TABLEAU

DE LA SITUATION

DES ÉTABLISSEMENTS FRANCAIS

DANS L'ALGÉRIE.

1843 - 1844.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

TABLEAU

DE LA SITUATION

DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS

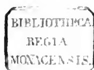
DANS L'ALGÉRIE.

1843-1844.



PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.

MAI 1845.



17 16 15

Conil

Tour et Cap Trafalgar

ALGEZIRAS

TARIFA

D É T R O I T D E G I B

Cap Spartel

TANGER

Allegranza

Graciosa

LANZEROTA

Lobos

FUERTEVENTURA

Cap No

Cap de Sable

D

Mejjehat

Tekna

Ouled

I.

PRÉCIS HISTORIQUE.

1844[1].

La province de Constantine, au commencement de 1844, présentait, dans toute l'étendue du territoire voisin du littoral, un état complet de soumission et de tranquillité; mais dans le sud de la province, le khalifa d'Abd-el-kader, Mohammed-Segheïr, exerçait encore son autorité sur une grande portion du Zâb, particulièrement sur Biskra et Sidi-Okba. Une partie des montagnes entre le Zâb et le Tell, depuis Bouçada et Msila, jusqu'à Tebessa, restait également insoumise.

Arrivé le 5 décembre 1843 à Constantine pour prendre le commandement de la province, Mgr le duc d'Aumale, tout en donnant à l'organisation de cette contrée une impulsion aussi vive que sagement entendue, arrêta son plan de campagne, pour le printemps de 1844, contre les tribus à soumettre. Tous les préparatifs furent immédiatement faits par le prince pour expulser du Zâb les agents de l'ex-émir, établir le pouvoir de notre cheikh el-Arab, ben Ganah, réduire les tribus qui séparent le Zâb du Tell, et en chasser Ahmed bey.

Aussitôt après l'établissement d'un centre de ravitaillement à Betna, Mgr le duc d'Aumale prend le commandement de la colonne destinée à cette expédition. Il s'empare, le 4 mars, de Biskra, la capitale du Zâb. Le khalifa d'Abd-el-kader l'avait évacuée depuis quelques jours. Une compagnie d'indigènes est organisée pour occuper la kasba sous les ordres d'un officier français; des dispositions sont prises pour le recouvrement d'un impôt de guerre, et le prince poursuit le cours de ses opérations. Peu de temps après, le khalifa d'Abd-el-kader entre par trahison dans la ville de Biskra, mais il est obligé de l'évacuer une seconde fois, le 18 mai, devant 500 chevaux commandés par le prince, qui rétablit l'ordre et ordonne la punition des Arabes coupables d'assassinat sur une partie de la garnison indigène et sur cinq officiers et sous-officiers français.

Avant ce second mouvement sur Biskra, les troupes de l'expédition avaient été concentrées sur Djebel-Ouled-Sultan. Le 24 avril, elles pénètrent dans cette montagne, refuge des malfaiteurs de la province, chassent l'ennemi en lui faisant éprouver de grandes pertes, et arrivent le 1er mai à Bir, position réputée inexpugnable. Peu de jours après, une partie de l'escorte d'Ahmed bey est atteinte, il est lui-même forcé de fuir, abandonnant ses richesses, et bientôt toutes les tribus des Ouled-Sultan font leur soumission au prince. Le Belezma est dès lors tout entier soumis. 58,000 francs d'impôts rentrent en dix jours; une garnison de 500 hommes est établie à Biskra, et les tribus naguère hostiles, et dont la plupart n'avaient subi le joug d'aucun des dominateurs antérieurs de l'Algérie, acceptent le commandement de quatre kaïds dévoués à la France.

Plus tard, au mois d'août, une excursion faite par Mgr le duc d'Aumale dans l'ouest de la province, produit les résultats les plus favorables. Plusieurs chefs des montagnes de Bougie, des Righa et des Tedjioua

(1) Le *Tableau de la situation des établissements français en Algérie* pour les années 1842-1843, contenant le résumé des événements militaires accomplis jusqu'au 31 décembre de cette dernière année, on a dû se borner, dans le présent volume, à exposer ceux de l'année 1844.

donnent, dans cette circonstance, des marques d'hommage et de soumission qui, depuis lors, ne se sont pas démenties.

Une autre excursion entreprise dans la subdivision de Bône, par M. le général Randon, est suivie de résultats non moins utiles. La ligne frontière qui sépare l'Algérie de la régence de Tunis est reconnue; l'anarchie cesse dans le Kaïdat des Hanencha; les différends entre les habitants de Tebessa et les tribus environnantes sont apaisés, et de nouvelles relations s'établissent entre Bône et les contrées du Sud.

Dans la province d'Alger, les tribus les plus voisines du Sahel, les Beni-Mouça, les Khechna, les Isser, dès le commencement de 1844, acquittent intégralement l'impôt, et se soumettent à payer en argent le zekket, au lieu de le payer en nature; donnant ainsi un exemple qui ne pouvait manquer d'influer favorablement sur la soumission des tribus plus éloignées et voisines du petit désert.

Le gouverneur général, après avoir préparé une expédition qu'il voulait conduire lui-même dans l'Est, contre la Kabylie, se rend, le 29 avril, sur les bords de l'Isser. Les tribus hostiles restent sourdes à ses exhortations. Le 2 mai, il passe l'Isser, s'établit à Bordj el-Menaï, et s'empare le lendemain de Dellis, où il installe l'autorité française. Le 12 mai, une première action, glorieuse pour nos armes, a lieu en avant de Dellis. Le 17, un succès plus complet encore est obtenu par nos troupes à Ouarez ed-Din, contre une immense réunion de Kabyles, parmi lesquels figuraient dix-neuf portions des Flissa. L'ennemi perd 600 hommes, et ses habitations sont presque entièrement ruinées.

Une partie des tribus du Djerdjera ne tarde pas à faire sa soumission. Le gouverneur général les réorganise en leur nommant des chefs indigènes, et ben Zamoun notamment, après avoir combattu contre nous, reçoit au milieu de ses montagnes le burnous d'investiture, en signe de soumission à la France.

Sur un autre point de la province d'Alger, une autre expédition, conduite avec autant d'habileté que de succès par le général Marey, dans les mois de mai et de juin, déterminait une partie du petit désert à reconnaître notre domination. Nos troupes étaient à peine arrivées à Taguin et à Tadjmout, que le marabout Tedjini envoyait, d'Aïn-Madi, sa soumission; et le 25 mai, la colonne expéditionnaire occupait el-Aghouat. Le khalifa Ahmed ben Salem fut installé dans son commandement et reconnu par les chefs secondaires. Enfin, après s'être avancées jusqu'à 120 lieues au sud d'Alger, et à 11 au delà d'el-Aghouat, nos troupes rentraient à Médéah, en traversant un pays soumis à nos armes. Pas un seul coup de fusil ne fut tiré pendant cette longue et intéressante expédition.

Dans la province d'Oran, des évenements plus importants se préparaient. La cour de Maroc n'avait répondu que par des dénégations et des réponses évasives aux justes réclamations qui lui étaient adressées par le consul général de France à Tanger, dans le but d'assurer de ce côté l'inviolabilité du territoire algérien. Nous avions demandé qu'Abd-el-kader, qui, dès la fin de 1843, s'était réfugié sur les terres du Maroc, fût interné dans l'intérieur de l'empire, avec sa famille et ses adhérents, pour y être soumis à une surveillance qui le mît hors d'état de continuer ses intrigues et de réaliser son espoir de parvenir à troubler l'Algérie; aucune solution favorable n'était obtenue.

La crainte de voir l'influence d'Abd-el-kader peser, plus ou moins, sur les tribus nouvellement soumises de la province d'Oran, et, principalement, sur les tribus limitrophes du Maroc, mit le gouverneur général dans la nécessité de renforcer, sur ce point, nos moyens d'action. Un camp fut établi à Lella-Maghnia, en face d'Ouchda, lieu de ralliement des troupes marocaines.

Malgré la modération que le Gouvernement n'avait cessé de montrer dans ses paroles et dans ses actes, une attaque fut alors dirigée contre nous par ces troupes indisciplinées, et, le 30 mai, un corps de 12 à 1,500 chevaux vint insulter et provoquer le lieutenant général de Lamoricière sur l'Oued-Mouila, deux lieues en dedans de nos limites. Cette violation de territoire fut punie par un premier échec, et l'ennemi fut vivement repoussé de l'autre côté de la frontière.

Le gouverneur général était à Dellis, lorsque la nouvelle de cette agression lui parvint. Il se dirige aussitôt sur la province d'Oran, après avoir pris des mesures pour augmenter l'effectif des troupes de cette divi-

sion et demandé deux régiments de renfort, demande à laquelle il fut d'autant plus promptement satisfait, que le Gouvernement l'avait prévenue en dirigeant spontanément de France sur Oran deux régiments de cavalerie et un régiment d'infanterie.

Arrivé à Lella-Maghnia, le gouverneur général ne tarda pas à reconnaître la nécessité de pousser avec vigueur les opérations militaires. Les événements déjà accomplis avaient rendu cette détermination inévitable. Une entrevue pacifique, convenue entre le maréchal Bugeaud et le commandant des troupes marocaines, se change, le 15 juin, en une attaque perfide de la part de ces dernières, attaque qui devient pour elles l'occasion d'une honteuse défaite. Une nouvelle escarmouche, tentée le 3 juillet, n'obtient pas un résultat plus heureux. Enfin, le théâtre des hostilités est alors, et justement, reporté sur le territoire ennemi, et nos troupes occupent Ouchda. Mais l'occupation permanente de cette ville n'offrant aucun avantage et pouvant même devenir la cause de grands embarras, l'armée est ramenée dans l'intérieur des limites algériennes.

Cependant les forces marocaines, placées sous les ordres du fils de l'empereur, Mouleï Abd-er-Rahman, ne cessaient de recevoir des renforts, et une nouvelle agression de leur part était imminente. C'est alors que, tout espoir de conserver la paix ayant cessé, la France dut faire éprouver aux Marocains les effets de sa puissance. Le bombardement de Tanger, le 6 août, précède de peu de jours la bataille de l'Isly. Par une marche non moins hardie que savante, et grâce à la valeur éprouvée de nos soldats, 8,500 fantassins français dispersent, le 14 août, une innombrable armée de cavaliers, dont les camps couvraient plus d'une lieue d'étendue, et s'emparent de onze pièces de canon, de seize drapeaux, de mille à douze cents tentes, y compris celle du fils de l'empereur, et de son parasol de commandement. Le soir du même jour, et sans qu'il eût été possible à la flotte de se concerter avec l'armée de terre, Mgr le prince de Joinville fait tomber Mogador sous le feu de ses vaisseaux et achève de contraindre Abd-er-Rahman à accepter la paix, dont les conditions ont été réglées par une convention signée le 10 septembre 1844.

A partir de ce moment, le calme, partout rétabli, favorise de plus en plus les progrès de la colonisation, et, en dehors des territoires civils, de Guelma jusqu'à Setif et Msila, de Boghar jusqu'à Teniet el-Ahd, Tiaret, Mascara et Tlemsen, la France possède une ligne de points fortifiés, protecteurs et garants de notre domination de l'Algérie.

II.

TABLEAU

PRÉSENTANT

LA SITUATION EN 1843, DES TROUPES EMPLOYÉES EN ALGÉRIE.

	HOMMES.			CHEVAUX		
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.	d'officiers.	de troupe et de trait.	TOTAL.
EFFECTIF DES TROUPES EN ALGÉRIE AU 1er AVRIL 1843.						
États-majors	158	72	230	336	"	336
Troupes dans la province d'Alger	879	28,055	28,934	617	5,410	6,027
——— d'Oran	730	24,537	25,267	380	3,335	3,715
——— de Constantine	565	18,780	10,345	355	2,422	2,777
Services administratifs	652	1,217	1,869	157	"	157
TOTAL	2,984	72,661	75,645	1,845	11,167	13,012
Non compris les troupes indigènes et les troupes auxiliaires indigènes, qui présentent un effectif de	199	9,614	9,313	270	5,168	5,438
EFFECTIF DES TROUPES EN ALGÉRIE AU 1er JUILLET 1843.						
États-majors	145	70	215	317	"	317
Troupes dans la province d'Alger	914	28,264	29,178	626	5,623	6,249
——— d'Oran	759	25,731	26,490	411	3,559	3,970
——— de Constantine	536	17,743	18,279	346	2,451	2,797
Services administratifs	647	1,219	1,866	149	"	149
TOTAL	3,001	73,027	76,028	1,840	11,633	13,482
Non compris les troupes indigènes et les troupes auxiliaires indigènes, qui présentent un effectif de	206	9,427	9,633	277	5,450	5,727
EFFECTIF DES TROUPES EN ALGÉRIE AU 1er OCTOBRE 1843.						
États-majors	140	72	212	307	"	307
Troupes dans la province d'Alger	906	28,989	29,895	666	6,121	6,787
——— d'Oran	762	25,385	26,147	402	3,495	3,897
——— de Constantine	534	16,799	17,333	333	2,580	2,913
Services administratifs	651	1,236	1,887	147	"	147
TOTAL	2,993	72,481	75,474	1,855	12,196	14,051
Non compris les troupes indigènes et les troupes auxiliaires indigènes, qui forment un effectif de	231	9,710	9,941	264	5,809	6,073
EFFECTIF DES TROUPES EN ALGÉRIE AU 1er JANVIER 1844.						
États-majors	129	76	205	289	"	289
Troupes dans la province d'Alger	916	31,157	32,073	676	5,933	6,609
——— d'Oran	668	23,690	24,358	392	3,421	3,813
——— de Constantine	515	16,891	17,406	341	2,593	2,934
Services administratifs	647	1,229	1,876	145	"	145
Troupes dirigées sur l'Algérie et non arrivées au 1er janvier 1844	7	614	621	"	"	"
TOTAL	2,882	73,657	76,539	1,843	11,947	13,790
Non compris les troupes indigènes et les troupes auxiliaires indigènes, qui forment un effectif de	234	9,241	9,475	297	5,167	5,464

TABLEAU PRÉSENTANT LA SITUATION EN 1844 DES TROUPES EMPLOYÉES EN

	HOMMES.			(
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.	d'officiers.
EFFECTIF DES TROUPES EN ALGÉRIE AU 1er AVRIL 1844.				
États-majors	177	87	264	327
Troupes dans la province d'Alger	884	29,644	30,528	608
—— d'Oran	646	21,644	22,290	397
—— de Constantine	499	16,761	17,260	329
Services administratifs	709	1,326	2,035	107
Troupes dirigées de l'intérieur sur l'Algérie et non arrivées au 1er avril 1844	48	1,772	1,820	4
TOTAL	2,963	71,234	74,197	1,828
Non compris les troupes indigènes et les troupes auxiliaires indigènes, qui présentent un effectif de	240	9,547	9,787	312
EFFECTIF DES TROUPES EN ALGÉRIE AU 1er JUILLET 1844.				
États-majors	180	90	270	330
Troupes dans la province d'Alger	946	30,588	31,534	612
—— d'Oran	807	27,078	27,885	466
—— de Constantine	537	17,766	18,113	326
Services administratifs	711	1,330	2,041	170
Troupes dirigées sur l'Algérie et non arrivées au 1er juillet 1844	13	1,052	1,065	2
TOTAL	3,194	77,714	80,908	1,906
Non compris les troupes indigènes et les troupes auxiliaires indigènes, qui présentent un effectif de	235	9,419	9,654	315
EFFECTIF DES TROUPES EN ALGÉRIE AU 1er OCTOBRE 1844.				
États-majors	164	83	247	333
Troupes dans la province d'Alger	964	33,379	34,343	560
—— d'Oran	882	27,674	28,556	655
—— de Constantine	531	17,987	18,518	361
Services administratifs	699	1,437	2,136	180
Troupes dirigées sur l'Algérie et non arrivées à leur destination au 1er octobre 1844	6	815	821	2
TOTAL	3,246	81,375	84,621	2,089
Non compris les troupes indigènes et les troupes auxiliaires indigènes, qui présentent un effectif de	240	9,278	9,518	309
EFFECTIF DES TROUPES EN ALGÉRIE AU 1er JANVIER 1845.				
États-majors	212	89	301	331
Troupes dans la province d'Alger	739	28,454	29,193	475
—— d'Oran	887	29,962	30,849	693
—— de Constantine	511	18,137	18,648	353
Services administratifs	741	1,767	2,508	175
Troupes dirigées sur l'Algérie et non arrivées à leur destination au 1er janvier 1845	5	533	538	4
TOTAL	3,095	78,942	82,037	2,017
Non compris les troupes indigènes et les troupes auxiliaires indigènes, qui présentent un effectif de	246	7,938	8,184	326

III.

TRAVAUX

DE FORTIFICATIONS ET DE BATIMENTS MILITAIRES

EXÉCUTÉS EN ALGÉRIE EN 1843, PAR LE SERVICE DU GÉNIE.

DIVISION D'ALGER.

FORTIFICATIONS.

ALGER ET DÉPENDANCES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ Ier. *Travaux ordinaires.* — On a achevé la porte Bab-Azoun, le rempart de la porte Bab-el-Oued, et la communication avec le Fort-Neuf.

On a restauré les terrasses de l'ancien rempart du côté de Bab-Azoun et de Bab-el-Oued.

Le crédit extraordinaire accordé pour les fortifications a permis de continuer les travaux de la nouvelle enceinte.

On a complété le revêtement de la face droite du bastion 24, et achevé celui de la face droite du bastion 25.

On a commencé les déblais du front 34-37 et continué ceux des fossés des fronts 41 à 44.

On a continué la formation de la contrescarpe en terre du fossé de la branche 41.

Les dépenses sur les fonds ordinaires des fortifications se sont élevées à 175,000 francs.

SAVOIR : sur le budget..	65,000f
sur le crédit extraordinaire............................	110,000

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Front 23-24. — Déblai d'une grande partie du fossé de la face gauche du bastion 24 et transport des terres sur la contrescarpe du saillant 24, afin d'y former une place d'armes.

Front 25-26. — Construit les revêtements en maçonnerie du front 25-26.

Terminé la porte dite de l'Esplanade. Démolitions et déblais nécessaires pour l'établissement de la portion de route qui rattache cette porte à celle pratiquée dans l'ancienne enceinte de la Kasba.

Branche 41. — Continué les déblais du fossé de la branche droite 41.

Front 41-43 et 43-44. — Déblai des fossés, fondations de la porte ainsi que du revêtement de la courtine.

Les dépenses se sont élevées à.. 445,000f

Travaux restant à faire. — On ne comprend ici que les travaux neufs qui doivent être classés parmi les travaux extraordinaires. Les travaux d'entretien, de grosses réparations, de plantations, de frais de levers, d'achat de matériel se reproduisent annuellement et doivent être acquittés sur les dépenses ordinaires. Cette observation s'applique à toutes les places de l'Algérie.

Les travaux qui restent à faire aux fortifications d'Alger sont considérables.

On devra achever, à la citadelle nouvelle, la partie du côté de la campagne, construire entièrement celle du côté de la ville, et la rattacher au front de gorge de l'ancienne Kasba; puis entreprendre ou continuer la nouvelle enceinte de la ville dans la partie de Bab-el-Oued, des Tagarins de Bab-Azoun; construire l'enceinte du côté de la mer dans la partie située en arrière de la nouvelle darse militaire; améliorer la partie en arrière de la vieille darse, et rectifier ou créer à neuf celle au fond de l'anse Makaron; enfin, on devra élever les forts et batteries de l'ancien môle et des musoirs qui termineront les nouvelles jetées du port en construction. Ces travaux ne coûteront pas moins de 8,200,000 francs.

A ces travaux, il faut ajouter la construction des forts et ouvrages extérieurs, indispensables pour mettre le port à l'abri des chances d'un bombardement avant un siége préalable.

Puis, enfin, il y aura à établir des batteries de côté convenablement placées, dans le but de s'opposer aux approches d'une flotte et d'obliger l'ennemi à débarquer loin de la place.

La dépense pour tous les travaux neufs peut être évaluée à 12,200,000 environ, en y comprenant les batteries de côte qui ne figuraient pas dans l'évaluation de 1842.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Construit un petit corps de bâtiment sur la rue René-Caillé, pour établir une forge d'armuriers et des magasins de compagnies au-dessus.

Commencé le corps de bâtiment de la caserne Médée inférieure.

Terminé les améliorations entreprises à l'hôtel du Gouverneur en 1841.

Reconstruit l'hôtel des conseils de guerre qui tombait en ruines, et pour lequel toutes réparations et améliorations eussent été difficiles et coûteuses; quelques détails intérieurs seront terminés en 1844.

Les dépenses pour les bâtiments intérieurs se sont élevées à 464,907 francs 50 centimes.

Savoir :	sur le buget ordinaire..............................	260,207f 50c
	sur le crédit extraordinaire..........................	204,700 00

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — La construction d'un magasin central pour le mobilier des hôpitaux, entreprise en 1842, a été achevée dans les premiers mois de 1843.

L'hôpital de siége en construction dans la citadelle a été commencé au mois de septembre 1841. Les deux bâtiments principaux se trouvaient élevés au commencement de 1843, à la hauteur des naissances des voûtes du premier étage. En 1843, le premier travail a consisté dans le repaississement des huit pieds droits, formant culées aux extrémités de ces bâtiments. Ensuite on a fait aux bâtiments ouest les voûtes du premier étage et les voûtes à l'épreuve; à celui de l'est, les voûtes du premier étage et une partie de celles à l'épreuve.

La dépense des bâtiments militaires pour les travaux extraordinaires s'est élevée à 380,000 francs.

Savoir :	sur le budget ordinaire..............................	328,000f
	sur le crédit extraordinaire..........................	52,000

Travaux restant à faire. — Pour Alger comme pour toutes les autres places, on indiquera les travaux neufs à exécuter. Quant aux travaux de réparations annuelles et aux dépenses nécessaires pour assurer

le service, comme traitement de concierges, frais de bureau et de gérance, les fonds devront être accordés en plus chaque année.

Une commission spéciale est chargée de faire un travail ayant pour but de réunir dans les tableaux l'effectif des garnisons normales de chaque localité, et d'en conclure les travaux qui restent à exécuter sur chaque point.

L'effectif normal dont paraît susceptible la garnison d'Alger peut être résumé ainsi qu'il suit:

Infanterie. 6 bataillons, présentant une effectif de..........	3,600 hommes.	60 chevaux.
Cavalerie. 2 escadrons....................................	380	380
Artillerie. 1/2 batterie montée............................	106	98
——— 1/2 batterie à pied....................................	106	"
——— 1 batterie de montagne................................	212	106
——— Ouvriers et armuriers..................................	156	"
——— Train des parcs..	60	105
Génie. Sapeurs, mineurs et ouvriers........................	200	"
——— Sapeurs conducteurs....................................	88	130
Administration. Équipages militaires.......................	375	480
——— Ouvriers des équipages et d'administration......	649	"
Hors ligne. Vétérans..	90	"
——— Disciplinaires..	150	"
En tout....................................	6,178	1,359

A cela, il faut ajouter un dépôt pour les isolés, les dépôts de deux régiments, des ateliers pour 800 condamnés, et un pénitencier pour 300 détentionnaires.

C'est d'après ces bases, et en ayant égard aux établissements militaires actuellement existants, que l'on a pu apprécier les travaux qui restent à faire.

On achèvera la caserne Médée inférieure qui sera affectée au dépôt des corps.

La caserne Rahba sera plus tard démolie, vu le mauvais état de ses constructions.

On construira deux casernes neuves, l'une dans la citadelle pour 1,500 hommes, l'autre près de la porte Bab-Azoun pour 900. Ces deux établissements compléteront avec les quartiers Lemercier, et Médée supérieure, le casernement de l'infanterie.

Deux quartiers pour l'artillerie et le génie seront construits, l'un à Mustapha, l'autre à Bab-el-Oued.

La cavalerie sera installée à Mustapha; elle n'occupe encore que des logements provisoires.

On installera à Bab-Azoun les ouvriers de l'administration, ainsi que les ouvriers et les compagnies du train des équipages. Les ateliers de condamnés occuperont le fort neuf supérieur et le fort neuf inférieur. Le pénitencier sera transféré au fort Bab-Azoun.

La caserne Massinissa sera affectée au dépôt des subsistants. Quant aux dépôts des différents corps, ils seront installés soit à la Kasba, soit dans d'autres bâtiments existant dans la ville, et affectés provisoirement à un autre usage.

Indépendamment des établissements précités, affectés au logement des troupes, il y aura encore à créer tous les accessoires indispensables à une nombreuse garnison, tels que pavillons d'officiers, hôpitaux, manutention, magasins aux vivres et aux fourrages, magasin de campement et de réserve, etc.

Les hôpitaux devront contenir 2,800 malades; celui de la Kasba est déjà en construction et pourra recevoir 800 lits.

Les bâtiments à créer sur l'emplacement des anciens jardins du Dey devront donc pouvoir en contenir 200.

Quant aux magasins, leur capacité devra être calculée de manière à renfermer les approvisionnements nécessaires à la garnison pendant douze mois.

Tous ces travaux nécessiteront une dépense de 6,370,000 francs.

La base adoptée pour la garnison d'Alger a modifié les travaux que l'on avait indiqués dans le compte rendu de 1842.

FORTS ET CAMPS DU SAHEL.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.*—Entretien des communications et rues militaires, principalement à Mustapha, Douéra, Deli-Ibrahim et Birkadem.

Réparations indispensables dans les divers camps.

Nouvelles plantations et entretien de celles qui existaient déjà.

Installation des magasins et ateliers pour les travaux du génie à Mustapha.

On a dépensé sur le budget ordinaire 21,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a rien été dépensé sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — Il n'y a aucun travail neuf et important à faire dans les camps du Sahel. Les réparations ou améliorations qu'on y exécutera seront soldées sur les fonds ordinaires.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Au camp de Mustapha, on a augmenté et amélioré le casernement de la cavalerie, le pavé a été refait, les planches qui formaient la couverture des écuries ont été remplacées par des tuiles; on a établi un abreuvoir pour les chevaux.

Au quartier du train des équipages, on a installé une cuisine pour 720 hommes, et fait de notables réparations au casernement et aux écuries.

On a disposé de nouveaux logements pour recevoir l'état-major du 1er régiment de chasseurs, qui auparavant résidait à Alger.

On a augmenté les locaux de l'hôpital, installé quelques logements pour les officiers d'administration et de santé et construit une buanderie avec ses accessoires.

Un abattoir a été établi en dehors du camp, sur la plage.

A Hussein-Dey on a créé une nouvelle écurie pour 25 chevaux et réparé les anciennes.

Ces divers travaux ont nécessité une dépense de 163,250 francs sur le budget ordinaire.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a commencé une caserne neuve dans le quartier du train des équipages et des troupes de l'administration à Mustapha. Elle devra contenir tous les magasins du corps et 500 sous-officiers et soldats couchés dans des lits.

Les dépenses se sont élevées, sur le crédit extraordinaire, à 46,000 francs.

Travaux restant à faire. — A part l'achèvement de la caserne et des écuries du train des équipages et une caserne de cavalerie pour deux escadrons, il n'y aura plus de travaux importants à faire dans les camps du Sahel.

Tout le reste de la cavalerie sera réparti entre Blidah, Miliana et Médéah. On se bornera donc à faire au casernement des camps du Sahel les réparations strictement indispensables.

Les dépenses nécessitées par les deux casernes neuves peuvent être évaluées à 200,000 francs; mais ces travaux sont compris dans l'évaluation des travaux à exécuter dans la place d'Alger, à laquelle le camp de Mustapha sera plus tard réuni.

KOLÉAH ET MAELMA.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a construit les portes du camp, nivelé la cour, empierré la chaussée qui le traverse, exécuté quelques plantations et pourvu aux dépenses d'entretien du magasin.

Les dépenses se sont élevées, sur le budget ordinaire, à 12,600 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a pas été fait de dépenses imputables sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — On a exécuté en 1843 sur des fonds spéciaux les ouvrages flanquants des quatre saillants de l'enceinte de Koléah, qui, ajoutés aux 2 tours de 1840, et au camp, enfermeront la ville entre sept postes fortifiés espacés de 250 à 300 mètres. Il reste à réunir ces divers saillants entre eux par des courtines.

Quant à l'enceinte même du camp, il restera à améliorer les défenses et à leur donner de l'extension vers le front du sud; mais ces travaux sont de peu d'importance; ils seront exécutés sur les fonds ordinaires.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a planchéié le rez-de-chaussée des trois casernes, exécuté divers travaux d'amélioration à l'hôpital militaire, et pourvu aux dépenses de bureau et d'entretien.

Les dépenses se sont élevées sur le budget ordinaire, à 22,092 francs 50 centimes.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a construit un corps de bâtiment qui complète le casernement nécessaire à un bataillon; On y a ménagé des caves pour les liquides de l'administration. On a construit une écurie pour 10 chevaux d'officiers, et une latrine pour les soldats.

Les dépenses se sont élevées sur le budget ordinaire à 41,000 francs.

Travaux restant à faire. — Le casernement est suffisant pour un bataillon d'infanterie, un peloton de cavalerie, et les petits détachements de corps divers, c'est-à-dire à peu près pour la garnison normale qui paraît devoir être assignée à cette place. Le casernement peut donc être considéré comme complétement installé.

L'hôpital n'est que provisoire, mais ce provisoire peut durer de 10 à 15 ans, et suffit pour les besoins de la garnison. On a réservé dans la partie septentrionale de la ville un espace de terrain suffisant pour y construire l'hôpital définitif, pour 100 malades.

Les établissements de l'administration ne sont pas complets. Il reste à construire un magasin pour l'orge et un hangar à botteler. Il conviendrait d'isoler du reste du camp les locaux et magasins de l'administration.

Enfin, le camp est dépourvu de l'eau nécessaire à l'alimentation et à la cuisson du pain. Il reste donc encore à y amener les eaux d'une source située au nord de la ville, ou à y creuser des puits.

Ces travaux nécessiteront une dépense d'environ 100,000 francs.

BLIDAH ET BOUFARIK.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a poussé activement les travaux de la nouvelle enceinte. Les parties contiguës à la porte d'Alger ont été arrêtées au niveau de l'appui des créneaux, ainsi que les fronts 2-3 et 3-4.

On a fait de nombreuses plantations, réparé les blockhaus et quelques parties de la nouvelle enceinte, complété l'installation des ateliers du génie. Les fonds dépensés s'élèvent à 49,000 francs.

Savoir : sur le budget ordinaire	29,200f
sur le crédit extraordinaire	19,800

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On n'a exécuté aucun travail sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — Il reste à continuer l'enceinte depuis la porte El-Rahba jusqu'à la porte El-Sebt, et à terminer l'enceinte de la citadelle. On fera ensuite les tours-bastions, les portes et l'enceinte extérieure de la citadelle. Tous ces travaux sont estimés à 240,000 francs, y compris les acquisitions de terrains.

La nécessité d'acquérir les terrains que l'on comptait obtenir du domaine par voie d'échange a conduit à une évaluation plus élevée que celle qui avait été faite précédemment.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Les terrasses de l'hôtel de M. le gouverneur général, du logement du général commandant la subdivision, des magasins de l'artillerie et d'autres locaux ont été couverts en bitume. De nouveaux logements et magasins ont été appropriés ou construits à neuf.

Le parc aux Bœufs a été considérablement agrandi et pavé en partie. On a augmenté et amélioré l'hôpital provisoire. On a terminé et meublé une partie du bâtiment B de la caserne de la ville.

Les dépenses se sont élevées à 79,800 francs.

Savoir : sur le budget ordinaire	56,000f
sur le crédit extraordinaire	23,800

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Des travaux importants ont été exécutés dans cette place où tout était à créer. On a construit la moitié de la caserne A et terminé la caserne B, qui a pu être occupée par la garnison dès le commencement de l'année.

On a fait deux écuries de 72 chevaux chacune, des caves pour 1,000 à 1,200 bordelaises, et au-dessus des caves, une manutention avec tous les accessoires, contenant cinq fours de 400 rations.

Les trois bâtiments de l'hôpital définitif ont été commencés; dans celui du fond, on a fait de belles caves; les cours ont été plantées d'orangers.

Des acquisitions importantes ont été faites pour l'emplacement de cet hôpital.

2.

Enfin, on a reconstruit à neuf un abattoir avec boucherie, et un magasin à orge.

Ces travaux ont nécessité une dépense de 405,000 francs.

Savoir : sur le budget ordinaire	205,000f
sur le crédit extraordinaire	200,000

Travaux restant à faire. — Blidah est, par sa position, le point de départ de tous les mouvements militaires, ayant pour but d'opérer dans le sud et dans le sud-est de la division d'Alger. L'excellente route qui la relie au littoral en rend d'ailleurs l'approvisionnement extrêmement facile et peu dispendieux. Ces considérations lui ont donc fait assigner une garnison assez considérable. Cette garnison sera à peu près composée ainsi :

Infanterie	3,300	hommes dont 300 indigènes.
Cavalerie	950	*idem*, dont 380 spahis.
Artillerie	106	*idem*.
Génie	50	sapeurs ou mineurs.
———	24	sapeurs conducteurs.
Administration	405	hommes du train des équipages et ouvriers d'administration.
Total	4,835	hommes.

Or, il n'existe encore à Blidah, en fait de logements permanents, qu'une caserne pour 1,080 hommes actuellement occupée, et celle de la citadelle pour 420 hommes. Quant aux écuries, une seule pouvant contenir 144 chevaux, a été achevée; une autre est en construction. Il reste donc, pour compléter l'installation de l'infanterie et de la cavalerie, à créer un casernement pour 1,800 hommes, outre celui des chasseurs et des spahis, et des écuries pour 1,200 chevaux environ.

Il faudra, en outre, organiser des logements pour l'artillerie, le génie et le train des équipages dont l'installation n'est encore que provisoire, construire un pavillon pour 54 officiers, achever l'hôpital définitif, le magasin du campement et des lits militaires, et continuer les magasins de l'administration, dont une partie existe déjà.

Les magasins à créer devront contenir 5,200 quintaux de blé ou farines, 780 quintaux de légumes secs, 420 quintaux de sucre et café, 1,830 hectolitres de vin ou eau-de-vie, 4,000 quintaux de fourrage.

Il y aura enfin à construire un magasin à poudre pour 40,000 kilogrammes, et une prison.

La dépense à faire pour ces divers établissements peut être évaluée à 2,232,000 francs.

MÉDÉAH.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait le lever et le nivellement de l'ancienne ville, pour l'établissement des projets généraux, construit deux forges et un hangar pour les ouvriers en bois, et pourvu à l'entretien et à divers achats de matériel.

La grande communication projetée entre le bâtiment des dépendances de l'hôpital et la grande caserne a été ouverte.

On a dépensé 12,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a rien été dépensé sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — Ainsi qu'on l'a exposé dans le compte rendu de l'année dernière, l'importance qu'a acquise Médéah et qu'elle conservera à cause de sa position, impose la condition de donner, sous le rapport de la défense, une consistance convenable à cette place, qui est à peine protégée par une mauvaise chemise. On n'avait jusqu'alors envisagé Médéah que sous le rapport militaire, c'est-à-dire que sous le rapport de l'appui qu'elle pouvait prêter aux colonnes expéditionnaires, et des besoins des divers services dépendant de l'armée. Il a été reconnu depuis que la position de cette ville présentant des avantages pour le développement des intérêts industriels, commerciaux et coloniaux, il devenait indispensable d'étudier un autre projet d'enceinte qui pût offrir de vastes emplacements, tant pour les constructions particulières que pour les établissements publics.

Cette enceinte exigera naturellement des travaux plus considérables que celle projetée primitivement. La dépense en est évaluée approximativement à la somme de 300,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a réparé les maisons affectées au logement des troupes et des officiers, et approprié de nouveaux locaux, soit pour logements, soit pour magasins; des fourneaux et une forge ont été installés.

Des réparations et améliorations importantes ont été exécutées à l'hôpital provisoire, au parc aux bœufs et dans les magasins de subsistances.

On a organisé l'atelier de la chaufournerie et de la briqueterie, où se trouvent construits un bâtiment en maçonnerie pour 14 hommes, un grand four à chaux, à feu continu, de la capacité de 36 mètres cubes, trois fours provisoires pour le service courant, et un grand hangar pour la confection des briques.

On a pourvu à divers dépenses de bureau, de la gérance et d'ameublement.

Un local a été organisé pour la bibliothèque.

Ces divers travaux ont nécessité une dépense de 90,000 francs.

SAVOIR : sur le budget ordinaire........................ 73,000f

sur le crédit extraordinaire........................ 17,000

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a commencé un hôpital définitif pour 400 malades. Le bâtiment des malades a été élevé sur la moitié de son étendue à hauteur du plancher du deuxième étage. Les déblais pour l'emplacement du bâtiment des dépendances ont été faits en partie.

On a établi deux moulins à manége, et créé un réservoir de retenue pour les moulins à eau.

On a achevé l'installation de trois bâtiments du parc aux bœufs pour servir de magasin des subsistances.

Les anciennes écuries de la ferme du bey ont été restaurées, pour recevoir le logement de 5 officiers et de 180 hommes.

On a construit à neuf, sur l'ancien emplacement du parc, des écuries pour 150 chevaux.

Les dépenses se sont élevées à 233,000 francs, savoir :

Sur le budget ordinaire........................ 108,000f

Sur le crédit extraordinaire........................ 125,000

Travaux restant à faire. — L'effectif normal de la garnison de Médéah parait devoir être composé de la manière suivante :

Infanterie..................	2,400 hommes et	70 chevaux.
Cavalerie..................	190 chasseurs et	190 *idem.*
	190 spahis et	190 *idem.*
Artillerie..................	106 1/2 batterie de montagne et	53 chevaux et mulets
Génie	65 hommes et	25 *idem.*
Train des équipages..........	125 *idem.*	160 *idem.*
Ouvriers d'administration......	30 *idem.*	»
Totaux........	3,106 hommes et	688 chevaux.

D'après les bases indiquées ci-dessus, et les constructions existantes, il reste, pour compléter le casernement de la garnison et l'installation des divers services qui en dépendent, à exécuter les travaux suivants :

Des casernes pour 2,500 hommes d'infanterie, une section d'artillerie, une demi-compagnie du génie, un détachement de soldats d'administration et du train des équipages;

Des écuries pour 420 chevaux ou mulets;

Deux pavillons pour le logement du commandant supérieur et des officiers;

Les accessoires d'un hôpital pour 400 malades, y compris l'achèvement du bâtiment commencé en 1843 ;

Une prison ;

Une manutention avec trois fours de 400 rations et des magasins;

Les magasins à orge et à fourrage pour 8,200 quintaux de chaque espèce;

Un abattoir;

Un magasin de campement et d'effets militaires;

Enfin, un magasin à poudre pour 24,000 kilogrammes.

Ces travaux nécessiteront une dépense qui peut être évaluée à 2,162,000 francs.

BOGHAR.

FORTIFICATIONS.

L'importance politique de Boghar est réelle. Ce poste est placé à l'entrée du Tell, c'est-à-dire, sur la limite du pays qui produit les céréales.

Toutes les tribus qui habitent les régions du sud, et qui sont obligées, chaque année, de faire un voyage dans le Tell pour y acheter les grains qui leur sont nécessaires, viennent camper constamment sous ses murs. Au delà de Boghar, vers le sud, commencent les pays sans bois et où l'on ne trouve d'eau qu'à des intervalles plus ou moins grands.

A l'est, sur la rive opposée du Chelif et à mi-côte, on trouve un village arabe, le Ksar-Boukari qui, sous la protection de Boghar, a pris beaucoup d'accroissement et ne manquera pas d'en acquérir davantage. Il compte maintenant une cinquantaine de feux. Les habitants y sont tous ouvriers ou marchands. Ils vendent aux gens du sud tous les produits qui leur sont indispensables, et achètent leurs denrées en échange.

La position de Boghar est assez forte par elle-même; elle offre des ressources précieuses en bois de construction. Il y a une forêt de pins d'une exploitation facile, et de la pierre à chaux en très-grande quantité.

Les anciens bâtiments construits par l'émir se composaient d'un hôpital, de forges et d'ateliers, d'une petite manutention, d'une prison, d'un atelier de réparation d'armes et d'un moulin à farines.

Ces locaux, détruits en 1841, offraient encore en 1843 des ruines et des parties de murs pouvant être provisoirement utilisés.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait une partie de l'enceinte provisoire du côté de l'est: on a entouré d'un fossé avec parapets les divers établissements restaurés. On a élevé un blockhaus en pierres sur le point culminant au nord-ouest.

On a dépensé la somme de 3,600 francs sur le budget ordinaire.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Les travaux exécutés en 1843 n'ont pu être que provisoires; on n'a rien exécuté à l'enceinte définitive de Boghar.

Travaux restant à faire.. — Il faudra exécuter une enceinte nouvelle et suffisamment étendue pour renfermer tous les établissements militaires, et quelques colons européens qui viendront s'établir à Boghar, pour les besoins de la garnison.

Ces travaux nécessiteront une dépense d'environ 75,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Au moyen de quelques constructions neuves et en utilisant les ruines des anciens bâtiments de l'émir, on est parvenu à créer des locaux provisoires pour 180 hommes; on a de plus restauré un ancien moulin à manége, construit un four, établi une ambulance pour 20 malades, et approprié quelques magasins.

On a dépensé environ 7,000 francs sur le budget ordinaire.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On n'a rien dépensé sur les fonds des travaux extraordinaires.

Travaux restant à faire. — La garnison de Boghar doit être composée de 177 hommes, y compris les ouvriers d'administration et le détachement de spahis. Outre le casernement des troupes et un pavillon pour 10 officiers, il y aura à construire une manutention définitive, des magasins pour 150,000 rations, un petit approvisionnement d'orge et, enfin, un hôpital pouvant recevoir 50 malades.

Ces divers travaux ne figuraient qu'en partie dans les évaluations de l'année dernière, puisque ce poste n'existait pas, et que la création d'un nouvel établissement nécessite toujours, même en n'augmentant pas le chiffre de l'effectif normal de l'armée d'occupation, la construction de certains bâtiments accessoires qui doivent exister, sur une échelle plus ou moins grande, sur tous les points occupés d'une manière permanente.

La dépense peut être évaluée environ à 194,000 francs.

MILIANA.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a créé le camp de l'Oued-Boutan, au pied de Miliana, sur la rive gauche du ruisseau de ce nom; il est destiné à enfermer le parc aux bœufs, et des magasins pour les céréales provenant des récoltes du Chelif, qu'on évitera de transporter jusqu'à la ville. L'enceinte de ce camp,

se compose d'un mur de 3 mètres de hauteur, flanqué de quatre tours crénelées; les fondations seulement sont en mortier de chaux.

Cet établissement n'est évidemment que provisoire.

Les sommes dépensées s'élèvent à 36,200 francs.

Savoir :	sur le budget ordinaire	24,000f
	sur le crédit extraordinaire	12,200

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a rien été dépensé sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — Les événements qui se sont passés depuis 1840 ont amené, en Algérie, un accroissement de population européenne qui, du littoral, s'étend vers l'intérieur. Déjà un assez grand nombre de colons se sont fixés à Miliana, qui par sa position est destinée à devenir plus tard une cité populeuse.

La ville actuelle est fort resserrée, et ne présente en quelque sorte que l'emplacement nécessaire pour les établissements militaires. D'ailleurs, le sol est couvert de ruines et de décombres, et le terrain solide ne s'y rencontre qu'à une grande profondeur. Ces considérations ont conduit à reporter le quartier militaire sur le plateau situé à l'ouest de la ville. Il en résulte, il est vrai, un développement plus considérable; mais cet inconvénient est compensé par l'avantage réel et immense que présente cette installation.

Les travaux de l'enceinte de Miliana, tant du quartier militaire que de la ville européenne, nécessiteront une dépense de 240,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a achevé la toiture et les enduits de la caserne A, dont la contenance est de 500 hommes, mais qui, ainsi qu'il a été dit plus haut, ne doit être considérée que comme provisoire.

On a installé un moulin à turbine à un seul tournant sur l'Oued-Boutan. Ce moulin, muni d'un blutoir, fonctionne très-bien, et peut donner jusqu'à 24 quintaux métriques de farine par 24 heures, pendant neuf mois de l'année.

On a mis en état des locaux pour l'établissement d'une briqueterie, réparé complétement toutes les conduites d'eau qui étaient très-dégradées, déblayé les décombres et les masures en ruines qui obstruaient les rues, amélioré les logements des officiers et de la troupe, pourvu aux frais de bureau, de gérance, etc.

Au camp de l'Oued-Boutan, on a construit un petit pavillon d'officiers en maçonnerie, et deux baraques de 60 mètres de longueur pour loger les hommes. Cinq baraques en planches formant une longueur de 205 mètres courant, ont été installées pour servir de magasins à l'administration. On a établi, en outre, un magasin pour le service du génie, et un hangar pour le troupeau destiné à l'approvisionnement de Miliana, où l'on ne conserve que le nombre de têtes nécessaires à la consommation de quelques jours.

Ces divers travaux ont coûté environ 301,000 francs.

Savoir :	sur le budget ordinaire	145,000f
	sur le crédit extraordinaire	156,000

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a commencé les approvisionnements pour une nouvelle caserne, et pourvu à divers achats d'outils et d'ustensiles.

L'on a dépensé 74,500 francs,

Savoir :	sur le budget ordinaire	48,000f
	sur le crédit extraordinaire	26,500

Travaux restant à faire. — La garnison normale de Miliana paraît devoir être fixée ainsi qu'il suit :

Infanterie	2,550 hommes et	60 chevaux.
Cavalerie	285	285
Artillerie	106	53
Génie	65	25
Train des équipages	110	140
Ouvriers d'administration	98	"
Disciplinaires	180	"
Totaux	3,394	563

Les établissements permanents de Miliana sont à peine commencés. Il y a à créer des casernes pour 3,400 hommes de divers corps qui devront composer la garnison normale, des écuries pour 563 chevaux, un pavillon d'officier général, et des pavillons pour 100 officiers.

On aura à créer un hôpital permanent destiné à recevoir 400 malades. On devra construire, en outre, une manutention avec 3 fours de 500 rations, des magasins pour 1,250,000 rations de vivres, et 2,000 quintaux d'orge, un abattoir, une boucherie, un magasin de campement, un parc aux bœufs pour 1,800 têtes de bétail, des caves pouvant contenir 2,000 hectolitres de vin ou eau-de-vie, une prison pour 60 hommes, enfin un magasin à poudre pour 24,000 kilogrammes.

Ces travaux nécessiteront une dépense qui peut être évaluée à 2,617,000 francs.

TENIET-EL-AHD.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — L'occupation de Teniet-el-Ahd ayant été arrêtée à la fin d'avril 1843, un des premiers soins fut, après avoir fixé l'emplacement du camp, de l'envelopper d'un fossé avec parapet. Le fossé va se rattacher au réduit dont l'enceinte doit comprendre l'ensemble des établissements principaux. Ce réduit se trouve déjà provisoirement fermé au moyen des murs extérieurs des magasins de subsistances, et de l'hôpital dont les maçonneries ont été commencées; quant au troisième côté, qui est réservé pour la caserne, un escarpement naturel en rend l'accès difficile, il suffirait au besoin pour en assurer la défense.

Les dépenses se sont élevées à 5,500 francs.

Savoir : sur le budget ordinaire	500f
sur le crédit extraordinaire	5,000

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On n'a rien dépensé pour travaux extraordinaires.

Travaux restant à faire. — Les travaux défensifs de Teniet-el-Ahd ne sont qu'ébauchés, et sont réellement à faire entièrement, afin d'assurer à ce poste le degré de résistance qu'il doit avoir pour remplir le rôle qui lui est assigné.

On perfectionnera le fossé exécuté, et qui renfermera l'espace où camperont les convois et petits détachements qui viendraient à Teniet-el-Ahd.

L'établissement se composera d'une partie basse et d'une partie haute, communiquant entre elles par une rampe. La partie basse renfermera les écuries du peloton de cavalerie et du train des équipages ainsi que

leur caserne, le parc aux bœufs, le parc aux bois et le magasin au fourrage. Ces divers établissements seront enveloppés d'un mur défensif flanqué de tours, et se rattachant à la partie élevée où se trouve l'hôpital, et un magasin de subsistances construits en grande partie en 1843, ainsi que la caserne et le pavillon d'officiers.

La caserne et les murs des cours du service des vivres et de l'hôpital formeront les trois côtés de cette partie du camp.

Ces divers travaux défensifs constitueront la fortification du camp de Teniet-el-Ahd.

Les dépenses s'élèveront à peu près à 100,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a construit des logements provisoires pour les officiers et les soldats, ainsi que des écuries pour la cavalerie.

On a continué la construction de l'hôpital permanent et du bâtiment destiné aux magasins des subsistances, commencés sur les fonds extraordinaires, ainsi qu'il sera dit plus bas; préparé des matériaux pour le pavillon d'officiers.

La dépense s'est élevée à 19,300 francs.

SAVOIR : sur le budget ordinaire...........	10,300f
sur le crédit extraordinaire........	9,000

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a commencé la construction d'un magasin de subsistances et de l'hôpital. Ces locaux ont pu être utilisés pour l'hiver.

On a dépensé 40,600 francs.

SAVOIR : Sur le budget ordinaire..........	34,000f
Sur le crédit extraordinaire........	6,600

Travaux restant à faire. — La garnison de Teniet-el-Ahd doit être composée de 300 hommes d'infanterie, un demi-escadron de cavalerie, de 27 ouvriers d'administration et 15 hommes du train des équipages avec 40 chevaux ou mulets.

Les magasins doivent renfermer 900 quintaux de blé, farine ou biscuit. Il restera à faire la caserne d'infanterie, une petite caserne de cavalerie et du train des équipages avec leurs écuries, un pavillon d'officiers; à compléter la construction de l'hôpital, dont il faut créer les accessoires, compléter les établissements pour le service des subsistances, faire un magasin à poudre pour 4,000 kilogrammes, un magasin à fourrages, un parc aux bœufs et au bois, à faire les conduites d'eau et les fontaines.

Ces divers travaux sont évalués à 377,000 francs.

CHERCHEL.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a continué les travaux du mur d'enceinte, 800 pieds d'arbres ont été plantés autour des remparts, et 700 jeunes plants mis en pépinière.

On a pourvu à des achats et réparations de matériel, et exécuté quelques travaux d'entretien courant.

Les dépenses se sont élevées sur le budget ordinaire à 13,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a terminé et mis en place les vantaux des portes de Miliana et d'Alger. La maçonnerie de la courtine 18 et du bastion 8 a été élevée à hauteur des créneaux; on a fait environ les trois quarts du mur de fermeture de la place du côté de l'est; des travaux de terrassement ont été faits le long des courtines (12 et 18).

On a établi deux trottoirs en avant des corps de garde qui comprennent le passage de la porte d'Alger.

On a dépensé 8,000 francs.

Travaux restant à faire. — Le mur de fermeture à l'est de la place doit être prolongé jusqu'à la mer, celui de l'ouest est à faire en entier. La portion de l'enceinte entre la boucherie et la porte de Tenès, qui a été élevée provisoirement en mortier de terre, doit être rectifiée et refaite à neuf.

Deux batteries de côte doivent être établies, l'une près du fort Joinville, et l'autre sur le cap Zizeriz.

La dépense de ces divers travaux pourra s'élever à 180,000 francs environ.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a commencé l'établissement du train des équipages, où sera également caserné le détachement de cavalerie.

On a commencé par la construction des écuries qui ont été entreprises et achevées en 1843. Elles ont ensemble une contenance de 150 chevaux; une partie pourra être affectée aux chevaux des officiers de la garnison.

Des améliorations notables ont été faites à l'hôpital militaire.

Le bâtiment de la lingerie, dont les maçonneries avaient été en 1842 élevées à hauteur de l'étage, a été terminé. Il est complétement installé et remis à l'administration de l'hôpital. Il comprend, outre la lingerie, un magasin pour les effets d'hôpitaux et le mobilier, une belle cave pour les liquides et la boucherie. Tous les carrelages, planchers et escaliers, tant pour le pavillon d'officiers que dans les salles de galeux et de vénériens, sont achevés.

Des déblais considérables ont été faits autour de la manutention pour préparer l'emplacement des nouvelles constructions. Un des hangars est à moitié terminé. Les enduits ont été faits à l'intérieur et à l'extérieur de la moitié du bâtiment des fours construit en 1842; une partie des vieux bâtiments avoisinant la manutention a été démolie.

On a dépensé 87,000 francs.

SAVOIR : sur le budget ordinaire...........	75,000f
sur le crédit extraordinaire........	12,000

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Toute la moitié Est du bâtiment principal, de la caserne d'infanterie, à l'exception des maçonneries élevées en 1842, jusqu'à un mètre au-dessus du sol, a été construite et installée sur les fonds de l'exercice courant.

L'escalier du centre avait seul été fait en 1842; l'on a fait cette année les deux autres, on a achevé l'installation du système de barres de hamacs, mis un double plancher au grenier destiné à recevoir des grains.

On a fait les cuisines, latrines, et une portion du mur de clôture de la caserne.

Les maçonneries du pavillon des citernes ont été faites ainsi qu'une portion de la couverture.

3.

Toute la caserne est occupée par la troupe; la contenance réglementaire est de 800 hommes espacés à un mètre d'intervalle. La remise que l'on a dû faire au domaine des maisons mauresques affectées au casernement a forcé d'y loger 1,200 hommes, qui y sont encore beaucoup mieux que dans les maisons de la ville. Ils sont couchés sur des hamacs, espacés à $0^m,66$.

Les dépenses se sont élevées à 90,000 francs.

SAVOIR :	sur le budget ordinaire..........	$48,000^f$
	sur le crédit extraordinaire........	42,000

Travaux restant à faire. — Pour compléter les établissements permanents il reste à construire :

1° Des casernes d'infanterie d'une contenance de 1,000 hommes, une caserne destinée au train des équipages, aux spahis et aux corps détachés d'une contenance de 250 hommes, des écuries pour 15 chevaux, un pavillon pour 40 officiers, une prison militaire;

2° Un hôpital pour 300 malades avec tous les accessoires; l'hôpital actuel n'est que provisoire, mais pourrait toutefois avoir une longue durée;

3° Des magasins pouvant contenir 1,530 quintaux de blé et farine, et 1,150 quintaux d'orge et autant de fourrage, des caves pour 1,400 hectolitres de vin et eau-de-vie;

4° Un magasin de campement;

5° Un magasin à poudre pour 14,000 kilogrammes.

Ces travaux sont basés sur ce que la garnison de Cherchel sera probablement composée ainsi qu'il suit :

Infanterie..	1,800 hommes.
Artillerie..	26
Train des équipages..........................	40
Dépôt du bataillon d'Afrique..................	200
Spahis...	95
TOTAL..................	2,161

La dépense des travaux indiqués ci-dessus pourra s'élever à 764,000 francs.

ORLÉANSVILLE.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait d'abord à Orléansville une enceinte provisoire consistant en un fossé de 600 mètres de long sur 3 mètres de large, se rattachant à une partie de l'enceinte définitive, qui a été entreprise sur une longueur de 800 mètres. Ce développement de 1,400 mètres s'appuie, à ses extrémités, aux escarpements de la rive gauche du Chelif.

On a exécuté divers travaux de terrassement pour faciliter les communications. On a fait aussi les études de nivellement nécessaires pour établir les aqueducs destinés à amener l'eau dans l'intérieur de la place.

Les fonds dépensés s'élèvent à 19,000 francs, SAVOIR :

Sur le budget ordinaire..	"
Sur le crédit extraordinaire..	$19,000^f$

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a rien été dépensé sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — L'enceinte entière est à organiser; elle doit se composer d'un mur crénelé précédé d'un fossé, dont les déblais sont déjà faits sur une assez grande longueur.

La dépense qu'elle nécessitera peut être évaluée à 150,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — L'absence complète de constructions existantes, et la nécessité de mettre le plus promptement possible les troupes à l'abri de l'intempérie des saisons, ont forcé de créer beaucoup d'établissements provisoires. Ainsi, l'on a construit à Orléansville 11 baraques en maçonnerie et 3 baraques en charpente formant une longueur de 475 mètres, pour le logement de la troupe, et 17 baraques en bois ou en maçonnerie destinées à loger le commandant supérieur, l'intendant, le payeur et les officiers.

Des constructions semblables ont été exécutées pour l'installation de l'hôpital provisoire, des ateliers du génie, d'une manutention contenant 6 fours en terre et des magasins de l'administration. En même temps l'on commençait les travaux permanents, l'on faisait des approvisionnements de matériaux pour la construction de l'hôpital, et on achevait la manutention définitive commencée sur les fonds extraordinaires.

On a amené, par un canal à ciel ouvert, les eaux de l'Oued-Tighaout à Orléansville.

Enfin, on a confectionné les objets les plus urgents de l'ameublement du casernement.

Ces divers travaux ont coûté 149,000 francs, SAVOIR :

Sur le budget ordinaire	27,000f
Sur le crédit extraordinaire	122,000

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a construit 4 grandes écuries en maçonnerie de 120 mètres de long et 12 mètres 30 centimètres de large, qui ont été provisoirement appropriées pour salles de malades au moyen de cloisons légères.

On a fait une manutention contenant 4 fours de 360 rations, et des magasins pour le pain et pour la farine.

Les dépenses se sont élevées, sur le crédit extraordinaire, à 95,000 francs.

Travaux restant à faire. — L'importance d'Orléansville exigera toujours une garnison considérable, dont le chiffre normal peut être approximativement fixé de la manière suivante :

Infanterie	2,400 hommes,	" chevaux.
Chasseurs d'Afrique	380	380
Spahis	190	190
Artillerie	106	53
Génie	65	25
Train des équipages et ouvriers d'administration	273	207
Dépôts des corps	400	"
TOTAUX	3,814	855

A l'exception d'une manutention et des écuries pour la cavalerie, tous les autres bâtiments nécessaires à l'installation de la troupe et des divers services militaires sont à créer. Il reste donc à construire :

1° Des casernes pour 3,600 hommes, un logement pour le commandant supérieur, pavillon pour les officiers et une prison pour 60 détenus;

2° Un hôpital permanent pour 400 malades, avec ses accessoires;

3° Des magasins pouvant contenir 120,000 rations de vivres et 230,000 rations de fourrages;

4° Un magasin de campement;

5° Un magasin à poudre pour 10,000 kilogrammes et les corps de garde des portes.

Les dépenses pour ces divers travaux pourront s'élever à 2,069,000 francs.

TENÈS.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — L'enceinte de Tenès, du côté de l'ouest et du sud, a été formée au moyen d'une palissade en madriers de 850 mètres de développement, flanquée de 4 blockhaus. Les deux autres côtés sont défendus par un escarpement naturel qu'on a perfectionné sur plusieurs points. On a formé deux postes avancés qui protégent les abords de la place du côté du sud.

On a construit, à l'est, une rampe carrossable qui établit une bonne communication entre la plage et la nouvelle ville. D'autres communications pour les piétons et les mulets ont été faites au nord et à l'est.

On a exécuté les levers et les nivellements de la position nouvellement occupée, ainsi que de la portion de la vallée de l'Oued-Rihan, que doit parcourir l'aqueduc maintenant en construction.

Les dépenses se sont élevées sur le crédit extraordinaire à 14,000 francs.

§. 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a rien été dépensé sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — L'accroissement de la population qu'attirent à Tenès les intérêts commerciaux a été tel que l'enceinte arrêtée en 1843 lors de l'occupation serait maintenant insuffisante. Un nouveau projet a été rédigé à l'effet de donner plus d'étendue à la ville nouvelle, qui sera enveloppée d'une bonne muraille. Tous les travaux de cette enceinte sont à exécuter au sud et à l'ouest; car, au nord et à l'est, il suffira d'entretenir et de perfectionner les escarpements qui, dans cette partie, rendent la ville presque inattaquable.

Les dépenses sont évaluées à 120,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a construit dix baraques de longueurs différentes et monté quatre baraques envoyées de France par le ministre pour loger le commandant supérieur, le sous-intendant militaire, le payeur et les officiers de la garnison, ainsi que les bureaux des divers services; seize baraques pour loger environ 1,200 hommes et les petits dépôts de deux corps de troupe, ainsi que les accessoires nécessaires à un casernement; une écurie en maçonnerie pour 58 chevaux, neuf baraques-écuries pour 630 chevaux et mulets, et six baraques pour les magasins et ateliers du génie.

Un bâtiment en maçonnerie à rez-de-chaussée, de 52 mètres de longueur et 12 mètres de largeur, qui servira plus tard comme écurie, a été disposé, moyennant des cloisons et des clôtures convenables, en salles de malades. Les autres parties de l'hôpital provisoire se composent de neuf baraques.

Le service administratif a été provisoirement installé dans dix-neuf baraques de grandeurs diverses.

On a exécuté quelques travaux pour améliorer les abords des sources les plus voisines de la ville.

Les dépenses se sont élevées à 166,000 francs.

Savoir :	sur le budget ordinaire.............	23,000 francs.
	sur le crédit extraordinaire..........	143,000

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a construit une manutention contenant trois fours de 350 rations chacun et deux magasins pour le pain et les farines dans un bâtiment permanent.

Les dépenses se sont élevées sur le crédit extraordinaire à 25,000 francs.

Travaux restant à faire. — D'après le travail de la commission chargée de la répartition des troupes entre les différentes places de l'Algérie, l'effectif normal de la garnison de Tenès paraît devoir être fixé de la manière suivante :

Infanterie..................	600 hommes et	10 chevaux.
Artillerie..................	27	"
Train des équipages..........	30	40
Hors ligne..................	240	"
Totaux.........	897	50

Tenez sera destiné à servir de port et de dépôt à Orléansville et à une partie des établissements qui se feraient plus tard dans la vallée du Chelif. Il y faudra donc de vastes magasins. Cette position recevra, en outre, tous les depôts des corps casernés à Orléansville.

Indépendamment des écuries et de la manutention qui ont besoin d'être achevées et complétées, il reste à construire :

1° Des casernes pour 600 hommes d'infanterie et une compagnie de discipline;
2° Un logement pour le commandant supérieur, un pavillon pour 30 officiers;
3° Une prison à cellules pour 50 prisonniers;
4° Un hôpital pour 250 malades et ses accessoires;
5° Un magasin à fourrage pour 24,000 rations;
6° Des magasins de subsistances militaires pour 200,000 rations;
7° Des magasins pour le campement, les lits militaires et le service du chauffage;
8° Un magasin à poudre et les corps de garde des portes.

Les dépenses de ces divers travaux s'élèveront environ à 860,000 francs.

BOUGIE.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a relevé de 1 mètre le mur d'enceinte entre la porte de Bridjah et celle de Sidi-Ahmed. Ce travail a été entièrement terminé.

On a fait les améliorations et réparations nécessaires aux blockhaus ainsi qu'aux parapets et murs d'enceinte des redoutes; les réparations à la route du Gouraïa ont été commencées, mais n'ont pu être terminées faute de moyens d'exécution.

On a entrepris des améliorations à la communication de la ville avec la maison crénelée, et fait quelques réparations aux escarpes.

Les dépenses se sont élevées, sur le crédit ordinaire, à 9,100 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a rien été dépensé sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — Ainsi qu'on l'a dit plus haut, dans l'état actuel des choses, les fortifications de Bougie sont parfaitement suffisantes pour sa défense contre les Arabes. Les seuls travaux un peu importants qui restent à faire pour les mettre complétement en état consistent dans la reconstruction de quelques parties du mur d'enceinte et des parapets de la Kasbah. Ces travaux serontexé cutés sur les fonds ordinaires.

Toutefois, comme la soumission des Kabyles et l'ouverture d'une communication avec Setif changeront totalement les conditions dans lesquelles Bougie s'est trouvé jusqu'à présent, et qu'il en résultera pour cette ville un accroissement de population considérable, il arrivera un moment où l'on sentira la nécessité de rétablir l'ancienne enceinte espagnole pour donner de l'espace aux constructions particulières.

Il conviendra aussi, à cette époque, d'installer des batteries de côtes pour protéger le port qui, avec son excellent mouillage et les relations commerciales qui s'établiront avec l'intérieur, deviendra l'un des plus fréquentés de la côte de l'est.

Ces travaux nécessiteront une dépense qui peut être évaluée à 140,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a entrepris un logement pour le commandant supérieur et fait, dans le reste du casernement, des réparations importantes.

Diverses améliorations ont été exécutées à l'hôpital provisoire.

Un parc aux bœufs a été commencé en avant du camp inférieur.

Enfin, on a exécuté divers travaux d'entretien.

Les dépenses sur le budget ordinaire se sont élevées à 35,950 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — A l'hôpital de Bridjah, on a continué un pavillon en retour de l'aile commencée l'année dernière. Ce travail est à peu près terminé. On compte exécuter plus tard la troisième aile, ce qui complétera la construction de l'hôpital.

Ces dépenses se sont élevées à 50,000 francs.

SAVOIR :	sur le budget ordinaire.............	30,000 francs.
	sur le crédit extraordinaire..........	20,000

Travaux restant à faire.— La garnison normale, admise pour la place de Bougie, paraît devoir être composée ainsi qu'il suit :

Infanterie..................	600 hommes et	10 chevaux.
Artillerie..................	27	"
Ouvriers d'administration......	56	"
TOTAUX........	683	10

Pour compléter le casernement et installer d'une manière convenable et définitive les divers services, il reste à construire une caserne pour 600 hommes, un magasin de campement, une manutention et ses dépendances, des pavillons d'officiers, pour le commandant de place, etc.

Quand Bougie sera appelé à remplir le rôle auquel cette place est destinée, ses établissements militaires prendront plus de développement, et on devra y entretenir une garnison plus nombreuse qui sera prise en partie sur l'effectif actuellement fixé pour la division de Constantine, et en partie sur celui qu'on a attribué à la division d'Alger.

Les travaux indiqués ci-dessus nécessiteront une dépense d'environ 483,000 francs.

DIVISION DE CONSTANTINE.

DJIDJELI.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a achevé la partie est du mur d'enceinte dont le pied est baigné par la mer. On a presque terminé le bastion est ainsi que les fondations de la courtine sud. Une partie du fossé du sud-est est excavée, et les grands remblais derrière la courtine est sont faits.

On a préparé l'emplacement des fondations de toute la partie d'enceinte restant à faire.

Les forts ont été améliorés et entretenus; on a commencé l'organisation de la ligne des avant-postes.

On a dépensé sur le budget ordinaire 63,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a rien été dépensé sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — Il reste à achever l'enceinte de la place sur les 2/3 de son développement, et à organiser la défense des avant-postes, si toutefois les événements ne viennent pas modifier bientôt l'état des choses à Djidjeli. Déjà les tribus des environs viennent au marché, et plusieurs d'entr'elles ont payé l'impôt en 1843, sans qu'il ait été besoin de faire aucune opération militaire.

Quand on aura soumis les tribus Kabyles comprises dans le pâté qui s'étend du Djerdjera aux montagnes de Collo, on reliera Djidjeli à Constantine par Djimila et Milah. Cette route traversera le beau pays de Ferdjioua, qu'elle mettra ainsi en communication directe avec la mer; et les laines, les grains et les bestiaux qu'il produit s'écouleront par Djidjeli.

Les dépenses, pour les travaux qui restent à exécuter, s'élèveront environ à 100,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a amélioré, agrandi et réparé presque tous les logements d'officiers, et les bâtiments provisoires affectés aux divers services.

On a terminé le magasin provisoire aux farines, et pourvu à diverses dépenses d'entretien courant.

On a dépensé sur le budget ordinaire 28,800 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a construit en dehors de l'ancienne ville, et sur le terrain de la nouvelle Kasba, une caserne neuve pour 400 hommes. La cour de ce bâtiment est entourée d'un mur crénelé qui se rattache à l'enceinte de la ville. Cette caserne a été occupée par la troupe dans le mois de juillet 1844.

On a fait les enduits des citernes de l'hôpital, organisé la salle des bains, et placé des chéneaux et tuyaux de descente sur les différents bâtiments de cet établissement.

Les dépenses se sont élevées à 139,000 francs.

SAVOIR :	sur le crédit ordinaire.............................	111,000f
	sur le crédit extraordinaire...........................	28,000

Travaux restant à faire. — La garnison normale de Djidjeli sera environ de :

300 hommes d'infanterie.
100 tirailleurs indigènes.
26 canonniers.
42 ouvriers d'administration.

Pour compléter les établissements permanents nécessaires à cette garnison, il reste à construire :

Une caserne pour 68 hommes; des logements et un pavillon pour le commandant supérieur et 26 officiers; une écurie pour 10 chevaux; une prison pour 20 détenus, un bâtiment complémentaire de l'hôpital actuel pour 14 officiers de santé et d'administration; la buanderie et l'amphithéâtre. Enfin, des magasins pouvant contenir 320 quintaux de grains et 120 quintaux de biscuit, 12,500 rations de fourrages; un abattoir; un magasin de campement et un magasin à poudre pour 10,000 kilogrammes.

Ces travaux nécessiteront une dépense d'environ 236,000 francs.

PHILIPPEVILLE.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a terminé le couronnement et le crépissage d'une portion de l'enceinte construite l'année précédente, entre le fort Vallée et le saillant du Skikda.

On a achevé la porte de Constantine : cette porte se compose de deux passages voûtés, flanqués, à droite et à gauche, par deux petits corps de bâtiments crénelés, servant, l'un de corps de garde, et l'autre, de bureau d'octroi.

L'enceinte du camp d'El-Arrouch a été complétement achevée, ainsi que deux tours placées sur les angles et destinées à la flanquer.

On a dépensé 50,740 francs, SAVOIR :

Sur le budget ordinaire	34,740f
Sur le crédit extraordinaire	16,000

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a achevé la partie de l'enceinte du fort Royal qui fait face à la campagne. Une partie des fonds a été aussi employée à l'achèvement des crépissages de l'enceinte de Philippeville, et à la construction de celle d'El-Arrouch, commencés sur les fonds ordinaires.

Les dépenses se sont élevées à 31,260 francs.

Travaux restant à faire. — Il reste à achever la partie de l'enceinte de la ville qui doit venir s'appuyer à la mer, et qui se combinera avec les quais qui doivent être construits.

Il reste, en outre, à commencer les batteries de côtes, travail d'une grande importance pour assurer le mouillage de la rade de Stora, en cas de guerre maritime.

Ces travaux nécessiteront une dépense d'environ 400,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a terminé la caserne du fort de France, à quelques travaux d'intérieur près.

Les deux maisons de la rue des Numides ont été achevées et occupées par la troupe.

On a commencé les fondations de la caserne du train des équipages, et celles du logement du commandant supérieur.

On a déblayé l'emplacement du magasin de campement situé sur le quai de l'est, et fait le mur de soutènement destiné à enclore la cour du côté de la montagne.

On a complété l'organisation de l'hôpital, de la buanderie et de la manutention. Des améliorations et des réparations importantes ont été faites au baraquement des troupes.

On a pourvu à diverses dépenses d'ameublement, de location, etc.

On a dépensé, sur le budget ordinaire, 152,900 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a terminé le magasin à poudre et la caserne du fort de France. Les travaux du mur de clôture du magasin de campement, continués sur les fonds ordinaires, ont aussi été continués sur les fonds extraordinaires.

On a terminé, sur ces derniers fonds, les trois maisons du camp de l'Arrouch qui servent d'hôpital et de pavillon d'officiers.

Les dépenses se sont élevées à 176,800 francs, SAVOIR :

Sur le budget ordinaire	128,200f
Sur le crédit extraordinaire	48,600

Travaux restant à faire. — La garnison normale de Philippeville peut être établie ainsi qu'il suit :

	hommes	chevaux
Infanterie	1,200 hommes et	30 chevaux.
Cavalerie	95	95
Artillerie	53	50
Train des équipages	41	53
Ouvriers d'administration	117	"
Un dépôt	157	"
Dépôt de subsistants	100	"
TOTAUX	1,756	228

plus un atelier de condamnés et une compagnie de discipline.

Pour compléter les établissements militaires de Philippeville, il reste à construire des casernes pour 400 hommes de divers corps, deux bâtiments d'accessoires pour les casernes du fort de France et des Numides, le logement du commandant supérieur, des écuries pour 183 chevaux, des bâtiments complémentaires de l'hôpital pour 164 malades, des magasins pouvant contenir 1,200 quintaux de blé, 11,000 rations de vivres de campagne, et 2,400 quintaux d'orge, un magasin de campement.

Au camp d'El-Arrouch, il restera à compléter les établissements provisoires qui consistent en une petite manutention et quelques magasins pour l'administration.

Ces divers travaux nécessiteront une dépense d'environ 692,000 francs.

CONSTANTINE ET DÉPENDANCES.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a terminé l'enceinte du camp du Smendou, refait une partie des parapets

du pont d'El-Kantara, et les crépissages du fort du Koudiat-Ati. On a fait divers achats de matériel, et confectionné deux ponts de campagne portatifs pour les expéditions.

Les dépenses se sont élevées, sur le budget ordinaire, à 28,400 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a rien été dépensé sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — L'enceinte de la place de Constantine est à peu près dans le même état qu'avant le siége de 1837. La plus grande partie de cette enceinte est formée par des escarpements immenses au sommet desquels la ville est bâtie.

Il reste peu de chose à faire pour rendre partout les escarpements infranchissables. Du côté accessible, vers le Koudiat-Ati, la muraille a besoin de réparations, et il convient d'ajouter un glacis pour la couvrir; et de modifier quelques parties du tracé pour obtenir des flanquements plus efficaces. Aucune puissance européenne ne pouvant songer à venir faire le siége de cette ville d'intérieur, Constantine sera ainsi mise en état de résister à toutes les attaques auxquelles elle peut être exposée.

Les portes de la place, trop étroites et de formes peu appropriées à nos moyens de transports, sont à refaire.

L'organisation de la Kasba est loin d'être complète. On devra construire les murs crénelés qui doivent la défiler des vues du dehors, et compléter sa fermeture.

La dépense de ces divers travaux pourra s'élever à 200,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a continué les déblais des citernes et le travail des magasins des subsistances dont onze compartiments ont été livrés à l'administration.

Le mur d'enceinte du parc aux fourrages a été entrepris sur la moitié de son développement. Le parc aux bœufs a été terminé.

Au camp des Toumiettes, établissement provisoire entre l'Arrouch et le Smendou, on a achevé des baraques en maçonnerie pour 200 hommes. On a construit une petite manutention au camp du Smendou, etc.

Des réparations indispensables ont été faites aux maisons affectées au logement des officiers, de la troupe, et aux magasins de l'administration.

On a pourvu à diverses dépenses d'ameublement, etc.

On a dépensé, sur le budget ordinaire, 208,600 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Les travaux de la caserne du Bardo, destinée à la cavalerie et au train des équipages, ont été poussés avec activité. On a terminé toutes les maçonneries du rez-de-chaussée et du premier étage, et fait une partie de celles du deuxième étage. On s'est approvisionné de tuiles et de bois pour la couverture.

On a terminé l'abattoir militaire et commencé les déblais du bâtiment des accessoires de l'hôpital neuf.

Les dépenses se sont élevées à 267,000 francs, SAVOIR :

Sur le budget ordinaire...........................	205,000f
Sur le crédit extraordinaire........................	62,000

Travaux restant à faire. — L'importance de Constantine, comme chef-lieu de division, sa position centrale dans la région du Tell, position qui lui permet à la fois, et de maintenir dans la soumission les tribus voisines du littoral, et de menacer les tribus insoumises du sud; l'étendue de ses relations commerciales qui, de tout temps, y ont attiré un immense concours d'indigènes des peuplades les plus lointaines, toutes

ces considérations réunies ont fait assigner à cette place une garnison considérable, dont la garnison normale paraît devoir être fixée ainsi qu'il suit :

Infanterie....................	3,600 hommes et	86 chevaux.
Tirailleurs indigènes...........	200	16
Chasseurs d'Afrique............	665	673
Spahis......................	475	479
Artillerie....................	298	159
Génie.......................	170	30
Train des équipages...........	250	320
Ouvriers d'administration.......	197	"
Dépôts des corps..............	500	"
Totaux...........	6,355	1,763

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, il n'y existe encore qu'un très-petit nombre d'établissements militaires permanents. Pour y installer d'une manière complète la garnison et les divers services militaires, il reste à construire ou à achever des casernes pour 5,000 hommes de divers corps, des pavillons pour 121 officiers, des écuries pour 748 chevaux, une prison pour 50 détenus, des bâtiments accessoires pour la manutention, des magasins pouvant contenir 10,600 quintaux d'orge et des caves pour 3,700 hectolitres de vin ou eau-de-vie. La dépense de ces travaux pourra s'élever à 2,769,000 francs.

Relativement au camp du Smendou, lorsqu'un village européen y sera installé, ce camp pourra être abandonné; jusque-là, il suffira de faire des améliorations aux locaux provisoires existants. Ce travail fait partie de ceux du service courant.

SETIF.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Le village établi à côté du camp comptait déjà une cinquantaine de maisons. Il importait de lui faire une enceinte contre les marandeurs. Cette enceinte, qui se composera d'un simple mur crénelé, flanqué de tours, a été commencée sur une longueur de 180 mètres, et élevée à la hauteur des créneaux.

On a fait des plantations considérables, qui réussissent parfaitement, et donneront, d'ici à peu de temps, un tout autre aspect à ce pays, auparavant dépourvu de bois.

On a fait quelques réparations au fort, construit une des portes du village, et pourvu à des achats et confections de matériel.

On a dépensé sur le budget ordinaire 24,260 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Des travaux assez considérables ont été exécutés à l'ancien fort. On a achevé la courtine (1-2) sur une longueur de 70 mètres, terminé la courtine (2-3) commencée en 1842, élevé les tours 2 et 3 jusqu'à la hauteur des embrasures.

Les dépenses se sont élevées sur le budget ordinaire à 15,740 francs.

Travaux restant à faire. — Il reste à achever l'enceinte du fort. Mais le travail le plus urgent est l'enceinte du village, qui a acquis déjà quelque importance, et qui se développera rapidement, lorsque la communication sera ouverte avec Bougie.

Ces travaux nécessiteront une dépense d'environ 146,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a terminé l'installation provisoire du logement des officiers, restauré le bâtiment servant autrefois d'hôpital, qu'on destine à recevoir les grains renfermés aujourd'hui dans les silos, construit un abattoir et une boucherie, et fait diverses réparations et améliorations.

A Bordj-Bouareridj, position qui domine la plaine de la Medjana, on a installé des logements provisoires pour quelques officiers et pour les magasins de la compagnie turque, qui y est détachée. Cette position étant reconnue malsaine, on doit l'abandonner et en choisir une autre dans le bassin de la Medjana.

On a dépensé sur le budget ordinaire 47,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Une deuxième caserne, cotée B, a été presque achevée.

On a construit deux écuries pouvant contenir 180 chevaux; mais l'insuffisance du casernement a forcé de leur donner une destination provisoire, et on les a appropriées pour le logement de la troupe.

On a achevé une partie du pavillon destiné aux officiers. Cette partie est occupée provisoirement par l'officier général commandant la subdivision. On a commencé les déblais et les approvisionnements de l'hôpital définitif, et construit une manutention de 3 fours de 300 rations, et quelques bâtiments accessoires.

Les dépenses se sont élevées à 250,000 francs,

Savoir : sur le budget ordinaire	208,000f
sur le crédit extraordinaire	42,000

Travaux restant à faire. — La garnison normale de Setif, chef-lieu de subdivision et dont l'importance s'accroîtra encore, lorsque les communications seront ouvertes entre les divisions d'Alger et de Constantine, paraît devoir être fixée ainsi qu'il suit :

Infanterie	2,400 hommes et	70 chevaux.
Tirailleurs indigènes	100	3
Chasseurs d'Afrique	380	380
Spahis	190	190
Artillerie	159	79
Génie	85	19
Train des équipages et ouvriers d'administration	249	214
Totaux	3,563	955

Pour compléter les établissements permanents que nécessitera cette garnison, il reste à créer indépendamment des deux casernes actuellement terminées ou sur le point de l'être, une caserne d'infanterie pour 968 hommes. Au quartier de cavalerie, il n'y a encore que des écuries pour 250 chevaux. Il reste donc à y faire une caserne pour 570 hommes et des écuries pour 700 chevaux.

Il faut, en outre, un quartier pour les corps détachés, deux pavillons pour le général et pour 18 officiers, une prison pour 30 détenus, un hôpital pour 300 malades, des magasins pouvant contenir 7,350 quintaux de grains ou de biscuits et 11,400 quintaux d'orge, un parc pour les bœufs de l'administration, un magasin de campement, un magasin à poudre pour 10,000 kilogrammes.

Les dépenses pour ces divers travaux pourront s'élever à 1,505,000 francs.

Les belles forêts du Bou-Thaleb, à 15 lieues au sud de Setif, ont été, jusqu'à présent, exclusivement exploitées par les indigènes, qui, indépendamment du bois de chauffage qu'ils apportent à Setif, y transportent aussi des madriers et des pièces d'une faible longueur, de cèdre, de chêne, etc.

En 1844, un camp de travailleurs a été établi au milieu de ces forêts dont on a dirigé l'exploitation de manière à obtenir des poutres. On s'est procuré ainsi plus de 120 mètres cubes de beaux bois de charpente et de bois de charronnage que l'on transporte à Setif, par une route carrossable non empierrée, mais praticable pendant la belle saison, et que les troupes ont ouverte. Les colons européens de Setif ont été autorisés à faire exploiter les bois qui leur sont nécessaires pour les constructions particulières qu'ils font exécuter.

BONE ET LA CALLE.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a reconstruit en entier la porte Damrémont et celle de la Kasba. On a disposé cette dernière de manière à pouvoir y mettre une double porte.

On a exécuté diverses réparations aux escarpes et aux parapets, et pourvu à des achats assez considérables de matériel, etc.

On a dépensé sur le budget ordinaire 26,100 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a rien été dépensé sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — La ville de Bône devra être agrandie, et une enceinte nouvelle y sera construite. Indépendamment de ces travaux neufs, il y a encore à reconstruire une partie du front (3-6) de la Kasba.

A La Calle, on devra établir trois batteries, dont l'emplacement a été reconnu par la commission nautique, et construire une nouvelle enceinte en vue de l'agrandissement de la ville.

La dépense de ces divers travaux pourra s'élever à 486,000 francs, dont 186,000 francs pour les fortifications de La Calle.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait le rez-de-chaussée du nouveau bâtiment destiné au logement des condamnés, dont le casernement situé au fortin de la Seybouse était insuffisant.

On a construit une salle des morts et d'autopsie à l'hôpital. Un nouveau parc avec deux hangars couverts a été installé pour le troupeau de l'administration militaire. Le logement du commandant supérieur a été complétement terminé.

On a réparé les citernes et installé des latrines à la Kasba. Des cuisines avec fourneaux à la Choumara ont été établies dans différentes casernes.

On a entretenu les locaux affectés au casernement.

A La Calle, on a réparé les anciens magasins de la compagnie française; dans lesquels on a préparé un logement provisoire pour 100 condamnés. On a fait des réparations et des améliorations importantes au logement de la troupe et des officiers.

Les dépenses se sont élevées sur le budget ordinaire à 112,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a commencé la caserne de cavalerie, qui est élevée sur toute la longueur jusqu'au niveau du sol du premier étage. Le rez-de-chaussée doit servir de magasin aux grains. On a fait des écuries pour 160 chevaux.

A l'hôpital militaire, on a terminé complétement le bâtiment des bains et un bâtiment d'accessoires

contenant le logement de 88 infirmiers, les cuisines et la dépense. On a commencé un nouveau bâtiment destiné à contenir 120 malades. Ce bâtiment est élevé jusqu'au plancher du second étage.

On a démoli l'ancien bâtiment A de la manutention et reconstruit un nouveau bâtiment jusqu'au premier étage. On a établi un plancher dans les greniers du bâtiment D, qui peuvent actuellement servir de magasins.

On a dépensé 124,100 francs, SAVOIR :

Sur le budget ordinaire..	81,800f
Sur le crédit extraordinaire..................................	42,300

Travaux restant à faire. — La garnison normale de Bône paraît devoir être établie de la manière suivante :

	hommes	chevaux
Infanterie..............................	1,350 hommes et	22 chevaux.
Spahis..................................	380	380
Artillerie...............................	53	"
Train des équipages.....................	125	160
Ouvriers d'administration...............	95	"
Dépôt d'un régiment.....................	150	"
TOTAUX........	2,153	562

plus un atelier de 200 condamnés.

Pour satisfaire aux besoins qui résultent de cette fixation, il reste d'abord à achever les constructions commencées, qui sont :

1° Le quartier de cavalerie pour 380 spahis et 380 chevaux. Le rez-de-chaussée de la caserne renfermera en outre des magasins pour 3,700 quintaux d'orge;

2° L'hôpital militaire, où l'on devra terminer un bâtiment pour 190 malades, et en construire un autre pour les maladies contagieuses, ainsi que la buanderie et un séchoir couvert;

3° La manutention, qu'il faudra compléter en terminant le magasin des subsistances, destiné à contenir 2,020 quintaux de blé, et en reconstruisant le bâtiment de fours;

4° L'établissement des condamnés, qui en renferme actuellement 200, et dont la contenance devra être portée à 250.

Outre ces établissements qui sont en cours d'exécution, il reste à créer, pour l'installation du train des équipages, des casernes et écuries pouvant contenir 125 hommes et 160 chevaux ou mulets; une prison, un bâtiment pour le conseil de guerre, le logement du commandant de la place, celui du chef du génie, des magasins à orge pour 1,800 quintaux, un magasin de campement et des lits militaires, une boucherie et un magasin à poudre pour 2,700 kilogrammes.

Enfin, plus tard on sera obligé de démolir la caserne Damrémont, qui n'est qu'une construction provisoire, et de construire à la place une caserne avec un étage pour porter sa contenance à 500 hommes.

Lorsque la ville sera agrandie, le caravansérail où sont logés les ouvriers d'administration devra être remplacé par une autre caserne, où seront aussi établis les ateliers de ce corps.

L'ensemble de ces travaux pour les bâtiments militaires de la place de Bône exigera une dépense d'environ 1,112,000 francs.

A La Calle, dont la garnison normale paraît devoir être fixée comme il suit :

	hommes	chevaux
Infanterie..............................	150 hommes	
Spahis..................................	190	et 190 chevaux
Artillerie...............................	27	"
Ouvriers d'administration...............	10	"
TOTAUX.......	277	190

plus 200 condamnés, il y aura à construire une caserne de cavalerie, à terminer l'installation de condamnés, à élever un pavillon pour 6 officiers, une prison pour 20 détenus, des magasins pour 2,000 rations de vivres et 678 quintaux d'orge, une manutention de 2 fours, un abattoir, un parc aux bœufs, un magasin de campement et un magasin à poudre.

Ces dépenses peuvent être évaluées à 344,000.

GUELMA.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a commencé la restauration de l'enceinte.

On a refait une partie de l'escarpe du front (18-1) en conservant les anciens murs dont la maçonnerie était bonne.

On a reconstruit la porte Hackett, qui a été placée sur l'axe de la rue qui porte le même nom.

On a fait de nouvelles plantations, entretenu celles qui existaient et qui ont très-bien réussi, exécuté quelques travaux d'entretien.

On a dépensé 9,000 francs, SAVOIR :

Sur le budget ordinaire	5,000f
Sur le crédit extraordinaire	4,000

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a pas été fait de dépenses sur ces fonds.

Travaux restant à faire. — Il reste à achever la restauration de l'enceinte; ce travail coûtera environ 146,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a relevé d'un étage la caserne cotée F. Un des deux bâtiments de la caserne de cavalerie a été élevé jusqu'au niveau du second étage. On a terminé un bâtiment d'accessoires pour cuisines, salle de police et cachots.

On a construit une enceinte crénelée du parc aux bœufs, et des hangars dans le parc aux fourrages.

On a fait une fontaine avec un réservoir près de la manutention; un conduit amène l'eau dans la cour de cet établissement, et un autre dans les abreuvoirs du quartier de cavalerie.

On a fait diverses dépenses de réparation, de bureaux, etc.

On a dépensé sur le budget ordinaire 63,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a complétement terminé le bâtiment des subsistances, qui contient des magasins pour 2,350 quintaux de grains et quelques logements.

Le bâtiment des fours de la manutention a été achevé et livré à l'administration. Il renferme deux fours pour 750 rations, un magasin au pain, et un local pour un moulin à manége.

On a dépensé sur le crédit extraordinaire 27,000 francs.

Travaux restant à faire. — Guelma est devenu le chef-lieu d'un cercle. Sa position intermédiaire entre Bône et Constantine, au milieu de plaines fertiles arrosées par la Seybouse, et à proximité du riche pays des Hannencha, soumis en 1843, lui assure pour l'avenir une grande importance politique et commerciale.

La garnison normale de Guelma se composera à peu près de 600 hommes d'infanterie, 190 spahis et quelques faibles détachements d'autres corps.

Pour installer les logements permanents qu'exige un semblable effectif, il faut d'abord continuer la construction du quartier de cavalerie qui devra contenir 190 chevaux, porter à 200 lits la contenance de l'hôpital, et élever d'un étage le bâtiment des dépendances.

Les établissements neufs à créer sont : un pavillon pour le commandant du cercle, un magasin de campement et un logement pour l'officier comptable, des magasins pour les grains qui ne peuvent pas trouver place dans le bâtiment des subsistances, une buanderie avec séchoir couvert pour l'hôpital, un magasin pour l'orge, un hangar pour le charbon, un abattoir et une boucherie, enfin, un magasin à poudre pour 10,000 kilogrammes.

La dépense de toutes ces constructions s'élèvera à environ 389,000 francs.

DIVISION D'ORAN.

ORAN, MERS EL-KEBIR, MISSERGUIN ET CAMP DU FIGUIER.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — A Oran, l'on a réglé les glacis des fronts (19-20) et (20-21) et réparé l'escarpe des fronts (24-25), (25-26) et (26-27).

A Mers el-Kebir, on a continué les réparations des escarpes et des contrescarpes du front de terre (1-2), de la demi-lune 7 de ce front, de son réduit et de son chemin couvert.

On a pourvu à des achats de matériel et à divers travaux d'entretien courant.

On a dépensé sur le budget ordinaire 40,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On n'a rien dépensé sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — Il importe de continuer les réparations des escarpes et contrescarpes, de l'enceinte d'Oran.

Il faudra aussi fermer la place par la jonction du château neuf à l'ancienne enceinte espagnole. Enfin, l'on aura à organiser l'entrée de la ville par le ravin de Ras el-Aïn.

Les travaux de Mers el-Kebir consisteront non-seulement à terminer les réparations des anciennes fortifications, mais à compléter par des ouvrages neufs le système de défense intérieure de la place. Il faudra de plus établir deux batteries de côtes pour assurer la rade et éloigner les bâtiments ennemis. Les projets des travaux si intéressants de la défense de la rade de Mers el-Kebir sont à l'étude, et l'exécution pourra en être commencée en 1845.

Les dépenses de fortifications pourront s'élever pour Oran à 200,000 francs, et pour Mers el-Kebir à 800,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a installé au caravansérail un casernement pour deux dépôts complets. On a installé des logements pour une compagnie de 100 hommes du train des équipages, et 2 officiers à la caserne cotée V. On a élevé d'un étage le bâtiment du trésor, séparé au moyen d'un mur le magasin à fourrage du chantier du chauffage, et préparé les fondations du magasin du campement qui doit offrir une surface de 580 mètres.

On a construit des corps de garde à la porte de Mers el-Kebir et celle du Santon, pourvu aux frais de bureau, de gérance, etc.

On a créé un parc pour 50 bœufs à Mers el-Kebir;

On a fait le baraquement du camp de Sidi bel-Abbès, poste-magasin établi sur le chemin de Mascara à Tlemsen;

On a installé, à la caserne du Santon, des logements pour 50 condamnés avec les accessoires indispensables;

On a fait des améliorations considérables à la caserne de la Moscowa.

On a refait l'établissement des lits militaires dont le bâtiment était en très-mauvais état, et on a obtenu de très-beaux magasins, offrant une surface de 414 mètres carrés; on y a fait, en outre, un logement pour le comptable.

On a dépensé 187,000 francs, SAVOIR :

Sur le budget ordinaire	179,400f
Sur le crédit extraordinaire	8,000

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a complètement terminé la caserne du Château-neuf pour 1,032 hommes.

A l'hôpital militaire, on a établi la buanderie, le séchoir, des salles de bains pour 30 soldats et 6 officiers; on a refait la cuisine et remplacé les terrasses par un comble exhaussé, ce qui a procuré un beau grenier.

La plus grande partie des bâtiments à terrasse a été couverte en bitume.

Enfin, on a pourvu à des achats considérables d'approvisionnements.

Les dépenses se sont élevées à 247,000 francs.

SAVOIR : Sur le budget ordinaire	222,000f
Sur le crédit extraordinaire	25,000

Travaux restant à faire.—La force de la garnison normale paraît devoir être fixée de la manière suivante :

	hommes et	chevaux.
Cavalerie	760	760
Infanterie	2,600	"
Artillerie	370	160
Génie	170	30
Train des équipages	125	160
Ouvriers du train des équipages	100	"
——— d'administration	226	"
Dépôts des corps	460	"
TOTAUX	4,801	1,110

La place doit, en outre, être pourvue de magasins de toute nature, pouvant contenir un approvisionnement de douze mois pour la garnison. Une grande partie de ces établissements a été créée depuis l'occupation, ou a été obtenue en appropriant d'anciennes constructions espagnoles en bon état de conservation.

Pour compléter l'installation de la place d'Oran, il faut encore des casernes pour 2,060 hommes de divers corps, et des écuries pour 660 chevaux, des magasins pour 3,150 quintaux d'orge, un magasin à poudre pour 200,000 kilogrammes, un pavillon pour le commandant de place. Il y a de plus à achever le magasin central de l'hôpital, et celui du campement.

A Misserguin, il faudra installer une manutention, avec deux fours de 400 rations et quelques magasins.

Enfin, on devra construire, à Mers el-Kebir, une caserne pour 400 hommes, et un pavillon pour 19 officiers.

Ces divers travaux nécessiteront une dépense d'environ 1,773,000 francs.

ARZEU.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Il n'a rien été dépensé à Arzeu sur les fonds ordinaires.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a rien été dépensé sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — A Arzeu, on devra refaire la partie de l'enceinte ouverte par suite de l'extension donnée au pavillon des officiers.

La dépense de ces travaux pourra s'élever à 18,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pourvu à l'entretien des établissements provisoires, et on a doublé et augmenté d'un étage le pavillon d'officiers.

Les dépenses se sont élevées à 40,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a été fait aucune dépense sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — Arzeu offre un bon mouillage pour les bâtiments de force moyenne, qui viennent s'y réfugier lorsque la mer ne permet pas de tenir devant Mostaganem. Cette position devra donc être occupée comme point d'entrepôt. Plus tard, des communications directes pourront s'ouvrir avec Mascara et le centre de la province.

La garnison normale d'Arzeu sera d'environ 200 hommes d'infanterie et de quelques faibles détachements d'autres corps.

Il reste à faire, pour satisfaire aux besoins qu'exige cet effectif, une caserne pour 200 hommes.

La dépense pourra s'élever à 60,000 francs.

MOSTAGANEM, MAZAGRAN ET DÉPENDANCES.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a achevé les murs qui réunissent le fort de l'est à Mostaganem et Matemore, ainsi qu'une tour intermédiaire destinée à servir de flanquement. On a exécuté la partie de l'enceinte comprise entre Matemore et la tour du four à chaux, à laquelle on a fait un étage. Une autre tour a été construite vers le milieu de cet intervalle.

L'on a commencé et achevé le mur d'enceinte depuis la tour du four à chaux, jusqu'à celle n° 1 du fort Bab el-Djerad; pour obtenir partout 4 mètres de hauteur d'escarpe, on a, dans quelques parties de l'enceinte, escarpé le roc sur lequel elle est fondée; ce dernier travail a terminé la clôture de la place.

On a réuni la redoute de la plaine à la mer, au moyen d'un fossé de 4 mètres 50 cent. de large sur

2 mètres 70 cent. de profondeur. Une partie des escarpements a été exécutée pour joindre Mostaganem au fort de la Marine.

On a ouvert deux routes qui conduisent, l'une au champ de manœuvre, et l'autre au moulin de l'administration.

Ces travaux ont coûté, sur le budget ordinaire, 67,500 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a rien été dépensé sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — Une partie de l'ancienne enceinte de Matemore devra être refaite, à cause de son peu de solidité. Il en sera de même relativement à la partie conservée de l'ancienne enceinte de Mostaganem, en arrière de laquelle il faudra faire la rue du Rempart, et qui devra être reconstruite sur une grande partie de son développement.

On devra continuer la clôture nord-est du faubourg, depuis Mostaganem jusqu'à la mer, en passant par le fortin de la Marine, clôture qui sera formée en partie par l'escarpement du ravin.

Les dépenses s'élèveront environ à 130,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a pavé les écuries du camp de cavalerie, fait des rigoles pavées pour l'écoulement des eaux, et empierré la grande rue. On a installé les accessoires du casernement. Des réparations importantes ont été faites au casernement et au logement des officiers.

On a installé des fourneaux à la Choumara, pour les divers corps de la garnison; organisé les magasins du génie, amélioré et agrandi l'hôpital provisoire et les magasins des subsistances, réparé les manutentions de Mostaganem et de Matemore.

Au fortin de l'Oued-Riou, poste-magasin établi provisoirement dans la vallée d'un des affluents de la rive gauche du Chelif, on a créé une installation pour la petite garnison de ce poste, comprenant une ambulance pour 30 malades, une manutention avec deux fours, un magasin pour 100,000 rations de vivres, un pavillon pour 8 officiers, des baraques pour 200 hommes, et divers travaux accessoires.

On a dépensé sur le budget ordinaire 173,500 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a commencé les approvisionnements de matériaux destinés à la construction de l'hôpital permanent

On a dépensé sur le budget ordinaire 15,000 francs.

Travaux restant à faire. — Le seul bâtiment permanent existant à Mostaganem est la caserne A, qui peut contenir 250 hommes, et qui sert d'hôpital provisoire.

L'effectif normal de la garnison peut être fixé ainsi qu'il suit :

Infanterie	1,800 hommes et	20 chevaux.
Cavalerie	300	300
Artillerie	53	"
Train des équipages	125	160
Ouvriers d'administration	115	"
Dépôts des corps	300	"
Totaux	2,693	480

Il reste à construire des casernes pour 2,450 hommes de divers corps, des pavillons pour le commandant

supérieur et une partie des officiers, un hôpital pour 450 malades, une manutention avec des locaux pouvant contenir 800,000 rations de vivres, et des magasins pour 200,000 rations d'orge, un parc pour 500 bœufs.

Ces divers travaux sont évalués à 1,793,000 francs.

MASCARA ET DÉPENDANCES.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a continué à réparer et à entretenir l'enceinte de la place. On a construit la redoute de Sidi Djelali ben-Amar, ouvrage en terre installé de manière à pouvoir faire une bonne défense, et destiné à servir de station intermédiaire entre Mascara et Tiaret.

Au sud de Mascara, on a installé le poste de l'Ouisert, destiné à servir de dépôt d'approvisionnement; ce poste a été entouré d'une enceinte crénelée, bastionnée et précédée d'un fossé.

Des travaux de nivellement et de terrassement ont été exécutés dans les rues et aux abords de Mascara. On a fait quelques réparations et pratiqué deux portes à l'enceinte de l'Arkoub.

On a dépensé sur le budget ordinaire 50,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires* — Il n'a rien été dépensé sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — Mascara, par sa position, devra toujours avoir une forte garnison, et deviendra probablement plus tard le centre d'une population nombreuse.

Dans la prévision de l'avenir, au lieu d'entretenir ou de relever l'enceinte actuelle, qui est en très-mauvais état, et qui est fort restreinte; il paraît plus convenable d'en créer une autre plus vaste, et plus en rapport avec l'importance future de la ville.

La dépense peut en être évaluée à 356,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a continué la restauration des maisons destinées au logement des troupes. On a commencé le casernement du train des équipages, achevé le logement du commandant supérieur du Beylik et exécuté deux grands hangars pour la briqueterie.

A l'hôpital, on a continué les travaux de l'aile droite et commencé ceux de l'aile gauche.

Les magasins de la cour des moulins et de la place du Beylik ont été commencés et élevés à la hauteur du premier étage.

L'ancien magasin aux farines et le magasin attenant du campement ont été achevés.

On a construit un parc aux bœufs et quatre baraques à Aïn-Beïda.

On a commencé le nouveau magasin à orge et à fourrage.

Dans le réduit de l'Arkoub, on a achevé la construction de deux grandes baraques en maçonnerie, et réparé les anciennes maisons arabes.

En dehors du réduit, les travaux se sont bornés à l'installation d'un logement pour les officiers ainsi que pour les sous-officiers de la compagnie de discipline, casernés sur cet emplacement.

On a entrepris les travaux d'établissement d'une ferme et d'une maison de labour.

A la redoute de Sidi Djelali ben-Amar, on a exécuté une baraque en maçonnerie pour le logement de 120 hommes et une baraque, divisée par compartiments, pour le logement des officiers. On en a construit deux autres pour les accessoires de l'hôpital et les divers services de l'administration.

A la redoute de l'Ouisert, on a construit un logement provisoire pour 120 hommes et des pavillons spéciaux pour les officiers. On a installé une baraque pour les accessoires de l'hôpital.

Les dépenses se sont élevées à 360,000 francs.

Savoir : sur le budget ordinaire.................................... 270,000f
sur le crédit extraordinaire.................................... 92,000

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a terminé l'installation de la caserne des troupes du génie et du détachement de travailleurs auxiliaires, disposé des écuries pour les chevaux et les mulets des sapeurs conducteurs. On a réparé les locaux de la caserne d'infanterie, de la place du Beylik.

On a réparé les baraques affectées au logement de la cavalerie, et l'on a commencé à établir d'autres baraques et d'autres écuries, pour porter la contenance du casernement à 600 hommes et 600 chevaux.

On a continué les travaux du casernement de l'Arkoub, d'Aïn-Beïda et du train des équipages.

On a complété le casernement du faubourg Bugeaud, en lui adjoignant plusieurs maisons arabes qu'on a restaurées.

On a continué, sur les fonds extraordinaires, les travaux mentionnés ci-dessus, à l'hôpital du Beylik, au magasin de la cour des moulins et de la place du Beylik, et au magasin du campement.

On a dépensé 45,500 francs.

Savoir : sur le budget ordinaire.................................... 10,000f
sur le crédit extraordinaire.................................... 35,500

Travaux restant à faire. — Tous les locaux actuellement affectés au casernement de la garnison de Mascara ne sont que provisoires. Ce sont ou des maisons mauresques, la plupart en très-mauvais état, auxquelles on a fait, dès le principe, les réparations indispensables pour que la troupe pût y être à couvert, ou des baraques en planches, construites à la hâte pour remédier à l'insuffisance des habitations existantes. Logements et magasins, tout reste donc à créer.

La garnison normale, admise pour la place de Mascara, paraît devoir être composée ainsi qu'il suit:

	hommes	chevaux
Infanterie	3,000 hommes et	70 chevaux.
Cavalerie	665	665
Artillerie	137	55
Génie	85	15
Train des équipages	250	320
Ouvriers d'administration	122	"
Totaux	4,250	1,127

Telle devra être la contenance des casernes et des écuries à créer. Il faudra, en outre, un pavillon d'officiers, des magasins pour 1,600,000 rations de vivres et 400,000 rations d'orge, une manutention, un magasin à poudre pour 50,000 kilogrammes, un parc pour 500 têtes de bétail.

Il reste de plus à achever l'hôpital et les magasins en constructions.

Les dépenses peuvent être évaluées à 2,444,000 francs.

TIARET.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — Le mur défensif de Tiaret, assis sur les ruines du mur des Romains, offre partout une hauteur de 5 à 6 mètres. Il est pourvu de bons flanquements.

On a dépensé sur le budget ordinaire 25,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a pas été fait de dépense sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — Il reste à compléter le système de défense de Tiaret, et à organiser des banquettes sur toute l'enceinte.

La dépense peut être évaluée à 80,000 francs.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a installé des logements pour 6 officiers et un casernement pour 84 hommes dans des bâtiments en maçonnerie, ainsi qu'un hôpital pour 80 lits.

On a fait aussi les maçonneries et couvert une partie du bâtiment de la manutention, de trois magasins des subsistances, et d'un magasin de campement.

Les dépenses se sont élevées à 142,500 francs, SAVOIR :

Sur le budget ordinaire	30,000f
Sur le crédit extraordinaire	12,500

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Les travaux détaillés ci-dessus ont été continués sur les fonds extraordinaires.

Les dépenses se sont élevées à 14,500 francs, SAVOIR :

Sur le budget ordinaire	10,000f
Sur le crédit extraordinaire	4,500

Travaux restant à faire. — On peut assigner à l'effectif normal de la garnison de Tiaret, en raison de l'importance politique et militaire de cette position, le chiffre suivant:

Infanterie	300 hommes et	10 chevaux
Cavalerie	70	74
Train des équipages	51	87
Ouvriers d'administration	27	"
TOTAUX	448	151

plus une compagnie de discipline de 180 hommes.

Il reste, en conséquence, à construire des casernes pour 540 hommes, des écuries pour 150 chevaux, un pavillon pour 16 officiers, les accessoires de l'hôpital, des magasins pour 4,000 rations de vivres, ainsi qu'un magasin de campement et un abattoir.

La dépense peut être évaluée à 340,000 francs.

TLEMSEN.

FORTIFICATIONS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a fait à l'enceinte du Méchouar des améliorations importantes.

On a complétement organisé les bastions 10, 12 et 13, le cavalier en terre 11, la moitié de la courtine 10-12, les fronts 25-26 et 26-13.

On a rétabli le mur de gorge, la rampe et les parapets du bastion 20, terminé l'organisation du bastion 21, et restauré en partie le parement de la courtine 20-21.

Les communications extérieures et intérieures ont été complétées et régularisées.

On a complétement remis en état le poste extérieur de la Tour-des-Moulins et quelques portions de l'enceinte.

On a construit à Sidi Ben-Abbès une redoute pour servir de dépôt d'approvisionnements sur la route de Tlemsen à Mascara. On a jeté deux ponts sur la Mekerra. Enfin, l'on a pourvu aux divers achats de matériel.

Les dépenses se sont élevées, sur le budget ordinaire, à 40,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — Il n'a rien été dépensé sur les fonds extraordinaires.

Travaux restant à faire. — Il reste à terminer la mise en état du Méchouar, à réorganiser presque toute l'enceinte de la ville et le poste extérieur du Nord.

La dépense de ces divers travaux pourra s'élever à 303,000 francs.

Tlemsen doit être plus solidement fortifié que les autres places de l'Algérie, qu'un simple mur d'octroi suffira pour garantir contre les Arabes; car la proximité des frontières de l'empire de Maroc, dont les troupes sont mieux organisées que les hordes arabes et font usage de canon de petit calibre, exige que l'enceinte de Tlemsen puisse au moins résister au canon de campagne.

BATIMENTS MILITAIRES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 1843.

§ 1er. *Travaux ordinaires.* — On a considérablement agrandi le casernement de Mazous, qu'on a pourvu des accessoires nécessaires et entouré d'un mur d'enceinte. On y a établi des écuries pour 16 chevaux.

Le casernement du Beylik a reçu de l'extension; on a construit un nouveau bâtiment; on en a relevé un autre qui tombait en ruine. On a agrandi les écuries, pourvu l'infanterie et la cavalerie de tous les accessoires indispensables, et créé huit nouveaux logements d'officiers. Tous les anciens bâtiments ont été réparés.

Le casernement de la porte de fer a été également pourvu d'accessoires et entouré d'un mur. On y a installé des écuries pour 20 chevaux.

Le pavillon d'officiers côté I a été augmenté de 7 logements avec accessoires, et d'une écurie pour 14 chevaux.

On a restauré la caserne X, agrandi et amélioré les ateliers du génie, installé de nouveaux magasins pour le fourrage et le chauffage, avec un hangar à botteler en maçonnerie, et entouré ces derniers établissements d'un mur de clôture.

A l'hôpital militaire, on a créé les accessoires qui n'existaient pas encore. On a agrandi la pharmacie et les cuisines, etc., et installé un casernement pour 50 infirmiers.

On a construit des étables pour abriter 700 bœufs, avec bassin et mangeoires en pierre.

On a installé le magasin du campement et d'autres magasins pour l'administration.

On a établi la bibliothèque dans une maison du casernement de la porte de Fer.

On a rétabli plusieurs conduites d'eau; on en a créé de nouvelles.

On a fait généralement, dans tous les logements, les nombreuses réparations qu'entraine une installation provisoire; on a pourvu également à diverses dépenses d'ameublement, d'approvisionnement, de bureau et de gérence.

On a dépensé sur le budget ordinaire 195,000 francs.

§ 2. *Travaux extraordinaires.* — On a couvert la caserne de Mustapha, et construit tous les accessoires de cette caserne.

On a terminé le bâtiment principal de la caserne du Kessaria, ainsi que les écuries, et monté le bâtiment des accessoires jusqu'au premier étage.

On a fait les fondations des magasins de dépôt dits de Ahmed, et monté les murs et les pied-droits des arceaux jusqu'aux naissances des voûtes.

On a commencé la grande caserne du Méchouar pour 1,100 hommes. Toutes les fondations sont faites et on a élevé une partie des murs de face et de refends jusqu'à la hauteur du premier étage.

On a travaillé activement à la caserne X. On a terminé le bâtiment du centre, ainsi que plus de la moitié des deux ailes.

On a construit près de la courtine 19-20 une prison entourée d'un mur de clôture.

On a construit un magasin à poudre contre le bastion 17. Ce magasin est voûté et a un étage.

On a dépensé 214,000 francs.

Savoir : sur le budget ordinaire.	167,000f
sur le crédit extraordinaire.	47,000

Travaux restant à faire. — La position de Tlemsen, située à peu de distance de la frontière du Maroc, nécessitera toujours dans cette place la présence d'une garnison considérable, et, par suite, la construction de nombreux établissements militaires. Il n'en été créé encore qu'un très-petit nombre.

Pour compléter l'installation permanente de la garnison normale adoptée pour cette place, et que l'on peut fixer aux chiffres suivants :

Infanterie.	3,200 hommes et	70 chevaux.
Cavalerie	665	665
Artillerie	132	55
Génie.	85	17
Train des équipages.	250	320
Ouvriers d'administration.	92	"
Dépôt des corps.	100	"
Totaux.	4,524	1,127

Il reste à construire :

1° Des casernes pour 3,800 hommes et des pavillons pour 100 officiers;

2° Des écuries pour 1040 chevaux;

3° Un hôpital pour 300 malades;

4° Des magasins ou silos pour 2,000 quintaux de grains ou farine et 9,000 quintaux d'orge;

5° Un petit magasin à poudre pour 30,000 kilogrammes;

6° Des cuves pour 4,000 hectolitres de vin ou eau-de-vie.

La dépense pour ces divers travaux pourra s'élever à 1,248,000 francs.

Dans cette évaluation, on a compris toutes les constructions qui doivent être exécutées en 1844; même la grande caserne du Méchouar, parce qu'elle est en construction et ne peut être d'aucune utilité immédiate.

Les dépenses faites dans l'exercice 1843 sont résumées par place et division dans le tableau suiva

DÉSIGNATION des DIVISIONS.	DÉSIGNATION DES PLACES.	BUDGET ORDINAIRE. FORTIFICATIONS. Dépenses ordinaires.	BUDGET ORDINAIRE. FORTIFICATIONS. Travaux extraordinaires.	BUDGET ORDINAIRE. BÂTIMENTS MILITAIRES. Dépenses ordinaires.	BUDGET ORDINAIRE. BÂTIMENTS MILITAIRES. Travaux extraordinaires.	CRÉDIT EXTRAORDINAIRE. FORTIFICATIONS. Dépenses ordinaires.	CRÉDIT EXTRAORDINAIRE. BÂTIMENTS MILITAIRES. Dépenses ordinaires.	CRÉDIT EXTRAORDINAIRE. BÂTIMENTS MILITAIRES. Travaux extraordinaires.	TOTAUX GÉNÉRAUX par place.	T
ALGER	Alger et dépendances	60,000f	445,000f	260,207f 50c	325,000f	110,000f	204,700f	52,000f	1,464,907f 50c	3,
	Camps et forts du Sahel	21,000	»	163,250 00	»	»	»	46,000	230,250 00	
	Koléah et Mahelma	12,000	»	22,092 50	41,000	»	»	»	75,692 50	
	Blidah et Boufarik	29,900	»	56,000 00	203,000	19,000	38,900	200,000	333,800 00	
	Médéah	12,000	»	73,000 00	106,000	»	17,000	125,000	333,000 00	
	Boghar	3,600	»	7,000 00	»	»	»	»	10,600 00	
	Milianah et dépendances	95,000	»	145,000 00	48,000	12,200	156,000	26,500	411,700 00	
	Teniet-el-Had	500	»	10,300 00	34,000	5,000	9,000	6,000	65,400 00	
	Cherchel	13,000	8,000	75,000 00	48,000	»	12,000	42,000	198,000 00	
	Orléansville	»	»	27,000 00	»	19,000	122,000	95,000	263,000 00	
	Ténès	»	»	23,000 00	»	14,000	143,000	25,000	200,000 00	
	Bougie	9,100	»	35,950 00	30,000	»	»	20,000	95,050 00	
CONSTANTINE	Djidjeli	63,000	»	28,800 00	111,000	»	»	28,000	230,800 00	1,
	Philippeville et El-Arrouch	34,740	31,260	152,900 00	126,200	16,000	»	62,600	411,700 00	
	Constantine et dépendances	28,400	»	206,600 00	205,000	»	»	68,000	504,000 00	
	Setif	24,260	15,740	47,000 00	208,000	»	»	42,000	337,000 00	
	Bône, La Calle et dépendances	26,100	»	112,000 00	81,800	»	»	42,300	262,200 00	
	Guelma	5,000	»	63,000 00	»	4,000	»	27,000	99,000 00	
ORAN	Oran et dépendances	40,000	»	179,400 00	222,000	»	8,000	25,000	474,400 00	1,
	Arzew	»	»	40,000 00	»	»	»	»	40,000 00	
	Mostaganem et dépendances	67,500	»	173,500 00	15,000	»	»	»	256,000 00	
	Mascara et dépendances	30,000	»	278,000 00	10,000	»	92,000	35,500	465,500 00	
	Tiaret	23,000	»	30,000 00	10,000	»	12,500	6,500	82,000 00	
	Tlemcen	40,000	»	195,000 00	167,000	»	»	47,000	449,000 00	
	Totaux	594,000	500,000	2,400,000 00	2,000,000	200,000	800,000	1,000,000	7,500,000 00	7,

Ainsi, en 1843, on a dépensé pour les travaux de fortifications et de bâtiments militaires, savo

	FORTIFICATIONS. Budget ordinaire.	FORTIFICATIONS. Crédit extraordinaire.	BÂTIMENTS MILITAIRES. Budget ordinaire.	BÂTIMENTS MILITAIRES. Crédit extraordinaire.	TOT/
Dépenses ordinaires	594,000f	200,000f	2,400,000f	800,000f	4,00
Travaux extraordinaires	500,000	»	2,000,000	1,000,000	3,50
Totaux	1,094,000	200,000	4,400,000	1,800,000	7,50
A ajouter pour les dépenses accessoires, consistant en achats et en confection d'outils, instruments, machines, engins envoyés de France					14
Total égal aux fonds votés par la législature pour 1843					7,64

Les tableaux suivants font connaître les contenances de locaux destinés à servir de casernes, d'h
et de magasins.

CASERNEMENT DES TROUPES.

	OFFICIERS supérieurs.	OFFICIERS subalternes.	SOUS-OFFICIERS et soldats.	CHEVAUX.
Contenance des locaux permanents	59	564	18,138	5,424
——— des locaux susceptibles d'une durée de 15 à 20 ans	55	405	9,613	1,756
——— des locaux provisoires	98	1,303	28,579	11,184
Totaux	212	2,272	56,330	18,364

6.

HÔPITAUX MILITAIRES.

	PERSONNEL.		MALADES.	
	Officiers de santé et d'administration.	Infirmiers.	Officiers.	Soldats.
Hôpitaux établis dans les locaux permanents	49	547	148	3,781
——— dans les locaux susceptibles d'une durée de 15 à 20 ans	65	241	90	2,746
——— dans les locaux provisoires	78	236	63	3,051
TOTAUX	188	1,024	301	9,578

MAGASINS DES SUBSISTANCES.

	VIVRES-PAIN.				VIVRES DE CAMPAGNE.									
	FOURS.		MAGASINS.		BISCUIT.		RIZ ET LÉGUMES.		SUCRE ET CAFÉ.		SEL.		SALAISONS.	
	Nombre.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.
Locaux permanents	63	20,169	123,937	22,078,440	11,662	2,099,280	8,191	13,646,376	2,420	20,166,860	1,895 50	11,373,000	3,836	1,534,400
Locaux provisoires d'une durée de 15 à 20 ans	23	7,148	33,104	5,958,720	5,827	1,598,820	1,104	1,839,264	315	2,624,893	1,079 00	6,474,000	300	120,000
Locaux provisoires d'une plus courte durée	8	2,360	37,108	6,679,440	14,410	2,593,800	4,911	8,181,726	2,712	22,599,166	971 00	5,826,000	764	305,600
TOTAUX GÉNÉRAUX de la contenance des magasins	94	29,677	194,149	34,716,600	31,899	6,291,900	14,206	23,667,366	5,447	45,390,919	3,945 50	23,673,000	4,900	1,960,000

	VIVRES-VIANDE.		LIQUIDES.				FOURRAGES.				CHAUFFAGE		
	PARCS AUX BŒUFS.	ABATTOIRS.	VIN.		EAU-DE-VIE.		ORGE.		MAGASINS À FOIN.		BOIS.		CHARBON.
	Nombre de têtes abritées.	Nombre d'étaux.	Hectolitres.	Nombre de rations.	Hectolitres.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.	Nombre de rations.	Quantités métriques au poids.
Locaux permanents	5,468	5	37,623	15,049,200	120	384,000	150,797	3,015,940	136,537	2,730,740	20,000	2,000,000	»
Locaux provisoires d'une durée de 15 à 20 ans	1,500	1	792	320,800	90	288,000	12,197	243,940	19,574	391,480	2,000	200,000	»
Locaux provisoires d'une plus courte durée	1,368	37	3,754	1,501,600	»	»	26,715	534,300	136,637	2,732,740	25,200	2,520,000	18,500
TOTAUX GÉNÉRAUX de la contenance des magasins	8,336	43	42,169	16,871,600	210	672,000	189,709	3,794,180	292,748	5,854,960	47,200	4,720,000	18,500

Il est facile de voir que les locaux actuels tant provisoires que permanents, si on voulait donner, aux hommes en bonne santé dans les casernes qu'ils occupent, l'espace exigé pour une bonne hygiène, ne suffiraient pas pour loger toute l'armée, puisqu'ils ne peuvent contenir que 56,300 sous-officiers et soldats, tandis que l'effectif de l'armée est d'environ 80,000 hommes.

En comparant les contenances des casernes permanentes au 1er janvier 1842 et au 1er janvier 1843, on voit que le nombre de places dont s'est accru le casernement est de 4,150.

Quant aux locaux provisoires, si leur contenance est plus faible en 1843 qu'en 1842, cela tient et à la démolition de baraques hors d'état de servir, et à une appréciation réglementaire du nombre de places qu'elles contiennent.

Pour les hôpitaux, leur contenance normale est fixée à 10,230 malades et 1,770 infirmiers : la contenance actuelle n'est que de 9,880 malades et 961 infirmiers. Une évaluation plus exacte de la contenance

des hôpitaux provisoires et la démolition de quelques baraques affectées à ce service à Blidah et Bougie, ont produit cette diminution.

Les hôpitaux permanents, qui ne pouvaient contenir au 31 décembre 1842 que 301 infirmiers et 2,600 malades, offraient au 31 décembre 1843, des places pour 564 infirmiers et 3,930 malades, résultat important obtenu par les travaux de l'année.

Il est facile de voir aussi les augmentations de la contenance des locaux permanents affectés au service des subsistances.

Si l'on peut constater les progrès des bâtiments militaires de toute espèce, il n'en est pas moins réel que les troupes sont encore loin d'être dotées de tous les établissements qui leur sont nécessaires, et qu'il y a encore des travaux considérables à faire pour créer l'organisation défensive du territoire, en permettant à un petit nombre de troupes, aux dépôts et aux milices de garder les places et postes, pendant que l'armée parcourra le pays, soit pour maintenir les populations, soit pour faciliter la rentrée de l'impôt.

Il importe au plus haut degré que ces travaux soient poussés avec activité. Si les établissements civils doivent être créés seulement au fur et à mesure des besoins des diverses localités, et quand la population civile est devenue assez compacte pour en faire ressortir la nécessité, le temps est certainement arrivé de donner aux troupes des casernes, des hôpitaux et des magasins; aux officiers, des pavillons pour être logés convenablement, et l'on croit ne pas devoir terminer sans répéter ici la remarque qu'on avait déjà faite l'année dernière, « qu'il est essentiel que des allocations suffisantes de fonds viennent assurer la prompte « exécution des travaux d'amélioration et de complément des établissements militaires: imprimer une plus « grande activité à ces travaux, serait évidemment une mesure vraiment économique.

« En outre, ce serait une mesure d'humanité. La santé du soldat, la vie de bien des hommes en dé- « pendent. »

La dotation du budget du génie en 1844 a été fixée ainsi qu'il suit, au moyen des crédits sucesssivement obtenus, savoir :

	FORTIFICATIONS.	BÂTIMENTS MILITAIRES.	TOTAUX.
Travaux ordinaires	1,000,000f	2,000,000	3,000,000f
Travaux extraordinaires	1,120,000	3,480,000	4,600,000
Totaux	2,120,000	5,480,000	7,600,000
Dépenses accidentelles	"	"	140,000
Total général			7,740,000

Cette somme devrait être constamment maintenue à 8,000,000 francs de 1845 à 1848 inclus, savoir :

	FORTIFICATIONS.	BÂTIMENTS MILITAIRES.	TOTAUX.
Travaux ordinaires	1,000,000f	2,000,000f	3,000,000f
Travaux extraordinaires	1,000,000	4,000,000	5,000,000
Totaux	2,000,000	6,000,000	8,000,000

On aurait ainsi le moyen de diriger les travaux de manière à assurer convenablement le service au commencement de 1848; alors la dotation annuelle pourrait être réduite à 5,500,000 francs, tout compris, jusqu'à l'achèvement complet des travaux.

IV.

SERVICE
DES HÔPITAUX MILITAIRES.

LOCAUX.

INDICATION DES HÔPITAUX MILITAIRES EXISTANT DANS L'ALGÉRIE À L'ÉPOQUE DU 1er JANVIER 1844.

ÉTABLISSEMENTS.		NOMBRE DE PLACES au 1er janvier 1843.	NOMBRE DE PLACES au 1er janvier 1844.	OBSERVATIONS.
Division d'Alger.	Dey	2,130	2,130	
	Salpêtrière	800	800	
	Mustapha	900	900	
	Douéra	600	600	
	Boufarik	200	200	
	Koléah	76	76	
	Blidah	318	318	
	Médéah	470	470	
	Miliana	500	500	
	Teniet el-Ahd	50	50	
	Cherchel	246	246	
	Tenès	150	150	
	Orléansville	250	250	
	Bougie	450	450	
Division d'Oran.	Oran	1,590	1,590	
	Arzeu	30	30	
	Mostaganem	450	450	
	Mascara	420	420	
	Mers el-Kebir	100	100	
	Tlemsen	300	300	Au besoin, 500
	Tiaret	150	150	
Division de Constantine.	Constantine	960	960	
	Setif	100	100	
	Bône	800	800	
	La Calle	50	50	Dont 30 réservées aux corailleurs
	Guelma	150	150	
	Philippeville	900	900	Au besoin, 1,100
	Djidjeli	210	210	
	El-Arrouch	50	50	
		13,400		
ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DEPUIS 1844.				
Division d'Alger.	Dellis, Boghar		100	
——— d'Oran.	Lella-Maghnia		200	
			13,700	Au besoin, 11,150

On voit, par ce tableau, que le nombre des places est presque resté stationnaire pendant l'année 1843; mais quelques établissements de nouvelle création ont été ouverts en 1844 : ce sont, pour la division d'Alger, Dellis et Bogbar; pour celle d'Oran, Lella-Maghnia.

Le nombre total des places est plus que suffisant pour assurer le service hospitalier des divers points occupés par nos troupes.

Les améliorations à apporter aux bâtiments se complètent tous les jours; le service du génie et l'administration rivalisent d'efforts pour que l'installation des locaux ne laisse rien à désirer.

Aux importantes ressources que présentent les 14,400 places réparties dans les hôpitaux militaires de l'Algérie, viennent encore se joindre celles non moins précieuses qu'offrent les dépôts de convalescents établis au fort Génois, dans la province de Constantine, ainsi qu'à Oran, Tlemsen, Mazagran et Mascara.

PERSONNEL.

DÉSIGNATION DES GRADES.		EFFECTIF AU 1er JANVIER *		MONTANT DE LA DÉPENSE résultant de l'effectif en 1843.
		1842.	1843.	
Aumônier de l'hôpital du Dey, à Alger		1	1	1,500f
Officiers de santé	Principaux	8	10	63,273
	Majors ou ordinaires	42	51	209,171
	Aides-majors ou adjoints	102	99	301,871
	Sous-aides	219	219	472,251
	Requis	"	"	"
	Total	371	379	1,046,566
Officiers d'administration	Principaux	1	"	"
	Comptables de 1re classe	5	4	56,585
	Idem de 2e classe	9	12	
	Adjudants en 1er	35	45	119,752
	Idem en 2e	98	103	183,395
	Total	148	164	359,732
Infirmiers	Majors, sergents et caporaux	201	237	87,641
	Soldats de 1re et de 2e classe	1,104	1,116	259,999
	Total	1,305	1,343	347,640
Total général		1,884	1,887	1,755,438

Un seul aumônier figure au tableau qui précède; mais, pendant le cours de l'année 1843, le service religieux a été fait, dans les hôpitaux de l'Algérie autres que celui du Dey, par les desservants des paroisses.

Le ministre de la guerre a arrêté qu'à partir de 1844,

1° Un aumônier titulaire serait attaché à chacun des hôpitaux militaires du Dey à Alger, de Constantine et d'Oran;

2° Les succursalistes des villes dans lesquelles il existe des hôpitaux militaires rempliraient les fonctions d'aumôniers et recevraient une indemnité annuelle de 600 francs, imputable sur les fonds de l'article 1er du budget des hôpitaux.

Le nombre des succursalistes qui reçoivent en ce moment l'indemnité dont il est question ci-dessus, est de 14.

De concert avec le département de la marine et des colonies, le ministre de la guerre a organisé un service religieux à bord des bâtiments affectés au service des évacuations de malades de l'Algérie sur la France. M. l'évêque d'Alger désigne les ecclésiastiques à qui cette pieuse mission est confiée.

Ces ecclésiastiques sont traités à la table de l'état-major du bord; il leur est alloué, au compte du service des hôpitaux, une indemnité de 50 francs par convoi.

MOUVEMENT GÉNÉRAL DES HÔPITAUX MILITAIRES DE L'ALGÉRIE, INDIQUANT LE NOMBRE DES MALADES ENTRÉS, SORTIS ET MORTS PENDANT L'ANNÉE 1843, ET DE CEUX EXISTANTS AU 1er JANVIER 1844.

Journées de traitement, 1,985,297. — Moyenne de l'effectif, 80,000 hommes.

INDICATIONS DES MOIS.	RESTANT au premier jour de chaque mois.	ENTRÉS		SORTIS		MORTS.	RESTANT au dernier jour de chaque mois.	RAPPORT DU NOMBRE DES MORTS avec		DURÉE MOYENNE du séjour à l'hôpital.
		par billet.	par évacuation.	par billet.	par évacuation.			celui des malades.	l'effectif des troupes.	
Janvier	4,850	5,673	653	5,258	724	506	4,688			
Février	4,688	4,423	440	4,691	263	411	4,186			
Mars	4,186	5,448	1,283	5,737	821	340	4,019			
Avril	4,019	4,201	950	4,749	576	238	3,607			
Mai	3,607	4,702	2,436	4,381	2,004	311	4,049			
Juin	4,049	4,616	1,793	4,362	1,558	238	4,300			
Juillet	4,300	8,414	2,100	5,995	1,843	413	6,563			
Août	6,563	9,929	2,514	7,906	2,928	463	7,709			
Septembre	7,709	9,952	3,122	7,090	3,239	457	7,997			
Octobre	7,997	8,278	2,398	8,968	2,458	488	6,759			
Novembre	6,759	6,616	774	7,661	706	474	5,305			
Décembre	5,305	5,054	296	6,212	316	470	3,657			
	4,850	77,306	18,759	75,013	17,436	4,809	3,657	4 7/10 sur 100	6 sur 100	18 jours 9/10
	100,915			100,915						

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE 1842 COMPARÉ À CELUI DE 1843.

		1842.	1843.
Effectif général		80,000	80,000
Malades	Restant au 1er janvier	5,182	4,850
	Entrés	111,525	96,065
	Sortis	106,269	92,449
	Morts	5,588	4,809
	Restant au 31 décembre	4,850	3,657
Rapport du nombre des morts	avec celui des malades	4 8/10 sur 100	4 7/10 sur 100
	avec l'effectif	6 9/10 sur 100	6 sur 100
Durée moyenne du séjour à l'hôpital		17 jours 9/10.	18 jours 9/10

On a compris dans le chiffre de l'effectif général les marins, les douaniers et les agents civils, ainsi que les autres individus qui, bien qu'étrangers à l'effectif de l'armée de terre, sont néanmoins admis, à divers titres, dans les hôpitaux militaires.

Le nombre des malades est supérieur à l'effectif général. Cela provient de ce que ce nombre est basé sur celui des entrants de chaque jour, et de ce qu'une partie des hommes sont atteints de rechutes qui les obligent à entrer plusieurs fois à l'hôpital dans le cours de l'année.

V.

JUSTICE MILITAIRE.

ANNÉES	PLACES.	NOMBRE de militaires ou indigènes mis en jugement.	CONDAMNÉS à mort.	à la détention.	aux travaux forcés ou aux fers.	à la réclusion.	au boulet.	aux travaux publics.	à la prison	à la destitution.	à l'amende.	RENVOYÉS devant les tribunaux ordinaires pour cause d'incompétence.	ACQUITTÉS.	TOTAL du nombre des militaires ou indigènes mis en jugement.	OBSERVATIONS.
1843..	ALGER........	385	28	″	24	22	53	22	107	2	″	1	120	385	Sur lesquels, neuf indigènes.
	ORAN.........	310	14	″	35	20	17	30	95	″	″	1	98	310	Sur lesquels, huit indigènes.
	CONSTANTINE...	228	17	″	26	5	36	11	70	1	″	1	63	228	Sur lesquels, douze indigènes.
		923	59	″	85	47	106	63	272	3	″	3	281	923	Sur cinquante-neuf condamnés à mort, cinq ont été exécutés. Quatre français, un arabe

VI.

TÉLÉGRAPHIE.

Au commencement de 1837, une ligne télégraphique fut improvisée par le génie militaire, entre Alger et le camp de Boufarik qui était alors notre poste le plus avancé, Blidah et Koléah n'étant pas encore occupés.

Mais, du moment que la conquête s'étendit, que les colonnes expéditionnaires poussèrent leurs opérations au delà de l'Atlas, le besoin fut senti de perfectionner cet important moyen de correspondance et de l'appliquer à une ligne plus étendue.

En 1842, un directeur de la télégraphie de France fut envoyé sur les lieux, avec la mission d'étudier l'établissement de lignes définitives destinées à mettre Alger en communication avec les principales places de la province, ainsi que l'organisation d'un personnel spécial pour les desservir.

Cette mission a eu pour résultat de faire adopter par le ministre de la guerre :

1° L'application à l'Algérie du système de la télégraphie de France, simplifié;

2° La formation d'un corps de télégraphiers, dont les deux tiers choisis parmi les sous-officiers et caporaux libérés du service, et un tiers pris dans l'administration de la métropole, les uns et les autres faisant partie de cette administration et servant au même titre; le directeur, les traducteurs et les inspecteurs également choisis dans le personnel de France.

Pour réaliser l'organisation projetée, un crédit extraordinaire de 95,000 francs a été demandé à la législature et voté au titre de l'exercice 1843.

La ligne d'Alger à Miliana a été établie dans le cours de cet exercice.

Cette ligne se compose de onze postes situés sur les points indiqués ci-après : 1° Alger, 2° Mustapha supérieur, 3° Douéra, 4° Boufarik, 5° Beni-Mered, 6° Blidah, 7° le sommet de l'Affroun, 8° Sidi Abd-el-Kader-bou-Medfa, 9° l'un des monts Righa, 10° près de Miliana, 11° Miliana.

Sur la section de ligne d'Alger à Blidah, les postes ont été installés, soit dans des bâtiments existants qui se trouvaient dans des conditions favorables, soit dans des tourelles bâties à cet effet.

Le directeur, ses bureaux et l'appareil des signaux sont installés à Alger dans une maison particulière louée et appropriée.

A Blidah, le service est également installé dans une maison particulière. Cette maison comprend le logement du traducteur et des stationnaires.

L'établissement de la section d'Alger à Blidah a coûté.......................... 31,738f 91c

Sur la section de Blidah à Miliana, il a fallu construire tous les postes.

Chacun de ces postes consiste en un petit bâtiment ayant trois pièces au rez-de-chaussée et une à l'étage. Des guérites flanquantes sont placées aux angles de la terrasse. Les approches des postes sont défendues par un tambour en palissades percé de créneaux. Ce tambour

A reporter.............. 31,738 91

REPORT........... 31,738f 91c

forme une cour en avant du bâtiment qui, avec cinq ou six défenseurs, peut résister aux attaques des malfaiteurs.

La station d'arrivée à Miliana a été placée dans la ville même, et renferme, outre les locaux décrits ci-dessus, un logement pour le traducteur.

Les constructions de la section de ligne de Blidah à Miliana ont donné lieu à une dépense de	46,000 00
L'achat des mécanismes, des lunettes et du mobilier des postes, ont coûté...........	10,545 09
Les dépenses extraordinaires résultant de l'envoi en Algérie des agents de l'administration des télégraphes de France, chargés de l'installation de la ligne d'Alger à Miliana, se sont élevées à...	6,717 00
SOMME ÉGALE au crédit alloué..........	95,000 00

Depuis le commencement de 1844, le télégraphe fonctionne régulièrement entre Alger et Miliana.

Le service est fait par un directeur, deux traducteurs, un inspecteur et trente stationnaires.

Le but que le Gouvernement se propose étant de mettre le plus tôt possible Alger en communication télégraphique avec la frontière de l'ouest, le prolongement de la ligne d'Alger à Miliana sur Orléansville a été décidé par le ministre de la guerre.

En ce moment (mai 1845), le génie, sur les indications du service télégraphique, fait construire les six postes qui formeront la section de Miliana à Orléansville.

Ces postes sont situés sur les points ci-après indiqués : 1° à Miliana, sur la butte Partarieu; 2° sur l'un des contre-forts du Zakkar; 3° sur le Djebel-Douï, près d'El-Kantara; 4° sur le Temouloga, près du Marabout; 5° sur une colline entre l'oued Fodda et Orléansville; 6° à Orléansville.

La nécessité a été également sentie de mettre Médéah en communication avec Alger par une ligne télégraphique; mais les vapeurs et les nuages qui enveloppent presque continuellement les montagnes des Beni-Salah, au-dessus de Blidah, n'ayant pas permis d'établir des postes entre cette ville et Médéah, on s'est décidé à faire passer la ligne par Miliana, en construisant trois stations dans l'intervalle qui sépare ces places. Ces stations sont placées, savoir : 1° sur un mamelon du Gontas près de l'oued Adelia; 2° au sommet du Gontas; 3° au pied du Dakla; 4° à Médéah.

Les postes de la section de Miliana à Orléansville et de l'embranchement de Miliana à Médéah, déjà en pleine construction, seront terminés dans le courant de l'été 1845; ils pourront fonctionner vers la fin de l'année.

Des études ont été faites pour prolonger jusqu'à Mostaganem, et de là à Oran, la ligne d'Alger à Orléansville. Les postes de cette ligne seront construits en 1846.

On pourra s'occuper aussi à cette époque des lignes d'Oran à Tlemsen et à Mascara; viendra ensuite la ligne d'Alger à Constantine par les Bibans et Setif.

La télégraphie est appelée à jouer un grand rôle en Algérie. Il importe, en effet, que le gouverneur général soit très-promptement informé à Alger de ce qui se passe dans toutes les provinces, afin de pouvoir, au besoin, diriger immédiatement sur les points menacés les forces nécessaires pour rétablir la tranquillité et rassurer les populations.

Les indigènes, dont l'esprit est si facile à s'impressionner, verront dans la télégraphie un nouvel élément de notre puissance morale et matérielle.

SERVICES CIVILS.

INTÉRIEUR.

VII.

POPULATION.

POPULATION EUROPÉENNE ET INDIGÈNE AU 31 DÉCEMBRE 1843, DANS LES VILLES DE L'INTÉRIEUR ET DU LITTORAL.

Il a été procédé, dans le dernier trimestre de l'année 1843, à un recensement général de la population européenne et indigène de l'Algérie, tant dans le ressort de l'administration civile, que dans les villes de l'intérieur et du littoral soumises au régime exceptionnel des commissions administratives.

Ce travail se divise naturellement en deux parties : population européenne et population indigène.

POPULATION EUROPÉENNE.

C'est surtout par les émigrations de France et de l'Étranger que s'accroît la population européenne de l'Algérie. Dans les villes du littoral où s'opèrent les débarquements, il est facile de tenir un compte exact des arrivants; mais les émigrants ne se fixent pas tous dans ces villes; il en est beaucoup qui se répandent dans les localités de l'intérieur, passant souvent de l'une à l'autre avant de s'établir définitivement. En outre, beaucoup d'ouvriers n'ont point de résidence fixe, se portant sur les points où les besoins de l'agriculture et les travaux publics et particuliers les appellent. Quant à présent, on ne pourrait, sans apporter des entraves fâcheuses à la circulation, astreindre les Européens à la formalité des passe-ports et des cartes de séjour à chaque déplacement.

Il résulte de cet état de choses, qu'un recensement général de la population peut seul amener la constatation du nombre exact des habitants de chaque localité, mais à la condition d'être fait simultanément sur tous les points, afin d'éviter les doubles emplois.

Différentes causes ont empêché cette simultanéité lors du recensement opéré à la fin de 1843; à cette époque, l'autorité municipale n'était pas encore installée dans plusieurs communes du Sahel d'Alger; à Bône, il a fallu commencer par numéroter les maisons de la ville avant de procéder aux opérations; de telle sorte que le recensement terminé, pour certaines localités, au mois d'octobre, ne l'a été pour d'autres qu'en novembre et même en décembre.

Ce qui précède fait comprendre comment, pour arriver à un résultat exact comprenant les augmentations de population survenues pendant le recensement, et capable de servir de point de départ et de comparaison pour les opérations semblables qui suivront, on a dû grouper la population, non par localités, mais par grandes divisions, telles que districts et provinces.

C'est d'après ce principe que les tableaux suivants ont été dressés. Ils comprennent sous le nom d'une ville, non-seulement la population de la ville elle-même, mais encore celle des localités environnantes. Ainsi, les chiffres placés à la suite d'Oran comprennent, outre les habitants de la ville, ceux de Kerguenta, de Miserguin, de Mers el-Kebir, etc.

ÉTAT DE LA POPULATION EUROPÉENNE DE L'ALGÉRIE D'APRÈS LE RECENSEMENT GÉNÉRAL OPÉRÉ AU 31 DÉCEMBRE 1843.

PROVINCES.	LOCALITÉS — ADMINISTRÉES civilement.	LOCALITÉS — ADMINISTRÉES militairement.	FRANÇAIS.	ANGLAIS, ANGLO-MALTAIS.	ESPAGNOLS, PORTUGAIS.	ITALIENS.	ALLEMANDS, SUISSES, BELGES.	RUSSES, POLONAIS, GRECS.	TOTAL.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	TOTAL.
Province d'Alger.	Alger et ses faubourgs	....	13,260	1,865	8,164	1,931	1,134	69	26,423	10,152	6,836	9,435	26,423
	District d'Alger (Communes du)	....	3,419	70	1,687	186	641	4	6,016	2,484	1,387	2,145	6,016
	Idem de Douéra	....	639	7	45	26	102	2	821	360	218	243	821
	Idem de Koléah	....	369	″	8	9	10	10	406	234	89	83	406
	Idem de Boufarik	....	592	23	15	17	85	9	741	516	128	97	741
	Idem de Blidah	....	1,077	52	500	529	131	1	2,290	900	506	884	2,290
	Idem de Cherchel	....	390	26	65	17	62	11	571	274	163	134	571
	....	Médéah	215	39	69	48	87	″	458	349	63	46	458
	....	Miliana	208	″	54	35	27	″	324	228	30	66	324
	....	Bougie	219	74	159	37	11	″	500	239	136	125	500
	....	Tenès	408	43	289	120	56	″	916	666	130	120	916
	....	Orléansville	″	″	″	″	″	″	500	″	″	″	500
		TOTAL	20,796	2,208	11,055	2,955	2,346	106	39,966	16,402	9,686	13,378	39,966
Province de Constantine.	Constantine	....	678	23	25	64	46	4	840	515	182	143	840
	....	Guelma	136	20	11	28	4	″	199	132	33	34	199
	....	Setif	128	5	11	47	8	″	199	153	26	20	199
	Bône	....	1,578	1,594	117	634	77	8	4,008	1,887	941	1,180	4,008
	Philippeville	....	1,721	1,041	174	360	99	15	3,410	1,948	800	662	3,410
	La Calle	....	102	42	17	52	13	2	228	155	30	43	228
	....	Djidjeli	94	71	34	38	14	″	251	160	56	35	251
		TOTAL	4,437	2,796	389	1,223	261	29	9,135	4,950	2,068	2,117	9,135
Province d'Oran.	Oran	....	1,741	223	4,312	581	107	7	6,971	2,347	1,961	2,663	6,971
	Mostaganem	....	720	47	1,103	154	66	5	2,095	1,018	613	464	2,095
	....	Arzeu	10	1	8	3	3	″	25	12	11	2	25
	....	Mascara	350	28	303	58	12	″	751	541	151	59	751
	....	Tlemsen	109	3	109	20	2	″	243	123	95	25	243
		TOTAL	2,930	302	5,835	816	190	12	10,085	4,041	2,831	3,213	10,085
		TOTAUX réunis	28,163	5,306	17,279	4,994	2,797	147	50,186	25,393	14,585	18,708	59,186

Un fait important à signaler, c'est l'accroissement du nombre des femmes : il était, à la fin de 1841, de 7,149 ; à la même époque, en 1843, il s'élevait à 14,569. Ainsi, dans un intervalle de deux années, ce nombre a plus que doublé ; il surpasse actuellement la moitié de celui des hommes.

La proportion des femmes aux hommes n'est pas uniforme sur les différents points du territoire. Elles sont en très-petit nombre dans les villes de l'intérieur, à l'exception des villes de la province d'Alger ; dans ces dernières, au contraire, et dans celles du littoral, leur nombre se rapproche de celui des hommes. Le rapport est, à Alger, de 67,54 contre 100 hommes ; à Blidah, de 56,22 ; à Oran, de 83,55 ; à Bône, de 49 ,86.

Sur les 14,569 femmes, on en compte 9,053, ou 69 sur 100, mariées, preuve évidente d'une situation plus régulière, et des progrès que fait l'esprit de famille.

Le point le plus important, peut-être, qui soit mis en évidence par le tableau qui précède, c'est l'accroissement du nombre des Français, et la tendance des nationaux à surpasser les étrangers. Ainsi, au 31 décembre 1843, on comptait 28,163 Français et 30,523 étrangers ; à la même date, en 1844, il y a 38,646 Français et 37,221 étrangers.

MILICE ALGÉRIENNE.

Cet accroissement de la population européenne fait chaque jour de la milice une force plus imposante,

ce qui permet déjà de laisser, lorsque les besoins de la guerre et des travaux publics l'exigent, plusi presque sans garnison. C'est ainsi que les villes d'Alger, de Bône, de Philippeville, d'Oran, de B gardées et se gardent d'elles-mêmes pendant des mois entiers. On peut et l'on doit espérer que l rienne, se substituant ainsi successivement à l'armée, sur tous les points principaux du pays, par pements de la colonisation, la métropole pourra, lorsque les faits de guerre seront accompl l'Algérie une bonne partie de l'armée active qu'elle y entretient actuellement. C'est pour cela nisation est tout à la fois un moyen de domination et d'économie. (Voir plus loin la notice s

POPULATION INDIGÈNE.

On ne comprend, sous ce titre, que les indigènes résidant à poste fixe dans les villes, faub lieues du littoral et de l'intérieur, et connus sous le nom de *hadars* ou citadins. Les indigè feront l'objet d'un article à part.

Le recensement de la population indigène offrait des difficultés qui n'ont pas permis d'ol sultats absolument exacts. Par suite de la répugnance des musulmans à se laisser dénombrer, livrer aux Européens la libre entrée de leurs maisons, l'administration a dû apporter les plus g gements pour éviter de blesser des susceptibilités aussi délicates.

Dans les villes de Médéah, Djidjeli, Tlemsen et Mascara, les nègres sont compris dans le population musulmane.

On consacre plus loin un chapitre spécial aux nègres esclaves.

ÉTAT DE LA POPULATION INDIGÈNE DANS LES VILLES DE L'ALGÉRIE AU 31 DÉCEMB

PROVINCES.	LOCALITÉS		MUSULMANS.				NÈGRES.				ISRAÉL	
	ADMINISTRÉES civilement.	ADMINISTRÉES militairement.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	TOTAL.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	TOTAL.	HOMMES.	FEMMES.
Province d'Alger.	Alger. (Ville et faubourgs.)	....	11,145	3,180	3,524	17,858	563	695	122	1,380	1,237	1,399
	District d'Alger (Commune du)	....	1,426	1,257	1,612	4,295	37	38	24	99	2	2
	Idem de Douéra	....	280	227	235	742	2	″	″	2	7	1
	Idem de Koléah	....	448	482	612	1,542	6	9	4	19	6	4
	Idem de Boufarik	....	89	″	″	89	7	″	″	7	7	″
	Idem de Blidah	....	1,995	2,339	2,236	6,570	39	52	27	118	36	38
	Idem de Cherchel	....	158	172	172	502	4	5	6	15	3	″
	....	Médéah	948	919	791	2,658	″	″	″	″	180	179
	....	Miliana	53	28	29	110	″	″	″	″	61	25
	....	Bougie	51	52	52	155	″	″	″	″	″	″
	....	Tenès	34	″	″	34	″	″	″	″	″	″
		TOTAL	16,627	8,665	9,263	34,555	658	799	183	1,640	1,539	1,648
Province de Constantine.	Constantine	....	5,093	5,578	4,881	15,552	11	120	″	131	1,067	1,206
	....	Setif	15	2	″	17	″	″	″	″	47	1
	....	Guelma	2	″	″	2	″	″	″	″	2	″
	Bône	....	869	672	704	2,245	99	45	17	161	134	114
	Philippeville	....	204	6	20	230	17	3	2	22	42	18
	La Calle	....	27	″	″	27	″	″	″	″	3	″
	....	Djidjeli	177	251	280	708	″	″	″	″	″	″
		TOTAL	6,387	6,509	5,885	18,781	127	168	19	314	1,295	1,339
Province d'Oran.	Oran	....	603	476	584	1,663	106	122	69	297	1,531	1,356
	Mostaganem	....	706	710	982	2,398	33	31	41	105	124	128
	....	Arzeu	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	....	Mascara	512	531	367	1,410	″	″	″	″	176	85
	....	Tlemsen	1,497	1,575	1,223	4,295	″	″	″	″	702	536
		TOTAL	3,318	3,292	3,156	9,766	139	153	110	402	2,533	2,105
		TOTAUX RÉUNIS	6,332	18,466	18,304	63,102	924	1,120	312	2,356	5,367	5,092

En rapprochant les résultats des deux tableaux qui précèdent, on voit que la population des vill s'élevait, au 31 décembre 1843, à 59,186 Européens, et 82,423 indigènes ; ce qui fait un total de

POPULATION PAR RELIGION.

Les nombres obtenus en groupant, par religion, les habitants européens et indigènes, du ressort de l'administration civile et des villes administrées militairement, sont inférieurs de 23,497 à ceux présentés ci-dessus.

Cette différence provient de deux causes ;

1° Il n'a été fourni aucun renseignement à cet égard pour les villes de Médéah, Miliana, Bougie, Tenès, Orléansville, Guelma, Setif, Djidjeli, Arzeu, Mascara et Tlemsen, dont la population s'élève ensemble au chiffre de 16,471 habitants.

2° Une partie des Européens arrivés en Algérie pendant le quatrième trimestre 1843, n'a donné aucun détail à ce sujet, bien que tous aient été compris dans le total de la population : or, pendant ce trimestre, l'excédant des arrivées a été de 7,885 individus.

En ajoutant ce nombre à celui des habitants des villes mentionnées plus haut, on obtient un total de 24,356 individus dont, en grande partie, le culte n'est pas connu.

ÉTAT DE LA POPULATION DIVISÉE PAR RELIGION, AU 31 DÉCEMBRE 1843, DANS LES LOCALITÉS ADMINISTRÉES CIVILEMENT.

PROVINCES	LOCALITÉS.	CATHOLIQUES.	PROTESTANTS.	MUSULMANS.	JUIFS.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Province d'Alger.	Alger. (Ville et faubourgs.)	19,760	326	18,704	6,033	44,823	Rien sur Saint-Ferdinand et Sainte-Amélie.
	District d'Alger (Communes du)	5,596	420	396	5	10,417	
	Idem de Douéra. (*Idem*)	765	83	315	11	1,174	
	Idem de Koléah	402	8	1,561	17	1,988	
	Idem de Boufarik	687	54	89	16	846	
	Idem de Blidah	2,243	47	6,681	132	9,103	
	Idem de Cherchel	532	39	517	3	1,091	
	Total	29,985	977	32,263	6,217	69,442	
Province de Constantine.	Constantine	768	27	15,683	3,105	19,583	
	Bône	3,911	66	2,402	485	6,864	
	Philippeville	3,085	148	252	98	3,583	
	La Calle	215	13	27	3	258	
	Total	7,979	254	18,364	3,691	30,288	
Province d'Oran.	Oran	6,847	163	1,960	4,287	13,257	
	Mostaganem	2,074	49	2,503	499	5,125	
	Total	8,921	212	4,463	4,786	18,382	
	Total général	46,885	1,443	55,090	14,694	118,112	

NÈGRES LIBRES ET ESCLAVES DANS LE RESSORT DE L'ADMINISTRATION CIVILE.

Il résulte du recensement opéré en 1844 qu'au 31 décembre de la même année il existait, dans les villes et localités soumises au régime civil, 2,872 nègres, savoir : 1,595 libres et 1,277 esclaves.

L'esclavage, en Algérie, a le même caractère que dans les pays orientaux. Il n'est pratiqué que parmi les indigènes et uniquement sur des nègres.

La plupart du esclaves sont originaires de Bornou, du pays des Haoussa : un petit nombre provient de Tombouctou.

Les importations d'esclaves deviennent de plus en plus rares, et tout porte à croire que ce commerce ne tardera pas à tomber de lui-même en désuétude : c'est ainsi que deux Mozabites qui s'y sont livrés à Alger pendant quelques années, depuis 1830, l'ont complétement abandonné. On rapporte cependant, comme un fait unique depuis quelques années, qu'après la prise de Biskra, un convoi d'une quinzaine de nègres vint à Tuggurt.

Depuis notre occupation le nombre des esclaves se maintient toujours à peu près le même à Constantine, malgré la cessation des introductions. Il faut attribuer ce résultat à ce que les grandes tribus, les Sahari, les Telaghma, les Abd-el-Nour, les Haracta, etc., cèdent les leurs aux gens de la ville.

L'esclavage, en Algérie, ne ressemble en rien à l'esclavage dans nos autres colonies; c'est une sorte de domesticité. Les esclaves font partie de la famille musulmane et ils s'y incorporent par les liens du sang : aussi leur condition est-elle en général très-douce.

Il paraît cependant qu'à Constantine les esclaves sont moins bien traités par leurs maîtres que du temps des beys : la cause en serait due à la grande réserve que l'autorité française a mise, au milieu d'une population de 30,000 indigènes, à intervenir dans les affaires d'intérieur.

Le contraire a lieu à Alger : les esclaves y sont traités généralement avec la plus grande douceur, et leur sort y est des plus supportable. Si l'un d'eux a à se plaindre de son maître, il s'adresse au kadhi, qui retient le plaignant jusqu'à ce qu'il en ait trouvé la vente, c'est-à-dire le placement auprès d'un nouveau maître.

L'effectif de la population esclave, qui est stationnaire partout ailleurs, diminue chaque année à Alger, par suite du départ de plusieurs grandes familles et de l'appauvrissement successif de celles qui y sont restées.

On n'a pas encore pu constater complétement le nombre des nègres libres et esclaves dans les villes et les parties de l'Algérie soumises au régime militaire. On s'occupe de ce travail. Dès à présent, on peut évaluer à environ 8 ou 9,000 le nombre des esclaves qui y existent, ce qui donne 10,000 esclaves pour toute l'Algérie.

Le nombre des nègres libres est au moins égal, sinon supérieur. Il tend à s'élever chaque année dans les localités administrées civilement, où ils trouvent tout à la fois de la liberté et un emploi avantageux.

Nos relations, mieux assises et plus étendues dans l'intérieur du pays, amèneront certainement les nègres en plus grand nombre; mais ils viendront comme travailleurs libres. Quant aux esclaves, ils ne se renouvelleront bientôt plus que par les naissances, moyen inefficace, attendu qu'il est reconnu que les enfants nègres ne peuvent résister que très-difficilement au climat dans le Tell algérien.

ÉTAT DE LA POPULATION NÈGRE, LIBRE ET ESCLAVE, DANS LES VILLES ET LOCALITÉS DU RESSORT DE L'ADMINISTRATION CIVILE, AU 31 DÉCEMBRE 1844.

LOCALITÉS		POPULATION NÈGRE.				NÈGRES LIBRES.				NÈGRES ESCLAVES.				OBSERVATIONS.
		HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	TOTAL.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	TOTAL.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	TOTAL.	
PROVINCE d'Alger.	Alger. (Ville et faubourgs d')	563	605	122	1,380	552	135	38	725	11	560	84	655	
	District d'Alger (Communes du)	41	80	25	146	26	9	8	43	15	71	17	103	Les communes d'Ouled-Fayet et de Sidi-Ferruch n'ont point de nègres.
	Idem de Douéra (*Id.*)	1	"	1	2	"	"	"	"	1	"	1	2	
	Idem de Koléah (*Id.*)	8	9	4	21	8	8	3	19	"	1	1	2	
	Idem de Boufarik (*Id.*)	9	2	4	15	"	"	"	"	9	2	4	15	
	Idem de Blidah (*Id.*)	42	62	24	128	35	53	18	106	7	9	6	22	
	Cherchel	4	5	2	11	4	5	2	11	"	"	"	"	
	TOTAL	648	873	182	1,703	625	210	69	904	43	643	113	799	
PROVINCE d'Oran.	Oran et banlieue	109	119	63	291	87	116	23	226	22	3	40	65	
	Mostaganem *idem*	31	33	38	102	13	6	20	39	18	27	18	63	
	TOTAL	140	152	101	393	100	122	43	265	40	30	58	128	
PROVINCE de Constantine.	Constantine	125	440	5	570	110	178	3	291	15	262	2	279	
	Bône	103	47	30	180	89	18	2	109	14	20	28	71	Point de nègres.
	Philippeville et Stora	18	5	3	26	18	5	3	26	"	"	"	"	
	TOTAL	246	492	38	776	217	201	8	426	29	291	30	350	
	TOTAL GÉNÉRAL	1,034	1,517	321	2,872	942	533	120	1,595	112	964	201	1,277	

MOUVEMENT DES NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS, DANS LES VILLES ET LOCALITÉS DE L'ALGÉRIE ADMINISTRÉES CIVILEMENT.

En examinant les nombres portés au tableau ci-après, on reconnaît que, sur un total de 2,012 naissances, il n'y a que 363 enfants naturels. A Alger, on en compte 177 sur 811 naissances, ou, à peu près, 1 sur 5 : le rapport est, à Paris, de 1 sur 2, environ. Ce fait confirme ce qui a été dit précédemment sur le progrès que font en Algérie l'esprit et les mœurs régulières de la famille.

Le nombre des décès, sur une population de 58,846 Européens, a été de 2,604; ce qui donne une moyenne de 4,42 décès sur 100 habitants; elle a été de 3,28 sur 100 à Paris, en 1842.

Cette moyenne n'est pas constante pour tous les points de l'Algérie. A Bône, la mortalité est de 5 habitants sur 100; à Philippeville, de 4,6; à Oran, de 3,97; à Mostaganem, de 3,4.

TABLEAU DES NAISSANCES, MARIAGES ET DÉCÈS, DANS LES

LOCALITÉS		NAISSANCES.																											
		FRANÇAIS.											ÉTRANGERS.											MUSULMANS.			ISRAÉLITES.			TOTAL GÉNÉRAL des naissances.
		Enfants légitimes.			Enfants naturels. Reconnus.			Enfants naturels. Non reconnus.			Total des enfants naturels.	Total des naissances.	Enfants légitimes.			Enfants naturels. Reconnus.			Enfants naturels. Non reconnus.			Total des enfants naturels.	Total des naissances étrangères.							
		Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.			Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.			Garçons.	Filles.	Total.	Garçons.	Filles.	Total.	
Province d'Alger.	Alger et ses faubourgs	138	129	267	17	24	41	41	26	67	108	375	239	228	407	20	6	32	18	19	37	69	536	»	»	»	120	120	240	1,151
	District d'Alger	40	38	78	12	8	20	8	11	19	39	117	51	52	103	1	1	2	8	7	15	17	120	»	»	»	»	»	»	237
	Idem de Douéra	0	11	20	2	3	5	»	1	1	6	26	4	»	4	»	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	30
	Idem de Boufarik	3	6	9	»	3	3	»	1	1	4	13	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	14
	Idem de Blidah	19	29	48	»	»	»	»	»	»	»	48	14	11	25	»	»	»	»	»	»	»	25	»	»	»	5	3	8	81
	Idem de Koléah	14	3	17	»	»	»	»	1	1	1	18	1	1	2	»	»	»	»	1	1	1	3	23	27	50	»	»	»	71
	Idem de Cherchel	7	11	18	1	»	1	2	»	2	3	21	1	4	5	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	26
	TOTAL	230	227	457	32	38	70	51	40	91	161	618	311	296	607	27	7	34	26	27	53	87	694	23	27	50	125	123	248	1,610
Province de Constantine.	Constantine	12	14	26	»	1	1	1	3	4	5	31	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1	1	»	»	»	71	62	133	165
	Philippeville	31	27	58	6	2	8	1	2	3	11	69	16	23	39	»	1	1	»	1	1	2	41	»	»	»	3	1	4	114
	Bône	40	27	67	5	2	7	3	2	5	12	79	48	49	97	»	1	1	3	1	4	5	102	57	40	97	14	12	26	304
	La Calle	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
	TOTAL	84	68	152	11	5	16	5	7	12	28	180	64	72	136	»	2	2	3	3	6	8	144	57	40	97	88	75	163	584
Province d'Oran.	Oran	42	28	70	8	7	15	5	3	8	23	93	98	88	186	10	6	16	21	14	35	51	237	28	21	49	119	116	235	614
	Mostaganem	14	11	25	1	1	2	1	1	2	4	29	8	8	16	»	»	»	1	»	1	1	17	»	»	»	6	3	9	55
	TOTAL	56	39	95	9	8	17	6	4	10	27	122	106	96	202	10	6	16	22	14	36	52	254	28	21	49	125	119	244	669
TOTAL GÉNÉRAL		370	334	704	52	51	103	62	51	113	216	920	481	464	945	37	15	52	51	44	95	147	1,092	108	88	196	338	317	655	2,863

A Alger, on comptait 1,275 Européens décédés en 1842. En 1843, bien que cette partie de la population se soit accrue d'environ 6,000 âmes, il n'y a eu que 1,261 décès.

Cette amélioration pouvait être prévue, et résulte, d'une part, de la meilleure composition de l'émigration; d'autre part, des travaux d'assainissement exécutés par l'administration et de l'accroissement des constructions qui remplacent les baraques.

Le nombre des mariages entre Européens s'est élevé à 541; il était de 424 en 1842; différence en plus, 117. Les mariages entre Français et étrangers n'ont augmenté que de 12; on en comptait 70 en 1842, et 82 en 1843.

Le divorce, établi par les lois religieuses des musulmans et des juifs, est toujours en vigueur parmi eux. En 1843, il en a été prononcé à Alger 353, savoir: 323 entre musulmans, par les kadhis maleki et hanefi, et 30 entre juifs par le grand rabbin.

LOCALITÉS DE L'ALGÉRIE ADMINISTRÉES CIVILEMENT.

MARIAGES ENTRE							DÉCÈS																								
							FRANÇAIS.							ÉTRANGERS.							MUSULMANS.					ISRAÉLITES.					
							ADULTES.			ENFANTS.				ADULTES.			ENFANTS.														
Français.	Français et étrangères.	Françaises et étrangers.	Étrangers.	Musulmans.	Israélites.	TOTAL DES MARIAGES.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	TOTAL DES DÉCÈS.	Hommes.	Femmes.	TOTAL.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	TOTAL DES DÉCÈS.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	Hommes.	Femmes.	Garçons.	Filles.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL DES DÉCÈS.
82	28	6	132	462	76	786	229	83	312	155	150	305	617	223	99	322	177	145	322	644	250	162	189	144	745	25	30	39	44	138	2,144
21	7	4	25	»	»	57	27	19	46	48	51	99	145	14	12	26	27	29	56	82	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	227
11	»	»	»	»	»	11	25	6	31	21	10	31	62	17	2	19	7	3	10	29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	91
4	1	»	»	»	»	5	20	4	24	3	9	12	36	4	1	5	»	»	»	5	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	42
10	2	»	3	»	»	15	51	19	70	17	16	33	103	36	3	39	9	8	17	56	43	37	38	30	148	»	»	»	3	3	310
7	»	2	»	15	»	24	1	3	4	24	4	28	32	»	»	»	4	»	4	4	9	10	9	11	39	»	»	»	»	»	75
9	2	»	1	»	»	12	7	5	10	10	8	18	28	2	1	3	»	1	1	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	32
144	40	12	161	477	76	910	358	139	497	278	248	526	1,023	298	118	414	224	186	410	824	303	209	236	185	933	25	30	39	47	141	2,921
9	1	»	1	618	63	692	9	2	11	8	10	18	29	2	1	3	»	»	»	3	20	14	36	32	102	170	196	380	411	1,157	1,291
21	3	4	14	»	»	42	43	16	50	21	16	37	96	34	8	42	8	10	18	60	26	»	»	»	26	1	»	»	»	1	183
16	3	»	20	13	37	89	7	8	15	58	30	88	103	9	8	17	72	19	91	108	48	26	43	20	143	4	3	5	6	18	372
[illegible]	»	»	»	»	»	—	2	1	3	1	1	2	5	1	1	2	»	»	»	2	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	8
46	7	4	35	631	100	823	61	27	88	88	57	145	233	46	18	64	80	29	100	173	95	40	70	58	272	175	199	385	417	1,175	1,854
35	10	1	34	21	50	151	25	13	37	21	24	45	82	35	40	75	73	50	123	198	20	15	15	18	68	14	13	51	42	120	468
7	8	»	3	»	»	18	17	3	20	10	10	20	40	12	6	18	10	3	13	31	1		»		1	»	»	»	2	2	74
42	18	1	37	21	50	169	41	16	57	31	34	65	122	47	46	93	83	53	136	229	21	15	[illegible]	18	69	14	13	51	44	122	542
232	65	17	233	1,129	226	1,902	460	182	642	397	339	736	1,378	389	182	571	387	268	655	1,220	410	264	30	201	1,275	214	242	475	508	1,438	5,317

MOUVEMENT TRIMESTRIEL DE LA POPULATION EUROPÉENNE, PENDANT LES ANNÉES 1843 ET 1844.

Les deux tableaux suivants présentent le mouvement par trimestre et par province de la population européenne, pendant les années 1843 et 1844.

Il existe entre les chiffres du recensement général, dont les résultats sont donnés plus haut, et ceux de l'état trimestriel, une différence notable quant à l'effectif de la population européenne au 31 décembre 1843. C'est que, malgré les soins qui ont été apportés à cette opération, il a été impossible d'éviter les doubles emplois : ainsi le recensement général donne, au 31 décembre 1843, un effectif de 59,186 Européens, tandis que les états trimestriels le portent à 66,133 à la même époque : différence en plus, 6,947. Les causes de ces doubles emplois ont été précédemment exposées dans les observations relatives au recensement général.

Afin d'obtenir pour l'année 1844 des chiffres plus exacts, on a pris pour l'effectif au 1er janvier, celui donné au 31 décembre 1843 par le recensement général, au lieu de l'effectif constaté par le mouvement trimestriel.

En comparant cet effectif avec celui du 31 décembre 1844, on reconnait que la population européenne s'est accrue, dans le cours de cette dernière année, de 17,482 individus. L'accroissement, pendant l'année 1843, avait été de 14,891.

Les gains n'ont pas été uniformes pour tous les trimestres ; dans la province d'Alger ils se sont élevés,

MOUVEMENT TRIMESTRIEL DE LA POPULATION

LOCALITÉS.	1er TRIMESTRE.								2e TRIMESTRE.						
	EFFECTIF au 1er janvier 1843.	GAIN.			PERTE.			EFFECTIF au 31 mars 1843.	GAIN.			PERTE.			EFFECTIF au 30 juin 1843.
		Naissances.	Arrivées.	TOTAL.	Décès.	Départs.	TOTAL.		Naissances.	Arrivées.	TOTAL.	Décès.	Départs.	TOTAL.	
Province d'Alger......	27,116	417	2,394	1,811	343	1,051	1,394	28,533	(A) 270	4,545	4,815	273	1,975	2,248	31,885
Province de Constantine.	8,654	(B) 51	606	557	34	256	290	7,659	(C) 51	1,106	1,157	62	1,006	1,065	7,829
Province d'Oran......	8,525	(F) 86	1,819	1,829	74	1,180	1,254	9,170	(E) 87	1,851	1,938	83	1,100	1,183	9,902
TOTAL.........	44,295	554	4,719	5,273	451	2,487	2,938	45,371	408	7,502	7,910	418	4,081	4,496	49,616

MOUVEMENT TRIMESTRIEL DE LA POPULATION

LOCALITÉS.	1er TRIMESTRE.								2e TRIMESTRE.						
	EFFECTIF au 1er janvier 1844. (d'après le recensement général.)	GAIN.			PERTE.			EFFECTIF au 31 mars 1844.	GAIN.			PERTE.			EFFECTIF au 30 juin 1844.
		Naissances.	Arrivées.	TOTAL.	Décès.	Départs.	TOTAL.		Naissances.	Arrivées.	TOTAL.	Décès.	Départs.	TOTAL.	
Province d'Alger......	39,966	414	6,293	6,707	454	2,564	3,018	43,655	409	6,645	7,054	412	2,890	3,302	(A) 47,407
Province de Constantine.	9,135	110	1,768	1,878	50	1,112	1,262	9,751	103	2,645	2,748	81	2,043	2,124	10,375
Province d'Oran......	10,085	118	1,759	1,877	106	1,061	1,167	10,795	115	1,912	2,027	85	1,410	1,495	11,327
TOTAL.........	59,186	642	9,820	10,462	610	4,837	5,447	64,201	627	11,202	11,829	578	6,343	6,921	69,109

pendant le premier, à 3,689 individus, pendant le deuxième à 3,752, pendant le troisième à 1,937 seulement.

Cette diminution tient à deux causes qui sont :

1° La guerre avec le Maroc, qui a dû naturellement faire ajourner les projets d'émigration d'un grand nombre de familles;

2° La saison des chaleurs, pendant laquelle les arrivées sont toujours moins nombreuses et les départs beaucoup plus considérables. Dans l'intérêt de la santé des émigrants, le Ministre a, en outre, arrêté que chaque année la délivrance des permis de passage gratuit serait suspendue du 1er juin au 1er octobre pour les habitants du nord et du centre de la France, ainsi que pour les émigrants venant de l'Allemagne et de la Suisse. Cette disposition a été appliquée pour la première fois en 1844.

La même diminution dans les arrivées, pendant le troisième trimestre, s'est reproduite dans la province de Constantine.

La province d'Oran seule n'a pas éprouvé de diminution dans le nombre des arrivages : son voisinage du théâtre de la guerre a dû en effet y attirer une grande affluence d'affaires et d'intérêts.

Les faits accomplis depuis lors démontrent que l'émigration reprend sa marche ascendante dès que les chaleurs sont tombées ; ainsi, dans la province d'Alger, le gain du quatrième trimestre sur le précédent a été de 3,574.

EUROPÉENNE PENDANT L'ANNÉE 1843.

3e TRIMESTRE.							4e TRIMESTRE.							OBSERVATIONS.
GAIN.			PERTE.			EFFECTIF au 30 septembre 1843.	GAIN.			PERTE.			EFFECTIF au 31 décembre 1843.	
Naissances.	Arrivées.	TOTAL.	Décès.	Départs.	TOTAL.		Naissances.	Arrivées.	TOTAL.	Décès.	Départs.	TOTAL.		
247	8,405	8,652	327	2,832	3,159	37,378	270	8,975	9,245	531	2,492	3,023	43,580	(a) Bougie et Tenès figurent, pour ce trimestre, en plus sur le trimestre précédent. — (b) Aucun détail de gain ou de perte pour Philippeville. — (c) La Calle en plus sur ce trimestre. — (d) Guelma et Setif en plus ; pour Setif, on ne donne que le mois de juillet. — (e) Constantine en plus pour ce trimestre. Aucun détail pour Constantine ni pour Setif, qui ne figurent qu'à l'effectif. — (f) Aucun détail de gain ou perte pendant ce trimestre pour Arzew. — (g) Arzew ne figure pas dans ce trimestre. — (h) Tlemcen, Mascara et Arzew en plus pour ce trimestre.
(b) 79	2,005	2,084	104	1,198	1,302	8,921	(e) 82	1,641	1,723	123	1,179	1,302	10,248	
(d) 96	2,142	2,238	95	1,346	1,441	11,353	137	2,159	2,296	123	1,219	1,342	12,305	
422	12,552	12,974	526	5,376	5,900	57,652	489	12,775	13,264	777	4,890	5,667	66,133	

EUROPÉENNE PENDANT L'ANNÉE 1844.

3e TRIMESTRE.							4e TRIMESTRE.							OBSERVATIONS.
GAIN.			PERTE.			EFFECTIF au 30 septembre 1844.	GAIN.			PERTE.			EFFECTIF au 31 décembre 1844.	
Naissances.	Arrivées.	TOTAL.	Décès.	Départs.	TOTAL.		Naissances.	Arrivées.	TOTAL.	Décès.	Départs.	TOTAL.		
351	5,789	6,140	711	3,492	4,203	(a) 49,344	409	6,662	7,071	670	2,827	3,497	52,918	(a) Le gain et la perte, pour Orléansville, commencent à être comptés à partir du 2e trimestre. — (b) Teniet-el-Ahd en plus au 3e trimestre. — (c) Tiaret et Saïda en plus au 4e trimestre.
142	1,971	2,093	130	1,748	1,878	10,590	132	1,721	1,853	153	1,338	1,491	10,952	
131	2,682	2,813	124	1,973	2,097	12,033	149	2,104	2,253	132	1,359	1,491	(c) 12,798	
624	10,442	10,946	965	7,213	8,178	71,967	690	10,487	10,177	955	5,524	6,479	76,668	

CORPORATIONS D'OUVRIERS INDIGÈNES.

Les professions manuelles, dans l'intérieur de la ville d'Alger, sont exercées en grande partie par des indigènes, venus du dehors et organisés en corporations affectées chacune à un genre particulier de travail.

Ces corporations, composées d'individus de même race ou de même pays, sont au nombre de six, désignées par la nationalité des ouvriers qui les composent:

1° Les Kabyles, venant pour la plupart des montagnes du Jurjura et de Bougie, sont généralement employés comme manœuvres, terrassiers, gâcheurs de mortier, portefaix;

2° Les Mozabites ou Beni-Mzab, originaires de la partie la plus méridionale de l'Algérie, sont presque tous baigneurs, bouchers, rotisseurs, marchands de charbon, conducteurs d'ânes, etc.;

3° Les Biskri, du pays dont Biskra est la capitale, dans la province de Constantine, sont particulièrement employés aux travaux de la marine ou au marché au charbon. Un grand nombre exerce, dans les villes, les métiers de portefaix, commissionnaires ou porteurs d'eau; quelques-uns travaillent au marché au blé, concurremment avec les Mzita;

4° Les nègres, tous libres, sont en général blanchisseurs de maison, marchands de chaux en détail, etc.;

5° Les Mzita, de race kabyle, sont établis à la Rahba ou marché au blé avec les Biskri; ils y remplissent les fonctions de mesureurs et portefaix;

6° Enfin les Laghouat, venant des confins du désert, à dix journées de marche d'Alger, sont employés au Fondouk-ez-Zit, ou marché à l'huile.

Un arrêté, en date du 31 janvier 1838, en supprimant une partie des abus que présentait autrefois cette organisation, l'a régularisée, en conservant ce qu'elle présentait d'utile, et a donné à l'autorité une action efficace sur les individus composant les corporations.

Chaque corporation est placée sous l'autorité d'un *amin*, nommé par le gouverneur général. Les amins sont chargés de veiller à la police intérieure de leurs corporations, sous la direction et le contrôle de l'autorité française; ils sont autorisés à infliger des amendes et la prison, mais les condamnés ont la faculté de se pourvoir, selon le cas, devant le commissaire de police, ou devant le kadhi.

Les amins doivent signaler à l'autorité les membres de leurs coporations dont un intérêt politique ou simplement de police exigerait l'exclusion; ils sont astreints à tenir des registres qui facilitent à l'administration le contrôle de leur gestion et du mouvement des corporations.

Tous les membres des corporations doivent réclamer de leurs amins une plaque et un livret, servant à inscrire les mutations et à constater l'identité des individus.

Les tableaux suivants montrent: le premier, le mouvement des corporations indigènes à Alger, pendant l'année 1843; le second, l'état de chaque corporation, au commencement de chaque année, à partir de 1838. En comparant l'effectif 3,382, de cette dernière époque, à celui 9,670, du 1er janvier 1844, on voit que le nombre des indigènes, membres de corporations, a presque triplé dans cet intervalle de six années, preuve évidente de l'activité des affaires à Alger, et des bénéfices qu'y trouvent les indigènes.

Il existe aussi une corporation à Oran: elle est uniquement composée de Kabyles, qui, pour la majeure partie, proviennent des montagnes du Rif, dans le Maroc. Cette corporation, qui comptait cent cinquante ouvriers au 1er janvier 1843, n'en comptait que soixante et quinze au 31 décembre de la même année. La reprise de nos rapports pacifiques avec le Maroc aura pour effet d'attirer de nouveau, et en plus grand nombre que par le passé, des Kabyles à Oran.

ÉTAT GÉNÉRAL DU MOUVEMENT DES CORPORATIONS INDIGÈNES, DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1843, À ALGER.

CORPORATIONS.	EFFECTIF ANTÉRIEUR.	NOMBRE DES ARRIVÉES en ville.	NOMBRE DES ARRIVÉES à l'extérieur.	TOTAL.	PARTIS pendant L'ANNÉE.	EFFECTIF au 31 déc. 1843.	OBSERVATIONS.
Kabyles	3,654	2,595	"	6,249	545	5,704	
Mozabites	1,276	736	"	2,012	88	1,924	
Biskri	861	562	"	1,423	502	921	
Nègres	441	64	"	505	14	491	
Mzita	322	94	"	416	33	383	
Laghouat	153	99	"	252	5	247	
TOTAUX	6,707	41,50	"	10,857	1,187	9,670	

TABLEAU DE LA SITUATION DES CORPORATIONS, AU 1er JANVIER DES ANNÉES SUIVANTES :

CORPORATIONS.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.	1844.	OBSERVATIONS.
Kabyles	1,580	2,258	2,820	2,873	2,885	3,654	5,704	
Mozabites	629	702	803	710	777	1,276	1,924	
Biskri	595	861	824	662	664	861	921	
Nègres	351	351	408	427	411	441	491	
Mzita	146	185	273	279	313	342	383	
Laghouat	81	91	116	118	148	153	247	
TOTAUX	3,382	4,448	5,243	5,069	5,198	6,727	9,670	

POPULATION INDIGÈNE A L'ÉTAT DE TRIBUS.

Jusque dans ces derniers temps, une grande divergence d'opinion avait régné au sujet de l'importance réelle de la population indigène de l'Algérie.

Dès que l'état du pays le permit, le Ministre de la guerre demanda des renseignements aussi positifs que possible. Il prescrivit, en conséquence, à la date du 15 décembre 1843, qu'un recensement de la population indigène à l'état de tribus fût opéré sur toute l'étendue des trois provinces.

Ce travail, qui offre de grandes difficultés, n'est pas encore terminé. On le publiera en entier, avec de nombreux détails, dans le *Tableau* de 1844-45.

VIII.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le nombre des enfants qui fréquentaient les établissements français d'instruction publique en Algérie n'était, en 1843, que de 2,260; il est, en 1843, ainsi que le constate le tableau ci-joint, de 2,448: différence en plus, 188 écoliers.

Cette progression, dont la marche ne paraîtra peut-être pas assez rapide, n'en est pas moins la preuve d'une amélioration réelle. Si elle ne se manifeste pas plus vite et dans de plus fortes proportions, cela tient, d'une part, à ce que dans presque toutes les localités nouvelles, les maisons d'école n'ont été terminées qu'en 1844 ou sont encore en voie de construction; de l'autre, à ce que le grand mouvement des arrivées dans la colonie ne porte pas exclusivement sur la population française, dont les enfants doivent naturellement être les premiers à fréquenter les écoles.

A l'appui de cette assertion, on prendra ici pour exemple ce qui s'est passé dans la plus importante des provinces occupées, celle d'Alger. Le mouvement des arrivées, en 1843, y a été de 9,400 Français contre 7,872 Européens de diverses nations. La différence, comme on le voit, n'est que de 1,528 au bénéfice des premiers. Il doit en résulter que, pendant quelques années encore (jusqu'à ce que les races nouvelles se soient façonnées à nos mœurs et surtout à notre langage), on ne peut espérer que le chiffre de la population écolière présente, d'une année à l'autre, de notables différences.

A ces causes, il faut en ajouter deux autres, qui s'opposent encore à ce que le développement de l'instruction publique soit plus rapide et plus en rapport avec le mouvement des immigrations. C'est que, parmi les Français nouveau venus, beaucoup, tels que les manœuvres et ouvriers d'art, sont célibataires; et que, d'un autre côté, bien peu de gens mariés arrivent avec leurs familles; ils attendent, pour les appeler auprès d'eux, qu'ils soient assurés d'une position et acclimatés.

Quant au rapport qui existe entre le nombre des écoliers et celui des enfants du sexe masculin dans la province d'Alger, ces derniers étaient, à la date du 31 décembre 1842, au nombre de 6,847, parmi lesquels 951 fréquentaient les écoles, c'est-à-dire 1 sur 7. Mais des chiffres aussi généraux ne peuvent fournir que des données incomplètes, attendu que, dans les villages nouveaux du Sahel, l'instruction publique ne peut être encore matériellement organisée, et que, d'ailleurs, il faut bien s'attendre à ce que les parents préfèrent d'abord utiliser leurs enfants pour leurs travaux plutôt que de les envoyer dans les écoles, sauf plus tard à mieux apprécier leurs intérêts : il convient donc de laisser de côté les calculs faits sur l'ensemble de la province, et de continuer la comparaison pour Alger seulement.

Pour cette ville et ses faubourgs, on trouve que sur 2,495 enfants mâles, nés de parents européens, 733 fréquentaient les écoles; c'est à peu près 1 sur 3. Peut-être même y aurait-il lieu d'augmenter encore cette proportion, en ne l'établissant que sur les enfants nés de parents français; or, ces derniers étant, à la même époque, de 1,532, le rapport serait de 1 à 2, puisque la population écolière était, comme nous venons de le dire, de 733 individus.

Si l'on admet cette dernière base, on reconnaîtra qu'il est peu de villes en France qui puissent offrir de meilleurs résultats. A Oran, cette moyenne, prise sur les enfants espagnols et français, est de 1 sur 4; à Philippeville, ainsi qu'à Bône, elle est de 1 sur 6 pour les enfants français et maltais. Dans ces aperçus statistiques, tout l'avantage, comme on le voit, est pour Alger et s'explique, ainsi qu'on l'a vu tout à l'heure, par l'élément français qui s'y trouve dans de plus fortes proportions que sur les autres points du littoral.

Il est encore pour l'instruction publique un autre élément de prospérité future; il tient à la constitution régulière de la famille en Algérie. Au fur et à mesure que s'augmentera le nombre des mariages légitimes, on verra s'accroître rapidement la population écolière.

En récapitulant la situation des divers établissements français d'instruction publique en Algérie, pour 1843, on trouve, pour les écoliers des deux sexes, un chiffre de 2,448, répartis de la manière suivante :

1,305 garçons...	2,448;
1,033 filles.....	

auxquels il convient d'ajouter 1,138 enfants, tant Juifs que Maures, fréquentant les écoles indigènes, ce qui porte la population écolière de toute l'Algérie à 3,586 enfants, et constitue un gain général de 227 sur l'effectif de l'année précédente.

Les travaux exécutés et les résultats obtenus en 1843 se résument comme il suit :

Les améliorations matérielles apportées aux bâtiments du collége donnent de nouvelles garanties de salubrité, établissent entre les pensionnaires et les externes des séparations indispensables et contribuent à l'ordre ainsi qu'à la moralité. La chapelle, qui sert encore d'oratoire protestant jusqu'à l'achèvement d'un nouveau local, ne tardera pas à faire retour au collége, et le service divin y sera célébré.

Les cours publics d'arabe littéral et d'arabe vulgaire réunissent de 40 à 50 personnes. Il en est déjà sorti quelques sujets distingués.

Les études se fortifient, l'enseignement est complet pour toutes les branches d'instruction, et l'émulation commence à naître. Tout porte à croire que les parents, appréciant mieux enfin ces progrès, n'enverront plus désormais, comme ils l'ont fait jusqu'ici, leurs enfants dans les colléges de France, pour y suivre les cours des hautes classes et y terminer leur éducation. L'administration s'occupe en ce moment de la préparation d'une mesure fort importante, qui ne saurait manquer de concourir puissamment à un pareil résultat : il s'agit de la transformation du collége d'Alger en collége royal.

La ville d'Alger tend à devenir une grande capitale, c'est-à-dire un centre où les intérêts politiques et commerciaux se développent avec une activité de jour en jour plus vive, et le Gouvernement regarde comme un devoir de mettre à la portée de toutes les classes sociales qui peuplent la colonie les moyens d'assurer à leurs enfants une éducation complète. La population, longtemps flottante, commence à prendre une assiette plus stable; les fortunes se consolident, et peu à peu des colons plus sérieux remplacent une foule mobile et aventureuse. C'est cette tendance à la fixité que le Gouvernement s'attache à favoriser par tous les moyens qui sont en son pouvoir. La fondation d'un collége royal à Alger est une des mesures les plus propres à encourager cette permanence des familles. A la vérité, le nombre des élèves du collége d'Alger n'a pas encore atteint l'effectif d'un collége royal, ni même le chiffre que pourraient faire supposer la population toujours croissante de la ville et le rapide développement des fortunes ; mais on peut prévoir avec certitude que la création même du collége royal aurait pour effet immédiat d'accroître le nombre des élèves. Beaucoup de pères de famille, qui hésitent à transporter avec eux leurs enfants en Algérie, n'auraient plus la

même hésitation, dès qu'ils seraient assurés de leur faire donner sur les lieux une éducation aussi forte que dans la plupart des colléges de la France. Le personnel des professeurs étant plus complet, inspirera une confiance plus générale, et bien des personnes, qui envoient aujourd'hui leurs enfants étudier sur le continent, les garderont auprès d'elles, et s'attacheront ainsi au sol de l'Algérie par de nouveaux liens. Il y aura donc là un gage de plus de fixité pour la colonie.

Les enfants, à leur tour, acclimatés dès l'âge le plus tendre, prendront racine dans le pays, et s'habitueront à y voir leur avenir; ils y deviendront naturellement propriétaires, négociants, fonctionnaires; et ce sera un avantage immense d'avoir, dans les fonctions publiques, des hommes qui, dès l'enfance, auront respiré l'air du pays, en connaîtront les mœurs, les usages et la langue.

Trois mesures principales devront concourir à l'accomplissement de la création d'un collége royal à Alger: 1° le choix d'un local assez étendu pour recevoir les constructions et les appropriations matérielles nécessaires à l'installation d'un collége royal; 2° la nomination d'un personnel complet de professeurs qui offrent des garanties suffisantes de capacité; 3° la fondation d'un certain nombre de bourses.

Ces diverses mesures sont en ce moment l'objet d'un examen approfondi, et la solution des questions qu'elles soulèvent ne se fera pas attendre.

Quant à l'instruction primaire, l'école d'enseignement mutuel, l'école maure française et l'école française à l'usage des Juifs, sont également en voie de progrès. Cette dernière compte déjà 90 élèves.

Ainsi disparaîtront ces hésitations, ces préjugés de race qui, pendant plus de dix ans, empêchaient les parents de confier leurs enfants à des instituteurs nommés par l'autorité française. Tout fait espérer qu'avant peu les Maures eux-mêmes suivront cet exemple.

Les salles d'asile seront d'un grand secours pour arriver à ce but; c'est dans ces maisons que l'enfance, recueillie depuis trois jusqu'à six et sept ans, pourra, surtout sous l'influence d'une même langue et d'une même éducation, s'assimiler insensiblement à nous. La persuasion et leurs intérêts bien compris auront bientôt, sans doute, déterminé les parents indigents à conduire leurs enfants dans nos salles d'asile. La nomination récente d'un inspecteur des écoles primaires ne peut que contribuer aussi à hâter la venue de ces résultats tant désirés.

L'éducation des filles, si importante dans une colonie naissante surtout, n'est pas moins que celle des garçons l'objet des soins assidus de l'administration, qui trouve, à cet égard, d'utiles auxiliaires dans les sœurs de charité, et notamment dans l'association hospitalière et enseignante établie à Alger sous la dénomination de filles de Saint-Vincent-de-Paul.

Ces sœurs dirigent à Alger trois établissements : une salle d'asile, un externat gratuit pour les filles et l'établissement des orphelines.

La *salle d'asile*, récemment ouverte, produit un grand bien.

L'*externat gratuit* se compose de deux classes; dont l'une reçoit 14 élèves, l'autre 70.

L'*établissement des orphelines* comporte des renseignements plus détaillés.

Une société de charité se fonda, vers 1839, à Alger. Un de ses premiers bienfaits fut de recueillir quelques enfants abandonnés. On ne tarda pas à reconnaître l'importance de cette œuvre. L'établissement s'est accru avec les misères: maintenant on y compte 187 orphelines. Elles se partagent ainsi par nations:

Françaises	84
Allemandes	55
Espagnoles	10

Mahonnaises	4
Italiennes	7
Suisses	5
Anglaises	5
Maltaise	1
Africaines	16
TOTAL	187

70 sont orphelines de père et de mère; 177 sont filles de colons et 10 filles de militaires. Pour la religion, le plus grand nombre sont catholiques; on compte seulement 4 juives, 2 musulmanes et 5 protestantes. Une crèche reçoit les enfants abandonnés à leur naissance; on y a recueilli 30 filles et 6 garçons.

On ne saurait contester l'utilité spéciale d'un pareil établissement en Algérie, où l'esprit aventureux jette un grand nombre de familles qui y accourent avec une certaine imprévoyance pour tenter la fortune. Quand le père ou la mère, et quelquefois tous les deux, viennent à mourir, de malheureux enfants se trouvent livrés à l'abandon, et risquent de périr, faute de soins et d'aliments, si la charité publique et privée ne venait à leur secours. Quelques-unes ont été recueillies sur le champ de bataille; dans le petit nombre d'indigènes qui s'y trouvent, il en est qui ont été ramassées dans les razias. Enfin, on y compte de nombreux enfants de colons, d'employés civils et militaires, morts sans laisser de ressources pour leur famille en bas âge.

Les besoins auxquels une institution de cette nature est appelée à satisfaire sont donc bien réels. Quant à l'éducation qu'on se propose de donner aux jeunes orphelines, outre l'enseignement de la religion et les éléments les plus simples de l'instruction primaire, tels que la lecture, l'écriture et un peu de calcul, l'établissement aura des ouvroirs pour tous les genres de travaux auxquels les femmes peuvent se livrer, tels que couture, ravaudage, repassage, blanchissage (industrie très-lucrative à Alger); on les exercera aussi à tous les travaux de la campagne, vacherie, laiterie, soin des étables et de la basse-cour, éducation des vers à soie, cuisine, boulangerie, etc. On aura ainsi les moyens de former dans la maison même des sujets pour le service domestique, des cuisinières, des femmes de ménage, des ouvrières pour toute sorte de métiers.

Mais, de plus, il y aura chance de voir se présenter une autre sorte de placement non moins désirable pour elles : d'honnêtes ouvriers, des colons même sont déjà venus en demander en mariage. Les femmes manquent en Algérie. Cette maison peut former avec le temps une pépinière de jeunes ménagères. On conçoit, en effet, que de jeunes artisans aient l'idée de venir demander des compagnes à une maison qui formera des jeunes filles offrant les garanties d'une éducation religieuse, honnêtes, d'habitudes laborieuses, et d'une habileté reconnue dans les professions utiles.

Les sœurs de charité ont exprimé le désir de garder ces jeunes filles jusqu'à l'âge de 21 ans, afin que le travail des dernières années couvre les avances faites pour leur éducation et leur entretien pendant leur bas âge. Pour les dispositions de cette nature, ainsi que pour tous les arrangements analogues, l'intervention du Gouvernement garantira des règles équitables, et, tout en assurant, par le produit de leur travail, le remboursement légitime des avances faites pour leur éducation, leur réservera aussi un certain pécule, une dot modeste, pour le moment où elles seront en âge de travailler pour leur compte ou de se marier.

TABLEAU STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1843.

INSTITUTIONS.			NOMBRE DES ÉLÈVES.															OBSERVATIONS.
				ALGER (extra muros).														
			ALGER.	MUSTAPHA.	KOUBA.	DÉLI-IBRAHIM.	DOUÉRA.	BOUFARIK.	BLIDAH.	BIRKHADEM.	CHERCHEL.	ORAN.	MOSTAGANEM.	BÔNE.	PHILIPPEVILLE.	CONSTANTINE.	TOTAL.	
FRANÇAISES.																		
Instruction secondaire.		Collége d'Alger	170	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	170	Le nombre total des élèves qui fréquentent les divers établissements français d'instruction publique, fondés depuis 1832, s'élève à.......... 2,448
		Cours publics d'arabe	45	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	45	
Instruction primaire.	Garçons.	École d'enseignement mutuel	160	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	160	
		—— maure française	33	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	33	Les élèves se partagent
		—— juive française	90	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	90	En garçons. 1,345 / En filles.... 1,103 } 2,448
		Quatre écoles privées	235	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	235	
		École de Mustapha	″	52	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	52	
		—— de Kouba	″	″	20	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	20	RACES
		—— de Déli-Ibrahim	″	″	″	50	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	50	Européens.. 1,135
		—— de Douéra	″	″	″	″	34	″	″	″	″	″	″	″	″	″	34	Européennes 1,067
		—— de Boufarik (privée)	″	″	″	″	″	15	″	″	″	″	″	″	″	″	15	Juifs indigènes........ 147 } 2,448
		—— de Blidah	″	″	″	″	″	″	43	″	″	″	″	″	″	″	43	Juives indigènes........ 36
		—— de Birkhadem	″	″	″	″	″	″	″	15	″	″	″	″	″	″	15	Maures 63
	Filles.	École juive française	20	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	20	L'effectif au 31 décembre 1842 était de.......... 2,300
		—— des sœurs	200	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	200	
		Six écoles privées	290	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	290	Celui au 31 décembre 1843, de.......... 2,448
		Salle d'asile (mémoire)	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	Différence .. 148
Cherchel		École de garçons	″	″	″	″	″	″	″	″	31	″	″	″	″	″	31	
		—— de filles	″	″	″	″	″	″	″	″	22	″	″	″	″	″	22	
Oran	Garçons.	École d'enseignement mutuel	″	″	″	″	″	″	″	″	″	83	″	″	″	″	83	
		—— de juifs	″	″	″	″	″	″	″	″	″	37	″	″	″	″	37	
		Deux écoles privées	″	″	″	″	″	″	″	″	″	42	″	″	″	″	42	
	Filles	Maison des sœurs	″	″	″	″	″	″	″	″	″	179	″	″	″	″	179	
Mostaganem		École de garçons	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	39	″	″	″	39	
Bône	Garçons	École d'enseignement mutuel	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	71	″	″	71	
	Filles	Maison des sœurs	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	187	″	″	187	
Philippeville	Garçons	École de garçons	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	40	″	40	
	Filles	Maison des sœurs	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	135	″	135	
Constantine.	Garçons	École de garçons	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	40	40	
	Filles	Maison des sœurs	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	70	70	
		TOTAUX	1,243	52	20	50	34	15	43	15	53	341	39	258	175	110	2,448	
INDIGÈNES.																		
Alger		Écoles maures	330	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	330	
		—— juives	315	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	315	
Oran		École indigène maure	″	″	″	″	″	″	″	″	″	8	″	″	″	″	8	
		—— juive	″	″	″	″	″	″	″	″	″	355	″	″	″	″	355	
Bône		École maure	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	85	″	″	85	
		—— juive	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	45	″	″	45	
		TOTAUX	645	″	″	″	″	″	″	″	″	363	″	130	″	″	1,138	

IX.

MILICE.

Sur une population de 26,223 Européens, la ville et les faubourgs d'Alger comptaient, au 31 décembre 1843, un effectif de 2,752 hommes dans la milice, c'est-à-dire 1 milicien sur 9 habitants. (En France, la moyenne est de 1 sur 10.) La proportion est de moitié plus forte pour la banlieue d'Alger et la partie du Sahel qui forme le 4e bataillon : sur une population de 5,351 individus, on compte 1,247 miliciens, c'est-à-dire 1 sur 4. Cette disproportion, qui n'est du reste pas aussi sensible qu'elle le paraît d'abord, tient à ce que, comme toutes les grandes villes, Alger renferme une certaine masse flottante d'ouvriers, de gens sans domicile, qui ajoutent au chiffre de la population sans ajouter à ses ressources, sans prendre part à ses obligations. Toutefois il est permis de croire que le recensement, qui doit se faire prochainement, donnera un chiffre supérieur pour la milice, et répartira, par suite, les charges d'une manière plus égale.

Dans les villages et campagnes des banlieues, au contraire, chaque colon, intéressé à la défense du sol, offre des garanties d'ordre et prend part dans les plus fortes proportions aux charges publiques, ainsi que nous venons de l'établir pour le Sahel. A l'appui de cette assertion se produit l'effectif des autres bataillons de la province d'Alger, où le rapport des miliciens aux habitants est de 1 à 3. La même proportion se représente à Philippeville, ainsi qu'à Bône; mais elle diffère à Oran, où, sur un effectif de 6,971 Européens, on ne compte encore que 844 miliciens, c'est-à-dire à peu près 1 sur 8. Cette infériorité relative a éveillé l'attention; des instructions ont été données, et tout porte à croire que l'effectif de la milice sera plus que doublé à la fin de 1844.

Les indications portées sur le premier tableau qui suit cet exposé montrent que le nombre de journées de service a été décroissant, si on le compare à celui qui résulte du tableau de l'année précédente. On ne peut attribuer cette diminution à l'augmentation proportionnelle de l'effectif, puisque, d'une année à l'autre, cette augmentation n'est que de 112 hommes pour le bataillon d'Alger; il faut l'attribuer surtout à la sollicitude de l'autorité, qui, au fur et à mesure que la sécurité s'affermissait dans le pays, déchargeait les miliciens de la plupart des postes qu'aux jours de crise on avait confiés à leur garde, et leur laissait ainsi dans la plus large limite possible le temps nécessaire pour vaquer à leurs occupations.

Si l'on compare la situation des deux années, on trouve que l'effectif complet de la milice, qui n'était sur le tableau de 1842 que de 8,618 individus, est de 9,877 sur celui de 1843, ce qui constitue, d'une période à l'autre, un gain de 1,259. C'est un progrès réel sans doute, mais qui pourrait être plus satisfaisant, si l'on considère que, dans la même période, l'effectif de la population a augmenté de 18,467 Européens pour toute l'Algérie. Le prochain recensement de la milice devra produire, ainsi qu'on l'a énoncé plus haut, une augmentation considérable.

SITUATION DES MILICES DE LA PROVINCE

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES.	EFFECTIF PAR GRADE.																					
	GRAND ÉTAT-MAJOR.										PETIT ÉTAT-MAJOR.											
	Colonel.	Lieutenant-colonel.	Major.	Chirurgien-major.	Capitaine trésorier.	Capitaine d'armement.	Capitaine d'ordonnance.	Capitaines rapporteurs.	Lieutenant porte-drapeau.	Lieutenants secrétaires et lieutenants de musique.	Tambour-major.	Sergent-major de musique.	Sergent de sapeurs.	Sergent de musique.	Caporal des sapeurs et sapeurs.	Musiciens.	Chefs de bataillon ou d'escadron.	Capitaines adjudants-majors.	Chirurgiens aides-majors.	Capitaines.	Lieutenants.	Sous-lieutenants.
Grand état-major	1	1	1	1	1	″	1	″	1	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Petit état-major	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1	1	9	48	″	″	″	″	″	″
Escadron d'artillerie (les deux batteries)	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	4	6	″
1er bataillon. — Marins (les deux compagnies)	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	2	4
1er bataillon. — Sapeurs-pompiers	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1	1	1	2
1er bataillon. — Éclaireurs (les deux compagnies)	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	2	4
1er bataillon. — Escadron de cavalerie	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1
2e bataillon	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″	1	1	1	8	8	16
3e bataillon	″	″	″	″	″	″	″	1	″	1	″	″	″	″	″	″	1	1	1	7	7	14
4e bataillon. — Les trois compagnies de Mustapha	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	3	3	3
4e bataillon. — La compagnie de Hussein-Dey	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1
4e bataillon. — ——— de Kouba	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1
4e bataillon. — ——— de Birkhadem et Birmadreis	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1	1	1	1
4e bataillon. — Section de Drariah-Kaddous	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1
4e bataillon. — La compagnie d'El-Biar	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1
4e bataillon. — ——— de Boudjaréah	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1
4e bataillon. — ——— de la Pointe-Pescade	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1
5e bataillon. — ——— de Déli-Ibrahim	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1
5e bataillon. — ——— de Cheraga et Sidi-Khalef	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1
5e bataillon. — ——— de Douéra	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1
5e bataillon. — La section d'El-Achour	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1
5e bataillon. — La compagnie de Boufarik	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	1	1	1
5e bataillon. — La section de Ouled-Payet	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1
5e bataillon. — ——— de Babo-Hassen	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1
5e bataillon. — La section de Saoula	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1
5e bataillon. — La compagnie de Koléah	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1
6e bataillon, les six compagnies de Blidah	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	1	1	6	6	6
Milice de Cherchel, deux compagnies	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2	2	2
Corps de réserve, les trois compagnies	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	3	3	″
TOTAUX GÉNÉRAUX	1	1	1	1	1	″	1	3	1	5	1	1	1	1	9	48	7	5	6	50	52	68

D'ALGER, À L'ÉPOQUE DU 1er JANVIER 1844.

BATAILLONS. Adjudants sous-officiers.	Maréchaux des logis chefs, sergents-majors.	Maréchaux des logis et sergents.	Fourriers.	Brigadiers ou caporaux.	Miliciens.	Tambours-maîtres.	Trompettes, tambours ou fifres.	EFFECTIF par bataillon, au 1er janvier 1844.	EFFECTIF par bataillon, au 18 mars 1843.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	OBSERVATIONS.
″	″	″	″	″	″	″	″	10	10	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	61	58	3	″	
1	2	16	2	24	207	″	4	268	241	27	″	Armes, habillés et équipés.
″	2	16	2	24	171	″	2					
″	1	6	1	12	32	″	1					
″	2	12	2	24	182	″	2	661	559	102	″	Idem.
″	1	6	1	12	63	″	1					
″	8	48	8	36	702	1	8	908	889	19	″	Idem.
″	7	42	7	72	675	1	7	844	880	″	36	Idem.
″	3	18	3	36	318	″	3					
″	1	6	1	12	151	″	1					
″	1	6	1	12	72	″	1					
″	1	6	1	12	122	″	1					
″	″	4*	1	8	86	″	1	1,247	1,243	4	″	Armés et une grande partie habillés.
″	1	6	1	12	130	″	1					
″	1	6	1	12	74	″	1					
″	1	6	1	12	60	″	1					
″	1	6	1	12	108	″	1					
″	″	4	1	8	82	″	1					
″	1	6	1	12	171	″	1					
″	″	4	1	8	59	″	1					
″	1	6	1	12	212	″	1	1,090	845	245	″	Idem.
″	″	4	1	8	56	″	1					
″	″	4	1	8	38	″	1					
″	″	4	1	8	42	″	1					
″	1	6	1	12	148	″	1					
″	6	36	6	72	1,304	1	6	1,452	875	577	″	Idem.
″	2	12	2	24	289	″	2	337	324	13	″	Armés, équipés et une grande partie habillés.
″	3	12	″	24	405	″	″	450	392	58	″	
1	47	304	50	588	6,019	3	52	7,328	6,316	1,048	36	

Service fait par l'escadron d'artillerie et les trois premiers bataillons, du 18 mars 1843 au 1er janvier 1844.

Du 15 mars au 15 mai 1843... 123 hom. ont été fournis journellemt.
Du 15 mai au 20 août 1843.... 66 idem.
Du 20 août au 20 sept. 1843.. 28 idem.
Du 20 sept. au 26 octob. 1843. 85 idem.
Du 26 oct. 1843 au 1er janv. 1844. 70 idem.

Service fait par les trois bataillons ruraux.

La milice de Mustapha a fourni journellement 15 hommes.
Celle de.... Douriah.................... 4 idem.
Déli-Ibrahim.................. 10 idem.
Douéra.................... 15 idem.
El-Achour.................. 4 idem.
Cheragas.................. 4 idem.
Oulet-Fayet.................. 4 idem.
Babe-Hassen.................. 4 idem.
Souala.................... 4 idem.
Boufarik.................... 10 idem.
Koléah.................... 12 idem.
Blidah.................... 24 idem.

RÉCAPITULATION.

DÉSIGNATION.	EFFECTIF au 1er janv. 1844.	EFFECTIF au 18 mars 1843.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
États-majors..............	71	68	3	″
Les trois bataillons urbains et l'escadron d'artillerie....	2,681	2,569	148	36
Les trois bataillons ruraux..	3,789	2,963	826	″
La milice de Cherchel.....	337	324	13	″
Le corps de réserve........	450	392	58	″
TOTAUX..........	7,328	6,316	1,048	36

SITUATION DES MILICES À ORAN, MOSTAGANEM, BÔNE ET PHILIPPEVILLE, AU 31 DÉCEMBRE 1843.

LOCALITÉS.	DÉSIGNATIONS.	EFFECTIF. OFFICIERS.	SOUS-OFFICIERS et miliciens.	TOTAUX.	OBSERVATIONS.
Oran	Compagnie d'artillerie	2	64	66	Total général..... 844
	Idem de marins	2	66	68	
	Idem de pompiers	2	45	47	
	Idem de grenadiers	3	79	82	
	Idem de voltigeurs	3	81	84	
	1re compagnie du centre	3	90	93	
	2e *idem*	3	88	91	
	3e *idem*	3	89	92	
	Compagnie de la banlieue	3	76	79	
	Idem de Mers el-Kebir	1	49	50	
	Idem de Misserguin	1	91	92	
Mostaganem	Compagnie de grenadiers	3	103	106	Total général..... 430
	Idem de voltigeurs	3	95	98	
	1re compagnie de chasseurs	3	105	108	
	2e *idem*	3	115	118	
Bône	État-major	"	"	12	Total général..... 569
	Pompiers	3	111	114	
	1re compagnie	3	105	108	
	2e *idem*	3	105	108	
	3e *idem*	3	117	120	
	4e *idem*	3	104	107	
Philippeville	État-major	"	"	7	Total général..... 706
	Pompiers	2	52	54	
	1re compagnie	3	74	77	
	2e *idem*	3	77	80	
	3e *idem*	3	77	80	
	4e *idem*	3	70	73	
	5e *idem*	3	74	77	
	6e *idem*	3	70	73	
	7e *idem*	3	77	80	
	8e *idem*	3	80	83	Total...... 2,549
	Compagnie de Stora	2	20	22	

X.

MALADES CIVILS

ADMIS

DANS LES DIVERS ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS.

Le mouvement de l'hôpital d'Alger a été de 4,180 malades et de 510 décès en 1842; il a été de 4,234 malades et de 486 décès en 1843; ce qui donne pour résultat 54 malades en plus et 24 décès en moins pour cette dernière année. Ainsi, d'une part, les malades augmentent, conséquence naturelle de l'accroissement de la population; et de l'autre, la mortalité diminue. On doit en conclure que les maladies perdent chaque année de leur intensité et que l'acclimatement des Européens tend à devenir de plus en plus facile. Du relevé des actes de l'état civil, il résulte que 1,261 Européens sont morts à Alger en 1843, parmi lesquels 627 enfants et 634 personnes des deux sexes. Or, ces dernières étant, à la date du 31 décembre, au nombre de 12,732, le rapport des décès aux habitants est environ de 5 à 100. Quant à la mortalité qui a pesé sur les enfants, elle s'est produite dans des proportions un peu plus fortes, puisque sur 7,357 enfants, on en a perdu, comme nous venons de le dire, 627, ce qui fait 8,45 sur 100. Pour bien apprécier ce résultat, il faudrait rechercher, pour chaque enfant né en Afrique, l'origine, la profession des parents, le quartier qu'ils habitent, leurs habitudes hygiéniques, etc. On ne peut ici que recueillir des chiffres exacts et les comparer entre eux. Ces chiffres, pour 1843, établissent, à côté des 627 décès mentionnés, 911 naissances européennes. Les pertes ont donc été, du moins en ce qui concerne les enfants, plus que réparées par les naissances en 1843.

Parmi les maladies, celles qui ont sévi le plus énergiquement sur la population ont été, comme d'habitude, les méningites, les phthysies, les gastro-céphalites, les fièvres pernicieuses, et par-dessus tout les dyssenteries chroniques. Les maladies se manifestent toujours en plus grand nombre dans l'arrière saison. Ainsi, à Alger, la moyenne mensuelle, jusqu'au mois de septembre, avait été de 232 malades. A partir de cette époque, elle a été de 542. Le chiffre des décès affecte une progression plus sensible encore, puisque, pendant les huit premiers mois, la moyenne, qui n'avait été que de 24, s'est élevée ensuite à 69 par mois, jusqu'à la fin de l'année. La mortalité de cette saison (qui s'explique par les chaleurs excessives dans la première période, par les rechutes dans la seconde) se reproduit à peu près également dans tous les hôpitaux de l'Algérie, si ce n'est dans quelques-uns de ceux de l'ouest, entre autres à Oran. La salubrité de cette province tient, d'une part, à ce qu'on ne rencontre, autour des villes, que peu ou point de marais; de l'autre, à ce que la température y subit ordinairement moins de variations que sur d'autres points de l'Algérie.

Ainsi, à Alger, par exemple, la hauteur moyenne du thermomètre varie pendant les douze mois de l'année de 16 à 30 p. 0/0, tandis que, à Oran, le minimum de la moyenne est de 15 p. 0/0 et le maximum de 24.

En résumé, le chiffre des maladies et des décès présente, en 1843, toute proportion gardée entre les populations respectives, une amélioration réelle sur les précédentes années.

ÉTAT DU MOUVEMENT DE L'HÔPITAL CIVIL PENDANT L'ANNÉE 1843.

DÉSIGNATION des MOIS.	NOMBRE DES MALADES PENDANT L'ANNÉE 1843.					NOMBRE DES JOURNÉES de		TOTAL DES JOURNÉES.			DÉPENSES PAR MOIS.						PRIX MOYEN de la journée.
	Restant le 31 décembre 1842.	Entrés.	Sortis.	Morts.	Restant le 31 décembre 1843.	pensionnaires.	indigents.	Genre de maladies. Fiévreux.	Blessés et vénériens.	Orphelins.	CONSOMMATIONS alimentaires.	matérielles.	pharmaceutiques et chirurgicales.	Dépenses diverses.	Traitement du personnel.	TOTAL.	
											fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Janvier	198	232	217	25	.	47	6,098	4,136	2,007	370	3,868 67	626 05	1,237 83	904 04	1,851 99	8,488 58	
Février	.	183	171	23	.	104	4,816	3,190	1,730	239	3,166 07	494 16	1,075 74	1,070 61	1,304 90	7,077 49	
Mars	.	207	153	25	.	134	5,374	3,391	2,117	252	3,017 45	516 11	1,353 91	792 19	1,813 29	8,090 55	
Avril	.	159	165	27	.	113	5,353	3,272	2,161	139	3,673 83	497 40	1,434 91	524 42	2,130 22	8,261 30	
Mai	.	183	140	15	.	55	6,714	2,913	1,596	147	3,456 39	464 31	1,266 43	1,090 58	1,764 90	8,042 91	
Juin	.	200	131	21	.	84	4,937	2,662	2,339	152	3,360 19	416 84	1,383 65	1,704 03	1,848 12	8,712 83	
Juillet	.	298	235	33	.	93	5,950	3,372	2,151	101	3,651 43	466 14	1,513 84	862 26	1,839 96	8,354 27	
Août	.	349	367	29	.	17	7,767	5,273	2,331	96	4,247 27	444 97	1,789 36	344 30	1,930 90	8,466 00	1 25 73
Septembre	.	556	471	52	.	10	9,162	6,365	2,807	50	4,227 39	459 28	2,258 85	1,249 44	1,860 90	10,064 89	
Octobre	.	649	523	75	.	35	11,005	8,146	2,894	93	4,946 32	495 36	2,845 36	1,170 94	2,014 90	11,492 88	
Novembre	.	335	443	84	.	14	10,929	7,943	2,900	90	5,271 66	509 13	2,359 02	1,186 76	2,104 90	11,782 30	
Décembre	.	451	440	72	244	56	10,028	7,506	2,004	92	5,339 12	581 51	1,840 55	1,891 33	2,115 34	11,783 05	
TOTAUX.	298	4,036	3,464	486	244	822	86,023	58,359	28,430	1,801	48,855 81	5,919 76	20,060 41	12,997 60	23,169 36	111,572 06	
	4,234		4,234			86,845		88,730									

ÉTAT DES MALADES CIVILS TRAITÉS DANS LES HÔPITAUX MILITAIRES DE BLIDAH, BOUFARIK, DOUÉRA, KOLÉAH, CHERCHEL, BÔNE, CONSTANTINE, PHILIPPEVILLE, ORAN, MOSTAGANEM, MASCARA, TLEMSEN.

LOCALITÉS.	NOMBRE DE MALADES.			GENRE DE MALADIES.				NOMBRE des journées.	MONTANT de la dépense.	PRIX MOYEN de la journée de traitement.	OBSERVATIONS.
	ENTRÉS.	SORTIS.	MORTS.	FIÉVREUX.	BLESSÉS.	VÉNÉRIENS.	GALEUX.				
BLIDAH	1,133	936	80	14,117	4,193	97	.	18,407	24,992 15	1 35 77	Sur les 1,133 malades entrés à l'hôpital, 34 sont indigènes.
BOUFARIK	.	.	.	2,206	1,004	77	.	3,387	7,602 73	2 26	La population Boufarik entre pour deux tiers dans le mouvement de l'hôpital.
DOUÉRA	930	836	39	7,317	2,141	37	25	9,526	12,280 80	1 29	En outre, 821 indigènes ont été traités à domicile, 47 sont morts.
KOLÉAH	887	.	.	8,001	1,797	130	75	10,003	12,998 92	1 02 99	Dans la dépense sont compris les frais de personnel.
CHERCHEL	202	173	14	1,669	1,775	199	17	3,660	.	.	Ces 202 malades se composent de 102 Européens et 100 indigènes, provenant pour une partie des tribus voisines de Cherchel.
BÔNE	636	357	53	8,162	2,771	158	.	11,094	11,643 17	1 04 95	
CONSTANTINE	254	235	18	3,160	800	262	.	4,222	9,772 66	7 31 46	Dans la dépense de 9,772f 66c est comprise celle du traitement du personnel de l'hôpital qui est civil.
PHILIPPEVILLE	749	690	39	10,618	2,167	408	.	13,193	17,205 15	1 93 18	Dans la dépense sont compris les frais de personnel.
ORAN	210	171	24	2,499	2,637	719	55	5,910	.	.	
MOSTAGANEM	.	.	.	1,878	701	276	72	2,436	2,397 09	0 91 64	
MASCARA	104	86	11	1,141	1,081	130	.	2,352	.	.	
TLEMSEN	112	100	6	310	516	764	7	.	.	.	
LA CALLE	73	.	4	.	.	.	.	.	.	.	

XI.

MARCHÉS ET APPROVISIONNEMENTS.

CONSOMMATION, EN BESTIAUX, DE LA POPULATION EUROPÉENNE ET INDIGÈNE DANS LE RESSORT DE L'ADMINISTRATION CIVILE.

L'affermissement et la continuation de la paix, en assurant la sécurité des routes et des communications, en multipliant les rapports avec les indigènes, ont exercé une heureuse influence sur l'approvisionnement en bestiaux des villes et autres centres de population. Il est facile de s'en convaincre en comparant le nombre des animaux de toute espèce abattus pour la consommation civile en 1842 et en 1843.

En 1842, ce nombre était de	99,178
En 1843, il s'est élevé à	162,718
Excédant en 1843	63,540

Il convient de faire remarquer que le relevé de 1843 comprend, de plus que celui de l'année précédente, sept nouvelles localités : Birkhadem, Mustapha-Pacha, El-Biar, Baba-Hassen, Koléah, Mostaganem et Constantine, dans lesquelles la consommation a frappé sur 41,980 têtes de bétail.

Déduction faite de ce nombre, il reste néanmoins, au profit de l'année 1843, un excédant de 21,560 bestiaux. L'accroissement de la population européenne n'est certes pas étranger à cette augmentation dans la quantité des produits consommés; mais cette cause n'est pas la seule. En effet, une plus grande aisance chez les habitants, et surtout de plus grandes facilités pour amener de l'intérieur des bestiaux sur les marchés, ont aussi contribué puissamment à ce résultat; ce qui le prouve, c'est la baisse du prix de la viande.

Il y a deux ans à peine, elle valait de 2 fr. 50 cent. à 3 francs le kilogramme, au mois de janvier dernier, elle était tombée à 1 fr. 20 cent. à Alger, 80 centimes à Boufarik, 1 franc à Oran, 70 centimes à Constantine, à la Calle 60 centimes, et à Bône à 35 centimes.

En France, elle vaut, en moyenne, 70 centimes à Paris; les prix sont de 1 fr. 25 cent. pour le veau; 95 centimes pour le bœuf, 1 fr. 15 centimes pour le mouton.

Il est à désirer que la qualité des viandes de boucherie s'améliore : jusqu'ici elle a été médiocre. Le défaut absolu de sécurité pendant la guerre, les prises opérées sur les tribus pendant le cours des expéditions, les pertes occasionées par le déplacement incessant des troupeaux, une alimentation barbare et insuffisante sont la cause principale de l'appauvrissement et de la diminution des races bovine et ovine en Algérie.

Mais ces races se régénèreront vite, au sein même des tribus, par la consolidation de la paix. Sachant que les bestiaux peuvent devenir pour eux une source de riches produits, les indigènes leur donneront des soins bien entendus, et ils en activeront de toutes manières la multiplication.

De leur côté, les Européens se livrent, dans leurs exploitations agricoles, à l'élève et à l'engraissement des bestiaux; ils en opèrent l'amélioration par des croisements et par un système d'alimentation approprié au climat.

On peut donc être sans crainte sur l'avenir des approvisionnements; le maintien et l'extension de la paix, des relations chaque jour plus suivies et plus larges avec les indigènes, le développement de la colonisation et l'implantation en Algérie d'une agriculture bien entendue, ne tarderont pas à mettre le nombre des bestiaux au niveau et même au-dessus des besoins de la consommation, quelque grands qu'ils puissent et doivent être.

La consommation de la ville d'Alger seule s'est élevée à 58,846 têtes de bétail, représentant un poids de 20,696 quintaux métriques. A cette quantité, il faut ajouter environ 15 à 20,000 moutons introduits en fraude pour être abattus clandestinement. Un arrêté du gouverneur général, en date du 21 août 1844, a prescrit des mesures propres à prévenir le retour de cet abus.

Le droit par tête ayant été remplacé, à Alger, par le droit au poids, il n'a pas été possible d'apprécier séparément, comme on l'avait fait jusqu'ici, le nombre de bestiaux abattus pour chacune des populations européenne, musulmane et juive.

La même cause empêche d'établir un rapport entre le nombre des consommateurs et celui des animaux abattus pour la consommation.

Il n'y a que les porcs qui peuvent se prêter à un calcul de ce genre, attendu qu'ils entrent uniquement dans la consommation des Européens. Comme en 1843, il en a été consommé 4,585 par une population moyenne de 52,000 âmes, il en résulte que 1,000 habitants consomment, dans une année, 88 porcs. Le nombre, en France, n'en est que de 83. Cette légère différence peut s'expliquer par l'infériorité de taille de la race des porcs en Algérie, où ils ne sont introduits que depuis notre occupation. Mais cette race d'animaux ne tardera pas à reprendre, sous le rapport du croît et de l'engraissement, tout le développement dont elle est susceptible, maintenant que l'abondance et le bas prix de la viande de boucherie permettent de lui donner plus de soins: c'est ce qui est prouvé par le résultat avantageux de quelques exploitations bien entendues dirigées vers ce but.

Le tableau suivant fait connaître le nombre des animaux abattus dans chaque localité pour la consommation de la population civile.

ÉTAT DES BESTIAUX TUÉS POUR LA CONSOMMATION CIVILE, PENDANT L'ANNÉE 1843, DANS LE RESSORT DE L'ADMINISTRATION CIVILE.

LOCALITÉS.	CONSOMMATION DES																				TOTAL DE LA CONSOMMATION						
	EUROPÉENS.							MUSULMANS.						JUIFS.												
	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Chèvres, agneaux.	Moutons.	Porcs.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Chèvres.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Moutons.	Chèvres.	Taureaux.	Bœufs.	Vaches.	Veaux.	Chèvres, agneaux.	Moutons.	Porcs.
Alger	7	4,676	3,383	2,903	8,191	37,486	2,902	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	7	4,676	3,383	2,903	8,191	37,486	2,902
District d'Alger. Birkhadem	»	40	»	»	»	1,100	»	»	10	»	»	200	»	»	»	»	»	»	»	»	50	»	»	»	1,300	»
District d'Alger. Mustapha	»	237	100	»	»	776	23	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	237	100	»	»	776	23
District d'Alger. El-Biar	»	22	5	6	78	302	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22	5	6	78	302	»
District de Douéra. Douéra	»	1,080	»	»	»	4,300	381	»	122	»	»	480	»	»	»	»	»	»	»	»	1,202	»	»	»	4,780	381
District de Douéra. Baba-Hassen	»	89	»	»	»	570	21	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	89	»	»	»	570	21
Boufarik	30	330	45	100	»	1,400	90	»	»	»	»	1,510	»	»	»	»	»	»	»	30	330	45	100	»	2,910	90
Koléah	34	300	30	30	10	710	46	»	11	»	»	660	153	»	»	»	»	»	»	34	311	30	30	163	1,370	46
Blidah	»	704	380	38	1,407	2,656	722	»	15	3	6	5,721	269	»	50	14	6	15	5	»	769	397	50	1,681	7,776	722
Cherchel	»	50	12	»	»	3,400	30	»	»	»	»	1,850	»	»	»	»	»	»	»	»	50	12	»	»	5,250	30
Oran	182	900	737	812	1,305	7,586	264	»	»	»	»	1,059	402	156	1,000	972	418	1,136	228	338	1,900	1,709	1,230	1,035	10,042	264
Mostaganem	80	450	605	463	»	3,294	125	»	50	20	10	2,500	»	10	65	115	30	200	»	90	565	740	503	»	6,094	125
Bône	30	2,616	1,236	468	»	2,295	471	»	102	280	220	1,666	»	»	87	183	183	793	»	30	2,805	1,700	1,267	»	4,635	471
Philippeville	»	1,197	1,133	724	537	2,702	227	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,197	1,133	724	537	2,702	227
Constantine	64	1,214	760	200	»	4,500	80	»	800	1,500	»	18,000	»	20	230	[illegible]	»	600	»	84	2,244	2,360	200	»	23,100	80
TOTAUX	400	13,906	8,660	6,366	11,428	72,617	4,585	»	1,174	1,800	236	33,603	904	186	1,488	1,510	636	3,147	253	676	16,568	12,055	7,042	12,585	109,169	4,585

ÉTAT DU PRIX MOYEN DES PRINCIPALES DENRÉES ET OBJETS DE CONSOMMATION, PENDANT L'ANNÉ

DÉSIGNATION DES DENRÉES et OBJETS DE CONSOMMATION.	LOCALITÉS.										
	ALGER.	DOUÉRA.	BOUFARIK.	KOLÉAH.	BLIDA.	CHERCHEL.	CONSTANTINE.	BÔNE.	LA CALLE.	PHILIPPEVILLE.	ORAN.
Farines. (Les 100 kilog.) Première qualité..	39f 70c	»	»	»	»	»	de pays. 30f 00c	39f 50c	»	40f 35c	42f 00c
Farines. (Les 100 kilog.) Deuxième qualité.	35 36	»	»	»	»	»	de pays. 20 30	35 45	»	31 90	36 00
Céréales. (L'hectolitre.) Blé	19 50	21f 00c	28f 50f	25f 00c	24 75	15f 00c	9 40	12 40	14 00	14 30	21 35
Céréales. (L'hectolitre.) Orge	11 20	11 00	17 00	12 50	15 00	11 80	3 90	5 85	8 00	6 81	10 50
Pain de première qualité (le kilog.).	0 40	0 40	0 40	0 42 5	0 45	0 42 5	40 00	0 40	0 45	0 42	0 40
Viande. (Le kilog.) Bœufs	0 90	0 90	0 80	1 00	0 90	0 86	0 00	0 61	0 60	0 68	0 75
Viande. (Le kilog.) Veaux	0 95	1 00	0 80	»	0 90	1 20	»	0 63	0 60	0 68	0 85
Viande. (Le kilog.) Moutons	1 00	0 80	0 80	1 00	0 90	0 93	0 60	0 78	0 70	1 00	0 95
Viande. (Le kilog.) Porc frais	1 40	1 40	1 25	1 40	1 25	1 60	»	»	2 00	1 30	1 60
Pommes de terre (le quint. métr.).	13 50	»	15 00	30 00	20 50	22 15	31 00	11 05	10 00	9 50	11 00
Volailles (la pièce)	1 75	1 40	2 00	2 00	2 00	1 87	0 95	0 95	0 75	1 20	1 70
Œufs (le 100)	6 00	10 00	5 00	10 00	10 00	21 37	5 00	5 48	3 35	6 40	6 50
Haricots (le quintal métrique)	15 00	20 00	60 00	60 00	32 00	49 00	40 00	43 00	40 00	27 20	27 50
Pois (*idem*)	21 50	»	60 00	60 00	40 00	49 00	45 00	48 00	36 00	33 00	37 50
Fèves (*idem*)	15 50	20 00	25 00	60 00	16 00	37 00	»	14 00	12 00	18 00	18 00
Riz (*idem*)	46 40	»	00 00	70 00	70 00	57 00	55 00	43 00	40 00	48 00	48 50
Porc salé (*idem*)	130 00	»	»	200 00	»	180 00	170 00	188 00	180 00	»	140 00
Morue (*idem*)	55 00	»	70 00	70 00	70 00	»	75 00	53 00	70 00	39 00	62 00
Bois à brûler (*idem*)	4 20	3 20	5 00	5 00	3 00	3 00	5 15	4 00	du pays. 2 00	3 40	5 25
Charbon de bois (*idem*)	9 50	9 00	13 00	14 00	16 00	16 00	12 75	8 90	du pays. 5 00	9 00	10 00
Charbon de terre (*idem*)	3 75	»	»	»	»	»	15 00	7 00	»	4 85	4 75
Huile à brûler (le litre)	0 95	1 10	1 40	1 40	0 90	1 52	0 65	1 05	1 50	0 98	1 25
Huile fine (*idem*)	1 45	1 50	2 30	2 10	2 00	2 10	1 85	1 85	2 00	1 80	1 80
Savon blanc (le quintal métrique)..	76 40	80 00	120 00	120 00	120 00	107 00	100 00	86 00	100 00	81 00	88 00
Savon noir (*idem*)	»	»	80 00	75 00	80 00	»	»	108 00	»	100 00	»
Vin ordinaire (la bordelaise)	42 50	58 00	52 00	70 00	45 00	51 65	70 00	42 00	52 00	40 00	47 50
Alcool à 32 degrés (le litre)	0 80	»	1 00	»	1 00	1 00	1 15	0 75	0 90	0 80	0 80
Sel marin (le quintal métrique)	4 10	5 00	10 00	24 20	20 00	15 35	9 00	5 00	5 00	4 25	5 00
Sucre raffiné (*idem*)	96 00	113 00	110 00	120 00	150 00	120 00	100 00	98 00	110 00	90 00	95 00
Café ordinaire (*idem*)	140 00	145 00	200 00	150 00	200 00	175 00	148 00	157 00	150 00	130 00	150 00
Graisses (*idem*)	92 00	»	200 00	200 00	»	185 00	185 00	169 00	185 00	150 00	162 00

ÉTAT DES DENRÉES ET MARCHANDISES APPORTÉES PAR LES ARABES

DÉSIGNATION des PROVINCES.	DÉSIGNATION des LOCALITÉS.	TEMPS QUE LES ARRIVAGES concernent.	BŒUFS.	MOUTONS et CHÈVRES.	CHEVAUX.	MULETS.	ÂNES.	VOLAILLES.	BLÉ.	ORGE.	FÈVES.
			nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	hect.	hect.	hect
D'ALGER	Alger	L'année entière.	21,910	47,282	»	»	»	»	12,217	4,127	4
	Boufarik	*Idem.*	21,567	14,492	3,999	5,497	9,014	6,159	2,233	1,657	363
	Koléah	*Idem.*	310	1,487	18	20	9	732	221	1,054	7
	Blidah	*Idem.*	2,753	16,927	203	54	205	7,698	2,958	2,700	115
	Médéah	Moins le mois de février.	2,691	7,011	423	270	293	8,121	3,796	3,714	3
	Miliana	Moins janv., sept., oct. et nov.	503	1,889	302	94	263	1,078	759	630	3
	Cherchel	Moins le 1[er] trimestre.	4,072	5,098	366	118	235	10,259	477	524	133
	Tenès	Moins janv., fév., mars et avril.	209	4,551	225	164	377	5,326	165	64	28
DE CONSTANTINE	Constantine	L'année entière.	15,092	52,353	6,825	8,040	4,763	38,021	22,000	19,274	578
	Sétif	Janv., fév., mai, juin et juillet.	2,125	2,904	1,140	865	590	3,085	1,767	1,027	95
	Guelma	Février, mars, avril et juin à décembre inclusivement.	161	234	82	110	18	7,510	2	10	»
	Bône	L'année entière	13,790	19,053	3,022	1,906	1,591	40,175	62,975	18,187	7,596
	Philippeville	*Idem.*	27,150	1,879	251	275	184	80,157	1,420	2,330	118
	La Calle	Moins le mois de mars.	940	388	317	117	157	4,908	101	689	45
	Djidjeli	L'année entière.	1,932	4,264	15	18	»	15,579	920	29	42
D'ORAN	Oran	*Idem.*	27,741	30,406	2,343	474	1,822	31,095	1,365	1,941	»
	Mostaganem	*Idem.*	3,185	8,616	515	161	421	16,230	1,178	2,421	20
	Arzeu	*Idem.*	144	194	»	»	»	940	»	»	4
	Mascara	*Idem.*	2,979	14,907	316	48	900	5,694	7,583	3,398	»
	Tlemsen	Janvier, février, mars et juillet à décembre inclusivement.	5,961	31,317	1,813	882	1,154	15,039	3,874	3,696	314
		Totaux	155,215	271,252	22,175	19,112	21,996	306,866	126,011	67,470	9,466

UR LES MARCHÉS DE L'ALGÉRIE, PENDANT L'ANNÉE 1843.

FOURRAGES.	BOIS.	CHARBON.	SEL.	HUILE.	MIEL.	CIRE.	BEURRE.	SAVON.	TABAC.	LAINE.	TISSUS de laine.	SUBSTANCES tinctoriales.	PEAUX de bœufs.	PEAUX de moutons.	NOMBRE d'Arabes venus sur le marché.
quint. mét.	quint. mét.	quint. mét.	quint. mét.	litres.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	kil.	nomb.	nomb.	
"	"	"	"	892,361	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
"	"	"	110	"	"	64	1,302	3,707	515	6,210	"	1,394	57	"	38,098
"	253	34	7	1,222	74	22	484	"	20	347	"	"	"	"	3,900
259	3,626	1,718	202	40,272	1,311	197	4,637	25,457	15,566	19,601	4,600	4,643	717	"	14,885
1,574	15,462	3,406	148	9,747	149	"	2,765	4,219	546	6,146	1,520	780	406	"	83,464
2,314	4,177	351	4,970	3,750	361	194	1,249	1,587	1,410	2,910	"	2,995	777	"	21,305
288	1,806	45	"	12,072	1,091	142	1,972	50	2,890	600	"	"	"	"	24,069
"	121	3	43	2,541	59	295	1,909	1,066	399	765	1,390	159	30	25	23,420
15,358	32,929	13,343	4,487	368,802	30,646	22,723	72,292	180,900	58,340	326,765	38,092	370,534	35,273	51,392	504,005
"	361	222	341	23,505	865	"	1,440	13,580	28,075	5,935	4,152	6,000	657	"	66,200
"	385	61	"	62	4	1	128	67	"	50	"	"	"	"	6,826
8,173	16,131	7,776	"	77,915	16,056	12,661	46,694	40,648	245,700	155,670	179,707	901	13,023	"	112,296
15	49	35	45	11,976	39	79	823	485	2,033	6,425	"	"	2,059	"	86,959
"	"	89	400	449	54	198	650	100	6,094	500	1,845	275	1,045	"	3,139
22	2,917	393	200	17,328	84	1,721	881	"	361	142	"	100	120	133	13,343
1,395	13,537	8,948	582	"	624	"	28,082	"	"	31,584	3,911	"	2,029	"	63,443
803	3,816	4,120	286	264	96	812	22,804	1,317	950	1,820	1,826	2,525	3,712	"	55,094
121	548	122	5,400	"	29	"	142	"	"	51	"	"	"	"	5,674
3,734	37,401	1,838	293	10,365	2,485	"	9,369	12,818	4,904	21,537	3,214	"	1,920	"	232,745
4,600	18,422	3,323	1,265	49,140	3,924	6,143	9,058	"	5,143	31,897	5,100	"	3,375	"	84,500
38,656	151,961	46,017	18,779	1,521,771	57,941	45,252	206,681	286,091	372,936	610,021	245,357	390,306	65,200	51,550	1,444,274

L'état qui précède des denrées et marchandises apportées par les Arabes sur les marchés de l'Algérie pendant l'année 1843, rapproché du même état pour 1842, donne lieu à quelques observations qui ne sont pas sans intérêt :

Dans l'état de situation de cette année, on remarque quatre localités en plus : Koléah, Cherchel, Tenès et Tlemsen; une en moins, Bougie.

Les documents produits sont beaucoup plus complets et portent, à l'exception de quelques-unes des villes administrées militairement, sur l'année tout entière, tandis qu'il n'était pas une seule ville, en 1842, pour laquelle on eût pu constater au delà des résultats d'un semestre; quelques-unes même, telles que Médéah, Miliana, Arzeu, Mascara, Guelma, Djidjeli, ne figuraient sur le tableau que pour les mois de novembre et décembre.

L'accroissement de la fréquentation des marchés par les indigènes indique que les arrivages ont dû s'augmenter proportionnellement. En relevant les différences d'une année à l'autre, sinon sur tous les produits, marchandises et denrées importés, du moins sur ceux qui l'ont été dans de plus fortes proportions, on trouve, en tenant compte de la seconde observation faite au commencement de cette note, qu'on a constaté en 1843, de plus qu'en 1842, l'arrivage sur nos marchés de 60,380 bœufs, 161,537 moutons, 20,574 chevaux, 17,556 mulets, 20,770 ânes, 244,112 volailles, 73,113 hectolitres de blé, 39,382 hectolitres d'orge, 31,453 quintaux métriques de fourrages, 126,691 quintaux métriques de bois, 35,295 quintaux métriques de charbon, 1,119,477 litres d'huile, 154,623 kilogrammes de tabac, 570,646 kilogrammes de laine, 187,566 kilomètres en tissus, etc., etc., etc. Ainsi les arrivages de toute nature ont à peu près triplé d'importance sur nos marchés dans l'espace d'une année. On peut déjà affirmer, les deux premiers trimestres étant connus, que cette progression ne s'arrêtera pas en 1844.

La loyauté de nos transactions, la confiance que l'administration française inspire aux indigènes, n'ont pas été sans influence sur ce nouvel état de choses. Au sujet de cette amélioration, il convient de faire ressortir l'énorme disproportion qui existe entre le chiffre des indigènes venus sur nos marchés pendant les deux années. Il était, en 1842, de 238,667; en 1843, il a été de 1,444,274; différence en plus, 1,205,607, non compris même les tribus qui fréquentent la place d'Alger, dont on ne peut relever le nombre, mais qu'on peut évaluer approximativement à 100 par jour, puisque la moyenne connue des arrivées, pour les premiers mois de 1844, a été de 150. Ce serait donc un supplément de 36,500 à ajouter au chiffre déjà constaté, ce qui donnerait un total de 1,480,774.

PROVINCE D'ALGER.

Les marchés d'Alger sont principalement fréquentés par les tribus des Isser, des Beni-Mouça, Zouaoua, Beni-Aïcha, Beni-Khachna et Beni-Khelil, et même des Arabes du Sahel.

Les bestiaux viennent des Hadjoutes, des tribus de la plaine; les grains, des Hadjoutes, des tribus du Chelif, dans l'ouest, des Isser et des Amraoua, dans l'est; les huiles, des Isser et autres Kabyles de l'est.

Boufarik. — Les tribus qui fréquentent le marché de Boufarik viennent principalement de la province de Titteri (Médéah). Quelques tribus de la province de Miliana y ont aussi apporté des denrées : telles sont celles des Djendel, Righa, Beni-Zoug-Zoug, Soumata, Beni-Menad, Beni-Menacer, Kareza, etc. Les autres tribus sont situées sur les territoires des districts de Boufarik et de Douéra.

Les achats faits dans l'année 1843 par les indigènes ne s'élèvent guère à plus de 25 à 30,000 francs, et consistent principalement en étoffes de coton, tissus de soie (foulards, écharpes) et menus objets de quincaillerie française. Ces ventes se font principalement par des marchands maures et juifs de Blidah.

Blidah. — Les tribus qui viennent au marché de Blidah sont : au sud, les Ouzra, Rahman Righa, Beni-Meçaoud; à l'est, les Zouaoua, Flissa, Isseria, Beni-Aïcha, Beni-Sliman, Khachna, Beni-Mouça, Beni-

Bou-Iakoub, Beni-Khelil, Beni-Missa, Melouan, Haouch, Ben-Ikarif, Oued-el-Khamis, Douar-el-Gharaba, Halouïa, Guerouaou, Mered, etc.; à l'ouest, El-Hachem, Djendel, Beni-Zoug-Zoug, Beni-Menad, Chenouah, Soumata, Mouzaïa, Beni-Salah, Hadjout.

Le bétail vient principalement des tribus de Soumata, Beni-Bou-Iakoub, Ouzra; les céréales, des Beni-Meçaoud, Beni-Seliman, Soumata; l'huile et les cuirs de Zouaoua et de Flissa.

Les Arabes ont acheté pour une valeur d'environ 60 à 70,000 francs de toile, coton, calicot, indiennes, foulards, sucre, café, épicerie, quincaillerie, etc.

Médéah. — Les tribus qui fréquentent principalement le marché de Médéah sont : les Hassen-ben-Ali, Ouzra, Ouamri, Guerib, Righa, Douair, Abid, Ben-Iousouf, Rebaïa, Mouzaïa, Hennencha, Djendel, Ouled-Ferah, Ouled-Sidi-Mouça, Ouled-Adim, Ouled-Ahmed, Rahman, Abadlia, etc.

Les chevaux et les bestiaux sont amenés au marché par les Ouled-Adim, les Djendel, Rahman, les Abadlia et les Aziz; le grain, par les Hassen-ben-Ali, les Ouamri, les Guerib, les Rebaïa, les Righa, etc; l'huile, par les Hassen-Ben-Ali, qui l'achètent dans d'autres marchés pour la revendre à Médéah.

Depuis le mois de juin, il a été acheté par les Arabes pour une valeur de près de 750,000 francs, dont 570,000 francs de marchandises françaises, et le restant de marchandises anglaises. Elles consistent principalement en indiennes, mousselines, toiles de coton, mouchoirs et pièces de soie, crêpe noir, épicerie, fer et café.

Miliana. — Les tribus qui se rendent à ce marché sont : les Djendel, Beni-Zoug-Zoug, Bou-Alouan, Righa, El-Hachem, Bou-Rached, El-Ataf, Haraouat, Blal, Braz, Beni-Menacer, Matmata, Beni-Ahmed, Doui-Hasseni, Aziz, etc.

Les achats que font les Arabes en produits européens consistent en cotonnade et en épiceries; ils sont jusqu'à présent d'une faible importance.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Constantine. — Toutes les tribus de la province, depuis le Sahra jusqu'à la mer, depuis le Djebel-Djerdjera jusqu'aux confins de la régence de Tunis, envoient des denrées et des marchandises sur le marché de Constantine. Les Beni-Mansour, les Ouled-Ali-Ben-Arzoum, les Beni-Abd-el-Djebar, les Beni-Abbès, qui apportent principalement de l'huile, des figues, des oranges, de la cire, habitent à 9, 10, 11, 12 et 13 journées de marche de Constantine. Les tribus qui viennent le plus habituellement, et les distances qu'elles parcourent sont celles ci-après :

Ouled-el-Melah	1 heure.	Bakbaka	9 heures.
Chataba	2	Mouia	11
Ouled-Aziz	3	Beni-Telilan	11
Ouled-Arama	4	Tlaghma	12
Latatfa	4	Beni-Ibrahim	20
El-Baala	5	Beni-Merouan	20
Ouled-Achach	6	Righa-mta-Guelt-zerga	25
Dember	7	Amer-Gharaba-mta-Setif	26
Ouled-el-Hazza	7	Ouled-Mousli-Aïn-Turk	30
Atmania	8	Sedrata	30
Ouled-Oualban	8	Zamora	60

Les Zouagha, 2 jours, les Beni-Atab, 3 jours, les Beni-Aïla, 7 jours, les Beni-Ourtilan, 8 jours.

Le sel est apporté par les Zemoul, qui ont un jour de marche; les tabacs, des environs de Bône;

la teinture, du Sahra; il en vient également des Ouled-Chelih, qui sont à 18 heures de Constantine.

En 1843, les Arabes ont amené au marché de Constantine 52,353 moutons, 6,825 chevaux et 8,040 mulets.

Bône. — Le marché de cette ville est fréquenté par les Beni-Ouzenat, Ammencha, Kareza, Biskra, Zamoura, Merdès, Beni-Fougal, Beni-Salah, Ouled-Diab, Chorfa, Ouled-Boaziz, Ouled-Suran, Beni-Urdjin, Seba de Tunis, Seba du Kef, Aïn-ben-Abdallah, El-Guerrerah, Chaouïa, Kabyles-Chelma, Kabyles-Seybouze, Beni-Ourzeddin, Ouled-Sidi-Aïssa, Ouled-Salem, Ouled-Kebeb, Ouled-Sidi-Affif, Guerfa, Saouda, Beni-Mohammed, Arbaouem, Zaouïa, etc.

Philippeville. — Les tribus qui fréquentent principalement le marché de Philippeville sont : les Beni-Mehenna, aux portes de la ville; les Eulma, à 28 kilomètres; les Attia, à 40 kilomètres, et les Redjta à 48 kilomètres.

PROVINCE D'ORAN.

Les principales tribus qui fréquentent le marché d'Oran sont: les Douair, Zmala, Gharaba, Khetchel, Ouled-Ali, Ouled-Abdallah, Ouled-Seliman, Ouled-Kalfa, Ouled-Brahim, Zahafra, Khondarna, Ouled-el-Cherif, Ouled-Lekzad, Hamta, Hachem, Bethioua, Hachem-Gharaba, Bordjia, Beni-Gadou, Beni-Zeroual, Ouled-Boualig, Beni-Knif, Zerifa, Achach, Beni-Daoud, Medjadja, Ouled-Abbas, Zahaffra, Ouled-si-Ahmed, Ben-Ioucef, Oulhassa, Ouled-Salat et les Aïn-el-Houti.

Mostaganem. — Les tribus qui se rendent habituellement à Mostaganem sont: les Cheraga, Bordjia, Medjer, Beni-Zeroual, Beni-Kaddous, Akerma, Moukhalia, Ouled-Sidi-Aribi, Ouled-Ahmed, Ouled-Kouidem, Medionna, Zerifa, Achach, Mazouna, Kalta, Beni-Chougran, Hachem.

Les Arabes ont acheté, en 1843, environ pour 460,000 francs de marchandises d'Europe, qui consistent principalement en tissus de coton et de soie, calottes rouges, épicerie, fer et acier.

XII.

CONSTRUCTIONS

FAITES PAR LES EUROPÉENS.

Les travaux de constructions entrepris par les Européens dans le ressort de l'administration civile ont ét en 1843, beaucoup plus considérables que ceux effectués pendant les années précédentes. C'est princip. lement dans les provinces d'Alger et d'Oran que l'activité de ce mouvement s'est fait sentir. L'infériori que présente à cet égard la province de Constantine, comparée aux deux autres, provient de deux faits :

1° Les grands travaux de création de Philippeville une fois achevés, les constructions particulières o dû tout naturellement perdre de leur importance;

2° Le plan d'alignement de la presqu'île de La Calle n'ayant été arrêté qu'à la fin de 1843, il n'a pu être élevé que deux maisons. La création d'un nouveau quartier en dehors de la presqu'île, en donnai de l'espace, activera le mouvement des constructions.

Voici le relevé des travaux de constructions et réparations faits en 1843, avec les sommes qui y o: été consacrées.

TRAVAUX DE CONSTRUCTIONS ET DE RÉPARATIONS FAITS PAR LES EUROPÉENS PENDANT L'ANNÉE 1843.

LOCALITÉS.	NATURE DES TRAVAUX.	SOMMES DÉPENSÉES.			OBSERVATIONS.
Ville d'Alger	104 maisons neuves ou grandes réparat[ons].	2,525,000f			
	17 reconstructions de façades	240,000			
	8 crépissages	8,000			
	10 maisons exhaussées	10,000			
	3 baraques	1,500			
	2 balcons ajoutés	2,000			
		2,786,500	2,786,500f		
Faubourg Bab-Azoun	28 maisons neuves	815,000			
——— Bab-el-Oued	17 *idem*	345,000			
		1,160,000	1,160,000		
		TOTAL...	3,946,500	3,946,500f	
Commune de Birmadreis	6 maisons neuves	....	35,000		
——— de Birkhadem (A).	20 *idem*	....	77,000		(A) Moins Saoula. (Voir plus bas.)
——— de Boudjaréah	12 *idem*	97,700			
	19 maisons réparées	9,000			
		106,700	106,700		(B) Moins l'Achour. (Voir plus bas.)
——— de Déli-Ibrahim (B)	....	....	250,000		
——— d'El-Biar	5 maisons en pierre	27,000			
	28 maisons réparées	75,300			
	4 maisons en bois	5,200			
		107,500	107,500		
——— de Hussein-Dey	10 maisons neuves	....	52,000		
——— de Mustapha-Pacha	33 maisons	....	378,500		
——— de la Pte-Pescade	6 maisons neuves	25,100			
	6 maisons réparées	10,000			
		35,100	35,100		
		TOTAL...	1,041,800	1,041,800	

LOCALITÉS.	NATURE DES TRAVAUX.	SOMMES DÉPENSÉES.			OBSERVATIONS.
(c) Commune de Drariah....	45 maisons neuves..................	....	70,000		(c) L'administration ayant jusqu'à ce jour fourni aux colons de ces villages une partie des matériaux, on a réduit d'un tiers le total des dépenses; les deux tiers restant représentent la part de dépense supportée par les colons seuls. L'établissement des trappistes à Staouëli ne figure pas ici, les travaux ne devant être terminés qu'en 1844.
——— d'Ouled-Fayet.	40 *idem*..................	....	72,000		
——— de Cheraga.	38 *idem*..................	....	70,000		
——— de l'Achour...	37 *idem*..................	....	62,000		
——— de Saoula....	28 *idem*..................	....	56,000		
			336,000	336,000	
			TOTAL...	5,324,300	
Douéra..................	Maisons construites dans la ville (D)...	1,000,000			(D) Déduction faite de 160,000 fr., valeur maximum des matériaux fournis par l'administration aux 150 colons de cette localité.
	——— sur le territoire....	138,700			
		1,138,700	1,138,700		
Boufarik et district........	....	....	92,800		
Blidah *idem*..............	....	....	1,000,500		
Cherchel idem............	....	....	194,000		
Koléah *idem*.............	....	....	6,000		
			2,432,000	2,432,000	
		TOTAL de la prov^ce^ d'Alger.		7,756,300	
Oran..................	93 maisons neuves..................	....	984,800		
Mostaganem	33 maisons neuves et 3 moulins......	....	622,000		
			1,606,800	1,606,800	(E) Le plan de la ville n'ayant été arrêté qu'à la fin de 1843, le temps a manqué pour les travaux.
Bône..................	22 maisons neuves..................	....	328,500		
La Calle (E)..............	22 *idem*..................	....	6,000		(F) Ce chiffre est inférieur à celui des années précédentes. Ce résultat était prévu, en raison de l'achèvement presque complet de la ville.
Philippeville (F)...........	....	....	500,000		
Constantine..............	13 mais. nouvellem' constr^tes^ et 29 mais. arabes ayant reçu de grandes rép^ons^...	....	265,000		
			1,199,500	1,199,500	
		TOTAL GÉNÉRAL........		10,562,600	

La comparaison de ces résultats avec ceux de l'année dernière fera mieux ressortir l'importance de leur eveloppement.

COMPARAISON ENTRE LES CONSTRUCTIONS FAITES EN 1842 ET EN 1843.

LOCALITÉS.	DÉPENSES.		EXCÉDANT DES DÉPENSES		OBSERVATIONS.
	en 1842.	en 1843.	en 1842.	en 1843.	
Alger (ville et faubourgs)..............	3,047,650^f^	3,946,500^f^	"	898,850^f^	(1) Non compris les dépenses faites dans les villages fondés avec le concours de l'administration. Ces villages, ne figurant pas sur l'état de situation de 1842, ne peuvent servir de point de comparaison pour les résultats obtenus en 1843.
Province d'Alger..................	1,021,200	(1) 3,473,800	"	2,452,600	
——— d'Oran..................	366,000	1,606,800	"	1,240,800	
——— de Constantine..............	1,232,300	1,199,500	(2) 32,800^f^	"	(2) Cette diminution provient de l'achèvement des grands travaux de création de Philippeville.
TOTAL..............	5,667,150	10,226,600	32,800	4,592,250	
RÉSULTAT GÉNÉRAL. — EXCÉDANT...	"	"	"	4,559,450	

On doit faire observer que le chiffre de 5,667,150 francs, porté au tableau précédent comme total des penses faites en 1842, diffère notablement de celui qui a été donné dans le tableau publié l'année derère. Cette différence tient à deux causes :

1° Une erreur de calcul avait augmenté ce total de 900 francs;

2° On avait compris dans le même total une somme de 4 millions représentant divers travaux en cours exécution. Ces travaux ayant été terminés en 1843 et comptés pour leur valeur totale parmi ceux de cette rnière année, il faut retrancher ces 4 millions du total de 1842, pour éviter un double emploi. On obtient ainsi le chiffre de 5,667,150 francs pour la valeur des constructions élevées en 1842.

Les sommes affectées par les Européens aux constructions particulières s'élevaient, au 31 décembre 842, à.. 27,417,150^f^

Si l'on y ajoute le montant des dépenses de même nature faites en 1843............ 10,226,600

obtiendra un chiffre total de.. 37,643,750

our les dépenses des constructions faites jusqu'à ce jour dans le ressort très-restreint de l'administration civile.

XIII.

PRIX MOYEN DES JOURNÉES D'OUVRIERS.

On donne ci-dessous deux états faisant connaître :

Le premier, le prix moyen des journées d'ouvriers dans les villes du littoral et de l'intérieur, administrées civilement pendant l'année 1843-1844, comparé avec le même prix pendant les années 1838 et 1841 ;

Le deuxième, le prix moyen de ces journées en 1843-1844, dans les villes du littoral et de l'intérieur soumises au régime des commissions administratives.

Il résulte de ces états que la main-d'œuvre se maintient en Algérie à un prix élevé, malgré l'accroissement de la population, l'arrivée continuelle d'une masse d'ouvriers qui s'y rendent de France, d'Italie, d'Espagne, de Malte, de Suisse et des États Allemands, indépendamment des ouvriers indigènes, surtout des Kabyles et des nègres, dont le nombre est chaque jour plus élevé dans les villes et les campagnes.

En 1838, la main-d'œuvre était à peu près ce qu'elle est aujourd'hui dans les villes administrées civilement. La paix momentanée qui suivit le traité de la Tafna avait à cette époque donné un élan considérable aux travaux urbains et ruraux; le nombre des ouvriers européens n'était pas en rapport avec les besoins ; le Gouvernement se fit un devoir d'encourager les émigrations et il accorda, à cette époque, beaucoup de permis de passage gratuit. Les hostilités qui surgirent sur tous les points des provinces d'Alger et d'Oran, dans les derniers mois de 1839 et au commencement de 1840, pour ne se terminer qu'en 1843, interrompirent partout les travaux publics et privés, si ce n'est dans l'intérieur de certaines villes du littoral.

Ce ralentissement et cette restriction dans les travaux, se produisant au moment même où les arrivées de France et de l'étranger atteignaient un chiffre élevé, firent que les besoins furent dépassés, et que la main-d'œuvre subit une baisse générale en 1840 et 1841.

Mais à présent que les tribus sont soumises, que des relations commerciales se forment partout, que le pays est sillonné par de nouvelles voies de communication, que les Européens se portent du littoral dans les villes de l'intérieur, qu'une population agricole se constitue sur le littoral, les travaux publics et privés ont pris un immense développement qui grandira chaque année, attendu que tout est à créer en Algérie. La main-d'œuvre est redevenue ce qu'elle était en 1838, bien que la population ouvrière s'accroisse par des arrivages toujours de plus en plus considérables.

On doit croire que la main-d'œuvre se maintiendra assez longtemps encore au prix élevé où elle est aujourd'hui. Cependant, elle subira forcément une diminution lente, il est vrai, mais effective, par suite de l'abaissement du prix des loyers, conséquence de l'accroissement du nombre des constructions nouvelles, par suite encore des facilités d'alimentation qui résulteront de la colonisation agricole et de la fertilisation successive des diverses parties du territoire.

Quant aux différences qui existent dans le prix de la main-d'œuvre, dans les villes du littoral et dans celles de l'intérieur, elles s'expliquent par la difficulté des communications et le peu de ressources qu'offrent encore, sous tous les rapports, des localités situées à d'assez grandes distances du littoral, et où les Européens viennent seulement de pénétrer.

ÉTAT DU PRIX MOYEN DES JOURNÉES D'OUVRIER

Comparaison entre les année

ICATION PROFESSIONS.	ALGER.			ORAN.			BÔNE.			BOUGIE.		
	1838.	1841.	1844.	1838.	1841.	1844.	1838.	1841.	1844	1838.	1841.	1844
Menuisier	5f 00c	5f 00c	5f 00c	5f 00c	6f 00c	″	5f 00c	″	″	6f 00c	6f 00c	5f 00c
Charpentier	5 00	4 50	5 00	5 00	6 00	6f 00c	5 00	″	5f 00c	6 00	6 00	6 00
Carrier	3 00	4 00	3 00	5 00	4 50	″	5 00	″	4 00	6 00	6 00	″
Forgeron	6 00	5 00	6 00	•6 00	6 00	″	5 50	″	″	6 00	6 00	″
Chaufournier	″	4 00	4 50	″	4 00	″	″	″	5 00	″	″	″
Calfat	″	4 25	″	″	6 00	″	″	″	″	″	″	5 00
Menuisier	4 à 5	3 à 4	4 à 5	4 00	4 à 5	5 à 6	4 50	4f à 5f	4 50 à 5	5 00	5 00	4 50
Charpentier	4 à 5	3 à 4	4 à 4 75	4 à 5	4 à 5	5 00	5 00	4 à 5	4 50	5 00	5 00	4 50
Carrier	2 50	2 25 à 2 55	2 50	4 à 4 50	2 50 à 3	4 à 5	3 à 3 50	2 à 3	2 75	5 00	5 à 6	4 50
Forgeron	4 à 5	3 à 4	4 50 à 5	4 à 5	4 à 5	5 à 6	5 à 5 50	4 à 5	4 à 5	5 à 6	5 à 6	4 50
Charron	4 à 5	4 50 à 5	4 50 à 5	4 à 5	4 à 5	5 à 6	5 50 à 6	4 à 5	4 00	″	″	5 00
Peintre-vitrier	4 à 5	3 50 à 4	4 à 5	4 à 5	3 50 à 4 50	5 à 6	4 à 5	5 à 6	5 00	4 à 5	″	″
Maçon	4 50 à 5	4 50	4 à 4 50	4 à 5	6 à 7	5 00	4 à 6	4 à 6	4 à 5	4 à 6	5 00	4 50
Tailleur de pierre	5 00	5 à 6	4 50 à 5	5 à 6	6 à 7	5 50	5 à 6	5 à 6	5 à 5 50	6 00	6 00	5 00
Paveur	2 50 à 3	5 00	5 00	5 00	5 00	5 50	2 50 à 3	″	4 50	″	5 00	″
Manœuvre	1 à 2	1 à 2	1 50 à 2 25	1 25 à 1 50	″	1 50 à 2	2 à 2 50	1 50 à 2	2 50	75 à 1 50	1 50 à 2	2 00
Boulanger 1re classe	4 30	4 30	4 à 5	″	4 50	″	″	4 50	4 à 5	″	4 00	5 00
Boulanger 2e classe	3 80	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	4 50

DANS LES VILLES ADMINISTRÉES CIVILEMENT.

1838, 1841 et 1844.

LOCALITÉS.													
PHILIPPEVILLE.			CONSTANTINE.			BLIDAH.			MOSTAGANEM.			CHERCH	
1838.	1841.	1844.	1838.	1841.	1844.	1838.	1841.	1844.	1838.	1841.	1844.	1838.	1841.
»	6f 00c	5f 50c	»	»	6f 00c	»	»	»	»	6f 00c	6f 00c	»	»
»	6 00	6 50	»	»	6 00	»	»	6f 50c	»	»	5 50	»	»
»	5 00	4 00	»	»	6 00	»	»	4 00	»	6 00	6 00	»	»
»	6 00	6 00	»	»	6 00	»	»	»	»	8 00	6 00	»	»
»	»	6 00	»	»	6 00	»	»	5 00	»	»	6 00	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	5 00	4 50	»	»	4 50	»	5f 00c	4 à 5	»	5 00	5 00	»	5f 00c
»	5 50	5 00	»	»	5 00	»	5 00	5 à 6	»	»	5 00	»	5 00
»	4 00	4 00	»	»	3 00	»	»	3 00	»	5 00	5 00	»	»
»	5 00	5 00	»	»	5 00	»	5 00	5 à 5 50	»	5 00	»	»	»
»	5 00	5 00	»	»	5 00	»	»	5 à 5 50	»	5 00	5 00	»	»
»	6 00	4 50	»	»	5 00	»	3 50	5 à 6	»	5 00	4 50	»	»
»	6 00	4 00	»	»	6 00	»	6 00	4 50 à 5 50	»	5 00	4 50	»	5 00
»	6 00	6 00	»	»	6 00	»	»	5 à 6	»	5 00	5 00	»	6 00
»	6 00	5 00	»	»	5 00	»	»	»	»	5 00	5 00	»	»
»	2 25	2 50	»	»	1 75	»	2 50	2 50 à 2 75	»	2 50	2 00	»	2 50
»	4 à 5	5 à 6	»	»	4 à 5	»	5 00	5 00	»	4 50	3 50 à 4	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

PRIX MOYEN, POUR LES ANNÉES 1843-1844, DES JOURNÉES D'OUVRIERS DANS LES VILLES ADMINISTRÉES MILITAIREMENT.

INDICATION DES PROFESSIONS.		LOCALITÉS.									
		MÉDÉAH.	MILIANA.	DELLIS.	BOUGIE.	MASCARA.	TLEMSEN.	SETIF.	DJIDJELI.	TENÈS.	ORLÉANS-VILLE.
Maîtres.	Menuisier	10f 00c	7f 00c	6f 00c	5f 00c	8 à 10f	6f 50c	8f 00c	7f 00c	8f 00c	7f 50c
	Charpentier	10 00	7 00	8 00	6 00	7 à 9	»	8 00	7 00	10 00	8 00
	Calfat	»	»	»	5 00	»	»	»	»	10 00	»
	Forgeron	10 00	6 50	»	»	8 à 9	4 00	8 00	7 00	8 00	6 55
	Chaufournier	»	4 00	»	»	0 à 8	4 50	10 00	5 50	8 00	5 50
	Carrier	»	5 00	5 00	»	8 à 9	5 00	7 00	4 00	8 50	5 50
	Maçon	»	»	7 00	»	»	»	»	»	»	»
	Tonnelier	»	»	»	»	»	5 00	»	»	»	»
Ouvriers.	Menuisier	5 à 6	5 50	4 00	4 50	5 à 7	4 50	7 00	5 25	5 00	5 50
	Charpentier	5 à 6	5 50	»	4 50	5 à 7	»	7 00	5 25	6 00	6 50
	Calfat	»	»	»	2 50	»	»	»	»	7 00	»
	Charron	5 à 6	5 50	»	4 00	6 à 7	»	7 00	»	7 00	5 00
	Peintre-vitrier	5 à 6	6 00	»	»	6 à 8	6 00	8 00	5 25	5 00	5 10
	Garnisseur	»	»	»	»	5 à 7	»	»	»	6 50	»
	Forgeron	5 à 6	5 50	»	4 50	6 à 8	»	7 00	5 75	6 50	5 00
	Ajusteur	»	»	»	»	6 à 8	»	»	4 25	6 00	»
	Frappeur	»	4 00	»	»	4 à 5	»	»	4 00	5 00	»
	Tourneur sur métaux	»	»	»	»	6 à 8	»	7 50	6 50	»	»
	Ferblantier	4 à 5	6 00	»	5 00	4 à 5	3 00	7 50	4 25	5 50	»
	Appareilleur	»	7 00	»	»	6 à 10	»	»	7 00	8 00	»
	Tailleur de pierre	5 à 6	6 00	»	5 00	7 à 9	»	7 00	5 75	6 00	6 00
	Maçon	5 à 6	5 50	5 00	4 50	5 à 8	5 00	6 00	5 50	6 00	5 00
	Mineur	5 à 6	»	»	»	5 à 7	»	6 50	2 50	5 00	5 00
	Briquetier	4 à 5	6 00	»	»	5 à 7	»	7 00	5 00	5 00	4 50
	Carrier	5 à 6	4 00	»	4 50	6 à 7	»	6 00	2 50	4 00	»
	Paveur	»	5 50	»	»	6 à 8	»	6 00	5 25	7 00	»
	Sellier	»	»	»	»	»	4 00	»	»	»	»
	Tonnelier	»	»	»	»	»	2 00	»	»	»	»
	Serrurier	»	»	»	»	»	4 00	»	»	»	»
Marins		»	»	»	»	»	»	7 00	»	6 50	»
Manœuvres.	Européens	2 50 à 3	2 50	3 00	2 00	2 à 3	2 50	3 00	3 00	5 00	2 00
	Indigènes	1 50 à 2 25	2 00	1 50	1 50	0 75 à 2	2 25	2 45	2 00	2 50	1 25
Boulangers.	de 1re classe	5 à 6	5 00	5 50	5 00	6 à 7	»	3 50	6 00	5 50	5 50
	de 2e classe	3 à 4 50	5 00	4 00	4 50	5 à 6	3 00	2 25	4 50	4 50	4 00

XIV.

TRAVAUX PUBLICS.

DESSÉCHEMENTS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DÉPENSES FAITES EN 1843, TANT PAR LE SERVICE DES DESSÈCHEMENTS QUE PAR LE SERVICE DU GÉNIE.

APERÇU DES TRAVAUX EXÉCUTÉS ANTÉRIEUREMENT AU 1er JANVIER 1843.

PROVINCE D'ALGER.

PLAINE DE LA MÉTIDJA.

Ce fut dans la plaine de la Métidja, à 12 kilomètres d'Alger, sur les bords de l'Harrach, aux environs des postes militaires de la Maison-Carrée et de la Ferme-modèle, que le service du génie entreprit, en 1833, les premiers travaux d'assainissement, qu'il poursuivit dans les mêmes localités en 1834 et en 1835. Les résultats obtenus par ces premiers travaux furent en rapport avec les sommes peu considérables qui y avaient été consacrées et la faible partie de terrain qu'ils avaient embrassée. Les événements de la guerre forcèrent de les interrompre en 1836, et ce n'est qu'en 1842 que l'administration put faire remettre entièrement à neuf la plupart des ouvrages antérieurs, et, notamment, les fossés ouverts, huit ans auparavant, sur les bords de l'oued Kerma, près de la ferme-modèle; ce travail fut exécuté par le service des ponts et chaussées.

Le camp de Boufarik ayant été établi au centre de la plaine de la Métidja, en 1835, le génie fit creuser, dès l'année suivante, de nombreux fossés dans les environs de ce camp, pour donner écoulement aux eaux qui surgissaient en abondance à la surface du terrain marécageux dont il était entouré, particulièrement à l'est, où l'on avait déjà projeté l'enceinte de la ville de Boufarik. En 1837, ces travaux furent continués, puis totalement suspendus, par suite de circonstances de guerre.

Les travaux d'assainissement dans l'intérieur de Boufarik furent repris en 1840 par le service des ponts et chaussées, et poursuivis, en 1841 et 1842, sur les diverses parties de la ville où s'élevaient déjà de nombreuses constructions. Les eaux, qui inondaient plus de vingt hectares dans l'enceinte même, furent réunies dans quatre rigoles principales parallèles qui traversent la ville et permettent aujourd'hui d'arroser très-aisément tous les jardins.

Tels ont été les travaux de desséchement exécutés dans la plaine de la Métidja antérieurement à 1843. Ils n'ont porté que sur trois points: les environs de la Maison-Carrée, de la ferme-modèle et de Boufarik; le chiffre total de la dépense s'en est élevé seulement à 211,000 francs, du 1er janvier 1833 au 31 décembre 1842. (Voir la carte).

PROVINCE DE CONSTANTINE.

ENVIRONS DE BÔNE.

Des travaux bien plus considérables furent exécutés pendant la même période de temps à Bône et à Philippeville.

Commencés en 1833, sous la direction du génie, les travaux d'assainissement de la petite plaine de Bône ne furent complétement terminés qu'en 1840, en raison de l'insuffisance des crédits. En 1841 et 1842, on entreprit, comme complément des premiers travaux, le redressement du ruisseau d'Or et celui de la Boudjima, qui, l'un et l'autre, avoisinent la petite plaine.

Quelques travaux de peu d'importance furent également entrepris, en 1841 et 1842, sur la rive gauche de la Seybouse, au pied du Bou-Ahmrah; et sur la rive droite, dans la plaine des Beni-Urdjin; ces derniers furent confiés au service des ponts et chaussées.

Tous ces travaux, surtout ceux de la petite plaine, si rapprochée de la ville, ont beaucoup contribué à l'amélioration de l'état sanitaire de Bône. Toutefois, si l'on compare la superficie de la petite plaine à celle des immenses marécages qui s'étendent entre la Seybouse et l'oued el-Kebir, depuis les dunes qui bordent le golfe de Bône jusqu'aux montagnes de Beni-Salah, on reconnaît facilement que les travaux de pavage, d'égouts, de conduites d'eau, exécutés dans l'intérieur de la ville, et, par-dessus tout, les améliorations successivement apportées au bien-être matériel des troupes et de la population, ont aussi puissamment concouru au progrès de la salubrité publique dans cette localité.

Quant à l'assainissement complet de cette belle et riche contrée, il ne saurait s'opérer sans d'immenses travaux; car, si la grande plaine de Bône a plus d'étendue que la Métidja, si son sol y paraît plus généralement fertile, on y rencontre aussi des marécages bien plus étendus et bien plus profonds.

ENVIRONS DE PHILIPPEVILLE.

A peine s'était-on établi, vers la fin de 1839, sur les ruines de l'ancienne *Russicada*, qu'on sentit la nécessité de faire aux environs de la nouvelle ville quelques travaux d'assainissement, pour combattre l'influence délétère des marécages existants dans la partie basse des vallées du Safsaf et du Zeramna. La seconde de ces rivières sortait fréquemment de son lit, et les eaux, qui ne s'écoulaient que très-lentement, venant à s'arrêter dans les bas-fonds, y formaient des marécages dont les plus considérables se trouvaient précisément aux portes de Philippeville. Quelques-uns des affluents du Zeramna, l'oued Louah et l'oued Bougdoun particulièrement, sortaient fréquemment aussi de leur lit et produisaient des effets semblables. Enfin, divers torrents descendant des montagnes qui bordent les deux vallées du Safsaf et du Zeramna, n'ayant pas, au travers de ces vallées, des lits suffisamment bien encaissés, se répandaient çà et là, au lieu de se rendre directement dans les rivières qui occupent le thalweg de ces vallées, et donnaient ainsi naissance à de nombreux marécages au pied des coteaux.

On a cherché à combattre ces effets par le redressement et l'endiguement du lit du Zeramna, et par l'ouverture de fossés de ceinture et de fossés directs pour recueillir les eaux des montagnes et les conduire plus sûrement dans cette rivière et dans le Safsaf.

Ainsi, à la fin de 1842, les travaux de desséchement destinés à préparer l'assainissement de la plaine de la Métidja n'étaient que commencés, car la superficie de terrain sillonné de canaux et fossés d'écoulement était seulement de 600 hectares, y compris les 80 hectares renfermés dans l'enceinte de Boufarik.

A Bône, la petite plaine, où avait été exécutée la majeure partie des travaux, offre une superficie de 310 hectares à peine, tandis que la grande plaine en renferme près de 100,000, dont 60,000 environ couverts de marécages.

Enfin, à Philippeville, les travaux avaient embrassé la presque totalité des parties basses des deux vallées du Safsaf et du Zeramna, c'est-à-dire une superficie d'environ 1,600 hectares, dont 100 hectares à peine étaient marécageux.

Il résulte de ce calcul que 2,510 hectares ont été desséchés et préparés à recevoir la culture, qui seule peut rendre l'assainissement complet et réel.

Ces travaux avaient été presque en totalité exécutés par les soins du génie militaire, à l'exception du canal du Beni-Urdjin à Bône, des travaux à l'intérieur de la ville de Boufarik, et du curage des fossés de l'oued Kerma, près la ferme-modèle.

Telle était la situation des travaux dans la plaine de la Métidja, aux environs de Bône et de Philippeville à la fin de 1842.

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LE GÉNIE EN 1843 DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

Dès les premiers mois de l'année 1843, une somme de 132,400 francs fut affectée à la continuation des ouvrages entrepris à Bône et à Philippeville. Dans la première de ces localités, les travaux avaient trait à l'ouverture de quelques fossés et rigoles sur la rive gauche de la Seybouse, entre les ponts d'Hippone et de Constantine, ainsi qu'à l'amélioration et à l'entretien des ouvrages précédemment exécutés dans la petite plaine de Bône. Dans la seconde localité, les travaux avaient pour but l'ouverture de canaux de ceinture et de canaux directs sur la rive droite de la Seybouse, et celle d'un canal de jonction des deux parties du Safsaf, situées à l'amont et à l'aval du confluent du Zeramna ; ce dernier travail était destiné à prévenir, à l'époque des crues de cette rivière, les débordements du Safsaf.

Dans cette somme de 132,400 francs se trouvaient également compris 8,000 francs pour l'assainissement de la plaine de Djidjeli.

Ces divers travaux ont été exécutés sous la direction du génie militaire, qui, dans la province de Constantine, a été chargé des travaux de desséchement jusqu'à la fin de 1843.

ORGANISATION DU SERVICE SPÉCIAL DES DESSÉCHEMENTS.

Le service spécial des desséchements de l'Algérie fut créé par une décision ministérielle du 22 avril 1843. Diverses circonstances fortuites, et, notamment, l'insuffisance du personnel des ponts et chaussées, dans le sein duquel le noyau du personnel du nouveau service avait été pris, retardèrent jusqu'à l'automne suivant son organisation définitive. Aussi, c'est seulement de cette époque que datent les premières études, faites dans le but de préparer un projet d'ensemble de travaux par l'assainissement de la plaine de la Métidja, projet dont la rédaction préalable et complète avait paru devoir précéder l'exécution de nouveaux travaux. Mais ce système trop absolu dut recevoir quelques modifications, par suite des difficultés matérielles qui s'offrirent en foule, dès les premiers pas qu'on fit dans l'exploration des terrains à dessécher, dans l'examen des causes de l'existence des marécages et des moyens propres à les faire disparaître.

Par les premières études partielles qui furent simultanément faites sur divers points, on acquit la conviction que plusieurs années seraient nécessaires à l'exploration des marais de la Métidja et à l'examen du régime de tous les cours d'eau plus ou moins importants qui la sillonnent, et dont la marche irrégulière et les débordements sont la cause la plus puissante de l'existence et de la permanence des marais. Mais en même temps, on reconnut que les relations de certains marais entre eux, et des cours d'eau qui les engendrent, n'étaient pas les mêmes sur toute la surface de la Métidja; que la cause des inondations existait partiellement dans chacun des grands bassins qui divisent cette plaine. On reconnut aussi que certains marais étaient dans des conditions assez favorables pour que des travaux de desséchement y pussent être immédiatement entrepris.

TRAVAUX DANS LES MARAIS DU FORT DE L'EAU ET DE SIDI-AÏSSA.

Les marais du fort de l'Eau et de Sidi-Aïssa sont situés, le premier, au nord des collines de la Rassauta; le deuxième, au sud de ces mêmes collines; l'un est séparé de la mer par une ligne de dunes, l'autre du Hamis par un relèvement de terrain assez prononcé, qui règne le long de la rive gauche de cette rivière.

Les travaux, exécutés en 1843, dans ces deux marais, ont consisté dans l'ouverture de canaux de ceinture au pied des collines qui bordent, au sud, le marais du fort de l'Eau, et au nord, celui de Sidi-Aïssa. L'effet de ces premiers travaux a été immédiat : pendant l'hiver 1843-1844, les canaux, en recueillant toutes les eaux descendues des hauteurs, les ont empêchées de se répandre dans la plaine, comme par le passé.

A ces travaux en ont succédé d'autres tout aussi importants, mais que leur nature permettait d'ajourner, et dont le détail sera donné plus bas, avec l'aperçu des travaux de 1844.

TRAVAUX DANS LE MARAIS DES CHERAGAS.

Il y avait dans le Sahel d'Alger, non loin du village des Cheragas, un petit marécage dont l'influence s'était fait ressentir d'une manière fâcheuse l'été précédent. A l'aide de quelques travaux de peu d'importance, puisque la dépense ne s'est élevée qu'à environ 1,200 francs, on a fait complétement disparaître les causes d'insalubrité qui existaient dans le voisinage de ce nouveau centre de population, l'un de ceux qui ont le plus prospéré dans le Sahel.

Tels sont les seuls travaux réels et permanents qui ont pu être exécutés, en 1843, dans la plaine de la Métidja. La dépense s'est élevée à la somme de 58,720 fr. 97 cent. Le reste a été absorbé par quelques travaux préparatoires, par les frais d'études et les dépenses générales.

TRAVAUX PRÉPARATOIRES DANS LES MARAIS DE LA RIVE DROITE DE L'HARRACH.

Il existe sur la rive droite de l'Harrach, en face de la ferme-modèle, des marais assez importants. Ces marais sont en communication avec cette rivière, au moyen des petits cours d'eau qui y amènent le trop plein seulement des eaux qui les inondent, et y entretiennent une végétation des plus actives. Réputés *impénétrables*, ils l'étaient, en effet, il y a un an, mais ne le sont plus aujourd'hui, grâce à quelques travaux préparatoires, au moyen desquels, les cours d'eau qui leur servaient d'exutoires ayant été régularisés, élargis et approfondis, le niveau de l'eau a tellement baissé dans le centre de ces marais, qu'on a pu récemment en faire la reconnaissance, et qu'on sera très-prochainement en mesure de présenter un projet complet pour leur dessèchement.

Les études, entreprises dès le mois de mai 1843, n'ont eu d'interruption que la saison des trop fortes chaleurs, pendant laquelle les opérations sur le terrain étaient devenues dangereuses, la plupart des agents à qui elles étaient confiées ayant été atteints par la fièvre.

Elles ont embrassé, sur cinq points différents de la plaine de la Métidja, une superficie de 4,000 hectares environ; les diverses lignes nivelées ont ensemble une longueur d'au moins 200,000 mètres. Enfin, ces opérations ont constamment exigé, à côté de chaque agent, géomètre ou conducteur (et ils ont été au nombre de cinq à la fois, depuis le 1er novembre 1843), une petite brigade de manœuvres européens ou indigènes chargés de frayer la route pour les opérations, au travers, tantôt de broussailles épaisses, tantôt de joncs et roseaux qui empêchaient, non-seulement d'avancer, mais même de voir.

Il est difficile, du reste, à moins d'avoir vu le terrain, et d'avoir opéré soi-même ou suivi les opérations, de se faire une idée bien précise des difficultés qu'on éprouve à faire la reconnaissance d'un terrain couvert de broussailles et marécageux tout à la fois; d'apprécier les obstacles de toute sorte qu'on rencontre à chaque instant; les accidents qui surviennent, lorsque tout à coup un homme, ou le chef d'opération lui-même, vient à disparaître dans une fondrière, comme cela est arrivé; eh bien! toutes ces circonstances, qui semblent exagérées, se sont pourtant reproduites fréquemment sur tous les chantiers d'opérations, et de la manière la plus pénible, surtout pendant l'hiver 1843-1844, où les pluies ont été si abondantes et venaient si souvent surprendre les agents chargés des opérations sur le terrain, loin des abris et des lieux d'habitation, si rares dans la Métidja, et lorsque ceux-ci avaient encore à franchir, pour rejoindre leur gîte, une rivière, un torrent ou un marécage.

PARTIES DE LA MÉTIDJA SUR LESQUELLES LES ÉTUDES ONT PLUS PARTICULIÈREMENT PORTÉ.

Les études ont embrassé, outre les marais du nord-est de la Métidja, dans lesquels des travaux ont été entrepris, ceux de la rive droite de l'Harrach, en face de la ferme-modèle; sur la rive gauche de cette

rivière, les marais de Baba-Ali; dans l'ouest, les marais de l'oued Fatis, et la reconnaissance du cours du Massafran, depuis la mer jusqu'au pont de Mokta-Kéra.

Les dépenses générales du service du desséchement ont consisté dans l'achat d'instruments et outils indispensables aux opérations de levé et de nivellement. On a fait aussi l'acquisition d'une machine à draguer avec ses deux chalands, dont on espérait tirer un bon parti, aux embouchures des rivières, pour l'enlèvement des sables qui en forment la barre. Enfin, on a dû faire construire des baraques mobiles pour loger les ouvriers à proximité des travaux, fort souvent très-éloignés des lieux habités. On en a construit quatre susceptibles d'abriter deux cents hommes chacune, et dont deux ont été immédiatement posées dans le voisinage des marais du fort de l'Eau et de Sidi-Aïssa.

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LE SERVICE DES DESSÉCHEMENTS EN 1843 DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

Dans la province de Constantine, le service des desséchements n'a exécuté que les travaux d'entretien du canal de Beni-Urdjin, près de Bône, et de ses plantations, dont la dépense s'est élevée à 1,500 francs environ. En outre, on a dépensé 2,000 francs environ en frais d'études.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES FAITES EN 1843. — EMPLOI DU CRÉDIT LÉGISLATIF.

En résumé, les dépenses effectuées en 1843 pour travaux de desséchement en Algérie peuvent être classées de la manière suivante :

SERVICE DU GÉNIE.

PROVINCE DE CONSTANTINE	Bône	Travaux neufs et travaux d'entretien.	Sur la rive gauche de la Seybouse et dans la petite plaine	50,500f 00	
	Philippeville	*Idem*	Dans les vallées du Safsaf et du Zeramna	73,900 00	
	Djidjeli	Travaux neufs	Dans la petite plaine	8,000 00	
Total des dépenses qu'ont occasionnées ces travaux					132,400f 00

SERVICE DES DESSÉCHEMENTS.

PROVINCE D'ALGER	Plaine de la Métidja	Travaux neufs	Dans le marais du fort de l'Eau	24,473 67	
		Idem	——— de Sidi-Aïssa	33,074 35	
		Idem	——— des Cheragas	1,179 95	
	Sahel d'Alger	Travaux préparatoires	Dans le marais de la rive droite de l'Harrach	12,816 02	
	Plaine de la Métidja	Frais généraux d'études	Main-d'œuvre	27,275 19	
			Achat de matériel	9,523 00	
		Approvisionnements	Achat d'une drague	7,200 52	
		Logement des ouvriers	Confection de baraques mobiles	38,497 30	
PROVINCE DE CONSTANTINE	Bône	Travaux d'entretien	Canal des Beni-Urdjin	1,522 36	
		Frais généraux d'études.	Main-d'œuvre et matériel	1,977 04	
Total des dépenses qu'ont occasionnées les travaux					157,600 00
Total général des dépenses effectuées en 1843, égal au crédit alloué					290,000 00

COMPTE RENDU DES TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DES ÉTUDES FAITES EN 1844.

PROVINCE D'ALGER.

PLAINE DE LA MÉTIDJA. — MARAIS DU FORT DE L'EAU.

Les premiers travaux exécutés en 1844 ont eu pour but de compléter le desséchement des marais du fort de l'Eau et de Sidi-Aïssa, entrepris vers la fin de 1843.

Au canal ou fossé de ceinture exécuté dans le premier de ces marais, on a ajouté un fossé principal tracé dans le thalweg et amenant, comme le fossé de ceinture, les eaux dans le Hamis, rivière qui, même en été, ne se trouve jamais complétement barrée. Outre ces travaux, on a ouvert quatre grands fossés secondaires et plusieurs petites rigoles. Le développement des principaux fossés de ceinture a été de 7,076 mètres; celui des fossés secondaires, de 2,489 mètres; enfin, celui des rigoles, de 4,000 mètres; donc en tout, 13,565 mètres courants de fossés de diverses dimensions. Leur ouverture, y compris la construction de quatre ponceaux en charpente et de quatre passerelles, a coûté 60,794 fr. 32 cent., dont 24,473 fr. 67 cent. prélevés sur les fonds de l'exercice 1843, et 36,320 fr. 65 cent. sur ceux de 1844.

La superficie totale de ce marais est d'environ 300 hectares, en partie couverts encore aujourd'hui de joncs et de roseaux, mais susceptibles de recevoir les derniers travaux qui devront y préparer la culture; en un mot, les ouvrages du genre de ceux que l'État ou les compagnies ont coutume d'exécuter en France pour le desséchement des marais sont complétement terminés dans le marais du fort de l'Eau. Le reste est laissé à la charge des propriétaires; telles sont une multitude de rigoles pour achever de dessécher l'étendue de terrain désormais insubmersible, et la diviser en lots ou fractions affectés à des cultures quelquefois différentes; les rigoles destinées à l'arrosage (car le fond du canal de ceinture a été maintenu dans une position assez élevée pour que les eaux abondantes des sources qui toute l'année l'alimentent, puissent, au besoin, être dirigées dans l'intérieur du marais); enfin, les plantations, auxiliaire indispensable de tout système de travaux d'assainissement.

MARAIS DE SIDI AÏSSA.

Dans le marais de Sidi-Aïssa, des travaux complémentaires analogues ont été exécutés en 1844. Au canal ou fossé de ceinture, entrepris en 1843 et terminé dans le printemps, ont succédé la rectification du cours de l'oued Chaeb, qui coule dans le thalweg du marais, et l'ouverture de 12 fossés secondaires ou rigoles. Le développement total de tous ces travaux a été de 14,288 mètres courants de fossés qui ont entraîné une dépense de 75,277 fr. 18 cent., y compris celle de l'établissement de 6 ponceaux en charpente, pour assurer les communications et prévenir les dégradations majeures qu'occasionnerait le passage des bestiaux et des Arabes au travers des fossés et rigoles. Sur ce chiffre total de dépense, 33,074 fr. 65 cent. ont été prélevés sur le crédit de 1843, et 42,203 fr. 53 cent. sur celui de 1844.

La superficie totale du marais de Sidi-Aïssa est de 300 hectares, y compris le petit étang qui en occupait le centre et qui est aujourd'hui complétement desséché.

Enfin, pour achever le desséchement de cette partie de la Métidja dépendant de la ferme de la Rassauta, on a ouvert 1,495 mètres 50 centimètres de fossés dans le bas-fond qui sépare la Rassauta de la ligne de collines contre lesquelles s'appuie le marais du fort de l'Eau. Ce bas-fond, presque continuellement submergé en hiver, offre une superficie de 40 hectares; leur desséchement a entraîné une dépense de 2,000 fr. seulement.

En résumé, les marais situés dans les environs de la Rassauta, et qui présentaient ensemble une superficie de 640 hectares, ont été, en six mois de travaux et à l'aide d'une dépense de 138,071 fr. 50 cent., complétement desséchés et rendus, sinon à la culture, du moins aux cultivateurs. A eux appartient aujourd'hui de compléter, par des ouvrages accessoires, une culture bien ordonnée et des plantations nombreuses, l'œuvre d'assainissement commencée par les travaux qu'on vient d'énumérer, et qui devaient nécessairement précéder tous les autres; à eux appartient également d'entretenir avec soin tous ces travaux, pour prévenir le retour des marécages et des causes d'insalubrité qu'on s'est efforcé de combattre.

MARAIS D'OULID-ADDA.

Il existe sur la rive droite de l'Harrach, non loin de la Maison-Carrée, au pied des mamelons d'Oulid-Adda, un petit marais d'une superficie de 40 hectares seulement, mais qui s'étend sur une longueur de

3 kilomètres environ. Son peu d'étendue, sa proximité du Sahel et des divers points habités, ont fait entreprendre, en 1844, le desséchement de ce marais, ainsi que celui de deux petits marécages voisins qui se trouvaient dans les mêmes conditions.

La dépense de ces travaux, qui ne sont pas encore terminés, a été évaluée à la somme de 33,000 francs; rien ne fait présumer aujourd'hui que ce chiffre doive être dépassé.

MARAIS DE BOUFARIK.

Les travaux précédemment exécutés dans l'enceinte de la ville de Boufarik n'étaient pas complétement terminés; le remaniement des rues de la ville, la reconstruction des nombreux ponceaux jetés provisoirement sur les fossés d'arrosage, enfin l'existence de quelques parties de terrain un peu basses et encore marécageuses, tout cela a exigé que ces fossés fussent approfondis et divisés chacun en plusieurs biefs, à l'aide de chutes destinées à y ménager les pentes et à y faciliter l'établissement des prises d'eau pour les jardins.

On a senti également qu'il devenait urgent d'entretenir et de remettre à neuf tous les travaux extérieurs exécutés en 1835, 1836 et 1837, travaux que, depuis cette époque, le passage d'eaux rapides et la croissance des herbes et plantes aquatiques avaient totalement déformés.

L'ensemble de ces travaux neufs et d'entretien a été évalué à 22,000 francs, y compris l'installation d'une construction en planches et en briques pour le logement des agents et des ouvriers.

MARAIS DE SOUKALI.

Les marais de Soukali, situés à 2 kilomètres environ dans l'est de Boufarik, présentent une superficie de 200 hectares, totalement impénétrable, si ce n'est au plus fort de l'été, où il n'est pas sans danger de les traverser, même rapidement. Ces marais sont, avec juste raison, considérés comme une des causes les plus puissantes de l'insalubrité de cette localité; aussi, bien que les opérations n'aient pu embrasser encore l'ensemble du grand bassin marécageux dont Soukali occupe la partie la plus élevée, on n'a pas hésité, du moment que cela est devenu possible, à entreprendre quelques travaux sur ce point, sans toutefois préjuger la question de l'emploi des sources abondantes qui surgissent sur le territoire des anciennes tribus de Soukali et de Chourfa, pour l'irrigation des terrains inférieurs qui s'étendent jusqu'à l'entrée de la gorge du Massafran, terrains aujourd'hui presque tous marécageux, et qui sont destinés à devenir les plus fertiles de la plaine de la Métidja.

Les travaux entrepris, en 1844, dans les marais de Soukali entraineront une dépense de 19,000 francs; ils auront pour résultat immédiat d'abaisser de beaucoup le niveau des eaux dans ces marais, de les rendre, pour ainsi dire, insubmersibles, et de permettre aux propriétaires voisins de profiter des fossés principaux pour écouler les eaux des fossés secondaires, et des rigoles qu'ils se proposent d'ouvrir de suite au travers de leurs terres, un peu marécageuses aussi.

Ces travaux auront également l'avantage de faciliter l'exécution de la route projetée entre Boufarik et l'Haouch-Mimouch, route au tracé de laquelle se rattache l'établissement d'un centre de population imposé au concessionnaire de l'Haouch-Soukali.

CONSTRUCTION, À DOUÉRA, DE LOCAUX POUR L'INSTALLATION DU SERVICE DES DESSÉCHEMENTS.

Dès la création du service spécial des desséchements, on reconnut la nécessité d'adjoindre à l'ingénieur chef de ce service un ingénieur ordinaire, pour le seconder dans les études et la rédaction des projets concernant particulièrement la plaine de la Métidja, sur laquelle l'administration supérieure avait reconnu qu'il importait de diriger tous les efforts. On jugea en même temps qu'il était indispensable d'établir à Douéra le centre d'action du service de l'ouest et du milieu de la plaine de la Métidja, confié à cet ingé-

nieur ordinaire, sous la direction de l'ingénieur chef du service, qui conservait d'ailleurs dans ses attributions les études et projets concernant les marais de l'est de cette plaine, et tout ce qui touche aux questions d'assainissement du reste de l'Algérie.

Ces dispositions, commandées par l'importance des études et des travaux à entreprendre dans la Métidja, entraînaient la nécessité indispensable de l'installation du service de l'ingénieur ordinaire à Douéra, localité saine, et point central pour les marais du centre et de l'ouest qu'on avait à explorer. Cette installation, qui comprend la construction de logements, bureaux, magasins, ateliers, etc., a coûté 25,000 francs.

CONTINUATION DES ÉTUDES.

Les études générales, à peine ébauchées au printemps 1843, mais sérieusement reprises au mois de novembre de la même année, comme il a été dit plus haut, ont été poursuivies avec la plus grande activité. Elles ont embrassé :

Dans le nord-est de la plaine de la Métidja, les marais du fort de l'Eau et de Sidi-Aïssa, aujourd'hui complétement desséchés; ceux de l'oued-Smar; ceux d'Oulid-Adda, d'Haouch-Ben-Ghazi et de Dar-ben-Danoun, dont les travaux sont en cours d'exécution;

Dans l'est, tous les marais de Baba-Ali et de Bir-Toutta, compris entre le pied du Sahel et le cours de l'Harach; le marais des Sept-Palmiers, situé en face, sur la rive droite de l'Harach; le cours entier de l'oued Guérek, depuis son entrée dans le marais de Bir-Toutta jusqu'à sa source, au-dessus de Soukali;

Dans le centre, les marais de Soukali et les environs de Boufarik;

Dans le nord-ouest, les marais de l'oued Tlata, ceux de l'oued Fatis, le cours de ce ravin et le cours du Massafran, depuis la mer jusqu'à l'embouchure de l'oued Djer, sur un développement de 24 kilomètres.

On se fera une idée à peu près exacte des difficultés et des dépenses qu'entraînent les opérations de levé et de nivellement, par les détails suivants, extraits du journal des opérations effectuées dans le marais des Sept-Palmiers, du 1er octobre au 31 décembre 1844 :

Ce marais, réputé impénétrable à juste titre, a une longueur de 4,000 mètres, sur 7 à 800 de largeur; sa superficie est donc de 300 hectares environ. Totalement recouvert de plantes marécageuses, telles que chaumes, joncs, roseaux, il est environné de broussailles épaisses, qui, du côté de l'Harach, occupent une zone de terrain de 3 à 400 mètres de largeur.

Une ligne principale d'opérations a été tracée entre la route de Beni-Mouça et le marais; elle a un développement de 4,044 mètres. Perpendiculairement à cette ligne, on a ouvert quatorze lignes transversales parallèles, allant de la première à l'Harach, qu'elles franchissaient en s'arrêtant sur sa rive gauche. Ces lignes transversales sont distantes les unes des autres de 300 mètres environ, et présentent ensemble un développement de 21,334 mètres; donc, en tout, y compris la ligne principale, 25,378 mètres.

Il n'eût pas été possible de faire le levé et les nivellements nécessaires à la reconnaissance de ce marais, sans l'ouverture préalable de toutes ces lignes au travers des joncs, des roseaux et des broussailles, et sur deux mètres de largeur au moins. Cette opération préparatoire a exigé l'emploi continuel de 30 manœuvres durant 70 journées de travail, représentant une dépense de 4,000 francs environ, laquelle s'est estimée aussi par l'ouvrage mesuré, et qui s'est résumée en 23,926 mètres superficiels de fauchage de roseaux et de joncs, et 17,740 mètres d'ébroussaillement, payés, les premiers, à raison de 5 centimes, les seconds à raison de 15 centimes le mètre superficiel. Quant aux opérations proprement dites de levé et de nivellement, elles ont duré 59 jours, et ont entraîné en main-d'œuvre une dépense de 1,970 francs.

Pendant le mois d'octobre et la première quinzaine de novembre, le nombre des malades a été de 3 à 4 par semaine; presque tous les ouvriers, dans ce même laps de temps, ont eu les jambes enflées, en raison du séjour continuel dans l'eau et dans la vase; enfin, les mêmes effets morbides ont été remarqués, quoique avec moins d'intensité, dans la brigade d'opérations de levé et de nivellement, qui suivait au fur et à mesure celle employée à frayer le passage.

Ces détails sont de nature à donner une juste idée des difficultés que présentent, dans les marais de la Métidja, les opérations préparatoires, sans lesquelles leur étude et la rédaction des projets de travaux d'assainissement seraient totalement impossibles. Encore n'a-t-il été question, ni de l'impossibilité de trouver des gîtes et la moindre ressource pour vivre, ni de la nécessité de s'abriter sous des baraques faites à la hâte et, conséquemment, avec peu de soin.

Une circonstance qui n'est pas rare non plus, et qui s'est précisément présentée pour le marais des Sept-Palmiers, c'est l'obligation où l'on a été d'ouvrir, sur certains points, quelques saignées pour y abaisser subitement le niveau des eaux, de manière à ce qu'il ne s'élevât pas à plus de $0^m,30$ à $0^m,40$ au-dessus du sol, quantité déjà bien incommode pour le parcours, surtout dans les opérations de levé et de nivellement. Ces travaux provisoires de terrassement ne laissent pas que d'occasionner des dépenses quelquefois très-considérables.

LOGEMENT DES OUVRIERS.

Outre les deux grandes baraques posées l'hiver précédent à proximité des marais du fort de l'Eau et de Sidi-Aïssa, et les installations faites dans les locaux de la Rassauta, pour le logement d'une partie des ouvriers employés aux travaux de ces deux marais, on a, vers la fin de 1844, monté une nouvelle grande baraque au pied du Sahel, au centre des marais de Chabat, de Baba-Ali et de Bir-Toutta, en vue des travaux très-prochains du canal de ceinture au pied du Sahel, de la dérivation de l'oued Guérek et de tous les travaux accessoires qui seront successivement entrepris dans ces mêmes marais; une baraque de moindre dimension a été établie vers le milieu du marais de l'oued Smar pour le logement des agents et des ouvriers employés aux opérations préparatoires; plus tard, elle servira, concurremment avec la baraque du puits, à loger les ouvriers qui seront employés aux travaux proprement dits; enfin, la baraque du marais du fort de l'Eau, devenue inutile sur ce point, a été transportée sur la rive droite de l'Harach, à proximité à la fois des marais d'Oulid-Adda et de celui des Sept-Palmiers. Quant aux constructions de Douéra et de Boufarik, il en a déjà été question.

Pour les opérations antérieurement faites dans les marais d'Oulid-Adda, de Baba-Ali, et dans le cours du Massafran, les agents et ouvriers ont été provisoirement logés dans des baraques dépendant du service des ponts et chaussées, à proximité du pont de l'oued Kerma et de celui de Mokta-Khéra. Très-incessamment, enfin, une nouvelle grande baraque sera installée sur un des derniers contre-forts du Sahel, à proximité du centre des marais de l'oued Tlata, en vue des travaux du canal de ceinture de ce marais, qui seront entrepris en 1845.

L'ensemble des dépenses de main-d'œuvre et de matériel, pour frais généraux d'études et baraquement des ouvriers, s'élèvera, en 1844, à 44,000 francs; il est très-probable que cette dépense sera augmentée en 1845, surtout si les Chambres accordent des crédits plus considérables que par le passé.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Les travaux et dépenses effectués dans la province de Constantine ont été peu considérables en 1844.

A *Bône*, on n'a fait que des dépenses d'entretien des travaux précédemment exécutés; ces dépenses se sont élevées à 12,000 francs; 7,000 francs ont été affectés aux frais des études entreprises dans la vallée des Karézas, aux abords du lac de Fetzara et dans la grande plaine, entre la Seybouse et l'Oued el-Kebir. L'étude de cette dernière est à peine ébauchée et nécessitera encore bien du temps et des frais considérables, à en juger par l'étendue des terrains marécageux à explorer (environ 60,000 hectares).

A *Philippeville*, les travaux d'entretien et d'amélioration ont été plus considérables; leur dépense s'est élevée à 30,000 francs. Les pluies abondantes de l'hiver 1843-1844 avaient occasionné, dans les ouvrages

précédemment exécutés, des dégâts assez considérables, particulièrement sur les digues du Zéramna, fortement endommagées par les crues de cette rivière. La chaussée de la route de Constantine, qu'elle longe sur une assez grande étendue avait également été menacée. Outre ces réparations, qui étaient urgentes, on a amélioré la plupart des autres ouvrages et construit des ponceaux en charpente sur tous les fossés d'écoulement pour rétablir les communications, pour ainsi dire interrompues par l'exécution de ces travaux, car on s'était contenté d'y pratiquer des gués pavés en pierre sèche ou recouverts de fascinages, et dont le passage avait fini par devenir dangereux pour les voitures et même pour les cavaliers.

Outre les travaux d'entretien simple qui seront, comme partout, indispensables, les ouvrages qu'on a exécutés à Philippeville seront encore susceptibles de nouvelles améliorations, tant qu'on n'aura pas remédié complétement aux causes du débordement du Zéramna et de ses affluents.

Tel est l'aperçu rapide des travaux exécutés et des études faites, en 1844, par le service de desséchement. Il suffirait pour donner une idée de l'immense tâche entreprise par l'administration et des sacrifices que l'État doit s'imposer dans l'intérêt de la colonisation, que les travaux d'assainissement peuvent seuls rendre non-seulement facile, mais possible.

TRAVAUX PROJETÉS POUR 1845.

D'après le degré d'avancement des études, les travaux qui pourront être entrepris en 1845 sont les suivants :

Dans la plaine de la Métidja, les canaux de ceinture du marais de l'oued Smar supérieur; du marais de Chabat et du marais de l'oued Tlata (ces deux derniers tracés au pied du Sahel et longeant les routes d'Alger à Blidah et de Koléah); la continuation des travaux entrepris dans les marais de Soukali; les travaux du marais des Sept-Palmiers; la dérivation de l'oued Guérek et les travaux de trois petits marécages existant dans le Sahel sur le revers nord-ouest, aux environs de Staouéli et du village projeté à Zéralda; enfin la continuation des études;

A *Miliana*, le desséchement des marais existant sur la rive droite du Chelif, entre l'oued Boutan et l'oued Souflat; ces travaux seront exécutés sous la direction du génie militaire;

A *Bône*, les travaux des marais de la vallée des Karézas; l'amélioration de ceux déjà exécutés dans la petite plaine, et la continuation des études dans la grande plaine;

A *Philippeville*, les travaux d'entretien simple et de perfectionnement des travaux précédemment exécutés

ROUTES.

TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DÉPENSES FAITES EN 1843 PAR LE SERVICE DU GÉNIE.

Avant 1842, l'armée avait ouvert, en grande partie, les routes de Philippeville à Constantine, d'Alger à Blidah, d'Alger au Fondouk, ainsi que différentes communications dans le Sahel d'Alger et autour des villes principales de la côte. Elle avait en outre plusieurs fois, dans le cours des opérations militaires, comme dans les expéditions de Constantine et de Takdemt, frayé, en marchant, une voie à l'artillerie et aux convois de l'armée.

Mais ces travaux étaient partiels, exécutés en vue de l'intérêt du moment, et pour faciliter des communications indispensables au ravitaillement des troupes; ils ne se rattachaient pas, comme ceux qui ont été exécutés depuis, à un système à la fois politique, militaire et colonial.

Lorsque le Gouvernement eut reconnu que le moyen d'assurer la tranquillité de l'intérieur de l'Algérie, d'y asseoir notre domination et de préparer les voies à la colonisation, consistait à rejeter la guerre aux limites du Sahra algérien, afin d'enlever à l'émir jusqu'aux dernières ressources en hommes, en argent et en subsistances, qu'il avait jusqu'alors trouvées dans ces contrées, il entreprit d'ouvrir un réseau de routes carrossables, propres à faire arriver les approvisionnements sur tous les points de la ligne de Constantine à Tlemsen, devenus les bases d'opérations et les points de départ de nos colonnes.

A l'intérêt tout militaire qui commandait l'établissement de grandes lignes de communication, se rattachaient des intérêts d'une autre nature. En effet, ces routes, en même temps qu'elles garantissaient la soumission des tribus, assuraient le développement des villes de l'intérieur, jusqu'alors exclusivement habitées par les troupes et tombant en ruines, et ouvraient au commerce et à l'industrie des débouchés faciles.

C'est d'après ces considérations, qu'en 1842 le Gouvernement fit entreprendre par l'armée, pendant les intervalles des opérations militaires, les routes de Médéah, de Mascara et de Tlemsen. Bientôt les événements démontrèrent la justesse de ses prévisions; et si des résistances se manifestèrent encore sur quelques points de l'Algérie, elles furent partielles ou sans importance, et Abd-el-Kader tenta en vain d'imprimer à ces révoltes locales le caractère d'un mouvement national et religieux. Ces contrées virent alors arriver une population européenne et, avec elle, un commencement de commerce, d'industrie et d'agriculture. Les troupes éprouvèrent les effets du rétablissement de la tranquillité, et purent s'occuper de leur bien-être. Bientôt elles quittèrent les masures ruinées, qui jusqu'alors ne les avaient abritées ni de la pluie ni de la chaleur, pour des locaux spacieux et salubres.

Des études avaient été entreprises en 1842 sur toute l'étendue de l'Algérie, dans le but de mettre les points de l'intérieur en communication avec la côte et de les relier entre eux. Au commencement de 1843, le service du génie était en mesure d'entreprendre les travaux. Des crédits plus considérables que ceux de l'exercice précédent y furent affectés, et les troupes y consacrèrent tout le temps que les expéditions leur permirent d'y employer.

Alors on entreprit les routes de Blidah à Miliana, de cette ville à Cherchel, de Tenès à Orléansville, de Mostaganem à Oran, à Tiaret et à Saïda, de La Calle à Bône, en même temps que l'on améliora celles de Philippeville à Constantine, de Bône à l'Edough, de Blidah à Médéah, de Mostaganem à Mascara et à la vallée du Chelif, d'Oran à Tlemsen, ouvertes antérieurement à 1843.

Ces travaux s'étendirent sur un développement de 816 kilomètres.

On trouvera ci-après l'exposé des travaux exécutés sur chacune de ces routes pendant l'exercice 1843,

et le résumé de ceux effectués dans le cours des exercices antérieurs. En retraçant, pour ainsi dire, l'historique de chacune de ces voies de communication, on rappellera dans quel but elles ont été exécutées, les conditions dans lesquelles les travaux ont été entrepris, et leurs progrès successifs. On indiquera ensuite les travaux faits en 1844, et, autant que possible, ceux qui resteront à exécuter pour mettre ces routes à l'état d'entretien.

PROVINCE D'ALGER.

Nos principaux centres d'action sur les populations indigènes de la province d'Alger sont Médéah, Miliana et Orléansville. Ces places doivent, à ce titre, être en communication constante, tant avec les points de la côte, afin d'en tirer leurs approvisionnements et d'y envoyer les produits du pays, qu'avec les points de l'intérieur, auxquels il importe d'arriver facilement en toute saison, dans l'intérêt politique et commercial.

En conséquence, les premières routes dont on avait à s'occuper étaient celles de Blidah à Médéah et à Miliana, puis de Tenès à Orléansville. La première, celle de Blidah à Médéah, a été commencée en 1842; les deux autres n'ont été entreprises qu'en 1843, ainsi que la route de Cherchel à Miliana, destinée à suppléer l'une de celles-ci.

Venaient ensuite les communications de Médéah à Boghar, de Miliana à Teniet-el-Ahd, d'Orléansville à Tiaret. De ces routes, celle de Miliana à Teniet-el-Ahd a pu être seule entreprise.

Enfin, la province d'Alger devant communiquer directement avec les provinces de l'est et de l'ouest, la route d'Alger à Constantine a été ouverte jusqu'à 64 kilomètres d'Alger, et la route de Miliana à Mostaganem sur toute sa longueur, au moyen de quelques travaux de campagne.

Il restera, en dernier lieu, à établir, parallèlement à la côte, un système de voies destinées à mettre nos établissements en communication entre eux, et à pénétrer au centre des pays difficiles et des populations insoumises. Ce sont les routes d'Alger à Dellis et à Bougie, de Médéah aux vallées de l'Isser et d'Hamza, de Médéah à Miliana, de Teniet-el-Ahd à Tiaret, de Cherchel à Tenès. De ces voies diverses, la route de Teniet-el-Ahd à Tiaret a été ouverte, en 1843, jusqu'aux forêts de cèdres qu'elle doit traverser; celle d'Alger à Dellis a été commencée en 1844. Les autres sont en projet.

ROUTE DE BLIDAH À MÉDÉAH.

(Longueur du parcours, 36 kilomètres 800 mètres.)

La route de Blidah à Médéah a été ouverte, en 1842, par la vallée de la Chiffa, après des études et des reconnaissances faites dans cette vallée, dans celles du Bouroumi et de l'Harach et sur la direction du col de Mouzaïa. L'on avait reconnu que le tracé par la première de ces vallées ne présentait pas de difficultés plus grandes que tout autre tracé, et qu'il offrait l'avantage d'un parcours direct.

A l'époque où l'on commença les travaux, c'est-à-dire vers la fin de juillet, il fallait ouvrir le plus rapidement possible une voie carrossable, afin de pourvoir, avant les pluies d'hiver, à l'approvisionnement de Médéah, à l'aide de voitures, moyen beaucoup plus expéditif et moins coûteux que les mulets.

Pour arriver à ce résultat, on suivit presque constamment le lit de la Chiffa, en pratiquant çà et là des rampes pour racheter les ressauts, et en pétardant les blocs de rochers qui souvent obstruaient le passage.

Le Nador fut franchi à l'aide de lacets qui devront plus tard être modifiés. Après six semaines d'un travail opiniâtre, la route était carrossable, et l'approvisionnement de Médéah put s'effectuer rapidement.

Le but que l'on s'était proposé était donc rempli; mais les pluies d'hiver et les crues énormes qui en sont la suite, dans toutes les rivières de l'Afrique, et dans la Chiffa en particulier, bouleversèrent en grande partie les travaux exécutés à la fin de l'été précédent. En 1843, il fallut recourir encore à des travaux provisoires. Toutefois l'on se proposa de diriger ces travaux de manière à ce qu'ils ne fussent pas tout à fait perdus

pour la route permanente et définitive. C'est ainsi que l'on a fait en 1844, et que l'on continuera de faire chaque année, en exécutant, autant que possible, des ouvrages qui soient hors de l'atteinte des eaux, et qui assurent, pendant l'été et une grande partie de l'automne, la viabilité de cette route.

Les travaux ont été repris vers la fin du mois de mai 1843, dès que les eaux eurent assez baissé pour permettre d'établir des travailleurs dans la vallée. On a conservé la partie de la route comprise entre Blidah et la Chiffa. On s'est tenu sur la berge de la rive gauche et, autant que possible, assez haut pour que la route ne fût pas emportée par les premières crues. Faute de fonds et de temps, et en présence de la nécessité d'ouvrir la communication avant la saison des maladies, il fallut se résoudre à faire encore beaucoup de travaux provisoires.

Une grande portion des berges se composant de rochers abruptes, on fut obligé d'asseoir la route, en plusieurs points, sur des massifs de remblai. Tous ces travaux ont été exécutés en grande partie par des manœuvres arabes, pendant que les troupes opéraient dans le sud et dans l'ouest.

Du côté de Médéah, on s'est contenté de rétablir la communication ouverte en 1842, en enlevant les éboulements qui obstruaient la route depuis l'oued Ouzra jusqu'à 3,000 mètres au-dessus de l'oued Atreli. On a rétabli en pierres sèches le pont de ce ruisseau, élargi et empierré la route en plusieurs endroits, creusé des fossés pour l'écoulement des eaux, et modifié le tracé des derniers lacets descendant du Nador vers Médéah, qui présentaient des pentes trop roides et des retours très-brusques. Le nouveau tracé a été régulièrement établi sur un développement de 800 mètres, avec des pentes au 20e.

La route, livrée à la circulation le 10 juillet, a été très-fréquentée jusqu'au mois de novembre, époque à laquelle des crues violentes enlevèrent de nouveau les parties provisoires, mais laissèrent intactes les portions de la route entaillées dans les berges. Après ces premières crues, et pour que la circulation ne fût pas complétement interrompue, un bataillon a été employé à commencer l'ouverture d'un sentier pour les mulets.

Les études faites pendant ces deux années ont confirmé dans l'adoption, pour la route définitive, d'un tracé qui sera maintenu à plusieurs mètres de hauteur au-dessus des eaux de l'étiage, et taillé, sur beaucoup de points dans les flancs mêmes du ravin. Sur les points où les masses de rochers nécessiteraient des travaux de déblai trop considérables, on aura recours, pour soutenir la route, à des murs en bonne maçonnerie, capables de résister aux crues violentes du torrent.

C'est d'après ces bases que les travaux ont été continués en 1844. Il a bien fallu encore faire quelques travaux provisoires pour assurer les approvisionnements de Médéah, mais on obtiendra, pour l'hiver de 1844 à 1845, une communication praticable par les mulets, et tout fait espérer que, dans l'année 1845, l'on assurera le passage des voitures pour l'hiver suivant.

Les dépenses se sont élevées, savoir :

Sur le budget de la guerre (chapitre XXX)	111,876f 65c
Sur le budget colonial	22,627 32
TOTAL	134,503 97

On peut évaluer à 950,000 francs les dépenses qu'il reste à faire pour terminer les travaux de cette route importante, y compris deux ponts sur la Chiffa et plusieurs ponceaux sur ses divers affluents.

On arrivera ainsi de la plaine de la Métidja sur le plateau du Nador par une pente douce et facile. La communication par le col de Mouzaïa, outre qu'elle eût donné un parcours beaucoup plus considérable, eût forcé à s'élever beaucoup, pour descendre ensuite jusqu'au bois des oliviers et remonter encore à Médéah.

La communication de Médéah par la vallée de la Chiffa est la solution d'une question vitale pour l'avenir de cette ville et de l'ancienne province de Titteri. Les travaux remarquables et importants que l'on devra à l'armée assureront la prospérité de cette partie de l'Algérie.

ROUTE DE BLIDAH AU CAMP DE L'OUED-BOUTAN.

(Longueur du parcours, 73 kilomètres 500 mètres.)

L'occupation d'Orléansville nécessitait l'ouverture d'une route qui conduisît de Blidah dans le vallée du Chelif.

A la suite des reconnaissances qui eurent lieu à cet effet, l'on proposa deux tracés : l'un, par les vallées de l'oued Djer et de l'oued Adelia, gravissait le col du Gontas pour atteindre la vallée du Chelif; l'autre, en continuant de remonter la vallée de l'oued Adelia, menait plus directement vers Miliana; mais les travaux qu'il eût exigés étaient plus considérables, et n'auraient pu être terminés le 20 avril 1843, jour fixé pour le commencement des opérations dans la vallée du Chelif. Il fut décidé, en conséquence, que l'on franchirait le Gontas, pour descendre immédiatement dans la vallée du Chelif, la communication avec Miliana devant s'établir au moyen d'un embranchement dirigé de cette ville au débouché de l'oued Boutan dans la vallée du Chelif.

Les travaux ont été commencés le 20 mars, sur une longueur de 73^{k}, 500^{m}, et, le 19 avril, les voitures de l'immense convoi qui accompagnait le corps expéditionnaire, sous les ordres de M. le gouverneur général, franchissaient le Gontas pour aller fonder Orléansville.

Au sortir de Blidah, la route se dirige sur l'Afroun, franchit la Bouroumi, remonte la vallée de l'oued Djer jusqu'au marabout de Sidi Ab-del-Kader-bou-Medfa, puis celle de l'oued Adelia; franchit le Gontas et atteint la vallée du Chelif, à 6 kilomètres du camp de l'oued Boutan. Le passage du Gontas a exigé, sur une longueur de 20 kilomètres environ, l'usage de lacets dont le tracé a présenté des difficultés. Il y a eu également beaucoup de travail à exécuter pour faire passer la route de la vallée de l'oued Djer dans celle de l'oued Adelia, et pour assurer le passage des gués de ces rivières. La longueur totale de la route depuis Blidah jusqu'à l'établissement de l'oued Boutan, est de 73^{k}, 500^{m}. Sur tout ce trajet, la route a été ouverte en simples terrassements, et même, dans quelques parties peu étendues et dont l'ensemble n'excède pas 5 à 6,000 mètres, le sol n'est que nivelé, pour le passage des voitures.

Les terrassements n'ont pu être terminés en aucun endroit, et, par conséquent, il n'y a encore aucune partie empierrée. Cette route, toute imparfaite qu'elle était, a rendu de grands services pendant l'année 1843. Elle a permis de faire parvenir à Miliana des approvisionnements et des matériaux de toute nature; c'est de son ouverture que date le développement de cette ville. A la fin de l'année, des pluies abondantes ont causé des éboulements qui ont obstrué la route sur plusieurs points, mais on l'a facilement réparée. Elle n'a pas cessé d'être pratiquée par les charrois pendant tout l'hiver de 1843 à 1844.

Les dépenses se sont élevées, savoir :

Sur le budget de la guerre (chap. XXX.) à..........	68,123^{f},35^{c}
Sur le budget colonial à..........	4,575 31
TOTAL..........	72,698 66

Cette route établit entre Blidah et la vallée du Chelif une communication directe qu'il sera utile de conserver; mais après avoir remonté la vallée de l'oued Adelia jusqu'au pied du Gontas, au lieu de suivre les lacets tracés sur les flancs de cette montagne, l'on obtiendra une direction préférable pour les communications de Blidah à Teniet-el-Ahd, et dans la vallée du Chelif, en continuant à remonter l'oued Adelia vers la droite jusqu'au col de l'oued Souflat, qui est moins élevé et plus facilement accessible que celui du Gontas. Ces travaux sont considérables, mais les circonstances ne sont plus les mêmes qu'en 1843, et les avan-

tages que présente le tracé pour les charrois doivent le faire préférer. Il n'y aura donc qu'à entretenir la route ouverte par le Gontas, sans y faire aucun travail d'empierrement dans la partie tracée sur les flancs de cette montagne, qui ne sera dès lors praticable que pendant l'été. Il restera à ouvrir la partie comprise depuis le pied du Gontas, dans la vallée de l'oued Adelia, jusqu'au camp de l'oued Boutan, par le col de la vallée de l'oued Souflat.

L'on s'est borné, en 1844, à entretenir la route provisoire, dont une partie a même cessé d'être pratiquée, vers le mois de septembre, par les charrois destinés à Miliana, comme on le verra plus bas.

Les dépenses que cette route directe de Blidah au Chelif pourra exiger s'élèveront environ à 550,000 fr.

ROUTE DE BLIDAH À MILIANA.

(Partie comprise entre l'oued-Adelia, au pied du Gontas, et la route de Cherchel à Miliana.—Longueur du parcours, 14k 400m).

La direction qui présente le plus d'avantages pour la communication directe de Blidah à Miliana consiste à suivre le tracé de la route du Chelif qui vient d'être indiqué jusqu'au col de l'oued Souflat; puis, à partir de ce col, à suivre les crêtes jusqu'à la rencontre avec la route de Cherchel à Miliana. Il n'a encore été exécuté aucun travail suivant cette direction.

Une communication provisoire de Blidah à Miliana a été établie, comme on le verra tout à l'heure, au moyen d'un embranchement d'une faible longueur sur la route de Cherchel à Miliana.

La dépense s'élèvera à 60,000 francs, pour ouvrir la route depuis le col jusqu'à la route de Cherchel.

ROUTE DE CHERCHEL À MILIANA.

(Longueur du parcours, 80 kilomètres.)

Il importe au développement de Miliana et de Teniet-el-Ahd de mettre la première de ces places le plus directement possible en communication avec le port du littoral le plus voisin. La route de Cherchel à Miliana, destinée à satisfaire à cette importante condition, offre, sur la route d'Alger à Miliana par Blidah, une diminution de parcours de 45 kilomètres. Les travaux de curage du bassin romain de Cherchel, entrepris à la fin de l'année 1843, permettront bientôt d'y recevoir des bâtiments de faible tonnage, et Cherchel deviendra le port d'approvisionnement de Miliana et de Teniet-el-Ahd.

La route dont il est question est donc d'un intérêt puissant pour l'avenir de ces localités, quoique sa direction, qui passe entre les tribus guerrières des Soumata et des Beni-Menad, et sur les limites des montagnes des Beni-Menacer, tribu belliqueuse qui n'a été soumise qu'en 1843, offre peut-être, sous le rapport politique moins d'intérêt que le chemin de mulets commencé en 1842 entre Cherchel et Miliana, et qui doit traverser les montagnes les moins accessibles de ce pays.

Le tracé de cette route présentait d'assez grandes difficultés. Une chaine de montagnes élevées qui séparent le bassin du Chelif des affluents directs de la Méditerranée court de l'est à l'ouest, et présente, entre Cherchel et Miliana, des sommets dont l'élévation est de 1,200 mètres environ, et qui ne sont séparés que par des dépressions peu considérables. Cette chaine s'abaisse à l'ouest et à l'est de la ligne droite tirée d'une ville à l'autre, ligne dont la direction est sensiblement celle du nord au sud; mais le point d'abaissement le plus remarquable est, vers l'est, le passage du Chabet-el-Ketba au col appelé Bou-Thouil dont l'élévation au-dessus du niveau de la mer n'excède pas 350 mètres. C'est vers ce point qu'on a dû diriger, en partant de Cherchel, la route qui, après avoir franchi le col, fait un coude vers le sud-ouest pour arriver à Miliana.

Au sortir de Cherchel, la route suit, pendant l'espace de 3 kilomètres, le bord de la mer, et traverse l'oued-Nsara. Sa largeur, depuis Cherchel jusqu'à ce point, a été portée à 10 mètres. Dans cet intervalle de 3 kilomètres, on a construit deux ponceaux. La plupart de ces derniers travaux avaient été exécutés en 1842.

La route franchit ensuite l'oued Bellak et, s'élevant sur les collines qui séparent la vallée de cette rivière

de celle de l'oued El-Hachem, se maintient sur la rive droite de celle-ci, qu'elle remonte, en se rapprochant des montagnes qui la bordent à l'ouest, jusqu'à l'endroit appelé Emdouer, où la vallée se dirige vers le sud et commence à se rétrécir. Dans tout ce parcours, on n'a exécuté que le travail nécessaire pour rendre la route praticable aux voitures pendant l'été. On a fait des rampes et quelques ponts en bois pour traverser plusieurs petits affluents de l'oued El-Hachem.

Après avoir passé cette rivière à gué près d'Emdouer, la route gravit les hauteurs de Djebel-bou-Rouès, élevées d'environ 160 mètres, par des lacets dont les pentes ne dépassent pas 1/20, suit pendant un kilomètre et demi environ la crête du plateau, et se dirige vers Bou-Thouil, en restant constamment vers les versants ouest du bassin de l'oued-Nador.

Dans ce trajet, elle franchit successivement l'oued Dardara, l'oued Bou-Djersen et l'oued Bou-Hardoun, tous affluents de l'oued Nador.

Pour le passage du Bou-Djersen, l'on a établi un pont de 20 mètres de longueur, reposant sur de fortes piles en maçonnerie de pierre de taille. L'on traverse les autres ruisseaux au moyen de rampes faciles pour les voitures.

Au 31 décembre 1843, la route était carrossable jusqu'à l'oued Bou-Hardoun, et présentait un développement de 30 kilomètres environ.

Dans cette partie il restait alors beaucoup à faire. Elle n'était empierrée sur aucun point, et dans plusieurs endroits elle n'avait pas la largeur nécessaire. Les passages de ravins exigent la construction de ponceaux en maçonnerie; mais ces travaux ne sont que d'une urgence secondaire, et ne doivent être exécutés qu'après que la route aura été ouverte sur tout son développement.

Du côté de Miliana, l'on a aussi travaillé activement, en 1843, à cette importante communication, qui, à partir de cette place, a été ouverte sur une longueur de près de 10 kilomètres, c'est-à-dire sur le quart environ de la distance qui sépare Miliana du col de Bou-Thouil, dont il a été parlé plus haut.

Dans la partie ouverte, le terrain est très-tourmenté et sillonné de nombreux ravins, et il a fallu faire des déblais de rocs considérables et construire quatre ponceaux.

Cette route, en partant de Miliana, longe le flanc du Zakkar jusqu'à l'extrémité du pic des Righa, et traverse à mi-côte le ravin de l'oued Righa; puis elle contourne, au-dessus de son origine, le ravin d'où sort l'oued Adelia. A partir de ce point, elle descend vers le lit de l'oued Hammam, qu'elle franchit pour s'élever sur la rive gauche de cette rivière; elle passe au-dessous d'*Aquæ-Callidæ*, redescend dans la vallée de l'oued Beni-Menad, et s'élève de nouveau pour franchir le col du Bou-Thouil, point de réunion avec la portion de route dont le tracé a été indiqué à partir de Cherchel. Toute cette partie a été portée à une largeur moyenne de 7 mètres, et n'offre pas de pente plus roide que celle du 20e.

L'ensemble de ces travaux a coûté, savoir :

Sur le budget de la guerre (chap. XXX)........................	18,000^f 00^c
Sur le budget colonial..	30,491 51
TOTAL......	48,491 51

Ces travaux ont été continués avec une grande activité en 1844. La route a été ouverte sur tout son développement, et depuis le mois de septembre, elle est parcourue par de nombreux charrois. Quelques parties ont été empierrées; plusieurs ponts ont été construits pour remplacer les ponceaux provisoires en charpente. Des fossés ont été ouverts sur ses côtés pour assurer l'écoulement des eaux.

On devra continuer, pendant les exercices suivants, l'empierrement des parties de la route assises sur des terrains perméables, et substituer à beaucoup de ponceaux en corps d'arbres des ponts en maçonnerie.

On peut évaluer à 800,000 francs la dépense qui devra être faite, à partir de 1844, pour mettre cette route à l'état d'entretien.

L'oued el-Hammam n'est autre que l'oued Djer; un embranchement exécuté en 1844, *depuis le* marabout de Sidi-Abd el-Kader bou Medfa, sur une longueur de 6 kilomètres, et qui franchit l'oued Adelia et l'oued el-Hammam, à 1000 mètres au-dessus de leur confluent, réunit à la route de Cherchel à Miliana celle de Blidah par la vallée de l'oued-Djer. C'est la direction que suivent actuellement les charrois partant de Blidah et destinés à Miliana.

CHEMIN DE MULETS DE CHERCHEL A MILIANA.

(Longueur du parcours, 35 kilomètres.)

Les travaux, commencés en 1842 et poussés jusqu'à 10 kilomètres de Cherchel, n'ont pas été continués en 1843. La tribu des Beni-Menacer, dont ce chemin traverse le territoire, ayant été soumise au commencement de cette année, il a paru nécessaire de s'occuper uniquement de la route carrossable. Les travaux de cette dernière ont absorbé tous les bras dont on pouvait disposer.

On s'est borné, pour ce chemin de mulets, à faire les travaux strictement nécessaires pour assurer l'exploitation des carrières auxquelles il donne accès.

On a dépensé, sur le budget colonial.. 1,463f 29c.

Ce chemin de mulets, qui traverse un pays difficile, devra être continué; on n'a pu y travailler encore en 1844, mais le rôle important que doit jouer cette communication, aux points de vue politique et commercial, la range naturellement au nombre de celles dont l'administration doit se préoccuper.

Des reconnaissances nouvelles ont été faites en 1844 dans le pays que ce chemin doit parcourir. Il a été reconnu que de Miliana à la Zaouïa, point où s'arrête la portion commencée à partir de Cherchel, il y aurait avantage à suivre un tracé autre que celui projeté d'abord, qui devait passer à l'ouest du Zakkar.

Le nouveau tracé suivrait la route de Cherchel, au sortir de Miliana, pendant 3 kilomètres, puis, franchissant le col qui sépare les deux pics du Zakkar, ce chemin adopterait un tracé plus direct, et qui aurait l'avantage d'économiser 5 kilomètres entre Miliana et la Zaouïa, outre l'avantage de suivre une partie de la route carrossable.

On peut estimer à 178,000 francs ce qui reste à dépenser pour l'ouverture de ce chemin important.

ROUTE DE MILIANA À TENIET-EL-AHD.

(Longueur du parcours, 76 kilomètres.)

Cette route a été ouverte en deux parties, et à des époques différentes de la même année. La première partie est l'embranchement dont il a été parlé dans la notice sur la route de Blidah au camp de l'oued Boutan, et qui fut commencée en même temps que cette dernière route, pour assurer la communication de Blidah à Miliana. Elle était le complément nécessaire de la route de Blidah au Chelif par le Gontas, et c'est à dater de son ouverture que Miliana a pris quelque développement.

Quoique la distance à parcourir du camp de l'oued Boutan à Miliana ne fût pas longue, le travail ne laissait pas que de présenter des difficultés, attendu la roideur des pentes sur lesquelles la route devait être tracée aux abords de la ville, et la nature schisteuse du terrain, détrempé continuellement par les nombreux filets d'eau qui le sillonnent; aussi l'ouverture de cette route a-t-elle nécessité, depuis Miliana jusqu'à l'oued Boutan, des déblais assez considérables, des lacets fréquents, et la construction de 5 ponceaux. Elle traverse cette rivière sur un pont construit en corps d'arbres, qui devra être plus tard remplacé par un pont en maçonnerie.

Au delà de l'oued Boutan, les pentes s'adoucissent, le terrain devient meilleur, et l'on arrive au camp de ce nom sans rencontrer de grandes difficultés; il y aura à construire quelques ponceaux au passage des ravins. Le développement total de cette partie est de 9,200 mètres environ.

Teniet-el-Ahd est le point de passage obligé des indigènes qui se rendent de la haute vallée à la vallée

basse du Chelif. L'importance de cette position centrale est augmentée par la proximité du Sahra algérien, dont les tribus viennent chaque année s'approvisionner de grains dans le Tell.

Il était donc d'un grand intérêt, tant pour assurer le développement de Teniet-el-Ahd, que pour faciliter les relations avec les indigènes et assurer sur eux une action rapide, d'ouvrir sans retard une voie carrossable du camp de l'oued Boutan à Teniet-el-Ahd.

Le sentier par lequel les Arabes se rendaient de Miliana à Teniet-el-Ahd se dirigeait d'abord vers le sud, traversait le Chelif à 3,700 mètres du camp de l'oued Boutan, remontait l'oued Derder, tantôt en suivant le lit ou les berges de la rivière, tantôt en gravissant les versants à droite ou à gauche, dans les parties où elle était trop encaissée. Arrivé au confluent de l'oued Melah et de l'oued Thaza, qui par leur réunion forment l'oued Derder, ce sentier remontait la première de ces deux rivières, puis l'oued Belal, et arrivait ainsi au pied de la position de Teniet-el-Ahd.

On s'est borné, dans le tracé de la route, à suivre à peu près le sentier arabe, comme demandant généralement peu de travail pour être converti en chemin carrossable. Depuis le camp de l'oued Boutan jusqu'au Chelif, il a suffi de tracer la direction de la route. Le gué du Chelif a été rendu praticable aux voitures au moyen de rampes au 10ᵉ. Dans la vallée de l'oued Derder, la route traverse huit fois cette rivière, pour éviter les pentes trop roides ou les déblais trop considérables auxquels on eût été obligé en gravissant les versants escarpés entre lesquels son lit se trouve encaissé.

Il sera d'ailleurs possible de tracer la route d'un seul côté de la vallée, en l'entaillant, sur plusieurs points, dans les rochers qui en forment la berge. Dans quelques parties, cependant, on a dû, pour la route provisoire elle-même, abandonner le cours de la rivière, afin d'éviter les coudes qui eussent trop allongé le trajet.

Les mêmes obstacles se sont présentés en remontant l'oued Belal, que l'on traverse aussi plusieurs fois, et dont le passage a demandé l'établissement de rampes assez difficiles. On a dû construire un pont en charpente sur l'un de ses affluents.

On ne doit regarder ce tracé que comme provisoire. Il en a été étudié un plus direct et plus facile, qui sera suivi lors de l'exécution de la route définitive. On pense que la vallée de l'oued Rouïna est celle qui présentera le plus d'avantages pour cette communication.

La route actuelle parcourt un très-beau pays; on rencontre, avant d'arriver à Teniet-el-Ahd, des bois de chêne vert et de plusieurs autres essences.

Le développement total de la route de Miliana à Teniet-el-Ahd est de 76 kilomètres. La plus grande partie du tracé actuel pourra être conservée lorsqu'on s'occupera du tracé définitif. Dans l'état provisoire où elle se trouve, elle a rendu de grands services en facilitant la prompte installation de ce nouvel établissement. D'ici à quelque temps encore, elle pourra suffire pour les besoins du service.

Elle a nécessité une dépense, savoir :

Sur le budget de la guerre (chap. XXX)	55,000ᶠ 00ᶜ
Sur le budget colonial	10,995 93
TOTAL	65,995 93

En 1844, l'on n'a fait que les travaux nécessaires pour assurer la viabilité de la route. Les moyens d'exécution ont été de préférence portés sur la route de Cherchel à Miliana.

La dépense à faire pour amener la route de Teniet-el-Ahd à son état d'achèvement peuvent être évalués à 542,000 francs.

L'on aura à prolonger cette route dans la direction du sud-ouest, vers Tiaret; cette communication, importante au point de vue politique, a été commencée sur une longueur de 12 kilomètres. Elle sert à l'exploitation de forêts de cèdres qui fournissent des ressources précieuses pour les établissements de Teniet-el-Ahd

ROUTE DE MILIANA À ORLÉANSVILLE.

(Du camp de l'oued Boutan à Orléansville. — Longueur du parcours, 86 kilomètres.)

Cette route, qui acquerra dans l'avenir une grande importance, comme partie de la grande voie qui devra descendre la vallée du Chelif et assurer la communication des provinces d'Alger et d'Oran, offre un tracé facile. Le corps expéditionnaire, avec son convoi de voitures, l'a suivie au mois d'avril 1844, au moyen de travaux de campagne exécutés en marche par une colonne de travailleurs. En 1844, il n'a été fait aucun travail sur cette direction.

On peut évaluer à 500,000 francs la dépense à faire pour assurer la viabilité de cette route en toute saison.

ROUTE D'ORLÉANSVILLE À TENÈS.

(Longueur du parcours, 48 kilomètres.)

Après s'être établie à Orléansville, dont la position dans la vallée du Chelif, à moitié de la distance entre Miliana et Mostaganem, au nord du massif de l'Ouaransenis et de Tiaret, présente un grand intérêt aux points de vue militaire, politique et commercial, l'armée s'est dirigée avec un convoi de voitures vers Tenès, le point du littoral qui paraissait le mieux convenir aux arrivages des matériaux nécessaires à la construction de cet important établissement. La route a été ouverte jusqu'à 6 kilomètres de Tenès par une colonne de travailleurs précédant le corps d'armée.

Elle franchit le Chelif devant Orléansville, fait un détour assez long vers l'ouest, mais par un terrain facile, pour arriver à l'entrée de la vallée de l'oued Ouahran, qu'elle remonte jusqu'à Boubarah. Ce trajet ne présente pas de grandes difficultés; cependant le terrain est accidenté, et l'on traverse cinq fois le ravin de l'oued Ouahran.

De Boubarah, elle franchit des montagnes gypseuses par des pentes assez douces, en remontant l'oued Moulah par des pentes également douces, pour déboucher dans la vallée de l'oued Allala, à l'est du tracé provisoire suivi par l'armée en avril 1843. Il se rencontre cependant quelques rochers qui exigeront un travail assez considérable.

Cette dernière vallée est assez large, et le tracé de la route n'y a présenté aucune difficulté jusqu'à un étranglement de l'oued Allala, dont le lit se trouve encaissé entre d'énormes rochers, à 6 kilomètres de Tenès, et qui a forcé de rejeter la route, par un tracé provisoire, sur les versants de droite.

Ce tracé conduit, par des pentes faciles, à un col peu élevé, d'où il fait redescendre la route dans la vallée par des lacets qui ont présenté de grandes difficultés d'exécution, lors du passage de l'armée, et qui ont exigé un travail opiniâtre de dix journées.

Après avoir franchi deux fois l'oued Allala, au-dessus de l'escarpement de la ville arabe qu'elle contourne à l'est, la route provisoire traverse une petite plaine, et arrive, en franchissant encore une fois cette rivière, directement à la plage. Du débarcadère, on a tracé une partie de route qui monte par une rampe très-douce sur le plateau autrefois occupé par les Romains, et choisi pour l'établissement nouveau.

En résumé, cette route est très-praticable pendant la belle saison, quoiqu'il n'y ait été fait aucun empierrement. La route définitive doit suivre la gorge même de l'oued Allala, qui exigera des travaux considérables, déjà en cours d'exécution depuis 1844, afin que les déblais puissent permettre de construire en même temps le canal en maçonnerie, qui amène les eaux de l'oued Allala sur le plateau de Tenès. Ces travaux importants et urgents sont commencés : ils ne pouvaient être entrepris sans que l'on exécutât les déblais de la route. Dans la partie définitive de cette route, devant Orléansville, on a établi, sur le Chelif, un pont à la Town de cinq travées; sa longueur est de 174 mètres, et son tablier est à 10 mètres au-dessus du fond de la rivière. Ce beau travail a été exécuté en trois mois.

Ces ouvrages ont coûté, savoir :

Sur le budget de la guerre (chapitre XXX)	50,400f 30c
Sur le budget colonial	142,096 97
Total	192,497 27

En 1844, on n'a exécuté de travaux que sur la partie de la route comprise dans la vallée de l'oued Allala.

On peut évaleur à 570,000 francs les dépenses qu'il restait à faire au 1er janvier 1845.

ROUTE D'ALGER À CONSTANTINE.

(Partie comprise entre la Maison Carrée et l'Isser. — Longueur du parcours, 56 kilomètres.)

Les travaux de cette communication importante pour faciliter les relations avec les tribus de la partie est de la province d'Alger, et donner un facile accès dans le riche pays au sud du Djerdjera, ont été entrepris en 1844 et poussés jusqu'à 4 kilomètres au delà de l'oued Kadera.

La partie de la route comprise entre Alger et la Maison Carrée est entretenue par le service des ponts et chaussées.

De ce point au Hamis, sur une longueur de 20 kilomètres, la route avait été ouverte par le service du génie en 1838, lors de l'établissement du camp dit du Fondouk, abandonné en 1841. Il a suffi de quelques travaux pour la remettre en bon état.

C'est à partir du Hamis que les travaux de 1844 ont été entrepris sur une longueur de 28 kilomètres. En 1845, la route devra être continuée jusqu'à l'Isser, où le pont de Ben-Hini, construit en 1816 par Omar-Pacha, et qui a été renversé par une inondation en 1834, devra être reconstruit. Ce pont est vivement réclamé par les tribus.

On peut estimer à 900,000 francs les dépenses que nécessitera l'ouverture de cette route jusqu'à l'Isser.

ROUTE D'ALGER À DELLIS.

(Partie comprise entre Dellis et la route précédente. — Longueur du parcours, 90 kilomètres.)

La route d'Alger à Dellis, qui ouvre une communication importante avec la Kabylie, offre un tracé facile. Entre Dellis et l'Isser il n'a encore été fait aucun travail, mais l'on peut facilement arriver de Dellis dans la vallée de l'oued Sebaou et passer de celle-ci dans celle de l'Isser. C'est entre l'Isser et le Hamis que le terrain se présente moins facile. On a travaillé en 1844 à rendre praticable pour les mulets le défilé du Teniah des Beni-Aïcha; cette route, qui franchit successivement le Hamis, le Boudouaou, le Corso, l'Isser et l'oued Sebaou, exigera la construction de nombreux ponts et ponceaux. On s'attachera, en 1845, à la rendre viable sur tout son parcours, pour faciliter les relations commerciales qui ont commencé à s'établir avec les Kabyles au sud de Dellis, mais en se bornant à la rendre praticable aux mulets, et suivant un tracé tel, qu'au moyen d'un travail d'élargissement elle puisse être suivie par les voitures.

On peut estimer à 700,000 francs les dépenses que nécessitera l'ouverture de cette route.

APPROVISIONNEMENTS GÉNÉRAUX.

Il a été dépensé au magasin central, à Alger, pour achats ou confection d'outils nécessaires aux travaux de route, savoir :

Sur le budget de la guerre (chapitre XXX)	4,599f 70c
Sur le budget colonial	1,793 03
Total	6,392 73

PROVINCE D'ORAN.

Mascara et Tlemsen sont, dans la province d'Oran, les points principaux qu'il importait de mettre en communication avec le littoral. Aussi, dès 1842, lorsque, par l'effet de la guerre active que nous avons faite dans cette province, nous sommes parvenus à rejeter les tribus hostiles dans le sud du Tell, et à assurer la tranquillité du littoral, l'armée s'est-elle occupée activement des routes d'Oran à Tlemsen et de Mostaganem à Mascara.

Il importait également de relier directement Mascara à Oran, chef-lieu de la province. Les travaux de 1843 ont ouvert cette communication.

Les routes les plus intéressantes, après les trois artères principales que l'on vient de citer, celles qui pénètrent au cœur du pays pour y assurer notre autorité et faciliter les relations commerciales, sont : la route de Mostaganem à la vallée de la Mina et à celle du Chelif, ouverte en 1842; la route de Mascara à Tiaret, ouverte, vers la fin de l'année 1842, par de simples travaux de campagne; la route de Mascara à Saïda, ouverte de la même manière en 1843; la route de Tlemsen à Sebdou et celle de Tlemsen à Lella-Maghnia, ouvertes en 1844.

Il faut ajouter à ces voies:

La route de Mostaganem à Oran, qui a été commencée, entre Arzeu et Mostaganem, en 1843;

La route de Djema-Ghazaouat à Lella-Maghnia, commencée vers la fin de 1844;

La route qui devra mettre Tlemsen en communication avec le littoral par une voie plus courte que la route d'Oran, et qui sera dirigée, ou sur Djema-Ghazaouat, ou vers l'embouchure de la Tafna. Des reconnaissances sont entreprises à l'effet de déterminer la direction la plus avantageuse. S'il y a peu de différence dans la longueur des deux directions, il sera avantageux d'adopter la communication par Djema-Ghazaouat, qui sera également le point du littoral en communication avec Lella-Maghnia;

La route qui mettra Tiaret et les riches plateaux du Sersou en communication directe avec le littoral par l'oued el-Ardjem et Orléansville, avec Tenès, ou avec Mostaganem par le pays des Flitta, en suivant à peu près la route ouverte et parcourue par l'armée en 1841, lors de l'expédition de Takdemt;

La route de Mostaganem à Orléansville, qui est le prolongement de celle déjà citée de Mostaganem à la Mina;

Et, enfin, la route de Mascara à Tlemsen, qu'il est d'un haut intérêt politique de commencer sans retard.

L'espace inoccupé entre Sebdou et Saïda exigera l'établissement d'un poste avancé permanent, qu'il faudra relier avec le littoral, au moyen d'une route partant d'Oran et passant par Sidi bel-Abbès. Cette communication doit être étudiée; elle sera entreprise en 1845.

Ces diverses voies de communication, dont plusieurs ont été entreprises en 1844, donneront lieu à des dépenses dont l'ensemble ne s'élèvera pas à moins de 4,870,000 francs. La répartition de cette somme est indiquée dans le tableau qui termine le présent compte rendu.

Avant l'année 1842, époque de laquelle date la vive impulsion donnée, en Algérie, aux travaux publics, le service du génie avait déjà entrepris, dans la province d'Oran, divers travaux de routes. Tels sont ceux de la route d'Oran à Misserguin, qui forme le commencement de la route d'Oran à Tlemsen, et ceux de la route d'Oran à Mers el-Kebir. Cette dernière route présentait de graves difficultés et a nécessité de grands travaux de pétardement.

ROUTE D'ORAN À TLEMSEN.

(Longueur du parcours de Misserguin à Tlemsen, 110 kilomètres.)

La route d'Oran à Tlemsen, dans la partie comprise entre Oran et Brédia, a été ouverte dès 1836. Les communications qui se sont établies entre Oran et le village de Misserguin, situé à 1,200 mètres de cette

ville, ont nécessité, à plusieurs reprises, la réparation de cette partie, qui a été remise aux ponts et chaussées en 1840.

En 1842, l'on a dû ouvrir la route de Tlemsen sur tout son développement, par suite de l'occupation de cette place. Ce travail a été effectué par les troupes dans l'intervalle des opérations. Les obstacles les plus sérieux ont été les passages du Rio Salado et de l'Isser, rivières torrentueuses et qui, à l'époque des pluies, roulent des masses d'eau considérables. Elles ont été franchies au moyen de ponts à la Town, l'un de 70 mètres de longueur et de trois travées, l'autre de 56 mètres de longueur et de deux travées.

Les travaux exécutés en 1843 n'ont eu pour but que d'améliorer la route, sans presque rien changer à son tracé.

Entre Tlemsen et le Safsaf, affluent de la Tafna, sur une longueur de 1,500 mètres, on a porté la largeur de la route à 6 mètres et on l'a protégée par des fossés. Aux abords de la ville, on y a planté 1,400 arbres.

Pour le reste, on s'est borné à réparer les avaries faites par les pluies d'automne, surtout entre la pointe du Grand-Lac et le sommet des montagnes au delà d'Aïn-Tmouchen.

On a dépensé, savoir :

Sur le budget de la guerre (chapitre XXX)	38,000f 00c
Sur le budget colonial	11,000 00
TOTAL	49,000 00

On n'a pu exécuter, en 1844, que des travaux d'entretien, en raison du petit nombre de travailleurs que les opérations militaires ont permis d'y affecter. On a construit et réparé des puits au lieu dit Bourchach, à la pointe du Grand-Lac, ce qui permet aux convois d'éviter le long détour qui les obligeait à passer par Alméria. On obtient ainsi une diminution de 6,000 mètres dans le parcours de la route; mais, pour que cet important résultat soit acquis, il faudra faire une route en chaussée, traversant l'extrémité du lac et conduisant aux puits. Elle ne pourra être entreprise qu'en 1845 au plus tôt.

Il reste à faire des empierrements sur la plus grande partie de la route d'Oran à Tlemsen, à construire des ponts sur les ravins affluents de la rive gauche du Rio Salado, pour diminuer le tracé de la route de 1,800 mètres, et à améliorer la montée de l'Amiguier.

Il y aura, en outre, à faire plusieurs ponceaux. Il ne faut pas évaluer à moins de 892,000 francs les dépenses à faire, à partir du 1er janvier 1844, pour la mettre à l'état d'entretien.

ROUTE D'ORAN À MASCARA.

(Longueur du parcours du camp du Figuier à Mascara, 62 kilomètres.)

Cette route n'a été ouverte, en 1842, qu'aux abords de Mascara. En 1843, elle a été prolongée jusqu'au camp du Figuier, situé à 12 kilomètres d'Oran, et qui communiquait avec cette ville au moyen d'une route carrossable ouverte antérieurement.

A l'exception du marais situé au pied de la montagne Dikka, et sur un affluent duquel on a construit un ponceau en bois, on n'a rencontré aucune difficulté jusqu'au ravin de l'oued Ouggaz, situé à l'entrée de la plaine de Seirat. On a eu cependant à traverser le Tlelat, où il sera nécessaire d'établir un pont.

Le point où le chemin arabe traverse l'oued Ouggaz ayant été reconnu impraticable, on s'est rapproché de la plaine du Sig, et après avoir pratiqué, pour le passage du ravin, deux rampes de 50 mètres chacune, garnies d'un bon empierrement, on a bifurqué la route, et l'on a établi sur le Sig un double passage à deux gués, situés à environ 1 kilomètre l'un de l'autre. Le gué d'aval n'a pas d'eau en été, et les convois ne peuvent le fréquenter qu'en hiver, quoiqu'il offre la direction la plus courte. Pendant l'été, les convois bivouaquent au gué d'amont. De ces deux points, les deux routes convergent vers le marabout de Sidi Abd-el-Kader-ben-Siam, où elles se rejoignent.

Jusqu'à l'oued Khouf, situé à 2,000 mètres du marabout, la route peut être considérée comme en plaine. Plus loin, elle pénètre dans la montagne, et c'est à partir de ce point qu'on a rencontré des difficultés sérieuses. Elle traverse successivement un grand nombre de ravins, qui ont nécessité la construction de 12 ponceaux en pierre sèche. On a trouvé le roc en plusieurs endroits, et en descendant sur l'oued el-Hammam, il a fallu pétarder la partie droite sur une longueur de plus de 400 mètres.

De l'oued el-Hammam jusqu'à Mascara, la route avait été ébauchée en 1842. On a, en 1843, perfectionné le tracé de cette partie, qui offre une pente ascendante continue jusqu'à l'oued Louz. On a établi deux petits ponts de chevalets sur deux ravins dont le passage présentait quelques difficultés.

En 1844, le service de l'artillerie a construit des ponts sur le Sig, sur l'oued Khouf et sur le ravin de l'oued Ouggaz. Un pont de chevalets, jeté sur l'oued el-Hammam en 1843, a été remplacé, en 1844, par un pont sur pilotis. Depuis ce moment, la circulation sur la route d'Oran à Mascara peut être regardée comme assurée.

On a dépensé sur le budget de la guerre (chapitre XXX)........................ 2,635f 82c

Il reste encore du camp du Figuier à l'oued el-Hammam beaucoup de ponceaux à établir et d'empierrements à faire. On n'a exécuté, en 1844, que de faibles travaux de réparations.

Du côté de Mascara, on a, au commencement de l'année 1844, amélioré l'état de la route entre cette ville et l'oued el-Hammam; mais on n'a pu encore en empierrer qu'une faible partie, et il reste à exécuter tous les travaux d'élargissement.

On peut évaluer à 800,000 francs les dépenses qu'il restait à faire, à la fin de 1843, pour mettre cette route à l'état d'entretien.

ROUTE DE MOSTAGANEM À MASCARA.

(Longueur du parcours, 74 kilomètres.)

Cette route, d'un parcours de 74 kilomètres, a été ouverte en 1842. Elle est de 12 kilomètres plus courte que celle d'Oran à Mascara, et présente, par suite, un avantage pour l'approvisionnement de cette dernière place.

En 1843, on s'est borné à améliorer quelques portions de cette route.

Aux abords de Mostaganem et jusqu'à Mézera, on l'a empierrée sur une largeur de 4 mètres, dans une étendue d'environ 12 kilomètres, après avoir préalablement diminué plusieurs pentes. Cette route est actuellement susceptible d'un bon roulage dans la longueur de l'empierrement, qui est commun à cette route et à la route de la Mina et du Chelif.

On a exécuté quelques travaux semblables sur la partie comprise entre les marabouts de Sidi-Daho et Mascara.

On a adouci les rampes qui aboutissent aux portes de Mascara. On a exécuté plusieurs fontaines et divers travaux dans le but d'aménager les eaux pour le passage des convois et les besoins des populations arabes, savoir : à Mézera, à Aïn-Sidjrara, à Aïn-Tifratin, à Aïn-Kebira.

Les dépenses se sont élevées, sur le budget de la guerre (chapitre XXX), à........... 11,562f 78c

On n'a pu exécuter, en 1844, que de faibles travaux de réparations. Il reste à continuer l'empierrement, à construire plusieurs ponceaux et à donner, sur tout ce parcours, une largeur convenable. Les dépenses à faire, à partir de 1844, peuvent être évaluées à 650,000 francs.

Pour faciliter les relations avec les indigènes, il devra être établi par la vallée de l'oued el-Hammam et par Akbet-el-Khedda, ou par un des cols voisins, une traverse de mulets, qui abrégera de 16 kilomètres la distance de Mostaganem à Mascara. Il suffira d'améliorer les sentiers arabes qui suivent cette direction.

ROUTE DE MOSTAGANEM À ORLÉANSVILLE.

(Longueur du parcours, 140 kilomètres.)

On n'a fait, en 1843, que des travaux très-peu considérables de réparations sur cette route, ouverte jusqu'à Orléansville, au moyen de travaux de campagne, lors de l'occupation de cette position. Afin de communiquer dans le Dahra, c'est-à-dire avec le pays compris entre le Chelif et la mer, on a construit un pont provisoire de chevalets sur le Chelif, à une lieue au-dessus de son confluent avec la Mina. Ce pont vient d'être remplacé par un pont sur pilotis construit par l'artillerie.

On a dépensé sur le budget de la guerre (chapitre XXX)........................ 6,937f 02c

Cette route a une partie commune avec celle de Mascara : c'est la distance de Mézera à Mostaganem, qui est empierrée. Il reste à régler les pentes jusqu'à la Mina. De ce point à Orléansville, tout, pour ainsi dire, est à faire.

La route a été ouverte sans difficulté; mais on n'y a fait aucun empierrement, et les nombreux cours d'eau et ravins qui la sillonnent exigeront la construction de ponts et ponceaux.

On peut évaluer à 850,000 francs la dépense que ces travaux nécessiteront.

ROUTE DE MASCARA À TIARET.

(Longueur du parcours, 128 kilomètres.)

L'occupation de Tiaret, au commencement de 1843, rendait indispensable l'ouverture d'une voie carrossable qui permît de faire venir promptement de Mascara les matériaux nécessaires pour l'installation de cet établissement, en même temps qu'elle assurerait une action rapide et efficace sur les plateaux du Sersou, où l'émir avait maintenu jusqu'alors son drapeau. Cette route, reconnue et tracée en 1842, a été exécutée en 1843.

L'on ne s'est d'abord attaché qu'à faire ce qui était strictement nécessaire pour ouvrir un passage aux voitures de l'armée.

En partant de Mascara, la route suit d'abord les crêtes qui bornent au nord la plaine d'Eghreis. A 2,050 mètres, elle traverse l'oued Tisi sur un pont en bois de 12 mètres de portée.

Plus loin, elle franchit, à l'aide de rampes, les deux ravins de Beni-Aklef, ainsi que l'oued Aoussa, passe à Ternifin, et arrive sur les bords de l'oued el-Ahd, qu'elle traverse également à gué.

De Beni-Aklef jusqu'à l'oued el-Ahd, elle est constamment en plaine.

A partir de cette dernière rivière, jusqu'à l'oued Medjaref, la route suit les versants légèrement accidentés des collines de droite, traverse successivement l'oued el-Abd et la Mina, franchit le défilé de Moudjeniba et arrive à Djelali-ben-Amar, point situé à peu près à égale distance de Mascara et de Taïret, et où l'on a établi un poste-magasin.

Dans cette dernière partie du tracé, on n'a rencontré de difficultés qu'au passage de deux ravins entre l'oued el-Abd et la Mina. Il faudra, de toute nécessité, établir des ponts sur l'oued Medjaref et sur la Mina, dont les crues sont rapides et violentes.

De Sidi-Djelali-ben-Amar à Aïn-Krema, on franchit, par une pente très-roide dite Akbet-el-Bagrat, la croupe d'un contre-fort compris entre la redoute et un ravin affluent de la Mina.

De là, aux sources de Tlata, le tracé est très-favorable sous le rapport des pentes.

C'est à ces sources que commencent les immenses bancs de roches de grès, qui forme le massif des plateaux dits de Mendès, compris entre la haute Mina et l'oued Menastfa. Les couches supérieures seules sont fragmentées, de sorte qu'en descendant au deuxième ou troisième banc au plus, on est presque toujours sûr de trouver une surface continue sans fissure, et, par suite, la nappe d'eau qui s'est infiltrée des terrains supérieurs. On a pu établir, d'après ce principe, des abreuvoirs aux divers lieux de station des convois.

Au delà d'Aïn-Krema, la route présente d'abord des coudes correspondants aux saillants et rentrants formés par les bancs de roches presque horizontaux, dont la tranche vient affleurer le sol à mi-côte, arrive en montant toujours jusqu'à Mordjan-Nekas, redescend à Mechta-Sultan, près de Takdemt, et remonte à Tiaret en suivant une série de pentes très-praticables.

Son développement total est de 120 kilomètres.

La pierre se trouve partout et pour ainsi dire à pied d'œuvre. L'empierrement de la route pourra donc s'exécuter dans les meilleures conditions.

En 1843, l'on n'a fait qu'ouvrir la route sur tout son développement, et construire quelques ponts et ponceaux sur les ravins qu'elle franchit.

La dépense faite sur le budget de la guerre (chapitre XXX) s'est élevée à....... 11,598f 53c

On n'a pu, en 1844, exécuter que de faibles travaux d'entretien. On devra s'occuper, dans les années suivantes, de construire les ponts de l'oued-Aoussa, de l'oued el-Ahd, de l'oued el-Abd et de la Mina. On peut évaluer à 800,000 francs les dépenses d'achèvement de cette route.

ROUTE DE MASCARA À SAÏDA.

(Longueur du parcours, 82 kilomètres.)

Cette route a été ébauchée en 1843, lors de l'occupation d'Ouisert, qui eut lieu en septembre. On s'est borné d'abord à mettre en état les mauvais passages du chemin arabe pour assurer la circulation des voitures; mais ce n'est qu'après les travaux exécutés au commencement de 1844, que cette route a présenté les conditions d'un facile parcours.

De Mascara, elle descend à la plaine d'Eghreis par une rampe au 30e, qui a offert quelques difficultés, traverse cette plaine, passe aux sources d'Aïn-Fkan, et arrive à Ouisert, après avoir franchi le ravin sur un pont de chevalets construit par l'artillerie. D'Aïn-Fkan à Ouisert, dans une étendue de 12 kilomètres, les terrassements sont complétement achevés sur une largeur de 6 mètres; les matériaux nécessaires à l'empierrement sont généralement à portée, et les pentes sont très-praticables, à l'exception des passages de ravins sur lesquels des ponts devront être établis ultérieurement.

On a commencé, dès le mois de février 1844, les travaux de la route au delà d'Ouisert. On a fait complétement les terrassements sur une longueur de 6 kilomètres, jusqu'au marabout de Sidi-Mandani; de ce point à Saïda, il restait à ouvrir 40 kilomètres qui ont été exécutés en 10 jours, sur une largeur variable de 4 à 6 mètres.

Malgré cette rapidité d'exécution, la route sera viable en toute saison; son tracé ne s'éloigne du tracé définitif que dans quelques parties dont les rectifications auraient exigé trop de travail, eu égard au peu de temps dont on pouvait disposer. Le développement total de cette route est de 82 kilomètres.

Les travaux de l'exercice 1843 ont nécessité une dépense sur le budget de la guerre (chapitre XXX) de.. 4,247f 43c

On a exécuté, en 1844, les travaux les plus nécessaires pour assurer la viabilité de cette route, autant que les opérations militaires ont permis de disposer de travailleurs.

On peut évaluer les dépenses à faire pour terminer cette importante communication à 490,000 francs.

ROUTE DE MOSTAGANEM À ORAN.

(Longueur du parcours, 86 kilomètres.)

Cette route, qui doit aussi établir une communication entre Arzeu et Mostaganem, a été ouverte, en 1843, sur une longueur d'environ 14 kilomètres, à partir de cette dernière ville. On lui a donné 8 mètres de largeur, et son tracé suit à peu près la courbure de la côte, dont elle ne s'éloigne pas de plus de 500 à 1,000 mètres. On est parvenu à obtenir des pentes très-douces au moyen de quelques déblais. Aux abords de Mostaganem, on l'a plantée d'arbres.

On a construit dans un ravin assez profond, à 6 kilomètres de Mostaganem, une chaussée et un ponceau, dont les culées sont en maçonnerie de pierre sèche.

On a dépensé sur le budget de la guerre (chapitre XXX)......................... 18,018f 42c

Cette route doit franchir la Macta et passer par le vieil Arzeu. De ce point, la route se dirigera vers l'ouest; un embranchement de 10 kilomètres mettra ce point en communication avec Arzeu-le-Port, dont le mouillage, d'une bonne tenue, assure à cette localité un avenir prospère. C'est à Arzeu que viennent relâcher les bâtiments auxquels l'état de la mer ne permet pas de toucher à Mostaganem. Dans peu de temps Arzeu acquerra de l'importance et sera l'entrepôt du commerce de la partie occidentale de la province d'Oran. Ce sera le port de Mostaganem et de Mascara.

On peut évaluer à 840,000 francs les dépenses de la route de Mostaganem à Oran, et à 80,000 francs celles de l'embranchement d'Arzeu.

L'artillerie a construit, en 1843, un pont sur pilotis sur la Makta.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Dans la province de Constantine, les positions les plus importantes, au point de vue politique, sont les places de Constantine et de Setif, centres principaux des opérations militaires.

Constantine, chef-lieu d'une province vaste, riche et peuplée, Constantine, qui ne compte pas moins de 20,000 habitants indigènes, devait être le but des premiers travaux de route entrepris pour relier l'intérieur au littoral.

Dès 1836, on avait ouvert, en simples terrassements, une voie de communication de Bône à Constantine, par Mdjez-Ammar; ce n'était qu'une route militaire, qui fut abandonnée dès le commencement de 1838, quelques mois après la prise de cette dernière ville; et, depuis cette époque, la route de Philippeville n'a cessé d'être la voie la plus importante de cette partie de l'Algérie.

Setif ne communique encore avec le littoral que par l'intermédiaire de Constantine, quoiqu'elle ne soit qu'à une vingtaine de lieues de la côte.

L'état d'hostilité dans lequel s'est maintenue jusqu'à présent la Kabylie, pendant la guerre active que nous avons faite dans l'ouest, et qui n'a pas permis au Gouvernement de fixer son attention sur la contrée montagneuse de Bougie, aura bientôt un terme. Il importe à la tranquillité de nos alliés, au développement du commerce intérieur, que notre domination soit assise et reconnue sur tous les points du territoire enceints par nos postes. Alors la route de Setif à Bougie offrira un débouché direct au commerce de la Medjana et de Bouçâda : ce sera dans l'avenir une des voies les plus importantes.

On doit, en outre, ranger au nombre des routes les plus utiles à ouvrir dans la province celles qui ont pour but d'assurer l'action de Constantine et de Setif sur les territoires environnants, savoir : la route de Constantine à Guelma, celle de Constantine à Biskra, celle de Constantine à Setif, la route de Setif à Msila et la route qui, de Setif, se dirigera vers l'ouest pour aller rejoindre la route d'Alger à Constantine, dont il a été question ci-dessus.

De ces différentes communications, la route de Constantine à Guelma a été ouverte en 1836, lors de la première opération sur Constantine; la route de Constantine à Setif, par la plaine des Abd el-Nour, et le chemin de mulets par Milah et Djemila, l'ont été en 1839. Il n'a été exécuté, sur ces directions, que des travaux de campagne, que le temps a détruits en grande partie.

La route de Constantine à Biskra a été ouverte en 1844 de la même manière. Des travaux importants ont été faits au défilé d'el-Kantara.

Enfin, de Setif vers le sud, on a ouvert aussi en 1844 une voie carrossable, qui avait pour but l'exploitation des forêts du Bou-Thaleb. Il a suffi de peu de travaux.

Il reste à parler des routes qui desservent les points du littoral : ce sont les routes de Bône à La Calle, de Bône à Guelma, de Bône à el-Arrouch, de Bône aux montagnes de l'Édough, et celles de Philippeville à Collo et d'el-Arrouch à Collo.

La route de Bône à La Calle offre un haut intérêt aux points de vue industriel et agricole. Les travaux, commencés en 1843 par le service du génie, ont été continués activement en 1844 par le service des ponts et chaussées.

La route de Bône à Guelma n'est encore que la route de campagne ouverte en 1836; on doit y travailler activement en 1845 et construire un pont sur la Seybouse.

La route de Bône à el-Arrouch sera aussi ouverte en 1845; elle assurera une communication de Bône à Constantine, plus courte et plus facile que par Mdjez-Ammar et Sidi-Tamtam.

La route de Bône aux montagnes de l'Édough a été entreprise en 1842, pour assurer la tranquillité de ce pays montagneux, refuge de tous les hommes turbulents de la contrée; ce but politique a été atteint. C'est, en outre, une voie de quelque utilité pour l'exploitation des forêts qui couvrent l'Édough, mais qui, cependant, ne sera pas suivie généralement pour le transport des bois, qu'il sera plus facile d'embarquer ailleurs qu'à Bône. On ne devra donc plus faire sur cette route que très-peu de travaux.

La route de Philippeville à Collo est seulement commencée; elle n'est encore qu'un chemin de mulets, suivant un tracé étudié pour une voie carrossable; elle a été entreprise en 1843. Cette communication et celle de Collo à el-Arrouch, qui n'a point encore été commencée, offrent un puissant intérêt politique.

ROUTE DE PHILIPPEVILLE À CONSTANTINE.

(Longueur du parcours, 76 kilomètres.)

Cette route a été rapidement ouverte sur tout son développement en 1838. Elle fut alors rendue praticable aux voitures que trainait à sa suite le corps expéditionnaire qui se dirigeait de Constantine sur Stora.

On avait suivi la communication qui résultait de reconnaissances faites précédemment; on parcourait ainsi les versants du Sahel, de Stora, pour éviter les vallées habitées par de nombreuses tribus qu'on ne voulait pas troubler. Les convois se faisaient péniblement pendant l'hiver sur cette communication.

De 1839 à 1842, elle reçut des améliorations importantes, surtout entre Philippeville et el-Arrouch, où son tracé subit en même temps des modifications considérables. Il remontait la vallée de l'oued Zeramna jusqu'au col d'Eddis, puis il se dirigeait d'abord, suivant le tracé de la voie romaine, vers el-Arrouch, à travers un terrain accidenté, qui se défonçait profondément pendant l'hiver, et qui était dépourvu totalement de matériaux propres à l'empierrement.

On lui fit suivre, à partir du col d'Eddis, la vallée du Safsaf, dans le lit duquel on trouve en abondance un gravier très-résistant. Plus tard, quand les relations commerciales avec Constantine seront assez importantes, on pourra maintenir tout le tracé dans la vallée du Safsaf, à partir de Philippeville. On obtiendrait ainsi une route à pentes régulières et faciles, quoique d'un parcours un peu plus long; mais il a paru opportun d'utiliser la route bien empierrée du Zeramna, et de consacrer les fonds à la partie la plus mauvaise, comprise entre el-Arrouch et Constantine. On doit différer d'entreprendre cette utile, mais coûteuse amélioration, jusqu'à l'époque où les intérêts industriels et agricoles qui se seront développés sur le territoire de Philippeville la réclameront.

Du camp d'el-Arrouch à Constantine, on n'avait jamais exécuté, jusqu'en 1842, que des empierrements et des améliorations partiels, sans pouvoir modifier le tracé, faute d'argent et de bras.

En 1843, cinq bataillons ont été employés à cette partie de la route.

On a élargi, rectifié et empierré une grande partie de la rampe nord du col du Kantours, terminé à peu près les terrassements d'une nouvelle route au 1/20ᵉ entre ce col et l'oued Beni-Ibrahim, fait un approvisionnement de pierres de taille pour la construction d'un pont sur cette rivière, et ouvert une route neuve à pentes au 20ᵉ empierrée partout, pour monter de la vallée au col voisin du Smendou. De ce col jusqu'au confluent de l'oued Baba et de l'oued Smendou, l'ancienne route a été rectifiée, élargie et empierrée. A partir de ce point, on a abandonné encore le tracé jusqu'alors suivi, et l'on a commencé une nouvelle route qui, suivant les vallées de l'oued Smendou, de l'oued el-Hadjar et du Hamma, sur une longueur de 19 kilomètres, évitera les montées pénibles de l'ancienne, sera plus courte et constamment en meilleur terrain.

Les travaux se sont étendus entre el-Arrouch et Constantine, sur une longueur de 18 kilomètres environ dont près de 11 kilomètres ont été empierrés.

Entre el-Arrouch et l'oued Zeramna, on a réparé les empierrements sur plusieurs points. A la montée

du col d'Eddis, où l'on ne trouve sur place qu'un grès très-friable, on a fait venir la pierre des carrières situées dans la vallée du Zeramna, qui fournissent des matériaux plus résistants.

Des postes de cantonniers ont été installés au blockhaus de la plaine, à l'oued Zerga, à l'oued Ammar et près du mamelon des Oliviers. Un pont provisoire à la Town, de 27 mètres de portée, a été jeté sur l'oued Ammar. Ce pont sera remplacé plus tard par un pont en pierres. Plusieurs ponceaux en pierre sèche ont été établis dans la vallée de l'oued Zerga.

La partie comprise depuis Philippeville jusqu'au pont du Zeramna était remise aux ponts et chaussées depuis 1842.

Les dépenses se sont élevées, savoir :

Sur le budget de la guerre (chapitre XXX) à	173,536^l 29^c
Sur le budget colonial à	8,926 50
TOTAL	182,462 79

En 1844, on a continué avec une grande activité, suivant le nouveau tracé, les travaux de la route entre le Smendou et Constantine. Cette nouvelle direction sera praticable dès les premiers mois de 1845; mais il restera encore à faire une grande partie des empierrements, qu'il est indispensable d'exécuter sans retard sur une route aussi fréquentée. Un pont sur pilotis a été construit par l'artillerie sur le Roumel, au pied de la rampe de Constantine.

On peut évaluer à 378,000 francs les dépenses qu'il reste à faire, à compter du 1er janvier 1844, pour amener cette route à l'état d'entretien.

La portion de cette route comprise entre Philippeville et el-Arrouch a été remise aux ponts et chaussées à partir du 1er janvier 1845.

ROUTE DE BÔNE À CONSTANTINE PAR GUELMA.

(Longueur du parcours, 54 kilomètres.)

On a refait, suivant un nouveau tracé, avec des pentes variant de 1/16e à 1/20e, la portion de route comprise entre Constantine et le gué du Roumel. Cette partie de route, longue de 1,780 mètres, a été empierrée et mise à l'état d'entretien. On a commencé les terrassements pour continuer la route au delà du Roumel, sur une longueur de 1,000 mètres.

On a dépensé sur le budget de la guerre (chapitre XXX) .... 20,463^l 71^c

Il suffira encore pendant quelque temps d'améliorer cette route aux environs de Constantine et de Guelma. On y devra consacrer une somme d'environ 150,000 francs.

On construira, dans le cours de 1845, un pont sur la Seybouse, que cette route traverse à un kilomètre de Guelma.

Le service des ponts et chaussées est chargé de la section de Bône à Dréan. (Voir le compte rendu des travaux de ce service.)

ROUTE DE BÔNE AUX MONTAGNES DE L'EDOUGH.

(Longueur du parcours, 19 kilomètres.)

Cette route avait été ouverte en 1842 pour faciliter l'exploitation des forêts de l'Edough, et la surveillance de diverses tribus belliqueuses qui, protégées par leurs montagnes réputées inaccessibles, se croyaient à l'abri de notre puissance.

On s'était attaché d'abord à ouvrir le plus promptement possible, en simples terrassements, une communication d'environ 19 kilomètres de longueur sur 2 ou 3 mètres de largeur.

En 1843, on a amélioré les ouvrages qui avaient été ébauchés l'année précédente, en remplaçant une pente au 8e par un lacet au 20e, dont le développement est de 1,200 mètres; on a empierré toute la partie horizontale et quelques rampes, sur une longueur de 3 kilomètres.

Enfin, on a, sur presque toute la longueur, porté la largeur de la route à 5 mètres; ce travail, exécuté sur le flanc d'une montagne dont les pentes sont en général assez roides, a nécessité de grands déblais de rocs.

On a dépensé sur le budget de la guerre (chapitre XXIX) une somme de........... 20,451f 40c

En 1844, on a entretenu la route existante, qui doit être remise au service des ponts et chaussées.

Le but politique, en vue duquel l'ouverture de cette route avait été entreprise, est atteint par la pacification des montagnes de l'Edough; elle n'a plus à remplir que le rôle de communication vicinale.

ROUTE DE BÔNE À LA CALLE.

(Longueur du parcours, 78 kilomètres.)

Cette route a été ouverte en 1843. Elle a pour but de faciliter l'exploitation des belles forêts de chênes-liéges qui avoisinent La Calle, et d'établir des communications avec la riche vallée du Tarf et les rives boisées et fertiles de l'oued el-Kebir. L'importance que la petite ville de La Calle est appelée à acquérir, dans un avenir prochain, rendait nécessaire l'établissement d'une voie destinée à devenir carrossable.

Après avoir franchi, par une rampe au 24e, les hauteurs qui dominent La Calle, cette voie de communication passe entre les lacs de l'oued el-Hout et d'el-Oubeira, à la pointe de ce dernier, et se dirige par le chemin le plus court vers l'oued el-Kebir.

Ce tracé offre l'avantage d'éviter, pour la communication de Bône à La Calle, toutes les montagnes qui s'étendent entre les lacs Oubeira et el-Melah, qu'il eût fallu traverser par des rampes nombreuses et fort roides, si on n'avait eu en vue que l'exploitation des forêts dont elles sont couvertes. A cet avantage de parcourir un terrain facile, ce tracé joint ceux de faire communiquer avec le territoire le plus fertile des environs de La Calle, de donner accès dans le pays des tribus kabyles de la frontière de Tunis, et de former une partie de la route qui devra incessamment être ouverte, le long de cette frontière, de La Calle à Guelma. L'exploitation des forêts qui couvrent les montagnes au nord se fera d'ailleurs très-facilement, soit au moyen du flottage sur les lacs et de courts embranchements sur la route dont il est question, soit au moyen de chemins d'exploitation d'un faible parcours, tracés directement de ces forêts à ladite route.

La route suivant le tracé qui vient d'être décrit a été ouverte sur une longueur de 14 kilomètres, à 7 mètres de largeur, et empierrée sur une longueur de 1,200 mètres, dans la partie la plus voisine de La Calle.

On a construit 3 ponceaux en maçonnerie et 9 ponceaux provisoires en bois, pour franchir les différents ravins ou cours d'eau qui se présentent.

On a établi, en outre, un pont sur chevalets sur l'oued Mecida, au delà du lac Oubeira, et fait des approvisionnements de matériaux pour la construction d'un pont en maçonnerie.

Cette portion de route a été remise, en 1844, au service des ponts et chaussées.

O y a dépensé, sur le budget de la guerre (chapitre XXIX), une somme de......... 29,548f 60c

ROUTE DE PHILIPPEVILLE À COLLO.

(Longueur du parcours, 50 kilomètres.)

Cette communication, qui ne doit être, dans le principe, qu'un simple chemin de mulets, a pour objet de faciliter l'accès du pâté de montagnes situées à l'ouest de la route de Constantine, habitées par des tribus turbulentes, qui de tout temps ont donné asile aux maraudeurs, et qui ont été enfin soumises au commencement de 1843.

On avait aussi en vue de nouer avec ces tribus des relations commerciales, en leur procurant un débouché commode pour leurs denrées, et surtout pour les huiles qu'elles produisent en abondance, mais que le mauvais état des sentiers leur permet difficilement d'apporter sur nos marchés. Cette branche de commerce a, depuis quelque temps, pris beaucoup d'extension.

Dans le tracé de cette route, on s'est imposé pour condition de pouvoir la convertir en route carrossable à l'aide d'un simple travail d'élargissement. Aussi, quoiqu'elle ait à gravir presque jusqu'au sommet de l'oued Mougal, à plus de 400 mètres au-dessus de la mer, aucune pente n'excède 1/20.

Elle est ouverte jusqu'à une distance de 14 kilomètres de Philippeville, à l'origine de la vallée d'Egmès. Sur toute cette étendue, sa largeur varie de 2 à 3 mètres. A tous les passages de ravins, on a pratiqué des cassis et des ponceaux en pierre sèche pour l'écoulement des eaux. L'empierrement ne présentera plus tard que peu de difficultés, attendu que l'on trouve sur place d'excellents matériaux.

On a dépensé, sur les fonds coloniaux. 5,000f

On n'a pu, en 1844, travailler sur cette route, tous les moyens d'exécution ayant été concentrés sur la route de Philippeville à Constantine. Elle est d'ailleurs restée, dans toute l'étendue entreprise en 1843, praticable aux mulets, et les tribus des environs de Collo n'ont pas cessé de la parcourir.

On peut évaluer à 400,000 francs les dépenses que nécessitera l'ouverture complète de cette route, à partir du 1er janvier 1844.

Les dépenses de travaux de routes se sont élevées, en 1843, à 894,919 fr. 13 cent., savoir :

Sur le chapitre XXIX.	50,000f 00c
Sur le chapitre XXX.	595,000 00
Sur le budget colonial..	249,919 13
TOTAL.	894,919 13

Sur 816 kilomètres qui composent la longueur totale des routes auxquelles ces fonds ont été appliqués, 492 kilomètres ont été ouverts en 1843, et la dépense qui en est résultée s'est élevée à 475,000 francs environ; 324 kilomètres, ouverts pendant les années précédentes, ont reçu des améliorations plus ou moins importantes; la dépense en est montée à 420,000 francs. Ces dernières parties de routes exigent encore des travaux considérables.

Le tableau ci-après fait connaître approximativement, pour chacune des routes dites de l'intérieur, la dépense totale qu'elle nécessitera, résume les dépenses faites en 1843 et pendant les exercices antérieurs, et fait ressortir les dépenses qu'il reste à faire dans les exercices suivants.

Les travaux des routes seront exécutés par ordre d'urgence, avec suite, ensemble et persévérance, au fur et à mesure que notre domination donnera les résultats que l'on doit en espérer, et que les indigènes auront été rassurés complétement contre les invasions subites de l'émir et des tribus nomades. Ces peuples, essentiellement pasteurs et agriculteurs, donneront alors à leurs travaux et à leur industrie toute l'extension dont ils sont susceptibles, et fourniront nos marchés de leurs produits. Lorsque la population européenne, attirée par les avantages de ces relations commerciales, se sera établie dans le pays, le besoin de communications permanentes et faciles se fera plus vivement sentir, et, le revenu public augmentant progressivement, on pourra consacrer de plus fortes sommes aux travaux de cette nature et arriver à leur complet achèvement.

Ainsi, outre les routes qui ont été ouvertes en 1843 et dans les années antérieures, et celles dont il a été question plus particulièrement dans la présente notice, et dont l'ouverture a eu lieu en 1844, ou ne saurait être retardée longtemps, il y aura encore à ouvrir les routes suivantes :

Dans la province d'Alger,

Route d'Alger à Constantine;
Chemin de mulets, de Beni-Mouça à Souk-el-Khamis;
Route de Médéah à Boghar;
Route de Médéah à Bordj-Hamza;
Route de Koléah à Cherchel;
Route de Miliana à Médéah;
Route de Miliana à Orléansville;
Chemin de mulets, de Teniet-el-Ahd à Tiaret,
Chemin de mulets, de Cherchel à Tenès;
Chemin de mulets d'Orléansville à Tiaret;

Dans la province d'Oran,

Route d'Oran à Sidi Bel-Abbès;
Route de Mascara à Tlemsen;
Route de Mostaganem à Tiaret;
Route de Mostaganem à Orléansville.

Dans la province de Constantine,

Route de Bône à Constantine par Guelma,
Route de Constantine à Batna;
Route de Constantine à Alger par Setif;
Chemin de mulets, de Constantine à Setif;
Chemin de mulets, de Setif à Msila;
Route de Bougie à Setif;
Route de Setif au Bou-Thaleb;
Route de La Calle à Guelma;
Route de Bône à Philippeville;
Route de Collo à el-Arrouch;
Chemin de mulets, de Djidjeli à Setif;

Le tableau suivant résume, pour chacune des routes ouvertes ou à ouvrir, les dépenses faites et celles qu restent à faire.

DÉSIGNATION DES VOIES de COMMUNICATION	DÉPENSES FAITES dans les exercices antérieurs.	DÉPENSES FAITES EN 1843.				DÉPENSES À IMPUTER aux exercices suivants.
		Sur le chapitre 29 du budget de la guerre.	Sur le chapitre 30 du budget de la guerre.	Sur le budget colonial.	TOTAL pour chaque route.	
PROVINCE D'ALGER.						
Route d'Alger à Dellis (partie comprise entre la Maison-Carrée et Dellis)	″	″	″	″	″	700,000f
Route d'Alger à Constantine (partie comprise entre la Maison-Carrée et l'oued ben-Messaoud)	″	″	″	″	″	800,000
Chemin de mulets, du Beni-Mouça à Souk-el-Khamis (partie comprise entre le camp de l'Arba et Souk-el-Khamis)	″	″	″	″	″	120,000
Route de Blidah à Médéah	83,123f 92c	″	111,876f 65c	22,627f 32c	134,503f 97c	950,000
Route de Médéah à Boghar	″	″	″	″	″	400,000
Route de Médéah à Bordj-Hamza	″	″	″	″	″	500,000
Route de Blidah au camp de l'oued Boutan, par le col du Gontas	″	″	68,123 35	4,575 31	72,698 66	80,000
Route de Blidah au camp de l'oued Boutan, par le col de l'oued Souflat	″	″	″	″	″	550,000
Route de Blidah à Miliana (embranchée sur la précédente au pied du Gontas, et par la vallée de l'oued Adelia)	″	″	″	″	″	60,000
Route de Koléah à Cherchel (partie comprise entre Koléah et l'oued el-Hachem)	″	″	″	″	″	400,000
Route de Cherchel à Miliana	3,308 84	″	18,000 00	30,491 51	48,491 51	800,000
Chemin de mulets, de Cherchel à Miliana	20,732 46	″	″	1,463 29	1,463 29	178,000
Route de Miliana à Médéah (partie comprise entre Médéah et le camp de l'oued Boutan)	″	″	″	″	″	300,000
Route de Miliana à Teniet el-Abd	″	″	55,000 00	10,995 93	65,995 93	542,000
Chemin de mulets, de Teniet el-Abd à Tiaret	″	″	″	″	″	400,000
Route de Miliana à Orléansville (partie comprise entre Orléansville et le camp de l'oued Boutan)	″	″	″	″	″	500,000
Chemin de mulets, de Tenès à Cherchel	″	″	″	649 27	649 27	400,000
Route de Tenès à Orléansville	″	″	50,400 30	142,096 97	192,497 27	520,000
Chemin de mulets, d'Orléansville à Tiaret	″	″	″	″	″	500,000
À REPORTER	107,165 22	″	303,400 30	212,899 60	516,299 90	8,700,000

DÉSIGNATION DES VOIES de COMMUNICATION.	DÉPENSES FAITES dans les exercices antérieurs.	DÉPENSES FAITES EN 1843. Sur le chapitre 29 du budget de la guerre.	Sur le chapitre 30 du budget de la guerre.	Sur le budget colonial.	TOTAL pour chaque route.	DÉPENSES À IMPUTER aux exercices suivants.
REPORT.	107,165f 22c	»	303,400f 30c	212,899f 60c	516,299f 90c	8,700,000f
PROVINCE D'ORAN.						
Route d'Oran à Tlemsen (partie comprise entre Misserguin et Tlemsen)	158,920 12	»	38,000 00	11,000 00	49,000 00	892,000
Route de Djema-Ghazaouat à Lella-Maghnia	»	»	»	»	»	400,000
Route de Lella-Maghnia à Tlemsen	»	»	»	»	»	400,000
Route de Djema-Ghazaouat à Tlemsen	»	»	»	»	»	680,000
Route de Tlemsen à Sebdou	»	»	»	»	»	340,000
Route d'Oran à Sidi Bel-Abbès (partie comprise entre le camp du Figuier et Sidi Bel-Abbès)	»	»	»	»	»	500,000
Route d'Oran à Mascara	8,000 00	»	2,635 82	»	2,635 82	800,000
Route de Mascara à Tlemsen	»	»	»	»	»	800,000
Route de Mascara à Saïda	»	»	4,247 43	»	4,247 43	490,000
Route de Mascara à Tiaret	»	»	11,598 53	»	11,598 53	800,000
Route d'Oran à Mostaganem	»	»	18,018 42	»	18,018 42	840,000
Route du Vieil-Arzeu à Arzeu-le-Port	»	»	»	»	»	80,000
Route de Mostaganem à Mascara	53,365 15	»	11,562 78	»	11,562 78	650,000
Chemin de mulets, de Mostaganem à Mascara (embranchée sur la précédente)	»	»	»	»	»	[illegible]00,000
Route de Mostaganem à Tiaret (partie comprise entre Aïn-Tif-fatin et Aïn-Krema)	»	»	»	»	»	800,000
Route de Mostaganem à Orléansville (partie comprise entre Mazera et Orléansville)	28,725 60	»	6,937 02	»	6,937 02	850,000
Approvisionnements généraux	20,000 00	»	4,599 70	1,793 03	6,392 73	»
PROVINCE DE CONSTANTINE.						
Route de Philippeville à Constantine (partie comprise entre le pont de l'oued-Zéramna et Constantine	290,796 35	»	173,536 29	8,926 50	182,462 79	378,000
Route de Bône à Constantine (par Guelma)	»	»	20,463 71	»	20,463 71	150,000
Route de Constantine à Batna	»	»	»	»	»	500,000
Route de Constantine à Alger (partie comprise entre Constantine et l'oued-ben-Messaoud, par Setif)	»	»	»	»	»	1,500,000
Chemin de mulets, de Constantine à Setif	»	»	»	»	»	290,000
Route de Bougie à Setif	»	»	»	»	»	1,000,000
Chemin de mulets, de Setif à Msila	»	»	»	»	»	400,000
Route de Setif au Bou-Thaleb	»	»	»	»	»	360,000
Route de Bône à La Calle	»	29,548f 60c	»	»	29,548 60	»
Route de La Calle à Guelma (embranchée sur la précédente)	»	»	»	»	»	600,000
Route de Bône à el-Arrouch (embranchée à Plombaria sur celle de Bône à Constantine)	»	»	»	»	»	800,000
Route de Bône à Philippeville (embranchée sur la précédente)	»	»	»	»	»	500,000
Route de Bône aux montagnes de l'Edough	24,041 30	20,451 40	»	»	20,451 40	»
Chemin de mulets, de Philippeville à Collo	»	»	»	5,000 00	5,000 00	400,000
Route de Collo à el-Arrouch	»	»	»	»	»	400,000
Chemin de mulets, de Djidjeli à Setif	»	»	»	»	»	500,000
TOTAUX	691,013 74	50,000 00	595,000 00	249,619 13	894,619 13	26,000,000

Il ne faut pas perdre de vue qu'aux dépenses indiquées dans le tableau qui précède, il y aura à ajouter les dépenses nécessitées par l'entretien des routes déjà faites.

En 1843, on a dépensé 894,619 francs 13 centimes dans les divers travaux de route confiés au service du génie.

En 1844, on a consacré à ces travaux une somme de 940,000 francs. Les routes de Philippeville à Cons-

tantine, de Blidah à Médéah, de Cherchel à Miliana, la partie de celle d'Alger à Constantine, comprise entre la Maison-Carrée et l'oued Ben-Hini, celle de Tenès à Orléansville, de Djema-Ghazaouat à Lella-Maghnia, et de ce dernier point à Tlemsen, ont absorbé la plus grande partie de ces fonds.

En 1845, il a été affecté aux routes confiées au service du génie une somme de 965,000 francs.

Les dépenses qui restent à faire à partir de 1846 seront considérables; mais, ainsi qu'on l'a dit, les travaux ne doivent se réaliser que dans le cours de plusieurs années, et au fur et à mesure des besoins. Ce n'est donc pas une charge aussi pesante qu'elle peut le paraître; chaque jour, elle le deviendra moins, en raison de l'importance que prendront nos relations commerciales avec l'intérieur du pays. Déjà les Arabes sentent le besoin de ces communications faciles, et ils abandonnent leurs sentiers abruptes pour les nouvelles routes que nous ouvrons.

Les grandes communications qui pénètrent au centre du pays doivent être ouvertes avec les pentes et la largeur convenables, pour permettre la circulation des voitures pendant la belle saison. Pour les communications d'une importance moins grande, et qui ne seront parcourues par les charrois que lorsque la population européenne sera plus compacte, on se bornera à les tracer comme routes carrossables, mais en se contentant de leur donner la largeur nécessaire pour le passage des mulets chargés; de cette façon, le travail du présent profitera à l'avenir.

Quant aux communications de province à province, c'est-à-dire de Constantine à Alger, en passant par Setif, et d'Alger à Oran, en passant par Miliana et Orléansville, les travaux seront de peu d'importance d'ici à longtemps, si ce n'est dans les parties qui sont habituellement en relation les unes avec les autres, comme Constantine et Setif, Alger et Miliana, Mostaganem et Oran, etc. Les ouvrages d'art, les empierrements, s'exécuteront après les terrassements, et à leur ordre d'urgence.

TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DÉPENSES FAITES EN 1843 PAR LE SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PROVINCE D'ALGER.

Aucune nouvelle voie de grande circulation n'a été ouverte dans les environs d'Alger, ni en 1843, ni en 1844. On a travaillé, d'une part, au prolongement de la route d'Alger à Beni-Mouça, dans la plaine, et d'autre part, à la continuation du chemin d'Alger à Koléah par Cheraga, Staoueli, Zéralda et Douaouda. Ce chemin commence à El-Biar, sur la route d'Alger à Blidah par Douéra (1). Mais des travaux neufs et des réparations importantes ont eu lieu sur les quatre grandes routes dont on s'est principalement occupé depuis les premiers temps de la conquête, savoir : les deux routes d'Alger à Blidah, l'une par Douéra et l'autre par Birkhadem; la route d'Alger au Fondouk; celle d'Alger à Beni-Mouça ci-dessus mentionnée, et celle d'Alger à Koléah par la plaine ou par le pied des contre-forts du Sahel. En outre, les travaux des chemins vicinaux ont pris beaucoup de développement, surtout pendant l'exercice 1843, et il a été fait de nombreuses études pour les routes à ouvrir dans la Métidja et au pied de l'Atlas.

ROUTE D'ALGER À BLIDAH PAR DOUÉRA.

(Longueur du parcours, 25 kilometres 300 mètres.)

Commencée en 1832 sous le commandement du duc de Rovigo, cette route est, en ce moment, la plus fréquentée des quatre grandes routes qui partent d'Alger. Servant au transport de tous les approvisionnements destinés aux villes de Douéra, Boufarik, Blidah, Médéah, Miliana, Koléah et aux villages et

(1) Voir la carte pour tout ce qui concerne les routes et les chemins de la province d'Alger.

établissements agricoles voisins de son parcours, après avoir puissamment contribué à la soumission du pays, comme ligne stratégique, elle est devenue précieuse comme artère commerciale. Malheureusement elle est assise sur un sol argileux qui, se gonflant dans l'action des eaux, soulève la chaussée, la déforme, et en facilite le déchirement par les roues des voitures. Ses accotements et ses talus sont, par les mêmes causes, sujets à des éboulements fréquents et considérables. Aussi cette route est-elle souvent dégradée, difficilement praticable pendant l'hiver, et donne lieu à des dépenses d'entretien très-considérables. On ne pourra l'améliorer qu'à l'époque où sa chaussée aura été terminée et aura acquis l'épaisseur nécessaire, et lorsqu'une partie du roulage passera par Birkhadem.

Cette route divise le Sahel en deux parties à peu près égales et se développe sur les crêtes des collines pour commander le pays à droite et à gauche. Les principaux points de son parcours sont : le fort l'Empereur, El-Biar, Déli-Ibrahim, Douéra, Ouled-Mendil, le hameau des Quatre-Chemins, Boufarik et Beni-Mered. Elle a 25,300 mètres de longueur, mesurée seulement depuis la jonction des deux rampes qui conduisent d'Alger au fort l'Empereur jusqu'au hameau des Quatre-Chemins, où elle emprunte la route d'Alger à Blidah par Birkhadem, et où commence la route d'Alger à Koléah par le pied du Sahel. Si on y ajoute la longueur de 4,180 mètres des deux rampes précitées, elle présente un développement de 29,480 mètres. Sa largeur est de 7 à 8 mètres entre les fossés.

La longueur de la rampe Bab-Azoun, qui prend naissance à une centaine de mètres de la vieille porte de ce nom, est de 2,080 mètres. La longueur de la rampe Bab-el-Oued qui part de la porte Bab-el-Oued, est de 2,100 mètres. Ces deux rampes, après avoir contourné l'ancienne enceinte de la ville en passant, l'une devant la porte Neuve, et l'autre devant la porte de la Victoire et derrière la Kasba, se réunissent au Tagarins, à environ 1,000 mètres de distance en deçà du fort l'Empereur. La première monte de l'est à l'ouest en décrivant huit lacets à pentes rapides et à tournants brusques; la seconde dirigée du nord au sud-ouest, contourne le jardin public; ses lacets, au nombre de six, offrent des pentes et des courbes plus douces que celles de la rampe Bab-Azoun : aussi est-elle préférée par le roulage et par les diligences.

Ces deux rampes sont maintenant destinées à former des rues d'Alger, puisque les terrains qu'elles traversent sont compris dans les nouveaux terrains attribués à la ville par le tracé des nouvelles fortifications. On a déjà dressé un projet pour les relier entre elles par une voie carrossable, mentionnée à l'article : *Rues de grande voirie d'Alger*.

Diverses améliorations restent à exécuter sur les deux rampes dont il vient d'être parlé; ces améliorations consistent principalement : 1° à construire près de Bab-el-Oued un aqueduc estimé 4,000 francs; 2° à établir des caniveaux pavés, sur une longueur de 500 mètres, pour une somme de 3,000 francs; 3° à déplacer la portion de rampe qui traverse la cour des établissements militaires en construction dans la nouvelle citadelle. Enfin on devra supprimer le profil en revers de certaines parties desdites rampes, et lui substituer un profil convexe qui rejetterait les eaux pluviales à droite et à gauche de l'axe, et qui uniformiserait le passage des voitures sur toute la largeur de la voie. Ces derniers travaux et le déplacement partiel de la rampe peuvent être évalués à 5,000 francs, ce qui complète un total de 12,000 francs.

Depuis le sommet commun des rampes, jusqu'au hameau des Quatre-Chemins qui s'élève au pied du versant méridional du Sahel, à environ 1,500 mètres au-dessous d'Ouled-Mendil, cette route est bien loin d'avoir obtenu le degré de perfectionnement désirable pour donner à sa chaussée une épaisseur proportionnée à la fatigue qu'elle doit soutenir, et pour la rendre viable en toute saison, il faudrait employer une somme de 300,000 francs en rechargement.

Le pont en charpente, dit de Baba-Hassen, devra être reconstruit en 1845, ou au plus tard en 1846; ce travail donnera lieu à une dépense de 8,000 francs, qui s'ajoutera aux précédentes et qui est pareillement inévitable. Emporté deux fois par les grandes pluies de l'hiver 1844-1845, ce pont a été rétabli provisoirement de la manière la plus économique.

En résumé, la route d'Alger à Blidah par Douéra, qui a été plus ou moins bien empierrée sur 29,480 mètres de développement, entre les deux portes actuelles d'Alger et le pied méridional du Sahel, réclame des

travaux d'amélioration ou d'achèvement qui ne peuvent pas être évalués à moins de 320,000 francs, et, lorsque ces travaux seront finis, les réparations annuelles coûteront encore 70,000 francs par exercice.

Les dépenses faites jusqu'à ce jour sur cette route s'élèvent, savoir :

Période de douze années, dont le crédit moyen a été de 70,000 francs par an.	De 1832 à 1842 inclusivement............	750,906f 40c
	En 1843 (chap. XXIX du budget)..........	80,093 60
	TOTAL au 31 décembre 1843...	840,000 00

Les ouvrages neufs, exécutés en 1843, comprennent un mur de soutenement et deux aqueducs près d'Aïn-Zboudja un ponceau à Ben-Aknoun, et des réparations aux baraques de Déli-Ibrahim et d'Ouled-Mendil, servant de logement aux conducteurs et piqueurs, et de magasin pour le matériel du service. Mais les plus fortes dépenses ont eu pour objet les fournitures et l'emploi de matériaux d'empierrement, ainsi que l'ébouage et le balayage de la route sur toute son étendue au moyen de cantonniers stationnaires qui sont chargés de l'emploi de la pierraille, et qui sont renforcés par des ouvriers auxiliaires dans la saison où s'exécutent les grosses réparations.

En 1843 et 1844, des études ont été faites pour l'ouverture d'un chemin dans le vallon de l'Aïoun-Skakna où coule l'Oued-Mekacel, et dont une des branches remonte à El-Biar vers le bivouac des indigènes; ces études donnent lieu d'espérer que la partie de la route d'Alger à Blidah par Douéra, qui passe par le fort l'Empereur, et qui, à raison de ses lacets et de ses fortes pentes, est peu favorable à la circulation des voitures, sera tôt ou tard remplacée par ce chemin. Lorsque la principale artère de colonisation du massif d'Alger aura reçu ce nouveau perfectionnement, il ne sera plus à craindre de la voir abandonner par le roulage après l'achèvement de la route de Blidah par Birkhadem. Indépendamment de cette considération, qui intéresse au plus haut degré la ville de Douéra et les villages environnants, le chemin de l'Aïoun-Skakna est nécessaire au développement du faubourg de Bab-el-Oued, où l'industrie manufacturière est appelée à se fixer et à utiliser les eaux courantes de l'Oued-Mekacel. Ce chemin serait également profitable au commerce d'Alger, qui ne peut manquer d'avoir à Douéra des entrepôts de marchandises destinées à la consommation des villages tributaires de ce chef-lieu de district. Il servira aussi au transport du matériel de l'artillerie d'un arsenal qui va être construit sur l'esplanade de Bab-el-Oued. Enfin, comme il doit naturellement se souder à celui d'Alger à Koléah par Staouéli, il formera la tête commune des routes d'Alger à Miliana, et d'Alger à Cherchel.

ROUTE D'ALGER A BLIDAH PAR BIRKHADEM.

(Longueur du parcours 46 kilomètres 747 millimètres.)

Cette route commence à la porte d'Azoun actuelle, traverse le faubourg de ce nom dans toute sa longueur, et continue à suivre le bord de la mer jusqu'au premier carrefour du bourg de l'Agha, où s'embranche la route d'Alger au Fondouk. A partir de ce carrefour, la route, dont il s'agit ici, monte à Mustapha supérieur, et dessine ses lacets au milieu de jardins garnis de belles maisons et de toutes sortes d'arbres à fruit et à fleur. Jusqu'à la colonne Voirol (élevée d'environ 166 mètres au-dessus de l'Agha), elle regarde la mer et se développe sur les versants nord des coteaux de Mustapha. Ensuite elle s'enfonce dans le Sahel, et serpente en descendant sur la rive gauche du profond ravin creusé par l'Oued el-Kniss. Elle enjambe ce ruisseau à Birmadreis, chef-lieu de commune, remarquable par sa fraîcheur, par ses jolies habitations et par sa position en tête du chemin qui, un jour, bordera l'Oued el-Kniss et croisera les deux routes de Beni-Mouça et du Fondouk pour les relier avec celle de Birkhadem (Birmadreis n'est élevée que d'environ 98 mètres au-dessus de l'Agha).

En continuant de marcher dans le sud, on laisse Tixeraïn sur la droite et Ben-Siam sur la gauche; puis

on arrive à Birkhadem qui est un autre chef-lieu de commune, bien plus remarquable encore que Birmadreis, par la fertilité de son territoire, par les établissements militaires qui y sont placés et par la facilité de ses relations avec Tixeraïn, Kouba, Drariah, Baba-Hassen, Saoula, Cressia et Douéra.

En sortant de Birkhadem, la route s'élève sur les crêtes des collines qui versent leurs eaux dans le ravin de Kouba au nord et dans celui de l'oued el-Kerma au sud; elle longe, à peu de distance, la rive gauche de la branche principale de l'oued el-Kerma; mais elle se rapproche insensiblement de cette rivière et descend bientôt le Sahel, en passant à l'est et près de l'ancien camp des Figuiers; après avoir laissé sur la gauche la ferme modèle, elle va gagner le pont bâti par les Maures sur l'oued el-Kerma, et un peu plus loin le pont du marais qui porte le même nom. Ce dernier pont se trouve à 15,200 mètres d'Alger (distance mesurée depuis la porte d'Azoun).

En faisant abstraction des sinuosités, on verra que cette voie du roulage coupe le Sahel suivant une ligne dirigée du nord au sud; mais, dès qu'elle touche le marais de l'oued el-Kerma, elle incline brusquement vers le sud-ouest, et se prolonge dans cette direction sans abandonner le pied du Sahel, jusqu'au hameau des Quatre-Chemins. Ce hameau est à 11,783 mètres du pont du marais précité; sa distance, de la porte d'Azoun, par le trajet que l'on vient de décrire, est de 26,983 mètres, c'est-à-dire moindre (de 400^{m} environ) que celui de la route d'Alger à Blidah par Douéra, y compris l'une ou l'autre des deux rampes Bab-el-Oued et Bab-Azoun. Dès lors, on conçoit aisément que si les voituriers n'ont aucun motif qui les force à prendre la route de Douéra, ils trouveront de l'avantage à passer par Birkhadem; ils auront un peu moins de distance à parcourir, jouiront d'une chaussée qui, reposant sur un terrain solide, sera moins exposée à se dégrader pendant l'hiver; enfin, ils rencontreront peu de pentes aussi fatigantes que celles de la route de Douéra, et ils traverseront une partie du Sahel, dont les collines ont moins d'étendue et moins d'élévation au-dessus de la mer.

Arrivée aux Quatre-Chemins, la route dévie à gauche en se rapprochant de la ligne nord et sud, mais en allant toujours vers le sud-ouest. Elle entre dans la Métidja par le pont des Chevalets, et se dirige droit sur Boufarik, situé à peu près au milieu de la plaine; de cette ville elle va directement à Beni-Mered, et de ce dernier point, elle ne décrit qu'une ligne droite jusqu'à Blidah où elle aboutit, après un parcours de 20,800 mètres en rase campagne, depuis le pied du Sahel; son développement total entre les portes d'Alger et de Blidah est donc de 47,783 mètres.

Cette route a été commencée en 1834 par l'armée, sous la direction du génie et sous le commandement du lieutenant général Voirol, ainsi que l'indique l'inscription de la colonne érigée au point de partage des eaux des hauteurs de Mustapha; elle a été continuée par les ponts et chaussées qui en avaient déjà fait quelques parties entre Alger et la colonne Voirol: mais les travaux en ont été conduits lentement, car ceux de la section de Birkhadem au pont de l'oued el-Kerma n'ont pris de l'activité qu'en 1839, et n'ont été complétement terminés qu'en 1843.

Les travaux de terrassement suspendus, pendant les hostilités de 1839 et 1840, furent repris en 1841 sur une longueur d'environ 2,000 mètres. Dans la campagne de 1842, on a exécuté des travaux de même nature sur 6,000 mètres, et, dans celle de 1843, on a ouvert la dernière portion ayant 5,951 mètres de longueur et se terminant aux Quatre-Chemins. On a confectionné aussi, en 1843, une longueur de 3,000^{m} d'empierrement, savoir : 2,000 mètres en deçà du pont du marais de l'Oued el-Kerma, et 1,000 mètres au delà de ce pont. En outre, il a été construit, sur cette section, 21 ponceaux en maçonnerie; de sorte qu'au 31 décembre 1843, il restait à y faire seulement une longueur de chaussée de 11,000 mètres, susceptible d'être achevée dans la campagne de 1844.

La section comprise entre le pont des Chevalets et Boufarik a été remise aux ponts et chaussées en 1841; celle de Boufarik à Beni-Mered en 1842, et celle de Beni-Mered à Blidah en 1843. Ces trois dernières sections ont été successivement régularisées, empierrées, bordées de fossés, et par conséquent amenées à l'état d'entretien, comme l'avait été précédemment la section d'Alger au pont de l'Oued el-Kerma. La section de Beni-Mered à Blidah, qui n'était qu'ébauchée, a subi, en 1843, une rectification générale. Elle for-

mait un détour devenu inutile, qui ne méritait en aucune manière d'être conservé; aussi n'a-t-on point hésité à l'abandonner et à y suppléer par un nouveau bout de route en ligne droite de 4,000 mètres de longueur. Cette rectification n'a cependant été entièrement finie que dans le premier trimestre de 1844. Il a fallu y construire non-seulement une chaussée d'empierrement, mais encore six ponceaux, un pont de 8 mètres d'ouverture, et deux autres de 4 mètres, tous en maçonnerie de moellons avec mortier de chaux et sable.

Les dépenses de 1843 se sont aussi appliquées au bornage odométrique de la section d'Alger, au pont du marais de l'oued el-Kerma; à la construction de deux aqueducs sur cette première section; aux réparations dont avaient besoin le bâtiment des ponts et chaussées à Birmadreis, et les baraques de l'oued el-Kerma; enfin, aux fournitures et emplois de matériaux, profilements, ébouage et balayage de toutes les parties de la route depuis longtemps livrées à la circulation, notamment la traverse du faubourg Bab-Azoun, qui est d'un entretien très-difficile et très-dispendieux. Des cantonniers stationnaires, que l'on renforce de temps en temps par des ouvriers auxiliaires, sont chargés de toutes les réparations à faire depuis la porte Bab-Azoun jusqu'au pont du marais de l'oued el-Kerma; ce mode d'entretien sera appliqué aux autres sections dès que les travaux neufs y seront achevés.

Quelques parties de cette route, notamment dans les communes voisines d'Alger, sont plantées d'arbres de diverses essences, qui ont assez bien réussi pour faire désirer que l'on en mette partout où il en peut pousser.

Les dépenses faites sur cette route s'élèvent, savoir :

Dix années, dont le crédit moyen a été de 98,400 francs	De 1834 à 1842, à	794,035f 12c
	En 1843 (chapitre 30 du budget)	189,964 88
	Total, au 31 décembre 1843	984,000 00

La construction de la chaussée qui, à cette dernière époque, restait à faire au pied du Sahel, était estimée environ 80,000 francs, ci........ 80,000f

On avait, de plus, à exécuter divers travaux neufs et grosses réparations, dont la dépense ne doit pas s'estimer à moins de 120,000 francs, savoir :

Deux aqueducs dans la traverse du faubourg Bab-Azoun; élargissement de cette traverse; suppression des fossés de la même partie à remplacer par des caniveaux appuyés contre des bordures de trottoirs; profilements; déblais de roc, etc.	80,000f	120,000
Nouvel aqueduc à Birmadreis, pour diriger dans l'oued el-Kniss les eaux torrentielles, qui, chaque hiver, inondent la route et les propriétés riveraines	10,000	
Reconstruction du pont des Chevalets et de deux autres ponts du même genre, situés dans la Métidja et tombant de vétusté	30,000	
Total des dépenses principales qui restaient à faire en travaux neufs au 31 décembre 1843		200,000

A cette somme, il faudra ajouter quelques frais nécessaires pour déplacer une partie de la route entre le fort Bab-Azoun et le Lazaret, afin de la coordonner avec la porte de ville à construire sur la nouvelle enceinte des fortifications d'Alger.

Lorsque ces travaux complémentaires auront été exécutés, il ne faudra plus qu'une dépense annuelle d'environ 100,000 francs pour le bon entretien de cette importante communication, qui, du reste, à dater de 1845, sera rendue praticable, sur toute son étendue, en hiver comme en été.

Il est à présumer que, à une époque plus ou moins prochaine, le chemin du vallon de l'oued el-Kniss formera une branche essentielle de la route d'Alger à Blidah par Birkhadem. En effet, si ce chemin était

construit, il donnerait au roulage le moyen d'éviter les hauteurs de Mustapha, dont le col se trouve au point où l'on a placé la colonne Voirol. Il établirait, entre Birmadreis et les deux routes du bord de la mer, une communication sur laquelle les frais de traction seraient moins élevés d'environ 30 pour cent que sur la ligne actuelle, passant par le col dont il vient d'être parlé. Malgré une augmentation de 1,907 mètres sur la distance à parcourir entre l'Agha et Birmadreis, les voitures de toute espèce trouveront de l'avantage à suivre le vallon de l'oued el-Kniss, parce qu'elles n'auront plus à franchir inutilement la différence de niveau d'environ 69 mètres, qui existe de Birmadreis à la colonne Voirol, et que, en outre, elles ne rencontreront plus que deux rampes un peu raides.

ROUTE D'ALGER AU FONDOUK.

(Longueur du parcours, 31 kilomètres 979 mètres.)

Comme il a été dit plus haut, cette route prend naissance au carrefour nord de l'Agha, sur la route d'Alger à Blidah, par Birkhadem. Elle traverse ce bourg de l'Agha dans toute sa longueur, passe au milieu des établissements de l'armée, et suit le côté est du champ de manœuvre de Mustapha, bordé de l'autre côté par la route d'Alger à Beni-Mouça. Elle continue à courir le long de la mer, laissant, à droite, la pépinière centrale du Hamma. Dans cette première partie de son parcours, elle est plantée d'arbres et garnie d'aqueducs, ponts et ponceaux qui la garantissent des eaux torrentielles qui descendent des collines de Mustapha. Elle traverse l'oued el-Kniss et longe les champs cultivés de la commune d'Hussein-Dey, depuis ce ruisseau jusqu'au ravin qui circule dans les terres élevées de cette commune, et qui va rejoindre Birkhadem.

Ensuite, elle remonte la rive gauche de l'Harrach, sur une longueur d'environ 2,000 mètres, pour franchir ce fleuve par le pont situé au bas de la Maison-Carrée et au centre de nombreuses habitations européennes; elle a parcouru alors une distance de 10,700 mètres. Après le détour qu'elle fait, du nord au sud-est, entre le ravin d'Hussein-Dey et la Maison-Carrée, elle se dirige vers l'est, en laissant à gauche le chemin direct du fort-de-l'Eau et en marchant droit sur l'Haouch el-Bey-Cherk (ou ferme du bey de Constantine); mais, à peine arrivée à mi-distance de cet haouch, elle dévie au sud-est, passe entre divers haouchs, et touche à Sidi-Khalef, marabout distant d'environ 10 kilomètres de la Maison-Carrée. Elle franchit un peu plus loin l'Oued-Bereg; et, à partir de cet oued, elle serre de très-près la rive gauche du Hamis jusqu'au Fondouk.

Cette route se divise en deux sections, dont la limite commune est la Maison-Carrée, et dont la première, de 11,000 mètres environ, est en bon état d'entretien; tandis que la seconde, de 21,000 mètres environ, est, pour ainsi dire, à l'état de lacune, comme n'ayant pas été réparée depuis la guerre de 1839 et 1840.

La route d'Alger au Fondouk a été commencée par l'armée presqu'aussitôt la prise d'Alger. Elle a été remise au service des ponts et chaussées seulement en 1836, époque à laquelle elle n'était ouverte que jusqu'à la Maison-Carrée, et n'avait encore ni profil convenable, ni empierrement, ni fossés. Pendant les cinq années de 1836 à 1840, elle fut complétement terminée entre Alger et la Maison-Carrée; sa largeur, ses pentes en long et en travers furent régularisées, ses fossés latéraux creusés dans toute leur étendue, et sa surface recouverte d'un empierrement de largeur et épaisseur suffisantes pour les besoins présumés de la circulation. Dans les mêmes années, on poussa les travaux de terrassement et d'empierrement jusqu'au Fondouk, et on aurait pu facilement les finir en une campagne; mais, depuis 1841 jusqu'à 1844 inclusivement, ces travaux n'ont eu aucune suite, et l'on s'est borné à entretenir la partie comprise entre Alger et la Maison-Carrée.

Les dépenses faites sur cette route s'élèvent, savoir :

Période de 8 années, dont la dépense moyenne a été de 56,875 francs.	De 1836 à 1842	429,035f 38c
	En 1843 (chapitre XXX du budget...	30,000 00
	TOTAL au 31 décembre 1843........	459,035 38

Les dépenses de 1843 ont eu pour objet les fournitures et l'emploi des matériaux pour l'entretien et les réparations simples; l'ébouage et le balayage par des cantonniers stationnaires; la construction de deux aqueducs en remplacement de cassis dangereux; l'élargissement d'autres aqueducs; le revêtement en maçonnerie des fossés aux abords de la Maison-Carrée; l'établissement de caniveaux pavés dans la traverse de Mustapha; diverses réparations à la baraque d'Hussein-Dey, où est logé un piqueur préposé à la surveillance des travaux et où se trouve un magasin pour le matériel du service; enfin, la pose de bornes odométriques sur la section régulièrement entretenue jusqu'à ce jour.

Les eaux de la fontaine de la Maison-Carrée se répandaient sur la place publique, croupissaient dans les fossés de la route et infectaient ce lieu de halte, journellement fréquenté par les Européens et par les indigènes. Pour faciliter l'écoulement de ces eaux, on a maçonné les fossés où elles séjournaient; on en a creusé de nouveaux qui traversent la place, et on a couvert d'une couche de gravier tout le terrain marécageux. On a ainsi desséché et assaini un très-beau site, où les Arabes s'arrêtent toujours en venant au marché d'Alger, et où il ne peut manquer de se former un village d'Européens, puisque déjà de nombreuses maisons rurales existent à l'entour.

Aujourd'hui que le Gouvernement a arrêté un plan de colonisation pour le versant septentrional de l'Atlas, et que ce plan a reçu un commencement d'exécution, selon le vœu exprimé par les Chambres dans leur session de 1844, il n'est plus possible d'ajourner l'exécution des travaux neufs et grosses réparations, nécessaires pour porter à l'état d'entretien la section de route comprise entre la Maison-Carrée et le Fondouk. L'établissement et les progrès des colons dans le territoire du Hamis; les villes, bourgs et villages en construction et à construire dans la zone orientale de la Métidja; enfin, les relations par terre, devenues fréquentes entre Alger et les environs de Dellis, font vivement sentir le besoin d'une route praticable en toute saison, et reliant avec Alger l'extrémité nord-est de la ligne projetée au pied de l'Atlas, entre le Fondouk et Mouzaïa.

Ces travaux consisteront en terrassements, ponceaux et aqueducs, chaussées d'empierrement et logements de cantonniers. D'après le projet régulier qui avait été dressé, leur dépense est évaluée à 100,000f

En outre, la section d'Alger à la Maison-Carrée exige quelques ouvrages complémentaires, savoir : Deux nouveaux aqueducs et l'élargissement d'un ponceau, estimés douze mille francs, ci	12,000f	20,000
Des caniveaux avec bordures de trottoirs, dans la traverse de l'agha, pour une somme de huit mille francs, ci	8,000	
Total des dépenses restant à faire, au 31 décembre 1843, en travaux neufs		120,000

Après ces derniers travaux, la route n'aura plus besoin que d'un entretien ordinaire, auquel on pourra, durant quelques années, pourvoir au moyen d'une dépense de 33,000 francs par exercice, savoir :

Pour la section d'Alger à la Maison-Carrée	18,000f	33,000
Pour la section de la Maison-Carrée au Fondouk..........	15,000	

La route d'Alger au Fondouk et celle d'Alger à Beni-Mouça, qui fait l'objet de la note suivante, ont fixé d'une manière toute particulière l'attention du Gouvernement. Elles se classent naturellement parmi les voies de communication les plus importantes de la province d'Alger, tant pour les affaires politiques et commerciales, que pour les exploitations agricoles. L'une étend ses branches sur le littoral vers Dellis, Bougie, etc.; et sur l'intérieur du pays vers Bordj-Hamza, les Biban ou Portes de Fer, Zamora, Setif, Djemila, Mila et Constantine; l'autre, à partir du gué de Constantine sur l'Harrach, va traverser la Métidja, du nord au sud, et pénétrer dans l'Atlas par les gorges de l'oued Djemma et de l'Harrach, en rattachant à Alger deux villes ou bourgs projetés au pied de l'Atlas, l'un auprès du lieu où se tenait le marché de l'Arba, et l'autre à l'Haouch Khodja (sur la rive droite du fleuve, au nord-est de l'ancien camp de l'Harrach).

ROUTE L'ALGER À BENI-MOUÇA.

(Longueur du parcours, 35 kilomètres 660 millimètres.)

Cette route prend naissance à Mustapha inférieur, sur la route d'Alger au Fondouk ; elle passe au sud du champ de manœuvre qu'elle longe dans toute son étendue ; puis, en restant à peu près parallèle à la route précédente, elle suit le pied des collines de Mustapha jusqu'à l'oued el-Kniss, et comme elle est, en plusieurs endroits, ombragée de beaux arbres, elle sert de promenade à la population d'Alger qui, d'ailleurs, est attirée de ce côté par la fraîcheur et la richesse des jardins du Hamma. Elle traverse l'oued el-Kniss sur un pont en maçonnerie, et elle monte la colline de Kouba, en faisant un long circuit autour du mamelon où se trouve le camp principal de Kouba et d'où l'on descend immédiatement vers la Métidja, en marchant du nord au sud. On laisse successivement sur la droite le chemin vicinal qui conduit à Birmadreis et à Birkhadem, la manutention et un ancien camp, le chemin vicinal à ouvrir de la carrière Brémontier à Birkhadem, pour faire communiquer ce dernier bourg avec celui d'Hussein-Dey. On passe entre la redoute d'Oulid-Adda et la ferme Bonnevialle, en coupant deux anciens chemins qui vont de la ferme modèle à la Maison-Carrée, l'un par les collines, et l'autre par la rive gauche de l'Harrach ; puis, on arrive au Fossé-Obstacle, après avoir fait sans difficulté un trajet de 35,660 mètres depuis la route d'Alger au Fondouk : on voit alors devant soi le gué de Constantine, au-dessous duquel il faudra construire un pont qui permette de traverser l'Harrach en tout temps.

Cette route a d'abord été ouverte par le génie militaire jusqu'au camp principal de Kouba. Elle figure en 1839, pour la première fois, sur le budget du service des ponts et chaussées. Elle a été refaite à neuf de 1839 à 1840 et continuée en 1841, 1842 et 1843 jusqu'au Fossé-Obstacle. C'est en 1843 qu'elle a été complétement terminée et mise à l'état d'entretien sur la longueur ci-dessus indiquée.

Les sommes qui ont été employées à la construction de cette route, s'élèvent, savoir :

Avant l'exercice 1841, à.	322,941f 39c
Dans les exercices 1841 et 1842	75,547 25
Dans l'exercice 1843. (Chapitre XXX du budget).	25,060 20
TOTAL au 31 décembre 1843.	423,548 84

22 aqueducs, de 0m,40 à 0m,60 d'ouverture, ont été construits pour l'écoulement des eaux de divers bas-fonds et ravins. Il sera nécessaire d'en établir d'autres encore. En outre, des caniveaux pavés devront être substitués, dans la traverse de Kouba, aux fossés qui gênent l'accès des maisons riveraines. La dépense de ces petits travaux supplémentaires sera de 2 à 3,000 francs.

Le prolongement de cette route, depuis le Fossé-Obstacle (près du gué de Constantine) jusqu'au pied de l'Atlas (à l'Haouch-Khodja), et l'ouverture d'un embranchement dirigé de Sidi-Mouça sur l'Arba (rive droite de l'Oued-Djemma) sont des besoins de la situation présente, en raison des établissements agricoles importants, déjà formés dans cette région de la Métidja, et surtout pour la colonisation du versant septentrional de l'Atlas. Les travaux à faire pour l'exécution de ce double projet doivent s'étendre sur une longueur de 25 à 26 kilomètres et comprendre deux ponts de grande dimension sur l'Harrach et sur l'Oued-Djemma. Ils ont été commencés en 1844 et se poursuivent en 1845 (ils sont même presque finis entre le gué de Constantine et le marabout d'el-Djemma sur 5,000 mètres de longueur). Leur dépense totale a été évaluée à 400,000 francs dont environ 100,000 francs seulement pour les terrassements, et 300,000 francs tant pour les chaussées d'empierrement que pour tous les ouvrages d'art.

L'entretien de cette route entière et de son embranchement sur l'Arba est présumé devoir coûter annuellement, savoir :

1re section. — D'Alger à l'Harrach	15,000f
2e section. — De l'Harrach à l'Haouch-Khodja	15,000
3e section. — Embranchement sur l'Arba	5,000
TOTAL	35,000

ROUTE D'ALGER À KOLÉAH PAR LE PIED DU SAHEL.

(Longueur du parcourt, 17 kilomètres 752 mètres.)

Cette route commence aux Quatre-Chemins, hameau situé au-dessous d'Ouled-Mendil, à l'intersection des deux routes d'Alger à Blidah par Douéra et par Birkhadem. Elle est tracée de l'ouest à l'est; elle laisse, à 1,200 mètres sur la droite, le village de Saint-Jules sur le revers méridional du Sahel; elle rencontre ensuite Saint-Charles, autre village qui se forme auprès du marabout de Sidi-Abd-el-Kader. Après avoir dépassé le camp d'Abd-el-Moumen ou des Faucheurs, au sud de Maelma, elle traverse un petit bois et un marais à la sortie duquel elle franchit le Massafran par le nouveau pont de Mokta-Kéra. Au delà de ce pont, elle se trouve resserrée entre la montagne et la rive gauche du Masafran; enfin, elle abandonne brusquement la direction de la ligne qu'elle vient de suivre, et elle arrive à Koléah par une rampe qui est, pour ainsi dire, impraticable aux voitures. Sa longueur totale est de 17,752 mètres.

Cette voie de communication a été ouverte en 1839 par le génie militaire, et par les ponts et chaussées, qui y ont travaillé simultanément. Les ponts et chaussées ont exécuté la première partie de 6,950 mètres de longueur comprise entre le hameau des Quatre-Chemins et le marabout de Sidi-Abd-el-Kader. Le génie militaire a fait la deuxième partie s'étendant jusques à Koléah.

La moitié seulement de la première partie a reçu en 1839 un empierrement de peu d'épaisseur, et l'on s'est contenté de traverser les ravins par des rampes et de passer le Masafran au gué de Mokta-Kéra. Les événements de guerre et le défaut de crédits ne permirent pas de reprendre ces travaux avant l'année 1842, ni même d'entretenir ce qui était déjà fait. Aussi, la route fut-elle en partie détruite par les pluies pendant le temps qu'elle resta privée de tout entretien. Lorsque l'on entreprit de la rétablir, le travail le plus pressant était la construction d'un pont sur le Masafran, pour remplacer le gué qui était dangereux et souvent impraticable. Un pont en maçonnerie ou même un pont suspendu eût occasionné des dépenses hors de proportion avec les ressources du budget. On se décida à faire un pont en charpente de 80 mètres de longueur, dans le genre américain. Cet ouvrage fut commencé en 1842 et terminé au commencement de 1843; on fit aux abords de ce pont 600 mètres de longueur de route neuve pour le raccorder avec les deux lignes pas lesquelles on descendait au gué. En 1843, on a construit 10 ponceaux sur les ravins qui formaient autant de passages difficiles et dangereux; on a complétement réparé les terrassements depuis l'origine de la route jusqu'au camp d'Abd-el-Moumen, et on a confectionné environ 3,500 mètres de longueur d'empierrement.

Les dépenses auxquelles cette route a donné lieu depuis 1839 jusqu'au 31 décembre 1842, se sont élevées à la somme totale de		148,441f 12c
En 1843, on a dépensé, savoir : sur le chapitre XXIX du budget	22,241f 19c	122,158 88
sur le chapitre XXX du budget	99,917 69	
TOTAL au 31 décembre 1843		270,600 00

Les travaux restant à exécuter pour un entier achèvement comprennent :

1° Un empierrement de 6,000 mètres de longueur, évalué.	60,000f
2° La construction d'une nouvelle rampe donnant accès à la ville de Koléah et estimée à. .	65,000
3° La rectification de plusieurs côtes, trop rapides, sur une longueur totale d'environ 3,000 mètres, entre le camp d'Abd-el-Moumen et le Masafran, travail évalué à.	35,000
Total des dépenses à faire pour travaux neufs au 31 décembre 1843.	160,000

CHEMINS VICINAUX.

Ce n'est que vers l'année 1842, qu'il fut possible d'affecter des crédits un peu considérables aux réparations et à la construction des chemins vicinaux des environs d'Alger.

Dans la période de 1831 à 1837, il n'a été employé sur ces chemins qu'une somme de 33.000 francs environ. Pendant les exercices suivants, les dépenses allèrent en augmentant; en 1841, elles se sont élevées à 26,400 francs; mais les comptes rendus ont donné peu de détails sur l'emploi des crédits, attendu que les dépenses y figuraient sans distinction de chemins. On commençait toutefois à pressentir toute l'importance de ces voies auxiliaires de communication. Ce n'est guère qu'à partir de 1842 que l'on peut suivre distinctement les travaux exécutés sur chaque chemin.

Il serait très-difficile, même en ce moment, d'évaluer ce que coûtera l'achèvement complet de ces chemins. Quelques-uns seront probablement abandonnés et remplacés par de nouveaux; d'autres seront plus ou moins perfectionnés, au fur et à mesure des besoins du pays; enfin il y en a, dans le nombre, qui sont appelés à devenir par la suite des fractions de grandes routes.

La présente notice fait connaître l'état et le degré d'importance de chacune de ces voies de communication, ainsi que les travaux qu'il paraît nécessaire d'y entreprendre dès à présent.

CHEMIN D'ALGER À LA POINTE PESCADE.

(Longueur du parcours, 5 kilomètres 337 mètres.)

Ce chemin, qui existait avant la conquête, a été élargi, redressé et adouci en quelques points; il n'est carrossable que jusqu'au fort de la pointe Pescade, sur 5,337 mètres de longueur, dont la première partie de 900 mètres, entre Alger et le fort des Anglais, est empierrée et en très-bon état. Il est presque infranchissable près de la propriété Villalba. Des travaux d'art et de terrassements assez considérables seraient nécessaires pour le convertir en une bonne route; le pays qu'il dessert au delà de la pointe Pescade étant stérile et peu habité, il est probable que pendant longtemps il suffira de maintenir le passage tel qu'il existe aujourd'hui.

En raison de sa proximité de la mer, comme aussi en raison de son passage dans un terrain très-accidenté, ce chemin est exposé à de fréquentes dégradations, ce qui explique l'importance des sommes qui y ont été dépensées, savoir :

En 1842.	5,409f 43c
En 1843 (budget colonial).	13,955 04

On a construit deux des quatre ponceaux indispensables pour franchir les ravins les plus profonds, situés entre Alger et le fort de la pointe Pescade.

CHEMIN D'ALGER AU BOUDJARÉAH PAR LES CONSULATS.

(Longueur du parcours, 3 kilomètres 223 mètres.)

Ce chemin a reçu quelques perfectionnements en 1839. Il peut être parcouru, par des voitures légères, sur une longueur de 3,223 mètres, allant jusqu'au Consulat d'Angleterre. Il est très-bon jusqu'à l'hôpital du

Dey; mais au delà de cet établissement militaire, des travaux et des dépenses considérables restent à faire pour le mettre dans un état de viabilité satisfaisant. Toutefois, l'achèvement de cette voie de communication ne sera pas indispensable tant qu'elle ne sera fréquentée, comme aujourd'hui, que par les propriétaires de quelques maisons éparses sur les flancs du Boudjaréah.

On y a établi un pont américain de 9 mètres environ d'ouverture; un aqueduc pareil à celui qui existe déjà devra être prochainement construit.

En 1843, on a exécuté un empierrement de 769 mètres de longueur.

Les dépenses se sont élevées, en 1842, à.................	16,351f 64c
Et, en 1843 (budget colonial), à.......................	5,277 62

CHEMIN DIRECT D'ALGER AU BOUDJARÉAH PAR LE JARDIN D'OSUL-MOHAMMED.

(Longueur du parcours, 8 kilomètres 550 mètres.)

Ce chemin est un des plus importants de la banlieue d'Alger, parce qu'il donne accès à de nombreuses maisons rurales, et qu'il sert à l'exploitation des carrières qui fournissent la pierre à chaux et les moellons employés dans tous les travaux du Gouvernement et des particuliers.

Il est ouvert sur une longueur de 5,018 mètres, dont 2,073 sont empierrés. Il suit, entre Alger et l'entrée du premier ravin du Boudjaréah, un flanc de coteau argileux dont il faut empêcher le glissement au moyen de murs, ainsi qu'on l'a déjà fait à peu de distance du moulin à vapeur.

Pour achever ce chemin entre le point où il finit actuellement et le village du Boudjaréah, il reste 3,532 mètres à ouvrir, qui devront coûter 20,000 francs, et auxquels on travaillera en 1845.

La première partie est à peine carrossable, et sa largeur n'est que de 3 mètres dans tous les lacets qui se développent sur les plis de la montagne; la seconde sera ouverte sur 4 mètres 40 centimètres de largeur et sera plus facilement carrossable.

Dans la partie construite, il y a deux ponceaux et trois aqueducs.

Les dépenses faites sur ce chemin se sont élevées, en 1842, à.....	12,813f 53c
Et, en 1843 (budget colonial), à.........................	11,183 58

NOTA. Les trois chemins dont il vient d'être parlé, ainsi que tous ceux qui les réunissent et qui sont situés entre la Salpêtrière et la carrière du génie, sont très-importants: ils traversent en tous sens le faubourg Bab-el-Oued appelé à devenir le quartier industriel d'Alger; chacun d'eux formera un jour une rue principale de ce quartier. Les alignements sont fixés de manière à assurer à la voie publique une largeur régulière de 12 mètres.

CHEMIN D'ALGER AU BIVOUAC DES INDIGÈNES PAR LE BOUDJARÉAH.

(Longueur du parcours, 7 kilomètres 739 mètres.)

Ce chemin, destiné à ouvrir, par el-Biar, une communication carrossable entre Alger et les plateaux supérieurs du Boudjaréah, a été commencé en 1843 et terminé dans les premiers mois de 1844. Il traverse des terrains faciles et cultivés. Son développement entre Boudjaréah et le bivouac des indigènes, est de 2,721 mètres sur lequel il a été construit 4 aqueducs; il forme le prolongement naturel du chemin direct d'Alger au Boudjaréah, dont il a été question ci-dessus.

En 1843, l'ouverture de ce chemin a coûté (budget colonial) 10,290f 45c

CHEMIN D'ALGER À EL-BIAR PAR LE VALLON DE L'AÏOUN-SKAKNA.

(Longueur du parcours, 6 kilomètres.)

Dans le courant de l'année 1843, des carrières de grès furent découvertes dans le vallon de l'Aïoun-Skakna, à 3,000 mètres environ d'Alger. Ces carrières pouvaient fournir les pavés nécessaires aux répara-

tions et à la construction des chaussées des rues de grande voirie. Mais, le chemin qui y conduisait étant inaccessible aux voitures, le service des ponts et chaussées dressa le projet d'une voie de communication destinée à favoriser à la fois et l'exploitation des terrains fertiles de cette partie des environs d'Alger, et l'exploitation de la carrière.

La réalisation de ce projet, commencée en 1844, sera poursuivie en 1845 avec toute l'activité que les ressources budgétaires permettront d'y imprimer. Elle dotera, d'ailleurs, le territoire d'Alger d'une nouvelle voie de communication carrossable avec Douéra et Koléah. En effet, le vallon de l'Aïoun-Skakna remonte jusqu'au bivouac des indigènes où passe la route de Douéra; il y a possibilité de prolonger le chemin du vallon jusqu'à cette route et de donner ainsi au faubourg Bab-el-Oued le débouché qui lui manque.

Afin de ne point engager la question défavorablement à ce nouvel intérêt qui s'est manifesté avec une certaine énergie, on a modifié les pentes et le développement du tracé primitif, et de nouvelles études ont été faites dans le but de mettre ce chemin du vallon de l'Aïoun-Skakna en communication avec celui du Boudjaréah, à peu de distance en amont du moulin à vapeur dit le moulin *Marin*.

CHEMIN DE LA COLONNE VOIROL À EL-BIAR.

(Longueur du parcours, 2 kilomètres 440 mètres)

Ce chemin a été ouvert, en 1832, par l'armée. Son but actuel est de réunir la route de Birkhadem à celle de Douéra et, par suite, de mettre en communication les plateaux du Sahel, d'el-Biar, du bivouac des indigènes, du Boudjaréah, etc., avec Birmadreis, Kouba, la Maison-Carrée, etc. Ce petit chemin a donc maintenant une notable importance.

Il a une longueur de 2,440 mètres dont aucune partie n'est empierrée; malgré cela, il est en assez bon état.

Un aqueduc y a été construit et un autre y est projeté.

La dépense s'est élevée, savoir :

En 1842, à..	317f	87c
Et en 1843 (budget colonial), à........................	136	75

CHEMIN DE LA COLONNE VOIROL À EL-ACHOUR.

(Longueur du parcours, 6 kilomètres 600 mètres.)

Première partie comprise entre la colonne et le chemin de ceinture de Ben-Achnoun à Birkhadem; longueur, 2 kilomètres 260 mètres.

Ce chemin a été ouvert, en 1838, par les ponts et chaussées, sous le nom de *chemin de la colonne Voirol à Kaddous* afin de desservir les propriétés riveraines, exploiter les carrières de Kaddous et donner accès à la gendarmerie établie sur ce point. Aujourd'hui, son importance s'est accrue par la création des villages d'el-Achour et de Drariah. Il aurait besoin d'être élargi sur plusieurs points où les voitures ne peuvent se croiser.

Il y existe un ponceau de 2 mètres 20 cent. sur 1 mètre 80 cent. de débouché; il n'y en a pas d'autres à faire actuellement.

Deuxième partie comprise entre le chemin de ceinture et el-Achour; longueur, 4 kilom. 400 mètres.

Cette partie se confond presqu'entièrement avec l'ancien chemin maure de Kaddous que l'on a seulement élargi et amélioré sur presque toute sa longueur. Elle n'a que 3 à 4 mètres de largeur; elle sert à l'exploitation d'un grand nombre de propriétés fertiles et d'une carrière qui fournit beaucoup de pierre à

bâtir. Il sera nécessaire de l'élargir plus tard, mais la largeur actuelle suffit en ce moment aux besoins de la circulation. La partie extrême, comprise entre le chemin d'Aïn-Zboudja à Drariah et el-Achour, a été ouverte en 1842 sur 200 mètres de longueur avec une largeur de 6 mètres.

En 1843, on a dépensé, sur le budget colonial, une somme de.................. 4,278f 64c

CHEMIN RACCOURCI DE MUSTAPHA SUPÉRIEUR A BIRMADREIS.

(Longueur du parcours, 820 mètres.)

Ce chemin a été ouvert, par les ponts et chaussées, en 1835, dans le but de raccourcir le parcours d'Alger à Birmadreis d'environ 1,200 mètres. Il est fréquenté par les piétons, les cavaliers, les voitures légères et le roulage à vide.

Il n'y a ni empierrements ni aqueducs.

En 1842, il y a été dépensé.............................. 610f 12c
En 1843.. »

CHEMIN DE MUSTAPHA INFÉRIEUR A MUSTAPHA SUPÉRIEUR.

(Longueur du parcours, 1 kilom. 100 mètres.)

La partie haute de cet ancien chemin, comprise entre la route d'Alger à Blidah par Birkhadem et la manutention de Mustapha, a été entretenue dans l'état où on l'a trouvée en 1830, c'est-à-dire, pavée en libages calcaires, et avec des pentes extrêmement raides. La partie basse, comprise entre la manutention et la route d'Alger à Beni-Mouça, a été rendue carrossable en 1842, afin de supprimer la circulation qui avait lieu auparavant à travers le camp des chasseurs à Mustapha.

Ce chemin a une longueur de 1,100 mètres dont 500 sont empierrés, et 600 sont pavés.

Il n'y a pas d'aqueducs à construire. Il en existe un sur le fossé de la route de Beni-Mouça.

En 1842, il y a été dépensé............................ 6,431f 42c
En 1843.. »

La partie haute sera probablement remplacée par un nouveau chemin à ouvrir au-dessus des camps de Mustapha, et qui coupera obliquement les anciens chemins pratiqués, suivant la plus grande pente des coteaux. Ce nouveau chemin, dont le but est de mettre le Hamma, Hussein-Dey et Mustapha inférieur en communication avec les hauteurs de Mustapha et d'el-Biar, coûtera de 35,000 francs à 40,000 francs. Son point de départ à Mustapha inférieur se trouvera près de la jonction de la route de Beni-Mouça et de l'ancien chemin d'Alger à Birmadreis.

CHEMIN DE CEINTURE DE BEN-ACHNOUN À BIRKHADEM.

(Longueur du parcours, 7 kilom. 300 mètres.)

Ce chemin fait partie du chemin de ceinture qui fut ébauché, en 1832, par l'armée entre Ben-Aknoun et la Maison-Carrée, pour faciliter les opérations militaires. Aujourd'hui, il ne sert plus qu'à l'exploitation des terres; mais il a encore une grande importance, en ce qu'il met la route d'Alger à Blidah par Birkhadem en communication avec les hauteurs d'el-Biar et du Boudjaréah.

Sa longueur est de 7,300 mètres, dont 230 seulement sont empierrés.

Il n'y a aucun aqueduc ouvert, il y en aurait trois à construire.

En 1842, la dépense a été de...................................	231f 50c
Et, en 1843 (budget colonial), de..................................	633 37
TOTAL...........................	864 87

CHEMIN DE BIRMADREIS À TIXERAÏN.

(Longueur du parcours, 2 kilomètres 10 mètres.)

Ce chemin a été ouvert en 1832 par l'armée, pour mettre en relation le camp de Tixeraïn avec Birmadreis et le camp de Kouba. Il sert actuellement à l'exploitation des propriétés. On a fait un changement dans son tracé pour éviter une pente rapide et un passage incommode entre deux rochers. Il n'est ni empierré ni bordé de fossés. Un aqueduc y a été construit; aucun autre ouvrage de ce genre n'est à construire sur son parcours.

NOTA. Il existe un autre chemin raccourci de Birmadreis à Tixeraïn, ouvert, comme le précédent, en 1832, par l'armée, mais il n'est praticable qu'aux cavaliers et aux piétons. Sa longueur est de 1,420 mètres sans empierrement, ni fossés, ni aqueducs.

Il n'a été fait aucune dépense sur ces deux chemins, ni en 1842, ni en 1843.

CHEMIN DE MUSTAPHA INFÉRIEUR À BIRMADREIS.

(Longueur du parcours, 2 kilomètres 700 mètres.)

Ce chemin est dans un très-mauvais état et presque impraticable, même par les bêtes de somme. Il a été abandonné, pour ainsi dire, complétement. Cependant, la partie voisine de Mustapha inférieur sert à l'exploitation de diverses propriétés; il conviendra d'y faire quelques réparations. D'ailleurs, ce sera toujours pour les piétons et les cavaliers le chemin le plus court entre Alger et Birmadreis.

En 1842, on y a dépensé..................................	174f 75c
En 1843..	"

CHEMIN DE HUSSEIN-DEY À BIRMADREIS.

(Longueur du parcours, 3 kilomètres 626 mètres.)

Une partie de ce chemin a été ouverte en 1839; elle met en communication la route du Fondouk avec celle de Beni-Mouça, et présente une longueur de 660 mètres toute empierrée.

Il n'y a, sur ce chemin, qu'un aqueduc construit à son embranchement avec la route du Fondouk.

En 1842, il y a été dépensé 987 francs 11 centimes.

Le prolongement de ce chemin par le vallon de l'oued el-Kniss relierait les deux routes du littoral avec celle d'Alger à Blidah par Birkhadem, et certainement serait suivi entre Alger et Birmadreis par le roulage se dirigeant sur Boufarik et Blidah.

Le projet de ce chemin, dont l'exécution importe beaucoup à l'intérêt de cette partie du service, a été étudié à la fin de 1843. Le levé des plans et l'ouverture d'un sentier ont donné lieu à une dépense de 409 fr. 50 cent. qui a été imputée au budget colonial de cet exercice. La dépense à faire pour ouvrir ce chemin sur 4 mètres 40 centimètres de largeur, et 3,626 mètres de longueur, montera à 35,000 francs environ. Cette dépense procurerait une économie de 30 pour 0/0 sur les frais des transports entre l'Agha et Birmadreis, malgré un allongement de 190 mètres, attendu que les voitures arriveraient à Birmadreis par des rampes très-douces, et n'auraient plus à franchir inutilement une hauteur de 68 mètres en passant par le col de la colonne Voirol.

CHEMIN DE BIRMADREIS À KOUBA.

(Longueur du parcours, 3 kilomètres 800 mètres.)

Ce chemin a été ouvert ou réparé par l'armée en 1835, dans le but de mettre en relation le camp de Kouba avec le détachement qui occupait Birmadreis. Aujourd'hui, il sert à l'exploitation d'un grand nombre de propriétés, et relie les villages de Kouba et de Birmadreis aux routes de Blidah et de Beni-Mouça.

2,070 mètres sont empierrés déjà; comme il est très-fréquenté par les voitures, on devra l'empierrer en entier.

Six aqueducs y ont été construits, un septième reste à construire.

En 1842, il a été dépensé	155f 12c
En 1843 (budget colonial)	6,618 09

CHEMIN DE KOUBA À BIRKHADEM.

(Longueur du parcours, 1 kilomètre 640 mètres.)

Ce chemin a été ouvert par l'armée entre Birkhadem et la carrière *Gallice*, en 1832, pour mettre en rapport le camp de Kouba avec celui de Birkhadem. A partir de cette carrière, on se dirigeait droit sur Kouba; mais la pente étant trop rapide, le service des ponts et chaussées ouvrit, en 1836, un embranchement de la carrière *Gallice* au chemin de Birmadreis à Kouba. Aujourd'hui, ce chemin fait partie d'une grande ligne de communication entre Hussein-Dey, Kouba, Birkhadem, Saoula, Cressia et Douéra. Les pentes sont encore trop raides dans quelques-unes de ses parties, elles seront adoucies par la suite.

La longueur de ce chemin est de 1,640 mètres, dont 1,100 sont empierrés.

En 1842, il y a été dépensé	486f 12c
Et en 1843 (budget colonial)	7,747 06

CHEMIN D'ALGER À KOLÉAH PAR STAOUÉLI.

(Longueur du parcours, 32 kilomètres.)

Ce chemin dessert le village de Cheragas, la ferme *Caron*, l'établissement des Trappistes, Sidi-Ferruch, Zéradla et Douaouda. Il formera entre Alger et Koléah une nouvelle route bien préférable à la route actuelle par Douéra et la plaine, car elle diminuera de 10 à 12 kilomètres la distance totale à parcourir. La longueur totale de ce chemin sera de 32,000 mètres. En 1842, on a ouvert 8,000 mètres entre le bivouac des indigènes et la ferme *Caron*; en 1843, on a construit deux ponts en pierre aux abords de Cheragas, et on a transporté de la pierraille et du tuf sur les parties du chemin les plus sujettes à se dégrader à cause de la nature argileuse du terrain; on a ensuite ouvert la partie du chemin comprise entre Koléah et Douaouda sur 4,000 mètres de longueur. On a commencé en 1844 et l'on finira en 1845 la partie de 20,000 mètres restant à faire de part et d'autre du Massafran, et, pour compléter cette importante communication, un pont américain de 80 mètres de longueur, sera jeté sur le Massafran.

Tous ces travaux sont en cours d'exécution et seront terminés en 1845.

En 1843, les sommes indiquées ci-après ont été consacrées à l'ouverture de diverses parties de cette route, savoir :

Sur le budget de la guerre (chapitre XXIX), partie comprise entre Koléah et Douaouda	23,129f 76c
Sur le budget colonial, partie comprise entre le bivouac des indigènes et Staouéli	14,234 34

CHEMIN DE DOUÉRA À KOLÉAH PAR MAELMA.

(Longueur du parcours, 19,300 mètres.)

Ouvert par le génie militaire, ce chemin a été remis en 1843 au service des ponts et chaussées; il est dépourvu de fossés et de chaussée d'empierrement, et présente, sur plusieurs points, des pentes très-raides qu'il est nécessaire de rectifier, notamment entre Maelma et le Massafran. Une partie de ce chemin, située dans la vallée du Massafran, a été refaite à neuf sur une longueur de 715 mètres; son achèvement complet occa-

sionnera une dépense de 15,000 francs environ. Ce chemin est nécessaire pour faire communiquer avec Douéra et Koléah les villages de Saint-Ferdinand, Sainte-Amélie et Maelma.

En 1843, la dépense faite sur cette voie de communication s'est élevée à 4,370 fr. 06 cent. (Budget colonial.)

CHEMIN DE DÉLI-IBRAHIM À MAELMA.

(Longueur du parcours, 14,148 mètres.)

Cette voie est destinée à mettre en communication Déli-Ibrahim, Ouled-Fayet, Saint-Ferdinand, la ferme dite *la Consulaire*, le marabout d'Aumale, Sainte-Amélie et Maelma; outre l'avantage de desservir ces divers centres de population, il offrira au roulage une communication plus directe pour aller de Déli-Ibrahin à Koléah.

En 1842, on a ouvert la partie comprise entre Déli-Ibrahim et Ouled-Fayet sur une longueur de 1,530 mètres et, en 1843, la partie comprise entre ce dernier village et Saint-Ferdinand, sur 6,662 mètres.

L'ouverture de cette partie du chemin, sur laquelle ont été construits un pont américain de 30 mètres de portée et 7 ponceaux, a donné lieu, en 1843, à une dépense de 73,314 fr. 03 cent. (Budget de la guerre, chapitre XXIX.)

Il reste encore à exécuter une longueur de 5,956 mètres; cette partie à ouvrir dans un terrain escarpé et accidenté sera très-coûteuse.

CHEMIN DE DÉLI-IBRAHIM AUX CHERAGAS.

(Longueur du parcours, 3,088 mètres.)

Principalement consacré à l'exploitation des terrains du village de Cheragas, ce chemin a été ouvert en 1843 sur 4 mètres de largeur seulement.

Il a coûté (budget colonial) une somme de..................................	16,600f 32c
Un chemin d'exploitation de 3 mètres de largeur ouvert aux environs de Cheragas a, en outre, donné lieu (même budget) à une dépense de..........................	370 50
Ensemble..........................	16,970 82

CHEMIN DE KOLÉAH À LA MER PAR FOUKA.

(Longueur du parcours, 6,200 mètres.)

La partie comprise entre Fouka et la mer, destinée, quant à présent, à faciliter l'exploitation des terres du village de Fouka, a été commencée en 1843 et terminée en 1844. Le terrain a offert beaucoup de difficultés à cause de la pente rapide vers la mer. On a donné 8 mètres de largeur à ce chemin, parce qu'il doit un jour faire partie de la grande route de Blidah à la mer par Koléah, qui a été ouverte, en 1844, de Blidah à Joinville.

En 1843, on a dépensé, sur le budget colonial, une somme de 14,974 fr. 53 cent.

CHEMIN DE BIRKHADEM À DOUÉRA.

(Longueur du parcours, 11,300 mètres.)

On a commencé ce chemin en 1836, mais les travaux furent, à cette époque, de peu d'importance; la dépense n'en dépassera pas 5,016 fr. 54 cent. En 1843, la création des villages de Saoula et Cressia, sur la ligne que devait suivre le tracé du chemin, a décidé la reprise des travaux.

La partie comprise entre Birkhadem et Saoula a d'abord été exécutée; on a ensuite continué l'ouverture

du chemin vers Cressia. La longueur ouverte au 31 décembre 1843 était de 5,700 mètres, et celle restant à ouvrir de 5,600 mètres. Ce chemin a été terminé en 1844 et 1845.

La dépense de 40,119 fr. 57 cent., à laquelle l'ouverture de cette voie de communication a donné lieu en 1843, se décompose ainsi :

Partie comprise entre Birkhadem et Saoula (budget colonial)	16,761f 42c
Partie comprise entre Saoula et Cressia (budget de la guerre, chapitre XXIX)	21,746 78
Partie comprise entre Cressia et Douéra (budget colonial)	1,611 37
Somme égale	40,119 57

CHEMIN D'AÏN-ZBOUDJA À DRARIAH.

(Longueur du parcours, 4,360 mètres.)

Il s'embranche sur la route d'Alger à Blidah par Douéra à Aïn-Zboudja; il a été ouvert en 1842, lorsqu'on forma le village de Drariah. On se borna d'abord à lui donner une largeur de 3 à 4 mètres, sans fossés; l'année suivante, on porta la largeur à 5 mètres et on ouvrit des fossés. Ce chemin est d'une grande utilité pour la culture et pour l'exploitation d'une carrière voisine de Drariah, qui fournit de très-bonne pierre de taille.

Dépense faite sur le budget colonial de 1843, 2048 fr.

CHEMIN DE DRARIAH À DOUÉRA PAR BABA-HASSEN.

(Longueur du parcours, 5,000 mètres.)

On a ouvert 3,500 mètres de longueur de ce chemin en 1842, ce qui a nécessité la construction de quatre ponts américains de 18 et de 24 mètres d'ouverture. Le reste a été ouvert en 1843.

On a dépensé, sur le budget colonial de cet exercice, une somme de 20,388 fr. 39 cent.

CHEMIN DE KADDOUS À DRARIAH.

(Longueur du parcours, 2,300 mètres.)

Ce chemin d'exploitation a été ouvert en 1842 et 1843; on en a fait la première année 978 mètres courants, et l'année suivante 1,322 mètres. On a établi sur ce chemin un pont américain de 25 mètres d'ouverture.

La dépense faite au titre du budget colonial de 1843 s'est élevée à 16,668 francs 11 centimes.

CHEMIN D'EL-ACHOUR À DÉLI-IBRAHIM.

(Longueur du parcours, 1,688 mètres.)

Ce chemin a été ouvert en 1842; on a jeté sur le ravin d'el-Achour un pont américain de 20 mètres de portée. En 1843, on a répandu sur ce chemin une grande quantité de tuf pour consolider le terrain, dont la nature argileuse occasionnait, pendant l'hiver, des dégradations qui le rendaient impraticable aux voitures.

On y a dépensé, sur le budget colonial de 1843, une somme de 2,962 francs 73 centimes.

CHEMIN DE DRARIAH À CRESSIA.

(Longueur du parcours, 1,600 mètres.)

C'est un chemin de jonction entre le chemin de Drariah à Baba-Hassen et celui de Birkhadem à Douéra; il a été ouvert en 1843 et a coûté (budget de la guerre, chapitre 29), une somme de 19,069 francs 19 centimes.

CHEMIN DE DRARIAH À SAOULA.

(Longueur du parcours, 3,200 mètres.)

Ce chemin a été ouvert en 1843, sur une largeur de 5 mètres. La dépense, qui en a été imputée au budget colonial, s'est élevée à 22,486 francs 24 centimes.

CHEMIN DE STAOUÉLI À SIDI-FERRUCH.

(Longueur du parcours, 3,000 mètres.)

L'ouverture de ce chemin est devenue nécessaire pour le village de pêcheurs qui va se former à Sidi-Ferruch; il s'embranchera sur la nouvelle route d'Alger à Koléah, près de l'Haouch-Bridja, de manière à servir à la fois aux transports vers Alger et vers Koléah.

CHEMIN DE STAOUÉLI À OULED-FAYET.

(Longueur du parcours, 1,556 mètres à ouvrir.)

Ce chemin de jonction, qui s'embranchera sur le chemin de Déli-Ibrahim à Maelma, près du pont Américain, établira une communication entre Sidi-Ferruch, Staouéli, Ouled-Fayet, Saint-Ferdinand, Sainte-Amélie, Maelma, Douéra, et il sera d'une très-grande utilité pour ces divers centres de population.

Outre les dépenses indiquées à chacun des articles qui précèdent, il en a été fait d'autres qui s'appliquent à l'ensemble des travaux neufs ou d'entretien, exécutés sur les chemins vicinaux de la province d'Alger en 1843. Ces dépenses s'élèvent à une somme de 40,597f 50c
qui se décompose ainsi :

Budget de la guerre (chapitre 29)	32,740f 24c
Budget colonial	7,857 26
SOMME ÉGALE	40,597 50

Lorsque les divers chemins qui viennent d'être passés en revue seront achevés, le réseau des voies de communication nécessaires à l'exploitation du Sahel sera à peu près complet; mais il y en aura beaucoup à faire dans la plaine de la Métidja. On va indiquer sommairement les divers travaux qui devront y être exécutés.

En même temps que la route d'Alger à Beni-Mouça se prolongera vers l'Haouch-Khodja (Rovigo) et vers l'Arba, il conviendra d'ouvrir successivement les diverses parties de la route du pied de l'Atlas, entre le Fondouk et Mousaïa, pour desservir les villes, bourgs et villages qui seront créés sur ce périmètre de la plaine, où se trouvent tous les éléments de prospérité nécessaires à une population agricole.

L'ouverture de cette route du pied de l'Atlas, dont la longueur sera d'environ 70 kilomètres, est évaluée à 1,200,000 francs, y compris l'empierrement de la chaussée et tous les ouvrages d'art. On a déjà exécuté, en 1844, la partie de 3,521 mètres, comprise entre Blidah et Dalmatie, et l'on se dispose à faire, en 1845, celle de Dalmatie à Souma, qui sera poussée jusqu'à l'Harrach, si les ressources budgétaires le permettent.

Il faudra également ouvrir une route au milieu de la plaine, de l'ouest à l'est, et relier cette route à celles du pied de l'Atlas et du pied du Sahel par d'autres routes transversales. Celles de ces communications qui ont été reconnues les plus indispensables, et dont on a étudié les projets, sont les suivantes :

La route de Boufarik à Sidi-Mouça, par Soukali et l'Haouch-Mimouch, sur une longueur d'environ 16,000 mètres; travail évalué, non compris l'empierrement, à........................	130,000f
Le chemin de Boufarik à la redoute de Sidi-Klifa, sur une longueur de 6,630 mètres; dépense évaluée à..	26,000
Le chemin de Boufarik au pied de l'Atlas, destiné à faciliter l'exploitation des carrières qui fournissent des matériaux de construction aux colons de Boufarik, sur une longueur de 5,300 mètres; dépense évaluée à..	15,500
Le chemin de Dalmatie à Joinville, par Montpensier, destiné à établir une communication directe entre les trois villages, sur une longueur de 4,700 mètres; dépense évaluée à.....	30,000
Le chemin de Dalmatie à Beni-Mered, sur une longueur de 2,755 mètres; dépense évaluée à..	7,000
Si, à ce chiffre, on ajoute les dépenses à faire pour l'établissement des routes d'Alger à Beni-Mouça et du pied de l'Atlas, évaluées à..................................	1,600,000
Pour l'achèvement et les grosses réparations des routes qui partent d'Alger et se terminent à Blidah et à Koléah..	520,000
Pour le pont à établir sur le Massafran, au passage de la nouvelle route d'Alger à Koléah.	45,000
Pour la construction de la rampe d'accès de Koléah, du côté de la Métidja............	65,000
On aura pour total des principaux projets étudiés dans la province d'Alger, au 31 décembre 1844, une somme de..	2,438,500

PROVINCE D'ORAN.

L'état de guerre dans lequel cette province s'est continuellement trouvée depuis la conquête, n'a pas permis de donner aux routes ayant un but uniquement agricole ou commercial le même développement qu'aux voies de communication destinées à faciliter les opérations de l'armée et à assurer la domination du pays. Aussi, excepté quelques tronçons de routes ouverts aux abords d'Oran, et la route de Mostaganem à la plage, le service des ponts et chaussées n'a, jusqu'à ce jour, pris qu'une faible part aux travaux de cette nature dans l'est.

Toutefois, ceux qu'il a dirigés méritent par leur importance et leur bonne exécution, une mention spéciale dans cette notice à récapituler tout ce qui a été fait depuis 1831 pour doter l'Algérie des voies de communication nécessaires à sa prospérité.

Le moment est d'ailleurs venu où ce service est appelé a prendre, dans la province d'Oran, une aussi grande part aux travaux de routes que dans la province d'Alger.

ROUTE D'ORAN À MERS EL-KEBIR.

Longueur du parcours, 7 kilomètres.)

Creusée le long des roches et des falaises par le génie immédiatement après l'occupation d'Oran, cette route a été remise aux ponts et chaussées à la fin de 1838.

Ce service y a entrepris, en 1839, et continué depuis sans interruption jusqu'en 1844, tous les travaux nécessaires pour son entier achèvement. En raison de la nature du terrain et des escarpements de la côte, ces travaux ont été difficiles et dispendieux. Presque partout, il a fallu tailler le roc et élargir le passage par le moyen de la mine. Pour prévenir le retour des éboulements qui, à plusieurs reprises, avaient obstrué le passage, il a fallu construire soit des murs de soutenement, soit des parapets sur les points les plus dangereux de son parcours.

On a bâti une maison destinée au logement des cantonniers chargés de l'entretien.

Aujourd'hui entièrement empierrée, garnie de fossés, rigoles, ponts, ponceaux et de tous les ouvrages d'art nécessaires, cette route est un ouvrage vraiment remarquable.

En 1843, il y a été dépensé, tant en travaux neufs qu'en travaux d'entretien, une somme de 25,498 fr. 67 cent. (Budget de la guerre, chap. XXIX.)

ROUTE D'ORAN AU CHÂTEAU D'EAU.

(Longueur du parcours, 800 mètres.)

Cette route destinée à relier plus directement Oran avec la route de Tlemsen a été commencée par le service des ponts et chaussées en 1841, et terminée en 1844.

La dépense afférente à l'exercice 1843 a été de 6,499 francs 37 cent. (Budget de la guerre, chap. XXIX.)

ROUTE D'ORAN À MISSERGUIN.

(Longueur du parcours, 13,400 mètres.)

Le génie avait ouvert entre Oran et le camp de Misserguin une voie de communication provisoire qui, entretenue, depuis 1839, par le service des ponts et chaussées, suffisait aux besoins de l'armée et de la faible population établie sur ce point.

Mais, lorsque la création d'un centre de population important à Misserguin fut résolue, on reconnut la nécessité de relier cette localité à la ville d'Oran par une route définitive et praticable en toute saison.

Cette route, qui est en tête de celle d'Oran à Tlemsen, par le bord septentrional de la Sebgha (Lac salé), a été commencée en 1844, et ouverte sur une longueur de 4,000 mètres. Elle donnera lieu à une dépense de 90,000 francs.

Les travaux d'entretien de l'ancienne route ont donné lieu en 1843 à une dépense de 5,976 francs 34 centimes.

CHEMIN D'ORAN AUX CARRIÈRES.

(Longueur du parcours, 1 kilomètre 200 mètres.)

Ce chemin, qui dessert toutes les carrières de pierres des environs d'Oran, a été réparé et rendu praticable pour les voitures en 1834.

Depuis cette époque, son tracé a été rectifié; divers ouvrages d'art, tels que ponts, ponceaux, murs de soutenement, fossés, etc., ont été exécutés sur son parcours.

Aujourd'hui ce chemin est dans un bon état d'entretien.

ROUTE DE MOSTAGANEM À LA MER.

(Longueur du parcours, 1 kilomètre 900 mètres.)

Ouverte en 1833 par les ponts et chaussées en simples terrassements, cette route, dont le tracé a depuis subi quelques modifications, a été entièrement achevée en 1842.

Elle est aujourd'hui convenablement empierrée sur toute sa longueur depuis la ville jusqu'au débarcadère.

Son entretien a coûté, en 1843, une somme de 5,973 fr. 27 cent. qui a été imputée au budget colonial.

ROUTE D'ORAN À LA SENIA.

(Longueur du parcours, 6 kilomètres.)

Cette route, destinée à desservir le village de la Senia créé et peuplé en 1844, est la tête de la route définitive d'Oran à Mascara et d'Oran à Tlemsen par Sidi-Bel-Abbès.

Son ouverture, qui donnera lieu à une dépense de 47,000 francs, sera commencée en 1845.

ROUTE D'ORAN À AÏN EL-DJIR.

(Longueur du parcours 9 kilomètres.)

Cette voie de communication, qui sera l'annexe de la route d'Oran à Arzeu, desservira une portion de la banlieue d'Oran et conduira à une localité reconnue propre à l'établissement d'un centre de population.

CHEMIN D'ORAN À LA PLAINE D'ANDALOUSE.

(Longueur du parcours, 8 kilomètres.)

La plaine d'Andalouse tire son nom des Maures expulsés d'Espagne qui y avaient fondé une petite ville. Elle est appelée par sa fertilité et l'abondance de ces eaux à coucourir à l'approvisionnement d'Oran et de Mers el-Kebir en produits maraîchers.

La création de plusieurs centres de population dans cette belle plaine a été décidée en principe; mais tout l'établissement est nécessairement surbordonné à l'ouverture d'une route qui la mette en communication avec Oran.

L'ouverture de ce chemin qui s'embranchera sur la route d'Oran à Mers el-Kebir, non loin de ce port, offrira d'assez grandes difficultés en raison de l'aspérité des montagnes qu'il doit traverser.

On en étudie le projet. La réalisation pourra en être commencée en 1846.

CHEMIN D'ORAN À AÏN-SEÏDA.

(Longueur du parcours, 9 kilomètres.)

Cette voie est destinée à mettre Oran en communication avec le fertile territoire compris entre les routes de Misserguin et du Figuier, et sur lequel un centre de population européenne pourra être créé dans d'excellentes conditions.

On en étudie le projet.

CHEMINS DE PETITE COMMUNICATION.

Outre les routes et chemins dont il vient d'être parlé, les progrès de la colonisation dans les environs d'Oran y rendent indispensable l'établissement d'un réseau de chemins vicinaux carrossables.

En voici la nomenclature :

Chemin d'Oran au petit lac, longueur..................	5 kilom.	000 mètres.
——— de la Maison-Carrée au petit lac................	1	500
——— d'Oran à Sidi-Marouf.........................	10	000
——— d'Oran à Kerguenta..........................	1	000
——— de ceinture de Blockhaus......................	1	500

Le service des ponts et chaussées prépare les projets de ces diverses communications qui seront ouvertes au fur et à mesure que les ressources budgétaires le permettront.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Avant la conquête, les beyliks de l'est, comme tout le reste de l'Algérie, ne possédaient pas une seule voie de communication carrossable. A part quelques chemins bordés de haies vives et assez agréables, mais qui ne dépassaient pas la limite des jardins des environs des villes, il n'existait que des sentiers arabes. Ces sentiers, assez bons pendant l'été, sont impraticables en hiver.

Un tel état de choses était incompatible avec les usages et les besoins de la population européenne;

aussi l'administration songea-t-elle de bonne heure à ouvrir des voies de communication faciles entre les principaux points de cette vaste province, et si, jusqu'à ce jour, elle n'a pu réaliser tous ses projets, il faut attribuer ce fâcheux retard aux embarras de toute nature, conséquence naturelle d'une longue guerre, et surtout au manque de ressources en hommes et en argent.

La notice sur les travaux exécutés par le génie fait connaître que la province de Constantine a néanmoins été dotée de quelques voies de communication stratégiques d'une assez grande étendue. La profonde tranquillité qui y règne, et l'extension récemment donnée à la juridiction civile autour des principales villes du littoral, permettront, dans un avenir prochain, soit d'entreprendre les routes et chemins nécessaires au développement de l'agriculture et du commerce, soit de terminer, perfectionner et approprier aux besoins de la population civile les voies ouvertes par l'armée et, dans le principe, uniquement destinées à faciliter ses opérations.

Cette tâche importante est confiée aux ingénieurs des ponts et chaussées, dont les travaux, par les motifs ci-dessus indiqués, ont jusqu'à ce jour été, dans la province de Constantine plus que partout ailleurs, circonscrits dans une limite très-étroite. Ils méritent toutefois d'être mentionnés et l'on en trouvera ci-après le résumé.

ROUTE DE BÔNE À EL-ARROUCH.

(Longueur du parcours, 9 kilom. 700m environ.)

Le tracé définitif de cette route n'est pas encore adopté. On n'est pas fixé sur la question de savoir s'il convient de le faire passer par la rive méridionale ou par la rive septentrionale du lac Fetzara. Dans la première hypothèse, la route passerait par Plombaria; dans la seconde, elle se confondrait, sur une grande longueur, avec la route de Bône à Philippeville.

Le service des ponts et chaussées n'a, jusqu'à ce jour, fait travailler que sur 8,500 mètres environ de cette route à partir de Bône. Cette partie est entièrement empierrée et en bon état de viabilité.

En 1843, il y a été dépensé, sur le chapitre XXIX du budget de la guerre, une somme de 17,000 fr.

On étudie en ce moment le tracé définitif de cette importante voie de communication.

ROUTE DE BÔNE À CONSTANTINE PAR GUELMA.

(Longueur du parcours, 54 kilomètres.)

La création, commencée en 1845, d'un centre de population importante près de l'ancien camp de Guelma et des ruines de la ville romaine de *Calama*, rend l'ouverture de cette route de la plus indispensable nécessité. Le génie est chargé d'améliorer et de rendre carrossable la portion de la route de campagne ouverte par l'armée en 1836, qui s'étend du camp de Dréan à Guelma et de ce village à Constantine, et de construire un pont sur la Seybouse.

L'autre portion de cette route, comprise entre Bône et Dréan, a été récemment confiée aux ponts et chaussées, comme se trouvant dans la circonscription du ressort administratif de Bône.

Ce service commencera à y faire travailler en 1846, aussi activement que la situation des crédits le permettra.

ROUTE DE BÔNE À LA CALLE.

(Longueur du parcours, 78 kilomètres.)

La notice sur les routes exécutées par le génie fait connaître que celle de Bône à la Calle a été ouverte par ce service en 1843, sur une longueur de 1,200 mètres à partir de La Calle.

Le manque de fonds n'a pas permis de continuer l'ouverture de cette route depuis qu'elle a été remise aux ponts et chaussées. (1844.)

Toutefois ce service a pu commencer en 1843 l'approvisionnement de matériaux de toute nature destinés à la construction du pont projeté sur la Seybouse, aux abords de Bône, et qui formera la tête de la route de cette ville à La Calle. Cet approvisionnement a donné lieu à une dépense de 10,000 francs, qui a été imputée au chapitre XXIX du budget de la guerre. Le pont dont il s'agit sera construit en 1846, si la situation des crédits le permet.

En attendant, on traverse la Seybouse sur un bac dont l'entretien a coûté 2,000 francs en 1843. (Chapitre XXIX du budget.)

La Mafrag, autre rivière considérable, qui se trouve sur le parcours de la route projetée de Bône à La Calle, et qui la coupe au tiers de sa longueur à partir de la première de ces villes, est également dépourvue de ponts. Les Arabes la passaient sur un bac qui, par sa vétusté, était hors de service. On en a établi un nouveau en 1844, et construit sur la rive quelques locaux destinés au logement des gardiens, et propres à abriter les voyageurs et les bêtes de somme sur ce point désert de l'immense plaine qui s'étend de Bône aux forêts de La Calle. C'est une espèce de caravansérail.

ROUTE DE BÔNE AUX MONTAGNES DE L'EDOUGH.

(Longueur du parcours, 19 kilomètres.)

Ainsi qu'on l'a dit dans la notice sur les routes exécutées par le génie, cette voie de communication, qui a été remise aux ponts et chaussées en 1845, n'a plus d'importance politique. En raison de la raideur de ses pentes, elle ne pourra peut-être pas être d'une grande utilité pour l'exploitation des forêts de l'Edough. C'est néanmoins une communication vicinale d'autant plus utile, qu'elle traverse des terrains réunissant les conditions nécessaires pour l'établissement d'une population européenne.

ROUTE DE BÔNE AU FORT GÉNOIS.

(Longueur du parcours, 15 kilomètres.)

Cette route, ouverte en terrassements sur une longueur de 7,500 mètres, n'est garnie de fossés que sur 975 mètres. Sa largeur moyenne est de 6 mètres 50 centimètres.

Il y a été dépensé 8,000 francs en 1843. (Chapitre XXIX du budget de la guerre.)

Il conviendra de prolonger cette voie de communication jusqu'au phare situé sur le cap de Garde, en la faisant passer par les carrières de marbre existant entre le cap et le fort Génois.

ROUTE DE BÔNE AU LAC FETZARA.

(Longueur du parcours, 3 kilometres 750 metres.)

C'est l'une des plus importantes voies de communication partant de Bône. Elle se confondra avec la route d'el-Arrouch, si le tracé de cette dernière est définitivement fixé par la rive nord du lac Fetzara.

Cette route est ouverte en simples terrassements. Il n'y a été dépensé que 1,000 francs en 1843. (Chapitre XXIX du budget de la guerre.)

CHEMINS VICINAUX DES ENVIRONS DE BÔNE.

Chemins ouverts ou en cours d'exécution.

1° De ronde de la ville	900m
2° De ronde du marché	200
3° De la porte de la Kasba à la plage des Caroubiers	2,600
4° De la grille de la pépinière au cimetière	600

5° De Bône à la prise d'eau de l'Oued el Forcha	3,780m
6° Du front de Constantine au pont d'Hippone	1,500
7° Des meules à foin au ruisseau d'Or	3,500
8° Du pont d'Hippone au port aux Bœufs	980
9° Du marché à la grille de la pépinière	957
10° De la ronde des collines Bou-Hamra	11,000

Chemins projetés.

11° Des meules à foin à la vallée des Karéza	3,950
12° De ceinture de la petite plaine	3,300

Les travaux d'ouverture et d'entretien de ces chemins ont donné lieu, en 1843, à une dépense de 18,000 francs sur le budget colonial.

ROUTE DE PHILIPPEVILLE À CONSTANTINE.

Partie comprise entre Philippeville et el-Arrouch.

(Longueur du parcours, 32 kilomètres).

De 1840 à 1844 inclusivement, les ponts et chaussées n'ont été chargées que de deux portions de cette route, savoir: l'une de 5,000 mètres entre Philippeville et le pont du Zéramna, et l'autre de 1,000 mètres aux abords du camp d'el-Arrouch. Tout le reste de la route était confié au génie.

Les travaux exécutés, en 1843, sur la première de ces parties, ont consisté dans le redressement, l'élargissement et l'empierrement de quelques passages de la chaussée, sur une longueur totale de 1,200 mètres. La route a été rectifiée sur une longueur de 500 mètres, dont les pentes étaient trop roides et les rayons des courbes trop courts. Ces améliorations ont non-seulement facilité la circulation, mais aussi rendu la route très-agréable pour les habitants de Philippeville, où il n'existe, jusqu'à ce jour, aucune promenade publique.

Ces travaux ont absorbé une somme de 24,000 francs, dont 4,000 francs imputables au chapitre XXIX, et 20,000 francs au chapitre XXX du budget de la guerre. Aucun travail n'a pu être exécuté, en 1843, aux abords du camp d'el-Arrouch; mais, en 1844, ce service s'est également occupé de la portion de route qui lui avait été confiée dans cette localité.

A partir du 1er janvier 1845, toute l'étendue de la route de Philippeville à Constantine comprise entre la mer et el-Arrouch a été remise aux ponts et chaussées.

L'importance de cette voie de communication s'accroît de jour en jour, par suite de la tranquillité du pays, du développement que le commerce et l'industrie prennent à Constantine, et de la création d'un centre de population considérable à el-Arrouch.

Des voitures publiques, servant au transport des voyageurs, font un service régulier entre Philippeville et Constantine; mais leur marche est encore peu rapide, surtout en hiver, et ne sera assurée qu'après l'achèvement de la portion de route que le génie est chargé de faire exécuter entre el-Arrouch et Constantine.

Les ponts et chaussées étudient le projet d'ouverture d'une route entre Philippeville et el-Arrouch, qui suivant la vallée de l'oued Safsaf à la sortie de la première de ces localités, ira rejoindre la route actuelle et se confondre avec elle, à 14 kilomètres de la côte.

Outre l'avantage de rendre le chemin de Constantine plus facile aux voitures pesamment chargées, l'embranchement projeté desservira le village de Damrémont en cours de construction, et d'autres établissements coloniaux projetés sur le territoire de Philippeville.

ROUTE DE PHILIPPEVILLE À STORA.

(Longueur du parcours, 4 kilomètres.)

Stora étant le véritable port de Philippeville, qui n'a qu'une rade foraine, la route qui relie ces deux localités est de la plus grande importance. Le tracé actuel laisse beaucoup à désirer. Il devra être rectifié sur une grande partie de son parcours. On a commencé des travaux dans ce but, en 1844, sur la partie comprise entre le quai de Stora et el-Kantara. Ces travaux seront continués au fur et à mesure que les ressources budgétaires le permettront. En attendant, il faut se borner à entretenir convenablement la route actuelle.

En 1843, on a déblayé les matières provenant des éboulements, qui sont fréquents sur cette voie de communication, surtout pendant la saison des pluies, et l'on a élargi la partie comprise entre la place de de la Douane et le pont du Beni-Melek.

Ces divers travaux ont donné lieu à une dépense de 10,000 francs, qui a été imputée au chapitre XXIX du budget de la guerre.

CHEMINS VICINAUX DES ENVIRONS DE PHILIPPEVILLE.

Antérieurement à 1844, il n'existait, aux environs de Philippeville, d'autres chemins que celui conduisant à un pont en bois établi sur l'oued Zéramna, au point où aboutissent quelques sentiers arabes pratiqués par les tribus de la vallée du Safsaf. On ne saurait considérer comme chemins vicinaux d'autres sentiers ouverts, il est vrai, par les soins de l'administration, mais qui n'ont d'autre but que de faciliter l'exploitation des jardins situés aux alentours de Philippeville.

Aucune allocation n'a été affectée en 1843 à l'entretien de ces chemins.

En 1844, lorsque le plan de colonisation du territoire de Philippeville fut arrêté par le ministre de la guerre, on entreprit l'ouverture des chemins destinés à mettre les villages projetés de Valée et de Damrémont en communication avec le chef-lieu. Le chemin de ce dernier village deviendra, dans un avenir prochain, l'amorce de la nouvelle route de Philippeville à el-Arrouch, par la vallée de l'oued Safsaf, dont il a été question à l'article *route de Philippeville à Constantine*.

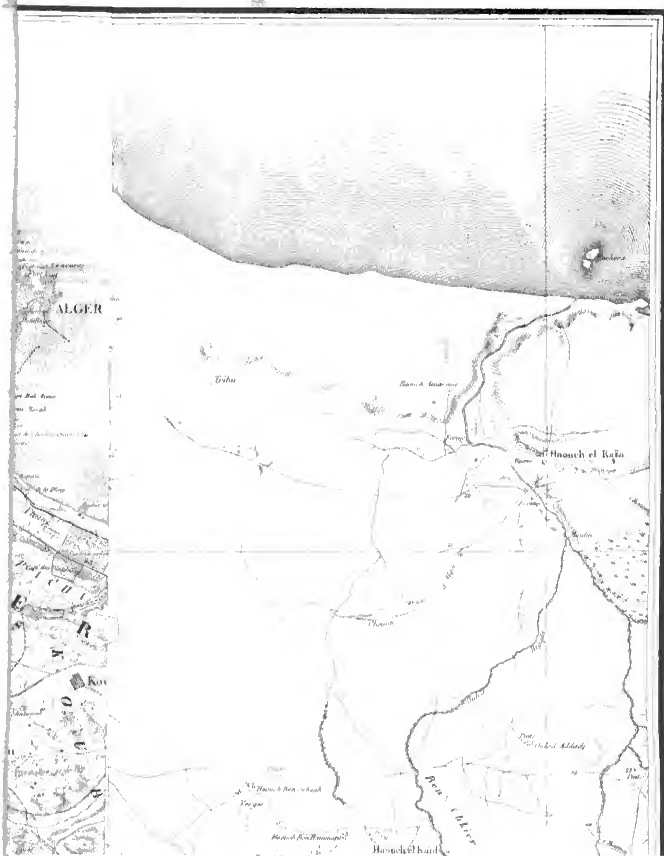
Dans le cours du même exercice, on a construit sur le Zéramna, et vis-à-vis la porte de la pépinière, un pont en maçonnerie qui dessert la partie commune déjà ouverte des deux chemins vicinaux de la plaine du Safsaf. Il reste à établir un second pont sur ce dernier cours d'eau, et à terminer les chemins qui conduisent de Philippeville aux villages Valée et Damrémont.

Un petit embranchement de la route actuelle de Constantine à la mer suffira pour desservir le village de Saint-Antoine.

Plus tard, on mettra les deux premiers villages en communication entre eux par un chemin direct qui traversera aussi le Safsaf, et l'on reliera la pépinière à la route de Constantine par un embranchement de 1,300 mètres environ; mais le plus urgent était de relier les centres de population avec le chef-lieu. C'est ce que l'on a fait en 1844.

Le tableau suivant présente le résumé des dépenses auxquelles ont donné lieu, en 1843, les travaux exécutés par le service des ponts et chaussées, soit pour l'ouverture, soit pour l'entretien des voies de communication placées dans ses attributions.

DÉSIGNATION DES VOIES DE COMMUNICATION.	DÉPENSES FAITES EN 1843 — SUR LE BUDGET DE LA GUERRE. — CHAPITRE XXIX.		CHAPITRE XXX.		SUR LE BUDGET COLONIAL.		TOTAL	
	Travaux neufs.	Travaux d'entretien.	Travaux neufs.	Travaux d'entretien.	Travaux neufs.	Travaux d'entretien.	par voie de communication.	par province.
PROVINCE D'ALGER.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Route d'Alger à Blidah, par Douéra	52,160 55	27,933 05	″	″	″	″	80,093 60	
——— par Birkhadem	″	″	189,964 88	″	″	″	189,964 88	
Route d'Alger au Fondouk	″	″	30,000 00	″	″	″	30,000 00	
——— à Beni-Mouça	″	″	25,060 20	″	″	″	25,060 20	
——— à Koléah, par le pied du Sahel	22,241 19	″	99,917 69	″	″	″	122,158 88	
Chemin d'Alger à la pointe Pescade	″	″	″	″	6,864 62	7,090 42	13,955 04	
——— au Boudjaréah, par les Consulats	″	″	″	″	1,875 83	3,401 79	5,277 62	
——— par le jardin d'Oul-Mohammed	″	″	″	″	2,709 66	8,473 92	11,183 58	
——— au Bivouac des indigènes, par le Boudjaréah	″	″	″	″	10,290 45	″	10,290 45	
Chemin de la colonne Voirol à El-Biar		″	″	″	136 75	″	136 75	
——— à El-Achour	″	″	″	″	4,278 64	″	4,278 64	
Chemin de Ben-Achnoun à Birkhadem	″	″	″	″	633 37	″	633 37	
——— de Hussein-Dey à Birmadreis	″	″	″	″	409 50	″	409 50	
——— de Birmadreis à Kouba	″	″	″	″	5,584 22	1,033 87	6,618 09	809,660 93
——— de Kouba à Birkhadem	″	″	″	″	7,747 06	″	7,747 06	
——— d'Alger à Koléah, par Staouéli	23,129 76	″	″	″	14,234 34	″	37,364 10	
——— de Douéra à Koléah, par Maelma	″	″	″	″	4,730 06	″	4,730 06	
——— de Déli-Ibrahim à Maelma	73,314 03	″	″	″	″	″	73,314 03	
——— aux Chéragas	″	″	″	″	16,970 82	″	16,970 82	
Chemin de Koléah à la mer, par Fouka	″	″	″	″	14,974 53	″	14,974 53	
——— de Birkhadem à Douera	21,946 78	″	″	″	18,372 79	″	40,119 57	
——— d'Aïn-Zboudja à Draria	″	″	″	″	2,048 00	″	2,048 00	
——— de Drariah à Douéra, par Baba-Hassen	″	″	″	″	20,338 39	″	20,338 39	
——— de Kaddous à Drariah	″	″	″	″	16,668 11	″	16,668 11	
——— d'el-Achour à Déli-Ibrahim	″	″	″	″	2,962 73	″	2,962 73	
——— de Drariah à Crescia	9,069 19	″	″	″	″	″	9,069 19	
——— à Saoula	″	″	″	″	22,486 24	″	22,486 24	
Dépenses communes aux chemins de la province d'Alger	9,154 56	23,585 68	″	″	7,857 26	″	40,597 50	
TOTAUX pour la province d'Alger	211,016 06	51,518 73	344,942 77	″	182,183 37	20,000 00	809,660 93	
PROVINCE D'ORAN.								
Route d'Oran à Mers-el-Kebir	20,499 02	4,999 65	″	″	″	″	25,498 67	
——— au Château d'eau	4,999 37	1,500 00	″	″	″	″	6,499 37	43,947 65
——— à Misserguin	″	5,976 34	″	″	″	″	5,976 34	
Route de Mostaganem à la mer	″	″	″	″	″	5,973 27	5,973 27	
TOTAUX pour la province d'Oran	25,498 39	12,475 99	″	″	″	5,973 27	43,947 65	
PROVINCE DE CONSTANTINE.								
Route de Bône à El-Arrouch	15,000 00	2,000 00	″	″	″	″	17,000 00	
——— à La Calle	″	″	″	″	″	″	″	
Approvisionnements pour la construction d'un pont sur la Seybouse	10,000 00	″	″	″	″	″	12,000 00	
Bac de la Seybouse	″	2,000 00	″	″	″	″		
Route de Bône au fort Génois	″	8,000 00	″	″	″	″	8,000 00	90,000 00
——— au lac Fetzara	″	1,000 00	″	″	″	″	1,000 00	
Chemins vicinaux des environs de Bône	″	″	″	″	10,000 00	8,000 00	18,000 00	
Route de Philippeville à Constantine	″	4,000 00	20,000 00	″	″	″	24,000 00	
——— à Stora	″	10,000 00	″	″	″	″	10,000 00	
TOTAUX pour la province de Constantine	25,000 00	27,000 00	20,000 00	″	10,000 00	8,000 00	90,000 00	
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses								943,608 58


Rochers
ALGER
Tribu
Haouch el Raïa
Verger
Haouch el Kaïd

TRAVAUX MARITIMES.

PROVINCE D'ALGER.

SERVICE DES TRAVAUX HYDRAULIQUES.

PORT D'ALGER.

Situation des travaux et des dépenses à l'époque du 31 décembre 1843.

Au 31 décembre 1842, la longueur totale de la jetée était de 220 mètres, dont 166 mètres au-dessus de l'eau et 54 mètres de partie sous-marine.

Au 31 décembre 1843, la longueur totale était de.............................. 256 mètres.
dont 220 mètres au-dessus de l'eau et 36 mètres de partie sous-marine.

Différence en prolongement...... 36

La longueur totale des 256 mètres au 31 décembre 1843 se divise ainsi :

Partie à 2ᵐ88 au-dessus de l'eau..	200ᵐ00
Partie à 1ᵐ00 au-dessus de l'eau..	20 00
Partie sous-marine à diverses profondeurs..	36 00
Total égal..............	256 00

Ainsi, pendant la campagne 1843, la jetée du nord a subi les transformations suivantes :

156ᵐ00 de la partie élevée à 2ᵐ88 au-dessus de l'eau ont été élargis de 1ᵐ10.

Moyennement :

10ᵐ00 élevés à 1ᵐ00 au-dessus de l'eau ont été portés à 2ᵐ88.

34ᵐ00 de la partie sous-marine ont été élevés à 2ᵐ88.

20ᵐ00 de la partie sous-marine ont été élevés à 1ᵐ10.

Enfin 36ᵐ00 ont été établis, à diverses profondeurs, dans la partie sous-marine.

On a exécuté divers autres travaux, figurés sur le plan; ce sont :

Des manéges à béton, au quai sud, au quai nord et au môle;

Une rampe provisoire, établie sur l'emplacement de la rampe définitive destinée à mettre en communication les quais avec le faubourg Bab-Azoun ;

Une petite rampe d'accès près l'amorce de la jetée du nord;

Un grand hangar au quai nord pour abriter les flotteurs en construction;

L'élargissement du quai de la Darse, près de l'hôtel de l'amiral, sur une longueur de 86 mètres, ce qui a donné une surface de débarquement de 450 mètres environ.

Évaluation du prix de revient du mètre courant de jetée en 1843.

Le calcul des profils des ouvrages en béton, exécutés à la jetée, dans la campagne, donne pour cube total 35,179ᵐ00.

D'ailleurs, le crédit de 1,500,000 francs, affecté à cet exercice, s'est réparti de la manière suivante :

Travaux en béton pour la construction de la jetée..............................	747,997ᶠ 60ᶜ
Dépenses générales en achat de matériel, confection d'outils et machines..........	633,679 57
Dépenses pour travaux divers, autres que ceux de la jetée, y compris l'entretien du phare et les frais d'éclairage..	118,306 45
Total égal.................	1,499,983 62

Ainsi la dépense afférente aux 35,179 mètres cubes de jetée, tant plein que vide, est de 747,997 fr. 60 cent. Or il résulte du calcul des profils que le mètre courant de la partie de jetée qui, pendant cette campagne, a été couronnée du terre-plein en béton, jusqu'à 2^{m}88 au-dessus de l'eau, contient, moyennement, 458 mètres cubes. Ainsi le prix de revient du mètre courant de jetée hors de l'eau, couronnement compris, dans la partie exécutée pendant cette campagne, revient moyennement à 9,996 francs.

Observation. — Le calcul des profils donne, pour les ouvrages exécutés pendant cette campagne, un cube de.. 35,179^{m}00

Le cube effectif du béton immergé, déduit des attachements journaliers tenus sur chaque chantier, est de.. 25,672 00

DIFFÉRENCE entre ces deux cubes........... 9,477^{m}00

D'où il résulte que le massif de jetée, exécuté pendant cette campagne, présente approximativement *une partie de vide sur quatre parties de plein.*

Au 31 décembre 1843, il restait en magasin un matériel d'une valeur de 135,789 fr. 77 cent.

Il restait, en outre, à la même époque, 1,056 blocs de 10 mètres, en approvisionnement sur les divers chantiers. (Voir le plan.)

Aperçu de la situation des travaux au 31 décembre 1844.

Au 31 décembre 1843, la longueur totale de la jetée était de......................... 256^{m}00 dont 220 mètres au-dessus de l'eau et 36 mètres de partie sous-marine.

Au 31 décembre 1844, la longueur totale de la jetée était de .... 368 00 dont 310 mètres au-dessus de l'eau, et 58 mètres de partie sous-marine.

DIFFÉRENCE en prolongement.............. 112 00

La longueur totale des 368 mètres se divise ainsi :

Partie élevée à 2^{m}88 au-dessus de l'eau	241^{m}00
Idem............... à 1 60 au-dessus de l'eau	69 00
Longueur de la partie sous-marine..	58 00
TOTAL ÉGAL.................	368 00

Ainsi, à la fin de la campagne 1844, la jetée du nord aura subi les transformations suivantes :

50^{m}00 de la partie élevée à 2^{m}88 au-dessus de l'eau seront élargis de 1^{m}50. Moyennement:
20 00 *idem* à 1 00 *idem* portés à 2^{m}88.
21 00 de la partie sous-marine seront élevés à 2^{m}88.
15 00 *idem* à 1 60
54 00 seront établis à 1^{m}60 au-dessus de l'eau par des profondeurs où il n'y avait pas encore de blocs.
58 00 seront établis en prolongement dans la partie sous-marine, à diverses profondeurs.

Outre les travaux exécutés à la jetée, quelques ouvrages accessoires ont été faits, tels que :

Trottoirs et pavages le long des bâtiments de la marine;

Pavage d'une partie du quai de la Darse;

Pavage sous les voûtes de l'amirauté.

Aqueduc conduisant dehors du port les eaux sales provenant de la rue de la Marine, etc., etc.

Évaluation du prix de revient du mètre courant de jetée en 1844.

Le calcul des profils des ouvrages en béton, exécutés à la jetée, dans la campagne, donne, pour cube total, 45,120 mètres.

D'ailleurs, le crédit de 1,500,000 francs, affecté à cet exercice, s'est réparti de la manière suivante :

Travaux en béton pour la construction de la jetée	825,998f 00
Dépenses générales en achat de matériel, confection d'outils et machines	623,414 00
Dépenses pour travaux divers, autres que ceux de la jetée	50,588 00
Total égal	1,500,000 00

Ainsi, la dépense afférente aux 45,120 mètres cubes de jetée, tant plein que vide, est de 825,998 francs. Or il résulte du calcul des profils que le mètre courant de la partie de la jetée qui, pendant cette campagne, a été couronnée de terre-plein en béton, jusqu'à 2m 88 au-dessus de l'eau, contient moyennement 566 mètres cubes : ainsi, le prix du mètre courant de jetée hors de l'eau, couronnement compris, dans la partie exécutée pendant cette campagne, revient moyennement à 10,359 fr. 38 cent.

Observation. Le calcul des profils donne, pour les ouvrages exécutés pendant cette campagne, un cube de	45,120m 00
Le cube effectif du béton immergé, déduit des attachements journaliers tenus sur chaque chantier, est de	32,140 00
Différence entre ces deux cubes	12,980m 00

D'où il résulte que le massif de jetée, exécuté pendant cette campagne, présente approximativement *une partie de vide sur quatre parties de plein.*

Au 31 décembre 1844, il resterait en magasin un matériel d'une valeur de 416,400 francs, répartis de la manière suivante :

4,900 mètres de pouzzolane à 36 francs	176,400f 00
Bois	41,000 00
Toiles	18,000 00
Fers	4,000 00
Cordages	8,600 00
Charbon de terre	15,000 00
Chaux	38,400 00
Objets de toute nature, autres que ceux ci-dessus détaillés	115,000 00
Total égal	416,400 00

Il resterait, en outre, à la même époque, environ 500 blocs en approvisionnement sur les divers chantiers. (Voir le plan.)

Aperçu de la situation probable des travaux au 31 décembre 1845, avec le crédit de 1,500,000 francs voté au titre de cet exercice.

Les approvisionnements existant en magasin, à la fin de 1844, consistent en 4,900 mètres cubes de pouzzolane, s'élevant à	176,400f
Et en fournitures diverses telles que, cordages, bois, fers, etc.	240,000
Total	416,400

Cette réserve permet d'affecter aux travaux de la jetée une somme de 955,588 francs. Or, en prenant la moyenne du prix de revient du massif de jetée exécuté en 1843 et 1844, cette somme représente un cube de jetée de 48,750 mètres. De ce cube total, il faut déduire 4,000 mètres environ de rechargement de blocs, du côté du large, sur divers points de la jetée, ce qui réduit à 44,750 mètres le cube de jetée qui sera construit en 1845, et à 879,588 francs la dépense pour le prolongement.

Or, il résulte du calcul des profils, construits d'après les sondages sur les fonds par lesquels la jetée sera prolongée, que le mètre courant de jetée contiendra un cube de 843 mètres, ce qui donne, pour les 44,750 mètres cubes, une longueur totale de 50 mètres courants.

Ainsi le prix de revient du mètre courant sera de 879,588/50 ou 17,591 fr. 70 cent.

Au 31 décembre 1844, la longueur totale de la jetée était de........................ 368^{m}
dont 310 mètres au-dessus de l'eau et 58 mètres de partie sous-marine.

Au 31 décembre 1845, la longueur totale de la même jetée sera de........................ 426
dont 360 mètres au-dessus de l'eau et 66 mètres de partie sous-marine.

DIFFÉRENCE en prolongement.................. 58

La longueur totale des 426 mètres se divise ainsi :

Partie élevée à 2^{m},88 au-dessus de l'eau..	340^{m}
Idem...... à 1^{m},60 *idem*..	20
Longueur de la partie sous-marine..	66
TOTAL ÉGAL........................	426

Ainsi, à la fin de la campagne 1845, la jetée aura subi les transformations suivantes :

69 mètres élevés à 1^{m},60 au-dessus de l'eau auront été portés à 2^{m},88.
30 mètres de la partie sous-marine *idem*................ à 2 ,88.
20 mètres de la partie sous-marine *idem*................ à 1 ,60.
66 mètres auront été prolongés dans la partie sous-marine à diverses profondeurs.

Pendant la campagne, on pourra commencer la construction de la rampe destinée à mettre en communication les quais avec la place Royale, et dont le projet a été définitivement adopté. La dépense totale de cette rampe s'élèvera à 350,000 francs.

Ainsi, en affectant à ce travail, dès 1845, un crédit spécial de 175,000 francs, il serait achevé en 1846, avec la même allocation. (Voir le plan.)

Aperçu sur la situation des travaux au 31 décembre 1846, dans l'hypothèse d'un crédit de 1,500,000 francs.

En se basant sur les années précédentes, il y a lieu de penser que les approvisionnements existant en magasin, au 31 décembre 1845, représenteront une valeur de 420,000 francs.

Cette réserve permet d'affecter aux travaux de la jetée une somme de 955,588 francs. Or, en prenant la moyenne du prix de revient du massif de jetée exécuté en 1843 et 1844, cette somme représente un cube de jetée de 48,750 mètres.

Or, il résulte des calculs des profils, construits d'après les sondages sur les fonds par lesquels la jetée sera prolongée, que le mètre courant contiendra un cube de 966^{m},50, ce qui donne, pour les 48,750 mètres, une longueur approximative de 50 mètres.

Ainsi le prix de revient du mètre courant de jetée sera de 955,590/50 ou 19,111 fr. 76 cent.

Au 31 décembre 1845, la longueur totale de la jetée sera de........................ 426^{m}
dont 360 mètres au-dessus de l'eau et 66 mètres de partie sous-marine.

Au 31 décembre 1846, la longueur totale de la jetée sera de.......................... 480
dont 410 mètres au-dessus de l'eau et 70 mètres de partie sous-marine.

Différence en prolongement.................... 54

La longueur totale des 480 mètres se divise ainsi :

Partie élevée à 2^{m},88 au-dessus de l'eau........................	390^{m}00
Partie élevée à 1 ,60 *idem*........................	20 00
Longueur de la partie sous-marine........................	70 00
Total égal....................	480 00

Ainsi, à la fin de la campagne 1846, la jetée aura subi les transformations suivantes :

20^{m}00^{c}, élevés à 1 mètre 60 centimètres au-dessus de l'eau, auront été portés à 2^{m}88.
30 00, de la partie sous-marine, *idem*........................ 2 88.
20 00, *idem*........................ 1 60.
70 00, auront été prolongés à diverses profondeurs dans la partie sous-marine.

La construction de la rampe, communiquant des quais à la place Royale, sera continuée et achevée pendant cette campagne, au moyen du crédit spécial de 175,000 francs, affecté à ce travail. (Voir le plan.)

Aperçu de la situation des travaux au 31 décembre 1846, dans l'hypothèse d'un crédit de 3,000,000 de francs.

En se basant sur les années précédentes, il y a lieu de penser que l'existant en magasin, au 31 décembre 1845, sera de 420,000 francs, ce qui permet d'affecter aux ouvrages en béton une somme de 2 millions, dont 1,800,000 francs aux travaux de la jetée, et 200,000 francs aux travaux autres que ceux de la jetée.

En prenant la moyenne du prix de revient du massif de jetée exécuté pendant les années précédentes, la somme de 1,800,000 francs représentera un cube de 90,272 mètres.

Or il résulte du calcul des profils construits d'après les sondages opérés sur les fonds par lesquels la jetée sera prolongée, que le mètre courant contiendra un cube de 1,050 mètres; ce qui donne, pour les 90,272 mètres, une longueur approximative de 85 mètres.

Ainsi le prix de revient du mètre courant de jetée sera de 1,800,000/85 ou 21,176 fr. 50 cent.

La longueur totale de la jetée, depuis l'amorce jusqu'à l'origine du musoir, est de 445 mètres; cette partie sera protégée, en avant, par un talus sous-marin de 80 mètres de longueur, établi à diverses profondeurs, et dans la direction que doit suivre le musoir.

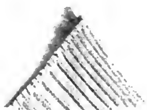
La jetée, à ce point, couvre suffisamment la partie du port où a été établi le pilon d'amarrage dit Eldjefna.

Au moyen des 1,800,000 francs employés aux travaux de la digue, les transformations suivantes auront lieu :

Au 31 décembre 1845, la longueur totale de la jetée sera de........................ 426 mèt.
dont 445 mètres au-dessus de l'eau, et 66 mètres de partie sous-marine.

Au 31 décembre 1846, la longueur totale de la jetée sera de........................ 525
dont 445 mètres au-dessus de l'eau, et 80 mètres de partie sous-marine.

Différence en prolongement.......... 99



La longueur totale des 525 mètres se divise ainsi :

Partie élevée à 2m 88c au-dessus de l'eau	430m 00c
Idem ...... à 1 60, *idem*	15 00
Longueur de la partie sous-marine	80 00
TOTAL ÉGAL	525 00

Ainsi, à la fin de la campagne 1846, la jetée aura subi les transformations suivantes :

20m 00, élevés à 1m 60 au-dessus de l'eau, auront été portés à	2m 88c
70 00, de partie sous-marine, *idem*	2 88
15 00, *Idem*	1 60

Enfin 80 mètres auront été prolongés à diverses profondeurs dans la partie sous-marine.

Les 200,000 francs affectés aux travaux autres que ceux de la jetée du nord seront employés, soit à la construction de nouveaux quais, soit à l'établissement d'une nouvelle rampe destinée à mettre le port en communication directe avec le quartier Bab-Azoun.

Ainsi, au 31 décembre 1846, les allongements successifs de la jetée du nord auront suivi l'ordre établi ans le tableau suivant :

DÉSIGNATION DES ÉPOQUES.	LONGUEUR au-dessus de l'eau.	LONGUEUR au-dessus et au-dessous de l'eau.	OBSERVATIONS.
Au 31 décembre 1842	166m 00c	220m 00	
——— 1843	220 00	256 00	Crédit de 1,500,000 francs
——— 1844	310 00	368 00	*Idem.*
——— 1845	360 00	426 00	*Idem.*
——— 1846	410 00	480 00	*Idem.*
——— 1846	445 00	525 00	Crédit de 3,000,000 francs.

A cette époque, la jetée du nord sera terminée jusqu'à l'origine du musoir, et présentera un prolongement sous-marin de 80 mètres;

De nouveaux quais auront été établis;

La rampe, servant de communication entre les quais et la place Royale, sera terminée, et celle conduisant au faubourg Bab-Azoun, commencée;

Divers ouvrages d'entretien, soit à la jetée Khaïreddin, soit à la digue nord, soit au phare, etc., seront exécutés au fur et à mesure des besoins.

La totalité des ouvrages à la mer pour la construction du port d'Alger a été évaluée à 16,000,000 francs.

Au 31 décembre 1846, il aura été dépensé sur cette somme 8,356,996 fr. 49 cent.

SAVOIR :

DÉSIGNATION DES ÉPOQUES	TRAVAUX EN BÉTON à la digue.	ACHAT DE MATIÈRES, confection et réparation.	TRAVAUX AUTRES que ceux de la jetée.	TOTAL PAR EXERCICE	OBSERVATIONS
Au 31 décembre 1842	271,241f 29c	403,885f 81c	181,885f 77c	857,011f 87c	
——— 1843	747,997 60	633,679 57	118,306 45	1,499,983 62	
——— 1844	825,998 00	623,414 00	50,588 00	1,500,000 00	
——— 1845	955,581 00	489,419 00	55,000 00	1,500,000 00	
——— 1846	955,581 00	489,419 00	55,000 00	«	
——— 1846	1,800,000 00	860,000 00	340,000 00	3,000,000 00	
			SOMME ÉGALE	8,356,996 49	

La somme de 7,643,003 fr. 51 cent., complément des 16 millions, sera consacrée à la fondation de la jetée du sud. On a évalué à environ 4 millions la somme nécessaire pour l'achèvement des quais et la construction des établissements de la marine ; de sorte que le port d'Alger coûtera 20 millions.

L'influence que les prolongements successifs de la jetée du nord exerceront sur la sûreté du port et la facilité des débarquements est consignée dans le tableau suivant :

DÉSIGNATION DES ÉPOQUES.	QUANTITÉS D'HECTARES de surfaces abritées par la jetée.	QUANTITÉS D'HECTARES de surfaces de débarquement sur les quais.	QUANTITÉS ET ESPÈCES DE NAVIRES ABRITÉS.						TOTAL DES NAVIRES de toute dimension.
			FRÉGATES de 450 chevaux.	BATEAUX à vapeur de 160 à 320 chevaux.	TROIS-MÂTS de 400 à 600 tonneaux.	BRICKS de 250 à 400 tonneaux.	BRICKS GOËLETTES de 100 à 250 tonneaux.	BALANCELLES de 25 à 100 tonneaux.	
	hect. a.	hect. a.							
Avant le commencement de la jetée	4. 14. 00	0. 44. 00	«	6	«	12	13	20	51
Au 31 décembre 1842	11. 89. 00	2. 16. 00	«	11	10	25	49	48	143
——— 1843	15. 79. 00	2. 98. 00	1	11	17	36	59	64	188
——— 1844	22. 48. 00	3. 53. 00	2	12	46	55	76	82	273
——— 1845	25. 21. 00	3. 53. 00	3	13	50	68	85	100	310
——— 1846. (1,500,000f)	27. 86. 00	3. 53. 00	4	14	54	71	94	100	337
——— 1846. (3,000,000f)	32. 51. 00	4. 28. 00	5	14	60	85	96	100	360

TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DÉPENSES FAITES, EN 1843, PAR LE SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES.

PORT DE CHERCHEL.

Au commencement de l'année 1843, le ministre de la guerre a chargé une commission nautique d'explorer successivement les différents points du littoral de l'Algérie, et d'étudier, sur les lieux, les projets des travaux à exécuter, tant pour l'amélioration des mouillages et ports existants, que pour la création de nouveaux ports.

Les opérations de cette commission sont soumises au contrôle de la commission mixte permanente chargée de surveiller les travaux du port d'Alger.

Bassin. — Les sinistres dont la rade de Cherchel avait souvent été le théâtre n'avaient que trop démon-

tré combien il était nécessaire d'y créer un abri où les navires pussent opérer leur déchargement sans danger, et attendre un vent favorable pour reprendre la mer. Ayant reconnu qu'il serait possible d'obtenir ce résultat à peu de frais et en peu de temps, en restaurant l'ancien bassin romain, dont on apercevait les traces à l'ouest du mouillage, entre la ville et l'îlot du fort Joinville, la commission nautique dressa le projet des premiers travaux à exécuter dans ce but. Le ministre approuva ce projet, et prescrivit que l'on se mît immédiatement à l'œuvre, au moyen des ressources extraordinaires que les Chambres avaient mises à sa disposition, en 1843, pour l'amélioration des ports secondaires de l'Algérie.

On était au commencement de novembre; la saison était très-défavorable pour entreprendre le curage du bassin romain; car, outre les obstacles que la mer présentait, il fallait, en commençant, que les ouvriers travaillassent dans l'eau. Heureusement, dans les premiers jours de décembre, la mer ayant baissé, on essaya si le curage pourrait être fait à sec. L'expérience réussit très-bien. On isola alors la moitié du bassin par des batardeaux en terre, et les ouvriers commencèrent à travailler sans se mouiller.

Le bassin étant complétement ouvert du côté nord-ouest, il était indispensable de se mettre à l'abri des lames. Les batardeaux furent défendus par un mur en pierres sèches, construit sur toute leur longueur, et par une digue en blocs naturels, pris sur place, établie à la limite du bassin. Ces travaux de défense n'abritaient qu'imparfaitement les travailleurs, car souvent la digue a été bouleversée par la mer.

Malgré ces difficultés, on a pu, avec 100 condamnés militaires et dans l'espace de quatre mois, curer jusqu'au fond le quart environ du bassin romain, et mettre à découvert les murs d'enceinte et la passe que les alluvions ne permettaient pas de voir. La profondeur du bassin au-dessous du niveau de la mer a été trouvée de 1^{m} 20 à 2 mètres.

Ce bassin paraît avoir été primitivement creusé en entier dans l'argile, car l'argile constitue toute la partie du fond qui a été découverte; et, dans certains endroits, on voit encore le talus de la tranchée sur une hauteur de plus d'un mètre.

Les murs sont presque entièrement en pierre de taille. Celui de l'est et ceux de la passe sont en partie détruits ou en surplomb vers l'intérieur. Celui du sud (côté de terre) est mieux conservé.

Le bassin romain avait 7,000 mètres carrés de superficie avec un fond de 1^{m} 20 à 2 mètres. Cette étendue et cette profondeur n'ont pas paru suffisantes; le projet d'agrandissement adopté porte la surface à 1 hectare et demi, et la profondeur de 3^{m} 50 à 4 mètres. Il sera entouré d'un quai dont la largeur variera de 10 à 20 mètres, et pourra contenir 40 navires de 100 à 150 tonneaux. Le port communiquera avec la ville par une rampe d'un parcours facile.

Ces divers travaux sont évalués à 400,000 francs.

Les dépenses faites en 1843 se sont élevées à la somme de 36,695 fr. 79 cent., qui a été imputée au budget de la guerre (chap. XXX).

Les travaux ont été continués en 1844, et, à défaut de crédits législatifs, dotés sur le budget colonial. Au 1er décembre de cette même année, le bassin romain était curé jusqu'à l'ancien fond (de 1^{m}60 à 1^{m}80), sur une étendue de 4,000 mètres carrés. Il a été approfondi jusqu'à 3^{m}30 de hauteur, sur une superficie de 1,300 mètres carrés. Ce creusement a été fait dans de l'argile excessivement dure, qu'on a été obligé d'exploiter à la mine. On a déblayé, extérieurement au bassin, du côté de l'est, une surface de 1,040 mètres carrés jusqu'à 1 mètre de profondeur.

Le bassin a été complétement abrité de la mer par une jetée en blocs de béton faits sur place. Cette jetée a 138^{m}50 de longueur, 2 mètres d'épaisseur moyenne, et s'élève de 2 mètres au-dessus de l'eau. Elle règne sur toute la face nord-ouest du bassin, la seule qui soit exposée à la lame. Le curage est aujourd'hui réduit à un travail de terrassement. Les difficultés qu'il a offertes jusqu'ici ont été facilement vaincues; tout fait espérer qu'il ne s'en présentera pas de plus sérieuses.

Ces divers travaux ont donné lieu, en 1844, à une dépense de 80,000 fr.

En 1845, une somme de 50,000 fr., également prélevée sur la caisse coloniale, a été affectée à la restauration du port de Cherchel.

L'ensemble des travaux projetés pour le curage et l'agrandissement du bassin romain étant évalué à 400,000f

et une somme d'environ... 167,000

ayant déjà été dépensée, il ne reste à allouer pour les terminer que.................. 233,000

Débarcadère. — Pour faciliter les embarquements et les débarquements, en attendant que la restauration du bassin fût achevée, on a construit un petit débarcadère en bois, dont la dépense a été de 1,845 fr. 79 cent. (Chap. XXX du budget de la guerre.)

Feu de port. — Le mouillage de Cherchel est signalé par un appareil sidéral de Bordier-Marcet, établi contre la face nord du fort Joinville.

Ce feu a été allumé à la fin d'octobre 1843. Il est élevé de 14 mètres au-dessus du niveau de la mer, et visible à une distance de 10 à 12 milles.

D'après le projet d'éclairage des côtes de l'Algérie, ce fanal doit être remplacé par un feu fixe de 3e ordre, qu'on établira sur l'angle nord-est du fort de Joinville. Le projet de la tour à construire sur ce point a été rédigé.

La construction de la tour sur laquelle le fanal de Cherchel est actuellement installé a coûté 6,500 fr., somme qui a été imputée au chapitre XXIX du budget.

PORT DE TENÈS.

Débarcadère. — On n'a, jusqu'à ce jour, exécuté sur ce point d'autre ouvrage maritime qu'un petit débarcadère en bois. Ce débarcadère et quelques études faites en vue de la création ultérieure d'un port complet, ont donné lieu, en 1843, à une dépense de 1,458 francs 42 centimes. (Chapitre XXX du budget de la guerre.)

La nouvelle ville de Tenès est établie au fond d'une rade très-ouverte, sur un plateau de 40 mètres de hauteur, et dont l'escarpement s'élève presque à pic sur le bord de la mer. Au pied de ce plateau, et du côté de l'est, s'étend une plaine de 1,500 mètres environ de longueur et dont la largeur sur le rivage est de 1,200 mètres. Cette plaine est traversée par une petite rivière qui se jette dans la mer devant Tenès.

La rade est ouverte au vent du large depuis l'ouest jusqu'au nord-est : le seul abri que puissent trouver les navires est formé par un groupe d'îlots situés à 1,200 mètres environ à l'est de la ville. Ces îlots, qui sont à plus de 400 mètres de la terre, ont environ 200 mètres de longueur parallèlement à la côte. Ils sont disposés de manière à couvrir les bâtiments des vents d'ouest et de nord-ouest, mais nullement des vents de nord et de nord-est; on en a eu récemment la triste preuve, car, sur huit navires qui s'y trouvaient sept ont péri.

La disposition des lieux dans le voisinage des îlots se prête parfaitement à la création d'un beau port de 22 hectares de superficie, bien abrité, d'une entrée facile et pouvant recevoir des vaisseaux de ligne : les fonds auraient de 6 à 12m 50. Il n'existe sur les côtes de l'Algérie aucun point où l'on puisse, avec une dépense peu considérable, obtenir un aussi bon résultat qu'à Tenès; mais, autant la disposition des lieux est avantageuse pour la création d'un grand port, autant elle est défavorable pour un travail de peu d'importance; il est impossible d'y rien faire, à moins de dépenser un million, et encore obtiendrait-on un faible résultat.

Tenès, par sa position équidistante d'Alger et de Mers el-Kebir, aurait une grande importance au point de vue maritime, et, par ses communications avec Orléansville et la vallée du Chelif, présenterait de grands avantages sous le rapport commercial.

La commission nautique a rédigé le projet complet de création d'un port dans cette localité. Ce projet,

dont la réalisation donnerait lieu à une dépense d'environ 4,500,000 francs, a reçu l'assentiment de la commission mixte du port d'Alger et du conseil d'amirauté, ainsi que la sanction du ministre de la guerre.

La construction de ce port sera entreprise aussitôt que les travaux les plus urgents que réclament d'autres points du littoral auront été exécutés.

Fanal. — Depuis le 1er juillet 1844, le mouillage de Tenès est éclairé par un appareil sidéral de Bordier-Marcet. Ce feu, placé à environ 40 mètres au-dessus du niveau de la mer, est visible à une distance de 12 milles.

PORT DE DELLIS.

Débarcadère. — Un débarcadère en bois a été établi à Dellis par les soins de la marine.

Occupé seulement depuis le commencement de 1844, ce point de la côte n'a pas encore été l'objet d'études sérieuses au point de vue maritime. La commission nautique s'en occupera dans le cours de 1845.

Fanal. — Le mouillage de Dellis est signalé par un fanal provisoire, placé à l'extrémité de la pointe, au nord-ouest de la ville. Ce feu, qui est allumé depuis le 24 octobre 1844, a l'inconvénient de n'être bien visible que dans la direction nord et sud. Néanmoins, il suffira, pendant quelque temps, pour marquer les atterrages et éclairer les roches qui prolongent le cap Bengut.

PORT DE BOUGIE.

Mouillage. — Cette ville est appelée à devenir l'un des points les plus fréquentés de l'Algérie, lorsque la soumission des Kabiles aura ouvert au commerce européen l'accès du pays qu'ils habitent et des contrées qui s'étendent jusqu'à Setif. Quelques travaux en rendront parfait le mouillage qui, même dans son état actuel, offre, en toute saison, un abri sûr aux navigateurs.

Jusqu'à ce jour, il n'a été exécuté à Bougie qu'un petit môle en maçonnerie : cet ouvrage devra être prolongé pour faciliter les débarquements.

La commission nautique s'occupera de cet intéressant point maritime.

Feu de port. — L'entrée du port est éclairé par un simple fanal.

PROVINCE D'ORAN.

PORT D'ORAN.

Bassin. — Aussitôt après son installation dans cette ville, en 1832, le service des ponts et chaussées fit restaurer et curer un petit bassin de refuge existant dans la rade, et qui, n'ayant pas été entretenu depuis le départ des Espagnols, était entièrement obstrué par les sables. Un des éboulements de la montagne qui surplombe le port, combla de nouveau ce bassin en 1835. Rétabli depuis, il sert aujourd'hui à abriter les barques et chalands pendant les grosses mers.

Quai de la Moune. — Les travaux d'élargissement et d'agrandissement du quai de la Moune, commencés en 1833, ont été continués sans interruption jusqu'en 1844. Ces travaux ont, à plusieurs reprises, été contrariés par les éboulements de la montagne, dont il vient d'être parlé, et par les tempêtes qui ont souvent détruit les ouvrages à la mer.

Ce beau quai, dont les fondations en béton et le couronnement en pierre de taille garantissent la solidité, est complétement achevé sur une étendue de 100 mètres courants. Les debarquements s'y opèrent avec la plus grande facilité. Il satisfait à tous les besoins du commerce.

La dépense faite en 1843, sur le chapitre XXIX du budget de la guerre, s'est élevée à 34,917 fr. 75 cent.

Deux débarcadères provisoires en bois avaient été établis sur l'emplacement de ce quai en 1834 et 1837. Ces deux débarcadères ayant été, l'un enlevé par une tempête, et l'autre démoli pour la construction du quai, ont été remplacés, en 1839, par un troisième débarcadère en bois enraciné au rivage, près et hors de la porte de la Moune. Ce débarcadère existe encore.

Quai Sainte-Marie. — La reconstruction de cet ouvrage a été entreprise en 1833. Elle a exigé des enrochements considérables, destinés à protéger le parement contre la violence des vagues. Aujourd'hui, les embarquements et les débarquements s'y opèrent avec facilité.

Darse projetée. — La ville d'Oran, une des plus importantes de l'Algérie, n'a devant elle qu'une rade foraine très-mauvaise. Les nombreux navires qui viennent y apporter des marchandises pour le commerce, ou des objets d'approvisionnement pour l'armée, sont forcés de se réfugier dans la rade voisine de Mers el-Kebir, où la tenue est excellente pour tous les temps avec de bons câbles-chaines, mais qui reste ouverte aux vents du large sur une grande partie de son développement.

Pour former à Mers el-Kebir un établissement maritime, il faudrait surmonter de très-grandes difficultés et faire des dépenses considérables, tandis que, avec une somme peu élevée, on pourra créer à Oran une darse suffisamment étendue pour les besoins du commerce.

Ces considérations ont amené l'administration à faire étudier par la commission nautique le projet de construction d'une darse fermée à Oran.

On commencera, en 1846, la réalisation de ce projet qui a successivement obtenu l'assentiment de la commission mixte du port d'Alger, du conseil d'amirauté et la sanction ministérielle.

Le bassin sera adossé à la partie exécutée du quai Sainte-Marie et consistera dans des jetées renfermant un espace de 4 hectares, dans lequel pourront séjourner des navires de 200 à 300 tonneaux.

La dépense est évaluée à 1,500,000 francs.

PORT DE MERS EL-KEBIR.

Les principaux travaux maritimes exécutés à Mers el-Kebir, depuis l'occupation, sont ceux dont la description suit:

Débarcadères. — Le premier ouvrage de ce genre, construit en bois, dans le cours de l'année 1833, fut, quelque temps après, enlevé par la mer. On le remplaça, en 1839, par un débarcadère en maçonnerie qui existe encore.

Quais. — Les restes d'un quai, fondé par les Espagnols, furent restaurés en 1836.

Un autre quai provisoire, en pierre sèche, avait été établi, en 1840, pour mettre le quai espagnol en communication avec la route d'Oran. Cet ouvrage a été élargi, en 1844, au moyen de blocs d'enrochement.

En 1843, une partie de la plage servant au halage des barques a été réparée, agrandie et munie de points d'amarrage.

Pendant que ces divers travaux s'exécutaient, la commission nautique étudiait le projet de fondation d'un grand quai au fond de la baie, près du village, et ayant l'une de ses extrémités au débarcadère, et l'autre au pied de la rampe qui conduit de la plage à la route d'Oran à Mers el-Kebir; ce projet fut dressé et adopté en principe à la fin de 1843.

Dès l'année 1841, on avait formé les approvisionnements nécessaires à la construction du quai projeté, et organisé les chantiers. En 1842, l'immersion des blocs de béton destinés aux fondations fut commencée.

Depuis cette époque les travaux ont été continués assez lentement, en raison de l'insuffisance des crédits, mais presque sans interruption; plus de 75 mètres courants de quai étaient complétement achevés à la fin de 1844.

La dépense à laquelle la construction complète des quais de Mers el-Kebir donnera lieu est évaluée à 245,000 francs; sur cette somme il a été déjà dépensé environ 90,000 francs, dans le courant des années 1841, 1842, 1843 et 1844.

La dépense afférente à l'exercice 1843 a été de 32,988 fr. 53 cent., dont 24,988 francs 92 cent. imputables au chapitre XXIX du budget de la guerre, et 7,999 fr. 62 cent. au budget colonial.

La dépense de 155,000 francs environ, qui reste à faire, sera répartie entre les exercices 1845, 1846 et 1847.

Phare. — Un système provisoire d'éclairage avait été installé à Mers el-Kebir en 1833, sur le fort espagnol.

Cet appareil a été remplacé, le 4 septembre 1839, par un feu tournant à éclipses de 30 minutes en 30 minutes, installé sur une tour qui avait été construite l'année précédente sur la pointe en avant du fort.

Les améliorations exécutées dans la tour du phare de Mers el-Kebir et l'éclairage ont donné lieu, en 1843, à une dépense de 5,499 fr. 69 cent. (Chapitre XXIX du budget.)

PORT D'ARZEU.

Jusqu'à ce jour, aucun travail maritime n'a été exécuté sur ce point.

La commission nautique a dressé, en 1844, le projet de construction d'un port marchand à Arzeu. Ce port serait formé d'un quai longeant le village actuel, d'un débarcadère appuyé à ce quai et d'une jetée enracinée à la pointe et destinée à protéger la rade.

Ces divers ouvrages sont évalués à la somme de 486,000 francs.

Les plans et devis de la commission nautique, ayant reçu l'approbation unanime des autorités locales et du conseil d'amirauté, ont été adoptés par le ministre.

Le débarcadère, évalué à 58,000 francs, sera construit en 1846.

Feu de port. — Ce feu, qui est provisoire, a été installé le 25 décembre 1841.

PORT DE MOSTAGANEM.

Le point que l'on désigne comme étant le port de Mostaganem se trouve sur la face ouest d'une grande baie terminée par les caps Ivi et Ferrat. Son mouillage n'est qu'une rade foraine où le vent de nord-ouest, si fréquent dans ces parages, bat perpendiculairement en côte; la qualité du fond est d'ailleurs si mauvaise, que, dès que les vents soufflent du large, les navires n'ont d'autre parti à prendre que d'appareiller.

Débarcadères. — Plusieurs débarcadères en bois ont été construits, à diverses époques, sur la plage de Mostaganem, et successivement détruits par la mer. L'entretien de ceux qui y existent aujourd'hui a donné lieu, en 1843, à une dépense de 1,000 francs, qui a été imputée au budget colonial.

Établissement projeté. — La commission nautique a présenté un projet ayant pour but de créer sur le rivage de Mostaganem un abri destiné aux chalands, barques et balancelles, et d'y faciliter l'embarquement et le débarquement, tant du matériel et des approvisionnements de l'armée, que des marchandises et matériaux de l'industrie privée.

L'établissement proposé se composerait d'un petit bassin et d'un débarcadère formant jetée en avant du

bassin. La réalisation du projet complet est évaluée à 120,000 francs. Ce projet a obtenu l'assentiment du conseil d'amirauté et l'approbation du ministre de la guerre.

En conséquence, on construira en 1846 le débarcadère qui est l'ouvrage le plus urgent, et qui ne doit d'ailleurs coûter que 50,000 francs.

Feu de port. — On a commencé en 1842 et terminé en 1843 une petite tour destinée à recevoir un feu de port. Le réverbère qui y avait été placé vers la fin de 1843 a été remplacé par un appareil sidéral de 7 milles de portée, qui fonctionne depuis le 1er janvier 1844.

L'achèvement de cette tour a donné lieu, en 1843, à une dépense de 999 francs (chapitre XXIX du budget de la guerre).

DJEMA-GHAZAOUAT.

D'après les ordres du ministre de la guerre, on étudie les projets des travaux les plus indispensables à faire pour améliorer le mouillage, faciliter les opérations de débarquement dans cette localité, et la signaler aux navigateurs.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

PORT DE BÔNE.

Les comptes rendus des années précédentes ont fait suffisamment connaître les conditions nautiques dans lesquelles se trouvent la rade et le port de Bône, les travaux hydrauliques qui y ont été exécutés depuis la conquête, et ont donné la description des feux établis sur le cap de Garde et sur le rocher du Lion pour éclairer ses atterrages.

Les travaux indiqués ci-après ont eu lieu dans la campagne de 1843.

Nivellement de la plage; régularisation des quais; établissement de deux chaussées d'empierrement, l'une de 245 mètres de longueur, conduisant de la porte de la Marine aux ateliers de la direction du port; l'autre de 32 mètres de développement, depuis la même porte jusqu'au débarcadère. La dépense résultant de ces divers ouvrages, s'élevant à 3,000 francs, a été imputée au budget colonial.

Achèvement, sur une longueur de 35 mètres, du mur du quai devant la consigne de santé; prolongement de 25 mètres de la jetée du fort Cicogne; pose de bornes d'amarrage sur le quai et sur la jetée. Ces divers travaux ont donné lieu à une dépense de 25,000 francs (chapitre XXIX du budget de la guerre).

L'entretien du phare et du feu de port a coûté 8,500 francs (même chapitre).

La commission nautique prépare le projet de construction d'un port dans la rade de Bône.

PORT DE LA CALLE.

Travaux projetés. — La commission mixte avait rédigé le projet de construction d'un port complet à La Calle. Ce port serait formé, 1° de deux jetées destinées à protéger contre les vents du large et contre le ressac l'anse formée par la presqu'île; 2° de quais régnant dans le pourtour de cette anse, à l'exception du fond, où une petite plage serait réservée pour le halage des bateaux corailleurs. La dépense en est évaluée à 750,000 francs, y compris 20,300 francs de travaux de fortifications.

Quai. — Le quai projeté du côté de la presqu'île, étant de première urgence, fut commencé en 1843, au moyen des ressources extraordinaires que les Chambres avaient votées pour les travaux maritimes des ports secondaires de l'Algérie.

Dans le cours de la même année, le mur de soutènement de la rampe qui met ce quai en communication avec la ville a été achevé, à l'exception du parapet. Les remblais de la rampe ont été exécutés, ainsi

que les chaussées empierrées qui recouvrent ces remblais; ceux du quai ont été faits aux deux tiers. Il a été retiré du fond de l'anse 495 mètres cubes de pierres et 3,350 mètres cubes de sable.

Ces divers ouvrages ont donné lieu à une dépense de 100,000 francs (chapitre XXX du budget colonial).

Les travaux, interrompus par l'hiver de 1843, ont été repris et achevés dans la belle saison de 1844; ils ont absorbé une somme de 20,000 francs; de sorte que la construction complète du quai de la presqu'île de La Calle a coûté 720,000 francs.

Le projet de fondation des jetées a reçu, en principe, l'approbation du ministre. Toutefois, comme ces travaux ne sont pas impérieusement réclamés par les besoins actuels de la navigation dans les parages de La Calle, l'ajournement en a été décidé jusqu'à ce que ces besoins soient en rapport avec les sacrifices que l'État devrait s'imposer pour construire le port projeté.

Feu de port. — En 1843, on a construit sur la pointe de la presqu'île une tour destinée à l'installation d'un appareil d'éclairage. La dépense a été de 8,200 francs, dont 7,000 francs imputables au chapitre XXIX du budget de la guerre, et 1,200 francs au budget colonial. Un appareil catadioptrique de quatrième ordre y a été installé et fonctionne depuis le 29 mai 1844.

PORT DE PHILIPPEVILLE.

Le mouillage, éloigné de trois milles à peu près de la ville, n'est pas tenable avec la moindre mer de large; aussi aucun navire n'y séjourne.

Débarcadère. — On avait construit sur cette plage plusieurs débarcadères en bois qui ont été successivement renversés par les tempêtes. Le dernier, qui existait encore à la fin de 1844, soutenu par un appareil de lignes solidement amarrées, paraissait devoir résister aux plus fortes mers. Il a été fortement endommagé vers la fin de l'hiver dernier.

Les améliorations qui y avaient été faites en 1843 s'étaient élevées à 5,000 francs (chapitre XXIX du budget).

Cet ouvrage, indispensable pour opérer le débarquement des voyageurs et des marchandises, a dû être restauré et consolidé de nouveau au commencement de 1845.

L'administration se propose de doter cette localité d'un quai et d'un débarcadère en maçonnerie de béton. Les projets de ces ouvrages sont à l'étude.

Fanal. — Une lampe à réflecteur, attachée à un poteau fixé à la tête du débarcadère, éclaire le mouillage.

PORT DE STORA.

Débarcadère. — Il n'existe dans cette localité d'autre moyen de débarquement qu'un petit môle en bois plusieurs fois détruit par la mer et successivement rétabli. On y a dépensé 3,000 francs en 1843 (chapitre XXIX du budget).

On a commencé, en 1844, la construction d'un débarcadère en béton à proximité de l'aiguade. Cet ouvrage consistera dans un terre-plein de 20 mètres de longueur, parallèle à la ligne du quai nord projeté, et de 36 mètres de largeur sur le rivage. Le terre-plein sera revêtu de murs sur les trois faces baignées par la mer, pavé et garni de moyens d'amarrage pour les navires. Dans le mur de la face nord sera pratiqué un escalier à double rampe, destiné à faciliter l'embarquement et le débarquement des passagers et des colis. La construction de cet ouvrage, évaluée à 35,000 francs, sera terminée en 1845.

Sur les crédits extraordinaires votés par les Chambres au titre de 1843 (chapitre XXX du budget de la guerre) pour l'amélioration des ports secondaires de l'Algérie, une somme de 60,000 francs avait été affectée au port de Stora. Cette somme a été employée aux travaux ci-après indiqués:

Construction d'un mur en maçonnerie soutenant la partie de la route de Philippeville qui forme quai .... 40,000[f]
Restauration de citernes romaines destinées à alimenter l'aiguade à l'usage de la marine.. 20,000

Somme égale 60,000

La restauration de ces citernes a été exécutée par le génie militaire. (Voir la notice relative aux bâtiments civils et aux ouvrages divers exécutés par ce service.)

Établissement projeté. — La baie où Philippeville et Stora se trouvent est limitée à l'est par le cap de Fer, et à l'ouest par le cap Bougaroni. Une anse demi-circulaire formée par ce dernier, renferme le mouillage de Stora. La pointe nord de cette anse, terminée par la petite île des Singes, couvre assez complétement le mouillage.

Pour relier Philippeville à Stora et les enfermer dans le même port, il faudrait exécuter des travaux gigantesques dont la dépense s'élèverait à plusieurs dizaines de millions. Aussi l'administration a-t-elle repoussé les vastes projets qui lui avaient été soumis dans ce but.

En ce moment, elle fait dresser le plan de travaux ayant pour but de couvrir le mouillage du large, par une jetée de 300 mètres, et de détruire l'effet du ressac par un môle de 50 mètres, rattaché à l'îlot des Singes.

Ce projet, qui est encore à l'état de simple étude, passera par les divers degrés d'examen auxquels sont ordinairement soumises les propositions relatives aux travaux maritimes de quelque importance.

On est toutefois fixé sur l'emplacement des quais projetés à Stora, et qui sont vivement réclamés par les services publics aussi bien que par le commerce. La construction pourra en être entreprise en 1846.

PORT DE DJIDJELI.

Le mouillage de cette localité serait couvert complétement de la mer du large par une chaîne de rochers qui courent vers le N.-E., si ces rochers formaient une ligne continue; mais, séparés par des intervalles assez considérables, ils donnent libre passage aux vagues, qui rendent ce mouillage un des plus mauvais de la côte de l'Algérie, surtout pendant l'hiver.

Les travaux qu'il faudrait exécuter pour former un abri artificiel à Djidjeli, et la dépense élevée qui en résulterait, ne seraient nullement en rapport avec l'importance actuelle de cette localité, au point de vue maritime et commercial.

Toutefois, la construction d'un quai aurait pour avantage de faciliter les débarquements et d'éloigner de la rive les herbes marines qui, échouées sur le rivage en immense quantité, produisent des exhalaisons méphitiques dont la garnison et les habitants souffrent dans la saison des chaleurs.

On prépare le projet de ce quai, dont l'administration fera entreprendre l'exécution aussitôt que les ressources budgétaires le lui permettront.

Feu de port. — Le premier fanal qui éclairait le mouillage était établi à la naissance de la ligne de rochers dont il vient d'être parlé. Il se composait d'un simple réflecteur parabolique, dont l'axe était dans la direction N. et S. Il en résultait que les navires ne l'apercevaient que quand ils étaient sur le méridien de Djidjeli. A cet inconvénient s'en ajoutait un autre, non moins grave, provenant de la position du fanal. Pour les bâtiments venant de l'ouest, l'entrée du port n'était nullement indiquée par le feu. Les navires étaient obligés de s'éloigner de celui-ci de près d'un mille à l'est pour venir doubler l'extrémité des brisants. Un bâtiment ne connaissant pas ces atterrages, qui aurait gouverné sur le feu, se serait infailliblement perdu.

Ce feu, tant par sa position que par sa nature, ne répondait pas à sa destination. On a dû lui substituer un autre feu mieux approprié aux besoins de la navigation. Le nouveau fanal, qui se compose d'un appareil

sidéral, de Bordier-Marcet, a été établi sur la deuxième roche de la ligne des brisants, et allumé le 15 septembre 1844. Ce feu est élevé de 15 mètres au-dessus du niveau de la mer, et visible à 12 milles. Il indique très-bien l'entrée du port.

Le tableau suivant présente l'ensemble des dépenses auxquelles les travaux maritimes ont donné lieu en Algérie dans le cours de l'année 1843.

DÉSIGNATION DES PORTS OÙ LES TRAVAUX ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS.	DÉPENSES IMPUTÉES AU BUDGET DE LA GUERRE.		DÉPENSES IMPUTÉES AU BUDGET COLONIAL.	TOTAL	
	Chapitre XXIX.	Chapitre XXX.		PAR PORT.	PAR PROVINCE.
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	″	1,499,983f 62c	″	1,499,983f 62c	
Cherchel	6,500f 00c	38,541 58	″	45,041 58	1,546,483f 62
Tenès	″	1,458 42	″	1,458 42	
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	34,917 75	″	″	34,917 75	
Mers el-Kebir	30,488 61	″	7,999f 61c	38,488 22	75,404 97
Mostaganem	999 00	″	1,000 00	1,999 00	
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	33,500 00	″	3,000 00	36,500 00	
La Calle	7,000 00	100,000 00	1,200 00	108,200 00	212,700 00
Philippeville	5,000 00	″	″	5,000 00	
Stora	3,000 00	60,000 60	″	63,000 00	
	121,405 36	1,699,983 62	13,199 61	1,834,588 59	1,834,588 59

ÉCLAIRAGE DES COTES DE L'ALGÉRIE.

État des Feux allumés au 1er janvier 1845.

DÉSIGNATION DES PORTS.	GENRE DE FEUX.
La Calle	Fixe.
Bône, sur le cap de Garde	Tournant.
—— sur le Rocher du Lion	Fixe.
Philippeville	Lampe à réflecteur.
Stora	Appareil sidéral.
Djidjeli	*Idem.*
Bougie	Fanal.
Dellis	*Idem.*
Alger	Tournant.
Cherchel	Appareil sidéral.
Tenès	*Idem.*
Mostaganem	*Idem.*
Arzeu	Fanal.
Oran	Tournant.

BATIMENTS CIVILS ET OUVRAGES DIVERS.

TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DÉPENSES FAITES EN 1843, PAR LE SERVICE DES BÂTIMENTS CIVILS ET DE LA VOIRIE.

Le service des travaux coloniaux, dont les attributions sont à peu près les mêmes que celles des architectes des départements et des communes en France, ne fonctionnait, à la fin de 1842, qu'à Alger et dans les villes de son territoire.

En 1843, ce service a été réorganisé sous la dénomination de *service des bâtiments civils et de la voirie,* et installé dans toutes les localités soumises à l'action de l'administration civile.

Il est en ce moment composé d'un architecte en premier, d'un architecte en second, de six inspecteurs principaux et de vingt inspecteurs ordinaires.

Le personnel de ce service est recruté parmi les élèves de l'école des beaux-arts de Paris. L'admission des candidats est subordonnée à l'examen d'une commission d'architectes, formée à cet effet par le ministre de la guerre.

Bien que sa réorganisation eût été arrêtée dès le commencement de 1843, ce service n'a pu être installé que vers la fin de la même année, dans les localités où il était appelé à remplacer, soit le génie, soit les ponts et chaussées, pour la direction des travaux de construction ou de voirie dont ces deux corps avaient été précédemment chargés. Aussi, la notice et le compte qui suivent ne concernent-ils presque en entier que les travaux exécutés dans la province d'Alger, où le service des bâtiments civils était complétement organisé avant l'année 1843.

PROVINCE D'ALGER.

ALGER.

Cathédrale — Les travaux de la cathédrale ont été poussés avec peu d'activité en 1843 et 1844. La présence du culte, dans une partie du local, n'a pas permis d'y donner, dans le cours de ces deux années, toute l'extension dont ils étaient susceptibles. Mais, en 1845, et depuis que le culte a été transféré dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires (ancienne mosquée de la rue Bab-el-Oued), les travaux pourront recevoir une vive impulsion et être terminés dans le cours de 1846, si la situation des crédits le permet.

A la fin de 1843, on avait dépensé 144,768 fr. 10 cent. à la reconstruction de la cathédrale. L'évaluation totale des travaux est de 515,000 francs, non compris les frais du nouvel ameublement.

Temple protestant. — Cet édifice, entrepris dans le mois d'août 1843, sera terminé en 1845. Il pourra contenir de 6 à 700 personnes et coûtera 62,000 francs.. Un logement pour le pasteur et une école y sont annexés.

Pépinière centrale. Cet établissement, formé dans la plaine du Hamma, à l'est d'Alger (voir la carte), réclamait des travaux considérables d'irrigation et de construction.

Ceux d'irrigation étaient les plus urgents; quatre norias et nn conduit de 135 mètres de longueur ont été construits en 1843.

L'année suivante, on a commencé les bâtiments nécessaires à une pépinière, tels que serres-chaudes, étables, écuries, magasins à graines et à instruments, séchoirs, hangars, magnanerie et filature de soie, logement du directeur, des jardiniers et manœuvres. Ces travaux seront complétés, en 1845, par la construction des pavillons d'entrée, destinés aux concierges, par la pose de grilles et autres ouvrages accessoires.

Aujourd'hui la pépinière centrale est un établissement remarquable, sous tous les rapports, dont l'influence se fait déjà sentir sur l'agriculture, et qui répond parfaitement aux sacrifices considérables que sa création a exigés.

Cimetière.—Le lieu de sépulture des catholiques a été entouré de murs en 1845. Ce travail a donné lieu à une dépense de 22,051 fr. 42 cent.

Bâtiments civils. — Les bâtiments ou édifices publics affectés à des services civils sont au nombre de 130 dans la province d'Alger. En général, ce sont d'anciennes constructions qui ont été appropriées aussi bien que possible à leur nouvelle destination, les ressources budgétaires n'ayant pas, jusqu'à ce jour, permis de faire partout et en même temps des installations définitives.

Toutefois, cet état de choses provisoire s'améliore chaque jour. Déjà un certain nombre d'établissements ont été construits à neuf; de nombreux projets ont été étudiés et d'autres sont à l'étude.

Les besoins des divers services, maintenant mieux appréciés, seront satisfaits au fur et à mesure que les circonstances le permettront.

Petite voirie. — Les travaux de cette catégorie comprennent le pavage et l'empierrement des rues, les démolitions pour cause de sûreté publique, l'ouverture de nouvelles voies de communication, et autres ouvrages de moindre importance.

Le pavage de la ville d'Alger est dans un état assez satisfaisant; cependant les rues qui s'ouvrent, s'élargissent ou se rectifient journellement, exigent des remaniements successifs, qui nuisent à la propreté de la ville et à la commodité de la circulation; mais ces inconvénients passagers tiennent à la nature des choses et des circonstances, et ne peuvent être évités, dans une ville qui se transforme et prend un accroissement considérable.

Le faubourg Bab-Azoun qui, avant la conquête était désert et infect, se couvre maintenant de belles maisons, et d'établissements importants construits suivant des alignements réguliers. Il est destiné à devenir le plus beau et le plus riche quartier d'Alger, surtout depuis que la démolition de l'ancienne enceinte a été résolue.

On a exécuté des travaux de terrassement, de nivellement et d'empierrement sur ses principales rues et places. Des égouts y ont été commencés.

Ces indispensables travaux, qui doivent précéder les constructions particulières, seront continués suivant les besoins du service et les ressources du budget.

Indépendamment des ouvrages exécutés dans le faubourg Bab-Azoun, 60 rues ont été pavées à neuf ou empierrées; 5 places, et notamment les places Royale et Mahon, ont été réparées, nivelées et empierrées.

Eaux. — Les aqueducs qui alimentent Alger sont au nombre de quatre, et fournissent ensemble, pendant la saison des plus fortes chaleurs, un volume de 23,880 hectolitres d'eau par 24 heures.

La répartition de cette eau est ainsi faite :

Fontaines publiques de la ville	8,014 hectolitres.
——— extérieures	2,249
Concessions en ville	1,204
——— extérieures	235
Établissements publics intérieurs	3,443
——— extérieurs	526
Établissements militaires intérieurs	3,035
——— extérieurs	3,202
Regards publics	650
Pertes moyennes	1,322
TOTAL ÉGAL	23,880

Les deux principaux aqueducs qui pourvoient Alger d'eaux potables, ceux de Telemli et d'Aïn-Zboudja, ont éprouvé des avaries considérables par suite des éboulements de terres qui ont eu lieu sur le coteau de Mustapha, dans le courant du mois de janvier 1845. La reconstruction presque totale de ces aqueducs est inévitable, et ne donnera pas lieu à une dépense moindre de 250 à 300,000 francs.

On rédige en ce moment (mai 1845) les projets de ces aqueducs. Ils seront réalisés avec toute la promptitude que les ressources disponibles permettront.

En attendant, l'arrivée des eaux dans les quartiers d'Alger desservis par les aqueducs de Telemli et d'Aïn-Zboudja est assurée au moyen de chéneaux en bois.

Il existe aussi à Birkadem, à Birmadreis et à la pointe Pescade des aqueducs qui fournissent ensemble 665 mètres cubes d'eau par 24 heures. Cette eau alimente des fontaines, bassins et abreuvoirs publics.

Égouts. — Les égouts d'Alger servent non-seulement à l'écoulement des eaux ménagères et pluviales, mais aussi au dégorgement des latrines des maisons particulières. La pente rapide du sol rend l'écoulement à la mer prompt et facile.

L'administration fait dresser le projet de nouveaux égouts ayant pour but de porter en dehors du port où elles tombent aujourd'hui et infectent l'air, les matières fécales et les eaux ménagères de la ville d'Alger. La réalisation de ce projet donnera lieu à des dépenses considérables; mais l'intérêt de la salubrité publique n'en permet pas l'ajournement.

Tels sont les principaux travaux exécutés à Alger par le service des bâtiments civils et de la voirie en 1843. Le tableau placé à la suite de la présente notice en fait comprendre les détails, surtout en ce qui a trait aux travaux d'entretien, qui sont très-considérables.

Mais si la construction des édifices et bâtiments de toute nature réclamés par les cultes, par les services publics et par la population, dans une ville qui est le siége de la haute administration d'un vaste pays et le foyer commercial de l'Afrique du Nord, n'a pas reçu tout le développement désirable en 1843, cette même année a été, en revanche, consacrée à l'étude des projets de travaux importants dont l'exécution a eu lieu en 1844, et sera poursuivie ou entreprise en 1845.

Ces travaux sont :

L'appropriation au culte catholique d'une ancienne mosquée, située dans la rue Bab-el-Oued, qui a été consacrée sous l'invocation de *Notre-Dame-des-Victoires*. Cet édifice religieux suffira, à peu près, pour la célébration de l'office divin, pendant la durée de la construction de l'église Saint-Philippe;

L'agrandissement des bâtiments affectés à la direction de l'intérieur, travail presque achevé;

La construction des bâtiments de la pépinière centrale.

Les projets préparés, qui n'ont pas encore reçu un commencement d'exécution, mais qui sont approuvés en principe, sont ceux de construction d'une synagogue, d'un caravansérail, d'ouverture de la rue du Rempart-du-Port, et des alignements de divers quartiers d'Alger.

On verra ci-après, à la suite des travaux exécutés dans chaque localité en 1843, les projets dont l'étude a été faite dans le cours de la même année.

BLIDAH.

Abattoir — Les travaux commencés dans les derniers jours de l'année ont été achevés en 1844. Cet établissement est spécialement destiné à l'abattage des bestiaux destinés à la consommation de la population. Il est divisé en trois parties distinctes et séparées: la première pour les Européens, la seconde pour les musulmans, et la troisième pour les Israélites. La dépense s'est élevée à 60,000 francs.

Il y a un abattoir particulier pour la garnison.

Cimetière. — Le cimetière a été entouré de fossés ; une maisonnette y a été construite pour le logement du gardien.

Bâtiments civils. — On a pourvu, en 1843, à l'entretien des édifices et locaux affectés à la justice de paix, à la gendarmerie, au commissariat civil et autres services publics.

Petite voirie. — A Blidah, les rues ne sont qu'empierrées jusqu'à ce jour. On a continué l'ouverture, commencée en 1842, des rues d'Alger, Bab-el-Sebt, Bab-el-Rahba; le nivellement des places du marché européen et indigène ; la démolition de plusieurs maisons menaçant ruine. D'autres déblais de moindre importance ont été exécutés. Les rues nouvellement percées ont nécessité un entretien constant.

Eaux. — Blidah tire de l'oued el-Kebir les eaux qui lui sont nécessaires. Avant la guerre, un canal de dérivation prenait les eaux dans le lit de cet oued pour les conduire à la ville. Cet ouvrage ayant été détruit pendant la guerre, on l'a remplacé par un aqueduc d'un développement de 1,500 mètres environ, et qui, en été, débite 25,000 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures.

On a pratiqué, sur le parcours de cet aqueduc, quatre chutes de 4 à 5 mètres de hauteur chacune, pour faciliter l'établissement de quelques usines. La concession de ces chutes est déjà sollicitée par des industriels.

La répartition des 25,000 mètres cubes d'eau débités par l'aqueduc de Blidah se fait ainsi :

Fontaines de la ville de Blidah	1,000 mètres cubes
Idem du village de Joinvillle	60
Idem *idem* de Montpensier	60
Idem de cinq fabriques de tuiles	40
TOTAL	1,160

Il reste 23,840 mètres cubes pour arroser 4 à 500 hectares de terres.

La construction de cet aqueduc, terminée en 1844, a donné lieu à une dépense de 135,000 francs.

On a réparé 508 mètres courants de tuyaux; 19 fontaines ont été entretenues et pourvues de grilles et conduits. Hors de la ville, il a été fait 21,644 mètres courants de canaux et rigoles d'arrosage. Une partie de la digue ayant été rompue par les eaux, il a fallu exécuter diverses reprises et construire un batardeau.

En ce moment (mai 1845), on construit à Blidah une belle fontaine sur la place Bab-el-Sebt, en même temps qu'un abreuvoir et un lavoir couvert hors de la porte du même nom.

Égouts. — A Blidah, l'écoulement des eaux pluviales et ménagères est loin de s'opérer avec facilité; les matières s'amassent à peu de distance de la ville et y répandent des exhalaisons infectes. Pour remédier à cet inconvénient, la direction des égouts sera prochainement changée. A l'avenir, ils ne serviront plus qu'à l'écoulement des eaux pluviales et ménagères. Des fosses d'aisances seront établies dans chaque maison pour recevoir les matières fécales.

Les principaux projets applicables à cette ville, rédigés par le service des bâtiments civils en 1843 concernent :

La construction d'une maison d'école, édifice bâti en 1844;

Idem d'un caravansérail destiné à appeler sur le marché de Blidah, en plus grand nombre que

par le passé, les Arabes des contrées environnantes, en leur offrant un gîte pour eux et leurs bêtes de somme, ainsi qu'un abri pour leurs marchandises. Le plan et le devis de cet établissement, dont l'utilité politique et commerciale est incontestable, ont déjà reçu la sanction ministérielle. La construction en sera entreprise dans le courant de 1845 si la situation des crédits le permet, et, au plus tard, en 1846.

KOLÉAH.

Bâtiments civils. — On a travaillé, en 1843, à l'installation, dans des immeubles domaniaux, du commissariat civil, des agents qui en dépendent, et du service des bâtiments.

Voirie. — Le nivellement de la ville de Koléah, surtout dans le nouveau quartier, donnera lieu à des dépenses considérables. La situation des crédits ne permet pas de l'entreprendre quant à présent.

Eaux. — Koléah reçoit 200 mètres cubes d'eau par vingt-quatre heures. Cette quantité peut être augmentée au moyen de travaux peu dispendieux En 1843, on s'est borné à entretenir les conduites et fontaines existantes.

Égouts. — Ces ouvrages ne servent qu'à l'écoulement des eaux pluviales et ménagères. Leur entretien n'a donné lieu à aucune dépense en 1843.

DOUÉRA.

Église et presbytère. — Une jolie église, pouvant contenir 350 personnes, a été bâtie dans le cours de 1843. Le clocher qui la surmonte sera prochainement muni d'une horloge. Le desservant de la commune trouve un logement commode dans le presbytère. Ces constructions ont coûté 42,015 fr. 87 cent.

Lorsque la population de Douéra sera devenue plus nombreuse, on ajoutera à la nef actuelle de l'église des bas côtés qui s'harmoniseront parfaitement avec l'édifice, construit, d'ailleurs, en vue de cet agrandissement.

Petite voirie. — Des travaux considérables de terrassement et de nivellement ont été exécutés, en 1843, dans cette localité, afin de préparer les terrains destinés aux constructions particulières. Ces travaux ont donné lieu à une dépense totale de 45,001 francs 9 centimes, dont 25,000 francs ont été imputés au budget de la guerre (chapitre XXIX), et 20,001 francs 9 centimes au budget colonial.

Eaux. — La recherche des eaux et la construction de conduites, fontaines et abreuvoirs, ont coûté 15,999 francs 17 centimes en 1843.

En 1844, une école a été construite à Douéra, et, depuis le commencement de 1845, un oratoire protestant avec logement du pasteur et cure y est en cours d'exécution.

BOUFARIK.

Aucun travail neuf n'a été exécuté dans cette localité en 1843. On s'est borné aux travaux d'entretien indispensables.

L'année suivante, une pépinière a été installée. Quelques-uns des bâtiments militaires de l'ancien camp d'Erlon et des terrains situés autour de ce camp sont affectés à cet utile établissement. Les travaux d'appropriation, de cultures et d'irrigation ont donné lieu à une dépense de 25,000 fr. en 1844.

En 1845, on a entrepris la construction d'une jolie église, et d'une école avec logement d'instituteur. Ces deux édifices seront achevés vers la fin de cette année.

DÉLI-IBRAHIM.

Les travaux d'entretien des rues et fontaines sont les seuls qui aient été faits à Déli-Ibrahim, en 1843 et 1844.

Une salle d'école, évaluée à 8,000 frrancs, y est en cours de construction (mai 1845).

Ce village est déjà pourvu d'une église depuis 1842.

DRARIAH.

Une école y a été construite en 1844.

CRESSIA.

Ce village a été doté, en 1844, d'une belle caserne de gendarmerie qui a coûté 25,000 fr.

MERED.

Une fontaine monumentale, surmontée d'un obélisque, versant l'eau par quatre mascarons en bronze, et garnie de vasques, a été élevée dans ce village, pour consacrer la mémoire du sergent Blandan, du 26e régiment de ligne. Des inscriptions font connaître les circonstances de la mort héroïque de Blandan et des braves tombés à ses côtés.

Les frais d'élévation de ce simple mais glorieux monument ont été couverts, partie avec le produit d'une souscription spontanément ouverte dans le sein de l'armée d'Afrique, partie par une subvention accordée par le ministre de la guerre.

CHERCHEL.

Direction du port. — Ce bâtiment, qui a coûté 21,500 francs comprend une caserne pour 20 marins, un magasin pour le matériel, des logements pour le capitaine du port, le garde-magasin et le chef des marins. Dans la cour se trouvent des hangars servant d'ateliers.

Bâtiments civils. — On a effectué l'installation du commissariat civil, du desservant, de la gendarmerie et du service des bâtiments dans divers immeubles domaniaux appropriés à cet effet.

Petite voirie. — Une somme de plus de 10,000 francs a été consacrée, en 1843, à l'amélioration des rues. Malgré cette dépense, qui est élevée comparativement à l'étendue de la ville, l'état de la voirie y laisse encore beaucoup à désirer.

Eaux. — Cherchel n'est pas mieux partagé sous le rapport des eaux. Il n'en reçoit que 180 mètres cubes par vingt-quatre heures; mais, par des travaux évalués à environ 100,000 francs, on pourrait y amener journellement 5 à 600 mètres cubes d'eau potable.

Égouts. — Ceux existant ne servent qu'à l'écoulement des eaux pluviales et ménagères. Ils devront être reconstruits en grande partie.

Cimetière. — On l'a entouré de fossés, et une maisonnette destinée au gardien y a été construite.

TRAVAUX DE TÉLÉGRAPHIE.

Une ligne télégraphique a été établie entre Alger et Miliana. Les stations entre Alger et Blidah ont été construites par le service des bâtiments civils; celles entre Blidah et Miliana l'ont été par le génie militaire.

Une notice spéciale fait connaître avec détails les travaux et les dépenses résultant de l'organisation de la télégraphie en Algérie.

TRAVAUX DE COLONISATION.

En 1843, le service des bâtiments civils a fait construire les villages de Saoula, Baba-Hassen, Cressia, Joinville, Montpensier et Douaouda, et achevé l'enceinte de Douéra. Les détails relatifs à ces travaux font l'objet d'un compte rendu séparé.

PROVINCE D'ORAN.

On a dit, au commencement de cette notice, que le service des bâtiments civils et de la voirie, ayant été installé dans la province d'Oran, à la fin de 1843 seulement, n'avait pu y entreprendre aucun travail dans le cours de cet exercice.

L'année 1844 a été consacrée par les agents envoyés dans cette province à la rédaction de nombreux projets de constructions pour les villes d'Oran et de Mostaganem. Quelques-uns de ces projets sont en cours de réalisation, depuis le commencement de 1845. On croit utile de les indiquer ici pour donner une nouvelle preuve que la sollicitude de l'administration s'étend également sur toutes les localités.

ORAN.

Église. — L'ancienne chapelle espagnole, bien que restaurée par le service des ponts et chaussées, dans les premiers temps de la conquête, tombait en ruines et ne suffisait déjà plus aux fidèles qui sont au nombre d'environ 9,000 dans cette ville.

La reconstruction et l'agrandissement de cet édifice, évalués à 76,000 francs, ont été décidés. Les travaux déjà mis en adjudication publique seront terminés dans le courant de la présente année. Le culte y sera réinstallé en 1846.

L'office divin est provisoirement célébré dans une ancienne mosquée attenant à l'hôpital militaire, et qui vient d'être approprié à cet effet.

Douane. — Le service des douanes ne pouvait plus rester dans les locaux exigus et malsains qu'il occupait depuis quelques années. Un vaste bâtiment, placé dans une position favorable et renfermant bureaux, magasins, hangars, logement des agents supérieurs et caserne des préposés, est en pleine construction. La dépense sera de 177,000 francs.

Par son étendue et son aspect, la nouvelle douane fera l'ornement du quartier dans lequel on la bâtit.

Tribunaux. — Le bâtiment moresque où les tribunaux de première instance et de paix avaient été installés lors de leur création à Oran, ne suffisait plus, depuis longtemps, aux besoins de la justice. Au moyen de travaux évalués à 24,000 francs, ce bâtiment, dont la solidité a été d'ailleurs reconnue, sera considérablement agrandi et approprié à sa destination. Les travaux se poursuivent avec activité et seront terminés en 1845.

Hôtel de la sous-direction de l'intérieur. — Les travaux ayant pour but la restauration et l'agrandissement de cet hôtel, sont en pleine exécution.

MOSTAGANEM.

Pépinière. — On travaille aux bâtiments, aux irrigations et aux cultures de cet établissement. Une somme de 20,000 francs y a été consacrée en 1845.

Fontaines. — Le compte rendu des travaux des ponts et chaussées indique ceux exécutés à Mostaganem en 1843 et 1844 pour la conduite et la répartition des eaux.

Église. — L'office divin est provisoirement célébré dans une ancienne mosquée qui ne convient, sous

aucun rapport, au culte catholique. Le projet d'une église nouvelle est déjà rédigé; il pourra être réalisé en 1846, si la situation des crédits le permet.

Abattoir. — Le projet de cet établissement est également préparé. La construction pourra en être entreprise en 1845.

BÔNE.

Les travaux indiqués ci-après, dont les projets ont été étudiés en 1843 et 1844, sont en pleine exécution depuis la fin de 1844 ou le commencement de 1845.

Pépinière. — Bâtiments renfermant magasin, écurie, étable, serres, logements et magnanerie. Travaux d'irrigation et de culture. Dépense : 28,321 fr. 45 cent.

Hôtel de la sous-direction de l'intérieur. — Les locaux affectés à cette administration tombaient en ruine. La reconstruction complète, évaluée à 60,000 francs, a été décidée; elle se poursuit avec activité.

École. — Cet établissement, qui se compose d'une grande salle d'étude, du logement de l'instituteur, d'une cour et de quelques dépendances, est en cours de construction. La dépense sera de 20,500 francs.

Lazaret. — Les locaux en avaient été, à plusieurs reprises, restaurés et agrandis par le service des ponts et chaussées. De nouveaux travaux ayant pour but de compléter cet indispensable établissement ayant été reconnus nécessaires, le service des bâtiments civils est chargé d'en assurer l'exécution. Ils coûteront 7,100 francs.

PHILIPPEVILLE.

Église. — Les obstacles qui s'étaient jusqu'à ce jour opposés à ce que l'église projetée fût construite, viennent d'être levés, et l'année 1845 ne s'écoulera pas sans que Philippeville voie entreprendre un édifice qu'elle réclame, avec les plus vives instances.

Mosquée. — Les tribus qui fréquentent assidûment le marché de Philippeville, ayant exprimé le vœu qu'une petite mosquée y fût construite, et, en même temps, offert de supporter une portion de la dépense, il a paru politique d'accéder à ce vœu. La mosquée est en cours de construction.

Hangar du commerce. — Il n'existait sur le port aucun local où les marchandises et le matériel des services publics que l'on y débarque, pussent être mis à l'abri des intempéries des saisons. Sur la réclamation unanime des autorités et de la population, le ministre a prescrit la construction d'un vaste hangar qui satisfera complétement à tous les besoins. La dépense sera de 17,509 fr. 47 cent.

Halle au blé. — Cet établissement est également de première urgence, en raison du commerce considérable de grains qui se fait à Philippeville. On en prépare le projet. L'exécution n'en sera pas retardée.

Fontaines. — Cette ville sera prochainement pourvue de fontaines.

CONSTANTINE.

A peine installé dans cette ville vers le milieu de l'année 1843, le service des bâtiments civils s'est mis à l'œuvre. Voici le résumé des travaux qu'il a fait exécuter dans le cours de cet exercice :

Bâtiments civils. — Appropriation d'une maison moresque affectée au commissariat civil; continuation des bâtiments de la pépinière, précédemment entrepris par le génie; réparations à l'hospice civil provisoire, au dispensaire, à la caserne de gendarmerie et aux locaux du service des bâtiments.

Travaux de consolidation de l'ancienne mosquée convertie en église catholique. Réparation des mosquées consacrées au culte mahométan.

Voirie. — Réparation du pavé des rues Combes, Caraman, Damrémont, Abd-el-Hadi, Perregaux et El-Kantara.

Eaux. — Restauration et entretien de quelques fontaines et aqueducs.

Égouts. — Restauration et entretien des conduits existants.

Le tableau suivant indique, par budget, par nature de travaux et par localité, les dépenses que le service des bâtiments civils et de la voirie a faites dans le cours de l'exercice 1843.

DÉTAIL DES TRAVAUX.	DÉPENSES par nature DE TRAVAUX.	DÉPENSES par LOCALITÉS.	OBSERVATIONS.
BUDGET DE LA GUERRE.			
CHAPITRE XXVII. TÉLÉGRAPHIE.			(1) *Détail des matériaux distribués*
Établissement de postes entre Alger et Blidah	"	27,999f 19c	45,000 planches ensemble .... 58,075f 26c 9,287 madriers .... 45,687 52 1,596 poutrelles .... 13,639 99 377,484 tuiles creuses et plates .... 35,407 32 24,000 pans carrés .... 1,680 00 700 mètres cubes de chaux .... 15,869 05 114,560 briques .... 6,460 72 68 baraques et cadres de maison. 33,219 77 Le transport de ces matériaux a coûté. 63,233 25 Solde des agents, achats d'outils et indemnités en argent .... 6,930 47 TOTAL ÉGAL .... 280,203 35 Ces matériaux ont été délivrés à 749 colons répartis dans 16 centres de populations différents.
CHAPITRE XXIX. — TRAVAUX NEUFS.			
BÂTIMENTS CIVILS.			
Restauration de la cathédrale d'Alger	37,998f 70c		
Construction à la pépinière centrale d'un hangar pour filer la soie.	10,234 52		
		48,233 22	
COLONISATION.			
Continuation des travaux d'enceinte de Douéra commencés en 1842.	29,997 87		
Continuation des travaux de terrassement dans la même ville	25,000 00		
		54,997 87	
Construction de l'enceinte du village de Douaouda	"	47,267 43	
Travaux complémentaires dans les villages créés en 1842	"	11,627 35	
Distribution de matériaux aux colons (1)	"	280,203 35	
		442,329 22	
BUDGET COLONIAL.			
PERSONNEL	"	35,924f 60c	
TRAVAUX NEUFS ET GROSSES RÉPARATIONS.			
BÂTIMENTS CIVILS.			
ALGER — Temple protestant	10,851f 00c		
ALGER — Clôtures de cimetières	22,051 42		
ALGER — Travaux de voirie du faubourg Bab-Azoun	39,998 60		
ALGER — Irrigation de la pépinière centrale	4,999 92		
		77,901 06	
BLIDAH — Aqueduc sur la rive droite de l'Oued el-Kebir	"	16,400 00	Commencement des travaux qui ont été achevés en 1844
DOUÉRA — Construction d'une église et d'un presbytère	42,015 87		
DOUÉRA — Recherche des eaux et établissement de conduites, fontaines et abreuvoirs	15,999 97		
DOUÉRA — Nivellements et terrassements	20,001 99		
		78,017 83	
		172,318 89	
COLONISATION.			
Achèvement d'une tour à Douéra	"	1,999 50	Cette tour, qui fait partie de l'enceinte commencée en 1842, renferme le corps de garde et la prison de la milice.
Établissement du fossé d'enceinte du village de Saoula; construction de tourelles défensives en maçonnerie, de fontaines, abreuvoirs et lavoirs	"	49,998 30	
Village de Baba-Hassen, mêmes travaux que ci-dessus	"	43,766 75	
Village de Cressia, *idem*	"	35,177 60	
——— de Joinville, *idem*	"	16,632 25	
——— de Montpensier, *idem*	"	13,367 55	
Construction à Fouka de diverses maisons destinées aux colons	"	9,720 44	
Appropriation d'une maison pour servir de dépôt aux colons	"	1,553 50	
Travaux d'amélioration de toute nature dans les anciens villages.	"	19,957 34	
		192,173 23	

	DÉTAIL DES TRAVAUX.	DÉPENSES par nature DE TRAVAUX.	DÉPENSES par LOCALITÉS.	OBSERVATIONS.
	TRAVAUX D'ENTRETIEN.			
	BÂTIMENTS CIVILS.			
	Tribunal de 1re instance	10,041 99		Installation du tribunal et du parquet dans une ancienne maison moresque.
	Hotel du procureur général	3,245 99		Amélioration, agrandissement et réparations.
	Prison civile	688 64		Nouvelles appropriations.
	Cour royale	135 21		Entretien simple.
	Maison de l'exécuteur des hautes œuvres	111 63		Réparations simples.
	Gendarmerie de la rue Bloudel	65 00		Entretien simple.
	——— du faubourg Bab-el-Oued	112 48		*Idem.*
	——— de la rue de Toulon	254 76		*Idem.*
	——— de l'Arc	13 00		*Idem.*
	——— du faubourg de Bab-Azoun	235 16		*Idem.*
	——— d'El-Biar	47 71		*Idem.*
	——— de Mustapha	33 00		*Idem.*
	——— de Douéra	242 27		*Idem.*
	——— de Déli-Ibrahim	365 80		*Idem.*
	Maison affectée aux lazaristes	7,921 86		Appropriation et installation.
	——— aux sœurs de Charité	62 87		Entretien simple.
	——— aux Chanoines	210 86		Entretien et amélioration.
	——— aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul	5,080 01		Installation d'une école de jeunes filles, logement des sœurs.
	Cathédrale	232 98		Entretien.
	Presbytère de la cathédrale	99 15		*Idem.*
	Hôtel de l'évêché	309 95		Carrelage, réparation des terrasses.
	Église provisoire de Boufarik	845 12		Réparations.
	Hôpital civil	12,452 48		Agrandissement des salles, cellules d'aliénés, établissement d'une chapelle, et entretien ordinaire
	Dispensaire	346 36		Entretien ordinaire; agrandissement et amélioration
	Bureau de la santé	307 03		Amélioration
	Établissement d'urinaux sur les quais	705 28		
	Abattoir civil	6,656 05		Construction de bureau, logement des receveurs et entretien ordinaire.
ALGER	Marché aux huiles	10,646 39		Établissement de hangars couverts, pavage, logement et bureau du receveur.
	——— aux bestiaux	354 52		Construction du bureau du surveillant.
	Marché aux grains	181 18		Établissement de hangars couverts, pavage des cours et entretien ordinaire.
	Octroi près le fort l'Empereur	1,187 46		Construction du bureau de perception
	——— à Bab-Azoun	1,256 46		*Idem.*
	Baraque de la bascule	13 00		Réparations.
	Direction de l'intérieur	10,135 55		Installation de nouveaux bureaux, et entretien ordinaire.
	Maison affectée au secrétaire général de la direction de l'intérieur	224 38		Travaux de consolidation.
	Bâtiment de la marine	39 00		Simple entretien.
	Employés auxiliaires	2,447 76		Traitement.
	Pépinière centrale	408 63		Travaux divers d'entretien.
	Approvisionnements généraux	1,660 65		
	Travaux en régie dans différents établissements	1,428 86		
	Transports divers	80 96		
	Maison affectée à l'état major de la milice	65 85		Carrelage.
	Imprimerie du Gouvernement	365 64		Réparations diverses.
	Bibliothèque de la ville	515 72		Castres du musée, et appropriation d'une nouvelle salle.
	Théâtre provisoire	1,708 47		Agrandissement et travaux de consolidation.
	Collége	2,950 64		Établissement d'un réfectoire, d'une salle de dessin, et d'un laboratoire de physique.
	Bureaux du service des bâtiments civils	6,091 18		Installation nouvelle et appropriation.
	Rues de petite voirie	27,445 67		
	Reconstruction d'anciens égouts	21,901 84		
	Fontaines et aqueducs	46,330 28		
	Exploitations de carrières et frais d'outils	14,042 86		
	Frais divers; traitement d'employés auxiliaires, achat de fournitures et de mobilier de bureau; achat de chevaux et de leur harnachement	17,651 18		
	TOTAL pour Alger		220,156 77	

DÉTAIL DES TRAVAUX.		DÉPENSES par nature DE TRAVAUX.	DÉPENSES par LOCALITÉS.	OBSERVATIONS.
BLIDAH	Justice de paix	63f 00c		Entretien simple.
	Logement de l'officier de gendarmerie	223 00		*Idem.*
	Local affecté à l'état-major de la milice	476 00		Installation.
	Magasin et bureau du service	1,005 00		Appropriaiton et installation.
	Maison du commissariat civil	318 90		Amélioration et entretien.
	——— de police	542 60		Installation.
	Achat de matériaux	929 55		Sur la terrasse un logement
	Travaux en régie	1,062 75		Établissement et appropriation.
	Dispensaire	3,808 43		
	Rues de petite voirie	19,906 05		
	Fontaines et aqueducs	26,452 13		
	Égouts	21,729 68		
	Frais divers	96 00		
	TOTAL pour Blidah		76,704f 12c	
KOLÉAH	Maison du commissariat civil	11,714 61		
	Maison affectée au secrétaire du commissaire civil	3,649 48		
	Traitements et travaux en régie	820 62		
	Logement de l'interprète	171 21		
	Bâtiments du service	3,823 43		
	Achats divers	511 15		
	Fontaines et aqueducs	1,806 61		
	TOTAL pour Koléah		22,497 21	
CHERCHEL	Maison du commissariat civil	5,738 79		
	Caserne de gendarmerie	239 95		
	Logement du desservant	2,291 12		
	Bâtiment du service	826 23		
	Logement du cadhi	581 93		
	Direction du port	2,212 26		
	Rues de petite voirie	10,034 15		
	Fontaines et aqueducs	18,264 16		
	TOTAL pour Cherchel		40,188 59	
CONSTANTINE	Locaux affectés aux services publics	26,744 35		
	Mosquées	10,674 57		
	Rue de petit voirie	895 30		
	Fontaine et aqueducs	1,581 00		
	Égouts	2,104 00		
	TOTAL pour Constantine		41,999 22	

RÉCAPITULATION.

BUDGET DE LA GUERRE.

CHAPITRE XXVII. — Télégraphie			27,999f 19c	470,328f 41c
——— XXIX	Bâtiments civils	48,233f 22c	442,329 22	
	Colonisation	394,096 00		

BUDGET COLONIAL

PERSONNEL du service des bâtiments civils et de la voirie			35,924 60	801,962 63
TRAVAUX NEUFS	Bâtiments civils	172,318 89	364,492 12	
	Colonisation	192,173 23		
TRAVAUX D'ENTRETIEN	Alger	220,156 77	401,545 91	
	Blidah	76,704 12		
	Koléah	22,497 21		
	Cherchel	40,188 59		
	Constantine	41,999 22		
			TOTAL	1,272,291 04

TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DÉPENSES FAITES EN 1843 PAR LE SERVICE DES PONTS ET CHAUSSÉES

PROVINCE D'ALGER.

ALGER.

Lazaret.—Cette construction remarquable, commencée en 1840, a été terminée en 1843. Les dépenses se sont élevées, dans le cours de ce dernier exercice, à une somme de 149,999 fr. 98 cent. (chap. XXX budget de la guerre).

Grande voirie. — A l'instar de ce qui se pratique en France, les rues des villes les plus considérables de l'Algérie sont divisées en deux catégories : *rues de grande voirie ; rues de petite voirie.*

Les premières sont placées dans les attributions du service des ponts et chaussées; les secondes, dans les attributions des architectes des bâtiments civils.

Les rues de grande voirie d'Alger, dont le développement actuel est de 1,786 mètres, forment, d'après leur position dans la ville basse, les principales artères de la cité; ce sont: la rue de l'Amirauté, longeant la jetée Khaïreddin, du côté du port; la rue de la Marine, qui fait suite à la précédente, joint la porte de France à la place Royale et borde le côté nord de cette place. La rue Bab-Azoun, qui suit le côté ouest de la même place et conduit à la porte d'Azoun; la rue Bab-el-Oued, qui mène à la porte de ce nom et prend naissance à l'angle nord-ouest de la place Royale; les rues Philippe, Traversière et des Consuls, qui mettent en communication la partie nord de la rue Bab-el-Oued avec l'extrémité est de la rue de la Marine. A l'exception des rues Philippe et des Consuls, les rues de grande voirie d'Alger sont toutes ouvertes. Celles de la Marine, Bab-Azoun et Bab-el-Oued ont 8 mètres de voie charretière, et sont bordées de galeries à arcades qui abritent des trottoirs de 2m,40 de largeur dans œuvre. Les autres ne doivent avoir que 6 mètres de largeur entre les maisons. Mais les chaussées pavées sont loin d'être en bon état; les fonds affectés annuellement à leur entretien n'ont pas permis jusqu'à ce jour de les réparer avec des pavés suffisamment résistants. Aussi l'on doit considérer dès à présent qu'il faudra de toute nécessité les paver à neuf sur tout leur développement.

Les dépenses résultant de l'établissement des rues de grande voirie d'Alger peuvent être résumées ainsi :

Depuis la conquête jusqu'au 1er janvier 1841	252,137f 77c
Pendant les exercices 1841 et 1842	49,414 85
En 1843 (chapitre XXX du budget)	20,950 41
TOTAL au 31 décembre 1843	322,503 03

Ces sommes ont été employées aux terrassements, pavages des voies charretières, aux revêtements du sol, des galeries, et à l'établissement et entretien des bouches d'égouts.

On continue les recherches de pavés dans les environs d'Alger. On espère en trouver de bons dans le vallon d'Aïoun 'Skakna (grand ravin du Boudjaréah) où il existe des bancs de grès; mais il n'a pas encore été possible de faire l'essai de ce grès, parce que le lieu où il a été découvert est à peine accessible aux bêtes de somme, et que les frais de transport sont trop considérables. Ces difficultés disparaîtront dès que l'on aura exécuté le chemin projeté dans le vallon d'Aïoun Skakna.

KOLÉAH.

Grande voirie. — Trois voies de communication aboutissent à la ville de Koléah : la route d'Alger à Koléah par le pied du Sahel; la route d'Alger à Koléah Staouéli et le chemin de Koléah à Fouka (route de Blidah à la mer.)

Un projet de rues de grande voirie a été dressé pour relier ces voies de communication. La longueur totale des rues à élargir ou à ouvrir, à cet effet, sera de 682 mètres. — On donnera à chacune d'elles une largeur de 10 mètres; au milieu, on construira une chaussée d'empierrement, et, sur les côtés, des trottoirs de 1^{m},60 de largeur.

NOTA. Toutes les rues des autres villes et villages de la province d'Alger sont provisoirement considérées comme rues de *petite voirie*, et, par conséquent, confiées au service des bâtiments civils. — Les ponts et chaussées n'ont, quant à présent, que les traverses dans leurs attributions.

PROVINCE D'ORAN.

ORAN.

Au commencement de 1832, époque à laquelle le service des ponts et chaussées a été installé à Oran, la ville n'était qu'un amas de ruines, notamment dans les quartiers de la Marine et de la Blanca, en grande partie détruits par le tremblement de terre de 1789.

Les édilices publics, les aqueducs, les fontaines, la voirie, entièrement négligés pendant la période de l'occupation turque, étaient dans le plus déplorable état : tout était à créer.

Les travaux neufs, entrepris à Oran de 1832 à 1844, sont :

L'installation de la sous-intendance civile et des bureaux et ateliers des ponts et chaussées:

La restauration des conduites d'eau, fontaines et abrenvoirs;

Le nivellement et l'empierrement des rues, du boulevard Oudinot et des chemins qui longent les cimetières;

L'élargissement de diverses rues et places au moyen de démolitions;

La construction d'une mairie, d'un dispensaire et de locaux provisoires pour la douane et la gendarmerie;

La construction d'une caserne définitive de gendarmerie, commencée en 1833, terminée en 1837;

L'installation du tribunal civil dans un immeuble domanial;

L'appropriation au culte catholique d'une ancienne chapelle espagnole et la construction sur cette chapelle d'un clocher;

La pose d'une horloge publique dans le clocher de l'Église;

La construction d'un château d'eau, au point de départ de la source qui alimente Oran;

L'établissement de fontaines sur la place Nemours; dans les rues du Vieux-Château et du Château-Neuf; d'abreuvoirs dans la même rue, près de la porte du Ravin et sur le quai de la Moune;

La construction d'un bassin contenant 25,000 litres environ, pour servir d'aiguade à la marine;

La construction d'un abattoir public et d'un hangar pour mettre à l'abri les bestiaux destinés à être abattus;

La pose, de 1834 à 1836, de trois conduites en fonte, dont deux pour amener les eaux de la fontaine de la place Nemours jusqu'à l'Aiguade du quai de la Moune, et à la fontaine de la place d'Orléans; la troisième, de cette place au Rond-Point.

L'établissement, sur le boulevard Oudinot, de 100 mètres courants de tuyaux en fonte, en remplacement d'une conduite en poterie;

L'installation de réverbères dans toutes les rues de la ville;

La restauration d'une grande partie de l'aqueduc extérieur;

La reconstruction à neuf de l'aqueduc de Ras-el-Aïn qui alimente la ville; ce travail, commencé en 1841, a été exécuté sur une longueur de 900 mètres, et terminé en 1842. Ses résultats sont considérables pour la ville; en effet, les pertes d'eau, précédemment si nombreuses, ont cessé; les jardiniers ne peuvent plus détourner frauduleusement, pour les irrigations, une grande partie des eaux destinées à la consommation des habitants, et, enfin, celles-ci arrivent pures dans les fontaines;

L'installation d'une prison civile dans un immeuble domanial : cet immeuble ayant été depuis démoli pour l'ouverture d'une rue, la prison a été installée dans un autre local;

La réparation des anciens égouts;

La reconstruction à neuf de l'égout de la rue Philippe;

La construction du grand égout de l'hôpital et d'un autre grand égout sur la place d'armes, destiné à l'écoulement des eaux pluviales du quartier haut de la ville;

L'installation du presbytère dans l'ancien bâtiment attenant à la chapelle;

La construction de bureaux pour le service du port et de la police des quais; d'une halle couverte sur la place Blanche; d'une autre halle aux poissons et aux légumes, sur le boulevard d'Orléans;

La restauration de la grande Mosquée;

La rectification de la rampe de la porte Rouge;

L'établissement de murs de soutenement sur le boulevard Oudinot et sur d'autres points, notamment sur le petit chemin qui réunit le quartier haut aux deux autres quartiers;

Agrandissement et réparation de la plupart des bâtiments domaniaux;

L'ouverture d'une promenade dans l'intérieur de la ville sur le versant de la colline, au-dessous du château neuf;

La reconstruction d'un pont emporté par les eaux et l'élargissement d'un pont trop étroit;

Des plantations sur les places et promenades;

L'installation d'une caserne de gendarmerie dans la faubourg de Kerguenta.

La construction d'une nouvelle école mutuelle; le local de la première était devenu insuffisant. Cette nouvelle école a été depuis affectée au tribunal de première instance: elle sera rendue à sa destination primitive aussitôt que les nouveaux bâtiments destinés à la justice seront achevés;

Le creusement d'un fossé autour du cimetière principal d'Oran;

La clotûre des autres cimetières au moyen de murs;

La reconstruction d'un bâtiment destiné à recevoir le magasin de l'éclairage de la ville;

La restauration d'un bâtiment destiné à servir de dépôt pour les pompes à incendie;

L'ouverture, dans l'intérieur de la ville, d'un petit chemin de piétons, destiné à faire communiquer le quartier haut avec les deux autres quartiers et la route de Ras-el-Aïn. Ce chemin a l'avantage de doubler la communication carrossable du quartier de la Marine avec les deux autres quartiers, et, par suite, de diminuer l'encombrement dans les rues si fréquentées du quartier de la marine;

Et enfin l'ouverture des rues de l'Arsenal et de Turin.

L'ouverture de la rue de l'Arsenal fera communiquer, au moyen d'un tunnel, le quartier de la Marine avec le quartier Blanca. Déjà cette ouverture à provoqué la construction d'un nouveau quartier: plus de trente maisons se sont élevées comme par enchantement à droite et à gauche de cette rue.

La rue de Turin double la communication de la rue Philippe; et comme, d'ailleurs, sa pente est moins rapide que celle de cette dernière rue, le roulage s'y fait avec facilité. Elle a, de plus, l'avantage d'ouvrir l'accès de beaux terrains à bâtir qui, déjà, se couvrent de maisons.

Dans la période de 1832 à 1844, le service des ponts et chaussées a pourvu à l'entretien :

1° Des édifices publics et des bâtiments civils ou domaniaux.

2° Des rues de grande et petite voirie;

3° Des aqueducs, fontaines, conduites d'eau et abreuvoirs;

4° Des égouts.

En résumé, malgré l'insuffisance des crédits, on a fait beaucoup pour la reconstruction et l'agrandissement de la ville d'Oran. Ce résultat est dû à ce que presque tous les travaux ont été exécutés par des ouvriers militaires que les généraux commandants, et notamment M. le lieutenant général de la Moricière, ont mis à la disposition du service des ponts et chaussées, dans les intervalles des expéditions. Toutefois, il reste beaucoup à faire.

La plupart des services publics ne sont installés que provisoirement, et les locaux qu'ils occupent ont en grande partie besoin, sinon d'être reconstruits à neuf, du moins de grandes et coûteuses réparations.

Les conduites d'eau dans l'intérieur de la ville ne sont pas dans un état entièrement satisfaisant, et, d'ailleurs, cet élément n'arrive que dans une partie de la ville. Il faut que tous les quartiers en soient également pourvus.

Les rues, quoiqu'en général en assez bon état, attendent encore de grandes améliorations. De nouvelles rues, de nouvelles places sont à ouvrir. On trouvera ci-après l'indication de celles entreprises en 1845.

Il existe peu d'égouts à Oran; le petit nombre des égouts anciens ne saurait être conservé. Un système général d'égouts est à créer.

Du reste, l'importance que cette ville a déjà acquise, et celle, plus grande encore, qu'elle tend à acquérir chaque jour, font un devoir à l'administration de continuer à la doter, pour ses travaux d'utilité publique, aussi largement que les ressources budgétaires le permettent.

Depuis le commencement de 1845, les ponts et chaussées ont entrepris les travaux ci-après :

Égout principal. — Les immondices de la ville, en s'amassant au fond du ravin de Ras-el-Aïn, qui la partage en deux quartiers distincts, y créaient un foyer d'infection permanent. D'un autre côté, la roideur des berges de ce ravin rendait excessivement difficiles les communications entre ces deux quartiers. Pour assainir la ville en même temps que pour détruire la barrière que la coupure de Ras-el-Aïn formait dans son centre, l'administration a prescrit la construction, dans le fond du ravin, d'un grand égout auquel viendront aboutir tous les égouts secondaires de la ville. Cet ouvrage achevé, la coupure sera comblée au moyen de tous les déblais et décombres de la ville, et nivelée depuis la porte du Ravin jusqu'au pont de la gendarmerie. Sur ce même emplacement on établira un boulevard de 30 mètres de largeur entre les trottoirs, et qui sera planté d'arbres. Les terrains de droite et de gauche seront livrés à l'industrie privée.

Ce travail, d'une conception hardie en même temps que simple, fait honneur aux autorités locales qui l'ont conçu, et à l'ingénieur de l'arrondissement, qui en a dressé le projet; il ne donnera lieu qu'à une dépense de 130,000 fr.

Rue des Jardins. — Cette communication qui, longeant à mi-côte la berge droite du ravin de Ras-el-Aïn, reliera la basse avec la haute ville au moyen d'une chaussée spacieuse et peu inclinée, sera de la plus grande utilité pour Oran. Le devis des travaux s'élève à 95,000 francs.

Aqueduc du ravin Blanc. — La détérioration de cet ancien aqueduc, qui coule à peu de distance de la ville, ne permettait plus la culture des nombreux jardins qui l'entourent; de sorte que la population était obligée de faire venir d'Espagne, à des prix exorbitants, les légumes et les herbages les plus indispensables à sa subsistance.

Par le rétablissement de cet aqueduc, une étendue considérable de terres propres au jardinage sera rendue à la culture, et Oran cessera d'être, sous ce rapport, tributaire de l'Espagne.

Les travaux, qui seront terminés dans le cours de l'été 1845, coûteront 25,000 francs.

Constructions particulières. — De 1836 à 1844, il s'est élevé à Oran 300 maisons d'une valeur de 3 millions environ.

4 moulins à eau, 3 moulins à vent, 4 briqueteries et une fabrique de plâtre y ont été établis et prospèrent malgré la concurrence de l'Espagne.

MOSTAGANEM.

Les travaux exécutés à Mostaganem par le service des ponts et chaussées, depuis la fin de 1840, époque de l'installation de ce service dans la localité, jusqu'à la fin de 1844, sont :

Bâtiments civils. — La construction, sur la principale place, d'une halle couverte pour le marché aux grains, en remplacement d'une ancienne halle en ruine;

L'établissement des ateliers et bureaux du service des ponts et chaussées;

L'installation du logement de l'instituteur;

L'installation d'une petite chapelle catholique;

La restauration de la mosquée;

L'installation, dans un nouveau local, de la caserne de gendarmerie, l'ancien local menaçant ruine;

Agrandissement et appropriation des bâtiments affectés au commissariat civil et à la police.

Eaux. — L'aqueduc qui alimente la ville a été reconstruit sur une longueur de 100 mètres à l'extérieur, et sur un développement de 200 mètres à l'intérieur. On a réparé les fontaines existantes et construit de nouvelles fontaines.

Ces travaux ont augmenté d'une manière notable les ressources de Mostaganem en eaux potables; celles-ci arrivent maintenant en abondance dans toutes les fontaines, et les besoins de la ville, sous ce rapport, sont à peu près satisfaits; mais ils ne le seront d'une manière complète que par la reconstruction de l'aqueduc extérieur.

Petite voirie. — Les rues étaient fort mauvaises, presque impraticables, même pour les piétons; les travaux de nivellement et d'empierrement qui ont été exécutés les ont améliorées; il reste beaucoup à faire. Quelques nouvelles communications aussi sont à ouvrir.

Égouts. — On a construit un égout dans la principale rue de la ville, et réparé les égouts existants. Toutefois, l'état de ceux-ci est si mauvais, qu'il sera nécessaire de les reconstruire entièrement par la suite. D'après ce qui précède, on peut voir que les travaux publics ont jusqu'à ce jour été peu considérables à Mostaganem. Les ressources disponibles et les circonstances de guerre n'ont pas permis de faire davantage.

Constructions particulières. — Depuis 1833 jusqu'à 1844 inclusivement, les Européens y ont bâti 60 maisons, qu'on peut évaluer à plus d'un million.

MISSERGUIN.

Bien que cette localité fût alors soumise à l'autorité militaire, les ponts et chaussées y ont installé, en 1840, une caserne de gendarmerie et un logement pour l'adjudant-major de la milice.

MERS EL-KEBIR.

Les seuls travaux qui aient été exécutés à Mers el-Kebir consistent :

Dans la construction d'une caserne de douane qui, depuis, a été affectée à la direction du port;

Et dans l'établissement d'une aiguade pour la marine, au moyen d'une source prise dans la montagne.

Malheureusement, cette source, qui d'abord fournissait 20,000 litres par vingt-quatre heures, n'en fournit plus aujourd'hui que 3,000 à peine, quantité insuffisante aux besoins de la marine. Mers el-Kebir ne peut être pourvu d'eau que par un aqueduc partant d'Oran et y amenant les eaux de Ras-el-Aïn. On étudie le projet de cet ouvrage, dont l'exécution donnera lieu à une dépense considérable.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

BÔNE.

La première occupation de Bône par les Français remonte au 2 août 1830; elle ne dura que peu de jours, le corps expéditionnaire ayant rallié Alger, à la nouvelle de la révolution de juillet.

Les habitants, restés maîtres de leur ville, ne voulurent plus reconnaître l'autorité d'Ahmed bey, et, comme ce dernier attachait une grande importance à la possession de Bône, qui était le seul port par lequel pussent s'écouler les produits de sa province, une lutte s'engagea, à la suite de laquelle les Bônois, après dix-huit mois de blocus, furent forcés d'ouvrir leurs portes, le 5 mars 1832, aux troupes d'Ahmed, commandées par Ben Aïssa. La ville fut pillée, dévastée, la population massacrée, dispersée, ou déportée dans l'intérieur; et lorsque, dans les premiers jours du mois de mai 1832, le général Monk d'Uzer prit de nouveau possession de Bône, elle était abandonnée à la fois par ses oppresseurs et par ses habitants.

Il est difficile de se faire une idée de l'aspect de misère et de désolation que présentait alors cette ville. Les troupes durent être employées pendant plusieurs mois à déblayer les rues afin de s'ouvrir des passages : douze ans se sont écoulés depuis cette époque, et, aujourd'hui, non-seulement Bône a perdu sa réputation d'insalubrité, mais elle est devenue l'une des plus jolies villes, et peut-être la résidence la plus agréable de l'Algérie. L'accroissement de sa population est un indice certain de sa prospérité; sous la domination des Turcs elle était à peine de 3,000 âmes; aujourd'hui elle s'élève de à 8,799, savoir : 4,799 Européens, et 4,000 indigènes, qui se trouvent trop à l'étroit dans l'enceinte de ses murailles.

Parmi les causes qui ont sinon déterminé, du moins puissamment favorisé cette heureuse transformation il faut ranger les travaux publics exécutés par le service des ponts et chaussées.

Bâtiments civils. — On comprend facilement les difficultés que l'installation matérielle des services publics a dû rencontrer dans une ville en ruines, et qui ne présentait pas un seul immeuble approprié aux exigences de nos administrations.

Malheureusement les ressources budgétaires n'ont pas été à la hauteur des besoins, car il n'a été accordé jusqu'à présent, pour travaux neufs et grosses réparations aux bâtiments civils de Bône, qu'une somme de 186,048 fr. 56 cent., et une somme double eût à peine suffi pour satisfaire aux besoins les mieux constatés.

Deux services ont, jusqu'à ce jour, été complétement installés : les douanes, qui possèdent une caserne contenant le logement des employés et des agents du service actif, les bureaux, magasins, et un hangar servant d'entrepôt provisoire, et les ponts et chaussées, qui disposent également de tous les locaux désirables.

Voici le relevé sommaire des principaux travaux exécutés pour l'installation des diverses administrations, avec l'indication de la dépense à laquelle ils ont donné lieu :

Administration générale. — Grosses réparations aux hôtels de la sous-direction et de la mairie. .	8,000f
Santé publique. — Restauration du lazaret, établissement de la consigne de santé.	7,000
Ponts et chaussées. — Construction de magasins, bureaux, logements.	25,000
Cultes. — Restauration de l'église, des mosquées et de la synagogue.	4,000
Justice. — Restauration du tribunal, de la caserne de gendarmerie et de la prison.	16,000
Administrations financières. — Construction de la douane, d'un hangar, et entretien.	91,000
Services divers. — Restauration de l'école mutuelle, construction d'un bureau pour les poids et mesures, commencement d'un abattoir, etc.	16,000

Outre ces travaux, diverses dépenses ont été faites dans un but d'utilité générale; telles sont: l'achat et l'établissement d'une horloge publique, l'installation des réverbères, l'achat de pompes à incendie, etc.

Voirie. — Nos besoins de circulation, si différents de ceux des Maures, ont exigé la création de plusieurs places, l'ouverture de rues carrossables, et le pavage ou l'empierrement de toutes les voies de communication.

Les obstacles que l'administration a eus à vaincre pour l'établissement des places et rues de grande voirie ont consisté principalement dans l'expropriation et la démolition des immeubles. Cependant, sur quelques

points, et notamment au croisement des rues Louis-Philippe, Suffren et Fréart, les difficultés principales sont venues de la forme et de la nature du sol, qui ne se prêtait pas aux exigences du nivellement.

Le tracé des rues et places de Bône laisse peu à désirer; si on voulait le plier davantage à nos besoins et à nos habitudes, on éloignerait certainement, non pas la population indigène, qui pendant longtemps tendra à s'accroître, mais le peu qui reste des vieilles familles bônoises, et ce serait très-regrettable.

Pour compléter les travaux de voirie, il reste à exécuter 20,044 mètres superficiels de pavage, savoir : 11,675 mètres dans les rues de grande voirie, et 8,369 mètres dans celles de petite voirie.

Eaux. — Les Maures avaient amené auprès de Bône les eaux de l'oued el-Farcha au moyen d'une conduite en poterie de 4,000 mètres environ de développement; mais ils comptaient peu sur leurs fontaines, car le débit de la conduite ne pouvait dépasser 60,000 litres par vingt-quatre heures, et ils considéraient les citernes établies sous les maisons comme leur principale ressource.

Les Français trouvèrent la conduite détruite et une partie des citernes comblées; aussi la privation d'eau se fit-elle cruellement sentir. De 1832 à 1835, le génie militaire essaya de rétablir cette conduite, et parvint à faire arriver l'eau dans un bas-fond, à 600 mètres des remparts. A partir de 1835, le service des eaux fut remis à l'ingénieur des ponts et chaussées, qui, par des améliorations successives, put régulariser le débit et le porter de 80,000 litres à 200,000 litres, pendant qu'il étudiait un projet complet ayant pour but l'alimentation de la ville de Bône en eaux potables.

Ce projet, dont l'exécution, entreprise en 1839, a été terminée en 1844, comprend :

1° La recherche, l'aménagement et la réunion des sources qui surgissent dans le bassin de l'oued el-Farcha;

2° L'établissement d'une conduite en tuyaux de fonte pouvant amener 750,000 litres par jour sur la place d'Armandy, point culminant de la ville;

3° La construction sur cette place d'un château d'eau contenant 750,000 litres, et la répartition des eaux dans la ville.

Tous ces travaux ont été couronnés du plus heureux succès, et, depuis le 1er janvier 1845, la ville de Bône jouit d'un système de distribution d'eau qui satisfait à ses besoins actuels.

La conduite amène au château d'eau 500,000 litres par jour, et alimente 4 fontaines, 20 bornes fontaines ou abreuvoirs, un lavoir, et une bouche d'eau pour la marine. De plus, tous les établissements publics tels que le quartier de cavalerie, l'hôpital militaire, la manutention, la buanderie, l'arsenal, la mosquée, etc., qui consomment journellement beaucoup d'eau, en sont directement pourvus par cette conduite.

Déjà, depuis trois ans, Bône possédait deux fontaines provisoires et un abreuvoir; depuis la même époque, l'intendance militaire a économisé annuellement une somme de près de 25,000 francs qu'elle avait dû précédemment consacrer au transport à l'hôpital militaire de toute l'eau nécessaire à ses besoins.

Égouts. — Lors de l'occupation de Bône, la presque totalité des égouts construits par les Maures ne fonctionnait plus; les eaux ménagères et les immondices coulaient, sur plusieurs points, à ciel découvert, allaient se jeter dans les fossés de l'enceinte, et formaient autour de la ville un véritable foyer d'infection.

En 1833 et 1834, on a dû se borner à remettre en état les principaux canaux maures, afin de parer aux besoins les plus urgents; mais, à dater de cette époque, tous les travaux ont convergé vers l'exécution d'un système raisonné d'égouts dont la réalisation est aujourd'hui presque complète.

Ce système comprend :

1° Un égout dit de ceinture, suivant l'axe de la rue Napoléon, et débouchant à la mer sous l'arsenal de l'artillerie;

2° Trois égouts principaux partant du château d'eau et se rendant dans l'égout de ceinture : le premier, par les rues des Numides et de l'Artillerie; le second, par les rues Saint-Augustin et Caraman, et le troisième, par les rues d'Armandy et Louis-Philippe;

3° Des égouts secondaires dans toutes les rues qui ne sont pas desservies par les égouts principaux.

Une fois par semaine, les trois égouts principaux seront lavés à grande eau par la réserve du château d'eau, et, tous les jours, le trop plein des bornes-fontaines coule dans les égouts secondaires.

Le développement du canal de ceinture est de 375 mètres; celui des égouts principaux est de 1,560 mètres, et celui des égouts secondaires de 3,850 mètres.

Il ne reste à exécuter aujourd'hui que 197 mètres d'égouts principaux, et 1,943 mètres d'égouts secondaires.

On a fait bien des hypothèses pour se rendre compte de l'amélioration sanitaire observée dans la ville de Bône depuis quelques années, et, généralement, elle a été attribuée aux travaux de desséchement exécutés dans la petite plaine. Il faut attribuer aussi en grande partie cette amélioration à l'établissement de la conduite des eaux et à la construction des égouts.

Le tableau suivant permet de suivre la marche des travaux année par année, et d'apprécier les sommes qui y ont été employées jusqu'à ce jour, soit sur le budget de la guerre, soit sur le budget colonial.

Tableau des dépenses faites par le service des ponts et chaussées dans la ville de Bône, depuis l'occupation jusqu'au 1er janvier 1845.

EXERCICES.	EAUX ET FONTAINES.		ÉGOUTS.		OUVERTURES, PAVAGES et empierrements des rues.		BATIMENTS CIVILS ET TRAVAUX DIVERS.		TOTAL par EXERCICE.
	Budget colonial.	Budget de la guerre.	Budget colonial.	Budget de la guerre.	Budget colonial.	Budget de la guerre.	Budget colonial.	Budget de la guerre.	
1832............	"	"	"	"	"	"	"	13,000f 00c	13,000f 00c
1833............	"	"	"	30,396f 04c	"	2,000f 00c	"	27,603 96	59,000 00
1834............	"	"	"	23,000 00	"	26,359 26	"	31,256 74	80,616 00
1835............	"	4,000f 00c	520f 00c	15,000 00	8,420f 00c	13,000 00	2,422f 25c	3,500 00	46,862 25
1836............	"	14,000 00	15,334 50	"	7,000 00	22,000 00	"	"	58,334 50
1837............	"	27,000 00	31,000 00	"	22,500 00	6,000 00	"	"	86,500 00
1838............	"	"	8,000 00	20,000 00	18,000 00	14,500 00	4,248 33	"	64,748 33
1839............	"	116,323 34	10,000 00	12,000 00	20,000 00	20,000 00	3,927 28	2,000 00	184,250 62
1840............	"	56,634 44	"	"	"	10,000 00	43,100 00	"	109,734 44
1841............	13,000f 00c	"	"	"	"	10,000 00	40,000 00	"	63,000 00
1842............	10,000 00	13,000 00	"	"	"	"	"	"	23,000 00
1843............	85,000 00	"	"	"	"	"	"	15,000 00	100,000 00
1844............	15,000 00	"	8,000 00	"	5,000 00	6,000 00	"	"	34,000 00
	123,000 00	230,957 78	72,854 50	100,396 04	80,920 00	123,859 26	93,687 86	92,360 70	
	353,957f 78c		173,250f 54c		204,779f 26c		186,048f 56c		918,036 14

Constructions particulières. — Il n'est pas moins intéressant de se rendre compte de l'importance des constructions élevées par les particuliers dans la ville de Bône depuis l'occupation, et de comparer la marche de ces constructions avec celle des travaux exécutés par l'administration. Le tableau suivant contient les documents nécessaires pour cette double appréciation :

ANNÉES.	CONSTRUCTIONS PUBLIQUES. — DÉPENSES faites et chaussées en travaux neufs et grosses réparations.	CONSTRUCTIONS PARTICULIÈRES.			
		NOMBRE des immeubles construits.	DÉPENSES faites pour leur construction.	VALEUR absolue au 1er janvier 1845.	VALEUR locative au 1er janvier 1845.
1832	13,000f 00c	"	"	"	"
1833	59,000 00	6	74,000f	101,000f	12,980f
1334	80,000 00	7	77,500	109,500	13,090
1835	46,862 25	17	216,000	265,000	38,170
1836	58,334 50	21	367,000	407,000	57,860
1837	86,500 00	23	176,000	201,000	28,345
1838	64,748 33	24	304,000	410,000	53,295
1839	184,220 62	48	597,000	780,000	105,105
1840	109,724 44	32	484,000	660,000	81,906
1841	63,000 00	35	488,000	580,000	77,110
1842	23,000 00	45	403,000	595,000	76,296
1843	100,000 00	50	528,000	700,000	86,108
1844	34,000 00	45	607,000	825,000	90,500
	918,036 14	353	4,413,500	5,633,500	716,765

Par ce tableau, l'on voit que les dépenses faites par les particuliers, dans l'intérieur de la ville, sont à peu près cinq fois aussi considérables que celles faites par l'administration; elle fait voir aussi que l'occupation de Philippeville, bien qu'elle ait détourné vers ce point des capitaux considérables, et enlevé à Bône tout le transit de l'approvisionnement d'une division militaire, n'a pas arrêté la marche progressive des constructions.

Travaux et dépenses à faire. — Les sacrifices que l'État aura à s'imposer pour doter la ville de Bône de tous les édifices et bâtiments nécessaires aux administrations publiques et à la population seront considérables.

Quelques-uns des travaux projetés dans ce but seront entrepris en 1845 par le service des bâtiments civils et de la voirie qui, depuis sa complète organisation à Bône, et ainsi que sa dénomination l'indique, doit y être, à l'avenir, exclusivement chargé de tout ce qui, en France, rentre dans les attributions des architectes des départements et des communes.

Le corps des ponts et chaussées qui, jusqu'à ce jour, a cumulé les fonctions des architectes avec celles des ingénieurs, se consacrera entièrement aux travaux de routes, de desséchement, d'irrigation et des ports, travaux auxquels la prospérité croissante de la province de Constantine permettra bientôt de donner un grand développement.

PHILIPPEVILLE.

Bâtiments civils. — Tous les services publics, à l'exception seulement de celui des ponts et chaussées, sont, dans cette localité, installés dans des maisons particulières louées par l'administration.

En 1843, on a commencé quelques travaux d'irrigation à la pépinière et construit un corps de garde pour la milice.

Les locaux pris à bail pour les divers services ont été entretenus.

En 1844, une horloge publique a été placée dans une tourelle, construite à cet effet sur l'hôpital militaire.

Voirie. — On a pavé la rue Royale sur une longueur d'environ 300 mètres, depuis le ravin des Citernes jusqu'à la mer. Cette importante voie de communication, la seule accessible aux voitures, ne tardera pas à être achevée.

Une partie de la rue des Numides a été nivelée.

Diverses rues secondaires ont été ouvertes, et des escaliers en pierre de taille, construits pour racheter les trop fortes pentes.

En résumé, on a donné au quartier voisin de la Marine un aspect qui, par sa régularité, a déterminé de nombreuses constructions privées.

Eaux. — La ville n'est alimentée que par des puits publics : l'état dans lequel ils se trouvaient au moment de l'occupation a été sensiblement amélioré par de nombreux curages. Les cordes des seaux ont été remplacées par des chaines en fer.

Une somme de 2,000 francs avait été allouée, en 1843, pour les recherches à faire dans le but de constater l'état des vastes citernes romaines situées sur le versant ouest de Philippeville. Les fouilles ont fait connaître la profondeur de ces citernes, leur état de conservation, et permis d'évaluer la débite des sources qui les alimentaient jadis, et qui existent encore.

Un projet de restauration de ces vaisseaux et de répartition des eaux dans la ville a été rédigé par les ponts et chaussées, en 1844.

Ce projet, approuvé par le ministre, est en pleine exécution, et l'été de 1845 ne s'écoulera pas sans que Philippeville soit doté des eaux qu'elle réclamait avec tant d'impatience.

Égouts. — En 1843, on a construit dans la rue Royale, depuis la mer jusqu'à la rue des Citernes, un égout de 250 mètres de longueur : cet égout, de grande dimension, reçoit les eaux pluviales et ménagères provenant des rues supérieures.

Un second égout a été établi le long de la rue des Citernes.

Ces ouvrages, qui étaient impérieusement exigés dans l'intérêt de la viabilité et de la salubrité publiques, ont produit l'effet que l'on devait en attendre.

Constructions particulières. — Bien que le chiffre de la population soit demeuré à peu près stationnaire pendant l'année 1843, cependant les constructions privées ont considérablement augmenté. En effet, du 1er janvier 1843 au 1er janvier 1844, il a été bâti 70 maisons, la plupart en bonne maçonnerie, et estimées ensemble à près de 500,000 francs.

La propriété bâtie avait atteint, à Philippeville, Stora et dans leurs environs, une valeur de 3,696,200 fr., à l'époque du 1er janvier 1845.

Le tableau suivant fait connaître les progrès de l'industrie privée dans ces localités.

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS.	NOMBRE DE MAISONS CONSTRUITES					ESTIMATION.	
	en maçonnerie.	en maçonnerie et galandages.	en galandages.	en planches.	TOTAL.		
Philippeville. — En 1843	51	4	2	3	60	407,500f	3,603,500f
Années antérieures	265	49	85	16	415	3,196,000	
Stora et route de Stora. — En 1843	"	"	"	1	1	1,200	51,200
Années antérieures	3	1	"	14	18	50,000	
Environs de Philippeville. — En 1843	6	"	1	2	9	21,500	41,500
Années antérieures	2	5	"	"	7	20,000	
TOTAUX au 1er janvier 1844	327	59	88	36	510		3,696,200
——— au 1er janvier 1843	270	55	85	30	440		3,206,000
AUGMENTATION qui a eu lieu en 1843	57	4	3	6	70		490,200

STORA.

Bâtiments de la direction du port. — La construction d'un bâtiment pour l'installation du service maritime (personnel et matériel) avait été décidée par le ministre dès le commencement de 1843.

Les ponts et chaussées, chargés de cette construction en l'absence des architectes des bâtiments civils, ont employé, dans le courant de cet exercice, une somme de 20,000 francs à l'achat de tous les matériaux nécessaires, et au nivellement de l'emplacement affecté au bâtiment projeté, que l'on évalue à 45.000 francs.

Aucun nouveau crédit n'ayant pu être accordé en 1844, les travaux sont restés suspendus. Ils seront repris, en 1845, par le service des bâtiments civils, que cette construction concerne maintenant.

LA CALLE.

L'ancien établissement de La Calle, détruit en 1827 par les ordres d'Hussein-Pacha, n'a été occupé de nouveau par les Français qu'en 1836.

Aucune espèce de travaux n'y a été exécutée par les services civils dans la période de 1836 à 1841.

Indépendamment des ouvrages maritimes dont il a été fait mention à l'article *port de La Calle*, les principaux travaux exécutés dans cette localité, à partir de 1842, ont eu pour objet :

La reconstruction de l'ancienne chapelle du comptoir de La Calle;

La restauration des puits de la ville et de la fontaine de la plage;

L'établissement d'un égout;

Le nivellement des rues de la presqu'île;

La construction d'un hospice civil pour 100 malades.

Ce dernier édifice, principalement destiné à recevoir les corailleurs et les colons, vient d'être terminé; il a coûté 190,000 francs.

Il sera pourvu du matériel nécessaire en 1845, et pourra être ouvert vers la fin de la même année.

Cette petite ville est loin d'avoir pris le développement auquel elle est appelée. L'exploitation des forêts de chêne-liége, qui sont sa principale richesse, n'a pas encore été entreprise. Quant à la pêche du corail, elle est en pleine activité dans les parages de La Calle, et il y a lieu d'espérer que les commodités de toute nature que les bateaux corailleurs y trouveront, dans avenir prochain, les y attireront en plus grand nombre que par le passé.

Des magasins destinés au dépôt des produits de la pêche, des agrès des bateaux et des provisions de toute nature seront bientôt construits par les soins de l'administration.

Constructions particulières. — Les maisons situées sur la presqu'île ont été, en très-grande partie, restaurées ou reconstruites par les nouveaux habitants; ceux-ci ont, en outre, établi des baraques en planches sur les lots qui leur avaient été provisoirement concédés sur la terre ferme. Ces concessions deviendront définitive aussitôt que le plan de distribution du nouveau quartier de la ville sera arrêté. On dresse ce plan. Les emplacements pour bâtir sont très-recherchés à La Calle.

Les sommes que le service des ponts et chaussées a dépensées dans le cours de l'exercice 1843, soit pour la construction des bâtiments civils et autres ouvrages qui s'y rattachent, soit pour leur entretien, sont résumées dans le tableau suivant :

	DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSES FAITES EN 1843. — SUR LE BUDGET DE LA GUERRE. Chapitre XXVIII *bis*.	Chapitre XXIX.	Chapitre XXX.	SUR LE BUDGET colonial.	TOTAL par nature de travaux.	TOTAL par localité.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
PERSONNEL		"	32,098 85	"	12,500 00	44,598 85	
							44,598 85
	PROVINCE D'ALGER.						
ALGER	Achèvement du lazaret	"	"	149,999 98	"	140,999 98	
ALGER	Grande voirie	"	20,950 41	"	"	20,950 41	
							170,050 39
	PROVINCE D'ORAN.						
ORAN	Restauration de la grande mosquée	"	"	"	6,000 00	6,000 00	
ORAN	Clôture des cimetières	"	"	"	5,999 80	5,909 89	
ORAN	Bâtiments civils	"	"	"	10,000 00	10,000 00	
ORAN	Grande et petite voirie	"	18,994 72	"	13,999 63	32,094 35	
ORAN	Eaux	"	"	"	6,500 00	6,500 00	
ORAN	Égouts	"	"	"	4,999 68	4,999 68	
ORAN	Plantations d'arbres	"	"	"	1,499 58	1,499 58	
ORAN	Éclairage de la ville	"	"	"	6,098 40	6,998 40	
ORAN	Dépenses diverses	"	"	"	3,309 06	3,309 06	
							78,390 96
MOSTAGANEM	Agrandissement du commissariat civil	"	"	"	9,485 00	9,485 00	
MOSTAGANEM	Reconstruction de la caserne de gendarmerie	"	"	"	7,500 00	7,500 00	
MOSTAGANEM	Bâtiments civils	"	"	"	4,500 00	4,500 00	
MOSTAGANEM	Petite voirie	"	"	"	5,500 00	5,500 00	
MOSTAGANEM	Eaux	"	"	"	6,973 30	6,973 30	
MOSTAGANEM	Égouts	"	"	"	2,000 00	2,000 00	
MOSTAGANEM	Plantations d'arbres	"	"	"	1,000 00	1,000 00	
MOSTAGANEM	Éclairage de la ville	"	"	"	3,199 15	3,199 15	
MOSTAGANEM	Dépenses diverses	"	"	"	1,470 00	1,470 00	
							416,627 45
	PROVINCE DE CONSTANTINE.						
BÔNE	Reconstruction du lazaret	"	"	"	3,000 00	3,000 00	
BÔNE	Installation provisoire du tribunal de première instance	"	"	"	3,200 00	3,200 00	
BÔNE	Agrandissement des bâtiments de la pépinière et travaux d'irrigation	"	"	"	12,000 00	12,000 00	
BÔNE	Restauration des bâtiments du service des ponts et chaussées	"	15,000 00	"	"	15,000 00	
BÔNE	Bâtiments civils	"	"	"	8,000 00	8,000 00	
BÔNE	Grande et petite voirie	"	4,500 00	"	15,000 00	19,500 00	
BÔNE	Eaux	"	"	"	90,000 00	90,000 00	
BÔNE	Égouts	"	"	"	6,000 00	6,000 00	
BÔNE	Plantations d'arbres	"	"	"	4,000 00	4 000 00	
BÔNE	Éclairage de la ville	"	"	"	10,000 00	10,000 00	
BÔNE	Dépenses diverses	"	"	"	3,400 00	3,400 00	
							174,100 00
PHILIPPEVILLE	Travaux d'irrigation à la pépinière	"	"	"	997 65	997 65	
PHILIPPEVILLE	Construction d'un corps de garde pour la milice	"	"	"	2,000 00	2,000 00	
PHILIPPEVILLE	Bâtiments civils	"	"	"	6,000 00	6,000 00	
PHILIPPEVILLE	Grande et petite voirie	"	30,000 00	"	21,500 00	51,500 00	
PHILIPPEVILLE	Eaux	"	"	"	2,500 00	2,500 00	
PHILIPPEVILLE	Égouts	"	"	"	43,000 00	43,000 00	
PHILIPPEVILLE	Plantations d'arbres	"	"	"	1,400 00	1,400 00	
PHILIPPEVILLE	Dépenses diverses	"	"	"	3,400 00	3,400 00	
							110,797 65
STORA	Travaux préparatoires et approvisionnements pour la construction de la direction du port	20,000 00	"	"	"	20,000 00	
							20,000 00
LA CALLE	Construction de l'hospice civil	"	"	"	60,000 00	60,000 00	
LA CALLE	Bâtiments civils	"	"	"	2,000 00	2,000 00	
LA CALLE	Petite voirie	"	"	"	5,000 00	5,000 00	
LA CALLE	Eaux	"	"	"	100 00	100 00	
LA CALLE	Éclairage de la ville	"	"	"	600 00	600 00	
LA CALLE	Dépenses diverses	"	"	"	3,000 00	3,000 00	
							70,700 00
Dépenses générales diverses et imprévues		"	39,924 44	"	"	39,924 44	39,924 44
	TOTAUX	20,000 00	161,468 42	149,900 98	410,621 34	....	751,089 74

TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DÉPENSES FAITES, EN 1843, PAR LE SERVICE DU GÉNIE, TANT DANS LES VILLES PLACÉES DANS LE RESSORT DE L'ADMINISTRATION CIVILE QUE DANS LES PLACES ET TERRITOIRES RÉGIS PAR DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES.

La soumission des tribus, en même temps qu'elle amenait les indigènes sur nos marchés et dans nos villes, appelait sur les différents points que nous occupions dans l'intérieur une population européenne, faible d'abord, mais qui ne tarda pas à s'accroître. Avec cette population surgirent de nouveaux besoins; car la plupart des villes mauresques ne renfermaient que des masures délabrées et des rues étroites et infectes. Sur d'autres points, comme à Tenès et à Orléansville, il n'y avait, au moment de la prise de possession, que quelques ruines éparses. Il fallait donc entreprendre partout les travaux d'utilité publique indispensables pour l'installation de l'armée, et pour préparer la voie à la colonisation du pays. Il n'était pas moins nécessaire de pourvoir soit à l'entretien, soit à l'exécution des édifices et aux autres travaux utiles aux populations indigènes soumises.

Sur les points de la côte éloignés du théâtre de la guerre où les Européens étaient en nombre considérable, l'autorité civile fut installée, et tous les travaux qui intéressaient la cité y ont été exécutés, sous la direction, soit des ingénieurs des ponts et chaussées, soit des architectes des bâtiments civils, à peu près suivant le mode adopté en France.

Mais dans les places situées au milieu des tribus hostiles et encore dépourvues d'une population européenne suffisante, on a dû, en attendant l'époque où il deviendrait opportun d'établir l'autorité civile, pourvoir par une organisation spéciale aux besoins du moment : tel a été le but de la création des commissions administratives, instituées par l'arrêté ministériel du 3 septembre 1842.

Ces commissions, présidées par le commandant supérieur de la localité, et composées des principaux fonctionnaires militaires et d'un agent des services financiers, ont pour attributions de proposer les bases des impôts et contributions de toute nature à percevoir sur les tribus, d'administrer les propriétés domaniales, et de préparer les éléments du budget des dépenses locales.

Un autre arrêté ministériel, du 7 novembre 1842, a également institué des commissions administratives ayant pour attributions la fixation et la perception des impôts, et l'administration dans les territoires non soumis à l'autorité civile, mais dépendant, par leur position topographique, des villes placées dans le ressort de cette autorité. C'est ainsi qu'il y a eu, jusqu'à ce jour, une commission administrative des territoires arabes de Mostaganem et de Philippeville, bien que ces deux places soient depuis longtemps administrées par des fonctionnaires civils.

Les projets des travaux rédigés par le service du génie, pour satisfaire aux besoins signalés par les commissions administratives, sont soumis d'abord à l'examen du conseil d'administration de la colonie, et, ensuite, à l'approbation du ministre de la guerre. Ils sont exécutés par les soins et sous la direction des officiers du génie, avec les ressources soit du budget de la guerre, soit du budget colonial, suivant la nature des travaux.

On trouvera ci-après un résumé succinct des travaux d'intérêt local que le service du génie a été chargé de faire exécuter en 1843 et au commencement de 1844, et de ceux qui sont projetés pour les exercices suivants. On fera ressortir l'influence que ces travaux ont déjà exercée dans le pays, et surtout les résultats qu'on doit en attendre pour l'avenir, en raison de l'importance de chaque localité, sous le rapport agricole et commercial.

PROVINCE D'ALGER.

KOLÉAH.

L'accroissement de la population du Sahel a conduit à s'occuper de préparer des localités où cette population

pourrait se porter. Koléah était évidemment appelée à devenir un centre de population important; il a été décidé qu'elle serait entourée d'une enceinte, composée d'un fossé flanqué par des tours en maçonnerie. Déjà deux tours construites en 1840 à l'est de la ville, et le camp établi en 1838, auquel doit se rattacher le fossé, formaient trois saillants de la nouvelle enceinte. Il restait donc à construire les édifices qui devaient occuper les quatre autres saillants, savoir : trois à l'ouest et au nord de la ville, et un à l'est, entre le camp et l'une des tours.

Il fut décidé que ces bâtiments, tout en conservant un caractère défensif, seraient construits de manière à pouvoir servir d'habitation, et contiendraient les locaux nécessaires à une famille. Ils se composent d'un petit bâtiment à un étage, contenant deux pièces et une cuisine, situé au fond d'une petite cour close de murs auxquels sont adossés des hangars.

Ces édifices, entrepris en 1843, sur les fonds du budget de la guerre, ont été achevés en 1844, sur les fonds du service colonial.

On a ajourné l'excavation du fossé, qui n'est pas urgente. Le roc se montrant à la surface du sol en plusieurs points du tracé primitif de l'enceinte, de nouvelles études ont été prescrites.

Outre la construction de quatre maisons flanquantes, on a commencé aussi, sur les fonds de 1843, la construction de la partie de l'enceinte qui traverse le ravin de Koléah, et en arrière de laquelle seront établis, sur la place qu'on y réserve, un abreuvoir et un lavoir.

Les travaux de cette partie d'enceinte ont également été continués en 1844, avec les ressources coloniales, comme ceux des maisons flanquantes.

La dépense faite en 1843 a été de 22,000 fr. (chap. XXIX du budget de la guerre).

En 1844, une infirmerie pour les femmes et les enfants indigents a été installée dans l'une des maisons flanquantes de Koléah.

MILIANA.

Nos troupes prirent possession de Miliana le 8 juin 1840. A notre approche, les Arabes avaient évacué la ville en y mettant le feu; aussi ne présentait-elle, lorsque nous y entrâmes, qu'un amas de ruines, et c'est à peine si l'on put, après beaucoup de travail, en réparant les maisons qui avaient le moins souffert, y ménager un abri pour les troupes pendant l'hiver.

Bloquée étroitement par les soldats réguliers d'Abd-el-Kader en 1840 et 1841, cette ville ne pût communiquer avec Alger, durant cette période, qu'au moyen de rares convois escortés par de fortes colonnes, et encore ces ravitaillements ne se faisaient-ils jamais sans quelque engagement sérieux avec l'ennemi. Les expéditions de 142 changèrent la face des choses. Poursuivi sans relâche, abandonné par les tribus, qu'une guerre de deux années avait réduites à la plus profonde misère et contraintes à faire leur soumission, Abd-el-Kader dut chercher un refuge dans la province d'Oran. Les environs de Miliana devinrent alors tranquilles, et la route du Gontas, ouverte par l'armée au commencement de 1843, permit aux Européens de circuler facilement entre cette ville et Blidah.

C'est à partir de cette époque qu'une population commença à s'installer à Miliana; cette population s'accrut rapidement, et le nombre de constructions élevées ou restaurées par elle prouve combien les conditions y sont favorables au développement de la colonisation. La position de la ville s'y prête, en effet, admirablement. Située sur un plateau assez élevé, et dominé lui-même par le mont Zakkar, elle est abondamment pourvue d'eau par deux sources, dont l'une alimente les fontaines, et l'autre, par son volume et ses chutes, est susceptible de mettre en jeu un grand nombre d'usines. Aux environs, le sol, couvert d'arbres fruitiers, peut, à l'aide d'irrigations faciles, donner de magnifiques récoltes. Au pied du mamelon sur lequel est assise la ville s'étend la vallée du Chelif, autrefois le grenier d'Abd-el-Kader, et qui, pacifiée par la guerre, n'attend que des bras pour produire encore de riches moissons. Enfin, la route ouverte récemment entre Miliana et Cherchel, en facilitant les approvisionnements, permettra de diriger, en échange, vers la côte les céréales et les fruits dont le pays abonde.

Les constructions élevées à Miliana avant l'année 1844 étaient peu nombreuses et avaient peu d'importance; mais, dans le courant de cette année, elles ont pris un développement assez notable, et ce n'est pas seulement leur nombre qui s'est accru, mais c'est aussi leur nature qui s'est améliorée. Outre une assez grande quantité de maisons restaurées et occupées par la troupe et les établissements publics, on y compte actuellement 41 maisons en maçonnerie, dont 19 avec étage et 12 en bois. La valeur totale de ces constructions peut être estimée à 230,000 francs.

Les établissements industriels sont encore peu nombreux. Des anciens moulins arabes, un seul fonctionne encore; depuis, le hakem de la ville en a fait installer un second; et, tout récemment, des industriels européens viennent d'en faire construire deux autres qui donnent ensemble 40 quintaux de belle farine par 24 heures. Aussi l'administration ne fait-elle venir d'Alger qu'une faible quantité de farine de blé tendre, qui entre dans la composition du pain de la troupe. Bientôt elle n'aura plus recours à ce moyen, déjà abandonné dans la division de Constantine, et les boulangers civils eux-mêmes ne feront entrer dans leur fabrication que la farine indigène, qui donne d'ailleurs du pain d'excellente qualité et à meilleur prix. Déjà l'administration militaire peut approvisionner de farines la garnison de Cherchel, en profitant des voitures de retour.

Il existe, en outre, aux environs de la ville cinq briqueteries, treize fours à chaux et deux fours à plâtre appartenant à des particuliers; ils fonctionnent peu régulièrement, et suffisent à peine aux besoins de la localité. Leur valeur est d'environ 26,700 francs.

Jusqu'en 1843, le service du génie avait eu à s'occuper exclusivement de l'installation provisoire de l'armée. L'étude des projets d'établissements militaires définitifs fit reconnaître qu'ils exigeaient de très-vastes emplacements, et que si on les construisait dans l'ancienne enceinte de la ville, il ne resterait pas de place suffisante pour la population civile, qui commençait déjà à prendre un essor rapide. On eût été, d'ailleurs, obligé de démolir un grand nombre de maisons mauresques, qui peuvent encore être utilisées dans leur état actuel. On se décida donc à créer ces établissements sur la rive droite de l'oued Boutan, à l'ouest de la ville actuelle. De cette façon, on fixait définitivement les emplacements qui pouvaient être affectés aux constructions civiles. On rédigea immédiatement un plan d'alignement auquel les concessionnaires furent tenus de se conformer, et on exécuta les travaux d'utilité générale les plus indispensables à la colonie naissante.

On a déblayé, nivelé et empierré la rue d'Orléans, qui forme l'entrée principale de la ville par la porte du Zakkar, sur une longueur de 190 mètres. De chaque côté de la rue, dont la largeur est de 15 mètres 50 centimètres, on a pratiqué pour l'écoulement des eaux une rigole pavée avec soin.

Une belle horloge a été installée sur la mosquée el-Djedid, qui se trouve dans le prolongement de la rue d'Orléans.

Enfin, on a relevé diverses brèches existant dans l'enceinte de la ville, et rétabli la porte du Zakkar.

La dépense de ces divers travaux s'est élevée à 10,700 francs (budget colonial).

En 1844, on a pourvu à l'installation provisoire de la gendarmerie et à l'entretien des bâtiments civils, construit une maison destinée au logement des services financiers, et réparé la mosquée de Sidi-Joucef. Cette mosquée avait été, dans le principe, affectée au casernement des troupes; comme elle est en très-grande vénération, on l'a rendue au culte mahométan, à la grande satisfaction de la population indigène.

Dans cette ville, où tout est encore à créer, on devra, dans les travaux à exécuter, procéder par ordre d'urgence. Aussi, en 1845, on se propose de travailler activement aux déblai, nivellement et macadamisage des rues, pour faciliter les communications et ouvrir la voie aux constructions nouvelles; de réparer les conduites d'eau, qui sont en très-mauvais état, et de créer un système d'égouts, travaux qui intéressent à un haut degré le bien-être et l'hygiène, surtout sous le climat d'Afrique. On s'occupera encore de l'installation de logements pour le desservant et pour le hakem; de l'établissement d'une école primaire, dont le besoin se fait déjà sentir; de la construction d'un dispensaire, et de l'ouverture d'une route carrossable donnant accès à l'abattoir civil.

On ajournera à 1846 la construction de l'abattoir, de l'église, d'une caserne pour la gendarmerie, d'une prison et d'un bureau arabe. Les installations provisoires existantes suffiront jusque-là aux besoins actuels.

Si, comme tout porte à le croire, la tranquillité devient de jour en jour plus stable, Miliana ne tardera pas à devenir une ville importante.

On a fait ressortir plus haut les avantages de sa position et les ressources de son sol; d'ici à peu de temps, les communications avec Blidah et Cherchel, qui ne sont carrossables qu'en été, seront complétement empierrées, et permettront, en tout temps, une circulation facile: la sécurité est si grande, que déjà des auberges se sont élevées sur ces routes, et offrent un gîte aux voyageurs. D'un autre côté, vers le sud, s'élève peu à peu un autre établissement que sa position appelle à jouer un rôle important sous le rapport commercial: c'est le poste de Teniet-el-Ahd; situé près d'un marché où se font des transactions considérables entre les Arabes nomades du Sahra et les habitants du Tell, il est parfaitement placé pour nouer avec eux des relations, acheter leurs produits, et faire écouler les nôtres.

Cherchel, dont le port est en pleine construction, deviendra, dans un avenir prochain, l'entrepôt de Miliana et de Teniet-el-Ahd, et fournira aux populations indigènes et européennes qui sont dans le rayon de ces localités tous les objets de consommation nécessaires à leurs besoins.

MÉDÉAH.

La ville de Médéah a été occupée le 17 mai 1840. Abandonnée par les habitants, comme Miliana, ses maisons, sans être démolies comme dans cette dernière ville, étaient cependant en assez mauvais état. La guerre continuelle et acharnée qui régna pendant deux ans à ses portes en ferma, durant cette période, l'accès aux Européens; mais la paix qui commença à s'établir dans ses environs en 1842, et l'ouverture d'une route carrossable par la Chiffa, ne tardèrent pas à y attirer une population qui depuis cette époque a toujours été en croissant.

Les anciens habitants, qu'Abd-el-Kader avait contraints à émigrer, n'ayant plus à craindre les représailles de l'émir, rentrèrent peu à peu, et maintenant presque toutes les maisons mauresques qui ne sont pas occupées pour le casernement des troupes et les services publics ont été remises à leurs anciens propriétaires.

Indépendamment de la fertilité du sol et de l'abondance de ses eaux, Médéah a l'avantage d'une position qui lui assure pour l'avenir des relations commerciales importantes. Située sur la ligne de communication la plus directe et la plus fréquentée entre Alger et le Sahara, c'est sur son marché que viendront plus tard s'échanger les produits du pays des dattes et ceux de l'Europe et du Tell.

Ce commerce sera même, dans l'avenir, susceptible de prendre une extension immense, si, comme il est permis de l'espérer, la tranquillité qui règne maintenant dans toute l'Algérie y attire les caravanes de Tombouctou, que les guerres perpétuelles dont ce pays était jadis le théâtre avaient depuis longtemps forcées à se diriger vers Tunis, ou vers le Maroc.

Déjà les relations amicales établies avec Laghouat et toute cette partie du Sahra algérien attire à Médéah une affluence d'Arabes considérable; dès à présent, des transactions importantes s'opèrent sur son marché.

Les divers avantages qui viennent d'être énumérés, la présence d'une forte garnison, et les travaux importants entrepris dans la ville, y ont déjà fixé une population européenne assez nombreuse. Déjà, à côté des anciennes maisons, en grande partie restaurées et appropriées, se sont élevées de nouvelles constructions qui ont déjà changé l'aspect de la localité. On y compte actuellement, outre une vingtaine de maisons mauresques qui ont été presque complétement transformées, vingt-deux maisons neuves, un fondouk et plusieurs fours à briques et à plâtre. La plupart de ces constructions ont été élevées en 1844; leur valeur peut être estimée à la somme de 232,000 francs.

Il est à présumer que, quand la route de la Chiffa sera terminée et que la communication entre Médéah et Alger sera assurée en toute saison, cette ville prendra un rapide essor, par la facilité avec laquelle y arriveront les bois et les matériaux que le pays ne fournit pas. Les ressources locales y rendent d'ailleurs

les constructions faciles, car on y trouve en abondance la pierre de taille, les moellons et la terre à briques. La chaux n'est pas de très-bonne qualité, mais peut être, en beaucoup de cas, remplacée avec avantage par l'excellent plâtre qu'on trouve à peu de distance de la ville.

Ce n'est qu'en 1843 qu'on a pu commencer à exécuter les premiers travaux d'utilité publique réclamés par la colonie naissante.

On a approprié l'ancienne mosquée Ahmar au culte catholique; la couverture en a été complétement refaite; le minaret et les murs ont été enduits; on a installé une sacristie, réparé les tribunes, construit un autel et des fonts baptismaux.

Le marché commençant à être fréquenté par les Arabes, on a construit une halle provisoire, consistant en un hangar de 24 mètres de longueur sur 6 mètres 50 cent. de largeur.

On a surtout travaillé activement aux conduites d'eau et aux égouts de la ville; 750 mètres courants des tuyaux ont été restaurés et 490 mètres refaits à neuf; 13 fontaines ont été remises en service dans les divers quartiers.

Les deux égouts principaux ont été nettoyés et débouchés; quatre latrines publiques ont été établies; tous les égouts de second ordre ont été remis en bon état.

On a installé une horloge publique sur le minaret de la mosquée Hanefi, qui a été complétement restaurée.

Une ancienne maison mauresque a été appropriée au logement du receveur des domaines.

Ces divers travaux ont occasionné une dépense de 9,017 fr. 04 cent. (budget colonial).

L'accroissement rapide de la population, et le vaste espace qu'exigent les établissements militaires, ayant fait reconnaitre que l'emplacement compris dans l'ancienne enceinte n'était pas en rapport avec l'importance future de Médéah, on a rédigé, en 1844, un plan d'agrandissement de la ville. On a commencé le nivellement du nouveau quartier. On a créé une pépinière qui est en bon état d'entretien. De nombreuses plantations ont été faites sur les places et sur les routes.

On a pourvu à l'entretien des conduites d'eau et des divers locaux affectés aux services civils et financiers.

On se propose de donner plus d'extension aux travaux d'utilité publique en 1845 et 1846, extension que l'augmentation probable de population rendra sans doute indispensable.

Les travaux projetés pour 1845 comprennent la construction d'une caserne pour la gendarmerie et d'une prison, le nivellement et le pavage d'une partie des rues et places de la ville, l'entretien des conduites d'eau, des égouts et des immeubles domaniaux.

En 1846, on continuera les travaux commencés l'année précédente; on terminera la caserne de la gendarmerie et la prison; on travaillera activement aux égouts du quartier neuf; on entreprendra la construction d'un presbytère et des écoles, et l'on pourvoira à l'installation de l'éclairage.

ORLÉANSVILLE.

La position d'Orléansville (*El-Esnam*) a été occupée au mois d'avril 1843. Son importance n'est pas moins grande sous le rapport stratégique que sous le rapport agricole et commercial. Située dans la riche vallée du Chelif, dont la fertilité pourra être augmentée par des irrigations, elle est, en outre, destinée à servir de marché aux tribus du Dahra, de l'Ourensenis, des plateaux du Sersou, de Tiaret, etc., qui viendront s'y approvisionner des denrées dont elles ont besoin. Elles y apporteront leurs produits en échange, et le nouveau port de Tenès, qui n'en est séparé que par une distance de 12 lieues, deviendra l'entrepôt de ce double commerce. On a donc dû, dès le principe, s'occuper de l'avenir de la nouvelle colonie, et entreprendre les travaux d'utilité générale qui devaient le plus en favoriser le développement.

Il fallait, avant tout, ouvrir une communication avec le littoral. En trois semaines, la route de Tenès fut rendue praticable et, pour y assurer en toute saison une libre circulation, un pont américain, de

146 mètres de longueur, fut jeté sur le Chelif, en face du nouveau camp. Ces travaux sont décrits dans la notice relative aux routes.

L'attention s'est ensuite portée sur la question des eaux, si importante dans tout établissement nouveau, et surtout à Orléansville, où il est indispensable d'en réunir une grande quantité, tant pour les besoins des habitants, que pour arroser les plantations et les jardins projetés autour de la place.

Le plateau qu'elle occupe étant complétement dépourvu de végétation, il est dans l'intérêt de la salubrité de l'y faire développer par tous les moyens possibles.

Or, quoique assise au confluent du Chelif et de l'oued Tighaout, la ville ne peut tirer directement que de faibles ressources de ces deux rivières. D'abord, pendant l'été, l'oued Tighaout cesse presque complétement de couler, et le lit du Chelif est trop encaissé pour qu'il soit commode d'y aller puiser l'eau nécessaire aux besoins journaliers; d'ailleurs elle est ordinairement trouble et légèrement saumâtre.

On a retrouvé les ruines d'un canal en maçonnerie, destiné autrefois à conduire sur l'emplacement d'Orléansville les eaux d'une source située à 3,600 mètres de la ville, dans le lit de l'oued Tighaout; le canal a été déblayé et l'on en a déjà réparé beaucoup plus de la moitié. On continue ce travail. Une tranchée à ciel ouvert a été pratiquée pour conduire dans le camp une source d'eau, prise également dans l'oued Tighaout. Ces eaux ont été très-utiles pour l'irrigation des pépinières et des plantations, qui changeront sous peu l'aspect du pays et en amélioreront les conditions hygiéniques.

On se propose d'amener plus tard à Orléansville la belle source d'eau du Khamis, située à 10,000 mètres du camp, sur le Thigaout. Un canal en maçonnerie sera nécessaire. On examinera s'il y aurait plus d'avantage à établir une conduite entièrement neuve, qu'à profiter de celle en cours d'exécution, en négligeant les eaux qu'elle amène.

Pour faciliter l'établissement et assurer la durée de la prise d'eau, on a dû, sur plusieurs points, régulariser le cours du Tighaout, qui présente de nombreuses sinuosités et produit souvent des désordres considérables sur ses berges. On y a établi, en outre, quatre barrages, dans le but de retenir les eaux et de faciliter les irrigations des plaines adjacentes.

On s'est occupé également des irrigations de la rive droite du Chelif; on a ouvert, à cet effet, une conduite à ciel ouvert de 8,800 mètres de longueur, à l'extrémité de laquelle on fait monter l'eau du Chelif à l'aide d'une noria.

Pour empêcher que le cours torrentueux du fleuve n'affouillât pas ses rives pendant l'hiver, aux abords du pont, on a dans cette partie protégé les deux berges au moyen d'un perré et d'un mur de soutenement.

On a nivelé et déblayé les rues de la ville sur une longueur de plus de 400 mètres, régularisé et empierré celles du quartier militaire. Ces travaux ont procuré des découvertes intéressantes en archéologie; on a trouvé, entre autres, une mosaïque de 23 mètres de long sur 14 mètres 50 centimètres de large, qu'on a complétement dégagée et mise à l'abri de toute dégradation.

On s'est occupé activement des plantations: plus de 20,000 boutures ont été mises en pépinière; 3,600 arbres, tant mûriers qu'ormeaux, ont été plantés dans le camp et le long des avenues. On a fait aussi des semis de glands et de châtaignes.

Enfin, dans le but de propager l'agriculture, on a installé une ferme-modèle sur la rive droite du Chelif. Elle se compose de quatre petits locaux servant à loger l'officier directeur et à remiser les grains et les instruments aratoires. Elle comprend, en outre, une écurie pour 60 juments avec leurs poulains, une étable pour des vaches laitières, et un logement pour 20 hommes. Cet établissement a déjà donné de bons résultats en 1844.

Tous ces travaux, exécutés sur le budget colonial de l'exercice 1843, ont nécessité une dépense de 140,000 fr.

En 1844, on a continué la réparation de la conduite d'eau romaine du Tighaout; ce travail est déjà terminé sur une longueur de 3,300 mètres. Deux barrages ont été commencés sur le Tighaout; on a entrepris le canal destiné à l'irrigation des terrains situés au-dessous du camp.

On a nivelé et empierré les principales rues de la ville, entretenu et augmenté les plantations, et installé le logement et les bureaux de l'officier chargé des affaires arabes.

On se propose d'entreprendre, en 1845, la conduite d'eau du Khamis, de donner du développement aux plantations et à la culture, en commençant un système d'irrigations à l'aide des eaux de Thigaout; de poursuivre l'empierrement et le nivellement des rues de la ville, d'établir un abattoir, des latrines publiques et un lavoir; enfin, de construire une caserne pour la gendarmerie.

En 1846, on continuera ces travaux; on construira une fontaine sur la principale place, et on commencera à bâtir une église définitive.

Tous ces travaux sont projetés plutôt en raison de l'importance future de cette localité que de sa population actuelle. Aussi ne seront-ils pas exécutés d'abord en entier. Comptant un peu plus de deux ans d'existence, au sein d'un pays qui ne présente quelque sécurité que depuis un an, son développement n'a pu encore être bien rapide. Toutefois, il a encore dépassé les espérances.

Outre le grand nombre d'ouvriers civils employés aux travaux, population généralement flottante, mais dont une partie finit toujours par se fixer dans le pays où elle a longtemps travaillé, il se trouve déjà à Orléansville un certain nombre de colons qui s'y sont définitivement fixés, en y construisant des maisons, dont la valeur totale atteint déjà un chiffre assez élevé.

Ainsi, on compte actuellement à Orléanville 31 maisons en maçonnerie, dont 7 à un étage et 2 à deux étages, représentant une valeur de.................................... 159,800f

41 Baraques en planches et en torchis............................ 47,530

Et, en fait d'établissements industriels:

1 Brasserie en maçonnerie, à un étage..........................	8,000
1 Établissement de bains..	2,500
4 Briqueteries, et 8 fours à chaux..................................	4,000
TOTAL............	221,830

La population européenne se compose de 428 individus.

Deux auberges, installés sur la route de Tenès à Orléansville, offrent aux voituriers un abri pour eux et pour leurs chevaux.

Ces établissements, en facilitant la circulation, prouvent aussi, par le fait seul de leur existence, la tranquillité actuelle du pays.

Toutes ces constructions laissent, il est vrai, encore beaucoup à désirer; mais c'est un heureux commencement, et, si l'on songe aux difficultés qu'il a fallu surmonter pour les établir, on en conclut que la population tend à augmenter, et qu'elle deviendra considérable lorsque les Arabes des tribus voisines se seront habitués à regarder Orléansville comme leur marché naturel.

TENÈS.

L'occupation définitive d'Orléansville devait avoir pour conséquence immédiate celle de Tenès, qui est le port de la côte le plus rapproché, et avec lequel la communication pouvait être rétablie le plus facilement. Nos colonnes vinrent y camper le 1er mai 1843, après avoir ouvert une route provisoire, destinée à faciliter les premiers travaux d'installation à Orléanville.

On adopta, pour l'emplacement de la nouvelle ville, la position de l'ancienne *Cartena*, plateau situé sur la rive gauche de l'oued Allala, terminé sur presque tout son pourtour par des escarpements qui devaient en rendre la défense facile, et élevé de 50 mètres au-dessus de la mer; cette élévation même offrait une garantie de salubrité, que l'on n'aurait pas eue en s'établissant dans la plaine. Quant à la ville occupée par les Maures, située au débouché de la vallée de l'oued Allala et d'un petit affluent de cette rivière, enfon-

cée dans une gorge, elle semblait bien confirmer, par sa position, la réputation d'insalubrité qu'elle avait déjà du temps du docteur Shaw.

Là, comme à Orléansville, le sol ne présentait que quelques ruines éparses, et tout était à créer.

On installa d'abord une enceinte provisoire en palanques, destinée à renfermer les établissements militaires et le petit nombre de constructions civiles qui pourraient s'établir dans le principe; mais le nombre des colons s'accrut beaucoup plus rapidement qu'on ne l'avait supposé. Indépendamment des motifs qui, sur tout point nouvellement occupé, attirent un commencement de population, c'est-à-dire les travaux et l'alimentation de l'armée, Tenès était le port d'Orléansville, et, par suite, devenait immédiatement un entrepôt de quelque importance.

Une étude plus approfondie de la côte, faite par la commission nautique, fit reconnaitre que, bien que ce point n'offrît actuellement qu'un très-mauvais mouillage, néanmoins l'existence d'une rangée de rochers sous-marins permettait d'y établir un port, peut-être avec moins de dépenses que sur tout autre point du littoral: cette découverte est d'autant plus précieuse, qu'entre Alger et Arzeu, c'est-à-dire sur une longueur de 80 lieues, il n'existe aucun refuge pour les navires du commerce; ce fait seul assigne dans l'avenir un rôle assez important à la nouvelle ville.

Un projet d'enceinte définitive fut rédigé en vue d'un accroissement de population, et, comme à Orléansville, on s'occupa immédiatement de la question des eaux. L'oued Allala, qui coule au pied du plateau, étant barré à son embouchure, et n'ayant, dans cette partie, qu'une pente très-faible, ne donne qu'une eau saumâtre et impropre aux usages domestiques; employée seulement pour les constructions, l'élévation de la ville en rend le transport pénible et dispendieux. Quant à l'eau potable, il faut aller la puiser beaucoup plus haut dans le même ravin ou à des sources situées à une grande distance.

Avant de déboucher dans la plaine dont il vient d'être parlé, l'oued Allala coule dans une gorge extrêmement resserrée, sur un lit de rochers qui présentent de nombreux ressauts. En remontant à 3,000 mètres environ de la ville, on arrive à un étranglement où le fond du ravin se trouve à une cote un peu plus élevée que le plateau. Il était donc possible, au moyen d'un barrage et d'un canal en maçonnerie, d'y amener les eaux de la rivière; on retrouva même, en étudiant le projet, les traces d'une ancienne conduite d'eau établie par les Romains.

On avait d'ailleurs reconnu que la meilleure direction, pour le tracé de la route, était la vallée de l'oued Allala.

Cette route, qui devait être laissée en corniche, exigeait des déblais de rocs très-considérables. On ne pouvait faire la conduite d'eau avant la route, sans en compromettre les constructions par les pétardements. On se détermina donc à entreprendre ensemble ces travaux. Ils ont été commencés vers la fin de 1843; les déblais nécessaires pour l'établissement de l'aqueduc ont été exécutés sur la moitié de leur développement. On a construit, à la partie supérieure du camp, un réservoir couvert en maçonnerie, d'une capacité de 400 mètres cubes; c'est de là que doit se faire la distribution des eaux entre les établissements militaires et les différents quartiers de la ville. Les dépenses se sont élevées à la somme de 60,000 francs.

La conduite pourra fournir 300,000 litres d'eau par 24 heures, ce qui sera bien plus que suffisant pour les besoins de la population. Le surplus servira à arroser le versant à l'ouest de la ville; une petite quantité pourra aussi être conduite dans l'intérieur de la ville arabe, située à peu de distance du plateau, dans un coude formé par l'oued Allala.

Ce travail dotera Tenès d'une ressource précieuse, et facilitera beaucoup les constructions. On y trouve déjà en abondance des moellons et de la pierre de taille magnifique, de la pierre à chaux, de la terre à briques d'excellente qualité et du bois de chauffage. Tous les autres matériaux de construction et les denrées nécessaires à la consommation viennent par mer, et ne coûtent pas plus cher qu'à Alger. La nouvelle ville se trouvait donc dans les conditions les plus favorables à un prompt développement; aussi a-t-il dépassé toutes les prévisions.

On y compte aujourd'hui 1,400 habitants européens, 85 maisons entièrement terminées, et 44 en cons-

truction. Il y a, en outre, 142 baraques en planches, qui seront peu à peu remplacées par des maisons en maçonnerie. Toutes ces constructions peuvent être évaluées à 900,000 francs.

En fait d'établissements industriels, une seule usine est en construction; c'est un moulin à roue horizontale mis en mouvement par une chute de 6 mètres.

Déjà plusieurs négociants ont noué avec les Arabes des relations commerciales qui promettent d'heureux résultats. Quand le pays, ruiné par la guerre, sera de nouveau livré à la culture lorsque la tranquillité se sera consolidée, les blés du Chelif et de l'oued Allala abonderont à Tenès, dont le marché est déjà parfaitement approvisionné de presque toutes les denrées nécessaires à la consommation. La richesse du pays environnant est également citée par le docteur Shaw, qui parle de la grande quantité de grains qui s'écoulent par le mauvais port de Tenès.

Le chiffre de la population était assez élevé pour que l'on s'occupât de l'installation du culte: trois baraques ont été appropriées à cet effet; deux ont été disposées pour servir d'église provisoire, l'autre, de logement pour le desservant. On commencera plus tard la construction d'une église en maçonnerie, dont le projet est à l'étude. On s'occupera également, l'année prochaine, du nivellement et de l'empierrement des rues, de l'établissement des fontaines, de l'éclairage et de la construction d'une école primaire.

En 1846, on achèvera les travaux entrepris l'année précédente; on établira des abreuvoirs et des lavoirs publics, et l'on commencera la construction d'un système d'égouts.

En 1843, on a fait tous les approvisionnements nécessaires pour la construction d'un bâtiment destiné au logement du capitaine du port, d'un maître et de 48 marins, ainsi qu'à l'installation des bureaux, magasins et ateliers de la marine. On a creusé les fondations. Dépense : 15,000 francs (chapitre XXVIII *bis* du budget de la guerre).

Les travaux ont été terminés en 1844.

BOUGIE.

L'occupation de Bougie date de 1833; cette ville, depuis lors, s'est trouvée identiquement dans les mêmes conditions que Djidjeli, c'est-à-dire que les Kabyles sont constamment demeurés hostiles, et que jamais nos troupes n'ont impunément franchi la ligne de nos avant-postes. Elles ont eu de plus à lutter contre des épidémies terribles. Aussi la population et les constructions civiles n'y ont pris aucun développement, et sont encore maintenant ce qu'elles étaient il y a huit à dix ans. On n'y compte pas plus de 10 maisons européennes présentant ensemble une valeur de 132,000 francs, en y comprenant deux moulins à manége et une chaufournerie.

Comme Djidjeli, Bougie ne sera susceptible de prendre de l'importance qu'après la soumission des Kabyles; mais alors cette dernière ville présentera sur l'autre des avantages incontestables.

Le mouillage de Bougie est réputé l'un des meilleurs de la côte d'Afrique, et peut même offrir un abri aux bâtiments de guerre d'un certain tonnage.

Sous le rapport commercial, elle se trouve dans les conditions les plus favorables. Destinée à devenir le port de Setif, elle servira de débouché à toutes les denrées de la fertile plaine des Abd el-Nour. Une communication facile avec Hamza lui assurera le commerce des Beni-Mansour et des riches vallées qui s'étendent au pied du versant sud du Jurjura.

Les ressources de toute nature y abondent. Ses carrières fournissent de la pierre de taille magnifique, des moellons et de la pierre à chaux excellente. Le bois de chauffage est apporté de l'île de Mansoura par les Arabes qui le vendent à bas prix. Les sources des cinq fontaines fournissent une eau assez abondante et d'excellente qualité. Les versants du Gouraïa, aux abords de la ville, sont couverts de jardins et d'arbres magnifiques; mais tout cela est abandonné et aurait besoin de la main de l'homme. Sous tous les rapports, Bougie remplit donc les conditions pour devenir plus tard une ville importante. Déjà, en 1843, on y a exécuté quelques travaux d'intérêt général.

Ainsi, on a pavé les rues les plus fréquentées, et mis en état le logement de l'instituteur. On a pourvu

aussi à l'entretien de divers bâtiments domaniaux; une église provisoire y avait été installée quelques années auparavant.

La dépense s'est élevée à 6,050 francs (budget colonial).

On s'est occupé, en 1844, du nivellement des rues, et de la construction d'une conduite d'eau débouchant sur la place de la Marine, et d'un égout qui intéressait la salubrité de ce quartier. On a exécuté aussi quelques réparations aux bâtiments civils, entre autres, à la caserne de la gendarmerie.

En 1845, on se propose d'entreprendre l'aqueduc destiné à amener dans la ville les eaux des cinq fontaines, et d'améliorer les abords du débarcadère, où l'on n'arrive qu'au moyen de rampes assez roides et peu commodes.

Ce dernier travail est d'autant plus urgent, que l'expédition projetée contre les Kabyles amènera dans le port de Bougie un mouvement de bâtiments assez considérable, et, par la suite, une circulation très-active sur les rampes qui conduisent au débarcadère.

DELLIS.

Les colonnes qui furent dirigées au commencement du printemps, en 1844, contre les tribus à l'est d'Alger, déterminèrent le Gouvernement à occuper la position de Dellis d'une manière permanente, afin d'avoir un point de ravitaillement rapproché du centre des opérations.

La soumission des riches tribus des Flissa et des Amraoua, obtenue après deux combats acharnés, rendait désormais possibles les relations entre les Européens et les habitants du fertile pays compris entre le Jurjura et la mer, relations qui s'étendront nécessairement encore quand, dans un avenir peu éloigné, nous aurons réduit à l'obéissance les peuplades kabyles des environs de Bougie.

La position de Dellis présente des avantages incontestables sous ce rapport: dans l'état actuel des choses, tous les produits des contrées environnantes s'écoulent à Alger, où les indigènes prennent en échange les étoffes, la quincaillerie, et, en général, tous les objets dont ils ont besoin.

Le moment n'est pas éloigné où ils apprécieront mieux la journée d'une bête de somme, et où, par suite, ils préféreront venir à Dellis pour y vendre leurs huiles, la soie, les peaux, les fruits dont leurs montagnes abondent, et y acheter du sel, du fer dont ils sont dépourvus, et les autres produits de notre industrie. Cette ville, il est vrai, ne présente pas un très-bon mouillage: abrité des vents du nord et de l'ouest, il est en prise à tous les vents du côté de l'est; il est toutefois très-accessible aux navires pendant la belle saison, et d'ici à longtemps cette condition suffira aux besoins de la localité.

Ces considérations ont conduit à préparer à Dellis l'installation d'une ville européenne, et un plan d'alignement a été rédigé à cet effet.

L'emplacement de la nouvelle ville est situé au sud de la ville arabe, qui a été conservée sans aucun changement; une enceinte en maçonnerie, de 4 mètres de hauteur la protégera contre les maraudeurs et ira se relier à la crête qui domine la position.

Des travaux assez importants y ont été exécutés depuis l'occupation. On a établi, dans des baraques solides et convenables, la direction du port et la douane; on a construit le logement et les bureaux de l'officier chargé des affaires arabes; les fontaines ont été nettoyées; on a réparé les conduits et les réservoirs et construit un nouveau bassin. On a ouvert une communication carrossable de la plage à la ville, et jeté deux ponts en pierres sèches sur les ravins qui la traversent.

Les indigènes ayant abandonné leur mosquée pour servir d'hôpital au moment de l'occupation, le ministre en a fait construire une nouvelle au centre de leur quartier.

En 1845, on établira un lavoir, un fondouk et un logement pour les services financiers. On commencera le macadamisage des principales rues, et on s'occupera de l'installation d'une horloge, si les fonds le permettent.

L'année suivante, on exécutera le nivellement et l'empierrement des rues; on construira un abattoir et une école, etc., etc.

PROVINCE D'ORAN.

TERRITOIRE ARABE D'ORAN.

Barrage du Sig. — En allant d'Oran à Mascara, on traverse la vaste plaine du Sig, qui a environ 28 kilomètres de longueur, depuis le point où la rivière sort des montagnes jusqu'à son confluent avec l'Habra. Sa largeur varie de 12 à 16 kilomètres.

Cette plaine a, de tout temps, été d'une grande fertilité. Les Turcs y avaient établi un système de canaux d'irrigation alimentés par les eaux du Sig, que des barrages, construits à trois reprises différentes et successivement détruits par la violence du courant, élevaient à une hauteur considérable.

Les traces de ces barrages, dont le dernier surtout était remarquable par sa solidité et ses dispositions, attestent l'importance que les indigènes ont de tout temps attachée aux irrigations. Le troisième barrage, renversé, il y a environ cinquante ans, après neuf années d'existence, avait, dans cet espace de temps, changé complétement l'aspect de la vallée, qui s'était couverte d'habitations et de riches cultures; cette fertilité, dont le souvenir est resté dans le pays, a disparu avec la cause qui l'avait fait naître, et la plaine du Sig, naguère le grenier d'Oran, est redevenue en grande partie inculte comme elle l'était auparavant.

La nombreuse et riche tribu des Gharaba, qui habite cette plaine, exprima le vœu que le barrage fût rétabli, et offrit de concourir à l'exécution des travaux en fournissant gratuitement la pierre, la chaux, le sable, et une partie de la main-d'œuvre.

Outre l'avantage de nous attacher les Arabes par des travaux qu'ils regardent comme un immense bienfait, le rétablissement du barrage du Sig avait aussi un puissant intérêt colonial. En effet, une partie de la plaine est, il est vrai, cultivée par les indigènes; mais l'autre appartient au domaine, et paraît très-propre à l'établissement de plusieurs centres de population européenne. En attendant que les colons se présentent, ces terres pourront être louées à des indigènes, et le produit des fermages aura bientôt couvert la plus grande partie des dépenses.

L'administration prépare un projet de colonisation de cette belle contrée. Sa position entre Mostaganem, Arzeu et Oran, et les routes qui la traversent, en rend l'exécution possible dans un avenir très-rapproché.

Le rétablissement du barrage présentait de grandes difficultés; les ruines considérables du dernier barrage prouvent la violence du fleuve, quand ses eaux sont grossies par les pluies d'hiver. Aussi n'a-t-on négligé aucune précaution pour donner à cet ouvrage toute la solidité désirable.

On a choisi pour l'emplacement du nouveau massif un point où le lit de la rivière, avant de déboucher dans la plaine, se trouve resserré entre deux masses de rochers qui offrent en même temps l'avantage et d'assurer contre les affouillements les extrémités de la digue, et de préserver, par leur élévation, le pays en aval des inondations, lorsque les eaux viendront à franchir la crête du barrage sur une hauteur de plusieurs mètres.

La hauteur totale du barrage est de 10 mètres au-dessus du fond du lit de la rivière, et son épaisseur égale à sa hauteur. Les fondations, en béton hydraulique et pierre, en ont été jetées à une profondeur de 4 mètres.

Des aqueducs, ménagés dans l'épaisseur de la maçonnerie, et garnis de vannes, permettent de vider le bassin d'amont. Deux massifs de maçonnerie, également munis d'aqueducs et de vannes, ont été établis, de chaque côté du barrage, à l'origine des deux canaux d'irrigation, afin d'en fermer l'accès à l'eau au moment des grandes crues.

Ces travaux ont coûté 150,000 francs, dont 20,000 francs seulement imputables à l'exercice 1843, auquel se rapporte plus particulièrement le présent compte rendu. (Budget colonial.)

Le barrage du Sig a subi une première épreuve, à l'occasion d'une forte crue arrivée en décembre 1844, et a résisté à l'impétuosité du torrent sans éprouver le moindre dommage.

Après avoir rempli le bassin naturel formé par le lit de la rivière, en amont du massif, les eaux ont reflué à plus de 4 kilomètres en arrière, et sont entrées dans les amorces des canaux d'irrigation.

En attendant les résultats matériels de cet ouvrage hydraulique, l'effet moral qu'il a produit sur les indigènes est très-grand, et l'administration ne peut que se féliciter d'avoir satisfait au vœu qu'ils avaient manifesté de le voir exécuter.

En 1845, on entreprendra sur les deux rives du Sig les canaux d'irrigation qui sont le complément indispensable du barrage. Un jaugeage exécuté avec soin a fait connaître que, pendant les plus grandes sécheresses, le volume d'eau débité par le Sig n'était jamais moindre de 4 mètres 800 millimètres par minute, quantité qui suffit pour arroser convenablement une surface de terrain considérable.

ARZEU.

Le mouillage d'Arzeu, à 9 lieues ouest de Mostaganem, est excellent pour les bâtiments du commerce; aussi, lorsqu'en 1843 on occupa cette dernière ville, dont la rade, ouverte à tous les vents, ne présente aucun abri aux navires, l'occupation d'Arzeu fut une conséquence forcée de cette mesure, et nos troupes s'établirent sur les deux points en même temps.

Les Turcs avaient à Arzeu des magasins servant de dépôt aux grainsqu'ils destinaient à l'exportation. Le mouillage était défendu par un petit fortin ou batterie de côte.

La présence des colonnes qui, depuis 1840, ont constamment rayonné autour de Mostaganem a permis à cette ville d'acquérir en peu de temps un accroissement remarquable; mais Arzeu est resté stationnaire.

N'ayant pas de communication avec l'intérieur, et étant d'ailleurs dépourvue d'eau potable, cette position maritime ne sert, en ce moment, que de relâche aux navires marchands d'un faible tonnage. Aussi, jusqu'à présent, il n'a pu s'y fixer qu'un petit nombre de familles, qui vivent du produit des travaux qu'elles exécutent pour le service du génie, et des bénéfices que la faible garnison de la place peut leur procurer.

Malgré les conditions défavorables dans lesquelles la nature l'a placé, Arzeu est appelé, par sa position, à devenir un port commerçant important, et, à ce titre, a fixé toute l'attention du Gouvernement.

Une exploration, faite en 1844, par l'ingénieur en chef des mines employé en Algérie, ayant donné l'espoir d'y obtenir des eaux jaillissantes par le moyen de la sonde, le forage d'un puits artésien y sera entrepris dans le courant de l'été 1845. Mais dans le cas où cet essai n'aurait pas un résultat favorable, il faudrait recourir à la construction d'un aqueduc dans lequel seraient réunies diverses sources qui coulent à environ 5,000 mètres de distance du port, et qui paraissent devoir donner un produit journalier assez considérable. Ce moyen serait très-dispendieux (la conduite est évaluée à 200,000 francs), mais à défaut d'autre, il faudrait l'employer. En attendant, l'administration fait établir des puits et des citernes, et veille à ce que les propriétaires en fassent autant dans leurs maisons et jardins.

Lorsque les navires y trouveront de l'eau potable, il ne faudra plus qu'une communication directe avec Mascara pour qu'Arzeu devienne le débouché du commerce de cette ville importante. C'est aussi sur ce point de la côte que viendront affluer les produits des vallées du Sig, de l'Habra, et de la fertile plaine d'Eghreis.

Enfin, les salines d'Arzeu, actuellement exploitées par les Arabes, procurent à l'Algérie la plus grande partie du sel nécessaire à sa consommation. Plus tard, cette branche de commerce deviendra, à coup sûr, importante.

Une belle maison pour la direction du port, le casernement des marins et la conservation du matériel de la marine y a été commencé en 1843 et terminé en 1844. La dépense afférente au premier de ces exercices a été de 25,000 fr. (chapitre XXVIII *bis* du budget de la guerre).

Les mosquées du vieil Arzeu (village maure situé à quelque distance du port) ont été restaurées en 1844.

On a dressé le projet d'extension de l'enceinte actuelle, uniquement établie que dans le but de renfermer les établissements militaires, quelques constructions arabes existant avant l'occupation, et un petit nombre de maisons particulières. On a déjà rédigé un plan de distribution et d'alignement de nouveaux quartiers dans lesquels les emplacements nécessaires pour les divers établissements publics ou militaires ont été réservés.

On se propose de commencer, en 1845, le tracé de la nouvelle enceinte, le nivellement et l'empierrement des rues principales et l'établissement de la douane.

Le projet de construction d'un port formé de quais et d'une jetée a été préparé, en 1843, de concert, par une commission nautique locale et par la commission mixte du port d'Alger. Le ministre ayant approuvé ce projet, le quai pourra être entrepris en 1846.

MOSTAGANEM.

On a commencé, en 1843, la construction d'un bâtiment pour la marine. Ce bâtiment renferme tous les locaux nécessaires, tant pour loger le capitaine du port, le commis de la maison, 1 maître et 10 marins, que pour installer les bureaux du service. Un étage demi-souterrain régnant sur toute l'étendue du bâtiment servira de magasin.

Les maçonneries de cette construction, faites jusqu'à la hauteur du plancher de l'étage, ont coûté 25,000 francs en 1843 (chapitre XXVIII *bis* du budget de la guerre).

Les travaux ont été terminés en 1844.

TERRITOIRE ARABE DE MOSTAGANEM.

Barrage de la Mina. — Les Turcs avaient construit, sur la rivière de la Mina, à Relisan, dans la subdivision de Mostaganem, un barrage qui avait éprouvé de légères dégradations et qui avait cessé de fonctionner depuis quelques temps. On a commencé en 1843, et terminé en 1844, la réparation de ce barrage, et ouvert quelques canaux d'irrigation.

Ces travaux recevront du développement en 1845 si la situation des crédits le permet.

MASCARA.

Quand nos troupes entrèrent à Mascara, au mois de mai 1841, tous les habitants avaient émigré et la ville était couverte de ruines. Le reste de l'année et les deux années suivantes furent consacrées à une guerre active, qui força enfin Abd-el-Kader à se réfugier sur les frontières du Maroc, et amena la soumission des tribus qui jusque-là s'étaient montrées les plus dévouées à sa cause. Ce ne fut donc guère avant la fin de 1843 que la sécurité commença à régner dans le pays, et que la circulation put s'établir librement entre Oran et Mascara.

Il n'était venu, dans le principe, avec les troupes d'occupation, que quelques ouvriers civils et le petit nombre d'individus qui marchent d'ordinaire à la suite de l'armée. Avec la paix, une partie des anciens habitants rentra dans la ville, et plusieurs colons, attirés par l'espoir du commerce que rendait désormais possible la facilité des communications, vinrent s'y établir à poste fixe, et y élevèrent des constructions.

On compte maintenant à Mascara 60 maisons en maçonnerie bâties par les Européens; plusieurs autres sont en cours d'exécution. Elles peuvent être évaluées ensemble à la somme de 607,000 francs.

Les établissements industriels consistent en une brasserie et une tuilerie, dont la valeur est d'environ 21,000 francs.

La population civile se compose de plus de 600 individus.

En présence de ce progrès, il était du devoir de l'administration de pourvoir aux nécessités du présent et de préparer des voies à l'avenir.

Déjà, en 1842, pour hâter la rentrée des anciens habitants et leur prouver que nous n'étions hostiles ni à leur culte, ni à leurs usages, on avait réparé la grande mosquée de la ville.

En 1843, des travaux plus importants ont été entrepris.

Pour faciliter les constructions particulières, on a déblayé les décombres qui obstruaient les communications.

On a entretenu et réparé les anciennes conduites d'eau et établi de beaux abreuvoirs auprès de l'une des portes de la ville.

On a fait quelques dépenses pour l'éclairage des rues. Dans les villes arabes, où les rues sont étroites, tortueuses et mal pavées, et où la police s'exerce difficilement, c'est une mesure de première nécessité.

Une ferme a été établie auprès de la ville, dans l'ancienne maison de campagne du bey. On a restauré les bâtiments existants, construit des étables et installé des logements pour les laboureurs et employés.

L'installation du culte était devenue une nécessité, eu égard au chiffre de la population, qui se compose en grande partie d'Espagnols. Une ancienne mosquée a été convertie en église et pourvue des objets nécessaires pour la célébration de l'office divin. Cette installation provisoire a suffi pendant quelques années.

On a exécuté quelques travaux de nivellement sur la place du Marché Arabe, près de l'Arkoub.

Une belle horloge publique a été établie sur la façade de l'un des édifices publics.

Pour préparer l'emplacement nécessaire à la population future, on a dû reculer l'enceinte de la ville mauresque. La nouvelle enceinte consistera en un mur crénelé, protégé par un fossé. Les premiers travaux ont été commencés en 1843; on a préparé les fondations du mur d'enceinte sur presque tout son développement.

Les dépenses imputées à l'exercice 1843 s'élèvent à 4,106 francs 40 centimes (budget colonial).

En 1844, on a continué les travaux entrepris l'année précédente, entretenu et amélioré les fontaines et les conduites d'eau, exécuté le déblaiement de quelques rues, et installé les services financiers dans l'ancienne maison de l'émir, qu'on a restaurée à cet effet.

A El-Bordji, village arabe situé près de la route de Mascara, et qui avait été ruiné complétement par Abd-el-Kader en 1843, on a réparé une mosquée et rebâti l'enceinte défensive. Ces travaux ont été exécutés à la demande des habitants.

Si la situation des crédits le permet en 1845, on construira une prison, dont le besoin se fait sentir, et un local pour le bureau arabe. On fera, en outre, aux aqueducs et aux fontaines les réparations indispensables, on commencera le pavage des places et des rues, et l'on installera des latrines publiques.

Ces travaux seront continués en 1846. A cette époque, on pourra commencer la construction d'un marché couvert pour les Européens, d'un caravansérail pour les Arabes et d'un logement pour le kaïd.

Tous ces travaux seront la conséquence de l'importance que Mascara acquerra sous peu de temps par sa position.

En effet, située à 20 lieues seulement de la côte, où elle a pour ports Oran et Mostaganem, et plus tard Arzeu, au milieu de tribus qui ne tarderont pas à recouvrer les richesses qu'elles ont perdues pendant la guerre, cette ville deviendra nécessairement un marché important, où les Arabes viendront se pourvoir des objets nécessaires à leur usage et apporter leurs produits en échange. Sa prospérité passée, chez un peuple attaché à ses anciens usages, comme l'est le peuple arabe, lui garantit celle à venir, et, sous peu de temps, il est à espérer que les tribus du Sud reprendront avec Mascara les relations commerciales qu'elles avaient autrefois. C'est ainsi que le commerce de Constantine, suspendu momentanément après l'occupation, a repris bientôt son ancienne importance, et est redevenu maintenant aussi florissant qu'auparavant.

L'importance agricole de Mascara sera en rapport avec son importance commerciale; les magnifiques champs de vignes, les belles plantations qui couvrent les coteaux aux environs de la ville, attestent la fertilité d'un sol qui n'attend que des bras et une culture intelligente pour donner de riches récoltes. Les vins de Mascara pourront remplacer quelques-uns de ceux d'Espagne. Les nombreuses sources qu'on y rencontre, en même temps qu'elles rendent les irrigations faciles, donnent encore un volume d'eau assez considérable pour alimenter des moulins, dont l'installation rendra un immense service aux habitants, qui tirent encore toutes leurs farines de la côte.

De Mascara dépendent deux postes avancés, Tiaret et Saïda, qui, jusqu'à présent, n'ont eu d'importance que sous le rapport militaire, mais qui, par leur position auprès de grands marchés fréquentés par les tribus du Sud, peuvent devenir des centres de commerce intéressants. Déjà même quelques colons s'y sont établis à la suite de l'armée, et Saïda compte déjà 17 maisons, dont la valeur est d'environ 26,000 francs.

On se propose d'y construire, en 1845, des marchés couverts et des logements pour les officiers chargés des affaires arabes.

TLEMSEN.

Tlemsen a été définitivement occupée par nos troupes au mois de février 1842. Une première occupation avait eu lieu de 1835 à 1837; mais la garnison, confinée dans le Méchouar, où elle était étroitement bloquée, n'avait laissé dans la ville aucune trace de son passage.

Au moment où nos troupes y arrivèrent pour la seconde fois, Tlemsen présentait à peu près le même aspect que Mascara, c'est-à-dire qu'une grande partie des habitants avait émigré, et les guerres continuelles dont elle avait été le théâtre depuis de longues années y avaient couvert le sol de ruines. Cependant autrefois Tlemsen était une ville florissante, à en juger par les traditions des Arabes, et surtout par les traces de son ancienne enceinte, qui devait renfermer, au moins, une population de 100,000 habitants. Sa position explique d'ailleurs facilement cette ancienne splendeur: dominant le fertile bassin du Safsaf et de l'Isser, située à peu de distance de la riche vallée de la Mekerra, elle était le grenier naturel de toutes ces contrées, le marché où venaient s'approvisionner les tribus nomades des Hangad et du Sersou. Ses environs, sillonnés de nombreux cours d'eaux, qui tombent en cascades du Djebel-Thierné, sont couverts d'oliviers et d'arbres fruitiers magnifiques. Enfin, le voisinage du Maroc en faisait un entrepôt important, où venaient affluer et s'échanger les produits des deux pays. Mais, envahie tour à tour par les Marocains, les deys d'Alger et les Espagnols, déchirée par les dissentions intestines des Hadars et des Koulouglis, cette ville a marché vers une décadence rapide, et son ancienne puissance n'est plus attestée que par l'étendue de ses ruines.

Toutefois, il est deux sources de richesses que n'ont pu tarir les guerres qui l'ont successivement ravagée. C'est l'admirable fertilité de son sol et sa position frontière, qui, lorsque la pacification sera complète, lui assurera des relations commerciales très-étendues. Soumise maintenant à un pouvoir fort et organisateur, qui saura la protéger contre les ennemis du dehors et étouffer les discordes au dedans, il est permis d'espérer que Tlemsen ne tardera pas à recouvrer une partie de sa prospérité passée. Déjà certains de trouver près de nous protection et sécurité, les anciens habitants sont rentrés en partie, et la population indigène atteint déjà un chiffre assez élevé.

Depuis que la communication est devenue à peu près libre avec Oran, un assez grand nombre d'Européens sont également venus s'y fixer, attirés autant par la nombreuse garnison qui a toujours occupé Tlemsen ou les camps environnants, que par un commencement de commerce avec les indigènes. On y compte actuellement environ 60 maisons construites par les Européens, dont la valeur peut être estimée approximativement à la somme de 800,000 francs.

Toutefois, on ne doit pas se dissimuler que, malgré les avantages incontestables de sa position, qui l'a rendue jadis et en fera très-probablement dans l'avenir une des villes les plus importantes de l'Algérie, cette ère de prospérité commencera pour elle plus tard que pour les autres villes de l'intérieur, car le voisinage de la frontière rendra lente et difficile la soumission des tribus nomades qui habitent les plaines d'Hangad, et qui trouvent un refuge dans le Maroc, quand elles sont poursuivies par nos colonnes.

D'importants résultats ont néanmoins déjà été obtenus, et l'on peut déjà entrevoir que, dans un avenir peu éloigné, ces tribus, fatiguées d'une guerre incessante, achèveront de se soumettre, et rendront aux environs de Tlemsen la sécurité sans laquelle il ne peut s'établir ni commerce ni culture.

Les besoins des populations européenne et indigène, qui se sont accrues rapidement pendant ces derniers mois, ont fixé l'attention du Gouvernement. Déjà, en 1842, la même politique qui nous avait conduits à réparer les mosquées dans toutes les villes où nous nous établissions, avait fait consacrer une somme de 10,000 francs à la restauration de la grande mosquée de Tlemsen, dégradée pendant la guerre par les boulets du Méchouar. Cette sage mesure avait puissamment contribué au retour des habitants, désormais assurés que nous n'étions point hostiles à leurs usages religieux.

En 1843, on a installé une horloge publique dans une petite tourelle construite à cet effet, au-dessus de l'entrée principale du Méchouar.

Ce travail a exigé une dépense de 2,400 francs (budget colonial).

En 1844, eu égard à l'extension de la population européenne, les travaux ont dû recevoir une plus grande activité.

On a amélioré, réparé et entretenu les conduites d'eau et les égouts de la ville. Des fontaines et des abreuvoirs sont établis sur les principales places.

De nombreuses plantations ont été faites sur les routes, aux abords de la ville.

Enfin, on a construit une ferme-modèle, que l'on a pourvue de tous les accessoires nécessaires. Les cultures qui y ont été faites cette année ont donné d'assez bons résultats.

On commencera en 1845 le déblaiement et l'empierrement des rues, qui sont encore, en grande partie, obstruées par les décombres.

On entretiendra les conduites d'eau et les égouts; on établira de nouvelles fontaines dans les quartiers qui en sont dépourvus.

On installera le culte catholique dans une ancienne synagogue qui sera appropriée à cet effet; on pourvoira également à l'entretien des mosquées.

Enfin, on construira un abattoir civil, une halle, et une habitation avec prétoire, pour le kaïd.

On continuera, en 1846, l'installation de l'église, l'empierremment des rues et l'entretien des conduites d'eau; on entreprendra, cette même année, la construction d'établissements qui seront alors devenus nécessaires, en raison du chiffre probable de la population à cette époque, tels qu'une école publique, une prison, un hospice civil, et une caserne pour la gendarmerie.

Les ressources locales rendent d'ailleurs ces constructions faciles et peu dispendieuses. On trouve aux portes de la ville de très-belles pierres de taille, des moellons, de la pierre à chaux, et de la terre à briques d'excellente qualité. Le bois de construction y est fort cher, attendu que l'on est actuellement obligé de le faire venir d'Oran, c'est-à-dire d'une distance de 31 lieues. Mais, sous peu de temps, Tlemsen aura une communication, soit avec Djema-Ghazaouat, soit avec l'embouchure de la Tafna, communication dont la longueur n'excédera pas 18 lieues, et qui lui permettra de tirer de la côte, à beaucoup moins de frais, tous les matériaux qui lui manquent. Il existe d'ailleurs, à 6 lieues vers le sud, sur la route de Sebdou, une forêt de chênes blancs qui donnera des ressources précieuses pour les constructions, aussitôt que l'ouverture d'une route carrosable en aura rendu l'accès et l'exploitation faciles.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

BÔNE.

Le personnel et le matériel de la marine royale étaient provisoirement installés dans des maisons en très-mauvais état, et qui ne convenaient nullement à leur destination.

En 1843, on a démoli ces maisons et construit, sur leur emplacement, un bâtiment à trois étages qui renferme les bureaux, les logements du capitaine du port, du commissaire, du chirurgien, de 3 maîtres et de 35 matelots.

Les magasins et les ateliers sont installés au rez-de-chaussée du bâtiment.

Les dépenses se sont élevées, en 1844, à 33,000 francs (chapitre XXVIII *bis* du budget de la guerre).

Les travaux ont été terminés en 1844.

CONSTANTINE.

Bien que le service des bâtiments civils fût installé dans cette ville en 1843, le génie a continué d'y diriger les travaux commencés, d'après ses plans, dans le cours des années précédentes.

Il a terminé l'abattoir civil entrepris en 1842. Cet établissement est divisé en trois parties distinctes, pour les catholiques, les juifs et les musulmans. L'abattoir militaire est compris dans le même bâtiment, mais complétement isolé.

Ces travaux ont donné lieu à une dépense de 35,000 francs en 1843 (budget colonial).

La même année a vu commencer un travail qui intéresse au plus haut degré l'avenir de Constantine. Dans son état actuel, cette ville est complétement dépourvue d'eau; sa nombreuse population n'a d'autre ressource que la fontaine d'el-Kantara, qui est insuffisante à l'époque des chaleurs. Aussi est-on forcé d'aller chercher, à grands frais, l'eau d'assez mauvaise qualité du Roumel. Il importait au bien-être de la population actuelle, et surtout à son accroissement futur, de faire cesser un état aussi fâcheux.

La source de Sidi-Mabrouk, située sur le versant sud du Mansoura, à un niveau plus élevé que le terre-plein de la Kasba, point culminant de la ville, offrait le moyen de pourvoir Constantine d'eaux salubres et abondantes. Le Mansoura est, à la vérité, séparé de la ville par la profonde coupure du Roumel, dont le niveau est de près de 70 mètres plus bas que celui de la Kasba. La construction d'un aqueduc présentait donc d'assez grandes difficultés; toutefois elles n'étaient pas insurmontables, et on les a résolues de la manière suivante.

Les eaux de la source de Sidi-Mabrouk ont été réunies dans un bassin et amenées par un conduit en maçonnerie, ayant une très-faible pente, dans un réservoir établi sur le versant du Mansoura qui regarde la ville. De ce réservoir partira un siphon en tuyaux de fonte de fer, dont la branche descendante aura 73m,85 de hauteur verticale, et la branche ascendante 69m,50, au-dessus du pont en pierre (el-Kantara), sur lequel reposera la partie inférieure de ce siphon.

L'extrémité de cette dernière branche versera les eaux dans les anciennes citernes romaines de la Kasba, qui seront complétement restaurées à cet effet, et dont la capacité est d'environ 10,130 mètres cubes.

On a reconnu que les sources pouvaient fournir 3 litres par seconde, pendant les trois mois de grande sécheresse, et plus de 10 litres par seconde pendant tout le reste de l'année. En tenant en réserve dans les citernes les parties d'eau excédant la consommation pendant l'hiver, il sera donc possible de distribuer 19 à 20 litres par jour et par habitant; cette quantité sera suffisante pour la population et la garnison.

Les travaux de l'aqueduc de Sidi-Mabrouk ont été commencés en 1843, et sont continués depuis cette époque avec toute l'activité que la situation des crédits permet d'y imprimer. La conduite en maçonnerie du Mansoura est terminée jusqu'à l'emplacement du réservoir, sur une longueur de 2,500 mètres. On va entreprendre la mise en place du siphon, dont les tuyaux sont déjà commandés.

On a dépensé 30,000 francs en 1843 et 70,000 francs en 1844. L'évaluation totale des travaux s'élève à 284,300 francs, y compris une somme de 43,000 francs destinée à la restauration des citernes romaines. La dépense faite en 1843 a été imputée au budget colonial.

Cette dépense est considérable, il est vrai, mais il n'y avait pas à hésiter, en présence des avantages qui devaient en résulter, non-seulement sous le rapport du bien-être, mais encore sous celui de l'économie. En effet, dans l'état actuel, le transport de l'eau coûte chaque année au service du génie 14,000 francs, au service de l'hôpital militaire 12,000 francs, et aux habitants plus de 120,000 francs; en tout, une somme de 146,000 francs, c'est-à-dire à peu près moitié de la dépense totale de l'aqueduc en cours d'exécution.

Mais, outre l'économie qui résultera pour le trésor et la population de l'établissement de l'aqueduc dont il s'agit, la ville aura l'inappréciable avantage de disposer d'eaux courantes, qui nettoieront ses rues et débarrasseront ses égouts des immondices qui les obstruent. On n'hésite pas à annoncer que l'exécution de ce travail augmentera la salubrité de Constantine.

Outre les travaux qui viennent d'être décrits, les services du génie et des bâtiments civils ont fait exécuter, avant et postérieurement à 1843, d'autres travaux non moins utiles, tels que l'appropriation d'une mosquée au culte catholique, l'ouverture d'une rue carrossable de la porte Valée à la Kasba, l'installation des fonctionnaires et agents de l'ordre civil, du curé, des sœurs de Charité, d'une salle d'asile, la restauration des fontaines et aqueducs, l'entretien des bâtiments domaniaux et des édifices consacrés au culte mahométan, et enfin, le nivellement de plusieures rues et places de la ville.

Deux ponts en bois et fer ont été jetés en 1844 sur le Roumel, l'un en amont et l'autre en aval de Constantine. Ces ouvrages, exécutés sous la direction de l'artillerie, ont coûté 33,161 fr. 47 cent.

De grands travaux restent à faire dans cette ville pour la doter de tous les édifices et établissements publics que l'importance agricole, commerciale et industrielle qu'elle acquiert chaque jour réclame impérieusement.

Au nombre de ces travaux sont : la construction d'un hospice civil, d'une église catholique, d'écoles de plusieurs degrés, de marchés et halles dans l'intérieur de la ville et d'un caravansérail à l'extérieur; le nivellement et le pavage des rues, la distribution des eaux dans tous ses quartiers, l'établissement de fontaines, d'abreuvoirs et de lavoirs publics, la restauration des nouveaux égouts et l'amélioration de ceux existants.

Il ne sera pas moins nécessaire d'exécuter sur les bords du Roumel des travaux hydrauliques importants, pour faire servir ses eaux à l'irrigation des terres cultivables des environs et de la pépinière, et à mettre en mouvement de nombreuses usines.

Le service du génie a déjà fait exécuter, dans les environs de Constantine, un certain nombre de travaux d'une égale utilité pour les Arabes comme pour les Européens. Ces travaux ont consisté dans l'ouverture de chemins de petite communication, et dans l'établissement de fontaines, d'abreuvoirs et de ponceaux sur ces chemins. On a également planté beaucoup d'arbres dans les environs de la ville.

La situation du budget colonial ne permettra pas de donner en 1845 aux travaux publics de la ville de Constantine tout le développement qu'il serait nécessaire de leur donner ; mais il y a lieu d'espérer que l'année 1846 sera mieux employée, et que le chef-lieu de la province la plus pacifique de l'Algérie aura enfin, dans la répartition des crédits législatifs, la part à laquelle son importance lui donne droit.

La population européenne de cette ville avait atteint le chiffre de 1,480 à l'époque du 1er janvier 1845.

SETIF.

L'occupation de Setif, en 1838, a eu pour objet d'assurer la tranquillité dans cette partie de la division de Constantine, où le frère d'Abd-el-Kader cherchait à fomenter l'insurrection.

On a développé, dans le compte rendu de 1840, les avantages que ce poste présente sous le rapport militaire, et son importance passée, due à des causes encore existantes, et qui assurent sa prospérité à venir, c'est-à-dire sa position centrale, la fertilité de son sol et les habitudes pacifiques des tribus voisines, adonnées exclusivement à la culture de la terre.

Mais l'état permanent d'hostilité des Kabyles qui habitent les montagnes de Bougie n'ayant pas encore permis d'établir une communication directe entre le littoral et Setif, où l'on ne peut arriver que par Constantine, c'est-à-dire après un trajet de 60 lieues, cet état de choses aurait dû naturellement empêcher la population civile de se porter sur ce point, à cause du prix élevé que le transport donne aux denrées d'Europe. Toutefois, la présence d'une garnison nombreuse, les travaux considérables qu'on y a exécutés, et qui ont attiré un grand nombre d'ouvriers, l'état de pacification du pays, qui permet des communications faciles avec Constantine, enfin un commencement de commerce avec les Arabes, y ont fixé un certain nombre d'habitants, qui s'est doublé depuis un an, et atteint maintenant le chiffre de 400. Les constructions faites par les Européens ont suivi la même progression, et leur valeur, qui ne dépassait pas 120,000 francs en 1842, s'est élevée à 275,000 francs en 1843, et excède aujourd'hui 475,000 francs.

Setif réunit d'ailleurs toutes les conditions pour devenir un centre de population important. La salubrité y est remarquable ; la garnison, qui pendant deux ans a habité exclusivement la tente, a eu moins de malades qu'un effectif semblable au sien aurait eu en France.

Plusieurs sources y fournissent dans les temps de plus grande sécheresse 720,000 litres d'eau par jour. Les matériaux à bâtir, tels que la chaux, les moellons, la terre à briques, y sont en abondance. Le plâtre y est apporté par les Arabes à très-bas prix. Un moulin, établi sur l'oued Bouslam, suffit actuellement aux besoins de la population et des troupes, et dispense de faire venir à grands frais des farines de Constantine.

Dans le principe, tout le bois de construction venait de Constantine; la soumission d'une partie du pays

a permis d'employer les bois venant des belles forêts de chênes et de cèdres qui couvrent les flancs du Bou-Thaleb, à 15 lieues au sud de Setif.

Le marché de Setif, fréquenté depuis longtemps par les Arabes, est toujours abondamment pourvu. Plus tard, des relations s'établiront avec les tribus du Sud, dont les produits arriveront par Bouçada et Msila, pour s'écouler ensuite vers le littoral, par la route de Bougie.

Enfin, Setif sera le centre et le point de ravitaillement de tous les établissements qui se créeront plus tard sur la route d'Alger à Constantine, à une distance de 20 lieues dans chaque direction.

La soumission des Kabyles et l'ouverture d'une route de Setif à la mer seront indubitablement, pour cette localité, le signal d'un développement rapide. Il était donc indispensable de faire à l'avance certains travaux déjà nécessaires dans l'état actuel, et propres à favoriser le développement prochain de la colonie.

Un projet d'enceinte et d'alignement pour la nouvelle ville a été rédigé en 1843. Les travaux ont été commencés aussitôt et continués en 1844.

Les environs étaient complétement nus et dépourvus d'arbres. Des plantations considérables ont été faites, dans les premières années de l'occupation, par les soins de l'armée, et ont parfaitement réussi. Dans le but d'en favoriser le développement et d'éviter des transports d'arbres, toujours fort coûteux, on a créé une pépinière en 1841. Le terrain affecté à cet établissement a été entouré d'un fossé, défriché, et renferme maintenant plusieurs milliers de boutures, provenant de semis ou envoyés de la pépinière centrale d'Alger. On a bâti une maison pour le logement des jardiniers et le dépôt des graines, acheté divers outils nécessaires pour la culture, et fait des plantations dans les rues de la ville ainsi que dans les avenues des jardins.

On a nivelé les rues et les places où existaient déjà des constructions, établi des trottoirs et reconstruit les fontaines sur l'emplacement définitif qui leur est assigné par le plan.

On y a établi une belle horloge en 1844. Enfin, on a construit une chapelle dont l'établissement était vivement réclamé par la population, et qui est assez vaste pour suffire pendant longtemps à tous les besoins.

Ces travaux ont nécessité, en 1843, une dépense de 27,000 francs (budget colonial).

Ils ont été continués en 1844.

En 1845, on entreprendra l'empierrement des rues et la construction d'un système d'égout, travail qui, en Afrique plus que partout ailleurs, intéresse éminemment la salubrité publique. On s'occupera, en outre, de construire une caserne pour la gendarmerie, et un logement pour l'officier chargé des affaires arabes.

GUELMA.

L'occupation de Guelma eut lieu en 1836, peu de temps avant la première expédition de Constantine. Les ruines considérables de l'ancienne *Calama*, qui couvrent le sol, attestent l'importance de cette position. Une ancienne enceinte, en partie détruite, fut relevée à la hâte, et servit de défense au nouveau poste.

La prise de Constantine, en 1837, fut suivie peu à peu de la soumission de tout le pays qui avoisine Guelma, et, vers le commencement de 1838, la tranquillité commença à s'établir. Les Arabes, que la guerre avait chassés, revinrent labourer leurs champs, et les belles plaines de la Seybouse ne tardèrent pas à se couvrir, comme auparavant, de moissons et de troupeaux.

Ce fut aussi à cette époque que les premiers colons vinrent s'établirent à Guelma. De 1838 à 1840, une dizaine de baraques furent construites; les environs du camp furent défrichés et convertis en jardins qui, grâce à la fertilité du sol et à d'abondantes irrigations, donnent d'excellents résultats.

Cependant, quoique la sécurité fût grande, les Zerdeza, au nord-ouest, les Ouled-Dahan et les Hanencha, au sud et au sud-est, n'étaient pas encore soumis, et inquiétaient parfois la communication avec Bône.

Les expéditions de 1843 firent cesser ce fâcheux état de choses. Dans l'espace de quelques mois, toutes ces tribus, cernées par nos colonnes, pourchassées jusque dans les gorges de leurs montagnes, qu'elles regardaient comme inaccessibles, firent leur soumission, et, depuis cette époque, une sécurité profonde,

comparable à celle dont on jouit en France, n'a cessé de régner dans un rayon de 20 lieues autour de Guelma.

A partir de cette époque, la population civile commença à s'accroître d'une manière sensible. 13 maisons en maçonnerie de terre et 14 maisons en bonne maçonnerie, toutes couvertes en tuiles, ont été construites depuis deux ans. La valeur des habitations existantes antérieurement ne dépassait pas 18,500 francs, tandis que les nouvelles peuvent être évaluées à la somme de 214,000 francs.

Il s'est établi, en outre, une briqueterie et deux fours à chaux ou à plâtre, représentant une valeur de 1,950 francs.

Il y a donc un progrès bien marqué, et la position de Guelma permet d'espérer qu'il ira en croissant. Située dans la belle vallée de la Seybouse, dont le sol est d'une fertilité remarquable, à peu de distance du riche pays des Hanencha et des frontières de Tunis, elle se trouve dans d'excellentes conditions sous le rapport agricole et commercial. Lorsque les Arabes apprécieront mieux le prix du temps et l'économie des transports, et que de bonnes routes carrossables établiront des communications faciles avec Bône et Constantine, Guelma deviendra l'intermédiaire obligé entre Bône et les tribus du sud et de l'est, l'entrepôt naturel des denrées du pays et des produits de l'industrie française.

En 1844, on a créé une pépinière dans cette localité et planté un grand nombre d'arbres. Une conduite exécutée antérieurement pour les besoins de la garnison fournit l'eau nécessaire à la population et aux irrigations : la source est très-abondante et d'excellente qualité ; on pourra plus tard en augmenter le volume, en y réunissant d'autres sources.

On s'est aussi occupé, en 1844, de la rédaction d'un plan d'alignement, et de l'étude des travaux projetés en 1845. Le terrain affecté à la nouvelle ville est d'environ vingt hectares, ce qui est bien suffisant pour les besoins de cette localité. On a réservé les terrains nécessaires aux divers établissements civils.

Parmi les travaux projetés figure, en première ligne, la construction d'un pont, partie en maçonnerie et partie en bois, sur la Seybouse, destiné à assurer, en toute saison, la communication de Guelma avec Bône, communication qui, dans l'état actuel, est souvent interrompue par les crues de cette rivière torrentueuse. On doit aussi commencer la route définitive entre ces deux villes. Le pont est en cours de construction et sera terminé en 1845.

Dans l'intérieur de la ville, on établira des fontaines, un lavoir et un abreuvoir ; on commencera le nivellement et l'empierrement des rues; enfin, on entreprendra la construction du mur d'enceinte.

On commencera, l'année suivante, la construction d'une chapelle, d'un presbytère et d'une école, ainsi que du logement de la gendarmerie.

DJIDJELI.

Djidjeli a été occupée au mois de mai 1839. Une ligne d'avant-postes, dont l'installation a amené des engagements assez sérieux avec les Kabyles, a été établie, dès le principe, sur des mamelons qui dominent une petite plaine au sud de la ville, et, depuis cette époque, nos troupes ne l'ont jamais franchie.

A l'exception de quelques habitants qui étaient restés dans la ville ou qui y sont rentrés depuis, les seules relations que nous ayons eues avec les Arabes se sont bornées à leur acheter les denrées qu'ils apportaient sur notre marché, et encore n'a-t-il jamais été fréquenté que par une ou deux tribus des environs, les autres étant restées constamment hostiles.

Dans cette situation, il ne pouvait s'établir dans cette localité que les ouvriers civils employés aux travaux, et il n'y avait d'autre commerce possible que celui qui est indispensable à la consommation de l'armée. Aussi le nombre des constructions est-il resté fort restreint.

Toutefois, depuis un an, la tribu des Beni-Kaïd ayant fait sa soumission, et les relations commerciales ayant pris quelque importance, la population s'est accrue sensiblement, et, par suite, le nombre de constructions.

On compte actuellement à Djidjeli 31 maisons en maçonnerie, la plupart à un étage, représentant une

valeur de 185,000 francs; la moitié au moins de ces maisons a été bâtie depuis dix-huit mois. Des fours à chaux et à briques, établis par les indigènes, fournissent aux habitants les matériaux nécessaires pour leurs constructions.

Cette ville ne pourra réellement prendre quelque développement qu'après la soumission complète des Kabyles qui habitent le massif de montagnes compris sous la dénomination du pâté de Bougie. Alors, des communications étant devenues faciles avec l'intérieur, nos commerçants pourront acheter, soit dans les tribus, soit sur notre marché, les huiles, la cire et les autres denrées dont le pays abonde.

Une route directe sur Milah leur permettra aussi d'approvisionner une partie des centres de population européenne qui s'établiront entre Constantine et Setif, dans la fertile plaine des Abd el-Nour.

Le port de Djidjeli offre aux navires du commerce un assez bon mouillage pendant l'été. Ce mouillage peut être amélioré au moyen de quelques travaux peu dispendieux.

Dans la prévision d'un accroissement de population, qui, sans devenir jamais bien considérable, est cependant inévitable, on a dû exécuter les travaux d'utilité publique les plus nécessaires.

On s'est d'abord occupé de donner un écoulement aux eaux de la petite plaine qui séjournaient en grandes flaques et donnaient des émanations tendant à augmenter l'insalubrité de cette localité. Entrepris en 1842, ce travail a été terminé en 1844. Le détail en a été donné dans la notice relative aux dessèchements et assainissements.

A la même époque, on entreprenait aussi, dans un but d'assainissement, un système d'égouts destiné à l'écoulement des eaux ménagères qui, auparavant, stationnaient dans les rues, et y entretenaient des foyers d'infection.

On avait encore, en 1842, réparé le minaret de la mosquée, qui menaçait ruine. En 1843, on a continué le système d'égouts, qui est aujourd'hui complétement terminé, et conduit à la mer par cinq exutoires toutes les eaux de la ville; des regards, distribués de distance en distance, en rendent la surveillance et l'entretien faciles.

Une horloge publique a été installée sur la tour qui surmonte la porte, et qui a été convenablement exhaussée.

On a établi provisoirement le culte catholique dans un ancien marabout approprié à cet effet.

Enfin, on a agrandi le logement de la gendarmerie, réparé la principale mosquée, effectue le numérotage des rues, et pourvu à l'entretien des maisons domaniales.

Ces divers travaux ont nécessité une dépense de 24,900 fr. 06 cent. (budget colonial).

Les locaux occupés par la marine royale étaient insuffisants On a commencé, en 1843, la construction d'un bâtiment qui contient les bureaux, logements et magasins du service.

La dépense afférente à cet exercice a été de 7,000 francs (chapitre XXVII *bis* du budget).

Les travaux ont été terminés en 1844.

La ville de Djidjeli était complétement dépourvue d'eaux courantes; ses seules ressources consistaient en quelques puits qui devenaient saumâtres pendant l'été, et dans un petit réservoir placé près de la ville et alimenté par des filtrations peu abondantes.

En 1844, on a construit un aqueduc qui amène dans la ville les eaux de la source dite des Beni-Kaïd, située à une distance de 1,500 mètres. Une jolie fontaine a été érigée sur la place Royale. Le débit de la source est d'environ 60 litres par minute.

En 1845, on s'occupera de la distribution des eaux dans les divers quartiers de la ville, du pavage des rues et de l'établissement d'une geôle. Si la situation des crédits le permet, on commencera la construction des quais, et l'on continuera à entretenir les maisons domaniales. En 1846, on s'occupera de la construction d'un abattoir et de quelques autres établissements.

L'enceinte actuelle n'offrant pas d'espace suffisant pour la population européenne, on a étudié le projet d'un faubourg à établir en dehors de la ville. Ce faubourg exigera la constuction d'un mur d'enceinte, qui peut être sans inconvénient ajourné.

Le tableau ci-après présente le résumé des sommes employées par le service du génie à l'exécution des bâtiments civils et des ouvrages qui s'y rattachent, dans le cours de l'exercice 1843.

DÉSIGNATION DES LOCALITÉS.	DÉPENSES FAITES EN 1843 — SUR LE BUDGET DE LA GUERRE. Chapitre XXVIII *bis*.	Chapitre XXIX.	SUR LE BUDGET colonial.	TOTAL par localité.	TOTAL par province.
PROVINCE D'ALGER.					
Koléah	"	22,000f	"	22,000 00	
Miliana	"	"	10,700f 00c	10,700 00	
Médéah	"	"	9,017 04	9,017 04	
Orléansville	"	"	140,000 00	140,000 00	
Tenès	15,000f	"	60,000 00	75,000 00	
Bougie	"	"	6,050 00	6,050 00	
					262,767f 04c
PROVINCE D'ORAN.					
Territoire d'Oran	"	"	20,000 00	20,000 00	
Mostaganem	25,000	"	"	25,000 00	
Arzeu	22,500	"	"	22,500 00	
Mascara	"	"	4,106 40	4,106 40	
Tlemsen	"	"	2,400 00	2,400 00	
					74,006 40
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	33,000	"	"	33,000 00	
Djidjeli	7,000	"	24,900 06	31,900 06	
Constantine	"	"	65,000 00	65,000 00	
Setif	"	"	27,000 00	27,000 00	
					156,900 06
TOTAUX	102,500	22,000	369,173 50	....	493,673 50

MINES.

Dans un rapport général, résumant les rapports partiels qu'il avait précédemment adressés, l'ingénieur en chef des mines en Algérie a présenté le tableau de tous les gîtes minéralogiques signalés ou reconnus aujourd'hui dans l'étendue des trois provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine.

Ses investigations ont porté sur les minerais de cuivre, de fer et de plomb, sur les pouzzolanes, les carrières de marbre, les bancs et mines de sel gemme, les pierres à chaux hydraulique, celles à ciment naturel, la houille, les eaux thermales et les eaux artésiennes.

Il sera facile de voir, par le nombre des gîtes signalés, que la province d'Alger a été, jusqu'à présent, plus explorée que les deux autres, et de conclure que la richesse minéralogique de l'est et de l'ouest ne sera probablement pas trouvée moindre que celle du centre, lorsque de nouvelles explorations auront donné les moyens de la reconnaître.

Voici les indications transmises par l'ingénieur en chef.

SUBSTANCES MÉTALLIQUES.

PROVINCE D'ALGER.

Fer. — Parmi les substances minérales de la province d'Alger, les minerais de fer tiennent le premier rang par leur abondance, et quelques-uns par leur qualité. Des amas considérables de scories y attestent les travaux des Romains et aussi des Arabes.

Les environs de Blidah présentent un minerai de fer compacte qui, d'après l'essai, rend 50 p. o/o d'une fonte blanche très-dure.

La cime de l'Atlas, entre Blidah et Médéah, près la fontaine Aïn-Talazid, offre un minerai de fer non encore essayé; on soupçonne que c'est celui dont les échantillons ont fourni antérieurement, à l'essai, un produit de 53 p. o/o.

C'est surtout auprès de Mouzaïa, et le long des crêtes qui en descendent, que l'on trouve en quantité des minerais de fer, non encore essayés, qui ont été exploités dans des temps reculés, ainsi que le prouvent de grands amas de scories; la mine de cuivre du pic de Mouzaïa est elle-même encaissée dans du fer oxydulé.

Un énorme filon de minerai de fer, traversant obliquement les couches verticales de la montagne abrupte qui longe la rive droite de la haute Chiffa, présente, à différentes hauteurs, des traces nombreuses d'exploitation. Nul doute qu'autrefois les bords de la rivière ne fussent couverts de petites forges. Un échantillon a rendu à l'essai 51 p. o/o d'une fonte blanche très-dure.

Sur le flanc du mont Zakkar, près de Miliana, il existe une couche considérable d'un minerai de fer compacte, d'une excellente qualité, qu'Abd-el-Kader avait eu l'intention de faire traiter. Il a rendu à l'essai 55 p. o/o d'une fonte grise légèrement malléable.

A 2 ou 3,000 mètres plus loin, sont des affleurements de fer oligiste (fer presque pur). Un échantillon a rendu 65 p. o/o.

A trois lieues de Miliana, à l'ouest, en un lieu nommé Zafour, se voient de nombreux fragments d'un très-beau minerai, non encore essayé, évidemment détaché des flancs de la montagne et entraîné par les eaux du ravin.

Dans la vallée du haut Chelif, près de l'Oued-Tiguezal, on voit les restes d'une exploitation romaine.

Au pied et sur les versants de l'Ouarenscnis, on a trouvé divers échantillons, non encore essayés, d'un minerai dont l'abondance avait autrefois appelé une active exploitation, prouvée par les scories qui couvrent les environs. Toute cette région montagneuse est fort boisée.

Les environs de Tenès, de chaque côté de la route d'Orléansville, présentent de nombreux gisements autrefois exploités.

De toutes les localités de la province d'Alger, la contrée environnant Bougie parait être celle qui offre le plus de richesse en fer.

Un échantillon, rapporté de la tribu des Béni-Seliman, a donné 61 pour o/o de fonte brillante et très-dure.

Nul doute, d'après l'opinion de M. Fournel, que le minerai n'abonde dans le Jurjura, et qu'il n'y soit très-productif.

Cuivre. — La mine du Teniah de Mouzaïa, la seule qui ait été concédée, est en pleine exploitation. Les recherches auxquelles on s'est livré dans le but d'obtenir d'autres concessions ont déjà fourni des indices qui permettent d'espérer que l'Algérie dotera un jour la métropole d'un précieux produit qui lui manque, puisque la France n'extrait de son sol qu'environ un millier de quintaux métriques de cuivre par an, et va en chercher jusqu'au Chili.

Deux échantillons de cuivre argentifère, recueillis à quatre lieues à l'est de Tenès, ont été essayés et ont donné un produit très-riche.

Plomb. — Plusieurs des minerais de cuivre mentionnés par M. Fournel contiennent du plomb à l'état de galène (combiné avec le soufre); mais on a trouvé sur d'autres points ce métal isolé et à l'état de pureté, entre autres près du camp du Fondouk.

On signale, comme un gisement qui donne beaucoup d'espérances, une des gorges du mont Boudjaréah qui domine Alger. La galène qu'on y trouve est argentifère.

Un minerai de plomb argentifère est également signalé à quatre lieues à l'est de Tenès.

Des flancs de l'Ouarenscnis descend un ruisseau nommé *ruisseau de plomb*, à cause des morceaux de ce minerai qui abondent sur ses bords. M. Fournel a trouvé dans la région inférieure des amas de scories qui contenaient encore 45 pour o/o de métal, tant avait été imparfait le traitement par lequel les Arabes avaient sans doute cherché à se procurer des balles.

Manganèse. — Un seul gisement de cette substance est signalé sur le mont Boudjaréah auprès d'Alger. Cinq essais différents ont donné, en degrés chlorométriques, depuis 47 jusqu'à 82 degrés, en moyenne 66.

PROVINCE D'ORAN.

Fer. — La connaissance des gisements du fer est encore fort peu avancée dans la province d'Oran. Quelques traces de fer oligiste dans le ravin même qui partage cette ville, trois minces affleurements de ce même minerai, sur la route de Mers el-Kebir, sont tout ce qui a pu être observé à Oran et dans les localités environnantes.

Les environs d'Arzeu offrent plus d'intérêt. Le nom même du cap Ferrat (capo Ferrato) est à lui seul un indice remarquable. En effet, une couche très-prononcée de minerai (toujours de fer oligiste, et par conséquent très-riche) s'y montre au bord de la mer.

Le fer oligiste parait abonder dans ce canton, qui appelle des investigations attentives. M. Fournel en a trouvé près du marabout d'Arzeu un fragment isolé, dont l'essai a donné un produit de 59 pour o/o.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Fer. — A l'embouchure du Safsaf, il existe, sous la forme d'une roche noire, un minerai de fer magnétique qui ressemble à celui du Vigan (Gard); les essais ont donné 45 à 53 pour o/o.

Plus loin, le versant sud du mont Guerbès offre des masses considérables d'un minerai friable de fer oligiste qui, essayé, a rendu 63 pour o/o de bonne fonte.

On trouve dans les monts Bou-Ahmrah et Belelita, formant les premiers gradins de la chaîne de l'Edough, plusieurs couches de fer magnétique, *du même minerai*, dit M. Fournel, *dont on tire en Suède des fers renommés dans le monde entier*. Les essais opérés sur divers échantillons recueillis depuis la mer jusqu'au lac Fetzara, ont rendu 45, 55, 58, 62 et jusqu'à 65 et 68 p. 0/0.

Ces mines vont faire l'objet de deux concessions.

Plomb. — Il existe dans la forêt, à l'est de Setif, une mine de plomb, celle du Bou-Thaleb, bien connue des Arabes, qui viennent s'en approvisionner chez les habitants du village d'Anouen. Le minerai s'exploite par galeries; il contient, d'après l'échantillon, 82 p. 0/0 de métal pur.

SUBSTANCES NON MÉTALLIQUES.

PROVINCE D'ALGER.

Gypse ou pierre à plâtre. — La pierre à plâtre abonde en Algérie; on en signale jusqu'à quinze gisements différents dans la seule province d'Alger, dont un seul est rapproché de cette ville, près le lieu dit *Tombeau de la Chrétienne.*

Des exploitations sont en activité au mont Nador, sur la basse Chiffa, au nord-est de Miliana, près de Teniet-el-Ahd.

Il en existe des masses énormes non exploitées :

1° Entre la mine de cuivre de Mouzaïa et la *grotte du Chrétien*, à la source du Bou-Roumi;

2° Au sud d'Orléansville, et surtout entre cette ville et Tenès;

3° A l'ouest de Cherchel, et chez les Beni-Mimoun, au bord du golfe de Bougie.

Muriate de soude. — 1° A huit journées sud de Médéah, on a observé une montagne gypseuse, d'une lieue de tour, où le sel est mêlé à la pierre à plâtre, et qui renferme un banc de sel très-pur;

2° Aux abords du grand désert (route de Biskra), est un gisement considérable de gypse d'une qualité toute pareille.

La tribu des Beni-Melah (fils du sel), près de Bougie, possède une source salifère, dont l'eau donne par évaporation un cinquième de son poids en sel.

Sulfate de baryte ou barytine. — Cette substance, autrefois sans usage, est maintenant employée en Angleterre où l'on en fait des couleurs communes; on s'en sert même pour remplacer la céruse; mais il faut pour cela l'obtenir à un grand degré de pureté Sa valeur commerciale varie, selon les couleurs, de 118 à 615 francs la tonne (12 à 62 francs le quintal).

Il s'en trouve de très-grandes masses au Téniah de Mouzaïa.

Pierres à chaux hydraulique. — L'emploi, chaque jour plus fréquent, des mortiers qui ont la propriété de se durcir indéfiniment sous l'eau fait attacher une grande importance à l'exploration des bancs de pierre calcaire susceptible de fournir une chaux énergiquement hydraulique. M. Fournel a dressé un tableau comparatif de dix-huit espèces de pierres calcaires des environs de Blidah. Sur ce nombre, six espèces présentent les caractères hydrauliques à un degré très-éminent. Trois semblent susceptibles de donner une bonne pouzzolane artificielle.

Pierre calcaire à ciment naturel. — Auprès du vieux Tenès, sur les bords de l'Oued-Allala, on a exploré des masses d'un calcaire dont l'analyse offre une analogie frappante avec la pierre qui sert en Angleterre à la préparation du ciment Parker.

Pierre de taille. — On exploite près de Tenès des carrières de grès qui fournissent de magnifiques pierres de taille.

PROVINCE D'ORAN.

Gypse ou pierre à plâtre. — Il existe une carrière de gypse exploitée près de Mers el-Kebir, dont les produits se vendent à Oran en concurrence avec le plâtre d'Espagne.

Deux autres gisements sont signalés dans les environs d'Arzeu, l'un desquels offre du plâtre d'une blancheur remarquable.

Muriate de soude (sel gemme ou sel marin).— Les salines d'Arzeu, ainsi que le lac salé qui se trouve en arrière de Misserguin, à l'ouest d'Oran, fournissent abondamment ce produit naturel.

L'eau puisée dans l'Oued-Mégan (ruisseau salé), entre Tenès et Mostaganem, est très-chargée de sel, ce qui semble dénoter l'existence de quelque banc considérable dans la montagne.

Pierres calcaires. — Aux environs d'Oran, de Mers el-Kebir et d'Arzeu, on voit percer des masses considérables d'une pierre calcaire chargée de magnésie, très-propre à donner d'excellent mortier, leur proximité de la mer en rendrait le transport facile.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Gypse ou pierre à plâtre. — Près du camp d'el-Arrouch, il existe des masses considérables de gypse qui peuvent être d'une grande ressource sur ce point où les matériaux de construction sont rares

Les deux lacs salés, près de la route suivie par l'expédition de Biskra, sont séparés par un monticule ou mamelon entièrement gypseux; un second mamelon semblable se voit sur la même route, près de Mezab el-Meçaï.

Muriate de soude, sel gemme et sel marin. — Non loin de Constantine, près de Milah, il existe un gisement remarquable de sel gemme.

Sur la route de Biskra, aux confins du désert, près le village d'Outaïa, il est une *montagne de sel,* ainsi nommée par les Arabes (djebel melah).

Ces indices font voir avec quelle abondance la nature a répandu le sel dans l'étendue de l'ex-régence; malheureusement, les localités où il se trouve en masses énormes sont éloignées de la mer, ce qui affaiblira les avantages du parti que l'on en pourra tirer.

Lignite. — A l'angle sud-est du camp de Smendou (route de Philippeville à Constantine), il existe des traces de lignites terreux en minces affleurements, qui présentent beaucoup d'analogie avec les gisements de ce combustible, exploités près d'Aix en Provence.

Pierre calcaire à ciment naturel. — A el-Arrouch même, dans l'Oued-Ensa, il y a un banc de pierre à ciment naturel, qui présente toutes les qualités du ciment Parker, mais ce gisement paraît fort resserré.

Pierre de taille. — Les Romains exploitaient, à 6 ou 7 kilomètres de Philippeville, un banc de grès qui se prolonge depuis la mer jusqu'à el-Arrouch, et qui évidemment a fourni les matériaux de construction de l'ancienne Russicada.

Marbres. — D'après d'anciens auteurs, et aussi d'après les indications récentes qu'il a reçues, M. Fournel place à côté de Setif les carrières de ce marbre numidique, si célèbre à Rome, où il commença à être connu après la guerre de Jugurtha.

Le massif de rochers qui forme le cap de Garde, et s'allonge jusqu'en arrière de Bône, renferme des couches puissantes d'un calcaire-marbre qui a aussi été exploité par les Romains, sans doute pour les monuments d'Hippone. Malgré la grosseur de son grain, M. Fournel le signale comme pouvant fournir des blocs de fort grande dimension, les uns remarquables par leur blancheur, les autres à veines d'un très-bel effet.

XV.

COLONISATION.

FORMATION DES CENTRES DE POPULATION

Dans le *Tableau de la situation* pour 1842 — 1843 (chapitre *Colonisation*, pages 137 et suivantes), on a fait connaître, dans les plus grands détails, l'organisation du service de la colonisation, ses développements successifs, ses modes divers, les travaux effectués et les résultats obtenus en 1841, 1842 et une partie de 1843.

On a également exposé, pour chaque province, les plans de colonisation que l'on entendait appliquer pour en assurer le peuplement et la fertilisation.

Cette œuvre si importante et si difficile, dont l'accomplissement seul doit consacrer et sceller, pour ainsi dire, notre domination, a été continuée d'après les bases et les principes de la notice de 1843, et avec toute l'activité qu'il a été possible d'imprimer à la marche des travaux, en raison des ressources restreintes dont le Département de la guerre a pu disposer.

On va, par un résumé que les développements donnés dans le travail de l'année dernière permettent de rendre abrégé et rapide, exposer ce qui a été fait, ce qu'on fait et ce que l'on compte faire en matière de colonisation, dans les trois provinces.

PROVINCE D'ALGER.

Cette province, la première occupée, centre naturel des intérêts publics, administratifs, judiciaires de toute l'Algérie, est celle où, en même temps, les intérêts privés, tant agricoles que commerciaux et industriels se sont développés avec le plus de rapidité et d'assurance. En 1840, la population européenne s'élevait, dans la province d'Alger, à 16,277 individus, et elle n'était, dans les deux provinces de Constantine et d'Oran, que de 11,438, savoir : 6,019 pour Constantine, 5,419 pour Oran.

Tout commandait donc de choisir la province d'Alger pour base et point de départ des travaux de la colonisation.

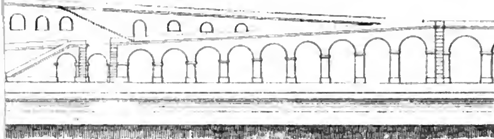
Avant 1842, la colonisation y avait été seulement ébauchée sur quelques points, mais sans esprit de suite et d'ensemble.

C'est ainsi qu'en 1832, sous l'administration de M. le duc de Rovigo, des familles alsaciennes, présentant un total de 416 individus, étant arrivées du Havre à Alger, par suite d'avis qui les avaient détournées de se rendre en Amérique, on songea à les établir dans deux villages aux environs d'Alger. Telle fut l'origine des villages de Kouba et de Déli-Ibrahim, qui, en février 1843, comptaient 340 habitants et 57 maisons bâties par l'administration, dont 22 pour Kouba et 35 pour Déli-Ibrahim.

En 1836, sous l'administration de M. le maréchal Clauzel, un centre de population fut créé à Boufarik, où existaient des terres domaniales importantes, et où l'on venait de construire un établissement militaire destiné à protéger les rapports d'Alger avec Blidah, Médéah et l'ouest de la plaine. La population qui s'établit sur ce point eut à souffrir beaucoup des maladies et de la guerre. Elle triompha de tous ces obstacles avec un courage et une persévérance vraiment remarquables. En 1842, il y avait à Boufarik 469 habitants et 186 maisons en maçonnerie, bâties par les colons eux-mêmes.

M. le maréchal Valée ayant occupé Cherchel, et cette petite ville se trouvant complétement abandonnée par ses habitants, il y fut créé, par arrêté du 20 septembre 1840, une colonie qui devait être composée

Rampe du Nord suivant a a.



Profil de la jetée suivant G H



de 100 familles. A la fin de 1842, il y avait à Cherchel 500 colons et 118 maisons réparées et reconstruites par les concessionnaires.

Un grand nombre de maisons et de jardins, tant à Blidah qu'à Koléah, se trouvant dans un état d'abandon complet, par suite de l'émigration des populations indigènes, deux arrêtés, en date du 1er octobre 1840, y appelèrent quelques familles européennes, qui furent le noyau de ces deux villes, dont l'une, Blidah, compte aujourd'hui près de 4,000 habitants européens.

En même temps, des particuliers, mus d'après leurs propres inspirations, s'étaient établis çà et là en petits groupes dans le *Fahs* ou banlieue d'Alger, en choisissant de préférence les localités où existaient des camps ou des stations militaires, comme Hussein-Dey, Birkhadem, Birmadreis, Tixeraïn; quelques-uns, s'avançant au cœur du Sahel, s'étaient bâti des maisons aux abords des camps de Douéra et de Maelma.

Telle était la situation de la colonisation au commencement de l'année 1842.

Dans le cours de l'année 1841, au plus fort de la guerre, l'administration algérienne dut, conformément aux instructions du Gouvernement, s'occuper des mesures à prendre pour donner à l'établissement des Européens dans les campagnes une impulsion officielle, et combinée de manière à couvrir successivement le pays d'un réseau de centres nouveaux. C'est dans ce but que fut pris par M. le gouverneur général, d'après les prescriptions ministérielles, l'arrêté du 18 avril 1841, qui détermina les règles à suivre pour la formation des centres agricoles et la concession des terres. Un bureau spécial fut créé à la direction de l'intérieur, et une section de géomètres y fut annexée.

L'état du pays, le défaut de sécurité et de communication, la nécessité de commencer la fertilisation du pays pour les environs immédiats d'Alger, firent qu'on s'attacha d'abord à la colonisation du Sahel.

Cette partie de la province, qui forme à l'ouest d'Alger, entre la mer, la Métidja et le Mazafran, un pâté de 30 à 40,000 hectares, fut divisée en trois zones concentriques, devant recevoir successivement des centres de population, qui seraient situés en vue les uns des autres, et reliés entre eux par des chemins.

SAHEL D'ALGER.

1re zone. — La 1re de ces zones rayonne à environ 8 kilomètres d'Alger, au point où les cultures du Fahs se terminaient en 1842, pour faire place à un pays entièrement abandonné et inculte. Elle enserre le district d'Alger dans un demi-cercle qui aboutit de deux côtés à la mer, au nord-est à l'embouchure de l'Harrach, au nord-ouest au cap Caxines.

Il existait alors sur le parcours de cette zone trois villages européens *Kouba*, *Birkhadem* et *Déli-Ibrahim*.

Le village de *Kouba* ne comptait en 1842 que 22 maisons; mais, comme il s'était formé dans son voisinage des groupes nombreux d'habitations européennes, on n'a pas eu besoin de s'occuper de lui donner plus d'extension. A la fin de 1843, la population européenne de la commune de Kouba s'élevait à 393 individus et la milice à 175.

Un village s'était créé sans l'assistance de l'administration, autour de la belle fontaine de Birkhadem. Il a suffi d'en régulariser la constitution par un plan d'alignement. On a aliéné les terres que le domaine y possédait. On y a fait une église, un presbytère, une école, une caserne de gendarmerie. La nouvelle route d'Alger à Blidah, par la plaine qui traverse Birkhadem, lui donne une grande importance. Au 31 novembre 1843, il y avait dans cette commune, y compris le hameau de Tixeraïn et le nouveau village de Saoula, 472 Européens.

De 1833 à 1840, l'existence de *Déli-Ibrahim* a été très-précaire, et les colons eurent à faire preuve en maintes circonstances d'un rare courage; ils surent toujours, même au plus fort de la guerre, se faire craindre de l'ennemi. En 1840, une jolie église et une fontaine y furent bâties. L'exploitation de l'industrie des transports entre Alger et les camps de Sahel, même Boufarik et Blidah, amena l'aisance à Déli-Ibrahim. Au commencement de 1842, il y existait 85 maisons en pierres. En 1841, le territoire fut accru de 152 hectares, et le nombre des lots à bâtir de 10 emplacements aujourd'hui couverts de constructions en pierres. Outre l'église et la fontaine, l'administration y a bâti depuis une maison d'école et un oratoire protestant.

La légion de gendarmerie a son dépôt dans l'ancien camp. Population au 1[er] août : 505 ; miliciens : 112.

Trois centres ont été établis dans l'espace vide qui s'étendait entre Déli-Ibrahim et Birkhadem, savoir (1) :

Drariah, fondé en 1842. C'est le premier village créé dans le Sahel, conformément aux règles et principes de l'arrêté du 18 avril 1841. Il est aujourd'hui complétement achevé. Au mois d'août 1844, la population s'élevait à 210 individus, la milice à 82 individus, les maisons entièrement construites, à 56, représentant une valeur de 115,000 francs ; les hectares défrichés s'élevaient à 240 ; les arbres plantés par les colons à 1800, dont 300 mûriers et 500 oliviers. Drariah possède une église, une maison d'école et une caserne de gendarmerie, une belle fontaine et des plantations publiques considérables.

L'Achour, fondé en 1842. Ce village comble le vide entre Drariah et Déli-Ibrahim. Il est entièrement terminé. Population : 152 ; milice : 47 ; maisons en pierre et pisé : 47, représentant une valeur de 100,000 francs ; 70 hectares défrichés et ensemencés ; plantations particulières, 930, dont 650 mûriers. Il y existe une belle fontaine. Ce village peut être considéré comme complet.

Saoula, fondé en 1843, entre Drariah et Birkhadem. Population : 142, milice : 41 ; maisons en pierres et et pisé 19, d'une valeur de 100,000 francs ; hectares défrichés et ensemencés : 40 ; plantations : 185, dont 150 mûriers. Ce centre a été entièrement peuplé et construit à la fin de 1844. Il est pourvu d'une fontaine et d'un lavoir.

La section de Birkhadem à l'embouchure de l'Harrach, est suffisamment remplie par Kouba, les nombreuses campagnes qui existent sur cette commune, ainsi que sur celle de Hussein-Dey, enfin par le hameau de la Maison-Carrée, qui s'est formé spontanément.

La section de Déli-Ibrahim au cap El-Kenater compte deux villages, qui sont :

Cheragas, fondé en 1842, peuplé de familles du département du Var, peu aisées, ce qui a retardé la constitution du village. Population, 219 ; milice, 60 ; maisons en pierre et pisé, 60 ; hectares défrichés, 166 ; beaucoup de jardinage ; plantations, 2,020 arbres, dont 1,500 fruitiers ; une fontaine, des abreuvoirs et un lavoir.

Aïn-Benian. Un arrêté du 19 avril 1845 a autorisé un colon, ancien capitaine de navire marchand, M. Tardis, à établir, au lieu dit Aïn-Benian, à l'est du Ras el-Kenater, un village de pêcheurs de 20 familles. Il lui a été fait, dans ce but, une concession de 200 hectares, et il recevra, par chaque maison de pêcheur, une subvention de 800 francs et une de 2,400 pour l'habitation destinée à le loger. Une autre subvention de 6,000 francs lui est allouée pour l'aider à établir un débarcadère en bois, des calles pour tirer les bateaux à terre, deux corps morts, un parc aux huîtres, des ateliers pour la préparation de la sardine et la sécherie des poissons. Ce centre est en cours d'établissement.

Un propriétaire d'Alger est en instance pour établir un vaste centre tout à la fois maritime, agricole et industriel sur le plateau de l'oued Beni-Mezous. Cet établissement achevé, la première zone du Sahel sera en tout son parcours couverte de villages, d'exploitations isolées et de cultures.

2[e] *zone*. — Cette zone se développe sur la partie médiale du Sahel, de Sidi-Ferruch au nord, à l'ancien quartier de Bir-Toutta dans la Métidja. Avant 1842, c'était un pays abandonné et stérile ; on n'y voyait que les ruines peu nombreuses de fermes et d'habitations depuis longtemps détruites. Il y existe actuellement cinq centres de population reliés par des chemins carrossables qui sont :

Sidi-Ferruch, village maritime, dans la presqu'île de ce nom, célèbre par le débarquement de l'armée française, le 14 juin 1830. Par un arrêté du 28 janvier 1845, un particulier, M. Gouin, ancien pêcheur terre-neuvien, a été autorisé à établir dans cette localité un hameau de 180 hectares et de 21 maisons, aux mêmes conditions que le village d'Aïn-Benian, dont on vient de parler. Les travaux sont en cours d'exécution.

Les Trappistes. Par un arrêté du 11 juillet 1843, les trappistes furent autorisés à fonder dans la plaine

(1) Cette situation des centres de population se rapporte au 1[er] semestre 1844. On a reçu trop tard (19 mai) le rapport du deuxième semestre pour en porter les résultats avec les développements voulus dans la présente notice ; mais ils sont résumés plus loin dans un état général. (Voir *Documents divers relatifs à la colonisation, à la fin de la présente notice.*)

de Staouéli, dans le voisinage de l'ancien camp de ce nom et du lieu où se donna la bataille qui amena l'armée française sous les murs d'Alger, un établissement agricole. Il leur fut, à cet effet, concédé 1,020 hectares de terre, et accordé, sauf remboursement en cas de vente, une subvention de 62,000 francs. Cet établissement est en pleine voie d'exécution. Les bâtiments, d'une étendue considérable, sont presque achevés; 131 hectares étaient défrichés et en état de production, au mois d'avril 1843; 2,500 arbres, dont 1,200 mûriers, avaient été plantés; les religieux étaient au nombre de 43, et ils employaient constamment 20 à 30 ouvriers.

Ouled Fayet, dont la création remonte au 2 décembre 1842, sur le territoire d'une tribu émigrée : population, 270; milice, 80; maisons en pierre et en pisé, 48, d'une valeur de 130,000 francs; hectares défrichés, 104; plantations, 1,750 arbres, dont 1,200 fruitiers et 400 mûriers.

Ce village, qui a une fontaine, un lavoir et un abreuvoir, un territoire facile, peut être considéré omme entièrement achevé. C'est un des plus agréablement situés du Sahel.

Baba Hassen, fondé en 1843 : population, 160; milice, 48; maisons en pierre et en pisé, 32, dont quelques-unes très-belles, évaluées à 75,000 francs; hectares défrichés, 220; arbres plantés, 650, dont 200 mûriers; fontaine, abreuvoir et lavoir; plantations publiques nombreuses et de belle venue.

Cressia, créé en juillet 1843 : population, 160; milice, 50; maisons en pierre et pisé, 19, évaluées à 35,000 francs; hectares défrichés, 90; arbres plantés, 100; fontaine, lavoir et abreuvoir. Cressia possède une caserne de gendarmerie construite en 1844; c'est un beau bâtiment, assis sur un point culminant d'où l'on découvre et d'où l'on peut surveiller une grande partie du Sahel et de la Métidja.

La seconde zone peut être considérée comme colonisée. On fera peut-être encore un petit hameau vers la plaine, soit à Ouled Sidi-Seliman, soit à Ouled ben-Chaoua. Des groupes d'habitations se formeront d'eux-mêmes sur la route de Blidah par le pied du Sahel.

3ᵉ zone. — La 3ᵉ zone court du sud à l'ouest; elle englobe le plateau supérieur du Sahel et s'arrête au Mazafran. C'était avant 1842 un immense désert où l'on ne rencontrait que des postes militaires et quelques cantiniers à Douéra, à Ouled-Mendil et à Maelma.

L'administration y a établi 4 centres de population, savoir :

Douéra, fondé par des arrêtés des 17 mars et 30 décembre 1842. Avant 1842, il n'existait aux abords du camp de Douéra qu'une trentaine de maisons qui s'y étaient élevées sans aucun plan. Douéra est actuellement une petite ville, entourée d'une enceinte en pierres. C'est le chef-lieu d'un district et le centre administratif de la plus grande partie du Sahel.

Douéra possède une brigade de gendarmerie, une justice de paix, une maison d'école, un presbytère et une église, une ambulance pour les malades civils de la Plaine et du Sahel.

Des fermes commencent à s'élever autour de la ville. L'ancien village est devenu le faubourg de Douéra; il s'est accru et rebâti.

Population, 1,200; milice, deux compagnies, formant un effectif de 353; maisons en maçonnerie et pisé, 189, représentant une valeur de 350,000 fr.; terres défrichées, 200 hectares; plantations, 2,000 arbres, dont 1,200 mûriers et 600 fruitiers.

Plusieurs fontaines, lavoirs et abreuvoirs ont été établis, et les craintes qu'on avait conçues relativement à la difficulté des eaux ont complétement cessé.

Saint-Ferdinand, fondé par arrêté du 6 janvier 1843 et construit par les condamnés militaires, ainsi qu'on l'a expliqué dans le tableau de l'année dernière (voir pages 162 et 163).

Ce village est assis sur un plateau qui domine la plaine de Staouéli. Il est divisé en trois groupes : le village proprement dit, le marabout d'Aumale et la Consulaire. Il faut y ajouter aussi le bâtiment qu'on appelle le Château, qui est destiné à un service public.

Population, 180; milice, 48; maisons en maçonnerie, 64, évaluées à 80,000 fr.; hectares défrichés, 220; plantations nouvelles, 230 arbres, dont 150 mûriers.

Sainte-Amélie (arrêté de création du 23 mars 1843), construit d'après le même mode que Saint-Ferdinand, sur un territoire très-fertile et où existent des sources abondantes.

Population, 183; milice, 48; hectares défrichés, 90. Il n'a pu être fait de plantations que dans la campagne 1843-1844.

Il y a une chapelle à Sainte-Amélie.

Maelma (arrêté de création du 2 avril 1844). Ce village a été bâti par les condamnés militaires, comme les deux précédents. Il est assis à quelque distance de l'ancien camp; son territoire est fertile et convient à la culture des arbres fruitiers; il y aura des parties qui seront avantageusement cultivées en jardins et en prairies. Maelma est un des beaux villages de Sahel. Il est actuellement en cours de peuplement. Il doit avoir 50 familles.

Zeradla (arrêté du 13 septembre 1844), dans la plaine de Staouéli, sur le territoire d'une ancienne

TABLEAU DE LA POPULATION EUROPÉENNE DU DISTRICT

LOCALITÉS	POPULATION															
	PAR SEXE.										PAR RELIGION					
	Sexe masculin.				Sexe féminin.				TOTAL général.	Gain pendant l'année 1843.	Catholiques.	Protestants		Musulmans.	Juifs indigènes et autres.	TOTAL.
	Enfants.	Célibataires.	Mariés.	TOTAL.	Enfants.	Célibataires.	Mariés.	TOTAL.				proprement dits.	de la confession d'Augsbourg.			
Douéra	141	261	245	647	146	89	209	444	1,091*	616	862	104	39	65	21	1,091
Baba-Hassen	39	47	42	128	35	18	36	90	218	″	204	13	1	″	″	218
Cressia	26	25	37	8	25	19	33	77	165	″	130	24	11	″	″	165
Maelma	7	6	8	21	2	5	8	15	36	26	30	5	1	″	″	36
Ouled-Mendil	4	9	6	19	3	1	4	8	27	″	24	3	″	″	″	27
Saint-Charles	18	8	10	36	12	″	11	23	59	″	51	6	2	″	″	59
Saint-Jules	16	2	9	27	6	1	9	16	43	″	43	″	″	″	″	43
Les Quatre-Chemins	7	4	5	16	4	2	6	12	28	″	26	2	″	″	″	28
Diverses fermes sises dans la plaine	11	8	6	25	7	″	5	2	37	″	32	4	1	″	″	37
	269	370	368	1,007	240	136	321	697	1,704	642	1,402	161	65	65	21	1,704

ÉTAT DES MAISONS, BARAQUES, TERRES CULTIVÉES, SOURCES, MOYENS DE TRANSPORT, BESTIAUX, ETC.,

LOCALITÉS.	MAISONS en pierre ou pisé.	BARAQUES en planches.	MAISONS en construction.	VALEUR des constructions.	TERRAINS de ville mis en jardins.	LOTS de campagne concédés.	TERRAINS cultivés.	PUITS.	SOURCES.	CARRIÈRES.	CHARRUES.
Douéra	178	22	44	1,162,550f	3h 0,376	535h 46	35h 7,895	56	13	9	7
Baba-Hassen	27	4	17	101,200	2 2,787	398 9,282	37 55	7	2	9	5
Cressia	11	9	23	37,500	2 7,102	376 6,720	22 40	2	4	5	1
Maelma	″	5	″	″	″	″	″	2	″	″	″
Ouled-Mendil	2	3	″	″	″	″	″	2 (3)	″	″	″
Saint-Charles	2	19	″	″	″	″	″	8 (3)	″	″	″
Saint-Jules	″	9	″	″	″	″	″	1 (3)	″	″	″
Les Quatre-Chemins	3	4	″	″	″	″	″	3 (3)	″	″	″
Diverses fermes sises dans la plaine	7	5	″	″	″	″	″	10 (3)	″	″	″
TOTAL	230	80	84	1,301,250	8 9.265	1,311 0,602	95 7,395	91	19	23	13

tribu, et à cheval sur la route d'Alger à Koléah, par Cheraga, Staouéli et Douaouda. Il doit recevoir 30 familles. Il est en cours de construction et de peuplement.

Indépendamment de ces centres administratifs, il existe encore dans la 3e zone des hameaux qui ont été établis en 1843 et 1844 par des propriétaires d'Alger. Ce sont les villages de Saint-Jules, de Saint-Charles et des Quatre-Chemins. Situés sur le parcours de la route d'Alger à Koléah par le pied du Sahel, ils sont appelés à une incontestable prospérité par le voisinage de la plaine, lorsque la partie désignée sous le nom de pays des Beni-Khelil sera assainie, ce qui ne peut tarder.

La 3e zone du Sahel est colonisée administrativement; l'ouverture de nouveaux chemins, l'assainissement de la vallée du Mazafran, des concessions domaniales compléteront le peuplement de ce territoire.

Les deux tableaux suivants, particuliers au district de Douéra, qui n'était qu'un désert avant 1842, sont faits pour donner une juste idée de la marche rapide de la colonisation et des heureux résultats qu'elle produits.

DE DOUÉRA, À LA FIN DE 1843.

PAR NATIONALITÉ.									MILICE.										OBSERVATIONS.
						Indigènes.													
Français.	Allemands, Suisses, Belges.	Espagnols.	Italiens.	Anglo-Maltais.	Grecs.	Musulmans.	Juifs.	TOTAL.	Chef de bataillon.	Capitaines.	Lieutenants.	Sous-lieutenants.	Sergents-majors.	Sergents.	Caporaux.	Miliciens.	Tambours.	TOTAL.	
803	112	60	33	3	1	65	5	1,091	1	2	2	2	2	8	16	432	2	467	* Non compris une population flottante que l'on peut évaluer à 400 individus.
176	28	9	5	»	»	»	»	218	»	»	1	»	1	3	6	55	1	67	
144	13	3	5	»	»	»	»	165	»	»	1	»	1	2	4	41	1	50	
16	14	1	5	»	»	»	»	36	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
13	6	1	2	5	»	»	»	27	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
53	3	2	1	»	»	»	»	59	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
26	6	11	»	»	»	»	»	43	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
23	2	2	1	»	»	»	»	28	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
23	11	2	1	»	»	»	»	37	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
1,277	195	100	53	8	1	65	5	1,704	1	2	4	2	4	13	26	528	4	584	

APPARTENANT AUX EUROPÉENS ÉTABLIS DANS LE DISTRICT DE DOUÉRA EN 1843.

CHARRETTES.	CHARIOTS.	TOMBEREAUX.	CHEVAUX.	MULETS.	ÂNES.	BOEUFS.	MOUTONS.	CHÈVRES.	PORCS.	VOLAILLES.	OBSERVATIONS.
26	7	9	146	27	47	47	168	134	136	2,086	De plus, 1 église, 1 presbytère, 1 école, 1 fontaine publique, 1 lavoir public.
27 (1)	»	»	24	13	17	39	46	35	88	504	(1) Ce nombre comprend les chariots et tombereaux. — Il y a de plus 3 fontaines et lavoirs publics.
12 (2)	»	»	10	5	13	11	38	7	8	221	(2) Chariots et tombereaux, compris 2 fontaines et lavoirs publics en sus.
2	»	»	4	3	»	2	4	5	54	135	
2	»	»	6	»	2	»	»	»	»	40	(3) Les puits et sources sont comptés ensemble.
15	5	»	9	9	2	13	»	»	1	247	
3	1	»	1	»	1	16	»	6	2	130	
28	4	»	52	4	»	46	»	»	109	530	
9	6	»	17	5	3	28	49	13	34	603	
144	23	9	269	66	85	202	305	200	432	4,526	

TERRITOIRE DE KOLÉAH.

Le petit territoire de Koléah, tel qu'il est provisoirement délimité par l'obstacle continu, la mer et le urs du Mazafran, possède aujourd'hui trois centres de population.

La ville de *Koléah*, bloquée jusqu'à la fin du premier semestre 1842, ne tarda pas à voir se former dans n sein une population européenne qui, au 31 décembre 1843, s'élevait déjà à 406 individus, et au décembre 1844, à 877.

Ce mouvement a été encouragé par la concession gratuite de 30 à 40 lots urbains et de 3 à 400 hec-res de terres. L'enceinte de Koléah a été agrandie, un plan général d'alignement adopté. C'est donc une le complétement en cours de prospérité.

Outre les Européens, il y avait à Koléah, au 31 décembre 1844, une population de 1,578 âmes.

Fouka, construit en partie par le génie militaire en 1841 et 1842 (voir le tableau de la situation 1842-1843, pages 148 et 1849), achevé en 1843 par les condamnés; peuplé dans le principe de ldats libérés qui, l'ayant abandonné, sauf une vingtaine, ont été remplacés par des familles civiles.

Il est situé entre Koléah et la mer; une belle fontaine est dans l'intérieur du village. Population, 197; lice, 75; terres défrichées, 120 hectares.

Douaouda (créée en 1843, 12 juillet), sur la rive gauche du Mazafran, dans une position riante et ubre, à petite distance de la mer et du Mazafran. Population, 252; milice, 80; maisons en pierres et en sé, 57; hectares défrichés, 226; fontaine, abreuvoir, ancienne plantation dans l'intérieur du village.

Indépendamment de ces centres administratifs, le domaine a fait des concessions étendues dans la vallée Mazafran, où il s'élève actuellement plusieurs fermes.

Pour compléter la colonisation du petit territoire de Koléah, il faudra établir un hameau maritime au-ssous de Fouka. On en étudie le projet.

TERRITOIRE DE BOUFARIK.

La ville de *Boufarik*, car elle mérite ce nom actuellement, a été, de 1843 à 1844, en prospérité crois-nte. La population qui, en 1842, n'était que de 469 Européens, s'élevait, au mois d'août dernier, à 180, et sa milice à 237 hommes. Il y avait, à cette même époque, 219 maisons évaluées à 800,000 francs. rres défrichées et ensemencées, 229 hectares. Les colons ont, en outre, fait beaucoup de plantations.

L'intérieur de la ville est nouvellement et complétement assaini. Il y existe des plantations publiques ne rare beauté.

En 1845 on bâtira une église. Une pépinière de 26 hectares et un dépôt d'étalons sont en cours d'ins-lation dans les dépendances du camp d'Erlon.

Boufarik est une localité d'avenir; sa situation au milieu de la plaine de la Métidja, ses marchés, que les digènes fréquentent en grand nombre, le parcours de la grande route d'Alger à Blidah, la fertilité du sol, ut assure à cette ville une grande prospérité.

Plusieurs exploitations européennes se forment en dehors et autour du territoire de Boufarik, entre autres ferme de Souk-Ali, à laquelle le concessionnaire est tenu d'annexer un hameau.

Deux centres de population sont en projet entre Boufarik et la Chiffa, l'un à la redoute de Sidi-Kliffa, utre à l'ancien camp de l'Oued el-Halleg.

TERRITOIRE DE BLIDAH.

La ville de *Blidah* avait, sous la domination turque, une grande importance par le chiffre élevé de population, ses relations commerciales avec la province de Titteri, l'étendue et la richesse de ses jardins. le était à peu près dépeuplée et détruite en 1842; à la fin de 1843, la population qui pendant la guerre tait que de 4 à 500, s'élevait déjà à 2,290; au 31 décembre 1844, elle était de 3,671. Elle compte éga-ment 5 à 6,000 indigènes. Le mouvement des constructions publiques et particulières se développe con-nuellement; les orangeries et les jardins se restaurent et se cultivent.

Le territoire immédiat de Blidah possède quatre centres nouveaux, qui sont :

Joinville (arrêté de création du 3 juillet 1843). Il est établi sur l'emplacement et dans l'enceinte de l'ancien camp dit *camp supérieur*. Le sol y est fertile, les eaux y sont abondantes.

Population, 165; milice, 52; maisons en pierre et pisé, 35, évaluées à 100,000 francs; terres défrichées et ensemencées, 107 hectares.

Ce village est en pleine voie de prospérité et peuplé complétement.

Montpensier (arrêté du 21 juin 1843). Petit village de 20 familles, sur l'emplacement et dans l'enceinte de l'ancien camp dit *camp inférieur;* excellentes terres et eaux abondantes.

Population, 78; milice, 20; maisons en pierre, 20, d'une valeur de 50,000 francs; terres défrichées et cultivées, 125 hectares.

Ces deux villages sont situés dans la banlieue de Blidah, dont ils forment, pour ainsi dire, deux faubourgs agricoles.

Dalmatie (arrêté du 3 septembre 1844), à l'est de Blidah, au pied de l'Atlas; terres fertiles, belles eaux, anciennes plantations; 50 familles. Ce village, qui promet d'être très-beau et fort prospère, est en cours de peuplement.

Mered (arrêté du 6 décembre 1843). Le village civil de Mered, qui doit avoir 26 familles, est complétement terminé. Il est situé en face du village militaire, sur le côté droit de la route d'Alger à Blidah. Population, 75; milice, 36; maisons en pierre, 23, d'une valeur de 50,000 francs; terres défrichées et cultivées, 10 hectares.

On ne connaît pas la situation du village militaire, qui est peuplé par une compagnie de soldats encore attachés au service. Dès la libération des soldats, ce centre sera remis à l'administration civile, qui en complétera le peuplement.

REVERS SEPTENTRIONAL OU CEINTURE DE L'ATLAS.

La colonisation du territoire immédiat de Blidah, qui est, ainsi qu'on le voit, à peu près achevée, en ce qui regarde les créations administratives, se rattache au système de colonisation de l'Atlas, qui doit amener le peuplement de tout le revers de l'Atlas, dans le pourtour entier de la Métidja, des montagnes du Chenouan à l'ouest, à l'Oued-Isser à l'est.

Ainsi qu'on l'a exposé dans le *Tableau de la situation* de 1842-1843 (voir pages 191 et 192), on ne s'est occupé jusqu'à présent que d'une section de cet immense demi-cercle, celle qui s'étend du Fondouk à la ferme de Mouzaïa.

Les études préparatoires sont très-avancées et les points principaux sont fixés. L'emplacement de 9 centres a été déterminé du Fondouk à Dalmatie, et des terres levées autour de chacun d'eux, dans la proportion de 7 à 800 hectares. Deux de ces centres, le Fondouk et Rovigo, seront de petites villes. Ils seront réunis par une route commune qui, plus tard, contournera toute la Métidja. Trois routes transversales les mettront en communication avec la Plaine, le Sahel et Alger. L'une, celle du Fondouk à la Maison-Carrée, est achevée; celle de l'Arba et de Rovigo par Sidi-Mouça est en cours d'ouverture; celle de Souma à Boufarik et à la route de Koléah est à l'étude.

La petite ville du *Fondouk*, dont la création a été décidée par un arrêté du 14 octobre 1844, est en cours d'établissement et de peuplement. Elle est située à l'est de la Plaine, dans un territoire fertile et bien arrosé, sur un emplacement parfaitement salubre. Sur les 106 familles qui doivent peupler le Fondouck, 45 y étaient établis au mois d'avril 1845; une section de compagnie de milice y était organisée; il y avait une brigade de gendarmerie, un maire et un médecin civil.

A l'extrémité de la section, le village de *Souma* sera créé dans le courant du mois de juin, sur un emplacement qui lui assurera une rapide prospérité.

En 1845, on procédera en outre à la création des villages de *Bouïnan*, d'*Assenina* et de *Rovigo*.

A l'ouest de Blidah, des centres seront aussi créés sur les bords de la Chiffa, et vers l'ancien Haouch-Mouzaïa, mais rien n'est décidé et fixé à cet égard. On étudie les projets.

TERRITOIRE DE CHERCHEL.

La petite ville de *Cherchel* est encore réduite à son territoire primitif de colonisation, tel qu'il a été fixé en 1840, et qui comprend 505 hectares, dont 100 sont réservés pour les besoins militaires et le service de l'armée.

La population européenne de Cherchel, qui, au 31 décembre 1842, n'était que de 362 habitants, s'élevait au 31 décembre 1842 à 571, et au 31 décembre 1844 à 916. A la fin de 1843, il y avait aussi à Cherchel 520 indigènes.

Les cultures se sont également développées. Au 1er août, sur 405 hectares distribués, 225 étaient en état de culture.

Cette ville est appelée à se développer rapidement, lorsqu'elle sera reliée à Miliana par les deux routes actuellement en cours d'exécution, et à Alger par la route projetée de Koléah, et lorsque enfin elle sera dotée d'un petit port au creusement duquel on travaille.

On prépare actuellement un plan de colonisation pour le nouveau territoire à annexer à Cherchel. Il s'étendra tout autour de la ville, sur une superficie de 4 à 5,000 hectares, et il nécessitera l'existence de 3 à 4 centres de population. Ce plan, qui est presque terminé, sera approuvé et appliqué dans le cours de l'exercice 1846.

VILLE DE DELLIS.

L'occupation de la ville indigène de Dellis nous garantit la domination de la partie de la Kabylie désignée sous le nom de Sebaou; nous donne la faculté de faire rayonner notre influence sur une grande partie des tribus du Jurjura; nous ouvre enfin des relations commerciales avec un pays très-riche. Il y avait donc intérêt à ce qu'une population européenne, composée presque exclusivement d'industriels, se fixât à Dellis. C'est pour lui en faciliter les moyens que, par un arrêté du 2 mars 1844, M. le ministre de la guerre a autorisé la création, en dehors de la cité indigène, d'une ville européenne de 200 familles et que, pour en activer la construction et le peuplement, il a décidé que les 80 premiers qui viendraient s'y établir recevraient gratuitement des lots à bâtir.

On ne doute pas que ce centre ne se développe très-vite. Le 31 décembre 1844, il s'y trouvait déjà 116 Européens.

SITUATION SANITAIRE DES CENTRES DE POPULATION DE LA PROVINCE D'ALGER.

L'administration s'est occupée d'une manière tout spéciale de la santé des familles qu'elle a appelées et qu'elle appelle chaque jour à peupler et à fertiliser l'Algérie.

Un officier de santé militaire qui a longtemps été attaché à l'armée d'Afrique, M. le docteur Baudens, chirurgien principal et premier professeur de l'hôpital militaire de perfectionnement, a été chargé dans les derniers mois de 1844, de visiter les territoires de la province d'Alger ouverts à la colonisation, de constater la situation sanitaire des villages et de proposer telles mesures qu'il conviendrait pour l'améliorer.

Voici un extrait du rapport qu'il a adressé au Ministre:

« La salubrité, l'hygiène médicale, revêtent en Algérie une physionomie plus intéressante que partout ailleurs.

« Séduit par la beauté du ciel, par la richesse du sol, l'Européen oublie trop tôt que ce sol renferme un ennemi qu'il faut combattre jusqu'à ce qu'il soit détruit.

« A d'autres époques, les terres du Sahel et de la plaine ont été sur plusieurs points enrichies par la culture, ainsi que le prouvent de nombreuses traces d'anciens canaux d'irrigation. Privés d'entretien, ces canaux se sont comblés; leurs eaux se sont répandues en nappe, et, là où elles portaient la vie et la richesse, elles n'ont plus produit que des marécages dont les exhalaisons méphitiques seront à redouter, tant que la main de l'homme n'y aura pas complétement porté remède.

« Il importe de bien distinguer de ces exhalaisons du sol, qui vont diminuant d'année en année, en raison du travail agricole, ce que l'on appelle l'acclimatement. L'acclimatement, c'est l'influence du climat proprement dite; or, le climat de l'Algérie est loin d'être contraire à l'Européen; quelques mesures d'hygiène suffisent pour éviter tout danger; mais, avec les miasmes des marais, pas d'acclimatement possible. Les indigènes fuient ces lieux malsains au lieu de travailler à les rendre salubres. Les Européens en les rendant salubres, y demeureront et en feront les terres les plus fertiles du monde.

« Il faut donc reconnaître que le desséchement des marais est une des plus importantes questions de l'Algérie. Mais, par qui sera entrepris ce travail? par l'armée? A ce sujet s'élèvent de nombreuses réclamations. Mais partent-elles des rangs des soldats? Non. Elles prennent leur source dans des préjugés qui, bien qu'honorables, n'aboutissent pas moins à une fâcheuse erreur. On a crié bien haut contre les routes créées par les ordres de M. le duc de Rovigo et de M. le maréchal Valée, contre les défrichements que M. le maréchal duc d'Isly fait exécuter en ce moment. J'ai voulu connaître le résultat de cette mesure, et je me suis convaincu que le soldat recherche comme une sorte de faveur l'occasion d'être occupé à la culture des champs. Il trouve dans ce travail à l'air libre, qui lui rappelle le village, une joie et un entrain remarquables. En quittant le fusil pour la pioche, la pioche pour le fusil, il ne subit pas les pernicieuses intermittences du désœuvrement; son système musculaire se fortifie; sa santé devient florissante. La haute paye que reçoit le soldat, lui fournit un supplément de nourriture et de bien-être qui tourne au profit de son organisation; aussi l'état sanitaire de l'armée, malgré une guerre incessante pendant les chaleurs d'été, n'a-t-il jamais été aussi satisfaisant.

« Quant aux desséchements, on sait qu'il y a une saison de l'année pendant laquelle on peut les entreprendre sans danger; c'est depuis le mois de novembre jusqu'au milieu d'avril. Que ce soit à l'aide du soldat ou à l'aide du colon, on ne doit point faire de distinction entre eux: le soldat et le colon sont des enfants de la même patrie travaillant, chacun dans leur sphère, à l'accomplissement de la grande tâche qui leur est confiée.

« Voici la situation de divers centres de population, telle qu'elle m'est apparue, non-seulement sur le rapport sanitaire, mais encore sur le rapport agricole et colonial:

« *El-Biar*, situé derrière le fort l'Empereur, à la porte d'Alger, fleurit sur les ruines de maisons mauresques élégamment reconstruites; il est entouré de beaux jardins et de sites enchanteurs; là ne règne pas la misère; je ne m'en occuperai donc point sous le rapport des soins hygiéniques.

« *Déli-Ibrahim*, créé en 1832, compte 65 maisons bien construites, 2 à 300 habitants. Le site est élevé et salubre; l'eau y est peu abondante; le sol est très-propice à la culture, mais encore peu cultivé, parce que les colons se livrent à diverses industries, alimentées par le passage continuel des voitures et des voyageurs qui vont à Douéra et à Blidah. Dans les premières années, la mortalité a été considérable à Déli-Ibrahim, mais elle a diminué. Les influences locales, telles que le mauvais état des maisons, les défrichements pénibles, etc., ont disparu; le bien-être a succédé aux privations; et cependant, cette année encore, quelques personnes ont succombé par suite de la fièvre des marais, dont les effluves viennent de la plaine de Staouéli et de la Métidja; il est juste de dire que le plus grand nombre de personnes atteintes avaient été occupés à faire les foins dans la plaine.

« Ce village peut marcher aujourd'hui par ses seules forces. Les pauvres trouvent à travailler dans de grandes fermes voisines, aux prix de 3 et 4 francs par jour. La route de Blidah, en traversant le village, lui procure des ressources.

« *Cheraga*, construit il y a dix-huit mois, réunit aujourd'hui 65 familles, et à peu près autant de maisons, dont plusieurs ne sont pas encore entièrement construites. Ce village est sur un sol élevé et salubre, et cependant 40 personnes ont été malades pendant l'été, et 3 ont succombé. C'est à l'influence des marais de Staouéli qu'il faut, je pense, attribuer cette insalubrité (1).

« N'étant pas, comme Déli-Ibrahim, traversé par une grande voie de communication, Cheraga n'a d'autres moyens d'existence que ceux qu'il demande au sol, et j'ai pu me convaincre que ses ressources lui suffisent. Il n'y a pas de mendiants; ceux qui ont quelque argent travaillent pour leur compte; ceux qui ne peuvent faire d'avances à la terre cultivent dans les grandes fermes voisines. Les villages où n'existent pas de grands propriétaires sont dans des conditions moins heureuses. La grande propriété fait vivre la petite, comme la petite fait vivre la grande.

« Ce village repose sur 500 hectares environ, dont une partie est défrichée. On a cultivé le blé, l'orge, mais dans une saison trop avancée, et la récolte a manqué en partie cette année. D'ailleurs, la main-d'œuvre est si élevée (3 et 4 francs par jour) que cette culture, est pour le moment, une spéculation peu avantageuse, surtout avec la concurrence des indigènes, et celle, plus redoutable encore, des blés de la mer Noire et de la Grèce. Ces derniers blés sont cependant d'une qualité si inférieure aux produits de la colonie que les boulangers d'Alger préfèrent le blé du pays, au prix de 18 francs l'hectolitre, à celui importé au prix de 14 à 15 francs.

« De même que la plupart des villages dont nous avons à parler, Cheraga n'est pas réduit à la seule culture des céréales; il est entouré de nombreux coteaux boisés où l'herbe croit en abondance. Ces coteaux conviennent à l'éducation des bestiaux qu'il faut de plus en plus encourager.

« On y a essayé, sur une petite échelle, la culture du coton, avec beaucoup de succès. La terre rouge sans engrais a donné de plus beaux produits que la terre bien cultivée et fumée. J'ai vu des tiges portant 80 à 82 fleurons. Une tuilerie en pleine activité vient de s'élever dans ce village; elle occupe des bras et donne de l'ouvrage à qui en manque.

« *L'Achour* a deux ans et demi d'existence, 45 maisons construites, une belle fontaine, d'excellente eau et 130 habitants. L'Achour repose sur un plateau élevé, d'une superficie d'environ 15 hectares de terre parfaite pour la culture. De plus, 800 hectares dépendent de la commune; mais le sol, à fond argileux, est très-tourmenté, privé d'eau, déboisé. De tous les villages du Sahel, l'Achour est dans les moins bonnes conditions de prospérité matérielle par suite des ressources restreintes dont disposaient les familles appelée à le peupler. En revanche, l'état sanitaire y est parfait, les miasmes de la plaine de Staouéli n'y arrivent pas; ceux de la Métidja y ont peu d'accès. Il y a eu peu de malades cette année et pas de morts.

« *Drariah* a trois ans d'existence et compte 64 familles composant ensemble 160 habitants. Il y a 550 hectares, dont 50 affectés au terrain communal. Un tiers est défriché et offre beaucoup de plantations de mûriers et de platanes. Ces espèces, ainsi que l'olivier, réussissent parfaitement en Algérie. On ne saurait trop en encourager la culture, celle du mûrier surtout, dont les semis donnent, après quatre et cinq ans, des arbres en plein rapport.

« Il y a beaucoup d'aisance à Drariah. Les principales ressources consistent dans la culture des céréales, des pommes de terre, et dans l'éducation des bestiaux. Il existe une belle fontaine dans ce village, et il suffit de creuser à quelques mètres pour trouver de l'eau en abondance. L'établissement de puits à roue permettra d'arroser de grandes surfaces, et, avec de l'eau, le sol donnera les plus riches produits, surtout en jardinage.

« La position de ce village, sur un site élevé, est des plus salubres. L'influence des marais de la Métidja

(1) On doit faire observer, à propos des marais de Staouéli, dont le nom revient fréquemment dans cet extrait, que par suite des travaux entrepris en 1844 et continués en 1845, ils ne pourront plus exercer d'influences fâcheuses dans le cours de la saison prochaine des chaleurs.

s'y fait néanmoins sentir encore; cet été, on a compté une douzaine de malades atteints de fièvre intermittente, dont a, toutefois, triomphé le sulfate de quinine.

« A Drariah, comme presque partout, il est mort quelques enfants encore à la mamelle. La cause principale m'a paru être celle-ci : les nourrices qui ne sont pas acclimatées contractent, pendant l'été, des diarrhées rebelles qui tarissent leur lait; il faut sevrer l'enfant; le lait de vache manque parfois pour remplacer celui de la mère; l'enfant dépérit rapidement et succombe. Ces causes, comme on le voit, sont passagères. Avec l'acclimatement des nourrices elles devront disparaître.

«En somme, Drariah est un fort beau village en grande voie de prospérité.

« *Baba-Hassen* n'a que dix-huit mois d'existence. 37 maisons actuellement construites contiennent 135 habitants. 550 hectares ont été distribués aux colons ; 50 hectares sont défrichés. La culture consiste en orge, blé, pommes de terre, pour les besoins du village; les essais de tabac ont été heureux. Le tabac réussit généralement très-bien en Algérie. Cette plante qui, dans le nord de la France, exige beaucoup de culture et 4 à 500 francs d'engrais par hectare, vient avec un bon labour dans la plaine de la Métidja.

« La fièvre intermittente a atteint un certain nombre d'habitants.

« *Ouled-Fayet* a deux ans d'existence, 60 familles et à peu près autant de maisons. Sur les 600 hectares, distribués aux colons, un tiers est défriché. Le sol est excellent pour la culture.

Pas de pauvres à Ouled-Fayet; tout le monde trouve du travail chez les grands propriétaires du voisinage. Quelques personnes ont éprouvé la fièvre intermittente; trois ont succombé.

« *Birkadem* est l'un des sites les plus beaux et les plus riches des environs d'Alger. Le sol, couvert de belles maisons de campagne mauresques, est entrecoupé de superbes jardins et d'excellentes terres à labour.

« Le village, composé d'environ 25 habitations, occupe, sur la route de la Ferme-modèle, le centre de la localité. On y remarque, ombragée par de magnifiques saules pleureurs, une fontaine en marbre d'où l'eau jaillit en abondance. La végétation y est luxuriante. Les plantations d'oliviers et de mûriers ont réussi au delà de toute espérance. Il y a dix ans, à l'époque de la création du village, les effluves marécageux de la Métidja y portaient la désolation. Aujourd'hui, grâce aux travaux de desséchement entrepris près de la Ferme-modèle, ces influences se sont beaucoup amoindries, et la fièvre intermittente se montre beaucoup plus rare et plus bénigne.

« La commune, y compris le village et les maisons de la campagne, compte environ 700 habitants. Partout de l'aisance, de la prospérité. Les colons qui n'ont pas d'argent pour cultiver trouvent de l'ouvrage chez leurs voisins, riches propriétaires.

« *Kouba*, création de 1832, ne compte que 22 maisons, composées d'un seul rez-de-chaussée, couvertes en chaume, et qui ont été construites aux frais de l'administration pour y placer des colons à qui l'on a donné 2, 4, 5, 6 hectares de terrain, selon la qualité du sol. Pendant longtemps les colons ont végété, et les fièvres ont sévi sur eux. Cet état de choses a cessé depuis que des travaux de desséchement ont été entrepris. Ce n'est qu'en 1842 que ce village a pris un développement sensible. Dans ses alentours prospèrent aujourd'hui 40 petites fermes en plein rapport, appartenant à des Européens aisés. Près du camp, une vingtaine de maisons en pierre ont été construites aux frais des particuliers.

« Tout prospère à Kouba ; le sol est partout sollicité avec activité. Les colons qui cultivent bien et qui fument leurs terres ont retiré 20 pour 1 des céréales. Les plantations sont nombreuses et réussissent très-bien.

« Ce village possède une école tenue par un instituteur; 100 enfants la fréquentent. La chapelle appartient à un particulier qui la prête au curé de Hussein-Dey, pour y dire la messe. La commune contient 700 à 800 habitants.

« *Saoula* est situé sur la lisière de la riche campagne des environs d'Alger. Ce village, où tout respire l'abondance et le bien-être, ne compte encore que huit mois d'existence. Il a deux belles fontaines, 130 habitants et 35 maisons en pierre. Tandis que la plupart des villages qui ont été construits avec prime ont été placés sur des sites élevés, en sacrifiant même quelquefois à la sécurité et à la défense les intérêts de la culture, Saoula a été établi, au contraire, dans un bas-fond très-fertile. Un large ravin aux eaux fangeuses, d'ailleurs facile à combler, serpente autour du village. Ce ravin va s'ouvrir à des distances variables sur des bas-fonds marécageux dont les miasmes se répandent à Saoula et en rendent l'habitation dangereuse (1).

« L'été dernier, un grand nombre d'habitants ont été atteints de la fièvre intermittente; quelques-uns ont succombé.

« Ce village a 500 hectares de bonnes terres; la salubrité y manque seule encore pour en faire une commune des plus prospères.

« *Douéra* date de 1835. Le camp a eu, dès cette époque, une grande importance; mais le village n'a pris réellement l'extension extraordinaire qui aujourd'hui lui donne l'aspect d'une ville, que depuis 1842. 200 maisons, dont plusieurs à deux et trois étages, renferment 1,091 habitants. Le sol est très-propice à la culture. On a craint longtemps d'être privé d'eau, mais on a découvert qu'à Douéra, comme presque dans tous les villages du Sahel, il suffit de creuser à quelques mètres de profondeur pour en obtenir. Quelques personnes, profitant de cette heureuse découverte, ont établi des puits à roue, auxiliaires indispensables du jardinage, pendant la saison d'été.

« Douéra est la première station de la route d'Alger à Blidah. Chaque jour, 20 à 30 diligences et 100 à 150 voitures de transport le traversent, et y portent la vie et le mouvement.

« Avec le bien-être général, l'état sanitaire s'est notablement amélioré. Le site élevé de Douéra a fait considérer, à juste titre, cette localité comme salubre, et cependant elle n'est pas encore complétement à l'abri des influences des marais de la Métidja.

« A défaut d'hôpital civil, l'hôpital militaire est ouvert aux colons de cette commune et des villages environnants. Jusqu'à ce que le développement de la richesse permette d'établir partout des hôpitaux civils, les hôpitaux militaires, avec leur bonne tenue et les secours efficaces qu'ils renferment, seront comme autant d'asiles providentiels pour les colons.

« *Ouled-Mendil* n'est qu'un hameau situé sur le versant sud de la Métidja. Ses ressources principales consistent dans la récolte des foins de cette plaine, où les faucheurs payent annuellement leur tribut à la fièvre intermittente.

« *Cressia* n'a qu'un an d'existence; 30 maisons environ renferment 51 familles; le sol y est excellent. 500 hectares sont affectés à la commune; un tiers est défriché. L'oued el-Kerma, dont les eaux croupissantes dégagent des miasmes méphitiques, coule dans un ravin. Il y a beaucoup de malades et une assez forte mortalité.

« Cressia ne sera parfaitement salubre qu'après le desséchement des marais.

« *Saint-Charles* et *Saint-Jules* sont deux villages bâtis par des colons, en dehors de l'action administrative. Tous deux sont à l'entrée de la plaine de la Métidja. Saint-Jules représente un hameau d'une dizaine de maisons en pierre. Quant à Saint-Charles, il se compose d'une vingtaine de cabanes en joncs. Parmi les habitants attirés dans ces localités par la beauté et l'abondance des foins, il en est peu qui jusqu'à présent échappent à la fièvre intermittente.

6° Les *Quatre-Chemins* constituent un petit hameau dans le genre de Saint-Jules, également à l'entrée

(1) Le ravin dont il s'agit a été régularisé et assaini et les marécages qu'il formait n'existent plus. On ne doute donc pas que la situation sanitaire de ce village ne soit très-bonne pendant les chaleurs de 1844.

de la plaine, et, comme lui, exposé aux miasmes des marais. Il faut attendre le desséchement pour qu'il acquière la salubrité qui lui manque encore.

« Assis sur un plateau élevé, *Saint-Ferdinand* est salubre par lui-même; mais il n'est pas complétement à l'abri des miasmes de Staouéli et de la Métidja. Il y a, du reste, peu de malades et fort peu de mortalité. 45 maisons, solidement construites en pierre et couvertes en tuiles, ont été bâties par les soldats disciplinaires; 1,200 hectares, y compris une belle ferme voisine, dite *la Consulaire*, dépendent de cette commune, où prospèrent 56 familles. On y cultive des céréales avec un succès remarquable. Un grain de blé a donné 45 épis, et sur un épis de maïs on a compté 723 grains. Il n'est pas rare de trouver 130 épis sur un pied d'orge, comme on peut le voir sur des échantillons déposés au comité agricole d'Alger.

« Les terres non défrichées sont couvertes d'arbustes précieux sous plus d'un rapport, ne fût-ce que pour assainir l'air et opérer ainsi une heureuse influence sur la santé. Ces terrains, qu'il ne faudrait défricher qu'au fur et à mesure des besoins de la culture, sont surtout très-propices au pâturage. Un petit troupeau, acheté en août dernier par un colon, était demandé avec un bénéfice de 100 p. 0/0 en octobre suivant. On ne saurait trop encourager l'éducation des bestiaux à Saint-Ferdinand. La terre, en effet, ne donnera pas toujours pour rien, et il faudra bien un jour lui restituer de l'engrais.

« *Marabout-d'Aumale* est un hameau composé de quelques maisons seulement, peu distantes de Saint-Ferdinand. Ce que j'ai dit de Saint-Ferdinand s'applique en tous points à ce hameau.

« *Sainte-Amélie*, village construit par les condamnés militaires, aussi bien que Saint-Ferdinand, n'a qu'une année d'existence et compte 53 familles logées dans à peu près autant d'habitations. Il est placé sur la crête d'un beau ravin couvert d'arbres de haute futaie, le peuplier blanc. Ce ravin, avec ses fontaines, avec l'abondance de ses eaux, si propices au jardinage, sera une source de richesses; mais il aboutit aux marais de la plaine de Staouéli, dont il dirige les miasmes sur Sainte-Amélie, et cause des fièvres intermittentes dont presque tous les habitants de cette commune ont été atteints. On s'occupe avec activité de dessécher les marais de Staouéli, qui nuisent aussi à l'établissement des Trappistes.

« *Maelma*. Cette localité se compose du camp et du village de ce nom, dont la construction a eu lieu en six mois par les soldats disciplinaires. Ce beau village, véritable place de guerre, se compose de 48 belles maisons en pierre, couvertes en tuiles. Il est entouré d'un large fossé, flanqué, à ses angles, de tourelles destinées à sa défense. 11 maisons seulement ont été concédées, jusqu'à ce jour, à des colons qui les habitent avec leurs femmes et leurs enfants; 12 hectares dépendent de chaque habitation. Il n'y a pas de malades dans ce village, dont la position est salubre. Les fontaines sont fort belles et peuvent arroser plusieurs hectares de jardinage. Le défrichement du sol, généralement couvert d'arbustes, est fort coûteux. Ce sol convient à l'éducation des bestiaux; aussi l'administration des vivres entretient-elle à Maelma un troupeau considérable. Tout fait espérer que les colons de cette localité prospéreront dès la première année, dans ce magnifique village.

« *Koléah* est occupé depuis 1840 par les colons, dont le chiffre actuel est de 446. Cette localité a conservé son cachet indigène et parait peu en progrès, si on la compare à Blidah; on y fait peu de culture.

« Les malades des villages voisins sont évacués sur l'hôpital militaire de Koléah, où ils reçoivent des soins empressés et bien entendus. Les femmes et les enfants malades sont dans un local séparé de celui des hommes. Une femme infirmière est près d'eux.

« Koléah est sous l'influence des marais du Mazafran; aussi des fièvres intermittentes y règnent-elles et font-elles un assez grand nombre de victimes.

« *Douaouda* ne date que de 1843; 900 hectares, dont 600 appartiennent à la commune, y sont affectés; 58 familles sont logées pour la plupart dans des baraques, en attendant les maisons actuellement en cons-

truction. Quelques colons élèvent des habitations remarquables par leur importance, dans l'espoir que Douaouda sera traversé bientôt par la route projetée de Cherchel à Alger. Le sol des environs de ce village est couvert d'une végétation luxuriante et de magnifiques oliviers.

« Un bataillon, campé sous la tente, est occupé en ce moment à défricher le sol pour le besoin du village, et, ici, comme partout où le soldat travaille à la terre, l'hygiène de l'armée y trouve son compte. Le bataillon n'a pas de malades.

La vallée du Mazafran, d'où s'élèvent en été des miasmes délétères, circonscrit une portion du territoire de Douaouda, et bien que ce village soit sur un point très-élevé, il n'en a pas moins été visité par la fièvre intermittente, et beaucoup d'habitants ont été malades, surtout les femmes.

Ce village possède de belles fontaines. On trouve de l'eau à 4 mètres de profondeur. On y a installé des fours à chaux qui fonctionnent avec activité. Une fois les difficultés de l'installation vaincues, il n'est pas douteux que cette commune ne soit très-prospère (1).

Fouka n'a été créé qu'en 1841, par l'autorité militaire, qui a fait construire 17 maisons à double corps de logis pour abriter 2 familles par habitation. Ce village a 800 hectares dont 250 appartienent à la commune. Des fontaines abondantes arrosent de grands potagers; les céréales, l'éducation des bestiaux réussissent très-bien. On pourrait tirer partie d'un petit port où les pêcheurs viennent se réfugier quand la mer ne leur permet pas de retourner à Alger.

« *Boufarik.* Ce village, créé en 1835, a végété pendant plusieurs années. Ce n'est que depuis l'occupation de Blidah que cette localité, assise au milieu des marais de la plaine, a pris un très-grand développement, malgré la mortalité qui y a régné. Rendez-vous des faucheurs de la plaine, Boufarik sert de station pour le transit d'Alger à Blidah. Le sol humide de ce village est d'une prodigieuse fertilité. Les plantations de mûriers y croissent avec une rapidité incroyable. Cette localité, par sa position, par son sol, devra prendre une très-grande extension, quand une fois l'influence des marais aura disparu. On y compte déjà 1,500 habitants. Une partie des terres qui en dépendent offrent des marais de peu d'étendue et d'un facile dessèchement. Des travaux d'assainissement sont en cours d'exécution.

« Boufarik n'a pas de fontaines. On a cru pouvoir s'en passer, parce que des cours d'eau descendus de l'Atlas le parcourent en tous sens. La présence de ces cours d'eau ne devra pas priver cette commune du bienfait des fontaines publiques, telles qu'elles ont été établies avec un soin remarquable dans tous les villages. L'habitant sait que l'eau des fontaines publiques a été reconnue de bonne qualité par l'autorité, avant d'être livrée à la population, et il va y puiser avec confiance. Cette eau est d'ailleurs plus pure, plus limpide que celle du ruisseau.

« Le sol de Boufarik étant pénétré d'eau, il faut recommander de construire les rez-de-chaussée, non au-dessous du sol, comme on l'a fait souvent, mais à 25 centimètres au-dessus. Cette humidité du sol fait une loi de le mettre en culture sur la plus grande surface possible. C'est là un excellent moyen d'assainissement. Du reste, les colons, pour la plupart excellents agriculteurs, l'ont ainsi compris. Toutes les terres qui leur ont été concédées sont en plein rapport.

« Un pharmacien militaire distingué, M. *Claude*, a établi à Boufarik des étangs de sangsues dont les produits pourront bientôt suffire aux besoins de l'Algérie. La cherté des sangsues en France conseille d'encourager cette spéculation qui, en fin de compte, tourne au profit des malades.

« Cet officier de santé exploite de plus, pour l'administration militaire, le travail des abeilles. 100 ruches

(1) Jusqu'à ces derniers temps ce village avait été à peu près complétement privé de communication avec le Sabel et avec Alger. Cet état de choses va changer par suite de l'ouverture de la route qui traverse la plaine de Staouéli et qui vient d'être achevée, et de la construction d'un pont sur le Mazafran qui vient d'être autorisée.

lui donneront cette année 12 à 1,400 kilogrammes de miel. Ce sera encore une source de richesse facile à créer pour les colons d'Afrique.

« L'administration fait fort bien d'encourager aussi la récolte de la cochenille : 1,000 pieds de cactus nopal occupent au plus 20 ares, et chaque pied donne un franc de revenu annuel. En Afrique, on fait par an 3 récoltes en plein air; seulement, il faut avoir le soin, pendant la mauvaise saison, d'abriter un certain nombre de mères pour la reproduction. La récolte de ces insectes se fera par les soins des femmes et des enfants, et donnera un bénéfice clair et facile (1).

« Les malades indigents de Boufarik sont traités par un médecin civil que l'administration rétribue ; mais presque tous entrent à l'hôpital militaire.

« *Blidah.* Cette ville située au pied de l'Atlas, avec ses forêts d'orangers, l'abondance de ses cours d'eau, la richesse de son sol, semble la grande oasis de l'Algérie, et paraît destinée à être un des entrepôts du commerce des Européens avec les indigènes. On porte à 4 ou 5,000 le chiffre de la population à laquelle chaque jour apporte un nouveau contingent. L'aspect de cette cité a totalement changé depuis le jour où les Français en ont pris possession. Des quartiers entiers ont subi une complète métamorphose, d'élégantes maisons françaises s'élèvent sur les ruines des constructions mauresques. Depuis le tremblement de terre survenu il y a une vingtaine d'années, les habitations nouvelles ne se composaient plus que d'un seul rez-de-chaussée. Il avait même été question de changer l'assiette de Blidah, et ce projet avait reçu un commencement d'exécution. Les Européens qui bâtissent à deux étages me semblent ne pas assez tenir compte des leçons du passé.

« Parmi les bâtisses de nouvelle création on remarque surtout un magnifique hôpital militaire et de fort belles casernes, établissements qui peuvent rivaliser avec ceux de France, et inspirent aux colons une grande confiance dans la conquête de l'Algérie.

« La salubrité de Blidah, eu égard aux influences de sa localité, est parfaite; mais cette ville n'est pas complétement à l'abri des influences des marais de la plaine. Il règne pendant l'été quelques fièvres intermittentes dont triomphe le sulfate de quinine à petites doses.

« Un seul médecin remplit avec zèle les fonctions de médecin civil. Le service des communes de *Joinville*, *Montpensier*, *Dalmatie*, *Beni-Mered*, lui appartient. Ce fardeau devient trop lourd pour un seul ; il faudra un médecin pour la ville et un médecin pour les environs. Le médecin *intra muros* pourra desservir *Montpensier* et *Joinville*. Le médecin cantonal, quand de nouveaux villages seront créés près de *Beni-Mered*, pourra résider dans cette localité plus convenablement pour le bien du service qu'à Blidah même.

« Il n'existe pas d'hôpital civil dans cette ville; les malades sont reçus à l'hôpital militaire. Cette mesure, bonne pour un commencement d'installation, ne sera bientôt plus praticable, pour peu que la population continue à s'accroître dans de grandes proportions.

« *Joinville*, village créé en vertu d'un arrêté du 5 juillet 1843, repose sur l'ancien grand camp. Des travaux importants en assurent la défense. On y compte 40 maisons construites et 132 habitants. 60 hectares cultivés, en 1844, en orge, blé, pommes de terre, ont donné d'abondantes récoltes. On y remarque de belles fontaines, un abreuvoir, un lavoir, de belles plantations récentes. Le sol y est d'une rare fertilité. Joinville a eu quelques habitants atteints de fièvres intermittentes causées par les marais de la plaine. Les malades ont été dirigés sur l'hôpital militaire de Blidah.

« *Montpensier*, créé par arrêté du 23 juin 1843, est situé à 1,500 mètres de Blidah. 20 maisons renferment une population de 100 individus; il est entouré d'un large fossé pour sa défense. 70 hectares ont été ensemencés en 1844. Il y en aura le double en 1845. On y voit de belles plantations de platanes, d'ormes et de beaux jardinages. Quelques fièvres intermittentes sont dues aux marécages de la plaine, dont les effluves rayonnent jusqu'à cette commune.

(1) Une nopalerie a été établie à la pépinière centrale, et elle donne les plus belles espérances. On ne doute pas que cette culture ne réussisse parfaitement sur plusieurs points de l'Algérie.

« *Beni-Mered*, créé le 15 octobre 1843, compte environ 22 familles et autant de maisons construites en pierre. Situé sur la route de Boufarik à Blidah, et intermédiaire entre ces deux grandes localités, Mered repose sur un sol excellent, arrosé par un cours d'eau qui ne tarit pas. Il est élevé et exempt des marécages. Les cultures y sont fort belles et fort abondantes. Peu de personnes ont été malades dans ce village, depuis son installation.

« *Dalmatie* est de création toute récente, au pied de l'Atlas, sur un sol élevé et arrosé par des cours d'eau qui ne tarissent jamais. Ce village se développe avec une grande rapidité, de même que les autres établissements situés au pied de l'Atlas. Là, les miasmes sont moins redoutables et le sol est d'une fertilité extrême; ce sera une terre des plus riches, quand une fois les marais auront disparu. »

Par une décision, en date du 12 avril 1845, M. le ministre de la guerre a organisé un service médical de colonisation ainsi hiérarchisé :

District d'Alger, 3 circonscriptions, 3 médecins, résidant à Birkadem, à Déli-Ibrahim et au Fondouk;

District de Douéra, 2 circonscriptions, 2 médecins, l'un à Douéra, l'autre à Maelma;

District de Koléah, une seule circonscription, un médecin à Koléah;

District de Boufarik, une circonscription, un médecin;

District de Blidah, une circonscription rurale, un médecin à Montpensier;

District de Cherchel, un médecin rural;

District de Philippeville, un médecin pour la banlieue;

Bourg d'El-Arrouch, un médecin;

Banlieue de Bône, un médecin;

Banlieue d'Oran, un médecin à Misserguin.

Des ambulances, des pharmacies ont été établies au Fondouk, à Douéra, à Koléah. Dans les autres localités, les malades civils sont traités dans les hôpitaux militaires.

STATISTIQUE DES ANIMAUX DOMESTIQUES DANS LES NOUVEAUX CENTRES DE POPULATION DE LA PROVINCE D'ALGER.

Le tableau suivant montre que les colons ont su se créer et possèdent, en bestiaux et autres animaux domestiques, des ressources déjà importantes, et qu'ils commencent à se livrer à l'élève du bétail. Toutefois, ces animaux laissent encore à désirer sous le rapport de la taille et de l'engraissement. Le prix de la viande de boucherie, encore un peu élevé aux environs d'Alger, excite entre les bouchers et les cultivateurs une concurrence qui ne permet guère à ces derniers d'acheter ou de conserver les plus beaux des taureaux, bœufs et vaches amenés sur les marchés, et nuit ainsi à la prompte amélioration de l'espèce. Néanmoins, les résultats déjà obtenus démontrent qu'avec des soins bien entendus et un système d'alimentation bien dirigé, il sera possible de régénérer, en quelque sorte, entièrement, la race bovine en Algérie.

Les moutons et brebis sont généralement supérieurs, comme espèce, au gros bétail; ils sont grands et robustes, et donnent parfois des toisons de choix qui font espérer les plus beaux résultats aux éleveurs qui voudront leur donner les soins nécessaires.

Les brebis portent généralement deux fois dans l'année. L'agneau élevé dans la saison des pâturages est généralement beau et d'une défaite avantageuse : celui qui naît dans une mauvaise saison meurt ou reste chétif.

L'éducation des porcs est la plus productive; jusqu'à présent ces animaux n'atteignent jamais une forte taille, quoiqu'ils s'engraissent vite et bien. Les porcs d'Espagne sont réputés les meilleurs.

Les bêtes de somme et de trait, chevaux, juments, mulets et ânes, appartenant aux colons, étaient, au 31 juillet 1844, au nombre de 596 et représentaient un capital de 128,070 francs.

Enfin, les volailles et animaux de basse-cour avaient une valeur de 19,049 fr. 20 cent.

Ces chiffres témoignent hautement de l'efficacité de la colonisation, du rapide développement et de la persistance des familles appelées à peupler les nouveaux centres.

ÉTAT DES BESTIAUX, TROUPEAUX, BÊTES DE SOMME, VOLAILLES, ETC., APPARTENANT AUX EUROPÉENS DANS LES NOUVEAUX CENTRES DE LA PROVINCE D'ALGER, AU 31 JUILLET 1844.

LOCALITÉS.		TAUREAUX.				BŒUFS.				VACHES.				VEAUX.				TOTAL des têtes.	VALEUR totale du bétail.
		NOMBRE.	VALEUR moyenne par tête.	REVENU moyen.	VALEUR totale.	NOMBRE.	VALEUR moyenne par tête.	REVENU moyen.	VALEUR totale.	NOMBRE.	VALEUR moyenne par tête.	REVENU moyen.	VALEUR totale.	NOMBRE.	VALEUR moyenne par tête.	REVENU moyen.	VALEUR totale.		
			fr.	p. 0/0.	fr.		fr.	p. 0/0.	fr.		fr.	p. 0/0.	fr.		fr.	p. 0/0.	fr.		fr.
District d'Alger.	Cheragas	″	″	″	″	40	110	50	4,400	21	80	50	1,680	″	″	″	″	61	6,080
	Ouled-Fayet	″	″	″	″	27	110	50	2,970	17	80	50	1,360	12	35	100	420	56	4,750
	Les Trappistes	″	″	″	″	26	110	50	2,860	8	80	50	640	″	″	″	″	34	3,500
	L'Achour	1	80	50	80	47	110	50	5,170	1	80	50	80	6	35	100	210	55	5,540
	Drariah	2	80	50	160	17	110	50	1,870	7	80	50	560	20	35	100	700	46	3,290
	Saoula	1	80	50	80	2	110	50	220	2	80	50	160	″	″	″	″	5	460
	TOTAL	4	″	″	320	159	″	″	17,490	56	″	″	4,480	38	″	″	1,330	257	23,620
District de Douéra.	Douéra	″	″	″	″	47	110	50	5,170	″	″	″	″	″	″	″	″	47	5,170
	Saint-Ferdinand	1	80	50	80	34	110	50	3,740	″	″	″	″	″	″	″	″	35	3,820
	Sainte-Amélie	1	80	50	80	30	110	50	3,300	11	80	50	880	6	35	100	210	48	4,470
	Cressia	″	″	″	″	8	110	50	880	″	″	″	″	″	″	″	″	8	880
	Baba-Hassen	″	″	″	″	64	110	50	7,040	9	80	50	720	″	″	″	″	73	7,760
	TOTAL	2	″	″	160	183	″	″	20,130	20	″	″	1,600	6	″	″	210	211	22,100
District de Boufarik.	Boufarik	1	200	″	200	274	110	330	30,140	30	80	130	2,400	33	40	″	1,320	338	34,060
District de Blidah.	Beni-Mered	4	90	60	360	40	90	60	3,600	180	50	60	9,000	41	24	60	984	265	13,944
	Montpensier	4	125	25	500	40	140	30	5,600	38	120	25	4,560	32	10	30	320	114	10,980
	Joinville	3	50	50	150	10	80	62	800	9	70	42	730	6	15	″	90	28	1,770
	TOTAL	11	″	″	1,010	90	″	″	10,000	227	″	″	14,290	79	″	″	1,394	407	26,694
District de Koléah.	Douaouda	″	″	″	″	20	130	60	2,600	5	90	45	450	7	30	″	210	32	3,260
	Fouka	1	100	40	100	35	130	60	4,550	9	90	45	810	17	30	″	510	62	5,970
	TOTAL	1	″	″	100	55	″	″	7,150	14	″	″	1,260	24	″	″	720	94	9,230
TOTAL GÉNÉRAL		18	″	″	1,790	761	″	″	84,910	347	″	″	24,030	180	″	″	4,974	1,007	115,704

LOCALITÉS.		BÉLIERS.				MOUTONS.				BREBIS.				AGNEAUX.				TOTAL des troupeaux.	VALEUR totale des troupeaux.
		NOMBRE.	VALEUR moyenne par tête.	REVENU moyen.	VALEUR totale.	NOMBRE.	VALEUR moyenne par tête.	REVENU moyen.	VALEUR totale.	NOMBRE.	VALEUR moyenne par tête.	REVENU moyen.	VALEUR totale.	NOMBRE.	VALEUR moyenne par tête.	REVENU moyen.	VALEUR totale.		
				p. 0/0	fr.			p. 0/0.	fr.			p. 0/0.	fr.			p. 0/0.	fr. c.		fr. c.
District d'Alger.	Cheraga.......	″	″	″	″	45	12	50	540	″	″	″	″	″	″	″	″	45	540 00
	Ouled-Fayet....	1	10	50	10	25	12	50	300	67	10	100	670	24	0 50	100	12 00	117	992 00
	Les Trappistes..	″	″	″	″	200	12	50	2,400	″	″	″	″	40	0 50	100	20 00	240	2,420 00
	L'Achour......	″	″	″	″	105	12	50	1,260	″	″	″	″	15	0 50	100	7 50	120	1,267 50
	Drariah.......	4	10	50	40	153	12	50	1,836	″	″	″	″	8	0 50	100	4 00	165	1,880 00
	Seoula........	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	TOTAL...	″	″	″	50	528	″	″	6,336	67	″	″	670	87	″	″	43 50	687	7,099 50
District de Douéra.	Douéra.......	″	″	″	″	168	12	50	2,016	″	″	″	″	″	″	″	″	168	2,016 00
	Saint Ferdinand.	″	″	″	″	104	12	50	1,248	″	″	″	″	″	″	″	″	104	1,248 00
	Sainte-Amélie...	2	10	50	20	″	″	″	″	98	10	100	980	23	0 50	100	11 50	123	1,011 50
	Cressia.......	″	″	″	″	38	12	50	456	″	″	″	″	″	″	″	″	38	456 00
	Baba Hassen....	″	″	″	″	97	12	50	1,184	″	″	″	″	″	″	″	″	97	1,184 00
	TOTAL...	2	″	″	20	407	″	″	4,904	98	″	″	980	23	″	″	11 50	530	5,915 50
District de Boufarik.	Boufarik.......	21	12	3	252	428	14	3	5,992	250	10	12	2,500	101	6 00	″	606 00	800	9,350 00
District de Blidah.	Beni-Mered....	14	10	14	140	25	11	14	275	711	9	18	6,399	20	4 00	12	80 00	770	6,894 00
	Montpensier....	25	15	7	375	15	15	10	225	110	12	42	1,320	25	5 00	15	125 00	175	2,045 00
	Joinville.......	2	15	″	30	″	″	″	″	54	10	70	540	24	2 00	″	48 00	80	618 00
	TOTAL...	51	″	″	545	40	″	″	500	875	″	″	8,259	69	″	″	253 00	1,025	9,557 00
District de Koléah.	Douaouda......	4	12	50	36	24	14	30	336	36	15	65	540	″	″	″	″	63	912 00
	Fouka........	12	12	50	144	52	54	30	2,808	137	15	70	2,055	40	8 00	″	320 00	241	5,327 00
	TOTAL...	15	″	″	180	76	″	″	3,144	173	″	″	2,595	40	″	″	320 00	304	6,239 00
	TOTAL GÉNÉRAL...	94	″	″	1,047	1,479	″	″	20,870	1,463	″	″	15,004	320	″	″	1,234 00	3,346	38,161 00

LOCALITÉS.		PORCS.				CHÈVRES.				CHEVAUX.				JUMENTS.			
		NOMBRE.	VALEUR moyenne par tête.	REVENU moyen.	VALEUR totale.	NOMBRE.	VALEUR moyenne par tête.	REVENU moyen.	VALEUR totale.	NOMBRE.	VALEUR moyenne par tête.	REVENU moyen.	VALEUR totale.	NOMBRE.	VALEUR moyenne par tête.	REVENU moyen.	VALEUR totale.
			fr.	p. 0/0.	fr.		fr.	p. 0/0.	fr.		fr.	p. 0/0.	fr.		fr.	p. 0/0	fr.
District d'Alger.	Cheraga.	9	25	300	225	80	6	100	480	25	150	25	3,750	″	″	″	″
	Ouled-Fayet. ...	53	25	300	1,325	84	6	100	504	13	150	25	1,950	2	200	25	400
	Les Trappistes ..	40	25	300	1,000	2	6	100	12	2	150	25	300	″	″	″	″
	L'Achour	91	25	300	2,275	39	6	100	234	11	150	25	1,650	1	200	25	200
	Drariah	26	25	300	650	21	6	100	126	7	150	25	1,050	1	200	25	200
	Saoula	19	25	300	475	6	6	100	36	7	150	25	1,050	″	″	″	″
	TOTAL...	238	″	″	5,950	232	″	″	1,392	65	″	″	9,750	4	″	″	800
District de Douéra.	Douéra	136	25	300	3,400	134	6	100	804	146	150	25	21,900	″	″	″	″
	Saint-Ferdinand.	66	25	300	1,650	44	6	100	264	23	150	25	3,450	″	″	″	″
	Sainte-Amélie ..	3	25	300	75	22	6	100	132	3	150	25	450	4	200	25	800
	Cressia	3	25	300	75	6	6	100	36	6	150	25	900	″	″	″	″
	Baba-Hassen....	″	″	″	″	32	6	100	192	19	150	25	2,850	″	″	″	″
	TOTAL...	208	″	″	5,200	238	″	″	1,428	197	″	″	29,500	4	″	″	800
District de Boufarik.	Boufarik.	389	50	80	19,450	87	6	40	522	72	300	600	21,600	15	400	600	6,000
District de Blidah.	Beni-Mered....	401	23	200	9,223	44	6	75	264	13	115	20	1,495	7	175	25	1,225
	Montpensier....	12	6	135	72	18	12	250	216	6	250	40	1,500	″	″	″	″
	Joinville	67	20	50	1,340	83	5	60	415	12	150	100	1,800	3	100	100	300
	TOTAL...	480	″	″	10,635	145	″	″	895	31	″	″	4,795	10	″	″	1,525
District de Koléah.	Douaouda......	41	70	50	2,870	21	10	60	210	7	300	66	2,100	6	400	75	2,400
	Fouka	113	70	50	7,910	73	10	60	730	7	300	66	2,100	4	400	75	1,600
	TOTAL...	154	″	″	10,780	94	″	″	940	14	″	″	4,200	10	″	″	4,000
	TOTAL GÉNÉRAL...	1,469	″	″	52,015	796	″	″	5,177	379	″	″	69,895	43	″	″	13,125

LOCALITÉS.	POULAINS. Nombre.	POULAINS. Valeur moyenne par tête.	POULAINS. Revenu moyen.	POULAINS. Valeur totale.	MULETS. Nombre.	MULETS. Valeur moyenne par tête.	MULETS. Revenu moyen.	MULETS. Valeur totale.	ANES. Nombre.	ANES. Valeur moyenne par tête.	ANES. Revenu moyen.	ANES. Valeur totale.	POULES. Nombre.	POULES. Valeur moyenne par tête.	POULES. Revenu moyen.	POULES. Valeur totale.
		fr.	p. 0/0.	fr.		fr.	p. 0/0.	fr.		fr.	p. 0/0.	fr.		fr. c.	p. 0/0.	fr. c.
District d'Alger. Cheraga	»	»	»	»	2	250	50	500	5	25	50	125	400	0 80	300	320 00
Ouled-Fayet	4	60	50	240	9	250	50	2,250	11	25	50	275	561	0 80	300	448 80
Les Trappistes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	15	0 80	300	12 00
L'Achour	1	60	50	60	5	250	50	1,250	6	25	50	150	365	0 80	300	292 00
Drariah	4	60	50	240	4	250	50	1,000	5	25	50	125	391	0 80	300	312 80
Saoula	»	»	»	»	1	250	50	250	9	25	50	225	131	0 80	300	104 80
TOTAL	9	»	»	540	21	»	»	5,250	36	»	»	900	1,863	»	»	1,490 40
District de Douéra. Douéra	»	»	»	»	27	250	50	6,750	47	25	50	1,175	1,500	0 80	300	120 00
Saint-Ferdinand	1	60	50	60	5	250	50	1,250	8	25	50	200	466	0 80	300	372 80
Sainte-Amélie	»	»	»	»	2	250	60	500	1	25	50	25	487	0 80	300	389 60
Crescia	»	»	»	»	2	250	50	500	15	25	50	375	102	0 80	300	81 60
Baba-Hassen	1	60	50	60	6	250	50	1,500	7	25	50	175	368	0 80	300	294 40
TOTAL	2	»	»	120	42	»	»	10,500	78	»	»	1,950	2,923	»	»	2,338 40
District de Boufarik. Boufarik	8	150	»	1,200	54	400	600	21,600	11	40	100	440	1,418	1 50	8	2,127 00
District de Blidah. Beni-Mered	2	170	50	340	3	300	30	900	»	»	»	»	746	0 75	600	559 50
Montpensier	»	»	»	»	»	»	»	»	1	40	25	40	250	1 50	33	375 00
Joinville	1	30	»	30	3	100	100	300	1	30	31	30	482	1 25	40	580 10
TOTAL	3	»	»	370	6	»	»	1,200	2	»	»	70	1,478	»	»	1,514 60
District de Koleah. Douaouda	»	»	»	»	»	»	»	»	12	60	100	720	200	2 00	100	400 00
Fouka	2	150	»	300	5	400	50	2,000	7	60	100	420	687	2 00	100	1,374 00
TOTAL	2	»	»	300	5	»	»	2,000	19	»	»	1,140	887	»	»	1,774 00
TOTAL GÉNÉRAL	24	»	»	2,530	128	»	»	40,550	146	»	»	4,500	8,569	»	»	9,244 40

LOCALITÉS.		DINDONS. Nombre.	DINDONS. Valeur moyenne par tête.	DINDONS. Revenu moyen.	DINDONS. Valeur totale.	PIGEONS. Nombre.	PIGEONS. Valeur moyenne par tête.	PIGEONS. Revenu moyen.	PIGEONS. Valeur totale.	OIES. Nombre.	OIES. Valeur moyenne par tête.	OIES. Revenu moyen.	OIES. Valeur totale.	CANARDS. Nombre.	CANARDS. Valeur moyenne par tête.	CANARDS. Revenu moyen.	CANARDS. Valeur totale.	VALEUR TOTALE des bestiaux, troupeaux, etc.
			fr. c.	p. 0/0.	fr. c.		fr. c.	p. 0/0.	fr. c.		fr. c.	p. 0/0.	fr.		fr. c.	p. 0/0.	fr. c.	fr. c.
District d'Alger.	Cheraga.	"	"	"	"	40	0 60	300	24 00	15	8	300	120	25	3 00	300	75 00	12,239 00
	Ouled-Fayet	11	3 50	300	38 50	104	0 60	300	62 40	52	8	300	416	68	3 00	300	204 00	13,855 70
	Les Trappistes	"	"	"	"	"	"	"	"	2	8	300	16	20	3 00	300	60 00	7,320 00
	L'Achour	2	3 50	300	7 00	136	0 60	300	81 60	36	8	300	288	44	3 00	300	132 00	13,427 10
	Drariah	"	"	"	"	53	0 60	300	31 80	"	"	"	"	18	3 00	300	54 00	8,959 60
	Saoula	2	3 50	300	7 00	61	0 00	300	36 60	16	8	300	128	25	3 00	300	75 00	2,847 40
	TOTAL	15	"	"	52 50	394	"	"	336 40	121	"	"	968	200	"	"	600 00	58,648 80
District de Douéra.	Douéra	"	"	"	"	300	0 60	300	180 00	86	8	300	688	200	3 00	300	600 00	43,883 00
	Saint-Ferdinand	"	"	"	"	53	0 60	300	31 80	15	8	300	120	34	3 00	300	102 00	12,568 60
	Sainte-Amélie	34	3 50	300	119 00	5	0 60	300	3 00	5	8	300	40	35	3 00	300	105 00	8,120 10
	Cressia	"	"	"	"	20	0 60	300	12 00	2	8	300	16	2	3 00	300	6 00	3,337 60
	Baba-Hassen	"	"	"	"	30	0 60	300	18 00	20	8	300	160	15	3 00	300	45 00	14,238 40
	TOTAL	34	"	"	119 00	408	"	"	244 80	128	"	"	1,024	286	"	"	858 00	82,147 70
District de Boufarik.	Boufarik	10	7 00	10	70 00	888	1 25	20	10 80	135	7	18	945	219	3	8	657 00	119,101 00
District de Blidah.	Beni-Mered	6	8 00	400	48 00	317	1 00	600	317 00	41	8	60	328	175	2 50	100	437 50	35,975 00
	Montpensier	10	5 00	5	50 00	60	1 00	50	60 00	40	6	17	240	60	3 00	25	180 00	15,758 00
	Joinville	"	"	"	"	77	0 80	90	61 60	7	6	25	42	62	2 50	40	155 00	7,441 70
	TOTAL	16	"	"	98 00	454	"	"	438 60	88	"	"	610	297	"	"	772 50	59,174 70
District de Koléah.	Douaouda	4	15 00	"	60 00	144	1 00	"	144 00	15	8	25	120	60	4	"	240 00	13,436 00
	Fouka	5	15 00	"	75 00	28	1 00	"	28 00	8	8	25	64	75	4	"	300 00	28,198 00
	TOTAL	9	"	"	135 00	172	"	"	172 00	23	"	"	184	135	"	"	540 00	41,634 00
	TOTAL GÉNÉRAL	84	"	"	474 50	2,316	"	"	2,171 80	495	"	"	3,731	1,137	"	"	3,427 50	360,706 20

PROVINCE DE CONSTANTINE.

La colonisation de cette riche et intéressante province, qui, en 1843, n'était encore qu'à l'état de projet, a reçu en 1844 un commencement d'exécution, conformément aux bases qui ont été prises dans le Tableau de 1842-1843. (Voir pages 193 et suivantes.)

TERRITOIRE DE PHILIPPEVILLE.

Philippeville, qui n'avait pour territoire civil qu'une banlieue des plus étroites, a été dotée, par un arrêté en date du 19 novembre 1844, d'un territoire civil d'une superficie de 8 à 10,000 hectares. Il a pour limite une ligne qui part de la mer à l'ouest, au-dessus du blockhaus des Singes, et il vient aboutir à l'est, en suivant les crêtes des montagnes. Il englobe toute la vallée du Zeramna et la partie inférieure de celle du Safsaf.

Trois centres de population sont en cours d'établissement sur ce territoire: deux dans la vallée du Safsaf, *Valée* sur la rive droite, *Damrémont* sur la rive gauche; un au sommet de celle du Zeramna, *Saint-Antoine*.

Le village Valée a pu être commencé en 1844. Au 1er avril 1845, il y avait déjà 77 habitants, 15 maisons achevées sur 40, et 17 en cours de construction. Ce village sera complétement peuplé et bâti avant la fin de l'année.

Damrémont et Saint-Antoine sont en cours d'établissement. Un crédit de 100,000 francs est affecté à leur création et à l'ouverture des chemins qui devront les relier.

Les terres qui ne seront pas comprises dans ces deux centres seront concédées par le domaine à des colons pouvant, par le chiffre élevé de leurs ressources, établir des fermes et faire de la grande culture. Il y a lieu de croire que, dans deux ans, le territoire actuel de Philippeville sera, en sa partie cultivable, complétement fertilisé et peuplé.

Alors on donnera d'autres limites au territoire actuel; à cet effet, on aura toute facilité de s'étendre dans la vallée du Safsaf, qui se développe sur une étendue de 32 kilomètres, jusqu'au camp d'El-Arrouch. Les terres y sont fertiles, les eaux abondantes, et les indigènes, peu nombreux, ne cultivent le sol qu'à titre de fermiers.

ROUTE DE PHILIPPEVILLE À CONSTANTINE.

Philippeville est le port de Constantine et le débouché naturel, forcé, d'une portion de la partie centrale de la province. La route qui relie le littoral au cœur du pays a une importance de premier ordre. Aussi s'occupe-t-on depuis plusieurs années de la rendre praticable en toutes saisons.

Mais, pour que cette route soit praticable dans toute l'acception du mot, il ne faut pas seulement qu'elle soit bien faite matériellement, il faut encore qu'elle soit sûre et qu'on puisse la pratiquer sans crainte d'être volé ou assassiné. Le meilleur moyen à prendre dans ce but, c'est de créer sur son parcours, à des distances assez rapprochées, comme sur les routes de la métropole, des centres de population européenne.

Bourg d'El-Arrouch. — On a commencé l'application de ce système par la création d'un centre de 120 familles à El-Arrouch, à 32 kilomètres de Philippeville, où existait déjà un camp assez considérable, autour duquel des Européens s'étaient groupés. Ce bourg, créé par arrêté du 22 mai 1844, a un territoire très-fertile, d'une étendue de 1,621 hectares. Une partie des maisons sont construites par des travailleurs militaires, et elles seront concédées, moyennant le service d'une rente modérée, aux familles qui ne voudront pas se bâtir elles-mêmes leurs habitations. Au mois de janvier 1845, il y avait à El-Arrouch 100 habitants européens. Ce centre sera probablement peuplé et bâti vers le printemps 1846.

Il faut, pour amener les eaux en suffisance dans le bourg, effectuer des travaux considérables, attendu l'éloignement des sources.

On étudie actuellement le projet de deux autres centres entre El-Arrouch et Constantine.

VILLE DE CONSTANTINE.

Constantine, capitale militaire, politique et administrative de la province, ne pouvait pas être fermée aux Européens; mais il y avait intérêt à ce que leur admission ne fût pas tellement libre qu'elle pût troubler la population indigène et la forcer même à émigrer. L'ordonnance royale du 9 juin 1844, qui a divisé la ville en deux quartiers, a régularisé l'établissement des Européens, et l'exécution des dispositions de cette ordonnance a eu lieu sans froisser le moins du monde la population indigène, qui s'accommode fort bien de notre voisinage, de nos relations, des avantages de diverse nature qu'elle en retire.

La population européenne était, au 31 décembre 1842, de 615 individus, au 31 décembre 1843, de 840, et au 31 décembre 1844, de 1,480.

La ville, dont plusieurs quartiers étaient menacés d'une ruine complète, se rebâtit, et les environs se cultivent et se garnissent de maisons de campagne. Il se fait aussi en dehors des murs, aux abords des routes, des faubourgs européens

SETIF.

Le camp de Setif, centre d'une subdivision militaire, joue un grand rôle dans l'administration de la province de Constantine. Des Européens se sont fixés auprès des établissements militaires. Au 31 décembre 1842, ils y étaient au nombre de 199, et de 232 au 31 décembre 1844. Ils ont élevé des constructions importantes évaluées, à la fin de 1842, à 120,000 francs, à la fin de 1843, à 275,000, et à la fin de 1844, à 475,000.

Setif réunit toutes les conditions voulues pour être un centre important de population. On étudie un plan général d'alignement et de distribution. On livre aussi un territoire de 12 à 1,500 hectares.

Quelques-uns des colons de Setif se livrent à l'agriculture. Un hameau de 12 maisons a été créé en 1842 à une petite distance de la nouvelle ville, au lieu dit *Aïn-Sefia*. (Voir le chapitre *Bâtiments civils*, Travaux exécutés par le génie dans les localités régies par les commissions administratives.)

TERRITOIRE DE BÔNE.

On avait annoncé, dans la notice sur la colonisation publiée dans le Tableau de 1842-1843 (V. page 195), la prochaine délimitation d'un territoire civil, qui permettrait de procéder à la colonisation des environs de Bône.

Une ordonnance royale, en date du 12 février dernier, a donné à la ville de Bône, qui jusqu'alors n'avait eu qu'une banlieue des plus restreintes, un territoire de 40 à 50,000 hectares, qui embrasse une partie de l'Edough, la vallée des Karesa, la plaine de Dréan, le cours de la Seybouse jusqu'aux Beni-Salah de la montagne, la plaine qui s'étend entre la Seybouse et l'oued Ben-Namonça.

Ce territoire devra être traversé par quatre routes principales conduisant :

1° A Philippeville, par le sud de l'Edough et le nord du lac Fetzara;

2° A Guelma et à El-Arrouch ;

3° A Dréan et dans le bassin supérieur de la Seybouse;

4° A La Calle et à la frontière de Tunis.

Il serait créé sur ce territoire 12 centres administratifs, reliés entre eux par des routes.

Un de ces centres, celui qui doit être placé sur la Boudjima, à l'entrée de la vallée des Kareza, est en cours d'établissement. La création a été autorisée par un arrêté en date du 12 février 1845.

Si la situation des crédits le permet, on procédera à la création d'un autre village, celui qui doit être placé, soit auprès de Constantine, sur la Meiboudja, soit sur la Seybouse, au point où sera construit prochainement le pont de la route de La Calle.

Les géomètres des concessions travaillent activement au levé des terrains; au 1er avril dernier, ils avaient levé plus de 12,000 hectares.

ROUTE DE BONE A GUELMA ET A CONSTANTINE.

On procédera pour la route dont il s'agit comme pour celle de Philippeville à Constantine. Des centres européens y seront établis, de manière à la rendre sûre et à y faire aboutir les relations commerciales de tout l'est de la province.

Il est un point sur cette route qui devait d'abord attirer l'attention : c'est Guelma, centre d'un cercle étendu et fertile, où existe un des plus beaux camps de l'Algérie, et où déjà des Européens s'étaient établis. Un arrêté, en date du 20 janvier 1845, y a créé une ville de 250 familles, avec un territoire de 1,956 hectares d'excellentes terres. Afin d'activer le peuplement de ce centre, il a été décidé que les 100 premières familles qui s'y fixeraient recevront des concessions gratuites, des secours en matériaux à bâtir pour une valeur de 600 francs, et qu'elles y seront transportées avec leurs effets, dès leur arrivée à Bône.

Au 31 décembre 1843, il y avait déjà à Guelma 200 Européens; au 31 décembre 1844, leur nombre s'élevait à 298. Il y existait une trentaine de maisons évaluées 214,000 francs.

La construction d'un pont sur la Seybouse, vis-à-vis Guelma, qu'on bâtit actuellement, et le perfectionnement de l'ancienne route de Bône à Constantine, auront pour effet de développer rapidement la prospérité de la nouvelle ville.

Il sera facile de faire rayonner autour de Guelma d'autres centres européens. Les localités favorables ne manquent pas; on les étudie.

VILLE DE LA CALLE.

L'absence d'un plan d'alignement et de distribution a retardé jusqu'à présent l'établissement, à La Calle, d'une population européenne en rapport avec les ressources variées qu'offre le Cercle. Ce plan est sur le point d'être adopté. Il aura pour effet d'annexer à l'ancienne ville, qui est trop à l'étroit dans la presqu'île, une enceinte qui permettra d'établir à La Calle 12 à 1,500 Européens. Afin d'encourager les arrivées et les constructions, le Ministre a décidé que 60 lots à bâtir seront concédés gratuitement dans la nouvelle ville aux 60 premières familles qui s'y établiront, et que 50 lots ruraux, propres à défricher, seront également délivrés gratuitement.

On ne doute pas qu'avant la fin de l'année 1845 cette ville ne commence à prendre un développement notable. Elle compte actuellement 211 habitants.

A quelques kilomètres de la ville, vers les lacs, s'étend un territoire des plus fertiles. On étudie un plan de colonisation pour en opérer, en temps utile, la fertilisation et le peuplement.

PROVINCE D'ORAN.

TERRITOIRE D'ORAN.

On a exposé, dans le Tableau de 1842-1843 (pages 197 et suiv)., les bases du plan de colonisation adopté pour le territoire civil d'Oran, tel qu'il a été délimité par l'arrêté ministériel du 4 août 1843.

Sur les divers centres dont l'établissement est proposé, on a procédé, en 1844, à la création du village de *la Sénia* (arrêté de création du 10 juillet 1844). Situé à environ 4 kilomètres d'Oran, à droite de la route de Mascara, sur l'emplacement d'une ancienne ferme domaniale, ce village s'est rapidement développé. Sa circonscription est de 520 hectares. Au 1er avril 1845, il comptait 108 habitants, 50 miliciens, 80 hectares défrichés, des plantations importantes. La Sénia est un centre qu'on peut considérer comme complétement peuplé.

Un arrêté du 25 novembre 1844 a autorisé l'établissement d'un bourg a *Misserguin*, sur la route d'Oran à Tlemsen, dans le voisinage du camp de ce nom, auprès duquel existe déjà un petit village. Des difficultés s'étant élevées entre l'administration et un particulier au sujet des terres à comprendre dans le périmètre de ce nouveau centre, il n'a pas été possible de procéder encore à son peuplement. On a lieu de croire que l'établissement pourra en être entrepris prochainement.

La création d'un village à la limite est du territoire civil, au lieu dit *Sidi-Chami*, aura lieu incessamment; il existe sur ce point une propriété domaniale de 1,200 hectares de terres très-fertiles.

Il y aurait un grand intérêt, pour l'approvisionnement d'Oran en légumes, à porter la colonisation dans les plaines d'Andalouse, mais il est nécessaire auparavant d'ouvrir une route à travers des montagnes très-escarpées.

ROUTE D'ORAN À MASCARA.

Un centre européen va être créé sur la route de Mascara, au point où elle traverse le Sig et dans le voisinage du grand barrage récemment construit dans la riche vallée de ce nom. Ce centre, assis dans une contrée fertile, sur le parcours d'une route très-fréquentée, ne peut manquer de se développer promptement. Des Européens sont déjà établis dans cette localité.

TERRITOIRE DE MOSTAGANEM.

Le plan de colonisation du territoire de Mostaganem est encore à l'étude. Il sera prochainement soumis à l'approbation du ministre. Il embrassera un territoire de 15 à 30,000 hectares de terres fertiles et pour la plupart autrefois cultivées. Il y sera établi 7 à 8 centres principaux, dont le premier sera Mazagran. L'arrêté de création de ce dernier paraîtra prochainement.

VILLE D'ARZEU.

Le projet de la création d'une ville de 12 à 1,500 Européens à *Arzeu* est actuellement soumis à l'examen et à l'approbation du Ministre. Il sera approuvé sous peu de jours. Un terrain de 1,500 hectares sera annexé à cette petite ville. On le lève actuellement.

On étudie aussi la question des eaux, qui présente de très-grandes difficultés à Arzeu. Des essais vont être faits pour y creuser un puits artésien.

DJEMA-GHAZAOUAT.

L'occupation permanente de ce poste, qui est appelé à devenir le port de Tlemsen et de Lella-Maghnia ayant été décidée, on vient de prescrire qu'un centre de population européenne y fût également établi. On étudie le plan de distribution d'une petite ville, et un géomètre de concession lève un terrain de 6 à 700 hectares. Les premières familles qui s'y établiront recevront gratuitement des lots, selon le principe admis pour Arzeu, Dellis, Guelma et La Calle.

Au 1er avril 1845 il y avait déjà à Ghazaouat 89 habitants européens.

COLONISATION SUR LES TERRITOIRES ADMINISTRÉS MILITAIREMENT.

Indépendamment des villes et localités dont il vient d'être question ci-dessus, le mouvement de la colonisation européenne s'est répandu, depuis 1842, sur divers autres points.

Dans la province d'Alger, deux anciennes villes, *Médéah* et *Miliana*, ruinées presque de fond en comble en 1842, quand la paix les débloqua et permit aux Européens d'y entrer, comptaient, au 31 décembre 1844 :

Médéah, 84 Européens; il y en avait 458 au 31 décembre 1843;

Miliana, 605; il y en avait, un an auparavant, 324.

Une ville européenne a été créée à *Tenès* auprès de la ville indigène. En deux ans, elle est arrivée à compter une population de 1,349 Européens, et à devenir le centre d'affaires commerciales très-importantes.

Sous la protection du camp d'*Orléansville*, une ville européenne s'élève rapidement; au 31 décembre 1844, elle comptait déjà 428 habitants.

Dans la province d'Oran, *Mascara* et *Tlemsen* se peuplent et se reconstruisent rapidement.

Au 31 décembre 1842, il y avait à Mascara 310 Européens; il y en avait 811 au 31 décembre 1844.

Au 31 décembre 1842, il y avait 154 Européens à Tlemsen; le nombre s'élevait à 587 à la fin de 1844.

(Voir, pour plus amples détails, le chapitre *Bâtiments civils, villes et localités régies par la commission administrative.*)

DOCUMENTS DIVERS RELATIFS A LA COLONISATION DES TROIS PROVINCES.

On donne ici des tableaux faisant connaître :

1° La situation des nouveaux centres de population au 31 août et au 31 décembre 1844;

2° Le nombre de familles françaises qui ont demandé des concessions en 1844, et le montant de leurs ressources;

SITUATION, AU 31 AOÛT 1844, DES

PROVINCES.	DISTRICTS ou CERCLES.	NOMS DES CENTRES de population.	DATES DES ARRÊTÉS de création.	NOMBRE des concessions à faire.	LOTS A BATIR. Nombre de lots.	Distribués.	Réservés.	Disponibles.	CONSTRUCTIONS. Maçonnerie.	Pisé.	Autres.
Province d'Alger.		Déli-Ibrahim	1842. 28 décembre 8341.	10	10	10	»	»	8	»	2
	District d'Alger	Drariah	10 janvier 1842	58	58	56	2	»	43	13	»
		L'Achour	20 avril 1842	61	61	61	»	»	36	11	6
		Cheraga	22 août 1842, 17 fév. 1843	67	67	67	»	»	35	25	6
		Ouled-Fayet	2 décembre 1842	61	61	61	»	»	38	10	9
		Les Trappistes	11 juillet 1843	»	»	»	»	»	»	»	»
		Saoula	18 février 1843	46	46	46	»	»	17	2	3
		Sidi-Ferruch	28 janvier 1845	»	»	»	»	»	»	»	»
		Aïn-Benian	19 avril 1845	»	»	»	»	»	»	»	»
		Le Fondouk	14 octobre 1844	»	»	»	»	»	»	»	»
	District de Douéra.	Douéra	17 mars, 30 déc. 1842	300	300	220	40	40	68	121	40
		Baba-Hassen	8 mars 1843	60	60	54	»	6	10	22	5
		Saint-Ferdinand	10 janvier 1843	50	50	50	»	»	64	»	5
		Sainte-Amélie	23 mars 1843	54	54	54	»	»	54	»	1
		Maelma	2 avril 1844	50	50	18	»	»	50	»	»
		Cressia	3 juillet 1843	51	51	49	2	»	8	11	18
		Saint-Jules	22 septembre 1843	20	20	10	»	»	10	»	»
	District de Koléah.	Fouka	25 avril 1842	70	70	70	»	»	70	»	»
		Douaouda	3 juillet 1843	67	67	65	»	2	9	48	»
		Zeralda	13 septembre 1844	»	»	»	»	»	»	»	»
	District de Boufarik.	Boufarik	27 septembre 1836, 13 janvier 1844.	295	295	272	23	»	219	25	15
	District de Blidah.	Montpensier	21 juin 1843	20	20	20	»	»	20	»	»
		Joinville	3 juillet 1843	44	44	38	6	»	25	10	9
		Mered (Village civil)	6 décembre 1843	26	26	23	3	»	23	»	»
		Dalmatie	3 septembre 1844	»	»	»	»	»	»	»	»
	District de Cherchel	Cherchel	20 septembre 1840	160	160	145	»	15	145	»	»
	Cercle de Dellis	Dellis	2 mars 1844	»	»	»	»	»	»	»	»
Province d'Oran.	District d'Oran	La Sénia	10 juillet 1844	48	48	48	»	»	36	»	2
		Misserguin	25 novembre 1844	»	»	»	»	»	»	»	»
Province de Constantine.	District de Bône	D'Uzerville	12 février 1845	»	»	»	»	»	»	»	»
	Cercle de Guelma.	Guelma	20 janvier 1845	»	»	»	»	»	»	»	»
	District de Philippeville	Valée	26 août 1844	»	»	»	»	»	»	»	»
		Damrémont	*Idem*	»	»	»	»	»	»	»	»
		Saint-Antoine	*Idem*	»	»	»	»	»	»	»	»
	Cercle de Philippeville	El-Arrouch	22 mars 1844 et 29 mars 1845.	120	120	»	»	»	»	»	»
			TOTAL	1,742	1,732	1,437	76	61	988	298	121

3° Le nombre de familles étrangères qui ont demandé des concessions en 1844, et le montant de leurs ressources;

4° Le nombre des permis de passage gratuit délivrées, en 1844, à des Français et à des étrangers;

5° L'état des permis délivrées aux Français par département.

6° État des terres levées par le géomètre des concessions;

7° Dépenses effectuées en travaux publics de ces nouveaux centres en 1842, 1843 et 1844.

8° Les matériaux à bâtir délivrés aux concessionnaires en 1842, 1843 et 1844.

NOUVEAUX CENTRES DE POPULATION

TERRITOIRES.					CULTURE.		POPULATION.					MILICES.	OBSERVATIONS.
CIRCONSCRIPTION.	LOTS distribués.	LOTS disponibles.	LOTS réservés.	TOTAL égal à la circonscription.	NOMBRE de parcelles.	NOMBRE d'hectares défrichés.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	OUVRIERS et domestiques.	TOTAL.		
152	152	″	″	152	88	143	187	98	220	″	505	112	La population comprend les anciens et les nouveaux concessionnaires; les autres renseignements ne concernent que les concessions faites en vertu de l'arrêté du 28 décembre 1841. Le nombre total des maisons, tant anciennes que nouvelles, s'élève à 95.
584	584	″	″	584	222	240	70	47	77	16	210	82	La valeur des constructions est de 115,000 francs.
568	459	″	109	568	182	95	47	31	58	16	152	47	La valeur des constructions est de 100,000 francs.
596	350	200	46	596	207	166	60	37	97	25	219	60	
579	579	″	″	579	241	104	62	42	136	30	270	80	La valeur des constructions est de 130,000 francs.
1,020	″	″	″	1,020	″	131	43	″	″	20	63	″	Cette construction consiste en une vaste ferme et ses dépendances.
443	443	″	″	443	95	40	54	32	44	12	142	41	La valeur en construction est de 100,000 francs.
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
967	760	197	10	967	126	200	450	325	190	235	1,200	353	La valeur en construction est de 350,000 francs. — Quelques maisons ont une valeur de 15 à 20,000 francs.
546	546	″	″	546	115	45	46	33	60	12	160	48	La valeur en construction est de 75,000 francs.
870	870	″	″	870	307	220	55	30	65	30	180	66	Ce village qui a été bâti par les condamnés militaires est peuplé par des colons civils. Il est administré civilement.
550	550	″	″	550	272	160	60	40	38	45	183	48	Même observation que pour Saint-Ferdinand.
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	Même observation que ci-dessus. Ce village est en cours de peuplement.
472	472	″	″	472	109	99	49	32	80	5	166	50	La valeur des constructions est de 35,500 francs.
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	50	″	
847	847	″	″	847	255	120	57	38	81	21	197	75	Ce village, construit en partie par le génie, a été achevé par les condamnés militaires. Ses habitants, parmi lesquels les soldats libérés figurent pour un tiers, sont administrés civilement.
807	807	″	″	807	226	94	68	51	99	34	252	80	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	En cours de peuplement.
1,458	1,458	″	″	1,458	334	250	575	245	104	256	1,180	237	Valeur en constructions, plus de 800,000 francs.
240	240	″	″	240	43	125	22	13	31	12	78	20	Valeur en constructions, plus de 50,000 francs.
435	391	″	44	435	100	107	44	27	92	2	165	52	Valeur en constructions, plus de 100,000 francs.
200	200	″	″	200	62	10	24	14	28	9	75	36	Valeur en constructions, plus de 30,000 francs.
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	En cours de peuplement.
505	405	″	100	505	″	225	385	190	180	″	761	280	
″	″	″	″	″	″	″	47	15	8	″	70	″	Situation au 1er avril 1845. Ces habitants s'étaient déjà établis avant l'arrêté de création. Dellis n'est qu'une ville industrielle, aussi ne lui a-t-on pas donné de territoire.
670	520	″	150	670	209	80	41	15	12	40	108	50	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
1,056	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
550	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
450	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
600	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
1,621	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
12,509	10,633	397	459	12,509	3,268	2,509	2,446	1,362	1,369	770	6,386	1,817	

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1844 DES

NOMS DES CENTRES de population.	DATES DES ARRÊTÉS de création.	NOMBRE de concessions à faire.	LOTS À BÂTIR.				CONSTRUCTIONS.			TERRITOIRE.				
			NOMBRE de lots.	DISTRIBUÉS.	RÉSERVÉS.	DISPONIBLES.	MAÇONNERIE.	PISÉ.	ÉVALUATION.	CIRCONSCRIPTION.	LOTS dis-tribués.	LOTS dispo-nibles.	LOTS ré-servés.	TOTAL égal à la circonscription.
Déli-Ibrahim........	1832 et 28 déc. 1841.	10	10	10	»	»	10	»	»	152	152	»	»	152
Drariah.............	10 janvier 1842.	58	58	58	»	»	46	10	179,300f	584	584	»	»	584
L'Achour...........	20 avril 1842.	61	61	61	»	»	38	11	131,600	568	568	»	»	568
Cheraga.............	22 août 1842 et 17 février 1843.	67	67	67	»	»	46	16	182,700	596	596	»	»	596
Saoula..............	18 février 1843.	46	46	46	»	»	31	12	130,200	443	443	»	»	443
Ouled-Fayet.........	2 décembre 1842.	61	61	61	»	»	38	11	131,600	568	568	»	»	568
Les Trappistes........	11 juillet 1843.	»	»	»	»	»	»	»	»	1,020	»	»	»	1,020
Sidi-Ferruch.........	28 janvier 1845.	21	»	»	»	»	»	»	»	180	»	»	»	180
Le Fondouk..........	14 octobre 1844	1,020	»	»	»	»	»	»	»	1,200	»	»	»	1,200
Ain-Benian..........	19 avril 1845.	20	»	»	»	»	»	»	»	200	»	»	»	200
Douéra..............	17 mars et 30 d. 1842	400	377	225	72	80	* 199	(2) 7	652,200	836	636	194	6	836
Baba Hassen.........	8 mars 1843.	60	60	54	»	6	38	»	91,886	546	528	»	18	546
Saint-Ferdinand.......	16 janvier 1843.	51	38	28	8	2	28	»	»	1,377	637	497	243	1,377
Sainte-Amélie........	23 mars 1843.	53	28	25	2	1	30	»	»	660	408	252	»	660
Maelma..............	8 août 1844.	12	18	9	»	9	18	»	»	224	112	112	»	224
Cressia..............	3 juillet 1843.	51	51	50	1	»	34	»	49,220	392	372	12	8	392
Saint-Jules..........	22 septembre 1843.	20	20	10	»	»	10	»	»	»	»	»	»	»
Fouka...............	24 novembre 1841.	61	61	»	»	34	3	»	»	847	580	167	100	847
Douaouda...........	3 juillet 1843.	67	67	65	2	»	11	41	57,700	820	670	»	150	820
Zeradla.............	13 septembre 1844.	30	30	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Boufarik............	27 septembre 1836.	295	295	279	»	16	137	67	(3) 210,000	1,458	1,396	»	62	1,458
Montpensier..........	23 juin 1843.	22	22	22	»	»	22	»	61,000	266	266	»	»	266
Joinville............	5 juillet 1843.	50	50	60	»	»	50	»	171,000	388	388	»	»	388
Beni-Mered..........	6 décembre 1843.	23	26	23	3	»	23	»	110,000	224	224	»	»	224
Dalmatie............	13 septembre 1844.	60	60	55	2	3	55	»	162,000	681	602	29	50	681
Cherchel............	20 septembre 1840.	»	»	»	»	»	(4) 47	»	180,000	500	444	»	56	500
Dellis...............	2 mars 1844.	200	200	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
La Sénia............	10 juillet 1844.	48	48	48	»	»	41	»	162,000	670	520	»	150	670
Misserguin..........	25 novembre 1844.	104	104	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
D'Uzerville..........	12 février 1845.	52	52	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Guelma.............	20 janvier 1845.	250	250	»	»	»	35	»	»	1,955	»	»	»	1,955
Valée...............	10 août 1844.	49	49	43	6	»	12	3	»	547	454	78	15	547
Damrémont..........	Idem.	40	40	»	»	»	15	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Antoine........	Idem.	40	40	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
El-Arrouch..........	22 mars 1845.	120	120	20	»	»	30	»	»	1,621	»	»	»	1,621
TOTAL......	....	3,522	2,409	1,309	96	151	1,047	178	2,661,680	19,523	11,158	1,941	858	19,523

NOUVEAUX CENTRES DE POPULATION.

CULTURE.		PLANTATIONS.	POPULATION.					MILICE.	OBSERVATIONS.
NOMBRE de parcelles.	NOMBRE d'hectares défrichés ou cultivés.		HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	OUVRIERS et domestiques.	TOTAL.		
88	(1) 118	″	187	98	220	2	507	112	(1) Le reste est en prairies. — La population comprend les anciens et les nouveaux concessionnaires : les autres renseignements ne concernent que les concessions faites en vertu de l'arrêté du 28 décembre 1841.
222	106	1,181 arbres.	70	47	77	16	210	82	
182	155	1,119	57	32	45	18	152	52	
297	141	7,070	67	50	132	58	307	96	
95	135	455	40	18	35	31	124	45	
182	155	4,051	57	32	45	18	152	52	
″	131	″	43	″	″	20	63	″	La construction consiste en une vaste ferme et ses dépendances.
″	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	En cours d'établissement.
″	″	″	″	″	″	″	″	″	
782	93	″	216	180	332	34	772	362	(2) Plus 5 maisons en bois.
105	63	″	41	26	47	21	135	52	
280	96	″	49	41	92	24	206	64	
232	76	″	33	34	53	16	136	51	
142	5	″	9	9	7	5	30	11	
163	39	″	54	43	62	3	162	53	
″	″	″	″	″	″	″	50	″	
190	217	″	59	40	80	14	193	71	
127	109	″	87	39	109	52	287	67	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	En cours de peuplement.
3,311	503	″	663	270	265	247	1,445	294	(3) Ce chiffre représente la valeur des constructions élevées en 1844 : en y ajoutant celle des constructions antérieures, on obtiendrait une somme totale d'environ 900,000 francs.
49	189	″	22	25	26	6	79	28	
100	185	″	50	27	81	30	188	52	
45	110	″	40	35	27	20	122	48	
184	314	″	60	38	130	16	244	72	
″	260	″	419	255	243	″	917	290	(4) Ces 67 maisons ont été construites ou réparées en 1844.
″	″	″	47	15	8	″	70	″	Ces habitants étaient établis avant l'arrêté de création.
209	207	″	50	41	44	37	172	50	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	Ne sera commencé que dans le 2e semestre 1845.
″	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	215	40	39	″	294	″	
12	25	″	15	9	10	8	42	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	En cours d'établissement.
″	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	39	14	12	35	100	″	Situation au 1er mars 1845.
7,457	3,422	16,616 arbres. (5)	2,680	1,458	2,221	731	7,000	2,004	(5) Dont 6,000 mûriers et 9,300 arbres fruitiers.

ÉTAT DES SOMMES DÉPENSÉES, AU 31 DÉCEMBRE 1844, EN TRAVAUX PUBLICS DE TOUTE NATURE, DANS CHACUN DES NOUVEAUX CENTRES DE LA PROVINCE D'ALGER.

ANNÉES.	DOUÉRA.	DRARIAH.	BIRKHADEM.	L'ACHOUR.	CHERAGA.	OULED-FAYET.	SAOULA.	BABA-HASSEN.	STAOUÉLI.	CRESCIA.	FOUKA.	DOUAOUDA.	DÉLI-IBRAHIM.	JOINVILLE.	MONT-PENSIER.	BENI-MERED.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1842..........	62,298 68	104,469 87	11,582 80	42,040 02	53,950 87	49,294 35	"	"	"	"	"	"	22,735 16	"	"	"
1843..........	136,175 65	3,160 46	3,160 47	3,160 46	3,160 47	3,160 46	28,373 93	36,030 86	177 60	38,390 46	9,720 44	47,267 43	3,160 46	16,632 25	13,307 55	23,604 10
1844..........	159,984 73	23,130 10	3,480 70	5,326 59	3,317 79	4,271 21	13,987 20	1,807 94	"	30,324 98	"	347 37	2,383 95	"	"	"
TOTAUX.....	360,454 06	130,760 43	18,223 97	50,529 67	60,429 13	56,726 03	42,361 14	37,838 80	177 60	68,715 44	9,720 44	47,614 80	28,282 47	16,632 25	13,307 55	23,604 10

NOTA. Le village de Dalmatie n'est pas compris dans le présent état, parce que les subventions et les travaux publics ont été pris sur l'exercice 1845.

ÉTAT DES MATÉRIAUX À BÂTIR DÉLIVRÉS AUX CONCESSIONNAIRES PENDANT LES ANNÉES 1842, 1843 ET 1844.

NOMS DES VILLAGES.	NOMBRE DES COLONS.			MATÉRIAUX DÉLIVRÉS.			OBSERVATIONS.
	1842.	1843.	1844.	1842.	1843.	1844.	
Drariah........................	47	81	26	22,523f 84c	35,175f 35c	8,283f 25c	
L'Achour........................	37	80	22	16,824 14	34,171 31	6,402 88	
Douéra........................	22	124	150	8,931 85	47,218 58	92,876 67	
Cheraga........................	14	62	27	5,790 65	11,534 56	4,673 82	
Ouled-Fayet........................	22	77	31	4,167 00	39,052 02	11,224 41	
Déli-Ibrahim........................	"	16	3	"	6,668 75	799 83	
Saoula........................	"	50	23	"	22,881 42	8,642 98	
Baba-Hassen........................	"	37	32	"	21,618 55	16,970 43	
Montpensier........................	"	22	21	"	12,898 02	17,752 53	
Joinville........................	"	35	52	"	19,209 22	34,017 02	
Saint-Jules........................	"	1	1	"	1,250 15	567 74	
Boufarik........................	"	1	32	"	686 27	18,207 60	
Koléah........................	"	1	8	"	532 72	4,518 28	
Douaouda........................	"	12	15	"	5,047 66	11,010 35	
Blidah........................	"	150	38	"	22,258 77	23,517 66	
Cressia........................	"	"	20	"	"	18,429 41	
Beni-Mered........................	"	"	43	"	"	29,209 08	
Dalmatie........................	"	"	46	"	"	21,869 79	
Miliana........................	"	"	2	"	"	700 00	
Aïn-Fouka........................	"	"	1	"	"	902 24	
Chiffa........................	"	"	1	"	"	600 00	
Birkhadem........................	"	"	20	"	"	10,765 06	
TOTAUX............	142	749	630	58,246 48	280,204 35	341,971 00	

ÉTAT DES LEVÉS OPÉRÉS PAR LES GÉOMÈTRES DES CONCESSIONS PENDANT LES ANNÉES 1841, 1842, 1843 ET 1844.

LOCALITÉS	1841.	1842.	1843.	1844.	OBSERVATIONS.
	h. a. c.	h. a. c.	h. a. c.	h. a. c.	
PROVINCE D'ALGER.					
Cherchel	507 78 94	»	»	350 00 00 3,133 00 00	Terrains ajoutés au territoire. Environs de la ville.
Draria	* 5 74 84	584 31 06	»	»	* Plan du village.
Birkhadem	»	680 12 45	»	»	
Fouka	»	853 40 50	»	»	
Chéragas	»	399 65 67	»	»	
L'Arbour	»	512 55 52	»	565 00 00	
Douéra	»	1,459 56 22	»	»	
Dely-Ibrahim	»	155 84 42	»	»	
Koléah	»	31 81 78	»	»	
Beni-Mered	»	733 10 50	»	»	
Ouled-Fayet	»	706 97 86	»	»	
Staouéli	»	4,083 45 60	»	»	
Saoula	»	456 72 60	»	»	
Baba-Hassen	»	»	554 75 32	»	
Saint-Ferdinand	»	»	1,170 68 60	»	
Douaouda	»	»	1,071 19 40	»	
Boufarik (ville)	»	»	72 78 70	»	
Joinville	»	»	435 23 84	»	
Ouled-Mendil	»	»	1,550 50 48	»	
Sainte-Amélie	»	»	677 11 28	»	
Maelma	»	»	8,773 15 08	»	
Le Fondouk	»	»	»	1,200 00 00	
Haouch-Khadja	»	»	»	»	
Sidi-Sliman	»	»	»	1,200 00 00	
Ouled-Iaich	»	»	»	708 00 00	
Souma	»	»	»	700 00 00	
Village de l'Arrach	»	»	»	800 00 00	
Village Haouch-Amrous	»	»	»	700 00 00	
Agrandissement de Mered	»	»	»	208 00 00	
Village de Sidi-Moussa	»	»	»	700 00 00	
Section de l'Atlas, entre le Fondouk et l'Arba	»	»	»	5,768 00 00	
Section entre l'Arba et l'Arrach	»	»	»	4,865 00 00	
Haouch-Mouzaïa	»	»	»	6,000 00 00	
TOTAL	513 53 78	10,627 55 08	14,305 42 70	23,700 00 00	
TOTAL des quatre années pour la province	49,146 51 56				
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Guelma	»	»	»	1,956 00 00	1843 et 1844.
Blockhaus-Dréan	»	»	»	600 00 00	
La Calle	»	»	»	6,611 04 00	
Aïn-Barouage	»	»	»	133 00 00	
El Arrouch	»	»	»	1,300 00 00	
La Petite-Oasis	»	»	»	585 04 00	
Saint-Antoine	»	»	»	687 00 00	
Laldik	915 02 57	»	»	»	
D'Uzerville	»	»	»	1,027 52 00	
Damrémont	»	»	»	546 00 00	
Valée	»	»	»	568 00 00	
TOTAL	915 02 57	»	»	16,413 68 00	
TOTAL pour la province	17,328 70 57				
PROVINCE D'ORAN.					
Divers points sur les territoires civils d'Alger et de Mostaganem.	»	»	»	2,970 00 00 1,929 79 91 1,200 00 00 377 64 21 1,044 71 65 995 56 04	1843 et 1844.
	»	»	»	5,317 71 81	
	8,317 71 81				
TOTAL par année pour les trois provinces	1,428 56 35	10,627 55 08	92,736 82 51		
TOTAL GÉNÉRAL	104,792 93 94				

ÉTAT DES FAMILLES FRANÇAISES QUI ONT DEMANDÉ DES CONCESSIONS EN ALGÉRIE PENDANT L'ANNÉE 1844.

DÉSIGNATION DES MOIS.	CHEFS DE FAMILLE ou parents.			ENFANTS.							DOMESTIQUES.			TOTAL des individus composant les familles.	MONTANT des ressources des colons.	OBSERVATIONS.
				GARÇONS.			FILLES.									
	Hommes.	Femmes.	Total.	Au-dessous de 15 ans.	Au-dessus de 15 ans.	Total.	Au-dessous de 15 ans.	Au-dessus de 15 ans.	Total.	Total des enfants.	Mâles.	Femelles.	Total.		fr.	
Janvier	60	52	113	28	67	95	25	45	70	165	2	»	2	280	234,206	
Février	63	50	113	24	68	92	25	36	61	153	4	2	6	272	248,800	
Mars	135	108	243	56	188	244	31	109	140	384	15	7	22	649	414,792	
Avril	51	35	86	27	57	84	17	33	50	134	9	2	11	231	241,190	
Mai	21	10	31	1	19	20	»	17	17	37	4	»	4	72	223,900	
Juin	17	8	25	1	21	22	1	6	7	29	5	»	5	59	291,100	
Juillet	33	19	52	11	28	39	6	10	16	55	7	2	9	116	357,900	
Août	30	17	47	10	45	55	8	18	26	81	8	2	10	138	385,154	
Septembre	29	16	45	5	19	24	3	21	24	48	3	»	3	96	130,200	
Octobre	27	14	41	4	18	22	1	11	12	34	7	»	7	82	1,008,075	
Novembre	34	18	52	11	28	39	6	21	27	66	6	»	6	124	650,700	
Décembre	27	16	43	7	16	23	5	22	27	50	3	1	4	97	231,800	
TOTAL	527	364	891	185	574	759	128	349	477	1,236	73	16	89	2,216	4,427,617	
PLUS															(1) 58,000	(1) Cette somme représente les ressources de 29 demandes en concession qui n'ont pu être portées sur cet état, attendu que les pièces n'avaient été envoyées à Alger avant qu'on s'occupât de dresser l'état général. Les ressources de chaque famille ont été évaluées au minimum de 2,000 fr.
															4,485,617	

NOMS DES DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES DEMANDES.	NOMS DES DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES DEMANDES.
Ardennes	11	REPORT	253
Ain	12		
Ardèche	2	Indre	1
Aude	3	Isère	35
Aveyron	6	Ille-et-Vilaine	1
Ariége	4	Loire	10
Allier	1	Loiret	1
Aisne	1	Loir et Cher	2
Basses-Pyrénées	12	Lot	2
Bas-Rhin	9	Lot-et-Garonne	2
Bouches-du-Rhône	6	Meurthe	6
Basses-Alpes	3	Meuse	5
Corrèze	16	Moselle	9
Charente-Inférieure	7	Marne	5
Côte-d'Or	5	Nord	12
Calvados	3	Oise	3
Côte-du-Nord	2	Orne	3
Charente	1	Pyrénées-Orientales	4
Doubs	21	Pas-de-Calais	5
Drôme	8	Puy-de-Dôme	1
Dordogne	2	Rhône	15
Eure-et-Loire	3	Seine	46
Eure	1	Seine-et-Oise	8
Finistère	1	Deux-Sèvres	1
Gard	6	Seine-Inférieure	3
Gers	2	Saône-et-Loire	1
Haute-Saône	49	Somme	1
Haute-Marne	4	Tarn-et-Garonne	3
Haute-Garonne	5	Vosges	9
Hérault	1	Vienne	9
Haut-Rhin	4	Vaucluse	2
Hautes-Pyrénées	2	Var	6
Hautes-Alpes	5	Genève	1
Haute-Loire	1	Canton du Valais	1
Jura	30	Afrique	11
Indre-et-Loire	5	Cuba	1
À REPORTER	253	TOTAL	478

DEMANDES EN CONCESSION DE TERRES, EN ALGÉRIE, FORMÉES PAR DES ÉTRANGERS PENDANT L'ANNÉE 1844.

MOIS.	FAMILLES.	CHEFS DE FAMILLE ET PARENTS.			ENFANTS.							DOMESTIQUES.			TOTAL des individus composant les familles.	MONTANT des ressources des colons.
					Garçons			Filles			TOTAL des enfants.					
		Hommes.	Femmes.	TOTAL.	au-dessous de 15 ans.	au-dessus de 15 ans.	TOTAL.	au-dessous de 15 ans.	au-dessus de 15 ans.	TOTAL.		Mâles.	Femelles.	TOTAL.		
Janvier	27	30	24	54	8	33	41	7	49	56	97	»	»	»	151	18,100
Février	45	48	50	98	13	74	87	15	48	63	150	5	»	5	253	47,754
Mars	221	243	245	488	114	298	412	100	282	382	794	1	1	2	284	142,625
Avril	196	205	199	404	83	238	321	71	234	305	636	2	»	2	1,042	141,387
Mai	143	145	155	300	78	180	258	72	172	244	502	3	1	4	806	139,992
Juin	110	112	108	220	52	130	182	41	113	154	336	»	1	1	557	99,395
Juillet	122	121	121	242	63	145	208	53	134	187	395	4	3	7	644	112,650
Août	62	61	661	122	33	74	107	21	82	103	210	»	»	»	332	72,300
Septembre	72	72	72	144	45	92	137	42	88	130	267	»	»	»	411	63,500
Octobre	69	70	68	[illegible]	21	83	104	23	79	102	206	»	»	»	344	44,500
Novembre	38	41	42	83	13	48	61	12	45	57	118	1	»	1	202	25,600
Décembre	17	17	18	35	8	18	26	5	23	28	44	»	»	»	79	12,500
TOTAUX	1,122	1.165	1,163	2,328	531	1,413	1,944	462	1,349	1,811	3,755	16	6	22	6,105	920,303

ÉTAT INDIQUANT LA NATIONALITÉ DES CHEFS DE FAMILLES QUI ONT FAIT DES DEMANDES EN 1844.

PRUSSE-RHÉNANE.	GRAND-DUCHÉ DE HESSE.	DUCHÉ DE NASSAU.	BAVIÈRE.	DUCHÉ DE BADE.	DUCHÉ D'OLDENBOURG.	SUISSE.	SARDAIGNE.	BELGIQUE.	WURTEMBERG.	HESSE, HOMBOURG.	TOTAL.
397	443	149	65	9	45	5	3	1	2	3	1,122

ÉTAT DES PERMIS DE PASSAGE GRATUITS DÉLIVRÉS EN 1844 À DES FRANÇAIS ET À DES ÉTRANGERS.

ANNÉE 1844.		FRANCE.	ANGLETERRE.	BELGIQUE.	PRUSSE.	PRUSSE RHÉNANE.	RUSSIE.	POLOGNE.	HOLLANDE.	HANOVRE.	SAXE.	HESSE.	FRANCFORT.	DANEMARK.	HOHENZOLLERN.	MECKLEMBOURG.	NASSAU.	LUXEMBOURG.	BAVIÈRE.	GRAND-DUCHÉ DE BADE.	WURTEMBERG.	SUISSE.	AUTRICHE.	HONGRIE.	SARDAIGNE.	ITALIE.	ESPAGNE.	TOTAUX.			
1er trimestre.	Hommes.	1,017	″	3	9	22	″	″	″	1	2	″	″	″	″	″	″	″	11	10	2	25	1	″	33	1	2	1,140			
	Femmes.	405	″	″	″	22	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	3	″	″	1	″	″		432		2,371
	Enfants..	667	″	″	″	107	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	22	″	″	2	″	″			799	
		2,089	″	3	9	151	″	″	″	1	2	″	″	″	″	″	″	″	11	12	2	50	1	″	36	1	2				
2e trimestre.	Hommes.	1,443	1	8	11	6	1	1	1	″	″	3	″	″	2	″	″	″	28	35	7	8	5	1	19	9	″	1,580			
	Femmes.	470	″	″	3	4	″	″	″	″	″	″	″	″	1	″	″	″	3	14	″	″	″	″	2	″	″		497		2,915
	Enfants..	779	″	″	4	18	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	9	13	″	1	″	″	2	″	″			829	
		2,692	1	8	18	28	1	2	1	″	″	3	″	″	3	″	″	″	40	64	7	9	5	1	23	9	″				
3e trimestre.	Hommes.	956	″	3	9	1	″	1	″	″	1	2	1	1	″	″	″	4	12	8	7	9	″	″	20	5	″	1,039			
	Femmes.	311	″	″	″	1	″	1	″	″	″	1	″	″	″	″	″	″	3	″	″	3	″	″	3	″	1		324		1,868
	Enfants..	483	″	″	″	7	″	1	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	3	″	″	6	″	″	4	1	″			505	
		1,750	″	3	9	9	″	3	″	″	1	3	1	1	″	″	″	4	18	8	7	18	″	″	27	6	1				
4e trimestre.	Hommes.	997	1	8	7	26	″	″	″	″	3	42	″	″	″	1	15	3	18	31	13	12	2	″	55	3	1	1,238			
	Femmes.	249	″	″	1	24	″	″	″	″	″	33	″	″	″	″	15	″	″	11	1	4	″	″	3	″	″		341		2,200
	Enfants..	350	″	″	″	126	″	″	″	″	″	147	″	″	″	″	61	″	″	19	″	7	″	″	1	″	″			711	
		1,596	1	8	8	176	″	″	″	″	3	222	″	″	″	1	91	3	18	61	14	23	2	″	59	3	1				
Totaux spéciaux.	Hommes.	4,413	2	22	36	55	1	2	1	1	6	47	1	1	2	1	15	7	69	84	29	54	8	1	127	18	3				
	Femmes.	1,435	″	″	4	51	″	1	″	″	″	34	″	″	1	″	15	″	6	26	1	10	″	″	9	″	1				
	Enfants..	2,279	″	″	4	258	″	2	″	″	″	147	″	″	″	″	61	″	12	35	″	36	″	″	9	1	″				
Totaux....		8,127	2	22	44	364	1	5	1	1	6	228	1	1	3	1	91	7	87	145	30	100	8	1	145	19	5	5,006	1,594	2,844	9,444

ÉTAT DE PERMIS DE PASSAGE DÉLIVRÉS EN 1844 PAR DÉPARTEMENT.

		Report..........	1,408	Report..........	2,794
Ain..........................	93	Garonne (Haute-)...............	68	Oise..........................	22
Aisne..........................	12	Gers..........................	65	Orne..........................	″
Allier..........................	31	Gironde..........................	31	Pas-de-Calais..........................	76
Alpes (Basses-)................	24	Hérault..........................	24	Puy-de-Dôme..........................	21
Alpes (Hautes-)................	17	Ille-et-Vilaine..........................	6	Pyrénées (Basses-)..............	183
Ardèche..........................	17	Indre..........................	10	Pyrénées (Hautes-)..............	114
Ardennes..........................	26	Indre-et-Loire..........................	23	Pyrénées-Orientales..............	33
Ariège..........................	15	Isère..........................	224	Rhin (Bas-)..........................	648
Aube..........................	2	Jura..........................	271	Rhin (Haut-)..........................	378
Aude..........................	41	Landes..........................	11	Rhône..........................	107
Aveyron..........................	31	Loir-et-Cher..........................	17	Saône (Haute-)..........................	408
Bouches-du-Rhône..............	53	Loire..........................	126	Saône-et-Loire..........................	144
Calvados..........................	11	Loire (Haute-)..........................	3	Sarthe..........................	8
Cantal..........................	2	Loire-Inférieure..........................	9	Seine..........................	1,730
Charente..........................	13	Loiret..........................	21	Seine-Inférieure..........................	84
Charente-Inférieure..............	102	Lot..........................	20	Seine-et-Marne..........................	14
Cher..........................	″	Lot-et-Garonne..........................	12	Seine-et-Oise..........................	62
Corrèze..........................	159	Lozère..........................	″	Sèvres (Deux-)..........................	18
Corse..........................	24	Maine-et-Loire..........................	1	Somme..........................	28
Côte-d'Or..........................	109	Manche..........................	2	Tarn..........................	11
Côtes-du-Nord..........................	14	Marne..........................	23	Tarn-et-Garonne..........................	15
Creuse..........................	4	Marne (Haute-)..........................	4	Var..........................	1,141
Dordogne..........................	133	Mayenne..........................	1	Vaucluse..........................	95
Doubs..........................	275	Meurthe..........................	148	Vendée..........................	″
Drôme..........................	115	Meuse..........................	81	Vienne..........................	27
Eure..........................	1	Morbihan..........................	4	Vienne (Haute-)..........................	18
Eure-et-Loir..........................	9	Moselle..........................	140	Vosges..........................	245
Finistère..........................	10	Nièvre..........................	4	Yonne..........................	16
Gard..........................	65	Nord..........................	37	Étranger..........................	1,004
À reporter......	1,408	À reporter......	2,794	Total..........	9,444

AGRICULTURE.

FOINS ET PAILLES.

Dans le *Tableau* pour 1841 et 1842 on a fait ressortir, en rendant compte de la récolte des foins indigènes, les avantages que ces produits procurent tant à l'administration militaire qu'aux colons. Ils contribuent, en effet, à approvisionner le service de l'armée à des prix de beaucoup inférieurs à ceux des foins exotiques, et ils jettent dans la colonie des capitaux qui donnent aux Européens le moyen de se livrer à de grands travaux de culture et de construction.

La continuation de l'état de paix a donné, en 1843 et 1844, une extension plus considérable aux récoltes, en permettant aux colons d'opérer des fauchaisons dans la Métidja, notamment sur des parties dont ils avaient été tous écartés jusqu'alors par le manque de sécurité.

La décision par laquelle le Ministre a prescrit que les approvisionnements de l'armée seraient faits uniquement avec des fourrages indigènes, en déversant, s'il y a lieu, les excédants de produits d'une province sur celles où la production serait inférieure à la consommation, a aussi activé et multiplié les opérations. Il en est résulté que les livraisons faites par les Européens à l'administration, jointes aux foins récoltés directement par l'armée, ont suffi à tous les besoins. En outre, les colons ont fait des réserves importantes qui paraissent devoir s'accroître d'année en année, et qui pourront encourager les cultivateurs à se livrer sur une grande échelle à l'éducation des chevaux et des bestiaux, industrie qui leur procurera une nouvelle source de bénéfices et qui donnera à l'administration plus de facilité pour l'alimentation de l'armée.

Quelques chiffres feront mieux ressortir l'importance progressive de la récolte des fourrages.

En 1842, l'armée a récolté 110,776 quintaux métriques, les colons 165,917, dont 132,009 livrés à l'administration et 33,908 réservés pour la consommation particulière. La totalité des foins consommés par l'armée représente une valeur de 1,647,318 francs: la même quantité de foin achetée au commerce européen eût coûté, à raison de 13 francs le quintal, qui est le prix le plus bas, 3,143,843 francs: ce qui établit pour l'administration un bénéfice de 1,496,525 francs. Foins.

En 1843, les troupes ont récolté 78,036 quintaux métriques, d'une valeur de 413,246 fr. 33 cent.: les livraisons faites par les colons se sont élevées à 147,843 quintaux métriques dont le prix est de 1,252,656 fr. 5 cent. La consommation de l'armée a donc été de 225,879 quintaux métriques représentant une somme de 1,665,902 fr. 38 cent. La même quantité, tirée d'Europe au prix de 13 francs le quintal, aurait coûté 2,936,427 francs. Le bénéfice résultant de l'emploi des foins indigènes a donc été de 1,270,525 francs.

Les réserves faites par les colons ont été de 49,765 quintaux métriques d'une valeur de 446,847 fr. 95 centimes.

Pour l'année 1844, la consommation de l'armée a été de 298,726. 64 quintaux métriques, dont 139,680. 87 récoltés par les troupes, représentant une valeur de 600,391 fr. 90 cent., et 159,045. 77 livrés par les colons, au prix de 1,245,309 fr. 90 cent.: elle est donc d'une somme totale de 1,845,701 francs 80 centimes. Fournie par le commerce d'Europe, au prix de 13 francs le quintal, elle aurait coûté 3,883,446 fr. 32 cent.; l'administration a donc eu un bénéfice de 2,638,136 fr. 42 cent.

Les colons ont, en outre, réservé pour leur consommation 86,824 quintaux métriques, dont la valeur est de 627,929 fr. 50 cent.

TABLEAU DES RÉCOLTES DE FOINS FAITES EN ALGÉRIE, PAR L'ARMÉE ET PAR LES EUROPÉENS, PENDANT L'ANNÉE 1843.

LOCALITÉS.		RÉCOLTES FAITES PAR L'ARMÉE.			RÉCOLTES FAITES PAR LES EUROPÉENS.			RÉSERVES pour LA CONSOMMATION PARTICULIÈRE.			OBSERVATIONS.
		Quantités.	Prix du quintal métrique.	Valeur des récoltes.	Quantités livrées à l'administration militaire.	Prix du quintal métrique.	Valeur des livraisons.	Quantités.	Prix du quintal métrique d'après le cours des marchés.	Valeur des réserves.	
		quint. métr.	fr. c.	fr. c.	quint. métr.	fr. c.	fr. c.	quint. métr.	fr. c.	fr. c.	
Province d'Alger.	Alger	″	″	″	66,316	9 32	618,065 12	″	″	″	
	Hussein-Dey	″	″	″	3,412	7 88	26,886 56	″	″	″	
	La Maison-Carrée	″	″	″	500	7 60	3,800 00	″	″	″	
	Birkhadem	″	″	″	1,586	8 07	12,799 02	″	″	″	
	Sidi-Kalef	2,046	2 94	6,015 24	600	7 35	4,410 00	″	″	″	
	Ouled-Fayet	″	″	″	″	″	″	2,000	9 50	19,000 00	
	Cheraga	″	″	″	″	″	″	1,500	9 50	14,250 00	
	Déli-Ibrahim	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
	Draria	″	″	″	″	″	″	1,200	9 50	11,400 00	
	Douéra	″	″	″	3,601	8 82	31,760 82	13,500	10 00	135,000 00	
	Maelma	″	″	″	592	7 80	4,617 60	″	″	″	
	Koléah	″	″	″	2,966	8 40	24,914 40	500	9 00	4,500 00	
	Boufarik	″	″	″	15,007	7 62	114,353 34	11,500	9 00	103,500 00	2,300 quint. métr. récoltés par les Européens ont été brûlés en meules, et ne figurent pas sur ce tableau.
	Blidah	″	″	″	26,066	8 88	231,466 08	8,570	9 50	81,415 00	
	Cherchel	527	3 19	1,681 13	1,931	8 31	16,046 61	660	10 00	6,600 00	
	Bougie	1,801	2 61	4,700 61	″	″	″	″	″	″	
	Médéah	4,175	2 24	9,352 00	91	5 00	455 00	″	″	″	
	Miliana	6,864	3 78	25,945 92	112	6 00	672 00	″	″	″	
	TOTAL	15,413	″	47,694 90	122,780	″	1,090,246 55	39,430	″	375,665 00	
Province d'Oran.	Oran	1,049	2 61	2,737 89	″	″	″	1,000	″	″	
	Misserguin	3,001	4 70	14,245 70	″	″	″	″	″	″	
	Le Figuier	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
	Mostaganem	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
	Mascara	2,556	3 03	7,744 68	″	″	″	″	″	″	
	Tiaret	1,800	2 91	5,238 00	″	″	″	″	″	″	
	Tlemsen	893	4 12	3,679 16	″	″	″	″	″	″	
	TOTAL	9,329	″	33,645 43	″	″	″	1,000	″	″	
Province de Constantine.	Bône	512	6 50	3,328 00	24,563	6 50	159,659 50	4,835	7 77	37,567 95	
	Dréan	780	6 50	5,070 00	″	″	″	″	″	″	
	Nechmeia	1,033	6 00	6,198 00	″	″	″	″	″	″	
	Guelma	1,400	6 00	8,400 00	″	″	″	″	″	″	
	Mdjez-Hammar	2,000	6 00	12,000 00	″	″	″	″	″	″	
	La Calle	1,001	6 50	6,506 50	″	″	″	″	″	″	
	Constantine	20,295	8 00	162,360 00	″	″	″	″	″	″	
	Setif	10,290	4 00	41,160 00	″	″	″	″	″	″	
	Smendou	1,200	6 00	7,200 00	″	″	″	″	″	″	
	El-Arrouch	3,000	5 00	15,000 00	″	″	″	″	″	″	
	Philippeville	11,660	5 50	64,130 00	500	5 50	2,750 00	4,500	7 47	33,615 00	
	Djidjeli	123	4 50	5,350 50	″	″	″	″	″	″	
	TOTAL	53,294	″	331,906 00	25,063	″	162,409 50	9,335	″	71,182 95	
TOTAL GÉNÉRAL		78,036	″	413,246 33	147,843	″	1,252,656 05	49,765	″	446,847 95	

TABLEAU DES RÉCOLTES DE FOINS FAITES EN ALGÉRIE, PAR L'ARMÉE ET PAR LES EUROPÉENS, PENDANT L'ANNÉE 1844.

LOCALITÉS.		RÉCOLTES faites par l'armée.			RÉCOLTES faites par les Européens.			RÉSERVES pour la consommation particulière.			OBSERVATIONS.
		Quantités.	Prix du quintal métrique.	Valeur des récoltes.	Quantités livrées à l'administration militaire.	Prix du quintal métrique.	Valeur des livraisons.	Quantités.	Prix du quintal métrique d'après le cours des marchés.	Valeur des réserves.	
		quint. métr.	fr. c.	fr. c.	quint. métr.	fr. c.	fr. c.	quint. métr.	fr. c.	fr. c.	
Province d'Alger.	Alger	2,426	3 48	8,442 48	101,966	8 60	876,907 60	″	″	″	Tous les achats faits dans le Sahel par l'administration militaire sont compris sous la dénomination d'Alger.
	Kouba	″	″	″	″	″	″	500	7 00	3,500 00	
	Draria	″	″	″	″	″	″	2,000	7 00	14,000 00	
	L'Achour	″	″	″	″	″	″	2,600	7 00	18,200 00	
	Ouled-Fayet	″	″	″	″	″	″	2,600	7 00	18,200 00	
	Cheraga	″	″	″	″	″	″	3,000	7 00	21,000 00	
	Saoula	″	″	″	″	″	″	300	7 00	2,100 00	
	Déli-Ibrahim	″	″	″	″	″	″	4,050	7 00	28,350 00	
	Birkhadem	″	″	″	″	″	″	1,900	7 00	13,300 00	
	Douéra (et district)	″	″	″	2,600 74	8 10	21,065 99	21,341	8 à 9f	181,398 50	
	Blidah	″	″	″	″	″	″	8,000	8 00	64,000 00	
	Montpensier	″	″	″	1,600	8 00	12,800 00	200	8 00	1,600 00	Dont 1,300 pour le village militaire.
	Beni-Mered	1,500	8 00	12,000 00	700	8 00	5,600 00	1,800	8 00	14,400 00	
	Dalmatie	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
	Joinville	″	″	″	2,600	8 00	20,800 00	300	8 00	2,400 00	Cette réserve étant trop considérable pour la consommation de Boufarik, une partie a été vendue.
	Boufarik	″	″	″	8,033	8 95	71,895 35	28,900	6 00	173,400 00	
	Koléah	″	″	″	2,100	8 25	17,325 00	2,500	8 50	21,250 00	
	Tenès	″	″	″	60	6 00	360 00	″	″	″	
	Orléansville	3,500	2 12	7,420 00	1,404 52	4 81	6,755 74	″	″	″	
	Bougie	4.758	1 09	5,186 22	″	″	″	″	″	″	
	Médéah	1,000	6 18	6,180 00	″	″	″	″	″	″	
	Cherchel	2.532	3 08	7,798 56	4,668	7 45	34,776 60	833	7 00	5,831 00	
	Teniet el-Abd	2,505	2 59	6,487 95	″	″	″	″	″	″	
	Miliana	16,000	3 19	51,040 00	″	″	″	″	″	″	
	TOTAL	34,221	″	104,555 21	125,732 26	″	1,068,286 28	80,824	″	582,929 50	
Province d'Oran.	Oran et banlieue	5,161	2 43	12,541 23	2,080 37	7 76	16,143 67	(a) 6,000	7 50	(a) 45,000 00	(a) Ces nombres sont une évaluation approximative des réserves de la province.
	Misserguin	540	1 48	779 20	394	6 00	2,364 00	″	″	″	
	Mostaganem et banlieue	1,116	1 90	2,120 40	25 65	6 00	153 90	″	″	″	
	Mascara	7,165	2 47	17,697 55	3,594 49	5 70	20,488 50	″	″	″	
	Tiaret	5,207	1 79	9,320 53	″	″	″	″	″	″	
	Saida	540	2 73	1,474 20	252 98	3 00	758 94	″	″	″	
	Tlemsen et banlieue	4,788	2 79	13,358 52	50 10	6 00	300 60	″	″	″	
	Lella-Maghnia	310	2 70	837 00	″	″	″	″	″	″	
	TOTAL	24,827	″	58,128 63	6,397 59	″	40,209 70	6,000	″	45,000 00	
Province de Constantine.	Bone	4,760	6 00	28,560 00	21,630 12	6 00	129,780 72	″	″	″	
	La Calle	1,182 87	5 50	6,505 79	″	″	″	″	″	″	
	Dréan	1,600	6 00	9,600 00	550	6 00	3,300 00	″	″	″	
	Nechmeia	1,000	5 00	5,000 00	″	″	″	″	″	″	
	Guelma	2,600	4 50	11,700 00	″	″	″	″	″	″	
	Mdjez-Hammar	5,400	5 00	27,000 00	″	″	″	″	″	″	
	Constantine	25,346	7 20	182,491 20	″	″	″	″	″	″	
	Setif	6,843	3 50	23,950 50	″	″	″	″	″	″	
	Smendou	2,900	4 00	11,600 00	933 30	4 00	3,733 20	″	″	″	
	El-Arrouch	5,211	4 60	23,970 60	″	″	″	″	″	″	
	Philippeville	23,240	4 50	104,580 00	3,802 50	4 50	″	″	″	″	
	Djidjeli	550	5 00	2,750 00	″	″	″	″	″	″	
	TOTAL	80,632 87	″	437,708 09	26,915 92	″	136,813 92	″	″	″	
	TOTAL GÉNÉRAL	139,680 87	″	600,391 90	159,045 77	″	1,245,300 90	86,824	″	627,929 50	

Pailles.

En 1843 les Européens n'ont pu se livrer à la culture des céréales que sur des espaces très-restreints et avec des moyens d'action presque insignifiants. La paix et les grands travaux de colonisation ont changé cet état de choses. C'est ainsi que la récolte des pailles a donné, en 1843 et 1844, des résultats déjà importants, comme le constatent les deux états suivants.

Les produits de cette nature se trouvent, sur les tableaux dont il s'agit, divisés en deux espèces, paille longue et paille courte : cette différence provient de ce qu'un certain nombre de colons, adoptant la méthode des indigènes, coupent la paille un peu au-dessous de l'épi; puis, au lieu de brûler le chaume qui reste sur pied, comme font les Arabes, le fauchent à ras terre. Ils obtiennent ainsi une paille courte, brisée et mêlée comme le foin, et qui ne peut guère servir que de litière. D'autres colons ont suivi le système usité en Europe: les pailles qui en proviennent sont connues sous le nom de pailles longues.

Il n'est pas possible d'établir de comparaison entre les récoltes de pailles des années 1843 et 1844 : les résultats pour cette dernière année n'ont pas pu être donnés complétement, les battages n'étant pas encore terminés dans toutes les localités, lorsque l'administration a dû s'occuper de rassembler les documents.

TABLEAU DES PAILLES RÉCOLTÉES EN ALGÉRIE, PAR L'ARMÉE ET LES COLONS, EN 1843.

LOCALITÉS.		RÉCOLTES faites par l'armée.					RÉCOLTES faites par les Européens.					RÉSERVES pour la consommation particulière.					OBSERVATIONS.
		Quantité de paille.		Prix du quintal métrique.		Valeur des récoltes.	Quantité de paille livrée à l'administration.		Prix du quintal métrique.		Valeur des livraisons.	Quantité de paille.		Prix du quintal métrique.		Valeur des réserves.	
		Longue.	Courte.	Longue.	Courte.		Longue.	Courte.	Longue.	Courte.		Longue.	Courte.	Longue.	Courte.		
		q. m.	q. m.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	q. m.	q. m.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	q. m.	q. m.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Province d'Alger.	Alger	•	•	•	•	•	2,002	52	9 55	4 75	19,366 10	•	•	•	•	•	
	Hussein-Dey	•	•	•	•	•	300	•	9 55	•	2,865 00	•	•	•	•	•	
	Birkhadem	•	•	•	•	•	306	•	9 55	•	2,922 30	•	•	•	•	•	
	Ouled-Fayet	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Cheraga	•	•	•	•	•	100	•	8 50	•	850 00	•	•	•	•	•	
	Douéra	•	•	•	•	•	6	•	8 55	•	51 30	•	•	•	•	•	
	Blidah	•	•	•	•	•	95	•	8 00	•	760 00	300	•	8 00	•	2,400 00	
	Beni-Mered	500	•	8 00	•	4,000 00	•	•	•	•	•	300	•	8 00	•	2,400 00	
	Montpensier	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Joinville	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Bouffarik	•	•	•	•	•	101	250	8 00	4 00	1,808 00	350	540	9 00	5 00	6,050 00	
	Koleah	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Cherchel	•	•	•	•	•	249	134	7 95	4 05	2,538 45	90	•	•	•	•	
	Totaux...	500	•	•	•	4,000 00	3,159	440	•	•	31,161 15	1,040	560	•	•	10,850 00	
Province d'Oran.	Oran	397	124	8 00	4 00	3,672 00	1,143	•	8 00	•	9,144 00	•	1,000	•	8 00	8,000 00	
	Misserghin	•	•	•	•	•	125	•	8 00	•	1,000 00	•	213	•	7 00	1,491 00	
	Le Figuier	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	La Sénia	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Mascara	747	•	8 00	•	5,976 00	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Tlemcen	1,479	•	5 00	•	7,395 00	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
	Mostaganem	2,039	•	8 69	•	18,126 71	•	•	•	•	•	2,550	•	•	•	•	
	Totaux...	4,662	124	•	•	35,169 71	1,268	•	•	•	10,144 00	2,550	1,213	•	•	9,491 00	
Province de Constantine.	Bône	•	•	•	•	•	5,290	1,794	5 55	4 30	37,078 70	•	•	•	•	•	
	Totaux généraux...	5,162	124	•	•	39,169 71	9,717	2,234	•	•	78,375 85	3,590	1,793	•	•	20,341 00	

TABLEAU DES PAILLES RÉCOLTÉES EN ALGÉRIE, PAR L'ARMÉE ET LES EUROPÉENS, EN 1844.

	LOCALITÉS.	RÉCOLTES faites par l'armée. Quantité de paille. Longue.	Courte.	Prix du quintal métrique. Longue.	Courte.	Valeur des récoltes.	RÉCOLTES faites par les Européens. Quantité de paille livrée à l'administration. Longue.	Courte.	Prix du quintal métrique. Longue.	Courte.	Valeur des livraisons.	RÉSERVES pour la consommation particulière. Quantité de paille. Longue.	Courte.	Prix du quintal métrique. Longue.	Courte.	Valeur des réserves.	OBSERVATIONS.
		q. m.	q. m.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	q. m.	q. m.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	q. m.	q. m.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Province d'Alger.	Alger	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Hussein-Dey	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Aucun document n'a été fourni pour ces trois localités.
	Birkhadem	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Ouled-Fayet	»	»	»	»	»	309	»	6 50	»	2,008 50	»	»	»	»	»	On ne connaît pas la quantité de paille réservée.
	Chéragas	»	»	»	»	»	350	»	8 50	»	2,975 00	»	»	»	»	»	
	Douéra	»	»	»	»	»	540	»	8 00	»	4,320 00	1,043	»	8 50	»	13,065 50	
	Blidah	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,600	»	8 00	»	12,800 00	
	Beni-Mered	1,000	»	8 00	»	8,000 00	»	»	»	»	»	1,000	»	8 00	»	8,000 00	
	Montpensier	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	560	»	8 00	»	4,480 00	
	Joinville	»	»	»	»	»	15	»	8 00	»	120 00	480	»	8 00	»	3,840 00	
	Boufarik	»	»	»	»	»	167	515	8 00	3 50	3,138 50	1,670	1,067	9 50	4 75	23,403 25	
	Koléah	»	»	»	»	»	154	500	8 00	3 60	3,032 00	»	»	»	»	»	Idem.
	Cherchel	»	»	»	»	»	211	»	8 00	»	1,688 00	1,289	»	»	»	»	
	TOTAL	1,000	»	»	»	8,000 00	1,746	1,015	»	»	17,282 00	8,042	1,987	»	»	66,484 75	
Province d'Oran.	Oran	166	221	7 00	4 00	2,046 00	1,309	402	7 00	4 00	13,041 00	»	1,300	»	4 00	6,000 00	
	Misserghin	»	»	»	»	»	»	555	»	3 90	2,154 90	»	736	»	4 00	2,944 00	
	Le Figuier	»	200	»	4 00	800 00	580	»	7 00	»	4,060 00	»	»	»	»	»	
	La Sénia	»	»	»	»	»	319	109	7 00	4 00	2,669 00	»	508	»	4 00	2,032 00	
	Mascara	»	1,298	»	4 00	5,192 00	»	377	»	2 95	1,112 15	»	»	»	»	»	
	Tlemcen	»	4,000	»	3 50	14,000 00	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
	Mostaganem	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	Les récoltes de 1844 n'ont pas encore été indiquées.
	TOTAL	166	5,719	»	»	22,038 00	2,198	1,503	»	»	23,041 10	»	2,744	»	»	10,976 00	
Province de Constantine.	Bône	»	»	»	»	»	1,600	»	6 00	»	9,600 00	»	»	»	»	»	Les récoltes de 1844 sont encore inconnues en partie.
	TOTAL GÉNÉRAL	1,166	5,719	»	»	30,038 00	5,544	2,518	»	»	49,923 10	8,042	4,731	»	»	77,464 75	

CULTURES PAR LES TROUPES.

Les cultures militaires, qui, pendant plusieurs années, n'avaient consisté qu'en des travaux de jardinage de peu d'importance, ont pris, depuis 1842, un développement considérable et donné des résultats qui font bien augurer des succès qui attendent l'agriculture européenne, lorsqu'elle pénétrera de la côte dans l'intérieur du pays.

Exécutées à l'aide des fonds des corps et de ceux de l'administration militaire, ces cultures ont eu pour effet d'améliorer la masse et l'ordinaire des soldats, et de leur créer des occupations qui exercent une heureuse influence sur leur santé. Elles ont répandu la vie autour des camps et des places de l'intérieur, dont les environs se trouvaient, par suite de la guerre, dans un état complet d'abandon et de stérilité. Enfin, elles ont créé des propriétés dont le domaine tirera, dans un avenir peu éloigné, un excellent parti, tant au profit de la colonisation que du trésor.

TABLEAU DES CULTURES MILITAIRES

DÉSIGNATION des PROVINCES.	LOCALITÉS.	ANNÉE.	DÉSIGNATION des CORPS.	SUPERFICIE des TERRAINS.	DÉSIGNATION des CULTURES.	DÉSIGNATION des PLANTATIONS.
ALGER...........	CHERCHEL........ (Les documents sur les autres cultures de la province n'ont pas encore été fournis.)	1844.	2ᵉ bataillon d'infanterie légère.	30^h 21^a Une ferme.	4^h 5^a blé. 10 16 orge. 15 fourrage. 1 jardin.	100 ormeaux en pépinière. 188 peupliers et saules.
	ORAN.	1843	"	181^h Ferme de Dar-Beida.	64 blé. 112 orge. 5 foin.	"
	MASCARA........	1843.	"	100^h Une ferme.	80 terres labourées. 20 prairies.	150 oliviers. 200 pommiers. 150 poiriers. 200 pruniers. 40 abricotiers. 35 frênes et châtaigniers.
ORAN............	MOSTAGANEM.....	1843.	"	300^h Ferme du dépôt d'étalons.	300 orge.	"
		1844.	"	*Idem.*	"	400 mûriers.
	MOSTAGANEM.....	1844.	"	250^h Ferme de l'administration militaire.	145 orge.	600 mûriers.
	TLEMSEN........	1843.	"	300^h Une ferme.	65 blé. 200 orge. 35 prairies.	"
		1844.	"	*Idem.*	40 prairies naturelles. 260 terres labourables.	"
CONSTANTINE.....	CONSTANTINE.....	1843.	2ᵉ et 22ᵉ de ligne; 3ᵉ chasseurs d'Afrique; compagnie des 1ᵉʳ et 2ᵉ régiments du génie; 2ᵉ compagnie d'ouvriers du génie; gendarmerie	337^h 66^a 60^c	273 blé. 54 orge. 5^h 50^a fourages. 4^h 96^a 60^c jardins. 20^a vignes.	945 en pépinières. 255 plantés.
		1844.	2ᵉ et 31ᵉ de ligne; 3ᵉ chasseurs d'Afrique; 3ᵉ escadron du train	242^h divisés en 4 fermes de 70, 60, 65 et 47^h	119^h 86^a 78^c blé. 69 86 78 orge. 17 18 55 prairies. 2 64 84 jardin. 36 96 75 jachères. Chemins, bâtiments, etc.	400 mûriers. 323 ormes. 703 arbres fruitiers. 4,300 en pépinières.

Des arrêtés spéciaux du gouverneur général, approuvés par le ministre de la guerre, en date des 3 février et 21 avril 1841, du 26 février 1843, ont soumis les cultures par les troupes à des règles fixes et uniformes.

Le tableau suivant fait connaître la situation et les produits de ces cultures en 1843 et 1844 dans les trois provinces. Il constate :

1° Que 12 fermes, pourvues d'un matériel considérable d'exploitation, ont été construites et établies;

2° Que 13,085 arbres fruitiers et autres, parmi lesquels beaucoup de mûriers, ont été plantés;

3° Que ces diverses exploitations ont produit, en 1843 et 1844, d'après les résultats connus, mais incomplets, et par conséquent au-dessous du produit réel, 2,324 quintaux métriques, 78 kilogrammes de froment, 4,695 quintaux 4 kilogrammes d'orge, 7,287 quintaux 71 kilogrammes de fourrages, 9,639 quintaux de paille, 12,300 litres de vin, 1 quintal de tabac, 38 kilogrammes d'huile.

Deux des fermes, celle de Dar-Beïda, à Oran, et celle de l'administration militaire, à Mostaganem, ont été remises en 1844 au domaine, qui les a vendues à des colons européens. Il en sera successivement de même de quelques autres, à commencer par celles du littoral.

EN 1843 ET 1844.

PRODUIT en NATURE.	PRODUIT en ARGENT.	DÉPENSE pour L'EXPLOITATION et les constructions.	OBSERVATIONS.
22q 75k blé. 77 50 orge. 666 00 paille d'orge. 166 00 paille de blé.	4,999f 74c	8,374f 93c	Les bâtiments de cette ferme comprennent : 1° maison d'habitation ; 2° magasins ; 3° hangar et écuries ; 4° mur d'enceinte de 337 mètres pour la cour ; 5° bergerie ; 6° abreuvoirs ; 7° briqueterie et four à chaux. Il ne reste plus qu'à achever une maison pour loger les soldats qui travaillent à la ferme : elle est commencée depuis le 30 octobre dernier. 400 pieds de tabac et autant de cotonniers, quoique plantés tardivement, ont très-bien réussi.
80 00 blé. 199 60 orge. 100 00 foin.	On ne peut donner une somme exacte à cet égard.	7,999 35	Vingt-cinq hectares ont été défriché pendant l'année et couverts d'engrais. La ferme possède 24 chevaux et mulets, et 10 bœufs ou vaches. La ferme de Dar-Beïda a été remise en 1844 au domaine, qui l'a vendue en plusieurs lots à des Européens.
118 77 blé. 119 71 orge. 306 15 foin. 446 08 paille. 12,300 litres vin. 1 quint. tabac à fumer. 38k huile.	5,011f 20c	10,534 14	Le matériel consiste en 20 charrues et des instruments aratoires et 20 bœufs à appartenant à l'administration. La ferme n'a que des porcs et de la volaille.
1,544q 00k orge.	Point d'évaluation en argent.	45,590 35	107 bœufs ou vaches et 340 moutons dépendent de la ferme, qui est l'annexe d'un haras.
475 00 orge. 1,660 00 paille. 200 00 foin.	*Idem.*	2,105 environ.	Des trous ont été préparés pour recevoir des plantations, et quatre hectares sont convertis en jardins.
675 32 orge. 1,115 58 paille.	*Idem.*	3,625 environ.	Cette ferme a été abandonnée à la fin de 1844, et les terres remises au domaine pour être concédées à des Européens. Elle n'avait pour bâtiments que des baraques.
157 16 blé. 667 29 orge. 892 78 foin. 1,418 18 paille.	*Idem.*	15,784 43	
634 95 blé. 611 75 orge. 5,000 00 paille. 4,338 37 foin.	*Idem.*	32,082 23	Les bâtiments ont coûté 0,700 francs. Ils ont été élevés pour l'exploitation des terres, mais il n'y a pas de ferme constituée. Les bestiaux, les instruments aratoires, appartiennent à l'administration militaire. Le travail brut de chaque individu est estimé à 1 fr. 50 cent. par jour.
494 01 blé. 211 91 orge. 100 00 fourrages. Légumes pour les ordinaires. La vigne est trop jeune pour produire. 261q 85k paille.	11,575f 84c	9,551 09	Une maison et des hangars ont été construits par le 2e de ligne ; le 22e a également terminé ses bâtiments. Le 3e chasseurs a creusé des fossés, tracé des chemins, entouré une cour de 512 mètres de murs, etc.
Les renseignements manquent.	Le produit n'a pu être déterminé, attendu que les ouvriers d'art ont alterné avec les laboureurs pour le travail des champs, tandis que les premiers travaillaient aux constructions.	3,325 90	Les constructions pour ces quatre fermes ont coûté 3,112 francs 40 cent. La valeur du matériel est de 5,677 francs 50 cent.

DÉSIGNATION des PROVINCES.	LOCALITÉS.	ANNÉE.	DÉSIGNATION des CORPS.	SUPERFICIE des TERRAINS.	DÉSIGNATION des CULTURES.	DÉSIGNATION des PLANTATIONS.
CONSTANTINE..... (Suite.)	PHILIPPEVILLE....	1843.	61ᵉ de ligne; 1ʳᵉ compagnie du train..............	13ʰ	8ʰ 00ᵃ blé. 1 50 orge. 2 00 fourrages. 1 50 jardins.	80 plantés.
		1844.	61ᵉ de ligne; 1ʳᵉ compagnie du train..............	18ʰ Une ferme.	4 00 blé. 1 60 orge. 2 00 prairies. 2 50 jardin. 4 00 céréales.	80 arbres fruitiers.
	EL-ARROUCH......	1843.	3ᵉ bataillon d'Afrique.......	"	9 00 blé.	153 en pépinières.
		1844.	*Idem*....................	140ʰ Très-belle ferme.	60 00 céréales. 25 00 prairies. 4 00 jardins. 54 00 pâturages.	425 arbres plantés. 1,890 en pépinières.
	SETIF............	1843.	12ᵉ d'infanterie légère; artillerie et génie de la place; train; spahis............	67ʰ 30ᵃ	31 50 blé. 34 50 orge. 1 30 jardins.	1,320 plantés. 111 pépinières.
		1844.	19ᵉ léger.................	40ʰ Une ferme.	28 00 blé. 12 00 orge.	L'absence de canaux d'irrigation n'a pas permis de faire des plantations.
	BÔNE............	1843.	31ᵉ de ligne; légion étrangère; artillerie; génie; ouvriers d'administration	39ʰ 88ᵃ 60ᶜ	23 36 blé. 14 50 orge. 1 30 jardins. Fourrages.	1,500 vignes. 100 noyers. 500 mûriers. 100 peupliers.
		1844.	"	"	Jardins.	"
	GUELMA.........	1843.	"	3ʰ 75ᵃ	*Idem*.	"
		1844.	"	*Idem*.	*Idem*.	"

PRODUIT en		DÉPENSE pour L'EXPLOITATION et les constructions.	OBSERVATIONS.
NATURE.	ARGENT.		
92^{q} blé. 5^{q} 80^{k} orge. 141^{q} foin et 122 paille. Légumes.	1,599^{f} 26^{c}	3,625^{f} 00^{c}	On a préparé des terrains pour planter 200 arbres. La ferme pour le logement des hommes et une écurie pour 12 chevaux sont presque terminées.
Point de renseignements.	3,989 00	1,761 70	Valeur du matériel 335 francs 56 cent.
100^{q}.	1,435 00	3,854 17	Le bâtiment de la ferme est situé au sommet d'un mamelon boisé d'oliviers à environ 2,000 mètres d'El Arrouch. Elle possède 33 bœufs, 65 moutons et 13 chèvres; 7 charrues pourront fonctionner cette année. Un pont en maçonnerie a été construit au pied de la ferme, sur l'oued Essa, dont les eaux deviennent parfois infranchissables.
Point de renseignements.	Le produit n'a pu être fixé pour les mêmes motifs qu'à Constantine en 1844.	15,145 65	Cette somme comprend les dépenses de toutes sortes : bâtisses; frais de cultures; achats pour 8,000 fr. d'instruments aratoires, etc. Le troupeau comprend 233 têtes.
279^{q} 12^{k} blé. 89^{q} orge. Légumes. 243 fourrages.	920 97	426 65	La construction de la ferme revient à 5,312 francs 90 cent. La valeur du matériel est de 300 francs.
Point de renseignements.	Point de renseignements.	1,850 25	
178^{q} blé. 55^{q} 66^{k} orge. Légumes. 60^{q} 22^{k} fourrages. 310^{q} paille.	44^{f} 00^{c}	240 00	Une grande partie des terres n'a donné aucun produit, quoique ensemencées, par suite de différentes causes.
"	"	"	Il n'a été cultivé que des jardins dans la zone militaire.
			Légumes pour l'ordinaire de la troupe.
"	"	"	Idem.

PÉPINIÈRES DU GOUVERNEMENT.

Par suite de dévastations, qu'on peut véritablement appeler séculaires, provenant de l'agriculture pastorale telle que la pratiquent les indigènes, l'Algérie se trouve actuellement, sauf certaines parties en montagnes et dans les environs des villes, presque entièrement déboisée. Cependant, ainsi que le prouve la vigoureuse végétation des massifs qui ont été préservés, nul pays n'est plus susceptible d'une silviculture riche, abondante, variée et féconde en résultats rapides On voit, en outre, par la vigueur et la beauté des arbres dans les terres anciennement cultivées, que les cultures arborescentes sont appelées à prendre une très-grande place dans l'agriculture coloniale et que la fertilisation du sol algérien se fera surtout par des plantations.

C'est parce que le Gouvernement a été promptement pénétré de cette vérité, qu'il s'est préoccupé des moyens à prendre pour mettre à la portée de l'administration et des colons des masses d'arbres, choisis parmi les essences les plus appropriées au climat et au sol, élevés en Algérie, fournis à des prix très-bas et même à titre gratuit, afin que tout le monde soit en mesure d'en planter le plus possible.

Indépendamment des arbres, il est une foule de végétaux utiles, qu'il est essentiel de multiplier avec des graines et des plants obtenus dans le pays même, sans être obligé de recourir à la métropole et à l'étranger.

A cet effet, des pépinières ont été créées successivement sur tous les points importants du pays, d'abord dans le voisinage des grandes villes du littoral et puis, dès que la pacification est arrivée, dans celles de l'intérieur.

Les principaux de ces établissements sont dirigés par des élèves du jardin du Roi, et ils sont, ainsi que les établissements secondaires, soumis à la surveillance du directeur de la pépinière centrale d'Alger qui, chaque année, les visite plusieurs fois.

Il existe actuellement 15 pépinières, 6 principales qui sont : la pépinière centrale du Gouvernement, les pépinières de Bône, de Philippeville, de Constantine, de Mostaganem, de Misserguin sur le territoire d'Oran; 9 secondaires, qui sont celles de Boufarik, de Médéah, d'Orléansville, de Tenès, de Guelma, de Setif, de Mascara et de Tlemsen.

Voici les détails sommaires sur chacun de ces établissements, dont quelques-uns sont à peine créés.

PÉPINIÈRE CENTRALE DU GOUVERNEMENT.

La pépinière centrale est située dans la plaine du Hamma, à 4 kilomètres Sud-Est d'Alger, sur deux routes qui passent à chacune de ses extrémités, l'une qui conduit au Fondouck en passant par Hussein-Dey et la Maison-Carrée, l'autre qui mène dans le canton de Beni-Mouça en traversant la commune de Kouba.

Elle est divisée en trois parties, séparées par l'ancien chemin qui traversait le Hamma du temps des Turcs, et qu'on désignait alors sous le nom de chemin de Constantine, et par la route de Beni-Mouça.

La plus petite de ces deux parties est connue sous le nom de *jardin d'essais* depuis 1832, époque à laquelle on y fonda un jardin de naturalisation. On y a depuis installé le potager modèle et la plupart des cultures industrielles.

La deuxième constitue ce qu'on désigne sous le nom de la pépinière; elle a été mise en culture à partir du commencement de l'année 1838. Elle contient la pépinière proprement dite, le carré de naturalisation, les arbres fruitiers.

La troisième, qui est située au-dessus de la fontaine des Platanes, sur des terrains en pente, est destinée à recevoir les écoles de vignes, d'oliviers, d'amandiers, de tous les arbres qui s'accommodent d'un sol sec et d'une exposition élevée. La remise des terrains n'est pas encore complétement effectuée.

Il y a encore, comme dépendance de l'établissement, une parcelle de terrain, au nord de la route du Fondouk, vis-à-vis la pépinière proprement dite et sur le bord de la mer. On y essaie la culture des végétaux qui viennent dans les terrains et sous les influences maritimes.

L'étendue de ces diverses parcelles, qui forment un ensemble varié, et qui communiquent facilement entre elles, est d'environ 30 hectares. Il sera nécessaire de la porter à 40 hectares, afin de pouvoir produire annuellement 150,000 plants d'arbres et faire des cultures d'essais et de naturalisation. On s'occupe de se procurer les terrains nécessaires par voie d'échanges.

L'ancien jardin d'essais, qui a la forme d'un delta un peu allongé, est divisé en deux parties par une allée transversale. Il est entouré de haies vives faites avec le roseau dit *arundo donax*, qui forme un excellent abri. Ces haies viennent d'être renforcées à l'intérieur par des végétaux d'essence défensive et toujours verts, qui l'abriteront des vents de mer.

La pépinière, proprement dite, est divisée par trois allées longitudinales et dix transversales en trente-six carrés. Elle est close de trois côtés par des haies de roseaux entremêlés de végétaux défensifs, et le long de la route du Beni-Mouça par une haie de mûriers multicaules entrelacés.

Quant aux terrains au-dessus de la fontaine des Platanes, ils ne sont pas encore distribués.

Il n'existe à l'ancien jardin d'essais, en fait de bâtiments, que trois baraques en bois qu'il faudra remplacer par une maison en pierre pour le chef de carré, qui est attaché en permanence à cette partie de l'établissement.

La pépinière est pourvue d'un corps complet de bâtiment destiné à loger le personnel et le matériel, qu'on vient d'élever, et qui a coûté 112,000 francs; d'un bâtiment servant d'écurie, de magasins à graines et de magnanerie, d'un hangar où sont installés les machines à filer la soie, à égrener le coton, etc.

Elle possède, en outre, une petite bibliothèque composée exclusivement d'ouvrages d'agriculture, des attelages pour quatre chevaux, une série d'instruments pour quatre-vingts ouvriers, un appareil à la Gensoul, de douze tours, pour le dévidage des cocons, deux machines à égrener le coton.

Elle est arrosée par trois sources qui existent à sa partie supérieure, et par une portion des eaux de la fontaine des platanes. Les eaux qui proviennent de ces sources sont recueillies dans cinq bassins. Il y existe, en outre, huit puits dont six sont munis de norias en fer, et deux de norias en bois. Le jardin d'essais, outre une prise d'eau particulière, a un puits à roue. Il existe aussi une source dans les terrains qui sont sur les bords de la mer.

L'installation de la pépinière centrale dans toutes ses divisions, ne remonte qu'au mois d'avril 1842. C'est alors qu'elle passa entre les mains d'un directeur sortant du Jardin du Roi, et capable en tous points de conduire un établissement aussi considérable.

L'établissement, tel qu'il est organisé aujourd'hui, n'a pas seulement une pépinière telle qu'on l'entend dans l'acception ordinaire du mot; il ne borne pas en effet son utilité à propager certaines espèces d'arbres d'un usage général en Algérie et dans le bassin de la Méditerranée. Il a encore pour destination d'introduire, de naturaliser et de répandre les espèces et les variétés des végétaux de tous les points du globe susceptibles d'accroître et d'enrichir les cultures algériennes.

Dans ce but, la pépinière centrale a été organisée en quatre grandes divisions qui comprennent :

1° La pépinière proprement dite ;

2° La naturalisation des végétaux ;

3° Les arbres fruitiers d'Europe ;

4° Les plantes potagères et économiques.

Voici quelle était en abrégé, au mois d'octobre 1843, la situation des cultures dans ces diverses divisions, situation qui a été trouvée des plus favorables, par la commission de l'Académie des sciences chargée, en 1844, d'examiner divers mémoires de M. Hardy, qui avaient été soumis à l'Académie par M. le ministre de la guerre (1).

1re DIVISION. — PÉPINIÈRE.

La pépinière occupe la plus grande partie du terrain. Les mûriers blancs et les peupliers suisses et d'Italie y dominaient à la fin de 1843; leurs plants de 1, 2 et 3 ans, s'y voyaient les premiers au nombre de 33,193, et les seconds, de 20,468; parmi les autres essences, on comptait 5,905 *melia-azedarach*, 1,606 *micocouliers*, 1,135 triacanthos, 1,000 *aylantus glandulosa*, 910 platanes, 600 acacias blancs, des *diospyros-kaki*, ormes, chênes rouvres, sterculiers, catalpa, *melia sempervirens*, saules pleureurs, *sophora japonica*, et savonniers paniculés, dont le nombre total s'élevait à 67,995: les semis et boutures ont augmenté ce nombre de 643,300 individus, parmi lesquels se trouvent beaucoup de nos meilleurs arbres fruitiers et des arbres de nos forêts, les principaux conifères de grande culture, des pistachiers, des goyaviers, orangers, grenadiers, jujubiers et caroubiers, plus particulièrement appropriés au climat de l'Algérie.

A dater de l'automne 1845, la pépinière pourra fournir de 150,000 à 200,000 pieds d'arbres annuellement. Le mûrier, dont le bel avenir paraît certain dans notre colonie, doit figurer pour les 0,33 des livraisons ; 53,000 pourettes de frêne, envoyées de France, ont bien repris.

Parmi les neuf espèces ou variétés de mûriers existant à la pépinière, (*moretti*, lou, multicaule, *elata* de Calabre, blanc de Provence et les mûriers noir et rouge), le mûrier blanc de Provence et le mûrier rose de Lombardie, sont les plus estimés pour la nourriture des vers à soie.

Les feuilles du multicaule, très-minces, peu consistantes et trop altérables sous les influences atmosphériques, ne paraissent pas convenir à l'industrie séricicole. Les mûriers rouge et noir sont utilisés surtout pour leurs fruits.

Le micocoulier, l'olivier, les chênes-lièges, l'yeuse et autres arbres indigènes, occupent une large place dans les semis destinés aux plantations: les caroubiers et jujubiers croissent avec une grande vigueur; ils enfoncent profondément leur pivot dans le sol, de sorte qu'on ne peut les transplanter sans rompre le plus grand nombre de leurs radicules; il faut donc, dans leur premier âge, les élever en pots, il en est de même des conifères, notamment des pins et des sapins.

Un des arbres de ce genre qui, donnant de l'ombrage en toutes saisons, contribuent à varier les sites, le cyprès horizontal, se développe rapidement, même dans les terrains très-secs: il étend beaucoup ses rameaux, en conservant une tige droite qui atteint une hauteur de 15 à 18 mètres.

Parmi les arbres les mieux disposés à prendre possession du sol, on doit citer les acacias de la Nouvelle-Hollande.

Le *robinia pseudo-acacia* se multiplie facilement par semis: son bois, formé de cellulose compacte, est moins injecté de matière ligneuse incrustante que la plupart des bois durs.

---

(1) Cette commission était composée de MM. de Mirbel, Richard, Ad. Brongniart et Payen, qui fit le rapport. (Voir le compte rendu de l'Académie des sciences, séance du 28 octobre 1844.)

2e DIVISION. — CULTURES DE NATURALISATION.

Cette division est la plus intéressante sous le point de vue scientifique, celle où s'exécutent les travaux les plus variés. En effet, c'est là que se font les cultures des plantes exotiques en général, et que s'opèrent les essais sur l'importance et la nature de leurs produits. Au mois de novembre 1844, elle possédait 1986 sujets, non compris 3,954 bananiers.

Coton. — Des essais comparatifs ont été faits sur la culture des cotonniers avec et sans arrosage. Il en résulte que si les irrigations favorisent la végétation, elles peuvent aussi retarder la fructification au point de compromettre la récolte. Il convient donc, quand on emploie l'arrosage, de ne planter que des variétés hâtives : celle qui a réussi le mieux, jusqu'à présent, est la variété Fernambouc.

Mais on peut très-bien se passer d'arrosage. C'est ainsi que du coton, semé en 1842, au mois d'avril, s'est élevé de 1 mètre à 1 mètre 20 centimètres, et a été récolté dans le courant de décembre. Il avait les capsules en pleine maturité, alors que le coton arrosé était à peine en fleur.

Certaines variétés de cotonnier pourront donc être cultivées dans les terrains secs et en pente, notamment dans le Sahel d'Alger, surtout dans les expositions soumises à l'influence des vents de mer et des émanations salines.

Des échantillons des cotons obtenus à la pépinière centrale, et provenant de variétés longue soie, ont été soumis à l'examen des chambres de commerce de Rouen, de Lille et de Saint-Quentin. Ils ont pu être filés aux numéros 140 et même 160; ils ont été reconnus supérieurs aux cotons Louisiane *bonne marchandise*, et égaux aux Fernambouc et aux Surinam première qualité. « C'est avec la plus grande satisfaction, dit la chambre de commerce de Lille, dans son procès-verbal, que nous proclamons que le coton « soumis à notre examen est de nature à prendre un des premiers rangs dans l'échelle des produits coton« niers. »

Les essais comparatifs de culture portent déjà sur neuf variétés, qui sont : le Fernambouc, le Guyane, le Castellamare blanc et rouge, le Nankin ou Siam, le Macédoine, le *vitifolium* et le *religiosum* d'Égypte, le coton-arbre de Mostaganem.

Sésame. — On connaît l'importance des produits de ce végétal, qui paraît destiné à se placer au rang des principales cultures de l'Algérie. Les essais tentés à la pépinière centrale ont été couronnés d'un succès complet : ils portent le produit d'un hectare de terre cultivé en sésame à 1,475 kilogrammes.

Cette quantité, à 50 francs les 100 kilogrammes, donne une valeur brute de..........	737f 50c
D'où déduisant pour frais de culture....................................	259 00
On a pour produit net..	478 50

Tabac. — Des essais comparatifs ont été faits sur 36 variétés choisies parmi celles d'Europe, d'Amérique, d'Asie, qui ont le plus de réputation.

Les 10,000 pieds plantés en 1843 ont donné une belle et complète végétation, ainsi que des feuilles plus abondantes en sécrétion aromatique que celles récoltées en Europe. Des semis considérables sont faits chaque année, et ils permettent de distribuer des plants en grande quantité aux cultivateurs, qui trouvent également des graines à la pépinière.

Indépendamment de ces essais, un agent supérieur de l'administration des tabacs a été chargé, par le département de la guerre, d'étudier les ressources que l'Algérie offre en ses divers points à la culture de ce précieux végétal, de répandre parmi les colons et les indigènes les bonnes méthodes de plantation, de récolte

et de séchage, enfin de rechercher quelles sont les variétés qui conviennent le mieux au sol et au climat de l'Algérie.

Les variétés qui jusqu'à présent ont paru rentrer dans cette catégorie sont une variété propre à l'Algérie, et déjà cultivée par les indigènes dans la Métidja, la variété du Levant et la variété dite Philippin.

Des échantillons de ces tabacs ont été examinés à la Manufacture centrale, à Paris, en 1843 et 1844. Ils ont été trouvés de bonne qualité, susceptibles de soutenir la concurrence avec plusieurs des tabacs venus de l'étranger, et de concourir ainsi pour une forte part aux approvisionnements de la métropole.

M. le ministre des finances a décidé que, dès à présent, les achats seraient faits en Algérie, tant des indigènes que des Européens. Ces achats se sont élevés, en 1844, à 25,138 kilogrammes.

Cannes à sucre. — Il existe une plantation de 5,000 pieds. On examinera d'abord si elles peuvent venir à maturité, ce qui est possible; et si, dans ce cas, elles contiennent assez de sucre cristallisable pour en rendre l'entretien avantageux. Quoi qu'il en soit, on pourra en extraire du rhum ou de l'alcool, ainsi que le prouvent des essais qui remontent à 1839 et 1840.

Indigo. — On a expérimenté les variétés d'indigo du royaume de Naples, d'Égypte et de la Martinique. Les essais n'ont pas encore donné de résultats définitifs. On les continue.

Riz. — On a essayé le riz sec ou mutique. Il a parfaitement réussi; mais, s'il n'exige pas un sol entièrement submergé, comme le riz ordinaire, il lui faut un terrain tenu suffisamment humide par des arrosages donnés de deux en deux jours. Semé dans les derniers jours d'avril, il peut être moissonné dans les premiers jours d'août. Il a produit quatorze fois la semence, malgré les dévastations commises par le moineau franc et le rat de Barbarie, qui en sont très-friands.

Phormium tenax ou *lin de la Nouvelle-Zélande.* — Il en existe une plantation de cent et quelques pieds qui se sont développés avec une vigueur remarquable. Ce végétal, qui produit des filaments d'une extrême ténacité et très-recherchés, est appelé à bien réussir en Algérie. On en a semé une grande quantité de graines.

Patate. — Les tubercules du *convolvulus batatas* réussissent parfaitement. Cette plante est appelée à devenir une très-grande ressource pour la colonie, attendu qu'elle s'accommode de la chaleur et des terrains secs, qu'elle donne une nourriture très-agréable et abondante, et que les ruminants en recherchent avidement les fanes.

Bananier. — Ce végétal peut être considéré comme introduit et vulgarisé en Algérie. Il en existait 3,954 plants à la fin de 1844. On en voit à la pépinière centrale une collection remarquable par la beauté de sa végétation et de ses fruits, qui sont succulents et salubres. — Outre le bananier ordinaire (*musa paradisiaca*), la pépinière possède le bananier de la Chine (*musa sinensis*), qui croît rapidement, sans dépasser 1^{m} 20, ce qui le préserve des vents, et qui donne des fruits plus abondants et plus beaux.

On cultive aussi le bananier à cordes (*musa textilis*) qui fournit des filaments propres à la fabrication des cordages. C'est une variété qu'on s'attache à multiplier autant que possible.

Ananas. — L'ananas peut être cultivé à peu de frais et en pleine terre; il suffit de l'abriter en hiver sous des châssis mobiles. La pépinière centrale en possède vingt-trois variétés formant un total de trois cents plants et plus.

Caféier. — Plusieurs localités sembleraient lui convenir en Algérie. Jusqu'à présent les essais n'ont pas réussi, attendu qu'ils ont été faits avec des graines qui sont arrivées à la pépinière dans un état à peu près complet de dessiccation. On renouvellera les essais avec des graines fraîches.

Goyavier. — La pépinière en possède un nombre considérable de plants provenant de graines récoltées sur des sujets de l'établissement même. Il donne en abondance des fruits qui font d'excellentes confitures. C'est un arbre acquis à l'Algérie.

Autres végétaux exotiques. — Parmi les végétaux exotiques dont le succès paraît assuré, on doit citer le *ficus elastica* et *rubiginosa,* qui se couvrent d'un beau feuillage toujours vert; le *laurus borbonica*, bel arbre de haute taille aux Antilles, et dont le bois est précieux pour l'ébénisterie : déjà il a donné des graines fécondes.

Le *casuarina equisetifolia,* qui croît très-bien, et dont le bois est propre aux constructions navales.

Les *casuarina* de la pépinière, qui viennent à merveille, ont déjà fourni des graines; le *quadrivalvis*, notamment, se développe plus rapidement qu'aucune autre espèce.

Le *pin des Canaries,* qui atteint une hauteur double de celle des pins d'Alep et pignon répandus dans le pays; le *pin* à longues feuilles d'Amérique, dont le rapide développement ne laisse rien à désirer.

Plusieurs arbres tirés des collections du Muséum, notamment deux espèces de pin du Mexique, un *araucaria caninghamii,* deux chênes du Népaul, un *cedrus deodora*, se développent comme dans leur pays natal. Les *araucaria* sont au nombre des plus beaux ornements de ces plantations.

Le *schubertia disticha* croît avec rapidité dans les lieux frais; mais il faut craindre, pour cet arbre, l'influence des vents du sud.

Un assez grand nombre de végétaux utiles sont venus des Colonies et de l'Égypte; les principaux sont :

Cinq espèces d'anones, vantées pour la saveur de leurs fruits, et surtout le kischta, dont un grand nombre ont bien levé; le *mammea americana* (abricotier des Antilles), dont le fruit est excellent, le bois dur et coloré, propre aux constructions et à l'ébénisterie, le *laurus penea* (avocatier), dont le fruit donne une substance grasse comestible; le *mangifera indica* (manguier), à fruit fort agréable; le *caria papaya* (papayer); le *cassuvium pommiferum* (pommier d'acajou), et le *spondias mombin* (prunier mombin), qui produisent de bons fruits; le *pandanus utilis* (baquoi), dont les feuilles servent à tresser des nattes; le *carapa guyanensis,* qui se plaît dans les lieux humides, et donne un fruit oléifère; l'*acacia nilotica,* qui fournit la gomme arabique, et plus de cent autres plantes, au nombre desquelles se trouvent douze espèces de palmiers.

3e DIVISION. — ARBRES FRUITIERS.

Quelques personnes, se fondant sur la médiocrité de la plupart des fruits que récoltent et vendent les indigènes, pensent qu'on ne pourra pas en obtenir qui soient comparables à ceux de la métropole. Si les fruits indigènes sont mauvais, c'est qu'ils proviennent d'arbres non greffés et abandonnés à eux-mêmes. Soumis à une culture perfectionnée, les arbres fruitiers de France, d'Espagne, d'Italie, donneront en Algérie des fruits aussi bons, quelquefois même meilleurs qu'en Europe. On en a déjà obtenu d'excellents.

L'école des arbres fruitiers, à la fin de 1843, possédait déjà 341 espèces de poiriers, pommiers, pruniers, cerisiers, pêchers, abricotiers, amandiers, noyers, néfliers, coignassiers, formant un ensemble de 650 individus de premier choix. Le nombre en a été considérablement augmenté en 1844 et 1845.

Le figuier, qui s'accommode si bien du sol et du climat algérien, figure au premier rang des arbres fruitiers. On en possédait déjà 25 espèces.

Une orangerie a été installée pour la propagation des meilleurs variétés; elle est divisée en quatre carrés qui, en 1843, contenaient 344 individus et 52 espèces. Le nombre en a été accru depuis par des envois de Malte, de Gênes, de Naples et de l'Andalousie. Des semis, chaque année plus nombreux, permettront de répandre cet arbre ainsi que ses congénères le citronnier, le limonier et le cédratier. Leur culture sera un jour une des richesses de la colonie.

L'école des vignes, qui est actuellement réunie dans les terrains en pente au-dessus de la Fontaine-des-Platanes, possédait 142 variétés et 8,000 pieds enracinés. Cette collection a été augmentée, en 1845, par l'envoi de 450 variétés choisies dans la pépinière du palais du Luxembourg.

4e DIVISION. — PLANTES POTAGÈRES ET ÉCONOMIQUES.

La culture maraîchère, favorisée par un sol excellent et les eaux abondantes qu'on peut se procurer presque partout avec des puits, est appelée à prendre en Algérie un développement considérable, surtout lorsque, par l'établissement des bateaux à vapeur et des chemins de fer, elle pourra exporter ses produits en France. Toutes les plantes à fruits et à feuilles comestibles se développent bien pendant la saison tempérée; elles atteignent des dimensions monstrueuses pendant les pluies; les choux-fleurs, par exemple.

Le potager de la pépinière centrale est installé de manière à expérimenter les meilleures méthodes, et à produire des graines des variétés les plus appropriées au climat.

En 1843, il comptait 20 espèces de choux, 10 espèces de romaines et de laitues, autant d'espèces de haricots, 12 de pois, les racines légumières, 14 espèces de pommes de terre.

L'école des céréales avait déjà 36 espèces de blé, 4 de seigle, 11 d'orge, 4 de millet, 6 de maïs.

L'école des plantes fourragères n'est pas moins bien composée :

En fait de plantes textiles, outre le phormium et le bananier à cordes dont on a parlé ci-dessus, le chanvre de Piémont et de l'Égypte qui se sont élevés jusqu'à 2 mètres et 2 mètres 30 cent; l'*urtica nivea* qui végète très-bien; le lin, dont il existe une très-belle variété jaune dans le pays.

Outre le sésame, l'école des plantes oléifères possède le *madia sativa*, qui vient parfaitement, le *guizotia oleifera*, plante d'Abyssinie, qui a également une vigueur remarquable.

L'école des plantes tinctoriales possède l'*indigofera argentea* et l'*indigofera* de la Martinique, le *polygonium tinctorium*, qui se développe rapidement, le pastel, qui est aussi très-beau, la garance, que les particuliers cultivent déjà, le henné, qui est propre au pays, etc.

L'école des plantes médicinales est en cours de création. On y voit déjà plusieurs plantes précieuses provenant du jardin du Roi. On a lieu d'espérer que la culture du quinquina y réussira. Le ricin vient naturellement en Algérie.

MAGNANERIE.

Une magnanerie est installée à la pépinière centrale depuis 1840. Elle a reçu de grands perfectionnements dans ces derniers temps, et elle s'est enrichie, ainsi qu'on l'a dit plus haut, d'un appareil de filature perfectionné, où les cocons des particuliers sont traités gratuitement.

Chaque année, il y est fait une éducation d'essai dont, jusqu'à présent, les résultats ont été des plus satisfaisants. Les comptes rendus de ces essais, soumis à l'Académie des sciences et de la Société séricicole, ont été l'objet, de la part de ces corps savants, des observations les plus encourageantes. Les soies obtenues, examinées à Paris et à Lyon, ont été reconnues valoir les meilleures soies des Cévennes.

Une des difficultés que présente l'éducation des vers à soie en Algérie, c'est la précocité des éclosions. On recherche les moyens de les retarder, de manière non-seulement à ce qu'elles n'aient lieu que lorsque la feuille est bonne, mais encore à ce qu'on puisse faire deux éducations.

Des expériences se font aussi sur diverses variétés de vers, afin de constater celles qui conviennent le mieux à l'Algérie.

On peut juger, par la végétation des mûriers au Hamma, de la rapidité de la croissance de ces arbres, en Algérie, comparée à ce qu'elle est en France. C'est ainsi qu'on y voit fréquemment des écussons donner des jets de 4 à 5 mètres la première année; on coupe ce jet à 2 mètres de hauteur; l'année suivante, l'arbre est prêt à mettre en place, et la tige a 12 à 15 centimètres de circonférence; à 6 ou 7 ans il donne jusqu'à 35 kilogrammes de feuilles.

NOPALERIE.

Des essais avaient été tentés sans succès en 1835, et les années suivantes, pour introduire la culture de la cochenille. Ils ont été repris, en 1844, par M. le directeur de la pépinière centrale, et ils promettent un succès complet. Il existe au Hamma une nopalerie parfaitement entendue, qui compte 2,500 pieds de nopals et des cochenilles mères en excellent état.

PRODUCTION DE L'OPIUM.

On sait que la France achète à l'étranger, surtout dans le Levant, des quantités considérables d'opium pour les usages pharmaceutiques. On a pensé que le pavot somnifère, qui produit l'opium, pourrait être cultivé avec succès en Algérie. Des essais ont, par conséquent, été faits en 1843 et 1844 à la pépinière centrale. Ils ont été couronnés de succès, notamment la seconde année. Il résulte d'un rapport fait à l'Académie des sciences par M. Payen, au nom d'une commission dont il faisait partie avec MM. de Mirbel et Boussingault, que, de deux échantillons d'opium récoltés à la pépinière,

L'un, récolté et extrait pendant la pluie, a donné 4,67 de morphine;

L'autre, récolté et extrait pendant le beau temps, 5,10 de morphine.

Le pavot somnifère produit aussi une huile qu'il est facile d'obtenir après la récolte de l'opium. L'échantillon récolté en 1844 constate que cette graine donne 45 pour 100 d'huile comestible, comparable aux huiles ordinaires d'œillette.

On peut évaluer à 167 livres le produit net d'un hectare cultivé en vue de produire de l'opium et de l'huile.

Indépendamment de ces essais, un agriculteur de France, M. Simon (de Metz), a fait à Alger, en 1843 et 1844, avec l'autorisation du ministre, des essais qui ont également donné de bons résultats.

Ces expériences se continueront en 1845 et années suivantes, et tout porte à croire qu'elles auront pour résultat définitif de prouver que l'Algérie peut fournir, ainsi que le dit M. Payen, à l'art médical un agent dont les propriétés utiles seront garanties par la constance de sa composition.

DÉVELOPPEMENTS SUCCESSIFS DE L'ÉTABLISSEMENT.

Depuis 1842, la pépinière centrale a pris des développements qui en ont changé complétement l'aspect et l'importance.

Au commencement de 1842, elle possédait 205 espèces de végétaux et 68,095 plants d'arbres; elle n'était cultivée que dans une faible partie de son étendue. Dans le cours de l'année, les plantations existantes ont été mises en état d'entretien, des nivellements ont été opérés, et 64 espèces de végétaux y ont été introduits.

Dans la campagne de 1842 à 1843, on a défriché à fond trois à quatre hectares, qui étaient restés complétement incultes; on a continué les nivellements, assaini des terrains qui, pendant l'hiver, étaient inabordables, établi 1,570 mètres d'aqueducs souterrains en pierres sèches, pour servir au desséchement et à l'irrigation.

L'appareil pour la filature des cotons a été monté; et le hangar destiné à le recevoir construit. Trois puits à norias ont été installés.

On a mis en pépinières 92,850 plants. Le nombre des espèces de végétaux introduits s'est élevé à 64.

En 1843—1844, un bassin contenant 90 mètres cubes d'eau a été construit; 550 mètres de canaux ont été établis; 3 anciens puits avec leurs réservoirs ont été restaurés; 3 norias en fer ont été montés.

On a introduit 359 espèces de végétaux, et mis en pépinière 198,206 plants d'arbres verts.

En 1844—1845, on a construit un corps complet de bâtiment pour loger le directeur, le jardinier en chef, les chefs de carrés, le matériel d'exploitation, les bêtes de trait et de labour, etc.

Les dépenses générales et d'entretien se sont élevées :

En 1842, à.. 42,308f 12c

1843, à.. 59,097 04

1844 (chiffre approximatif), à.............................. 77,700 00

1845 (dépense présumée), à................................ 66,200 00

LIVRAISONS.

L'état suivant fait connaître les livraisons faites aux services publics et aux particuliers, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux, pendant les campagnes 1842, 1843 et 1844.

ÉTAT DES LIVRAISONS OPÉRÉES À LA PÉPINIÈRE CENTRALE EN 1842, 1843 ET 1844.

		POIRIERS.	POMMIERS.	PRUNIERS.	PÊCHERS.	CÉRISIERS.	ABRICOTIERS.	AMANDIERS.	NÉFLIERS DU JAPON.	BANANIERS.	NOYERS.	OLIVIERS.	ORANGERS.	VIGNES.	MÛRIERS.	POURETTES DE MÛRIERS.	DIOSPIROS KAKI	PEUPLIERS.	ACACIAS.	SOPHORAS.	PLATANES.	SYCOMORES.	ÉRABLES.	CHÊNES.
Services publics.	1842......	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	2,820	″	″	1,000	50	″	″	″	″	″
	1843......	306	278	46	93	76	12	20	11	36	11	75	50	590	11,839	15,000	4	3,038	334	67	431	69	299	6
	1844......	434	344	70	91	85	28	68	10	40	23	10	55	110	3,106		″	1,107	101	″	271	150	173	30
	TOTAL......	740	712	116	184	161	40	88	21	76	34	85	105	700	17,765	15,000	4	5,745	485	67	702	210	472	36
Livraisons à titre gratuit.	1842......	5	5	6	16	8	″	″	″	6	″	″	1	50	710	″	″	″	5	2	2	1	5	″
	1843......	800	726	212	428	280	13	38	30	51	93	270	85	4,118	10,976	″	33	1,016	315	29	319	54	87	″
	1844......	341	367	49	74	54	218	299	7	62	2	10	133	743	1,499	″	56	362	51	15	4	51	62	10
	TOTAL......	1,146	1,098	267	518	342	231	337	37	119	95	280	219	4,911	13,191	″	89	1,378	371	46	325	106	154	10
Livraisons à titre onéreux.	1842-1843.	353	354	109	332	153	″	6	17	21	24	10	33	384	733	″	17	30	12	11	80	16	36	4
	1844......	244	222	34	116	34	11	95	23	73	18	205	159	50	1,207		25	80	20	10	14	33	20	30
	TOTAL......	597	576	143	448	187	11	101	40	94	42	215	192	434	1,940	″	42	130	32	21	94	49	56	43

		FRÊNES.	ORMES.	AZEDERACH.	SAULES.	MICOCOULIERS.	CATALPA.	VERNIS DU JAPON.	TRIACANTHOS.	SAVONNIERS.	CHALEFS.	ARBRES FRUITIERS DIVERS.	ARBRES ET ARBUSTES D'AGRÉMENT.	BOUTURES DIVERSES.	PLANTES DIVERSES D'AGRÉMENT.	COLLECTIONS DE GRAINES POTAGÈRES.	GRAINES DIVERSES D'AGRÉMENT.	GRAINES DE COTON.	GRAINES DE TABAC.	GRAINES DE PAVOT.	PALMIERS.	
Services publics.	1842......	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	76	100	108	»	»	»	»	»	»	1,800 plants de légumes
	1843......	320	98	240	221	10	62	122	107	4	4	25	350	20,260	212	2	1k 000	2k	0k 250	»	»	
	1844......	10	»	131	394	60	10	140	160	63	50	260	14	30,500	603	1	80 500	33	3 250	»	»	
	Total......	330	98	371	615	70	72	262	267	67	54	285	440	50,860	923	3	81 500	35	3 500	»	»	1,800 plants de légumes.
Livraisons à titre gratuit.	1842......	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	4	»	2	»	»	»		»	»	
	1843......	75	»	364	25	61	30	13	68	7	57	75	392	6,240	313	6	1 000	2	0 250	»		
	1844.....	»	41	147	39	20	30	32	316	8	60	»	107	2,330	383	60	32 225	20	4 250	100g	»	
	Total......	75	41	511	64	81	62	45	384	15	117	75	503	8,570	698	66	33 225	22	4 500	100	»	SOMMES PAYÉES.
Livraisons à titre onéreux.	1842-1843.	»	»	10	17	12	11	22	14	16	6	–	2	400	17		»	»	»	»	»	1,759f 25c
	1844 ..	»		45	105	6	16	17	25	»	10	»	»	1	24	1	1 000	»	»	»	»	1,771 50
	Total ...	»	»	55	122	18	27	39	39	16	16	»	2	400	41	1	1 000	»	»	»	»	3,530 75

PÉPINIÈRE DE BONE.

La pépinière de Bône est située sur la route du fort Génois à un quart de lieu de la ville, dans une localité qui présente toutes les conditions voulues pour un établissement de ce genre ; sol de bonne qualité, eaux abondantes, abri naturel contre les vents de mer, facilité d'agrandissement. Elle affecte la forme d'un triangle.

Bien que sa création première remonte à 5 années, elle n'a véritablement commencé à entrer en culture qu'en 1842 — 1843. A cette époque elle passa entre les mains d'un directeur expérimenté et au fait des grandes cultures végétales, qui avait été employé précédemment au jardin du Roi et à la pépinière centrale.

Son étendue qui, jusqu'en 1842 n'était que de 5 hectares, a été portée en 1843 à 7, et en 1844 à

34

14 hectares, qui constituent sasuperficie actuelle et la rendent susceptible de produire chaque année 80,000 à 100,000 arbres d'espèces variées.

Elle possède, en fait de construction, une petite bâtisse composée d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage pour loger le directeur, un jardinier, et abriter le matériel. Cette habitation est tout à fait insuffisante et provisoire. On y construit actuellement (mai 1845) un hangar destiné à recevoir une petite magnanerie, un appareil à filer la soie et une machine à égrener le coton.

Elle est dotée d'une petite bibliothèque.

Six puits, munis de norias en fer, avec des bassins et des canaux, lui assurent des moyens suffisants d'irrigation.

Les clôtures consistent en un fossé bordé à l'intérieur d'une haie double d'acacias, de genêts épineux et de triacanthos, essences, comme on sait, très-armées et parfaitement défensives.

La pépinière a quatre divisions principales, une division pour les arbres de plantation et pour les mûriers; c'est la plus grande de toutes: un carré pour les arbres forestiers; un carré pour les plantes potagères cultivées en vue de la production de graines et de sujets à transplanter; enfin un petit jardin d'essai et de naturalisation.

Jusqu'à la fin de 1844 les moyens d'irrigation n'ont pas été suffisants, ce qui a compromis la réussite de beaucoup de semis et de boutures. Quoi qu'il en soit, au mois de septembre 1844, cette pépinière possédait 21,900 plants de trois ans, sur lesquels 14,000 oliviers de la plus belle venue, 14,900 de deux ans, 25,550 plants d'un an sur lesquels 17,000 mûriers, 20,000 pourettes de mûriers et 29,110 boutures diverses.

En 1844 il y a été effectué des semis considérables en orangers, cèdres, caroubiers, chêne, zéen, azedarach, micocouliers, pruniers, abricotiers, châtaigniers, amandiers, noyers, pommiers, poiriers, cognassiers, pins, etc., etc., etc.

On y a essayé diverses plantes économiques, telles que le sésame, le pavot somnifère qui a produit 150 grammes d'excellent opium, l'indigo qui a donné de belles feuilles et de bonnes graines, le coton de Macédoine et de Castellamare qui a eu une belle croissance, 3,000 pieds de tabac, des variétés Philippine et Havane, qui ont donné des feuilles d'excellente qualité, 500 pieds de nopal qui sont d'une belle venue, et qui ont pu recevoir des cochenilles mères au printemps 1845.

Voici l'état des livraisons à tous titres par la pépinière de Bône en 1842, 1843 et 1844:

ÉTAT DE LIVRAISON FAITE À LA PÉPINIÈRE DE BÔNE EN 1842, 1843 ET 1844.

NATURE DES LIVRAISONS.		Pommiers.	Pêchers.	Abricotiers.	Amandiers.	Noyers.	[illegible]	Mûriers.	Pourettes de mûriers.	Boutures ?	Peupliers.	[illegible]	Saules.	Arbres et arbustes d'agrément.	Boutures diverses.	[illegible] d'ornement.	Palmiers.	Sommes payées.
Services publics en 1842 et 1843.		"	"	"	"	100	7,540	950	"	"	100	100	50	130	600	"	16	"
Livraisons à titre onéreux.	1842-1843.	"	"	"	"	151	1,442	487	2,456	0	"	"	200	"	"	6	"	526f 65c
	1843-1844.	140	100	100	300	"	1,100	1,100	"	"	"	"	"	"	"	"	"	786 60
Total.		140	100	100	300	151	2,542	1,587	2,456	6	"	"	200	"	600	6	"	1,312 25

PÉPINIÈRE DE SETIF.

La pépinière de Setif est la plus importante et la plus avancée des pépinières secondaires.

Elle est située à l'ouest du camp de la nouvelle ville de Setif, à environ 1,000 mètres. Un fossé planté d'osier, et sur les talus duquel on a semé des ricins d'une très-belle venue, l'entoure de tous côtés.

Sa superficie est de 10 hectares, sur lesquels 4 étaient défrichés au mois de septembre 1844; la surface cultivée, plantée et ensemencée, était de 5 hectares au commencement de 1845.

Elle est arrosée par les eaux provenant des sources de la ville.

Il y a été construit, en 1844, une maison pour loger le jardinier en chef, qui est un ancien chef de carré de la pépinière centrale, 6 à 8 ouvriers et le matériel d'exploitation. La charpente de cette maison est en cèdre, bois qui entre dans toutes les constructions de Setif.

Au mois de mai 1844, elle possédait 33,567 plants de végétaux ligneux et herbacés.

La ville de Setif, qui est appelée à prendre un développement considérable et qui commande un pays immense, est située sur un vaste plateau entièrement dépouillé de végétation. La pépinière permettra d'y multiplier des essences utiles qui en changeront rapidement l'aspect.

PÉPINIÈRE DE GUELMA.

Les premiers travaux ne remontent qu'aux mois de décembre 1843. — Elle est située au sud-est et à 800 mètres du camp.

Son étendue était, au mois de novembre 1844, de 4 hectares et demi. Des réserves sont faites à l'entour pour en élargir le périmètre lorsque le besoin s'en fera sentir.

Elle est close par une haie morte, formée d'épines de jujubiers. Il faudra la transformer en haie vive, avec extérieur.

Il n'y existe point encore de logement. Il sera indispensable d'y construire une petite maison pour loger quelques ouvriers et le matériel d'exploitation.

Une dérivation faite à la source marécageuse de *Bir-Maghazen* lui fournit, par un petit canal en terre, les eaux nécessaires, qui sont reçues dans deux bassins en maçonnerie, cubant chacun 6 mètres. Le canal de conduite doit être construit en maçonnerie.

Jusqu'à présent elle a été dirigée par un médecin attaché au camp. On lui donnera prochainement un jardinier spécial, choisi parmi les chefs de carré de la pépinière centrale.

Avant l'automne dernier elle possédait 25,209 végétaux ligneux et herbacés.

La création d'une petite ville à Guelma, en attirant sur ce point fertile des familles de cultivateurs européens, donnera promptement à la pépinière de Guelma un haut degré d'utilité.

PÉPINIÈRE DE PHILIPPEVILLE.

L'établissement de cette pépinière ne date que de la fin de 1843. Elle est située sur un terrain d'alluvion, entouré de tous côtés par l'ancien et le nouveau lit de l'Oued-Zeramma, à 149 mètres de la ville et dans l'axe de la rue Royale.

Elle a une superficie de 11 hectares 15 centiares; elle est partagée en vingt-quatre carrés dont douze seulement étaient en exploitation au mois de novembre 1844. Son directeur est un élève du jardin du Roi.

Elle est abritée naturellement des vents de mer; l'eau s'y trouve à une petite profondeur; le sol est de bonne qualité.

Elle est entourée d'un fossé de 2 mètres de largeur sur 1^{m}50, de profondeur, garni d'une double haie de cactus.

Elle ne possède, en fait de bâtiments, qu'une baraque en bois et un hangar qui s'élèvent au milieu de l'allée principale. Ils seront prochainement remplacés par une construction en pierres qui permettra de loger le personnel, le matériel et les bêtes affectées à l'exploitation.

Les moyens d'irrigation consistaient, au mois de novembre, en deux puits à norias cubant 3 mètres d'eau et se déversant dans les canaux qui entourent chaque fossé. Deux autres puits restent à créer.

En 1843 et 1844, la pépinière a été envahie à deux reprises par les eaux de l'Oued-Zeramna, ce qui a fait périr un certain nombre de plantes et avarié des semis. Des mesures ont été prises récemment pour que la pépinière soit désormais garantie de l'envahissement des eaux.

A la fin de 1844 elle possédait déjà 54,819 plants de végétaux ligneux et herbacés.

Cette pépinière est appelée à contribuer puissamment à la fertilisation et à l'embellissement du territoire de Philippeville où, indépendamment de trois centres de population en cours de création, des exploitations isolées, dont quelques-unes très-importantes, se forment de toutes parts. Ce pays, ainsi que toute la vallée du Safsaf, jusqu'à El-Arrouch, se prête admirablement aux cultures arborescentes et il était essentiel de mettre des essences variées et à bon marché à la portée des colons.

PÉPINIÈRE DE CONSTANTINE.

Cette pépinière, créée dans le dernier semestre de l'année 1842, est située au lieu dit *el-Kabriah*, sur un terrain borné au nord par le Bou-Merzoug qui le contourne au sud et à l'ouest; la route de Bône le limite à l'est.

Sa distance de la ville est de 2,500 mètres. On y va par un chemin qui suit jusqu'au Roumel la nouvelle route du Bardo, et qui se confond ensuite avec la route de Bône.

Elle a une étendue de 20 hectares, dont 4, environ, qui forment un mamelon au milieu de l'établissement, ne pourront servir qu'à des plantations de vigne et à des essais de reboisement. Les 16 autres sont propres à toutes cultures. Elle est divisée en trois allées principales.

Un large fossé, garni en dedans de deux rangs de peupliers, de 2 mètres de largeur, l'enclos au sud-est et au nord-est; le Bou-Merzoug l'entoure au sud-ouest et au nord-ouest.

Lors de la prise de possession des terrains, il y existait une petite maison qui servit dès lors de magasin pour les outils. A la fin de 1842, on commença la construction d'une seconde maison qui a été terminée en 1843. Elle est assez spacieuse pour loger le directeur, deux chefs de carrés, huit ou dix ouvriers. Elle consiste en un rez-de-chaussée composé de quatre pièces, dont une forme écurie. Le premier étage est affecté au logement du directeur et des surveillants et à une petite magnanerie; au-dessus se trouve un grenier destiné à la conservation des semences.

Elle a une petite bibliothèque.

Jusqu'à présent, elle a été arrosée par les eaux de la source de Sidi-Mabrouk; mais, ces eaux devant être prochainement conduites à Constantine, on s'occupe de lui procurer un moyen suffisant d'arrosage, en effectuant un barrage dans le lit du Bou-Merzoug.

Au mois de novembre 1844, elle possédait 10,900 plants de deux ans, 11,500 d'un an, 12,100 boutures, des semis considérables de mûriers, d'azedarach, de genièvres de Virginie, de triacanthos, de pommiers, poiriers, cognassiers, caroubiers, pins, etc.

On y a fait des cultures d'essais de trois variétés de coton, de sésame, de tabac, etc.

Trois hectares étaient défrichés en 1842, il en a été autant en état dans le cours de 1844; à la fin de 1845, tous les carrés seront plantés ou ensemencés.

La pépinière réclame le barrage du Bou-Merzoug, une cour et un hangar, pour remiser les instruments et le matériel de transport, une ou deux bêtes de somme, quelques châssis pour les semis et une collection d'outils perfectionnés.

Dès 1844, elle a pu livrer des boutures de peupliers, des graines de coton, de tabac, des tubercules de patates, des graines de plantes potagères, etc.

PÉPINIÈRE DE MISSERGUIN.

La difficulté des transports et les avaries qu'éprouvent toujours les plants à bord des navires, la nécessité, d'ailleurs, d'avoir à sa portée des arbres appropriés au climat et venus dans le pays même, ont décidé le Gouvernement à créer une pépinière sur le territoire civil d'Oran.

La décision ministérielle qui en a prescrit l'établissement est du mois de décembre 1843; mais, par suite des retards apportés dans le choix et la mise en possession des terrains, les travaux d'installation et culture n'ont pu commencer qu'en janvier 1844.

La difficulté de rencontrer auprès d'Oran un emplacement convenable, a fait établir la pépinière à Misserguin, sur la route de Tlemsen, et à 12,000 mètres d'Oran, dans le voisinage du camp.

Son étendue est de 15 hectares environ, de bonne qualité, d'un seul tenant et faciles à arroser. Elle est distribuée en quinze carrés égaux, et entourée d'un fossé, sur les talus intérieurs duquel on établira une haie vive composée de plantes épineuses.

Elle possède une maison pour loger le directeur et les chefs de carré. Cette maison, qui existait lors de l'installation, a été agrandie et appropriée à sa nouvelle destination; elle se compose de cinq pièces, d'une écurie et d'un petit magasin.

Le matériel d'exploitation se composait, au mois de juin 1844, d'une charrette à tombereau, de deux chevaux et d'une collection d'outils aratoires.

La source qui alimente l'ancien village de Misserguin et le camp pourvoit aussi aux besoins de la pépinière, dans l'enceinte de laquelle se trouve un bassin de 600 mètres cubes. Il faut établir 1,500 mètres de canaux en maçonnerie, et 1,800 mètres de canaux en terre battue, pour répartir les eaux sur toute la superficie. La conduite qui amène les eaux de la source réclame de grandes réparations.

Au mois de novembre 1844, elle possédait 6,839 plants de végétaux ligneux.

A la fin de 1846, cet établissement sera complétement installé, et il commencera ses livraisons: ce qui permettra à l'État, et même aux particuliers, de boiser les environs d'Oran, qui sont à présent si tristes et si dénudés.

Les autres pépinières sont à peine ébauchées. On leur consacrera une notice particulière dans le prochain Tableau, notamment à celles de Boufarik et de Mostaganem, qui, par leur situation et leur étendue, seront des établissements principaux.

Voici un état indiquant, au mois de novembre 1844, le nombre et la nature des végétaux existant dans les pépinières de l'Algérie:

ÉTAT INDIQUANT LE NOMBRE ET LA NATURE DES VÉGÉTAUX EXISTANT

DÉSIGNATION DES PÉPINIÈRES.	Ormes.	Hêtres.	Frênes.	Chênes divers.	Peupliers				Saules.		Érables.		Acacias.	Lauriers.	Platanes.	Trembles et bouleaux.	Marronnier d'Inde.
					d'Italie.	de Suisse.	de la Caroline.	blancs.	Saules divers.	Saules osier.	Sycomores.	Negundo.					
Province d'Alger. Pépinière centrale du Gouvernement, au Hamma, près d'Alger. Mis en pépinière en 1840-1841	•	•	•	•	1,300	7,100	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Idem 1841-1842	500	•	•	•	•	•	5,780	•	•	•	•	•	•	•	100	•	•
Idem 1842-1843	•	•	53,000	•	•	•	5,000	14,170	2,020	2,156	773	5,246	•	•	19,444	•	•
Idem 1843-1844	13,000	•	•	1,260	•	•	•	600	7,314	•	•	•	950	365	1,000	•	1,508
Plants provenant de semis faits en 1843-1844	•	•	•	3,130	•	•	•	•	•	•	5,300	1,500	•	2,000	•	•	1,300
Total	13,500	•	53,000	4,390	1,300	7,100	10,780	14,770	9,334	2,156	6,073	6,746	950	2,365	20,544	•	2,808
Pépinière de Boufarik	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
——— de Milianah	•	•	•	•	1,865	•	•	879	•	•	•	•	•	•	•	3,465	•
——— de Médéah	•	•	•	•	600	900	•	500	•	•	•	•	•	•	•	•	•
——— d'Orléansville	•	•	•	•	•	•	•	385	•	•	•	•	•	•	•	•	•
——— de Ténès	•	•	•	•	1,500	•	•	300	300	•	•	•	•	•	•	•	•
Province de Constantine. Pépinière de Constantine. Plants de un an à trois ans	60	•	900	•	33,000	8,432	•	2,000	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Semis d'arbres de l'année	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total	60	•	900	•	33,000	8,432	•	2,000	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Pépinière de Bône. Plants de un an à trois ans	2,950	•	10,000	•	•	500	•	•	100	•	•	•	•	•	•	•	•
Boutures en 1844	•	•	•	•	•	10,000	•	•	•	•	•	•	•	•	10,000	•	•
Total	2,950	•	10,000	•	•	10,500	•	•	100	•	•	•	•	•	10,000	•	•
Pépinière de Philippeville. Plants et boutures	4,000	•	•	•	3,500	5,090	•	2,000	1,600	•	•	•	•	•	830	•	•
Pépinière de Guelma	•	•	•	556	600	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
——— de Sétif. Plants	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Semis d'arbres	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Province d'Oran. Pépinière de Misserghin. Boutures	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	200	•	•
Pépinière de Mostaganem	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
——— de Mascara	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
——— de Tlemcen	830	•	380	-	1,190	720	•	1,300	•	-	•	•	•	•	•	•	•

DÉSIGNATION DES PÉPINIÈRES.	Caroubiers.	Micocouliers.	Gainiers des bosquets.	Acacias divers.	Robiniers faux acacias.	Gleditsia épineux.	Plaqueminiers.	Savonniers.	Azédarachs.	Amorphas.	Catalpas.	Sophora du Japon.	[illegible]	Alaternes.	Cytises des Alpes.	Cercis.	Vernis du Japon.
Province d'Alger. Pépinière centrale du Gouvernement, au Hamma, près d'Alger. Mis en pépinière en 1840-1841	•	•	•	•	•	•	•	•	4,500	•	•	•	•	•	•	•	•
Idem 1841-1842	•	•	•	200	•	•	•	•	•	•	•	•	500	•	•	•	•
Idem 1842-1843	•	•	•	1,144	•	•	•	•	•	544	•	•	1,000	•	•	•	•
Idem 1843-1844	2,226	4,100	470	1,200	900	2,000	7,411	387	2,200	•	2,926	5,700	7,383	147	4,906	•	1,700
Plants provenant de semis faits en 1843-1844	9,936	19,580	•	3,020	15,800	•	•	•	9,000	•	800	5,168	4,046	•	•	1,340	•
Total	12,162	23,780	470	5,564	16,700	2,000	7,411	387	15,700	544	3,726	•	12,929	147	4,906	1,340	1,700
Pépinière de Boufarik	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
——— de Milianah	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
——— de Médéah	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
——— d'Orléansville	653	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
——— de Ténès	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Province de Constantine. Pépinière de Constantine. Plants de un an à trois ans	•	•	•	•	•	•	•	•	•	80	80	•	•	•	•	•	•
Semis de l'année	4,350	•	•	•	7,500	•	•	•	5,000	•	•	2,500	•	•	•	•	•
Total	4,350	•	•	•	7,500	•	•	•	5,000	80	80	2,500	•	•	•	•	•
Pépinière de Bône. Plants de un an à trois ans	•	•	10,000	4,525	700	•	•	•	1,550	450	75	1,325	450	•	•	•	•
Boutures en 1844 et semis	•	•	•	•	•	•	•	•	1,550	•	•	•	•	•	•	•	•
Total	•	•	10,000	4,525	700	•	•	•	•	450	75	1,325	450	•	•	•	•
Pépinière de Philippeville. Plants et boutures	•	•	•	•	•	•	•	•	500	•	•	•	500	•	•	•	•
Pépinière de Guelma	1,709	100	•	445	1,226	•	•	•	16,000	•	•	•	960	•	•	•	•
——— de Sétif. Plants	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Semis d'arbres	3,000	•	•	•	4,000	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total	3,000	•	•	•	4,000	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Province d'Oran. Pépinière de Misserghin	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
——— de Mostaganem	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
——— de Mascara	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
——— de Tlemcen	•	2,110	•	400	•	•	•	•	•	•	-	•	•	•	•	•	•

AU MOIS DE NOVEMBRE 1844 DANS LES PÉPINIÈRES DE L'ALGÉRIE.

Arbres verts: Cèdres.	Pins divers.	Pins du Nord.	Pins sylvestres.	Cyprès.	Thuya.	Tamarix.	Autres bois.	Arbres fruitiers: Noyers communs.	Châtaigniers.	Pommiers.	Poiriers.	Pruniers.	Cerisiers.	Sainte-Lucie.	Merisiers.	Amandiers.	Noisetiers.	Oliviers.	Orangers.	Pêchers.	Grenadiers.	Coignassiers.	Goyaviers.	Abricotiers.	Arbres fruitiers divers.	Arbres fruitiers divers sauvageons.	Total.	Observations.
.	3,000 .	.	. 10,000	7,920 2,000	4,920 1,800	2,600 .	867	1,100 5,000	2,044 13,000	12,370 31,300	7,370 2,520	6,354 14,300	.	4,450 .	4,040 .	5,600 300	1,040 600	1,200	3,600 6,000	.	600	.	500 600 2,000	.	11,720	.	.	
.	3,000		10,000	9,920	6,720	2,600	867	6,100	15,044	43,670	9,890	22,834	.	4,450	4,040	5,900	1,690	1,200	9,000	.	600	.	3,100	.	11,720	.	.	
.	.		.		.	.	.	.		.	.	.	.	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
60	.	.		.	.	.	.	125	.	.		.	.	.	.	.	.	500	.	.	.	.	.	.	598	.	6,473	
.	.	.	.	.	.			.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	50	930	2,000	
.	.	.	.	.	.	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.		.	.	.	353	
.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.		.	.	.	.	.	.	7,100	
.	.	.	.	10 .	.	.	.	60 .	.	6,300	1,000	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1,360 .	.	.	.	4,002	4,718	61,072	
.	.			10	.	.	.	60		6,500	1,000	.	.	.	.	.	.	.	.		1,360		.	.	4,002	4,718	61,072	
	.	.	.	.	.	.	.	1,425	.	3,400	725	.	.	.	.	1,200	14,000	14,000	.	.	.	2,500 8,300	.	.	2,900	.	.	
	.		.	.	.	.		1,425	.	3,400	725	.		.	.	1,200	14,000	14,000	.	.	.	10,800	.		2,900	.	.	
.			.				.	.	.	1,000	1,000	.	.	200	220	.	.	1,000	.	.	200	2,040	.	.		2,500	21,000	
.	60	.	.			.		600	25	.	.	.	.	.	.	800	.	.	.	.	31	.	.	.	910	.	3,582	
.	4,000	1,000	2,000		.	.	.	.	.	37 3,000	50 3,000	.	.	.	.	.	.	1,000	13 .	.	.		.	.	.	.	.	
	4,000	1,000	2,000				.	.	.	3,037	3,050	.	.	.	.	.	.	1,000	13	.	.	.	.	.	.		14,087	
.	.	.	.	.		.		.	.	.	940	500	500		200	.	.	.		.	.	.	.	.	.	.	2,539	
.		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.			
.	.	.					.	.	.	.	.		.	.	.	.	.	.		.	.	.	.	.	.	.	.	
.	.	.	.	.	.	.	300	.	.	820	1,300	.	583	.	.	850		700		.	.	130	.	600	.	.	11,045	

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Mûriers: blancs.	multicaules.	de la Chine.	sauvageons.	Vignes diverses.	Plantes industrielles: Sésame.	Nopal.	Cotons divers.	Indigo.	Tabacs divers.	Ricins.	Phormium tenax.	Cannes à sucre.	Bananiers.	Phytolacca.	Casuarina.	Troènes du Japon.	Arbustes.	Plantes diverses.	Cassia.	Totaux.	Observations.
. 1,734 .	368 100	.	2,536 2,540	2,500	. 200	13,000 16,320 72,900 105,000	3,358	5,300	25,675	3,000	.	2,500	6 ares 10 ares 22 ares	.	10,000	.	200	700 5,000	3,2[illegible]	180	15,000	2,300	6,000	4,000	.	.	
1,7[illegible]	[illegible]		5,1[illegible]	2,500	500	[illegible]	3,358	5,300	[illegible]	3,000	.	2,500	.		10,000	.	200	5,700	3,[illegible]	180	15,000	2,300	.	4,000	.	.	
.	.	.					.	.	.	.	.	.	.	.	.		.		.		.		.				
		.	.	.		19			2,94[illegible]				.		.	4,485	.	.		.	.	.		.	.	7,563	
.	.	.	.	.		2,900		.		40										.	.		.		.	2,840	
.					.	1,8[illegible]5		.	.	399			.			2,065			.	.	.	.	17	.	.	.	
.		.	.			3,600		.		.		.		.		.	.		.	.	.	.	.	.			
			. .	1,500	2,31[illegible]	250	2,000	30 500	1,220 25,000	4,300	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	
.		.		1,500	2,31[illegible]	2,0[illegible]0	2,000	830	27,220	4,300		.		.	.	.						.				[illegible]	
.	.	. .				23,000 20,000	200	300	.	.		500	.	.	3,000	.	.	.			.	.	.	400	.	.	
						43,000	200	300				500	.		3,000								.	400	.	69,600	
.		.00		.	.	.	600	.		.	2 pl.	150			2,000				.	.				.		10,050	
.						225	30		.							.			.		.		.	.	193	21,389	
.	.				.	250 8,000		.	.	3,000	.	.	1,200	.	.	.	.	.	.		.		.	.	.	.	La création de ces deux pépinières est récente, et ce n'est qu'à la fin de 1844 qu'on a procédé à leur peuplement.
.			.	.	.	8,200				3,000		.	1,200		.	.					.				.	15,[illegible]90	
.				.		1,500					.	.					.		.			.				4,500	
.		.	.			.	.					.											.				
.		.	.						.				.			.			.			.	.		.	.	
			.	.	.	2,000	.	.		100	.					.		.			.	.	.		.	5,[illegible]0	

PLANTATIONS PUBLIQUES.

Les plantations publiques sont appelées à contribuer puissamment à la salubrité et à la fertilisation de l'Algérie.

Elles auront pour effet, non-seulement de conserver les sources existantes, mais encore d'en faire surgir qui se sont perdues par suite de la destruction des massifs boisés. Les eaux qui ont actuellement un cours torrentiel et qui s'évaporent très-vite, par suite de l'absence des bois, prendront un cours régulier et constant; elles deviendront permanentes, au lieu de temporaires qu'elles sont maintenant. Les conditions hygrométriques du pays se modifieront; il fera et moins froid et moins chaud; les pluies, au lieu d'être excessives et de tomber par masses pendant un hivernage très-court, deviendront modérées et communes à toutes les saisons de l'année.

L'administration, tout en se préoccupant dans ce but de la régénération des forêts qui existent en grandes masses sur divers points, où la plupart du temps elles ne consistent qu'en broussailles ou *maquis*, a formé le projet de couvrir le pays d'un vaste réseau de plantations publiques.

Les villes, les villages, les cimetières, les emplacements de marchés, les environs des sources, les routes, seront plantés de végétaux appropriés au climat et susceptibles d'une prompte venue.

Des pépinières, installées de manière à produire des sujets en aussi grand nombre qu'il sera nécessaire, ont été créées sur le littoral et dans l'intérieur du pays. Déjà quelques-unes d'entre elles sont en état d'effectuer des livraisons considérables et bientôt il n'y aura plus lieu de faire venir de France et de l'Étranger des plants qui coûtent très-cher et qui souffrent beaucoup d'un voyage en mer, pendant la mauvaise saison.

Dans les limites assignées à l'administration civile, les plantations publiques, tant dans l'intérieur des villes, que dans les villages et sur le parcours des routes et chemins, sont confiées aux directeurs des pépinières.

Sur les territoires administrés militairement, les plantations sont faites par le génie.

Jusqu'en 1843 les plantations publiques n'avaient pu être faites que sur une petite échelle et dans un nombre très-restreint de localités; par l'effet de la guerre et d'un long abandon elles avaient même été détruites en grande partie.

Sitôt que la paix est revenue et que notre domination s'est étendue sur presque tout le pays, l'administration s'est occupée de rétablir les plantations anciennes et d'en effectuer de nouvelles.

Il résulte des états suivants que les plantations publiques comptaient, au 31 juillet 1844, tant dans l'intérieur que sur le littoral, tant dans les villes et villages que sur les routes, chemins et canaux, 40,537 arbres.

Dans le ressort de l'administration civile le nombre des arbres s'élevait :

1° Dans les villes et villages à 18,144, ainsi répartis :

Province d'Alger	15,886
——— de Constantine	1,788
——— d'Oran	470

2° Sur les routes, chemins et canaux de desséchement, à 7,357, savoir :

Province d'Alger	3,470
——— de Constantine	1,399
——— d'Oran	2,488

Dans le ressort de l'administration militaire et dans les établissements militaires sans distinction de ressort :

1° Dans les villes, camps et établissements militaires à 12,360 arbres, savoir :

Province d'Alger	7,900
——— d'Oran	799
——— de Constantine	3,661

2° Sur les routes, chemins et canaux ouverts par le génie militaire, à 2,576, savoir :

Province d'Alger	1,331
——— d'Oran	1,081
——— de Constantine	164

Tout en faisant opérer des plantations sur le parcours des routes, le Ministre a prescrit de ménager et de conserver, partout où il s'en trouvera et autant qu'il sera possible de le faire, les arbres déjà existants. C'est ainsi que, pour l'arrondissement d'Alger seulement, on compte 2,706 arbres en ligne de cette façon réservés. On en donnera le nombre exact pour toutes les autres routes dans le prochain *Tableau*.

SITUATION, AU 31 JUILLET 1844, DES PLANTATIONS PUBLIQUES EFFECTUÉES DANS

PROVINCES.	DISTRICTS.	LOCALITÉS.	EMPLACEMENT DANS LA VILLE.	PLATANES.	FRÊNES.	ORMES.	VERNIS DU JAPON.	ORANGERS.	MICOCOULIERS.	BROUSSONETIA.	CHÊNES.
D'ALGER	D'ALGER	Ville d'Alger	Place royale	″	″	″	″	54	″	″	″
			—— de Chartres	″	″	″	″	12	″	″	″
			Porte Bab-Azoun	″	″	″	″	″	″	″	″
			Promenade royale et jardin des condamnés	13	2	5	″	2	″	″	″
		Villages: Birkhadem		10	″	20	″	″	″	″	″
		Saoula		″	″	176	″	″	″	″	″
		Drariah		54	27	29	″	″	″	″	10
		L'Achour		13	52	38	10	″	″	25	40
		Ouled-Fayet		8	″	186	″	″	″	″	″
		Déli-Ibrahim		8	″	73	″	″	″	25	″
		Cheraga		″	337	″	115	″	″	″	″
	DE DOUÉRA	Ville de Douéra		″	″	172	″	″	″	″	″
		Village de Baba-Hassen		10	″	252	″	″	″	″	″
	DE KOLÉAH	Ville de Koleah	Obstacle	1	30	″	″	″	″	″	″
	DE BOUFARIK	—— de Boufarik		104	″	60	11	″	″	″	16
	DE BLIDAH	—— de Blidah	Sur la place	49	″	″	″	″	″	″	″
			Obstacle	″	″	″	″	″	″	″	″
		Villages: Joinville		248	30	48	″	″	″	″	″
		Montpensier		7	15	140	″	″	12	″	″
			TOTAUX par espèce	525	493	1,109	136	68	12	50	66
			TOTAL pour la province								
DE CONSTANTINE	DE PHILIPPEVILLE	Ville de Philippeville	Place Bélisaire	″	″	″	″	″	″	″	″
			Marine	″	″	″	″	″	″	″	″
			Allée du cimetière	″	″	″	″	″	″	″	″
			Rue des Citernes	″	″	″	″	″	″	″	″
			Ponts et chaussées	″	″	″	″	″	″	″	″
	DE BÔNE	—— de Bône	Porte de Constantine	″	″	″	″	″	″	″	″
			Place d'armes	″	″	″	″	″	″	″	″
			Place de Constantine	″	″	″	″	″	″	″	″
			Grande conduite	″	″	″	″	″	″	″	″
			TOTAUX par espèce	″	″	″	″	″	″	″	″
			TOTAL pour la province								
D'ORAN	D'ORAN	Ville d'Oran	Place d'armes	″	″	″	″	″	″	″	″
		Villages: La Sénia	—— d'Orléans	″	″	″	″	″	″	″	″
		Misserguin	—— du Marché	″	″	″	″	″	″	″	″
		Mers-el-Kebir	—— de l'Étang	″	″	″	″	″	″	″	″
		Kerguenta	Rue Philippe	″	″	″	″	″	″	″	″
		Le Figuier	L'avenue	″	″	″	″	″	″	″	″
	DE MOSTAGANEM	Ville de Mostaganem	Esplanade du 1er de ligne	″	″	″	″	″	″	″	″
			TOTAUX par espèce	″	″	″	″	″	″	″	″
			TOTAL pour la province								
			TOTAL GÉNÉRAL								

LES VILLES ET VILLAGES COMPRIS DANS LE RESSORT DE L'ADMINISTRATION CIVILE.

PEUPLIERS BLANCS.	ACACIAS.	AZÉDÉRACHS.	SOPHORA.	CATALPA.	STERCULIA.	MÛRIERS.	NOYERS.	SAULES.	ÉRABLES.	PEUPLIERS D'ITALIE.	CHALEFS.	TRIACANTHOS.	PINS.	PHYTOLACCA.	PALMIERS DATTIERS.	ARBRES DIVERS.	TOTAL DES ARBRES par localités.	OBSERVAVIONS
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	54	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	12	
″	″	″	″	″	″	20	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	20	
10	96	106	″	″	″	425	″	2	″	″	″	″	12	575	(A) 350	1,000	2,598	(A) Provenant de semis et ayant déjà 1 mètre de hauteur.
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	30	
″	50	″	″	″	39	″	″	95	88	1,145	″	″	″	″	″	″	1,593	
″	29	2	14	6	8	505	″	60	20	400	12	″	″	″	″	″	1,176	
268	37	″	8	10	7	618	″	50	6	427	14	″	″	″	″	″	2,123	
″	135	″	″	″	″	″	″	14	″	″	″	″	″	″	″	″	343	
″	″	″	″	″	″	25	″	″	30	″	″	″	″	″	″	″	161	
523	″	″	″	″	″	383	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1,358	
″	″	″	″	″	″	336	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	508	
12	″	″	″	64	″	″	″	18	″	″	″	263	″	″	″	″	619	
″	″	″	″	″	″	299	″	″	″	460	″	″	″	″	″	″	790	
″	″	90	35	19	15	2,360	26	″	″	724	″	″	″	″	″	″	3,400	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	49	
56	″	″	″	″	395	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	451	
″	″	″	″	″	″	″	″	14	″	5	″	″	″	″	″	″	345	
″	″	″	″	″	″	″	″	15	″	7	″	″	″	″	″	″	196	
869	347	198	57	99	464	4,971	26	268	144	3,668	26	263	12	575	350	1,000	″	

.... 15,886

″	″	″	″	″	″	53	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	53	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	105	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	105	
″	″	″	″	″	″	7	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	7	
″	″	″	″	″	″	13	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	13	
″	″	″	″	″	″	8	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	8	
″	″	″	″	″	″	22	″	″	″	″	″	″	″	″	″	(B) 40	62	(B) Lilas des Indes.
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	(B) 28	28	
767	″	″	″	″	″	″	″	″	″	745	″	″	″	″	″	″	1,512	
767	″	″	″	″	″	188	″	″	″	745	″	″	″	″	″	68	″	

.... 1,788

″	″	″	″	″	″	33	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	33
″	″	″	″	″	″	6	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	6
″	″	″	″	″	″	26	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	26
″	″	″	″	″	″	144	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	144
11	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	11
″	″	″	″	″	″	200	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	200
″	″	″	″	″	″	50	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	50
11	″	″	″	″	″	459	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″

.... 470

18,144

SITUATION, AU 31 JUILLET 1844, DES PLANTATIONS PUBLIQUES EFFECTUÉES SUR

PROVINCES.	DISTRICTS.	DÉSIGNATION DES ROUTES ET CHEMINS plantés ou non plantés.	KILOMÈTRES.	SECTION PLANTÉE.	KILOMÈTRES.
D'Alger	d'Alger	Route d'Alger à Mustapha			
		Idem de Mustapha à Hussein-Dey			
		Idem .... à Kouba			
		Chemin vicinal d'Hussein-Dey			
		Idem .... de la pointe Pescade			
		Idem .... au Consulat			
		Route de l'Agha à Birkhadem			
		Idem d'el-Biar à Déli-Ibrahim			
	De Cherchel	Avenue de ceinture		S'embranchant de la route d'Alger sur celle de Tenès	1k 500m
		Avenue de la porte d'Alger			0 400
		Avenue de la porte de Tenès		Commencement de la route	1 800
		TOTAUX			3 700
D'Oran	D'Oran	Route d'Oran à la Sénia			
	De Mostaganem	Idem de la Marine	1k 750m		
		Idem d'Arzew	1 000		
		Idem de Mascara	1 000		
		Idem de Bel-Assel	1 600		
		Idem des Medjeher	0 025		
		Chemin inférieur de Mazagran, y compris la section de Beïmouth	0 025		
		TOTAUX	5 800		
De Constantine.	De Bône	Chemin en avant du front de Constantine		Promenade.	
		Idem de Bône à l'Arrouch			
		Idem .... à Philippeville			
	De Philippeville	Chemin du cimetière			
		Idem de l'oued Zeramma			
		Allées de Fendarch			
		Idem des Ponts			

ÉTAT NUMÉRIQUE DES ANCIENS ARBRES QUI ONT ÉTÉ MÉNAGÉS À L'ÉPOQUE DE L'OUVERTURE

INDICATION DES ROUTES.	Figuiers.	Mûriers.	Ormes.	Caroubiers.	Platanes.	Blancs de Hollande.	Amandiers.	Abricotiers.	Sapins.	Orangers.	Jujubiers.	Cyprès.
Route n° 1 d'Alger à Blidah par Birkhadem. (Partie comprise entre Alger et le pont de l'oued Kerma.	15	2	2	1	2	»	1	1	»	3	3	»
Route n° 2 d'Alger au Fondouk. (Partie comprise entre Alger et la Maison-Carrée.)	7	10	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Route n° 4 d'Alger à Beni-Mouça. (Partie comprise entre Alger et le gué de l'Arrach.)	17	1	101	5	1	15	16	6	4	3	6	2
Chemin de Mustapha supérieur à Mustapha inférieur	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chemin raccourci de la colonne Voirol	5	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Chemin de la colonne Voirol à El biar	10	»	5	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Chemin de la colonne Voirol à l'embranchement du chemin de Birkhadem à Ben Achnoun	5	1	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»
Chemin de Birkhadem à Saoula	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chemin de Birkhadem à Ben Achnoun	14	1	»	1	»	»	»	6	»	»	»	1
Chemin de Birkhadem à Kouba	7	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»
Chemin de Bermadreïs à Kouba	3	1	»	2	»	5	»	»	»	»	»	1
Chemin de Bermadreïs à Tixeraïn	4	»	14	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chemin d'Hussein-Dey	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chemin d'Alger au Bouzaréah	30	»	28	3	»	6	10	10	»	»	9	»
Chemin du bivouac des indigènes au Bouzaréah	24	»	1	»	»	»	4	4	»	»	6	»
Chemin d'Alger aux consulats	4	»	130	»	»	11	»	»	»	»	»	»
Chemin d'Alger à la pointe Pescade	8	2	23	»	»	»	18	»	»	»	»	»
TOTAUX par espèce	162	20	304	16	3	42	49	29	4	6	25	4

LES ROUTES ET CANAUX, DANS LE RESSORT DE L'ADMINISTRATION CIVILE.

CANAUX DE DESSÈCHEMENT.	Frênes.	Ormes.	Broussonetia.	Peupliers.	Acacias.	Andédrach.	Mûriers.	Arbres divers.	TOTAL par localité.	OBSERVATIONS.
....	•	16	•	•	2	•	66	•	77	Ces plantations ne sont pas encore complètes ; on ne peut en indiquer la longueur en kilomètres.
....	•	250	•	•	10	•	345	•	605	
....	•	112	70	150	•	10	125	•	467	
....	•	•	•	•	•	74	139	•	213	
....	•	•	•	•	•	127	30	•	157	
....	•	•	•	•	•	•	110	•	110	
....	•	•	•	•	100	99	300	•	409	
....	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
....	148	66	•	71	71	•	954	•	1,342	
	148	470	70	221	183	310	2,059	•		
TOTAL de la province...	3,470									
....	•	•	•	•	•	•	200	•	200	
....	•	•	•	•	•	•	670	•	670	Dans ce chiffre, sont compris 310 mûriers plantés en quinconce à côté de la route.
....	•	•	•	•	•	•	250	•	250	
....	•	•	•	•	•	•	250	•	250	
....	•	•	•	•	•	•	188	•	188	
....	•	•	•	•	•	•	60	•	60	
....	•	•	•	•	•	•	900	•	900	La ferme du dépôt d'étalons a aussi planté 480 arbres dont 450 mûriers et 30 châtaigniers.
....	•	•	•	•	•	•	2,455	•		
TOTAL de la province..	2,455									
....	•	•	•	•	•	•	•	225	225	
....	•	•	•	•	•	•	67	•	67	
....	•	•	•	•	•	•	848	•	848	
Canal des Beni Urdjin....................	•	•	•	•	•	•	490	•	490	
....	•	•	•	•	•	•	22	•	22	
....	•	•	•	•	•	•	39	•	39	
....	•	•	•	•	•	•	95	•	95	
....	•	•	•	•	•	•	13	•	13	
TOTAUX....................	•	•	•	•	•	•	1,174	225		
TOTAL de la province..	1,399									
TOTAL GÉNÉRAL.......	7,357									

DES ROUTES ET CHEMINS FAISANT PARTIE DE L'ARRONDISSEMENT D'ALGER.

ESSENCES DES ARBRES.

Chênes verts.	Oliviers.	Palmiers.	Peupliers.	Pins.	Châtaigniers.	Lauriers.	Andédrach.	Poiriers.	Cerisiers.	Grenadiers.	Lentisques.	[illegible]	Pruniers.	Merlis.	Noyers.	Pommiers.	Cormiers.	Marronniers.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
•	21	1	1	1	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	56	Routes.
•	6	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	18	
1	59	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	237	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
•	6	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	13	Chemins vicinaux.
1	93	•	•	•	•	•	5	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	77	
11	82	•	•	•	•	•	•	1	•	4	30	3	•	•	•	•	•	•	140	
•	10	•	•	•	•	•	•	1	•	•	5	•	•	•	•	•	•	•	21	
79	12	•	•	•	•	•	•	6	1	4	•	•	5	•	1	8	•	•	139	
32	71	•	•	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	134	
4	284	•	•	•	•	1	•	•	•	1	40	•	•	•	•	•	•	•	342	
82	175	•	•	•	•	1	•	•	•	•	200	•	•	2	•	•	•	•	367	
•	3	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	6	
3	191	•	•	•	•	•	•	42	11	•	11	•	10	•	•	7	8	4	386	
•	14	•	•	•	•	2	•	10	4	4	3	•	•	•	•	3	•	•	88	
•	238	•	•	•	•	•	•	•	•	•	94	•	•	•	•	•	•	•	477	
•	35	•	•	•	•	•	•	•	•	•	12	•	•	•	•	•	•	•	98	
213	1,260	1	1	3	2	5	5	60	16	13	364	3	13	2	1	16	8	4	2,790	

SITUATION, AU 31 JUILLET 1844, DES PLANTATIONS PUBLIQUES DANS LES VILLES ADMINISTRÉES MILITAIREMENT

PROVINCES.	SUBDIVISIONS.	VILLES ET CAMPS.		EMPLACEMENTS DES PLANTATIONS.	PLATANES.	ORMES.	FRÊNES.	VERNIS du Japon.	CHA-
D'ALGER	D'Alger	Villes de	Alger	Caserne de la Kasba	2	»	»	»	»
				Tagarins	»	»	»	»	»
				Hôpmane	»	»	»	»	»
				Briqueterie du génie	»	16	»	»	»
			Koleah	Ville et camp (ensemble)	3	»	»	»	»
			Blidah	Hôpitaux militaires	»	»	»	»	»
				Champ de manœuvre	35	8	»	»	»
			Bougie	Place Fouka	»	»	»	»	»
				Esplanade de la Kasba	»	»	»	»	»
		Camps de	Mustapha		»	»	6	»	»
			Tixeraïn		»	»	»	»	»
			Birkhadem		»	»	»	»	»
			Deli Ibrahim		»	»	»	»	»
			Douera		»	»	»	»	»
			Kouba		»	»	»	»	»
			Erlon	Casernes et glacis	»	»	»	»	»
	De Médéah	Ville de Médéah		Place d'armes	»	60	»	»	»
				Champ de manœuvre	»	509	»	»	»
				Abords de la ville	50	230	70	»	»
				Sécherie de l'hôpital	»	»	»	»	»
	De Milianah	Villes de	Milianah	Rue d'Orléans	15	6	»	»	»
				Promenade extérieure	»	»	»	»	»
			Cherchel	Ferme militaire, en avant de la ligne des avant-postes	»	»	»	»	»
		Camps de	Oued Boutan	Dans l'intérieur et à l'extérieur du camp	»	15	»	»	»
			Téniet el-Hâd	A l'extérieur de l'enceinte	»	»	»	»	»
	D'Orléansville	Villes de	Orléansville	Promenades	»	36	»	»	»
				Porte de Miliana	»	»	»	»	»
				Rues et jardins	»	»	»	»	»
				Dans la plaine	»	»	»	»	»
			Ténès	Sur le boulevard de l'Est	»	30	»	»	»
				Sur le boulevard du Sud	»	»	»	»	»
				Sur le glacis de l'Ouest	»	»	»	»	»
				TOTAL par espèce	105	920	76	»	»
				TOTAL pour la province d'Alger	....				
D'ORAN	D'Oran	Ville d'Oran		Fort de Châteauneuf	»	»	»	»	»
	D'Oran	Camp de	Misserghin		»	»	»	»	»
			Le Figuier		»	»	»	»	»
	De Tlemcen	Ville de Tlemcen		Hôpital militaire	»	2	»	»	»
				Ferme exploitée par l'administration militaire	»	35	»	»	»
				Ferme centrale	»	»	»	»	»
	De Mascara	Ville de Mascara		Jardins	2	»	»	»	»
				Place d'armes	1	»	»	»	»
	De Mostaganem	Ville de Mostaganem		Esplanade du 1er de ligne	»	»	»	»	»
				TOTAL par espèce		37	»	»	»
				TOTAL pour la province d'Oran	....				
DE CONSTANTINE	De Constantine	Villes de	Constantine	Place de la Kasba	»	8	»	»	»
			Philippeville	Caserne de France	»	12	»	»	»
				Hôpital militaire	»	19	»	»	»
				Fontaine de Stora	»	79	»	»	»
			Djidjeli	Hôpital militaire	»	»	»	»	»
				Avenue de la ville	»	»	»	91	»
		Camp de	El Arrouch		»	6	9	»	»
			Toumiette		»	»	»	»	»
	De Sétif	Ville de	Sétif	Quartier d'infanterie	»	»	»	»	»
				Quartier de cavalerie	»	»	»	»	»
				Sur les places et dans les rues	»	»	»	»	»
				Aux abords de la ville	»	»	»	»	»
	De Bône	Villes de	Bône	Contrescarpe du front de Constantine	»	26	»	33	»
				Marché à la porte de Constantine	»	23	»	»	»
				Communication de Bône à la Kasba	»	»	»	»	»
				Pépinières et jardins	»	»	»	»	»
			Guelma	Cour de l'hôpital	»	»	»	»	»
				Place d'armes	»	»	»	»	»
				Place de la Fontaine	»	»	»	»	»
				Briqueterie	»	23	»	»	»
		Camps de	Dréan		»	»	»	»	»
			Nechmeïa		»	»	»	»	»
				TOTAL par espèce	»	192	9	124	»
				TOTAL pour la province de Constantine	....				

ET DANS LES CAMPS ET ÉTABLISSEMENTS MILITAIRES, CASERNES, HÔPITAUX, ETC., DE TOUTE L'ALGÉRIE.

Micocouliers.	Pins.	Chênes.	Peupliers.	Acacias.	Azédarachs.	Sophoras.	Gleditsia.	Catalpa.	Sterculia.	Chalefs.	Broussonetia.	Mûriers.	Noyers.	Saules.	Érables.	Phytolacca.	Arbres divers.	OBSERVATIONS sur les variétés importées, etc., etc.
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	21	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	12	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	312	•	•	•	•	187	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	17	•	•	•	•	•	•	•	20	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	7	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	417	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	40	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	12	•	•	•	•	•	950 mûriers blancs.
•	•	•	•	110	•	•	•	•	•	•	•	1,130	•	•	•	•	•	100 mûriers Philippines.
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	110	•	•	•	•	•	50 mûriers de Chine.
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	250	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	20	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	350	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	100	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	290	•	•	•	•	6	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	Il existe, en outre, à Médéah une pépinière qui contient un grand nombre de plants et de jeunes arbres.
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	253	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	517	•	•	•	•	100	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	160	•	•	•	•	•	
•	•	•	38	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	30	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	144	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	30	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	166	•	•	•	•	•	
•	•	•	150	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	696	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	106	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	125	•	30	•	•	56	
•	•	•	50	•	•	•	•	•	•	•	•	256	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	9	•	•	•	155	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	38	•	•	•	•	•	
•	•	•	421	127	•	•	•	•	•	•	•	5,556	•	30	30	•	356	
.... 7,900																		
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	60	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	40	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	20	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	20	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	258	•	•	•	•	•	•	•	•	60	24	•	•	•	33	Les pépinières de la ferme et du beylik renferment au moins 15,000 jeunes arbres.
•	•	•	43	•	•	•	•	•	•	•	•	36	•	•	•	•	•	
•	•	•	26	31	•	•	•	•	•	•	•	33	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	25	•	•	•	•	•	
•	•	•	327	51	•	•	•	•	•	•	•	324	24	•	•	•	33	
.... 799																		
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	13	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	49	•	•	•	•	10	Trembles.
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	138	•	•	•	•	2	*Idem.*
•	4	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	23	11 trembles. 5 mûriers. 7 saules.
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	23	Triacanthos.
•	•	•	9	•	•	•	•	•	•	•	•	104	•	•	37	•	105	*Idem.*
•	•	•	16	•	•	•	•	•	•	•	•	42	•	•	•	•	44	35 trembles.
•	•	•	20	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	11 saules.
•	•	•	•	14	•	•	•	•	•	•	•	102	•	•	•	•	•	Le pépinière de Sétif contient environ 22,000 jeunes arbres de toutes essences provenant soit de semis, soit de sauvageons pris à Mélah et à Zamorah.
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	31	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	66	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	489	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	14	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	189	•	•	•	•	10	
•	•	•	469	•	•	•	•	•	•	•	•	517	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	51	•	•	•	•	•	
•	•	•	•	•	33	•	•	•	•	•	•	34	•	•	•	•	•	
•	•	•	26	•	30	•	•	•	•	•	•	•	•	17	•	•	•	
•	•	•	30	59	•	•	•	•	•	•	•	32	10	10	•	•	•	
•	•	•	26	•	•	•	•	•	•	•	•	34	•	•	•	•	•	
•	•	•	60	•	•	•	•	•	•	•	•	3	•	•	•	•	•	
•	4	•	656	74	63	•	•	•	•	•	•	2,236	10	27	37	•	220	
.... 3,661																		

SITUATION AU 31 JUILLET 1844 DE PLANTATIONS PUBLIQUES EXÉCUTÉES PAR LE GÉNIE DANS LES PARTIES DE L'ALGÉRIE ADMINISTRÉES MILITAIREMENT, SUR LES ROUTES, CHEMINS ET CANAUX.

PROVINCE.	DÉSIGNATION des ROUTES OU CHEMINS plantés ou non plantés.	SECTION PLANTÉE.	LONGUEURS en kilomètres.	CANAUX de DESSÉCHEMENT.	PLATANES.	FRÊNES.	ORMES.	VERNIS DU JAPON.	ORANGERS.	MICOCOULIERS.	PINS.	CHÊNES.	PEUPLIERS.	ACACIAS.	AZÉDÉRACH.	SOPHORA.	GLÉDITSIA.	CATALPA.	STERCULIER.	CHALEFS.	BROUSSONETIA.	MÛRIERS.	NOYERS.	SAULES.	ÉRABLES.	PHYTOLACCA.	ARBRES DIVERS.
D'ALGER	Route de Cherchel à Miliana	Aux abords de Cherchel.	0k 04	....	"	18	12	"	"	"	"	"	8	8	"	"	"	"	"	"	110	"	"	"	"	"	"
	Chemin de mulets de Cherchel à Miliana.	*Idem*	3 00	....	"	111	75	"	"	"	"	"	54	54	"	"	"	"	"	"	714	"	"	"	"	"	"
	Chemin de mulets de Cherchel à Tenès	*Idem*	0 05	....	"	19	11	"	"	"	"	"	8	9	"	"	"	"	"	"	120	"	"	"	"	"	"
				TOTAL par espèces	"	148	98	"	"	"	"	"	70	71	"	"	"	"	"	"	944	"	"	"	"	"	"
				TOTAL pour la province d'Alger	1,331																						
DE CONSTANTINE	Route de Constantine à Setif	Aux abords de Constantine	0 50	....	"	"	84	"	"	6	"	"	8	28	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7
	Route de Contantine à Bône	*Idem*	0 50	....	"	"	7	"	"	"	"	4	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Route de Constantine à Biskra	*Idem*	0 10	....	"	3	"	"	"	"	"	"	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
				TOTAL par espèces	"	3	91	"	"	6	"	4	16	28	9	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7
				TOTAL pour la province de Constantine	164																						
D'ORAN	Route d'Oran à Tlemsen	de Tlemsen à la Safsaf.	4 60	....	"	80	780	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Route d'Oran à Mostaganem.	Aux abords de Mostaganem	1 50	....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106	"	"	"	"	"	"
	Route de Mostaganem à Mascara	*Idem*	1 90	....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	53	"	"	"	"	"	"
	Chemin de Mostaganem à Sidi bel Assel	*Idem*	1 00	....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	62	"	"	"	"	"	"
				TOTAL par espèces	"	80	780	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	221	"	"	"	"		"
				TOTAL pour le province d'Oran	1,081																						

OBSERVATIONS.

Les plantations faites par le service du génie le long des canaux de la Métidja et de l'Obstacle ayant été remises à l'administration civile, on ne les a pas mentionnées ici.

Même observation pour les canaux de desséchement exécutés aux environs de Philippeville et de Bône. Les routes aux abords de ces villes ont été également remises au service des ponts et chaussées.

On n'a pas fait encore de plantations sur les routes dans la province d'Oran, si ce n'est aux abords des villes; elles exigent des soins et une surveillance continuelle qu'il est impossible d'exercer tant que le service des cantonniers ne sera pas organisé.

MOYENS DE TRANSPORT.

Dans les premiers temps de la conquête et jusqu'en 1840, les moyens de transport ont été rares et précaires. Il est même des localités qui en étaient complétement dépourvues. Le retour de la paix, l'ouverture de nouvelles voies de communication, le développement des relations commerciales, la création des villages et le peuplement des campagnes, l'établissement à demeure des Européens dans les villes de l'intérieur, ont favorisé et nécessité la formation d'un matériel de transport considérable.

Dans la province d'Alger, base et point de départ de tous les grands travaux publics et de colonisation, le nombre des charrettes, tombereaux et autres véhicules, était, au 31 décembre 1843, trois fois plus fort qu'en 1842.

Dans les autres provinces, où ce matériel était à peu près nul, il a pris rapidement une importance assez grande et qu'il y a intérêt à constater, afin d'en suivre les progrès, qui seront proportionnés aux développements que recevront les travaux de colonisation, de routes, d'édifices publics.

L'état ci-joint fait connaître la nature et l'importance du matériel de transport, tant en voitures qu'en bêtes de trait et de somme, dont les Européens et les indigènes disposent dans l'étendue du ressort de l'administration civile.

La province d'Alger, c'est-à-dire les districts d'Alger, de Douéra, de Boufarik, de Blidah, de Koléah et de Cherchel, possédait, à la fin de 1843, 179 voitures publiques, dont 176 pour le district d'Alger, ce qui prouve l'activité des relations de cette ville; 1,074 charrettes et chariots, 495 tombereaux; 2,794 bêtes de trait appartenant à des européens et 282 à des indigènes; 1,692 bêtes de somme à des européens et 392 à des indigènes.

Il convient de remarquer que, dans ces chiffres, les nouveaux centres de population, bien que d'existence récente, figurent pour un contingent déjà élevé; c'est une preuve que les travaux agricoles y ont acquis de l'importance.

Dans la province d'Oran et de Constantine, la colonisation, qui vient à peine d'y être entamée, n'a pu encore exercer d'influence notable sur l'accroissement des moyens de transport. Nul doute qu'elle n'ait les mêmes effets que sur le territoire d'Alger.

ÉTAT INDIQUANT LE CHIFFRE ET LA NATURE DES MOYENS DE TRANSPORT EXISTANT AU 31 DÉCEMBRE 1844 DANS LE RESSORT DE L'ADMINISTRATION CIVILE.

LOCALITÉS.			VOITURES de place et publiques.	CHARRETTES et chariots.	TOMBEREAUX appartenant		BÊTES DE TRAIT appartenant		BÊTES de sommes appartenant		OBSERVATIONS.
PROVINCES.	DISTRICT.	COMMUNES.			aux européens.	aux indigènes.	aux européens.	aux indigènes.	aux européens.	aux indigènes.	
Province d'Alger.	District d'Alger.	Alger	163	365	186	″	700	″	618	″	En sus, 127 voitures à bras.
		Birkhadem comprenant	4	18	″	″	55	″	52	131	
		Saoula	″	6	3	″	8	″	7	52	
		Birmadreis	″	14	3	″	20	″	34	″	
		Hussein-Dey	1	15	36	1	87	″	36	″	
		Boudjaréah	″	6	3	″	29	″	180	″	
		Déli-Ibrahim	″	60	7	″	91	″	6	39	
		El-Biar	″	53	26	″	250	″	75	″	
		Pointe-Pescade	3	3	4	″	19	″	12	16	
		Mustapha-Pacha	″	28	21	″	118	″	167	″	
		Kouba	3	43	20	″	177	16	41	27	
		Drariah comprenant	″	21	″	″	37	″	10	″	
		L'Achour	″	28	1	″	17	″	5	″	
		Ouled-Fayet	1	27	1	″	22	″	9	″	
		Cheraga	1	16	2	″	18	″	6	″	
		TOTAL	176	703	313	1	1,648	16	1,264	265	Ces bêtes sont presque toutes des ânes de la plus petite espèce.

LOCALITÉS. PROVINCES.	LOCALITÉS. DISTRICTS.	LOCALITÉS. COMMUNES.	VOITURES de place et publiques.	CHARRETTES et chariots.	TOMBEREAUX appartenant aux européens.	TOMBEREAUX appartenant aux indigènes.	BÊTES DE TRAIT appartenant aux européens.	BÊTES DE TRAIT appartenant aux indigènes.	BÊTES de sommes appartenant aux européens.	BÊTES de sommes appartenant aux indigènes.	OBSERVATIONS.
Province d'Alger. (Suite.)	District de Douéra.	Douéra	3	39	11	″	162	″	92	″	
		Maelma	″	4	4	″	51	″	6	″	
		Baba-Hassen	″	26	2	″	36	″	32	″	
		Cressia	″	12	1	″	19	″	18	″	
		Sainte-Amélie	″	14	1	″	6	″	9	″	
		Saint-Ferdinand	″	17	3	″	69	″	14	″	
		Ouled-Mendil	″	2	″	″	6	″	4	″	
		Saint-Charles	″	7	2	″	21	″	7	″	
		Saint-Jules	″	3	1	″	16	″	8	″	
		Les Quatre-Chemins	″	5	1	″	9	″	3	″	
		Diverses fermes	″	8	1	″	37	″	22	″	
		Tribus arabes	″	″	″	″	″	266	″	392	
		TOTAL	3	137	27	″	432	266	215	392	
	Boufarik	Boufarik	″	90	30	″	126	″	34	″	
	District de Blidah.	Blidah	″	45	75	″	360	″	″	309	
		Montpensier	″	8	2	″	16	″	8	″	
		Joinville	″	8	5	″	20	″	14	″	
		Beni-Mered	″	3	9	″	29	″	7	″	
		Dalmatie	″	4	6	″	14	″	11	″	
		TOTAL	″	68	97	″	439	″	40	309	
	District de Koléah.	Koléah	″	8	4	″	33	″	15	379	
		Douaouda	″	11	2	″	12	″	26	″	
		Fouka	″	20	3	″	35	″	20	″	
		TOTAL	″	39	9	″	80	″	61	379	
	Cherchel	Cherchel	″	37	17	″	60	″	78	″	
		TOTAL de la Province	179	1,074	403	1	2,794	282	1,692	1,345	
Province de Constantine.	Bône	Bône	3	90	120	″	465	″	879	″	Le travail concernant les moyens de transport appartenant aux indigènes n'a pas pu être encore terminé.
	District de Philippeville.	Philippeville	9	61	9	″	234	″	47	″	*Idem.*
		Stora	″	″	″	″	3	″	4	″	
		Saint-Antoine	″	5	3	″	9	″	2	″	
		Valée	″	10	15	″	20	″	2,	″	
		TOTAL	9	76	27	″	266	″	55	″	
	″	Constantine	″	4	17	″	67	″	316	″	
	″	La Calle	″	3	6	″	12	″	″	3	
		TOTAL de la Province	12	173	170	″	810	″	1,249	3	
Province d'Oran.	″	Oran et banlieue	25	80	31	″	255	″	″	607	
	″	Mostaganem et banlieue	″	20	6	″	66	″	″	51	
		TOTAL de la province	25	100	37	″	321	″	″	658	

ANIMAUX DOMESTIQUES DANS LES TRIBUS.

En même temps qu'il a fait procéder au recensement de la population indigène à l'état de tribus, le ministre de la guerre a prescrit qu'on s'occupât de constater l'importance actuelle des bêtes de troupeaux, des chevaux, juments, mulets et chameaux sur toute l'étendue de l'Algérie.

Ce travail, qui présentait des difficultés aussi grandes que le recensement de la population, est terminé pour 8 subdivisions. Les renseignements relatifs aux subdivisions d'Alger, d'Orléansville et de Mascara ne sont pas encore parvenus.

Il résulte de l'état ci-dessous, qui résume par subdivisions, cercles, aghaliks et kaïdats, les animaux recensés, qu'à la fin de 1844 il existait, dans les trois subdivisions de Constantine, 354,644 bœufs et vaches, 2,270,131 moutons, 291,451 chèvres, 92,194 chevaux et juments, 75,253 mulets, 270,087 chameaux, formant un total général de 3,353,780.

Les deux subdivisions de Médéah et de Miliana possédaient 61,774 bœufs et vaches, 709,179 moutons, 81,263 chèvres, 8,781 chevaux et juments, 3,794 mulets, 37,781 chameaux, ces derniers appartenant en partie aux grandes tribus du désert, notamment aux Ouled-Naïl. Total général : 902,572.

Les trois subdivisions d'Oran, de Mostaganem et de Tlemsen, si rudement éprouvées par la guerre, comptaient encore 105,784 bœufs et vaches, 334,620 moutons, 235,234 chèvres, 15,746 chevaux et juments, 3,659 mulets, 6,032 chameaux. Total général : 701,075.

Ces animaux représentent, pour les 8 subdivisions connues, la masse énorme de 4,957,427 animaux.

Depuis 1842, on avait conçu des craintes assez vives sur les conséquences fâcheuses, pour les approvisionnements de l'armée et l'alimentation de la population civile, des pertes en bestiaux et autres animaux éprouvées par les tribus dans le cours de la dernière guerre. Le recensement qui vient d'être fait est de nature à rassurer l'administration à cet égard. L'Algérie est encore riche en animaux domestiques, et il y a lieu d'espérer qu'on pourra s'y procurer, sans recourir à l'étranger, la viande nécessaire aux besoins civils et militaires. La paix, en se maintenant, en s'étendant, amènera l'accroissement successif des bestiaux, et les indigènes, sachant qu'ils ont en nous des acheteurs de tous les jours, s'adonneront plus que jamais à la production. On doit donc croire que, dans quelques années, l'Algérie sera aussi féconde en troupeaux et en animaux utiles qu'elle l'était avant la conquête.

ÉTAT DES BESTIAUX ET BÊTES DE SELLE ET DE BÂT EXISTANT DANS LES TRIBUS AU 31 DÉCEMBRE 1844.

NOMS des aghaliks ou kaïdats.			TRIBUS.	FRACTIONS de tribus.	BŒUFS et vaches.	MOUTONS.	CHÈVRES.	CHEVAUX et juments.	MULETS.	CHAMEAUX.
Province d'Alger.	Subdivision de Milianah.	des Ouled-Aiad	2	30	667	14,052	»	185	21	352
		des Ouled-Bessam	5	38	1,300	15,462	»	220	58	63
		des Beni-Maida	2	12	538	17,108	»	170	21	383
		Miliana et sa banlieue	»	»	250	2,600	800	50	55	»
		du Djendel	9	17	12,014	63,935	12,705	896	357	418
		de Braz	8	11	7,590	47,346	4,588	521	334	»
		Zatima	9	»	2,588	»	7,749	103	316	»
		des Beni-Menasser	1	40	2,611	»	8,969	150	233	»
		des Beni-Zoug-Zoug	10	15	5,035	43,526	24,060	517	394	»
		des Beni-Ferah	3	15	350	»	6,000	30	120	»
		des Hadjout	8	38	4,369	9,080	3,126	447	299	295

NOMS des AGHALIKS OU KAÏDATS.			TRIBUS.	SUBDIVISIONS de tribus.	BŒUFS et vaches.	MOUTONS.	CHÈVRES.	CHEVAUX et juments.	MULETS.	CHAMEAUX.
Province d'Alger (Suite).	Subdivision de Médéah.	Tell	12	75	5,252	19,400	8,566	321	506	″
		Cherk	18	58	10,540	85,700	6,700	1,320	705	3,070
		Kebla	13	39	3,130	48,500	″	726	92	2,360
		Ouled-Naïl-Gharaba	10	40	3,280	197,500	″	1,715	13	16,150
		Ouled-Chaib	6	12	460	92,000	″	980	″	10,800
		des Mouiadat	″	4	200	25,000	″	200	″	2,000
		Makhzen	3	19	1,700	28,000	500	430	80	1,000
Totaux pour la subdivision de Miliana			.....	.....	37,212	214,079	65,497	3,289	2,208	1,501
Totaux pour la subdivision de Médéah			.....	.....	24,562	295,100	15,766	5,492	1,486	36,280
					61,774	509,179	81,263	8,781	3,794	37,781
Province d'Oran.	Subdivision d'Oran.	des Douair	6	110	7,742	11,135	5,497	1,003	93	787
		des Zmela	3	82	3,661	5,882	2,659	406	41	387
		des Gharaba	4	99	6,741	9,247	4,653	492	58	636
	Subdivision de Mostaganem.	de Mostaganem	5	″	3,190	32,720	6,900	1,131	190	275
		des Medjaher	13	″	4,450	7,020	22,450	800	172	″
		des Flitta	21	″	0,487	19,680	20,955	1,113	146	118
		du Cherk	21	″	11,175	75,676	41,100	1,269	276	188
		des Beni-Ouragh	6	″	5,375	19,600	14,665	705	95	60
	Subdivision de Tlemsen.	de l'est	1	7	13,590	35,100	14,800	1,971	121	1,470
		de l'ouest	3	9	15,000	40,600	17,050	2,105	219	1,554
		du Djebel	6	6	8,300	24,050	21,245	890	310	445
		de l'ouest	11	24	8,270	21,380	32,590	1,805	722	898
		de Nedroma	6	″	1,570	8,320	8,550	405	365	80
		des Ghossel	1	12	9,405	10,460	6,900	1,030	213	190
		des Trara	2	7	2,865	9,150	12,370	336	270	″
		de Tlemsen	2	13	777	3,700	2,650	285	465	″
Totaux pour la subdivision d'Oran			.....	.....	19,340	26,264	13,809	1,901	192	1,754
Totaux pour la subdivision de Mostaganem			.....	.....	26,677	154,696	106,070	5,018	882	641
Totaux pour la subdivision de Tlemsen			.....	.....	59,777	153,660	115,355	8,827	2,685	4,637
Totaux généraux			.....	.....	105,784	334,620	235,234	15,746	3,659	6,032
Cercle de La Calle		Kaïdat de l'ouest	9	″	64,020	33,340	2,030	2,829	1,101	″
		Kaïdat de l'est	9	″	15,300	7,350	4,100	1,700	705	″
		Kaïdat des Hanencha	″	″	22,840	61,100	2,280	3,555	1,975	1,570
		Kaïdat de Tébessa	″	″	500	4,000	1,000	50	200	″
Cercle de Bône		Kaïdat du cercle de Bône	20	″	34,192	61,390	4,266	8,085	1,061	″
Subdivision de Bône		Kaïdat de l'Edough	24	″	24,030	31,600	8,100	1,916	2,205	″
Cercle de Guelma		Kaïdat de Guerfa	20	″	17,000	37,600	6,450	2,817	1,853	″
		Kaïdat du commandant du cercle de Djidjeli	14	″	10,550	12,700	2,880	1,155	980	″
		Kaïdat de Beni-Fougral	9	″	6,200	11,515	3,450	525	1,010	″
		Kaïdat de Beni Tou el-Khassen	18	″	11,495	20,000	6,580	1,400	1,600	″
Cercle de Philippeville		Kaïdat du cercle	16	″	16,163	26,891	8,849	1,268	1,331	″
Cercle de Constantine		Commandant de Constantine	22	″	91,984	1,126,500	123,460	34,179	26,303	170,905
Subdivision de Constantine		Commandant de Biskra	12	″	302	82,941	5,020	5,027	1,034	67,094
Cercle de Biskra		Commandant de Batna	5	″	10,000	310,000	10,000	7,000	7,000	1,000
Subdivision de Setif		Commandant de Setif	10	″	15,400	149,848	27,012	11,036	12,269	168
		Khalifa de la Medjana	31	″	14,628	292,396	74,674	9,652	14,027	29,350
Subdivision de Bône			.....	.....	206,127	281,495	41,536	24,032	13,289	1,570
Subdivision de Constantine			.....	.....	118,509	1,546,392	148,229	47,474	35,668	238,999
Subdivision de Setif			.....	.....	30,028	442,244	101,686	20,688	26,296	29,518
Totaux généraux			.....	.....	354,664	2,270,131	391,451	92,194	75,253	270,087

JUSTICE.

XVI.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CIVILE, EN 1843.

1° JUSTICE CIVILE.

Les travaux en matière civile des diverses juridictions de l'Algérie, pendant l'année 1843, se résument comme il suit :

Le nombre des affaires tant civiles que commerciales, jugées définitivement par les justices de paix, a été de........ 3,297

(874 affaires ont été terminées à l'audience par arrangement.)

Le nombre des jugements définitifs rendus par les tribunaux de première instance du ressort s'est élevé à........ 2,324

Le nombre des jugements définitifs rendus, tant par le tribunal de commerce d'Alger que par les tribunaux de première instance du ressort jugeant commercialement, a été de....... 2,947

Le nombre des décisions définitives tant en matière civile qu'en matière commerciale, rendues par les commissaires civils, a été de........ 401

486 affaires ont été terminées à l'audience par arrangement ou par abandon.

Le total des jugements définitifs, en 1843, s'est élevé à........ 8,969

En 1842, le chiffre des affaires civiles et commerciales jugées par les diverses juridictions de l'Algérie avait été de........ 7,887

Différence en plus pour 1843, jugements définitifs........ 1,082

La cour royale d'Alger a tenu, en 1843, 181 audiences, dont 89 consacrées aux affaires criminelles, 92 aux affaires civiles. En 1842, elle avait tenu 185 audiences, tant civiles que criminelles, soit 4 audiences de plus qu'en 1843.

L'accroissement signalé en 1842, dans le nombre des affaires portées devant la cour royale, se fait encore remarquer en 1843.

En 1842, la cour avait eu à juger 158 affaires, dont 51 commerciales; elle avait rendu 133 arrêts.

En 1843, le nombre des affaires s'est élevé à 184, sur lesquelles 165 nouvelles; le nombre des arrêts a été de 132 : différence, 26 affaires de plus, 1 arrêt de moins.

99 jugements, tant civils que commerciaux, ont été confirmés; 38 jugements ont été infirmés en totalité ou en partie; 12 affaires ont été terminées, sur l'appel, par rédaction ou par radiation.

En 1843, la cour n'a eu à s'occuper que d'un seul appel porté contre la décision du Médjelès d'Alger; La décision de ce tribunal a été confirmée.

DIVISION DES JUSTICIABLES PAR NATION ET PAR RELIGION.

En 1843, les affaires, considérées sous le rapport de la nationalité des justiciables, se sont réparties entre les diverses juridictions civiles et commerciales du ressort dans la proportion suivante :

Entre chrétiens	6,383
Entre chrétiens et musulmans	317
Entre chrétiens et israélites	525
Entre musulmans	11
Entre israélites	183
Entre israélites et musulmans	123

Il est remarquable que le nombre des procès entre musulmans, jugés par les tribunaux français, loin de présenter, en 1843, une augmentation comparativement aux années précédentes, offre au contraire une légère diminution. Il y a lieu de penser que cet état de choses se modifiera avec le temps, et que les indigènes, plus familiarisés avec notre langue, apprécieront mieux les formes tutélaires de notre justice et les solides garanties qu'elles présentent.

2° JUSTICE CRIMINELLE.

Le nombre des plaintes, dénonciations et procès-verbaux parvenus aux parquets des tribunaux de première instance pendant l'année 1843, s'élève à 5,450.

Ce nombre se répartit comme il suit entre les arrondissements :

Alger	4,700	5,450
Bône	263	
Oran	262	
Philippeville	225	

En 1842, le nombre des procès-verbaux et dénonciations rapportés dans le ressort de la cour s'élevait à 4,516.

Différence en plus, pour 1843, 934.

Il est à remarquer que, dans le chiffre des procès-verbaux parvenus aux parquets des tribunaux de Bône, d'Oran et de Philippeville, ne se trouve compris qu'un très-petit nombre de procès-verbaux relatifs à des contraventions; les procès-verbaux de cette nature sont, dans ces localités, pour la plupart transmis directement aux juges de paix, de telle sorte que le chiffre 934 ci-dessus n'exprime pas exactement la différence entre le chiffre des procès-verbaux rapportés en 1843 et celui des procès-verbaux rapportés en 1842. Il faudrait, pour en avoir une idée exacte, ajouter à 934 le nombre des procès-verbaux transmis directement, soit aux juges de paix du ressort, soit aux commissaires civils investis d'attributions judiciaires. Le chiffre de ces procès-verbaux n'est pas connu, mais, en se contentant du chiffre des jugements de simple police, qui est, pour les commissariats civils et pour les justices de paix (moins celle d'Alger), de 2,458, on voit que le chiffre des procès-verbaux rapportés a été infiniment plus considérable en 1843 qu'en 1842.

En 1843, le nombre des affaires jugées par les tribunaux correctionnels a été de 818.

En 1843, le nombre des arrêts ou jugements criminels a été de 143.

Le nombre des jugements de simple police rendus en 1843, tant par les juges de paix que par les commissaires civils, s'est élevé à 4,820.

En 1842, le nombre des jugements de simple police rendus par les diverses juridictions de l'Algérie était de 2,591.

Différence en plus pour 1843, 2,229.

POURVOIS EN CASSATION.

En 1842, 16 pourvois avaient été formés contre les arrêts de la cour, savoir : 15 en matière criminelle, 1 en matière correctionnelle.

Tous ces pourvois avaient été rejetés.

En 1843, il a été formé 11 pourvois en cassation, savoir : 10 en matière criminelle, 1 en matière correctionnelle ; 10 ont été rejetés, 1 seul a été admis ; ce pourvoi avait été formé dans l'intérêt de la loi.

PROCÉDURE CRIMINELLE.

La forme de procéder, en Algérie, en matière criminelle et correctionnelle, est réglée par les dispositions du Code d'instruction criminelle relatives à la procédure, devant les tribunaux correctionnels, sous certaines modifications introduites par l'ordonnance du 26 septembre 1842.

Ainsi, les dépositions des témoins à l'audience sont constatées par écrit et signées par eux ; les notes, signées du greffier, sont certifiées par le juge et jointes, en cas d'appel, à l'expédition du jugement.

Il est, en outre, important de mentionner qu'aux termes de l'article 63 de l'ordonnance ci-dessus, le président de la cour royale et les présidents des tribunaux de première instance de Bône, Oran et Philippeville, sont investis, en matière criminelle, du pouvoir discrétionnaire que confère en France, aux présidents d'assises, l'article 168 du Code d'instruction criminelle.

CONDAMNATIONS À MORT.

Il a été prononcé, en 1843, 5 condamnations à mort :

1 contre un Espagnol ;

4 contre des indigènes.

Une de ces condamnations, émanée du tribunal d'Oran, a été réformée par la cour, qui a acquitté le prévenu.

3 autres condamnations, prononcées par la cour royale, ont été commuées, savoir : à la peine des travaux forcés à perpétuité, avec exposition à l'égard de deux des condamnés, et en la peine de dix ans de travaux forcés à l'égard du troisième.

1 condamné indigène a été exécuté.

3° COMMISSAIRES CIVILS.

Alger (Boufarik). — 186 affaires ont été portées devant le commissaire civil de Boufarik.

Cherchel. — 57 affaires devant le commissaire civil de cette résidence.

Koléah. — 63 affaires devant le commissaire civil de cette résidence.

Douéra. — 581 affaires devant le commissaire civil de cette résidence.

La Calle. — Le commissaire civil de cette résidence n'a eu à s'occuper, en ce qui concerne ses attributions judiciaires, que d'une seule affaire commerciale.

4° JUSTICE INDIGÈNE.

Alger. — Le médjelès n'a connu d'aucune affaire.

Kadhi Maleki. — Ce kadhi a eu à statuer dans 79 affaires pénales, et dans 1,209 affaires civiles; 991 affaires ont été réglées à l'amiable.

Kadhi Hanefi. Ce kadhi a eu à statuer dans 4 affaires pénales, et dans 1,865 affaires civiles; 8 affaires ont été réglées à l'amiable.

Oran. — Le kadhi a prononcé 52 jugements en matière pénale, 107 en matière civile; 32 affaires réglées à l'amiable.

Bône. — 26 jugements en matière pénale, 196 en matière civile; 168 affaires réglées à l'amiable.

Philippeville. — 5 jugements en matière pénale, 93 en matière civile, 704 affaires réglées à l'amiable.

5° OFFICIERS MINISTÉRIELS.

Défenseurs.—Le nombre des défenseurs, qui était en 1842 de 12 pour Alger, 4 pour Bône, 4 pour Oran, a été porté en 1843 à 15 pour Alger, 5 pour Oran; le nombre des défenseurs attachés au tribunal de Bône n'a pas changé.

L'institution d'un tribunal à Philippeville a nécessité la nomination de defenseurs près ce tribunal. D'abord fixé à 3 par l'arrêté ministériel du 23 novembre 1842, le nombre des défenseurs, à Philippeville, a été porté à 4 par l'arrêté ministériel du 19 juin 1844.

Notaires. — En 1842, le nombre des notaires de l'arrondissement d'Alger était de 7 : 6 pour Alger, 1 pour Blidah. On en comptait 2 pour l'arrondissement de Bône et 2 pour l'arrondissement d'Oran.

En 1843, le nombre des notaires pour l'arrondissement d'Alger a été porté à 8; 2 notaires ont été nommés pour l'arrondissement de Philippeville. Le nombre des notaires pour les arrondissements de Bône et d'Oran n'a pas changé.

En 1844, 3 notaires de plus ont été institués pour l'arrondissement d'Alger, savoir : 2 à la résidence d'Alger et 1 à la résidence de Douéra. Un office de notaire a été créé à Mostaganem.

Huissiers. — En 1843, le nombre des huissiers était de 10 pour l'arrondissement d'Alger, 3 pour l'arrondissement de Bône, 4 pour l'arrondissement d'Oran (un de ces huissiers est attaché à la résidence de Mostaganem), 4 pour l'arrondissement de Philippeville (un de ces huissiers a été attaché à la résidence de Constantine).

En 1844, le nombre des huissiers pour l'arrondissement d'Alger a été porté à 11, un deuxième huissier ayant été institué à la résidence de Blidah.

FINANCES.

XVII.

ADMINISTRATION DES FINANCES.

CHAPITRE Ier.

IMPÔTS ET REVENUS.

APERÇU GÉNÉRAL.

Les recettes de l'année 1843 sont beaucoup plus élevées qu'en 1842 ; l'augmentation réalisée surpasse toutes celles qui avaient été obtenues jusqu'ici.

Ce résultat est dû aux progrès de la paix, à l'organisation administrative des Arabes, à l'augmentation de la population européenne, à l'accroissement des cultures et des valeurs immobilières.

Le tableau ci-après présente le mouvement de la population civile et militaire et la marche progressive des produits depuis 1831.

TABLEAU GÉNÉRAL DES PRODUITS.

ANNÉES.	EFFECTIF		PRODUITS PERÇUS		
	de la population civile européenne.	de l'armée. Troupes françaises proprement dites.	Impôts et revenus.	Recouvrements accidentels du payeur.	Total.
1831	3,228	17,190	929,709f 67c	118,769f 45c	1,048,479f 12c
1832	4,858	21,511	1,400,415 77	168,692 69	1,569,108 46
1833	7,812	26,681	1,808,460 19	428,694 14	2,237,154 33
1834	9,750	29,858	2,119,187 50	423,473 14	2,542,660 64
1835	11,221	29,485	2,180,335 93	338,185 54	2,518,521 47
1836	14,561	29,897	2,538,658 05	331,371 17	2,870,029 22
1837	16,770	40,147	3,080,024 44	625,828 20	3,705,852 64
1838	20,078	48,167	3,573,869 03	604,992 64	4,178,861 67
1839	25,000	50,367	3,581,680 68	888,190 27	4,469,870 95
1840	28,736	61,231	4,405,317 55	1,205,392 82	5,610,710 37
1841	35,727	72,000	6,070,233 64	2,788,896 85	8,859,130 49
1842	46,098	70,853	7,897,083 48	3,832,966 40	11,730,049 88
1843	58,985	75,034	10,332,224 70	5,632,200 98	15,964,425 68
Total des produits depuis 1831			28,545,074 54	17,387,054 29	45,932,128 83
Augmentation en 1843 sur 1842			2,435,141 22	1,799,234 58	4,234,375 80

En 1843, le chiffre d'augmentation de la population a été d'environ 12,900.

En 1842, il n'avait été que d'environ 10,000.

Les recettes de 1842 ne présentaient qu'un accroissement de 2,749,347 francs 55 centimes.

Celles de 1843 offrent une augmentation de 4,234,375 francs 80 centimes.

L'accroissement de la population et des recettes n'a donc pas été seulement proportionnel; il a été progressif.

ÉVÉNEMENT DES PRODUITS.

La législation financière et les tarifs en vigueur ont subi peu de modifications en 1843.

L'impôt du timbre a été établi à partir du 1er juillet.

Les droits sanitaires ont été modifiés par un arrêt du 3 septembre 1842, mis en vigueur le 1er janvier 1843.

Nous ne parlerons pas de l'ordonnance du 16 décembre, relative au régime des douanes, cette ordonnance n'ayant pu être mise en vigueur qu'en 1844.

COMPARAISON DES PRODUITS DE L'ANNÉE 1843 AVEC CEUX DE 1842.

	DÉSIGNATION SOMMAIRE DES RECETTES.	MONTANT DES RECETTES en 1842.	MONTANT DES RECETTES en 1843.	RÉSULTAT de la COMPARAISON DES DEUX ANNÉES. Augmentation en 1843.	RÉSULTAT de la COMPARAISON DES DEUX ANNÉES. Diminution en 1843.	OBSERVATIONS.
	1° IMPÔTS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.					
	Enregistrement	396,974f 63c	554,990f 96c	158,016f 33c	"	
	Droits de greffe	13,667 81	19,372 22	5,704 41	"	
	Droits de timbre	"	122,952 98	122,952 98	"	
	Droits d'hypothèques	15,172 49	8,949 23	"	6,223f 26c	
	Amendes	2,163 25	10,127 91	7,964 66	"	
	Produits d'immeubles	20,116 45	22,579 17	2,462 72	"	
	Prix de vente de mobilier de l'État. Recettes accessoires	703,953 24	645,401 36	"	58,551 88	
	Produits forestiers	"	16,039 20	16,039 20	"	
	Perceptions diverses	8,531 47	14,361 50	5,830 03	"	
1re PRODUITS du trésor.	TOTAUX de l'enregistrement et des domaines.	1,160,579 34	1,414,774 53	318,970 33	64,775 14	Augmentation : 254,195f 19c.
	Droits de douanes	1,258,557 72	1,224,117 37	"	34,440 35	
	Droits de navigation	408,131 66	380,896 57	"	27,235 09	
	Droits de pêche du corail	169,333 20	247,471 20	78,138 00	"	
	Droits de consommation des sels	"	"	"	"	
	Recettes accessoires	3,392 49	1,968 19	"	1,424 30	
	TOTAUX du service des douanes	1,839,415 07	1,854,453 33	78,138 00	63,099 74	Augmentation : 15,038f 26c.
	Quart revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations	153 25	237 50	84 25	"	
	Produit de la vente des poudres à feu	21,078 50	35,488 88	14,410 38	"	
	TOTAUX du service des contributions diverses.	21,231 75	35,726 38	14,494 63	"	

	DÉSIGNATION SOMMAIRE DES RECETTES.	MONTANT DES RECETTES. en 1842.	MONTANT DES RECETTES. en 1843.	RÉSULTAT de la COMPARAISON DES DEUX ANNÉES. Augmentation en 1843.	RÉSULTAT de la COMPARAISON DES DEUX ANNÉES. Diminution en 1843.	OBSERVATIONS.
1ers PRODUITS du trésor. (Suite.)	Produits des postes et des bateaux à vapeur..	288,481f 95c	380,119f 64c	91,637f 69c	»	
	Produits de la vente des denrées et chevaux pris sur l'ennemi..................	146,102 33	358,615 22	212,512 89	»	
	TOTAUX des recettes du payeur.....	434,584 28	738,734 86	304,150 58	»	
	RÉSUMÉ DES IMPÔTS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.					
	Service de l'enregistrement et des domaines..	1,160,579 34	1,414,774 53	254,195 19	»	
	Service des douanes....................	1,839,415 07	1,854,453 33	15,038 26	»	
	Service des contributions diverses.........	21,231 75	35,726 38	14,494 63	»	
	Service du trésor et des postes............	434,584 28	738,734 86	304,150 58	»	
	TOTAUX des impôts et revenus de l'Algérie.	3,455,810 44	4,043,689 10	587,878 66	»	
2e PRODUITS DIVERS DU BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT.	Recettes provenant des services ministériels..........	3,832,966 40	5,632,200 98	1,799,234 58	»	
	TOTAUX des impôts et revenus au profit du Trésor.	7,288,776 84	9,675,890 08	2,387,103 24	»	
2e PRODUITS de la colonie.	Taxe et droits coloniaux................	65,474 82	86,319 25	20,844 43	»	
	Produits des domaines..................	(1) 641,383 19	1,552,819 98	511,436 79	»	(1) Ce chiffre comprend les recettes des corporations qui, en 1842, formaient un article spécial. (Voir le chapitre III de la présente comparaison.)
	Perceptions diverses....................	128,077 04	275,695 63	147,618 59	»	
	TOTAUX du service des domaines.........	834,935 05	1,514,834 86	679,899 81	»	
	Droits de consommation................	1,502,533 10	1,532,319 00	29,785 90	»	
	Droits sanitaires.......................	48,153 70	50,922 12	2,768 42	»	
	Recettes accessoires....................	6,154 66	8,131 73	1,977 07	»	
	Amendes et confiscations................	2,103 64	18,148 39	16,044 75	»	
	Primes de capture......................	»	»	»	»	
	Taxe de plombage......................	1,016 19	12,911 07	11,894 88	»	
	TOTAUX du service des douanes..........	1,559,961 29	1,622,432 31	62,471 02	»	
	Contributions directes..................	189,068 23	265,125 50	76,057 27	»	
	Dîmes, redevances et autres contribons arabes.	1,015,377 70	1,935,425 62	920,047 92	»	
	Contributions indirectes................	465,227 47	873,837 84	408,610 37	»	
	Perceptions diverses....................	2,893 44	54,921 05	52,027 61	»	
	Droits et produits à répartir............	3 33	1,781 65	1,778 32	»	
	TOTAUX du service des contributions diverses.	1,672,570 17	3,131,091 66	1,458,521 49	»	
	RÉSUMÉ DES IMPÔTS AU PROFIT DE LA COLONIE.					
	Service des domaines...................	834,935 05	1,514,834 86	679,899 81	»	
	Service des douanes....................	1,559,961 29	1,622,432 31	62,471 02	»	
	Service des contributions diverses..........	1,672,570 17	3,131,091 66	1,458,521 49	»	
	TOTAUX des impôts au profit de la colonie..	4,067,466 51	6,268,358 83	2,200,892 32	»	

DÉSIGNATION SOMMAIRE DES RECETTES.	MONTANT DES RECETTES.		RÉSULTAT de la COMPARAISON DES DEUX ANNÉES.		OBSERVATIONS.
	en 1842.	en 1843.	Augmentation en 1843.	Diminution en 1843.	
3° RECETTES des corporations musulmanes	"	"	"	"	Ces produits sont compris dans les produits des domaines. (IIe partie.)
4° RECETTES pour le compte de divers. — Service de l'enregistrement et des domaines	110,321f 62c	20,176f 77c	"	90,144f 85c	
Service des douanes	30,489 33	"	"	30,489 33	
Service des contributions diverses	613 00	"	"	613 00	
TOTAUX des recettes pour le compte de divers.	141,423 95	20,176 77	"	121,247 18	
RÉCAPITULATION.					
Produits du Trésor	7,288,776 84	9,675,890 08	2,387,113 24	"	
Produits de la colonie	4,067,466 51	6,268,358 83	2,200,892 32	"	
Recettes des corporations musulmanes	232,382 58	"	"	232,382 58	
Recettes pour le compte de divers	141,423 95	20,176 77	"	121,247 18	
TOTAUX des impôts et revenus	11,730,049 88	15,964,425 68	4,588,005 56	353,629 76	Augmentation : 4,234,375f 80c
Pour mémoire : Opérations de trésorerie	2,383,078 33	2,707,452 51	414,374 18	"	
TOTAUX GÉNÉRAUX des mouvements de fonds des recettes.	14,113,128 21	18,761,878 19	5,002,379 74	353,629 76	
AUGMENTATION en 1843			4,648,749f 98c		

L'augmentation totale s'élève à 4,234,375 fr. 80 cent., sans compter les opérations de trésorerie, qui ne figurent que pour mémoire dans la comparaison.

Cette augmentation est le résultat des différences en plus et en moins ci-après:

PRODUITS EN AUGMENTATION.

Produits du Trésor	2,387,113f 24c
Produits de la colonie	2,200,892 32
TOTAL	4,588,005 56

PRODUITS EN DIMINUTION.

Recettes des corporations musulmanes	232,382 58
Recettes pour le compte de divers	121,247 18
TOTAL	353,629 76
DIFFÉRENCE formant l'augmentation ci-dessus	4,234,375 80

Nous indiquerons sommairement les causes de ces augmentations et diminutions.

PRODUITS DU TRÉSOR.

L'augmentation sur les produits du Trésor a été réalisée par les branches de revenus ci-après:

Enregistrement et domaines	254,195f 19c
Douanes	15,038 26
Contributions diverses	14,494 63
Postes et bateaux à vapeur	304,150 58
Produits divers du budget de l'État	1,799,234 58
TOTAL des augmentations	2,387,113 24

Les droits d'enregistrement ont augmenté de 158,016 fr. 33 cent., ou de plus de 40 p. 0/0. Cet avantage est dû à l'activité des transactions immobilières; non-seulement les propriétés ont acquis de la valeur, mais, à mesure que la sécurité s'est étendue par la fondation de nos établissements militaires ou l'accroissement de la population, des terrains incultes ou des constructions en ruine ont été vendus et utilisés. Service de l'Enregistrement et des Domaines.

On jugera de la progression des affaires par la comparaison du nombre des actes soumis à l'enregistrement en 1843 et 1842:

En 1843, il a été enregistré	94,580 actes.
En 1842, le nombre des formalités n'était que de	59,632
AUGMENTATION	34,958

L'augmentation de 1842 sur 1841 n'était que de 15,530.

Ces chiffres démontrent suffisamment l'activité des transactions des affaires et de la colonisation.

Établi au 1er juillet 1843, le *timbre* a donné, pour les six mois de cette année, une somme de 129,952 fr.

Les droits de *greffe* ont subi une augmentation remarquable, comme tous les droits d'enregistrement. Nous passerons sous silence les autres produits, les augmentations ou diminutions qu'ils présentent étant peu importantes.

En 1843, les recettes réalisées par le service des douanes pour le compte du trésor, s'élevaient à la somme de .... 1,854,453f 33c Service des Douanes.

En 1842, elles étaient de 1,839,415 07

AUGMENTATION 15,038 26

Les approvisionnements extraordinaires que les Arabes ont faits pendant les derniers mois de 1842, par suite des privations que la guerre leur avait fait éprouver, ne pouvaient se reproduire en 1843; néanmoins, les recettes de douanes ont eu un léger accroissement, alors que nous devions nous attendre à une diminution.

La pêche du corail, qui avait sensiblement baissé jusqu'en 1840, époque à laquelle elle était descendue à 102,524 fr., a plus que doublé depuis lors; elle a atteint, en 1843, le chiffre de 247,471 francs, qui donne sur l'année antérieure une augmentation de 78,138 francs.

Avec la sécurité, la chasse a pu s'étendre. La consommation de poudre pour l'exploitation des carrières a été aussi plus suivie; il en est résulté une augmentation de 60 p. 0/0 dans le produit de la vente des poudres, qui s'est élevée à 35,488 francs. Service des Contributions diverses.

Service des Postes.

L'accroissement de la population et du mouvement des affaires ayant multiplié les correspondances et les passages sur les paquebots de l'État, nonobstant les transports nombreux que font les bâtiments du commerce, le service des postes a donné une augmentation de 91,637 francs, ou de 33 p. o/o.

Produits divers du Budget de l'État.

Nous ne parlons pas ici de l'augmentation de 2,017,906 francs que donnent les recettes diverses du budget, parce que ces recettes sont tout-à-fait étrangères, soit aux productions, soit aux consommations du pays.

REVENUS COLONIAUX.

Les impôts coloniaux ont donné, en 1843, un tiers de plus qu'en 1842, sans aucune augmentation de taxe.

L'augmentation de 2,200,892 fr. 32 cent. a été réalisée par les services ci-après :

Recettes faites par le domaine	679,899^{f} 81^{c}
——— les douanes	62,471 02
——— les contributions	1,458,521 49
TOTAL	2,200,892 32

Recettes faites par le Domaine.

Les autorisations de voiries, les passe-ports, les permis de ports d'armes, les livrets d'ouvriers, les rétributions dues par les élèves du collége, etc., ont augmenté de 40 p. o/o.

Le produit des immeubles a donné 972,000 francs; l'avantage sur 1842 est de plus de 200,000 francs. Aux causes générales qui ont amené cet accroissement de la richesse immobilière, par l'élévation du prix de vente et de location, ou par la mise en produit de nouveaux terrains, il faut ajouter la meilleure gestion dont les immeubles des corporations sont devenus l'objet. Les soins de l'administration ont obtenu, pour ces seuls immeubles, une augmentation de 96,000 francs.

Le prix des récoltes faites par l'administration militaire, sur les terrains domaniaux, a donné un bénéfice net de 140,250 francs; c'est un produit nouveau de la paix et de l'emploi des troupes aux travaux de culture.

La vente des arbres de la pépinière, qu'il ne faut pas compter comme revenu, parce qu'elle se fait au plus bas prix possible, mais qu'il faut remarquer comme progrès des plantations privées, a donné trois fois plus qu'en 1842.

Les perceptions diverses échappent, par leur variété, à un raisonnement général sur les causes d'augmentation ou de diminution; elles donnent un produit de 275,715 francs, et un avantage sur 1842 de 147,658 francs.

Recettes faites par les Douanes.

On devait s'attendre à voir baisser le droit de consommation sur les objets introduits par mer, puisque les Arabes et les colons fournissent aujourd'hui une partie des denrées que nous recevions autrefois par mer; mais le mouvement général de la consommation s'est accru plus rapidement encore que la production locale, et l'octroi de mer a donné 1,532,000 francs, près de 30,000 francs de plus qu'en 1842.

Malgré la diminution de la navigation, les droits sanitaires se sont légèrement améliorés par suite de la réforme de la législation, aujourd'hui plus équitable et mieux assise que par le passé.

Une augmentation de 1,977 francs sur les faibles taxes perçues dans les entrepôts atteste le progrès de ces établissements.

Le service des contributions diverses fait ressortir plus particulièrement l'effet des progrès politiques et coloniaux. Cette branche de produits, presque nulle il y a quelques années, est devenue aujourd'hui une des ressources les plus importantes de la colonie; elle a donné, en 1843, 3,131,091 francs, presque moitié de plus que l'année précédente. Recettes faites par les Contributions diverses.

Les patentes ont augmenté de 73,000 francs; cette augmentation de 50 p. o/o n'est pas due seulement à l'accroissement du nombre des industriels, mais encore à une meilleure classification des industries.

La rétribution due pour la vérification des poids et mesures, faite avec plus de soins et sur un plus grand nombre d'assujettis, donne 50 p. o/o d'augmentation sur 1842.

Indépendamment des 900,000 francs dus, sur 1843, par l'administration militaire, pour prix des grains versés à titre d'achour, dans les magasins de l'administration militaire, l'impôt arabe, ainsi que nous l'avons déjà dit, a donné cette année 1,935,425 francs, somme qui dépasse de 900,000 francs les produits de 1842.

Cette augmentation est d'autant plus remarquable que, généralement, la récolte a été assez mauvaise, pour que les indigènes aient été obligés de venir nous acheter des grains. Il est, d'ailleurs, un assez grand nombre de tribus qui n'avaient pas été imposées en raison des pertes qu'elles avaient essuyées pendant la guerre; la misère de quelques-unes était telle, qu'au lieu de les imposer, il a fallu leur prêter des grains pour faire leur semence.

Les mêmes causes n'existant pas en 1844, il est probable que ces contributions donneront un revenu beaucoup plus important.

Les droits de licence n'ont augmenté que de 25 p. o/o, quand ceux des patentes se sont élevés de moitié. C'est là une preuve que la vente des boissons n'occupe pas exclusivement la population, comme on l'a quelquefois prétendu.

Comme nous en avons déjà fait l'observation, tous les droits qui tiennent plus directement à nos relations avec les Arabes ont considérablement augmenté.

Ainsi, l'octroi de terre s'améliore de	64,974	102 p. o/o.
Les droits de place sur les marchés, de	72,617	45
Les droits d'abatage dans les abattoirs, de	81,380	55
Les droits de mesurage des céréales, de	52,041	200
Les droits de mesurage sur les huiles, de	22,511	500

Enfin, les recettes effectuées dans les villes de l'intérieur, et qui, jusqu'à la fin de 1842, avaient formé des revenus spéciaux, sont aujourd'hui versées au fonds commun, conformément aux principes de l'ordonnance du 21 août 1839; de là vient la recette de 97,000 francs, versée à Constantine.

En 1842, les recettes des corporations musulmanes n'étaient pas réunies au budget de la colonie. Un arrêté ministériel, du 23 mars 1843, a prescrit cette réunion à partir du 1er janvier. La diminution qui figure sous ce titre n'est que le résultat d'un changement de classification, et on a vu plus haut que les produits de l'espèce se sont considérablement accrus en 1843. Recettes des Corporations musulmanes.

PRODUITS DIVERS.

Ainsi que nous l'avons annoncé l'année dernière, les recettes qui figurent sous ce titre diminuent de jour en jour. On n'y comprend aujourd'hui que les salaires du conservateur des hypothèques.

PRODUITS PERÇUS PAR LOCALITÉS.

Le tableau ci-après indique par espèce et par branche de revenus les récoltes faites dans chaque localité. On y remarquera qu'à part Bougie et Mers el-Kebir, toutes les localités présentent des améliorations notables.

TABLEAU COMPARATIF DES PRODUITS DE TOUTE NATURE

Produits du trésor.

NATURE DES PRODUITS.	ALGER.	BLIDAH.	BOUGIE.	KOLÉAH.	CHERCHEL.	MÉDÉAH.	MILIANA.	TENÈS.	ARZEU.
1° IMPÔTS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Droits d'enregistrement	420,531 67	21,720 14	118 13	518 31	1,494 61	17 50	»	»	»
Droits de timbre	84,855 88	4,617 30	246 50	341 20	478 70	369 20	374 85	374 85	»
Droits de greffe	12,629 66	»	1 26	»	»	»	»	»	»
Droits d'hypothèques	6,769 09	»	»	»	»	»	»	»	»
Amendes	5,491 10	472 40	5 00	32 00	111 00	10 00	»	40 00	»
Produits d'immeubles	10,067 25	1,469 08	»	»	88 00	»	»	»	»
Prix de vente de mobilier de l'État et recettes accessoires	318,088 31	7,830 28	1,533 49	174 05	821 46	3,489 47	4,076 84	1,827 65	»
Produits forestiers	6,538 33	555 00	»	»	»	»	»	»	»
Perceptions diverses	6,810 68	437 28	72 05	42 60	44 80	»	3 00	»	»
TOTAUX de l'enregistrement et des domaines	871,781 97	37,101 48	1,976 43	1,108 16	3,038 57	3,886 17	4,347 29	2,242 50	»
Droits de douanes	697,011 21	»	1,028 38	»	1,075 29	»	»	544 03	102 94
Droits de navigation	211,275 04	»	2,362 80	»	3,296 36	»	»	18,698 15	2,348 36
Droits de pêche du corail	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Droits de consommation des sels	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Recettes accessoires	1,719 63	»	20 00	»	2 58	»	»	»	1 85
TOTAUX des douanes	910,005 88	»	3,411 18	»	4,374 23	»	»	19,242 18	2,453 15
Un quart revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscat[ns].	90 00	»	»	»	25 00	»	»	»	»
Produits de la vente des poudres à feu	35,488 88	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX des contributions diverses	35,578 88	»	»	»	25 00	»	»	»	»
Produits des postes et des bateaux à vapeur	175,908 96	12,415 73	4,984 33	»	7,899 65	»	»	11,375 10	
Produits de la vente des denrées et chevaux pris sur l'ennemi	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX des recettes du payeur	175,908 96	12,415 73	4,984 33	»	7,899 65	»	»	11,375 10	»
RÉSUMÉ DES IMPÔTS ET REVENUS AU PROFIT DE L'ALGÉRIE.									
Service de l'enregistrement et des domaines	871,781 97	37,101 48	1,976 43	1,108 16	3,038 57	3,886 17	4,347 29	2,242 50	»
Service des douanes	910,005 88	»	3,411 18	»	4,374 23	»	»	19,242 18	2,453 15
Service des contributions diverses	35,578 88	»	»	»	25 00	»	»	»	»
Service du trésor et des postes	175,908 96	12,415 73	4,984 33	»	7,899 65	»	»	11,375 10	»
TOTAUX des impôts et revenus au profit de l'Algérie	1,993,275 69	49,517 21	10,371 94	1,108 16	15,337 45	3,886 17	4,347 29	32,859 8	2,453 15
2° PRODUITS DIVERS DU BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT.									
Recettes provenant des services ministériels	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX GÉNÉRAUX des impôts et revenus au profit du trésor	1,993,275 69	49,517 21	10,371 94	1,108 16	15,337 45	3,886 17	4,347 29	32,859 78	2,453 15

PERÇUS DANS CHAQUE LOCALITÉ EN 1842 ET 1843.

MASCARA.	MERS EL-KEBIR.	MOSTAGANEM.	ORAN.	TLEMSEN.	BÔNE.	DJIDJELI.	CONSTANTINE.	LA CALLE.	PHILIPPEVILLE.	SETIF.	TOTAL.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
″	″	6,808 57	48,548 10	″	31,113 18	″	6,236 80	″	17,883 95	″	554,990 96
620 10	″	1,466 40	11,703 30	202 75	6,891 15	129 50	3,930 90	36 90	6,420 90	″	122,952 98
″	″	13 89	3,216 99		1,483 65	″	354 76	″	1,672 01	″	19,372 22
″	″	″	1,181 73	″	696 66	″	″	″	301 75	″	8,040 23
5 00	″	405 31	1,575 79	″	550 00	″	547 88	″	882 43	″	10,127 91
″	″	″	10,054 84	″	″	″	″	″	″	″	22,579 17
28,913 25	″	18,152 65	98,030 21	22,020 40	25,507 05	277 50	9,047 98	34 50	105,576 27	″	645,401 36
″	″	″	″	″	2,177 50	″	″	1,511 00	5,257 37	″	10,039 20
″	″	324 25	3,047 43	″	995 19	″	424 36	″	2,159 86	″	14,361 50
29,538 35	″	27,171 07	178,258 39	22,223 15	69,414 38	407 00	20,542 68	1,582 40	140,154 54	″	1,414,774 53
″	30,201 60	6,014 62	282,990 77	″	165,719 40	1,390 36	″	346 49	37,692 28	″	1,224,117 37
″	86,138 92	23,601 96	1,231 00	″	20,064 52	2,369 88	″	2,278 16	7,231 42	″	380,896 57
″	″	″	″	″	247,471 20	″	″	″	″	″	247,471 20
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
″	95 48	″	104 77	″	5 50	2 55	″	″	15 53	″	1,968 19
″	116,436 00	29,616 58	284,326 54	″	433,260 62	3,762 79	″	2,624 95	44,939 23	″	1,854,453 33
″	″	″	″	″	5 00	″	″	″	117 50	″	237 50
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	35,488 88
″	″	″	″	″	5 00	″	″	″	117 50	″	35,726 38
6,416 21	″	23,071 42	52,136 11	3,182 17	31,497 55	″	18,635 52	″	29,351 04	3,245 85	380,119 64
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	358,615 22
6,416 21	″	23,071 42	52,136 11	3,182 17	31,497 55	″	18,635 52	″	29,351 04	3,245 85	738,734 86
29,538 35	″	27,171 07	178,258 39	22,223 15	69,414 38	407 00	20,542 68	1,582 40	140,154 54	″	1,414,774 53
″	116,436 00	29,616 58	284,326 54	″	433,260 62	3,762 79	″	2,624 95	44,939 23	″	1,854,453 53
″	″	″	″	″	5 00		″	″	117 50	″	35,726 38
6,416 21	″	23,071 42	52,136 11	3,182 17	31,497 55	″	18,635 52	″	29,351 04	3,245 85	738,734 86
35,954 56	116,436 00	79,859 07	514,721 04	25,405 32	534,177 55	4,169 79	39,178 20	4,207 35	214,562 31	3,245 85	4,043,689 10
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	5,633,200 98
35,954 56	116,436 00	79,859 07	514,721 04	25,405 32	534,177 55	4,169 79	39,178 20	4,207 35	214,562 31	3,245 85	9,675,890 08

NATURE DES PRODUITS.		ALGER.	BLIDAH.	BOUGIE.	KOLÉAH.	CHERCHEL.	MÉDÉAH.	MILIANA.	TENÈS.	ARZEU.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Produits de la colonie.	Taxe et droits coloniaux	52,350 75	4,733 50	352 00	4 50	583 00	″	120 00	90 00	″
	Produits des domaines	535,907 28	27,415 51	15,741 05	9,925 92	8,541 95	12,082 30	2,075 09	″	″
	Perceptions diverses	159,887 56	1,186 50	133 00	77 30	856 10	541 00	346 00	739 15	″
	Totaux du service des domaines.	748,145 59	33,335 51	16,226 05	10,007 72	9,981 05	12,623 30	2,541 09	829 15	″
	Droits de consommation	785,078 36	″	12,064 44	″	10,349 39	″	″	24,752 54	1,433 96
	Droits sanitaires	24,539 35	″	684 67	″	908 02	″	″	2,836 31	1,423 28
	Recettes accessoires	3,842 93	″	″	″	″	″	″	″	″
	Amendes et confiscations	9,855 80	″	″	″	″	″	″	221 60	0 28
	Primes de captures	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	Taxe de plombage et d'estampillage	8,154 72	″	39 00	″	106 50	″	″	″	4 50
	Totaux du service des douanes.	831,471 16	″	12,788 11	″	11,363 91	″	″	27,810 45	2,862 02
	Contributions directes	111,719 27	11,789 77	1,194 71	″	2,409 50	″	4,123 50	1,437 66	45 00
	Dîmes, redevances et autres contributions arabes	77,311 11	12,621 15	1,079 26	″	2,321 03	143,559 83	33,485 58	24,604 36	″
	Contributions indirectes	372,650 45	36,279 44	1,162 50	″	2,250 00	1,035 85	2,666 68	1,025 38	425 00
	Perceptions diverses	2,550 98	137 85	″	″	″	″	1,805 05	13 75	″
	Droits et produits à répartir	430 00	93 25	″	″	100 00	″	″	″	″
	Totaux des services des contributions diverses	564,761 81	60,921 46	3,436 47	″	7,080 53	144,595 68	42,080 81	27,081 15	470 00
	RÉSUMÉ DES IMPÔTS ET REVENUS AU PROFIT DE LA COLONIE.									
	Service des domaines	748,145 49	33,335 51	16,226 05	10,007 72	9,981 05	12,623 30	2,541 09	829 15	″
	Service des douanes	831,471 16	″	12,788 11	″	11,363 91	″	″	27,810 45	2,862 02
	Service des contributions diverses	564,761 81	60,921 46	3,436 47	″	7,080 53	144,595 68	42,080 81	27,081 15	470 00
	Totaux des impôts et revenus au profit de la colonie	2,144,378 56	94,256 97	32,450 63	10,007 72	28,425 49	157,218 98	44,621 90	55,720 75	3,332 02
Recettes pour le compte de divers.	Salaires des cons[rs] des hypothèques : Service de l'enregistrement et des domaines	15,871 47	″	″	″	″	″	″	″	″
RÉCAPITULATION.										
Recettes du trésor		1,993,275 69	49,517 21	10,371 94	1,108 16	15,337 45	3,886 17	4,347 29	32,859 78	2,453 15
Recettes de la colonie		2,144,378 56	94,256 97	32,450 63	10,007 72	28,425 49	157,218 98	44,621 90	55,720 75	3,332 02
Recettes pour le compte de divers		15,871 47	″	″	″	″	″	″	″	″
Total général des recettes de 1843		4,153,525 72	143,774 18	42,822 57	11,115 88	43,762 94	161,105 15	48,969 19	88,580 53	5,785 17
Recettes de 1841		4,385,090 38	39,684 01	52,883 52	7,700 36	35,973 64	1,138 66	″	″	5,126 74
Comparaison	en plus, 1843	″	104,090 17	″	3,345 52	7,789 30	159,966 49	48,969 19	88,580 53	658 43
	en moins, 1843	(1) 231,564 66	″	10,060 95	″	″	″	″	″	″

(1) Cette diminution n'est qu'apparente ; en 1842, il avait été réalisé à Alger des produits appartenant à la province de Constantine. Ce fait ne s'est pas reproduit en 1843.

PRODUITS PAR

Les augmentations générales de produits réalisées en 1843 se répartissent ainsi entre les trois provinces. . . . .

MASCARA.	MERS EL-KEBIR.	MOSTAGANEM.	ORAN.	TLEMSEN.	BÔNE.	DJIDJELI.	CONSTANTINE.	LA CALLE.	PHILIPPEVILLE.	SETIF.	TOTAL.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
12 00	»	1,516 06	15,123 65	»	6,589 79	76 00	3,438 75	»	1,329 25	»	86,319 25
25,729 02	»	32,698 80	39,119 25	46,192 49	23,092 92	3,002 27	368,539 72	»	2,756 41	»	1,152,819 98
431 50	»	779 00	94,717 86	1,597 00	2,308 59	1,007 27	6,543 25	»	4,544 55	»	275,695 63
26,172 52	»	34,993 86	148,960 76	47,789 49	31,991 30	4,085 54	378,521 72	»	8,630 21	»	1,514,834 86
»	11,553 30	55,945 71	286,810 39	»	130,874 86	9,054 39	»	48 96	204,352 70	»	1,532,319 00
»	9,516 07	2,986 00	»	»	4,694 67	547 82	»	608 47	2,177 46	»	50,922 12
»	4,288 80	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8,131 73
»	1,361 12	50 00	1,901 28	»	2,347 94	18 72	»	»	2,391 65	»	18,148 39
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	387 00	414 00	2,062 35	»	1,047 50	18 50	»	18 50	658 50	»	12,911 07
»	27,106 29	59,395 71	290,774 02	»	138,964 97	9,630 43	»	675 93	209,580 31	»	1,622,432 31
6,423 00	2,274 55	7,819 73	28,433 13	10,635 00	21,869 40	»	33,400 35	»	21,640 93	»	265,125 50
35,306 48	»	70,171 18	18,488 93	4,796 14	353,509 82	»	1,016,069 33	»	142,011 42	»	1,935,425 62
12,531 00	»	26,717 98	108,858 16	15,022 20	132,386 15	»	97,038 99	»	63,788 00	»	873,837 84
»	»	12 20	471 70	»	444 70	»	49,014 47	»	470 35	»	54,921 05
60 00	»	30 00	»	301 40	120 00	»	»	»	647 00	»	1,781 65
54,320 48	2,274 55	104,751 07	156,251 92	30,754 74	508,330 07	»	1,195,523 14	»	228,557 76	»	3,131,091 66
26,172 52	»	34,993 86	148,960 76	47,789 49	31,991 30	4,085 54	378,521 72	»	8,630 21	»	1,514,834 86
»	27,106 29	59,395 71	290,774 02	»	138,964 97	9,630 43	»	675 93	209,580 31	»	1,622,432 31
54,320 48	2,274 55	104,751 09	156,251 92	30,754 74	508,330 07	»	1,195,523 14	»	228,557 76	»	3,131,091 66
80,493 00	29,380 84	199,140 66	595,986 70	78,544 23	679,286 34	13,724 97	1,574,044 86	675 93	446,768 28	»	6,268,338 83
»	»	»	2,125 49	»	1,391 11	»	»	»	788 70	»	20,176 77
35,954 56	116,436 00	79,859 07	514,521 04	25,405 32	534,177 55	4,169 79	39,178 20	4,207 35	214,562 31	3,245 05	9,675,890 08
80,493 00	29,380 84	199,140 66	595,986 70	78,544 23	679,286 34	13,724 97	1,574,044 86	675 93	446,768 28	»	6,268,358 83
»	»	»	2,125 49	»	1,391 11	»	»	»	788 70	»	20,176 77
116,447 56	145,816 84	278,999 73	1,112,833 23	103,949 55	1,214,855 00	17,894 76	1,613,223 06	4,883 28	672,119 29	3,245 85	15,964,425 68
40,335 62	157,073 81	217,381 74	808,007 79	18,247 47	794,712 69	9,281 75	558,932 69	492 12	618,860 16	»	11,730,049 88
76,111 94	»	61,617 99	304,825 44	85,702 08	420,142 31	8,613 01	1,054,290 37	4,391 16	53,259 13	3,245 85	4,234,375 80
»	11,256 97	»	»	»	»	»	»	»		»	

PROVINCES.

Alger	171,022 59
Oran	517,663 91
Constantine	1,533,941 83
	2,222,628 33
Recettes du payeur non divisées par province	2,011,747 47
Total ou augmentation	4,234,375 80

TABLEAU COMPARATIF, PAR PROVINCE, DES

	DÉSIGNATION SOMMAIRE DES RECETTES.	PROVINCE D'ALGER.				PROVINCE	
		MONTANT DES RECETTES.		COMPARAISON.		MONTANT DES RECETTES.	
		En 1843.	En 1842.	En plus, 1843.	En moins, 1843.	En 1843.	En 1842.
Produits du trésor	IMPÔTS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.						
	Enregistrement	444,400f 36c	314,022f 53c	130,377f 83c	"	55,356f 67c	34,282f 58c
	Droits de timbre	91,551 08	"	91,551 08	"	13,992 55	"
	Droits de greffe	12,630 92	9,418 00	3,212 92	"	3,230 88	2,218 07
	Droits d'hypothèques	6,769 09	13,348 49	"	6,579f 40c	1,181 73	586 53
	Amendes	6,161 50	2,018 25	4,143 25	"	1,986 10	55 00
	Produits d'immeubles	11,624 33	11,397 50	226 83	"	10,954 84	8,288 95
	Prix de vente de mobilier de l'État et recettes accessoires	337,841 55	619,057 32	"	281,215 77	167,116 51	64,057 08
	Produits forestiers	7,093 33	"	7,093 33	"	"	"
	Perceptions diverses	7,410 41	4,872 08	2,538 33	"	3,371 68	2,305 42
	TOTAUX du service de l'enregistrement et domaines.	925,482 57	974,134 17	239,143 57	287,795 17	257,190 06	111,793 63
				48,651f 60c			
	Droits de douanes	699,658 91	682,055 55	17,603 36	–	310,309 93	322,040 15
	Droits de navigation	235,632 35	255,627 54	"	19,995 19	113,320 24	116,752 32
	Droits de pêche du corail	"	"	"	"	"	"
	Droits de consommation des sels	"	"	"	"	"	"
	Recettes accessoires	1,742 21	1,414 06	328 15	"	202 10	1,926 06
	TOTAUX du service des douanes	937,033 47	939,097 15	17,931 51	19,995 19	432,832 27	440,722 53
				2,063f 68c			
	Un quart revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations	115 00	15 00	100 00	"	"	"
	Produit de la vente des poudres à feu	35,488 88	21,078 50	14,410 38	"	"	"
	TOTAUX du service des contributions diverses.	35,603 88	21,093 50	14,510 38	"	"	"
	Postes et bateaux à vapeur	212,583 77	168,807 00	43,776 77	"	84,805 91	74,732 71
	Produits de la vente des denrées et chevaux pris sur l'ennemi	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX des recettes du payeur	212,583 77	168,807 00	43,776 77	"	84,805 92	74,732 71
	RÉSUMÉ DES IMPÔTS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.						
	Service de l'enregistrement et des domaines	925,482 57	974,134 17	"	48,651 60	257,190 06	111,793 63
	Service des douanes	937,033 47	939,097 15	"	2,063 68	432,832 27	440,722 53
	Service des contributions diverses	35,603 88	21,093 50	14,510 38	"	"	"
	Service du trésor et des postes	212,583 77	168,807 00	43,776 77	"	84,805 91	74,732 71
	TOTAUX des impôts et revenus de l'Algérie.	2,110,703 69	2,103,131 82	58,287 15	50,715 28	774,829 14	627,248 87
				7,571f 87c. Augmentation.			
	PRODUITS DIVERS DU BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT.						
	Recettes provenant des services ministériels	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX des impôts et revenus du trésor	2,110,703 69	2,103,121 82	7,571 87	"	774,829 14	627,248 87
Produits de la colonie.	Taxe et droits coloniaux	58,233 75	44,549 90	13,683 85	"	16,651 71	13,252 03
	Produits des domaines	611,689 10	358,508 21	253,180 89	"	143,739 56	64,890 21
	Perceptions diverses	163,766 61	117,981 33	45,785 28	"	97,525 36	4,801 05
	TOTAUX du service des domaines	833,689 46	521,039 44	312,650 02	"	257,916 63	82,543 29

PRODUITS DE TOUTE NATURE PERÇUS EN 1843 ET 1842.

D'ORAN.		PROVINCE DE CONSTANTINE.				RÉSULTAT PAR ARTICLE.			
COMPARAISON.		MONTANT DES RECETTES.		COMPARAISON.		MONTANT DES RECETTES.		COMPARAISON.	
En plus, 1843.	En moins, 1843.	En 1843.	En 1842.	En plus, 1843.	En moins, 1843.	En 1843.	En 1842.	En plus, 1843.	En moins, 1843.
21,074f 09c	»	55,233f 93c	48,669f 52c	6,564f 41c	»	554,990f 96c	306,974f 63c	158,016f 33c	»
13,992 55	»	17,409 35	»	17,409 35	»	122,952 98	»	122,952 98	»
1,012 81	»	3,519 42	2,031 74	1,478 68	»	19,372 22	13,667 81	5,704 41	»
595 20	»	998 41	1,237 47	»	239f 06c	8,949 23	15,172 49	»	6,223f 26c
1,931 10	»	1,980 31	90 00	1,890 31	»	10,127 91	2,163 25	7,964 66	»
2,665 89	»	»	430 00	»	430 00	22,579 17	20,116 45	2,462 72	»
103,059 43	»	140,443 30	20,838 84	119,604 46	»	645,401 36	703,953 24	»	58,551 88
»	»	8,945 87	»	8,945 87	»	16,039 20	»	16,039 20	»
1,066 26	»	3,579 41	1,358 97	2,225 44	»	14,361 50	8,531 47	5,830 03	»
145,397 33	»	232,101 00	74,651 54	158,118 52	669 06	1,414,774 53	1,160,579 34	318,970 33	64,775 14
				157,449f 46c				254,195f 19c	
»	2,730 22	205,148 53	254,462 02	»	49,313 49	1,224,117 37	1,258,557 72	»	34,440 35
»	2,636 08	31,943 98	35,747 80	»	3,803 82	380,896 57	408,131 66	»	27,235 09
»	»	247,471 20	169,333 20	78,138 00	»	247,471 20	169,333 20	78,138 00	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1,723 96	23 88	52 37	»	28 49	1,968 19	3,392 49	»	1,424 30
»	7,890 26	484,587 59	459,595 39	78,138 00	53,145 80	1,854,453 33	1,839,415 07	78,138 00	63,099 74
				24,992f 20c				15,038f 26c	
»	»	122 50	138 25	»	15 75	237 50	153 25	84 25	»
»	»	»	»	»	»	35,488 88	21,078 50	14,410 38	»
»	»	122 50	138 25	»	15 75	35,726 38	21,231 75	14,494 63	»
10,073 20	»	82,729 96	44,942 24	37,787 72	»	380,119 64	233,481 95	91,637 69	»
»	»	»	»	»	»	358,615 22	146,102 33	212,512 89	»
10,073 20	»	82,729 96	44,942 24	37,787 72	»	738,734 86	434,584 28	304,150 58	»
145,397 33	»	232,101 00	74,651 54	157,449 46	»	1,414,774 53	1,160,579 34	254,195 19	»
»	7,890 26	484,587 59	459,595 39	24,992 20	»	1,854,453 33	1,839,415 07	15,038 26	»
»	»	122 50	138 25	»	15 75	35,726 38	21,231 75	14,494 63	»
10,073 20	»	82,729 96	44,942 24	37,787 72	»	738,734 86	434,584 28	304,150 58	»
153,470 53	7,890 26	799,541 05	579,327 42	220,229 38	15 75	4,043,689 10	2,455,810 44	587,878 66	»
147,580f 27c. Augmentation.				210,213f 63c					
»	»	»	»	»	»	5,632,200 98	3,832,966 40	4,799,234 58	»
147,580 27	»	799,541 05	579,327 42	210,213 63	»	9,675,890 08	7,288,776 84	2,387,113 24	»
3,399 68	»	11,433 79	7,672 89	3,760 90	»	86,319 25	65,474 82	20,844 43	»
79,240 35	»	397,301 32	218,384 77	179,006 55	»	1,152,819 98	641,383 19	511,436 79	»
92,724 31	»	14,403 66	5,294 66	9,109 00	»	275,695 63	128,077 04	147,618 59	»
175,373 34	»	423,228 77	231,352 32	191,876 45	»	1,514,834 86	734,935 05	679,899 81	»

DÉSIGNATION SOMMAIRE DES RECETTES.	PROVINCE D'ALGER.				PROVINCE	
	MONTANT DES RECETTES.		COMPARAISON.		MONTANT DES RECETTES.	
	En 1843.	En 1842.	En plus, 1843.	En moins, 1843.	En 1843.	En 1842.
Produits de la colonie. (Suite.)						
Droits de consommation	832,244f 73c	803,622f 03c	28,622f 70c	"	355,743f 36c	351,440f 30c
Droits sanitaires	28,968 35	28,634 75	333 60	"	13,925 35	8,798 25
Recettes accessoires	3,842 93	4,666 01	"	823 08	4,288 80	735 15
Amendes et confiscations	10,077 40	26 15	10,051 25	"	3,312 68	439 29
Primes de captures	"	"	"	"	"	"
Taxes de plombage et d'estampillage	8,300 22	559 81	7,740 41	"	2,867 85	263 28
Totaux du service des douanes	883,433 63	837,508 75	46,747 96	823 08	380,138 04	361,685 27
			45,924 88			
Contributions directes	132,584 41	112,421 35	20,163 06	"	55,630 41	39,734 27
Dîmes, redevances et autres contributions arabes	295,072 32	341,019 35	"	45,947 03	128,762 73	17,730 38
Contributions indirectes	417,070 30	289,162 44	127,907 86	"	163,554 34	84,279 35
Perceptions diverses	4,507 63	186 73	4,320 90	"	483 80	2,706 71
Droits et produits à répartir	623 25	"	623 25	"	391 40	"
Totaux du service des contributions diverses	849,857 91	742,789 87	155,015 07	45,947 03	348,832 78	144,450 71
			107,968 04			
RÉSUMÉ DES IMPÔTS ET REVENUS AU PROFIT DE LA COLONIE.						
Service des domaines	833,689 46	521,039 44	312,650 02	"	257,916 63	82,543 29
Service des douanes	883,433 63	837,508 75	45,924 88	"	380,138 04	361,685 27
Service des contributions diverses	849,857 91	742,789 87	107,068 04	"	348,822 78	144,450 71
Totaux des impôts et revenus au profit de la colonie	2,566,981 00	2,101,336 06	465,642 94	"	986,877 45	588,679 27
Recettes des corporations musulmanes	"	232,382 58	"	232,382 58	"	
Recettes pour le compte de divers.						
Service de l'enregistrement et des domaines	15,871 47	72,930 10	"	57,058 63	2,125 49	18,856 74
Service des douanes	"	12,691 01	"	12,691 01	"	11,383 29
Service des contributions diverses	"	60 00	"	60 00	"	"
Totaux des recettes pour le compte de divers	15,871 47	85,681 11	"	69,809 64	2,125 49	30,240 03
RÉCAPITULATION.						
1° Impôts et revenus au profit du trésor	2,110,703 69	2,103,131 82	7,571 87	"	774,829 14	627,248 87
2° Impôts et revenus au profit de la colonie	2,566,981 00	2,101,338 06	465,642 94	"	986,877 45	588,679 27
3° Recettes des corporations musulmanes	15,871 47	85,681 11	"	69,809 64	2,125 49	30,240 03
4° Recettes pour le compte de divers	"	232,382 58	"	232,382 58	"	"
Totaux généraux	4,693,556 16	4,522,533 57	473,214 81	302,192 22	1,763,832 08	1,246,168 17
			171,022 59			

D'ORAN.		PROVINCE DE CONSTANTINE.				RÉSULTAT PAR ARTICLE.			
COMPARAISON.		MONTANT DES RECETTES.		COMPARAISON.		MONTANT DES RECETTES.		COMPARAISON.	
En plus, 1843.	En moins, 1843.	En 1843.	En 1842.	En plus, 1843.	En moins, 1843.	En 1843.	En 1842.	En plus, 1843.	En moins, 1843.
4,294f 06c	″	344,330f 91c	347,461f 77c	″	3,130f 86c	1,532,319f 00c	1,502,533f 10c	29,785f 90c	″
5,127 10	″	8,028 42	10,720 70	″	2,692 28	50,922 12	48,153 70	2,768 42	″
3,553 65	″	″	753 50	″	753 50	8,131 73	6,154 00	1,977 07	″
2,873 39	″	4,758 31	1,638 20	3,120f 11c	″	18,148 39	2,103 64	16,044 75	″
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
2,604 57	″	1,743 00	193 10	1,549 90	″	12,911 07	1,010 19	11,894 88	″
18,452 77	″	358,860 64	360,767 27	4,670 01	6,576 64	1,622,432 31	1,550,961 29	62,471 02	″
				1,906 63 Diminution.					
15,896 14	″	76,910 68	36,912 61	39,998 07	″	265,125 50	189,068 23	76,057 27	″
111,032 35	″	1,511,590 57	656,627 97	854,962 60	″	1,935,425 62	1,015,377 70	920,047 92	″
79,274 99	″	293,213 20	91,785 68	201,427 52	″	873,837 84	465,227 47	408,010 37	″
″	2,222 81	49,929 52		49,929 52	″	54,921 05	2,893 44	52,027 61	″
391 40	″	767 00	3 33	763 67	″	1,781 65	3 33	1,778 32	″
206,594 88	2,222 81	1,132,410 97	785,329 59	1,147,081 38	″	3,131,990 66	1,672,570 17	1,458,521 49	″
175,373 34	″	423,228 77	231,352 32	191,876 45	″	1,514,834 86	834,935 05	679,809 81	″
18,452 77	″	358,860 64	360,767 27	″	1,906 63	1,622,432 31	1,559,961 29	62,471 02	″
204,372 07	″	1,932,410 97	785,329 59	1,147,081 38	″	3,131,091 66	1,672,570 17	1,458,521 49	″
398,198 18	″	2,714,500 38	1,377,449 18	1,338,957 83	1,906 63	6,268,358 83	4,067,466 51	220,892 32	″
				1,337,051 20					
″	″	″	″	″	″	″	232,382 58	″	232,382 58
″	16,731 25	2,179 81	18,534 78	″	16,354 97	20,176 77	110,321 62	″	90,144 85
″	11,383 29	″	6,415 03	″	6,415 03	″	30,489 33	″	30,489 33
″	″	″	553 00	″	553 00	″	613 00	″	613 00
″	28,114 54	2,179 81	25,502 81	″	13,323 00	20,176 77	141,423 95	″	121,247 18
147,580 27	″	799,541 05	579,327 42	210,213 63	″	9,675,890 08	7,288,776 85	2,387,113 24	″
398,198 18	″	2,714,500 38	1,377,449 18	1,337,051 20	″	6,268,358 83	4,067,466 51	2,200,892 32	″
″	28,114 54	2,179 81	25,502 81	″	13,323 00	20,176 77	141,423 95	″	121,247 18
″	″	″	″	″	″	″	232,382 58	″	232,382 58
545,778 45	28,114 54	3,516,221 24	1,982,279 41	1,547,264 83	13,323 00	15,064,425 08	11,730,049 88	4,588,005 56	353,629 76
517,663 91 Diminution.				1,533,941 83					

MOYENS DE SERVICE.

Nous renvoyons au tableau de la situation des établissements français en Algérie en 1837 (page 399), pour l'explication du mouvement du numéraire entre la France et l'Algérie. On se borne ici à indiquer les opérations du payeur en 1843 et à faire remarquer que sur 76,892,141 fr. 47 cent. payés en Algérie, le trésor n'a envoyé en numéraire que 11,712,000 fr.; le reste a été fourni par les revenus locaux et par le capital en circulation. Bien que le chiffre des dépenses de 1843 ait excédé de plus de 14 millions celui des payements faits en 1842, le trésor de France a envoyé en Algérie, en 1843, 2 millions de moins qu'en 1841.

Les Recettes du trésorier payeur, pendant 1843, se sont élevées, savoir :

Les Dépenses effectives..	Dépenses publiques...........	71,383,485f 75c	76,892,141f 47c
	Dépenses coloniales............	5,508,655 78	
Les dépenses d'ordre.	Opérations de trésorerie........................		23,673,596 93
Il lui restait en caisse au 31 décembre 1843...........................			"
	Total..................		100,565,738 40

Cette somme se compose des valeurs suivantes :

Reste en caisse au 31 décembre 1842	en traites ou mandats...........	8,197,600f 00c	14,248,354f 64c
	en numéraire.................	6,050,754 64	
Numéraire envoyé de France par le trésor..............................			11,712,000 00
Produits des contributions..	Perceptions directes du payeur...	6,370,935 84	16,109,383 26
	Versement des receveurs de l'enregistrement, des domaines, douanes et contributions diverses......	9,738,447 42	
Fonds versés en Algérie par le commerce et les corps de troupes.	en échange de mandats sur les receveurs....................	96,855 86	51,926,023 71
	en échange de traites sur le trésor.	51,829,167 85	
Recettes d'ordre.	Opérations de trésorerie.......................		6,569,976 79
	Total égal........... ...		100,565,738 40

CHAPITRE II.

ENREGISTREMENT, GREFFE, HYPOTHÈQUES ET TIMBRE.

LÉGISLATION.

L'ordonnance royale du 19 octobre 1841 a rendu applicable en Algérie, à partir du 1er janvier 1842, les lois et règlements qui régissent en France l'enregistrement, les greffes et les hypothèques, avec réduction de moitié des droits et sans décime.

L'impôt de l'enregistrement n'a pas encore été établi pour les créations et transmissions de charges et d'offices de notaires, défenseurs, greffiers, huissiers, commissaires priseurs, courtiers de commerce et autres officiers ministériels, attendu qu'en Algérie ces charges ne se transmettent point par vente, et que le Gouvernement s'est réservé le droit d'en disposer.

Les droits de mutations par décès n'existent pas non plus en Algérie; et, bien que cette dérogation à la loi fiscale blesse l'harmonie de la loi constitutive du 22 frimaire an VII, on doit reconnaître que le moment n'est pas encore venu pour en réclamer l'application. Il convient de connaître d'abord la véritable consistance des biens immeubles par parcelle et revenu cadastral, et d'attendre que l'assiette de l'impôt foncier soit établie, avant d'introduire cette amélioration dans les produits.

Par un arrêté du 8 avril 1844, l'impôt de l'enregistrement est devenu forcé dans les villes de Tlemsen, Mascara, Médéah et Miliana, où jusqu'alors cette formalité avait été facultative par suite de considérations politiques.

Depuis le 1er juillet 1843, les lois, décrets et ordonnances qui régissent en France les droits du timbre, ont été rendus applicables en Algérie, aux termes d'une ordonnance du 10 janvier de la même année.

L'introduction de cet impôt, loin d'avoir éprouvé des réclamations de la part des contribuables, a été au contraire considérée par les Européens et les indigènes, comme une plus grande garantie pour les transactions civiles et commerciales.

Sur tous les points de l'Algérie, et dans toutes les villes administrées militairement ou civilement, des débits de timbre ont été établis.

Le système hypothécaire de l'Algérie est le même que celui de France; sans doute des modifications seraient à faire, surtout dans un pays où plusieurs villes et certains territoires se trouvent encore en dehors de la circonscription judiciaire et, par conséquent, hypothécaire. Une matière si délicate ne peut être abordée sans beaucoup de réserve.

On trouvera ci-après, avec les tableaux relatifs à l'enregistrement, au timbre, aux greffes et aux hypothèques, quelques observations qui en expliquent les résultats. L'état des ventes mobilières et immobilières mérite de fixer l'attention.

On a pensé qu'il convenait de présenter dans ces mêmes tableaux les revenus domaniaux et autres produits confiés à l'administration de l'enregistrement et des domaines, de manière à n'avoir à donner, au chapitre du domaine, que des renseignements sur l'administration et la régie des biens immeubles.

Les produits de 1843 se sont élevés à	2,931,789f 14c
Ceux de l'année 1842, à	1,993,334 64
AUGMENTATION	938,454 50

Cette augmentation, qui est de plus d'un tiers, porte tant sur les produits du trésor que sur ceux de la colonie, et a été réalisée par les branches des revenus ci-après.

§ 1er. Les produits du trésor, comprenant l'enregistrement, le timbre, les greffes, les hypothèques, les produits d'immeubles domaniaux, les ventes mobilières, les forêts et les perceptions diverses entrent dans cette augmentation pour une somme de 254,153 fr. 69 cent., et elle est attribuée de la manière suivante :

Droits d'enregistrement.

Les droits d'enregistrement ont produit une amélioration de.................. 159,138f 83c

La cause de cette augmentation s'explique 1° par la présentation de 34,926 actes formalisés en plus qu'en 1842;

2° par le chiffre des valeurs stipulées dans les actes de transmissions immobilières, mobilières, obligations et libérations, lesquelles valeurs se trouvent déterminées dans les proportions ci-après ;

SAVOIR :

Vente de propriétés urbaines	1,047,061f 22c
Idem rurales	427,950 95
Ventes mobilières	1,918,825 79
Obligations	3,757,396 76
Quittances	1,113,554 70
TOTAL	8,264,789 42

Les progrès politiques du pays, la sécurité rétablie sur tous les points, l'augmentation de la population européenne dans chaque ville et village, devaient naturellement accroître le nombre et l'importance des transactions de toute espèce.

Droits et amendes du timbre.

Les droits et amendes du timbre ont produit pour les six derniers mois de 1843..... 129,825f 26c qui entrent en totalité dans l'augmentation.

Droits de greffe.

Les droits de greffe se sont élevés en 1843 à	19,375f 35c
Et en 1842, à	13,667 81
DIFFÉRENCE en plus	5,707 54

Bien que depuis la promulgation de l'ordonnance du 19 octobre 1841, ces droits aient été réduits à moitié, il n'y a qu'une différence de 1,475 fr. 34 cent. pour atteindre le chiffre de 20,840 fr. 69 cent., montant des produits de 1841; ce qui en définitive établirait une augmentation presque du double de 1843 sur 1841.

Droits d'hypothèques.

Les droits d'hypothèques se sont élevés en 1843 à	8,949f 23c
En 1842 ils ont produit	15,172 49
DIFFÉRENCE en moins	8,223 26

Cette diminution n'est qu'apparente ; elle provient de ce que, depuis l'ordonnance du 19 octobre 1841, les droits proportionnels d'hypothèques sur les transcriptions d'actes de mutations se perçoivent en même temps que les droits d'enregistrement, et que les conservateurs n'ont plus à réclamer que le droit fixe.

Produits d'immeubles appartenant à l'ancien beylik ou à l'État.

Les produits des loyers et fermages d'immeubles appartenant à l'ancien Beylik, aujourd'hui représenté par l'État, sont pour 1843, de.......... 12,207^f 55^c

Et pour 1842, de.......... 11,912 65

DIFFÉRENCE.......... 294 90

Cette légère augmentation provient d'un plus grand nombre de biens mis en produits.

Rentes foncières provenant de ventes d'immeubles ayant la même origine.

Les rentes foncières provenant de ventes d'immeubles ayant la même origine ont produit en 1843.......... 10,371 62

Et en 1842.......... 8,153 80

AUGMENTATION.......... 2,217 82

Ventes mobilières provenant des ministères.

Les ventes mobilières provenant des ministères, y compris les issues vénales, ont produit en 1843.......... 645,401 36

En 1842.......... 704,003 24

DIFFÉRENCE en moins.......... 58,601 88

Cette diminution porte principalement sur le produit des ventes d'objets réformés.

Produits forestiers.

Les produits forestiers se sont élevés en 1843 à.......... 16,039^f 20^c

qui entrent en totalité dans le chiffre de l'augmentation.

§ 2. Les produits de la colonie se composent de taxes et de droits coloniaux, des revenus des immeubles domaniaux appartenant à la colonie, d'après l'article 138 de l'ordonnance du 21 août 1839, des ventes mobilières et des perceptions diverses présentant une augmentation de 684,300 fr. 81 cent.; ce qui est presque la moitié en plus des recettes de l'année 1842.

Elle se répartit ainsi qu'il suit:

Taxes et droits coloniaux.

Les taxes et droits coloniaux de 1843 ont donné.......... 86,319^f 25^c

Ceux de 1842 sont de.......... 65,474 82

DIFFÉRENCE en plus.......... 20,844 43

On doit attribuer cette augmentation, notamment aux autorisations de police et voirie, pour l'édification des maisons et des bâtiments, ce qui dénote le degré de confiance des colons dans l'avenir.

Revenus des immeubles domaniaux appartenant à la colonie. Loyers et fermages.

Les revenus des immeubles appartenant à la colonie se sont élevés en 1843 à.......... 691,105^f 88^c

Et ceux de 1842 à.......... 371,350 56

AUGMENTATION.......... 319,755 32

Cette augmentation, presque double des recettes de 1842, s'explique par la mise en produit, dans toutes les localités de l'Algérie, des biens susceptibles de revenus, et notamment à Constantine, Tlemsen, Mascara, Médéah, Miliana, Cherchel et plus particulièrement des immeubles provenant de la grande mosquée d'Alger, et du Beït el-Mal, dont les revenus sont attribués au domaine colonial, par l'arrêté du 23 mars 1843.

Rentes foncières ayant même affectation.

Les rentes foncières provenant des immeubles dont il s'agit ont produit en 1843......	281,514f 24c
Celles de 1842 ont donné..........	167,004 85
DIFFÉRENCE en plus............	114,509 39

L'aliénation d'un plus grand nombre d'immeubles appartenant à la colonie, dans certaines villes, où cette faculté avait été permise, et notamment à Philippeville, Blidah, Cherchel, Koléah, ont amélioré ces revenus qui se sont aussi augmentés, par les adjudications faites à Alger, Oran et Bône.

Ventes mobilières, etc.

Le produit des ventes mobilières a été en 1843 de..........	182,380f 36c
Et celui de 1842 de..........	100,847 28
DIFFÉRENCE..................	81,533 08

TABLEAU GÉNÉRAL DES PRODUITS DU SERVICE DE

ANNÉES.	MONTANT DES DROITS							
	POUR LE COMPTE DU TRÉSOR.							
	Enregistrement.	Timbre.	Greffe.	Hypothèques.	Produits d'immeubles. Loyers et fermages.	Produits d'immeubles. Rentes foncières.	Ventes mobilières.	Produits forestiers.
1831..........	11,031f 14c	"	"	"	73,091f 86c	"	283,981f 02c	"
1832..........	72,832 87	"	1,325f 80c	"	99,990 97	227f 50c	25,148 77	"
1833..........	99,239 41	"	5,244 30	"	108,410 95	"	25,236 87	"
1834..........	112,981 23	"	4,478 10	"	141,152 62	2,147 37	45,499 20	"
1835..........	118,004 99	"	13,047 28	"	106,466 56	513 87	26,607 94	"
1836..........	166,389 78	"	16,764 91	"	119,997 46	244 52	67,103 28	"
1837..........	163,410 55	"	19,597 20	"	126,853 19	185 04	43,723 30	"
1838..........	170,425 54	"	23,005 85	"	143,183 84	154 80	40,909 91	"
1839..........	201,719 39	"	21,660 44	"	146,324 55	147 36	49,834 90	"
1840..........	179,803 84	"	21,557 74	"	24,027 60	"	372,897 26	"
1841..........	229,164 21	"	20,840 69	"	13,685 01	11,475 17	563,097 09	"
1842..........	399,104 63	33f 25c	13,667 81	15,172f 40c	11,012 65	8,153 80	704,003 24	"
1843..........	558,243 46	129,825 26	19,375 35	8,949 23	12,207 55	10,371 62	645,401 36	16,039f 20c
TOTAUX....	2,482,401 04	129,858 51	180,565 47	24,121 72	1,127,313 81	33,621 05	2,803,446 14	16,039 20

Ce tableau donne lieu de remarquer que les produits ont pris constamment une ligne ascendante, et

Ce qui établit une augmentation de près de 82 p. 0/0, qu'on peut expliquer par la vente des foins et des denrées coloniales qui s'est accrue, en 1843, par suite d'une plus grande sécurité et par une plus grande confiance dans la colonisation.

Les perceptions diverses ou revenus non classés parmi les autres droits et revenus déterminés, se sont élevés en 1843 à .... 275,715f 63c — Perceptions diverses.

En 1842 à 128,057 04

AUGMENTATION 147,658 59

L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES, DEPUIS L'ORIGINE.

ET REVENUS PERÇUS.

Perceptions diverses.	TOTAL des droits et revenus du trésor.	POUR LE COMPTE DE LA COLONIE. Taxes et droits coloniaux.	Produits d'immeubles. Loyers et fermages.	Rentes foncières.	Ventes mobilières, etc.	Perceptions diverses.	TOTAL des droits et revenus de la colonie.	TOTAL général.
"	368,154f 02c	12,819f 57c	"	380f 00c	"	4,673f 93c	17,873f 50c	386,027f 52c
20,312f 70c	219,847 61	24,441 86	"	"	261f 02c	3,026 64	27,729 52	247,577 13
4,380 92	243,012 45	30,086 19	"	"	458 37	11,095 95	41,640 51	284,652 96
3,815 28	310,073 80	21,745 99	5,200f 00c	"	966 86	10,860 75	38,773 60	348,847 40
38,651 59	303,292 23	1,090 65	78,453 88	"	56 00	37,374 53	116,975 06	420,267 29
5,423 68	375,925 63	20,840 87	121,839 04	960 66	2,944 65	17,224 45	172,809 67	548,735 30
9,231 08	363,000 34	37,003 20	88,909 49	708 64	4,974 11	37,792 12	169,387 56	532,387 92
7,870 72	385,550 66	46,911 65	77,141 83	708 70	5,038 45	17,513 56	147,314 19	532,864 85
12,049 88	431,736 52	48,280 60	104,899 40	628 00	4,056 10	31,634 96	189,499 06	621,235 58
8,984 09	607,270 53	62,174 57	124,350 20	71,286 90	4,079 23	17,911 66	279,802 56	887,073 09
11,174 42	849,436 59	65,097 45	71,559 94	110,242 12	6,927 77	20,119 73	273,947 01	1,123,383 60
8,552 22	1,160,600 09	65,474 82	371,350 56	167,004 85	100,847 28	128,057 04	832,734 55	1,993,334 64
14,340 75	1,414,753 78	86,319 25	691,105 88	281,514 24	182,380 36	275,715 63	1,517,035 36	2,931,789 14
145,287 33	7,032,654 27	531,286 67	1,734,810 22	633,434 11	312,990 20	613,000 95	3,825,522 15	10,858,170 42

que les produits des deux dernières années ont *quintuplé* et ont même porté neuf fois plus haut le chiffre des trois premières années de l'occupation.

DÉVELOPPEMENT, PAR BUREAU, DES DROITS ET REVENUS PERÇUS, EN

NOMS DES BUREAUX.		MONTANT DES — POUR LE COMPTE DU TRÉSOR.							
		Enregistrement.	Timbre.	Greffes.	Hypothèques.	Produits d'immeubles. Loyers et fermages.	Produits d'immeubles. Rentes foncières.	Ventes mobilières.	Produits forestiers.
Alger	Actes civils	349,676f 66c	22,043f 08c	″	″	″	″	″	″
	Actes judiciaires	41,038 40	10,358 83	12,629f 66c	″	″	″	″	″
	Actes extrajudiciaires	32,230 26	20,059 92	″	″	″	″	″	″
	Amendes	116 35	11,024 85	″	″	″	″	″	4,922f 63c
	Domaines	″	961 80	″	″	10,067f 25c	″	318,088f 31c	1,615 70
	Hypothèques	″	2,128 00	″	6,769 09	″	″	″	″
	Timbre extraordinaire	″	21,240 50	″	″	″	″	″	″
Blidah	Enregistrement et domaines	21,770 14	5,039 70	″	″	″	1,469f 08c	7,830 28	555 00
Bône	Domaines et hypothèques	″	598 10	″	696 66	″	″	25,307 05	2,177 50
	Enregistrement	31,238 18	6,718 05	1,483 65	″	″	″	″	″
Bougie	Enregistrement et domaines	118 13	251 50	1 26	″	″	″	1,533 49	″
Cherchel	*Idem*	1,534 61	549 70	″	″	88 00	″	821 46	″
Koléah	*Idem*	528 31	363 20	″	″	″	″	174 05	″
Constantine	*Idem*	6,241 80	4,473 78	354 76	″	″	″	9,047 98	″
Djidjeli	Domaines et timbre	″	129 50	″	″	″	″	277 50	″
La Calle	*Idem*	″	36 90	″	″	″	″	34 50	1,511 00
Mascara	Enregistrement et domaines	″	625 10	″	″	″	″	28,913 25	″
Médéah	*Idem*	17 50	379 20	″	″	″	″	3,489 47	″
Miliana	*Idem*	″	267 45	″	″	″	″	4,076 84	″
Mostaganem	*Idem*	6,838 57	1,841 71	13 80	″	″	″	18,152 65	″
Oran	Domaines et hypothèques	8,637 66	739 40	897 95	1,181 73	2,052 30	8,902 54	98,030 21	″
	Enregistrement	40,055 44	12,391 56	2,322 17	″	″	″	″	″
Philippeville	Domaines et hypothèques	″	1,422 85	″	301 75	″	″	105,570 27	5,257 37
	Enregistrement	18,201 45	5,562 98	1,672 01	″	″	″	″	″
Setif	Enregistrement et domaines	″	″	″	″	″	″	″	″
Tenès	*Idem*	″	414 85	″	″	″	″	1,827 65	″
Tlemsen	*Idem*	″	202 75	″	″	″	″	22,020 40	″
	TOTAUX	558,243 46	129,825 26	19,375 35	8,949 23	12,207 55	10,371 62	645,401 36	16,039 20

Par cet état, on voit la part que chaque localité a prise dans l'amélioration des produits. Il faut remarquer

1843, PAR LE SERVICE DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

DROITS ET REVENUS PERÇUS.		POUR LE COMPTE DE LA COLONIE.							OBSERVATIONS.
Perceptions diverses.	TOTAL des droits et revenus du trésor par bureau.	Taxes et droits coloniaux.	Produits d'immeubles. Loyers et fermages.	Produits d'immeubles. Rentes foncières.	Ventes mobilières, etc.	Perceptions diverses.	TOTAL des droits et revenus de la colonie par bureau.	TOTAL général par bureau.	
132f 39c	371,852f 13c	10,379f 00c	"	"	"	"	10,379f 00c	382,231f 13c	
14 60	64,041 49	"	"	"	"	"	"	64,041 49	
5 00	52,295 18	"	"	"	"	"	"	52,295 18	
6,596 55	22,660 38	"	"	"	64f 00c	8,402f 30	8,466 30	31,126 68	
26 53	330,759 59	41,971 75	150,589f 10c	230,705f 14c	154,549 04	151,508 26	729,323 29	1,060,082 88	
14 86	8,911 95	"	"	"	"	"	"	8,911 95	
"	21,240 50	"	"	"	"	"	"	21,240 50	
437 28	37,101 48	4,733 50	9,279 85	14,704 61	3,431 05	1,186 50	33,335 51	70,436 99	
28 39	29,007 70	987 00	11,061 80	11,741 63	2,466 99	1,428 59	27,686 01	56,693 71	
966 80	40,406 68	5,002 79	"	"	"	880 00	6,482 79	46,889 47	
72 05	1,976 43	352 00	13,895 00	"	1,846 05	133 00	16,226 05	18,202 48	
44 80	3,038 57	583 00	7,881 30	87 50	573 15	856 10	9,981 05	13,019 62	
42 60	1,108 16	4 50	7,706 05	642 89	1,576 98	77 30	10,007 72	11,115 88	
424 36	20,542 68	3,438 75	365,709 74	889 10	1,940 89	6,543 25	378,521 73	399,064 41	
"	407 00	76 00	2,665 55	"	336 71	1,007 27	4,085 53	4,492 53	
"	1,582 40	"	"	"	"	"	"	1,582 40	
"	29,538 35	12 00	25,070 67	"	658 35	431 50	26,172 52	55,710 87	
"	3,886 17	"	12,082 30	"	"	541 00	12,623 30	16,509 47	
3 00	4,347 29	120 00	1,962 69	"	112 40	346 00	2,541 09	6,888 38	
324 25	27,171 07	1,516 06	20,725 10	10,242 05	1,731 65	779 00	34,993 86	62,164 93	
649 15	121,090 94	10,224 65	24,046 40	10,997 15	4,028 70	92,403 36	141,700 26	262,791 20	
2,398 28	57,167 45	4,899 00	"	"	50 00	2,311 50	7,260 50	64,427 95	
"	112,558 24	"	"	1,504 17	1,252 24	"	2,756 41	115,314 65	
2,159 86	27,596 30	1,329 25	"	"	"	4,544 55	5,873 80	33,470 10	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	
"	2,242 50	90 00	"	"	"	739 15	829 15	3,071 65	
"	22,223 15	"	38,430 33	"	7,762 16	1,597 00	47,789 49	60,012 64	
14,340 75	1,414,753 78	86,319 25	691,105 88	281,514 24	182,380 30	275,715 63	1,517,035 36	2,931,789 14	

que les villes de Tlemsen, Mascara, Constantine, Miliana, Setif et Tenès n'ont donné aucun droit d'enregistrement.

TABLEAU DES ACTES DE TOUTE NATURE ENREGISTRÉS, ET DES TRANSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS CONSIGNÉES, DE 1831 À 1843.

ANNÉES.	ACTES SOUMIS À L'ENREGISTREMENT.						HYPOTHÈQUES.		
	Actes civils publics.	Actes judiciaires.	Actes sous seing privé.	Actes d'huissiers et procès-verbaux.	Actes de greffe.	Total.	Transcriptions.	Inscriptions.	Total.
1831	422	"	"	"	"	"	"	"	"
1832	1,015	"	"	"	"	"	"	"	"
1833	2,023	2,119	2,460	7,073	"	13,675	"	"	"
1834	3,694	3,742	3,068	8,456	"	18,960	"	"	"
1835	3,531	3,171	3,100	13,812	623	24,237	354	523	877
1836	4,736	4,224	3,031	15,735	2,868	30,594	466	810	1,276
1837	5,068	4,176	4,393	20,774	3,669	38,080	416	393	809
1838	5,022	4,654	4,168	21,144	4,137	39,125	457	807	1,264
1839	5,691	7,048	4,260	21,589	3,749	42,337	551	1,119	1,670
1840	5,484	3,695	3,733	21,225	3,985	38,122	664	1,182	1,846
1841	7,537	5,316	3,577	24,214	3,458	44,102	768	1,093	1,861
1842	16,033	15,111	4,433	32,371	2,932	70,880	1,282	1,805	3,087
1843	18,680	24,409	6,556	51,988	4,164	105,806	1,717	2,583	4,300

L'administration, les notaires, kadhis et rabbins ont pris part à la rédaction des actes civils publics, d'après la proportion établie par le tableau suivant :

	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843.
Actes rédigés par l'administration	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,876	8,320
Actes rédigés par les notaires	"	483	1,515	1,436	2,719	3,669	4,143	4,468	4,948	4,777	6,051	7,304	8,416
Actes rédigés par les kadhis	422	532	726	1,039	804	1,050	920	551	727	689	1,419	1,837	1,934
Actes rédigés par les rabbins	"	"	5	"	8	17	5	3	16	18	25	16	19
Totaux	422	1,015	2,243	2,475	3,531	4,736	5,568	5,022	5,691	5,484	7,495	16,033	18,689

L'augmentation que l'on remarque dans le nombre des actes de toute nature peut être expliquée ainsi qu'il suit : dans les actes civils publics sont compris ceux émanés de l'administration, établissant des locations, des marchés, des ventes mobilières et immobilières, ceux reçus par les notaires, dont le nombre et l'importance des valeurs stipulées montrent le degré de confiance des colons et le progrès de la colonie; ceux, enfin, des kadhis qui, par leur augmentation, dénotent la part que prennent les indigènes dans nos affaires civiles et commerciales. Ce sont principalement les actes émanés des tribunaux et ceux des huissiers, qui ont pris une progression considérable, due à l'augmentation de la population européenne et à l'établissement des tribunaux civil et correctionnel à Philippeville, et des justices de paix à Alger, Blidah, Oran, Bône et Philippeville.

Ce que nous avons dit des actes publics s'applique aussi à l'amélioration dans le nombre des transcriptions et inscriptions hypothécaires.

TABLEAU COMPARATIF DU NOMBRE DES ACTES JUDICIAIRES ET EXTRAJUDICIAIRES PRÉSENTÉS À LA FORMALITÉ DE L'ENREGISTREMENT PENDANT LES ANNÉES 1842 ET 1843.

	NATURE DES ACTES.	NOMBRE ENREGISTRÉ EN 1843.	NOMBRE ENREGISTRÉ EN 1842.
Actes judiciaires.	Jugements en appel	228	198
	Jugements de première instance	3,695	2,980
	Jugements du tribunal de commerce	3,264	2,249
	Jugements des juges de paix	3,444	1,702
	Sentences arbitrales	38	20
	Jugements des commissaires civils	«	«
	Jugements en matière criminelle	«	«
	Jugements de police correctionnelle	«	«
	Police	2,718	1,164
	Actes divers	807	347
	Actes du greffe du tribunal supérieur	62	127
	Actes du greffe du tribunal de première instance	2,751	1,998
	Actes du greffe de la justice de paix	541	460
	Actes du greffe du tribunal de commerce	«	«
	Actes du greffe des commissaires civils (ou juges de paix de police)	3	«
Actes extrajudiciaires.	Actes d'huissiers	45,162	27,416
	Procès-verbaux des commissaires-priseurs	886	784
	Procès-verbaux des préposés et gendarmes	5,940	4,171
	TOTAUX	69,539	43,616

On remarquera avec intérêt que, sur les 6,997 jugements rendus en matière civile et commerciale, 228 ont seuls été référés à la cour royale.

RELEVÉ GÉNÉRAL DU NOMBRE DE VENTES IMMOBILIÈRES (URBAINES ET RURALES), ET DES PRIX DE VENTE DE 1831 À 1843.

ANNÉES.	PROPRIÉTÉS URBAINES.			PROPRIÉTÉS RURALES.			TOTAUX.		
	NOMBRE des ventes.	PRIX en capitaux.	PRIX en rentes.	NOMBRE des ventes.	PRIX en capitaux.	PRIX en rentes.	NOMBRE des ventes.	PRIX en capitaux.	PRIX en rentes.
1831	37	42.135f 64c	7,024f 50c	299	209,002f 78c	86,943f 45c	336	251,138f 42c	93,967f 95c
1832	200	188,320 55	55,565 20	311	161,281 97	62,405 70	601	349,602 52	117,970 90
1833	553	324,588 27	92,834 35	237	244,739 50	42,292 50	790	569,327 77	135,126 85
1834	592	353,846 24	81,921 00	446	214,163 66	97,450 00	1,038	668,009 90	179,371 00
1835	422	413,942 27	106,507 01	291	241,130 75	63,278 23	713	655,073 02	169,785 24
1836	540	765,169 44	152,927 21	365	622,817 04	84,686 75	905	1,387,986 48	237,613 96
1837	688	934,864 99	116,723 04	236	554,204 03	50,403 98	924	1,489,069 02	167,127 02
1838	706	1,241,854 06	120,847 67	184	368,898 58	32,831 51	890	1,610,753 64	153,679 18
1839	745	1,391,534 28	423,554 35	215	382,447 11	39,732 86	960	1,773,981 39	463,287 21
1840	762	1,183,475 65	386,126 33	277	308,826 59	59,669 40	1,039	1,492,302 24	445,795 73
1841	784	2,230,410 14	163,943 45	459	737,646 31	52,152 73	1,243	2,968,056 45	216,096 18
1842	1,057	4,014,327 44	321,574 04	1,772	1,317,644 21	142,308 86	2,829	5,331,971 65	463,882 90
1843	1,168	4,913,098 27	469,864 43	1,677	1,794,115 98	93,787 54	2,845	6,707,214 25	563,651 97
TOTAUX	8,344	17,997,567 24	2,489,412 58	6,769	7,256,918 51	907,943 51	15,513	25,254,485 75	3,397,356 09

Ainsi que nous l'avons fait observer au titre des droits d'enregistrement, on voit que, bien que le nombre des ventes soit à peu près le même qu'en 1842, les valeurs des immeubles transmis dépassent de plus de 1,300,000 en capitaux et 100,000 de rentes perpétuelles, celles exprimées dans les actes enregistrés pendant l'année comparée.

40.

DÉVELOPPEMENT PAR BUREAU DU NOMBRE DES VENTES IMMOBILIÈRES (URBAINES ET RURALES), ET DES PRIX STIPULÉS DANS CES VENTES POUR LES ANNÉES 1842 ET 1843.

NOMS DES BUREAUX.	ANNÉE 1842.						ANNÉE 1843.					
	PROPRIÉTÉS URBAINES.			PROPRIÉTÉS RURALES.			PROPRIÉTÉS URBAINES.			PROPRIÉTÉS RURALES.		
	Nombre.	Prix en capitaux.	Prix en rentes.	Nombre.	Prix en capitaux.	Prix en rentes.	Nombre.	Prix en capitaux.	Prix en rentes.	Nombre.	Prix en capitaux.	Prix en rentes.
Alger ... { Actes civils	392	2,643,491f14	212,481f84	1,462	1,151,087f61	116,450f86	461	3,300,074f30	260,735f98	1,483	1,661,079f65	60,049f54
Alger ... { Actes judiciaires	60	»	1,660 00	»	»	»	30	4,400 00	4,433 00	10	»	3,097 64
Blidah	30	100,500 00	3,166 70	169	151,500 00	7,840 00	225	190,800 00	23,926 50	58	89,200 00	2,843 00
Bône (Enregistrement.)	146	500,437 80	9,361 50	134	6,950 00	1,130 00	102	441,433 97	8,388 95	48	31,093 33	990 00
Bougie. (Enregistrement et domaines).	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cherchel. (Idem.)	4	3,600 00	»	»	»	»	10	23,500 00	»	4	2,080 00	»
Koléah. (Idem.)	»	»	»	»	»	»	5	2,000 00	200 00	3	1,000 00	100 00
Constantine. (Idem.)	»	»	»	»	»	»	12	»	2,861 00	»	»	»
Médéah. (Idem.)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mostaganem. (Idem.)	16	21,966 00	3,440 00	2	8,500 00	»	62	15,020 00	10,480 00	2	2,900 00	»
Oran. (Enregistrement.)	98	453,101 00	90,460 00	3	2,600 00	16,332 00	164	627,920 00	148,350 00	5	3,943 60	16,682 36
Philippeville. (Idem.)	190	291,181 50	761 00	2	2,006 60	»	145	207,950 00	1,250 00	64	2,620 00	20 00
TOTAUX	1,637	4,014,327 44	321,374 04	1,772	1,317,644 21	142,308 86	1,168	4,013,098 27	409,864 43	1,677	1,794,115 98	83,787 34

D'après ce développement, sept villes seulement ont pris part dans les ventes ci-dessus. On doit espérer qu'aussitôt que les transmissions immobilières seront autorisées dans les autres villes et villages, le nombre et les valeurs centupleront, et les ressources de l'État s'amélioreront en rapport des mutations successives.

DÉVELOPPEMENT DU TABLEAU DES INSCRIPTIONS HYPOTHÉCAIRES PAR BUREAU DE

NOMS des BUREAUX.	INSCRIPTIONS																							
	EN RENTES CAPITALISÉES.								POUR PRIX D'ACQUISITIONS, ETC., NON PAYÉES.											
	NOMBRE.				VALEURS STIPULÉES.				NOMBRE.				VALEURS STIPULÉES.				NOMBRE.			
	1843.	1842.	Augmentation.	Diminution.	1843.	1842.	Augmentation.	Diminution.	1843.	1842.	Augmentation.	Diminution.	1843.	1842.	Augmentation.	Diminution.	1843.	1842.	Augmentation.	Diminution.
Alger	876	783	93	»	6,804,233f67c	5,254,399f90c	1,549,833f07c	»	337	62	275	»	3,024,621f35c	1,614,441f00c	1,410,179f[illegible]	»	558	437	121	»
Bône	63	62	1	»	239,343 00	204,500 00	34,935 00	»	56	48	8	»	343,112 50	157,143 00	185,969 50	»	64	49	15	»
Oran	58	13	45	»	632,060 00	57,210 00	574,850 00	»	82	33	49	»	487,184 00	271,030 00	216,154 00	»	132	117	15	»
Philippeville	29	»	29	»	8,650 00	»	8,650 00	»	35	7	28	»	53,633 25	30,416 45	23,187 85	»	150	123	26	»
TOTAUX	1,006	834	168	»	7,684,453 67	5,516,229 90	2,165,258 07	»	511	151	360	»	3,908,553 36	2,073,062 11	1,835,491 25	»	893	726	167	»

Par ce développement, on voit la part que chaque arrondissement hypothécaire a prise dans l'augmentation signalée ci-dessus.

On remarquera aussi que le crédit a été réduit, en 1843, de plus d'un million par suite de remboursement de capitaux ou de rachats de rentes.

TABLEAU DES INSCRIPTIONS HYPOTHÉCAIRES PRISES DANS LES CONSERVATIONS D'ALGER, BÔNE, ORAN ET PHILIPPEVILLE, PENDANT LES ANNÉES 1841, 1842 ET 1843.

DÉSIGNATION.		ANNÉE 1841.		ANNÉE 1842.		ANNÉE 1843.	
		NOMBRE.	VALEURS stipulées.	NOMBRE.	VALEURS stipulées.	NOMBRE.	VALEURS stipulées.
Inscriptions..	En rentes capitalisées	445	4,472,116f 20c	838	5,516,229f 90c	1,006	7,084,488f 87c
	Pour prix d'acquisition, etc., non payées	235	1,634,903 37	151	2,073,062 11	511	3,908,553 36
	Résultant d'obligations	320	1,969,335 36	726	4,005,437 21	893	5,989,868 36
	Par suite de condamnations judiciaires	93	1,216,522 85	157	529,906 96	167	996,253 92
Totaux		1,093	8,322,877 78	1,872	12,124,636 18	2,577	18,579,164 51

Ce tableau présente un vif intérêt, par le progrès qu'il offre annuellement dans le crédit hypothécaire. En effet, l'année 1842 donnait près de 800 inscriptions et 4,000,000 environ de valeurs en plus qu'en 1841; et l'augmentation de 1843 sur 1842 est d'un tiers en sus, soit 805 inscriptions et 6,454,418 francs 33 centimes de valeurs créditées.

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES, ANNÉES 1843 ET 1842.

OBLIGATIONS.				CONDAMNATIONS.								RADIATIONS.							
VALEURS STIPULÉES.				NOMBRE.				VALEURS STIPULÉES.				NOMBRE.				VALEURS STIPULÉES.			
1843.	1842.	Augmentation.	Diminution.	1843.	1842.	Augmentation.	Diminution.	1843.	1842.	Augmentation.	Diminution.	1843.	1842.	Augmentation.	Diminution.	1843.	1842.	Augmentation.	Diminution.
4,255,102f93	2,997,902f31	1,257,200f63	»	97	86	11	»	866,579f53c	330,446f17c	536,133f36c	»	696	583	113	»	2,830,336f68	1,525,785f35	1,304,551f33	»
360,029 24	228,578 03	131,451 21	»	22	15	7	»	31,173 11	103,519 52	»	72,346f41	87	74	13	»	315,613 35	197,914 37	117,698 98	»
1,007,300 00	352,000 00	655,300 00	»	25	20	5	»	65,995 00	47,200 00	18,795 00	»	69	44	24	»	412,660 00	265,345 00	147,315 00	»
367,436 17	426,056 87	»	58,620f70	23	36	»	13	12,506 28	28,741 27	»	16,234 99	67	35	32	»	49,936 36	54,619 03	»	5,682f67c
5,989,868 36	4,005,437 21	2,043,051 85	58,620 70	167	157	23	13	976,253 92	529,906 96	554,929 36	88,581 40	718	534	184	»	3,607,546 39	2,043,663 75	1,569,565 31	5,682 67

Mais, ce qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est que l'augmentation de 1,984,431 francs 15 centimes dans le chiffre des inscriptions conventionnelles, et résultant d'actes d'obligations, prouve d'une manière irrécusable le progrès de la population, de l'industrie et de la confiance publique.

NOMBRE DES INSCRIPTIONS ET DES RADIATIONS, PAR LOCALITÉ, PENDANT LES SEPT DERNIÈRES ANNÉES.

NOTA. Avant 1837, ces relevés n'avaient été faits que pour l'ensemble.

ANNÉES.	ALGER.				BÔNE.				ORAN.				PHILIPPEVILLE.			
	INSCRIPTIONS.		RADIATIONS.		INSCRIPTIONS.		RADIATIONS.		INSCRIPTIONS.		RADIATIONS.		INSCRIPTIONS.		RADIATIONS.	
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.
1837......	368	1,319,626f 11c	101	420,128f 61c	66	113,334f 79c	17	46,487f 01c	59	268,233f 72c	14	117,002f 40c	»	»	»	»
1838......	609	1,459,730 43	69	619,674 56	78	362,065 93	32	96,314 66	120	428,499 46	28	78,738 25	»	»	»	»
1839......	789	5,779,947 02	208	4,637,063 10	170	737,162 72	18	36,397 70	160	498,111 50	49	161,972 46	»	»	»	»
1840......	841	5,632,401 04	221	1,162,740 86	165	692,976 07	46	157,919 34	176	424,341 78	34	130,370 85	»	»	»	»
1841......	927	2,669,033 39	301	1,345,653 40	62	336,344 99	45	144,284 93	104	317,259 40	77	276,214 10	»	»	»	»
1842......	1,348	10,217,293 04	383	1,625,785 35	154	605,830 55	72	197,914 37	184	728,370 00	44	265,345 00	166	485,242f 30c	35	54,619f 03c
1843......	1,868	14,970,540 93	496	2,830,336 68	185	973,359 85	67	315,613 35	296	2,192,539 00	66	412,660 00	226	442,224 73	67	48,936 36
TOTAUX...	6,670	47,048,571 96	1,779	12,561,372 55	840	3,920,896 90	317	995,131 76	1,101	4,857,554 80	312	1,442,303 06	392	927,467 32	102	103,555 39

En résumant ce travail, les immeubles de l'arrondissement judiciaire d'Alger ont été grevés, depuis 1837 jusqu'en 1843 compris, pour une somme de 47,048,571f 96c
et dégrevés, par suite de radiations, de 12,561,372 55

RESTE pour valeurs garanties........................ 34,487,199 41

Ceux dépendant de la conservation de Bône sont hypothéqués pour une somme de.. 3,920,896 90
sur laquelle il faut déduire le chiffre des radiations s'élevant à........................ 995,131 76

RESTE pour valeurs garanties........................ 2,925,765 14

Le montant des inscriptions prises sur les biens de l'arrondissement judiciaire d'Oran, pendant la même période, est de........................ 4,857,554f 80c
et le chiffre des radiations, de........................ 1,442,303 06

RESTE pour passif garanti 3,415,251 74

Le chiffre des inscriptions prises, sur les immeubles dépendant de la conservation de Philippeville, pendant les années 1842 et 1843, est de.. 927,467f 32c
et le montant des radiations, de.. 103,555 39

Reste pour valeurs garanties........................ 823,911 93

Ainsi, depuis cette époque jusqu'à ce jour, l'Algérie a donc pu, en valeurs immobilières, et le plus souvent par première hypothèque, garantir les droits des tiers pour une valeur de........ 41,652,128f 22c
ce qui constituait, au 31 décembre 1843, le crédit hypothécaire.

Il résulte encore des relevés ci-dessus, que, nonobstant la rareté du numéraire, les engagements contractés et garantis par hypothèques sont généralement exécutés, puisque, pendant la même période de temps, il a été remboursé.. 15,102,362f 76c

TABLEAU DES VALEURS STIPULÉES DANS LES ACTES DE VENTES MOBILIÈRES, OBLIGATIONS, TRANSPORTS OU CESSIONS ET LES QUITTANCES, DEPUIS 1835.

ANNÉES.	MONTANT DES SOMMES STIPULÉES DANS LES			
	ventes mobilières.	obligations.	transports ou cessions.	quittances.
1835	287,384f 00c	615,798f 24c	246,170f 07c	282,418f 40c
1836	285,939 90	1,646,398 15	619,201 12	519,431 22
1837	318,302 77	2,302,145 19	648,054 34	1,003,614 04
1838	225,168 77	2,507,660 81	690,670 89	742,042 95
1839	399,240 27	3,175,172 35	941,298 66	1,320,259 60
1840	401,765 66	2,208,663 54	1,135,278 57	1,292,882 00
1841	780,208 57	3,105,308 96	1,258,740 43	2,064,673 70
1842	1,593,778 19	4,175,603 55	1,546,953 60	1,969,190 30
1843	3,512,603 98	7,933,000 31	1,416,842 00	3,082,745 00

Ce tableau offre de l'intérêt par l'amélioration toujours croissante qu'il présente; ainsi, on voit qu'en 1843 les valeurs mobilières sont de près de 2,000,000, en plus qu'en 1842; que le montant des obligations s'élève à la moitié en sus de celui de 1842; qu'enfin les quittances offrent un tiers en sus en 1843 des sommes stipulées en 1842.

CHAPITRE III.

DOMAINE.

SOMMIERS DE CONSISTANCE.

L'ordonnance royale du 21 août 1839 avait prescrit de former et de faire arrêter, en conseil d'administration, des états par catégorie de tous les immeubles régis ou susceptibles d'être régis par le domaine dans les diverses localités, et de monter ensuite, d'après ces états, les sommiers généraux de consistance.

Commencé dès la promulgation de l'ordonnance précitée, mais forcément interrompu à plusieurs reprises par les opérations relatives au séquestre et aux aliénations, ce travail a présenté des difficultés sans nombre. Chaque fois qu'il y avait possibilité de le reprendre, après une interruption plus ou moins longue, la situation des choses avait complétement changé ; un grand nombre d'immeubles déjà portés sur les états devaient en être retranchés par suite de restitutions, démolitions ou aliénations; d'autres, au contraire, devaient y être ajoutés par suite de découverte ou de séquestre. A ces changements dans le nombre des immeubles se joignaient de nombreux changements dans leur affectation. Telle propriété, d'abord inscrite comme productive, avait reçu dans l'intervalle une destination d'utilité publique, ou était devenue improductive pour tout autre motif.

Ce n'a donc été qu'à l'aide d'une longue persévérance qu'il a été possible de mettre ces états au courant.

On y est cependant parvenu, sauf en ce qui concernait les villes de l'intérieur, au sujet desquelles les documents nécessaires à leur formation n'ont pu être encore fournis par les commissions administratives.

Ces états dûment arrêtés en conseil d'administration, d'après la situation exacte des choses au 31 décembre 1842, ont servi de base à la formation des sommiers généraux de consistance.

Deux sommiers distincts ont été montés pour chaque bureau de recette, l'un concernant les immeubles, l'autre les rentes.

On a inscrit d'abord aux *sommiers des immeubles*, en autant d'articles distincts désignés par une série unique de numéros d'ordre, tous les immeubles qui composaient le domaine au 31 décembre 1842, en faisant connaître, article par article, l'origine, la situation et l'affectation de l'immeuble.

On a inscrit, de la même manière, aux *sommiers des rentes*, toutes les rentes domaniales provenant de vente, de séquestre ou d'anas, d'après leur situation arrêtée également au 31 décembre 1842.

Ces sommiers, une fois montés, ont été tenus constamment à jour. Tous les immeubles découverts ont été soigneusement ajoutés aux sommiers des immeubles; tous les immeubles vendus, restitués ou démolis en ont été exactement retranchés; toutes les mutations survenues dans l'affectation de chaque propriété y ont été indiquées. Des annotations analogues ont été faites aux sommiers des ventes.

L'ordonnance du 21 août 1839 précitée prescrivait de présenter, à la fin de chaque année, un tableau de toutes les mutations survenues pendant l'année dans la situation des sommiers de consistance. En conformité de cette disposition il a été dressé, au commencement de janvier 1844, deux états par localité, de tous les changements en plus ou en moins opérés dans la situation des immeubles et des ventes pendant l'année 1843.

Ces états, dont l'un concernait les immeubles et l'autre les rentes, ont été combinés de manière non-seulement à indiquer les changements survenus dans le nombre des immeubles et des rentes, mais, en outre, à faire connaître les diverses causes de ces changements, ainsi que des différences en plus ou en moins qu'ils ont occasionnées dans les produits.

Ce travail fait ressortir la découverte de 199 immeubles pendant l'année 1843, dont 170 pour les bureaux d'Alger.

Ce résultat avantageux est dû principalement à un arrêté du 4 juin 1843, lequel, par suite de la révocation de Mufti Mustapha ben Kebabti, a réuni au domaine tous les biens composant les dotations de la grande mosquée.

Parmi les 910 immeubles annulés aux sommiers des immeubles en 1843, il n'y a de réellement perdus pour le domaine que les 242 immeubles concédés gratuitement et les 125 immeubles restitués; car tous les autres, au nombre de 543, qui n'ont été annulés que par suite de vente ou d'échange ont été transportés aux sommiers des rentes ou remplacés par de nouvelles consignations aux sommiers des immeubles.

Deux localités seulement, celles de Blidah et de Philippeville, ont fourni le chiffre de 242 immeubles annulés aux sommiers en 1843 pour cause de concessions gratuites. Ces concessions n'ont eu pour objet que la réalisation d'anciens engagements; car l'accroissement de la population européenne dans chacune de ces localités a permis depuis longtemps d'y remplacer le système des concessions gratuites par celui des aliénations à titre onéreux.

Parmi les 125 immeubles annulés aux sommiers en 1843, pour cause de restitution, 64 concernent le bureau de Bône.

Il semble étonnant, au premier abord, qu'un aussi grand nombre de restitutions aient pu être faites dans cette localité, dont les habitants indigènes ont toujours vécu paisiblement au milieu de nous, et où les arrêtés sur le séquestre ont dû conséquemment ne recevoir qu'une très-rare application. Pour faire comprendre ce résultat, il est bon d'expliquer que les immeubles restitués à Bône n'étaient point séquestrés dans la véritable portée du mot; mais qu'ils étaient seulement sous le coup d'une simple servitude d'occupation militaire, à laquelle les besoins diminués du service du casernement ont permis de mettre un terme, et qu'ils ont dû, dès lors, après approbation ministérielle, être rayés des sommiers du domaine sur lesquels ils ne figuraient que par mesure d'ordre.

La comparaison entre le nombre et le produit des immeubles loués pendant les années 1842 et 1843 fait ressortir une diminution de 135 immeubles et de 16,486 fr. 33 cent. de produits annuels. Mais ce serait à tort que l'on croirait trouver, dans ce rapprochement, une diminution effective dans le nombre et le revenu des immeubles productifs.

Il est à remarquer, en effet, que la diminution constatée dans le montant total des loyers n'a été occasionnée que par le grand nombre de ventes opérées en 1843, et que le chiffre 16,486 fr. 33 cent., perdu sur les produits des loyers, se trouve très-avantageusement compensé par l'augmentation de 164,061 fr. 35 cent., qui a été obtenue, en 1843, sur le produit des ventes.

La comparaison entre le nombre des immeubles affectés à des services publics, pendant les années 1842 et 1843, fait ressortir une diminution de 26 immeubles. Nonobstant cette diminution, le chiffre des immeubles affectés aux services publics est encore très-considérable.

Mais il est permis d'espérer qu'il subira prochainement une réduction notable, par suite de la construction d'établissements militaires permanents et de la remise ordonnée au profit du domaine de toutes les terres affectées précédemment aux cultures militaires.

Enfin, la comparaison entre le nombre des immeubles sans destination, pendant les années 1842 et 1843, fait ressortir une diminution de 550 immeubles. Cette diminution considérable atteste les soins qu'apporte l'administration à opérer la mise à valeur des immeubles sans emploi, au fur et à mesure que les progrès de la colonisation lui en fournissent la possibilité.

ÉTAT DE SITUATION DES SOMMIERS DE CONSISTANCE

DÉSIGNATION DES BUREAUX.	COMPARAISON DU NOMBRE DES IMMEUBLES PENDANT LES ANNÉES 1842 ET 1843.									
	Nombre d'immeubles existant au 31 décembre 1842.	Nombre des immeubles consignés sur les sommiers pendant l'année 1843.	TOTAL du nombre des immeubles.	Nombre des immeubles rayés des sommiers de consistance en 1843						Nombre des immeubles existant au 31 décembre 1843.
				Vendus.	Cédés à titre d'échange.	Concédés gratuitement	Restitués.	Tombés dans la voie publique.	TOTAL.	
Alger (intra muros)	1,065	138	1,203	171	"	"	13	"	184	1,019
Alger (extra muros)	370	32	402	66	"	"	2	"	68	334
Blidah	1,082	13	1,095	130	1	59	24	"	214	881
Koléah	341	1	342	"	"	"	5	"	5	337
Cherchel	784	"	784	"	"	"	"	"	"	784
Mostaganem	650	2	652	16	3	"	2	"	21	631
Oran	388	10	398	56	1	"	12	"	69	329
Bougie	228	"	228	"	"	"	3	"	3	225
Philippeville	947	"	947	91	"	183	"	"	274	673
Bône	272	3	275	8	"	"	64	"	72	203
TOTAUX	6,127	199	6,326	538	5	242	125	"	910	5,416

ÉTAT DE SITUATION DES SOMMIERS DE CONSISTANCE

DÉSIGNATION DES BUREAUX.	RENTES EXISTANT au 31 décembre 1842.		À AJOUTER. — RENTES CONSIGNÉES SUR LES SOMMIERS pendant l'année 1843.		TOTAL.		de restitutions à des tiers.		de remises au débiteur.	
	Nombre.	Montant annuel.	Nombre.	Montant annuel.	Nombre.	Montant annuel.	Nombre	Montant annuel.	Nombre.	Montant annuel.
Alger (intra muros)	1,088	268,426f 52c	166	85,340f 20c	1,254	353,766f 72c	8	2,058f 63c	"	"
Alger (extra muros)	362	48,907 70	82	17,087 74	444	65,995 44	3	1,514 00	"	"
Blidah	299	18,330 68	134	28,730 61	433	47,061 29	2	223 00	"	"
Koléah	67	596 80	4	64 80	71	661	"	"	"	"
Cherchel	1	100 00	"	"	1	100 00	"	"	"	"
Mostaganem	49	13,753 15	15	3,314 00	64	17,067 15	"	"	"	"
Oran	57	14,318 85	52	26,193 00	109	40,511 85	"	"	"	"
Bougie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Philippeville	18	781 00	70	2,257 00	88	3,038 00	"	"	"	"
Bône	112	10,912 36	8	1,074 00	120	11,986 36	"	"	"	"
TOTAUX	2,053	376,127 06	531	104,061 35	2,584	540,188 41	13	3,795 63	"	"

DES IMMEUBLES DOMANIAUX AU 31 DÉCEMBRE 1843.

COMPARAISON DE L'AFFECTATION DES IMMEUBLES PENDANT LES ANNÉES 1842 ET 1843.								COMPARAISON du PRODUIT DES IMMEUBLES pendant les années 1842 et 1843.		OBSERVATIONS.
Nombre des immeubles, par nature d'affectation, au 31 décembre 1842.				Nombre des immeubles, par nature d'affectation, au 31 décembre 1843.						
Improductifs.				Improductifs.						
Affectés à des services publics.	Non affectés à des services publics.	Loués.	TOTAL.	Affectés à des services publics.	Non affectés à des services publics.	Loués.	TOTAL.	Montant annuel des loyers et fermages au 31 décembre 1842.	Montant annuel des loyers et fermages au 31 décembre 1843.	
41	151	873	1,065	78	150	791	1,019	173,656f 82c	160,585f 75c	
28	273	69	370	45	202	87	334	9,874 26	11,795 76	
184	800	98	1,082	201	609	71	881	4,080 72	7,324 00	
65	187	89	341	65	163	109	337	5,515 50	6,547 46	
362	325	97	784	353	335	96	784	3,930 00	3,870 00	
463	88	99	650	436	110	85	631	21,432 00	17,478 00	
168	95	125	388	170	84	75	329	28,485 15	17,346 15	
129	16	83	228	129	16	80	225	14,420 00	13,360 00	
138	809	″	947	140	533	″	673	″	″	
210	24	38	272	145	16	42	203	8,481 00	15,982 00	
1,788	2,768	1,571	6,127	1,762	2,218	1,436	5,416	270,775 45	254,289 12	

DES RENTES DOMANIALES, AU 31 DÉCEMBRE 1843.

À DÉDUIRE. — RENTES RAYÉES OU MODIFIÉES SUR LES SOMMIERS PAR SUITE								RENTES RESTANT au 31 décembre 1843.		OBSERVATIONS.
de rachat.		d'annulation.		de réduction.		TOTAL.				
Nombre	Montant annuel.	Nombre.	Montant annuel.	Nombre.	Montant annuel.	Nombre.	Montant annuel.	Nombre.	Montant annuel.	
″	″	8	3,341f 60c	″	1,423f 16c	16	6,823f 39c	1,238	346,943f 33c	
″	″	5	785 90	″	211 54	8	2,511 44	436	63,484 00	
″	″	″	″	″	845 00	2	1,068 00	431	45,993 29	
″	″	″	″	″	″	″	″	71	661 60	
″	″	″	″	″	″	″	″	1	100 00	
″	″	1	140 00	″	″	1	140 00	63	16,927 15	
″	″	1	325 00	″	″	1	325 00	108	40,186 85	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	
″	″	″	″	″	″	″	″	88	3,038 00	
″	″	″	″	″	″	″	″	120	11,986 36	
″	″	15	4,592 50	″	2,479 70	28	10,867 83	2,556	529,320 58	

TABLEAU DES ALIÉ

DÉSIGNATION des LOCALITÉS.	ALIÉNATIONS AUX ENCHÈRES.												NOMBRE D'ALIÉNATIONS			
	NOMBRE D'ALIÉNATIONS.				ÉTENDUE ALIÉNÉE EN MÈTRES.				RENTES ANNUELLES DUES pour les aliénations effectuées.							
	Avant 1842.	En 1842.	En 1843.	TOTAL.	Avant 1842.	En 1842.	En 1843.	TOTAL.	Avant 1842.	En 1842.	En 1843.	TOTAL.	Avant 1842.	En 1842.	En 1843.	TOTAL.
Alger	167	66	90	323	16,945 54	3,325 99	7,231 97	29,503 50	96,130 15	42,585 00	65,070 00	203,795 15	215	13	46	274
Blidah	»	7	48	55	»	1,243 40	6,101 77	9,345 17	»	3,166 70	14,026 70	17,793 40	»	»	51	51
Koléah	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cherchel	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Mostaganem	»	36	»	36	»	6,144 28	»	6,144 25	»	13,190 00	»	13,190 00	»	1	14	15
Oran	21	7	26	54	3,026 92	965 40	3,212 09	7,204 41	6,770 00	1,660 00	14,495 00	22,925 00	27	»	17	44
Bougie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Philippeville	»	18	70	88	»	3,887 05	15,550 35	19,437 40	»	781 00	2,257 00	3,038 00	»	»	»	»
Bône	18	3	3	24	1,303 28	106 08	138 16	1,547 52	6,705 00	205 00	645 00	7,555 00	18	2	3	23
TOTAUX	206	137	237	580	21,275 74	17,672 20	34,234 34	73,182 28	111,615 15	61,587 30	97,093 70	970,296 55	260	17	131	408

Ainsi qu'on le voit par les tableaux ci-dessus, le service des aliénations domaniales a reçu une grande impulsion pendant l'année 1843.

Il n'avait été fait, en 1842, que 254 ventes, pour 93,789 fr. 70 cent. de rente. Il en a été fait, en 1843, 471 pour 160,218 fr. 04 cent. de rente.

Cette augmentation considérable s'applique principalement aux propriétés urbaines qui sont toujours recherchées.

Ainsi, il n'en avait été vendu en 1842 que	154
Il en a été vendu en 1843	368
AUGMENTATION	214

L'augmentation a été moins sensible à l'égard des propriétés rurales.

Il a été vendu en 1842	100
Il en a été vendu en 1843	103
AUGMENTATION	3

Cette différence tient à deux causes.

On aura pu remarquer avec étonnement que le nombre des ventes de 1843 n'ait été porté qu'à 471, tandis que, sur l'état du mouvement des sommiers de consistance, on a fixé à 538 le nombre des immeubles annulés aux sommiers pendant l'année 1843 pour cause de vente.

Cette discordance apparente ne détruit l'exactitude d'aucun des deux chiffres comparés. Le chiffre de 471 représente le nombre de ventes effectuées, tandis que le chiffre de 538 représente le nombre d'immeubles vendus. Or il arrive souvent, dans les ventes, de fractionner un même immeuble en plusieurs lots ou d'en réunir plusieurs en un seul.

De là des différences forcées entre le nombre des ventes et celui des immeubles vendus.

NATIONS URBAINES.

ALIÉNATIONS DE GRÉ A GRÉ.								TOTAL DES ALIÉNATIONS AUX ENCHÈRES ET DE GRÉ A GRÉ.											
ÉTENDUE ALIÉNÉE EN MÈTRES.				RENTES ANNUELLES DUES pour les aliénations effectuées.				NOMBRE D'ALIÉNATIONS.				ÉTENDUE ALIÉNÉE EN MÈTRES.				RENTES ANNUELLES DUES pour les aliénations effectuées.			
Avant 1842.	En 1842.	En 1843.	TOTAL.	Avant 1842.	En 1842.	En 1843.	TOTAL.	Avant 1842.	En 1842.	En 1843	TOTAL.	Avant 1842.	En 1842.	En 1843.	TOTAL.	Avant 1842.	En 1842.	En 1843.	TOTAL.
15,169 19	650 07	5,331 92	21,151 18	78,944 05	4,097 00	18,575 00	101,616 05	382	79	136	597	32,114 75	5,976 00	12,563 89	50,654 68	177,084 20	46,682 00	83,645 00	307,411 20
•	•	6,520 71	6,520 71	•	•	10,300 00	10,300 00	•	7	99	106	•	1,243 40	14,092 48	15,965 88	•	3,166 70	24,926 70	28,093 40
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
•	255 00	•	255 00	•	100 00	•	100 00	•	1	•	1	•	255 00	•	255 00	•	100 00	•	100 00
•	206 45	1,850 11	2,056 56	•	500 00	3,302 00	3,802 00	•	37	14	51	•	6,344 73	1,850 11	8,194 84	•	13,690 00	3,302 00	16,992 00
3,505 76	•	1,695 06	5,200 82	5,783 85	•	6,518 00	12,301 85	48	7	43	98	6,532 68	965 40	4,907 15	12,405 23	12,553 85	1,660 00	21,013 00	35,226 85
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•	18	70	88	•	3,887 05	15,550 35	19,437 40	•	781 00	2,257 00	3,038 00
1,062 66	92 65	32 75	1,178 06	2,187 00	65 00	294 00	2,546 00	36	5	6	47	2,365 94	138 73	220 91	2,725 58	8,892 00	270 00	939 00	10,101 00
19,737 61	1,138 17	15,480 55	36,356 33	86,914 90	4,762 00	38,989 00	130,665 90	466	154	368	988	41,013 55	18,310 37	49,714 89	100,538 81	198,530 05	66,340 70	136,082 70	400,962 45

CHAPITRE IV.

FORÊTS.

Le personnel forestier étant encore très-restreint, la surveillance des forêts, des exploitations entreprises par l'administration militaire ou par les particuliers, l'étude et le lever des forêts reconnues précédemment, ont exigé, de la part des agents forestiers, un travail constant, qui ne leur a pas permis d'étendre les reconnaissances.

Le service sédentaire a dû s'occuper des projets d'organisation, de création, de cantonnement et d'exploitation par économie.

Il importait, en effet, d'étudier les forêts déjà reconnues, d'apprécier les ressources qu'elles présentent à la colonie avant de s'occuper de celles qui étaient plus éloignées des centres de population dont l'existence doit être considérée comme élément de richesse de la colonie, mais dont les produits ne sauraient être immédiatement utilisés.

L'augmentation du personnel forestier, en 1844, permettra d'étudier les forêts de la vallée des Soumata, de l'Oued-Djer, de Msila, de la Makta, de Tenès et de Cherchel, ainsi que les vastes forêts de cèdres, des environs de Setif.

Le service, en 1843, a été dirigé par un inspecteur ayant sous ses ordres un garde général sédentaire et deux gardes sédentaires; deux gardes généraux, un à la résidence d'Alger, l'autre à la résidence de La Calle, un arpenteur, trente-trois gardes et brigadiers.

La poursuite des délits, ainsi que toutes les affaires, dont la solution exige l'intervention d'un agent forestier, ont été traitées à Philippeville, à Bône et à Blidah par l'intermédiaire du receveur des domaines.

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LE SERVICE FORESTIER EN 1843.

Les propriétaires du territoire d'Alger et de Blidah ont adressé, en 1843, à la direction des finances 184 demandes en autorisation de couper des bois ou des broussailles; 167 autorisations ont été accordées.

En vertu de ces autorisations, 1,510 arbres de diverses essences ont été coupés, 95 hectares de broussailles défrichés et 26 hectares de broussailles recepés.

Il a été réservé ou planté, dans les parties exploitées, 42,112 arbres, dont le détail suit :

18,994	mûriers,	Report... 39,515	
8,632	pommiers,	25	cognassiers,
2,641	poiriers,	25	acacias,
1,675	abricotiers,	282	oliviers,
1,552	amandiers,	195	cyprès,
1,743	figuiers,	1,360	peupliers,
938	pruniers,	25	pins,
1,048	pêchers,	20	ormes,
1,330	cerisiers,	295	châtaigniers,
962	orangers,	370	noyers.
A reporter... 39,515		Total... 42,112	

On a greffé, en outre, 6,540 oliviers.

TABLEAU COMPARATIF DES ARBRES COUPÉS ET PLANTÉS PENDANT LES ANNÉES 1842 ET 1843.

Arbres coupés en 1842	894	Arbres plantés en 1842	5,880
Arbres coupés en 1843	1,510	Arbres plantés en 1843	42,112
Total	2,404	Total	47,992

Oliviers greffés en 1842	5,133
Oliviers greffés en 1843	6,540

Les progrès de l'arboriculture sont très-grands, comme il est facile de s'en convaincre par l'examen des chiffres ci-dessus.

Il n'est pas sans importance de donner ici le résultat des plantations et greffes imposées comme condition expresse de la faculté d'abattre ou de défricher, du 1er janvier 1839 au 31 décembre 1843.

Plantations d'arbres de toute espèce	60,600
Oliviers greffés	96,563
Total des arbres plantés, greffés ou préparés à la greffe	157,163

TRAVAUX DE REPEUPLEMENT.

Le service forestier a dû chercher à assurer la conservation des forêts existantes avant de s'occuper du repeuplement des terrains déboisés. Dans ce but, on a créé près des forêts et des points habités par les gardes, des pépinières dont la culture, l'entretien et la surveillance ont été confiés à ces employés.

Ces pépinières ont été placées près de la résidence des gardes généraux d'Alger et de La Calle. La première, à Hacen-Khodja, pour le cantonnement d'Alger; la deuxième, à La Calle, pour le cantonnement de ce nom.

On a obtenu des résultats remarquables; la réussite des semis de caroubiers, de chênes zêen, de chênes à glands doux, de cèdres est assurée; des plants de chêne zêen, venus en pépinière, ont atteint, après la seconde pousse, la dimension d'un mètre.

Déjà la transplantation a été opérée; nul doute que des essais en grand doivent être tentés pour obtenir le repeuplement complet des clairières et la régénération de certaines parties des massifs, où le repeuplement naturel est devenu impossible à cause de l'infertilité des arbres trop vieux ou viciés.

Le garde général de La Calle a reçu des instructions pour donner plus de développement aux travaux qu'il a entrepris; trois employés, chargés plus spécialement des travaux et de la surveillance de la pépinière, sont logés sur les lieux.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES.

Les exploitations forestières ont fourni les résultats qui se trouvent consignés dans le tableau ci-après :

	QUANTITÉS EXPLOITÉES en stères.	QUANTITÉS LIVRÉES à l'intendance.	QUANTITÉS LIVRÉES au commerce.
Forêt du Mazafran	6,795 stères.	" stères.	6,795 stères.
Forêt de l'Edough	3,112	3,112	"
Forêt de La Calle	5,838	250	5,188
Forêt de Philippeville	2,024	"	2,024
TOTAUX	17,369	3,262	14,007

300 stères environ de bois d'industrie ont été livrés à l'administration ou au commerce.

Nul doute qu'avec la tranquillité dont jouit le pays, avec une organisation plus forte dans le service, on ne parvienne à augmenter beaucoup le chiffre de la production, qui est déjà trois fois plus élevé que celui de 1842.

CHAPITRE V.

DOUANES.

COMMERCE ET NAVIGATION.

LÉGISLATION ET ADMINISTRATION.

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES ARRÊTÉS OU ORDONNANCES RENDUS SUR LES DOUANES, EN 1843.

Arrêté de M. le gouverneur général, en date du 16 janvier 1842, qui interdit l'exportation des bois, écorces à tan et du liége, à toute autre destination que la France ou les ports occupés de l'Algérie.

(Cet arrêté a été pris pour la conservation des bois en Algérie, en attendant que l'exploitation des forêts puisse être régulièrement assurée.)

Ordonnances du Roi, du 16 décembre 1843, relatives au régime des douanes en Algérie et aux importations de l'Algérie en France.

(Ces ordonnances n'ont eu leur effet qu'en 1844.)

PRODUITS GÉNÉRAUX DES DOUANES.

ANNÉES.	MONTANT DES DROITS, DEPUIS 1831.					TOTAL.
	D'IMPORTATION.	D'EXPORTATION.	de RÉEXPORTATION.	RECETTES accessoires.	NAVIGATION.	
1831	281,717f 03c	11,592f 74c	"	9,138f 14c	22,000f 00c	324,447f 91c
1832	440,109 73	37,337 15	"	"	43,875 00	504,919 13
1833	598,888 42	90,512 93	"	2,168 96	65,650 00	704,144 53
1834	658,473 62	66,053 80	1,524f 87c	1,788 29	65,730 95	818,030 66
1835	565,395 16	5,433 17	1,231 87	2,278 82	83,791 31	718,750 96
1836	654,746 77	3,545 07	73 93	1,371 24	233,020 26	794,645 37
1837	764,902 12	6,365 24	"	1,278 68	220,694 12	990,419 99
1838	997,700 56	13,054 60	"	938 03	200,816 06	1,205,819 89
1839	867,510 21	8,180 25	"	1,676 11	195,230 86	1,077,471 78
1840	708,191 29	20,934 40	"	2,025 32	396,296 55	1,114,693 41
1841	704,719 39	9,860 76	"	711 61	525,937 25	1,241,229 01
1842	1,237,744 38	20,813 34	"	3,392 49	408,131 66	1,670,081 87
1843	1,218,048 64	6,068 73	"	1,968 19	380,896 57	1,606,982 13

Les droits perçus au titre des douanes, ont donné, en 1843, un produit de....... 1,606,982f 13c

En 1842, la recette totale avait été de.................................... 1,670,081 87

Pour la moyenne quinquennale, elle est de.............................. 1,261,859 19

D'où il ressort, sur 1842, une différence en moins de 4 pour 0/0, et sur la moyenne quinquennale un excédant de 27 p. 0/0.

La légère diminution survenue en 1843 ne doit pas surprendre après l'augmentation de 35 pour 0/0 constatée en 1842; on devait même craindre qu'elle ne fût plus forte, car les Arabes, longtemps privés des relations commerciales qui leur sont nécessaires, s'étaient rendus en foule sur nos marchés, en 1842, après leur soumission. Il était à présumer que ces premiers besoins satisfaits, il s'écoulerait quelque temps avant qu'ils y reparussent. Il n'en a rien été; le commerce des tissus de coton, des ouvrages en métaux, des denrées coloniales a continué à s'accroître. La diminution de perception est due à une autre cause; elle tient essentiellement aux ressources qu'a fournies le pays à mesure que notre conquête s'est étendue dans l'intérieur.

Ainsi la perte de 19,695 francs sur les droits à l'importation porte sur les fruits, les produits et dépouilles d'animaux, objets que nous avons tirés, cette année, plus facilement de l'intérieur; elle a également atteint les pâtes d'Italie, les compositions diverses, les boissons étrangères que les produits similaires de France ou de la colonie ont remplacées.

Celle de 14,744 francs sur les droits d'exportation est la conséquence : 1° de la prohibition de sortie du tan, prononcée dans l'intérêt des forêts, jusqu'à ce que la surveillance ait pu assurer une exploitation régulière et prévenir les dévastations; 2° de la diminution survenue dans l'exportation des bêtes à cornes.

Celle de 27,235 francs sur les droits de navigation est due à la diminution des transports de fourrages et de bestiaux destinés à l'armée et aux colons.

COMMERCE GÉNÉRAL ET COMMERCE SPÉCIAL.

TABLEAU GÉNÉRAL DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS, AINSI QUE DE LA POPULATION CIVILE EUROPÉENNE ET DE L'EFFECTIF DE L'ARMÉE, DEPUIS 1831 À 1843.

ANNÉES.	POPULATION civile européenne.	EFFECTIF de l'armée. — Troupes françaises.	PROVENANT DE FRANCE. Consommation.	Entrepôts.	TOTAL des importations de France.	PROVENANT de l'étranger.	TOTAL. — (Commerce spécial.)	DIFFÉRENCE entre le commerce général et le commerce spécial.	TOTAL des importations. — (Commerce général.)	EXPORTATIONS POUR la France.	l'étranger.	TOTAL des exportations. — (Commerce général.)
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1831........	3,228	17,190	»	»	»	»	»	»	6,504,000 00	»	»	1,479,600 00
1832........	4,858	21,511	»	»	»	»	»	»	6,656,920 00	»	»	350,659 00
1833........	7,812	26,681	»	»	»	»	»	»	7,599,138 03	»	»	1,028,110 00
1834........	9,750	29,858	»	»	»	»	»	»	8,360,236 42	»	»	2,376,662 29
1835........	11,221	29,485	5,897,882 23	3,010,039 40	8,907,921 63	7,870,795 76	16,778,737 39	»	16,778,757 39	1,636,882 73	960,963 30	2,597,866 03
1836........	14,561	29,997	8,151,262 17	3,290,141 57	11,441,406 74	8,295,794 40	19,737,201 14	2,665,567 42	22,402,768 56	2,091,390 25	1,338,431 47	3,436,821 72
1837........	16,770	40,147	15,443,335 37	5,220,634 98	20,663,970 35	12,011,683 08	32,675,653 43	379,592 00	33,055,246 00	1,267,611 39	1,679,079 65	2,946,691 04
1838........	20,078	48,167	15,323,974 00	5,801,295 00	21,125,269 00	11,185,990 00	32,311,259 00	1,231,152 00	33,542,411 00	1,474,476 00	2,726,077 00	4,200,553 00
1839........	25,000	50,367	15,867,246 00	8,597,168 00	24,464,414 00	11,970,095 00	36,434,509 00	423,049 00	36,877,558 00	3,638,427 00	1,642,915 00	5,281,372 00
1840........	28,736	61,231	23,194,976 00	8,997,916 00	32,192,922 00	22,679,180 00	54,872,102 00	2,462,035 00	57,334,137 00	2,086,538 00	1,702,296 00	3,788,834 00
1841........	35,870	72,000	26,488,436 00	8,502,510 00	34,990,948 00	29,903,343 00	64,894,291 00	2,011,493 00	66,905,784 00	2,404,223 00	1,897,987 00	4,302,210 00
1842........	46,098	70,853	31,738,019 00	11,074,439 00	42,812,458 00	33,602,464 00	76,414,922 00	1,072,492 00	77,487,414 00	3,190,864 00	3,992,295 00	7,183,159 00
1843........	58,985	75,034	31,839,808 00	11,325,044 00	43,164,912 00	32,279,914 00	75,444,826 00	3,402,387 00	78,847,213 00	2,813,160 00	4,968,489 00	7,781,649 00
		TOTAUX	173,965,200 77	65,819,040 95	239,784,241 72	169,799,259 24	409,583,500 96	15,648,368 08	452,752,183 49	20,809,803 37	20,908,553 22	47,253,457 58

Sans avoir conservé une marche ascendante aussi rapide que celle constatée, en 1843, sur les années antérieures, le commerce général de cette année a dépassé dans son ensemble celui de 1842.

Il s'est élevé (importations et exportations réunies) à............. 86,628,862f

Il avait été, en 1842, de.............................. 84,670,573

Il a donné, pour la moyenne quinquennale des cinq années précédentes, un chiffre de.............................. 59,380,807

C'est un accroissement de.............................. 1,958,289f ou 2 p. 0/0 sur 1842.

Et de.. 27,248,055 ou 45 p. 0/0 sur la moyenne quinquennale.

Au contraire, le commerce spécial, dont le mouvement représente une valeur de 80,505,560 francs, est de 1,148,780 francs, ou de 1 p. 0/0 au-dessous de 1842; mais, comparativement à la moyenne quinquennale, il offre un excédant de 29 p. 0/0.

On peut reconnaître, par la nature même des objets importés, que cette diminution doit être attribuée à la situation prospère dans laquelle se trouve placée l'Algérie, et que, de plus, cette diminution porte en totalité sur les provenances étrangères.

COMMERCE PAR MER.

IMPORTATIONS. (Commerce spécial.)

	VALEURS.							COMPARAISON			
	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	MOYENNE des cinq années.	1843.	AVEC 1842 En plus.	AVEC 1842 En moins.	AVEC LA MOYENNE quinquennale. En plus.	AVEC LA MOYENNE quinquennale. En moins.
Valeurs importées par navires français...	18,035,339	19,052,815	25,416,847	26,051,870	39,833,379	25,798,054	43,425,248	3,591,869	·	17,627,194	·
Valeurs importées par navires étrangers...	14,274,900	16,861,694	29,155,255	38,842,421	36,581,543	27,191,163	32,019,578	·	4,561,965	4,828,415	·
TOTAL des importations...	32,310,259	36,454,509	54,572,102	64,894,291	76,414,922	52,989,217	75,444,826	·	970,096	22,455,609	·

EXPORTATIONS. (Commerce général.)

	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	MOYENNE des cinq années.	1843.	AVEC 1842 En plus.	AVEC 1842 En moins.	AVEC LA MOYENNE quinquennale. En plus.	AVEC LA MOYENNE quinquennale. En moins.
Valeurs exportées par navires français...	1,474,476	3,638,457	2,086,599	2,497,210	3,102,622	2,559,873	2,838,124		264,498	278,251	·
Valeurs exportées par navires étrangers...	2,726,077	1,642,915	1,702,235	1,805,000	3,990,537	2,391,353	4,943,525	952,988	·	2,552,172	·
TOTAL des exportations...	4,200,553	5,281,372	3,788,834	4,302,210	7,093,159	4,951,226	7,781,649	688,490	·	2,830,423	·

Considérés sous le rapport de la valeur, les transports se sont subdivisés comme suit :

Sur une importation de.. 75,444,826f

de marchandises entrées dans la consommation de l'Algérie.................... 43,425,248

ou 58 p. o/o, sont venus par pavillon français.................................. 32,019,578

ou 42 p. o/o, sont venus par pavillon étranger.

Sur une exportation de.. 7,781,649

2,838,124

ou 37 p. o/o, sont sortis par navires français, et.................................. 4,943,525

ou 63 p. o/o, sont sortis par navires étrangers.

En réunissant les valeurs importées et exportées, on trouve que les forces proportionnelles des deux navigations se sont partagées ainsi :

Pavillon français.............................. 56 p. o/o.

Pavillon étranger.............................. 44 p. o/o.

En 1842, ces rapports avaient été.................. 53 p. o/o seulement pour les navires français, et.. 47 p. o/o pour les navires étrangers.

La moyenne quinquennale donne, de son côté, aux premiers 49 p. o/o et aux seconds 51 p. o/o.

On voit donc que, comparativement à 1842, le pavillon national a bénéficié de 3 p. o/o, et que les résultats obtenus en 1843 sont plus favorables à la France qu'ils n'avaient été pour aucune des années précédentes.

IMPORTATIONS. — ANNÉE 1843.

RÉSUMÉ, PAR CLASSE DE MARCHANDISES, PAR PROVENANCE ET PAR PAVILLON. (Valeurs.)

CLASSE DE MARCHANDISES	COMMERCE général. — Marchandises arrivées.	COMMERCE SPÉCIAL. — MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. — De France. — Par navires français.	Des entrepôts de France. — Par navires français.	De l'étranger. — Par navires français.	De l'étranger. — Par navires étrangers.	De l'étranger. — TOTAL.	TOTAL général.	Droits perçus.	IMPORTATIONS DE 1842. Commerce général. — Valeurs.	IMPORTATIONS DE 1842. — Droits perçus.	RÉSULTAT DE LA COMPARAISON POUR 1843. Commerce général. — En plus. — Valeurs.	En plus. — Droits perçus.	En moins. — Valeurs.	En moins. — Droits perçus.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.
MATIÈRES ANIMALES.														
Animaux vivants	1,049,514	708,460	.	1,023	340,033	341,056	1,049,516	94 85	2,160,546	271 27	.	.	1,111,032	176 42
Produits et dépouilles d'animaux	3,035,107	150,294	1,043,482	52,016	1,691,485	1,743,903	3,940,679	21,613 25	4,073,652	26,246 86	.	.	1,038,345	4,633 61
Pêche	262,130	159,657	14,007	5,296	68,326	73,622	247,286	14,316 87	179,538	15,205 01	82,592	—	.	888 14
Substances propres à la médecine et à la parfumerie	22,378	6,264	220	.	15,890	15,890	22,378	156 24	32,646	321 20	.	.	10,268	164 96
Matières dures à tailler	20,092	30	16,292	.	3,765	3,765	20,092	120 66	9,619	8 62	10,473	113 43	—	.
MATIÈRES VÉGÉTALES.														
Farineux alimentaires	16,507,481	612,839	6,260,796	87,614	9,619,100	9,706,183	16,582,420	15,433 22	16,387,676	19,511 27	119,805	.	.	4,058 05
Fruits	1,283,682	206,705	42,300	7,457	1,024,397	1,031,854	1,282,054	31,723 06	1,420,881	49,759 7	.	.	137,199	18,036 64
Denrées coloniales	2,684,633	113,378	1,745,869	3,620	501,219	504,839	2,450,226	111,454 1	2,865,861	111,071 6	.	353 15	177,228	.
Sucs végétaux	1,327,915	207,485	430,383	6,242	676,703	682,945	1,320,815	4,896 50	2,594,870	6,047 67	—	.	1,264,955	1,761 17
Espèces médicinales	150,637	12,025	69,926	444	65,798	66,242	148,193	6,212 98	120,673	4,527 6	29,764	1,685 90	.	.
Bois communs	7,344,366	165,832	80,400	15,669	7,059,346	7,075,015	7,321,357	878 87	5,022,466	1,375 3	2,322,100	.		496 09
Bois exotiques	16,383	6,174	7,496	9	2,714	2,723	10,393	146 6	7,490	102 5	8,893	43 47		.
Fruits, tiges et filaments à ouvrer	35,93	7,063	6,643	1,035	21,286	22,321	36,027	503 43	25,394	211 12	7,633	292 71	—	.
Teintures et tanins	151,011	60,347	20,729	215	70,075	70,290	151,366	851 33	159,912	414 3	99	434 92	.	.
Produits et déchets divers	775,022	69,427	12,206	1,354	689,614	690,968	772,601	2,960 43	2,720,777	1,601 1	.	1,359 31	1,951,726	.
MATIÈRES MINÉRALES.														
Pierres, terres et autres fossiles	3,190,619	642,203	30,061	14,237	2,482,046	2,496,283	3,197,949	12,877 10	2,767,939	5,961 9	431,430	6,415 11	.	.
Métaux	1,026,027	336,286	135,383	2,910	489,355	492,265	963,933	511 30	756,348	437 16	270,384	84 40	.	.
FABRICATIONS.														
Produits chimiques	281,757	216,360	11,031	18,073	42,333	60,406	281,897	6,503 35	320,779	8,321 8	.	151 53	38,098	
Teintures préparées	161,803	7,392	71,238	.	81,428	81,428	160,058	3,843 9	131,939	2,876 4	29,864	571 80	.	.
Couleurs	241,577	154,469	81,837	156	854	1,010	241,316	1,213 34	156,732	1,072 2	82,845	141 08	.	.
Compositions diverses	4,294,135	3,790,079	51,669	3,767	122,301	126,068	3,968,016	92,587 38	3,501,560	30,989 4	792,575	.	.	6,602 07
Boissons	9,630,013	9,602,430	77,992	1,146	119,795	120,941	9,801,363	26,204 93	8,842,146	42,614 5	787,867	.	.	10,709 30
Vitrifications	1,126,576	891,410	33,425	899	155,132	156,031	1,113,666	21,962 5	1,049,034	20,309 1	77,534	1,563 66	.	.
Fils	162,714	95,250	310	714	51,665	52,379	147,964	4,795 37	124,026	4,909 2	38,688	.	.	113 91
Tissus	15,543,332	7,214,759	669,354	16,355	5,095,560	5,111,915	12,996,228	311,933 09	14,031,995	620,160 03	1,511,344		.	8,622 34
Papier et ses applications	690,805	611,135	9,107	332	69,724	70,056	690,289	3,012 93	775,312	3,454 86	.	.	24,713	441 93
Ouvrages en matières diverses	7,324,265	5,477,506	369,927	15,759	1,347,072	1,356,831	7,204,339	67,306 25	6,633,364	58,869 82	690,901	30,436 41	.	.
TOTAUX	78,847,213	31,929,868	11,335,036	260,326	32,019,578	32,279,914	75,544,826	1,218,048 6	.	.	7,321,157	43,905 58	5,961,358	63,404 02
TOTAUX de l'année 1842	77,487,414	Par navires { français.. 30,911,990 / étrangers. 326,029	9,435,851 / 2,618,588	565,528	33,136,920	33,602,461	76,414,922	1,237,744 38	77,487,414	1,237,744 38	.	.	.	.
Résultats pour 1843 comparés à ceux de 1842. — Augmentation	1,359,799	101 849	250,605	.	.	.	.	.	.	.	1,359,799	—	—	.
Résultats pour 1843 comparés à ceux de 1842. — Diminution	.	.	.	305,202	1,117,348	1,322,556	870,096	19,695 74	.	.	.	.	.	19,695 74

Le mouvement du commerce d'importation s'est considérablement accru depuis six ans.

En 1838, les importations n'avaient été que de.................... 33 millions.

En 1839, 1840 et 1841, on les voit s'élever successivement à..... 36, 57, 66 millions.

L'énorme accroissement de 1842.............................. 77 millions, s'explique par le changement subit et complet qui s'est opéré dans toutes nos relations avec les Arabes, à la suite des soumissions obtenues.

En 1843, le mouvement progressif ne pouvait être aussi important; mais il s'est soutenu, les importations présentent au commerce général une augmentation de 1,359,799 francs sur l'année 1842.

Ce qu'il est utile surtout de faire remarquer, dès à présent, c'est que les produits qui attestent le développement du commerce avec l'intérieur, et les progrès généraux de la colonisation, ont augmenté sensiblement, tandis que les objets de première nécessité, que nous avons demandés pendant longtemps à l'extérieur présentent des diminutions notables.

42.

ÉTAT PAR PORT ET PAR CLASSE

CLASSE DE MARCHANDISES.	ALGER.			BOUGIE.			CHERCHEL.			TENES.			ORAN.			
	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.
MATIÈRES ANIMALES.																
Animaux vivants	649,173f	649,173f	60f 20c	»	»	»	280f	280f	1f 15c	370f	370f	0f 30c	7,088f	7,088f	16f 13c	293,938f
Produits et dépouilles d'animaux	2,326,500	2,130,321	13,325 28	13,085f	13,085f	72f 50c	3,700	3,700	8 19	24,756	24,756	110 74	466,100	466,100	3,631 72	23,294
Pêche	101,273	101,193	7,927 30	720	720	14 00	504	504	»	16,098	16,098	4 50	54,066	54,066	2,708 05	27,593
Substances propres à la médecine et à la parfumerie	3,276	3,276	102 56	»	»	»	25	25	0 82	»	»	»	9,866	9,866	11 50	4,750
Matières dures à tailler	19,677	19,677	119 04	»	»	»	»	»	»	»	»	»	180	180	1 01	»
MATIÈRES VÉGÉTALES.																
Farineux alimentaires	8,563,309	8,554,345	5,229 01	33,815	33,815	64 95	30,822	30,822	»	157,537	157,537	185 90	4,893,419	4,893,419	3,559 00	482,116
Fruits	548,929	515,434	10,619 00	2,995	2,995	73 43	1,240	1,240	9 02	8,324	8,324	37 87	407,096	407,096	13,705 35	16,619
Denrées coloniales	1,370,265	1,380,013	77,687 32	3,825	3,825	35 40	2,148	2,148	21 60	17,196	17,196	41 00	409,534	511,312	17,663 16	291,445
Sucs végétaux	855,990	520,180	2,938 41	6,880	6,880	7 10	3,917	3,917	»	8,536	8,536	0 15	246,981	244,981	286 20	18,834
Espèces médicinales	100,358	104,953	3,266 29	»	»	»	»	»	»	»	»	»	30,065	29,336	1,913 05	1,033
Bois communs	5,347,617	5,343,095	581 14	88,300	88,300	»	17,480	17,480	»	31,091	31,091	7 13	532,838	532,838	149 21	71,014
Bois exotiques	10,506	10,506	99 77	»	»	»	»	»	»	»	»	»	642	642	2 14	»
Fruits, tiges et filaments à ouvrer	23,337	23,627	422 74	»	»	»	»	»	»	180	180	2 44	5,797	5,797	56 51	1,560
Teintures et tannins	99,428	99,927	506 90	65	65	0 57	3	3	»	»	»	»	36,537	36,537	201 98	761
Produits et déchets divers	212,793	211,863	1,741 17	970	970	2 38	11,326	11,326	12 35	57,911	57,911	34 04	402,494	409,494	504 14	3,919
MATIÈRES MINÉRALES.																
Pierres, terres et autres fossiles	1,909,937	1,699,141	10,240 13	13,320	13,320	9 00	10,225	10,225	0 65	21,891	21,891	»	225,104	230,098	521 54	102,095
Métaux	741,911	683,518	422 42	2,260	2,260	»	150	150	»	1,959	1,959	2 66	140,746	140,746	60 16	21,953
FABRICATIONS.																
Produits chimiques	156,681	156,781	3,101 54	1,650	1,650	38 03	6,060	6,060	496 50	1,403	1,403	43 50	26,672	26,672	714 27	621
Teintures préparées	129,140	124,360	2,810 42	»	»	»	»	»	»	50	50	»	3,396	3,394	145 54	23
Couleurs	183,271	183,270	1,113 15	340	340	»	750	780	»	1,083	1,083	»	29,918	29,918	56 30	3,310
Compositions diverses	1,962,040	1,876,069	9,776 29	22,930	22,930	9 75	11,912	11,912	18 27	62,175	62,175	14 25	924,539	934,483	3,206 45	270,267
Boissons	4,900,508	4,495,444	7,491 31	69,020	69,020	94 40	110,072	110,072	30 50	153,809	153,809	5 92	1,531,319	1,576,687	10,590 36	65,616
Vitrifications	742,760	742,568	14,791 00	4,310	4,310	12 83	11,935	11,935	5 40	7,444	7,444	»	130,375	125,795	2,599 63	12,070
Fils	70,835	54,323	2,131 26	160	160	»	»	»	»	»	»	»	26,058	26,058	1,623 02	6,529
Tissus	9,572,987	8,590,907	160,266 96	10,380	10,380	103 65	410	410	21 88	6,369	6,369	13 50	1,948,931	2,101,529	182,374 92	1,871,683
Papiers et ses applications	471,993	471,609	1,604 47	2,030	2,030	»	855	855	4 16	3,205	3,205	»	100,237	100,237	379 39	3,763
Ouvrages en matières diverses	4,196,034	4,128,719	33,701 66	22,650	22,650	479 18	8,602	8,602	31 51	23,554	23,554	40 00	1,035,537	1,000,709	34,606 87	377,095
TOTAUX	45,221,067	43,709,863	691,626 72	299,565	299,565	1,025 34	232,509	232,509	1,063 73	607,234	607,234	544 03	13,693,037	13,941,007	281,701 01	4,031,904
TOTAUX de l'année 1842	47,624,236	46,896,376	674,812 03	329,450	329,450	1,601 04	154,318	154,318	503 15	»	»	»	10,985,185	11,493,441	279,444 42	3,591,964
RÉSULTAT pour 1843. Augmentation	»	»	19,314 69	»	»	»	78,151	78,151	560 58	607,234	607,234	544 03	2,707,852	2,447,566	2,256 02	439,940
RÉSULTAT pour 1843. Diminution	2,403,169	3,186,513	»	29,885	29,885	575 70	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Le commerce d'importation s'est réparti dans les proportions suivantes entre les divers ports de l'Algérie :

Alger .... 57 4 p. 0/0.
Bougie 0 4
Cherchel 0 3
Tenès 0 7
Oran 17 3
Mers el-Kebir 5 1
Arzeu 0 1

DE MARCHANDISES. (Valeurs.)

MERS EL-KEBIR.		ARZEU.			MOSTAGANEM.			BÔNE.			LA CALLE.			PHILIPPEVILLE.			DJIDJELI.		
COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.
293,928f	5f 10c	24,000f	24,000f	•	7,139f	7,139f	5f 22c	4,952f	4,952f	0f 40c	•	•	•	61,880f	61,880f	0f 20c	400f	400f	•
22,785	199 59	70	70	1f 85c	68,392	68,392	534 81	283,420	283,420	1,657 41	350f	350f	18f 73c	219,238	210,232	1,060 09	8,572	8,572	89 30
12,810	520 29	50	50	•	4,392	4,392	462 35	36,133	36,138	1,601 03	300	300	56 70	19,474	19,474	306 04	1,318	1,318	253 75
4,750	9 75	•	•	•	300	300	•	1,928	1,928	30 73	•	•	•	2,188	2,188	•	45	45	0 81
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	35	35	•	•	•	•
478,081	843 48	31,605	31,605	94 72	314,167	314,167	52 50	1,643,759	1,643,759	3,536 98	•	•	•	415,064	415,064	1,975 43	29,786	29,786	278 36
16,364	379 52	935	935	4 16	103,106	103,106	1,963 87	171,702	171,702	3,647 51	•	•	•	54,189	54,189	1,810 17	4,645	4,645	100 24
35,517	4,403 31	235	235	•	38,921	38,921	363 96	197,502	184,773	3,824 65	200	200	30 00	290,164	260,006	4,812 7	6,616	6,616	28 68
18,184	126 47	250	250	•	22,278	22,278	43 44	82,970	82,970	991 07	•	•	•	91,031	91,031	510 66	7,308	7,308	•
643	38 82	•	•	•	•	•	•	9,637	9,637	618 73	•	•	•	3,134	3,134	76 09	250	250	•
71,014	•	•	•	•	66,196	66,196	•	944,190	944,190	28 84	9,500	9,500	•	222,680	222,680	120 55	13,360	13,360	•
•	•	•	•	•	•	•	•	2,580	3,880	18 13	•	•	•	1,355	1,355	26 01	•	•	•
1,560	•	•	•	•	•	•	•	4,279	4,279	10 39	•	•	•	584	584	3 21	•	•	•
017	10 00	•	•	•	•	•	•	9,601	9,601	51 56	•	•	•	4,613	4,613	80 34	3	3	•
2,419	50 16	•	•	•	42,667	42,667	86 62	24,761	84,761	224 19	105	105	9 82	10,520	10,520	184 80	535	535	15 51
161,761	174 45	2,655	2,655	•	68,816	68,816	88 85	682,129	682,129	1,109 21	4,000	4,000	•	75,760	75,790	177 52	23,264	23,264	7 29
17,719	2 10		•	•	4,222	4,222	1 80	66,068	66,068	0 72	•	•	•	45,983	45,983	16 34	1,655	1,655	•
621	51 75	•	•	•	1,604	1,604	71 66	46,090	46,090	3,009 75	1,270	1,270	190 50	35,374	35,374	305 45	762	762	•
28	14 00	•	•	•	•	•	•	23,758	23,758	436 79	•	•		8,094	8,094	91 51	170	170	•
3,050	8 81	15	15	•	3,206	3,206	•	3,901	3,901	17 34	•	•	•	14,740	14,749	20 50	1,004	1,004	3 81
16,573	1,294 82	1,980	1,980	•	154,228	154,228	951 49	336,691	329,385	4,368 31	•	•	•	518,002	505,411	2,885 45	25,874	25,873	63 17
65,390	1,533 44	17,013	17,013	1 79	360,765	360,765	729 60	824,193	614,540	2,316 72	•	•	•	1,317,034	1,256,042	3,658 97	82,564	82,564	203 44
6,646	306 10	•	•	•	14,064	14,064	301 03	97,450	97,450	2,649 56	175	175	32 18	100,724	100,724	1,203 56	5,845	5,265	61 60
6,285	369 86	•	•	•	50	50	•	43,254	43,254	439 18	•	•	•	15,236	15,238	38 65	240	240	•
162,455	12,567 33	•	•	•	3,113	3,113	121 20	1,675,219	1,666,619	125,304 35	70	70	10 50	458,645	448,847	10,787 17	5,536	5,536	166 23
3,763	201 66	205	205	•	467	467	•	58,276	58,878	741 97	•	•	•	47,735	47,815	81 20	1,835	1,835	•
354,960	6,676 08	205	205	•	85,236	85,236	41 50	817,352	817,726	6,778 09	20	20	1 01	737,438	733,023	4,770 74	18,041	18,041	81 55
1,758,335	29,743 85	79,426	79,426	102 52	1,363,581	1,363,581	5,929 99	8,092,223	8,155,611	163,020 14	15,960	15,960	343 49	4,764,179	4,768,095	37,550 57	242,514	242,549	1,357 18
2,610,587	32,293 87	99,349	99,349	136 21	1,973,615	1,973,615	7,811 33	6,192,029	6,191,796	143,031 46	735	735	67 31	6,393,846	6,432,568	97,213 31	152,667	152,667	823 49
•	•	•	•		•	•		1,900,194	1,963,815	20,994 68	15,225	15,225	296 18	•	•	•	89,881	89,881	533 69
852,252	2,509 72	19,923	19,923	33 69	410,034	410,034	1,881 36	•	•	•	•	•	•	1,625,667	1,664,473	59,675 74	•	•	•

Mostaganem 2 0
Bône 10 3
La Calle.. 0 1
Philippeville.. 6 0
Djidjeli.:.. 0 3

100 0

Alger a continué, en 1843, à être le centre des approvisionnements des autres ports de l'Algérie; il a

reçu, en plus grande quantité que les années précédentes, des bois de construction, des tissus, des ouvrages en matières diverses et des denrées coloniales; au contraire, les farineux alimentaires, les animaux vivants, les fourrages qu'elle a pu demander à l'Algérie ont éprouvé des diminutions.

Oran s'est approvisionné de grains dont cette ville a dû fournir les Arabes de la province, par suite de la nullité de la récolte de 1843.

Bône a trouvé, dans son commerce avec d'importantes tribus, un placement avantageux pour les tissus et autres produits de fabrication européenne.

Philippeville a moins demandé, en 1843, à l'extérieur que précédemment.

Les autres ports de l'Algérie ont pris part au mouvement général dans des proportions moins élevées, mais cependant encore assez importantes.

PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTÉS. (Commerce général.)

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	1842. Quantités provenant de la consommation de France.	1842. Quantités provenant des entrepôts de France et de l'étranger.	1842. Valeur totale.	1843. Quantités provenant de la consommation de France.	1843. Quantités provenant des entrepôts de France et de l'étranger.	1843. Valeur totale.	Comparaison des valeurs pour 1843. En plus.	Comparaison des valeurs pour 1843. En moins.
MATIÈRES ANIMALES.				fr.			fr.	fr.	fr.
Bestiaux	Têtes.	154	13,014	1,230,110	37	630	21,750	-	1,208,360
Chevaux et mulets	Idem.	1,233	312	720,700	1,321	330	867,600	146,900	-
Viandes salées	Kilog.	323,090	1,067,085	1,548,911	131,434	632,218	858,604	-	690,307
Soies	Idem.	1,657	17,384	393,110	2,403	12,829	330,637	-	62,473
Fromages	Idem.	206,016	400,726	1,242,034	191,736	354,819	1,006,418	-	235,616
Poissons de mer	Idem.	202,181	136,322	159,945	353,236	129,350	236,681	76,736	
MATIÈRES VÉGÉTALES.									
Céréales en grains	Hectog.	5,665	518,806	8,080,150	2,803	700,037	8,727,374	647,224	-
Céréales en farines	Kilog.	519,760	13,229,519	4,718,884	602,305	15,670,360	5,820,716	1,101,832	-
Riz	Idem.	1,302	1,268,793	498,979	61,964	1,627,760	654,369	155,390	-
Pommes de terre	Idem.	3,303,150	993,185	388,250	1,684,811	1,116,362	269,870	-	118,380
Légumes secs et leurs farines	Idem.	216,036	1,805,461	662,866	114,288	2,064,533	659,212	-	3,654
Fruits de table frais	Idem.	25,389	2,236,087	489,257	91,965	2,674,210	607,615	118,358	-
Fruits de table secs ou tapés	Idem.	93,112	917,607	737,491	45,702	622,754	560,855	-	176,636
Fruits oléagineux	Idem.	103,544	209,244	226,432	57,132	163,843	181,398	-	45,034
Sucre brut et terré	Idem.	74,189	686,526	615,615	-	617,863	555,915	-	59,700
Café	Idem.	193	798,737	861,690	2,235	743,191	844,238	-	17,452
Tabac en feuilles	Valeur.	463	965,112	966,475	8,483	886,014	895,097	-	71,378
Huile d'olive	Kilog.	279,978	1,163,690	2,193,022	69,760	644,906	1,029,175	-	1,163,847
Bois à brûler	Valeur.	405,023	437,362	937,385	187	219,928	280,115	-	657,270
Bois à construire	Idem.	160,707	3,849,954	4,060,661	72,667	6,732,739	6,806,106	2,745,445	-
Fourrages	Kilog.	4,190,535	11,835,627	2,641,530	143,884	6,765,064	522,642	-	2,118,888
MATIÈRES MINÉRALES.									
Matériaux	Valeur.	305,054	507,006	812,960	420,543	1,025,801	1,446,344	633,384	-
Houille	Kilog.	316,634	21,937,230	1,411,466	852,440	21,868,302	1,212,102	-	199,364
Fer, fonte et acier	Idem.	50,945	1,028,240	584,656	128,536	1,062,041	750,122	165,466	-
FABRICATIONS.									
Sel marin	Valeur.	80,746	39,736	120,484	40,311	39,411	79,722	-	40,762
Parfumeries	Kilog.	34,917	293	141,399	45,081	358	175,688	34,289	-
Savons ordinaires	Valeur.	499,531	43,101	542,702	574,352	4,271	578,623	35,921	-
Bougies d'acides stéarique et oléique	Kilog.	92,617	2	385,189	110,832	697	362,564	-	22,625
Tabac fabriqué et seulement préparé	Valeur.	24,836	274,954	299,791	56,327	481,618	537,945	238,154	-
Sucre raffiné	Kilog.	1,707,639	7,840	1,737,478	2,306,368	10,560	2,345,557	591,079	-
Vins de toute sorte	Hectog.	273,680h 43l	1,006h 95l	6,433,031	248,351h 97l	1,232h 60l	7,598,109	1,164,565	-
Eaux-de-vie de toute sorte	Idem.	16,791h 75l	1,425h 07l	2,138,361	14,451h 01l	658h 02l	1,563,767	-	574,594
Poterie de terre grossière	Kilog.	191,056	128,392	84,970	329,529	161,534	115,676	30,706	-
Faïence, porcelaine et grès commun	Idem.	199,593	11,850	299,658	185,732	14,534	394,203	94,545	-
Grès fin	Valeur.	3,030	85,944	88,974	14,669	83,851	98,520	9,546	-
Verres et cristaux	Idem.	541,452	89,460	630,912	566,961	99,365	669,326	38,414	-
Tissus de chanvre ou de lin	Idem.	520,602	271,089	791,781	639,396	444,576	1,084,172	292,391	-
Tissus de laine	Idem.	2,353,106	398,961	2,752,390	2,709,914	364,175	3,074,116	321,726	-
Tissus de soie	Idem.	1,637,285	450,100	2,087,385	1,820,486	280,148	2,106,634	19,249	-
Tissus de coton	Idem.	1,970,718	6,386,715	8,357,433	2,029,054	7,239,048	9,268,092	910,659	-
Papier et carton	Kilog.	192,340	7,263	413,329	218,295	3,624	371,694	-	41,635
Peaux préparées et ouvrées	Valeur.	1,171,912	73,910	1,245,822	1,362,511	272,881	1,635,392	389,570	-
Cordages et filets en état de servir	Kilog.	115,986	239,878	549,478	75,301	300,357	405,960	-	143,518
Ouvrages en fer et en cuivre	Valeur.	746,956	31,170	772,526	1,297,941	55,981	1,353,922	581,396	-
Coutellerie	Idem.	36,327	24,527	62,854	55,448	35,212	90,660	27,806	-
Horlogerie	Idem.	96,369	124,365	221,733	56,933	131,184	188,117	-	33,616
Sellerie de toute sorte	Idem.	116,931	7,275	124,206	104,001	2,046	106,947	-	17,259
Mercerie commune	Kilog.	121,334	11,402	650,792	150,188	24,374	875,941	225,159	-
Mercerie fine	Idem.	12,494	3,215	278,574	9,340	2,152	180,922	-	97,652
Ouvrages de modes	Valeur.	166,260	700	166,960	125,434	722	126,156	-	40,804
Machines	Idem.	215,714	39,260	254,974	189,900	42,488	232,388	-	22,586
Autres articles	....	-	-	9,591,970	-	-	8,059,678	-	1,532,292
TOTAUX	....	-	-	77,187,414	-	-	78,547,213	10,966,112	9,606,613
RÉSULTAT pour 1843 : Augmentation		-	-	-	-	-	1,359,799	1,359,799	-
RÉSULTAT pour 1843 : Diminution		-	-	-	-	-	-	-	-

RÉSUMÉ PAR ESPÈCE DE MARCHANDISES.

COMMERCE GÉNÉRAL.

RANG D'IMPORTANCE. Année 1843.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	VALEURS. 1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	MOYENNE des cinq années.	1843.	COMPARAISON DE 1843 avec 1842. En plus.	En moins.	avec les moyennes quinquennales. En plus.	En moins.
1	Tissus de coton	5,310,185f	4,007,101f	3,821,711f	3,073,091f	8,357,433f	5,034,024f	9,268,092f	910,659f	»	4,234,068f	»
2	Céréales (grains)	2,811,040	7,716,301	11,967,017	11,409,058	8,080,050	8,396,559	8,727,374	647,324	»	330,815	»
3	Vins de toute sorte	4,934,837	4,032,733	5,389,963	6,060,802	6,533,934	5,430,450	7,878,499	1,344,565	»	2,448,049	»
4	Bois à construire	1,911,350	1,453,199	1,180,802	1,570,457	4,060,661	2,030,513	6,806,406	2,745,745	»	4,769,892	»
5	Céréales (farines)	1,708,543	1,888,023	3,395,938	3,731,736	4,718,884	3,088,626	5,820,716	1,101,832	»	2,732,090	»
6	Tissus de laine	764,399	904,499	1,417,447	1,608,434	2,752,390	1,507,434	3,074,116	321,726	»	1,566,682	»
7	Sucre raffiné	934,871	602,172	1,134,726	1,535,534	1,757,478	1,242,957	2,348,557	591,079	»	1,105,600	»
8	Tissus de soie	1,000,513	1,233,304	982,189	725,704	2,096,385	1,205,859	2,106,634	10,249	»	900,775	»
9	Peaux préparées ou ouvrées	725,862	774,518	812,673	1,052,500	1,235,822	922,282	1,635,392	399,570	»	713,110	»
10	Eaux-de-vie de toute sorte	769,496	841,379	1,260,076	1,273,566	2,134,561	1,256,796	1,563,767	»	570,794f	306,971	»
11	Matériaux	430,139	317,575	791,293	1,007,426	812,960	689,477	1,446,344	633,384	»	756,867	»
12	Ouvrages en fer et en cuivre	366,898	1,030,728	572,800	569,023	772,526	662,395	1,353,922	581,396	»	691,527	»
13	Houille	524,251	405,654	693,022	1,035,307	1,411,036	934,503	1,211,672	»	199,364	277,168	»
14	Tissus de chanvre ou de lin	356,477	396,945	340,868	631,515	791,781	603,517	1,084,172	292,391	»	480,655	»
15	Huile d'olive	301,790	396,789	1,827,932	1,557,502	2,193,022	1,295,391	1,029,175	»	1,163,847	»	266,216f
16	Fromages	283,317	333,242	702,712	764,850	1,242,034	677,539	1,006,418	»	235,616	328,879	»
17	Tabac en feuilles	216,308	230,800	466,362	840,257	905,875	551,941	894,497	»	11,378	342,556	»
18	Viandes salées	135,089	257,012	1,290,304	1,370,868	1,788,911	969,365	888,004	»	900,907	»	81,361
19	Mercerie commune	524,733	364,151	217,432	455,340	650,752	442,528	875,911	225,159	»	433,383	»
20	Chevaux et mulets	179,600	39,900	1,024,100	1,363,400	720,700	826,340	867,600	146,900	»	41,260	»
21	Café	432,214	403,165	781,222	501,160	861,696	595,892	844,234	»	17,462	248,342	»
22	Fer, fonte et acier	512,013	350,539	403,564	363,149	584,954	458,250	750,622	165,668	»	292,372	»
23	Verres et cristaux	79,606	227,381	293,065	264,110	630,912	281,035	669,326	38,414	»	388,291	»
24	Légumes secs et leurs farines	167,821	334,089	623,603	665,239	662,866	490,723	659,212	»	3,654	168,489	»
25	Riz	226,863	309,125	560,384	374,664	498,979	394,224	654,369	155,390	»	260,145	»
26	Fruits de table frais	140,204	160,249	237,006	428,993	489,257	291,143	607,615	118,358	»	316,472	»
27	Savons ordinaires	164,165	256,034	556,159	454,615	542,702	395,131	578,623	35,921	»	183,492	»
28	Sucre brut et terré	416,418	416,063	420,963	601,810	615,615	494,174	555,915	»	59,700	61,741	»
29	Tabac fabriqué et seulement préparé	147,066	59,366	151,409	250,929	299,794	187,713	527,948	228,154	»	340,235	»
30	Fourrages	784,576	418,461	842,797	2,410,166	2,641,430	1,419,546	522,642	»	2,118,988	»	896,704
31	Poterie	213,040	229,591	309,348	311,097	382,602	289,345	518,399	135,797	»	229,054	»
32	Cordages et filets en état de servir	317,035	156,500	403,056	366,764	549,456	339,367	405,940	»	143,516	66,573	»
33	Papier et carton	209,490	193,791	223,757	256,382	413,329	271,350	371,694	»	41,635	100,344	»
34	Fruits de table secs ou tapés	135,083	115,099	426,778	588,470	546,491	362,384	369,853	»	176,638	7,469	»
35	Bougies d'acides stéarique et oléique	27,651	60,403	139,198	340,117	385,189	170,312	362,564	»	22,625	192,252	»
36	Soies	517,080	462,677	347,928	241,755	393,110	392,500	330,637	»	62,473	»	61,863
37	Bois à brûler	68,756	104,211	348,770	540,639	937,385	399,952	280,115	»	657,270	»	119,837
38	Pommes de terre	171,664	169,673	250,535	455,570	384,250	293,141	269,870	»	114,380	»	23,271
39	Poissons de mer	52,585	62,077	136,172	210,450	159,903	128,166	236,641	76,738	»	108,475	»
40	Meubles	111,595	103,363	95,153	159,334	254,974	144,924	232,388	»	22,586	87,464	»
41	Horlogerie	50,424	31,547	70,286	180,842	221,735	110,967	188,117	»	33,618	77,150	»
42	Fruits oléagineux	66,617	104,259	170,064	211,197	226,432	155,708	181,398	»	45,034	25,690	»
43	Mercerie fine	124,091	110,853	130,569	187,009	278,574	166,219	180,932	»	97,642	14,713	»
44	Parfumerie	61,370	57,920	79,818	82,085	141,399	84,519	175,688	34,289	»	91,169	»
45	Ouvrages de modes	70,832	65,528	133,549	134,610	166,960	114,296	126,156	»	40,804	11,860	»
46	Sellerie de toute sorte	24,222	40,022	58,317	85,907	124,206	66,551	106,947	»	17,259	40,396	»
47	Coutellerie	69,664	33,047	30,006	52,991	62,854	59,633	90,660	27,806	»	31,027	»
48	Sel marin	107,936	77,209	82,345	84,467	120,484	93,740	79,722	»	40,762	»	14,018
49	Bestiaux	»	26,495	1,196,245	2,252,903	1,230,110	941,151	21,750	»	1,208,360	»	919,401
	Autres articles	3,718,379	4,005,735	7,453,547	10,511,983	9,391,970	7,061,923	8,059,678	»	1,332,292	997,755	»
	TOTAUX	33,342,411	36,877,554	57,334,737	66,900,734	77,467,414	57,399,581	78,817,213	1,349,799	»	21,417,632	»

En envisageant le mouvement commercial, sous le rapport des marchandises et de leur nature, on voit, par le tableau page 162, que des quatre divisions qui composent l'importation, il y a eu, comparativement à 1842, progrès pour les objets de fabrication, les matières végétales et minérales; et que les matières animales ont offert une décroissance de 39 p. 0/0; qu'enfin la comparaison avec la moyenne quinquennale donne, pour chacune des quatre divisions, un avantage marqué à 1843.

Si l'on passe à l'examen de chaque produit, on reconnaît que les tissus de coton composent l'article le plus important du commerce d'importation de 1843; ils forment, à eux seuls, les 12 p. 0/0 de l'importation totale.

Après les tissus, viennent dans l'ordre d'importance, les céréales engrais; elles figurent, en 1843, pour une valeur de 8,727,374 francs. Comme nous l'avons déjà dit, la mauvaise récolte en grains de la province d'Oran et d'une partie de celle d'Alger, a amené l'augmentation que l'on remarque sur les importations de l'espèce.

Les vins ont continué à former une branche importante d'importation; ils offrent, sur 1842, une augmentation de 21 p. 0/0.

Les nombreuses constructions qui ont été effectuées, en 1843, dans la colonie, ont déterminé un accroissement dans l'importation des bois de construction. Leur valeur, d'une année à l'autre, s'est élevée de 4,060,661f
à 6,806,406
elle a excédé de 68 et 230 p. 0/0 celle de 1842 et de la moyenne quinquennale.

L'importation des sucres raffinés a conservé, en 1843, la marche ascendante qu'elle avait suivie antérieurement. La comparaison avec les deux périodes donne, au commerce général, un accroissement de 34 et 82 p. 0/0.

Les tissus de laine, de soie, de lin ou de chanvre ont offert des augmentations semblables. Les ouvrages en fer, les peaux préparées ou ouvrées, les fers et la mercerie commune ont aussi pris de l'accroissement.

Au nombre des produits dont l'importation a diminué sensiblement, on compte les fourrages, les bestiaux et l'huile d'olive, produits que nous avons pu tirer, en 1843, de l'intérieur en plus grande quantité que précédemment, par suite de la sécurité dont a joui le pays. Le premier de ces articles présente une différence en moins de 2,118,988f
ou 80 p. 0/0; les bestiaux qui, en 1842, offraient déjà une diminution de 1,022,793
n'ont atteint, en 1843, que le chiffre de 21,750
Les huiles ont baissé de 1,163,847
ou 53 p. 0/0.

Les bois à brûler, les viandes salées, les fruits secs, les fromages ont éprouvé également des diminutions notables.

COMMERCE DES VINS.

IMPORTATIONS. (Commerce général.)

ANNÉES.	QUANTITÉS EN HECTOLITRES PROVENANT			VALEURS.
	de France.	des entrepôts français et de l'étranger.	TOTAL.	
	hect. lit.	hect. lit.	hect. lit.	fr.
1837	125,422 63	2,748 64	128,171 27	3,477,088
1838	189,478 78	2,679 25	192,158 03	4,934,837
1839	169,490 37	5,969 06	175,459 43	4,032,733
1840	219,658 93	1,032 88	220,691 81	5,589,943
1841	250,274 77	1,616 07	251,890 84	6,000,802
1842	273,686 43	1,006 93	274,693 36	6,533,934
1843	288,554 97	1,232 60	289,787 57	7,878,499
TOTAUX	1,516,566 88	16,285 45	1,532,852 31	38,507,836

Les vins, dont l'écoulement est profitable aux vignobles de la France, ont présenté, en six ans, un accroissement de.. 161,616 hectol.
L'importation avait été, en 1837, de.. 128,171
elle s'est élevée, en 1843, à.. 289,787
Comparativement à 1842 et à la moyenne quinquennale, elle présente des excédants de 126 p. o/o et 29 p. o/o.

Les vins de France ont conservé, en 1843, toute la supériorité que leur accordent les tarifs en vigueur. Quelques vins étrangers ont cependant été apportés en Algérie; mais la plus grande partie des expéditions se composait de vins de liqueur que l'on a fait venir d'Espagne, de la Sardaigne et des Deux-Siciles, comme objets de fantaisie et de luxe.

COMMERCE DES TISSUS.

IMPORTATIONS. (Commerce général.)

ANNÉES.	TISSUS DE COTON			TISSUS DE LAINE			TISSUS DE SOIE			TISSUS DE CHANVRE OU DE LIN		
	de FRANCE.	des entrepôts de France et de l'étranger.	TOTAL.	de FRANCE.	des entrepôts de France et de l'étranger.	TOTAL.	de FRANCE.	des entrepôts de France et de l'étranger.	TOTAL.	de FRANCE.	des entrepôts de France et de l'étranger.	TOTAL.
1832	164,088f	1,168,363f	1,332,451f	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1833	125,407	1,255,664	1,381,071	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1834	264,602	2,310,981	2,575,583	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1835	315,778	2,180,370	2,496,148	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1836	501,491	2,252,789	2,754,280	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1837	717,081	2,457,957	3,175,038	654,338f	215,924f	870,262f	495,911f	226,289f	722,200f	73,299f	260,337f	333,636f
1838	1,491,850	3,805,637	5,297,487	429,024	275,375	704,399	788,485	212,028	1,000,513	157,012	198,865	356,477
1839	1,376,691	2,630,410	4,007,101	687,896	216,603	904,499	951,833	281,671	1,233,504	256,952	139,993	396,945
1840	1,421,027	2,400,684	3,821,711	1,244,884	172,563	1,417,447	748,049	234,140	982,189	380,778	160,090	540,868
1841	1,466,996	2,206,695	3,673,691	1,317,458	380,976	1,698,434	624,605	101,099	725,704	587,200	344,315	931,515
1842	1,830,526	6,526,907	8,357,433	2,353,406	398,984	2,752,390	1,637,285	450,100	2,087,385	520,092	271,689	791,781
1843	2,029,054	7,239,038	9,268,092	2,709,941	364,175	3,074,116	1,826,486	280,148	2,106,634	639,596	444,576	1,084,172

On voit, par les résultats que présente le tableau n° 8 *bis*, que le commerce étranger en tissus de coton a joui d'une supériorité marquée sur le nôtre; cependant il est à remarquer que, depuis l'année 1836, époque de la mise à exécution de l'ordonnance du 11 novembre 1835, le commerce français a été graduellement en augmentant, et qu'il tend à s'élever d'année en année. Ainsi, en 1836, ses importations étaient dans le rapport de 18 pour o/o avec celles de l'étranger; elles ont monté successivement à 22, 28, 35 et 38 p. o/o, en 1837, 38, 39 et 40; à 40 p. o/o en 1841. En 1842, la France n'étant pas à même de fournir à la consommation arabe dont l'augmentation était subite, le commerce étranger avait repris plus d'importance. En 1843, il en a été de même pour le commerce général; mais pour le commerce spécial, la fabrication nationale a obtenu un accroissement de 2 p. o/o sur l'importation totale.

Ces résultats peuvent faire espérer que nos fabricants, sous la protection des ordonnances du 16 janvier 1843, feront, en 1844, une concurrence avantageuse au commerce étranger.

IMPORTATIONS. (Commerce général.)

ANNÉES.	QUANTITÉS EN KILOGRAMMES PROVENANT			VALEURS.
	de France.	des entrepôts de France et de l'étranger.	TOTAL.	
1837	83,267	1,670	84,937	25,481f 10c
1838	64,587	1,873	66,460	19,938 00
1839	105,321	9,703	115,024	34,507 20
1840	167,667	14,834	182,501	54,750 30
1841	270,328	17,229	287,557	86,267 10
1842	152,307	8,620	160,927	48,278 10
1843	334,570	12,446	347,016	104,104 80
TOTAUX	1,178,047	66,375	1,244,422	373,326 60

Plusieurs marchandises spécialement désignées par l'article 1er de la deuxième ordonnance du 16 décembre 1843, exportées de l'Algérie par navires français, jouiront, à partir de 1844, à leur admission en France, d'une modération de tarif. Il n'est donc pas sans intérêt de pouvoir comparer, dès à présent, les exportations de ces produits effectués de l'Algérie à toute destination, avec les importations de même nature opérées dans la colonie par la France et l'étranger.

Le tableau ci-dessus donne ce renseignement.

La France reçoit, chaque année, de l'étranger, des quantités considérables de produits dont l'Algérie commence à faire des expéditions à l'extérieur. La réduction de tarif accordée à certains produits de l'Algérie, aura, sans doute, pour résultat, de stimuler à la fois le commerce et l'agriculture de la colonie, et de faciliter leur placement sur les marchés de la métropole.

RÉSUMÉ COMPARATIF PAR PAYS DE PROVENANCE. (Commerce spécial.)

RANG D'IMPORTANCE. — Année 1843.	PAYS DE PROVENANCE.	VALEURS IMPORTÉES. 1842.	VALEURS IMPORTÉES. 1843.	RÉSULTAT DE LA COMPARAISON pour 1843. Augmentation.	RÉSULTAT DE LA COMPARAISON pour 1843. Diminution.
1	France. — De la consommation	31,738,019f	31,839,868f	101,849f	″
	France. — Des entrepôts. — Marchandises des colonies françaises	274,555	187,226	″	87,329f
	France. — Des entrepôts. — Marchandises étrangères	10,799,884	11,137,818	337,934	″
2	Angleterre	10,128,690	10,346,119	217,429	″
3	Suède et Norwége	1,466,316	4,216,395	2,750,079	″
4	Toscane	3,142,507	3,242,598	100,091	″
5	Espagne	4,456,432	2,789,688	″	1,666,744
6	États sardes	2,842,323	2,732,947	″	109,376
7	Autriche	2,444,096	2,247,193	″	196,903
8	Grèce	1,444,580	1,340,379	″	104,201
9	Russie	794,613	1,255,709	461,096	″
10	Deux-Siciles	3,022,898	1,237,453	″	1,785,445
11	Turquie	327,310	942,708	615,398	″
12	États romains	455,572	685,083	229,511	″
13	États barbaresques	650,486	370,397	″	280,089
14	Villes anséatiques	1,007,177	252,446	″	754,731
15	Danemarck	268,662	245,990	″	22,672
16	États-Unis	″	136,330	136,330	″
17	Collo (port non occupé de l'Algérie)	″	5,207	5,207	″
18	Pays-Bas	30,320	4,239	″	26,081
19	Égypte	494,789	930	″	493,859
20	Belgique	434,221	″	″	434,221
	Origine non justifiée	185,472	228,103	42,631	″
	Totaux	76,414,922	75,444,826	4,997,555	5,967,651
	Résultat pour 1843			970,096	″

IMPORTATIONS EN ALGÉRIE.

ANNÉE 1843.

COMMERCE SPÉCIAL.

FRANCE.

RANG d'importance.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	VALEURS.	RANG d'importance.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	VALEURS.
1	Vins	7,854,138f	47	Poterie de terre grossière	76,857f
2	Tissus de laine	2,709,941	48	Armes de luxe et de chasse	76,504
3	Sucre raffiné	2,355,897	49	Voitures	75,985
4	Tissus de coton	2,029,054	50	Bois de construction	73,667
5	Tissus de soie	1,826,486	51	Beurre	73,525
6	Eaux-de-vie	1,583,407	52	Bonbons, confitures et sirops	66,385
7	Peaux préparées ou ouvrées	1,362,511	53	Fruits confits au vinaigre	65,525
8	Ouvrages en fer et en cuivre	1,297,941	54	Fruits oléagineux	57,690
9	Mercerie	894,974	55	Horlogerie	56,933
10	Chevaux et mulets	692,108	56	Tabac fabriqué ou seulement préparé	56,327
11	Tissus de chanvre ou de lin	639,596	57	Coutellerie	55,448
12	Verres et cristaux	580,061	58	Charbon de bois	53,880
13	Savons ordinaires	574,352	59	Écorces à tan	53,132
14	Matériaux	420,543	60	Céréales (grains)	50,566
15	Bougies d'acides stéarique et oléique	359,214	61	Soies	48,946
16	Fromages	358,808	62	Ouvrages en bois	48,332
17	Papier et carton	329,438	63	Instruments de musique	40,860
18	Bijouterie et orfèvrerie	303,939	64	Légumes secs	40,733
19	Effets à usage (linge et habillement)	256,070	65	Sel marin	40,311
20	Livres	227,678	66	Gravures et lithographies	36,697
21	Viandes salées	195,999	67	Riz	36,346
22	Meubles	189,900	68	Liége	36,272
23	Parfumerie	174,062	69	Houille	34,492
24	Pommes de terre	168,947	70	Marrons, châtaignes et leurs farines	33,021
25	Cuivre pur et allié	159,698	71	Mélasse	32,268
26	Couleurs	158,469	72	Épices préparées	28,126
27	Poissons de mer	157,382	73	Parapluies et parasols	27,359
28	Céréales (farines)	155,718	74	Graines à ensemencer	27,048
29	Outils et instruments aratoires	155,236	75	Résines indigènes	26,435
30	Produits chimiques	149,039	76	Huiles volatiles	24,550
31	Liqueurs	138,725	77	Poterie de grès	24,215
32	Fer, fonte et acier	131,238	78	Graisses	23,026
33	Huile d'olives	127,274	79	Fruits de table secs	21,976
34	Ouvrages de modes	125,434	80	Tabletterie	21,237
35	Machines et mécaniques	124,824	81	Fruits frais	20,164
36	Porcelaine	120,636	82	Bimbeloterie	19,851
37	Biscuits de mer	119,878	83	Chapeaux de paille	19,482
38	Sellerie de toute sorte	104,901	84	Plants d'arbres	17,229
39	Asphalte	97,111	85	Huile de graines grasses	15,563
40	Fils	95,030	86	Légumes salés	15,147
41	Chandelles de suif	93,795	87	Vinaigre	13,893
42	Faïence	92,640	88	Fourrages	11,585
43	Médicaments composés	88,538		Autres articles. (Marbres, pâte d'Italie, zinc, œufs de volaille, vannerie, soufre, chocolat, étain, sucs d'espèces particulières, etc.)	127,391
44	Ouvrages en bois	86,881			
45	Plomb	85,334			
46	Cordages et filets	82,035		TOTAL	31,839,868

ENTREPOTS DE FRANCE.

COMMERCE SPÉCIAL.

MARCHANDISES ÉTRANGÈRES MISES EN CONSOMMATION.

RANG D'IMPORTANCE.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	VALEURS.
1	Gomme pure	56,850f
2	Rhum et tafia	51,337
3	Café	28,912
4	Sucre brut et terré	25,600
5	Girofle (Clous de)	21,900
6	Graines d'amomes	1,427
7	Cacao	1,080
8	Muscades	120
	TOTAL	187,226

COMMERCE SPÉCIAL.

MARCHANDISES DES COLONIES FRANÇAISES MISES EN CONSOMMATION.

RANG D'IMPORTANCE.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	VALEURS.
1	Céréales (farines)	5,266,825f
2	Céréales (grains)	808,037
3	Café	774,128
4	Sucre brut et terré	517,587
5	Fromage	442,202
6	Tissus de coton	286,253
7	Soies	272,763
8	Huile d'olives	267,368
9	Viandes salées	228,079
10	Tabac en feuilles	206,988
11	Tissus de soie	191,239
12	Horlogerie	123,396
13	Fer	117,371
14	Tissus de laine	116,278
15	Légumes secs	109,846
16	Riz	96,288
17	Tissus de chanvre ou de lin	84,886
18	Couleurs	79,330
19	Poivre	75,776
20	Bois de construction	59,906
21	Orfévrerie et bijouterie	52,228
22	Laines	51,068
23	Outils	40,527
24	Cannelle	38,764
25	Tabac fabriqué	38,259
26	Racines médicinales	35,744
27	Merceries	35,358
28	Graines	34,189
29	Verres et cristaux	32,940
30	Indigo	29,790
31	Laque naturelle	28,690
32	Thé	28,133
33	Marbres	27,964
34	Chapeaux de paille	27,763
35	Fruits médicinaux	26,946
36	Huiles volatiles	25,789
37	Limes et râpes	26,789
38	Liége ouvré	19,650
39	Gomme pure	17,735
40	Rhum et tafia	17,513
41	Plomb	16,845
42	Fruits de table secs	16,470
43	Fruits oléagineux	15,993
44	Armes de chasse et de luxe	15,335
45	Perles fines	14,000
46	Baumes (benjoin et storax)	12,436
47	Cochenille	12,337
48	Beurre	12,012
49	Coutellerie	11,567
	Autres articles. (Cacao, gingembre, confitures et bonbons, bois de teinture, noix de galle, safran, plomb, produits chimiques, houblons, etc.)	250,369
	TOTAL	11,137,818

Le tableau page 338 indique que les importations de la France en Algérie continuent à suivre une marche progressive.

La métropole a envoyé en 1843 :

En produits provenant de sa consommation	31,839,868 fr.
En objets sortant des entrepôts	11,325,044

C'est une augmentation de 1 p. o/o sur 1842.

Celles de l'étranger, au contraire, présentent une diminution de 4 p. o/o.

Voici dans quelles proportions chaque puissance a pris part au mouvement des importations :

1.	La France, dans la proportion de	57 2 p. o/o.
2.	L'Angleterre ... de	13 7
3.	La Suède et la Norwége ... de	5 6
4.	La Toscane ... de	4 3
5.	L'Espagne ... de	3 7
6.	Les États sardes ... de	3 6
7.	L'Autriche ... de	3
8.	La Grèce ... de	1 8
9.	La Russie ... de	1 7
10.	Les Deux-Siciles ... de	1 6
11.	La Turquie ... de	1 3
12.	Les États romains ... de	0 9
13.	Les États barbaresques ... de	0 5
14.	Villes anséatiques ... de	0 3
15.	Danemarck ... de	0 3
16.	Les États-Unis ... de	0 2
	Les marchandises dont l'origine n'est pas justifiée, de	0 3
		100

RÉSUMÉ PAR CLASSES DE MARCHANDISES. (Valeurs.)

CLASSES DE MARCHANDISES.	EXPORTATIONS de 1842. Commerce général.	1842. Commerce spécial.	1842. Droits perçus.	1843. Commerce général.	1843. Commerce spécial.	1843. Droits perçus.	RÉSULTAT DE LA COMPARAISON POUR 1843. Augmentation. Commerce général.	Augmentation. Commerce spécial.	Augmentation. Droits perçus.	Diminution. Commerce général.	Diminution. Commerce spécial.	Diminution. Droits perçus.
MATIÈRES ANIMALES.												
Animaux vivants	244,720f	244,720f	2,888f 85c	46,735f	46,735f	421f 60c	•	•	•	197,985f	197,985f	2,466f 65c
Produits et dépouilles d'animaux	2,368,683	2,368,688	2,812 77	1,430,960	1,405,393	1,684 78	•	•	•	937,923	963,295	1,127 99
Pêche	995,410	995,410	0 40	1,632,319	1,615,865	0 83	636,909f	620,395f	0f 43c	•	•	•
Substances propres à la médecine et à la parfumerie	106,500	106,500	22 00	39,326	39,326	38 38	•	•	16 38	67,174	67,174	•
Matières dures à tailler	80,233	80,233	17 92	49,936	49,936	238 28	•	•	220 36	30,297	30,297	•
MATIÈRES VÉGÉTALES.												
Farineux alimentaires	351,872	329,642	600 84	476,058	491,048	333 17	144,186	161,406	•	•	•	267 60
Fruits	8,003	6,415	26 55	6,287	5,287	56 15	•	•	29 60	2,716	1,128	•
Denrées coloniales	493,283	25,885	40 25	278,040	20,711	49 75	•	•	9 50	215,242	5,174	•
Sucs végétaux	77,204	75,324	22 78	342,656	267,814	42 73	265,452	192,490	19 95	•	•	•
Espèces médicinales	28,423	28,623	58 38	4,051	3,251	14 48	•	•	•	24,372	25,372	43 92
Bois communs	14,715	14,715	190 66	38,255	33,733	145 66	23,540	19,018	•	•	•	45 00
Bois exotiques	•	•	•	2,912	2,912	7 29	2,912	2,912	7 29	•	•	•
Fruits, tiges et filaments à ouvrer	1,810	•	•	50	50	0 13	•	50	0 12	1,760	•	•
Teintures et tanins	76,057	76,057	11,029 88	11,347	11,347	3 79	•	•	•	64,710	64,710	11,026 09
Produits et déchets divers	44,087	44,087	1,464 40	43,349	43,349	2,208 00	•	•	743 60	738	738	•
MATIÈRES MINÉRALES.												
Pierres, terres et autres fossiles	7,423	6,403	86 65	663	309	22 44	•	•	•	6,760	6,094	64 21
Métaux	56,453	55,413	322 23	63,242	59,352	296 96	6,789	3,939	•	•	•	25 27
FABRICATIONS.												
Produits chimiques	14,051	14,051	4 40	8,501	8,501	13 54	•	•	9 14	5,550	5,550	•
Teintures préparées	34,809	34,809	5 05	11,635	8,405	0 78	•	•	1 73	23,174	26,404	•
Couleurs	•	•	•	330	70	0 38	330	70	0 38	•	•	•
Compositions diverses	185,532	129,859	51 22	353,786	15,752	51 47	168,256	•	0 25	•	114,107	•
Boissons	15,907	15,746	8 28	16,468	14,641	12 07	561	•	3 78	•	1,105	•
Vitrifications	3,194	2,934	6 88	11,967	8,517	54 79	7,773	5,583	47 91	•	•	•
Fils	2,693	725	0 21	8,397	1,251	0 41	5,704	526	0 20	•	•	•
Tissus	1,604,240	238,089	91 60	2,108,267	209,257	104 80	504,027	•	13 20	•	28,832	•
Papier et ses applications	9,680	8,630	2 69	3,614	3,313	66	•	•	•	6,066	5,317	2 03
Ouvrages en matières diverses	336,777	316,460	1,055 54	723,496	694,669	255 96	386,719	378,209	•	•	•	799 58
TOTAUX	•	•	•	7,781,649	5,060,734	6,068 73	2,183,156	1,584,399	1,123 82	1,584,668	1,363,282	15,868 63
TOTAUX de l'année 1842	7,183,159	5,239,418	20,813 34	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Résultats pour 1843, comparés à ceux de 1842. Augmentation	•	•	•	598,490	•	•	598,490	•	•	•	•	•
Résultats pour 1843, comparés à ceux de 1842. Diminution	•	•	•	•	178,684	14,744 61	•	•	•	•	178,684	14,744 61

La valeur des exportations générales de l'Algérie s'est élevée, en 1843, à 7,781,649f

Elle a excédé de 8 p. 0/0 le chiffre total de 1842, et de 37 p. 0/0 celui de la moyenne quinquennale.

Les produits du cru du pays et les objets sortant de la consommation de l'Algérie sont entrés dans l'exportation pour 5,060,734

Les réexportations pour 2,720,915

En 1842, la part des premiers, dans le chiffre de l'exportation totale, avait été de..... 5,239,418

Celle des articles appartenant au commerce de réexportation n'avait pas excédé la somme de 1,943,741

D'où il résulte que, pendant l'année 1843, il y a eu diminution de 3 p. 0/0 au commerce spécial, tandis que les réexportations se sont accrues de 40 p. 0/0.

On verra plus loin que la cause principale de la diminution survenue au commerce spécial tient à l'infériorité des expéditions des peaux brutes et du bétail en 1843, comparativement à 1842, et que l'augmentation qui a eu lieu sur les réexportations est due à la marche ascendante que suivent les mouvements de l'entrepôt réel de Mers el-Kebir.

ÉTAT PAR PORT ET PAR CLASSE

CLASSE DE MARCHANDISES.	ALGER.			BOUGIE.			CHERCHEL.			TENÈS.			ORAN.		
	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.
	fr.	fr.	fr. c.	fr.	fr.		fr.	fr.	fr. c.				fr.	fr.	fr. c.
MATIÈRES ANIMALES.															
Animaux vivants	5,700	5,700	23 00	•	•	•	50	50	•	•	•	•	156	156	2 50
Produits et dépouilles d'animaux	745,535	700,138	527 41	4,370	4,370	•	•	•	•	•	•	•	135,455	135,455	247 16
Pêche	90	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Substances propres à la médecine et à la parfumerie	7,060	7,060	0 55	1,600	1,600	•	•	•	•	•	•	•	50	50	0 13
Matières dures à tailler	28,671	28,671	238 26	1,200	1,200	•	•	•	•	•	•	•	3,385	3,385	•
MATIÈRES VÉGÉTALES.															
Farineux alimentaires	29,536	28,670	119 14	•	•	•	360	360	11 50	•	•	•	2,950	2,950	8 13
Fruits	3,023	3,023	16 83	•	•	•	•	•	•	•	•	•	15	15	•
Denrées coloniales	29,393	14,300	36 02	•	•	•	•	•	•	•	•	•	900	900	2 50
Sucs végétaux	267,432	253,170	30 14	•	•	•	•	•	•	•	•	•	800	800	4 76
Espèces médicinales	3,471	2,671	15 36	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Bois communs	33,195	28,673	142 26	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Bois exotiques	2,912	2,912	7 29	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fruits, tiges et filaments à ouvrer	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Teintures et tanins	1,062	1,062	1 09	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Produits et déchets divers	19,865	18,865	927 75	•	•	•	•	•	•	•	•	•	12,030	12,030	890 60
MATIÈRES MINÉRALES.															
Pierres, terres et autres fossiles	60	60	8 15	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Métaux	32,337	32,337	134 51	•	•	•	•	•	•	•	•	•	22,461	22,461	61 03
FABRICATIONS.															
Produits chimiques	7,338	7,338	9 53	•	•	•	•	•	•	•	•	•	35	35	0 12
Teintures préparées	7,250	4,200	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2,905	2,905	0 03
Couleurs	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Compositions diverses	101,101	3,655	4 63	•	•	•	•	•	•	•	•	•	18	18	0 04
Boissons	2,751	1,264	0 80	•	•	•	80	80	0 06	•	•	•	737	737	0 85
Vitrifications	7,503	7,063	62 17	•	•	•	•	•	•	•	•	•	401	401	3 25
Fils	8,173	1,251	0 44	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Tissus	599,497	122,706	41 60	•	•	•	40	40	•	•	•	•	22,590	22,590	23 59
Papier et ses applications	1,138	837	0 23	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2,470	2,470	0 40
Ouvrages en matières diverses	304,396	293,420	41 76	7,620	7,620	•	9,247	9,247	•	•	•	•	89,590	89,590	46 05
Totaux	2,247,509	1,369,272	2,384 49	15,290	15,290	•	9,777	9,777	11 56	•	•	•	297,150	297,150	1,239 73
Totaux de l'année 1842	2,312,182	1,702,676	5,114 79	30,650	30,650	•	60	60	1 50	•	•	•	964,873	558,622	1,132 13
Résultat pour 1843. Augmentation	•	•	•	•	•	•	9,717	9,717	10 06	•	•	•	•	•	107 60
Résultat pour 1843. Diminution	62,673	105,404	2,730 30	15,360	15,360	•	•	•	•	•	•	•	667,723	261,472	•

Les ports de l'Algérie ont pris part au commerce d'exportation dans les proportions suivantes:

Alger, de .... 29 0 p. 0/0.
Bougie, de 0 2
Cherchel, de 0 1
Oran, de 3 8
Mers el-Kebir, de 27 6

DE MARCHANDISES. (Valeurs.)

MERS EL-KEBIR.			ARZEU.			MOSTAGANEM.			BÔNE.			LA CALLE.			PHILIPPEVILLE.			DJIDJELI.		
COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.	COMMERCE général.	COMMERCE spécial.	DROITS perçus.
fr.	fr.	fr. c.	fr.	fr.	fr. c.		fr.	f. c.	fr.	fr.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.	fr.	fr. c.
23,247	23,247	266 40	•	•	•	50	50	1 00	5,070	6,070	102 00	•	•	•	9,060	9,060	25 00	400	400	2 10
1,531	1,361	44 02	•	•	•	78,331	78,331	10 00	210,690	210,690	840 54	•	•	•	261,318	261,318	0 30	7,230	7,230	6 73
23,424	7,060	0 39	•	•	•	•	•	•	1,606,805	1,606,805	0 44	•	•	•	•	•	•	•	•	•
216	210	11 70	•	•	•	•	•	•	29,100	29,100	26 00	•	•	•	•	•	•	1,300	1,300	•
235	235	•	•	•	•	•	•	•	10,490	10,480	•	•	•	•	5,745	5,745	•	20	20	•
16,617	12,467	5 55	•	•	•	250	250	1 21	373,533	375,533	183 33	•	•	•	70,410	70,410	•	402	402	5 27
•	•	•	•	•	•	•	•	•	2,149	2,149	37 79	•	•	•	20	20	•	90	90	1 53
246,266	3,830	6 64	•	•	•	•	•	•	1,400	1,460	1 88	•	•	•	13	13	0 09	5	5	0 02
560	•	•	•	•	•	•	•	•	6,020	6,020	7 05	•	•	•	7,550	7,550	•	274	274	0 78
•	•	•	•	•	•	•	•	•	580	580	1 10	•	•	•	•	•	•	•	•	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•	4,060	4,060	3 40	•	•	•	1,000	1,000	•	•	•	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	50	50	0 13
•	•	•	•	•	•	•	•	•	10,275	10,275	1 20	•	•	•	•	•	•	10	10	1 50
362	362	24 55	•	•	•	478	478	71 70	11,016	11,016	227 10	20	20	3	550	550	60 00	26	26	3 90
363	9	0 01	•	•	•	•	•	•	90	90	16 05	•	•	•	115	115	•	35	35	0 23
4,425	535	12 96	•	•	•	•	•	•	1,319	1,319	9 61	•	•	•	2,700	2,700	58 85	•	•	•
3	3	0 01	•	•	•	•	•	•	950	950	3 85	•	•	•	25	25	0 01	150	150	0 02
190	•	•	•	•	•	•	•	•	1,300	1,300	0 75	•	•	•	•	•	•	•	•	•
300	40	0 08	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	30	30	0 30
243,304	2,683	2 91	•	•	•	•	•	•	8,060	8,060	41 74	•	•	•	49	49	0 18	1,236	1,236	5 02
2,196	1,866	0 80	•	•	•	•	•	•	6,729	6,729	7 91	•	•	•	1,670	1,670	0 30	2,105	2,105	2 15
3,219	209	0 28	•	•	•	•	•	•	623	623	7 80	•	•	•	20	20	•	201	201	1 28
224	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
1,554,127	41,006	16 93	•	•	•	240	240	0 30	8,911	8,911	14 63	•	•	•	12,850	12,850	7 33	12	12	0 01
•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	6	6	0 03
25,332	7,651	17 92	311	311	0 42	53,190	53,190	0 38	71,862	71,862	146 79	•	•	•	158,372	158,372	0 30	3,576	3,576	2 16
2,160,131	103,453	415 75	311	311	0 42	132,539	132,539	84 03	2,384,104	2,384,104	1,693 20	20	20	3	531,667	531,667	152 71	17,151	17,151	33 18
1,111,717	124,415	741 88	1,296	1,296	1 25	128,796	128,796	427 34	1,813,158	1,813,158	12,963 53	•	•	•	796,780	796,098	380 92	23,647	23,647	•
1,054,414	•	•	•	•	•	3,743	3,743	•	570,946	570,946	•	20	20	3	•	•	•	•	•	33 18
•	20,962	326 13	985	985	0 83	•	•	342 71	•	•	11,270 27	•	•	•	265,113	264,431	228 21	6,496	6,496	•

Mostaganem, de.. 1 8 p. o/o.
Bône, de.. 30 6
Philippeville, de.. 6 7
Djidjeli, de.. 0 2

100

Bône est en progrès; le mouvement des exportations y a été de .... 2,384,104f dont .... 2,254,597 en produits du cru du pays, ce qui donne, comparativement à 1842, une augmentation de 32 p. o/o.

La proportion d'accroissement est encore plus considérable pour Mers el-Kebir; elle est de 1,034,414f ou 81 p. o/o sur 1842.

Alger, Oran et Philippeville ont subi des diminutions de 3, 69 et 49 p. o/o.

PRODUITS DU CRU DU PAYS EXPORTÉS. (Commerce spécial.)

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	1842. Quantités exportées pour la France.	1842. Quantités exportées pour l'étranger.	1842. Valeur totale.	1843. Quantités exportées pour la France.	1843. Quantités exportées pour l'étranger.	1843. Valeur totale.	Comparaison des valeurs pour 1843. En plus.	Comparaison des valeurs pour 1843. En moins.
MATIÈRES ANIMALES.				fr.			fr.	fr.	fr.
Bêtes bovines	Tête.	3	1,120	142,765	»	251	20,990	»	121,775
Bêtes à laine	Tête.	619	5,902	66,140	25	390	3,318	»	62,822
Chevaux	Tête.	77	1	30,880	46	»	17,060	»	13,820
Mulets	Tête	2	»	700	2	»	600	»	100
Peaux brutes de toute sorte	Kilog.	2,106,441	1,756	2,008,928	1,163,313	2,171	1,046,952	»	961,976
Laines en masse	Kilog.	48,205	1,384	76,236	25,353	6,776	32,392	»	43,844
Suif brut	Kilog.	48,519	2,929	42,889	100,210	1,072	87,466	44,577	»
Cire brute	Kilog.	29,140	11,803	142,478	27,547	8,065	113,325	»	29,153
Plumes de parure	Kilog.	140	41	15,840	358	»	18,700	2,860	»
Boyaux salés	Kilog.	326	43,197	42,714	995	25,343	24,167	»	18,547
Corail brut	Kilog.	814	19,316	991,050	170	31,964	1,606,700	615,650	»
Sangsues	Nombre.	1,513,500	20,500	106,260	1,129,000	54,000	66,895	»	39,365
Cornes de cerf	Kilog.	124	»	120	»	»	»	»	120
Os et cornes de bétail	Kilog.	1,307,949	35	94,653	783,608	1,140	55,191	»	39,462
Dents d'éléphant	Kilog.	»	»	»	»	»	»	»	»
MATIÈRES VÉGÉTALES.									
Céréales. Blé	Hectol.	4,712	6,101	120,850	18,737	16,101	443,885	323,035	»
Céréales. Orge	Hectol.	6,540	977	85,760	425	615	5,451	»	80,309
Fruits de toute sorte	Kilog.	9,553	8,924	5,395	3,500	8,361	3,523	»	1,872
Tabac en feuilles	Kilog.	»	8,495	11,111	860	650	1,380	»	9,731
Huile d'olives	Kilog.	64,399	3,600	74,236	387,382	10,770	258,214	183,979	»
Sandaraque et autres sucs résineux	Kilog.	183	1,050	717	»	»	515	»	717
Racines médicinales de pyrèthre et autres	Kilog.	21,490	22,750	27,970	140	305	»	»	27,655
Liége en planches et brut	Kilog.	»	»	»	»	»	»	»	»
Coton en laine	Kilog.	»	»	»	»	»	»	»	»
Fils d'aloès	Kilog.	»	»	»	»	»	1,320	»	»
Lichens tinctoriaux	Kilog.	»	»	»	1,600	45	10,265	1,320	»
Écorces à tan	Valeur.	»	73,500	73,500	10,203	»	30	»	63,295
Garance	Kilog.	22	»	20	»	30	13,074	10	»
Drilles et chiffons	Valeur	»	9,667	9,667	»	13,074		3,407	»
MATIÈRES MINÉRALES.									
Terres savonneuses	Kilog.	»	193	36	»	60	20	»	»
Alquifoux	Kilog.	»	»	»	»	»	»	»	16
FABRICATIONS.									
Kermès en grains	Kilog.	1,601	121	23,365	413	»	4,925	»	20,440
Objets de collection hors de commerce	Valeur.	2,780	»	2,780	6,034	»	6,034	3,254	»
Autres articles. (Anes, pelleteries, limaçons, eaux minérales, etc.)	»	»	»	»	»	»	3,728	3,728	»
TOTAUX	»	»	»	4,199,059	»	»	3,846,060	1,181,820	1,534,819
RÉSULTAT pour 1843. Augmentation		»	»	»	»	»	»	»	»
RÉSULTAT pour 1843. Diminution		»	»	»	»	»	352,999	»	352,999

RÉSUMÉ PAR ESPÈCE DE MARCHANDISES. (Commerce spécial.)

RANG D'IMPORTANCE. — Année 1843.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	VALEURS.							COMPARAISON DE 1843			
		1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	MOYENNE des cinq années.	1843.	avec 1842. En plus.	avec 1842. En moins.	avec la moyenne quinquennale. En plus.	avec la moyenne quinquennale. En moins.
1	Corail brut	1,341,790f	728,000f	681,660f	832,728f	991,050f	919,045f	1,606,700f	615,650f	»	687,655f	»
2	Peaux brutes de toute sorte	746,502	1,890,209	1,147,134	1,218,192	2,008,928	1,403,253	1,046,952	»	961,976f	»	356,301f
3	Blé	655,120	33,735	150	»	120,850	164,972	443,885	323,035	»	278,913	»
4	Huile d'olives	4,025	13,862	3,030	9,405	76,235	21,431	258,214	183,979	»	236,783	»
5	Cire brute	122,715	138,227	38,250	47,000	142,478	97,742	113,325	»	29,153	15,583	»
6	Suif brut	43,234	31,875	26,105	15,530	42,889	32,343	87,466	44,577	»	55,123	»
7	Sangsues	32,475	66,563	42,790	94,974	106,260	68,612	66,895	»	39,365	»	1,717
8	Os et cornes de bétail	101,650	28,951	38,177	32,827	94,633	63,252	55,191	»	39,162	»	8,061
9	Laines en masse	116,950	689,034	145,300	130,364	76,236	231,635	32,392	»	43,844	»	199,243
10	Boyaux salés	2,282	3,649	3,019	8,804	42,714	12,134	24,167	»	18,547	12,033	»
11	Bêtes bovines	30,485	209,750	720	6,140	142,765	79,172	20,990	»	121,775	»	58,182
12	Plumes de parure	10,574	173,400	2,400	864	15,840	41,816	18,700	2,860	»	»	23,116
13	Cheveux	36,042	27,313	14,310	0,150	30,680	23,535	17,060	»	13,670	»	6,475
14	Drilles et chiffons	3,651	3,425	3,090	9,464	9,667	5,850	13,074	3,407	»	7,215	»
15	Écorces à tan	»	»	11,480	12,066	73,500	19,410	10,205	»	63,295	»	9,203
16	Objets de collection hors de commerce	»	2,002	3,446	7,970	2,780	3,240	6,034	3,254	»	2,794	»
17	Orge	270,723	63,665	256	400	85,760	84,165	5,451	»	80,309	»	78,714
18	Acemés en graine	62,019	46,024	23,392	310	25,565	31,542	4,925	»	20,440	»	26,617
19	Fruits de toute sorte	949	13,424	1,125	5,709	5,395	5,320	3,523	»	1,872	»	1,797
20	Bêtes à laine	14,307	10,620	»	»	66,140	18,213	3,318	»	62,822	»	14,895
21	Tabac en feuilles	1,350	23,191	4,258	6,012	11,111	9,306	1,380	»	9,731	»	7,986
22	Lichens tinctoriaux	22,010	29,500	11,418	364	»	12,778	1,320	1,320	»	»	11,458
23	Mules et mulets	4,080	560	1,090	700	»	1,286	600	»	100	»	686
24	Racines médicinales de pyrèthre et autres	17,345	4,715	1,250	100	27,970	10,294	515	»	27,455	»	9,779
25	Garance	»	3,000	450	»	20	694	30	10	»	»	664
26	Terres savonneuses	20,304	1,945	»	»	36	4,457	20	»	16	»	4,437
	Sandaraque et autres sucs résineux	200	480	»	»	717	279	»	»	717	»	279
	Cornes de cerf	90	»	160	»	190	74	»	»	190	»	74
	Liége en planches et brut	3,102	500	»	»	»	721	»	»	»	»	721
	Dents d'éléphant	2,796	»	»	»	»	559	»	»	»	»	559
	Alquifoux	150	2,073	479	»	»	541	»	»	»	»	541
	Coton en laine	»	650	»	»	»	130	»	»	»	»	130
	Fils d'aloès	»	105	1	»	»	21	»	»	»	»	21
	Autres articles	»	»	»	»	»	»	3,728	3,728	»	»	»
	TOTAUX	3,665,424	4,258,269	2,247,127	2,449,575	4,199,059	3,367,891	3,846,060	»	352,999	478,169	»

Dans le total des exportations les produits du cru du pays figurent, en 1843, pour..... 3,846,060f c'est 49 p. o/o de l'ensemble de l'exportation.

Il y a eu, en 1843, diminution de 8 p. o/o sur les chiffres de 1842, et accroissement de 14 p. o/o sur la moyenne quinquennale.

En 1842, nos exportations de peaux brutes s'étaient accrues, comparativement à 1841, de 65 p. o/o, elles sont retombées à 14 p. o/o près au chiffre de cette dernière année. Cette décroissance paraît provenir de ce que les Arabes, en 1842, après leur soumission, ont apporté sur nos marchés les peaux qu'ils avaient mises en réserve pendant la guerre, et qu'en 1843 ils nous ont fourni seulement celles provenant des abats de l'année. D'un autre côté, les établissements de tannage, qui ont été fondés cette année en Algérie, ont employé plus de matières premières que les années précédentes.

L'exportation des bêtes bovines, des bêtes à laine et de l'orge a fléchi. Il est également survenu une diminution dans l'exportation des écorces à tan, par suite de la prohibition prononcée cette année sur les tanins, dans l'intérêt des forêts de l'Algérie.

Si quelques produits intéressants d'exportation ont présenté, en 1843, des réductions, d'autres ont pris du développement. Ainsi les résultats avantageux de la pêche du corail ont déterminé dans l'exportation de ce produit une augmentation de 66 p. o/o sur 1842.

Les blés durs du pays exportés par Bône, les huiles d'olives et le suif brut par Alger, donnent des proportions d'accroissement de 266,247 et 104 p. o/o.

EXPORTATIONS.

RÉSUMÉ COMPARATIF PAR PAYS DE DESTINATION.

RANG D'IMPORTANCE. — Année 1843. — Commerce général.	PAYS DE DESTINATION	EXPORTATIONS DE 1842. (Valeurs.) COMMERCE SPÉCIAL. Produits du cru du pays.	Objets sortant de la consommation.	TOTAL.	RÉEXPORTATIONS.	COMMERCE général.	EXPORTATIONS DE 1843. (Valeurs.) COMMERCE SPÉCIAL. Produits du cru du pays.	Objets sortant de la consommation.	TOTAL.	RÉEXPORTATIONS.	COMMERCE général.	COMPARAISON DES VALEURS TOTALES pour 1843. — Commerce général. Augmentation.	Diminution.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1	France	2,718,358	439,351	3,157,709	3,155	3,160,864	1,956,474	761,634	2,718,108	95,052	2,813,160	»	347,704
2	Espagne	167,502	282,354	449,856	1,801,734	2,251,590	36,536	172,142	208,676	1,868,431	2,077,100	»	174,481
3	Toscane	633,141	13,239	646,380	3,150	649,530	1,360,040	12,824	1,372,864	»	1,372,864	723,334	»
4	États sardes	83,650	43,109	126,759	65,691	192,450	117,289	61,924	179,213	683,094	862,307	669,857	»
5	Deux-Siciles	389,300	10,435	399,735	5,335	405,070	312,200	913	313,113	28	313,141	»	91,929
6	Angleterre	144,633	98,472	243,105	19,800	262,905	43,781	73,039	116,820	24,969	141,789	»	121,116
7	États barbaresques	32,245	108,383	140,628	44,876	185,504	19,740	81,703	101,443	»	101,443	»	84,061
8	Suède et Norwége	»	1,500	1,500	»	1,500	»	15,473	15,473	47,494	62,967	61,467	»
9	Ports non occupés de l'Algérie	»	»	»	»	»	»	22,393	22,393	»	22,393	22,393	»
10	États romains	»	»	»	»	»	»	9,497	9,497	800	10,297	10,297	»
11	Turquie	»	5,106	5,106	»	5,106	»	1,180	1,180	1,000	2,180	»	2,926
12	Égypte	»	»	»	»	»	»	1,952	1,952	»	1,952	1,952	»
13	Grèce	»	4,610	4,610	»	4,610	»	»	»	47	47	»	4,563
	Portugal	»	34,000	34,000	»	34,000	»	»	»	»	»	»	34,000
	TOTAUX	4,199,059	1,040,359	5,239,418	1,943,741	7,183,159	3,846,060	1,213,674	5,060,734	2,720,915	7,781,649	1,489,270	890,780
	RÉSULTAT pour 1843 : Augmentation						»	»	»	777,174	598,490	598,490	»
	RÉSULTAT pour 1843 : Diminution						352,999	173,315	178,684	»	»	»	»

ANNÉE 1843.

RANG d'importance.	COMMERCE GÉNÉRAL. PRODUITS DU PAYS, marchandises françaises et étrangères. DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	VALEURS.	RANG d'importance.	COMMERCE GÉNÉRAL. PRODUITS DU PAYS, marchandises françaises et étrangères. DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	VALEURS.
	FRANCE.				
1	Peaux brutes	1,044,892	25	Fils de chanvre ou de lin	7,168
2	Ouvrages en bois	528,180	26	Horlogerie	6,000
3	Céréales (grains)	272,616	27	Kermès	4,925
4	Huile d'olives	255,648	28	Plomb	3,800
5	Cire brute	87,945	29	Tabac fabriqué	3,212
6	Suif brut	86,670	30	Indigo	3,050
7	Sangsues	61,825	31	Viandes salées	2,467
8	Os et cornes de bétail	53,991	32	Légumes secs	2,340
9	Tissus de chanvre ou de lin	50,569	33	Ancres et câbles en fer	1,994
10	Tissus de laine	38,795	34	Soies	1,856
11	Armes de guerre	35,000	35	Boyaux salés	1,625
12	Laine en masse	26,777	36	Huile de rose	1,300
13	Son	26,104	37	Lichens tinctoriaux	1,280
14	Tissus de coton	23,408	38	Groisil	1,115
15	Effets à usage (linge et habillement)	22,364	39	Mercerie commune	1,100
16	Plumes de parure	18,700	40	Fruits de table secs	1,089
17	Chevaux	17,060			
18	Tissus de soie	16,150		Autres articles. (Mules et mulets, fruits frais, vannerie, cochenille, chapeaux de paille, pelleterie, crins bruts, etc.)	39,467
19	Bijouterie d'or	13,098			
20	Tabac en feuilles	12,191			
21	Écorces à tan	10,205			
22	Objets de collection hors de commerce	9,234			
23	Cuivre	8,850			
24	Corail brut	8,500		TOTAL	2,813,160

Bien que les exportations sur la France en produits du pays aient fléchi, en 1843, de 28 p. o/o, la part d'importance de la métropole dans ce commerce a été encore plus élevée que celle de l'étranger. Elle a obtenu 51 p. o/o de l'exportation, l'étranger 49 p. o/o. Mais il n'en a pas été de même pour le commerce général; là, l'avantage est à l'étranger : sa part proportionnelle a été de............... 63 8 p. o/o
elle n'avait été, en 1842, que de.. 55 6
Les tissus de coton, les tabacs préparés ou en feuilles, et quelques autres objets dont la réexportation s'accroît chaque année, composent la plus forte partie des cargaisons de retour des navires étrangers; les produits du pays, tels que le corail, le blé, la cire brute et les sangsues, y entrent dans une proportion beaucoup moins élevée.

Au contraire, les réexportations pour France sont sans importance; elles n'ont été, en 1843, que de 95,052 francs ou 3 p. o/o, tandis que les peaux brutes, les céréales, l'huile d'olives, la cire et le suif brut, les sangsues, les os et cornes de bétail, et d'autres produits du pays, ont formé 70 p. o/o de son commerce d'exportation.

La France et les puissances étrangères se sont partagé le commerce d'exportation dans les proportions suivantes :

1. La France, de....................................	36 2 p. o/o.
2. L'Espagne, de....................................	26 7
3. La Toscane, de....................................	17 7
4. Les États sardes, de....................................	11 1
5. Les Deux-Siciles, de....................................	4 0
6. L'Angleterre, de....................................	1 8
7. Les États barbaresques, de....................................	1 3
8. La Suède et la Norwége, de....................................	0 8
9. Les ports non occupés de l'Algérie, de....................................	0 3
10. Les États romains, de....................................	0 1
	100 0

Nos exportations sur l'Espagne ont éprouvé une diminution de 7 p. o/o; toutefois cette puissance a conservé le rang qu'elle avait acquis précédemment. Après la France, c'est elle qui figure dans l'ordre d'importance; de 1838 à 1842, la valeur des marchandises de toute nature qu'elle a tirées de l'Algérie s'est élevée de.. 410,526f
à.. 2,251,590
En 1843, cette valeur a été de.. 2,077,109
ou 26 p. o/o de l'importation totale.

La Toscane et la Sardaigne n'avaient pas encore pris part dans une aussi forte proportion à notre commerce d'exportation. La valeur des marchandises expédiées à destination de ces deux états est de.. 1,372,864f
et de.. 862,307

Pour les Deux-Siciles, l'Angleterre, les États barbaresques, nos exportations ont été moins importantes en 1843, comparativement à 1842.

ENTREPÔTS.

			1842.		1843.	
Valeurs des marchandises	en entrepôt au 1er janvier			1,613,423		2,038,362
	entrées en entrepôt pendant l'année, par importation	directe	8,312,108	8,654,649	9,260,242	9,261,392
		indirecte	342,541		1,150	
	Total			10,268,072		11,299,754
	retirées pendant l'année	pour la consommation	7,219,363	8,229,710	7,728,380	9,632,555
		pour la réexportation — directe	793,853		1,879,216	
		pour la réexportation — indirecte	216,494		24,959	
	en entrepôt au 31 décembre			2,038,362		1,667,199

Les opérations effectuées, en 1843, dans les entrepôts de l'Algérie, se sont élevées en valeurs :

A l'entrée, à.................................. 9,261,392 francs.
A la sortie, à.................................. 9,632,555

Dans l'ensemble, ce sont les chiffres les plus importants qui aient été constatés jusqu'ici : ils dépassent ceux de 1842 de 7 et 17 p. o/o.

ENTREPÔTS RÉELS.

ANNÉES.	VALEURS ENTREPOSÉES.	VALEURS SORTIES.			TOTAL.
		CONSOMMATION.	CONTINUATION d'entrepôt.	RÉEXPORTATION.	
ALGER.					
1837	468,573f	360,977f	»	21,912f	382,889f
1838	452,058	390,254	38,173f	39,558	467,985
1839	506,772	369,844	»	33,758	403,602
1840	408,841	321,647	»	44,689	366,336
1841	435,286	277,936	1,243	129,581	408,760
1842	722,460	443,424	11,020	270,127	724,571
1843	834,100	553,913	8,880	407,478	970,271
MERS EL-KEBIR.					
Ouvert le 1er juillet 1841	277,443	6,152	7,500	205,327	218,979
——— 1842	925,852	220,681	204,524	501,186	926,391
——— 1843	1,479,613	84,842	6,485	1,166,495	1,257,822

Deux entrepôts réels existent en Algérie : celui d'Alger, constitué le 5 mars 1837, et celui de Mers el-Kebir, le 1er juillet 1841.

Ces deux entrepôts se sont partagé le mouvement général,

Le premier dans la proportion de 36 p. o/o;

Le deuxième dans la proportion de 64 p. o/o.

Les principales admissions ont consisté, comme l'année précédente, en tissus de coton, tabacs fabriqués et en feuilles, tissus de laine. Les réexportations ont porté sur les mêmes objets. Elles offrent un chiffre de........ 1,879,216 fr.

L'insuffisance des magasins n'a pas permis d'admettre en entrepôt réel toutes les marchandises qui auraient pu être déclarées à cette destination. La douane a dû accorder des autorisations de réexportation immédiate par transbordement, qui ont donné un chiffre de........ 841,699

Par suite, les réexportations ont été de........ 2,720,915

Elles présentent un accroissement de 40 p. o/o sur 1842, année qui offrait déjà sur celle de 1841 une augmentation de 265 p. o/o.

Le commerce a trouvé de grands avantages dans la cession momentanée, faite par le génie militaire à la douane, de magasins situés dans le fort de Mers el-Kebir, pour y établir un entrepôt; mais la disposition des lieux n'est pas encore telle qu'elle permette à cet établissement de prendre le développement qui lui est réservé dans l'avenir.

ENTREPÔTS FICTIFS.

Quatre villes de l'Algérie jouissent de l'entrepôt fictif : ce sont Alger, Oran, Bône et Philippeville.

Ces villes ont pris part au mouvement général dans les proportions suivantes :

Alger, de........	49 p. o/o
Oran, de........	27
Bône, de........	9
Philippeville, de........	15
	100

A Bône et à Philippeville le commerce a peu usé du délai qui lui a été accordé pour l'acquittement des droits; c'est le contraire à Alger et à Oran.

Les marchandises qui ont alimenté le mouvement général, sont :

Les tissus, principalement ceux de coton, les boissons, les sucres, les cafés, les peaux préparées ou ouvrées, les viandes salées.

A l'exception des viandes salées, qui ont diminué de 55 p. o/o, et des boissons, qui présentent, à 3 centièmes près, le chiffre de 1843, tous les autres objets ont donné des augmentations assez fortes.

COMMERCE PAR CABOTAGE.

COMMERCE ENTRE LES PORTS OCCUPÉS PENDANT L'ANNÉE 1843.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	ALGER.				BOUGIE.				CHERCHEL.				TENÈS.			
		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
		Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
Chevaux et bêtes de somme	Têtes	300	90,000	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Bestiaux	Idem	200	4,000	12	200	1,639	110,855	31	1,330	21	500	•	•	•	•	•	•
Céréales	Kilog.	4,271,664	1,067,916	5,439,192	1,350,798	268,105	110,100	6,950	2,800	1,203,772	322,240	57,509	5,340	20,300	10,150	•	•
Fourrages	Idem	192,200	3,844	251,000	10,390	255,000	23,740	•	•	997,274	102,935	•	•	36,750	367	•	•
Matériaux à bâtir. — Bois de construction	Mètre	18,432	18,432	275,000	275,000	250	100	2,500	2,140	74,281	62,220	•	•	340,569	152,000	•	•
Matériaux à bâtir. — Pierres	Kilog.	40,000	2,000	150,425	20,140	•	•	292,900	8,600	140,691	9,323	•	•	•	•	•	•
Combustibles. — Bois à brûler	Idem	34,500	1,725	•	•	•	•	•	•	150,000	3,150	•	•	•	•	•	•
Combustibles. — Charbon	Idem	1,200	120	10,000	500	1,500	750	2,500	150	14,940	1,390	•	•	17,374	1,700	•	•
Sucres	Idem	•	•	70,100	70,100	5,173	3,330	1,000	1,200	50,716	48,835	•	•	136,850	136,850	•	•
Café	Idem	•	•	46,880	93,760	1,250	1,356	•	•	16,154	16,064	•	•	42,847	64,270	•	•
Boissons de toute sorte	Hectolit.	153,050	7,675	4,478,029	223,949	180. 13	11,820	95. 35	7,560	5,374. 70	104,457	9,960	2,671	8,045,36	402,268	95. 34	8,129
Lard, graisses, fromages	Kilog.	16,540	33,080	54,096	116,192	6,545	8,530	1,325	1,820	26,487	33,853	796	740	19,150	28,300	902	276
Huile d'olives	Idem	2,300	4,600	136,256	272,512	5,980	5,260	2,310	2,630	19,779	20,895	•	•	7,546	15,000	•	•
Objets de teinture	Idem	2,100	4,500	35,230	70,440	870	1,370	200	396	2,098	2,916	•	•	0,128	11,781	•	•
Savons	Idem	•	•	47,934	47,924	1,436	1,450	•	•	12,336	8,975	415	600	30,081	30,081	•	•
Tabacs de toute sorte	Idem	65,307	45,756	150,764	105,535	7,783	13,825	395	980	20,561	32,793	•	•	9,366	18,700	400	720
Mercerie et quincaillerie	Idem	25,300	196,500	104,516	532,590	1,050	4,800	377	1,560	9,984	20,816	•	•	8,211	24,492	252	198
Coutellerie	Idem	423	4,600	3,779	37,500	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Tissus de toute sorte	Idem	245,520	982,080	906,343	3,625,372	1,757	9,900	1,110	3,180	26,036	130,449	19,445	33,902	24,003	94,500	150	450
Fer et acier	Idem	30,250	8,000	382,224	95,536	1,396	1,900	3,600	3,070	22,511	24,070	•	•	48,034	72,112	3,036	1,575
Laines	Idem	9,630	9,630	•	•	1,850	2,000	•	•	•	•	1,531	3,173	1,190	1,180	•	•
Cuirs	Idem	335,560	302,040	•	•	•	•	8,075	5,505	5,216	21,080	•	•	•	•	35,000	25,000
Peaux préparées ou ouvrées	Idem	26,300	184,100	22,996	160,972	180	70	•	•	•	•	25,993	21,241	•	•	•	•
Sel	Idem	300	120	20,000	3,000	•	•	4,200	140	20,836	1,191	•	•	10,010	4,004	•	•
Objets non dénommés	....	•	520,000	•	1,002,500	•	16,480	•	29,160	•	245,530	•	21,165	•	230,171	•	45,665
Totaux		•	3,120,768	•	8,123,569	•	358,720	•	74,530	•	1,221,114	•	59,034	•	1,306,836	•	81,943
Totaux de l'année 1842		•	3,613,428	•	5,755,325	•	382,660	•	111,515	•	675,535	•	39,385	•	•	•	•
Résultat pour 1843. — Augmentation	....	•	•	•	2,368,244	•	•	•	•	•	545,579	•	40,649	•	1,306,836	•	81,943
Résultat pour 1843. — Diminution	....	•	192,660	•	•	•	23,940	•	36,985	•	•	•	•	•	•	•	•

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.		UNITÉS.	ORAN.				MERS EL-KEBIR.				ARZEU.				MOSTAGANEM.			
			IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
			Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
Chevaux et bêtes de somme		Tête	•	•	7	2,000	•	•	•	•	—	•	•	•	•	-	30	11,500
Bestiaux		Idem	7	210	•	•	73	10,130	203	37,308	6	300	8	550	6	500	94	27,410
Céréales		Kilog.	1,090,036	177,022	1,643,500	215,253	1,156,996	193,700	1,750,667	304,300	11,600	2,129	174,500	25,700	2,955,167	1,056,077	96,310	11,870
Fourrages		Idem	596,250	86,775	709,931	101,205	•	•	60,000	11,600	•	•		•	•	•	17,240	2,050
Matériaux à bâtir.	Bois de construction	Mètre	4,135	9,630	72,317	89,790	9,600	14,400	25,180	8,577	4,200	2,184	800	400	56,900	65,820	8,871	9,100
	Pierres	Kilog.	12,541	1,470	29,250	2,900	•	•	28,900	1,425		•	•	•	•	•	350	500
Combustibles.	Bois à brûler	Idem	•	•	•	•	6,000	300	•	•	2,000	40	8,000	300	220,000	12,000	•	•
	Charbon	Idem	•	•	21,100	2,450	—	•	•	•	17,200	870	•	•	66,000	4,600	100	10
Sucres		Idem	4,400	3,000	69,687	70,908	•	•	2,159	1,805	1,027	1,873	8	16	78,735	65,760	2,520	3,000
Café		Idem	3,199	4,000	56,087	51,321	•	•	4,050	5,060	116	135	•	•	17,863	19,086	2,307	2,780
Boissons de toute sorte		Hectol.	210 62	15,380	2,010 27	125,786	25 5	444	305 40	12,834	585 43	22,833	63 04	2,060	1,550 92	92,422	436 68	23,733
Lard, graisses, fromages		Kilog.	1,078	1,705	15,070	20,835	55	80	15,191	26,901	1,684	2,680	•	•	202,978	151,100	3,307	5,708
Huile d'olives		Idem	131,672	100,078	7,095	9,473	12,510	10,115	10,887	9,122	1,651	2,936	•	•	43,324	40,553	467	640
Objets de teinture		Idem	2,365	5,050	1,454	4,255	141	715	•	•	-	-	•	•	3,143	3,415	260	1,700
Savons		Idem	4,830	2,870	6,023	10,363	•	•	•	•	935	715	•	•	32,333	19,870	1,145	1,175
Tabacs de toute sorte		Idem	36,091	34,158	32,396	47,510	1,067	1,056	9,900	11,255	1,300	3,205	13	80	71,743	94,318	4,815	7,630
Mercerie et quincaillerie		Idem	17,449	103,395	1,194	20,073	520	8,140	500	948	221	680	5	30	17,699	42,910	1,542	5,077
Coutellerie		Idem	1,815	8,763	299	1,566	•	•	•	,	•	•	•	•	418	2,822	10	70
Tissus de toute sorte		Idem	106,560	701,882	79,300	308,556	1,359	17,131	1,375	12,935	1,050	2,150	1,500	7,000	125,821	977,432	9,265	60,917
Fer et acier		Idem	132,318	77,605	19,460	15,656	1,125	350	39,442	15,996	825	150	3,000	300	96,945	51,210	2,117	3,905
Laines		Idem	9,325	16,650	350	550	•	•	•	•	•	•	•	•	12	15	485	1,538
Cuirs		Idem	5,081	12,383	830	1,760	•	•	•	•	•	•	2,510	1,950	906	3,175	59,000	49,000
Peaux préparées ou ouvrées		Idem	5,620	49,170	5,235	31,417	568	5,100	383	3,010	•	•	•	•	6,031	22,048	6,483	21,677
Sel		Idem	11,550	577	3,260	315	•	•	20	6	•	•	•	•	40,850	2,300	2,620	160
Objets non dénommés		......	•	200,996	•	292,756	•	29,411	•	26,829	•	24,731	•	9,430	•	474,985	•	171,988
TOTAUX			•	1,673,779	•	1,626,500	•	300,072	•	544,292	•	67,915	•	35,116	•	3,199,747	•	423,848
TOTAUX de l'année 1842			•	2,036,332	•	1,464,960	•	321,367	•	1,428,159	•	107,399	•	65,863	•	3,193,387	•	818,163
Variation pour 1843	Augmentation		•	•	•	161,030	•	•	•	•	•	•	•	•	•	6,360	•	•
	Diminution		•	362,553	•	•	•	21,295	•	883,876	•	39,084	•	17,247	•	•	•	394,315

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	BÔNE.				LA CALLE.				PHILIPPEVILLE.			
		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
		Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.
Chevaux et bêtes de somme	Tête...	7	3,620	211	39,400	•	•	•	-	40	25,000	124	45,000
Bestiaux	Idem...	•	•	1,110	29,950	4	240	1	15	•	•	100	6,000
Céréales	Kilog...	357,080	38,031	9,925,024	1,112,640	617,150	92,081	16,090	2,350	190,875	15,300	632,035	125,090
Fourrages	Idem...	135	67	1,080,900	128,500	117,308	25,330	•	•	•	•	12,000	190
Matériaux à bâtir. — Bois de construction	Mètre...	24,525	25,023	5,910	6,990	19,731	9,142	1,010	1,172	25,000	30,000	20,300	3,300
Matériaux à bâtir. — Pierres	Kilog...	1,465	715	63,417	11,378	355,920	9,955	•	•	•	.	30,400	750
Combustibles. — Bois à brûler	Idem...	18,513	7,350	7,142	2,070	-	•	390,200	12,127	1,320	400	•	•
Combustibles. — Charbon	Idem...	16,111	1,765	6,350	700	17,605	1,167	•	•	•	-	66,400	9,100
Sucres	Idem...	48	33	7,412	5,300	13,952	11,757	37	25	•	•	•	•
Café	Idem...	1,260	1,621	1,940	2,535	2,068	2,861	66	120	2,223	3,300	•	•
Boissons de toute sorte	Hectol...	273. 20	9,240	1,529. 07	41,351	1,983. 23	55,516	42. 00	1,056	785. 00	33,000	875. 00	6,420
Lard, graisses, fromages	Kilog...	18,543	22,114	25,800	31,107	6,503	5,537	411	440	70,021	39,400	804	1,056
Huile d'olives	Idem...	3,120	3,907	6,325	5,105	2,978	3,164	60	78	14,940	17,390	5,630	3,260
Objets de teinture	Idem...	7,442	11,810	17,181	28,630	•	•	•	•	100	1,000	50	5
Savons	Idem...	3,408	2,565	1,810	1,603	3,198	2,375	•	•	10,605	4,410	150	120
Tabacs de toute sorte	Idem...	34,518	73,653	67,455	71,928	2,096	4,848	2,004	1,518	18,403	40,060	5,205	7,137
Mercerie et quincaillerie	Idem...	3,760	16,160	2,510	13,611	3,080	5,813	20	40	20,205	62,220	149	410
Coutellerie	Idem...	321	2,916	58	939	45	920	.	•	152	807	-	-
Tissus de toute sorte	Idem...	55,079	280,832	35,920	540,200	3,217	14,450	•	•	608,316	553,675	8,537	38,447
Fer et acier	Idem...	18,612	10,240	130	100	2,049	3,664	•	•	77,414	60,152	2,015	900
Laines	Idem...	-	•	380	612	•	.	•	•	225	260	26	26
Cuirs	Idem...	17,245	21,075	750	800	•	-	5,053	5,800	•	.	112	150
Peaux préparées ou ouvrées	Idem...	5,420	20,220	658	1,390	157	2,830	•	•	98	60	•	.
Sel	Idem...	•	•	14,215	965	41,095	1,783	•	•	-	•	8,800	200
Objets non dénommés	....	•	140,906	-	343,539		119,377	•	15,220	•	170,112	•	74,573
Totaux		•	699,421	•	2,430,249	•	403,510	•	40,211	.	1,352,030	•	325,724
Totaux de l'année 1842		-	546,238	•	1,986,350	-	102,918	•	67,596	-	1,726,638	•	421,056
Résultat pour 1843. — Augmentation	....	•	153,183	•	443,899	•	300,592	•	•	•	•	•	•
Résultat pour 1843. — Diminution	....	•	•	•	•	•	•	•	27,385	•	374,602	•	95,332

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	UNITÉS.	DJIDJELI.				RÉSULTAT DE LA COMPARAISON EN VALEURS.							
		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.		IMPORTATIONS.				EXPORTATIONS.			
		Quantités.	Valeurs.	Quantités.	Valeurs.	1842.	1843.	Augmentation.	Diminution.	1842.	1843.	Augmentation.	Diminution.
Chevaux et bêtes de somme	Tête	»	»	»	»	385,720	118,620	»	267,100	174,465	98,500	»	75,965
Bestiaux	Idem	80	1,650	985	27,900	1,347,632	137,365	»	1,210,267	1,540,250	131,181	»	1,409,069
Céréales	Kilog.	105,845	41,015	80	40	1,675,634	3,126,861	1,451,227	»	1,108,779	3,225,611	2,116,832	»
Fourrages	Idem	93,680	12,780	»	»	312,892	253,836	»	59,056	338,131	254,524	»	83,607
Matériaux à bâtir. — Bois de construction	Mètre	5,830	5,970	185	190	98,681	395,281	296,600	»	144,620	395,668	251,046	»
Matériaux à bâtir. — Pierres	Kilog.	275,700	8,825	»	»	21,117	32,286	11,171	»	23,407	45,593	22,186	»
Combustibles. — Bois à brûler	Idem	»	»	»	»	22,245	24,955	2,710	»	28,077	14,497	»	13,580
Combustibles. — Charbon	Idem	1,000	150	»	»	23,774	12,452	»	11,322	20,028	12,916	»	7,712
Sucres	Idem	2,981	2,821	»	»	137,581	274,259	136,678	»	132,090	152,654	20,564	»
Café	Idem	945	942	»	»	46,678	114,453	67,775	»	64,238	155,776	91,538	»
Boissons de toute sorte	Hectol.	606. 73	15,578	46. 10	1,170	718,681	771,133	55,152	»	652,529	459,329	»	193,200
Lard, graisses, fromages	Kilog.	7,722	8,934	400	250	418,396	329,319	»	89,077	222,178	202,414	»	19,764
Huile d'olives	Idem	2,580	2,600	116	90	130,706	226,488	95,782	»	109,277	305,980	196,703	»
Objets de teinture	Idem	344	425	80	330	23,930	43,184	19,254	»	45,058	105,755	60,697	»
Savons	Idem	4,080	2,808	»	»	31,668	89,175	57,507	»	29,165	61,795	32,640	»
Tabacs de toute sorte	Idem	13,078	13,538	»	»	365,015	376,110	11,095	»	363,218	254,323	»	108,895
Mercerie et quincaillerie	Idem	11,930	7,116	180	180	297,165	424,872	127,707	»	369,161	574,649	205,488	»
Coutellerie	Idem	31	50	»	»	10,010	20,201	10,191	»	7,715	40,369	32,654	»
Tissus de toute sorte	Idem	14,961	16,265	941	1,780	4,536,724	4,086,769	»	449,955	4,523,453	4,834,733	311,280	»
Fer et acier	Idem	1,222	1,100	1,980	715	153,328	310,809	157,481	»	190,798	137,657	»	53,141
Laines	Idem	»	»	»	»	23,643	29,738	6,095	»	26,064	5,731	»	20,333
Cuirs	Idem	»	»	4,771	3,158	176,293	364,153	187,860	»	243,710	93,303	»	150,407
Peaux préparées ou ouvrées	Idem	91	467	15	50	132,103	265,305	133,202	»	150,618	242,687	92,069	»
Sel	Idem	17,473	465	»	»	13,900	10,440	»	3,460	10,967	4,786	»	6,181
Objets non dénommés		»	26,830	»	16,743	1,769,956	2,116,231	346,275	»	1,717,531	2,053,561	336,030	»
Totaux		»	170,401	»	52,596	»	14,174,319	3,374,062	2,090,215	»	13,863,992	3,769,729	2,141,854
Totaux de l'année 1842		»	184,370	»	77,946	12,890,472	»	»	»	12,236,117	»	»	»
Résultat pour 1843. — Augmentation		»	»	»	»	»	1,283,847	1,283,847	»	»	1,627,873	1,627,873	»
Résultat pour 1843. — Diminution		»	13,969	»	25,350	»	»		»	»	»	»	»

Le commerce par cabotage, effectué en 1843, présente sur les chiffres constatés en 1842 une augmentation de 1,627,875 francs, ou de 13 p. 0/0.

L'augmentation a plus particulièrement porté sur les articles suivants :

Céréales en grains	191 p. 0/0.
Huile d'olives	180
Bois de construction	173
Mercerie et quincaillerie	55
Tissus	8

Des diminutions ont affecté le transport du bétail, des boissons, des tabacs, des fers et des peaux brutes; mais, à l'exception du bétail et des peaux brutes, ces articles sont compris aux importations au nombre de ceux qui présentent des accroissements.

Le commerce de cabotage s'est réparti comme suit entre les divers bureaux de l'Algérie :

Alger	58 6 p. 0/0.
Bougie	0 5
Cherchel	0 6
Tenès	0 6
Oran	11 7
Mers el-Kebir	3 9
Arzeu	0 4
Mostaganem	3 1
Bône	17 5
La Calle	0 3
Philippeville	2 4
Djidjeli	0 4
	100 0

C'est d'Alger que sont parties les plus fortes expéditions de marchandises qui ont éte faites en 1843 sur la côte algérienne. Viennent ensuite Bône et Oran.

Oran a reçu de l'extérieur des produits qu'il a ensuite dirigés sur les ports qui l'avoisinent.

Bône a exporté les produits que lui a fournis la province de Constantine. En 1840, 1841 et 1842, c'était par l'expédition de quantités considérables de bestiaux que Bône faisait connaître les ressources qu'offrait son district; aujourd'hui c'est par ses exportations en blés durs: elles se sont élevées, en 1843,

Pour les ports de l'Algérie, à	94,500 hectolitres.
Pour la France, à	14,278
Pour l'étranger, à	15,601

TABLEAU GÉNÉRAL DE LA NAVIGATION DE 1831 À 1843.

ANNÉES.	FRANÇAIS.		ALGÉRIENS.		ÉTRANGERS.		TOTAL GÉNÉRAL.	
	NAVIRES.	TONNAGE.	NAVIRES.	TONNAGE.	NAVIRES.	TONNAGE.	NAVIRES.	TONNAGE.
1831	123	"	"	"	215	"	338	"
1832	165	"	201	"	346	"	712	"
1833	111	"	248	"	324	"	683	"
1834	130	"	254	"	504	"	888	"
1835	351	28,524	495	3,984	1,254	103,732	2,090	136,240
1836	728	64,677	834	9,766	1,047	70,350	2,609	144,793
1837	1,129	100,202	1,032	13,211	1,204	114,664	3,365	228,077
1838	914	76,636	1,324	16,124	1,264	101,406	3,502	194,166
1839	949	73,355	1,391	18,719	1,134	93,899	3,472	185,973
1840	1,558	124,197	1,128	18,426	2,205	220,172	4,891	362,795
1841	1,846	153,338	1,021	17,981	3,252	293,619	6,119	464,938
1842	1,790	164,604	1,111	17,343	2,806	235,819	5,707	417,766
1843	1,858	161,161	1,318	20,610	2,740	215,357	5,916	397,128
Résultats pour 1843, comparés à ceux de 1842 — Augmentation	68	"	207	3,267	"	"	209	"
Résultats pour 1843, comparés à ceux de 1842 — Diminution	"	3,443	"	"	66	20,462	"	20,638

Il est entré en 1843, dans les divers ports de l'Algérie, 5,916 navires jaugeant ensemble 397,128 tonneaux. La comparaison avec 1842 donne une augmentation de 209 navires et une diminution dans le tonnage de 20,638 tonneaux; avec la moyenne quinquennale, il y a accroissement pour les navires et le tonnage de 25 et 18 p. o/o.

Les bâtiments composant la marine algérienne ayant fait des voyages plus fréquents sur la côte qu'en 1842, le mouvement qui en est résulté a déterminé plus particulièrement l'augmentation qui se remarque dans le nombre de navires. Quant à la diminution dans le tonnage, elle doit être attribuée à la prospérité intérieure de la colonie, qui a trouvé dans ses éléments de production les moyens de pourvoir à une partie de sa consommation, sans recourir à l'extérieur.

TABLEAU COMPARATIF DE LA NAVIGATION. (Tonnage.)

	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	Moyenne des cinq années.	1843.	Comparaison de 1843 avec 1842. En plus.	Avec 1842. En moins.	Avec la moyenne quinquennale. En plus.	Avec la moyenne quinquennale. En moins.	Proportions pour 100. 1842.	Moyenne quinquennale.	1843.
Navires… français	76,636	73,355	124,197	153,338	164,604	118,126	161,161	"	2	36	"	39. 40	36. 43	40. 58
Navires… algériens	16,124	18,719	18,426	17,981	17,343	17,719	20,610	16	"	16	"	4. 15	5. 45	5. 19
Navires… étrangers	101,406	93,899	220,172	293,619	235,819	188,993	215,357	"	9	14	"	56. 45	58. 12	54. 23
Totaux	194,166	185,973	362,795	464,938	417,766	325,193	397,128	"	5	18	"	100. 00	100. 00	100. 00

Les forces proportionnelles des trois navigations se sont partagées ainsi, en 1843, quant au tonnage :

Français.................... 40 58 p. o/o
Algériens.................... 5 19

En 1842, ces rapports avaient été............ 39 40; 4 15 et 56 45 p. o/o
La moyenne donne........................ 36 43; 5 45 et 58 12

Il y a, par suite, lieu de reconnaître, d'une part, que l'ordonnance du 7 décembre 1841, qui a réservé au pavillon national, à compter du 1er mars 1842, les transports entre la France et l'Algérie, a eu pour effet de développer les mouvements de la navigation française au détriment de celle étrangère; de l'autre, que la marine algérienne a augmenté, comparativement à 1842, de 1,04 p. o/o.

RÉSUMÉ DU MOUVEMENT DES PORTS DE L'ALGÉRIE. (Entrée.)

			Navigation à la voile.			Navigation à la vapeur.			Navigation à la voile et navigation à la vapeur réunies.		
			Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre d'hommes d'équipage.
Navigation faite concurremment avec l'étranger. (Étranger et cabotage sur les côtes de l'Afrique.)	Navires	français	889	62,397	6,323	6	1,056	190	897	63,453	6,513
		algériens	1,318	20,610	7,063	»	»	»	1,318	20,610	7,063
		étrangers	2,740	215,357	24,056	»	»	»	2,740	215,357	24,056
	Total		4,947	298,364	37,442	6	1,056	190	4,955	299,420	37,632
Navigation réservée aux navires français. (Transports entre la France et l'Algérie)	Navires	français	921	89,519	7,082	40	8,189	1,196	961	97,708	8,278
		étrangers (autorisés par exception)	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	Total		921	89,519	7,082	40	8,189	1,196	961	97,708	8,278
	Total général		5,868	387,883	44,524	48	9,245	1,386	5,916	397,128	45,910
RÉCAPITULATION.											
	Navires	français	1,810	151,916	13,405	48	9,245	1,386	1,858	161,161	14,791
		algériens	1,318	20,610	7,063	»	»	»	1,318	20,610	7,063
		étrangers	2,740	215,357	24,056	»	»	»	2,740	215,357	24,056

Le mouvement général de 1843 se divise ainsi :

La navigation de concurrence, c'est-à-dire celle affectée au commerce avec l'étranger et au commerce par cabotage, a employé .... 4,955 navires jaugeant 299,520 tonneaux.

La navigation réservée aux navires français, celle qui effectue les transports entre la France et l'Algérie, a occupé.......... 961 navires jaugeant 97,708 tonneaux.

La première a fléchi de.............. 4 p. o/o
La seconde a fléchi de.............. 5 p. o/o

La navigation à la vapeur française, qui seule a pris part aux transports, a employé 6 navires qui ont donné, à l'entrée, 48 navires jaugeant ensemble 9,245 tonneaux. Elle a été à la navigation générale dans la proportion de 8 p. o/o pour les navires, et de 2, 3 p. o/o pour le tonnage. Sur les paquebots qui ont pris

part à la navigation de l'Algérie, 5 ont fait continuellement les voyages entre Marseille et Alger ; ils ont apporté pour 7,482,700 fr. de maïs et en ont emporté pour 537,008. Le sixième a fait, pendant une partie de l'année, les voyages d'Algérie en Espagne.

ÉTAT DE DÉVELOPPEMENT PAR PAVILLON ET COMPARAISON AVEC L'ANNÉE 1842.

PAVILLONS.	ENTRÉE.						RÉSULTAT DE LA COMPARAISON POUR 1843.						PROPORTIONS POUR 100.			
	1842.			1843.			AUGMENTATION.			DIMINUTION.			1842.		1843.	
	Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Nombre de navires.	Tonnage.
Français	1,790	164,604	14,721	1,856	161,161	14,791	66	»	70	»	3,443	»	31. 36	39. 40	31. 43	40. 58
Algériens	1,111	17,343	6,164	1,318	20,610	7,063	207	3,267	899	»	»	»	19. 47	4. 15	22. 28	5. 19
Anglais	206	26,204	1,772	234	26,161	1,947	28	»	175	»	43	»	3. 61	6. 27	3. 82	6. 58
Russes	23	7,427	324	24	8,203	340	1	776	16	»	»	»	0. 40	1. 78	0. 41	2. 07
Suédois et Norwégiens	75	17,691	846	92	23,556	1,081	17	5,865	235	»	»	»	1. 31	1. 23	1. 56	5. 93
Danois	12	1,640	102	7	959	62	»	»	»	5	681	40	0. 21	0. 39	0. 12	0. 25
Hanovriens	2	202	11	2	317	16	»	115	5	»	»	»	0. 03	0. 05	0. 04	0. 08
Hollandais	2	218	14	1	111	6	»	»	»	1	107	8	0. 03	0. 05	0. 02	0. 03
Belges	3	635	29	»	»	»	»	»	»	3	635	29	0. 05	0. 15		»
Prussiens	12	2,919	127	11	2,304	119	»	»	»	1	615	8	0. 21	0. 70	0. 20	0. 58
Autrichiens	173	37,287	1,819	107	23,601	1,161	»	»	»	66	13,686	658	3. 03	8. 93	1. 81	5. 94
Sardes	296	26,206	2,505	359	30,073	3,105	63	3,867	600	»	»	»	5. 19	6. 27	6. 07	7. 57
Toscans	297	16,323	2,250	266	12,956	1,881	»	»	»	31	3,367	369	5. 20	3. 91	4. 50	3. 26
Romains	38	2,457	296	34	4,652	322	»	2,195	26	4	»	»	0. 67	0. 59	0. 58	1. 17
Napolitains	397	56,211	4,480	350	35,910	3,610	»	»	»	47	20,301	870	6. 96	13. 46	5. 92	9. 04
Grecs	41	8,871	537	89	19,509	1,165	48	10,638	628	»	»	»	0. 72	2. 12	1. 51	4. 92
Turcs	4	412	37	7	1,228	75	3	816	38	»	»	»	0. 07	0. 10	0. 12	0. 30
États barbaresques	56	932	433	93	2,314	834	37	1,382	401	»	»	»	0. 98	0. 22	1. 58	0. 50
Égyptiens	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Espagnols	1,155	26,836	8,862	1,052	21,965	8,125	»	»	»	103	4,871	737	20. 23	6. 43	17. 81	5. 54
Portugais	»	»	»	4	50	40	4	50	40	»	»	»	»	»	0. 07	0. 01
Américains	7	2,475	59	4	837	42	»	»	»	3	1,638	17	0. 12	0. 59	0. 07	0. 21
Mecklembourgeois	»	»	»	»		»		»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hambourgeois	2	228	18	»	»	»		»	»	2	228	18	0. 03	0. 06	»	»
Lubeckois	2	215	18	2	411	20		196	2	»	»	»	0. 03	0. 05	0. 04	0. 10
Brêmois	3	430	25	1	140	10	»	»		2	290	15	0. 05	0. 10	0. 02	0. 03
Oldembourgeois	»	»	»	1	100	5	1	100	5	»	»	»	»	»	0. 02	0. 02
TOTAUX	5,707	417,766	45,569	5,916	397,128	45,910	477	29,267	5,140	268	49,905	4,799	100	100	100	100

Le tableau ci-dessus indique, tant pour les navires que pour le tonnage, quelle a été la part d'importance que les pavillons ont eue dans l'ensemble de la navigation.

Le pavillon français a conservé le premier rang. En tenant compte des variations survenues dans le mouvement général, il a constamment suivi une marche ascendante. Dans le rang d'importance, viennent ensuite les pavillons napolitains, sardes, autrichiens et grecs, qui ont pris part aux transports directs de l'étranger avec l'Algérie et au commerce de cabotage.

Le pavillon anglais a conservé la part proportionnelle qu'il avait eue en 1842.

Le pavillon suédois et norwégien a obtenu 1, 70 de plus qu'en 1842. Ce progrès répond à l'accroissement survenu, en 1843, dans son commerce avec l'Algérie.

La part relative des navires appartenant à la colonie s'est accrue de 1, 04 p. 0/0.

RÉSUMÉ DES MOUVEMENTS DE LA NAVIGATION PAR PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION.

PAYS DE PROVENANCE et de destination		ENTRÉE									SORTIE								
		NAVIRES CHARGÉS.			NAVIRES SUR LEST.			TOTAL.			NAVIRES CHARGÉS.			NAVIRES SUR LEST.			TOTAL.		
		Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.
France.	Ports de la Méditerranée.	»	»	»	»	»	»	911	92,096	7,806	»	»	»	»	»	»	875	92,473	7,745
	Ports de l'Océan	»	»	»	»	»	»	50	5,612	472	»	»	»	»	»	»	2	211	17
	TOTAL.	»	»	»	»	»	»	961	97,708	8,278	»	»	»	»	»	»	877	92,684	7,762
Algérie.	Ports occupés	»	»	»	»	»	»	2,652	110,286	16,630	»	»	»	»	»	»	2,705	117,190	17,113
	Ports non occupés	»	»	»	»	»	»	129	1,712	908	»	»	»	»	»	»	131	1,906	945
	TOTAL.	»	»	»	»	»	»	2,781	111,998	17,538	»	»	»	»	»	»	2,836	119,100	18,002
ÉTRANGER		»	»	»	»	»	»	2,174	187,428	20,094	»	»	»	»	»	»	2,173	178,258	19,838
TOTAUX		»	»	»	»	»	»	5,916	397,123	45,910	»	»	»	»	»	»	5,906	390,037	45,602

Voici dans quelles proportions chaque port de l'Algérie a pris part au mouvement général :

Alger	47	2
Bougie	1	9
Cherchel	1	9
Tenès	5	9
Mers el-Kebir	17	6
Arzeu	5	4
Mostaganem	6	1
Bône	7	3
La Calle	»	8
Philippeville	4	8
Djidjeli	1	1
	100	»

Alger figure pour près de la moitié dans le mouvement général de la navigation ; ses rapports commerciaux sont établis avec les ports de premier ordre de la Méditerranée. Ce port et celui de Mers el-Kebir sont les seuls qui aient eu, en 1843, des relations avec le littoral français de l'Océan.

C'est dans l'exportation des produits de la province de Constantine que Bône trouve des aliments à sa navigation.

L'importance de Philippeville a consisté, en 1844, principalement dans ses relations avec les ports français de la Méditerranée.

ENTRÉE.

	1841.			1842.			1843.			COMPARAISON DE 1843							
										AVEC 1841.				AVEC 1842.			
										AUGMENTATION.		DIMINUTION.		AUGMENTATION.		DIMINUTION.	
	Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de navires.	Tonnage.	Équipage.	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
NAVIRES Français	1,009	80,758	6,795	773	66,080	6,282	831	59,450	6,150	»	»	178	21,308	58	»	»	6,630
NAVIRES Algériens	875	15,994	4,880	948	15,043	5,024	1,212	19,478	6,301	337	3,484	»	»	264	4,435	»	»
NAVIRES Étrangers	1,117	66,490	8,231	657	48,856	5,293	609	31,329	4,179	»	»	508	35,131	»	»	48	17,497
TOTAUX	3,001	163,242	19,906	2,378	129,979	16,599	2,652	110,257	16,630	»	»	349	52,985	274	»	»	19,692

Le cabotage sur les côtes de l'Algérie s'effectue au moyen :

1° Des navires français appartenant, pour la plupart, aux ports de la Méditerranée;

2° Des sandales algériennes et des bâtiments francisés qui fréquentent alternativement les ports de la côte;

3° Des navires étrangers des diverses nations de l'Europe, principalement les Napolitains, les Sardes, les Autrichiens, les Toscans et les Grecs.

La part du cabotage dans le mouvement général de la navigation de 1843 est restée à 1 p. o/o près la même qu'en 1842.

La marine française y est entrée pour........................ 54 p. o/o
La marine algérienne.................................... 18
La marine étrangère..................................... 28

Les navires français et algériens ont donc bénéficié de 3 et 7 p. o/o.

Ceux étrangers ont perdu 10 p. o/o comparativement à 1842.

RÉSUMÉ PAR ANNÉE.

ANNÉES	NAVIRES ET BATEAUX ATTACHÉS AUX PORTS OCCUPÉS.		
	Nombre.	Tonnage.	Équipage.
1836	91	783	379
1837	170	1,344	829
1838	107	872	474
1839	88	1,223	493
1840	78	1,301	531
1841	85	1,201	446
1842	184	1,548	728
1843	214	1,676	810
Résultats pour 1843, comparés à ceux de 1842.. Augmentation	30	128	82
Résultats pour 1843, comparés à ceux de 1842.. Diminution	»	»	»

ÉTAT DE SITUATION DE LA MARINE ALGÉRIENNE AU 31 DÉCEMBRE 1843.

DÉSIGNATION DES PORTS.	NAVIRES CABOTEURS. BÂTIMENTS FRANCISÉS. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	SANDALES ALGÉRIENNES. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	TOTAL. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	BATEAUX EMPLOYÉS À LA PÊCHE du poisson ou affectés au service d'allèges. Nombre.	Tonnage.	Équipage.	TOTAL GÉNÉRAL. Nombre.	Tonnage.	Équipage.
Ports occupés. Alger	13	330	68	16	183	97	29	513	165	50	74	173	79	587	338
Bougie	"	"	"	5	95	44	5	95	44	2	5	8	7	100	52
Cherchel	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3	7	6	3	7	6
Tenès	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	2	2	1	2	2
Mers el-Kebir	29	375.37	123	"	"	"	29	375.37	123	40	160.57	100	69	535.94	223
Arzew	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Mostaganem	"	"	"	1	9.35	5	1	9.35	5	1	2.46	3	2	11.81	8
Bône	8	120.61	44	"	"	"	8	120.61	44	21	31.57	33	29	152.18	77
La Calle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Stora (Philippeville)	"	"	"	6	48	31	6	48	31	"	"	"	6	48	31
Djidjeli	"	"	"	8	216.74	49	8	216.74	49	11	16.15	21	19	232.89	73
TOTAL	50	825.98	235	36	552.09	226	86	1,378.07	461	128	298.75	349	214	1,676.82	810

La marine algérienne se compose,

1° De bateaux construits dans le pays, que l'on désigne sous le nom de sandales algériennes;

2° De bateaux achetés à l'étranger, armés dans nos ports, et appartenant à des propriétaires fixés depuis longtemps dans la colonie.

Cette marine, qui comptait, en 1836, 91 bateaux jaugeant ensemble 783 tonneaux, a pris, en sept ans, un accroissement de 123 bateaux et 893 tonneaux.

Au 31 décembre 1843, elle se composait de 214 navires jaugeant 1,676 tonneaux; dont 86, jaugeant 1,378 tonneaux, ont fait le cabotage sur les côtes de l'Algérie, et 128 la pêche du poisson et le transport dans les rades.

Il est à présumer que la mise en vigueur de l'ordonnance du 16 décembre 1843 soutiendra l'accroissement qui se remarque cette année dans la marine locale, et qu'elle facilitera ainsi les rapports commerciaux entre les divers ports de l'Algérie.

PÊCHE DU CORAIL.

RÉSUMÉ PAR ANNÉE.

ANNÉES.	NOMBRE DE BATEAUX CORAILLEURS. FRANÇAIS.	NAPOLITAINS.	SARDES.	TOSCANS.	ESPAGNOLS	AUTRES	TOTAL.	VALEUR APPROXIMATIVE du produit de la pêche	DROITS.
1832	2 *	25	12	23	"	"	32	"	65,755f 80c
1833	2	49	25	23	"	"	99	"	109,954 80
1834	8	62	28	36	"	"	134	"	124,237 00
1835	8	82	17	43	"	"	150	"	157,983 00
1836	10	122	31	79	1	"	243	"	242,222 40
1837	10	114	13	82	"	"	220	1,687,000f	211,502 00
1838	1	161	17	63	"	"	245	1,083,000	282,884 40
1839	"	85	15	36	3	"	139	687,500	138,074 00
1840	1	43	13	38	"	1	96	600,450	102,524 40
1841	1	50	12	38	"	1	102	851,048	111,434 40
1842	"	90	20	50	"	2	162	1,061,360	176,212 80
1843	2	131	26	61	"	1	221	1,742,560	237,945 60
Résultats pour 1843, comparés à ceux de 1842 — Augmentation	2	41	6	11	"	"	59	681,200	61,732 80
Résultats pour 1843, comparés à ceux de 1842 — Diminution	"	"	"	"	"	1	"	"	"

MOUVEMENT PAR PORT ET PAR PUISSANCE PENDANT L'ANNÉE 1843, AVEC COMPARAISON DE L'ANNÉE 1842.

NATIONS.	BÔNE.							TOTAL GÉNÉRAL.						RÉSULTAT POUR 1843.					
	NOMBRE de bateaux.		TONNAGE.	ÉQUIPAGE.	MONTANT des prestations acquittées.	PRODUIT DE LA PÊCHE		1842.			1843.			AUGMENTATION.			DIMINUTION.		
	Pêche d'hiver.	Pêche d'été.				Poids.	Valeur.	Nombre de bateaux.	PRODUIT DE LA PÊCHE Poids.	Valeur.	Nombre de bateaux.	PRODUIT DE LA PÊCHE Poids.	Valeur.	Nombre de bateaux.	Poids.	Valeur.	Nombre de bateaux.	Poids.	Valeur.
Français	1	1	8	10	»	294	15,769f	»	»	»	2	294	15,769f	2	294	15,769f	»	»	»
Napolitains	4	127	1,306	1,386	138,132f 50	19,229	1,032,920	90	11,233f	589,645f	131	19,229	1,032,920	41	7,996	443,275	»	»	»
Sardes	»	26	130	244	30,326 40	3,816	205,007	20	3,497	131,032	26	3,816	205,007	6	1,319	73,975	»	»	»
Toscans	11	50	753	617	58,320 00	8,954	480,978	50	6,244	327,580	61	8,954	480,978	11	2,710	153,398	»	»	»
Espagnols	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autres	»	1	12	9	1,166 40	147	7,866	2	250	13,103	1	147	7,886	»	»	»	1	103	5,217f
TOTAUX	16	205	2,700	2,218	237,945 60	32,440	1,742,560	»	»	»	221	32,440	1,742,560	60	12,319	686,417	1	103	5,217
Totaux de l'année 1842	20	142	2,044	1,582	176,212 80	20,224	1,061,360	162	20,224	1,061,360	162	20,224	1,061,360	»	»	»	»	»	»
Résultats pour 1843. Augmentation	»	63	665	636	61,732 80	12,216	681,200	»	»	»	59	12,216	681,200	59	12,216	681,200	»	»	»
Résultats pour 1843. Diminution	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Les mouvements de la pêche du corail qui avaient sensiblement baissé en 1840, ont repris en 1841 leur marche ascendante, qu'ils ont continuée en 1843. Ainsi, en trois ans, le nombre de bateaux corailleurs s'est élevé de 96 à 221. En 1843, l'augmentation sur l'année précédente est de 59 bateaux; elle est due aux heureux résultats de la pêche de 1842. Il y a lieu de penser que la nouvelle législation, basée sur l'intérêt de la colonie et des pêcheurs qui fréquentent nos côtes, soutiendra ces progrès.

Les Napolitains occupent le premier rang dans l'exploitation de cette industrie; les Toscans et les Sardes y prennent une part intéressante, mais moins importante. En 1843, les Français ont fait de nouveaux essais : cette année deux bateaux sous pavillon national sont venus se livrer à la pêche.

PÊCHE DU POISSON.

RÉSUMÉ PAR ANNÉE.

ANNÉES.	NOMBRE DE BATEAUX.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.
1836	82	310	244
1837	142	439	482
1838	153	622	514
1839	138	784	501
1840	166	631	627
1841	190	825	677
1842	279	1,752	1,249
1843	241	1,145	1,023

MOUVEMENT PAR PORT ET PAR PAVILLON PENDANT

NATIONS.	ALGER.			BOUGIE.			CHERCHEL.			TENÈS.			MERS EL-KEBIR.			ARZEU.			MOSTAGANEM.		
	Nombre de bateaux.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de bateaux.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de bateaux.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de bateaux.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de bateaux.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de bateaux.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de bateaux.	Tonnage.	Équipage.
Français	3	8	12	″	″	″	1	3	2	1	1	4	2	22 22	8	″	″	″	1	2 00	2
Algériens	47	76	165	″	″	″	2	7	6	″	″	″	1	3 11	4	″	″	″	1	1 50	3
Anglais. (Maltais)	9	13	26	″	″	″	1	3	4	″	″	″	1	1 13	3	″	″	″	″	″	″
Espagnols	7	14	27	″	″	″	″	″	″	″	″	″	16	26 23	48	″	″	″	″	″	″
Sardes	14	36	78	2	2	4	″	″	″	1	2	3	8	11 39	25	″	″	″	4	9 50	12
Napolitains	43	753	331	″	″	″	2	9	8	2	4	7	20	47 43	96	″	″	″	2	3 50	5
Toscans	2	7	10	1	1	2	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Autrichiens	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1	2 13	3	″	″	″	″	″	″
Portugais	2	4	7	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Romains	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
TOTAUX	127	911	656	3	3	6	6	22	20	4	7	14	49	113 64	187	″	″	″	8	16 50	22
TOTAUX de l'année 1842	148	1,427	830	3	3	6	5	21	23	″	″	″	34	109 57	145	″	″	″	4	9 00	13
RÉSULTATS pour 1843 — Augmentation	″	″	″	″	″	″	1	1	″	4	7	14	15	4 07	42	″	″	″	4	7 50	9
RÉSULTATS pour 1843 — Diminution	21	516	174	″	″	″	″	″	3	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″

Attirés par le bénéfice que réalisaient leurs compatriotes, 82 patrons étrangers étaient venus, en 1842, augmenter le nombre des bateaux pêcheurs. La concurrence qui en est résultée a amené une dépréciation momentanée dans cette industrie, qui a produit la diminution de 38 bateaux constatée en 1843, comparativement à l'année précédente.

L'ANNÉE 1843, AVEC COMPARAISON DE L'ANNÉE 1842.

BÔNE.			LA CALLE.			PHILIPPEVILLE.			DJIDJELI.			TOTAL GÉNÉRAL.						RÉSULTAT DE LA COMPARAISON POUR 1843.					
												1842.			1843.			Augmentation.			Diminution.		
Nombre de bateaux.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de bateaux.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de bateaux.	Tonnage.	Équipage.	Nombre de bateaux.	Tonnage.	Équipage.	Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Nombre.	Tonnage.	Équipage.	Nombre.	Tonnage.	Équipage.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	8	32 92	28	8	36 22	28		3 30	»	»	»	»
3	3 65	6	2	1 92	5	»	»	»	11	16 95	24	61	106 06	194	67	110 13	213	6	4 07	10	»	»	»
5	5 33	11		»	»	9	12 20	33	2	2 41	7	40	60 00	106	27	37 07	84	»	»	»	13	22 93	22
3	3 93	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	23	92 00	105	26	44 16	81	3	»	»	»	47 84	24
»	»	»	»	»	»	1	1 78	4	»	»	»	40	106 33	166	30	62 67	126	»	»	»	10	43 66	40
2	2 46	3	»	»	»	3	3 71	9	»	»	»	91	1,194 00	577	74	823 10	459	»	»	»	17	370 90	118
2	17 24	6	»	»	»	1	1 11	4	»	»	»	13	155 00	63	6	29 35	22	»	»	»	7	128 65	41
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2 13	3	1	2 13	3	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	4 00	7	2	4 00	7	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	32 61	32	2	1 92	5	14	18 80	50	13	19 36	31	»	»	»	241	1,145 83	1,023	9	7 37	19	47	613 98	245
35	66 00	72	2	1 92	5	36	0 97	128	12	17 95	27	279	1,752 55	1,259	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»		»	»	»	1	1 41	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
20	33 30	40	»	»	»	22	78 20	78	»	»	»	»	»	»	38	606 61	226		»	»	38	606 61	226

241 bateaux de pêche jaugeant 1,145 tonneaux, montés par 1,023 hommes, ont suffisamment pourvu cette année aux besoins de la population algérienne, qui a trouvé plus de ressources que les années précédentes, soit dans les légumes cultivés aux environs des villes, soit dans les produits apportés de l'intérieur.

CHAPITRE VI.

CONTRIBUTIONS DIVERSES.

Le service des contributions diverses est en quelque sorte une branche nouvelle de l'administration des finances, en raison du développement rapide qu'il a pris depuis trois ans. Borné, dans l'origine, à deux perceptions peu importantes, les patentes et les licences, ce service avait été confié au domaine. En 1835, un arrêté du gouverneur général le plaça dans les attributions du service des douanes, qui, par la nature même de ses fonctions, était mieux à même de le suivre convenablement. Dès 1837, il acquit à Alger quelque importance et exigea le concours d'un contrôleur spécial. En 1841, il avait pris un nouvel accroissement et dut être confié à des comptables nommés *ad hoc* à Bône, Philippeville et Oran.

Ce service est devenu aujourd'hui l'un des plus importants de l'administration; il se compose :

Des poudres à feu, patentes, poids et mesures, contributions arabes, licences, octroi, droits de places, stationnement, abattoirs, mesurage des huiles et des céréales, pesage du poids public, recettes accidentelles et surveillance des essayeurs des matières d'or et d'argent.

La statistique du service des contributions diverses a figuré à peine pour mémoire dans les publications annuelles du ministère de la guerre. Elle comprendra désormais des renseignements utiles et variés qui pourront contribuer à faire apprécier l'importance des progrès de la colonisation.

PRODUITS GÉNÉRAUX DU SERVICE DES CONTRIBUTIONS DIVERSES, DE 1831 À 1843.

Le tableau ci-après donne le résumé des produits constatés pour le service des contributions diverses, de 1831 à 1843.

Les recettes constatées annuellement indiquent la progression des produits dont la perception est confiée à cette branche de l'administration des finances.

En 1841, l'accroissement des recettes est de près de 100 p. o/o, sur les produits réalisés pendant l'année précédente. L'augmentation de 1842 sur 1841 est de 20 p. o/o. L'augmentation de 1843 sur 1842 est de plus de 90 p. o/o.

PRODUITS GÉNÉRAUX DU SERVICE DES CONTRIBUTIONS DIVERSES. (Droits constatés.)

ANNÉES.	REVENUS DU TRÉSOR. — Produit de la vente des poudres à feu.	CONTRIBUTIONS DIVERSES. Patentes.	Poinçonnage et vérification des poids et mesures.	Dîmes, [illegible] et autres contributions payées par les Arabes.	Revenus des octrois, marchés, abattoirs et poids publics.	Licences.	Produit des amendes et confiscations.	Total.	Perceptions diverses et recettes accidentelles.	Amendes et condamnations, à répartir.	TOTAL GÉNÉRAL des produits.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1831		39,744 91	2,178 39	»	8,139 25	6,049 57	»	57,112 15		»	57,112 15
1832	»	49,002 82	3,307 06	»	173,139 80	24,776 50	»	250,306 15	»	»	250,306 18
1833	»	51,042 45	1,279 64	»	170,700 14	53,925 00	»	279,947 23	»	»	279,947 23
1834	»	69,342 85	394 17	»	229,242 74	67,200 00	»	366,609 76	»	»	366,609 76
1835	»	81,099 82	»	»	216,784 08	87,291 00	»	385,174 90	»	»	385,174 90
1836	»	89,135 36	1,556 77	»	185,412 75	99,212 50	374 75	375,922 13	»	»	375,922 13
1837	9,727 53	125,970 63	1,929 85	»	250,456 57	90,423 88	220 00	476,000 93		»	485,728 46
1838	12,161 00	102,064 93	»	»	310,392 00	121,412 50	294 54	534,163 97	»	»	546,324 97
1839	13,174 15	107,354 22	»	»	305,560 50	133,200 00	115 25	546,229 97	»	»	558,354 12
1840	12,941 00	105,606 37	1,918 92	285,567 28	125,238 31	116,362 50	44 00	634,347 38	27,374 50	»	678,662 88
1841	14,700 38	126,398 32	9,811 65	1,294,456 65	144,218 21	151,554 58	76 25	1,717,915 66	450 40	»	1,733,101 04
1842	20,963 50	156,420 88	2,912 94	1,354,173 76	287,947 00	177,260 00	153 25	2,000,109 03	2,863 44	51 08	2,033,016 03
1843	35,188 88	261,739 43	3,255 61	2,592,931 47	701,421 50	203,721 90	391 00	3,764,360 35	55,157 50	2,064 73	3,857,091 76

POUDRES A FEU.

La création d'un entrepôt des poudres à feu à Alger remonte à 1833.

Jusqu'en 1837 les recettes ont été peu importantes, et l'on a cru pouvoir se dispenser de faire connaître celles réalisées antérieurement à cette époque.

En 1837, les produits de la vente des poudres était de	9,727f 53c
En 1843, les recettes s'élevaient à	35,488 88
L'augmentation des recettes, de 1843 sur 1842, est de	14,525 38

ou de 75 pour cent.

Elle porte principalement sur la poudre de mine, employée en plus grande quantité pour l'exploitation des carrières destinées à servir aux nombreuses constructions qui s'élèvent de toutes parts.

En 1843, il a été débité de poudres	7,526k 96
La consommation de 1842 ne s'élevait qu'à	3,252 43
Augmentation en 1843	2,256 46

PATENTES.

Un arrêté du 7 décembre 1830 a imposé à un droit de patente les professions industrielles exercées en Algérie.

La loi sur les patentes, du 25 avril 1843, a sensiblement amélioré la législation qui était en vigueur sur cette matière. L'Algérie sera prochainement appelée à jouir des bienfaits de cette législation.

En 1831, le droit de patente avait procuré au trésor une recette de	39,744f 94c
En 1843, les sommes constatées à ce titre au profit de l'État se sont élevées à	261,739 43
L'augmentation de 1843 sur 1842 est de	75,318 55

ou près de 90 pour cent.

Cette augmentation atteste un progrès sensible, l'accroissement de la population et un développement remarquable des industriels de toute espèce.

Le nombre des patentes délivrées en 1843 s'élève à	7,317
En 1842, il n'en avait été délivré que	5,318
Augmentation	1,999

Toutefois, il convient de déduire de cette augmentation 1,611 industriels établis dans les villes de Miliana, Tenès, Constantine, Tlemsen et Mascara, qui n'étaient point compris dans la statistique de 1842. L'augmentation réelle du nombre des patentables se réduit donc à 394.

La valeur locative des immeubles qui ont été occupés par les industriels, en 1843, s'est élevée à	996,890f 90c
Les valeurs locatives imposables, en 1842, ne s'élevaient qu'à	708,230 20
Augmentation	288,660 70

Il faut remarquer que la généralité des professions exercées en Algérie appartient à la 4e classe, qui n'est pas assujettie au droit proportionnel.

Les droits fixes constatés en 1843 s'élèvent à la somme de	150,693f 08c
En 1842, ils ne s'élevaient qu'à	102,362 50
Augmentation	48,330 58

Les produits du droit proportionnel se sont élevés, en 1843, à	99,689f 09c
En 1842, ils étaient de	70,823 02
Augmentation	28,866 07

L'accroissement des centimes additionnels a suivi la progression des droits fixes et proportionnels.

Le service des patentes donne, *par province*, les résultats suivants :

		PROVINCES			
		D'ALGER.	DE CONSTANTINE.	D'ORAN.	TOTAL.
Nombre de patentes délivrées		3,420	2,100	1,728	7,317
Valeurs locatives des immeubles occupés par les patentables		527,503f 10c	336,200f 00c	133,187f 80c	996,890f 90c
Produits constatés	Droits fixes	64,608 58	45,420 00	40,664 50	150,693 08
	Proportionnels	52,750 31	33,620 00	13,317 78	99,689 89
	Centimes additionnels	11,357 26	«	«	11,357 26
Total		128,716 15	79,040 00	53,983 28	261,739 43

VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES.

Le service de la vérification des poids et mesures n'a été régulièrement organisé que par ordonnance royale du 26 décembre 1842.

Un règlement d'exécution prescrit par cette ordonnance était nécessaire pour en assurer l'exécution. Ce travail a été préparé, mais il n'a pu être promulgué pendant l'année 1843, et le service de la vérification n'a pu se ressentir encore, pendant ladite année, de toutes les améliorations que l'application exacte des dispositions de l'ordonnance du 26 décembre 1842 doit lui assurer. La fixation du minimum obligatoire des assortiments de poids et mesures dont chaque industriel doit être pourvu ne pouvait d'ailleurs être faite qu'après une expérience à laquelle on s'est livré pendant l'année 1843.

Sous le rapport statistique, le service de la vérification présente peu d'importance : il n'est pas cependant sans intérêt de constater les augmentations qui résultent des états ci-après, dans le nombre des assujettis vérifiés, dans le produit de la taxe et celui des établissements publics vérifiés.

Augmentation du nombre des assujettis vérifiés en 1843, 1,021.

———— du produit de la taxe, 342 francs 70 cent.

———— des établissements publics vérifiés, 34.

ÉTAT SOMMAIRE DES PRODUITS DE LA VÉRIFICATION DES POIDS ET MESURES.

ANNÉES.	MONTANT de LA TAXE.	ANNÉES.	MONTANT de LA TAXE.
1831	2,178f 39c	1838	«
1832	3,357 06	1839	«
1833	1,279 64	1840	1,948 92
1834	304 17	1841	2,811 65
1835	«	1842	2,912 94
1836	1,486 77	1843	3,255 64
1837	1,929 85		

CONTRIBUTIONS ARABES.

Les premières contributions acquittées par les Arabes ne remontent qu'à l'année 1839. C'est dans la province de Constantine qu'a été obtenue d'abord cette marque de la souveraineté française. En 1842 seulement, on a réalisé quelques recettes peu importantes dans les provinces d'Alger et d'Oran. Ces recettes se sont sensiblement améliorées en 1843.

Nous indiquerons sommairement le résumé des rôles rendus exécutoires pendant l'année 1843.

			PROVINCES.			
			ALGER.	CONSTANTINE.	ORAN.	TOTAL.
Nombre de tribus imposées			180	212	142	534
Contributions imposées	en deniers		43,006f 16c	788,121f	24,612f 60c	855,730f 76c
	en nature	Chevaux et mulets	"	163	"	163
		Chameaux	"	"	210	210
		Bœufs, vaches et veaux	215	46	335	596
		Moutons et chèvres	1,855	"	9,456	11,311
		Pots de beurre	"	"	120	120
		Tapis	"	"	10	10
		Blé	4,236h "	31,989h 21	4,872h 30	41,097h 51
		Orge	10,447 23	23,847 38	14,338 82	48,733 43
		Paille	"	7,712 05	"	7,712 05
		Bois	"	4,064	"	4,064
		Huiles	"	"	5 65 58	5 65 58
		Figues sèches	"	"	392	392

Les droits et produits constatés au profit de l'État, par suite des impositions en deniers ou des versements en nature effectués par les Arabes, se répartissent comme suit, par nature de perceptions et par province.

	DROITS CONSTATÉS PAR PROVINCES.			
	ALGER.	CONSTANTINE.	ORAN.	TOTAL.
Hokor ou loyer des terres occupées par les tribus	4,974f 16c	878,008f 64c	50f 00c	883,032f 80c
Achour ou dixième des revenus	246,908 52	1,060,315 75	190,993 13	1,518,217 40
Amendes et confiscations	69,316 01	220,434 07	91,074 63	380,824 71
Prises sur l'ennemi	156,225 30	110,379 15	74,511 09	341,115 54
Prix des chevaux de soumission	2,175 80	"	415 00	2,590 80
Totaux	499,599 79	2,269,137 61	357,043 85	3,125,781 25

Il arrive fréquemment que des impositions fixées en deniers sont acquittées au moyen de versements en nature, et que des versements en argent remplacent des impositions fixées en nature. On ne doit donc pas s'étonner des différences qui peuvent résulter de la comparaison des états relatifs aux impositions fixées avec ceux destinés à faire connaître les versements effectués.

Nous avons commencé par donner le détail des *impositions fixées* tant en deniers qu'en nature ; nous indiquerons ci-après les *versements effectués* en nature pendant l'année 1843.

	PROVINCES.			
	ALGER.	CONSTANTINE.	ORAN.	TOTAL.
Chevaux et mulets	"	201	1	202
Chameaux	"	63	89	152
Bœufs, vaches et veaux	215	1,240	391	1,846
Moutons et chèvres	1,801	"	5,305	7,106
Pots de beurre	"	"	82	82
Tapis	"	"	4	4
Blé	3,269 00 6	27,723 32 11	810 15 55	31,802 47 72
Orge	9,099 72 46	20,969 94 47	5,684 95 65	35,754 62 58
Paille	"	4,967 59	55 28	5,022 87
Bois	"	4,805 73	"	4,805 73
Huiles	"	"	5 65 58	5 65 58
Figues sèches	"	"	392	392

La comparaison des droits constatés avec les recouvrements offre, par province, les résultats suivants :

	PROVINCES.			
	ALGER.	CONSTANTINE.	ORAN.	TOTAL.
Produits constatés	333,196f 40c	1,287,741f 52c	240,018f 23c	1,860,956f 15c
—— recouvrés	242,094 59	1,003,630 89	112,070 20	1,357,795 68
Restes à recouvrer	237,829 95	774,343 27	228,281 12	1,240,454 34

La somme de 1,240,454 fr. 34 cent., restant à recouvrer, se décompose ainsi :

Prix des versements en nature à rembourser par l'administration militaire	989,645f 42c
Sommes dues par les Arabes	250,818 92
Total	1,240,454 34

Les recouvrements, qui précédemment ne s'effectuaient pas par les agents des finances, ont été versés par les Arabes dans les caisses des percepteurs des contributions, sauf quelques exceptions relatives aux amendes.

La comparaison des droits constatés en 1843 et 1842 donne les résultats ci-après :

	PROVINCES.			
	ALGER.	CONSTANTINE.	ORAN.	TOTAL.
Droits constatés en 1843	497,757f 37c	1,738,313f 25c	357,043f 85c	3,592,931f 47c
—— en 1842	61,858 14	1,274,885 44	17,730 38	1,354,473 96
En plus en 1843	435,899 23	463,427 81	339,313 47	1,238,457 51

ÉTAT SOMMAIRE DES CONTRIBUTIONS EN DENIERS ET EN NATURE IMPOSÉES AUX ARABES, EN 1843.

DÉSIGNATION des PROVINCES.	CONTRIBUTIONS IMPOSÉES. Deniers.	Chevaux et mulets. — Nombre.	Chameaux. — Nombre.	Bœufs, vaches et veaux. — Nombre.	Moutons et chèvres. — Nombre.	Pots de beurre. — Nombre.	Tapis. — Nombre.	Blé. — Quintaux métriques.	Orge. — Quintaux métriques.	Paille. — Quintaux métriques.	Bois. — Quintaux métriques.	Huile. — Quintaux métriques.	Figues sèches. — Nombre de pains.
Province d'Alger......	43,006f 16c	»	»	215	1,855	»	»	4,236 44	10,447 23	»	»	»	»
——— de Constantine	788,121 00	163	»	46	»	»	»	31,989 21	23,847 38	7,712 05	4,064	»	»
——— d'Oran......	24,612 60	»	210	335	9,456	120	10	4,872 30	14,338 82	»	»	5 65 58	392
Totaux....	855,739 76	163	210	596	11,311	120	10	41,097 95	48,633 43	7,712 05	4,064	5 65 58	392

ÉTAT DES DROITS ET PRODUITS CONSTATÉS SUR LES CONTRIBUTIONS ARABES, PENDANT L'ANNÉE 1843.

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	HOKOR ou loyer de terres occupées par les tribus.	ACHOUR ou dixième des revenus.	AMENDES et confiscations.	PRISES sur l'ennemi.	PRIX des chevaux de soumission.	TOTAUX.
Province d'Alger..........................	4,974f 10c	246,908f 52c	69,316f 01c	156,225f 30c	2,175f 80c	499,599f 79c
——— de Constantine....................	878,008 64	1,060,315 75	220,434 07	110,379 15	»	2,269,137 61
——— d'Oran..............................	50 00	190,993 13	91,074 63	74,511 09	415 00	357,043 85
Totaux..........................	883,032 80	1,518,217 40	380,824 71	341,115 54	2,590 80	3,125,781 25

ÉTAT DES BESTIAUX ET DENRÉES VERSÉS EN 1843 À TITRE DE CONTRIBUTIONS.

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	DÉSIGNATION DES BESTIAUX ET DENRÉES VERSÉS. Chevaux et mulets. — Nombre.	Chameaux. — Nombre.	Bœufs, vaches et veaux. — Nombre.	Moutons et chèvres. — Nombre.	Pots de beurre. — Nombre.	Paires de pantoufles. — Nombre.	Tapis. — Nombre	Blé. — Quint. mét.	Orge. — Quint. mét.	Paille. — Quint. m.	Bois. — Quint. m.	Huile. — Quint. m.	Figues sèches en pains. — Quint. m.
Province d'Alger......	»	»	215	1,801	»	»	»	3,269 06 06	9,039 72 46	»	»	»	»
——— de Constantine.	201	63	1,260	»	»	»	»	27,723 32 11	20,969 04 47	5,067	4,805 73	»	»
——— d'Oran	1	89	391	5,305	82	»	4	810 15 55	5,084 95 65	55 28	»	5 65 58	392
Totaux	202	152	1,846	7,106	82	»	4	31,802 47 72	35,754 02 58	5,092 87	4,805 73	5 65 58	392

47.

COMPARAISON DES DROITS CONSTATÉS EN MATIÈRE DE CONTRIBUTIONS ARABES AVEC LES RECOUVREMENTS.

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	DROITS CONSTATÉS EN 1843.					RECOUVREMENTS			RESTES À RECOUVRER		
	Contributions imposées en deniers.	Produits en deniers des contributions en nature versées dans les magasins militaires.	les magasins des percepteurs.	Total.	Total général.	Effectués en 1843.	À déduire les recettes applicables aux contributions dues pour les exercices antérieurs.	Reste pour les recettes applicables à 1843.	Sur les Arabes débiteurs.	Sur l'administration militaire.	Total.
Province d'Alger.......	166,403 39	317,219 95	16,076 45	333,296 40	499,559 79	261,769 84	19,675 29	242,094 59	79,189 60	158,640 20	237,829 95
——— de Constantine.	981,396 69	1,255,670 18	31,871 34	1,287,741 52	2,269,137 61	1,494,794 34	491,163 45	1,003,630 89	154,769 03	619,574 24	774,343 17
——— d'Oran.......	117,025 62	228,289 23	11,729 00	240,018 23	357,043 85	128,762 73	16,692 53	112,070 20	16,850 20	211,430 92	228,281 12
Totaux......	1,264,825 10	1,801,279 36	59,676 79	1,860,956 15	3,125,781 25	1,885,326 91	527,531 23	1,357,795 68	250,808 92	989,645 42	1,240,454 34

COMPARAISON DES DROITS CONSTATÉS EN 1843 ET 1842.

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DE 1843, versées			PRODUIT DES CONTRIBUTIONS DE 1842, versées			COMPARAISON			
							EN PLUS EN 1843. Contributions		EN MOINS EN 1843. Contributions	
	en deniers.	en nature.	Total.	en deniers.	en nature.	Total.	en deniers.	en nature.	en deniers.	en nature.
Province d'Alger......	166,403 39	331,170 98	497,574 37	400 00	61,458 14	61,858 14	166,003 39	269,712 84	"	"
——— de Constantine.	928,750 55	809,562 70	1,738,313 25	674,787 48	600,097 96	1,274,885 44	253,963 07	209,464 74	"	"
——— d'Oran......	117,025 62	240,018 23	357,043 85	"	17,730 38	17,730 38	117,025 62	222,287 85	"	"
Totaux......	1,212,179 56	1,380,751 91	2,592,931 47	675,187 48	679,286 48	1,354,473 96	536,992 08	701,465 43	"	"
					Augmentation en 1843.............		1,238,457 51			

OCTROIS.

En 1843, les produits des octrois de terre ont atteint le chiffre de....... .... 128,433f 63c
Les recettes de 1842 ne s'élevaient qu'à 63,459 66

L'augmentation est de................. 64,974 57

Les octrois ont été créés en 1843 à Bône, Philippeville et Blidah, et le tarif a été modifié sur tous les points.

ÉTAT DES RECETTES EFFECTUÉES AUX ENTRÉES DES VILLES, PAR TERRE, PENDANT L'ANNÉE 1843.

DÉSIGNATION par espèce DES CHARGES INTRODUITES.		OCTROI EN RÉGIE.				PRODUIT constaté sur les octrois en ferme.	TOTAL DES DROITS.
		Unités sur lesquelles portent les droits.	Nombre par espèce de collier ou de charge introduites.	Quotité des droits.	Droits perçus.		
Octroi en régie...	Charrettes attelées................	Par collier.......	36,873	0f 45c	16,592f 85c	"	16,592f 85c
	Charrettes à bras................	Par homme......	5,576	0 40	2,230 40	"	2,230 40
	Charges de chameaux.............	Par charge.......	4,234	0 40	1,693 60	"	1,693 60
	Charges de chevaux ou de mulets.....	Par charge.......	83,323	0 30	24,996 90	"	24,996 90
	Charges d'hommes ou d'ânes........	Par charge.......	372,110	0 15	55,816 50	"	55,816 50
Octroi en ferme..		....	"	"	"	27,103f 38c	27,103 38
Totaux........................		....	502,116	....	101,330 25	27,103 38	128,433 63

MARCHÉS.

Voici le nombre et la nature des marchés existant en 1843 dans les villes et territoires où l'autorité civile est établie :

Dans la ville d'Alger, huit marchés qui se tiennent tous les jours; à Boufarik, un marché qui se tient tous les lundis; à Blidah, trois qui se tiennent tous les jours; à Bône, six, ouverts tous les jours; à Philippeville, trois; à Oran, six, et à Mostaganem, deux.

En 1843, il a été amené sur ces divers marchés :

1,629 chameaux;
9,520 chevaux et mulets;
10,277 taureaux, bœufs, vaches, taurillons, bouvillons et génisses;
90 porcs;
1,702 veaux, béliers, boucs et chèvres;
27,772 moutons, brebis, agneaux et chevreaux;
47,281 ânes, ânons et ânesses.

En 1843, les marchés aux bestiaux et ceux des diverses denrées et marchandises ont produit la somme de.............................. 96,579f 60c

Les recettes de 1842 ne s'élevaient qu'à.............................. 26,818 55

Augmentation.............................. 69,761 05

Les céréales, légumes secs et les huiles mis en vente, en 1843, dans les marchés fermés, dépassent de beaucoup les quantités vendues en 1842.

Voici les résultats de la comparaison :

		Provenances de l'étranger.	Provenances de l'intérieur du pays.
Blé	1843	15,760f	116,225f
	1842	9,256	60,261
	Plus	6,503	55,964
Orge	1843	9,436	34,210
	1842	3,022	32,492
	Plus	6,323	1,718
Autres céréales	1843	"	182
	1842	"	"
	Plus	"	182
Fèves	1843	1,438	7,006
	1842	416	5,233
	Plus	1,022	1,761
Pois	1843	"	579
	1842	"	348
	Plus	"	231
Autres légumes	1843	"	77
	1842	"	37
	Plus	"	40
Huiles	1843	"	11,067
	1842	"	2,723
	Plus	"	8,244

La récolte des grains a manqué, en 1843, à l'ouest et au centre. Cependant, le mouvement des marchés s'est considérablement accru; celui de Bône a acquis notamment un développement remarquable.

Les arrivages d'huiles ont augmenté aussi considérablement.

Les droits de marchés sur les céréales et les huiles se payent en nature ou en deniers, à la faculté des débiteurs.

La valeur des perceptions en nature s'est élevée, en 1843, à la somme de...........	96,314f 32c
Le montant des recettes en deniers s'élève à..............................	12,034 73
Les sommes versées par les fermiers s'élèvent à...........................	615 00
TOTAL GÉNÉRAL des recettes.......................	108,964 05
Les recettes de 1842 ne s'élèvent qu'à....................................	33,811 41
AUGMENTATION pour 1843........................	75,152 64

qui se répartit ainsi entre les trois provinces :

PROVINCES.			
ALGER.	CONSTANTINE.	ORAN.	TOTAL.
21,044 43	48,725 53	5,382 68	75,152 64

ÉTAT DES MARCHÉS EN RÉGIE OU AFFERMÉS À DES EUROPÉENS, EXISTANT DANS LES VILLES ET FAUBOURGS DE L'ALGÉRIE.

VILLES.	NUMÉROS d'ordre des marchés.	DÉSIGNATION DES MARCHÉS.	SITUATION DES MARCHÉS.	INDICATION DES JOURS de marché.	PRODUIT DES MARCHÉS en régie.	PRODUIT DES MARCHÉS affermés à des Européens.
PROVINCE D'ALGER.						
Alger	1	Marchés extérieurs. Aux légumes, fruits et charbon	Hors la porte Bab-Azoun	Chaque jour de la semaine.	40,479 80	»
	2	Aux bestiaux	A droite du fort Bab-Azoun	Idem.		
	3	Marchés intérieurs. Aux légumes, fruits	Place de Chartres	Idem.		
	4	Aux poissons	Place de la Pêcherie	Idem.		
	5	Aux légumes et fruits	Place Bab-Azoun	Idem.		
	6	Aux fruits	Rue de la Marine	Idem.		
	7	Marchés fermés. Aux huiles	Faubourg Bab-Azoun	Idem.	25,855 60	»
	8	Aux grains	Rue Bab-Azoun	Idem.	10,069 15	»
Blidah	9	Marchés ouverts. Des Européens	Dans l'intérieur de la ville	Idem.	5,932 60	»
	10	Des Indigènes	En dehors la porte Bab-el-Sebt.	Idem.		
	11	Marché fermé. Huiles et céréales	Idem	Idem.	1,109 74	»
PROVINCE DE CONSTANTINE.						
Bône	12	Marchés intérieurs. Aux poissons	A la porte de Constantine	Idem.	13,397 05	»
	13	Aux légumes	Idem	Idem.		
	14	Marchés extérieurs. Aux fourrages	Idem	Idem.		
	15	Aux bestiaux	Près de l'abattoir civil	Idem.		
	16	Marchés fermés. Aux huiles	A la porte de Constantine	Idem.	1,498 63	»
	17	Aux céréales	Idem	Idem.	36,050 81	»
Philippeville	18	Marchés intérieurs. Aux poissons	Place Hélène	Idem.	7,894 25	»
	19	Aux légumes	Place Bugeaud	Idem.		
	20	Marchés extérieurs. Céréales et huiles	Hors la ville	Idem.	3,809 60	»
PROVINCE D'ORAN.						
Oran	21	Marchés extérieurs. Aux bestiaux	En dehors la porte du marché	Idem.	16,954 75	»
	22	Aux bois, charbon, etc.	Dans les fossés de la ville	Idem.		
	23	Marchés intérieurs. Aux fruits et légumes	Places de Napoléon, de Naples et Kleber	Idem.		
	24	Aux fruits et légumes	Place Blanche	Idem.		
	25	Halle aux poissons	Idem	Idem.		
	26	Halle aux grains. Mesurage des huiles et grains	Boulevard d'Orléans	Idem.	1,113 00	»
Mostaganem	27	Marchés ouverts	Esplanade de la porte de Mazagran.	Idem	6,976 80	»
	28	Marché aux céréales	Place de la Halle	Idem.	6,863 03	»

ÉTAT DES RECETTES EFFECTUÉES AUX MARCHÉS OUVERTS PENDANT L'ANNÉE 1843.

DÉSIGNATION PAR ESPÈCES.	MARCHÉS EN RÉGIE.				PRODUITS constatés sur les marchés en ferme.	TOTAL des DROITS.
	UNITÉS sur lesquelles portent les droits.	NOMBRE par espèces.	QUOTITÉ des droits.	DROITS perçus.		
Chameaux	Par tête	1,629	0 25	407 25	"	407 25
Chevaux, mules et mulets	*Idem*	9,520	0 20	1,904 00	"	1,904 00
Taureaux, bœufs, vaches, taurillons, bouvillons et génisses	*Idem*	10,277	0 15	1,541 55	"	1,541 55
Porcs	*Idem*	90	0 15	13 50	"	13 50
Veaux de six mois et au-dessous, boucs, béliers et chèvres	*Idem*	1,702	0 15	255 30	"	255 30
Chevreaux, moutons, brebis et agneaux	*Idem*	27,777	0 10	2,777 70	"	2,777 70
Anes, ânons et ânesses	*Idem*	47,281	0 05	2,364 05	"	2,364 05
Mètres carrés de terrain occupés par des objets ou denrées autres que céréales, légumes, légumes secs et huiles	Par mètre carré	820,479	0 10	82,047 90	"	82,047 90
Marchés mis en ferme		"	"	"	2,268 35	5,268 35
TOTAUX		918,755		91,311 25	2,268 35	96,579 60

COMPARAISON, PAR ESPÈCES, DU NOMBRE DE TÊTES DE BÉTAIL, DE MÈTRES DE TERRAIN OCCUPÉS ET DES RECETTES EFFECTUÉES EN 1843 ET 1842.

DÉSIGNATION PAR ESPÈCES.	PRODUIT DE 1843.		PRODUIT DE 1842.		COMPARAISON.			
					NOMBRE.		RECETTES.	
	NOMBRE.	RECETTES.	NOMBRE.	RECETTES.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
Chameaux	1,629	407f25						
Chevaux, mules et mulets	9,520	1,904 00						
Taureaux, bœufs, vaches, taurillons, bouvillons et génisses	10,277	1,541 55						
Porcs	90	13 50						
Veaux de six mois et au-dessous, boucs, béliers et chèvres	1,702	255 30	"	26,754f05	"	"	64,557f20	"
Chevreaux, moutons, brebis et agneaux	27,777	2,777 70						
Anes, ânons et ânesses	47,281	2,364 05						
Mètres carrés de terrain occupés par des objets ou denrées autres que céréales, légumes, légumes secs et huiles	820,479	82,047 90						
Marchés mis en ferme	"	5,268 35	"	64 50	"	"	5,203 85	"
TOTAUX	918,755	96,579 60	"	26,818 55	"	"	69,761 05	"
RÉSULTATS pour 1843					"		Augmon 69,761 05	

ÉTAT, PAR VILLES, DES RECETTES EFFECTUÉES SUR LES MARCHÉS OUVERTS PENDANT L'ANNÉE 1843, COMPARÉES À CELLES DE L'ANNÉE 1842.

DÉSIGNATION des PROVINCES.	PRODUITS DE 1843.				PRODUITS DE 1842.				COMPARAISON.							
	MARCHÉS EN RÉGIE.		DROITS des marchés en ferme.	TOTAL des droits.	MARCHÉS EN RÉGIE.		DROITS des marchés en ferme.	TOTAL des droits.	NOMBRE de têtes de bétail et de mètres carrés occupés.		DROITS des marchés en régie.		DROITS des marchés en ferme.		TOTAL des droits.	
	Nombre de têtes de bétail et de mètres carrés.	Droits perçus.			Nombre de têtes de bétail et de mètres carrés.	Droits perçus.			Plus en 1843.	Moins en 1843.	Plus en 1843.	Moins en 1843.	Plus en 1843.	Moins en 1843.	Plus en 1843.	Moins en 1843.
Province d'Alger	469,507	46,412 40	3,285 95	49,698 35	"	23,019 35	64 50	23,083 85	"	"	23,393 05	"	3,221 35	"	26,614 60	"
——— de Constantine	210,903	21,291 30	"	21,291 30	"	3,375 10	"	3,375 10	"	"	17,916 20	"	"	"	17,916 20	"
——— d'Oran	238,255	23,607 55	1,982 50	25,590 05	"	359 60	"	359 60	"	"	23,247 95	"	1,982 50	"	25,230 45	"
TOTAUX	918,755	91,311 25	5,268 35	96,579 60	"	26,754 05	64 50	26,818 55	"	"	64,557 20	"	5,203 85	"	69,761 05	"
RÉSULTAT pour 1843				"					"		Augon 64,557 20		Augon 5,203 85		Augon 69,761 05	

ÉTAT DES MOUVEMENTS DES MARCHÉS FERMÉS PENDANT L'ANNÉE 1843, COMPARÉS À CEUX DE 1842.

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.				QUANTITÉS EXPOSÉES EN VENTE. En 1843.	En 1842.	COMPARAISON. AUGMENTATION.	DIMINUTION.
				hect. l. c.	hect. l. c.	hect. l. c.	hect. l. c.
Céréales	Blé	de l'étranger		15,760 40 00	9,256 80 00	0,503 60 00	″
		de l'intérieur.	Par mer	1,895 00 00	15 10 00	1,879 90 00	″
			Par terre	114,330 35 00	55,949 20 00	58,381 15 00	″
	Orge	de l'étranger		9,346 10 00	3,022 55 00	6,323 55 00	″
		de l'intérieur.	Par mer	2,922 00 00	6 00 00	2.916 00 00	″
			Par terre	31,388 00 00	32,486 10 00	″	1,098 10 00
	Maïs	de l'étranger		″	″	″	″
		de l'intérieur.	Par mer	″	″	″	″
			Par terre	5 50 00	″	5 50 00	″
	Autres céréales	de l'étranger		″	″	″	″
		de l'intérieur.	Par mer	″	″	″	″
			Par terre	182 50 00	″	182 50 00	″
Légumes secs	Fèves	de l'étranger		1,438 90 00	416 80 00	1,022 10 00	″
		de l'intérieur.	Par mer	12 45 00	15 40 00	″	2 95 00
			Par terre	6,994 40 00	5,233 30 00	1,761 10 00	″
	Haricots	de l'étranger		″	″	″	″
		de l'intérieur.	Par mer	″	″	″	″
			Par terre	″	″	″	″
	Pois	de l'étranger		″	″	″	″
		de l'intérieur.	Par mer	″	″	″	″
			Par terre	579 65 00	347 76 00	231 89 00	″
	Autres céréales	de l'étranger		″	″	″	″
		de l'intérieur.	Par mer	1 70 00	7 49 00	″	5 79 00
			Par terre	76 20 00	30 00 00	46 20 00	″
Huiles				11,067 53 33	2,723 00 66	8,344 52 67	″
TOTAUX				196,000 68 33	109,509 50 66	87,598 01 67	1,106 84 00
RÉSULTATS pour 1843						Augm^{on} 86,491^h 17^l 67^c	

ÉTAT DES RECETTES EN NATURE ET EN DENIERS EFFECTUÉES DANS LES MARCHÉS FERMÉS PENDANT L'ANNÉE 1843.

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.		MARCHÉS EN RÉGIE. QUANTITÉS mesurées.	PRÉLÈVEMENTS en nature, à raison de 4 litres par hectolitre. Quantités.	Valeur.	en deniers. Quotité des droits.	Montant des droits.	Droits perçus en régie.	PRODUITS constatés sur les marchés en ferme.	TOTAL GÉNÉRAL des droits.
		hect. l. c.	hect. l. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Céréales	Blé	131,985 75 00	5,038 44 00	60,470 89	0 60	4,387 05	64,857 94	″	64,857 94
	Orge	43,656 10 00	1,599 47 40	7,862 11	0 40	4,140 70	12,002 81	″	12,002 81
	Maïs	5 50 00	0 22 00	4 00	0 40	″	4 00	″	4 00
	Autres céréales	182 50 00	5 12 00	67 53	0 40	32 70	100 23	″	100 23
Légumes secs	Fèves	8,445 75 00	285 43 00	1,899 01	″	524 00	2,423 01	″	2,423 01
	Haricots	″	″	″	″	″	″	″	″
	Pois	579 65 00	23 11 60	152 79	0 40	0 70	153 49	″	153 49
	Autres légumes	77 90 00	0 25 60	2 30	″	30 45	32 75	″	32 75
Huiles		11,067 53 33	403 77 06	25,855 69	3 00	2,919 13	28,774 82	″	28,774 82
Marchés fermés mis en ferme (1)		″	″	″	″	″	″	615 00	615 00
TOTAUX		196,000 68 33	7,355 83 56	96,314 32	....	12,034 73	108,349 05	615 00	108,964 05

(1) Droits perçus par le kaïd à Tlemcen.

COMPARAISON, PAR ESPÈCES, DES MATIÈRES MESURÉES ET DES RECETTES EFFECTUÉES, PENDANT LES ANNÉES 1843 ET 1842.

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.		PRODUITS DE 1843.		PRODUITS DE 1842.		COMPARAISON.			
		QUANTITÉS mesurées.	RECETTES.	QUANTITÉS mesurées.	RECETTES.	QUANTITÉS MESURÉES. En plus.	QUANTITÉS MESURÉES. En moins.	RECETTES. En plus.	RECETTES. En moins.
		hect. l. c.	fr. c.	hect. l. c.	fr. c.	hect. l. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Céréales	Blé	131,985 75 00	64,857 94	65,221 10 00	21,490 00	66,764 65 00	″	43,367 94	″
	Orge	43,656 10 00	12,002 81	35,514 65 00	5,427 76	8,141 45 00	″	6,575 05	″
	Maïs	5 50 00	4 00	″	″	5 50 00	″	4 00	″
	Autres céréales	182 50 00	100 23	″	″	182 50 00	″	100 23	″
Légumes secs	Fèves	8,445 75 00	2,423 01	5,665 50 00	872 79	2,780 25 00	″	1,550 22	″
	Haricots	″	″	″	″	″	″	″	″
	Pois	579 65 00	153 49	347 76 00	63 19	231 89 00	″	90 30	″
	Autres légumes	77 90 00	32 75	37 49 00	135 57	40 41 00	″	″	102 82
Huiles		11,067 53 33	28,774 82	2,723 00 66	5,822 10	8,344 52 67	″	22,952 72	″
Marchés fermés mis en ferme (1)		″	615 00	″	″	″	″	615 00	″
TOTAUX		196,000 68 33	108,964 05	109,509 50 66	33,811 41	86,491 17 67	″	75,255 46	102 82
RÉSULTATS POUR 1843		....	....	....	....	Augᵐ 86,491ʰ 17ˡ 67ᶜ		Augᵐ 75,152ᶠ 64ᶜ	

(1) Droits perçus par le kaïd de Tlemcen.

ÉTAT, PAR VILLES, DES RECETTES EFFECTUÉES DANS LES MARCHÉS FERMÉS PENDANT L'ANNÉE 1843, COMPARÉES À CELLES DE L'ANNÉE 1842.

PROVINCES.	PRODUITS DE 1843. MARCHÉS EN RÉGIE. Quantités mesurées.	PRODUITS DE 1843. MARCHÉS EN RÉGIE. Droits perçus	PRODUITS DE 1843. DROITS des marchés en ferme	PRODUITS DE 1843. TOTAL des droits.	PRODUITS DE 1842. MARCHÉS EN RÉGIE. Quantités mesurées.	PRODUITS DE 1842. MARCHÉS EN RÉGIE. Droits perçus.	PRODUITS DE 1842. DROITS des marchés en ferme.	PRODUITS DE 1842. TOTAL des droits.	COMPARAISON. QUANTITÉS mesurées. Plus en 1843.	COMPARAISON. QUANTITÉS mesurées. Moins en 1843.	COMPARAISON. DROITS des marchés en régie. Plus en 1843.	COMPARAISON. DROITS des marchés en régie. Moins en 1843.	COMPARAISON. DROITS des marchés en ferme. Plus en 1843.	COMPARAISON. DROITS des marchés en ferme. Moins en 1843.	COMPARAISON. TOTAL des droits. Plus en 1843.	COMPARAISON. TOTAL des droits. Moins en 1843.
	hect. l.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	hect. l.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	hect. l.	hect. l.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Province d'Alger	33,649 14	37,014 58	″	37,014 58	23,598 94	15,970 15	″	15,970 15	10,050 20	″	21,044 43	″	″	″	21,044 43	″
——— de Constantine	146,099 29	63,358 44	″	63,358 44	56,880 57	14,632 91	″	14,632 91	89,218 72	″	48,725 53	″	″	″	48,725 53	″
——— d'Oran	16,252 25	7,976 03	615 00	8,591 03	29,030 00	3,208 35	″	3,208 35	″	12,777 75	4,767 68	″	615 00	″	5,382 68	″
TOTAUX	196,000 68	108,349 05	615 00	108,964 05	109,509 51	33,811 41	″	33,811 41	99,268 92	12,777 75	74,537 64	″	615 00	″	75,152 64	″
RÉSULTAT pour 1843.	....	....	....	....	....	....	....	....	Augᵒⁿ 86,491ʰ 17ˡ		Augᵒⁿ 74,537ᶠ 64ᶜ		Augᵒⁿ 615ᶠ 00ᶜ		Augᵒⁿ 75,152ᶠ 64ᶜ	

ABATTOIRS.

La statistique des années précédentes n'a indiqué que le mouvement de l'abattoir de la ville d'Alger. Nous donnons, pour 1843, le mouvement des divers abattoirs de l'Algérie.

Les droits d'abatage ont été déterminés par arrêté du 28 juillet 1842.

Dans les abattoirs en régie, il a été abattu 69,078 taureaux, bœufs, vaches, moutons et brebis, pesant ensemble 29,951 quintaux métriques de viande; 2,355 porcs, pesant 1,876 quintaux métriques; 10,608 chèvres, agneaux et chevreaux, pesant 1,201 quintaux métriques de viande.

Dans les abattoirs publics non clos et couverts, il a été abattu 2,420 taureaux, bœufs, vaches et génisses; 1,037 porcs, 14,925 moutons, brebis, chèvres, agneaux et chevreaux.

Un seul abattoir, celui de Bône, était en régie pendant l'année 1843 : l'administration n'avait aucun moyen de connaître le nombre des bestiaux qui y ont été abattus.

En résumé, le nombre des bestiaux abattus en dehors des abattoirs affermés s'élève à 100,423 ; en 1842, il n'en avait été abattu que 75,155, ce qui fait ressortir une augmentation de 25,268.

Ce résultat est en rapport avec l'accroissement des recettes, dont la comparaison présente les chiffres ci-après :

Recettes de 1843	231,244f 62c
——— 1842	150,172 95
Augmentation	81,071 67

ÉTAT DES RECETTES EFFECTUÉES DANS LES ABATTOIRS, PENDANT L'ANNÉE 1843.

Désignation des animaux abattus.		Abattoirs en régie. Clos et couverts. Nombre de quintaux métriques.	Clos et couverts. Quotité de droit par quintal métrique.	Clos et couverts. Droits perçus.	Non clos et couverts. Nombre de têtes de bétail.	Non clos et couverts. Quotité de droit par tête.	Non clos et couverts. Droits perçus.	Total des droits perçus en régie.	Droits des abattoirs mis en ferme.	Total général des droits.
Abattoirs publics clos et ouverts.	Taureaux, bœufs, vaches, moutons et brebis	29,951 65	6f	179,709f 90c	"	"	"	179,709f 90c	"	179,709f 90c
	Porcs	1,876 64	8	15,013 12	"	"	"	15,013 12	"	15,013 12
	Chèvres, agneaux et chevreaux	1,201 37	5	6,006 85	"	"	"	6,006 85	"	6,006 85
Abattoirs publics non clos et couverts.	Taureaux, bœufs, vaches et génisses	"	"	"	2,420	1f 00c	2,420f 00c	2,420 00	"	2,420 00
	Porcs	"	"	"	1,037	0 50	518 50	518 50	"	518 50
	Moutons, brebis, chèvres, agneaux et chevreaux	"	"	"	14,925	0 25	3,731 25	3,731 25	"	3,731 25
Abattoirs mis en ferme		"	"	"	"	"	"	"	23,845f	23,845 00
Totaux		33,029 66	....	200,729 87	18,382	....	6,669 75	207,399 62	23,845	231,244 62

COMPARAISON, PAR ESPÈCES, DU NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS ET DES RECETTES EFFECTUÉES EN 1843 ET 1842.

Désignation des animaux abattus.		Produits de 1843. Nombre d'animaux.	Produits de 1843. Recettes.	Produits de 1842. Nombre d'animaux.	Produits de 1842. Recettes.	Comparaison. Nombre d'animaux. En plus.	Nombre d'animaux. En moins.	Recettes. En plus.	Recettes. En moins.
Abattoirs publics clos et couverts.	Taureaux, bœufs, vaches, moutons et brebis	69,078	179,709f 90c						
	Porcs	2,355	15,013 12	74,824	140,468f 00c	7,217	"	60,261f 87c	"
	Chèvres, agneaux et chevreaux	10,608	6,006 85						
Abattoirs publics non clos et couverts.	Taureaux, bœufs, vaches et génisses	2,420	2,420 00						
	Porcs	1,037	518 50	331	147 25	18,051	"	6,522 50	"
	Moutons, brebis, chèvres, agneaux et chevreaux	14,925	3,731 25						
Abattoirs mis en ferme		"	23,845 00	"	9,557 70	"	"	14,287 30	"
Totaux		100,423	231,244 62	75,155	150,172 95	25,268	"	81,071 67	"
Résultat pour 1843						Augmentation 25,268		Augmentation 81,071f 67c	

ÉTAT, PAR PROVINCES, DES RECETTES EFFECTUÉES DANS LES ABATTOIRS, PENDANT L'ANNÉE 1843, COMPARÉES À CELLES DE L'ANNÉE 1842.

PROVINCES.	PRODUITS DE 1843.				PRODUITS DE 1842.				COMPARAISON.							
	ABATTOIRS EN RÉGIE.		DROITS des abattoirs en ferme.	TOTAL des droits.	ABATTOIRS EN RÉGIE.		DROITS des abattoirs en ferme.	TOTAL des droits.	NOMBRE D'ANIMAUX abattus.		DROITS DES ABATTOIRS en régie.		DROITS DES ABATTOIRS en ferme.		TOTAL DES DROITS.	
	Nombre d'animaux abattus.	Droits perçus.			Nombre d'animaux abattus.	Droits perçus.			Plus en 1843.	Moins en 1843.	Plus en 1843.	Moins en 1843.	Plus en 1843.	Moins en 1843.	Plus en 1843.	Moins en 1843.
Province d'Alger	60,494	130,166f 36c	«	130,166f 36c	36,040	96,664f 06c	«	96,664f 06c	24,454	«	33,502f 30c	«	«	«	33,502f 30c	«
——— de Constantine	6,820	22,085 95	22,000f	44,085 95	18,291	19,911 94	9,166f 65c	29,078 59	«	11,471	2,174 01	«	12,833f 35c	«	15,007 36	«
——— d'Oran	34,479	55,147 31	1,845	56,992 31	18,274	24,039 25	391 05	24,430 30	6,205	«	31,108 06	«	1,453 95	«	32,562 01	«
TOTAUX	100,923	207,399 62	23,845	231,244 62	73,105	140,615 25	9,557 70	150,172 95	36,730	11,471	66,784 37	«	14,287 30	«	81,071 67	«
RÉSULTATS pour 1843	....	....	....	....	....	....	....	....	Augm.on 25,259		Augm.on 66,784 37		Augm.on 14,287 30		Augm.on 81,071 67	

POIDS PUBLIC.

En vertu d'un arrêté de M. le gouverneur général, en date du 8 juillet 1840, il a été créé des bureaux de pesage public à Alger, Bône et Philippeville.

Les quantités soumises au pesage et au mesurage, et les recettes réalisées en 1843, sont inférieures à celles de l'année 1842.

Le principal motif de cette diminution tient à une cause que nous ne pouvons pas regretter. Depuis que nous sommes en paix avec les Arabes, ils fournissent nos marchés de céréales, charbon, huile, tandis que pendant la guerre tous ces articles arrivaient de l'étranger, et étaient pesés ou mesurés par le poids public aussitôt après le débarquement.

ÉTAT DES RECETTES EFFECTUÉES DANS LES BUREAUX DU POIDS PUBLIC, PENDANT L'ANNÉE 1843.

DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS.	ÉTABLISSEMENTS EN RÉGIE.									DROITS des établissements mis en ferme.	TOTAL GÉNÉRAL des droits.
	OPÉRATIONS FAITES DANS LES BUREAUX.				OPÉRATIONS FAITES À DOMICILE.				TOTAL des droits perçus en régie.		
	Quantités sur lesquelles il a été opéré.	Unités sur lesquelles portent les droits.	Quotité des droits.	Droits perçus.	Quantités sur lesquelles portent les droits.	Unités sur lesquelles portent les droits.	Quotité des droits.	Droits perçus.			
Pesage	4,066,050k	Quint. mét.	20c	8,132f 10c	128,600	Quint. mét.	40c	514f 40c	8,646f 50c	«	8,646f 50c
Mesurage au mètre	«	Mètre.	01	«	«	Mètre.	02	«	«	«	«
Mesurage au litre	64,438l	Décalitre.	01	644 38	4,439l	Décalitre.	02	88 78	733 16	«	733 16
Cubage	549m c	Mèt. cube.	05	27 45	«	Mèt. cube.	10	«	27 45	«	27 45
Jaugeage	3,750h	Hectolitre	01	37 50	«	Hectolitre	02	«	37 50	«	37 50
Établissements mis en ferme	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«
TOTAL	....	....	....	8,841 43	....	....	....	603 18	9,444 61	«	9,444 61

COMPARAISON DES OPÉRATIONS ET DES RECETTES EFFECTUÉES DANS LES BUREAUX DU POIDS PUBLIC EN 1843 ET 1842.

DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS.		PRODUITS DE 1843.		PRODUITS DE 1842.		COMPARAISON.			
		QUANTITÉS sur lesquelles il a été opéré.	RECETTES.	QUANTITÉS sur lesquelles il a été opéré.	RECETTES.	QUANTITÉS sur lesquelles il a été opéré.		RECETTES.	
						En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
Opérations faites dans les bureaux.	Pesage	4,066,050k	8,132f 10c	6,042,550k	12,085f 10c	«	1,976,500k	«	3,953f 00c
	Mesurage au mètre	«	«	«	«	«	«	«	«
	Mesurage au litre	64,438l	644 38	51,426l	514 26	13,012l	«	130f 12c	«
	Cubage	549m c	27 45	«	«	549m c	«	27 45	«
	Jaugeage	3,750h	37 50	«	«	3,750 h	«	37 50	«
Opérations faites à domicile.	Pesage	128,600k	514 40	261,500k	1,046 00	«	132,900	«	531 60
	Mesurage au mètre	«	«	«	«	«	«	«	«
	Mesurage au litre	4,439l	88 78	1,983l	39 67	2,456l	«	49 11	«
	Cubage	«	«	«	«	«	«	«	«
	Jaugeage	«	«	«	«	«	«	«	«
Établissements mis en ferme		«	«	«	«	«	«	«	«
TOTAL		....	9,444 01	....	13,685 03	....	....	244 18	4,484 60
RÉSULTATS pour 1844		....	....	....	....	....	....	Diminut.on 4,240 42	

48.

ÉTAT, PAR VILLES, DES RECETTES EFFECTUÉES DANS LES BUREAUX DU POIDS PUBLIC, PENDANT L'ANNÉE 1843, COMPARÉES À CELLES DE 1842.

VILLES.	PRODUIT DE 1843.		PRODUIT DE 1842.		COMPARAISON.			
	Quantités sur lesquelles il a été opéré.	Recettes.	Quantités sur lesquelles il a été opéré.	Recettes.	Quantités sur lesquelles il a été opéré. En plus.	Quantités sur lesquelles il a été opéré. En moins.	Recettes. En plus.	Recettes. En moins.
Alger	"	6,299f 10c	"	10,360f 95c	"	"	"	4,061f 85c
Bône	"	1,796 55	"	2,008 65	"	"	"	212 10
Philippeville	"	1,348 96	"	1,315 43	"	"	33f 53c	"
Totaux	"	9,444 61	"	13,685 03	"	"	33 53	4,273 95
Résultat pour 1843	......	......	......	......	......	......	Diminution 4,240f 42c	

LICENCES DES DÉBITANTS DE BOISSONS.

De toutes les professions, celle de débitant de boissons est la plus facile à exercer; elle se montre aussi avant toute autre sur les points nouvellement occupés; elle pourvoit aux premiers besoins et réalise des bénéfices assez considérables, qui tournent plus tard au profit de la colonisation.

Les droits de licence n'ont été perçus jusqu'en 1843 que dans les villes du littoral et à Blidah.

Le nombre des débitants s'est accru de 212; les produits se sont accrus de 27,521 fr. 20 cent.

Cette augmentation porte principalement sur les provinces d'Alger et d'Oran, où les événements politiques ont appelé notre armée.

ÉTAT SOMMAIRE DE LA POPULATION, DU NOMBRE DES DÉBITANTS DE BOISSONS ET DES PRODUITS CONSTATÉS.

ANNÉES.	POPULATION civile.	NOMBRE DE DÉBITANTS DE BOISSONS. EUROPÉENS. Français.	Autres.	TOTAL.	INDIGÈNES. Musulmans.	Juifs.	TOTAL.	TOTAL général.	PRODUITS CONSTATÉS.
1831	3,228	"	"	"	"	"	"	"	6,049f 57c
1832	4,858	"	"	"	"	"	"	"	24,776 50
1833	7,812	"	"	"	"	"	"	"	53,925 00
1834	9,750	"	"	"	"	"	"	"	67,200 00
1835	11,221	"	"	"	"	"	"	"	87,291 00
1836	14,561	251	162	413	"	12	12	425	90,212 50
1837	16,770	436	195	631	1	11	12	643	90,423 88
1838	20,078	444	175	619	"	7	7	626	121,412 50
1839	25,000	405	212	617	2	8	10	627	133,200 00
1840	28,736	461	208	669	1	8	9	678	116,862 50
1841	35,870	596	251	847	2	5	7	854	151,554 58
1842	46,098	507	212	719	"	8	8	737	177,200 00
1843	58,985	634	304	938	1	10	11	949	204,721 20

Observations. — 379 débitants inscrits sous ce titre dans la statistique publiée en 1842 ont été assujettis non au droit de *licence* mais à celui de *patente*. Ce sont les débitants établis hors ville et à Mers el-Kebir.

La statistique de 1843 étant présentée sous un autre point de vue, en ce sens qu'elle fait connaître le nombre d'individus qui ont acquitté, soit le droit de patente, soit le droit de licence, il est devenu nécessaire de déduire ces 379 débitants du tableau des licences et de les ajouter à celui des patentes.

Le chiffre des débitants de 1842, présenté ici, est par conséquent inférieur de 379 à celui publié en 1842.

DÉVELOPPEMENTS, PAR PROVINCES, DU NOMBRE DES LICENCES DÉLIVRÉES ET DES DROITS CONSTATÉS DE L'ANNÉE 1843, COMPARÉS À CEUX DE 1842.

PROVINCES.	PRODUIT DE 1843.		PRODUIT DE 1842.		COMPARAISON.			
	Nombre de licences.	Droits constatés.	Nombre de licences.	Droits constatés.	Nombre de licences. Plus en 1843.	Nombre de licences. Moins en 1843.	Droits constatés. Plus en 1843.	Droits constatés. Moins en 1843.
Province d'Alger	478	132,871f 20c	311	109,525f 00	167	"	23,346f 20c	"
——— de Constantine	272	42,450 00	266	40,975 00	6	"	1,475 00	"
——— d'Oran	199	29,400 00	160	26,700 00	39	"	2,700 00	"
Totaux	949	204,721 20	737	177,200 00	212	"	27,521 20	"
Résultat pour 1843	......	......	......	......	212		Augmentation 27,521f 20c	

XVIII.

SERVICES COLONIAUX.

PRODUITS ET REVENUS.

TABLEAU GÉNÉRAL DES RECETTES COLONIALES DE L'EXERCICE 1843.

SERVICES.	DÉSIGNATION SOMMAIRE DES PRODUITS.	MONTANT des recouvrements effectués.	OBSERVATIONS.
	RECETTES ORDINAIRES.		
Service des domaines	Taxes et droits coloniaux	86,994f 50c	
	Produits des domaines	1,309,960 88	
	Perceptions diverses	276,606 54	
	TOTAL	1,673,561 92	
Service des douanes	Droit de consommation	1,532,319 00	
	Droits sanitaires	50,922 12	
	Recettes accessoires	8,131 73	
	Amendes et confiscations	18,148 39	
	Primes de captures	"	
	Taxes de plombage et d'estampillage	12,911 07	
	TOTAL	1,622,432 31	
Contributions indirectes	Contributions directes	265,196 03	
	Dîmes, redevances et autres contributions payées par les Arabes	2,164,183 85	
	Contributions indirectes	891,254 29	
	Perceptions diverses	6,811 09	
	Droits et produits à répartir	1,906 00	
	TOTAL	3,329,351 26	

RÉCAPITULATION DES RECETTES ORDINAIRES.

PRODUITS du service des domaines	1,673,561f 92c
——— des douanes	1,622,432 31
——— des contributions indirectes	3,329,351 26
TOTAL des recettes ordinaires	6,625,345 49
RECETTES extraordinaires de l'exercice	49,508 58
TOTAL GÉNÉRAL des Recettes ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1843	6,674,854 07

DÉVELOPPEMENT, PAR LOCALITÉ, DES RECETTE[S]

DÉSIGNATION des LOCALITÉS.		SERVICE DES DOMAINES. Taxes et droits coloniaux.	Produits des domaines.	Perceptions diverses.	TOTAL des recettes des domaines.	SERVICE DES DOUANES. Droit de consommation.	Droits sanitaires.	Recettes accessoires.	Amendes et confiscations.	Primes de captures.	Taxes de plombage et d'estampillage.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.
Alger	Actes civils	10,379 00	″	″	10,379 00	″	″	″	″	″	″
	Amendes	″	64 00	8,117 70	8,181 70	″	″	″	″	″	″
	Domaines	42,647 00	643,358 93	153,556 34	839,562 27	″	″	″	″	″	″
	Douanes	″	″	″	″	785,078 36	24,539 35	3,842 93	9,855 80	″	8,154 72
	Contributions Intra muros	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	Contributions Extra muros	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
	Octrois et marchés	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Arzeu		″	″	″	″	1,433 96	1,423 28	″	0 28	″	4 50
Blidah		4,733 50	36,113 67	1,442 50	42,289 67	″	″	″	″	″	″
Bône	Enregistrement	5,602 79	″	745 00	6,347 79	″	″	″	″	″	″
	Domaines	987 00	25,372 36	1,428 59	27,787 95	″	″	″	″	″	″
	Douanes	″	″	″	″	130,874 86	4,694 67	″	2,347 94	″	1,047 50
	Contributions	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Bougie		352 00	15,877 28	135 00	16,364 28	12,064 44	684 67	″	″	″	39 00
Cherchel		583 00	8,648 75	428 60	9,660 35	10,349 39	908 02	″	″	″	106 50
Koléah		4 50	10,365 57	77 30	10,447 37	″	″	″	″	″	″
Constantine		3,438 75	401,585 65	6,598 25	411,622 65	″	″	″	″	″	″
Djidjeli		76 00	3,002 27	444 50	3,522 77	9,054 30	547 82	″	18 72	″	18 50
La Calle		″	″	″	″	48 96	608 47	″	″	″	18 50
Mascara		12 00	25,729 02	431 50	26,172 52	″	″	″	″	″	″
Médéah		″	12,218 30	541 00	12,759 30	″	″	″	″	″	″
Mers el-Kebir		″	″	″	″	11,553 30	9,516 07	4,288 80	1,361 12	″	387 00
Miliana		120 00	2,100 09	346 00	2,566 09	″	″	″	″	″	″
Mostaganem		1,516 06	32,879 55	779 00	35,174 61	55,945 71	2,986 00	″	50 00	″	414 00
Oran	Enregistrement	4,899 00	50 00	2,717 50	7,666 50	″	″	″	″	″	″
	Domaines	10,224 65	39,316 75	92,387 86	141,929 26	″	″	″	″	″	″
	Douanes	″	″	″	″	286,810 39	″	″	1,001 28	″	2,062 35
	Contributions	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Orléansville		″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Philippeville	Enregistrement	1,329 25	″	4,093 75	5,423 00	″	″	″	″	″	″
	Domaines	″	3,672 27	″	3,672 27	″	″	″	″	″	″
	Douanes	″	″	″	″	204,352 70	2,177 46	″	2,391 65	″	658 50
	Contributions	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Setif		″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Tenès		90 00	″	739 15	829 15	24,752 54	2,836 31	″	221 60	″	″
Tlemsen		″	49,606 42	1,597 00	51,203 42	″	″	″	″	″	″
TOTAUX		86,994 50	1,309,960 88	276,606 54	1,673,561 92	1,532,319 00	50,922 12	8,131 73	18,148 39	″	12,911 07

RÉALISÉES PENDANT L'EXERCICE 1843.

TOTAL des recettes du service des douanes.	SERVICE DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. Contributions directes.	Lismes, redevances et autres contributions payées par les tribus arabes.	Contributions indirectes.	Perceptions diverses.	Droits et produits à répartir.	TOTAL des recettes du service des contributions indirectes.	TOTAL général des recettes ordinaires.	RECETTES extra-ordinaires.	TOTAL général des recettes.	OBSERVATIONS.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
″	″	″	″	″	″	″	10,379 00	″	10,379 00	
″	″	″	″	″	″	″	8,181 70	″	8,181 70	
″	″	″	″	″	″	″	839,562 27	116 00	839,678 27	Total pour Alger
831,471 16	″	″	″	″	″	″	831,471 16	″	831,471 16	2,221,226^{f} 02^{c}
″	88,355 91	38,867 63	116,400 00	2,083 68	220 00	245,927 22	245,927 22	″	245,927 22	
″	21,155 52	5,141 00	″	278 30	190 00	26,764 82	26,764 82	″	26,764 82	
″	″	″	258,615 45	189 00	20 00	258,824 45	258,824 45	″	*258,824 45	
2,862 02	45 00	″	425 00	″	″	470 00	3,332 02	″	3,332 02	
″	11,959 67	14,636 15	36,524 44	137 85	122 60	63,380 71	105,670 38	″	105,670 38	
″	″	″	″	″	″	″	6,347 79	″	6,347 79	
″	″	″	″	″	″	″	27,787 95	″	27,787 95	Total pour Bône :
138,964 97	″	″	″	″	″	″	138,964 97	″	138,964 97	681,555^{f} 32^{c}
″	21,898 90	353,509 82	132,386 19	444 70	215 00	508,454 61	508,454 61	″	508,454 61	
12,788 11	1,194 71	1,079 26	1,162 50	″	″	3,436 47	32,588 86	″	32,588 86	
11,363 91	2,409 50	2,321 03	2,250 00	″	100 00	7,080 53	28,104 79	437 50	28,542 29	
″	″	″	″	″	″	″	10,447 37	″	10,447 37	
″	30,249 35	1,003,603 17	112,299 90	2,693 21	″	1,154,845 63	1,566,468 28	46,587 26	1,613,055 54	
9,639 43	″	″	″	″	″	″	13,162 20	562 77	13,724 07	
675 93	″	″	″	″	″	″	675 93	″	675 93	
″	6,417 00	99,824 38	12,531 00	″	60 00	118,832 38	145,004 90	″	145,004 90	
″	″	146,833 37	1,035 85	″	″	147,869 22	160,628 52	″	160,628 52	
27,106 29	2,274 55	″	″	″	″	2,274 55	29,380 84	″	29,380 84	
″	5,123 50	35,538 18	2,666 68	″	″	42,328 36	44,894 45	1,805 05	46,699 50	
59,395 71	7,595 53	104,014 66	26,717 98	12 20	30 00	138,370 37	232,940 69	″	232,940 69	
″	″	″	″	″	″	″	7,666 50	″	7,666 50	
″	″	″	″	″	″	″	141,929 26	″	141,929 26	Total pour Oran :
290,774 02	″	″	″	″	″	″	290,774 02	″	290,774 02	596,971^{f} 01^{c}
″	27,700 55	19,725 32	108,703 66	471 70	″	156,601 23	156,601 23	″	156,601 23	
″	″	74,970 58	″	″	″	74,970 58	74,970 58	″	74,970 58	
″	″	″	″	″	″	″	5,423 00	″	5,423 00	
″	″	″	″	″	″	″	3,672 27	″	3,672 27	Total pour Philippeville :
209,580 31	″	″	″	″	″	″	209,580 31	″	209,580 31	456,252^{f} 36^{c}
″	21,833 68	151,121 34	63,488 06	486 70	647 00	237,576 78	237,576 78	″	237,576 78	
″	″	52,411 70	″	″	″	52,411 70	52,411 70	″	52,411 70	
27,810 45	1,347 66	24,694 36	1,025 38	13 75	″	27,081 15	55,720 75	″	55,720 75	
″	10,635 00	35,891 90	15,022 20	″	301 40	61,850 50	113,053 92	″	113,053 92	
1,622,432 31	265,196 03	2,164,183 85	891,254 29	6,811 09	1,906 00	3,329,351 26	6,625,345 49	49,508 58	6,674,854 07	

DÉPENSES.

TABLEAU GÉNÉRAL DES DÉPENSES COLONIALES EFFECTUÉES PENDANT L'EXERCICE 1843.

DÉSIGNATION des chapitres du budget colonial. (Dépenses.)	NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT des dépenses effectuées.	OBSERVATIONS.
Chapitre Ier. Frais d'administration et de perception des revenus coloniaux.	Dépenses du personnel	202,079f 50c	
	Dépenses administratives	87,387 78	
	Remboursements et restitutions divers	67,790 34	
	Total du Chapitre Ier	357,258 62	
Chapitre II. Services généraux	Art. 1er. Services administratifs et état civil	247,737 72	
	— 2. Tribunaux	37,473 87	
	— 3. Cultes	76,064 11	
	— 4. Instruction publique et beaux-arts	118,514 95	
	— 5. Imprimerie et lithographie	40,440 85	
	— 6. Milice africaine	88,906 47	
	— 7. Colonisation et agriculture	1,401,712 74	
	— 8. Commerce et industrie	6,784 97	
	— 9. Bureaux de santé et service des ports	57,044 57	
	— 10. Hospices civils, établissements de bienfaisance et secours	365,183 60	
	— 11. Police	346,616 13	
	— 12. Prisons civiles	41,410 58	
	— 13. Personnel des travaux coloniaux	50,732 93	
	— 14. Travaux neufs et grosses réparations	595,045 01	
	— 15. Travaux d'entretien et réparations simples	588,211 27	
	A reporter	4,061,879 77	

DÉSIGNATION des chapitres du budget colonial. (Dépenses.)	NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT des dépenses effectuées.	OBSERVATIONS.
	Report	4,061,879f 77c	
Chapitre II. Services généraux. (Suite.)	Art. 16. Casernement de la gendarmerie	48,688 98	
	— 17. Acquisitions et expropriations d'immeubles	166,471 57	
	— 18. Commissariats civils	127,554 33	
	— 19. Fêtes publiques	8,641 54	
	— 20. Dépenses imprévues	20,424 02	
	Commandement et administration du pays et des populations arabes	443,664 81	
	Dépenses générales	423,325 19	
	Total du Chapitre II	5,300,650 21	
Chapitre III. Fonds de réserve et de prévoyance.	Dépenses diverses non prévues au budget	90,888 49	
	Total du Chapitre III	90,888 49	
Chapitre IV. Exercices clos	Dépenses diverses par rappel sur exercice clos	167,978 87	
	Total du chapitre 4	167,978 87	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.

Chapitre Ier	Frais de perception et d'administration des revenus coloniaux	357,258f 62c	
—— II	Services généraux	5,300,650 21	
—— III	Fonds de réserve et de prévoyance	90,888 49	
—— IV	Exercices clos	167,978 87	
	Total général des dépenses coloniales de l'exercice 1843	5,916,776 19	

DÉVELOPPEMENT, PAR LOCALITÉ, DES DÉPENSES

NOMENCLATURE DES DÉPENSES.	PROVINCE D'ALGER.								TOTAL pour LA PROVINCE d'Alger.	PRO	
	ALGER.	TENÈS et Orléansville.	CHERCHEL.	MÉDEAH.	BOUGIE.	BLIDAH.	MILIANA.	KOLÉAH.		ORAN.	MOSTAGANEM
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
CHAPITRE Ier. DÉPENSES DES SERVICES FINANCIERS.											
DÉPENSES DE PERSONNEL.											
Personnel des domaines	21,880 50	″	″	″	″	″	″	″	21,880 50	″	″
Personnel des douanes. (Service sédentaire.)	53,278 89	″	1,800 00	″	1,999 92	″	″	″	57,078 81	15,044 56	1,749 9
Personnel des contributions directes	4,287 58	″	″	″	″	″	″	″	4,287 58	″	″
Personnel des contributions diverses. (Octrois et marchés.)	27,682 00	″	″	″	″	″	″	″	27,682 00	11,547 98	″
DÉPENSES ADMINISTRATIVES.											
Frais d'estimation, d'affiches, de ventes et de locations de biens domaniaux	4,471 27	″	50 55	″	″	″	″	″	4,521 82	462 90	55 0
Frais de formation des rôles	1,529 00	″	″	″	″	″	26 00	11 70	1,566 70	499 50	″
Indemnité au payeur	18,000 00	″	″	″	″	″	″	″	18,000 00	″	″
Rétribution variable des géomètres	7,952 71	″	″	″	″	1,932 90	607 50	″	10,493 11	26 90	158 4
Zélabia	1,564 00	″	″	″	″	″	″	″	1,564 00	″	″
Frais de justice criminelle	26,479 50	″	″	″	″	69 00	″	55 00	26,603 50	5,088 95	30 0
Frais de tournées et de transports	6,857 50	″	″	″	″	395 00	″	″	7,252 50	55 00	″
Frais d'instances	2,857 45	″	″	″	″	″	″	″	2,857 45	″	″
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS DIVERSES.											
Frais d'assignation et de signification revenant aux gardes forestiers	54 50	″	″	″	″	″	″	″	54 50	″	″
Restitution de revenus, d'amendes, de prix de ventes, etc	17,580 69	″	″	″	″	2,248 25	″	″	19,828 94	650 84	543 5
Remboursement de droits indûment perçus, de fonds de consignations, etc	2,525 31	″	″	″	″	18 00	″	″	2,543 31	647 14	1,017 9
Remboursement sur le produit des amendes et confiscations	10,132 63	193 89	″	″	9 64	100 00	″	″	10,435 96	2,649 20	71 6
Répartition du produit de plombage et d'estampillage	7,761 71	″	236 50	″	″	″	″	″	7,998 21	2,189 05	440 5
Salaire des porteurs de contraintes	3,401 68	13 75	″	″	″	54 00	″	″	3,469 43	375 25	12 2
TOTAL du chapitre Ier	218,296 72	207 64	2,087 05	″	2,009 56	4,817 15	633 50	66 70	228,118 32	30,243 27	5,972 11

DU BUDGET COLONIAL POUR L'EXERCICE 1843.

VINCE D'ORAN.				TOTAL pour LA PROVINCE d'Oran.	PROVINCE DE CONSTANTINE.					TOTAL pour LA PROVINCE de Constantine.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.	OBSERVATIONS.
TLEMSEN.	MASCARA.	MERS EL-KEBIR.	ARZEU.		CONSTANTINE.	BÔNE.	LA CALLE.	PHILIPPE-VILLE.	DJIDJELI.			
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
″	″	″	″	″	1,836 00	″	″	″	″	1,836 00	23,716 50	
″	″	7,839 32	1,799 97	26,433 84	″	13,916 49	1,649 95	14,331 66	1,516 66	31,414 76	114,927 41	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	4,287 58	
″	″	″	″	13,440 94	433 33	11,324 84	″	6,266 90	″	18,025 07	59,148 01	
120 00	″	″	″	637 90	1,561 34	344 30	″	346 90	2 00	2,254 54	7,414 26	
″	″	″	″	499 50	″	″	″	″	″	″	2,066 20	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	18,000 00	
″	″	″	″	185 30	″	590 76	″	″	″	590 76	11,269 17	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	1,564 00	
″	″	″	″	5,118 95	29 00	3,503 70	″	1,189 75	″	4,722 45	36,444 00	
″	″	″	″	55 00	260 00	66 00	″	110 00	″	436 00	7,743 50	
″	″	″	″	″	″	29 20	″	″	″	29 20	2,886 65	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	54 50	
″	″	″	″	1,200 34	″	2,161 53	″	″	″	2,161 53	23,190 81	
″	″	34 45	″	1,699 49	38 07	152 78	″	593 85	″	784 70	5,027 50	
″	60 00	1,359 56	24 00	4,164 42	″	3,623 08	″	3,612 50	23 03	7,258 61	21,858 99	
″	″	421 60	″	3,051 15	″	1,073 36	″	698 04	″	1,771 40	12,820 76	
″	″	″	″	387 45	″	541 15	″	439 85	″	981 00	4,837 88	
120 00	60 00	9,654 93	1,823 97	56,874 28	4,157 74	37,327 19	1,649 95	27,589 45	1,541 69	72,266 02	357,258 62	

NOMENCLATURE DES DÉPENSES.	PROVINCE D'ALGER.								TOTAL pour LA PROVINCE d'Alger.	PRO	
	ALGER.	TENÈS et Orléansville.	CHERCHEL.	MÉDÉAH.	BOUGIE.	BLIDAH.	MILIANA.	KOLÉAH.		ORAN.	MOSTAGANEM.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
CHAPITRE II. DÉPENSES DES SERVICES GÉNÉRAUX.											
ART. 1. Services administratifs et état civil	149,227 15	″	″	″	″	″	″	″	149,227 15	16,313 40	15,982 70
2. Tribunaux	14,986 72	″	″	″	″	″	″	″	14,986 72	2,348 35	″
3. Cultes	25,196 73	″	″	″	″	″	″	″	25,196 73	12,336 73	774 70
4. Instruction publique et beaux-arts	88,258 58	″	″	″	″	″	″	″	88,258 58	9,471 18	2,209 60
5. Imprimerie et lithographie	40,440 85	″	″	″	″	″	″	″	40,440 85	″	″
6. Milice africaine	65,820 28	″	″	″	″	″	″	″	65,820 28	9,475 13	804 00
7. Colonisation et agriculture. Dépenses faites par le directeur de l'intérieur	978,381 02	″	″	″	″	″	″	″	978,381 02	12,455 78	″
7. Colonisation et agriculture. Dépenses faites par le génie militaire	″	196,268 70	″	8,977 06	6,050 00	2,900 00	10,700 00	1,070 76	225,966 52	″	″
8. Commerce et industrie	6,784 97	″	″	″	″	″	″	″	6,784 97	″	″
9. Bureau de santé et service du port	23,857 06	″	″	″	″	″	″	″	23,857 06	8,340 35	3,330 00
10. Hospices civils, établissements de bienfaisance et secours	258,656 01	″	″	″	″	″	″	″	258,656 01	26,344 55	4,097 9
11. Police	195,048 84	″	″	″	″	″	″	″	195,048 84	37,146 91	7,574 1
12. Prisons civiles	20,157 14	″	″	″	″	″	″	″	20,157 14	9,148 67	12 7
13. Personnel des travaux coloniaux	35,766 26	″	″	″	″	″	″	″	35,766 26	2,800 00	2,100 00
14. Travaux neufs et grosses réparations. Dépenses faites par le directeur de l'intérieur	156,817 96	″	″	″	″	″	″	″	156,817 96	7,490 89	20,958 3
14. Travaux neufs et grosses réparations. Dépenses faites par le génie militaire	″	124,979 14	15,018 73	2,265 03	″	6,161 79	23,152 32	″	171,577 01	10,347 50	5,042 92
15. Travaux d'entretien et réparations simples	395,269 05	″	″	″	″	″	″	″	395,269 05	48,402 16	24,443 2
16. Casernement de la gendarmerie	36,914 31	″	″	″	″	″	″	″	36,914 31	4,774 67	″
17. Acquisitions et expropriations d'immeubles	159,445 36	″	″	″	″	″	″	″	159,445 36	5,854 21	″
18. Commissariats civils	(A) 50,035 75	″	24,567 75	″	″	40,560 29	″	12,390 54	127,554 33	″	″
19. Fêtes publiques	4,219 64	″	″	″	″	″	″	″	4,219 64	400 00	150 00
20. Dépenses imprévues	3,974 77	″	″	″	″	″	″	″	3,974 77	1,320 70	703 7
TOTAL	2,709,258 45	321,247 84	39,586 48	11,242 09	6,050 00	49,622 08	33,852 32	13,461 30	3,184,320 56	224,980 18	88,334 1

VINCE D'ORAN.				TOTAL pour LA PROVINCE d'Oran.	PROVINCE DE CONSTANTINE.					TOTAL pour LA PROVINCE de Constantine.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.	OBSERVATIONS.
TLEMSEN.	MASCARA.	MERS EL-KEBIR.	ARZEU.		CONSTANTINE.	BÔNE.	LA CALLE.	PHILIPPE-VILLE.	DJIDJELI.			
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
″	″	″	″	32,296 16	20,714 57	14,507 89	10,121 62	20,870 33	″	66,214 41	247,737 72	
″	″	″	″	2,348 35	7,485 31	5,549 65	″	7,103 84	″	20,138 80	37,473 87	
″	″	″	″	13,111 43	25,588 37	7,137 03	1,530 55	3,500 00	″	37,755 95	76,064 11	
″	″	″	″	11,770 78	2,388 50	7,612 49	″	8,484 60	″	18,485 59	118,514 95	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	40,440 85	
″	″	″	″	10,339 13	″	5,799 99	″	6,947 07	″	12,747 06	88,906 47	
″	″	″	″	12,455 78	7,683 07	19,640 42	176 61	18,109 26	″	45,609 36	1,036,446 16	
2,400 00	″	″	″	2,400 00	112,000 00	″	″	″	24,900 06	136,900 06	365,266 58	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	6 784 97	
″	″	″	″	11,670 35	″	10,608 60	1,945 44	8,963 12	″	21,517 16	57,044 57	
″	″	″	″	30,442 48	23,107 31	22,960 08	1,356 54	28,661 18	″	76,085 11	305,183 60	(a) Cette somme se répartit ainsi entre les diverses communes de la province d'Alger.
″	″	″	″	44,721 06	37,136 46	33,729 84	891 00	35,088 93	″	106,846 23	346,616 13	
″	″	″	″	9,161 46	902 92	7,228 91	″	3,960 15	″	12,091 98	41,410 58	Boufarik....... 15,994 07
″	″	″	″	4,900 00	2,466 66	3,000 01	2,100 00	2,500 00	″	10,066 67	50,732 93	Douéra....... 16,465 39 Kouba........ 2,633 27 Mustapha...... 1,415 16
″	″	″	″	28,458 19	″	85,762 94	65,000 00	57,689 25	″	208,452 19	393,728 34	El Biar........ 1,320 00 Birkhadem...... 1,320 00
″	4,106 40	″	″	19,496 82	10,242 84	″	″	″	″	10,242 84	201,346 67	Pointe Pescade.. 1,570 31 Dely-Ibrahim.. 2,686 65 Kaddous....... 1,320 00
″	″	″	″	72,845 43	48,277 79	52,400 00	3,300 00	16,119 00	″	120,096 79	588,211 27	Bouzaréah..... 1,320 00 Birmandreis..... 1,320 00
″	″	″	″	4,774 67	″	4,000 00	″	3,000 00	″	7,000 00	48,688 98	Hussein-Dey.... 1,320 00 Baba Hassen.... 1,320 00
″	″	″	″	5,854 21	″	1,172 00	″	″	″	1,172 00	166,471 57	Égal... 50,035 75
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	127,554 33	
″	″	″		550 00	2,789 50	418 25	″	664 15	″	3,871 90	8,641 54	
″	″	″	″	2,224 45	4,649 00	1,195 15	3,000 00	5,380 65	″	14,224 80	20,424 02	
2,400 00	4,106 40	″	″	319,820 75	305,432 30	282,723 25	89,421 76	227,041 53	24,900 06	929,518 90	4,433,660 21	

NOMENCLATURE DES DÉPENSES.	PROVINCE D'ALGER.								TOTAL pour LA PROVINCE d'Alger.	PRO	
	ALGER.	TENÈS et Orléansville.	CHERCHEL.	MÉDÉAH.	BOUGIE.	BLIDAH.	MILIANA.	KOLÉAH.		ORAN.	MOSTAGANEM
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
COMMANDEMENT ET ADMINISTRATION DES TRIBUS ARABES.											
Art. 1. Traitements et indemnités aux divers chefs, fonctionnaires et agents indigènes qui concourent au commandement et à l'administration du pays et des populations arabes	(a) 79,063 42	500 00	6,325 00	19,700 00	1,198 56	2,580 00	28,433 32	1,680 00	139,480 30	2,400 00	39,640 0
2. Khiela et Askar. Cavaliers et fantassins placés sous les ordres des chefs indigènes	25,777 50	"	"	"	"	"	"	"	25,777 50	"	92,449 1
TOTAL	104,840 92	500 00	6,325 00	19,700 00	1,198 56	2,580 00	28,433 32	1,680 00	165,257 80	2,400 00	132,089 1
DÉPENSES GÉNÉRALES.											
1. § 1. — Dépenses dans les villes et territoires où l'administration civile n'est pas organisée	"	345 76	"	15,156 11	15,985 01	"	7,078 20	"	38,565 08	"	"
§ 2. — Traitement des indigènes dans les hôpitaux militaires en dehors des circonscriptions de l'administration civile	(c) 4,631 15	3,438 85	"	3,308 19	1,901 34	"	3,572 82	"	16,852 35	"	"
2. Indemnités de logements militaires	21,563 80	"	"	"	"	"	"	"	21,563 80	10,294 10	"
3. Prisonniers arabes	22,404 84	"	"	"	"	"	"	"	22,404 84	"	"
4. Dépenses des corporations pour la partie de ce service placé dans les attributions du directeur de l'intérieur	151,325 18	"	"	"	"	"	"	"	151,325 18	"	"
5. Pensions et secours à des Turcs vieux et infirmes et à des veuves d'indigènes	4,107 34	"	"	"	"	1,680 00	1,300 00	"	7,087 34	2,635 12	"
TOTAL	204,032 31	3,784 61	"	18,464 30	17,886 35	1,680 00	11,951 02	"	257,798 59	12,929 22	"
RÉCAPITULATION DU CHAPITRE II.											
Dépenses des services généraux	2,709,258 45	321,247 84	39,586 48	11,242 09	6,050 00	49,622 08	33,852 32	13,461 30	3,184,320 56	224,980 18	88,334 1
Commandement et administration des tribus arabes	104,840 92	500 00	6,325 00	19,700 00	1,198 56	2,580 00	28,433 32	1,680 00	165 257 80	2,400 00	132,089 1
Dépenses générales	204,032 31	3,784 61	"	18,464 30	17,886 35	1,680 00	11,951 02	"	257,798 59	12,929 22	"
TOTAL du chapitre 2	3,018,131 68	325,532 45	45,911 48	49,406 39	25,134 91	53,882 08	74,236 66	15,141 30	3,607,376 95	240,309 40	220,423 3

VINCE D'ORAN.				TOTAL pour LA PROVINCE d'Oran.	PROVINCE DE CONSTANTINE.					TOTAL pour LA PROVINCE de Constantine.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.	OBSERVATIONS.
TLEMSEN.	MASCARA.	MERS EL-KEBIR.	ARZEW.		CONSTANTINE.	BÔNE.	LA CALLE.	PHILIPPE-VILLE.	DJIDJELI.			
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
56,000 00	36,000 00	"	"	134,040 00	20,750 00	250 00	"	"	"	21,000 00	294,520 30	(a)
25,079 35	5,838 50	"	"	123,367 01	"	"	"	"	"	"	149,144 51	
81,079 35	41,838 50	"	"	257,407 01	20,750 00	250 00	"	"	"	21,000 00	443,664 81	
39,415 82	63,316 01	"	"	102,731 83	"	"	"	"	11,355 50	11,355 50	152,652 41	(c)
515 65	738 70	"	"	1,254 35	"	"	"	"	875 57	875 57	18,982 27	
"	"	"	"	10,294 10	29,018 13	"	"	"	"	29,018 13	60,876 03	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	22,404 84	
"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	151,325 18	
"	"	"	"	2,635 12	"	7,242 00	"	120 00	"	7,362 00	17,084 46	
39,931 47	64 054 71	"	"	116,915 40	29,018 13	7,242 00	"	120 00	12,231 07	48,611 20	423,325 19	
2,400 00	4,106 40	"	"	319,820 75	305,432 30	282,723 25	89,421 76	227,041 53	24,900 00	929,518 90	4,433,660 21	
81,079 35	41,838 50	"	"	257,407 01	20,750 00	250 00	"	"	"	21,000 00	443,664 81	
39,931 47	64,054 71	"	"	116,915 40	29,018 13	7,242 00	"	120 00	12,231 07	48,611 20	423,325 19	
123,410 82	109,999 01	"	"	694,143 16	355,200 43	290,215 25	89,421 76	227,161 53	37,131 13	999,130 10	5,300,650 21	

(a) Cette somme comprend
Douéra, pour.... 2,865f 25c
Tiaret, pour..... 2,766 67
Total.... 5,631 92

(c) Cette somme se décompose comme suit :

Traitement des indigènes dans les hôpitaux militaires.

A Guelma.. 1,010f 60c
A Milah.. 1,317 00
A Setif... 1,982 77
} 4,310f 37c

Dans les ambulances.

A Boghar. 20 93
A El Arrouch.. 195 10
A Teniet el-Ahd. 204 75
} 420 78

Égal..... 4,731 15

NOMENCLATURE DES DÉPENSES.	PROVINCE D'ALGER.								TOTAL pour LA PROVINCE d'Alger.	PRO	
	ALGER.	TENÈS et Orléansville.	CHERCHEL.	MÉDÉAH.	BOUGIE.	BLIDAH.	MILIANA.	KOLÉAH.		ORAN.	MOSTAGANEM
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
CHAPITRE III. FONDS DE RÉSERVE ET DE PRÉVOYANCE.											
Dépenses faites par le directeur de l'intérieur.	79,400 85	″	″	″	″	″	″	″	79,400 85	″	3,000 00
Dépenses faites par le directeur des finances.	″	5,119 04	″	″	″	″	″	″	5,119 04	″	″
Total du chapitre 3........	79,400 85	5,119 04	″	″	″	″	″	″	84,519 89	″	3,000 00
CHAPITRE IV. EXERCICES CLOS.											
DÉPENSES FAITES PAR LE DIRECTEUR DE L'INTÉRIEUR.											
Dépenses de diverses natures.............	38,632 81	″	348 51	2,016 70	1,297 64	1,333 99	″	100 00	43,729 65	8,554 00	600 00
Remboursement de prestations en nature...	62,109 58	″	″	″	″	″	″	″	62,109 58	″	″
Rentes payées pour expropriations.........	33,226 13	″	″	″	″	″	″	″	33,226 13	″	″
DÉPENSES FAITES PAR LE DIRECTEUR DES FINANCES.											
Répartition du produit de l'achour (1842)...	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″
Dépenses faites par l'intendance militaire...	″	″	″	″	″	″	″	″	″	(n) 480 00	″
Total du chapitre 4........	133,968 52	″	348 51	2,016 70	1,297 64	1,333 99	″	100 00	139,065 36	9,034 00	600 00
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.											
CHAPITRE Ier.											
Services financiers......................	218,296 72	207 64	2,087 75	″	2,009 56	4,817 15	633 50	66 70	228,118 32	39,243 27	5,972 11
CHAPITRE II.											
Services généraux.......................	3,018,131 68	325,532 45	45,911 48	49,406 39	25,134 91	53,882 08	74,236 66	15,141 30	3,607,376 95	240,309 40	220,423 33
CHAPITRE III.											
Fonds de réserve et de prévoyance.........	79,400 85	5,119 04	″	″	″	″	″	″	84,519 89	″	3,000 00
CHAPITRE IV.											
Exercices clos..........................	133,968 52	″	348 51	2,016 70	1,207 64	1,333 00	″	100 00	139,065 36	9,034 00	600 00
Total général.........	3,449,797 77	330,859 13	48,347 04	51,423 09	28,442 11	60,033 22	74,870 16	15,308 00	4,059,080 52	288,586 67	229,995 44

[PRO]VINCE D'ORAN.				TOTAL pour LA PROVINCE d'Oran.	PROVINCE DE CONSTANTINE.					TOTAL pour LA PROVINCE de Constantine.	TOTAL GÉNÉRAL des dépenses.	OBSERVATIONS.
TLEMSEN.	MASCARA.	MERS EL-KEBIR.	ARZEU.		CONSTANTINE.	BÔNE.	LA CALLE.	PHILIPPE-VILLE.	DJIDJELI.			
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
″	″	″	″	3,000 00	″	3,368 60	″	″	″	3,368 60	85,769 45	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	5,119 04	
″	″	″	″	3,000 00	″	3,368 60	″	″	″	3,368 60	90,888 49	
″	″	″	″	9,154 00	3,431 84	6,956 87	″	150 00	″	10,538 71	63,422 36	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	62,109 58	
″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	″	33.226 13	
″	7,371 60	″	″	7,371 60	″	1,262 07	″	107 13	″	1,369 20	8,740 80	
″	″	″	″	480 00	″	″	″	″	″	″	480 00	(a) Rappel de solde à des chefs indigènes.
″	7,371 60	″	″	17,005 60	3,431 84	8,218 94	″	257 13	″	11,907 91	167,978 87	
120 00	60 00	9,654 93	1,823 97	56,874 28	4,157 74	37,327 19	1,649 95	27,589 45	1,541 69	72,266 02	357,258 62	
123,410 82	109,909 61	″	″	694,143 16	355,200 43	290,215 25	89,421 76	227,161 53	37,131 13	999,130 10	5,300,650 21	
″	″	″	″	3,000 00	″	3,368 60	″	″	″	3,368 60	90,888 49	
″	7,371 60	″	″	17,005 60	3,431 84	8,218 94	″	257 13	″	11,907 91	167,978 87	
123,530 82	117,431 21	9,654 93	1,823 97	771,023 04	366,158 61	335,761 38	91,071 71	255,008 11	38,672 82	1,086,672 63	5,916,776 19	BALANCE

BALANCE DU COMPTE GÉNÉRAL

DES RECETTES ET DÉPENSES COLONIALES DE L'EXERCICE 1843.

Les Recettes de l'exercice se sont élevées à....................................	6,674,854^{f} 07^{c}
Les Dépenses ont été de..	5,916,776 19
EXCÉDANT de Recettes sur les Dépenses de l'exercice 1843.........	758,077 88

APPENDICE.

NOTICE

SUR L'ANCIENNE PROVINCE DE TITTERI [1].

ORGANISATION DE LA PROVINCE SOUS LA DOMINATION TURQUE.

Les Turcs désignaient sous le nom de province de Titteri le pays soumis à l'administration du bey résidant à Médéah. Ce territoire avait pour limites : au nord, la première chaîne de l'Atlas, depuis la coupure de l'Oued bou Roumi pour pénétrer dans la plaine de la Métidja, jusqu'au Djebel Dira; cette frontière touchait, de l'ouest à l'est, les tribus des Soumatha, des Hadjout, des beni Salah, des beni Mouça, des beni Seliman, des beni Djâd et des Arib; au sud, les limites étaient marquées par la seconde chaîne de l'Atlas qui sépare les terres cultivées (Tell) des terres stériles (Sahra), en prenant l'extrémité orientale de cette ligne à moitié distance, à peu près, entre Thaza et Boghar, et son extrémité occidentale aux dernières pentes sud du Djebel Dira; à l'ouest, le cours du Chelif, au point où il quitte le nom de Nehar Ouassel, pour s'enfoncer dans le Tell, trace la frontière de la province; à l'est, enfin, elle est indiquée par la vallée qui sépare le Djebel Dira des monts Ouennougha.

Ce territoire, plus large vers l'ouest que vers l'est, n'est pas très-étendu, et la province de Titteri était le moins considérable des trois beyliks de l'ancienne Régence. Sa proximité d'Alger lui avait fait subir sans ménagements le régime d'apanages et de juridictions exceptionnelles que les grands dignitaires du divan faisaient créer à leur profit dans toutes les parties du pays. Aussi, en établissant les frontières de la province vers le sud, on a dû ne pas dépasser les limites du Tell, parce que les tribus du Sahra, qui entretiennent avec le Titteri les relations les plus intimes et les plus importantes, et qui, à ce titre, semblent devoir s'y rattacher, étaient soumises à des chefs spéciaux, et, comme on le verra par la suite, les dignitaires du divan possédaient des apanages jusque dans ces contrées. Au nord, on rencontre, envahissant sur le territoire du beylik de Titteri, les beni Seliman et les Mouzaïa, qui relevaient directement de l'agha d'Alger et lui fournissaient des spahis; à l'ouest ce sont les Ouled Antar, les Ouled Helal, les Gherib même, que leur position géographique enclave dans le Titteri, et qui obéissaient cependant, les uns au bey de l'ouest, les autres au Khodjat el-Khéïl, ministre des domaines à Alger; à l'est, l'Outhan de Hamza, après avoir été compris dans la province de Constantine, avait dépendu du Titteri jusque vers 1820, et avait ensuite été rattaché à Alger.

Mais ces empiétements, parmi les graves embarras qu'ils créaient à l'administration, produisirent d'heu-

(1) Cette notice a été rédigée, en 1843, par M. *Urbain*, interprète principal de l'armée d'Afrique

reux fruits; le beylik devint plus compact, l'organisation des tribus fut mieux surveillée, et l'autorité exerça sur elles une action plus directe. Il en est résulté pour la population un esprit d'unité et de solidarité beaucoup plus sensible qu'on ne le retrouve dans les autres provinces de la Régence. Aujourd'hui encore, le pays se ressent des bonnes conséquences de cette constitution, et, au milieu des troubles et de l'agitation générale, on l'a toujours vu rester fidèle à son respect pour l'autorité, à son amour de la paix, on pourrait même dire à ses habitudes de centralisation.

Dans un espace assez resserré, comme on vient de le voir, la province de Titteri réunit cependant tous les différents aspects de la vie et de la richesse des populations indigènes de l'Algérie. La partie septentrionale est montagneuse, abondamment arrosée, pourvue de beaux bois; la plupart des montagnes possèdent des carrières à plâtre qui sont exploitées avec avantage, de riches bancs d'ardoises que l'avenir utilisera sans doute, des mines de cuivre dont les Romains tirèrent un grand parti; une exploration attentive de l'Atlas a déjà révélé d'autres ressources minéralogiques d'une belle espérance; enfin on y trouve des eaux thermales dont les propriétés médicinales sont si puissantes, que les Arabes eux-mêmes en ont été frappés et en ont porté au loin la renommée. Dans la partie méridionale, le terrain est moins accidenté, plus découvert, mais il reste de la plus admirable fécondité; de vastes plaines produisent chaque année d'abondantes moissons qui fournissent des grains aux tribus les plus éloignées du Sahra; auprès des eaux se forment des prairies naturelles qui permettent aux habitants d'élever de nombreux troupeaux. Ainsi, l'eau, le bois, la fécondité du sol, richesses si rares et si précieuses en Afrique, surtout lorsqu'elles sont réunies, rien ne manque à l'heureuse province de Titteri.

La population est répartie sur ce territoire d'après les habitudes propres de chaque race. Dans la contrée montagneuse, on rencontre les Kabyles en majorité; mais, en rapports plus fréquents avec les autres races, ils ont, dans cette province, allié à leurs goûts sédentaires, quelques-unes des habitudes de la population agricole. A côté des vergers d'oliviers et de figuiers, on voit des champs de blé et d'orge. Dans la partie du pays qui est plus ouverte, se sont fixés les Arabes laboureurs, se livrant principalement à la grande culture et à l'éducation des bestiaux. Mais, pour eux aussi, le voisinage des Arabes nomades a donné à leurs mœurs un nouveau caractère; ils sont plus hardis, plus portés aux échanges et au commerce que dans les autres provinces. Enfin, si on sort du Tell, la population nomade du Sahra offre à l'observateur attentif des mœurs nouvelles à étudier. Ces tribus de pasteurs, qui cherchent dans le mouvement une garantie à leur indépendance, n'ayant pas la plupart de territoire déterminé, parcourent annuellement des distances considérables pour venir chercher leurs approvisionnements chez les tribus agricoles. Leur arrivée est l'occasion d'un grand commerce de grains et de laine. Si les Kabyles qui font l'huile, fabriquent le savon et travaillent le fer, peuvent être considérés comme les représentants des populations industrielles prêtes à demander à la France des procédés nouveaux, on trouve à côté les agriculteurs et les commerçants, qui se touchent déjà entre eux par tant de points, et dont les intérêts se lient intimement à toutes les idées d'ordre et de paix.

Le gouvernement du beylik de Médéah était confié par le dey d'Alger à un bey qui administrait en son nom. On connaît la position de ces dignitaires dans l'ancienne Régence, et il n'est pas nécessaire de répéter ici ce qui a été dit ailleurs sur la nature du pouvoir qu'ils exerçaient, et les rapports qu'ils devaient entretenir avec le divan. Ce serait aussi retomber dans des répétitions inutiles que d'énumérer les divers officiers ou fonctionnaires de la cour du bey, détailler les devoirs de leurs charges et définir leurs attributions. Le cadre de l'organisation était le même pour tous les beyliks; les seules différences qui existassent se révélaient dans les procédés administratifs que les localités forçaient souvent à modifier; c'est aussi sur ces points que porteront principalement les développements qui vont suivre.

La résidence du bey était à Médéah, peuplée par environ quatre ou cinq mille Hadars, Coulouglis ou Turcs retirés du service. Cette ville n'était cependant pas la capitale de la province; elle était administrée par un hakem turc, choisi par l'agha d'Alger et relevant directement de lui. Le bey n'avait aucune autorité ni sur le hakem, ni sur les habitants de Médéah; il ne pouvait pas même rendre la justice dans l'intérieur de la ville,

et il devait, chaque vendredi, donner ses audiences et écouter les réclamations des tribus, dans les environs, au jardin connu sous le nom de Haouch el-Bey. Des conflits d'autorité s'élevaient souvent entre le chef de la ville et celui de la province ; le divan seul pouvait terminer ces différends, et il est arrivé plusieurs fois que le bey a été révoqué à la suite des plaintes ou des intrigues du hakem. Le marché qui se tenait à Médéah le vendredi, et dont la police appartenait au hakem, étant fréquenté par un grand nombre d'Arabes des tribus, donnait lieu à ces conflits de juridiction. La plupart des habitants de la ville, qui exerçaient même des professions industrielles, étaient inscrits parmi les spahis de l'agha d'Alger. En cette qualité, ils échappaient au pouvoir du bey comme à celui du hakem, et ne reconnaissaient d'autre autorité que celle de leur agha. Les fonctions de spahis étaient héréditaires, et constituaient une espèce de caste militaire à laquelle les Arabes étaient très-fiers d'appartenir. Cette position indépendante en avait fait pour le hakem des surveillants incommodes ; ils accordaient leur protection aux familles avec lesquelles ils étaient alliés, s'immisçaient dans toutes les affaires, et dénonçaient à Alger le chef de la ville sous le moindre prétexte.

L'administration des tribus avait été organisée dans la province de Titteri comme dans les autres provinces. Au-dessous du bey, on rencontrait immédiatement le kaïd qui commandait la tribu ; au-dessous du kaïd, le cheikh, chef de la ferka; puis enfin les chefs des douars. Les tribus fortes et nombreuses, établies sur un territoire étendu, exerçant, soit par leur caractère guerrier, soit par leur richesses, une sorte de prépondérance dans le pays, constituaient un *outhan*. — Ce mot désignait spécialement la circonscription territoriale et non les tribus ; c'est-à-dire que les tribus ne prenaient jamais le nom de l'outhan. — Lorsque les tribus ne présentaient pas par elles-mêmes les conditions nécessaires pour former à elles seules un centre d'action ou d'intérêts, on les groupait en les rattachant à l'une d'elles pour composer un outhan. Dans ce cas, comme il vient d'être dit, chaque tribu conservait son nom, et le kaïd prenait, soit le nom de la tribu la plus forte, soit même le nom de la montagne ou du fleuve le plus connu de son outhan.

Les tribus qui entourent le plus immédiatement la ville de Médéah, avaient été constituées en sept outhans, obéissant chacun à un kaïd nommé par le bey. C'étaient, en commençant par le sud et en suivant la circonférence par l'est : les beni Hassan, les Hassan ben Ali, les beni bou Iakoub, les Ouzra, les Ouamri, les Righa et les Haouara. Ces tribus, dans un rayon de 8 à 10 lieues autour de Médéah, se trouvaient sous la main du bey, et obéissaient facilement à tous les ordres qu'il leur transmettait par les kaïds.

En dehors de cette circonférence, la province était divisée en 14 autres outhans, dont le principal, celui du Djebel Dira à l'est, avait toujours pour kaïd le fils ou le plus proche parent du bey ; ce commandement comprenait 24 petites tribus situées autour de la montagne qui donnait son nom à l'outhan. Les Rebaïa, les Ouled Allan, formaient aussi des outhans importants; mais celui des Ouled Mokhtar, pour toutes les tribus du Sahra dépendant du bey de Titteri, constituait une sorte de petit gouvernement dont le chef, avec le simple titre de kaïd, avait des priviléges souvent égaux à ceux du bey. Dans la suite de ce travail, on aura plus d'une fois l'occasion de parler de ces priviléges et de constater les causes qui méritèrent aux kaïds des Ouled Mokhtar les égards et les honneurs dont les beys les comblaient.

Au delà des Hassan ben Ali, en suivant vers le sud la route du Sahra, on rencontre les Abid; ils habitent un pays très-riche, qui est à lui seul la partie la plus notable des domaines du beylik. C'est sur le territoire des Abid, dans la plaine de Berouaguia, à environ six lieues de Médéah, que Djaffar, un des derniers beys de la province, bâtit une ferme, pour lui servir de haras. Cette plaine prend son nom de la quantité innombrable de petites fleurs appelées en arabes berouak (espèce de jonquille) qui la couvrent. Une belle fontaine entretient dans cet endroit des prairies abondantes ; à quelques lieues vers le nord-est, on trouve une source d'eaux thermales très-remarquables. Après cette tribu, en appuyant un peu vers l'est, sont établis les Douaïr dont le pays est également fertile, et qui, avec les Abid, constituaient le makhzen des beys. Sous la domination turque, ils pouvaient mettre à cheval environ 1,200 cavaliers; aujourd'hui, des causes diverses, qui seront plus tard appréciées, ont bien réduit les forces de ce makhzen. On sait, par ce qui a été dit autre part sur la formation des Zmoul, des Zmela et des Deïra, que ces tribus militaires avaient été établies par les Turcs sur les points de grandes communications, à proximité des marchés les

plus importants, pour veiller au maintien de la tranquillité, pour aider la collecte de l'impôt et pour assurer partout l'exécution des ordres envoyés par le bey aux populations les plus remuantes.

Telle était la constitution générale de la province. Le bey communiquait avec les tribus, par l'intermédiaire des kaïds; ceux-ci administraient avec le secours des cheïkhs. Le lit de justice que tenait le bey tous les vendredis à son haouch, offrait une occasion facile de faire arriver jusqu'au chef de la province les réclamations contre l'injustice ou les exactions des kaïds. Pour les outhans les plus importants, le bey choisissait toujours les kaïds parmi les Turcs qui l'entouraient; les autres moins considérables ou plus rapprochés de Médéah pouvaient être sans grave inconvénient confiés à des kaïds arabes. D'après les principes qui avaient présidé à la formation des outhans, chaque kaïd avait des spahis à son service, soit pour lui tenir lieu de garde personnelle, soit comme des agents toujours disponibles pour maintenir la tranquillité et faciliter la perception des contributions; soit enfin, dans les circonstances où il fallait rassembler le *goum*, pour l'organiser et le diriger. Ce sont ces mêmes cavaliers, choisis par le kaïd et qui avaient le privilége de ne payer qu'une partie de l'impôt demandé aux autres membres de la tribu, qu'on retrouve dans d'autres provinces sous le nom de *Mekhaznïa*, *Mekahlïa* ou *Zmalah mtâ el-kaïd*. Le chef de l'outhan avait à exercer la plus active surveillance sur les opérations des cheïkhs pour le partage des terres de labour et leur mise en culture, car c'était là une base importante pour la répartition de l'impôt. Assisté du kadhi de l'outhan, il présidait le marché tenu une fois par semaine sur son territoire. Il écoutait les plaignants en présence de tous les cheïkhs, et rendait la justice. Les affaires criminelles et correctionnelles lui étaient dévolues. Le kadhi avait dans ses attributions la rédaction des actes de vente et d'achat, les contrats de mariage et de divorce, les contestations civiles pour l'interprétation des actes, le règlement des successions, enfin les conflits pour la constatation des droits de propriété. Dans les occasions solennelles, le kaïd, ainsi que kadhi et ses assesseurs, composaient un tribunal suprême pour juger les différends de tribu à tribu; mais on pouvait appeler de leur décision, soit devant le bey, soit devant le medjelès (tribunal supérieur), de Médéah; et enfin en dernier ressort devant le dey et le medjelès d'Alger.

Comme on le voit, le kaïd réunissait tous les pouvoirs administratifs, les attributions de police, le jugement des délits et des crimes, soit contre l'ordre et la chose publique, soit entre particuliers. Sa décision ne pouvait être cassée que par le bey, non en appel, car il ordonnait sur-le-champ l'exécution de la sentence qu'il prononçait, mais comme abus de pouvoir; et alors il était ou destitué et emprisonné, ou condamné à indemniser la victime de son injustice, tandis que le kadhi, en dehors de ses fonctions de notaire et d'officier de l'état civil pour quelques cas, n'avait de juridiction que sur les affaires civiles où les intérêts seuls étaient engagés. Il avait il est vrai, en outre, une espèce de surveillance sur les infractions graves à la loi religieuse, telles que la rupture du jeûne, l'apostasie, l'état habituel de débauche. Le kaïd pouvait infliger des amendes à son profit jusqu'à concurrence de 10 sultanis (environ 100 francs); pour les sommes plus fortes, il devait consulter le bey; il condamnait à la prison, faisait appliquer la bastonnade; mais, pour les délits dont la punition entraînait une longue détention ou la peine de mort, il devait renvoyer à la décision du bey. Le kadhi condamnait à des dommages-intérêts en appliquant les lois, mais jamais à des amendes, soit à son profit, soit au profit du beylik; il pouvait faire emprisonner et bastonner, mais toujours dans les limites des usages judiciaires. Il touchait des honoraires pour les actes qu'il rédigeait.

Le marché hebdomadaire était, pour les tribus d'un même outhan, une sorte d'assemblée publique; on y vint d'abord pour vendre et échanger les produits; mais ces réunions prirent bientôt un caractère politique très-important. Dans un pays privé de voies de communications, habité par des populations mobiles et disséminées par petits groupes sur de grands espaces, l'autorité sut tirer parti de ces marchés, où le besoin d'abord, l'habitude ensuite, amenaient chaque semaine des représentants des plus petites fractions des tribus, pour se mettre en rapport avec l'ensemble des administrés et surveiller l'état général des esprits; car c'est le jour du marché que les Arabes recherchent les nouvelles et les propagent; c'est là que se forme ce qu'on appelle dans les villes européennes l'opinion publique. Lorsqu'un derkaoui

(révolté) voulait organiser une insurrection, lorsque la guerre sainte était déclarée, c'était sur le marché qu'on venait établir la tribune pour s'adresser aux passions de la multitude. Pour le kaïd, la présidence et l'active surveillance de ces assemblées étaient un des principaux attributs de sa charge. C'est là qu'il pouvait se faire reconnaître par sa tribu, qu'il faisait publier les ordres généraux émanés du bey, qu'il faisait connaître l'époque de la perception des impôts et le mode de répartition, qu'il annonçait les expéditions pour lesquelles les goums étaient convoqués. Dès qu'une tribu refusait obéissance et se mettait en rébellion ouverte contre le gouvernement, une proclamation publiée dans tous les marchés de la province déclarait les coupables hors la loi et leur interdisait la fréquentation des marchés. Les membres de la tribu proscrite qui se présentaient étaient saisis et emprisonnés, leurs biens confisqués. Cette mesure appliquée avec sévérité ne manquait jamais d'amener les coupables à composition après quelques semaines; car la fréquentation des marchés n'est pas seulement pour les Arabes une nécessité pour écouler leurs produits, mais c'est aussi un besoin impérieux, une habitude irrésistible. C'est sur le marché qu'ils rencontrent leurs parents, leurs amis; c'est là que se discutent les alliances et les hostilités et que se forment ces relations qui établissent quelque solidarité entre des tribus voisines. On comprendra dès lors la police rigoureuse établie par les kaïds pour ne rien ignorer de ce qui se passait, pour connaître exactement ceux qui venaient et ceux qui étaient absents, ce qu'on vendait et ce qu'on achetait. Ce jour-là, du reste, tous les chefs moraux et politiques des tribus se rencontraient : le kaïd, les cheïkhs, le kadhi, les tolba (qui récitent le Koran et apprennent aux enfants à lire et à prier), les marabouts, qui vendent des talismans pour la guérison des maladies et font des conjurations pour favoriser ou entraver les entreprises.

Pour le gouvernement, l'emplacement de chacun de ces marchés constituait, comme on le verra, une des plus hautes combinaisons administratives. Les Kabyles des montagnes et les Arabes nomades du désert n'étaient presque toujours contenus que par la nécessité qui les amenait sur les marchés de l'intérieur, les uns pour écouler leurs huiles, leurs savons, leurs fruits secs, etc., les autres pour échanger leurs laines et leurs bestiaux contre des grains. Toutes ces tribus qui, par les difficultés de leurs montagnes, l'éloignement de leur territoire ou leurs habitudes nomades, croyaient échapper à l'action de l'autorité centrale et vivre indépendantes, étaient cependant obligées de payer des droits de marché comme une sorte de compensation des autres impôts auxquels elles n'étaient pas soumises. Combien de fois, après avoir bravé et même vaincu les troupes des beys, ces populations, tributaires forcément des marchés de l'intérieur, ont été obligées de demander grâce et d'accepter les plus dures conditions. Cet état de choses fait bien comprendre pourquoi le principal effort des Turcs a toujours été d'arriver à une vigoureuse organisation des tribus agricoles, et à l'établissement intelligent du makhzen auprès des grands marchés et des principales routes.

Pour compléter le tableau des fonctions et des devoirs du kaïd, il faut noter la répartition et la perception des impôts, la rentrée des amendes infligées par le bey, l'obligation de suivre les expéditions et de se présenter devant le bey toutes les fois qu'il en était requis. Sa charge n'était pas annuelle, comme beaucoup de personne l'ont cru. Au moment de son investiture, il recevait un burnous et un diplôme; il devait payer à cette occasion, au bey et à ses principaux officiers, des gratifications en argent. Chaque année, à l'époque de la grande fête (Aïd el-kebir), il devait renouveler l'hommage, c'est-à-dire donner des gratifications; souvent le bey n'attendait pas cette solennité pour le destituer, soit que de nombreuses plaintes lui fussent parvenues contre le titulaire, soit qu'un postulant plus adroit et plus libéral eût gagné la faveur du maître et de ses courtisans.

Les impôts demandés aux tribus étaient de trois espèces. Le premier et le plus généralement établi était l'*achour*. On sait que cet impôt consistait dans le dixième de la récolte des grains, avec cette particularité cependant que ce dixième était prélevé, non sur les gerbes moissonnées, mais d'après l'état des cultures et des semences. A l'époque des labours, le khodja du bey parcourait toutes les tribus, accompagné du kaïd et des cheikhs; il constatait l'étendue des terrains qui avaient été ensemencés par les différents douars, et

en dressait un état pour chaque outhan. Le laboureur était ensuite responsable de sa récolte vis-à-vis du beylik. S'il avait cultivé une zouïdja (environ cinq hectares) en blé et en orge, que son champ eût été ravagé par la grêle, dévoré par les sauterelles, ou que sa récolte manquât par toute autre cause indépendante de sa volonté, il n'en devait pas moins acquitter intégralement le nombre de mesures de blé et d'orge auquel il avait été taxé après la vérification des labours. Aujourd'hui encore, les Arabes de la province maudissent cette manière de prélever l'achour, et regardent comme une iniquité des plus monstrueuses de rendre l'homme responsable d'une moisson que Dieu seul peut faire arriver à son point de maturité. On reconnaîtra l'habileté de l'émir Abd el-kader dans la modification qu'il apporta aux règles de perception de cet impôt, sans compromettre les intérêts de son trésor, et en paraissant faire une large concession aux sentiments d'équité si chers aux tribus. Après la récolte, le kaïd, aidé par ses agents, rassemblait l'achour et, suivant les ordres du bey, le dirigeait, soit dans les magasins de Médéah, soit à l'établissement de Berouaguia, soit enfin dans des dépôts créés accidentellement dans l'intérieur du pays.

L'achour, comme dans toutes les provinces de la régence, ne s'appliquait qu'aux grains; pour les autres produits, les tribus payaient une contribution nommée *gherama;* on l'imposait sur les bestiaux, la laine, le beurre, le miel, la cire, etc. La gherama n'avait pas même, comme l'achour, une base de répartition injuste et imparfaite; elle était tout à fait arbitraire. Le bey se procurait, soit par dénonciation, soit par évaluation approximative, des renseignements sur la richesse des tribus; et, sur ces indications qui n'avaient pas la moindre certitude statistique, il faisait rédiger des ordres de payement qu'il envoyait aux tribus, à chacune selon les ressources qu'il lui croyait. Elle devait livrer des chevaux, des bœufs, des chameaux lorsqu'elle en possédait, des mulets, des esclaves des deux sexes, des moutons, de la laine, du beurre, etc. Le kaïd, assisté de ses cheïkhs, faisait la répartition proportionnelle entre les douars, et s'occupait immédiatement de la perception. La gherama était frappée au commencement du printemps. Voici comment se classaient les différents produits de cette contribution :

Les chevaux, après les prélèvements faits pour les écuries du bey, étaient distribués, selon les besoins du service, aux chaouch et aux mekahlia du bey, puis aux cavaliers du makhzen, dans les cas prévus par l'usage.

Les bœufs ou vaches étaient livrés aux laboureurs (*khemamsa*, fermiers au cinquième), qui cultivaient à cheptel les terres domaniales. On vendait tout ce qui était impropre à l'agriculture.

Les chameaux, marqués au cou de l'empreinte du cachet du beylik, étaient confiés, dans différentes tribus, à des Arabes qui, de père en fils, avaient la garde des chameaux appartenant au gouvernement; ces bergers portaient le nom de *daouëdjïa*. Un fonctionnaire supérieur, résidant auprès du bey, centralisait la comptabilité de ce troupeau; les daouëdjïa avaient le profit du poil des chameaux ainsi que du lait des chamelles; on leur abandonnait la chair et la peau de ceux qui mouraient; mais dans ce cas, pour constater la mort, ils devaient représenter la partie de la peau sur laquelle était empreinte la marque du beylik. Ces chameaux et leurs gardiens étaient mis en réquisition toutes les fois que l'on entreprenait des expéditions dans le sud.

Le bach-khaznadji avait le soin de surveiller les mulets provenant des contributions. On les affectait au transport des bagages des troupes et des munitions; le bey les donnait aussi à cheptel. Le bach-khaznadji avait des palefreniers sous ses ordres (*azara*). Ils n'avaient d'autre profit que les gratifications payées par les personnes auxquelles on donnait ou l'on prêtait les mulets du beylik.

On confiait les moutons à la garde des *chincherïa* (bergers de beylik) qui, comme les daouëdjïa, se trouvaient disséminés dans plusieurs tribus. Leur bénéfice consistait dans le lait des brebis et une partie de la laine. Le chef de ces bergers, le *bach-chincheri*, tenait un compte exact des naissances et des morts. Les moutons, les mulets, les bœufs, les chevaux, ainsi que les chameaux, portaient la marque du cachet du beylik.

Quant aux autres redevances en nature, on en vendait une partie, et l'autre était distribuée, dans des proportions fixées par l'usage, aux grands officiers, aux membres du clergé des mosquées, aux agents ju-

diciaires. Le bey retenait ce qu'il voulait pour les besoins de sa maison, et envoyait aussi des présents au dey et aux dignitaires du divan d'Alger.

Les tribus du désert devaient une partie de leur gherama en argent et l'autre partie en nature. Outre cet impôt, le bey leur demandait une contribution extraordinaire sous le nom de *maouna* (qui vient en aide). On sait que les gens du Sahra, ne cultivant pas, ne payaient pas l'achour. La maouna se percevait comme la gherama, en argent et en nature; elle n'était pas exigée régulièrement à une époque fixe, mais lorsque les circonstances rapprochaient le bey de ces tribus et qu'il se trouvait assez fort pour leur imposer sa volonté, il en profitait pour leur demander des contributions pour lesquelles les prétextes ne manquaient pas. Du reste, dans le désert comme dans les parties de la province les plus éloignées de Médéah, on ne pouvait collecter l'impôt qu'avec l'appui d'une petite colonne de troupes turques (mahalla) qui partait chaque année d'Alger avec cette destination spéciale pour chacune des trois provinces. Ce mahalla se composait de sept à huit cents fantassins turcs, des cavaliers du makhzen et des mekahlia et spahis du bey. Dans chaque outhan, les spahis du kaïd se joignaient à la colonne. Dans les tribus bien administrées, c'est-à-dire, situées à proximité de Médéah, les spahis du kaïd étaient seuls chargés de faire rentrer les impôts.

Ce n'est pas ici le lieu de parler autrement que pour mémoire des revenus des terres domaniales cultivées par les fermiers au cinquième. Ces propriétés n'avaient pas une grande importance. On ne fera aussi que signaler le produit des amendes (khettïa) imposées par le bey, soit aux tribus qui prenaient les armes les unes contre les autres ou qui contrevenaient à ses ordres, soit aux individus qui commettaient des crimes ou de graves délits contre les cheïkhs ou les kaïds.

Mais, parmi les principales sources des revenus du beylik de Titteri, il ne faut pas oublier de mentionner le droit que payaient les tribus nomades du Sahra pour acheter l'autorisation de s'approvisionner en grains dans le Tell. La somme qui rentrait au trésor par ce moyen ne s'élevait pas à moins de 100,000^{f}. Ce chiffre paraîtra considérable si l'on remarque que la totalité des autres revenus de la province n'a été évaluée, d'après un papier trouvé chez le dernier bey de Titteri, qu'à la somme de 50,000 boudjoux, c'est-à-dire 90,000 francs de notre monnaie; qu'on n'oublie pas, cependant, que ce dernier chiffre ne comprend ni l'évaluation en argent de l'achour, ni celle de la gherama en nature, du moins pour la partie qui était confiée aux différents fonctionnaires dont on vient de faire l'énumération.

Si l'on veut résumer maintenant en peu de mots le tableau de l'organisation de la province de Titteri sous la domination turque, on verra que le pays obéissait à un bey nommé par le dey d'Alger, sans autre règle que son affection, son intérêt ou son caprice. C'était souvent le candidat qui offrait les plus riches présents aux membres influents du divan, à l'entourage du dey ou au dey lui-même, qui était choisi. La ville de Médéah était commandée par un hakem turc qui relevait de l'agha d'Alger, et sur lequel le bey n'avait aucun contrôle. Les tribus étaient organisées en vingt et un outhan, dirigés par autant de kaïds, turcs pour la plupart et en relation immédiate avec le bey. Le kaïd, et sous lui les cheïkhs, suffisaient, avec quelques spahis, à l'administration de la tribu. L'importance des marchés, dans la vie politique des Arabes, a été constatée. On a indiqué le rôle des kadhis, des tolba et des marabouts. Du bey émanaient les ordres pour la perception des impôts; le kaïd, avec le secours de ses cheïkhs et de ses *mekhaznia*, les répartissait et les collectait. Toute la force publique permanente de la province se composait des cavaliers des Abid et des Douair qui constituaient le makhzen, des mekahlïa du bey, des spahis des kaïds. Dans les occasions les plus graves, le bey convoquait les goums des tribus, qui devaient monter à cheval et le suivre. Les revenus du beylik étaient fournis par les droits d'achour, la gherama, la mâouna des tribus du Sahra, les amendes, les produits des terres domaniales, divers droits tels que le prix des investitures, enfin le droit payé par les tribus nomades pour acheter des grains, et qui se nommait *heussa*.

ORGANISATION DE LA PROVINCE SOUS L'ADMINISTRATION D'ABD EL-KADER.

Avant d'exposer les modifications apportées par Abd el-kader dans la constitution politique de la province de Titteri, il est nécessaire de rappeler en peu de mots les événements qui s'accomplirent dans l'espèce d'interrègne écoulé entre la fin de la domination turque et l'installation de l'administration nouvelle.

Le lendemain même de la prise d'Alger par l'armée française, Mustapha bou Mezrag, bey de Titteri, qui avait assisté aux premières opérations de la campagne, à la tête de 1,000 cavaliers de sa province, se hâta d'envoyer son fils au général en chef pour faire sa soumission aux vainqueurs. Le 15 juillet 1830, il prêta serment de fidélité à la France et reçut l'investiture. Mais, s'apercevant bientôt de notre inexpérience des hommes et des choses du pays, et se croyant hors de notre atteinte, derrière les montagnes de l'Atlas, le nouveau bey brava la puissance française: sa destitution fut prononcée le 15 novembre, et, le 17 du même mois, un corps d'armée partit d'Alger pour aller installer à Médéah le successeur de Bou Mezrag. Mustapha ben el-Hadj Omar, le nouveau titulaire, était un négociant maure d'Alger, qui n'apporta dans ces fonctions éminentes ni l'activité ni l'énergie qu'elles réclamaient. En quittant Médéah, la colonne française y laissa une garnison; mais après deux mois à peine, on dut faire rentrer ces troupes à Alger, où elles arrivèrent le 4 janvier 1831. Cependant Ben Omar avait été bien accueilli par les habitants de Médéah, qui le supplièrent de rester pour les aider à se défendre contre les tribus. Pendant cette première occupation de Médéah, les Arabes étaient venus attaquer la ville, et les habitants avaient pris avec nos troupes une part active à la défense. Cette division qui éclata dès les premiers jours, entre les tribus et la ville, est à remarquer, comme une suite de l'indépendance d'autorité si fâcheuse, dont le hakem jouissait vis-à-vis du bey. Le 25 juin de la même année, une nouvelle expédition fut dirigée vers Médéah pour consolider Ben Omar, qui n'avait pas pu encore se faire reconnaître par les tribus même les plus rapprochées, mais cette opération ne produisit aucun résultat, et lorsque les troupes reprirent le chemin d'Alger, Ben Omar quitta Médéah et partit avec elles sans rien régler pour l'administration de la province.

Livrées à elles-mêmes, sans direction, sans autorité, les tribus furent bientôt en proie à la plus violente anarchie. Cependant elles avaient si vivement le sentiment de l'ordre, qu'elles se rallièrent en grand nombre pour se soumettre à Cherif el-Mouati, qui était venu prendre possession de Médéah pour l'empereur de Maroc, et gouvernait en son nom. Sur les représentations que le gouvernement fit faire à l'empereur, Cherif reçut ordre d'évacuer Médéah, et le pays fut de nouveau livré à l'anarchie vers le commencement de 1833.

Dès l'époque de la retraite de Mustapha ben el-Hadj Omar, Ahmed, bey de Constantine, avait jeté les yeux sur la province de Titteri, et avait dirigé des troupes pour y faire reconnaître son autorité. Bou Diaf, chef des Ouled Madhi, son ennemi, mit cette petite armée en déroute, et Ahmed ajourna ses prétentions pour une occasion plus favorable. Il crut cette occasion arrivée lorsque, à la demande de la France, l'envoyé de Muleï Abd er-rahman se retira de la province; il fit recevoir à Médéah, avec le titre de son lieutenant, Mohammed el-Kadji, qui, au milieu de la lassitude des tribus, n'eut pas de peine à se créer un parti et à se faire reconnaître par un grand nombre d'entre elles. Mais, dès les mois d'août et de septembre 1834, l'administration de l'agent d'Ahmed-Bey avait excité de si vifs mécontentements que beaucoup de tribus s'adressèrent au gouverneur général d'Alger pour implorer la protection française. Les Douaïr et les Abid, qui composaient le makhzen sous les Turcs, las d'être confondus avec les autres tribus, et de ne plus jouir de la prépondérance que leur valait leur position auprès des beys, offrirent leurs services à la France. Ben Aouda, chef des Ouled Mokhtar; Djedid, chef des Ouled Chaïb; Djelloul, chef des Ouled Aïad, toutes tribus considérables du Sahra, fatigués de l'autorité du lieutenant du bey de Constantine et obéissant à regret à un chef Koulougli, écrivirent aussi pour réclamer notre intervention. Le beylik fut offert à Ben Aouda qui était à la tête de cette coalition; mais il déclina cet honneur, et crut son indépendance et sa sûreté mieux garanties en restant dans le Sahra. Ces ouvertures n'amenèrent aucun résultat positif.

Après le premier traité conclu avec la France à Oran, en 1834, Abd el-kader ne mit plus de bornes à son ambition, et conçut le projet d'étendre le pouvoir qu'il exerçait dans l'ouest, jusqu'à la province de Titteri. Malgré les sevères injonctions qui lui furent adressées d'Alger, il arriva à Miliana. Il trouva dans cette ville El-Hadj el-Seghir, ben sy Ali de la famille de Sidi Mbarek, qui avait été notre agha de la Métidja en 1832, et Mohammed ben Aïssa, de la famille des Berakna, qui avait été institué kaïd de Cherchel dès les premiers mois de l'occupation d'Alger. Ces deux hommes avaient quitté notre parti et se plaignaient vivement de nos procédés envers eux. Abd el-kader nomma le premier khalifa de Miliana, et le second khalifa de Médéah. Ayant appris que Moussa derkaoui (le révolté), à la tête d'un parti puissant recruté parmi les tribus du sud, s'était emparé de la province et s'avançait pour le combattre, Abd el-kader convoqua les tribus des environs de Miliana, et marcha avec leur contingent contre Moussa. Les deux troupes se rencontrèrent à Amoura; le derkaoui fut mis en fuite et poursuivi jusqu'au delà de Berouaguia. Il se retira dans le désert. Abd el-kader entra à Médéah, et fit reconnaître Mohammed el-Berkani. Les événements qui se passaient dans l'ouest l'obligèrent de quitter précipitamment cette ville, et il partit avant d'avoir pu s'occuper de l'organisation du pays.

Le lieutenant d'Abd el-kader ne se maintint pas longtemps, et le pays retomba encore une fois dans tous les déchirements de l'anarchie. Les tribus ne discontinuaient pas leurs instances pour obtenir l'intervention du gouverneur général d'Alger dans leurs affaires. Enfin, le 9 septembre 1835, on adopta une nouvelle combinaison d'après laquelle Ben Omar fut nommé bey de Miliana, et Mohammed ben Husseïn, vieux Turc depuis longtemps établi dans la province, fut investi du beylik de Titteri. Ce choix fut très-mal accueilli par les tribus du Sahra, dont les susceptibilités et les craintes se réveillèrent au seul nom de Turc; elles avaient d'ailleurs, en partie, reconnu l'autorité de Moussa. Les Douair, les Abid et les Hassan ben Ali se rallièrent au nouveau pouvoir. Malgré cette adhésion importante, après plusieurs tentatives infructueuses pour se faire reconnaître, le vieux Mohammed ben Husseïn, qui ne manquait ni de résolution, ni de courage, dut quitter Médéah, et chercher un refuge chez les Hassan ben Ali. Le 4 avril 1836 une colonne française entra à Médéah, Ben Husseïn reparut aussitôt; mais tous les habitants, à l'exception des Koulouglis, quittèrent la ville. On laissa des munitions au bey, et après avoir châtié les Ouzra, la colonne reprit le chemin d'Alger.

Aussitôt nos troupes parties de la province, Mohammed el-Berkani, aidé par El-Hadj Segheir, fit soulever les Soumatha, les Mouzaïa, les beni Menad, les Matmata, les beni Zoug-zoug, les Righa, les Ouzra et un grand nombre d'autres tribus. Ils vinrent attaquer Ben Husseïn dans Médéah. Notre bey était disposé à leur faire acheter chèrement la victoire; mais pendant la nuit un parti de Hadar, qui s'était rallié au nouvel émir, livra aux ennemis une des portes de la ville; le bey fut pris et envoyé à Abd el-kader. A chaque secousse, les tribus, plus fatiguées, venaient en plus grand nombre reconnaître le nouveau pouvoir qui survivait à ces déchirements. Elles se soumirent presque toutes à Mohammed el-Berkani, excepté celles du Sahra, qui, toujours fidèles à Ben Aouda et au derkaoui Moussa, continuèrent à entretenir des relations avec les Français, et à leur offrir leurs services pour reconquérir la province.

Le 22 avril 1837, Abd el-kader arriva subitement à Médéah : il parcourait le pays pour rassembler des contributions et subvenir aux frais de la campagne qui allait s'ouvrir dans la province d'Oran; son séjour, de très-courte durée, ne fut signalé par aucune tentative d'organisation; le chef seul de la province fut changé. El-Hadj Mustapha, son frère, fut nommé khalifa en remplacement de Mohammed el-Berkani. parce que les beni Menasser, dont El-Berkani avait été longtemps le kaïd, tout en lui faisant des protestations d'amitié, avaient refusé de lui payer l'impôt. Après le traité de la Tafna, Abd el-kader revint encore dans la province de Titteri, et c'est alors qu'il organisa régulièrement l'administration telle qu'elle va être exposée.

Mohammed ben Aïssa el-Berkani fut replacé à la tête de la province avec le titre de khalifa; sa résidence fut fixée à Médéah, dont le gouvernement lui fut donné, aussi bien que celui des tribus. Le pays fut divisé en trois aghaliks ou circonscriptions administratives; confiées chacune au commandement d'un agha. Les tribus furent réparties dans ces différents aghaliks selon leur position géographique et en respectant,

autant que possible, les liens que la fréquentation des mêmes marchés avait établis entre elles. Les sept outhans qui environnaient Médéah composèrent une de ces circonscriptions, avec le nom d'aghalik du Tell (parce que sans doute, seule des trois aghaliks, sa population est tout entière adonnée aux travaux agricoles). L'aghalik du Cherk (de l'est) comprit, avec plusieurs autres tribus, tout le grand outhan du Djebel Dira; le troisième aghalik, sous le nom d'aghalik du Kebla (du sud), renferma les tribus du sud, qui, sous les Turcs, relevaient des grands dignitaires d'Alger. Le makhzen resta composé de la même manière; mais, pendant ce long chômage de leurs fonctions administratives et militaires, les Douaïr et les Abid, en but à l'inimitié des tribus sur lesquelles ils avaient exercé une suprématie souvent oppressive, avaient bien perdu de leur importance, et c'est à grand'peine, au moment de leur reconstitution, s'ils pouvaient mettre à cheval 3 ou 400 cavaliers.

Quoique comprise dans le territoire assigné au khalifa de Miliana, Mohammed ben Allal, successeur d'El-hadj Seghir, la tribu des beni Menasser avait été rattachée à la province de Titteri, commandée par un marabout de cette tribu, Mohammed ben Aïssa. Les beni Menasser n'auraient pas voulu obéir à tout autre chef; leurs relations avec l'autorité nouvelle n'avaient rien de plus onéreux pour eux que sous les Turcs; en payant un faible impôt, ils croyaient plutôt fournir un subside au chef d'une famille de marabouts qu'ils vénéraient, que payer une contribution à un gouvernement reconnu.

L'organisation adoptée par Abd el-kader ayant, sur l'organisation établie par les Turcs, l'avantage de soumettre tout le pays à une autorité unique et à une administration uniforme, il a semblé préférable d'attendre le moment où elle devrait être développée pour donner la nomenclature des tribus de la province de Titteri. Après cette énumération, on appréciera les différences qui existent entre l'une et l'autre de ces organisations, ce qu'elles ont de commun, ce que la première a légué à la seconde. Il ne faut pas oublier de constater qu'au milieu de tous ces changements de régime, toutes ces modifications de procédés administratifs, la tribu est restée la base inaltérable de cette société. Elle a toujours été commandée par un kaïd nommé par le chef de la province et ayant sous ses ordres des cheïkhs; de même que la tribu (*arch*) est décomposée en fractions (*ferka*), et la fraction, en douars de plusieurs tentes.

Aghalik du Tell.

Les limites de cet aghalik étaient marquées : au nord, par la première chaîne de l'Atlas; à l'est, par une ligne partant d'Amoura et se dirigeant vers le sud jusqu'au Sahra; à l'ouest, par la vallée de l'Oued el-Hakoum, en remontant vers Berouaguia; au sud, par la seconde chaîne qui sépare les terres cultivées du Sahra. Par le nord il touche aux Hadjout, aux Soumatha, aux beni Salah; par l'est, au Djendel et aux Ouled Aziz; par le sud, aux Ouled Ahmed, aux Zenakhera de l'aghalik du Kebla, et enfin, par l'ouest, aux deux tribus du makhzen, les Douair et les Abid. La superficie du territoire qui vient d'être délimité est évaluée à 138 lieues carrées; 12 tribus sont établies dans cet aghalik; ce sont :

Beni Hassan.

La tribu des beni Hassan, qui habite les montagnes situées à 6 lieues au sud, un peu vers l'est de Médéah, est limitrophe avec le territoire qui entoure la ville et qui appartient au beylik. Le pays des beni Hassan est très-boisé dans certaines parties; outre les bois de construction, il fournit à Médéah des bois de chauffage et des broussailles pour les fours. Les vallées sont bien cultivées; on y trouve des vergers, des jardins et des champs de blé et d'orge. Le territoire de cette tribu a environ 15 lieues carrées de superficie. La population, qui appartient à la race kabyle, est de 250 hommes en état de porter les armes et de 500 femmes, enfants et vieillards; elle occupe 150 gourbis. Les beni Hassan n'ont pas de marché chez eux; ils fréquentent surtout celui qui se tient à Médéah tous les vendredis, et celui du mardi, à Aïn Telata, chez les Douair. Voici la décomposition de la tribu en fractions :

Ouled Saïd,	Ouled Oumran,
Ouled Menâ,	El-Kerabib,
Ouled Mezaïa,	Ouled Sy ben Aïssa.

Les deux dernières fractions sont composées de marabouts. Si elles sont d'ordinaire numériquement moins fortes que les autres, elles ont cependant une très-grande importance dans la tribu. Pendant l'administration d'Abd el-kader surtout, cette classe de la population avait pris une prépondérance politique très-marquée, puisqu'elle fournissait les prédicateurs les plus exaltés de la guerre sainte, et elle avait aussi conquis une très-large part dans l'administration du pays. Parmi eux, Abd el-kader choisissait, toutes les fois qu'il le pouvait, les kaïds, les cheïkhs et autres fonctionnaires civils. Quant aux emplois d'agha et de khalifa, ils étaient presque exclusivement dévolus aux marabouts. Il devient dès lors très-intéressant de noter l'importance et la position de ces agglomérations de marabouts au milieu des tribus, et de constater ainsi les forces que l'émir avait dans la population même.

On rencontre les Hassan ben Ali à l'est des beni Hassan, à 5 lieues de Médéah. Leur territoire est très-accidenté, mais moins boisé que celui des beni Hassan; il est plus favorable à la culture des céréales; sa superficie est de 20 lieues carrées. Cette tribu est forte de 800 hommes en état de porter les armes, et de 1,600 femmes, enfants et vieillards. Elle habite plus de 400 gourbis. Elle possède des vergers, de beaux jardins et quelques fermes en maçonnerie; elle cultive le tabac. La forêt de Fergan, entièrement plantée de chênes-liége, est sur son territoire; elle n'est pas exploitée. Le kaïd des Hassan ben Ali, conjointement avec celui des Abid, préside le grand marché qui se tient le lundi à Berouaguia. Les kadhis des deux tribus assistent aussi au marché. Chaque individu est justiciable de son kaïd et de son kadhi; mais s'il s'élève des contestations entre deux individus de deux tribus différentes, les deux kaïds et les deux kadhis se réunissent et forment un tribunal pour juger l'affaire. Les Hassan ben Ali vont aussi aux marchés de Médéah et des Douair, à celui du jeudi chez les beni Seliman, à celui du mercredi dans la même tribu, à celui du dimanche chez les Rebaia. Hassan ben Ali

Ouled Dhrif,	El-Gharaba, ou bien el-Chekaouat,
Ouled Brahim,	Ouled Sy Ahmed el-Fergani,
Ouled Fergan,	Ouled Sidi Iahïa el-Hilali,
Ouled Melan,	Ouled Sy el-Sahraoui.

Les trois dernières fractions sont peuplées par des marabouts. Cette tribu est une des premières qui soit entrée en relation avec l'autorité française; mais les marabouts s'étant déclarés contre nos partisans, et plus tard Abd el-kader les ayant poursuivis sans relâche, on avait fini par comprimer tout à fait le parti français.

Situé à 10 lieues de Médéah, le pays des beni bou Iakoub a 12 lieues carrées. La population est kabyle et cultive assez de céréales pour suffire à sa consommation; elle possède des vergers, des figuiers et d'autres arbres fruitiers, des vignes et des oliviers; elle est d'un caractère difficile et a de fréquents démêlés avec le gouvernement de Médéah. Madala est un village (dachra) assez considérable pour le pays, situé sur le territoire des beni bou Iakoub; il est habité par quelques artisans, et sert de dépôt pour les produits de la tribu. La population est de 600 hommes en état de porter les armes, et de 1,200 femmes, enfants et vieillards; les gourbis sont au nombre de 300. Le marché de la tribu se tient le mardi; il est fréquenté par tous les kabyles de ces montagnes. Beni bou Iakoub.

Ouled Mangbel,	Fourna,
Ouled Turki,	Touatim,
Ouled Ali,	El-Bedarhn,
Madala,	Ouled Sy Mahmed bel-Hadj Ahl el-Ardh, Marabouts de la tribu.

A trois lieues au nord un peu est de Médéah, les Ouzra occupent un territoire qui a 10 lieues carrées. Ouzra.

La population, de race kabyle, est évaluée à 500 hommes en état de porter les armes, et 1,000 femmes, enfants et vieillards; on compte dans la tribu 300 gourbis. Les Ouzra labourent, possèdent des vergers, et se font remarquer par leur activité. Ils sont très-industrieux. Ils vont au marché du mardi chez les beni bou Iakoub, et à celui du vendredi à Médéah. Ils y apportent des plantes tinctoriales. La tribu se divise en

Gharaba,
Cheraga,
beni Aïch.

Déjà des Européens ont pu s'associer avec le kaïd des Ouzra pour l'exploitation d'une carrière à plâtre Les ouvriers chrétiens se sont établis au milieu des Kabyles, et n'ont qu'à se louer de la confiance qu'ils ont témoignée au chef de la tribu.

Ouamri. La tribu des Ouamri est à 6 lieues à l'ouest de Médéah; elle occupe le grand plateau que l'on traverse pour venir de la vallée du Chelif vers la capitale de la province; l'étendue de son territoire est de 8 lieues carrées. La population se livre exclusivement aux travaux agricoles; elle compte 160 hommes en état de porter les armes, et 320 femmes, enfants et vieillards: 80 gourbis leur servent d'habitation pendant l'hiver; l'été, ils vivent sous la tente et se transportent auprès de leurs moissons pour les surveiller et les récolter ensuite. L'Ouamri se subdivise ainsi qu'il suit:

Ouled Moussa,
Ouled Djouta,
Ouled Belal,
Rahman,
Statmïa,
Ouled ben Souna,
Ouled Dinmi
Ouled el-Aïani.

Cette tribu cultive une partie de la propriété du beylik située auprès du Chelif, et connue sous le nom d'*Amoura*. Elle va au marché du vendredi, qui est présidé par le kaïd des Gherib, au marché du mercredi, dans le Djendel, au bord du Chelif, enfin au marché de Médéah.

Righa. Les Righa sont au sud-ouest de Médéah, à 4 lieues; ils habitent un pays très-accidenté et bien arrosé; leurs montagnes sont couvertes de beaux bois. La superficie de ce territoire est de 12 lieues carrées. La population compte 500 hommes en état de porter les armes, et 1,000 femmes, enfants et vieillards; elle possède 250 gourbis. Moins industrieux que les Kabyles de la première chaine de l'Atlas, les Righa ont avec eux beaucoup de points de ressemblance: leur pays est renommé pour les belles chasses au sanglier que les beys turcs y faisaient. Le marché se tient le dimanche. Voici les fractions de la tribu:

Ouled Messaoud,
El-Afaïr,
Ouled bou Haddi,
Ouled Aïssa,
Senhadja,
El-Ouata.

On ne signale de fractions spécialement occupées par des marabouts, ni chez les Righa, ni chez les Ouamri, ni chez les Ouzra. On n'en doit pas conclure que ces tribus n'ont pas de ces personnages religieux parmi elles, mais seulement que ceux qui y sont établis vivent isolément, qu'ils ne sont pas depuis assez longtemps dans le pays, ou qu'ils n'ont pas une réputation de sainteté assez grande pour avoir vu se former autour de leur demeure des douars habités, soit par des membres de leur famille, soit par des clients qui, sous le nom de *kheddam* (serviteurs), viennent là chercher un refuge contre les exactions des kaïds. Lorsqu'un

marabout a sanctifié sa vie par la piété et la pratique des vertus, et que quelques-unes de ses prédictions se sont réalisées avec un peu d'éclat, la tribu à laquelle il appartient lui élève, à sa mort, un tombeau (*kouba*), soit en maçonnerie, soit en torchis; lorsqu'elle est trop pauvre, elle lui consacre un arbre : cette tombe devient alors une espèce de champ sacré auprès duquel les hommes pieux désirent être ensevelis. Si la tribu est riche, elle fait bâtir un beau kouba et y entretient des tolba pour apprendre à lire aux enfants et pour réciter les prières. Le titre de marabout peut être héréditaire dans une famille; mais le caractère ne l'est point. Si les enfants se montrent indignes de leur père, ils perdent bien vite l'estime de la tribu, et cessent de recevoir des aumônes. Tous les Arabes se font un devoir religieux de payer une sorte de dîme de leurs produits à leurs marabouts; ils leur fournissent des corvées pour labourer et pour moissonner; mais ces obligations sont tout à fait volontaires. Sous le gouvernement turc comme sous l'administration d'Abd el-kader, la plupart des marabouts étaient affranchis de tout impôt envers le beylik. Pour beaucoup de tribus agricoles ou établies dans la montagne, les marabouts sont une noblesse, comme les djouad pour les tribus du Sahra : elles les appellent alors *sïad* (maîtres).

Le territoire des Haouara a 9 lieues carrées; il est éloigné de 3 lieues dans le sud de Médéah; comme celui des Righa, il est bien arrosé, accidenté, couvert de bois et de broussailles. La population est de 140 hommes en état de porter les armes, et 280 femmes, enfants et vieillards; elle habite 70 gourbis et cultive de riches vallées : cette tribu a un marché le jeudi; elle se compose des fractions suivantes : Haouara.

El-Haoud,
El-Ouata,
Ouled Saoud,
Ouled Amran,
El-Menasseria, fraction de marabouts.

Les Ouled Antar dépendaient autrefois du bey d'Oran, quoiqu'ils ne soient situés qu'à 12 lieues au sud de Médéah, touchant aux beni Hassan. Cette tribu habite un pays difficile, sur les versants nord des montagnes qui forment la seconde chaîne de l'Atlas et séparent le Tell du Sahra; leur territoire a 24 lieues carrées; sa population, qui ne dépasse pas 250 hommes en état de porter les armes, et 500 femmes, enfants et vieillards, a toujours été remuante et indocile. Pendant la domination turque, c'était le chef de la puissante tribu des Ouled Aïad, au sud de Teniet el-Ahd, qui était chargé, au nom du bey de la province d'Oran, de maintenir les Ouled Antar dans le devoir, et de leur faire payer les redevances. Ils ont 120 gourbis établis dans les parties les moins accessibles de leur territoire; ils cultivent les céréales de manière à suffire à leur consommation, possèdent quelques jardins, et récoltent des fruits et des légumes. Ils ont un marché le jeudi. Ouled Antar.

Ouled Douaba,
Ouled Abéïd,
El-Mâziz,
El-Dahbich,
Ouled Séïl.
Ahl el-Gnessa,
Ouled Zekri,
Ziatin,
Ouled Sy Ali, } Marabouts de la tribu.
El-Bahadja, }

Les Ouled Antar ont la prétention, un peu hasardée, d'être les descendants d'*Antar*, le héros d'un des plus célèbres poëmes arabes; toute la fable du poëme, jusque dans ses moindres détails, est à l'état de tradition parmi eux, et ils ont adapté chaque événement aux localités qu'ils habitent. Ils montrent les champs de bataille de leur héros, et racontent qu'il fut tué au dernier gué du Chelif, que l'on traverse pour pénétrer dans l'Ouanri. Quoique montagnards, les Ouled Antar repoussent la qualification de Kabyles.

La ferme de Boghar, qui a été transformée par Mohammed el-Berkani en un établissement militaire, est située sur leur territoire. Ce poste contenait des magasins, une manutention, des fours et des casernes pour

quelques centaines d'hommes; il était armé de canons, sans être fermé par des murailles. On voit à proximité de ces établissements une très-belle forêt de chênes et de pins qui a fourni des bois de constructions. Lorsque les troupes françaises ont pris possession de ce point, on y a trouvé de grands approvisionnements de chaux. Un petit village arabe s'était formé auprès de la fontaine de Boghar, non loin des bâtiments militaires. Ce point a une très-haute importance administrative; il domine toute la première plaine du Sahra et surveille les mouvements des tribus nomades. Situé à l'entrée de la vallée par laquelle le Chelif pénètre dans les terres cultivées, et qui est une des voies de communication les plus fréquentées par les tribus du Sahra lorsqu'elles viennent dans le Tell, il garde pour ainsi dire une des principales portes de la province. Un marché considérable se tient dans la vallée, sous le canon de Boghar. Une route directe, à travers le pays des beni Hassan et des Haouara, conduit en 8 heures de Boghar à Médéah; la distance est de 12 lieues, mais continuellement dans des montagnes et à travers les bois. L'établissement de ce poste a forcé les Ouled Antar à la tranquillité; les beni Hassan, les Ouled Helal, et autres tribus du sud ont dû accepter des relations régulières avec l'autorité de Médéah. Abd el-kader avait fait creuser à Boghar de vastes silos dans lesquels les tribus déposaient les grains de l'achour; il y trouvait des approvisionnements faciles pour les expéditions dirigées contre les tribus nomades.

Ouled Helal. Comme les Ouled Antar, les Ouled Helal obéissaient, pendant la domination turque, à l'autorité du bey de la province d'Oran. Longtemps, même pendant l'administration d'Abd el-kader, ils ont été compris dans l'aghalik des Ouled Aïad et relevaient du khalifa de Miliana. Les liens nombreux qui les unissent aux Ouled Antar ont fait comprendre qu'ils devaient suivre la même destinée. De Médéah, on compte 13 lieues pour arriver sur leur territoire; il a 10 lieues carrées de superficie. La population est d'une nature semblable à celle des Ouled Antar; montagnards comme eux, ils ont pris beaucoup d'habitudes propres aux Kabyles, quoiqu'ils appartiennent à la race arabe. Leurs cultures sont plus étendues que celles des Ouled Antar. Ils comptent 150 hommes en état de porter les armes, dont 80 cavaliers environs, et 300 femmes, enfants et vieillards. Ils fréquentent le marché du vendredi chez les Matmata, qui leur sont limitrophes à l'ouest, et le marché du mercredi dans le Djendel. La tribu est ainsi partagée :

Ouled Selim,	Ouled Thalaha,	
Ouled Djeréïd,	Ouled Sidi Athïa,	Ces trois fractions sont peuplées par les marabouts de la tribu.
Ouled Bou Arif,	Ouled Senoufi,	
Ouled Khelifa,	Ouled el-Aïmech,	

Ouled el-Aouar. On trouve sur l'Oued el-Hamoul, près des Ouled Helal, la tribu des Ouled el-Aouar. Sous la domination turque, ils faisaient partie de l'apanage du célèbre marabout de Miliana, Sy Ahmed ben Iousef; ils furent réunis par Abd el-kader au gouvernement du khalifa de Médéah. On ne cite ici cette tribu que pour mémoire, son nom ne se trouvant pas dans les documents officiels sur le beylik de Titteri.

Gherib. La tribu de Gherib, située à 8 lieues à l'ouest de Médéah, au nord des Ouled Helal, occupe un territoire qui n'a que 4 lieues carrées, mais qui est très-fertile, à cause de sa proximité du Chelif. Elle marque les limites occidentales de la province de Titteri. Les Gherib labourent beaucoup, eu égard au peu d'étendue du terrain qui leur est dévolu; mais ils n'ont pas des troupeaux considérables. La belle ferme d'Amoura est située sur la rive droite du Chelif, devant leur pays; ils y tiennent leur marché du vendredi; avec les Ouamri et le Djendel ils cultivent sur cette ferme, moyennant un droit qu'ils payent à Médéah. La population se divise en 250 hommes en état de porter les armes, dont 100 cavaliers environ, et 500 femmes, enfants et vieillards; elle habite en hiver 150 gourbis, et en été un nombre à peu près égal de tentes, que l'on déplace suivant les exigences des travaux agricoles. Pendant le gouvernement des Turcs,

les Gherib étaient compris dans l'apanage du Khodjat el-Khéïl d'Alger, qui leur nommait un kaïd, et auquel ils envoyaient chaque année, au printemps et en automne, des redevances en nature et en argent.

Les Gherib sont divisés en fractions de la manière suivante :

Ouled Noual,	El-Abadlïa,
Ouled Ali,	Ouled el-Madjoub,
Berbouch,	Ouled Sy Ali ben Daoud, } marabouts de la tribu
Ouled Maguel,	Hédifa,

El Hanacha.

Les Hanacha ont longtemps suivi la fortune des Ouamri, sous le gouvernement des Turcs; Abd el-kader les constitua en tribu distincte. Situé à six lieues de Médéah, leur territoire a quatre lieues carrées, et se développe sur les premières hauteurs qui conduisent de la vallée du Chelif au plateau de l'Ouamri. Cette population, presque exclusivement agricole, est évaluée à 175 hommes en état de porter les armes, et 250 femmes, enfants et vieillards, répandus dans 50 gourbis. Ils vont au marché d'Amoura le vendredi. Ils se partagent en

Ouled Hanich,	El-Fouaga,
Cheroua,	El-Anabelïa.

Mouzaïa.

La tribu de Mouzaïa occupe les versants nord et les versants sud du premier Atlas, depuis la coupure de la Chiffa à l'est, jusqu'au col célèbre connu sous le nom de Tenïa de Mouzaïa, à l'ouest. Sa position géographique lui donne une très-grande importance, parce qu'elle est maîtresse de la route qui conduit de Blidah à Médéah. Toutes les fois que le passage du col a été disputé à nos troupes, les Mouzaïa se sont toujours fait remarquer parmi les fantassins les plus intrépides. Sous la domination turque, ils relevaient directement de l'agha d'Alger, qui, pour se les attacher, leur avait fait de belles concessions de terrain dans la Métidja, depuis l'Oued el-Kebir jusqu'à l'Oued el-Sebt (Bou Roumi). Ils exerçaient une sorte de surveillance sur les autres montagnards, qui payaient des contributions tandis qu'ils en étaient affranchis. Abd el-kader comprit les Mouzaïa dans la province de Titteri et les mit sous les ordres de Mohammed el-Berkani; il continua à les traiter avec faveur pour les gagner à sa cause, et avoir en eux de fidèles gardiens du col.

Les Mouzaïa sont Kabyles; on retrouve chez eux tous les caractères de cette race fière, brave, indépendante. Ils possèdent des jardins, cultivent les céréales, et ont des plantations de tabac. Comme tous les Kabyles, ils tirent un parti avantageux de leurs oliviers, fabriquent du savon, et font du charbon. Il existe sur le territoire de cette tribu des mines de plomb et de cuivre qui ont été exploitées autrefois, et qui paraissent encore fort riches. Le marché des Mouzaïa se tient le lundi, auprès du bois des Oliviers (Zeboudj el-Azara), au lieu nommé *Deridka*. Ils vont eux-mêmes au marché des Hadjout, ouvert tous les samedis, près de la ferme d'El-Sebt, qui était autrefois le séjour habituel du kaïd; ils vont aussi au marché du vendredi à Blidah, à celui du mercredi des beni Menad, à Bordj el-Arba, dans la Métidja; à celui des Soumatha, le jeudi, à Zeboudj el-labès, dans l'Oued Djer; enfin ils fréquentent, en été seulement, le marché des beni Salah, à Merdja bou Ghedou. Les noms des tribus avec lesquelles les Mouzaïa se trouvaient plus particulièrement en relation de marché ont été énumérées avec quelque détail, afin de faire ressortir cette considération, qu'ils sont entraînés par leurs intérêts vers la Métidja plus que vers la province de Titteri. Ce fait s'explique par la position que leur avait faite l'agha d'Alger sous les Turcs; ils étaient une des sentinelles chargées de surveiller le bey de Titteri. Depuis sa soumission à la France, cette tribu, qui comptait parmi les plus ardents partisans d'Abd el-kader, n'a commis aucun acte d'hostilité; elle fournit une garde pour veiller à la sûreté du passage du col et protéger les voyageurs; elle a envoyé beaucoup de travailleurs pour ouvrir, sous les ordres de nos officiers du génie, la nouvelle route de Blidah à Médéah, par la coupure de la Chiffa. Ces dispositions confirment bien tout ce qu'on attendait du caractère

loyal et des habitudes laborieuses des Kabyles. Les Mouzaïa peuvent mettre sur pied plus de 1,000 fantassins; mais ils n'ont pas de cavalerie. Leurs fractions sont :

Beni Ali, établis sur les pentes du versant septentrional de l'Atlas, sur la lisière de la plaine de la Métidja;
Beni Ghenan, sur le même versant, plus vers l'ouest;
Chemama, occupant les environs du col;
Ahl el-Zaouïa, sur les pentes du versant méridional;
Ahl Enfouf, sur le même versant, au bois des Oliviers;
Ahl Boualam, sur le même versant, vers le Nadhor.

La famille des marabouts, qui exercent une influence très-ancienne sur les Mouzaïa, porte le nom de Moula el-Oued (seigneur de la rivière). C'est dans cette famille qu'Abd el-kader, aussi bien que les Turcs, choisissait le chef de la tribu. A l'époque de la soumission des tribus à l'autorité française, on a dû suivre un usage depuis longtemps consacré, et on a élevé à la dignité honorifique de Bach-Agha de l'aghalik du Tell un membre de cette famille, qui avait déjà donné de nombreuses preuves de dévouement à la France. Les Mouzaïa ont les premiers profité de la pacification, qui a ouvert une libre communication entre Blidah et Médéah; ils fréquentent assidûment les marchés de ces deux villes, et louent leurs bêtes de somme pour les transports.

En résumant les détails statistiques qui viennent d'être exposés au sujet des douze tribus de cet aghalik, on trouve que l'ensemble de ce territoire a 138 lieues carrées de superficie, et qu'il est habité par environ 13,000 âmes, dont 4,500 en état de porter les armes. Cette population est logée dans 2,500 gourbis, et possède en outre un millier de tentes, qu'elle dresse du printemps à l'automne seulement. La richesse en bestiaux de cet aghalik est évaluée approximativement à 5,000 bœufs ou vaches, 25,000 moutons, 15,000 chèvres, 500 mulets, 300 chevaux et une centaine de chameaux. Les terres susceptibles d'être mises en culture comprennent environ 18,750 hectares; mais l'expérience a démontré que, pour avoir le nombre d'hectares labourés chaque année, il fallait prendre le tiers seulement de la totalité des terres arables : ainsi, pour cet aghalik, ce serait 6,250 hectares, qui représentent en mesures du pays 1,250 zouïdja (charrue attelée de deux bœufs), à raison de 5 hectares par zouïdja. Chaque charrue ensemence environ dix mesures de grains, blé et orge : en supposant que la récolte donne seulement, comme moyenne, cinq pour un, les moissons de l'aghalik représenteraient 62,500 mesures de grain, dont un tiers en blé et les deux autres tiers en orge. Lorsque l'on traitera des revenus de la province, on recherchera ce que le beylik prélevait de ces produits et de ces richesses à titre de contribution.

Aghalik du Cherk

L'aghalik du Cherk est limité : au nord, par les beni Seliman et les Arib, tribus de la province de Sebaou; à l'est, par la route qui conduit de Hamza à Msilah, passant entre le Djebel Dira et l'Ouennougha; à l'ouest, par l'aghalik du Kebla et les tribus du Makhzen; au sud, il s'étend jusque dans le Sahra vers les montagnes des Ouled Sidi Aïssa. Cette partie de la province est de beaucoup la plus riche en céréales et en bestiaux. Le territoire des tribus qui avoisinent la frontière septentrionale est boisé et bien arrosé, tandis que vers le sud les eaux sont plus rares et chargées le plus souvent de matières minérales qui les rendent saumâtres. La population est très-variée, selon la nature du terrain qu'elle habite. Dans les montagnes, elle semble participer de la double inclination des Arabes pour la grande culture, et des Kabyles pour le jardinage et les vergers; dans les plaines, l'élève des bestiaux est, avec l'agriculture, sa principale occupation, et ses nombreux contacts avec les tribus du Sahra lui ont fait prendre quelque chose de leurs habitudes nomades et aventureuses. La superficie de cet aghalik, du moins pour la partie où une appréciation est possible, n'est pas aussi étendue que celle de l'aghalik du Tell; cependant, comme le sol est plus riche et la population plus nombreuse, ses produits sont plus importants. Voici le détail des tribus qui le composent.

A neuf lieues sud-est de Médéah est située la tribu de Rebaïa, une des plus considérables, au point de vue politique, de cet aghalik. Son territoire ne comprend que cinq lieues carrées; la population est de 750 hommes en état de porter les armes, et 1,500 femmes, enfants et vieillards. Ils possèdent 400 tentes et un petit nombre de gourbis pour leurs établissements d'hiver. Ils appartiennent à la race arabe, labourent beaucoup, et ne font aucun mouvement de migration hors de leur pays. Un marché très-fréquenté se tient le dimanche sur leur territoire, auprès de l'Oued el-Ahd. Ils viennent eux-mêmes au marché de Médéah, et y apportent du sel. La propriété du beylik, appelée *El-Melah*, est située dans cette tribu et exploitée par elle. Sa division en fractions est ainsi déterminée : Rebaïa.

Ouled Atthaf,
Ouled Ahmed,
Ouled Salah,
Hadjama,
Tâziza,
Lebabda,
Ouled Iahïa,
Ouled Abd el-Ouahab,
Ouled Sy Mohammed Ahl el-Kaf, marabouts.

Les Ouled Allan sont à quinze lieues au sud-est de Médéah, au delà des Rebaïa; leur territoire a dix lieues carrées de superficie. Sa population est évaluée à 1,700 hommes en état de porter les armes, et 3,500 femmes, enfants et vieillards. Ils habitent environ un millier de tentes, et possèdent aussi quelques gourbis auprès de leurs dépôts. Cette tribu occupe les pentes de la montagne connue sous le nom de *Kaf el-Akhdar* et une partie du pays environnant. Cette montagne, que les cartes désignaient imparfaitement tantôt sous le nom de *Tittery Tach*, tantôt *Tittery Doch*, a été longtemps prise par nos géographes pour un lac, jusqu'à ce que sa position ait été bien reconnue. Le Kaf el-Akhdar (le sommet vert) est un grand plateau qui termine une montagne élevée; on y trouve de l'eau et des pâturages. Son accès difficile l'a souvent fait choisir par les Ouled Allan comme un lieu de refuge. Quoique très-fertile, le pays est peu arrosé; après les premières pluies de l'automne, la tribu laboure le plus qu'elle peut, puis se retire dans les plaines du petit désert où une température plus douce a déjà fait pousser les premières herbes; elle revient à la fin du printemps pour surveiller ses champs, puis moissonne, enferme les récoltes dans les silos, échange une partie de ses produits, et, après les labours, s'éloigne du Tell. Les Ouled Allan sont Arabes; ils possèdent des chameaux et de nombreux troupeaux de moutons. Ils ont un marché très-considérable qui se tient le vendredi. Pour percevoir les impôts dans cette tribu, les Turcs étaient obligés d'établir une colonne mobile auprès du Kaf el-Akhdar. Ouled Allan.

Ouled Aïssa,
Ouled Chenaf,
El-Zerarta,
El-Maguif,
Beläïth,
Ouled Sidi Amer.

Les trois dernières fractions sont peuplées par des marabouts. Peut-être faut-il attribuer aux prétentions et aux intrigues de ces personnages, le caractère turbulent de cette tribu et ses démêlés incessants avec ses voisins.

Le nom même de cette tribu indique qu'elle est originaire du Sahra. Elle habite dans le Tell, mais elle n'y a pas de territoire qui lui soit spécialement assigné; on ne trouve pas même ses tentes réunies en fractions ou en douars comme chez les autres tribus. Les Sahri sont répandus dans tout l'aghalik par petits groupes de trois à cinq tentes. Ils remplissent au milieu de ces tribus les fonctions de bergers, soit pour les troupeaux du Gouvernement, soit pour ceux des particuliers. Malgré leur dispersion, les Sahri sont restés constitués en tribu et obéissent à un kaïd choisi parmi eux et investi par le commandant de la province. Ce chef réside tantôt dans une tribu, tantôt dans une autre, selon que les tentes se El-Sahri.

groupent en plus grand nombre sur un point ou sur un autre. Quoique disséminés, ils sont très-unis entre eux, et ont une grande répugnance à s'allier aux tribus au milieu desquelles ils vivent. Cependant on en voit très-rarement quitter le Tell pour retourner dans le Sahra. On compte parmi eux 250 hommes en état de porter les armes et 500 femmes, enfants et vieillards; ils ont à peu près 150 tentes. C'est une population douce et laborieuse, qui se fait partout remarquer par son amour de la paix.

On trouve dans le sud, à 15 ou 18 lieues du Tell, une montagne du nom de Djebel Sahri; elle se développe de l'ouest à l'est, depuis Serguin jusqu'aux montagnes de Bou Sâda. Les Ouled Naïl y ont construit plusieurs petits villages. Au dela de Goudjila, chez les Ouled Khelif, on rencontre aussi une tribu du nom de Sahri, dans la vallée de l'Oued Harhar. Les tribus du sud envoient souvent de leurs colonies bien loin dans les terres cultivées. C'est ainsi que, dans la plaine de la Métidja, on voit des Zenakhera, dont la souche principale est encore aujourd'hui sur les bords du Nahar el-Ouassel.

El Adaoura

Dix-huit lieues séparent le territoire des Adaoura de Médéah; il a une superficie de 15 lieues carrées. Cette tribu compte 1,000 hommes en état de porter les armes et 2,000 femmes, enfants et vieillards; elle possède 500 tentes et quelques gourbis établis dans les parties les plus difficiles du pays. Comme les Ouled Allan, les Adaoura habitent sur la limite du Tell et des terres stériles; comme eux aussi, ils se retirent après les labours et reviennent au printemps. Ils sont Arabes; ils cultivent beaucoup, possèdent des chameaux et élèvent de grands troupeaux de moutons : leur marché a lieu le jeudi. Cette tribu, à cause de son éloignement de Médéah, est une des plus difficiles à gouverner; elle est fréquemment en guerre avec ses voisins, et dans toutes les querelles les premiers torts viennent d'elle. Le pillage des silos est ordinairement un des actes d'hostilité le plus grave dans ces guerres de tribu à tribu; pour cela elles tâchent de se devancer à l'époque du mouvement de retour vers le Tell, et vident promptement les silos de leur ennemi; souvent même, en hiver, elles font des courses avec de la cavalerie seulement, dans le même but; en automne elles s'enlèvent les bêtes de labour. Les Adaoura sont presque toujours condamnés comme les agresseurs, lorsque ces contestations arrivent devant un medjelès. En 1841, le khalifa Mohammed el-Berkani dirigea une razia contre eux. Il s'empara de tous les troupeaux, enleva les chevaux, les selles et les armes de tous les cavaliers de la tribu; après s'être laissé longtemps supplier, il consentit à leur rendre leurs chevaux avec leur équipement qu'ils durent racheter à prix d'argent. Sous la domination turque, quoique contenus par la forte organisation de l'outhan du Dira, par les garnisons de Sour el-Ghozlan (enceinte des Gazelles) et d'Hamza, on ne pouvait leur faire payer des contributions qu'en envoyant des troupes jusque dans leur pays.

Leurs fractions sont au nombre de six:

Ouled Saïdan,	Ouled Sultan,
Ouled Zemmïet,	Ouled Aïssa,
Ouled Nefaia,	Ouled Sidi Mohammed el-Ghida, marabouts.

Ouled Sy Ahmed ben Ioucef

Le territoire des Ouled Sy Ahmed ben Ioucef touche à celui des beni Seliman; il est traversé par l'Oued Chaïr; il est éloigné de huit lieues de Médéah, et sa superficie est de 8 lieues carrées. La population est de 350 hommes en état de porter les armes, et 700 femmes, enfants et vieillards; elle habite 150 tentes ou gourbis. Cette tribu ne fait aucun mouvement de migration; elle n'a pas de marché chez elle, et fréquente surtout celui du dimanche chez les Rebaïa, et ceux qui se tiennent chez les beni Seliman. Le beylik possède des biens habous dans la vallée de l'Oued Chaïr, d'une contenance d'environ 300 hectares, et une autre propriété connue sous le nom de *Arimela*.

Les fractions groupées autour des Ouled Sy Ahmed ben Ioucef et qui composent avec eux le commandement d'un kaïd sont :

Ouled Sy Ahmed ben Ioucef,
Ahl Oued Chaïr,
El-Mahadba,
El-Mahadma,
Ouled Sidi Ghidon, marabouts.

La petite tribu de Djouab est située à 18 lieues à l'est de Médéah ; son territoire a 4 lieues carrées ; sa population ne s'élève pas au delà de 150 hommes en état de porter les armes, et 300 femmes, enfants et vieillards, qui habitent 75 tentes ou gourbis, en nombre à peu près égal. Les Djouab faisaient partie, sous les Turcs, du grand kaïdat de Djebel Dira. Quoique cette centralisation d'autorité n'existe plus, toutes ces petites tribus ont conservé des habitudes qui les ramènent vers le Dira. Les Djouab n'ont pas de marché ; ils vont à celui des Ouled Dris, qui a lieu tous les dimanches, à Sour el-Ghozlan. Les deux fractions de cette tribu sont : El-Djouali et Ouled Sidi Saad ; ces derniers sont des marabouts. Djouab.

On trouve sur le territoire des Djouab, au lieu désigné sur les cartes sous le nom de *Berouaguia* (non celui des Abid, mais plus à l'est), des ruines romaines assez étendues, appelées dans le pays Sour Djouab. L'importance des débris dont le sol est jonché signale l'emplacement d'une ville considérable ; l'enceinte de la citadelle est encore bien conservée ; on a découvert des tombeaux avec des sculptures qui les ont fait reconnaître pour des tombeaux d'évêques chrétiens. L'eau et le bois sont à proximité et en abondance.

Après les Djouab, en allant dans la direction de l'est, on rencontre les Ouled Meriam, à 19 lieues de Médéah. Ce territoire a 9 lieues carrées ; il touche à celui des beni Seliman (Ouled Thân) et à celui des Arib. La population est de 450 hommes en état de porter les armes, et 900 femmes, enfants et vieillards : ses gourbis sont au nombre de plus de 200. Le pays est très-accidenté, boisé et bien arrosé. Les habitants sont remuants et ont de fréquents démêlés avec l'autorité. Ils appartenaient, sous le gouvernement turc, à l'outhan du Dira. Ils vont au marché des Ouled Dris le dimanche, à celui du vendredi des Arib, et à celui du mercredi chez les beni Seliman. On voit sur leur territoire un cours d'eau qui a pris son nom d'une sanglante exécution ordonnée par un bey après une révolte de la tribu, Guelt errouous (la mare des Têtes). Depuis la fin de la domination turque, les khalifa arabes qui ont commandé dans la province de Sebaou ont fait de très-grands efforts pour détacher les Ouled Meriam du gouvernement de Médéah. Ces tentatives se sont souvent renouvelées pour toutes les tribus du Djebel Dira. Ahmed ben Salem, ex-khalifa d'Abd el-kader, a conservé quelques relations dans ces contrées. Ouled Meriam.

Les Ouled Meriam se divisent en :

Ouled Mbarek,
El-Mouïssat,
Ouled bou Chenafa,
Ouled Sëïbat.

La distance qui sépare les Ouled Fara de Médéah est de 20 lieues vers l'est. Le territoire de cette tribu comprend 9 lieues carrées ; sa population est de 520 hommes en état de porter les armes, et 1,040 femmes, enfants et vieillards ; elle habite environ 280 gourbis et un très-petit nombre de tentes. Cette tribu touche à l'extrémité des pentes occidentales du Djebel Dira ; son pays offre à peu près les mêmes conditions topographiques que celui des Ouled Meriam ; cependant elle cultive beaucoup plus que ces derniers, et a des récoltes plus abondantes. Peut-être faut-il attribuer à cette circonstance l'adoucissement de leurs mœurs et leur caractère plus pacifique. Comme les Ouled Meriam et toutes les tribus qui entourent le Dira, les Ouled Fara sont renommés pour le tissage des couvertures de cheval, appelées en arabe *djelal*, et qui sont faites avec de la laine ; ils confectionnent aussi de la même manière des sangles, des tapis grossiers, des sacs appelés *tellis*, et des *emmara* (espèce de musette pour donner l'orge aux chevaux. Ils récoltent des Ouled Fara.

glands doux dans leurs forêts et vont les vendre chez les tribus situées plus au sud. Ils n'ont pas de marché sur leur territoire, et fréquentent celui du dimanche à Sour el-Ghozlan, et celui du vendredi chez les Arib. Ils faisaient partie de l'outhan du Dira. On trouve sur les bords de l'Oued Fara, qui traverse leur pays, un petit monument romain que les Arabes ont nommé *Kasr bent essolthan* (le château de la fille du sultan); les murailles sont encore en bon état de conservation. Les Turcs se servaient souvent de cette construction comme d'un magasin de dépôt. La tribu n'a que deux fractions, qui sont les Ouled Daoud et les Ouled Khoubiza.

Ouled bou Arif. Les Ouled bou Arif, sous le gouvernement d'El-Berkani, furent longtemps annexés aux Ouled Fara, et obéissaient au même kaïd; mais, faisant droit à leurs réclamations, l'émir les reconstitua en tribu indépendante, comme ils l'étaient du temps des Turcs. Leur territoire est situé à 18 lieues de Médéah, et comprend 3 lieues carrées. Ils comptent, sur une population totale de 450 âmes, 150 hommes en état de porter les armes; ils ont 75 gourbis. Rattachés autrefois à l'outhan du Dira, les Ouled bou Arif fréquentent le marché du dimanche des Ouled Dris. Ils sont d'origine arabe, et on trouve parmi eux les fractions suivantes :

Ouled Feltan,
Ben Kalda,
Bou Arif,
Khellouf.

Ouled Dris. Les Ouled Dris habitent la partie orientale du Djebel Dira, dont on les regarde comme les maîtres. Ils sont à 22 lieues à l'est de Médéah, et on estime que leur territoire a 6 lieues carrées de superficie. La population est de 600 hommes en état de porter les armes, et 1,200 femmes, enfants et vieillards; elle occupe 300 gourbis et un très-petit nombre de tentes. Ils se livrent au tissage de la laine comme les Ouled Fara, cultivent les céréales et élèvent des mulets et des bœufs. Le marché des Ouled Dris, on l'a déjà vu, se tient le dimanche à Sour el-Ghozlan; il est très-fréquenté. Il y a, sur ce point, des ruines romaines importantes et des constructions plus récentes élevées par les Turcs, qui y avaient établi une garnison de 69 soldats. Ce poste exerçait la plus salutaire influence sur la tranquillité de ces contrées, et donnait une grande force au kaïd de l'outhan du Dira. Sour el-Ghozlan était un dépôt pour les grains de l'achour. L'expédition que nos troupes ont faite dans ces régions, au mois d'octobre 1842, a permis de déterminer d'une manière précise la position de Sour el-Ghozlan, que l'on avait longtemps improprement dénommé *Souk Ghozlan*, et que l'on croyait situé tout à fait à proximité de Hamza. Il y a plus de 10 lieues d'un de ces points à l'autre.

Le Djebel Dira est couvert sur toutes ses pentes de nombreuses sources, qui entretiennent d'excellents pâturages pendant toute l'année; mais cette montagne étant très-élevée au-dessus du niveau de la mer, le froid s'y fait vivement sentir en hiver, et la neige y tombe en abondance; les Ouled Dris vont alors chercher un climat plus doux dans les vallées environnantes. Le Dira est très-boisé; on y trouve de belles forêts de chênes, dans lesquelles les habitants prétendent qu'il y a beaucoup de lions. La fertilité de cette contrée a donné lieu à une légende populaire que les Arabes d'aujourd'hui racontent avec la plus ingénue crédulité. Il y a, dit le récit, sur le sommet de la montagne, des prairies si riches que les maîtres du pays, les *Roumanos* (Romains), y élevaient des troupeaux de vaches très-considérables. Au printemps ces vaches fournissaient du lait en si grande abondance, qu'on en remplissait d'immenses réservoirs, d'où, par des conduits, il s'échappait en ruisseau et descendait frais et pur jusqu'au pied de la montagne. On montre encore le lit de ces ruisseaux merveilleux.

Voici le nom des fractions des Ouled Dris :

Ouled Derouas,
Ouled Bousselah,
Ouled Tadjin,
El-Djafra,
El-Hathaba.

La position de cette tribu, à l'extrême frontière orientale de la province de Titteri, l'expose à des

attaques fréquentes de la part des tribus qui habitent les monts Ouennougha, et qui dépendent du gouvernement de la Medjana. Cet état d'hostilité presque permanent avait poussé les Ouled Dris à chercher des alliés non-seulement dans le Titteri, mais dans les rangs mêmes des tribus ennemies. Leur marché important, et la nécessité qui y amenait tous ces montagnards les aidèrent à former des alliances défensives et offensives. Il suffira de citer parmi ces tribus les Ouled Msellem, Ouled Salem, El-Kissana, beni Amar, beni Idou.

Distants de Médéah de 20 lieues, les Ouled Sy Amer occupent au sud-est du Djebel Dira un territoire qui n'a pas plus de 3 lieues carrées : cette tribu est partagée en deux fractions : les Cheraga (ceux de l'est) dont il est ici question, et les Gharaba (ceux de l'Ouest) établis chez les Ouled Sy Abdallah dans la partie occidentale de la province, dans l'aghalik du sud. La population des Cheraga est évaluée à 300 individus, dont 100 en état de porter les armes. Cette petite tribu ne cultive pas assez de céréales pour suffire à sa propre consommation ; elle va sur les marchés du Tell pour compléter ses approvisionnements en grains, soit chez les Ouled Dris au marché de Sour el-Ghozlan le dimanche, soit chez les Adaoura le jeudi. Elle émigre chaque année pour chercher de meilleurs pâturages dans le Sahra; elle élève des troupeaux de moutons qui sont sa principale ressource, possède des chameaux et quelques chevaux : ses tentes sont au nombre de 50. Ouled Sy Amer.

La petite tribu des Ouled Berkat est située à 22 lieues de Médéah, au sud du Djebel Dira ; son territoire ne comprend que 2 lieues carrées; sa population est de 75 hommes en état de porter les armes et 150 femmes, enfants et vieillards; elle a environ 35 tentes ou gourbis. Les Ouled Berkat dépendaient de l'outhan du Dira; ils cultivent assez pour n'avoir pas besoin d'acheter des grains. Ils vont au marché du dimanche des Ouled Dris, à Sour el-Ghozlan. Ouled Berkat.

A peu près de la même force que les Ouled Berkat, les Ouled Selama comptent aussi 75 hommes en état de porter les armes. Leur territoire a une superficie de 4 lieues carrées, et est éloigné de la capitale de la province de 22 lieues. Ils ont 35 tentes ou gourbis, ne possèdent pas de chameaux, n'émigrent pas, et labourent sans être obligés d'acheter leurs grains chez les autres tribus. Ils dépendaient aussi du kaïd du Dira, et fréquentent encore le marché des Ouled Dris. Ouled Selama.

A 24 lieues de Médéah et au sud-est du Djebel Dira, les Ouled Abdallah occupent un territoire qui mesure 6 lieues carrées; ils ont 75 tentes, habitées par 500 individus, dont 150 en état de porter les armes. Cette tribu ne possède pas de bœufs et ne laboure que très-peu; c'est sur le marché des Ouled Dris qu'elle vient chercher ses approvisionnements en grains; elle a quelques chameaux. Dans leurs mouvements annuels de migration, les Ouled Abdallah arrivent quelquefois jusqu'auprès du territoire de Bou Sâda; ils sont alors exposés aux actes de brigandages qu'entreprennent contre eux, soit les Souama, soit les Ouled Madhi, grandes tribus dépendantes de la Medjana, dans la province de Constantine. Les Ouled Abdallah se divisent en deux fractions : les Ouled el-Hadj et les Ouled Souala. Ouled Abdallah.

Avec cette tribu voyagent les Ouled Nar et les Ouled Selama, qui n'ont pas de territoire déterminé, ne labourent pas, achètent leurs grains, et sont en tout soumis aux mêmes conditions. Ces petites tribus, que l'on rencontre comme des annexes à d'autres tribus plus considérables, échappaient souvent, à cause de leur éloignement, à toute action administrative. Le kaïd de la grande tribu leur vendait sa protection et était intéressé à ne pas signaler l'existence de ces espèces de parasites, que l'on aurait aussitôt organisés, auxquels on aurait demandé des contributions, et qui n'auraient plus voulu payer de subsides au kaïd protecteur.

Les Ouled Sy Mouça sont situés à 20 lieues de Médéah, au sud, un peu ouest, du Djebel Dira; leur territoire a 6 lieues carrées de superficie; ils ont 175 tentes ou gourbis, habités par 350 hommes en état Ouled Sy Mouça.

de porter les armes, et 700 femmes, enfants et vieillards. Sous la domination turque, cette tribu faisait partie de l'apanage du Khodjat el-Khéil, ministre des domaines à Alger. Elle fréquente le marché des Ouled Dris et celui du jeudi chez les Adaoura. Les Ouled Sy Mouça avaient des relations suivies avec toutes les petites tribus du sud dont il a été parlé précédemment. Ils cultivent les céréales, possèdent des chameaux, et servent souvent d'intermédiaires pour les achats. Ils passent pour ne respecter aucune règle morale dans les rapports des sexes. Ils ont quatre fractions :

Aouata,
Denadnia,
El-Merakïa,
Ouled Sy Daoud, marabouts.

Ouled Sy Ali ben Daoud.

Les Ouled Sy Ali ben Daoud sont issus d'une famille de marabouts; ils n'ont pas de territoire déterminé et habitent le Sahra la plus grande partie de l'année; cependant, comme tous les Arabes qui ne labourent pas, ils viennent passer quelques mois dans le voisinage des marchés du Tell; ils arrivent alors à 25 lieues au sud-est de Médéah. Ils ont environ 40 tentes et 75 hommes en état de porter les armes. Les tribus avec lesquelles ils ont le plus de contact sont les Ouled Allan et les Adaoura. Les Ouled Sy Ali ben Daoud sont divisés en deux fractions : les Ouled Chabouti et les Ouled Mohammed.

Ouled Sidi Hazerach.

Les Ouled Sidi Hazerach, que l'on désigne souvent sous le nom d'*Ouled Sidi Hadejrez*, sont situés au sud du Djebel Dira, après les Ouled Abdallah, sur la route qui conduit de Hamza à Msilah. Cette tribu possède 200 tentes, habitées par une population de 1,200 individus, dont 400 en état de porter les armes. Elle n'a pas de territoire déterminé dans la province de Titteri, et ses établissements autour du tombeau des marabouts Sidi Hazerach sont situés sur le sol de la province de Constantine; ses rapports politiques la rattachent même presque entièrement aux tribus de la Heudna, mais ses relations commerciales l'amènent dans le Titteri, où elle vient s'approvisionner en grains et échanger ses produits. Cette situation mixte a eu pour résultat de faire réclamer les Ouled Sidi Hazerach par les deux provinces, comme sujets tributaires. Il est à croire qu'ils dépendaient de Médéah, dont ils étaient plus rapprochés, surtout lorsque le kaïdat du Dira était organisé; mais que, ne trouvant plus de ce côté une protection efficace, ils ont dû, pour trouver des protecteurs, prendre part dans les querelles qui divisent les grandes tribus de la Heudna.

Ouled Sidi Aïça.

Les Ouled Sidi Aïça habitent, après les premières plaines du petit désert, les montagnes qui forment la troisième chaîne; ils labourent très-peu, et viennent compléter leurs approvisionnements en céréales sur le marché des Ouled Allan, le vendredi, et sur celui des Adaoura, le jeudi. Les Ouled Sidi Aïça sont issus d'une famille de marabouts, et sont très-vénérés par les autres tribus. Ils possèdent dans leur pays des petits villages et des jardins; ils ont aussi des troupeaux, et semblent allier les habitudes d'une vie sédentaire aux mœurs des Arabes nomades. Leurs montagnes sont bien reconnaissables à cause de sept pics situés à peu de distance les uns des autres, et nommés en arabe *Sebâ-Rous*. La tribu a trois fractions :

El-Mouafik,
Ouled Bakhta,
Ouled Sid Ahmed.

On trouve, un peu plus à l'ouest, dans le prolongement de la même chaîne de montagnes, une autre tribu du nom d'*Ouled Sidi Aïça*. Ils sont établis à l'est de Serguin et le long des bords de l'oued Ouerk. Ils se rattachaient tantôt aux Ouled Chaïb, tantôt aux Ouled Mokhtar, et dépendaient alors de l'aghalik du sud de la province de Titteri.

Si maintenant on veut résumer le tableau de l'aghalik du Cherk tel qu'il vient d'être présenté, on trouve 18 tribus, en négligeant les Ouled Nar et les Ouled Selama, établies sur un territoire d'une conte-

nance de 102 lieues carrées, sans faire entrer dans cette appréciation les terrains stériles habités par les tribus à moitié nomades des premières plaines du petit désert. La totalité des terres arables est de 22,500 hectares, dont un tiers seulement, 7,500, sont mis annuellement en culture, et sont représentés, en mesure du pays, par 1,500 zouidjas. Les semailles sont évaluées à 15,000 mesures de blé et d'orge, et la récolte à 75,000 mesures, dont 25,000 en blé et 50,000 en orge. La population totale est d'environ 21,000 individus, dont 7,000 en état de porter les armes; elle possède 15,000 bœufs ou vaches, 75 à 80,000 moutons, 7,000 chèvres, 1,500 chevaux, plus de 800 mulets et au delà de 3,000 chameaux; enfin on compte 2,500 gourbis et 1,500 tentes.

D'après les détails qui viennent d'être donnés, l'aghalik du Cherk paraît divisé en deux centres d'influence bien distincts. Les tribus qui se ressentent encore des habitudes que leur avait fait prendre l'organisation de l'outhan du Dira forment le premier groupe; les Ouled Dris sont à la tête de ces tribus, et leur marché est demeuré le principal foyer de la vie politique de cette contrée; ils sont en relation avec la plaine de Hamza et l'Ouennougha, et avec la partie orientale du désert de la province de Titteri. L'autre groupe se rattache dans le Tell aux Rebaïa; leur marché se tient le dimanche, à peu près dans le centre de la province; on y rencontre, outre les tribus de l'aghalik du Cherk, celles de l'aghalik du Sud et de celui du Tell, et le makhzen. En seconde ligne, le marché du jeudi des Adaoura, et celui du vendredi des Ouled Allan, sont aussi pour quelques tribus d'une importance relative. Le groupe du Dira est composé en majorité de montagnards qui habitent un pays très accidenté, boisé et arrosé, à l'exception cependant des pentes méridionales du Djebel Dira; le groupe des Rebaïa occupe un pays plus découvert, moins boisé, moins pourvu de cours d'eau, et, malgré cela, plus riche en belles moissons et plus propice pour l'éducation de nombreux troupeaux. Les premiers, quoiqu'ils se défendent vivement de la qualification de kabyles, offrent plusieurs points de ressemblance avec ces populations : ils ont des demeures fixes, récoltent des glands, dont ils se nourrissent; élèvent préférablement des bœufs et des mulets; se livrent enfin à une industrie. Les seconds se rapprochent plus du caractère attribué aux Arabes nomades; leurs habitations changent suivant la nature de leurs travaux; ils sont adonnés à la grande culture, dont leur sol, chargé de matières salines, explique peut-être les abondantes récoltes; élèvent des chevaux et des troupeaux de moutons; enfin font usage de chameaux. Par la fréquentation des marchés, ils donnent satisfaction à ce grand instinct commercial qui est un des principaux caractères de la race arabe.

Il faut aussi constater que l'influence des marabouts se fait moins sentir dans l'aghalik du Cherk que dans celui du Tell. Peut-être serait-il mieux de dire que, tenus éloignés de la vie politique, rarement appelés à des emplois administratifs, les marabouts du Cherk, quoique aussi nombreux que ceux du Tell, n'ont pas subi comme eux les tentations de l'ambition, et n'ont pas été à même de sacrifier leur rôle pacifique et religieux au désir de commander.

Les tribus du Dira tendent en ce moment à se réunir à la province de Sebaou, tandis que celles qui suivent les Rebaïa se laissent de plus en plus absorber par les nomades du Sahra. Un grand chef, mais grand surtout par sa vigueur et sa justice, pourrait seul, en résidant au milieu de l'aghalik, lui rendre son unité, et empêcher la vieille influence que le Tell a toujours exercée sur le Sahra de se déplacer. On aura aussi remarqué comment la destruction du grand kaïdat du Dira a eu pour résultat d'obliger les petites tribus qui sont sur la route du Dira à Msilah à aller chercher des protecteurs parmi les tribus occidentales de la Medjana, et qu'elles n'ont conservé avec la province de Titteri que des relations de marché. Tous ces faits font ressortir de quelle haute importance était le choix de l'emplacement des marchés, leur surveillance et la protection assurée à tous ceux qui les fréquentaient.

L'aghalik du Keblah (du sud) est partagé en deux parties d'une nature bien différente : la partie comprise dans le Tell, habitée par des tribus sédentaires, et la partie située dans le Sahra, occupée par des tribus qui, si elles ne sont pas entièrement nomades, ont presque toutes les habitudes de la vie du désert, ne labourent pas et viennent acheter leurs grains. Les tribus faisant partie du Tell pourront seules être Aghalik du Kebla.

étudiées avec quelque précision ; les autres n'ayant pas la plupart de territoire déterminé, changeant fréquemment leur campement, échappent aux investigations les mieux dirigées. La portion de l'aghalik du Kebla enclavée dans le Tell touche, au nord, aux Douaïr ; à l'ouest, aux beni Hassan et aux Ouled Antar ; à l'est, aux Ouled Allan. Quant au territoire situé dans le petit désert, il est limité à l'est par le cours de l'Oued el Anasser et les Mouïadat ; à l'ouest, par l'oued Nahar el Ouassel et l'Oued Châbounïa ; au sud, enfin, par les lacs. Les tribus sédentaires s'offrent naturellement les premières à l'examen.

Ouled Hédim. Les Ouled Hédim, à 8 lieues au sud-est de Médéah, touchent aux Douaïr et aux Abid ; leur territoire n'a que 3 lieues carrées. La population ne compte que 50 hommes en état de porter les armes ; elle habite 25 tentes ou gourbis. Cette tribu va au marché du mardi chez les Douaïr, à celui du lundi à Berouagnia ; comme les Rebaïa, elle apporte du sel au marché de Médéah. Les Ouled Hédim, trop faibles par eux-mêmes pour se défendre, se sont assuré la protection des Douaïr, leurs voisins, la plus forte des tribus du makhzen.

Ouled Hamza. A 10 lieues au sud de Médéah, sur la route qui conduit de Berouaguia à Boghar, on rencontre les Ouled Hamza, après les Abid, au lieu appelé *Madjber*. Leur territoire comprend 4 lieues carrées ; il est d'une grande fertilité. La tribu compte 60 hommes en état de porter les armes ; mais elle est moins guerrière que les Ouled Hédim, à qui leur alliance avec les Douaïr a donné des habitudes plus militaires. Elle possède 30 tentes ou gourbis, et met en œuvre pour ses labours 30 charrues. Elle va au marché du mardi chez les Douaïr, et à celui du lundi, que le kaïd des Zenakhera préside sous Kessar el-Boukhari, vis-à-vis Boghar. Le beylik possède une propriété chez les Ouled Hamza.

Emfata. En descendant de Berouaguia à Boghar, on voit, à la gauche de la route, les montagnes blanchâtres qui marquent à l'ouest les limites du territoire des Emfata ; il est éloigné de 12 lieues de Médéah, et comprend 8 lieues carrées. La population est évaluée à 600 hommes en état de porter les armes, et 1,200 femmes, enfants et vieillards ; elle habite 300 tentes ou gourbis. Les Emfata vont au marché des Douaïr, qui touchent leur pays au nord, et à celui du lundi chez les Zenakhera, qui leur sont aussi limitrophes au sud-ouest. Cette tribu a dans la province un fort mauvais renom de déloyauté ; elle a toujours été d'un gouvernement difficile, non qu'elle se mette en révolte contre l'autorité du chef du pays, mais parce qu'elle suscite incessamment des querelles à ses voisins, et qu'elle crée ainsi de sérieux embarras administratifs.

Les Emfata sont subdivisés de la manière suivante :

Ouled Aid.	El-Araf.
Ouled el-Aïdia.	Ouled Boukhari.
Ouled Mahla.	Ouled ben Haoua.
Ouled Mahmer.	Ouled Menif.
Mzata.	Hanacha, près des Zenakhera.

Ces quatre dernières fractions sont occupées par des marabouts.

Une surveillance active et intelligente des nombreux marabouts de cette tribu pourra seule faciliter l'établissement d'une administration régulière. Jaloux les uns des autres, luttant entre eux pour gagner la confiance de la tribu ; par leurs prédictions et par leurs conseils, ils entraînent la réunion des principaux chefs dans toutes sortes de folles aventures et de querelles douteuses. Situés sur la limite du Tell, les Emfata profitent de l'absence des tribus qui émigrent dans le sud pour piller leurs silos, arrêter les caravanes, assassiner les voyageurs isolés. L'occupation permanente du poste de Boghar aidera à les contenir ; par des châtiments prompts et sévères, on leur fera perdre les habitudes de déprédation et de perfidie qui les ont rendus également dangereux pour leurs voisins et pour leurs chefs.

A l'est des Emfata, les Ouled Mâref sont situés à 16 lieues de Médéah. Leur territoire est d'une contenance de 5 lieues carrées. Cette tribu ne compte que 100 hommes en état de porter les armes et 40 tentes ou gourbis. Bien moins turbulente que les Emfata, elle a souvent à souffrir de leurs querelles, dans lesquelles elle se trouve forcément entraînée comme alliée d'un parti ou de l'autre. Les Ouled Mâref vont au marché du mardi chez les Douaïr, et à celui des Zenakhera le lundi. Ouled Mâref.

La tribu est divisée en trois fractions.

Ouled bel-Haoua.
Ouled Ktir.
Djemâ.

Les Deïmat et les Souari sont deux petites tribus qui, sous la domination des Turcs, avaient chacune leur kaïd; Abd el-kader, pour favoriser les Déïmat, leur adjoignit les Souari, sous le commandement d'un même chef. Les territoires réunis de ces deux tribus ont 8 lieues carrées et sont à peu près d'une égale étendue; ils touchent au pays des Rebaïa et à celui des Ouled Allan; une distance de 18 lieues les sépare de Médéah. La population totale est de 450 individus dont 150 en état de porter les armes; elle occupe 60 tentes. Sur le territoire des Souari, on rencontre les ruines d'un ancien établissement romain dont les Turcs avaient tiré partie pour faire une ferme; elles sont appelées *Sour el-Souari*. Une propriété appartenant au beylik est située à cet endroit même et en prend son nom; elle est encore exploitée par les Souari moyennant certaines redevances. Ces deux petites tribus étaient subdivisées de la manière suivante : Déïmat et Souari.

Ouled Iakoub. Ouled Déïd.	Déïmat.	Ouled Azib. Ouled Chenin.	Souari.

Ces tribus fréquentent le marché des Rebaïa le dimanche, et celui du vendredi chez les Ouled Allan. L'existence d'une propriété domaniale sur leur territoire avait été pour elles une garantie de sécurité et de protection, et elles avaient pris à cheptel des troupeaux du beylik; mais pendant l'espèce d'interrègne qui a marqué la transition du gouvernement des Turcs à l'administration d'Abd el-kader, les Déïmat et les Souari ont été forcés de prendre parti dans les dissensions qui agitaient les grandes tribus voisines. Ces alliances leur ont imposé des ennemis et des alliés également onéreux. Ils ont beaucoup perdu de leur bien-être et la propriété du beylik a diminué en même temps d'importance.

Touchant aux Douaïr, aux Rebaïa et aux Ouled Allan, à 20 lieues de Médéah, on rencontre une tribu qui porte le nom même de la province. Son territoire a 6 lieues carrées; la population est évaluée à 150 hommes en état de porter les armes et 300 femmes, enfants et vieillards; elle habite environ 75 tentes. Les Titteri fréquentent le marché des Rebaïa, celui des Douaïr et celui des Ouled Allan. Ils ont la prétention d'être la souche d'où sont sorties la plupart des tribus qui habitent la province, du moins dans la partie méridionale. Quoi qu'il en puisse être de l'authenticité de cette petite vanité, il est certain que cette tribu est considérée comme une des plus anciennes. Elle est partagée en deux fractions à peu près d'égale force : les Ouled Debab et les Ouled Othman. Titteri.

Après avoir longtemps vécu en paix, comme les membres d'une même famille, ces deux fractions, entraînées dans les fréquents conflits qui mettaient en présence les tribus du sud, se sont trouvées dans deux partis différents, opposés l'un à l'autre. Les Ouled Debab se sont alliés aux tribus de l'ouest et les Ouled Othman à celles de l'est. Cette inimitié s'est tellement envenimée et les a poussés à de tels actes de vengeance, qu'ils ont été souvent obligés d'abandonner les uns et les autres leur pays, et de se réfugier chez leurs alliés qui habitent le Sabra. Lorsque des colonnes de troupes arrivent dans ces contrées, soit pour lever l'impôt, soit pour châtier des rebelles, on parvient à rapprocher momentanément les deux partis et à leur faire faire la paix; mais tant de tribus puissantes, qui ne vivent que de brigandages, sont intéressées à

leur désunion, que cette bonne harmonie dure peu. Le résultat de cet état de choses violent a été l'obligation de constituer d'une manière distincte chacune des deux fractions, et de faire deux tribus d'une seule. Une propriété du beylik est située sur le territoire des Titteri; ils rendaient de grands services à l'administration pour la garde des troupeaux du beylik.

Ouled Daïd.

Les Ouled Daïd sont à 8 lieues de Médéah, tout à fait au nord de l'aghalik de Kebla; ils touchent aux Abid qui sont à Berouaguia, aux Ouled Sy Ahmed ben Iousef et aux Rebaïa; leur territoire a une superficie de 4 lieues carrées. La population se compose de 300 hommes en état de porter les armes, et de 600 femmes, enfants et vieillards; elle habite 150 tentes ou gourbis et possède 150 à 180 chameaux. La tribu n'a pas de marché qui lui soit propre; elle fréquente principalement ceux du lundi à Berouaguia et du vendredi à Médéah; elle est partagée en quatre fractions :

Ouled Aziz,
El-Achelfa,
Zekmouta,
Ouled Sidi Nadji.

Cette dernière fraction est entièrement habitée par des marabouts; ils sont très-vénérés dans la tribu : on leur a bâti jusqu'à cinq grandes kouba (tombeaux, chapelles et écoles à la fois) pour ceux des membres de leur famille qui se sont le plus signalés par leurs vertus. Ces constructions sont beaucoup plus importantes et mieux bâties que celles de ce genre que l'on rencontre ordinairement dans les tribus. Les Ouled Sidi Nadji, étrangers aux intrigues politiques, ont subi sans résistance la domination française; ils sont animés d'un très-bon esprit, aiment l'ordre et la tranquillité et respectent l'autorité de leur kaïd. On trouve aussi, sur le territoire des Ouled Daïd, une propriété appartenant au beylik et exploitée par eux.

El-Zenakhera.

Les Zenakhera sont situés à 20 lieues au sud de Médéah; ils font partie des tribus qui ne séjournent que peu de mois dans le Tell, et dont le petit désert est la principale habitation. Pendant la domination turque, ils étaient compris dans l'apanage du Khodjat el-Khéïl, et c'était ce grand dignitaire du divan d'Alger qui leur donnait des chefs. Leur territoire, qui a 12 lieues carrées, commence sous Boghar et s'étend vers le sud jusqu'au delà de l'Oued Moudjleïel, un des affluents du Nahar el Ouassel. Les Zenakhera comptent 1,000 hommes en état de porter les armes, et 2,000 femmes, enfants et vieillards; ils ont 500 tentes, 800 chameaux, et peuvent mettre en campagne 250 cavaliers. Ils exercent un patronage sur plusieurs petites tribus du désert.

Ils labourent auprès des cours d'eau qui traversent leur territoire, mais les récoltes ne leur donnent pas les grains nécessaires à leurs approvisionnements; ils vont les compléter soit chez les Rebaïa, soit chez les Douaïr, soit enfin à Berouaguia. On a déjà vu qu'ils ont eux-mêmes un marché assez important qui se tient le lundi à Kessar el Boukhari, presque sous le canon de Boghar. Les Zenakhera passent dans le désert les mois d'hivernage, de décembre à avril. Comme les tribus nomades, ils n'habitent jamais plus d'une dizaine de jours le même bivouac : à la moindre alarme ils plient leurs tentes, les chargent sur les chameaux, et, suivant la direction d'où ils craignent de voir venir le danger, ils se réfugient soit dans le Tell, soit dans le Sahra.

Les fractions de cette tribu sont au nombre de neuf :

Khemaguena,
El-Maouïa,
Ouled Amer,
Ouled Ghanem,
El-Harakta,
Neséïrat,
El-Souala,
El-Aouïssat (Ouled Sidi Aïssa),
Ouled Saad.

Les Aouïssat sont les marabouts des Zenakhera; mais, pour la première fois, à côté des maîtres religieux (siad), on voit apparaître la noblesse militaire avec tout son ancien éclat. Ce sont les Ouled Saad qui sont les djouad de la tribu; ils la conduisent au combat, et président à toutes les réunions politiques qui intéressent les alliances ou les inimitiés; en eux, lorsqu'elle sait ménager leur vanité, l'autorité trouve d'utiles auxiliaires pour l'administration de la tribu et le maintien de la tranquillité.

Kessar el Boukhari est une petite bourgade contenant environ 30 à 40 maisons bâties en terre; elle était habitée par quelques marchands des beni Mzab et par des Hadar. Le hakem était à la nomination du Khodjat el-Khéïl, qui le choisissait parmi les Turcs. Ce hakem avait la surveillance du marché. Aujourd'hui Kessar el-Boukhari est presque entièrement abandonné, et son avenir semble devoir passer à Boghar.

Il a été précédemment question d'une espèce de colonie envoyée par les Zenakhera et établie auprès des Hadjout, dans la plaine de la Métidja; elle n'a conservé que des rapports très-irréguliers avec ses premiers ancêtres. Amenés d'abord dans la Métidja pour garder des troupeaux, ces Zenakhera s'allièrent dans le pays et s'adonnèrent bientôt à l'agriculture : ils ont perdu toutes leurs habitudes nomades.

Comme les Zenakhera, les Ouled Ahmed relevaient du Khodjat el-Khéïl sous le gouvernement turc. Leur territoire est à 18 lieues de Médéah, au sud de Boghar; il a 4 lieues carrées. On évalue la population à 100 hommes en état de porter les armes, et 200 femmes, enfants et vieillards; elle habite 50 tentes, et possède environ 80 chameaux. Ils changent très-souvent de campement, ne pénètrent jamais dans le Tell en migration; labourent très-peu le long des cours d'eau, et achètent en partie leurs approvisionnements en grains; ils vont au marché du lundi des Zenakhera, sous Kessar el-Boukhari. Ouled Ahmed.

Lorsqu'il sera question de l'action que l'autorité peut exercer sur les grandes tribus du Sahra, par une active surveillance des marchés qu'elles fréquentent, on reconnaîtra l'importance de toutes ces petites tribus, qui, forcées de suivre la fortune des grands chefs, leur fournissaient des agents et des intermédiaires soit pour leurs rapports politiques avec Médéah, soit pour leurs approvisionnements en grains, quand, craignant un châtiment, ils n'osaient pas paraître sur les marchés du Tell. Si au contraire le chef de la province est assez fort pour protéger les faibles, ceux-ci aiment mieux être les agents de l'autorité contre les grandes tribus, dont ils ont toujours à se plaindre.

La tribu des Abadlïa porte aussi le nom d'Ouled Sy Abdallah; elle rattache son origine aux Ouled Sidi Saïd, marabouts très-anciens et très-vénérés qui habitent le Sahra vers les monts Ouerkela, au sud d'Aïn Madhi. Les Abadlïa obéissaient, sous les Turcs, au Khodjat el Khéïl. Leur territoire, éloigné de Médéah de 22 lieues, touche au Nahar el-Ouassel et à l'Oued Ouerk vers le point où il se jette dans le Chelif sous le nom d'Oued Châbounïa; il comprend environ 10 lieues carrées. La population est de 200 hommes en état de porter les armes, et 400 femmes, enfants et vieillards; elle habite 100 tentes et possède environ 300 chameaux. Cette tribu, comme les précédentes, a des habitudes nomades, ne cultive que le long des cours d'eau, et achète des grains dans le Tell. La prétention des Abadlïa à une origine toute sainte les rend indociles à une administration régulière; les Turcs, aussi bien qu'Abd el-kader, ne pouvaient faire payer aux Abadlïa que des contributions peu importantes. Ils vont au marché du lundi sous Kessar el-Boukhari; ils ont des relations très-suivies avec les grandes tribus du désert. El-Abadlïa.

Outre les Ouled Sy Amer Gharaba, qui, comme on l'a déjà vu, sont depuis longtemps attachés à leur fortune, les Abadlïa se divisent en plusieurs fractions.

Ouled Méïhri,	Ouled Sy Ali,
El-Harrar,	Ouled Sy Daoud.

Cette tribu n'a pas de djouad, étant entièrement composée de marabouts. Les Ouled Sy Amer Gharaba dépendaient comme elle du Khodjat el-Khéïl.

Rahman

Les Rahman sont situés au sud de Médéah, à 20 lieues de cette ville et à 4 lieues à l'est de Boghar; leur territoire a 20 lieues carrées; il s'étend au sud jusqu'aux lacs Châbounia, mais les parties arrosées sont seules susceptibles d'être mises en culture. Sur une population de plus de 10,000 âmes, ils comptent 3,000 hommes en état de porter les armes, et peuvent mettre en campagne plus de 500 cavaliers. Ils ont plus de 1,500 tentes et au delà de 3,000 chameaux. Leurs mouvements de migration sont plus considérables que ceux des autres tribus; ils s'éloignent de plusieurs journées de marche du territoire qui leur est propre, parce que, voyageant tous ensemble, ils peuvent partout se faire respecter. Ils vont compléter leurs approvisionnements en grains chez les Douaïr, chez les Rebaïa et au marché des Zenakhera. Lorsque la province obéissait à des beys turcs, les Rahman étaient sous les ordres du Khodjat el-Khéïl; mais on ne pouvait leur faire payer d'impôts qu'avec l'appui d'une colonne de troupes.

Ils étaient partagés en dix fractions:

Ouled Khelifa,	Leghana,
El-Nouïrat,	Ouled Aâleg,
Ouled Aïssa,	Ouled el-Arch,
Ouled Selama,	Ouled Brahim,
El-Methalïa,	Ouled ben Chenaf.

Les deux dernières fractions sont les marabouts de la tribu. Les Djouad sont les Ouled Mokhtar dont il sera parlé prochainement, et qui constituaient une tribu distincte, mais exerçant une sorte de suzeraineté sur la plus grande partie de ce désert. Sous la domination turque, beaucoup de dignitaires d'Alger possédaient des troupeaux qu'ils confiaient à la garde des Rahman; les principaux fonctionnaires de la province sous l'administration d'Abd el-kader avaient suivi le même exemple et envoyaient soit leurs moutons, soit leurs chameaux, dans cette tribu.

El-Abaziz

La petite tribu d'El-Abaziz n'a pas de territoire déterminé; lorsqu'elle se rapproche le plus du Tell, elle s'établit aux environs de Saneg, au sud du pays des Ouled Mâref. Sa population est de 200 hommes en état de porter les armes, et 400 femmes, enfants et vieillards; elle habite une centaine de tentes et possède environ 150 chameaux. Les Abaziz cultivent très-peu et achètent leurs grains. Il se rattachaient à la tribu des Ouled Mokhtar. Ils ont trois fractions:

Ouled Amer,
Ouled el-Achi,
Ouled Mansour.

Ouled Mokhtar.

Les Ouled Mokhtar, situés à 22 lieues au sud, un peu est de Médéah, sont la plus noble tribu de toute la partie du désert de la province de Titteri. Ils sont les djouad des Rahman, des Ouled Mâref, des Deïmat, des Souari, des Abaziz, des Emfata et autres tribus. Ils comptent 500 hommes en état de porter les armes, et 1,000 femmes, enfants et vieillards; ils ont 250 tentes et plus de 1,500 chameaux. Les Ouled Mokhtar cultivent un peu de céréales auprès de l'Oued Saneg, mais sont essentiellement nomades, et poussent dans leurs migrations jusqu'à Taguin. Ils achètent leurs grains sur le marché des Zenakhera, sur celui des Douaïr et sur ceux des Ouled Allan et des Rebaïa. Cette tribu est divisée en deux fractions: les Cheraga (ceux de l'Est), Ouled Adda et les Gharaba (ceux de l'Ouest), Ouled ben Ali.

Comme dans toutes les tribus aristocratiques, deux familles rivales se disputaient chez les Ouled Mokhtar le commandement, et étaient alternativement appelées par les beys turcs à exercer l'autorité sur les tribus du sud de la province de Titteri. C'étaient, pour les Ouled Adda, la famille de Bel-Hadj ben Khecheïda, et pour les Ouled ben Ali, la famille de Ben Aouda. Seul de tous les chefs de la province, le cheikh des Ouled Mokhtar recevait, lors de son investiture, un burnous rouge richement brodé. Son

pouvoir sur ces contrées était si solidement établi que les beys de Titteri le considéraient plus comme un allié que comme un sujet. Lorsqu'une tribu du sud avait mérité un châtiment, les Ouled Mokhtar étaient chargés de préparer l'exécution de la razïa. Tout étant disposé, le campement des rebelles bien reconnu, leur défiance endormie, le chef du désert envoyait un exprès à Médéah; un rendez-vous était fixé pour la cavalerie des Ouled Mokhtar et pour les troupes du bey. Par des marches de nuit très-rapides, on tombait à l'improviste sur les coupables, on les cernait et on saisissait leurs troupeaux. On traitait alors ce cheikh puissant avec les plus grands honneurs, et on lui faisait dans la répartition du butin une part considérable.

Lorsque Abd el-kader organisa la province de Titteri en aghaliks, malgré son vif désir de ne confier les hauts emplois qu'à des marabouts, il dut laisser une position éminente au chef des Ouled Mokhtar, et il le nomma, pour se l'attacher, agha du Kebla. Par cette nouvelle division du pays, la puissance des Ouled Mokhtar fut beaucoup agrandie, car toutes les tribus qui faisaient partie de l'apanage des grands dignitaires du Divan et qui recevaient leur kaïd d'Alger, furent réunies sous un même commandement. On verra cependant plus tard que l'émir, en donnant un pied aux Ouled Mokhtar dans le Tell, par cette extension d'autorité, s'efforçait de diminuer leur action sur les plus fortes tribus nomades du Sahra, en leur ouvrant des marchés nouveaux pour leurs approvisionnements à Takdemt et au sud de la province d'Oran. Les Ouled Mokhtar vécurent en bonne intelligence avec les agents d'Abd el-kader tant que leur autorité fut bien établie et qu'ils disposèrent de troupes régulières qui rendaient toute révolte téméraire, impossible même. Mais dès que la fortune leur fut contraire et que leurs bataillons s'épuisèrent dans les combats meurtriers qu'ils soutenaient contre les colonnes françaises, Ben Aouda, le cheïkh des Ouled Mokhtar, commença à s'isoler et à rêver l'indépendance. Lorsqu'au mois de juillet 1842, les tribus de la province de Titteri et celle de Miliana commencèrent à se soumettre à la France, il profita de l'abattement et de l'incertitude où le Khalifa El-Berkani était plongé pour achever, par un dernier effort, de ruiner son autorité chancelante. Il réunit les tribus du sud et enleva le camp du khalifa par un hardi coup de main : les soldats réguliers prirent la fuite au premier choc et se dispersèrent dans toutes les directions; le trésor, les munitions de guerre, les magasins d'armes et les approvisionnements tombèrent au pouvoir de Ben Aouda. L'émir connaissait si bien l'importance de ce grand chef, que, même après cet acte d'hostilité, il mit tout en œuvre pour le retenir dans son parti et le détourner de se soumettre à la France. Quelques mois plus tard, l'installation de la zmala d'Abd el-kader dans le désert, changea entièrement la situation; Ben Aouda, sans cesse menacé par le voisinage de forces considérables, fut obligé de plier encore une fois devant l'émir et de se disculper de la destruction des troupes d'El-Berkani; il la rejeta sur les Arabes nomades du sud. Abd el-kader avait trop d'intérêt à l'avoir avec lui pour ne pas accepter l'explication. Les choses restèrent dans cet état environ huit mois; mais lorsqu'au mois de mai, la zmala fut enlevée, Ben Aouda, qui avait déjà fait de vagues ouvertures, se jeta sans hésiter dans les bras de la France, et on l'a vu dans ces derniers mois suivre nos colonnes avec une cavalerie nombreuse, pour achever la ruine d'Abd el-kader et le chasser du désert.

Les familles les plus considérables des Ouled Mokhtar avaient leurs établissements d'hiver à Saneg; elles y avaient construit des maisons en pierres et des magasins. C'était sur ce point qu'avait lieu, une fois par an, pour le payement de la *heussa*, le grand marché des Ouled Naïl, dont il sera ultérieurement question.

Les Mouïadat ont leur pays au sud des Ouled Allan, à vingt-deux lieues de Médéah. La population est de 1,500 hommes en état de porter les armes, et 3,000 femmes, enfants et vieillards; le nombre de leurs tentes dépasse 700, et ils possèdent 2,500 chameaux. Cette tribu, comme les Rahman, laboure très-peu, émigre dans le Sahra et vient chaque année acheter ses grains dans le Tell. Elle a des rapports multipliés avec les Ouled Naïl et leur a servi très-souvent d'intermédiaire, pour se mettre en relation avec le chef de la province. L'autorité leur confiait quelquefois la mission de maintenir le bon ordre parmi ces bandes nomades, obligées de se resserrer sur le lieu où elles devaient échanger leurs produits et s'appro- El-Mouïadat.

visionner. Les Mouïadat fréquentent les marchés des Ouled Allan, des Adaoura, des Douair et des Rebaïa. Leurs fractions sont :

El-Ouïlat,	Djouaber,
Ouled Mokram,	Sabat.

Au milieu des tribus turbulentes du sud de la province, les Mouïadat sont encore les plus mal famés; ce sont leurs agressions déloyales, leurs vols, leurs brigandages incessants qui font naître presque toutes les querelles. Ils interceptent très-souvent les communications entre le Tell et les tribus nomades du Sahra.

Malheur aux inoffensifs habitants de Laghouat, d'Aïn Madhi ou du pays des beni Mzab, qui traversent, pour se rendre dans le Tell, les lieux où sont campés les Mouïadat; ils sont dépouillés sans pitié, et lorsqu'ils viennent porter leur plainte à Médéah, les coupables bravent souvent toutes les menaces de l'autorité. Pendant ces dernières années, leurs exactions et leurs pillages ont été exercés avec un tel excès d'audace, que les Ouled Naïl ont demandé à être délivrés de si dangereux intermédiaires.

L'aghalik du Kebla était donc divisé en deux zones: l'une composée des tribus situées dans le Tell, l'autre comprenant les tribus établies en dehors; celles-ci nomades et pasteurs; celles-là agricoles et sédentaires. Les mouvements périodiques des grandes tribus qui viennent chercher leurs approvisionnements étaient souvent l'occasion de graves désordres; leurs innombrables troupeaux faisaient irruption dans les champs ensemencés et les dévastaient quelquefois entièrement; de là des réclamations à l'autorité centrale de la part des tribus lésées ou des hostilités immédiates, si elles voulaient défendre leurs propriétés, car les nomades voyageant toujours en masses compactes, avaient facilement raison de ces tribus disséminées. Si l'autorité n'était pas assez respectée pour protéger efficacement le faible, il était obligé de composer et d'acheter par des présents et des concessions une protection onéreuse. De là ces alliances forcées entre les tribus du Tell et celles du Sahra; de là aussi le soin de celles-ci de susciter sans cesse des querelles pour faire sentir la nécessité de leur protection.

Mais les hostilités éclataient souvent bien avant que les nomades fussent arrivés vers les terres cultivées, et c'était alors entre eux que les démêlés avaient lieu. Lorsque les tribus se mettaient en route pour regagner le Tell, presque tous les cavaliers, les jeunes surtout, prenaient l'avance pour chasser les gazelles trop faibles encore pour trouver leur salut dans la fuite. Comme dans ce retour ces tribus faisaient un mouvement convergent, les chasseurs de deux partis différents ne pouvaient manquer de se rencontrer; ils commençaient par échanger des injures et, faisant ensuite l'énumération de leurs succès réciproques, il était rare que parmi les spectateurs il ne se trouvât pas le fils ou le parent d'une victime de ces luttes, qui, emporté tout à coup par cette fureur de la vengeance que les Arabes considèrent comme un devoir et même un droit légal, ne donnât le signal d'un engagement en faisant feu sur le meurtrier de son parent. Dans ce cas, les accidents n'étaient pas aussi funestes qu'on pourrait le craindre : les combattants ne se mêlent jamais; ils se tirent des coups de fusil de très-loin, se donnent des poursuites et ces rencontres ne coûtent ordinairement aux deux partis que quelques hommes blessés légèrement, des chevaux tués et plus souvent fourbus, mais rarement des morts.

Les Ouled Mokhtar étaient à la tête de toutes les tribus de la partie occidentale du désert; les Rahman, les Abadlïa, les Ouled Ahmed, les Zenakhera; les Adaoura et les Ouled Debab du Titteri et les Dousir se rattachaient aussi à cette confédération. Le parti opposé se composait des Rebaïa, des Ouled Othman du Titteri, des Ouled Allan, des Mouïadat, et de quelques fractions des Ouled Naïl. Chaque année, soit à l'époque de l'arrivée dans le Tell, avant la moisson, soit au moment du départ, après les premiers labours, les deux partis ne manquaient pas d'occasion d'en venir aux mains. Un champ ravagé, des bœufs enlevés à la charrue, un homme tué, allumaient, comme on l'a vu, des vengeances infinies, jusqu'à ce que l'autorité, intervenant avec des forces, obligeât les combattants à la paix, et fît terminer toutes les contestations devant une assemblée solennelle de kadhis.

Le moyen d'action le plus puissant du chef de la province sur les tribus nomades et sur celles qui ne cultivent pas de manière à suffire à leur consommation, était l'organisation des marchés d'approvisionnement. Peut-être faut-il voir dans le soin qu'avaient pris les Turcs de rattacher la plupart des tribus du désert au centre même du pouvoir souverain à Alger, une sage mesure pour les empêcher de nouer des relations trop intimes avec les laboureurs du Tell, acquérir sur eux une prépondérance facile, et échapper par cela même à la surveillance des marchés d'approvisionnement. C'est la question capitale dans les rapports des nomades avec l'autorité, et on ne peut faire trop d'efforts pour les maintenir sous la dépendance du Tell, parce que les tribus agricoles sont d'une surveillance facile et intéressées à la tranquillité, tandis que les habitudes comme le caractère des gens du Sahra leur permettent de se soustraire à toute domination. Les Turcs avaient aussi à contenir dans le désert une puissante noblesse militaire qui tendait sans cesse à s'agrandir; lui opposer des hommes nouveaux et inconnus, c'était appeler la révolte et de longues anarchies: une tribu enlevée à la direction d'un chef militaire, depuis longtemps célèbre et respecté, ne pouvait obéir, sans déchoir à ses propres yeux, qu'à un des plus éminents dignitaires de la cour du pacha d'Alger. Ces ménagements pour l'orgueilleuse susceptibilité des Arabes étaient une grande preuve d'habileté : avoir un chef de noble extraction ou d'une origine vulgaire décide toujours du degré de respect et d'obéissance qu'on lui accordera.

Abd el-kader, moins prévoyant ou peut-être n'étant pas encore assez puissant, n'avait pas su éviter ces écueils en organisant le désert. C'est sous son administration que l'ambition des Ouled Mokhtar s'est tournée vers le Tell et y a pris pied. Sous le gouvernement turc, ces grands chefs cherchaient un aliment à leur activité et à leur désir d'agrandissement vers le sud; par ce système, on était plus maître à la fois des marchés, et on dominait doublement les tribus du sud, par les Ouled Mokhtar d'abord, puis par les approvisionnements; mais lorsqu'Abd el-kader laissa les Ouled Mokhtar (il faut toujours les considérer comme chefs d'une grande confédération de nomades) empiéter vers le nord, il perdit tout moyen de surveillance sur les approvisionnements, et en même temps la plus grande partie de son influence sur les tribus du sud. Toute la politique turque consistait à attirer vers le Tell les populations du Sahra, mais seulement pour quelques mois, le temps de faire l'échange de leurs troupeaux et de leurs laines contre les grains; l'opération terminée, après leur avoir enlevé le plus de contributions qu'on pouvait, on les renvoyait à la liberté de leur vie nomade. Lorsque les circonstances de la guerre qu'il soutenait contre nous obligèrent Abd el-kader à établir le centre de sa puissance et la réserve de toutes ses ressources dans le désert, la position changea pour les Ouled Mokhtar comme pour lui; aussi a-t-on vu ceux-ci saisir la première occasion pour secouer un joug qui leur pesait d'autant plus, qu'ils avaient, sous la même administration, joui peu auparavant d'une plus grande indépendance.

Il n'est sans doute pas nécessaire de faire remarquer que, dans cette partie de la province, la race arabe domine exclusivement, et que ses goûts et ses habitudes se sont propagés autour d'elle. Il y a bien encore des marabouts, mais ils n'osent pas disputer le premier rang aux djouad. Au milieu de cette existence aventureuse des tribus, dans ces longs voyages, ces dangers incessants, ces luttes journalières, on conçoit que le guerrier au bras redoutable a une plus large place que l'homme pieux, que sa faiblesse seule fait respecter. Lorsque dans le Tell un marabout vénéré meurt, ses compatriotes lui élèvent un tombeau vers lequel on vient en pélerinage souvent de fort loin, où les enfants reçoivent l'instruction religieuse et apprennent à lire. Pour entretenir le monument, il faut des offrandes : chacun les donne volontiers sans trop s'inquiéter de la conduite du fils qui a hérité du titre de son père; le tombeau le protége, parce qu'il est à la fois pour la tribu un objet de vanité et un monument utile. Mais dans le désert, parmi tant d'agitations de tout genre, il faut au successeur du marabout des qualités personnelles qui lui méritent le respect, et, par suite, les aumônes des fidèles. On ne songe pas à bâtir un tombeau; les matériaux manquent le plus souvent : un arbre, quelques pierres marquent à peine l'emplacement de la tombe; on ne s'habitue pas à la voir d'abord comme un témoignage de piété généreuse, ensuite comme une sorte d'héritage légué par les ancêtres. Pour les djouad, les conditions sont bien autres; ils présentent à leurs cavaliers le

fils qui doit les commander après lui, dès l'âge le plus tendre; à cinq ans l'enfant commmence à monter à cheval; il paraît d'abord à côté de son père dans les fêtes; bientôt on le voit suivre les expéditions militaires, protégé pour ainsi dire par l'étendard paternel. Familiarisé de bonne heure avec le danger, confondu dans le respect voué à son père, lorsqu'arrive le moment de lui succéder, la tribu l'appelle par acclamation et le suit avec confiance.

La superficie appréciable de l'aghalik du Kebla est de 84 lieues carrées. La contenance des terres arables est de 8,100 hectares, dont le tiers seulement est cultivé: cette étendue représente 540 zouïdja, ensemencés annuellement avec 5,400 mesures de grains; la récolte est de 9,000 mesures de blé et 18,000 mesures d'orge. La population est de 24,000 âmes environ, y compris les tribus du Sahra; on compte 8,000 hommes en état de porter les armes; elle habite plus de 4,000 tentes. Les richesses en bestiaux consistent en 3,000 bœufs, 12,000 chameaux, 2 ou 300,000 moutons, 200 mulets et plus de 1,800 chevaux.

Makhzen. On a déjà vu que le Makhzen de la province de Titteri était formé par deux tribus : les Douair et les Abid. On doit rapporter l'origine de ces tribus aux mêmes circonstances qui ont été signalées pour l'organisation des Zmoul dans la province de Constantine. C'est-à-dire que, sur un terrain choisi et situé à peu près au centre du pays, on appela les cavaliers de certaines tribus guerrières, qui, moyennant des immunités qu'on leur concédait, voulaient se dévouer au service du beylik, monter à cheval toutes les fois qu'ils en seraient requis, aider à châtier les rebelles et à percevoir les impôts. Pendant la dernière période de la puissance des Turcs dans la régence, les deux tribus du makhzen de la province de Titteri mettaient à cheval 1,200 cavaliers; mais la décadence a été depuis bien rapide et bien grande. Les longues dissensions qui ont agité le pays depuis la chute du dernier bey, Mustapha bou Mezrag, jusqu'à l'installation du khalifah Mohammed el-Berkani par Abd el-kader, ont profondément modifié le Makhzen. Il s'est trouvé souvent en lutte avec les tribus qu'il avait aidé précédemment à comprimer; la tendance exaltée que l'autorité nouvelle voulait imprimer partout, le fanatisme qu'elle excitait contre les étrangers, devaient amener la déconsidération des gens qui avaient toujours été les serviteurs fidèles d'un gouvernement avide, injuste et antipathique à la race arabe. Beaucoup de cavaliers, pour échapper aux effets de cette réprobation, émigrèrent et disparurent dans les tribus voisines. La cessation même de leurs fonctions militaires les éloigna du métier des armes, et leur fit chercher une autre carrière pour leur activité.

Puis, quand Abd el-kader organisa l'administration de cette province, il le fit sur des bases tout à fait nouvelles, et il ne chercha pas toujours son appui et sa force là où les Turcs les avaient trouvés. La création des troupes régulières et leur répartition auprès de chaque commandant de province diminua tout d'un coup l'importance du Makhzen. Le pouvoir avait à sa disposition un instrument plus sûr, plus puissant, obéissant mieux à son impulsion. Insensiblement cette ancienne cavalerie du beylik descendit au rang des goums des autres tribus, et ne conserva aucune de ses fonctions administratives. On ne la dépouilla pas de ses privilèges, parce qu'il eût été dangereux de heurter de front une institution jadis aussi forte; mais on travaillait chaque jour à l'étouffer dans l'inaction. On ne peut rien préjuger cependant de l'avenir qui attendait le Makhzen sous le gouvernement de l'émir. Les circonstances étaient exceptionnelles; la nouvelle administration n'était pas encore constituée dans toutes ses parties, qu'il avait fallu en éprouver l'efficacité dans une guerre terrible, soutenue contre une grande nation. C'était un état de choses violent; beaucoup d'actes d'Abd el-kader ne doivent être considérés que comme des essais, des tâtonnements, des mesures provisoires qui attendaient la sanction de l'expérience; ce serait donc s'exposer à commettre de funestes erreurs que de vouloir copier servilement toutes les modifications qu'il avait apportées dans l'organisation du pays. La domination française en Afrique est assise sur d'autres droits et d'autres moyens que ceux qu'il avait invoqués et mis en usage pour fonder sa puissance. Le but étant différent, il est impossible que les voies restent les mêmes.

L'institution du Makhzen peut renaître encore et se développer, si on en comprend l'importance. Les

principes qui présidèrent à sa formation peuvent servir à la régénérer. On peut faire reconnaître exactement le territoire occupé par ces tribus militaires, et procéder à une répartition nouvelle qui laissera disponibles toutes les terres qui ont été abandonnées par les familles sorties de ces tribus. Les candidats pour ces concessions, à charge de service militaire, ne manqueront pas si on leur promet des avantages suffisants sans qu'ils soient onéreux pour le trésor. Pendant les dernières années du gouvernement d'Abd el-kader, le Makhzen de la province de Titteri comptait encore de 3 à 400 chevaux; aujourd'hui les cavaliers inscrits sur les contrôles sont au nombre de 90 (50 pour les Douair et 40 pour les Abid), et on espère les porter à un effectif de cent vingt chevaux. On a cependant reconnu dans toutes les provinces, que les cavaliers du Makhzen sont les seuls indigènes dont on puisse attendre un secours réel dans les expéditions. Ils sont incontestablement plus braves, plus disciplinables que les goums fournis par les tribus.

Les Douiar sont à 8 lieues sud-est de Médéah. Le territoire qu'ils occupent touche aux tribus de l'aghalik de l'est et à celles de l'aghalik du sud. L'importance du marché qui est présidé par le kaïd des Douair, le mardi, à Aïn Telata, a été déjà constatée; il est très-fréquenté et leur donne une grande influence sur les tribus qui s'y rendent: Deux propriétés du beylik, pour lesquelles ils doivent les droits fixés par l'usage, sont exploitées par les Douair, ce sont : *Ichir* et *Boudjemlèïn*. Leur pays est très-fertile, mais entièrement déboisé. Ils possèdent 500 chameaux, et mettent annuellement en culture plus de 200 zouïdja. La tribu compte au moins 500 hommes en état de porter les armes. Comme cavalerie du Makhzen, ils étaient affranchis d'impôts, mais ils devaient cependant l'achour aux mêmes conditions que toutes les autres tribus. Voici de quelle manière étaient groupées les fractions : Douair.

Ouled el-Hab,
Douair, proprement dits,
Titteri,
Ouled Arifa,
Ouled Sy Ali ben Melki.

Cette dernière fraction est composée de marabouts; mais les habitudes militaires de la tribu, et ses fréquentes relations avec l'autorité administrative ne laissaient que peu de place à l'ambition des marabouts et même sous l'influence des agents d'Abd el-kader, elle a su conserver intacts son esprit militaire et son aversion pour un pouvoir qui ne s'appuyait pas surtout sur les nobles et les guerriers.

Le nom de cette tribu indique qu'elle est d'origine esclave et qu'elle se rattache à l'empire du Maroc, d'où, dans un temps plus ou moins reculé, sont sorties toutes les tribus qui ont la même dénomination. Lorsque la race berbère enleva le pouvoir aux Arabes en Afrique et fonda des dynasties nouvelles, les premiers sultans formèrent leur garde particulière de nègres ou d'Abid. Ces esclaves, rendus à la liberté à diverses époques, et ayant fait des alliances avec les femmes arabes, sont devenus la souche des tribus, assez nombreuses dans la province d'Oran, connues sous le nom d'Abid. Leurs habitudes guerrières, leur dévouement bien connu à leurs maîtres les firent rechercher par les beys lors de la constitution des Zmala. On ne trouve plus aujourd'hui le moindre indice chez les Abid de cette origine noire; leurs traits sont en tout semblables à ceux des autres Arabes, et si l'on rencontre parmi eux quelques mulâtres, il faut l'attribuer aux alliances qu'ils forment encore avec la race noire. Les fonctions lucratives qu'ils remplissent, les priviléges dont ils jouissent leur permettent, plus qu'aux autres Arabes, d'acheter des esclaves noires qu'ils élèvent souvent jusqu'à eux avec le titre d'épouses. Abid.

Les Abid sont établis sur le plateau de Berouaguia et dans la vallée de l'Oued el-Hakoum, en descendant vers Boghar; ils exploitent, moyennant les redevances d'usage, deux propriétés du beylik. Leur territoire touche à la fois à l'aghalik de l'est, à celui du sud et à celui du Tell. Moins éloignés de Médéah que les Douaïr, depuis plus longtemps en relation avec l'autorité, les Abid semblent plus bienveillants et plus franchement dévoués au pouvoir. Ils ont le lundi, à Berouâguia, un marché commun avec les Hassan ben Ali; ils vont à celui du mardi chez les Douaïr, et à celui de Médéah le vendredi. Leur population, comme celle des Douaïr, est d'environ 500 hommes en état de porter les armes; ils mettent aussi

en culture 200 zouïdja; mais ils ne possèdent que 300 ou 350 chameaux. Leur territoire est très-fertile et comprend des collines boisées. Cette tribu est partagée en huit fractions, dont plusieurs appartiennent à des origines diverses et semblent s'être jointes successivement à la tribu primitive :

El-Hakoum,	El-Bourséïa,
El-Tâlit,	Chorfa,
Kossentïa,	Ouled ben Afou,
El-Gharaba,	Mahadjebïa.

Les Chorfa sont des marabouts dont on voit les kouba ou chapelles dans la plaine de Berouaguia, au sud de la fontaine.

Beni Menasser. Le commandement de la province de Titteri ayant été donnépar Abd el-kader à Mohammed ben Aïssa, chef de la famille des Berakna, en possession depuis un temps immémorial de fournir le cheïkh des beni Menasser, cette tribu fut annexée, au moins provisoirement, à la province. Géographiquement, elle est comprise dans le territoire affecté au khalifa de Miliana, Sy Mohammed ben Allal ben Mbarek. Les motifs de cette séparation ont été déjà exposés.

Cette tribu est limitée au nord par la mer, au sud par Miliana et par la berge droite de la vallée du Chelif, car son territoire s'étend sur le versant méridional du Zakkar; à l'ouest, par l'Oued Bidha et les beni Farah; à l'est par les Righa du Zakkar, les beni Menad et les Chenoua. Ce territoire a, du nord au sud, une profondeur de quinze à dix-huit lieues, sur une largeur, de l'est à l'ouest, de cinq à six lieues. Il est partagé en deux zones : la première, qui comprend la partie méridionale et occidentale du pays, est très-montagneuse, d'un accès difficile, habitée cependant sur tous ces points par une population brave, sobre et laborieuse; l'autre zone, dont le terrain s'abaisse vers les abords de Cherchel et s'étend un peu vers l'est, est plus favorable à la culture et occupée par des fractions plus riches et plus amies de la paix. Les montagnards mettent à profit les plus petits espaces de terre, dans les profondeurs des vallées, pour cultiver un peu de fèves et de maïs; ils ont aussi quelques vergers de figuiers, et trouvent, dans les glands des forêts et les racines des palmiers nains, un supplément de nourriture. Dans la partie la plus ouverte, on fait des labours considérables, on récolte de beaux raisins et des fruits d'Europe; on fabrique de l'huile et du savon.

Les beni Menasser appartiennent à la race kabyle. Ils habitent des huttes (gourbis) groupées en petits villages (dachera.) On compte chez eux environ 1,500 gourbis répartis dans 200 dachera. La population est de 2,500 à 3,000 hommes en état de porter les armes. Les beni Menasser ont un marché qui se tient le dimanche auprès de l'Oued el Ahd, à peu près au centre de la tribu. Ils vont eux-mêmes au marché des beni Menad, le mercredi à Bordj el-Arbâ, dans la Métidja, à celui de Cherchel, à celui de Miliana.

La tribu proprement dite compte neuf fractions :

Beni Abdallah,	Tazmourt,
Beni Habiba,	Thidaf,
Haïouna,	Beni bou Salah,
El-Maïen,	Mazer.
Taourira,	

Quatre fractions, quoique n'appartenant pas aux beni Menasser, étaient soumises au même chef et suivaient la fortune de la tribu, c'étaient :

Gouraïa.
Aghbal.
Laghat.
Beni Zioui.

La famille de leur marabout porte le nom d'El-Berakna (pluriel de Berkani), et exerce l'influence la plus absolue sur toutes ces montagnes, où elle est en grande vénération. Les fonctions de cheïkh étaient héréditaires dans cette famille. Après la prise d'Alger, Mohammed el-Berkani fut reconnu comme kaïd de Cherchel par l'autorité française; en 1834, obligé de s'enfuir de la ville, dont les habitants lui étaient très-hostiles, il se réfugia chez les beni Menad, et alla ensuite offrir ses services à Abd el-kader. On a déjà vu qu'en 1837 les beni Menasser refusèrent de payer l'impôt à l'émir, quoique leur chef fût devenu un de ses principaux lieutenants. Cette tribu a toujours conservé une indépendance très-chatouilleuse; n'ayant jamais été vaincue ni par les Turcs, ni par Abd el-kader, sa soumission à la France ne s'est obtenue qu'après de longs efforts, et on a dû frapper des coups terribles pour dompter l'orgueil de ces Kabyles et les faire concourir à l'expulsion de tous les membres de la famille des Berakna, condamnée à l'exil.

Les beni Seliman n'étaient pas compris dans la province de Titteri; pendant la domination turque, rattachés à l'outhan des beni Khalifa, ils relevaient de l'agha d'Alger; Abd el-kader les avait placés sous l'autorité d'Ahmed ben Salem, khalifa de la province de Sebaou. Cependant il existe des rapports si intimes entre cette tribu et celles de la province de Titteri qui l'avoisinent, qu'il est indispensable de dire quelques mots sur les beni Seliman. Tout semble d'ailleurs les appeler à se réunir au gouvernement de Médéah. Beni Seliman.

On a déjà eu occasion de remarquer que les tribus soumises à l'agha d'Alger et lui fournissant des spahis étaient choisies de manière que, par leur position même, elles contenaient les tributaires, facilitaient de prompts rassemblements de forces, et surveillaient les projets des gouverneurs trop ambitieux. Pour la province de Titteri, ces tribus de l'agha l'enveloppaient dans toutes les directions: les bou Aïch observaient le sud; le Djendel, l'ouest; les Mouzaïa et les Soumatha, le nord, et les beni Seliman et les Arib, toute la partie orientale. Tous ces cavaliers avaient des priviléges qui les faisaient envier par les autres arabes. Ils ne laissaient échapper aucune occasion de faire sentir leur suprématie d'une manière humiliante pour les *Raïas* (arabes qui payent les plus fortes contributions). Lorsque la puissance turque fut renversée, une réaction des plus violentes se déclara dans la province de Titteri contre les beni Seliman. Au moment de la réorganisation du pays par Abd el-kader, les passions étaient dans une telle fermentation, qu'il ne put réunir les beni Seliman à Médéah, comme il en avait le projet. L'animosité s'éteignit peu à peu entre les deux partis, et, après les malheurs de la guerre de 1840 et de 1841, les beni Seliman suivirent l'exemple des tribus de Titteri, se détachèrent du gouvernement de Ben Salem et vinrent faire leur soumission à Médéah.

Le territoire de cette tribu est très-étendu; il touche au nord aux beni Mouça, à l'est aux beni Djâd à l'ouest aux beni bou Iakoub, au sud aux Ouled Sy Ahmed ben Ioucef, aux Djouab et aux Ouled Meriam. La population compte environ quinze cents hommes, en état de porter les armes et peut mettre en campagne de trois à quatre cents cavaliers. Les fractions de cette tribu sont très-nombreuses, mais elles n'ont pas toutes la même importance.

Ouled Sultan,	Beni Djoukhlal,
Ouled Zenim,	El-Bekar,
Ouled Zeïana,	Beni Ouattas,
Ouled Thân,	Beni Khannous,
Ahl el-Heuch,	Beni Azoun,
Ouled Msellem,	Beni Mahmed,
Mellouan,	Beni bou Othman,
Beni Silem,	Beni Zekim,
Beni Mâloum.	Beni Allou.

Trois marchés se tiennent chaque semaine sur le territoire des beni Seliman; le premier a lieu le mer-

credi auprès de Djebel el-Heuch, le second est ouvert le jeudi chez les beni Silem, et le troisième le samedi chez les Mellouan, à l'endroit nommé Sebt el-Bellout (le samedi des chênes); tous ces marchés sont très-suivis par les tribus de Titteri. Ils fréquentent eux-mêmes les marchés de Médéah, de Berouaguia, des beni bou Iakoub, des Rebaïa, etc. Ils ont aussi un débouché dans la plaine de la Métidja et vont au marché de l'Arbâ. Le pays est très-riche en céréales, toute la partie montagneuse est couverte de bois, les eaux n'y sont ni bonnes, ni abondantes. Placés entre les Kabyles de la province de Sebaou et les tribus de Médéah, les beni Seliman font un commerce d'échange très-considérable; des montagnes ils amènent des bœufs, des mulets, des fruits secs, de l'huile et du savon; du sud ils tirent les troupeaux et la laine; les chevaux leur viennent de chez les Arib. Ils possèdent aussi des chameaux dont ils se servent pour leurs relations avec les Arabes.

Du temps du gouvernement des Turcs, il existait une communication directe entre la Maison-Carrée, à l'embouchure de l'Arrach et Médéah; elle traversait le pays des beni Seliman. De la Maison-Carrée, on allait au Haouch Ouled Selama, près de l'Arbâ; puis au Sebt el-Bellout, près de Hadjera Salem; enfin, au Telata (marché du mardi) des Beni bou Iakoub et à Médéah; on passait sur le territoire des beni Mouça, dans la Métidja, chez les beni Mahmed, les beni Azoun, les Mellouan, les beni Silem (des beni Seliman), les beni bou Iakoub, les Ouzra et les Hassan ben Ali. On trouvait les cours d'eau suivants : Ganga Rouman, Bou Halban, Oued el-Harat, Oued Madala, Oued Guergour. Cette route était souvent parcourue par les troupes qui venaient pour la perception des impôts vers le printemps.

Tribus du désert.

Pour compléter le tableau de l'organisation de la province de Titteri, il est nécessaire de parler brièvement des tribus du désert, qui, sous la domination turque, relevaient des grands dignitaires du divan d'Alger, et qu'Abd el-kader avait rattachées, soit au khalifa de Miliana, soit à celui institué à Takdemt, soit enfin à l'aghalik des Hachem Cheraga, mais qui ont toujours conservé des relations fréquentes avec la province de Titteri pour l'achat des grains et pour la vente de leurs produits. Là, encore, on reconnaîtra que ces classifications politiques, que des circonstances exceptionnelles ont peut-être commandées, devaient se modifier plus tard selon les tendances et les intérêts véritables des populations, pour faciliter l'administration, en lui donnant plus d'unité et plus de force.

Bou Aïch.

La tribu des Bou Aïch dépendait d'abord, sous le gouvernement turc, du Khodjat el-Khéïl; plus tard, Iahïa-Agha la constitua en cavalerie du beylik, et lui donna le titre et les priviléges des spahis. Abd el-kader avait placé les Bou Aïch dans la circonscription territoriale qu'il créa pour Mohammed ben Allal, khalifa de Miliana. Ils sont aujourd'hui classés de la même manière, et sont compris dans l'aghalik des Ouled Aïad. Le territoire des Bou Aïch est situé sur le Nahar el-Ouassel; il touche au nord les Siouf et les Aouamed, au sud les Ouled Chaïb, à l'est les Abadlïa, et à l'ouest les Ouled Aïad. Les cours d'eau qui traversent ce territoire sont, après le Nahar el-Ouassel, Souagui, Serguin et Oued Ouerk. Cette tribu, comme celles du petit désert, cultive très-peu, opère de fréquents déplacements, et va compléter ses approvisionnements sur les marchés de la province de Titteri. Elle peut mettre à cheval de 3 à 400 hommes, et compte 250 fantassins armés de fusils.

Les Bou Aïch sont partagés en deux grandes divisions principales, comprenant chacune huit fractions :

Ouled Sy Daoud.
- Ouled Saoula.
- Ouled Hameïda.
- Ouled Seliman Ibrahim.
- Debabsa.
- Ouled Maïa.
- Ouled Abdelmoula.
- Ouled Iakoub ben Aïcha.
- Ouled Guedira.

Ouled Tabet.
- Ouled Abdallah Moussa.
- Ouled bou Abdallah.
- El-Haoumoud.
- Ouled Mekeïdech.
- El-Bekeïrat.
- El-Naïm.
- Ouled Nadri.
- Ouled Sahah.

Les Bou Aïch appartiennent par leurs alliances à la confédération des tribus de l'Ouest de la province de Titteri. Ils sont frères de fusil, comme disent les Arabes, avec les Ouled Mokhtar, les Abadlia, les Rahman, les Ouled Ahmed, etc.; leurs ennemis sont, dans l'ouest, les Ouled Lekrad, les Ouled Khelif, les Ouled Bessem, etc.

Le centre du territoire des Ouled Chaïb est aux sources de Taguin; il se trouve éloigné de Boghar de quatre petites journées. Cette tribu, sous les Turcs, était sous les ordres de l'agha d'Alger; Abd el-kader l'avait rattachée au gouvernement de Ben Abd el-baki, nouveau khalifa institué à Takdemt. Les habitudes de sa vie nomade et ses alliances la portent plutôt vers l'est que vers l'ouest; aussi subissait-elle en murmurant l'autorité de Takdemt, où elle était obligée d'aller s'approvisionner, et où elle se trouvait en contact avec des tribus ennemies qui souvent lui interceptaient les routes. Ouled Chaïb.

Les Ouled Chaïb comptent cinq fractions, et comprennent en outre deux petites tribus qui suivaient leur fortune et vivaient sous leur protection.

Ouled Chaïb. { Ouled Saïdan. / Ouled Cheïkh. / Ouled Mbarek. / El-Bahira. / El-Rohob. }

Ouled Ahmed.
Ouled Sidi Aïça.

La fraction d'El-Rohob constituait la noblesse de la tribu et lui donnait des chefs. Les Ouled Sidi Aïça sont des marabouts, mais n'exercent sur leurs protecteurs aucune influence. Les Ouled Chaïb ont eu de longs démêlés avec les Turcs, et on cite une expédition dirigée contre eux par un agha d'Alger, qui les poursuivit dans le désert pendant plus d'un mois. Avec leur exagération ordinaire, les Arabes racontent que pendant cette fuite les cavaliers ne dessellèrent pas une fois leurs chevaux, et que les chameaux qui portaient les femmes et les tentes ne furent jamais déchargés; on faisait cuire les aliments sur les chameaux sans mettre pied à terre.

On a vu que Djedid, cheïkh des Ouled Chaïb, s'unit, en 1834, à Ben Aouda, cheïkh des Ouled Mokhtar pour faire des propositions de soumission à la France; après la prise de la Zmala, ces deux chefs sont venus ensemble reconnaître l'autorité du commandant de la province de Titteri.

La résidence habituelle de la puissante tribu d'El-Arbâ est au sud du Djebel Amour. Elle peut mettre à cheval pour le combat de 15 à 1,800 hommes; tout récemment la population a été évaluée à 25,000 âmes. Les Arbâ ont leurs dépôts dans les petites villes de Laghouat, de Tadjmout et d'Aïn Madhi. Pendant la domination turque, ils arrivaient jusqu'à Zegouan, dans l'intérieur de la province de Titteri, pour acheter leurs grains. En les soumettant à l'autorité du khalifa Ben Abd el-baki, Abd el-kader leur prescrivit de s'approvisionner à Takdemt. Dès qu'ils ont été délivrés du pouvoir oppressif de l'émir, on les a vus, cette année même, faire leur soumission à la France et venir dans la province de Titteri pour acheter des grains. Déjà l'année précédente ils s'étaient révoltés contre le chef que leur avait donné Abd el-kader, et après l'avoir massacré avec un grand nombre de ses partisans, ils avaient envoyés des députés à Médéah. Ils ont cinq fractions : El-Arbâ.

El-Mâmmera,
Ouled Salah,
El-Hadjadj.
El-Moukhalif,
Ouled Sidi Abd ellatif, marabouts.

El-Arazlia est une tribu de marabouts qui voyage avec les Arbâ. Elle part des environs de Tugghurth,

rencontre les Arbâ auprès de Laghouat et vient avec eux jusque dans la province de Titteri. La dernière fois que cette tribu a payé l'impôt à Abd el-kader, elle lui a donné 210 chameaux. Plus faible que les Arazlïa, les Ouled Saïh sont aussi des Marabouts qui suivent les Arbâ dans leurs migrations.

Ouled Naïl. Les Ouled Naïl forment une très-forte confédération de tribus qui occupent, au delà de la troisième chaine, un vaste territoire touchant à l'est à Bou Sâda et aux Ziban de la province de Constantine, à l'ouest au lac salé de Zaghz et au Djebel-Amour. Ils cultivent un peu de céréales quand ils peuvent établir des canaux d'irrigation. Leurs montagnes sont couvertes de thuyas et de dis; dans les plaines on trouve le chieh, l'alfa, herbes dont se nourrissent les chevaux et les moutons. Leurs troupeaux sont nombreux et très-renommés; ils possèdent beaucoup de chameaux. Ils travaillent la laine, ont des relations commerciales avec le Sahra dont ils apportent dans le Tell les dattes, les plumes d'autruche, les fins tissus de laine, etc.

Avant la prise d'Alger, le dey lui-même choisissait parmi les Turcs de son entourage le kaïd des Ouled Naïl. Ce fonctionnaire partait d'Alger au printemps avec une petite colonne et allait visiter ses administrés; il percevait chez eux des contributions en nature et en argent, et revenait en suivant le mouvement des tribus lorsqu'elles se rapprochaient du Tell pour faire leurs approvisionnements. Il leur fallait pour cela l'autorisation du bey, et ils l'achetaient fort cher. Ce droit du marché se nommait *heussa;* ils l'acquittaient en donnant des moutons, des chameaux, des burnous, des haïks, des djelal, des tapis, des tellis, des dattes, des gazelles, des dépouilles d'autruche. Le beylik tarifait tous ces objets d'une manière arbitraire et bien au-dessous de leur valeur réelle; il les revendait ensuite avec de gros bénéfices. La heussa produisait aux Turcs plus de 100,000 francs; on verra qu'Abd el-kader perdit la plus grande partie de cet impôt ou du moins le déplaça de la province et le reporta à Takdemt. Ce grand marché des Ouled Naïl était une espèce de foire qui durait 5 ou 6 semaines; elle se tenait ordinairement à Saneg, dans le pays et sous la surveillance des Ouled Mokhtar; les Ouled Naïl, avec toutes leurs tentes, étaient campés le long des rives de l'Oued Saneg: on accourait à ce marché de toutes les parties de la province.

Abd el-kader avait ordonné la réunion des Ouled Naïl aux Ouled Chaib, et les plaça sous le commandement du khalifa de Takdemt, soit qu'il voulût appeler sur ce point un grand mouvement commercial qu'il pourrait surveiller, soit qu'il cherchât à amoindrir la haute influence que les Ouled Mokhtar exerçaient sur ces tribus; mais il échoua dans ses projets. Les Ouled Naïl se révoltèrent, et Abd el-kader, absorbé par la guerre active qu'il avait excitée contre la France, renonça à châtier et à réduire ces nomades éloignés. Dès que le dernier coup a été porté à la puissance de l'émir dans le Sahra, les Ouled Naïl ont repris leurs premières habitudes et sont venus dans la province de Titteri.

Voici le nom des tribus les plus importantes qui composent cette confédération :

- Ouled Sy Mohammed, très-forte nedja (tribu nomade) qui se divise en plusieurs fractions très-considérables;
- Ouled Saad ben Salem, *idem.*
- Ouled Aïça, nedja plus forte encore que les précédentes, vivant du côté de Bou Sâda;
- Ouled Zekri, considérable, au sud-est, vers les Ziban;
- Ouled Sassi, *idem;*
- Ouled Iahïa ben Salem, forte nedja, au sud, vers Tuggurth;
- Ouled Ferradj, très-nombreux, au nord de Bou Sâda;
- Ouled Amer, très-nombreuse au nord de Bou Sâda;
- Ouled Dïa, moins considérable;
- Ouled Sy Ahmed, *idem.*

Les Ouled Naïl ont quatre dachera dans le Djebel Sahri, qui leur servent de dépôt, et comptent

environ 300 habitans par dachera : ils ont un peu de culture et quelques jardins autour de ces villages. Ce sont :

Chàref,	Demet,
Messad,	Zakar.

Ces tribus n'ont pas de djouad; elles descendent presque toutes de marabouts, et ont une belle réputation de sainteté et de science. Elles sont loin d'avoir les mœurs turbulentes des autres nomades. On trouve, à cinq lieues au sud de Bou Sâda, chez les Ouled Naïl, les ruines d'une grande ville romaine dont l'enceinte existe encore en partie, et appelée par les Arabes *El-Guehara*.

Si l'on veut maintenant embrasser d'un coup d'œil le tableau détaillé qui vient d'être tracé, on trouve que la province de Titteri comprenait 44 tribus occupant, pour la partie du territoire située dans le Tell ou à proximité, 324 lieues carrées. Sur cette étendue, les terres arables sont évaluées à 50,000 hectares; mais on ne met annuellement en culture que 16,500 hectares, c'est-à-dire, en mesure du pays, 3,375 zouïdja (paires de bœufs). Les grains employés aux semailles représentent 33,750 saas, qui donnent une récolte de 168,750 saas, dont 56,250 de blé et 112,500 d'orge. Récapitulation.

La population qui habite ce territoire est divisée en trois catégories répandues dans chacun des trois aghaliks, mais prédominant inégalement dans chacun d'eux. Ainsi les kabyles dans l'aghalik du Tell, les Arabes laboureurs dans le Cherk, et les pasteurs dans le Kebla. Le chiffre total de ces différentes classes est de 58,000 âmes, dont 20,000 environ en état de porter les armes. Cette population occupe 6,500 tentes et 5,000 gourbis; mais une partie des tentes et des gourbis est alternativement habitée l'été et l'hiver, selon les besoins des travaux agricoles, et ferait double emploi si on voulait répartir la population d'après le chiffre indiqué.

Les richesses de la province en bestiaux sont de 15,000 chameaux, 23,000 bœufs ou vaches 405,000 moutons, 22,000 chèvres, 3,600 chevaux, 3,500 mulets. Le Cherk est l'aghalik le plus riche en gros bétail et en mulets, ce qui explique l'étendue des labours; le Tell possède beaucoup de chèvres, parce que les habitants des montagnes les élèvent de préférence; dans le sud, les exigences de la vie nomade et la nature du sol ont favorisé l'accroissement des chameaux; il y a très-peu de bœufs, mais les immenses pâturages du désert ont permis de multiplier à l'infini les troupeaux de moutons pour lesquels les plantes aromatiques et salées sont une excellente nourriture.

Outre les quarante-quatre tribus des aghaliks, il a été aussi question des deux tribus du Makhzen (Douair et Abid) et des beni Menasser qui faisaient partie de la province. Quelques autres tribus ont été signalées dont les intérêts sont confondus avec ceux de Titteri, et qui semblent appelées à se ranger un jour sous la même administration; ce sont : les beni Seliman, les Bou Aïch, les Ouled Chaïb, El-Arbâ, et la confédération des Ouled Naïl.

Il ne faut pas oublier que l'état de la province, tel qu'il vient d'être exposé, est le résultat de longues années de troubles et de guerres. L'avenir ne saurait se juger sur une situation pareille. Le pays est riche et fertile; une sage administration pourra non-seulement lui rendre son ancienne prospérité, mais l'accroître encore. Cela devient urgent; car c'est le Tell qui doit fournir des grains aux populations du désert et à une partie des montagnes. On a vu que l'abondance et la bonne administration des marchés est un des plus sûrs moyens de gouvernement pour les Kabyles et les nomades.

REVENUS DE LA PROVINCE.

Il reste maintenant à étudier les modifications que l'administration d'Abd el-kader apporta dans la répartition des impôts, et comment, tout en semblant alléger les charges, il put régulariser et augmenter les revenus de son trésor. On sait que toutes les difficultés du gouvernement des Arabes se résument pour ainsi dire dans l'acquittement des impôts. Dans un pays où les populations, disséminées par petits groupes, ne

voient pas comment se dépensent les revenus publics, où elles n'en profitent pas pour leurs intérêts privés, on n'a pu jusqu'à ce jour leur demander l'impôt que comme un sacrifice religieux. Aussi doit-on légitimement espérer que, pour faciliter cette grave opération, il suffira de bien faire comprendre aux tribus, que ce qu'on leur demande de leurs biens, c'est pour l'employer au profit de tous, pour maintenir la paix, faire des travaux d'une utilité générale, et multiplier les chances de prospérité pour ceux qui contribuent aux charges publiques.

Voici quelles étaient les différentes branches des revenus dans la province de Titteri sous le gouvernement du khalifa d'Abd el-kader. L'*achour*, impôt du dixième sur les récoltes de céréales; le *zekket*, impôt proportionnel sur les troupeaux; la *mâouna* (ce qui vient en aide), contribution extraordinaire frappée dans des circonstances exceptionnelles et pour faire face à des besoins urgents; les *amendes* (*khettïa*) imposées sur les tribus comme punition de fautes politiques ou de crimes; enfin sous le titre de *droits divers*, les revenus domaniaux, le prix des investitures payé par les fonctionnaires, le produit des razïa, etc.

Achour. Chaque agha était chargé de recueillir l'achour des tribus soumises à son commandement; auprès de chacun de ces fonctionnaires, l'émir avait un représentant spécial, nommé procureur du sultan (oukil es solthan); cet agent, appelé à veiller aux intérêts de toute nature du trésor public, assistait l'agha dans les diverses opérations que nécessitait la perception de l'achour. L'importance de ces fonctions, auxquelles il était impossible que la politique restât étrangère, avait déterminé Abd el-kader à ne les confier qu'à des hommes éprouvés, instruits et appartenant la plupart à la classe des marabouts.

Après la moisson, pendant que les gerbes étaient encore en meule, l'agha, suivi de son secrétaire et de ses cavaliers (mekhaznïa), accompagné de l'oukil es solthan, se rendait successivement dans toutes les tribus de son aghalik. Aidé du kaïd, des cheïkhs et de la réunion des grands (*Kebar* ou *Djemâ*), il constatait l'importance de la récolte. Cette opération terminée, le secrétaire de l'agha rédigeait un ordre de payement pour l'achour, revêtu du cachet de l'agha, et le remettait au kaïd; l'époque des versements et l'emplacement des silos du beylik où l'oukil devait procéder à la réception des grains, étaient indiqués sur l'ordre. Un double de ces commandements recueillis par l'oukil devenait un rôle sur lequel la cote était fixée par douar et non individuellement. Le dépiquage des grains achevé, chaque cheïkh conduisait sa part d'achour au silo, et, après mesurage et réception, il recevait de l'oukil un récépissé. La tribu sur le territoire de laquelle ces magasins publics étaient établis devenait responsable des grains déposés, et, sur l'invitation de l'agent du sultan, elle devait fournir des bêtes de somme pour les transporter sur un autre point de l'aghalik. Ces réquisitions avaient lieu à la connaissance de l'agha qui transmettait l'ordre au kaïd; d'autre fois ces dépôts fournissaient à l'approvisionnement des colonnes expéditionnaires, ou bien servaient à ensemencer les terres du beylik, ou étaient prêtés à des laboureurs pauvres moyennant un droit perçu après la récolte.

Au moment du versement de l'achour dans les silos du beylik, l'agha reçoit, comme frais de perception, un dixième de cet impôt; un second dixième est prélevé pour donner des gratifications aux personnes qui ont travaillé à la perception, telles que les mekhaznïa de l'agha, son secrétaire et autres agents; mais, dans aucun cas, le kaïd ni les cheïkhs de la tribu n'ont droit à ce partage. Quant à l'oukil, il a des appointements fixes et reçoit en outre des provisions de blé, d'orge, de miel, de beurre, etc., déterminées par l'usage. Les tribus sont obligées de nourrir les collecteurs de l'impôt, ainsi que leur suite et leurs chevaux, pendant tout le temps que dure l'opération. Lorsqu'une tribu n'a pas versé son achour à l'époque prescrite, le chef de la province lui inflige une amende, et envoie des cavaliers du makhzen ou des troupes régulières pour faire rentrer l'achour et percevoir l'amende.

A l'époque des labours, chaque kaïd doit fournir à son agha un état de la quantité de mesures de blé et d'orge qui ont été ensemencées dans les différents douars de la tribu. Cet état sert à contrôler plus tard l'évaluation de la récolte, lorsque les gerbes sont encore en meules sur le champ même; mais si le laboureur a été malheureux, si la grêle ou les sauterelles ont détruit sa moisson, les collecteurs ne doivent avoir égard, pour imposer l'achour, qu'à la récolte effective et non à l'état de semaille fourni par le kaïd. Ce fut

là une grande amélioration dans le sort des contribuables qui ne mit cependant pas en souffrance les intérêts du trésor, parce que la présence, dans chaque aghalik, d'un oukil qui ne dépendait pas de l'agha, permit de mieux surveiller la répartition de l'impôt, et d'empêcher les chefs et leurs protégés de se soustraire à la loi commune. Les grains provenant de l'achour étaient employés à la nourriture des troupes. Sous le gouvernement turc, les charges du beylik étant moins considérables, le bey faisait vendre chaque année une partie de ces grains aux Arabes nomades lorsqu'ils venaient dans le Tell. Les dépôts étaient, pour l'aghalık du Cherk à Sour el-Ghozlan; pour le sud, à Boghar; pour le Tell à Berouaguia, à Amoura et à Médéah; d'autres silos moins importants et provisoires, pour ainsi dire, étaient situés chez d'autres tribus. On verra plus bas quelle était l'importance de cet impôt.

Le mot *zekket* signifie littéralement aumône, bonne œuvre. Cet impôt a été établi par Mahomet lui-même; il l'institua pour l'entretien des premiers croyants, et à plusieurs reprises le Koran en fait mention. L'acquittement de cet impôt est d'obligation divine; se refuser de le payer suffisait pour faire perdre le bénéfice de l'islamisme, car il est une des cinq prescriptions fondamentales de la religion musulmane : croire à l'unité de Dieu et à la mission de Mahomet, son prophète; faire chaque jour les cinq prières; jeûner le mois de Ramadhan; donner le zekket et accomplir le pélerinage de la Mecque. Le zekket, à l'origine, tenait à la fois de l'aumône et de l'impôt, en ce que, tandis que la loi laissait à la bonne foi de chaque musulman l'emploi de ce qu'il doit prélever sur la partie de ses biens connue de lui seul, elle prescrivait la collection officielle sur les biens apparents et elle déterminait le chiffre et la quotité de ces prélèvements. Le zekket, destiné à purifier aux yeux de Dieu les biens sur lesquels il était pris, était consacré au soulagement des pauvres, des orphelins, des voyageurs nécessiteux, et au rachat des esclaves; mais cette obligation, qui avait d'abord un caractère essentiellement religieux, fut transformé insensiblement, et à mesure que le pouvoir souverain perdait lui-même de son caractère théocratique, en une obligation politique dont les règlements fiscaux ont bien souvent varié. Zekket.

Abd el-kader, arrivé au pouvoir après plusieurs années d'anarchie confuse pour les tribus, appelé à lutter contre une nation puissante, se trouvant dans la nécessité de demander des impôts plus considérables que ceux qui, sous les Turcs, avaient excité tant de murmures, et dont on s'était déshabitué depuis quelques années, régénéra le principe de ces contributions en leur rendant un caractère purement religieux et en leur donnant pour destination l'entretien de la guerre sainte contre les infidèles. Dans les premiers temps de ferveur, les Arabes se soumirent pieusement à ces impôts; mais les aggravations progressives, l'avidité des collecteurs, les malheurs de la guerre leur rendirent bientôt les nouvelles taxes aussi odieuses que les anciennes, et la guerre sainte ne leur parut plus que la lutte insensée d'un ambitieux pour garder une autorité dont Dieu lui-même l'avait dépossédé, puisqu'il lui refusait toute protection.

La rentrée du zekket était également confiée aux soins des aghas. Chaque kaïd leur fournissait un état de tous les troupeaux existants dans sa tribu. Vers le milieu du printemps, époque fixée pour le prélèvement du zekket, l'agha, accompagné de ses mekhaznïa et de l'oukil, parcourait successivement chaque tribu. On convoquait la réunion des cheïkhs et des grands, et, après avoir arrêté le mode et la durée de la perception, les cavaliers de l'agha, assistés par des délégués du kaïd, se rendaient dans les douars; ils comptaient eux-mêmes les troupeaux, et faisaient jurer aux bergers qu'ils ne conduisaient habituellement au pâturage que le nombre de têtes de bétail qui leur était présenté. Les renseignements rapportés par ces envoyés, les déclarations recueillies dans l'assemblée et la liste fournie par le kaïd, servaient à établir contradictoirement les éléments de la répartition.

Voici d'après quelles bases les agents d'Abd el-kader prélevaient le zekket sur les différentes espèces de bétail. Un mouton sur cent : il fallait qu'on en comptât quarante de plus que la centaine pour qu'un mouton de plus fût exigé; ainsi, pour un troupeau de 140 têtes, le propriétaire devait deux moutons; mais il n'en devait qu'un si son troupeau ne dépassait pas 139 têtes. Les collecteurs n'acceptaient que des moutons âgés de plus d'un an et de moins de deux ans. Le zekket pour les chèvres était réglé de la même manière

Pour les bœufs ou vaches, le propriétaire devait payer un sur trente. On ne recevait que des bêtes formées et valides.

Les chameaux se prélevaient à raison de 1 sur 40. Selon les besoins du beylik, il consentait, à la demande des contribuables malheureux, à recevoir huit moutons en remplacement d'un chameau. Si on livrait des chameaux ils devaient être en état de porter une charge ordinaire.

On ne prenait pas de zekket sur les chevaux de selle. Cependant, lorsque les tribus élevaient des chevaux au delà de leurs besoins habituels, et qu'on supposait qu'elles en faisaient le commerce, on demandait comme contribution un douro d'Espagne (5 francs 40 centimes) par tête de cheval. On sait que les tribus étaient dans l'obligation d'offrir des chevaux de choix (*gada*) au chef de la province, lorsqu'il passait sur leur territoire.

Les mulets et les ânes n'étaient pas passibles du zekket. Cependant, sous la domination turque, on demandait comme contribution à certaines tribus des chevaux de bât et des mulets. Il faut peut-être chercher, dans ces dispositions favorables pour les ânes, la raison de leur prodigieuse multiplication dans toutes les tribus. Les transports se font presque partout avec des ânes, surtout vers le sud; le mulet ne se trouve que dans les villes et dans les montagnes. L'âne, plus facile à nourrir, plus sobre, d'un aussi bon usage, n'excitait pas la convoitise des chefs et son propriétaire n'avait pas à craindre de se le voir injustement enlever.

Le zekket était aussi perçu sur la laine à raison de 3 toisons sur 100; sur le beurre, le miel, la cire, les dattes sèches, les marchandises de toute espèce et les produits manufacturés. On l'exigeait ordinairement à raison de trois pour cent de la valeur pour les produits et les marchandises; mais cette proportion s'élevait beaucoup dans les circonstances critiques lorsque le beylik avait besoin d'argent. Du reste, à part la laine, le beurre et le miel, dont la répartition était faite d'après le nombre de moutons, de brebis et de ruches, l'appréciation de la valeur des autres objets faisait naître de vives contestations et donnait lieu souvent à des murmures légitimes contre les collecteurs.

On s'est étonné, peut-être, du taux peu élevé, comparativement aux autres espèces de bétail, d'après lequel le zekket était prélevé sur les moutons. Mais il ne faut pas oublier que la laine et le beurre étaient déjà soumis à un droit; et d'ailleurs, les troupeaux étant attaqués chaque année par des épizooties très-violentes qui les détruisent souvent entièrement, on a dû avoir égard à ces chances désastreuses.

Avant de commencer la perception, l'agha, le kaïd et l'oukil établissaient contradictoirement une espèce de mercuriale ou prix courant pour les moutons, les chèvres, les bœufs et les chameaux, etc., parce que, selon ses besoins, le beylik exigeait quelquefois, soit la valeur du bétail en argent, soit une espèce unique de bétail, soit enfin des marchandises du pays.

Pour faire acquitter le zekket sur l'argent monnayé, les collecteurs avaient recours à la dénonciation et à l'espionnage. Dès qu'on apprenait qu'un Arabe d'une tribu possédait une somme d'argent, on le citait à comparaître devant le kadhi. On lui signifiait la somme proportionnelle qu'il devait payer pour cet argent qu'il cachait: le taux était ordinairement de 3 à 4 pour o/o. Si le comparant niait ou voulait créer des difficultés, on lui déférait le serment. Alors, pour échapper à cet acte solennel, que tous les musulmans redoutent beaucoup, le dénoncé se soumettait presque toujours à acquitter le zekket pour son argent, tel qu'on le lui demandait. Mais, rentré chez lui, le désir de se venger lui faisait rechercher quels avaient été ses dénonciateurs; et on le voyait bientôt courir chez le collecteur pour signaler des trésors cachés chez ses ennemis ou leurs parents. Tels étaient les errements imparfaits et immoraux auxquels on avait dû avoir recours.

Le payement du zekket devait s'opérer par douar, parce que, comme on le sait, les troupeaux d'un douar paissent toujours en commun sur le terrain de la tribu, et on le confie à tour de rôle à des bergers fournis par chaque propriétaire. Le cheikh, avec les principaux habitants, se concertaient ensuite pour répartir également l'impôt, au prorata des troupeaux de chacun. Dans les années malheureuses, lorsque la guerre, les épidémies ou la famine avaient frappé une tribu et qu'elle avait fait de grandes pertes, l'émir lui accordait un délai, ou retardait l'acquittement du zekket jusqu'à l'année suivante. Cette faveur se nommait *self*, emprunt, parce qu'en aucun cas on ne pouvait être exempté de cet impôt, considéré comme

une obligation divine. Mais il faut ajouter qu'il arrivait plus souvent encore, surtout pendant la dernière phase de la lutte qu'Abd el-kader soutenait contre la France, qu'il demandât le zekket par anticipation, et quelques tribus se trouvaient avoir payé leurs impôts pour plusieurs années d'avance. On conçoit que ces mesures iniques n'ont pu être mises en exécution que par la force, et que les violences exercées par les troupes qui percevaient effaçaient bien vite ce que les Arabes pouvaient conserver de déférence religieuse pour cet impôt.

L'agha prélevait, comme frais de perception, un dixième sur les produits du zekket qui était livré au beylik. Quant aux cavaliers et autres agents, le khalifa de la province leur accordait, selon le zèle et l'activité dont ils avaient fait preuve, une gratification que l'on peut évaluer aussi à un dixième. L'oukil était chargé, dans chaque aghalik, de tenir un compte exact des produits de toute espèce du zekket; il leur donnait la destination qui lui était indiquée par l'émir ou par le chef de la province. L'agha devait être instruit des mutations, mais il n'exerçait aucun contrôle officiel sur ces opérations.

Le produit en nature du zekket qui n'était pas vendu aux enchères par le beylik, était réparti de la manière qui a été indiquée pour la gherama perçue par les Turcs. On a vu que les chameaux étaient confiés au bach-daouedj; les moutons, au bach-chincheri. L'oukil es solthan notait exactement sur son registre, les naissances et les morts. Les bœufs de labour étaient livrés aux fermiers au cinquième (khemamsa) qui occupaient à cheptel les propriétés du beylik, sous la surveillance de l'oukil. On vendait toujours les vaches et les bœufs impropres au labour. Lors des expéditions dirigées par l'émir ou ses khalifas, ces employés se réunissaient au lieu et au jour indiqués, et ils continuaient pendant la campagne à être chargés de leur service respectif; c'est-à-dire que, si l'expédition avait pour but la rentrée des impôts, on leur livrait immédiatement les troupeaux versés en payement; ou bien, si on faisait une razïa, on leur confiait la part du butin en bestiaux attribuée au beylik. Tous ces agents étaient considérés comme faisant partie du makhzen, et, à ce titre, exempts des impôts extraordinaires. Mais à toute époque, à la première réquisition, le bach-daouedj, le bach-chincheri, le bach-khaznadji (pour les mulets) et le bach-saïs (pour les chevaux), devaient représenter chameaux, moutons, mulets et chevaux en justifiant de leur emploi et de leur situation; chacun d'eux était responsable de ce que le beylik confiait à sa garde. Dans la province de Titteri, les daouedjïa étaient principalement choisis parmi les Sahri disséminés, comme on l'a vu, dans l'aghalik de l'est; les Deïmat, les Souari, les Ouled Othman, de l'aghalik du sud, fournissaient les chincheria. Les mulets et les chevaux devaient être placés à proximité de la capitale de la province.

Quand Abd el-kader voulait se créer des ressources en dehors des contributions régulières, il frappait sur les tribus un impôt extraordinaire nommé *mdouna*. Il devait être acquitté en espèces monnayées. La somme demandée par l'émir était répartie par khalifa, puis par aghalik, ensuite par tribu, enfin par douar. L'agha était encore chargé de la perception et avait droit au dixième de la somme prélevée par ses soins; mais, sur ce dixième, il avait à payer les agents qu'il avait employés pour la collection. C'est avec le secours de la *mdouna* qu'Abd el-kader a pu subvenir aux dépenses considérables que nécessitèrent la formation et l'entretien des troupes régulières, et les longs efforts que depuis deux années il faisait pour conserver le pouvoir. Mais c'est aussi le renouvellement fréquent de ces demandes de contributions exceptionnelles qui a fatigué les tribus, usé les élans de leur fanatisme et les a préparées, sinon à désirer, du moins à accepter sans répugnance la domination française. El-Mdouna.

Lorsque plusieurs Arabes appartenant à la même tribu commettaient un crime, soit en attaquant injustement leurs voisins, soit en interceptant les routes, si le kaïd ne pouvait pas signaler aussitôt les coupables, le khalifa ou l'émir lui-même imposait à la tribu une amende proportionnée à la gravité du crime. Les mekhaznïa de l'agha étaient chargés de percevoir cette amende; ils avaient droit au dixième en sus de la somme totale qui était payée par la tribu. Ces sortes de contributions formaient une branche importante des revenus publics, grâce au caractère turbulent et querelleur de beaucoup de populations du sud, auxquelles on ne pouvait pas toujours faire payer des impôts sous une autre forme. Quand le chef de la province Amendes.

parvenait à les tenir en son pouvoir par des forces respectables, il faisait un retour sur leur conduite antérieure, après avoir exigé les contributions arriérées; les motifs ne manquaient pas pour frapper de fortes amendes pour le payement desquelles on acceptait de la laine, des troupeaux ou tout autre produit. Des amendes étaient aussi imposées, lorsque les tribus mettaient du retard à acquitter les redevances, lorsqu'elles ne fournissaient pas le contingent intégral de cavaliers ou de bêtes de somme requis pour le service du beylik; toutes les fois enfin qu'elles manquaient à un de leurs nombreux devoirs envers le gouvernement.

Les cheïkhs, les kaïds et les aghas avaient en outre le droit de condamner leurs administrés à des amendes, à l'occasion des délits autres que ceux qui lésaient les intérêts du beylik, et des grands crimes contre les personnes ou les propriétés. Ces amendes étaient au profit des fonctionnaires qui les infligeaient, et constituaient un des bénéfices les plus productifs de leurs emplois. Pour les blessures, les rixes, les différentes natures de vol, l'usage avait établi un tarif qui ne pouvait être violé. La juridiction du cheïkh ne dépassait pas sa fraction, lorsque le délit était commis par deux de ses administrés. Le kaïd exerçait sa justice sur le marché, et intervenait lorsque la contestation se produisait entre les membres de deux fractions différentes de sa tribu; enfin l'agha prononçait entre les membres de tribus différentes. Les amendes collectives n'étaient frappées que par le khalifa, au profit du trésor. Les individus étaient aussi soumis à ces exactions arbitraires du khalifa pour les crimes politiques, et souvent sous le plus léger prétexte. Il suffisait qu'un Arabe fût riche pour que, s'il n'achetait pas sa protection par des présents, il se vit frapper coup sur coup d'amendes considérables.

Droits divers.

Toutes les charges étant vénales, outre les cadeaux qui étaient secrètement donnés par les postulants pour circonvenir le maître, chaque fonctionnaire devait un droit fixe pour prix de son investiture. Le khalifa payait cinq cents boudjoux (900 francs); l'agha cent boudjoux (180 francs); le kaïd soixante-dix (126 fr.); le cheïkh vingt (36 francs). Tous ces employés devaient de plus, chacun, une somme de cinquante boudjoux (90 francs) comme gratification aux officiers particuliers de la maison de l'émir ou du khalifa, selon qu'ils étaient investis par l'un ou par l'autre de ces dignitaires. Le produit de ces droits d'investiture servait à rétribuer les employés de l'émir et des khalifa, auxquels on allouait des appointements; chaque année Abd el-kader renouvelait les pouvoirs des fonctionnaires de l'ordre civil, à l'exception des khalifa; à chaque renouvellement ils devaient le prix de l'investiture, tel qu'il a été indiqué. Le grand nombre des agents de l'administration, les intrigues incessantes qu'ils dirigeaient les uns contre les autres, l'ambition qui poussait les candidats à faire des sacrifices d'argent pour supplanter les titulaires, tout rendait la position des fonctionnaires instable et précaire, et contribuait à accroître l'importance des droits d'investiture. On prétend qu'il a toujours suffi à l'entretien des employés salariés.

Comme il est facile de le prévoir, les sommes prodiguées pour gagner la faveur du khalifa ou de l'émir, le droit payé pour le burnous, étaient, d'une manière détournée, un nouvel impôt à la charge des tribus. En entrant en fonctions, le khalifa, l'agha, le kaïd, le cheïkh, se faisaient payer la bienvenue par leurs administrés, et plus ils avaient acheté cher leur emploi, plus ils comptaient sur l'impunité pour se couvrir, par des exactions, de ce qu'ils considéraient comme des avances. Celui qui aurait refusé de donner la bienvenue s'exposait à perdre dix fois plus en amendes et en vexations de tout genre.

Dans les razia dirigées par un agha, le khalifa ou l'émir en personne, le cinquième de toutes les prises était prélevé au profit du beylik; les aghas présents se partageaient un dixième, et le reste était distribué entre les troupes régulières et les cavaliers qui avaient fait partie de l'expédition.

Parmi les revenus irréguliers, on peut ranger les confiscations opérées, toujours au profit du trésor, et le droit de la *heussa* que payaient les Ouled Naïl, pour s'approvisionner en grains.

Biens domaniaux.

En dehors des immeubles situés dans l'intérieur des murs de Médéah et des jardins de la banlieue, le beylik possédait, autour de la ville, un territoire évalué à quinze lieues carrées, et qui était mis en culture par des fermiers au cinquième, ou loué moyennant une faible redevance annuelle de six boudjoux par zouïdja, nonobstant les droits de l'achour sur la récolte. Cette redevance se nommait *cheraa*.

Dans les tribus, le beylik possédait douze propriétés ainsi réparties :

Amoura, chez les Gherib	20 zouidjas cultivés.
Berouaguia, exploitée par les Abid et les Hassan ben Ali	18
Arimla, exploitée par les Ouled Sy Ahmed ben Ioucef	8
El-Melah, exploitée par les Rebaia	10
El-Ferech, exploitée par les Ouled Daïd	10
Sour Souari, exploitée par les Souari	10
Ouled Hamza, exploitée par les Ouled Hamza	10
Oued el-Hakoum, exploitée par les Abid	10
Boudjemléïn, exploitée par les Douair	10
Ichir, exploitée par les Douair	10
Harmela, exploitée par la tribu de Titteri	10
Habous de l'Oued Chaïr, cultivée par les Ouled Sy Ahmed ben Ioucef	30

La contenance totale de ces propriétés représentait 156 zouïdjas cultivés dans les dernières années; mais ce chiffre qui, évalué en hectares, ne donne que 780 hectares, ne représente pas l'étendue réelle de ces domaines. En négligeant de tenir compte de la mauvaise foi des fermiers, qui cachent toujours et diminuent l'état des cultures, on doit porter ce chiffre au moins au double, c'est-à-dire à 1,560 hectares, parce que les Arabes laissent la moitié des terres en jachère.

Lorsque le beylik voulait exploiter par lui-même, c'était l'oukil es solthan qui avait la direction des labours. Il établissait sur les propriétés des fermiers au cinquième, qui demeuraient chargés de tous les travaux agricoles, et avaient droit au cinquième de la récolte. Les bœufs, les instruments de labour et les semailles étaient fournis par le beylik. Outre les travaux faits par les khemamsa, à la demande de l'oukil, l'agha imposait aux tribus environnantes des corvées de labourage nommées *touiza*. A un jour fixé, toutes les charrues requises se réunissaient sur la propriété domaniale et devaient labourer avec leurs propres bêtes pendant un, deux ou trois jours, suivant l'étendue du terrain. Ces mêmes tribus fournissaient aussi des corvées pour moissonner; et si les bêtes de somme manquaient au beylik pour dépiquer, celles des tribus étaient mises en réquisition. Les khemamsa sarclaient, transportaient, dépiquaient les grains, et les mettaient en silos ou en magasins. Ce mode d'exploitation était beaucoup plus avantageux que la location moyennant le droit du *cheraa;* mais, outre les difficultés nombreuses qu'il entraînait avec lui, il était gênant et à charge pour les tribus : on ne l'employait qu'à proximité de Médéah, parce que la surveillance était plus facile.

D'après ce qui a été dit de la richesse présumée de la province et des bases d'après lesquelles l'impôt était prelevé, il sera possible d'obtenir une évaluation approximative des revenus : Récapitulation des impôts.

La totalité de la récolte en blé et en orge étant, pour la province, de 168,750 saas, les droits d'achour, sans tenir compte des frais de perception, étaient de 16,875 saas. Achour

Pour les moutons, le zekket était de	4,050 moutons.	Zekket.
Pour les chèvres, de	220 chèvres.	
Pour les bœufs et vaches, de	766 bœufs.	
Pour les chameaux, de	375 chameaux.	
Pour la laine, de	12,150 toisons.	

On ne peut noter que pour mémoire la valeur du zekket pour le beurre, le miel, la cire, l'argent et les marchandises........ Pour mémoire.

El-Mâouna. La valeur de cet impôt extraordinaire n'est pas non plus appréciable, et il ne figurera que pour mémoire........ Pour mémoire.

Amendes. L'évaluation des sommes perçues à titre d'amendes n'est pas plus facile. Il suffira de constater leur importance, en rappelant que, pour beaucoup de tribus, habitant soit les montagnes, soit le désert, on saisissait le moindre prétexte pour leur imposer sous ce nom de fortes contributions........ Pour mémoire.

Droits divers. Tout en faisant des réserves pour la partie de ces revenus qu'on ne saurait préciser, on peut évaluer approximativement le prix payé pour les investitures. Il y avait dans la province, un khalifa, trois aghas, environ 50 kaïds et 250 cheikhs; plus des lieutenants du khalifa, des aghas et de quelques kaïds, qui payaient le tiers du prix d'investiture. D'après le tarif qui a été donné, l'importance de ce droit peut être porté à........ 10,000 boudjoux.

Pour tenir compte des mutations qui survenaient avant l'expiration de l'année, il faut au moins prendre un dixième en sus........ 1,000

Les propriétés du beylik louées moyennant le droit de cheraa, tant autour de Médéah que dans les tribus, figureront pour........ 1,500

L'estimation du produit de la heussa ne pourra dépasser 5,000 boudjoux, parce que le soulèvement des Ouled Naïl contre l'autorité d'Abd el-kader, et ses efforts pour faire porter vers Takdemt la plus grande partie des nomades, contribuèrent à réduire de beaucoup l'importance du marché de la province de Titteri........ 5,000

La valeur de ces impôts en argent de France sera pour l'achour, à raison de 5,625 saas de blé, à 20 francs le saa, et 11,250 saas d'orge, à 12 francs, ensemble........	247,500 francs.
Les moutons à raison de 1 douro d'Espagne, les chèvres 2 boudjoux, et les toisons 1 boudjoux, ensemble........	44,532
Les bœufs à raison de 7 douros........	28,955
Les chameaux estimés au prix de 8 moutons........	16,200
Les droits d'investiture........	19,800
Pour les propriétés domaniales........	2,700
Pour la heussa........	9,000
Revenu total........	368,687 francs.

Mais si l'on veut tenir compte de la partie du zekket qui n'a pas pu être évaluée, de la quotité de la mâouna demandée à la province, des amendes frappées par le beylik, de la part revenant au trésor dans les razia, des confiscations, du produit des propriétés domaniales exploitées par les khemamsa, on pourra dépasser le chiffre de 500,000 francs sans aucune exagération.

Si on rapproche cette somme des impôts tels qu'ils étaient perçus par les Turcs, on trouve une disproportion considérable en apparence; en effet, on n'a vu figurer comme revenus de la province que le droit de heussa porté à 100,000 francs, et un résumé pour ainsi dire des contributions diverses présentant un chiffre de 90,000 francs. Mais la valeur de l'achour n'était pas comprise dans cette évaluation, et on peut supposer que les produits de la gherama, inhabilement recueillis et mal administrés, ne rapportaient pas

au trésor ce qu'il devait en espérer. En tenant compte des circonstances qu'on vient d'indiquer, on pourrait porter le revenu général de la province sous les Turcs à 350,000 francs. L'avantage en faveur de l'organisation financière adoptée par Abd el-kader reste encore très-grand ; il faut l'attribuer surtout à la création des trois aghaliks qui permettaient de mieux surveiller les kaïds, et à la manière de prélever le zekket. L'institution des oukils auprès de chaque agha offrait une puissante garantie pour que les intérêts du trésor fussent prémunis contre la rapacité des agents et l'infidélité des contribuables eux-mêmes. Les rouages administratifs, quoique bien imparfaits encore, avaient une action plus régulière et tendaient à introduire un esprit de suite et d'unité dans les affaires. Les procédés impositaires ouvraient encore une large porte aux exactions des collecteurs et aux ruses des contribuables, pour se soustraire aux exigences du fisc ; mais ils étaient déjà mieux ordonnés, plus simples et plus compréhensibles pour ceux qui devaient l'impôt.

On retrouve dans toute cette partie de l'administration ce cachet tout spécial que la destination du pouvoir d'Abd el-kader avait, peut-être malgré lui, donné à son œuvre. C'était la guerre sainte qui l'avait engendré, qui avait favorisé son agrandissement; c'était pour satisfaire aux dépenses ruineuses qu'elle entraînait, qu'il avait dû ramener l'impôt à sa première origine religieuse. Pour trouver des auxiliaires intelligents et s'assurer un concours efficace, il avait appelé aux premiers emplois de la hiérarchie politique et administrative les marabouts les plus vénérés, les plus fougueux fanatiques. Pendant que son cœur s'exaltait d'indignation et de fureur contre les étrangers infidèles, l'Arabe ne s'apercevait pas que son indépendance était partout environnée dans les liens d'un pouvoir oppresseur et avide. Mais lorsque les malheurs de la guerre ont lassé le fanatisme, et que les yeux se sont ouverts, les tribus, tout en conservant une grande vénération pour Abd el-kader, qu'elles considèrent comme un saint marabout, ont déserté la cause de son gouvernement et de ses khalifa, et elles sont venu chercher sous l'autorité française une paix plus sûre et une administration moins onéreuse.

Abd el-kader avait tout à fait changé les bases des institutions politiques adoptées par les Turcs. Aux tribus du Makhzen, il avait substitué des troupes régulières; il avait remplacé l'action des postes militaires situés au milieu des tribus, par une division territoriale et une organisation administrative mieux entendues; il avait trouvé la principale force de son gouvernement dans les efforts qu'il avait faits pour créer de l'unité entre les tribus, tandis qu'on sait qu'une des préoccupations constantes de la politique turque était de diviser les tribus et de les pousser les unes contre les autres; le pouvoir du kaïd, ce qu'on appellerait ailleurs le pouvoir exécutif, avait envahi et paralysé le pouvoir judiciaire du kadhi, et en cela les justiciables avaient perdu une grande garantie: l'émir rendit au livre de la loi une partie de son ancienne autorité; le caprice du chef dut faire place à une discussion appuyée sur des textes. A mesure que les sentiments religieux se rajeunissaient, l'instruction se développait en même temps. On le voit, pendant qu'il luttait contre la France les armes à la main, Abd el-kader poussait avec non moins de vigueur une réaction contre les tendances de la politique turque. Les tribus sur lesquels ceux-ci s'étaient appuyés furent comprimées; les races avec lesquelles ils s'étaient alliés, persécutées: une rénovation sociale devait suivre de près la révolution politique.

De cette organisation, les éléments qui semblent devoir venir en aide à la domination française, et qu'il est bon de conserver, sont nécessairement la centralisation du pouvoir tendant à donner de l'unité à la population, un système d'impôt plus régulier encore, le développement de l'instruction, une hiérarchie judiciaire. Mais d'utiles enseignements doivent être aussi puisés dans la politique turque : enlever d'abord à l'impôt son caractère religieux pour le réduire à un fait politique et administratif; donner au pouvoir exécutif, au kaïd, une prépondérance marquée sur le pouvoir religieux et judiciaire; reconstituer plus fortement encore les tribus militaires qui allégeront les charges de l'occupation; rejeter rigoureusement les marabouts dans la vie religieuse; prendre enfin le principal point d'appui de la domination sur les habitants du Tell dont les montagnards et les nomades du désert sont tributaires pour l'écoulement de leurs produits et leurs approvisionnements en grains.

TABLEAU DES PRINCIPAUX MARCHÉS DE LA PROVINCE.

JOUR DES MARCHÉS.	TRIBUS chez lesquelles se tiennent LES MARCHÉS.	AGHALIKS AUXQUELS APPARTIENNENT LES TRIBUS QUI LES FRÉQUENTENT.
Dimanche	Rebaïa	Aghalik du Cherk et aghalik du sud
	Ouled Dris	Aghalik du Cherk, toutes les tribus qui sont autour du Djebel Dira.
	Righa	La partie méridionale et montagneuse de l'aghalik du Tell.
Lundi	Hassan ben Ali	(Partage avec les Abid.) Des tribus des trois aghaliks
	Zenakhera	Aghalik du sud.
	Mouzaïa	La partie septentrionale de l'aghalik du Tell.
Mardi	Douair	Aghalik du sud principalement, quelques tribus du Tell et du Cherk
	Beni bou Iakoub	La partie septentrionale de l'aghalik du Tell, beni Seliman.
Mercredi	Djendel	(Dépend de Miliana.) Fréquenté par l'ouest de l'aghalik du Tell.
	Beni Seliman	(Dépend de Sebaou.) Fréquenté par le nord du Cherk.
Jeudi	Ouled Antar	Partie méridionale de l'aghalik du Tell.
	Haouara	Partie méridionale de l'aghalik du Tell.
	El-Adaoura	Aghalik du Cherk, la partie sud.
	Beni Silem	(Des beni Seliman.) L'aghalik du Tell et quelques tribus du Cherk.
Vendredi	Médéah	Par des tribus des trois aghaliks et des beni Seliman.
	Gherib	L'ouest de l'aghalik du Tell.
	Ouled Allan	Aghaliks du Cherk et du sud
Samedi	Mellouan	(Sebt el-Bellout.) Par la partie septentrionale du Tell

Les marchés les plus importants sont ceux des Rebaïa et des Ouled Dris, le dimanche; ceux de Berouaguia et des Zenakhera, le lundi; des Douaïr, le mardi; des Adaoura et des beni Silem, le jeudi; de Medéah et des Ouled Allan, le vendredi.

Les marchés d'approvisionnements pour les tribus du désert sont ceux des Rebaïa, des Ouled Dris, des Zenakhera, des Douair, des Adaoura et des Ouled Allan. Pour les Kabyles, ce sont ceux de Médéah, des beni Silem, des beni bou Iakoub, de Berouaguia. Les marchés des Haouara, des Ouled Antar, des Righa, des Mouzaïa et des Gherib sont les moins importants. En dehors de la province, les deux marchés du mercredi, celui des beni Seliman, à l'est, et celui des Djendel, à l'ouest, méritent la plus sérieuse attention.

Les céréales et les bestiaux abondent surtout dans les marchés fréquentés par les nomades; le Cherk est riche en bœufs, en chevaux et en mulets; le Tell en offre aussi quelques-uns. Les marchés des Kabyles sont pourvus de fruits secs, de plantes tinctoriales, d'huile, de savon et de quelques étoffes grossières.

TRIBUS QUI HABITENT SUR LA LIMITE DES TERRES CULTIVÉES ET DU PETIT DÉSERT, DONT LES LABOURS NE PEUVENT SUFFIRE À LEUR CONSOMMATION EN GRAINS, ET QUI SONT TRIBUTAIRES DES MARCHÉS DE L'INTÉRIEUR.

Ouled Mokhtar
El-Abaziz.
Ouled Sy Ali ben Daoud.
Ouled Sidi Aïça.
Ouled Sy Amer.
Ouled Sidi Azerach.
Ouled Abdallah.
Ouled Selamat.
Ouled Ahmed.
Abadlïa.
Zenakhera.
Rahman.
Mouïadat.
Ouled Chaïb.
Bou Aïch.
El-Arbâ.
Ouled Naïl.

Le chiffre de la population de ces tribus, en y comprenant les Ouled Naïl, les Arbâ, les Ouled Chaïb et les Bou Aïch, dépasse de beaucoup le chiffre donné pour la population de la province. Tout semble promettre un bel avenir aux importants marchés fréquentés par ces tribus.

APERÇU

DES RELATIONS COMMERCIALES

DE L'ITALIE SEPTENTRIONALE,

AVEC LES ÉTATS MUSULMANS

QUI ONT FORMÉ LA RÉGENCE D'ALGER, DEPUIS LE TEMPS DE L'INDÉPENDANCE DES DYNASTIES ARABES, JUSQU'À L'ÉTABLISSEMENT DE LA DOMINATION TURQUE EN AFRIQUE (A).

État florissant du Maghreb, sous le règne des émirs indépendants.

Les provinces de l'Afrique septentrionale portant les noms d'Afrique propre, de Numidie et de Mauritanie, sous l'administration romaine, et qui formèrent, après la conquête du pays par les Turcs, les régences barbaresques de Tripoli, de Tunis, d'Alger et de Maroc, étaient passées, au VIIe siècle, de la domination byzantine, sous l'autorité des conquérants arabes, déjà maitre des pays de la Méditerranée orientale; mais les gouverneurs que les khalifes, successeurs de Mahomet, envoyèrent dans ces contrées, désignées chez les Arabes sous le nom de *Maghreb*, ou Couchant, se détachèrent de leur obéissance, et se rendirent indépendants dès le VIIIe siècle. La révolution ne s'accomplit pas sans qu'il y eût des luttes terribles de part et d'autre, et le triomphe de l'insurrection fut suivi de déchirements et de guerres intestines qui agitèrent violemment le Maghreb pendant plusieurs siècles, en divisant le pouvoir entre plusieurs dynasties d'origine berbère ou d'origine arabe, car il y eut une fusion presque générale des deux races.

A la chute des Almohades, qui avaient soumis tout le pays à leur puissance, le territoire attribué plus tard à la régence d'Alger se trouva partagé entre les Beni-Zian, dont la capitale était la riche ville de *Tlemsen*, et les Abi-Hafs de *Tunis*, qui étendirent leur autorité souvent contestée sur la partie orientale de la régence, jusqu'à *Bougie*, auparavant le siége d'un royaume que les Almohades avaient détruit. Les principales villes du Maghreb el-Aouçath (Maghreb du milieu), ou de l'Algérie actuelle, étaient, à cette époque, outre celles qui viennent d'être nommées: « *Tenès*, port fréquenté par les navires, dit un géographe arabe « du XIIe siècle; *Oran*, ville commerçante; *Mers el-Kebir*, le port le meilleur et le plus vaste de toute la côte, « et où viennent des navires espagnols de tout tonnage; *Miliana*, dans un pays fertile et bien cultivé; « *Almasila*, dans un terrain fertile, ville commerçante et bien peuplée; *Tahart*, à quatre journées de la mer,

(A) Cet aperçu a été rédigé par M. Louis de Mas-Latrie, ancien élève de l'école des chartes, sur des recherches faites et des renseignements recueillis pendant le cours d'une mission dont il a été chargé dans l'Italie septentrionale, par M. le président du Conseil, ministre de la guerre.

« qui s'adonne au commerce et à l'agriculture; *Cherchel*, dont les habitants récoltent de l'orge et « du blé plus qu'ils n'en peuvent consommer; *Alger*, ville très-peuplée, dont le commerce est florissant « et les bazars très-fréquentés; *Tobna*, situé au milieu de jardins, de plantations de coton, de champs ense- « mencés de blé, et dont les habitants se livrent avec succès au commerce; *Constantine*, ville peuplée, com- « merçante, riche, l'une des plus fortes places du monde; *Djidjeli*, dans un pays fertile et sur une côte « très-poissonneuse; *Collo*, ville autrefois (1) petite mais florissante, qui possède un port fermé par les « montagnes; *Arzeu*, bourg considérable où l'on apporte du blé que les marchands viennent chercher pour « l'exportation; *Mostaganem*, petite ville située dans le fond d'un golfe, avec des bazars, des bains, des jar- « dins, des vergers, etc.; *Bône*, ville de médiocre étendue, dont le commerce *était* florissant (2), située dans « un pays qui produit en abondance des bois d'excellente qualité, des fruits, du blé, de l'orge, du lin, du « miel, *et auprès de laquelle se trouvent des mines de très-bon fer* (3); enfin *Mediana*, petite ville dont le terri- « toire produit beaucoup de safran, et dont les montagnes renferment des pierres de moulin tellement par- « faites, que leur durée égale quelquefois celle de la vie d'un homme, sans qu'il soit besoin de les repi- « quer. »

Edrisi, qui donne ces détails, nous montre l'agriculture en honneur dans toutes les campagnes du Maghreb; l'industrie développée dans les villes; partout un commerce facile, actif et prospère. Nous aurons occasion de revenir sur ces faits.

Les Arabes d'Afrique entretiennent des relations pacifiques avec les chrétiens pendant les croisades.

Un trait caractérisque qui avait marqué la scission des dynasties arabes d'Afrique avec les califes de l'Irak et de l'Égypte, c'est leur neutralité dans les guerres que ces derniers eurent à soutenir depuis le XIe jusqu'au XIIIe siècle, pour résister d'abord aux invasions des armées chrétiennes en Syrie, et reprendre ensuite sur les croisés les contrées soumises par leurs armes. Les Arabes du Maghreb demeurèrent étrangers à ces grands événements, qui absorbèrent pendant trois siècles l'attention et les forces de l'Europe et de l'Asie musulmane; et, loin de faire cause commune avec les Arabes orientaux, ils en vinrent plusieurs fois aux mains avec eux.

Ils eurent cependant des guerres terribles avec les chrétiens; et leurs agressions acharnées tinrent au XIe siècle dans un état d'hostilité presque continuel les pays de l'Europe et de l'Afrique dans la Méditerranée orientale, longtemps après que le flot de l'invasion arabe se fût arrêté; mais ces expéditions n'avaient d'autre but pour les Maures que de défendre leurs conquêtes en terre ferme et dans les îles d'Europe, ou d'éloigner les ennemis des côtes de leurs États d'Afrique. Leur politique ne se rattacha jamais à celle des princes musulmans de la Syrie; et, quand leur intérêt les porta à déposer les armes pour entrer dans une voie nouvelle, ils firent sans hésiter la paix avec les chrétiens, et entretinrent des relations pacifiques, régulières, avec les villes d'où partaient les flottes qui allaient attaquer les Sarrasins d'Égypte et de Syrie.

Il serait intéressant de tracer le tableau du commerce maritime du Maghreb, en prenant les intérêts arabes pour base des recherches et des considérations diverses que cette question peut suggérer; il serait fort utile de savoir, par exemple, quelle part chacune des villes notables des provinces, qui furent plus tard l'Algérie, prenait dans l'ensemble du commerce extérieur du pays, suivant ses besoins, les ressources de son agriculture et l'industrie de ses habitants; mais les documents historiques, sans lesquels on ne ferait

(1) Au temps d'Edrisi, Collo, Djidjeli et quelques autres villes du littoral de l'Afrique se ressentaient encore des expéditions de Roger de Sicile, qui en avaient éloigné les habitants; mais elles réparèrent leurs pertes.

(2) Bône avait aussi souffert de la guerre; le roi de Sicile en était maître quand Edrisi écrivait.

(3) « Bône, ajoute Edrisi, est dominée par le *Djebel-Iadoug*, montagne dont les cimes sont très-élevées, et où se trouvent les mines de « fer dont nous avons parlé. » Il est à remarquer que l'extrémité de la chaîne de l'Iadoug, ou de l'Edough, qui s'avance dans la mer, porte encore aujourd'hui le nom de *cap de Fer*. A deux journées à l'ouest de Bône, Edrisi signale la ville ruinée d'Arbel, dont le territoire renfermait beaucoup de fer.

que de vaines et dangereuses conjectures, ne sont pas encore assez nombreux et assez connus pour qu'il soit permis d'entreprendre cette histoire spéciale. Il faut donc se transporter dans les États d'Europe, pour examiner de là, et avec les secours que fournissent leurs annales, quelles furent, au moyen âge, la nature et les vicissitudes de leurs relations avec les Arabes de l'Afrique septentrionale. C'est ce que nous allons faire pour l'Italie, ou du moins pour les républiques de Pise et de Florence, de Gênes et de Venise, qui ont eu, durant tout le moyen âge, une influence prédominante sur la politique et la fortune de la Péninsule. L'Italie méridionale, par suite de la longue domination des Sarrazins en Sicile, par l'effet des conquêtes des rois chrétiens de cette île sur les côtes d'Afrique, et la similitude des productions territoriales des deux pays, se trouva dans des conditions particulières, et ses rapports avec le Maghreb demandent à être appréciés séparément. Ce sera l'objet d'un travail ultérieur.

Rareté des documents historiques sur le commerce des chrétiens et des Arabes. Importance des traités.

Réduite même à ces proportions, la notice qui va suivre ne peut présenter un exposé complet et détaillé du commerce de l'Italie septentrionale avec l'Algérie ou le Maghreb el-Aouçath; des circonstances qui l'étendirent ou le modifièrent à diverses époques; de la quotité et de la variété de ses exportations. L'insuffisance des renseignements ne le permet pas; c'est par une sorte de hasard que l'on trouve, en effet, dans les chroniqueurs ou les voyageurs antérieurs au XIVe siècle, quelques témoignages sur ce sujet. La source historique la plus importante est celle des traités et des lettres échangées entre les princes d'Afrique et les villes chrétiennes, mais ces documents, disséminés dans les archives des villes d'Italie, sont malheureusement fort rares. Toutefois, en complétant les renseignements certains et souvent détaillés que les pièces diplomatiques fournissent sur certaines époques, par les indications éparses dans les historiens et les géographes, on peut former les traits principaux d'une histoire du commerce des Italiens avec l'Afrique septentrionale, signaler les villes qu'ils fréquentaient particulièrement, la nature des priviléges dont ils y jouissaient, les produits que le pays leur livrait, ceux qu'ils y apportaient; on peut enfin suivre les événements qui ont quelquefois suspendu ces relations amicales, ou qui leur ont donné en d'autres temps plus d'extension.

Origine des établissements pisans dans le Maghreb. XIIe siècle.

Les premiers navigateurs italiens qui fréquentèrent habituellement les ports du Maghreb sont les Pisans, dont la puissance maritime alors supérieure à celle des Génois, balançait, souvent avec avantage, les forces de Venise. Le XIe siècle avait vu les flottes arabes et chrétiennes de la partie occidentale de la Méditerranée se combattre et porter la désolation sur les côtes d'Afrique et d'Europe; mais la fin de ces luttes fut le commencement d'une ère nouvelle et ouvrit aux marchands chrétiens les ports dont leurs navires ne s'étaient approchés auparavant que dans l'espoir du pillage. Les graves échecs qu'avaient reçus les Sarrazins d'Afrique jusque sur les côtes de leurs États les disposaient à la paix, et leur faisait désirer de réparer leurs désastres par le commerce. Ils avaient perdu la Sardaigne, soumise au protectorat de la république de Pise; la Sicile, dont les Normands avaient fait la conquête; et si ces revers étaient compensés pour la cause de l'islamisme, par les succès de Iousef ben Tachfin en Espagne, rien ne dédommageait particulièrement les princes du Maghreb de la défaite de leurs flottes devant Alger, du pillage de Tunis par les Pisans et les Génois, de la prise de Bône par Roger de Sicile.

Les événements survenus pendant le même temps dans les mers et dans les États chrétiens du Levant réagissaient sur la politique des peuples d'Europe, et portaient les sujets de la république de Pise, dont les négociations étaient avant tout dirigées par l'intérêt commercial, à nouer des relations pacifiques avec les Arabes d'Afrique. Venus des premiers en Orient lors des croisades qui avaient ouvert une carrière si vaste et si féconde aux armateurs des villes maritimes, les Pisans avaient reçu des priviléges dans les ports du royaume de Jérusalem, et, surmontant des difficultés que les considérations religieuses et les rivalités commerciales leur opposaient, ils avaient, les premiers, traité avec les sultans d'Égypte et fondé des comptoirs dans leur royaume (1), en même temps qu'ils s'établissaient avec les Vénitiens et les Génois

(1) Documents de 1164 et 1175, publiés par Lami, *Deliciæ eruditorum*, Florence, t. V, pag. 194. Les priviléges commerciaux des Vénitiens en Égypte ne sont que de 1238, ceux des Génois de 1290.

dans les provinces des souverains de Byzance. Ils exploitaient avec leur ardeur accoutumée les diverses branches de ce commerce, dont ils retiraient de grands bénéfices, quand leur alliance avec l'empereur Frédéric II vint diminuer leur crédit en Syrie, où le parti gibelin fut toujours en défaveur, et leur fermer successivement les ports de la Sicile, de la Morée, de la Romanie et de la mer Noire.

C'est dans le cours de cette révolution, et quand les Pisans luttaient encore en Orient pour maintenir les droits de leur pavillon, que, tournant leurs vues vers le commerce du Maghreb, ils firent la paix avec les princes dont ils étaient naguère les plus redoutables adversaires, et obtinrent le droit de s'établir dans leurs États pour se livrer au commerce d'importation et d'exportation. Ces avantages furent dus en grande partie à Cocco Griffi, premier consul de Pise, envoyé en ambassade auprès de l'émir de Bougie et d'Abdallah Boucoras, roi de Tunis.

Des documents positifs, conservés en original dans les archives de Florence, dont les principaux sont les lettres éparses d'une correspondance suivie entre l'archevêque et les consuls de Pise d'une part, et divers princes sarrasins d'autre part, constatent que, dès le milieu du XII[e] siècle, les Pisans étaient fixés en corps de nation dans les États du roi de Tunis et de l'émir de Bougie (1).

Importance du commerce de Tunis et de Bougie.

Tunis et Bougie dans l'est, comme Ceuta dans l'ouest, étaient alors, et demeurèrent pendant plusieurs siècles, les centres les plus actifs des affaires et des communications des Européens avec les Arabes et les entrepôts les plus considérables des marchands africains. Étendu et fortifié par les Beni Aghlab et les Fathémites, agrandi et enrichi encore par l'immigration des habitants de la nouvelle Carthage et de Bône depuis les expéditions des Normands, Tunis présentait au moyen âge un aspect d'opulence et de force que la longue incurie des Turcs n'a pu lui faire perdre tout à fait, quoique la ville de Suze soit aujourd'hui le port le plus commerçant de la régence. Ses magasins et ses bazars renfermaient en abondance du blé, des cuirs crus et des cuirs corroyés, de la cire, du miel, de l'ivoire, des plumes d'autruche, des coraux, de l'alun et de la poudre d'or, qu'y apportaient les caravanes venues de l'intérieur de l'Afrique.

La position de Bougie n'était pas moins favorable que celle de Tunis, ville dont elle était tour à tour, suivant les chances de la guerre qui divisait encore les conquérants du Maghreb, la rivale ou la sujette; son industrie et son commerce soutenaient avantageusement la concurrence des marchés tunisiens. Edrisi nous donne à ce sujet des renseignements qui peuvent ne pas être sans utilité pour l'avenir de la colonisation et de la fortune de cette place. « De nos jours, dit le géographe, Bougie (Bedjaïa) est la capitale des Beni « Hamad. Les vaisseaux y abordent, les caravanes y viennent, et c'est un entrepôt de marchandises. Ses ha- « bitants sont riches et plus habiles dans divers arts et métiers qu'on ne l'est généralement ailleurs, en sorte « que le commerce y est florissant. Les marchands de cette ville sont en relation avec ceux de l'Afrique oc- « cidentale, ainsi qu'avec ceux du Sahra et de l'Orient; on y entrepose beaucoup de marchandises de toute « espèce. Autour de la ville sont des plaines cultivées, où l'on recueille du blé, de l'orge et des fruits en « abondance. On y construit de gros bâtiments, des navires et des galères, *car les montagnes et les vallées « environnantes sont très-boisées et produisent de la résine et du goudron d'excellente qualité* (2). On y trouve des « fruits, d'excellents comestibles à prix modiques, et une grande variété de viandes. Dans ce pays, ainsi que « dans ceux qui en dépendent, le bétail et les troupeaux réussissent à merveille, et les récoltes sont telle- « ment abondantes, qu'en temps ordinaires elles excèdent les besoins des consommateurs, et qu'elles suffisent « dans les années de stérilité.... Les habitants du pays de Bougie se livrent à l'exploitation des mines de « fer, qui donnent de très-bon minerai : en un mot, la ville est très-industrieuse...... Bougie est un « centre de communications. »

(1) *Archivio delle riformagioni*. Serie dite des *Cartapecore*. Reg. XXII.

(2) Il nous paraît d'autant plus important de signaler ces détails, que les bois des environs de Bougie et les produits qu'on doit en retirer n'ont pu encore être étudiés par le service forestier. Voyez le *Tableau de la situation de l'Algérie en 1841*, pages 258 et suiv.

Les Pisans s'étaient établis en grand nombre dans cette ville, au XIIe siècle : ils y étaient administrés par un consul qui jouissait de toute juridiction sur ses compatriotes; ils y avaient construit des maisons, des magasins, des bains, une église, une bourse, qui servait en même temps de douane. Léonard, fils de Bonaccio, plus connu sous le nom de Fibonacci, ou de Léonard de Pise, écrivain de la douane pisane de Bougie, se rendit célèbre au commencement du XIIIe siècle, en composant un traité de l'Abacus, dont le manuscrit est conservé à Florence, dans la bibliothèque Magliabecciane. Commerce des Pisans en Afrique.

Les marchandises dont les Pisans exportaient les quantités le plus considérables de Bougie, étaient les peaux de boucs, les cuirs de bœuf, de cheval et de chameau, quelques-uns tannés et déjà mis en teinture, mais la plus grande partie frais encore, et seulement salés. De grandes usines, établies sur les bords de l'Arno, préparaient et coloraient ensuite, dans les murs de Pise, ces peaux, qui devenaient ainsi un des objets les plus productifs des exportations de cette industrieuse cité. L'extraction des cuirs africains, pour la ville de Pise, s'étant considérablement accrue, éveilla la jalousie des commerçants espagnols, qui se rendaient aussi dans les ports du Maghreb oriental, et, à leur instigation, sans doute, l'émir de Bougie voulut obliger les Pisans à payer un droit nouveau en sortant des limites de son territoire. La république s'en plaignit aussitôt par une lettre qui montre les sentiments de confiance et de bonne harmonie qui régnaient habituellemnt dans les rapports des Pisans avec les princes du Maghreb (1). 18 mai 1182

Les navigateurs toscans obtinrent vraisemblablement satisfaction de l'émir, car on ne voit pas qu'ils aient plus tard renouvelé leurs plaintes; mais il n'est pas probable que leurs réclamations aient eu pour objet de faire affranchir complétement leurs exportations des droits de douane qu'ils payaient sans doute à Bougie, comme à Tunis, et dans les ports de Syrie et d'Égypte. Ces droits varièrent suivant le temps, les lieux et les marchandises, depuis la franchise entière jusqu'au taux de 10 p. 0/0. Abdallah-Boucoras, le premier prince de Tunis qui eût assuré, par des priviléges, le commerce des Pisans dans son royaume, consentit plus tard, en sa faveur, à une forte diminution sur les droits de sortie du blé; il l'exempta même totalement des taxes pour l'exportation de l'alun, et affranchit, dit-on, ses importations du dixième auquel elles étaient assujetties en entrant dans ses états (2).

Les Pisans profitèrent de la paix et de la bonne harmonie qui régnaient entre eux et les Sarrasins, pour s'établir dans l'île de Tabarque et la petite ville voisine, nommée alors *Mers el-Djoun*, dont les côtes ont été, de tout temps, extrêmement fertiles en corail. Les Italiens, comme les Catalans, prenaient part à la pêche qu'en faisaient les indigènes; et ce commerce, garanti seulement par la France à son industrie au XVIe siècle (3), était, dès le XIIe, dans un état de prospérité extraordinaire. Cinquante barques, montées par mille hommes d'équipage, c'est-à-dire, par un nombre de marins presque double de celui qu'employait notre ancienne compagnie de la Calle, exploitaient annuellement les gisements de Tabarque, et en retiraient des coraux dont la vente, effectuée dans l'île même, où se rendaient les marchands des pays les plus éloignés, s'élevait à des sommes considérables. Les produits des bancs sous-marins de Mers el-Djoun et de Tabarque étaient renommés, dès ce temps, comme d'une qualité supérieure à tous les coraux de la Méditerranée, et notamment à ceux des gisements de Ceuta et de la Sicile. Commerce du corail.

Les bénéfices que procuraient aux Pisans leurs relations avec les villes maritimes de la côte d'Afrique s'accrurent à mesure que leur puissance s'affermissant en Italie, sous la protection des empereurs d'Allemagne, ils purent augmenter leur marine. Aussi, lorsque le cours des événements d'Orient et la fondation d'un empire latin à Constantinople les eut, pour quelque temps, rappelés sur les côtes de l'archipel et de la mer Noire, les marchands qui avaient dirigé leurs navires, leurs cargaisons et leurs capitaux vers les ports Africains, ne les retirèrent pas. Tout en assurant leurs priviléges à Constantinople et au Caire, les Pisans surent donner encore plus d'activité à leur commerce du Maghreb.

(1) Ce document, daté du 18 mai 1182, est conservé en original aux archives de Florence. *Riformag. Cartapecore*, reg. XXII, n° 4.

(2) Documents cités par Fanucci, *Storia de' tre popoli maritimi dell' Italia*. Pisa, 1817-1822, tome II, page 49.

(3) Voyez le *Tableau de la situation de l'Algérie en 1837*, pages 96 et 353.

Ils ne se renfermaient pas dans les simples opérations d'exportation et d'importation entre les deux rives de la Méditerranée; leur génie industrieux et l'amour du gain les portaient vers d'autres entreprises non moins lucratives. Ils étaient devenus, dans plusieurs villes, les courtiers les plus habiles des transactions commerciales entre les indigènes et les Européens; ils louaient leurs navires et leurs hommes aux marchands musulmans; ils faisaient souvent, soit pour le compte des négociants arabes qui les commissionnaient, soit à leur profit et à leurs risques, le commerce de cabotage entre les différents ports de l'Afrique, et comprenaient, dans leurs navigations, toute la côte, depuis Ceuta jusqu'à Tripoli et Alexandrie. Il semble même qu'ils eussent, dès ce temps, la faculté de s'adjoindre aux grandes caravanes qui traversent annuellement le nord de l'Afrique, dans toute son étendue, pour se rendre à la Mecque, privilége remarquable, et peut-être sans exemple dans les autres états arabes, mais dont les Pisans et les Vénitiens jouirent positivement au XIV[e] siècle.

Premier traité connu de la république de Pise avec les princes du Maghreb. 1230.

Des conventions écrites garantirent de bonne heure aux Pisans les faveurs qu'ils avaient obtenues en Afrique; on ne sait cependant à quelle époque remonte le premier accord public qu'ils arrêtèrent à ce sujet avec les princes musulmans, et le traité le plus ancien que l'on connaisse est seulement de l'an 1230 ou 627-628 de l'hégire (1). Il accorde les franchises aux navigateurs pisans sur toutes les terres du *roi des Sarrasins d'Afrique*, titre particulier du roi de Tunis, qui régnait alors sur le royaume de Bougie. Ce traité, dont l'original paraît avoir disparu des archives de Pise ou de Florence, où il était conservé, a été traduit en italien et publié par Flaminio dal Borgo dans son recueil de diplômes pisans (2). Ses dispositions consacrent les conventions principales dont l'esprit se retrouve dans les traités contemporains ou postérieurs des Catalans, des Provençaux, des Génois, des Siciliens et des Vénitiens; on peut donc, en l'examinant, avoir une idée des conditions générales qui réglaient les rapports des Arabes avec les navigateurs chrétiens de la Méditerranée au XIII[e] siècle.

Les premiers articles de la convention, complétés par les articles 5, 6 et 17, garantissent aux marchands Pisans, pour l'espace de 30 ans, une entière sécurité et protection quant aux personnes et aux marchandises; la libre faculté d'aller et de venir pour leurs affaires dans l'intérieur des terres, d'y vendre et acheter toutes marchandises, de se retirer et de reprendre la mer quand ils voudraient; enfin, le droit d'établir des fondouks, des bains, des cimetières et des églises dans toutes les villes de l'*Afrique* et du royaume de Bougie. Ce privilége absolu et sans restriction reconnu aux Pisans ne fut pas d'abord accordé dans toute son étendue aux Génois et aux Vénitiens, qui eurent besoin de négociations renouvelées pour obtenir successivement la faculté de s'établir dans les diverses villes du Maghreb.

On voit, par le traité de 1230, que plusieurs des immunités accordées par Abdallah-Boucoras étaient seulement temporaires et spéciales à certaines marchandises, car l'article 5 montre que les Pisans payaient dès lors un droit sur leurs achats en Afrique, et l'article 3 constate que les provenances de Pise étaient

(1) Les historiens et les auteurs de collections diplomatiques n'ayant pas tous également tenu compte de l'excédant de l'année solaire, base du comput des chrétiens, sur l'année lunaire, suivie par les Arabes, il s'en est suivi, dans les résultats de leurs calculs, des différences notables et une véritable confusion dans la concordances des dates. Plusieurs des traités dont il est question dans cette notice sont cités, dans divers ouvrages imprimés ou manuscrits, sous des dates différentes, comme s'il s'agissait de deux traités distincts et séparés; d'autres sont considérés comme perdus, quoiqu'ils soient signalés par les mêmes auteurs à leur véritable date.

Ainsi le traité conclu par la république de Pise avec les Sarrasins d'Afrique, le 14 de schewal de l'an 662 de l'hégire, est, par erreur, cité comme antérieur à celui de l'an 1230 de l'ère chrétienne, bien que le texte même indique la concordance de la première date avec le 3 des ides (le onze du mois) d'août 1265.

Le traité de Pise, du 28 rabié 759, qui correspond au 7 avril [1358], est cité sous les dates de 1363, 1373, 1374.

La lettre du roi de Tunis aux Pisans, de l'an 596 de l'hégire [1199-1200 de J.-C.], est citée sous la date de 1218.

Le traité de Florence, du 7 de xucal 827 [1[er] ? octobre 1424], est cité comme de l'an 1449; etc.

Les concordances placées ici entre crochets [ ], ne sont pas dans l'original du traité, et sont extraites des tables chronologiques de l'*Art de vérifier les dates.*

(2) *Raccolti di scelti diplomi Pisani.* Pisa, in-4°, 1765, page 210.

toujours soumises au 10 p. o/o en arrivant dans les états du prince arabe; seulement l'or et l'argent importés n'étaient frappés que du 5 p. o/o. Mais, une fois les tarifs payés à la douane, les marchands pouvaient transporter leurs cargaisons d'une ville à une autre dans tous les états du roi, sans aucune entrave, et sans être assujettis au payement de nouvelles taxes, en vertu de l'article 10.

L'article 9 est important; il montre dans des temps et des pays que l'on est généralement porté à considérer comme étrangers aux idées de justice et de liberté commerciale, le plus grand respect du droit des gens, et la protection la plus certaine du privilége des neutres, une des plus heureuses conquêtes de la législation moderne sur la barbarie. On y voit en même temps que les princes musulmans, dans le but d'augmenter leur marine, favorisaient la vente de navires chrétiens dans leurs États. « Les Pisans qui voudront vendre un navire, dit Abdallah, ne seront obligés de payer aucun droit, à moins qu'ils ne le vendent aux ennemis du roi. » En rapprochant cette disposition, un peu vague, des termes précis du privilége pisan de 1265, et des priviléges génois de 1236, 1250, 1272, on voit, non-seulement que les princes arabes avaient supprimé les droits levés auparavant sur les ventes de navires faites par les chrétiens à Tunis ou à Bougie, mais qu'ils leur permettaient même de vendre des vaisseaux et des agrès maritimes à leurs ennemis. Seulement dans ce cas, il était prélevé un droit de 10 p. o/o sur le marché. Au temps de la domination des Turcs, les chrétiens qui auraient ainsi vendu leurs navires l'auraient vu à l'instant saisi ou pillé.

Les princes musulmans ayant conservé les mœurs et les habitudes des souverains d'Orient, paraissaient toujours en public dans un appareil imposant, et ne laissaient pas facilement approcher de leur personne; les ministres et les grands du royaume imitant leur maître, renvoyaient souvent à leurs officiers la connaissance des affaires qui les concernaient. Mais les Pisans stipulèrent, par l'article 13, que leur consul serait admis au moins une fois par mois en présence du roi, et qu'il pourrait traiter des intérêts de ses nationaux en tout temps et directement avec les chefs du gouvernement.

L'article 16 consacre la juridiction du consul de la république pour connaître seul des différends survenus entre Pisans.

Commerce de Gênes avec le Maghreb au XIIIe siècle.

Les Génois qui avaient souffert comme les Pisans des variations de la politique des empereurs de Constantinople, n'avaient pas tardé à suivre leurs rivaux sur les côtes d'Afrique, et là, comme ailleurs, les deux peuples furent en lutte et en vinrent quelquefois aux mains. Renfermée dans un territoire peu étendu, et qui ne fournissait pas de denrées en quantité suffisante pour la nourriture de sa population, la ville de Gênes, par une nécessité qui devint la cause de sa fortune, fut impérieusement poussée vers le commerce maritime. Entre tous les métiers auxquels le peuple génois s'était adonné, la préparation et le tissage des laines, la confection et la vente des draps était l'un des plus importants, et celui que le gouvernement encourageait plus particulièrement. Les Génois faisaient un immense trafic de laines brutes, de laines teintes ou tissées, avec les villes de la Provence, du Languedoc, de la Champagne, de la Catalogne, et ils exportaient ensuite ces matières dans les divers pays de la Méditerranée après les avoir façonnées en draps, en boucrans, en futaines, en bonnets de couleurs. L'industrie des étoffes en laines prit chez eux une si grande extension au XIIIe siècle, qu'ils durent se ménager des approvisionnements réguliers dans les villes de Bône, de Bougie et de Tunis, où ils trouvaient des laines à meilleur marché ou de qualité supérieure à celles que l'Espagne, la France et les États romains leur avaient jusque-là fournies exclusivement.

Les Pisans, qui auraient voulu s'attribuer le monopole des échanges commerciaux avec les Sarrasins, cherchèrent à entraver les opérations de leurs concurrents et à leur susciter des difficultés dans le pays; mais les Génois soutinrent vigoureusement les droits de leur commerce, et les navigateurs toscans, battus en 1200 dans le port même de Tunis, furent obligés de se soumettre et de partager avec eux le commerce du nord de l'Italie. La faveur des musulmans soutint les efforts des Génois, car les princes arabes, désireux de favoriser le développement du commerce de leurs états, devenu plus nécessaire aux peuples de l'Europe chrétienne depuis que le royaume de Jérusalem penchait vers sa ruine, reconnurent qu'il était de leur intérêt de ne pas donner à une nation, au désavantage des autres, des priviléges exorbitants, et

57.

qu'il leur importait d'accorder une égale protection à leur commerce. Aussi voit-on dès cette époque que leurs traités publics ont pour but, sans diminuer les immunités accordées aux Pisans, de faire participer successivement les Génois, les Catalans, les Provençaux et les autres peuples d'Europe à peu près aux mêmes faveurs.

Les laines n'étaient pas le seul article des exportations génoises venant du Maghreb. Les traités publics désignent rarement en détail les objets du commerce qu'ils sont destinés à régler, et les comprennent tous sous la dénomination générale de marchandises; mais les documents privés, les contrats et les lettres échangées entre particuliers nous montrent que les Génois achetaient, au XIIIe siècle, dans les ports d'Alger, de Bône, de Bougie et de Tunis, de l'alun, de l'huile à savon, des plumes d'autruche, des pelleteries, des maroquins, des cuirs communs, de la cire et des fruits secs. Ils y vendaient des navires, des bateaux, des agrès, de l'or et de l'argent monoyé ou en lingots, des vins, des liqueurs, des draps, des étoffes de soie, des toiles d'Italie, des toiles de Rouen et de Reims, des objets de quincaillerie et de mercerie; enfin, des drogues du Levant; car ils se livraient, comme les Pisans, au commerce de cabotage entre l'Égypte et les autres pays de l'Afrique septentrionale (1).

Directions diverses du commerce des Européens sur les côtes d'Afrique.

Il est à remarquer cependant, et cette observation concerne le commerce des Pisans et des Génois, comme celui des Siciliens, des Napolitains et des Vénitiens, que les navigateurs d'Italie se dirigèrent vers les côtes orientales du nord de l'Afrique de préférence aux pays du Maghreb el-Aksa. Bien qu'ils visitassent les ports du couchant et que les Génois se fussent même avancés, dès la fin du XIIIe siècle, sur la côte occidentale du Maroc vers le cap Bojador, leurs relations étaient infiniment plus actives avec les côtes orientales, à partir de la position d'Alger jusqu'à Tripoli. Les Portugais et les Catalans, au contraire, par leur proximité des provinces du Maghreb de l'Ouest, furent toujours en rapports fréquents et immédiats avec Tanger, Ceuta, Salé, Melilla, Tlemsen, Arzeu, Mostaganem et Alger, de préférence aux autres ports. Quant aux armateurs du midi de la France, ils se rendaient également dans les ports de l'est et de l'ouest, à Ceuta, comme à Bougie et à Tunis; mais l'intérêt du commerce des concessions d'Afrique les porta particulièrement au XVIe siècle sur les plages qui font face aux côtes de Provence et de Languedoc, entre Djidjeli, La Calle et Tabarque.

Traités de commerce entre les Génois et les Arabes du Maghreb 1230, 1236.

On n'a pu retrouver le traité de commerce conclu par les Génois avec les Sarrasins d'Afrique en 1230 (2); mais on connaît celui qu'ils arrêtèrent, pour le renouveler sans doute, quelques années après (3). Il est de l'an 1236 et du règne d'Iahia, surnommé *Abou-Zakaria*, prince valeureux qui avait maintenu sous sa dépendance les royaumes de Bougie et de Tripoli, qui étendit plus tard sa domination jusqu'au pays de Tlemsen. L'émir de Tunis assure les Génois de sa protection dans toute l'étendue de ses états, depuis Tripoli, sa limite à l'est, jusqu'aux confins du royaume de Bougie, à l'ouest; il leur confirme la faculté de vendre

(1) *Registri pubblici di Richeri*, cités par le P. Semini, dans le Mémoire sur le commerce de Gênes, qu'il composa, en 1798, par ordre du directoire de la nouvelle république ligurienne. Ce mémoire, qui traite seulement du commerce de Gênes, au XIIIe siècle, et dans une partie du XIIe, est conservé en manuscrit aux archives royales de Turin. En voici le titre : *Memorie sopra il commercio de' Genovesi nelle scale maritime e terre del Levante, dal secolo X, fino al secolo XV, compilate per ordine del Direttorio esecutivo della Ligure repubblica nel setembre dell' anno 1798 e 1° della Ligure repubblica.*

(2) Voyez le *Tableau de la situation de l'Algérie, en 1840*, page 412.

(3) Nous n'avons trouvé l'original de ce nouveau traité ni à Gênes, où il était d'abord conservé, ni à Turin, où l'on a transféré une partie des archives de l'ancienne république. Semini, qui l'a connu, en a donné le texte dans son mémoire sur le commerce de Gênes, mais il parait s'être mépris en l'attribuant exclusivement au roi de Tripoli. Les mots *a Tripoli de Barbaria usque ad fines regni Bucie*, qui servent, dans le traité, à déterminer les limites du royaume du prince musulman, et qui paraissent avoir porté Semini à reconnaitre dans ce souverain l'émir de Tripoli, designent, au contraire, le royaume de Tunis, qui s'étendait, il est vrai, depuis Tripoli jusqu'à Bougie, en comprenant ces deux villes et les pays qui en dépendaient; le nom de *Moadii* signifie, non pas les Tripolitains, mais les sujets des Abi Hafs de Tunis, princes qui, se considérant encore comme les descendants, et en quelque sorte comme les feudataires des Almohades d'Espagne, bien qu'ils se fussent rendus indépendants en Afrique, prenaient aussi le nom d'*Almohades* ou *Almohavides*, en latin *Moadini* ou *Moadii*; enfin le titre de *dominus Africe*, qui est donné au prince dans le traité, ne peut désigner qu'un roi de Tunis, et sous le nom latin de *Busacharinus*, on doit reconnaître, sans aucun doute, Abou-Zakaria, qui a régné dans l'ancienne Afrique proprement dite de 1222 à 1249.

et d'acheter toutes marchandises sous les droits ordinaires, dans les villes où ils avaient coutume de se rendre, et d'en retirer les marchandises qu'ils n'auraient pu vendre sans payer les douanes; mais il réserve expressément la liberté du commerce avec les ports où ils n'avaient pas coutume d'aller, et déclare même qu'il ne sera permis aux navires de Gênes d'aborder en ces lieux qu'au cas de nécessité imminente, soit pour échapper au naufrage, soit pour renouveler les provisions, ou pour réparer quelque avarie après la tempête; restrictions sévères, qui constatent la jalousie et l'influence encore considérable des Pisans auprès des princes musulmans.

Il fut convenu que les Génois pourraient vendre librement des navires et des bateaux aux hommes de tous les pays amis, mais que si la vente était faite aux ennemis du roi, une taxe, probablement de 10 pour cent, serait prélevée sur le prix d'achat.

Les Génois possédaient déjà des établissements importants dans plusieurs villes, et le traité pisan de 1230 nous apprend même que le magasin des Génois à Tunis était plus vaste que celui des Pisans; mais les Liguriens n'avaient pas de comptoirs dans toutes les villes où il leur était libre de commercer, et souvent ils se voyaient obligés de louer fort cher une place dans des magasins étrangers pour y déposer leurs marchandises. Le traité de 1236 améliora cette situation en leur permettant d'établir des fondouks séparés de ceux des autres nations chrétiennes, dans les villes où ils avaient le droit de vendre et d'acheter. Diverses dispositions réglèrent les conditions des ventes et des criées aux enchères que les chrétiens faisaient faire par des drogmans autorisés des magistrats arabes, et fixèrent les droits dus à ces interprètes. Un article spécial consacra pour les Génois la faculté d'exporter annuellement du blé des états du roi, et exempta ce commerce des droits de sortie, quand il était constant que la disette se faisait sentir en Italie; mais une restriction de prévoyance, dont le but était à la fois de favoriser l'exportation des autres nations commerçantes et de conserver au pays les subsistances nécessaires, fut apportée à la concession. On arrêta que les Génois pourraient acheter seulement le chargement de cinq navires par an, et qu'ils s'obligeraient, en donnant caution, à expédier les grains à Gênes même, et non ailleurs.

Les conditions du commerce ainsi réglées et garanties, Abou Zakaria assura la liberté et la protection des marchands en déclarant que le corps des Génois, pas plus qu'un Génois individuellement, ne pourrait être responsable des crimes ni des délits de leurs compatriotes, et l'on ne voit pas que la république de Gênes ait eu plus tard à se plaindre de la violation de ce principe important. Les traités que les pachas ottomans des régences barbaresques conclurent avec l'Europe, du XVIe au XVIIIe siècle, renfermaient la plupart des stipulations semblables, mais ne garantirent jamais efficacement la liberté personnelle et l'irresponsabilité des nationaux. Quand un délit était attribué à un Franc, ses compatriotes se trouvaient passibles de sa faute, et quelquefois le consul lui-même, malgré la foi des traités, était obligé de réparer les torts qu'avait pu occasionner un malfaiteur. Cet usage barbare et si funeste à la liberté du commerce, se retrouve presque consacré dans la legislation de l'Égypte sous le règne des Mamelouks, mais ne paraît pas avoir été admis dans le Maghreb, au temps des dynasties indigènes.

Le traité de 1236 n'accordait pas encore aux Génois des priviléges aussi étendus que ceux dont les Pisans jouissaient dans les territoires qui devinrent les régences d'Alger et de Tunis; il restreignait pour eux la faculté de se livrer au commerce, et le droit d'exportation; il semble même qu'il n'admit pas en toute matière la juridiction du consul; mais il consacra un état de choses favorable dans son ensemble au commerce des Génois, et prépara les priviléges plus amples que leur assura le traité de 1250 (1).

Extension des priviléges des Génois en Afrique. Nouveau traité. 1250.

Dans ce nouveau pacte, négocié au nom de la république, par Guillelmino Cibo, avec le roi Mohammed Abou Abdallah, surnommé ordinairement *Al-Mostanser-Billah*, *celui qui cherche son secours en Dieu*, les droits et les possessions des Génois dans les États de l'émir furent confirmés, leurs priviléges renou-

(1) Ce document a été publié par M. de Sacy, *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale et autres bibliothèques*, tome XI, pages 22 et suivantes.

velés et augmentés. La juridiction et l'inviolabilité du consul génois fut reconnue, l'adjonction d'un écrivain ou chancelier de la nation pour veiller, de concert avec les employés indigènes, à l'acquittement des douanes et aux contestations nombreuses qu'occasionne ordinairement la perception, fut assurée. Boabdil, c'était le nom d'Abou Abdallah chez les chrétiens, promit protection et secours à tous les Génois commerçant en Afrique, et s'engagea à prendre sous sa garde particulière les hommes et les biens que la tempête jetterait sur ses côtes, accédant ainsi au nouveau droit des gens qui commençait à s'établir en quelques pays, mais qui fut méconnu longtemps encore par beaucoup de peuples de l'Europe chrétienne, chez lesquels la sauvage coutume de spolier les naufragés était regardée comme un droit naturel et imprescriptible.

L'émir accorda la liberté des marchés aux Génois, comme son père Iahïa, et réduisit, par une faveur extraordinaire, le tarif des douanes de 10 à 5 pour 0/0, non-seulement sur les métaux précieux apportés aux hôtels des monnaies que les princes arabes avaient établis à Tunis et à Bougie, mais sur toute espèce de denrées ou de marchandises.

Une disposition du traité, dont le principe se retrouve dans les conventions de 1236, prouve que la marine des Maghrebins ne suffisait pas toujours à leur commerce, et que les Génois, comme les autres nations européennes, participaient à leur industrie par le louage des navires. Le commissaire arabe stipula en effet que le roi ou ses sujets venant à manquer de vaisseaux dans un de leurs ports, les Génois seraient obligés de mettre à leur disposition le tiers de ceux qui s'y trouveraient, en recevant un juste prix de nolis; mais il fut déclaré que les officiers du prince pourraient seulement mettre en réquisition les navires dont le chargement ne serait pas encore commencé.

Du commerce des Vénitiens avec l'Afrique septentrionale. Traité du mois de Moharrem, 649 (1er avril 1251).

Les Vénitiens n'étaient pas restés jusque-là étrangers au commerce du Maghreb; toutefois, il ne faut peut-être pas faire remonter leurs premières relations avec ce pays aussi loin que l'auteur de l'*Histoire civile et politique du commerce de Venise*. Dandolo, ou plutôt Sanuto le jeune, rapporte bien, dans sa chronique, que le doge Urseolo II, dont le règne s'étend de l'an 991 à l'an 1003 « se lia d'amitié avec tous les princes sarrasins; » mais cela doit plutôt s'entendre des émirs arabes encore maîtres des îles Baléares, de la Sardaigne, de la Sicile et d'une partie de l'Italie méridionale, où les marines chrétiennes de l'Adriatique les avaient souvent combattus, que des Arabes de l'Afrique occidentale, avec lesquels rien ne montre qu'ils aient eu de rapports ni avant le règne d'Urseolo II, ni de longtemps après sa mort. Retenus d'abord en Syrie et en Égypte à la suite des premières croisades, attirés plus tard en Romanie et dans les îles de l'Archipel, lors de la fondation de l'empire français de Constantinople, les Vénitiens se reportèrent peu après sur les côtes d'Afrique, quand la chute des princes latins de Byzance devint imminente; ils traitèrent avec les émirs dès l'an 1230, à la même époque que les Pisans, les Génois et les Marseillais; vingt ans après, la république, par cette sage et habile politique qui assurait le succès à toutes ses entreprises, obtint pour ses nationaux commerçants dans les royaumes de Tunis, de Bougie et Tripoli, des privilèges qu'elle ne tarda pas à rendre aussi importants que ceux des Pisans, les plus anciens alliés des Maghrebins. Ce fut l'objet des négociations de Philippe Julien, envoyé à Tunis par le doge Marino Morosini, et du pacte que conclut cet ambassadeur avec Mohammed Abou Abdallah, le 1er avril 1251 (1).

Le traité, après avoir assuré pour 40 ans le commerce des Vénitiens de la protection de l'émir, sur terre et sur mer, leur donna le droit d'établir des fondouks dans toutes les villes où ils commerçaient déjà, leur garantit la propriété et la libre administration de ces établissements, où personne ne put entrer sans leur permission. Il reconnut que le doge de Venise avait seul le droit de nommer le consul, qui siégerait dans le fondouc et y rendrait la justice; de plus, que les Vénitiens devaient avoir un écrivain de leur nation dans la douane du prince, pour tenir lui-même les registres où s'inscrivaient les marchandises de ses compatriotes

(1) Ce traité se trouve aux archives de Venise, dans le recueil intitulé *Libri Pactorum*, lib. I. Il est daté de l'an de l'Hégire 649. Antonio Marin en a publié un extrait, en donnant au document la date de 648, *Storia civile e politica del commercio de' Veneziani*, Vinegia, 1798-1808, tom. IV, page 280-281.

Les importations d'or et d'argent, de perles et de pierres précieuses, faites par des Vénitiens, devaient être exemptes de tous droits. Les achats de blé pour les États de la république furent autorisés et affranchis des gabelles, sauf les cas de disette, où l'exportation était suspendue.

Plomb du Maghreb.

Un article, dont l'objet mérite d'être remarqué, garantissait aux Vénitiens la libre expédition du plomb de toutes les villes des États du sultan. On pourrait se demander si ce métal, qui devait être en abondance dans le Maghreb, puisque le prince ne met aucune limite à sa sortie, y était apporté par les caravanes venant de l'intérieur de l'Afrique, ou bien s'il provenait de mines existantes dans le sol même des provinces septentrionales? Bien qu'il dût se faire en Afrique, au XIII[e] siècle, des acquisitions de plomb assez importantes pour qu'il en soit particulièrement question dans un traité public, on devrait admettre cette dernière supposition avec d'autant plus de réserve, que ce métal n'entre plus pour rien dans les produits livrés par l'Algérie, ou l'industrie de ses habitants, au commerce extérieur, sous la dénomination de *produits du cru du pays* (1). Cependant les traités postérieurs, arrêtés par les émirs musulmans avec la république de Venise, et notamment le traité de 1260, constatent qu'il s'agit bien ici de plomb du Maghreb et de mines ouvertes sur le territoire même d'Abou Abdallah, entre Tunis, Bougie, Alger et Tlemsen. On sait d'ailleurs que les Italiens, se rendant à Oran et dans les ports du Maroc, exportaient beaucoup de plomb; on peut donc considérer comme un fait certain qu'il existe dans plusieurs parties de l'Algérie des gisements considérables de ce minerai si précieux pour l'industrie. Léon l'Africain et Shaw ont signalé l'existence de dépôts dont l'importance ne peut être encore connue sur les limites occidentales de la province d'Oran et dans les montagnes des Beni Bou Thaleb, à 7 lieues au sud-ouest de Setif; l'étude géologique du pays servira à diriger les exploitations dans une voie plus précise.

Origine des priviléges des Florentins en Afrique 1252.

Les Florentins, dont le commerce était déjà très-étendu au XIII[e] siècle, mais qui ne possédaient pas de marine, s'étaient assuré par des traités la faculté d'établir des comptoirs à Pise; de là ils se livraient au commerce maritime, à la faveur des priviléges que leurs voisins avaient dès longtemps obtenu dans les pays étrangers. Ils venaient ainsi, sous leur pavillon et moyennant certaines contributions dans les royaumes de Tunis, de Bougie, de Tlemsen, où ils étaient considérés comme Pisans. Vers l'an 1252, le roi de Tunis ayant vu des florins d'or, monnaie nouvellement émise par la république de Florence, voulut connaitre un peuple qui frappait de si belles espèces. Un marchand florentin, nommé Péra Balducci, emmené en sa présence, lui parla de la richesse de ses compatriotes, et l'émir déclara aussitôt qu'il leur accordait les priviléges commerciaux et notamment le droit d'avoir une église et un fondouk à Tunis. Les volontés du prince furent maintenues, malgré la jalousie des Pisans qui, jusque-là, au rapport de Jean Villani, avaient fait passer les Florentins comme des montagnards de leur voisinage faisant chez eux le service de portefaix. On ne sait si le prince régnant alors à Tunis, ou ses successeurs immédiats, garantirent par des traités écrits les faveurs accordées à la commune de Florence; mais il est certain que les Florentins purent dès lors commercer librement dans le royaume de Tunis, et, bien qu'ils aient continué à se servir de navires pisans pour apporter leurs marchandises en Afrique, ils eurent dans le pays des comptoirs particuliers qui appartenaient à leurs plus riches compagnies, telles que les Bardi et les Acciaiuoli. En transportant plus tard, l'an 1356, leurs établissements commerciaux de Pise à Sienne et à Télamone, ils consolidèrent leur indépendance et leurs immunités en Afrique; mais ils n'obtinrent que longtemps après, et à la suite d'événemens que nous rappellerons, la plénitude des priviléges pisans.

Commerce des Arabes chez les Pisans. Traité entre la république et Abou Abdallah. 1265.

L'extension du commerce des villes d'Italie avec le Maghreb du milieu ne nuisait pas en effet à la position privilégiée que les Pisans occupaient toujours dans le pays. Les sujets de la république étaient admis

(1) La matière première des objets métalliques exportés des ports de l'Algérie pour l'Italie, l'Espagne ou les régences barbaresques, parait être fournie en totalité par l'importation maritime, comme on peut s'en assurer en comparant les comptes rendus du commerce de l'Algérie, insérés dans les tableaux de la situation du pays.

à porter en Afrique toute espèce de marchandises, de les exposer et de les vendre dans toutes les villes, et de s'y approvisionner librement de toutes choses. Les Arabes se liaient d'affaires avec eux; ils s'intéressaient, par leur argent ou leurs fournitures, dans les cargaisons; ils venaient eux-mêmes faire le commerce à Pise et dans les possessions maritimes de la république (1).

Le terme du traité conclu en 1230 étant arrivé, Abou Abdallah et Parent Visconti, ambassadeur pisan, le renouvelèrent à Tunis, le 14 du mois de choual 662 (11 août 1265) (2). Rarement les nations chrétiennes arrêtaient de nouveaux traités avec les princes musulmans sans demander une extension des priviléges qu'ils avaient reçus précédemment. Visconti ne se contenta pas de faire confirmer par l'émir l'entière liberté du commerce pour ses compatriotes, la protection promise aux naufragés, l'inviolabilité et la juridiction des consuls pisans, leur droit de voir le roi au moins une fois par mois pour l'entretenir directement des intérêts ou des plaintes de leurs nationaux; l'assurance pour les marchands pisans d'obtenir immédiatement justice des magistrats indigènes, quand ils auraient quelque contestation avec un Arabe, leur privilége exclusif de construire des magasins, des fours, des bains, des églises, dans toutes les villes du royaume, qu'ils s'y fussent déjà établis ou qu'ils y vinssent pour la première fois, la faculté enfin de réparer leurs fondoucs de Bougie et de Bône et d'agrandir celui de Tunis, *de manière à ce qu'il fût pareil à celui des Génois*; Visconti obtint encore du roi l'engagement de traiter comme Pisans et de faire participer aux priviléges des Pisans, tous les chrétiens qui viendraient avec eux dans ses États. Par cette habile politique, il rendait tributaire de Pise le commerce de toutes les villes de l'Italie centrale, qui manquaient de marine ou qui n'osaient aventurer leur pavillon trop loin des côtes de la Péninsule. Fidèles à ce système, qu'ils suivirent plus tard dans l'île de Chypre, les Pisans prenaient sur leurs navires les marchands de Sienne, de Lucques, de Pérouse, d'Arezzo, de Pistoia, de Bologne, de Florence même; ils les transportaient en Afrique eux et leurs cargaisons, ils les logeaient dans leurs fondouks, mais leur faisaient payer cher ce patronage, dont ceux-ci, il est vrai, se vengèrent plus tard cruellement. Un article du traité arrêta expressément que l'entrée des entrepôts pisans serait seulement accessible d'après la volonté du consul ou de la nation, et que les Pisans ne pourraient être jamais forcés d'y recevoir les marchandises d'aucun autre peuple chrétien. Abou Abdallah stipula avec Visconti comme il avait arrêté avec Guillelmino Cibo, que le tiers des navires pisans arrivés dans ses états pourrait être requis dans chaque port pour le service des Maghrebins, moyennant une juste indemnité.

Le soin que prenaient les Pisans de suivre et de dominer toujours le développement du commerce des Génois en Afrique se reconnait dans plusieurs dispositions du traité. Les deux peuples étaient alors au plus fort de la lutte qu'une puissance à peu près égale prolongeait entre eux, sur les mers et dans leurs colonies. Ils n'étaient pas toujours en guerre ouverte, mais leurs intérêts les mettaient en tout temps et partout en opposition et entretenaient leur inimitié. Les Génois, qui avaient encore à étendre leur commerce et leur marine pour arriver au degré de prospérité où les Pisans se maintenaient depuis un siècle, ne reculaient devant aucun moyen pour nuire à leurs rivaux, et, n'osant toujours tenter le sort des armes, ils cherchaient à entraver leurs opérations, soit en indisposant les chefs arabes par leurs rapports contre eux, soit en les empêchant de compléter leurs cargaisons. Abou Abdallah promit d'arrêter leurs menées en Afrique, et déclara que ni les Génois, ni aucune autre nation ne pourrait priver les Pisans du droit qu'ils avaient d'acheter toute espèce de marchandises dans ses états.

Ce privilége illimité pour commercer dans toutes les villes du royaume, privilége qui allait jusqu'à exclure la concurrence des autres Européens dans les lieux, où ceux-ci n'ayant pas de factoreries, ne pouvaient en établir sans l'assentiment des Pisans, n'était pas accordée gratuitement. Leurs navigateurs payaient 10 p. 0/0 sur toutes les marchandises qu'ils importaient en Afrique, excepté sur les métaux précieux soumis seulement au 5 p. 0/0, et la république consentit à laisser cette charge sur son commerce, bien

(1) *Archivio delle riformagioni* de Florence, document de 1237. *Cartapecore* XXII.

(2) Ce traité a été publié par Tronchi, *Memorie storiche di Pisa*, page 215, et par Lünig, *Codex diplomaticus Italiæ*, tome I, page 1067.

que les Génois, les Vénitiens, les Aragonais, les Provençaux, les Siciliens, eussent vu successivement réduire pour eux les tarifs. Mais Parent Visconti obtint d'Abou Abdallah un arrangement qui fut très-avantageux pour ses compatriotes, et qui leur valut réellement une diminution des droits, en stipulant que les frais de douanes devraient se prélever seulement sur les marchandises *vendues*, et ne seraient exigibles qu'au départ du marchand pisan pour retourner en Italie, tandis que les autres nations acquittaient les douanes en débarquant dans les ports de l'émir. Quant aux Pisans ou protégés pisans qui voulaient séjourner longtemps en Afrique, ils n'étaient tenus d'acquitter les droits qu'à la troisième année seulement après leur arrivée. On ne s'attendrait pas à trouver, dans un pays où la mauvaise foi et l'avidité sont aujourd'hui les traits les plus marqués du caractère national, des témoignages aussi évidents de la confiance qui regnait alors dans les relations des Arabes avec les chrétiens et des principes aussi favorables à la prospérité du commerce. L'immense développement qu'ont pris de nos jours l'industrie et la concurrence ne permettraient pas aux nations les plus libérales de l'Europe d'accorder chez elles à un peuple étranger les priviléges dont les Pisans jouissaient dans les temps arriérés du moyen âge et au milieu des barbares d'Afrique.

La république de Pise et Abou Abdallah se promirent mutuelle amitié, et s'engagèrent à punir respectivement les attaques que pourraient tenter leurs navigateurs sur les vaisseaux de l'autre peuple ou sur quelque point de ses côtes, soit dans les royaumes de Tunis, de Bougie, de Tripoli et les autres dépendances des États de l'émir, soit dans le territoire continental de la république de Pise ou dans les iles de Sardaigne, de Corse, d'Elbe et de Pianosa, qui lui appartenaient. Afin de donner plus d'authenticité au traité, dont la durée fut fixée à 20 ans, et d'en assurer la fidèle exécution, on convint qu'il serait publié dans les villes principales des deux puissances contractantes.

Expédition de saint Louis en Afrique. Les républiques italiennes font renouveler leurs priviléges. 1270.

Une expédition, dans laquelle le roi des Deux-Siciles et le roi de France, son frère, unirent leurs vues politiques et leurs intérêts commerciaux, vint échouer en 1270, par un événement inattendu, sous les murs de Tunis; mais les princes croisés ne quittèrent pas le rivage d'Afrique, après la mort de saint Louis, sans avoir assuré par des traités la liberté réciproque du commerce et de la navigation avec Abou Abdallah. L'émir fut même obligé de rétablir le tribut que ses prédécesseurs payaient au roi de Sicile.

Les armateurs des républiques italiennes, que l'occasion de butiner trouvait toujours disposés à tenter les événements, n'avaient pas craint, du moins ceux de Venise et de Gênes, d'entrer en coopération dans la croisade de saint Louis, en louant à ce prince, moyennant un droit de nolis, dont ils retirèrent des bénéfices considérables, la plus grande partie des galères qui transportèrent son armée du port d'Aigues-Mortes sur la côte de Tunis. Après la fatale issue de l'expédition, dans laquelle les navigateurs italiens ne prirent pas du reste un rôle actif, ils purent d'autant mieux renouveler la paix et leurs priviléges dans le Maghreb que les traités leur garantissaient, comme on l'a vu, non-seulement la faculté de louer leur navires aux ennemis des émirs musulmans, mais même de les vendre en temps de guerre dans les ports de l'Afrique. Les Vénitiens et les Génois eurent donc la faculté de contracter immédiatement de nouveaux accords avec le roi de Tunis pour rétablir les bonnes relations, et s'assurer encore de sa protection.

Les Vénitiens obtinrent ces résultats par le traité du mois de juin 1271, savel ou choual 669 de l'hégire, dont une transcription authentique existe aux archives de Venise, et les Génois, par le traité du 6 novembre 1272, conservé en expédition originale aux archives de la cour à Turin. Abou Abdallah régnait toujours sur les pays de Tunis, de Bougie, de Bône et d'Alger, et c'est avec lui que les communes d'Italie eurent à traiter. Il est facile de reconnaitre, en effet, sous le nom de *Miramamoni-Abo-Abdale Ebnolomera Rasidin*, que les interprètes chrétiens donnent dans les traités au souverain de Tunis, l'*Émir Al-Moumenin* Abou Abdallah. Ce prince, afin de consacrer dans sa famille la souveraineté usurpée par les Abi Hafs, prétendait être le descendant d'Omar, l'un des quatre premiers khalifes auxquels les musulmans sonnites

donnent la qualification d'émirs légitimes, et prenait le titre d'*Ebn el-Omera el-Rachedin,* « le fils des émirs légitimes (1). »

La négociation que Jean Dandolo suivit à Tunis au nom du doge de Venise n'avait pas seulement pour objet d'obtenir une reconnaissance des concessions qui avaient été faites aux Vénitiens en Afrique; l'ambassadeur, conformément aux instructions qu'il avait reçues, conclut un traité d'alliance avec le sultan, reposant sur une complète réciprocité de navigation entre les deux États. La république promit que tous les sujets d'Abou Abdallah, venant commercer à Venise ou dans ses autres possessions, y trouveraient liberté et protection; elle s'engagea de plus à venger les torts que pourraient leur occasionner ses nationaux, et à les indemniser des dommages qu'ils auraient soufferts. Par une disposition dont l'esprit nous étonne aujourd'hui, et qui prouve combien l'intérêt commercial avait rapproché les Arabes occidentaux des chrétiens, au moyen âge, malgré les guerres qui les divisaient quelquefois, Abou Abdallah stipula ces conditions, non-seulement pour ses sujets, mais même pour les chrétiens, ses amis ou protégés, allant à Venise. En retour de ces avantages, l'émir garantit la juridiction des consuls vénitiens établis en Afrique, l'irresponsabilité de la nation pour les crimes et les délits des particuliers, conformément au privilége du mois de moharrem 649, qu'il confirma expressément dans toutes ses dispositions. Abdallah permit, en outre, aux Vénitiens de vendre des navires et des agrès dans les ports de ses États, aux mêmes conditions que les Pisans et les Génois; il s'engagea à faire payer au propriétaire le prix de toutes les marchandises vendues par l'intermédiaire des courtiers-interprètes, dans la quinzaine qui suivrait la livraison; il ne prohiba l'importation d'aucune marchandise dans ses états, et permit aux Vénitiens de requérir, en tout temps et en tout lieu, moyennant salaire, le service des bateliers et portefaix indigènes pour les transporter. Il maintint cependant les droits de douanes au taux de 10 pour cent, tarif plus élevé que celui des Génois et aussi fort que celui des Pisans, bien que les Vénitiens n'eussent pas encore en Afrique des priviléges aussi larges que les commerçants des rives de l'Arno. Mais l'émir accorda l'immunité des droits de douane pour une quantité de marchandises égale en valeur au prix du nolis des navires.

Opizon Adalard, ambassadeur chargé de la négociation au nom de la république de Gênes, fit confirmer les franchises du commerce de ses compatriotes en Afrique, dans les limites et aux conditions réglées par les anciens accords, en accédant à une disposition qui autorisait la confiscation totale de l'argent importé par les Génois, si le métal n'était pur de tout alliage. Il stipula, en outre, que les ventes faites dans les États du roi de Tunis par les Génois à d'autres chétiens ne seraient assujetties à aucun droit; que la douane arabe serait responsable du payement des marchandises vendues devant ses officiers et ses courtiers-interprètes, et que les objets non vendus pourraient être réexportés sans frais, ce qui permettait de les déposer en franchise dans les entrepôts d'Afrique. Il détermina même Abou Abdallah à étendre les droits accordés aux Génois, à tous les marchands qui viendraient avec eux en Afrique, à l'exemple de ce que pratiquaient déjà les Pisans, et fit insérér dans le pacte un article particulier qui maintint pour ses compatriotes la faculté de vendre des navires aux ennemis des Maghrebins. Les traités conclus vers ce temps par l'Aragon avec les Abi Hafs constatent d'une manière certaine que le royaume de Tunis comprenait alors, outre la régence de ce nom, les pays de La Calle, Bône, Collo, Djidjeli, Bougie, Dellis, et se prolongeait sur la côte occidentale jusqu'au delà d'Alger et de Cherchel.

État florissant du commerce de l'Italie avec le Maghreb, au XIII[e] siècle.

Ces renouvellements si facilement accordés, ces franchises garanties et étendues à chaque confirmation, prouvent combien les princes musulmans, jaloux de la prospérité du pays, appréciaient les relations que les chrétiens entretenaient avec leurs sujets; et le traité de 1271 montre particulièrement la sollicitude constante de la république de Venise à rechercher toujours des débouchés nouveaux pour son commerce, aussitôt qu'il était menacé sur quelque point.

(1) Voyez le *Tableau de la situation de l'Algérie en 1841*, pag. 405, et les traités de l'Aragon avec le roi de Tunis, publiés par MM. Champollion et Reinaud. In-4° 1843. Pag. 42

Au XIIIe siècle, l'Italie, presque affranchie de la domination impériale ou rassurée sur ses prétentions par les fédérations de communes, voyait s'accroître chaque jour, malgré les troubles civils, les ressources de son industrie, la force de sa marine marchande, l'importance et le nombre des échanges commerciaux qu'elle faisait avec les différents ports de la Méditerranée. Pise, toujours fidèle aux empereurs, était encore dans un état prospère, mais voyait avec inquiétude le développement extraordinaire que prenaient le commerce et la puissance de Gênes et de Florence; Venise préparait sa grandeur future par une sage administration et des guerres souvent heureuses; l'Italie méridionale et la Sicile, dont le sort avait été un moment compromis par l'invasion des seigneurs français, reprenait une vie nouvelle sous l'administration de ces princes. Dans toutes les villes de l'Italie s'étaient établies des manufactures de laines, de lin, de chanvre; et les produits de l'industrie agricole du pays ne suffisant pas à la consommation, les fabricants employaient encore les provenances de l'étranger. Le lin et le chanvre leur venaient en grande quantité de l'Égypte, de la Syrie et des îles de l'Archipel; les plus considérables approvisionnements de laine leur étaient expédiés par les marchands arabes ou les courtiers chrétiens de Tunis, de Bône, de Bougie, d'Alger. Pise recevait toujours les chargements considérables de cuirs et de peaux que ses facteurs achetaient dans les diverses villes du Maghreb, et rassemblaient dans ses ports, d'où se faisaient les expéditions.

L'industrie et le commerce du Maghreb étaient dans une situation non moins prospère. On est accoutumé à juger de l'état de cette contrée, depuis la conquête arabe, par les notions que l'on a de sa triste condition sous le despotisme inepte et barbare de la Turquie. On croit trop communément encore qu'il n'y a eu en Afrique, depuis le VIIe siècle, que des villes ruinées, des populations opprimées, toujours en armes pour défendre un reste de liberté, et partout les excès d'un fanatisme intolérant et féroce; mais il faut reconnaître que la situation du pays était au moyen âge tout autre qu'elle ne fut sous le règne des ministres de la Porte. Les relations des auteurs qui ont vécu dans ce temps, et qui ont été rendues accessibles à tout le monde par des traductions, celles d'Édrisi, d'Ebn-Batouta, d'Aboulféda, montrent, comme les autres documents originaux, que l'Afrique musulmane a eu d'aussi longues périodes de calme, de tranquillité et de prospérité qu'aucun des pays les plus florissants de l'Europe du moyen âge. La puissance souveraine y maintenait l'ordre et la sécurité plus efficacement que dans la société féodale; les voies de communications étaient sûres, l'industrie agricole et manufacturière encouragée; il y avait, dans toutes les villes importantes de l'intérieur, à Constantine, à Biskra, à Setif, à Milah, à Miliana, à Tlemsen, comme dans les villes de la côte, des foires, des magasins, des bazars fréquentés; on voyait partout l'activité d'un commerce lucratif qui, trouvant ses premiers éléments dans les produits du sol, se développait à mesure que les établissements européens se multipliaient dans le pays.

Les Abi Hafs, souverains de Tunis et de la plus grande partie de l'Algérie actuelle, étaient une dynastie d'origine indigène; ils n'avaient pas, comme les Turcs, à veiller sans cesse, pour maintenir leur domination par la guerre et les supplices, sur une population vaincue; ils pouvaient s'occuper avec plus de suite des mesures qui l'intéressaient et qui devaient accroître sa fortune. Les autres princes d'Afrique, délivrés comme eux du joug des Almohades d'Espagne et des prétentions des Beni Merin du Maroc, cherchèrent à entretenir des relations pacifiques et commerciales avec les princes chrétiens de l'Europe; les émirs musulmans voulurent même s'assurer l'amitié du saint-siége, du moins pendant les croisades. Ils permirent en effet aux commerçants chrétiens qui venaient dans leurs États, non-seulement d'y construire des églises et de se livrer publiquement à l'exercice de leur culte, ainsi qu'on le voit par le traité de 1271, conclu avec les rois de France et de Sicile (1), mais encore ils autorisèrent l'établissement de couvents et d'ordres monastiques dans leurs États. Ces faits sont constatés par les bulles pontificales, qui accordent divers privilèges aux religieux *fixés* dans les royaumes de Tunis, de Bougie, de Tlemsen, de Maroc et qui nous apprennent que ces religieux étaient des frères cordeliers et des frères dominicains ou prêcheurs; circonstance remarquable : car, si elle ne prouve pas la liberté de prédication de l'Évangile au milieu des Arabes au XIIIe siècle,

Monastères en Afrique.

(1) Voyez le *Tableau de la situation de l'Algérie en 1840*, page 413.

elle atteste au moins que le ministère de la parole évangélique avait à s'exercer sur un nombre considérable de chrétiens demeurant en Afrique (1).

Prospérité de Tlemsen.

A l'ouest des pays qui forment aujourd'hui l'Algérie, la ville de Tlemsen, et le territoire qui en dependait, avait contribué puissamment à l'essor général de l'industrie et de la fortune du nord de l'Afrique. Longtemps soumise aux Almohades, dont elle était une des plus florissantes cités, Tlemsen, confiante dans les forces et les richesses acquises par un commerce fort étendu, avait enfin proclamé son affranchissement, et s'était constitué en royaume indépendant, sous le gouverneur Iaghmour Essen ben Zian, qui fut son premier souverain, l'an 645 de l'hégire (1247 de J. C.). Les pays de Fez et de Maroc avaient échappé aussi aux Almohades, dont la puissance s'affaiblissait chaque jour en Espagne, et les guerres que les Beni Merin, nouveaux maîtres indépendants du Maghreb de l'ouest, entreprirent contre les successeurs de Ben Zian pour les soumettre, n'avaient servi qu'à augmenter la prospérité de Tlemsen, qui s'était entourée de hautes fortifications, et avait vu s'établir, sous la protection de ses murs, une foule de tribus, auparavant errantes dans la campagne. Une colonie chrétienne, principalement composée de Catalans et d'Aragonais, mais qui comptait aussi dans son sein plusieurs familles françaises et italiennes, avait obtenu la faculté de se fixer dans la ville, où elle possédait des maisons, des magasins, des bains, des églises, et contribuait au riche commerce que Tlemsen entretenait alors, par les ports d'Oran et de Mers el-Kebir, avec toutes les villes importantes du littoral de la Méditerranée.

Accroissement du commerce de Gênes et des villes voisines en Afrique.

La diminution des droits de douane, que la république de Gênes avait obtenue d'Abou Abdallah, dès l'année 1236, et que le traité de 1272 respecta, attira, dans les ports du Maghreb, les navigateurs génois et les marchands des villes des deux rivières, que protégeait son pavillon comme Vintimille, Oneglia, Albenga, Noli, Savone, Chiavari, Spezia.

La quantité de denrées et de marchandises apportées en Italie, par les Génois, de Tunis, de Bougie, de Bône, d'Alger, était devenue si considérable, que, dès l'année 1253, la république avait créé dans le port de Gênes un office spécial pour la perception des droits sur les provenances du royaume de Tunis.

Ce commerce n'était pas exempt d'entraves, et souvent même de dangers. Quel que fût l'intérêt des Arabes d'Afrique d'entretenir des relations avec les Italiens, et bien qu'ils se soient montrés favorablement disposés à leur égard, au moyen âge, la différence de religion perpétuait des antipathies profondes entre les deux nations, et laissait toujours quelques sentiments de méfiance, quelque haine de part et d'autre. L'on ne doit pas douter, malgré le silence des chroniqueurs, que les chrétiens n'eussent souvent des querelles, soit avec les marchands arabes, soit avec les agents du fisc, dont les suites durent occasionner plus d'une fois des agressions violentes. On voit, par exemple, dans un acte conservé aux archives royales de Turin (2), que plusieurs navires génois, se trouvant dans le port de Tunis, vers l'an 1286, y éprouvèrent des dommages notables de la part des musulmans; mais le roi, désireux de vivre en paix avec la république ligurienne, indemnisa immédiatement les commerçants qui avaient éprouvé des pertes. Dans le nombre se trouvait un marchand de Savone et la compagnie des associés de Pascal Uso di Mare, membre de l'illustre famille qui fournit plusieurs doges à l'état. Le montant des réclamations ne s'élevait pas à moins de 63,616 besants, somme qui répondrait à peu près en valeur absolue, à celle de 600,000 fr. de notre monnaie actuelle, s'il s'agit ici, comme nous le croyons, de besants d'or. Il n'est pas possible d'évaluer d'après cette seule indication l'ensemble des capitaux engagés par le commerce de Gênes et des villes dépendantes du territoire de la république dans les affaires d'Afrique; on peut, toutefois, en reconnaitre l'importance, car la somme totale des 63,616 besants était réclamée seulement par 9 maisons de commerce.

(1) Wadding et Brémond ont publié plusieurs bulles concernant les églises et les chrétiens d'Afrique au moyen âge. L'auteur de cette notice a extrait, en outre, des registres pontificaux, conservés aux archives du Vatican, un bref inédit de Nicolas IV, du 5 des ides de février 1290, adressé *aux nobles hommes, les barons, chevaliers et autres hommes d'armes chrétiens engagés au service des rois de Maroc, de Tunis, de Tremecen*, ou Tlemsen. Nicol. P. P. Ann. II. Ep. 845.

(2) *Trattati diversi, mazzo 14°*. Document du 9 juin 1287.

Commerce des Vénitiens dans le Maroc.

Le royaume de Tlemsen avait toujours à défendre son indépendance, contre les attaques des Abi Hafs de Tunis et des Beni Merin du Maroc; mais la guerre, en assurant la défense de la capitale, et développant le caractère énergique de sa population, contribua au maintien de la liberté et des richesses qu'elle avait laborieusement acquises. Une sage administration tendait à les développer encore, en favorisant les communications des chrétiens avec les indigènes. Les Aragonais, les Castillans, les Portugais, se rendaient en grand nombre dans les ports et les marchés principaux du pays, et les Italiens quoique adonnés plus particulièrement au commerce de l'est, s'y trouvaient aussi. Les Vénitiens paraissent avoir été ceux qui les fréquentèrent le plus habituellement et en plus grand nombre, dès la fin du XIII[e] siècle, dans le cours de leurs navigations qu'ils prolongeaient, après avoir quitté l'Afrique, le long des côtes du Portugal, de la France, de l'Angleterre, de la Flandre et vers les contrées septentrionales. Ils avaient établi des dépôts de marchandises à Oran, à Tlemsen et dans le Maroc; ils venaient régulièrement aux foires qui se tenaient chaque pays, ils y versaient des quantités considérables d'acier, de verroteries, d'étoffes légères, et en rapportaient de la poudre d'or, de l'ivoire, du musc, de la civette, de l'indigo, et des esclaves, branche de commerce dont il se faisait un grand trafic sur la Méditerranée.

Commerce de l'Italie. Rivalité commerciale des Pisans et des Génois.

Venise trouvait dans les pays et les ports de l'Istrie, de la Dalmatie, des îles Ioniennes, de la Morée, de l'Archipel et de l'île de Crète, qui lui appartenaient en grande partie, ou qui lui livraient en franchise toutes les richesses de leur sol, des ressources inépuisables pour son commerce d'exportation, et la facilité d'entretenir en même temps des flottes nombreuses, montées par une armée de matelots formés dès leur enfance aux pratiques et aux fatigues de la navigation.

Pendant que les guerres des maisons d'Anjou et d'Aragon empêchaient l'Italie méridionale de jouir de tous les avantages que l'heureuse situation de Palerme, de Messine, de Catane, de Syracuse, de Trapani, de Cephalu, de Naples, et des autres ports du continent offrait à son industrie maritime, Pise et Gênes déployaient dans l'intervalle de leurs guerres toute l'énergie de leur activité : Pise pour conserver sa fortune commerciale, Gênes dans l'espérance de surpasser et d'écraser sa rivale. La Sardaigne fournissait du minerai d'argent aux Pisans; l'île d'Elbe leur donnait des approvisionnements de fer, d'autant plus importants que la Suède n'envoyait pas encore ses métaux dans la Méditerranée. Les armateurs de l'Arno faisaient ainsi d'immenses bénéfices en transportant le fer dans le Maghreb, n'osant braver toujours les défenses apostoliques, qui avaient interdit l'exportation des armes, des métaux et du bois en Égypte et en Syrie durant les guerres saintes. Gênes, jalouse de cette industrie, déclara la guerre aux Pisans, et ne consentit à la paix qu'après avoir obtenu la franchise des douanes dans l'île d'Elbe, et la cession de Sassari avec son port de Torrès en Sardaigne. Ces succès ne firent qu'enflammer son ambition; elle recommença bientôt la guerre avec plus d'acharnement, et la bataille de la Meloria, suivie peu après du pillage du port pisan à l'embouchure de l'Arno, et de la perte de l'île d'Elbe, en portant un coup funeste la à marine de Pise, vint en quelques années, précipiter la république vers sa décadence, et affermir la fortune grandissante de sa rivale. 1284.

Décadence politique de la république de Pise. Son commerce prospère toujours en Afrique.

La république de Pise n'était pas seulement une puissance maritime; son attachement inébranlable à Frédéric II, à Conrad, à Mainfroy, à Conradin et plus tard aux empereurs d'Allemagne, héritiers des prétentions des Hohenstaufen sur la Sicile, l'avaient mise à la tête du parti gibelin en Italie, et lui avait donné une influence considérable dans la politique intérieure de la péninsule. Mais les guerres incessantes qu'elle fut obligé de soutenir sur le continent épuisèrent ses forces, et arrêtèrent le développement de sa puissance. Devenue trop faible pour tenter de recouvrer sa supériorité, pendant les guerres des Génois avec les Vénitiens, et les séditions qui troublèrent si fréquemment la république ligurienne, Pise se vit peu à peu dépouillée de ses possessions lointaines; elle cessa de dominer à Constantinople et dans l'archipel, où Venise et Gênes la supplantèrent; elle ne put, comme ses rivales, obtenir des sultans d'Égypte le rétablis-

sement de ses comptoirs dans la Syrie, après la destruction du royaume de Jérusalem ; elle perdit le commerce du royaume de Naples, d'où la maison d'Anjou éloigna ses marchands en haine du nom gibelin ; elle ne put soutenir la concurrence des Catalans et des Siciliens eux-mêmes, dans l'île de Sicile, passée à la maison d'Aragon depuis le soulèvement de 1282 ; et, bientôt réduite par la succession rapide de toutes ces calamités, au rang des États secondaires de l'Italie, elle n'eut pour conserver les débris de sa fortune et de sa marine que le commerce d'Afrique, de la Corse et de la Sardaigne. Ces deux îles, depuis longtemps conquises par les Pisans, étaient devenues pour eux de riches colonies, et les fortifications qu'ils avaient élevées autour de leurs principales villes avaient assuré jusque là la défense du pays contre les ennemis du dehors, en maintenant les seigneurs feudataires dans la soumission. Mais, au XIV[e] siècle, la noblesse, séduite par l'espoir de reconquérir son indépendance, ou trompée par la politique de l'Aragon, appella dans l'île les troupes du roi Alphonse. Vainement les Pisans, un moment alliés aux Génois, qui se trouvaient intéressés à protéger aussi leurs entrepôts de Sardaigne, essayèrent-ils de reprendre le dessus dans le pays livré aux Aragonais ; ils furent partout battus, et obligés de demander enfin la paix, qui consacra pour eux l'anéan-
1325. tissement de leurs établissements sardes.

Malgré tous ces malheurs, malgré la perte de ses possessions maritimes, à l'exception de la Corse, malgré la destruction successive de deux flottes, on ne voit pas que le commerce de Pise avec le Maghreb se soit ralenti un moment. Les relations et les intérêts des Pisans étaient trop fortement engagés avec ceux des marchands de Tripoli, de Tunis, de Bougie, de Bône, d'Alger, pour que les événements d'Italie les eussent encore sensiblement altérés ; et c'est dans le temps de ses guerres les plus funeste que la république de Pise renouvelle avec les princes Arabes, les pactes de son alliance et les priviléges qui assuraient pour longtemps la prospérité de son commerce dans leur pays (1).

Nouveau traité de la république avec les Sarrasins.

Révolutions dans le Maghreb. Intervention des princes d'Europe.

Le Maghreb avait, comme l'Italie, ses troubles et ses révolutions. A la mort d'Abou Abdallah, dont le long règne avait comprimé l'ambition des grands, de terribles dissensions éclatèrent dans la famille royale. Ces discordes, dont nous n'avons pas à rappeler ici les vicissitudes, furent envenimées et quelquefois renouvelées par l'intervention de la maison d'Aragon, qui, se considérant comme suzeraine du royaume de Tunis, en vertu des droits de la couronne de Sicile, voulait soumettre le Maghreb entier aux familles indigènes, dont les chefs s'étaient assuré secrètement son appui. Mais le parti des Aragonais et des Siciliens ne put jamais établir un gouvernement stable dans le Maghreb. Les luttes, les invasions, les triomphes suivis bientôt de défaites qui se prolongèrent pendant un demi-siècle, en réunissant quelquefois sous la même autorité les pays du Maroc et de l'Espagne, de Tripoli, de Tunis, de Constantine, de Bône, de Bougie et de Tlemsen, ou leur rendant l'indépendance, eurent enfin pour résultat la réunion définitive du royaume de Tlemsen au royaume de Maroc, sous la domination des Beni Merin, vers l'an 1337, et l'établissement d'une dynastie libre de toute sujétion, dans le royaume de Bougie. Cette famille, issue de la souche des Abi Hafs de Tunis, régna dans l'ancienne capitale des Beni Hamad pendant toute la durée du XV[e] siècle et jusqu'aux premières années du XVI[e], où les Espagnols firent la conquête de Bougie.

Développement du commerce des Pisans et des Vénitiens en Afrique. Bonnes relations entre les chrétiens et les Arabes.

Par un contraste qui n'est pas sans exemple dans l'histoire, c'est à l'époque où les divisions politiques agitaient le plus violemment le Maghreb que le commerce atteignit dans ce pays le plus haut point de développement et de prospérité. Les Pisans, les Vénitiens et les autres peuples d'Italie qui naviguaient sous leurs pavillons faisaient le commerce d'exportation et d'importation entre l'Afrique et l'Italie. Ils avaient établi des comptoirs dans les principales villes ; ils s'y étaient fixés en grand nombre, et s'y livraient à un commerce considérable, soit pour eux-mêmes, soit pour les maisons d'Italie qu'ils représentaient (2).

Gênes avait toujours des consuls dans les royaumes de Tunis, de Bougie et de Tlemsen ; Palerme,

(1) Traité de 1313. Florence, *Arch. delle Riformagioni*, *Cartapecore*, Reg. XXII.

(2) Les familles vénitiennes de Soranzo, Pisarro et Marin entretenaient notamment des facteurs dans les États du roi de Tunis.

Messine, Castello di Castro, Sienne, Florence, Ancône, Gaëte, Naples, étaient en relations non interrompues avec ces États, ainsi qu'on peut en juger par les chroniques du temps, les voyages de Raymond Lulle et surtout par l'ouvrage que Balducci Pegolotti, marchand florentin écrivit vers le milieu du XIVe siècle et qui est parvenu jusqu'à nous (1).

Ces rapports continus, qui duraient déjà depuis plus d'un siècle, en soumettant les préjugés que pouvait susciter la différence de religion, avaient établi entre les deux peuples une tolérance et une sécurité que n'ont pas connues les commerçants chrétiens sous la domination des Turcs, et qui nous semblent aujourd'hui si éloignées des idées de la population arabe. Les relations des chrétiens et des musulmans devinrent encore plus intimes au XIVe siècle, où l'on vit des Européens investis des pleins pouvoirs des princes arabes pour négocier en leur nom (2). Des documents positifs prouvent, en effet, que les Pisans et les Vénitiens prenaient part, comme les indigènes, au commerce intérieur, et quelquefois au gouvernement du pays. Ils affermaient la perception des gabelles et en faisaient compte au roi (3); ils avaient le droit de transporter, d'exposer et de vendre à l'enchère leurs marchandises dans toutes les villes du Maghreb; ils pouvaient librement parcourir le pays sous la protection du roi; ils avaient des courriers qui leur servaient à entretenir une correspondance entre les différentes villes où se trouvaient leurs entrepôts. Les marchands chrétiens, en nombre infiniment moins considérable que les Arabes, jouissaient donc de la plus grande sûreté au milieu d'eux, puisque leurs messagers pouvaient, sans dangers, traverser tout le Maghreb.

Caravanes de marchands italiens, en Afrique. Nouveaux traités des Pisans et des Vénitiens. 1317-1358.

Les Vénitiens et les Pisans avaient enfin obtenu la faculté de faire des caravanes en Afrique, et il était même passé d'abord dans les usages du pays et ensuite dans les traités, qu'en toutes les stations de leur route, ils auraient le droit de faire paître au moins pendant trois jours les animaux qu'ils conduisaient. Les traités, datés du mois de sefer 717, ou du 12 mai 1317 de J. C. (4), 22 décembre 1320 (5), 17 des calendes de juin (16 mai) 1354 (6), et 28 rabié 759 ou 7 avril 1358 (7), conclus par les républiques de Venise et de Pise, avec les différents princes du Maghreb du milieu, assurèrent ces priviléges aux commerçants de leurs États et à leurs protégés, en renouvelant les dispositions des anciens pactes, sous le droit ordinaire de 10 pour 100.

Cette liberté laissée et garantie au commerce des chrétiens, qui nous reporte à un état de choses si différent de celui qui existait encore il y a peu d'années, en Afrique, permettait aux Pisans et aux Vénitiens

(1) Les archives Ricasoli, à Florence, celles de M. le comte Alliata et de M. le chevalier Roncioni, à Pise, renferment plusieurs documents qui constatent la fréquence des rapports commerciaux de la Toscane avec l'Afrique, au XIVe et XVe siècles. Ces documents seront publiés la plupart par un savant professeur de l'université de Pise, M. François Bonaini.

(2) Divers traités conclus par les rois de Tunis et d'Aragon, furent négociés par des marchands chrétiens, au nom des Arabes.

(3) Les droits imposés sur le vin porté à Tunis donnaient, au commencement du XIVe siècle, un revenu assez fort pour que le roi trouvât à en affermer la perception au prix de 34,000 besants par an. Document de 1289 - 1311, extrait des archives de Venise, et publié par Marin, *Storia civile e politica del commercio de' Veniziani*, tome VI, p. 322 - 331.

(4) Ce traité fut négocié au nom de la république de Venise par Michelet Michel, ambassadeur du doge Jean Soranzo. On remarque parmi les témoins qui assistèrent à la conclusion, le consul des Génois, le consul des Catalans, le Consul de l'île de Majorque, le consul de Sicile, divers prêtres et religieux de l'ordre des Mineurs. Archives de Venise. *Libr. Pactorum*. III, fol. 127-130. Marin en a donné un extrait, *Storia del commercio de' Veneziani*, tome VI, p. 332.

(5) Négocié et conclu à Tunis par les soins de Michel Dolfin, ambassadeur du doge de Venise. Archives, *Libr. Pactorum*, IV, fol. 85 Marin en a donné une analyse, tome IV, p. 287.

(6) Traité entre la république de Pise et le roi de Tunis, négocié par Renier Porcellin. Un des originaux se trouve à Florence, aux archives *delle Riformagioni*, *Cartapecore*, reg. XXII.

(7) Traité négocié par Pierre de la Barbe, au nom de la république de Pise, avec Abou Abdallah, « roi de Fez, de Méquinez, de Maroc, de Salé, de Tlemsen, d'Alger, de Bougie et de Constantine, des provinces de Bône et de Biskra, des pays d'Afrique, de Tripoli, etc., de Ceuta et de l'Espagne. » Archives de MM. Schippisi de Pise, *Code diplomatique de Navarette*. On a vainement cherché l'original de ce traité, tant à Pise qu'à Florence, et il est nécessaire de rappeler que le manuscrit Navarette, compilation moderne, citée par Fanucci, est une source très suspecte.

de s'avancer dans l'intérieur du pays, de communiquer avec les caravanes musulmanes qui, partant du Maroc, traversaient le Maghreb et se rendaient en Égypte, en Abyssinie et à la Mecque; ou, quittant la route de l'est, pénétraient dans le pays des nègres de l'Afrique centrale. Les marchands italiens suivaient-ils les caravanes dans toutes ces directions? Quels étaient les pays jusqu'où ils s'avançaient? Allaient-ils acheter la poudre d'or, les plumes d'autruche, l'ivoire et les esclaves du Soudan? ou cherchaient-ils de préférence les gommes, les parfums, l'ambre et les autres productions venant des régions du Nil? On ne pourrait faire que des conjectures à ce sujet.

Seigneurs chrétiens au service des rois du Maghreb.

Le droit de former ainsi des caravanes dans le Maghreb ou de s'adjoindre à celles des indigènes est l'indice le plus certain du rapprochement que les relations commerciales avaient amené entre les Européens et les Sarrasins d'Afrique; mais il est un fait non moins frappant, qui nous montre jusqu'à quel point l'alliance et les communications avec les chrétiens étaient entrées dans les idées des Arabes, avant la conquête des Turcs, et combien l'on doit espérer de surmonter avec le temps les difficultés rencontrées de nos jours dans les préjugés des indigènes; c'est l'admission dans les rangs de la milice et des officiers de la cour des rois du Maghreb, d'hommes d'armes et de seigneurs européens. Cette circonstance est attestée par les témoignages les plus certains. Le continuateur de Nicolas de Jamsilla parle, dans sa chronique sicilienne, de 400 hommes d'armes toscans, de 200 espagnols et de 200 allemands qu'entretenait le roi de Tunis, à la fin du XIII[e] siècle; un bref inédit de Nicolas IV, qui existe aux archives du Vatican (1), nous apprend qu'il y avait en effet habituellement des hommes d'armes et même des seigneurs chrétiens au service des rois de Tunis, de Maroc et de Tlemsen. Le pape en leur écrivant, le 5 des ides de février 1290, les engage à rester fidèles aux princes arabes, mais à faire respecter toujours le nom chrétien. Les seigneurs des rives de l'Adriatique prenaient aussi volontiers de hautes charges à la cour des princes de Maghreb, comme on le voit par par un document des archives de Venise, concernant un noble vénitien qui, après être demeuré quarante-quatre mois au service du roi de Tunis, avec ses domestiques, ses chevaux, ses hommes d'armes, et avoir fait pendant ce temps de grandes dépenses, dont l'honneur devait surtout revenir au prince, n'en avait pas reçu la solde qui lui avait été promise (2). Dans les traités du XIV[e] siècle, il est encore question de seigneurs chrétiens, demeurant auprès des émirs d'Afrique.

Il est douteux que les Pisans fussent en grand nombre, parmi les 400 hommes d'armes toscans de l'armée tunisienne; ceux qui n'étaient pas exclusivement adonnés au commerce étaient retenus en Italie par les dernières luttes où la puissance de la nation achevait de se perdre, dans la guerre implacable que la coalition des villes guelfes entretenait contre son indépendance.

Commerce des indigènes au XIV[e] siècle.

Les Arabes profitèrent, de leur côté, du développement qu'avaient pris le commerce et les rapports avec les Européens. Durant le XII[e] et le XIII[e] siècle, ils s'étaient liés d'affaires avec les marchands chrétiens; ils les avaient favorablement accueillis sur leurs terres; ils avaient acheté leurs marchandises et leur avaient vendu leurs produits; beaucoup d'entre eux faisaient même le voyage d'Europe, et Pise était citée, dès le XII[e] siècle, pour le grand nombre de marchands africains qui fréquentaient ses marchés. Au XIV[e] et au XV[e] siècle, la part que les Maghrebins prirent directement au commerce d'Europe fut plus importante encore. Chaque année des navigateurs arabes de Tunis, de Bougie, de Bône, de Collo, d'Oran, embarquaient pour leur compte les marchandises du pays, et les allaient vendre sur les côtes d'Espagne, de France ou d'Italie, en Sardaigne, en Corse, en Sicile, à Gênes, à Pise, à Télamone, devenu l'entrepôt des marchands de Sienne et de Florence, à Gaëte, à Naples, à Ancône, à Venise, à Raguse, et rapportaient de ces villes de grandes quantités d'étoffes et d'objets fabriqués dans les manufactures de la Péninsule.

(1) Document de 1290, cité précédemment.

(2) Document de 1289-1311, cité précédemment.

Commerce étendu de la ville de Bougie.

La ville de Bougie, signalée par Fazio degl' Uberti, auteur florentin du XIVe siècle, comme l'une des cités les plus florissantes de la Barbarie, avait surtout un commerce considérable et étendu. Ses marchands étaient en relations avec tous les ports de la Méditerranée, non-seulement avec l'Italie, la France, l'Espagne, mais avec l'Asie mineure, la Morée, Constantinople, l'île de Chypre, la Syrie et l'Égypte. Les marchandises que leur ville livrait à l'exportation, comme Bône et Tunis, étaient surtout des cotons bruts, du lin, de la soie, des laines, des cuirs, de la cire, du corail, des métaux, des caroubes, des noix, du blé, des épiceries et des écorces à tan. Ce dernier article, provenant des forêts de la province de Constantine, bien plus riches dans ce temps qu'elles ne sont aujourd'hui, avait des qualités si bien reconnues, et s'exportait en si grande quantité de Bougie, qu'il était connu dans toute la Méditerranée sous le nom d'*iscorza di Buggiea*, comme on le voit dans plusieurs états de marchandises et de douanes italiennes du XIVe siècle. Cette écorce est probablement l'enveloppe du *sumac thezera*, employée dans la préparation et la teinture en rouge des cuirs maroquins. L'arbuste qui la donne se trouve dans la province d'Oran, mais il paraît fort rare aujourd'hui dans l'est de l'Algérie (1), et l'on doit désirer qu'il y soit propagé, car l'industrie trouvera des bénéfices certains dans l'emploi ou l'exportation de ses produits.

Commerce avec Tripoli et l'île de Gerbah.

Bougie et Tunis étaient, après Alexandrie, les villes d'Afrique où se trouvaient le plus grand nombre de marchands venant de l'Italie, de la France et de l'Espagne. Les relations des chrétiens s'étendaient cependant sur toute la côte méridionale de la Méditerranée. En même temps que les armateurs des villes maritimes d'Europe dirigeaient des cargaisons vers les provinces du Maroc, ils envoyaient des navires dans les pays de l'est : à Tripoli, dont Fazio atteste la richesse, à Gerbah, renommée parmi les Orientaux pour ses beaux jardins et ses plants d'oliviers. « Gerbah, dit un auteur de ces temps, est une île qui se trouve au milieu de la Barbarie, puisque, si vous calculez bien, il y a autant de distance de Gerbah à Ceuta que de Gerbah à Alexandrie. Elle est si rapprochée du continent que si le détroit n'était fortifié et défendu, il pourrait y passer cent mille hommes à cheval et autant à pied, sans que les cavaliers eussent de l'eau à hauteur des sangles des chevaux. Aussi faut-il que tout homme qui aura à commander à Gerbah ait un esprit sûr et ferme. » Malgré l'ardeur belliqueuse qui la distinguait, la population de l'île ne put jamais assurer son indépendance, et Gerbah fut subjuguée tour à tour par les rois de Sicile, les Aragonais, les Génois, les rois de Tunis et de Tripoli. Elle obéissait à l'émir de Tunis quand ses habitants, effrayés des ravages que Roger Doria, amiral de la couronne d'Aragon, avaient occasionné sur leurs côtes, vinrent trouver leur souverain, le suppliant de les dégager de leur foi et de les autoriser à se soumettre au roi d'Aragon, pour ne pas voir leur île dépeuplée. L'émir, n'osant les défendre, acquiesça à leur demande, et les habitants de Gerbah, en adressant un message à Pierre III, firent leur soumission à Don Roger, son lieutenant. « L'amiral, dit Ramon Muntaner, fit élever à Gerbah un beau fort qui s'est tenu, se tient et se tiendra avec plus de gloire pour les chrétiens qu'aucun autre château du monde. » Sa défense faiblit cependant par le contrecoup des guerres des Génois contre les Catalans, et Gerbah, occupée quelque temps par les Génois, rentra ensuite sous la domination musulmane.

Les marchands européens fréquentaient dès longtemps son port. Quand l'île était occupée par une puissance chrétienne, il leur était facile de s'y rendre; quand elle dépendait des rois de Tunis, les traités conclus avec ces princes suffisaient pour les faire admettre soit à Gerbah, soit à Tripoli, aux mêmes conditions que dans les autres provinces de leurs états. Le traité des Génois en 1236, celui des Vénitiens en 1251, constatent ces faits. Lorsque Tripoli, dont l'île de Gerbah suivit alors le sort, devint indépendant, les chrétiens sollicitèrent de ses souverains la garantie de leurs priviléges commerciaux. Mansus-Mansi, citoyen pisan, attaché à la cour du prince de Tripoli, fut le médiateur du pacte qui assura ainsi aux Vénitiens le droit d'avoir des consuls, des églises et des fondouks dans tous les états de l'émir, celui des Pisans en 1265 nommé *Ameth Bénichin*, et qualifié de *Seigneur de Cap* (aujourd'hui Kabès ou Gafza), *de Facx* (aujourd'hui

(1) Voyez le *Tableau de la situation de l'Algérie en 1841*, p. 258, 260, 265, 270

Sfax), *des îles de Gerbah et Kerkeni, de Tripoli et de toutes ses dépendances.* Le traité fut conclu à Tripoli le
1356. 9 juin 1356 de J.-C. ou 757 de l'hégire, en présence de Jean Foscari, Etienne Quirini et autres Vénitiens (1). On voit par ces dispositions que les Italiens exportaient principalement, des contrées ci-dessus désignées, du sel, des laines, de maroquins, des peaux d'agneaux, des cuirs de bœufs et des chameaux, de l'huile, des dattes, des pistaches, des tapis, des boucrans et quelques autres étoffes fabriquées dans le pays même.

Rupture et renouvellement des traités de paix entre les Pisans et les émirs de Bougie, Bône et Tunis. 1379.

Les dispositions bienveillantes des princes et de la population du Maghreb à l'égard des chrétiens, et particulièrement à l'égard des Pisans, ne pouvaient prévenir les contestations et les querelles que l'intérêt suscitait souvent entre les particuliers. A une époque qu'il est difficile de préciser et à l'occasion de quelques événements dont on connaît peu le caractère, les plaintes réciproques des marchands pisans et arabes étaient devenues plus vives, et une rupture entre les deux peuples était presque imminente. Il paraît même qu'il y eut de part et d'autre un commencement d'hostilités; mais les relations commerciales ne furent pas suspendues, et l'on ignorerait qu'elles eussent été un moment compromises, si la procuration donnée en 1379 par les syndics de la république de Pise, à un chevalier pisan, chargé de se rendre à Bougie, à Bône et à Tunis pour traiter de la paix avec les émirs musulmans, n'existait encore aux archives de Florence. L'alliance fut renouvelée, et la nation pisane réintégrée ou confirmée dans la jouissance des priviléges commerciaux qu'elle avait depuis trois siècles en Afrique (2).

Rivalité des Vénitiens et des Génois sur la Méditerranée et en Afrique.

Cependant l'affaiblissement de Pise mettait partout en présence les intérêts et les forces de Gênes et de Venise. Les deux républiques, dans tout le développement de leur puissance, luttaient encore à forces égales et se partageaient les succès et les revers. Gênes eut même quelque temps l'avantage, quand, maîtresse du commerce de la mer Noire et de l'île de Chypre, elle envoya ses escadres bloquer les lagunes de Venise. Mais le traité signé à Turin, en 1381, pour mette fin à la guerre de Chiozza, en rouvrant le Bosphore aux Vénitiens, assura la longue prospérité de leur commerce sur la Méditerranée, pendant que
Décadence de Gênes. Gênes, déchirée par les factions, vit chaque jour décliner sa fortune et sa puissance. Les Vénitiens usèrent alors avec plus de suite et de bonheur, contre les Génois, de la même tactique que ceux-ci avaient employée contre les Pisans. Établis à Beyrouth, d'où ils neutralisaient l'importance commerciale de leur colonie de Famagouste; maîtres de l'île de Crète et des meilleures positions de la Morée, qui nuisaient aux établissements génois de Chio et de l'Archipel; jouissant en Égypte et sur toute la côte d'Afrique de priviléges extrêmement avantageux, ils dominèrent bientôt sur tous les points le commerce des Génois.

La rareté des documents historiques sur le commerce de l'Afrique ne permet pas de savoir d'une manière certaine quel fut l'effet des menées secrètes des Vénitiens auprès des émirs musulmans du Maghreb, mais on ne peut douter que la faveur et l'influence marquée des Vénitiens à Tunis et à Bougie n'ait eu pour résultat de diminuer sensiblement le crédit et le commerce des Génois en Afrique. Il est difficile de croire que la république Ligurienne ait alors conservé le privilége du 5 p. 0/0 que lui avaient donné les anciens traités, et qu'elle n'ait vu élever au moins au droit de 10 p. 0/0, payé par les Pisans et les Vénitiens, les tarifs des douanes arabes. D'autres mesures durent marquer encore les nouvelles dispositions des princes sarrazins à l'égard des Génois, et la république, qui veillait toujours à la prospérité de son commerce maritime, malgré ses dissensions, en fut réduite à faire la guerre aux émirs du Maghreb. Ses galères firent quelques prises heureuses sur leurs bâtiments; l'île de Djerra ou de Gerbah, dépendante tour à tour du royaume de Tunis et du royaume de Tripoli, fut prise et pillée en 1388, comme Tripoli l'avait été en 1355; mais Gênes ne put conserver aucun avantage durable de ces diverses expéditions. Les incursions des Maghrebins sur ses navires marchands et sur les villes de ses rivières, qu'elle ne put toujours défendre, lui firent même éprouver des pertes considérables que ne balançaient pas ses succès. N'osant entreprendre seule une attaque contre le royaume de Tunis, elle demanda et obtint l'as-

(1) Archives de Venise, *Commemorial, lib* v.

(2) *Archiv. delle Riformagioni*, cartapecore XVII.

sistance d'un corps de seigneurs français, dont le duc de Bourbon, oncle du roi Charles VI, prit le commandement. Cette fédération, à laquelle les Génois voulurent donner le caractère d'une croisade nouvelle, ne fut pas plus heureuse que la tentative de Saint-Louis. L'armée, espérant se rendre d'abord maîtresse d'une position considérée comme la clef du royaume de Tunis, sur la côte orientale, vint mettre le siége devant la forte cité d'*Africa*, ville encore importante de nos jours sous le nom d'*Al-Madhya*, et d'où partaient, suivant les expressions d'un auteur du temps, « de nombreux vaisseaux pour tous les pays « du monde ». Mais la place, défendue par les Arabes de Bougie, de Bône, de Constantine et des autres pays du Maghreb, venus au secours des Tunisiens, résista à toutes les attaques, et les alliés, que les mésintelligences n'avaient pas tardé à diviser, furent obligés de reprendre la mer après soixante et un jours de combats infructueux.

Expéditions des Génois en Afrique. 1355. 1388. 1390.

La république de Gênes obtint cependant un traité qui rétablit ses relations avec les princes sarrasins, rouvrit les ports de leurs états à son commerce, et obligea même le roi de Tunis à payer dix mille *besants* d'or pour les frais de la guerre (1).

Traité de paix entre la république et les Maghrebins.

Uberto Folietta, et d'autres historiens dont les ouvrages sont postérieurs à ces événements, ont dit que l'expédition de 1390 avait été entreprise pour venger la piraterie des Barbaresques sur les chrétiens; le même motif leur avait servi à justifier la trahison qui en 1355, comme un siècle auparavant en 1290, rendit un moment les Génois maîtres de la ville de Tripoli. Il y a dans cette manière d'apprécier les faits une erreur trop grave pour qu'il ne faille au moins la signaler, car elle se rattache immédiatement à l'objet de cette notice, et elle tend à entretenir des idées peu exactes sur la nature des relations des Arabes avec les chrétiens, en reportant au temps où l'Afrique était gouvernée par les dynasties arabes les ressentiments éveillés sous la domination des Turcs.

Observations sur l'expédition de 1390. La piraterie des Africains n'en fut pas le motif.

En temps de guerre, les hostilités quelles qu'elles fussent, ne pouvaient être considérées comme actes de piraterie; la course réciproque des navires, celle même des navires armés sur des vaisseaux marchands appartenant aux nations ennemies, n'avait rien que de naturel, et de nos jours encore le droit international l'autorise pleinement. Ce n'est donc que durant la paix ou dans l'intervalle des trêves que la course est un brigandage; or, dans ces cas, les marchands chrétiens, les Génois et les Pisans surtout, les Grecs de l'Archipel, les Siciliens, les Vénitiens, et les Catalans après eux, semblent avoir dépassé de beaucoup, non pas peut-être la férocité, mais l'avidité des corsaires barbaresques, sous les successeurs des Barberousse. Ceux-ci attaquaient rarement les barques ou les navires appartenant aux Musulmans; les Européens ne s'arrêtaient devant aucune considération.

Il était beaucoup d'armateurs chrétiens qui comptaient dans les bénéfices éventuels de leur commerce le produit des courses que pouvait faire le navire qu'ils envoyaient sur la mer. Dès le XIIe siècle, les princes musulmans de Tunis et de Bougie se plaignaient à la république de Pise, avec laquelle ils étaient liés d'amitié, des pirateries des Pisans et des autres chrétiens sur les navires musulmans (2); au XIIIe, des génois pillèrent le vaisseau qui portait les présents envoyés au pape par l'empereur Baudouin; les Chypriotes enlevèrent, en pleine paix, les députés qui se rendaient à Constantinople, au nom de Bibars-Bondocdar; au XIVe, la Catalogne, devenue la troisième puissance maritime de la Méditerranée, fournit aussi son contingent aux écumeurs de mer. Ses navigateurs, non moins entreprenants ni moins audacieux que les marins Génois, exercèrent pendant un demi-siècle les plus cruelles déprédations sur les côtes de l'île de Chypre, dernier boulevard de la chrétienté en Orient, et en vinrent souvent aux mains avec les galères des chevaliers de Rhodes et des Lusignans qui veillaient à leur défense : en 1460, le vaisseau qui ramenait la reine de Chypre en Italie fut dévalisé par un navire vénitien, etc. Ces exemples, que l'on pourrait multiplier à

(1) L'auteur de ce mémoire a vainement recherché à Turin et à Gênes l'original du traité dont parle le religieux de Saint-Denis, dans la chronique du roi Charles VI.

(2) Archives *delle Riformagioni*, à Florence, *Cartapecore*. Reg. XXII.

l'infini, suffisent pour montrer que durant tout le moyen âge les corsaires chrétiens ne respectèrent ni le rang, ni la puissance, ni les Sarrasins, ni leurs compatriotes. Les Arabes, de leur côté, ne négligeaient pas l'occasion de se venger quand ils se trouvaient assez forts pour tenter un coup de main sur un navire européen, et l'on comprend quels périls le commerce avait à braver sur la mer, qui était alors justement appelée *le champ des pirates*. Aussi l'usage s'était généralement établi parmi les navigateurs marchands de chaque nation de se réunir avant le départ et de voyager de *conserve*, sous la protection de galères armées.

La piraterie defendue par les émirs d'Afrique comme par les puissances chrétiennes.

Il faut remarquer toutefois que la piraterie, loin d'être autorisée ou tolérée par les puissances chrétiennes et musulmanes, fut sévèrement prohibée sous les peines les plus graves Dès les premiers traités que les princes d'Afrique conclurent avec les républiques de Pise, de Gênes et de Venise, on fut d'accord pour interdire expressément la course, pour prendre toutes les mesures qui pouvaient assurer la sécurité des marchands des deux pays, pour obliger chaque puissance à poursuivre le châtiment des armateurs reconnus coupables de piraterie, en indemnisant le propriétaire des marchandises enlevées. L'on connaît en outre plusieurs circonstances historiques qui témoignent de la sincérité des magistrats italiens à dédommager les marchands d'Afrique lésés par leurs nationaux, comme de la bonne foi des princes du Maghreb à satisfaire les réclamations des chrétiens.

Ces bonnes dispositions étaient surtout manifestes dans le royaume de Tunis et dans la partie orientale de la régence d'Alger, provinces qui se sont toujours montrées plus favorables aux communications avec les chrétiens, et où la colonisation fait de nos jours des progrès si remarquables. Mais le Maroc, plus fidèle gardien de la ferveur de l'islamisme et de son intolérance, eut moins de liaison avec les chrétiens; il sévit plusieurs fois contre les religieux cordeliers qu'accueillaient les émirs du Maghreb el-Aouçath, et dès le XIIe siècle, les marins d'Oran, de Mers el-Kebir, de Salé, de Tétouan, s'étaient rendus redoutables par leur barbarie et leurs rapines.

Croisières de musulmans et de chrétiens.

Les républiques italiennes entretenaient cependant des galères armées sur les côtes de l'Italie et sur les côtes d'Afrique, pour veiller à la sûreté du commerce (1); ces croisières se faisaient souvent de concert avec les princes du Maghreb, comme on le voit dans le traité de 1250, conclu par le roi de Tunis avec les Génois. Ces faits expliquent comment les villes maritimes de l'Europe méridionale ont pu, malgré les dangers de la navigation, ouvrir et conserver des relations actives et régulières avec les ports des états musulmans. L'usage de naviguer en conserve permettait aux marchands les moins riches et aux plus petits navires de faire le voyage d'Afrique; les galères qui les accompagnaient les protégeaient durant la traversée, et, rendus dans le Maghreb, ils trouvaient dans les stipulations des traités, fidèlement exécutés, une protection suffisante.

Autres remarques sur l'expédition de 1390. Fidèle observation des traités par les Arabes du Maghreb.

Quand la paix était rompue par la faute ou l'agression de l'une des parties, la course se confondait avec les autres circonstances de la guerre, et devenait légitime comme elle. L'expédition de 1390 ne fut donc pas une croisade destinée à venger la chrétienté de la piraterie des Africains. *Les Génois ont couru sur nos navires, nous avons couru sur les leurs*, voilà comment, au rapport de Froissart, qui a très-bien connu les détails de cette campagne, le roi de Tunis expliqua l'origine de la guerre qu'il avait avec la république. Aussi les musulmans ne pouvaient comprendre comment les Français, avec lesquels ils se trouvaient en paix, étaient venus se joindre aux Génois.

Ces faits nous montrent que les Arabes de Tunis et de l'Algérie observaient fidèlement les traités au moyen âge. On peut donc croire, quoique leur civilisation fût bien déchue depuis les siècles littéraires d'Avicenne et d'Averrhoës, quoique déjà au XVe siècle une tendance plus prononcée vers la piraterie se fût manifestée dans la marine d'Alger, de Bougie, de Tunis, d'Africa, et de Suse; on peut croire que les émirs,

(1) Les villes dont les républiques maritimes protégeaient le commerce devaient participer à la solde et à l'entretien des galères. La ville de Savone s'y étant refusée dans une circonstance, le tribunal de mer de la ville de Gênes l'y condamna, par une sentence du 4 janvier 1392. *Liber jurium*, de la république de Gênes, conservé aux archives royales de Turin, f° 474.

auraient fini par rétablir complétement la sécurité du commerce et à consacrer les principes dont l'Europe assura le triomphe entre les nations chrétiennes, si leur caractère n'eût été corrompu par l'esprit barbare et orgueilleux du peuple qui soumit le Maghreb à sa puissance au XVIe siècle. Mais avec les Turcs s'établirent sur les côtes d'Afrique de nouveaux principes de mauvaise foi, de férocité et de fanatisme qui, surexcitant les haines religieuses, et aiguillonnant, par la protection assurée aux corsaires, la nature belliqueuse et rapace des indigènes, produisirent cet épouvantable gouvernement dont l'Europe chrétienne n'a que trop longtemps connu les brigandages.

Le commerce des Pisans se maintient en Afrique. Nouveau traité.

La république de Pise avait cependant réparé ses désastres sous le sage gouvernement des Gambacurti; à la faveur des guerres de Venise contre les Génois, elle avait étendu son commerce dans le Bolonois, dans la Romagne et jusqu'aux Alpes lombardes. Les manufactures, qui avaient été ruinées par suite des guerres du XIIIe siècle, s'étaient relevées; l'industrie nationale s'était enrichie de l'art de préparer les étoffes de soie, et de confectionner une espèce de drap, dit *drap pisan*, que ses fabriques expédiaient en grande quantité dans les ports de la Morée, de l'Asie mineure et de l'Afrique. L'activité des manufactures de Pise fut favorable à son commerce maritime, qui balançait encore avec avantage la prospérité de Telamone, où les négociants de Sienne, de Florence et de Pérouse envoyaient leurs marchandises, et la fortune de Livourne, que protégeait l'autorité de Gênes.

La république fit confirmer ses franchises et ses possessions en Afrique dans le traité du 14 décembre 1398, arrêté par Michel de Campo, son ambassadeur, et *Muley Bufferii*, qualifié de roi de Tunis et de toute la Barbarie. Ce traité renouvelle les principales dispositions des anciens accords pour la répression de la piraterie, la liberté du commerce des Pisans et des Arabes, en Italie ou en Afrique; mais quelques-uns de ses articles attestent l'infériorité politique à laquelle leur nation était tombée (1).

Les Pisans, plus exposés qu'aucun autre peuple à la jalousie des villes commerçantes de l'Italie, qu'excitait le souvenir de leur alliance avec les empereurs d'Allemagne et leur longue prospérité, craignaient toujours de se voir attaquer par les navigateurs chrétiens dans les ports étrangers, et surtout en Afrique, où ils avaient de grands priviléges; aussi Michel de Campo profita du renouvellement des capitulations pour former une alliance défensive avec le prince arabe, dont les navires durent prendre partout la défense des Pisans s'ils venaient à être inquiétés. Quoique les marchands de la république fussent encore dans le Maghreb au rang des nations le plus favorisées, on voit que les Arabes, soit sentiment de la faiblesse de leurs alliés, soit désir de faire passer insensiblement leurs priviléges aux Vénitiens, ne tenaient plus aussi scrupuleusement à assurer les franchises de leur commerce. Ils stipulèrent, dans le traité de 1398, que si un Pisan occasionnait quelque dommage à un sujet du roi, le consul de la république serait responsable du délit, et la nation ne parait avoir élevé aucune plainte sur cette mesure, qui contrevenait ouvertement aux faveurs garanties par les anciens traités. Les marchands chrétiens acceptaient ces conditions en Syrie et en Égypte, où les consuls étaient considérés comme des otages; mais elles ne leur avaient pas été imposées dans le Maghreb; et dans le temps même où le roi de Tunis les exigeait des Pisans, on ne voit pas qu'il les ait étendues aux autres nations italiennes. Il y a plus, les Florentins parvinrent, à ce qu'il parait, à les faire révoquer, quand ils succédèrent complétement aux droits des Pisans en Afrique.

La république de Florence s'empare de Pise, et devient une puissance maritime. 1406–1421.

Cette révolution eut lieu au commencement du XVe siècle, lorsque Florence, après un demi-siècle de guerre pour étendre sa domination jusqu'à la mer, fut parvenue à assujettir la république de Pise à sa domination (1406) et à déterminer les Génois, dont le trésor public s'était appauvri au milieu des dissensions civiles, à lui vendre la ville et le port de Livourne (1421).

Florence, qui exerçait déjà la plus grande influence sur la politique intérieure de l'Italie, devenue alors une puissance maritime, domina le commerce des Génois sur la Méditerranée, et donna quelque temps de

(1) Ce traité a été publié par Lünig, *Codex diplomaticus Italiæ*, tome I, page 1118, et par Rousset, *Supplément au corps diplomatique* de Dumont, tome II, page 285.

sérieuses inquiétudes à la république de Venise. Elle traita avec les empereurs grecs, avec les rois de Chypre, avec les sultans d'Égypte et les autres princes arabes de l'Afrique; elle obtint d'eux l'attribution des consulats et des comptoirs que les Pisans avaient établis autrefois dans leurs états, et donna tous ses soins à développer son commerce extérieur, dont un proverbe, longtemps populaire en Europe, rappelle encore les innombrables et lointaines ramifications du xve au xviie siècle.

Traité qui lui accorde en Afrique les priviléges dont jouissaient les Pisans. 1424.

Les premières capitulations connues qui renouvelèrent en sa faveur, dans le Maghreb, les priviléges des Pisans sont du 7 de xucal, 827 de l'hégire (octobre 1424). Le traité fut négocié par Barthélemy de Galeo, citoyen de Florence, au nom et dans l'intérêt de la république; mais comme il importait aux Florentins, bien assurés par d'énergiques mesures de la soumission des Pisans, de ne point ruiner entièrement le commerce d'une ville qui leur appartenait désormais, l'ambassadeur, se conformant à ses instructions, étendit expressément la faveur du traité sur les Pisans, qui devinrent, par un retour de fortune, les sujets protégés de ceux qu'ils avaient patronés dans les siècles précédents. Les anciennes stipulations relatives à la sûreté du commerce, à la protection des naufragés, à la vente des navires, aux droits et aux obligations des courtiers interprètes, aux ventes à l'enchère sous la garantie des officiers de la douane, furent maintenues par le nouveau traité. Il fut déclaré que les Florentins et les Pisans seraient libres d'apporter toutes marchandises en Afrique sous le droit ordinaire de dix pour cent, et de cinq pour cent sur l'argent, l'or et les pierres précieuses; il fut dit qu'ils pourraient les transporter à leur gré dans toutes les villes du pays, et qu'ils ne seraient tenus de payer les droits d'entrée que six mois après la sortie des marchandises des magasins de la douane.

Commerce de Piombino en Afrique.

Il fut reconnu que les Florentins, les Pisans et les sujets de la seigneurie de Piombino, admis aussi par la république de Florence au bénéfice du traité, pourraient avoir des fondouks dans les villes du royaume d'Afrique. Il fut stipulé cependant que les marchands, chrétiens ou musulmans, quel que fut leur pays, ne pourraient y déposer leurs marchandises sans le consentement des Florentins, et que les consuls résidants dans le Maghreb pour protéger le commerce des villes ci-dessus désignées seraient à la nomination de la république de Florence, ainsi qu'il se pratiquait dans tous les pays où les Florentins avaient recueilli l'héritage des Pisans. Les articles du traité qui établissent ces principes, prévoyant le cas où un homme des seigneuries de Florence ou de Piombino viendrait à causer quelque tort à un Arabe, obligent le consul de Florence à faire justice au marchand lésé, mais ne rendent pas ce magistrat passible des dommages, comme le traité de 1398 l'avait imposé aux consuls pisans, au mépris des anciennes franchises de la nation.

Les Florentins obtinrent encore le renouvellement des dispositions les plus favorables des premiers traités conclus avec la république de Pise, et notamment des articles qui avaient assuré longtemps à ses armateurs les profits considérables du fret et de la commission, en stipulant que leurs priviléges protégeraient aussi les hommes et les marchandises des pays étrangers venant en Afrique sur navires florentins. Seulement il fut convenu que les marchandises payeraient les tarifs de douanes comme importations étrangères non privilégiées, ce qui indique peut-être que les provenances directes de Florence, de Pise et de Piombino avaient obtenu une réduction sur le droit ordinaire de dix pour cent. Il fut convenu en outre que les sujets ou protégés de la république de Florence jouiraient des avantages stipulés dans le présent traité, lors même qu'ils viendraient en Afrique avec leurs marchandises sur un navire étranger.

En retour de si grandes concessions, la république toscane promit liberté et défense à tous les marchands arabes du royaume de Tunis et ses dépendances qui venaient commercer en Italie; elle s'engagea à s'unir aux musulmans pour combattre leurs ennemis ou les corsaires, car le traité consacrait une alliance offensive et défensive entre les deux états.

Aperçu général du commerce de l'Italie avec le Maghreb au xive siècle.

Le pacte de 1424 est le dernier accord connu de nous qui ait été arrêté entre les princes arabes de l'Afrique septentrionale et les états du nord de l'Italie pour régler leurs relations et leur commerce. Il paraît avoir été regardé toujours comme le fondement des priviléges de la république de Florence et de

ses nouveaux sujets, non-seulement dans le royaume de Tunis, où il avait été conclu, mais dans le royaume de Bougie et dans la partie occidentale de l'Algérie dépendant du Maroc, où l'esprit de ses dispositions fut généralement adopté (1).

Venise, parvenue au plus haut degré de sa prospérité, avait facilement conservé ses priviléges en Afrique. Affermie en Italie par la chute de Pise, par la décadence de Gênes, par ses conquêtes de terre ferme; riche d'une innombrable marine marchande qui n'occupait pas moins de 25,000 matelots, et dont les gros navires portaient jusqu'à un million de livres en poids; disposant de grandes flottes armées qui protégeaient partout les intérêts de ses nationaux, Venise, par ses relations continues avec le Maghreb, qui lui donnait les productions de l'Afrique centrale; avec l'Égypte, qui lui fournissait en quantités immenses les épiceries de l'Inde, les gommes et les parfums de l'Arabie; avec l'île de Chypre, d'où elle retirait du sel, du blé, du sucre, des plantes aromatiques, du cuivre et des étoffes; avec la Syrie, l'Asie Mineure et Constantinople, où elle allait chercher les productions et les tissus variés d'Alep, de Damas, de Smyrne, de Trébizonde, de Sivas, de Broussa, de Moussoul et de la Perse; avec les ports de la mer Noire et de la mer d'Azov, où elle trouvait les pelleteries et les métaux que ne lui donnaient pas ses rapports avec l'Europe par les routes de terre; Venise était devenue l'immense entrepôt des marchandises de l'Afrique et de l'Asie, le véritable centre des affaires commerciales de l'Europe.

Gênes, malgré les révolutions qui la firent passer tour à tour sous la domination de différents princes étrangers, malgré la perte de ses colonies de Famagouste et de Caffa, prit toujours une part active au commerce d'Afrique. La Lombardie et le Piémont versaient dans son port les marchandises destinées à l'exportation, et parmi celles que les Génois dirigeaient sur l'Afrique on remarque des futaines, des draps de qualité inférieure, en partie confectionnées à Gênes, en partie provenant des autres villes de l'Italie septentrionale; des toiles, des bonnets de laine teints en rouge, article dont la seule ville de Gênes expédie encore annuellement plus de 15,000 douzaines en Afrique et dans le Levant. Gênes faisait un grand commerce de cuirs et de cire avec Collo; ses marchands étaient fixés à Bougie et à Bône, et peut-être est-ce à cette époque qu'il faut faire remonter l'origine de l'établissement et du fort qui porte encore aujourd'hui le nom de *fort génois* au nord-ouest de Bône.

L'île de Corse, enlevée aux Florentins par les Génois, en 1481; la Sardaigne, la Sicile et l'Italie méridionale, où régnait la maison d'Aragon, étaient toujours en rapport avec l'Afrique; Ancône, quoique privée de l'exportation des marchandises de Florence depuis la conquête de Pise, n'avait pas cessé d'y envoyer ses navires, dont les propriétaires ajoutaient à leurs cargaisons les expéditions particulières de Bologne, de Ravenne et de plusieurs petites villes de l'Adriatique.

Les ports de l'Algérie où les commerçants italiens se rendaient le plus habituellement, au xv[e] siècle, étaient ceux de Tabarque, de Bône, de Bougie, d'Alger, de Cherchel, de Tenès, de Mazagran, d'Arzeu et d'Oran. Ils y apportaient, comme dans les temps anciens, des étoffes, des draps, de la verroterie, des ustensiles et autres objets fabriqués; ils en rapportaient des grains, des fruits secs, de l'huile, du fenouil, des poissons salés, des cuirs, des chevaux, des laines, de la cire, des écorces tanniques, du bois d'aloès et des ouvrages de sparterie, principalement des corbeilles, des cabas et des nattes confectionnés avec les joncs d'Afrique et les dépouilles du palmier dans les provinces orientales.

Révolution dans le commerce du Maghreb. Influence fatale de la domination turque sur ce pays.

Malgré la continuité des rapports de l'Italie avec l'Afrique septentrionale au xv[e] siècle, que les documents attestent suffisamment, il est impossible de croire que le commerce des deux pays ne se soit ressenti des grands événements survenus à la fin de ce siècle, et que la somme des produits échangés par les Italiens et les Maghrebins ne fût alors moindre qu'elle n'avait été au xiii[e] et au xiv[e] siècles.

Sans parler de la découverte de l'Amérique, qui opéra une révolution dans le commerce du monde,

(1) Benedetto Dei, écrivain du xv[e] siècle, dont la Chronique manuscrite est conservée à la Bibliothèque Magliabecciane de Florence, dit en plusieurs circonstances que les Florentins, ses compatriotes, avaient des comptoirs et des consuls dans toute la Barbarie.

l'extension des conquêtes du Portugal sur la côte occidentale d'Afrique et la découverte du cap de Bonne-Espérance, en attirant bientôt dans ces nouvelles voies une grande partie de la marine marchande de la Méditerranée, et transportant de Venise à Lisbonne l'entrepôt des marchandises de l'Asie et de l'Afrique centrale, dut nuire au Maghreb du milieu, où l'Italie et l'Europe venaient chercher une partie de ces productions. Néanmoins les relations des deux pays furent toujours considérables, actives, régulières; les princes arabes les favorisèrent toujours; ils respectèrent les propriétés, les personnes, les franchises et les consuls des nations étrangères, et particulièrement de l'Italie, car la France n'était pas encore la nation la plus favorisée dans l'Afrique septentrionale (1); ils accordèrent une protection réelle aux commerçants italiens sur leurs côtes et dans l'intérieur du pays; ils leur garantirent et respectèrent le libre exercice du culte catholique; ils leur permirent de construire des maisons, des couvents et des églises; ils sévirent contre la piraterie; ils ne donnèrent pas lieu de se plaindre de leur mauvaise foi dans l'exécution des traités : c'est là ce qu'il importe surtout de remarquer, parce que ces circonstances nous signalent au XV[e] siècle, comme nous l'avons observé au XIII[e], dans le fond de la population arabe de l'Afrique septentrionale, surtout dans la partie orientale de l'Algérie et dans la province de Tunis, si ce n'est une disposition à la bienveillance et à la liaison avec les Européens, du moins, pour ne rien exagérer, des sentiments infiniment moins hostiles que ceux qui s'y développèrent plus tard.

Mais quand l'Algérie eut passé sous la domination des Turcs, par suite d'événements dont il a été parlé ailleurs, qu'y voit-on au contraire? Un pays opprimé par les exactions; l'industrie et le commerce renfermés dans quelques villes, les relations des Européens avec les Musulmans gênés par les mesures arbitraires et frauduleuses de la cupidité insatiable des deys; les plus affreuses déprédations contre les marchands chrétiens sur terre et sur mer, encouragées et protégées par les dépositaires de l'autorité souveraine, qui prélevaient une dîme sur toutes les prises; la traite des blancs organisée; les privilèges religieux remplacés par la faculté donnée aux Pères de la Rédemption d'apporter le tribut que les Turcs prélevaient annuellement sur la chrétienté pour le rachat des esclaves chrétiens; la violation des traités, la trahison envers les consuls, la confiscation des propriétés des Européens, et souvent l'arrestation des personnes en cas de rupture, devenus des faits habituels, prévus, périodiques, et restés le plus souvent impunis : tels sont les résultats les plus manifestes de la domination ottomane en Algérie.

La France, qui a rétabli par ses armes la sécurité sur ces côtes si longtemps inhospitalières, pourra-t-elle, par sa sagesse et sa persévérance, y ranimer la civilisation et le commerce qui faisaient encore la fortune de la population indigène au XIV[e] et au XV[e] siècles? Oui sans doute ; mais le temps seul permettra l'accomplissement d'un si grand œuvre.

(1) Ce ne fut qu'au XVI[e] siècle, et par suite de l'alliance de François I[er] avec Soliman. La France a conservé depuis ce temps et jusqu'à nos jours, dans les régences barbaresques soumises à la Porte, certains priviléges utiles ou honorifiques, dont il est parlé dans la notice des principaux traités de commerce conclus par ses princes avec les Régences d'Afrique. V. *Tableau de la situation de l'Algérie en 1840*, page 412.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

I.

ARMÉE.

II.

III.

IV.

V.

VI.

SERVICES CIVILS.

INTÉRIEUR.

VII.

VIII.

IX.

X.

XI.

XII.

XIII.

XIV.

XV.

JUSTICE.

XVI.

FINANCES.

XVII.

XVIII.

APPENDICE.

CARTES.